

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------------------------------------|
| 10x | | 14x | | 18x | | 22x | | 26x | | 30x | |
| | | | | | | | | | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 12x | | 16x | | 20x | | 24x | | 28x | | 32x |

APPENDICE, N° 1,

DU

QUATRIÈME VOLUME.

APPENDICE DU QUATRIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 28 NOVEMBRE 1844, AU 29 MARS 1845,

CES DEUX JOURS COMPRIS

ET DANS LA HUITIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

PREMIÈRE SESSION DU SECOND PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION, 1844-5.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, MONTEAL, 1845.

APPENDICE

DU

QUATRIÈME VOLUME.

SESSION 1844-5.

TITRES DES APPENDICES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

| | |
|---|---|
| Acte des Bois.....(O. O.) | Débentures.....(J.) |
| Actes de violences et outrages sur les Travaux Publics.....(Y.) | Département du Bureau des Postes....(I.) (P. P. P.) |
| Aliénés et Invalides.....(L.) | Donegani, Joseph.....(E. E.) |
| Améliorations Publiques.....(P. P.) | Droits de Quint.....(B. B.) |
| Amendes, Forfaitures et Cautionnemens.....(H.) | Droits du Havre de Toronto.....(D. D.) |
| Anciennes Archives.....(H. H.) | Droits sur les Bois.....(P.) |
| Archives Publiques.....(H. H.) | Éducation.....(Z.) (P. P.) |
| Asyle des Lunatiques.....(Y. Y.) | Enfans Trouvés.....(L.) |
| Baptêmes, Mariages et Sépultures.....(R. R. R.) | Estimation pour 1845.....(Q. Q.) |
| Bibliothèque.....(C.) | Etats des Banques.....(Q.) |
| Bois de la Couronne.....(P.) | Exploration Géologique.....(W.) |
| Brandon, Township de.....(N. N. N.) | Exportations.....(T. T. T.) |
| Bureau des Travaux Publics.....(A. A.) | Fonds des Pilotes infirmes de Québec.....(C. C.) |
| Cameron, Donald.....(O. O. O.) | Forges de St. Maurice.....(O.) |
| Canal de Beauharnois.....(U.) (T. T.) | Glissoires sur l'Outaouais.....(W. W.) |
| Canal de Chambly.....(R. R.) | Havre de Cobourg.....(Q. Q. Q.) |
| Canal St. Laurent.....(T. T.) (X. X.) | Importations.....(T. T. T.) |
| Canal Welland.....(J. J. J.) | Inspecteurs et Mesureurs de Bois.....(K.) (O. O.) |
| Cautionnemens et Garanties.....(F.) | Institutions Scholaires.....(C. C. C.) |
| Chemin à Barrières de Longueuil et Cham- bly.....(F. F.) (L. L.) | Kelly, William Moore.....(K. K. K.) |
| Chemin de Fer du Lac Champlain et du Fleuve St.-Laurent.....(D.) | King's College.....(K. K.) |
| Chemin du Lac Rice au Lac Ontario.....(O. O. O.) | Ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, (T.) |
| Chemins à Barrières de Montréal.....(L. L.) | Ligne Frontière entre le Canada et le Nou- veau-Brunswick.....(B.) |
| Chemins à Barrières de Québec.....(A. A. A.) | Maison de la Trinité de Québec.....(E.) (C. C.) |
| Chemin de Madriers.....(L. L.) | M'Bean, John.....(M. M. M.) |
| Chemins sur l'Île de Montréal.....(L. L.) | M'Cleod, Alexander.....(Z. Z.) |
| Collège McGill.....(V. V.) | Morrison, William, et autres.....(N. N. N.) |
| Commissions des Chemins à Barrières.....(N.) (X.) | Navires et Vaisseaux.....(H. H. H.) |
| Compagnies d'Assurance.....(S.) | Nominations à des emplois salariés.....(B. B. B.) |
| Comptes Publics.....(A.) (I. I.) (M. M.) | Obligations de Douane.....(D. D. D.) |
| Corporation de Montréal.....(S. S.) | |
| Cour de Chancellerie.....(J. J.) (I. I. I.) | |

| | |
|---|---|
| Pénitencier.....(M.) | Rivière St. Charles.....(U. U.) |
| Permis pour couper du Bois sur les Terres de la Couronne.....(G. G.) | Rôle des Cotisations.....(R.) |
| Pertes occasionnées par la Guerre.....(G. G. G.) | Sauvages en Canada.....(E. E. E.) |
| Pont de Dorchester.....(U. U.) | Sociétés d'Agriculture.....(V.) |
| Pont de Glaces.....(L. L. L.) | Sparks, Nicholas, et autres.....(F. F. F.) |
| Pont de l'Union.....(W. W.) | Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois.....(K.) |
| Recensement. Bas-Canada.....(G.) | Terres de la Couronne.....(N. N.) |
| Reid et Shepherd.....(S. S. S.) | Terres des Ecoles.....(N. N.) |
| Revenus des Seigneuries possédées par la Couronne.....(B. B.) | Terres du Clergé.....(N. N.) |
| Rivière des Outaouais.....(W. W.) | Terres Publiques.....(N. N.) |

LISTE DES APPENDICES.

INDIQUANT :—Les jours où les documens y mentionnés ont été présentés à la Chambre.

| | | |
|----|----------------------|---|
| A. | 1844. 13 Décembre | COMPTES PUBLICS :—Comptes et Etats relatifs aux Revenus Publics et à la Dépense du Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour l'année 1843, accompagnés d'une Cédule. |
| B. | 1845. 12 Février | LIGNE FRONTIÈRE entre le CANADA et le NOUVEAU-BRUNSWICK :—Rapport du Commissaire nommé de la part de la Province du Canada, pour tracer la dite ligne. Rapport du Commissaire nommé de la part de la Province du Nouveau-Brunswick, pour la même fin. |
| C. | 1844. 3 Décembre | BIBLIOTHÈQUE :—Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque. |
| D. | 3 " | CHEMIN DE FER du LAC CHAMPLAIN et du FLEUVE ST. LAURENT :—Etat du coût d'icelui, et aussi de ses Recettes et Dépenses, ensemble avec le montant du tonnage et du nombre de passagers qui ont été transportés par la Compagnie pendant la saison de l'année 1843. État semblable pour l'année 1844. |
| E. | 1845. 6 Février | |
| E. | 1844. 11 Décembre | MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC :—Comptes de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année 1843. |
| F. | 1845. 20 Janvier | Comptes de dito, pour l'année 1844. |
| F. | 1844. 11 Décembre | CAUTIONNEMENS ET GARANTIES :—Rapport des Cautionnemens enregistrés dans le Bureau du Régistrateur de la Province, entre le 28 Septembre, 1843, et le 29 Novembre, 1844. |
| G. | 11 " | RAPPORTS du RECENSEMENT du BAS-CANADA :—[L'on prépare un abrégé de ces Rapports, lequel sera imprimé dans l'Appendice des Journaux de la prochaine Session.] |
| H. | 13 " | AMENDES, FORFAITURES et CAUTIONNEMENS :—État des Amendes et Forfaitures qui ont été reçues par le Greffier de la Paix du District de Gaspé, pour 1842. État des Amendes imposées par les Juges de Paix de la Cité de Québec, en l'année 1842. État des Amendes imposées par la Cour du Banc de la Reine, Cour Criminelle du District de Québec, pendant l'année 1842. État des Amendes imposées par les Juges de Paix de la Ville et du District des Trois-Rivières, pendant l'année 1842. État des Cautionnemens donnés, et des Amendes et Forfaitures imposées et perçues dans les Cours du Banc du Roi, des Sessions Trimestrielles et Hebdomadaires tenues dans le Cité de Montréal, pendant l'année 1842. État des Amendes imposées par les Juges de Paix résidant dans les Campagnes de Montréal pendant l'année 1842. |
| I. | 13 " | DÉPARTEMENT DU BUREAU DES POSTES :—Copie de la Correspondance échangée entre les Gouvernemens de la Mère-Patrie et de la Province relativement au Département du Bureau des Postes, dans l'Amérique Britannique du Nord. |

| | | | |
|----|----------------------|--|--|
| I. | 1844. 13 Décembre | DÉPARTEMENT DU BUREAU DES POSTES ;—Continué. Quatre Lettres du Député-Maitre Général des Postes en Canada au Secrétaire Provincial, au sujet du dit Département. Etat indiquant le montant en gros des Recettes du Bureau des Postes en Canada depuis le 6 Avril, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843. Dépenses de l'administration de ce Département, pour la même période. Etat du montant des frais de port portés au compte du Revenu Provincial, et payés à même le dit Revenu depuis le 6 Janvier, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843. Etat des Emolumens de tous les Officiers salariés dans le Département du Bureau des Postes en Canada, depuis le 6 Avril, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843, ensemble avec les noms des dits Officiers, et les fonds à même lesquels les dits émolumens sont payés. Etat indiquant les changemens dans le tarif des frais de port. Etat des recettes provenant de la transmission des Papiers-Nouvelles et des Pamphlets en Canada depuis le 6 Avril, 1841 jusqu'au 5 Janvier, 1843. | |
| | 1845. 14 Janvier | Copies de la Correspondance échangée entre les Gouvernemens de la Mère-Patrie et de la Province relativement au Département du Bureau des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord. | |
| | 29 " | Recette brute du Département des Postes dans la Province du Canada pour l'année expirée le 5 Juillet, 1844. Frais d'administration de dito pour dito. Etat du montant total des frais de port de Lettres reçues par le Département des Postes en Canada, pour l'année expirée le 5 Juillet, 1844, indiquant les frais de perception et le revenu net pour cette année. | |
| | J. | 1844. 13 Décembre | DÉBENTURES :— Tableau des Débentures du Gouvernement rachetées, et restant dues, émanées sous l'autorité d'Actes de la Législature Provinciale de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada. |
| | | 13 " | NOUVEL EMPRUNT :— Liste des Lettres de change tirées sur les Très Honorables Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, à compte de l'emprunt garanti de £1,500,000 Sterling. |
| | K. | 16 " | SURINTENDANT des INSPECTEURS et MESUREURS de BOIS :— Etat des recettes et déboursés du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, pendant la saison de 1844. Etat sommaire du bois inspecté et mesuré sous la surveillance du Surintendant pendant la saison de 1844, et de la partie de la Province d'où ce bois a été tiré. |
| | | L. | 16 " |
| | M. | 19 " | PÉNITENCIER :— Rapport annuel du Bureau des Inspecteurs, pour l'année 1844, accompagné des rapports du Chapelain, du Chirurgien et du Préfet de l'établissement. |
| | N. | 1845. 10 Janvier | COMMISSION DES CHEMINS À BARRIÈRES :— Bilan et comptes de la Commission des Chemins à Barrières de Montréal pour l'année expirée le 31 Décembre, 1843, pour les sept mois finissant le 31 Juillet, 1844, et pour les cinq mois finissant le 31 Décembre, 1844. |
| | | O. | 14 " |
| P. | 17 " | BOIS DE LA COURONNE :— Etats indiquant le montant des droits perçus sur les bois pendant les années 1843 et 1844, et donnant le détail des transactions qui ont eu lieu dans le Bureau des bois de la Couronne à Bytown, et de toutes les Agences des bois de la Couronne qui sont en rapport avec le Département des terres de la Couronne. | |
| Q. | 20 " | ÉTATS DES BANQUES :— De la Banque de Québec, le 31 Décembre, 1844. | |
| | 20 " | De la Banque de la Cité, Montréal, 11 Janvier, 1845. | |
| | 20 " | De la Banque de Montréal, le 18 Novembre, 1844. | |

| | | |
|--------------------------|------------|---|
| Q. | 1845. | ÉTATS DES BANQUES ;— <i>Continués.</i> |
| | 20 Janvier | De la Banque Commerciale du District de Midland, le 13 Janvier, 1845. |
| | 27 " | De la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 31 Décembre, 1844. |
| | 27 " | De la Banque du Haut-Canada, le 14 Janvier, 1845. |
| R. S. | 28 " | De la Banque de Gore, le 16 Janvier, 1845. |
| | 20 " | ROLE DES COTISATIONS :—Canada Ouest, pour l'année 1844. |
| | 20 " | COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Etat des affaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE CONTRE LES ACCIDENS DU FEU ET SUR LA VIE, jusqu'au 30 Novembre, 1844. |
| | 21 " | Liste des Actionnaires de dito. |
| | 21 " | Etat indiquant l'Actif et le Passif de l'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU, le 31 Décembre, 1844. |
| T. | 20 Février | Liste des Actionnaires, le 31 Décembre, 1844. |
| | 20 Février | Etat général des affaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONT-RÉAL CONTRE LE FEU, SUR LA VIE ET POUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE, indiquant l'Actif et le Passif de cette Institution, jusqu'au 31 Décembre, 1844. |
| | 13 Mars | Etat des affaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME INTÉRIEURE DU ST. LAURENT, pour l'année 1844. |
| T. | 22 Janvier | LIGNE DE DIVISION ENTRE LE HAUT ET LE BAS-CANADA :—Rapport de M. Alphonso Wells concernant la Ligne Frontière entre les Provinces du Haut et du Bas-Canada. |
| U. | 22 " | CANAL DE BEAUHARNOIS :—Rapport sur les déprédations et pertes souffertes par les <i>Habitans</i> et autres personnes, le long du Canal de Beauharnois. |
| V. | 27 " | SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE :—Rapport de la Société d'Agriculture du Comté du Lac des Deux-Montagnes, pour les années 1841, 1842 et 1844. |
| | 27 " | Rapport de dito du Comté de Drummond, pour les années 1843 et 1844. |
| | 27 " | Rapport de dito du Comté de Chambly, pour l'année 1844. |
| W. | 27 " | EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Copies des Rapports faits par M. W. E. Logan, qui est employé à faire une Exploration Géologique de la Province. |
| X. | 29 " | CHEMINS A BARRIÈRES :—Etat des sommes reçues et dépensées par les Syndics des Chemins à Barrières de Québec, depuis le 1 ^{er} Janvier, jusqu'au 21 Décembre, 1844. |
| Y. | 29 " | ACTES DE VIOLENCE ET OUTRAGES DANS LES ENVIRONS DES TRAVAUX PUBLICS :—Rapports et autres Documens qui se rattachent aux actes de violence qui ont été commis dans les environs des Canaux St.-Laurent et Lachine. |
| Z. | 30 " | ÉDUCATION :—Rapport statistique du Surintendant de l'Education. Bas-Canada, pour l'année 1843. |
| | 18 Février | Rapport annuel de dito. |
| (Fin du Premier Volume.) | | |
| A.A. | 11 " | BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du Bureau des Travaux Publics, Décembre, 1844, accompagné d'un Etat indiquant les deniers dépensés pour chacun des travaux depuis la date des comptes qui accompagnaient son Rapport précédent, à venir jusqu'au 1 ^{er} Juillet, 1844 ; indiquant aussi la somme totale dépensée pour chacun des travaux jusqu'à cette période. |
| B.B. | 3 " | REVENUS DES SEIGNEURIES POSSÉDÉES PAR LA COURONNE :—Etat des Revenus de chaque Seigneurie formant partie des biens des Jésuites, pour l'année expirée le 30 Septembre, 1843, avec le nom de l'agent de chaque Seigneurie, sa commission pour la perception, et les dépenses encourues. |
| | 3 " | Etat des Revenus des Seigneuries possédées par la Couronne dans le Bas-Canada, de 1830 à 1844. |
| C.C. | 3 " | QUINT :—Droits de Quint, de 1830 à 1844, inclusivement. |
| | 3 " | MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC :—Etat du Fonds des Pilotes infirmes de Québec, le 4 Septembre, 1844. |
| | | Etat des Recettes et des Dépenses annuelles de la Maison de la Trinité de Québec, pour les quatre années expirées le 4 Décembre, 1844. |

| | | |
|-------|--------------------|---|
| C. C. | 1845. 3 Février | <p>MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC:—<i>Continuée.</i></p> <p>—Etat des sommes prêtées à même le Fonds des Pilotes infirmes de Québec, et remboursées au dit Fonds durant les quatre années expirées le 4 Septembre, 1844.</p> <p>—Argent dû au Fonds des Pilotes infirmes de Québec, le 28 Janvier, 1845, et portant intérêt à 6 pour cent par année.</p> |
| D. D. | 10 " | <p>DROITS DU HAVRE de TORONTO:—Compte des Droits de Havre perçus au Port de Toronto, pendant les années 1843 et 1844.</p> <p>—Extrait du Compte du Havre de Toronto avec le Gouvernement, indiquant la balance des droits qui n'avaient pas encore été payés à l'expiration de l'année 1843.</p> |
| E. E. | 17 " | <p>DONEGANI, JOSEPH:—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de John Donegani, de la Cité de Montréal; Marchand, demandant la confirmation de son titre à certaines propriétés.</p> |
| F. F. | 17 " | <p>CHEMIN à BARRIÈRES de LONGUEUIL à CHAMBLY:—Rapport des Syndics, daté le 22 Décembre, 1842, ensemble avec un compte courant, du 2 Juillet, 1841, au 10 Décembre, 1842.</p> <p>—Pétition des Syndics, avec un compte courant supplémentaire, du 10 Décembre, 1842, au 18 Septembre, 1843.</p> <p>—Rapport des Syndics, en date du 24 Janvier, 1845, avec un compte général courant, du 18 Septembre, 1843, au 16 Décembre, 1844; avec des comptes détaillés des deniers reçus et dépensés sur le chemin et la traverse.</p> <p>—Compte des billets de commutation de péage, et des sommes reçues pour iceux, du 1^{er} Mai, 1843, au 18 Décembre, 1844.</p> <p>—Analyse des Recettes et des Dépenses de la Commission, indiquant la balance nette provenant des dits chemin et traverse dont il a été fait rapport chaque terme.</p> |
| G. G. | 20 " | <p>PERMIS ACCORDÉS POUR COUPER du BOIS sur les TERRES de la COURONNE:—Etat des permis accordés pendant les années 1843 et 1844, pour couper du bois sur les terres incultes de la Couronne, dans les Comtés de Bonaventure, Gaspé, Rimouski, Kamouraska, l'Islet, Bellechasse et Saguenay, indiquant la quantité de bois coupé dans chacun des dits Comtés.</p> |
| H. H. | 3 Mars | <p>ANCIENNES ARCHIVES ET RECORDS PUBLICS:—Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de l'état dans lequel se trouvent maintenant les anciennes archives et les records publics de la Nouvelle France, du Canada et de la Paroisse de Québec, déposés dans les routes de l'Evêché ou maison du Parlement à Québec ou ailleurs, dans le but de prendre des mesures, tant pour les conserver et arranger, que pour recueillir et puiser à toute les sources accessibles, les documens anciens et authentiques qui ont rapport aux premiers établissemens du Canada, de nature à jeter quelque lumière sur son histoire primitive, à la mieux faire connaître et à contribuer aux progrès de la littérature en cette Province.</p> |
| I. I. | 23 Février | <p>COMPTES PUBLICS:—Comptes et états relatifs à la recette et aux dépenses du Fonds consolidé des revenus de la Province du Canada, pour l'année 1844, accompagnés d'une cédule.</p> |
| J. J. | 4 Mars | <p>COUR DE CHANCELLERIE:—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir et faire rapport des changemens qu'il serait avantageux d'introduire dans la pratique et la procédure de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada.</p> |
| K. K. | 4 " | <p>KING'S COLLEGE:—Estimation des revenus de l'Université de King's College, calculés d'après l'état de ses affaires à la fin de l'année 1844.</p> <p>—Etat nominatif des Professeurs.</p> <p>—do des Elèves du Collège.</p> <p>—Etat des dépenses encourues pour réparer les édifices du Parlement à Toronto pour les mettre temporairement à l'usage de l'Université de King's College.</p> <p>—Etat des meubles fournis à chaque Professeur.</p> <p>—Etat relatif au Chapelain.</p> |
| L. L. | 5 " | <p>CHEMINS DE L'ILE DE MONTRÉAL, ETC.:—Premier rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition de M. F. Valois et autres habitans de Lachine et autres Paroisses, et diverses autres Pétitions relatives aux chemins de l'Île de Montréal, aux CHEMINS à BARRIÈRES de LONGUEUIL à CHAMBLY, et à un CHEMIN de MADRIERS depuis la TRVERSE au MA-</p> |

| | | |
|-------|--------|--|
| L. L. | 1845. | CHEMINS DE L'ISLE DE MONTRÉAL, etc.:— <i>Continués.</i> |
| | 5 Mars | NEGE, le long de la rive ouest du BASSIN de CHAMBLY jusqu'au CHEMIN A BARRIERES ci-dessus mentionné. |
| | 10 " | Second rapport du dit Comité, concernant le Chemin à Barrières de Chambly, et le Chemin de Madriers qui y conduit. |
| | 20 " | Troisième rapport du dit Comité, concernant les Syndics des Chemins à Barrières de Montréal. |
| M. M. | 6 " | COMPTES PUBLICS:—Premier rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyés les Comptes Publics. |
| | 17 " | Troisième rapport du dit Comité. |
| N. N. | 7 " | TERRES PUBLIQUES:—Rapport du Comité Spécial chargé de s'enquérir du mode suivi pour disposer des terres de la Couronne, du Clergé et des Ecoles, et pour en approprier les revenus. |
| O. O. | 7 " | ACTE DES BOIS:—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition de John P. Waterson et autres, Inspecteurs et Mesureurs de Bois dûment autorisés pour la Cité de Québec, et diverses autres Pétitions demandant des amendemens à l'Acte des Bois,—la Pétition de Ruggles Wright et autres, habitans sur la Rivière des Outaouais, intéressés au commerce des Bois, demandant que les dispositions du dit Acte ne soient ni modifiées ni changées,—et le Bill pour régler l'inspection et mesurage du bois, des mâts, espars, madriers, douves et autres articles de même nature, et pour révoquer l'Acte de la 7 Vict. chap. 25. |
| P. P. | 7 " | AMÉLIORATIONS PUBLIQUES:—Etat des sommes d'argent dépensées à même la Caisse Publique pour des Améliorations Publiques dans le Haut et le Bas-Canada, depuis l'année 1830. |
| | | ÉDUCATION:—Etat des deniers dépensés à même la Caisse Publique pour l'Éducation dans le Haut et le Bas-Canada, depuis l'année 1830. |
| Q. Q. | 14 " | ESTIMATION de certaines dépenses du GOUVERNEMENT CIVIL de la Province du CANADA, pour l'année 1845, pour lesquelles des Subsidés sont requis. —Du montant probable de la Dépense publique et du Revenu net du Fonds consolidé de la Province du Canada, pour l'année 1844. |
| R. R. | 11 " | CANAL DE CHAMBLY:—Second rapport du Comité Spécial chargé de s'enquérir des matières et choses qui se rattachent à l'administration et à la perception des péages du Canal de Chambly. |
| S. S. | 11 " | CORPORATION DE MONTRÉAL:—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de Montréal, demandant des amendemens aux Ordonnances qui incorporent la dite Cité, ainsi que diverses autres Pétitions sur le même sujet. |
| T. T. | 13 " | CANAL DE BEAUHARNOIS ET CANAL ST.-LAURENT:—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition du Révérend J. O. ARCHAMBAULT et autres, des Paroisses ST.-TIMOTHÉE et ST. CLÉMENT, demandant à être indemnisés des PERTES que leur a occasionnées la construction du CANAL de BEAUHARNOIS;—et aussi la Pétition de GEORGE ROBERTSON et autres, du village de MILLEROCHEs et autres Pétitions demandant à être indemnisés des PERTES qu'ils ont éprouvées par la construction du CANAL ST.-LAURENT. |
| U. U. | 13 " | RIVIÈRE ST. CHARLES ET PONT DORCHESTER:—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées les Pétitions de J. G. TOURANGEAU et autres, de la Cité de QUÉBEC et des environs; du MAIRE et de la CORPORATION de la dite Cité;—et de CHARLES SMITH et ANTHONY ANDERSON, Ecuyers, au sujet du PONT DORCHESTER et de la construction de nouveaux PONTS sur la RIVIÈRE ST. CHARLES. |
| V. V. | 14 " | COLLÈGE M'GILL:—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de l'honorable Vallières de St. Réal, Juge-en-Chef de Montréal, au nom des Gouverneurs du Collège M'Gill, demandant la révocation de l'Acte qui établit l'Institution Royale, pour l'avancement des sciences;—ainsi que la Pétition du Bureau de l'Institution Royale demandant que la Charte du Collège M'Gill soit amendée de manière à permettre de disposer d'une partie de la dotation. |
| W. W. | 18 " | RIVIÈRE DES OUTAOUAIS:—Etat des marchés passés pour la construction du PONT de l'UNION sur la Rivière des Outaouais à Bytown; du montant de chaque marché; des salaires et des sommes payées à chaque Ingénieur ou Surintendant employé |

| | | |
|----------|------------------|--|
| W. W. | 1845. 18 Mars | RIVIÈRE DES OUTAOUAIS :— <i>Continuée.</i> aux dits travaux ; et de la date où les dits marchés ont été remplis. Compte détaillé de toute la dépense encourue pour les glissoires sur la Rivière des Outaouais et ses tributaires, avec les noms et les salaires des Commis qui ont été employés et des frais de voyage qui ont été encourus. |
| X. X. | 18 " | CANAL ST. LAURENT :—Etat de toutes les RÉCLAMATIONS présentées par les habitans du Comté de Dundas pour DOMMAGES sur leurs TERRES, causés par la construction du Canal St. Laurent ; indiquant en détail les noms des réclamans ; quelles portions de terres ils réclament ; la nature et le montant de leurs dommages respectifs ; comment ils ont été réglés (s'ils l'ont été) ; si c'est par arbitrage, ou par arrangement privé avec le Bureau des Travaux Publics ; quelles sont les réclamations qui ne sont pas encore réglées, et de quelles personnes ; et les raisons pour lesquelles ces réclamations ne sont pas encore réglées. |
| Y. Y. | 18 " | ASILE DES LUNATIQUES :—Etat des sommes que les Trésoriers des divers Districts de la ci-devant Province du Haut-Canada ont versé dans la caisse du Receveur-Général, pour l'établissement d'un Asile des Lunatiques, en vertu de l'Acte Provincial, 2 Vict. chap. 11, depuis 1840 jusqu'au 17 Mars, 1845. |
| Z. Z. | 18 " | M'LEOD, ALEXANDER :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Alexander M'Leod, du Township de Stamford, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a essuyées par suite de son emprisonnement dans les Etats-Unis, en 1841, sous l'accusation d'avoir pris part à la destruction du Bateau-à-Vapeur la CAROLINE. |
| A. A. A. | 20 " | CHEMINS À BARRIÈRES de QUÉBEC :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition R. G. Bellau et autres, habitans du Comté de Québec, demandant que l'Ordonnance qui établit des Chemins à Barrières dans les environs de Québec, soit amendée ; et autres ordres de renvoi relatifs aux dits chemins. |
| B. B. B. | 20 " | NOMINATIONS à des EMPLOIS ou PLACES de PROFIT :—Tableau des noms, etc., de toutes les personnes qui ont été nommées à quelque emploi ou place de profit dans la Province, depuis le 10 Février, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1844. |
| C. C. C. | 20 " | INSTITUTIONS SCOLAIRES :—Rapports sur les Institutions Scolaires qui reçoivent de l'aide à même les Fonds de la Province, avec l'indication du nombre des élèves dans chaque. |
| D. D. D. | 20 " | OBLIGATIONS de DOUANE, MONTRÉAL :—Etat du nombre des Obligations données pour les droits Provinciaux au Port de Montréal pendant les années 1842, 1843 et 1844 ; indiquant combien de ces obligations ont été payées ; combien il reste encore dû ; quel nombre de jugemens ont été obtenus ; et quels procédés ont été adoptés pour mettre ces jugemens à effet. |
| E. E. E. | 20 " | SAUVAGES en CANADA :—Section I et II d'un rapport sur les affaires des Sauvages en Canada. |
| F. F. F. | 22 " | SPARKS, NICHOLAS, et AUTRES :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de N. Sparks et autres, de Bytown, demandant la passation d'un Acte pour faire remettre au dit N. Sparks certaines terres à Bytown dont le Département de l'Ordonnance a pris possession pour les besoins du Canal Rideau, mais qu'il n'a pas néanmoins appropriées à cette fin ;—et aussi le Bill pour expliquer et amender partie de l'ACTE relatif au DÉPARTEMENT de l'ORDONNANCE. |
| G. G. G. | 22 " | PERTES OCCASIONNÉES PAR LA GUERRE :—Liste des pertes occasionnées par la guerre, indiquant les sommes qui ont été adjugées aux personnes du Haut-Canada, et qui n'avaient pas encore été payées le 18 Février, 1845. Liste des paiemens des réclamations des Sauvages pour pertes essuyées pendant la dernière guerre |
| H. H. H. | 22 " | NAVIRES et AUTRES VAISSEAUX POSSÉDÉS en CETTE PROVINCE :—Etat du TONNAGE et du NOMBRE de Navires et autres Vaisseaux possédés en cette Province, en 1844 ; distinguant autant que faire se pourra, ceux qui naviguent sur les Lacs ; ceux qui naviguent sur le Fleuve St. Laurent au-dessus de Québec ; ceux qui sont employés au cabotage en bas de Québec et dans le Golfe St. Laurent ; et ceux qui sont |

| | | |
|----------|------------------|--|
| H. H. H. | 1845. 22 Mars | NAVIRES ET AUTRES VAISSEAUX, etc.:— <i>Continué.</i> engagés dans le commerce d'outre mer autant, qu'il sera possible de le constater. |
| I. I. I. | 24 " | COUR de CHANCELLERIE :—Lettre du Régistrateur de la Cour de Chancellerie au Secrétaire Provincial, accompagnée d'un état du nombre d'actions intentées dans la dite Cour, depuis le 19 ^e Juillet, 1841, jusqu'au 12 Décembre, 1844, indiquant le nombre de causes qui ont été jugées; et d'un état tabulaire des dépens taxés et alloués dans la Cour de Chancellerie depuis le 22 Juillet, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1844. |
| J. J. J. | 24 " | CANAL WELLAND :—Documens en réponse à une Adresse, demandant certaines informations sur les sommes qui ont été dépensées pour achever le Canal Welland depuis Thorold et l'écluse No. 18, respectivement, jusqu'au Port Dalhousie, et autres matières qui s'y rattachent. |
| K. K. K. | 24 " | KELLY, WILLIAM MOORE :—Copie des documens et de la correspondance relative à l'affaire et à la conduite de William Moore Kelly, Ecuyer, ci-devant Collecteur de Douanes au Port de Toronto. |
| L. L. L. | 25 " | PONTS de GLACE :—Correspondances et rapports relativement à la formation de ponts de glace, en bas des Trois-Rivières, près de l'île Bigot, et entre Québec et la Pointe-Lévi. |
| M. M. M. | 26 " | M-BEAN, JOHN :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de John M-Bean, de Lancaster, dans le District de l'Est, demandant une rémunération pour avoir construit une écluse à <i>French's Reef</i> . |
| N. N. N. | 26 " | BRANDON, TOWNSHIP DE :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de WILLIAM MORRISON et autres, du Township de Brandon dans le Comté de Berthier, demandant des titres pour certaines terres qu'ils possèdent dans le dit Township, telles que tracées et délimitées par le Gouvernement dans le principe, mais que le Seigneur De Lanaudière réclame maintenant. |
| O. O. O. | 27 " | CAMERON, DONALD :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de Donald Cameron, du Township de Thorah, dans le District de Home, demandant la nomination d'une Commission pour instituer une enquête au sujet de prétendues injustices commises envers le Pétitionnaire et autres personnes à l'égard de leurs terres, par le Conseil Exécutif du Haut-Canada, ensemble avec le rapport du Comité Spécial des Communes du Haut-Canada sur une Pétition ci-devant présentée par M. Cameron à la Chambre d'Assemblée de cette Province. |
| P. P. P. | 28 " | DÉPARTEMENT DU BUREAU DES POSTES :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de J. H. Maitland et J. C. Becket, de l'Union de l'Ecole du Dimanche du Canada, demandant qu'il soit adopté des mesures pour établir un taux économique et uniforme du port des lettres, et divers autres documens, pétitions et sujets relatifs au Département du Bureau des Postes. |
| Q. Q. Q. | 29 " | HAVRE DE COBOURG :—Documens relatifs à la confection du Havre de Cobourg. CHEMIN depuis le LAC RICE jusqu'au LAC ONTARIO :—Documens y relatifs. |
| R. R. R. | | BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, Bas-Canada :—États généraux et rapports des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de Québec, pour les années 1843 et 1844. —États semblables pour le District de Montréal. —Rapport supplémentaire pour do. pour les années 1840, 1841, 1842 et 1843. —État général et rapport pour le District des Trois-Rivières pour l'année 1843. —États semblables pour le District de Gaspé pour les années 1842, 1843 et 1844. |
| S. S. S. | 26 " | REID et SHEPHERD :—Premier rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de John Reid et Robert Shepherd, de la Cité de Montréal, demandant que les deniers qui leur sont dus comme entrepreneurs du Canal St. Laurent, leur soient payés, et diverses autres Pétitions semblables. |
| T. T. T. | | IMPORTATIONS et EXPORTATIONS :—Importations et Exportations au Port St. Jean pour les années 1843 et 1844. |

C E D U L E

DES COMPTES ET ÉTATS qui ont rapport à la Recette et à la Dépense publiques du Fonds des Revenus Consolidés de la Province du Canada, pour l'année 1843.

- No. 1. État constatant le Revenu Net de la Province du Canada pour l'année 1843, ainsi qu'un Abrégé de la Dépense pendant le même période, et l'État du Fonds des Revenus Consolidés au 31e Janvier, 1844.

R E C E T T E S .

- No. 2. État du Revenu provenant des Droits des Douanes dans la Province du Canada pour l'année finissant le 5 Janvier, 1844, reçus entre le 6 Janvier, 1843 et le 31 Janvier, 1844.
- " 3. État du Revenu provenant des Droits sur Licences pour Magasins détaillant des Liqueurs Fortes, Auberges, Distilleries, Tables de Billards, Colporteurs, Bateaux-à-vapeur, Maisons pour le détail de Bière et d'Aile, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1844, reçus entre le 6 Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 4. État du Revenu provenant des Droits sur Licence d'Encanteurs et sur les ventes par encan pendant l'année finissant le 5e Janvier 1844, reçus entre le 6e Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 5. État des sommes composant le Revenu Territorial de la Province du Canada, payées entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 6. État du Revenu provenant des droits des Phares ou Tonnage, en vertu de l'Acte du H. C. 7 Guill. IV. Cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1844, et reçus entre le 6 Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 7. État des Droits perçus sur les Emissions des Billets de Banques entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, en vertu de l'Acte du Canada, 4 et 5 Vict. Cap. 29.
- " 8. État du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes en acompte de l'Intérêt sur Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 9. État du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice, en vertu de l'Acte du Haut-Canada, 2e Vict. Chap. 9, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 10. État des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 11. État du Revenu Casuel payé au Receveur Général entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous le Grand Sceau Privé, Copies et Certificats de Patentes de Terres, Licences de Mariages, Auberges, Magasins de détail de ville et campagne, Colporteurs, de Billards et de Traverses, y inclus les Honoraires sur Exemptions, Recherches et autres Payements incidents.

D E P E N S E .

- No. 12. État de la charge pour Intérêt sur la Dette Publique de la Province du Canada, payé entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- " 13. État des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, à compte de la dépense pour les services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule A, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.
- " 14. État des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada en acompte de la Dépense pour les Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.
- " 15. État des Warrants émanés en acompte de la Dépense pour services auxquels il est pourvu par les Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.
- " 16. État des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, pour services auxquels il est pourvu par Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, du 1er Janvier, 1843 au 31e Janvier, 1844.

Appendice
(A.)
1844.

- No. 17. État des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada pour Services auxquels il est pourvu par Actes de la Législature de la Province du Canada, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.
- “ 18. État des Warrants émanés en accompte de la Dépense du Gouvernement Civil de la Province du Canada, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844, pour les services de 1842, pour lesquels il est pourvu par l'Acte 6e Vict. Cap. 9.
- “ 19. État des Warrants émanés en accompte de la Dépense du Gouvernement Civil de la Province du Canada pour l'année 1843, payés entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, d'après un Vote de l'Assemblée Législative de la dernière Session.

Appendice
(A.)
1844.

DIVERS ITEMS.

- No. 20. État du montant dépensé par le Bureau des Travaux dans la Province du Canada, en vertu de l'Acte des 4e et 5e Vict. Chap. 28, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- “ 21. État du montant dépensé par le Bureau des Travaux dans la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, une somme due provenant de 1842 y incluse, sans l'autorité du Parlement, et pour lequel une appropriation est requise.
- “ 22. État détaillé des Payements et Déduction faits sur les Revenus du Fonds Consolidé de la Province du Canada pour frais de Régie, Perception, Rabais, Remises de Droits, etc., pour l'année finissant le 5e Janvier, 1844.
- “ 23. État des Affaires de la Province du Canada le 31e Janvier, 1844, dans lequel l'année 1843, est incluse.
- “ 24. État montrant les Payements sous les Cédules A. et B. respectivement, pour l'année 1843 faits entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

CEDULE.

DES ÉTATS montrant les Recettes et Dépenses des différents Comptes Spéciaux ci-dessous mentionnés pour l'année 1843.

- “ 25. État des Argents perçus en vertu des Actes Provinciaux 45 Geo. 3, Cap. 12, 51 Geo. 3, Cap. 2, et 2 Geo. 4, Cap. 7, et des Dépenses encourues pour l'entretien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, du Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1843, sous la surintendance du Bureau de la Trinité à Montréal.
- “ 26. État des Droits de Tonnage perçus pendant le cours de la Navigation en 1843 à Québec et Montréal, en vertu de l'Acte Provincial 6 Guil. 4, Cap. 35, Continué par l'Ordonnance 3 Vic. Cap. 15, et des sommes payées à même iceux pour pourvoir au Traitement Médical des Marins Malades.
- “ 27. État des Fonds provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites du 1er Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843.
- “ 28. État des Argents provenant de la Vente des Terres des Écoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte Provincial 4 et 5 Vic. Cap. 19, et des Warrants émanés sur iceux entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.
- “ 29. État des Argents reçus et provenant des Taux ou Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada 4 et 5 Vict. Cap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux Ports de Québec et de Montréal, y comprise une Somme reçue pour le Trésor Impérial par l'entremise du Commissaire Général, et le Montant qui en a été payé pour pourvoir aux Soins Médicaux d'Emigrés Malades, et aider aux Personnes Indigentes de cette description à procéder au lieu de leur destination pendant la Saison de la Navigation de l'année 1843.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY.
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

No. 1.

État constatant le Revenu Net de la Province du Canada pour l'année 1843, ainsi qu'un Abrégé de la Dépense pendant le même période, et l'état du Fonds des Revenus Consolidés au 31e Janvier, 1844.

| DÉPENSE. | N ^o de l'Article. | Cours Provincial. | | REVENU. | N ^o de l'Article. | Cours Provincial. | |
|--|------------------------------|-------------------|-------|---|------------------------------|-------------------|-----------|
| | | £ | s. d. | | | £ | s. d. |
| Intérêt de la Dette Publique..... | 12 | 93214 | 12 14 | Balance à l'Avoir du Fonds Consolidé le 31e Décembre, 1842..... | | | |
| Montant de la Cédule A..... | 13 | 50000 | 0 0 | Douanes, Net, en Billets et Argent..... | 2 | 219934 | 4 9 3/4 |
| Do. de la Cédule B..... | 14 | 33333 | 6 8 | Accise, Net..... | 3 et 4 | 30524 | 11 0 |
| Charges Permanentes pourvues par la loi dans le Canada Est..... | 15 | 11334 | 14 1 | Territorial Net..... | 5 | 27223 | 7 10 1/2 |
| Charges Permanentes pourvues par la loi dans le Canada Ouest. | 16 | 12314 | 9 11 | Droits de Phares et de Tonnage, Ouest..... | 6 | 596 | 5 2 |
| Charges en vertu d'Actes de la Législature de la Province du Canada..... | 17 | 18489 | 10 9 | Taxes sur les Banques..... | 7 | 7600 | 16 11 |
| Charges suivant l'Estimation de 1842..... | 18 | 4644 | 18 1 | Revenu des Travaux Publics..... | 8 | 26076 | 11 13 1/4 |
| Charges suivant l'Estimation de 1843..... | 19 | 61498 | 8 14 | Commissions de Milice, Amendes et Exemptions..... | 9 | 102 | 5 0 |
| Balance à l'Avoir du Fonds Consolidé le 31e Janvier, 1844..... | | | | Amendes et confiscations, les Saisies y comprises..... | 10 | 3016 | 0 9 |
| | | | | Revenu Casuel..... | 11 | 6851 | 8 14 1/4 |
| | | | | Warrants Cancellés..... | | 62 | 2 10 1/2 |
| | | | | Total Cours Provincial..... | | | |
| | | | | | | 320987 | 13 8 |
| | | | | | | 400335 | 2 7 1/4 |

Balance, Cours Provincial..... £115505 2 10 3/4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits des Douanes dans la Province du Canada pour l'année finissant le 5 Janvier, 1844, reçus entre le 6 Janvier, 1843 et le 31 Janvier, 1844.

| PORTS. | Montant Total des Perceptions. | | Déductions faites pour la perception des Recettes. | | Autres frais de Perception payés par le Receveur Gé- néral en vertu d'un War- rant. | Montant Net en Courant. | | |
|---|-----------------------------------|------------|---|----------|--|-------------------------------|-------|--------|
| | £ | s. d. | £ | s. d. | | £ | s. d. | |
| Québec..... | 558 | 13 5 2 | 4797 | 16 10 | 1100 | 17 1 | 49935 | 19 11 |
| Montréal..... | 1024 | 82 1 4 | 2418 | 1 6 | 1135 | 16 0 | 98613 | 6 8 |
| St. Jean..... | 223 | 50 1 4 | .. | .. | 937 | 6 10 | 21412 | 14 6 |
| Phillipsburg..... | 911 | 2 10 | .. | .. | 156 | 17 7 | 754 | 5 3 |
| Coteau du Lac..... | 2402 | 7 3½ | .. | .. | 762 | 0 8 | 1606 | 7 1½ |
| Stanstead..... | 357 | 10 4½ | .. | .. | 153 | 12 2 | 203 | 18 2½ |
| Beauce..... | 100 | 13 2 | .. | .. | 72 | 9 11 | 28 | 3 3 |
| Aniherstburg..... | 431 | 15 1½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 331 | 15 1½ |
| Bath..... | 233 | 13 11½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 133 | 13 11½ |
| Belleville..... | 594 | 0 11 | 100 | 11 10 | .. | .. | 493 | 9 1 |
| Bond Head..... | 64 | 18 5½ | 32 | 6 4 | .. | .. | 32 | 12 1½ |
| Brockville..... | 1008 | 0 2 | 125 | 8 0 | .. | .. | 882 | 12 2 |
| Hamilton..... | 12191 | 1 4 | 302 | 5 5 | .. | .. | 11888 | 15 11 |
| Chatham..... | 584 | 6 7 | 100 | 0 0 | .. | .. | 484 | 6 7 |
| Chippewa..... | 1960 | 6 4 | 170 | 8 11½ | .. | .. | 1789 | 17 4½ |
| Cobourg..... | 1358 | 15 4 | 142 | 18 9 | 4 | 7 4 | 1211 | 9 3 |
| Cornwall..... | 226 | 5 6 | 100 | 0 0 | .. | .. | 126 | 5 6 |
| Dunville..... | 71 | 8 4½ | 34 | 1 4½ | .. | .. | 37 | 6 11½ |
| Fort Erie..... | 824 | 3 7½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 724 | 3 7½ |
| Gananoque..... | 928 | 10 11½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 828 | 10 11½ |
| Goderich..... | 70 | 13 5½ | 36 | 0 7½ | .. | .. | 34 | 12 10 |
| Hallowell..... | 287 | 5 1 | 100 | 0 0 | .. | .. | 187 | 5 1 |
| Kingston..... | 9278 | 4 11 | 300 | 0 0 | .. | .. | 8978 | 4 11 |
| Maitland..... | 5 | 8 11½ | 2 | 14 5½ | .. | .. | 2 | 14 5½ |
| Maria Town..... | 107 | 13 3½ | 53 | 16 8 | .. | .. | 53 | 16 7½ |
| Newcastle..... | 180 | 16 5½ | 77 | 7 6 | .. | .. | 103 | 8 11½ |
| Niagara..... | 1176 | 3 4½ | 123 | 16 2 | .. | .. | 1042 | 7 2½ |
| Oakville..... | 224 | 12 0 | 100 | 0 0 | .. | .. | 124 | 12 0 |
| Penetanguishine..... | 118 | 13 11½ | 58 | 14 9½ | .. | .. | 59 | 19 2 |
| Prescott..... | 337 | 4 2 | 100 | 0 0 | .. | .. | 237 | 4 2 |
| Port Burwell..... | 173 | 19 3 | 86 | 8 9 | .. | .. | 87 | 10 6 |
| Port Hope..... | 705 | 2 7 | 100 | 0 0 | .. | .. | 605 | 2 7 |
| Port Colborne..... | 600 | 15 2 | 65 | 18 7½ | .. | .. | 534 | 16 6½ |
| Port Credit..... | 195 | 19 4½ | 98 | 11 10½ | .. | .. | 97 | 7 6½ |
| Port Darlington..... | 217 | 15 4½ | 68 | 15 11½ | .. | .. | 148 | 19 5 |
| Port Dalhousie..... | 465 | 0 11 | 100 | 0 0 | .. | .. | 365 | 0 11 |
| Port Dover..... | 287 | 0 9½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 187 | 0 9½ |
| Port Sarnia..... | 280 | 16 7½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 180 | 16 7½ |
| Port Stanley..... | 1782 | 18 5½ | 169 | 1 0½ | .. | .. | 1613 | 17 5 |
| Toronto..... | 17603 | 2 4 | 324 | 14 3 | .. | .. | 17278 | 8 1 |
| Sault Ste. Marie..... | 252 | 13 1½ | 101 | 10 11 | .. | .. | 151 | 2 2½ |
| Queenston..... | 779 | 17 11½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 679 | 17 11½ |
| Rivière aux Raisins..... | 96 | 1 9 | 48 | 0 10½ | .. | .. | 48 | 0 10½ |
| Port Trent..... | 72 | 3 2½ | 22 | 12 6 | .. | .. | 49 | 10 8½ |
| Sandwich..... | 698 | 3 10 | 100 | 7 4 | .. | .. | 597 | 16 6 |
| Turkey Point..... | 318 | 9 11½ | 100 | 0 0 | .. | .. | 218 | 9 11½ |
| Windsor..... | 331 | 4 4½ | 100 | 4 4 | .. | .. | 231 | 0 0½ |
| Total..... | £ | 241572 9 0 | 11472 15 7½ | 361 15 4 | 4319 0 3 | 225418 17 9½ | | |
| Moins.—Balances dues, mais pour lesquelles il a été subséquemment rendu compte jusqu'au 31 Janvier, 1844. £ | | | | | | 6484 12 11½ | | |
| Revenu Net en Argent et en Billets, Courant..... | £ | | | | | 218934 4 9½ | | |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

N. B.—Les recettes dans les Etats ci-dessus et suivants du Revenu comprennent les paiements faits au Receveur Général pendant tout le cours du mois de Janvier, 1844, afin que les comptes correspondent à ceux du Receveur Général.

Appendice (A.) 1844.

Appendice (A.) 1844.

No. 3.

PROVINCE DU CANADA.

État du Revenu provenant des Droits sur Licences pour Magasins détaillant des Liqueurs Fortes, Auberges, Distilleries, Tables de Billards, Colporteurs, Bateaux à-vapeur, Maisons pour le détail de Bière et d'Aile, pendant l'année finissant le 5 Janvier 1844, reçus entre le 6 Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| DISTRICT. | Magasins. | | Auberges. | | Distilleries. | | Tables de Billard. | | Colporteurs. | | Bateaux-à-vapeur. | | Maisons pour l'Aile et la Bière. | | Total en Gros du Revenu. | | Frais de Perception. | | Revenu Net. | | | | | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|------------|---------------|----------|--------------------|----------|--------------|---------|-------------------|----------|----------------------------------|----------|--------------------------|------|----------------------|-------|-------------|-------|---|----|----|--|
| | No. | Droit. | No. | Droit. | No. | Droit. | No. | Droit. | No. | Droit. | No. | Droit. | No. | Droit. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| Montréal..... | 499 | 1996 0 0 | 1089 | 4356 0 0 | 18 | 2456 8 1 | 1 | 12 10 0 | 87 | 174 0 0 | | | | | 9041 | 6 7 | 146 | 7 3 | 8894 | 19 34 | | | | |
| Québec..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| St. Francis..... | 8 | 60 0 0 | 53 | 244 0 0 | 6 | 47 7 6 | | | | | | | | | 351 | 7 6 | 84 | 6 4 | 267 | 1 2 | | | | |
| Bathurst..... | 5 | 37 10 0 | 40 | 169 10 0 | 8 | 101 10 3 | | | | | | | | | 322 | 10 3 | 68 | 4 4 | 254 | 5 11 | | | | |
| Bréc..... | 7 | 52 10 0 | 28 | 106 10 0 | 4 | 70 8 10 | | | | | | | | | 258 | 8 10 | 46 | 12 6 | 211 | 16 4 | | | | |
| Colborne..... | 20 | 150 0 0 | 44 | 241 10 0 | 2 | 80 0 6 | | | | | | | | | 477 | 10 6 | 123 | 17 3 | 353 | 17 3 | | | | |
| Dalhousie..... | 31 | 232 10 0 | 65 | 377 10 0 | 1 | 30 6 0 | | | | | | | | | 707 | 16 0 | 106 | 18 3 | 600 | 17 9 | | | | |
| Dé l'Est..... | 39 | 300 0 0 | 193 | 1106 10 0 | 17 | 328 16 9 | 1 | 40 0 0 | 8 | 70 0 0 | | | | | 1876 | 16 9 | 210 | 19 8 | 1665 | 17 1 | | | | |
| Gore..... | 82 | 615 0 0 | 323 | 2105 0 0 | 24 | 444 0 0 | 1 | 40 0 0 | 19 | 135 0 0 | | | | | 3422 | 0 0 | 320 | 14 6 | 3101 | 5 6 | | | | |
| Huron..... | 4 | 30 0 0 | 27 | 115 0 0 | 6 | 51 12 3 | | | | | | | | | 201 | 2 3 | 43 | 2 0 | 158 | 0 3 | | | | |
| Johnstown..... | 24 | 180 0 0 | 68 | 333 0 0 | 2 | 61 2 6 | | | | | | | | | 617 | 12 6 | 103 | 18 8 | 513 | 13 10 | | | | |
| London..... | 16 | 120 0 0 | 111 | 629 10 0 | 13 | 175 4 9 | | | | | | | | | 965 | 14 9 | 152 | 7 8 | 813 | 7 0 | | | | |
| Mjland..... | 43 | 322 10 0 | 154 | 1027 10 0 | 5 | 146 11 0 | 1 | 40 0 0 | 6 | 45 0 0 | | | | | 1630 | 11 0 | 197 | 15 6 | 1432 | 15 6 | | | | |
| Newcastle..... | 15 | 112 10 0 | 62 | 368 1 3 | 7 | 132 6 6 | | | | | | | | | 612 | 17 9 | 194 | 7 8 | 418 | 10 1 | | | | |
| Niagara..... | 56 | 420 0 0 | 192 | 1102 10 0 | 13 | 177 6 0 | | | | | | | | | 1859 | 6 0 | 224 | 7 9 | 1664 | 18 3 | | | | |
| Ottawa..... | 5 | 37 10 0 | 14 | 97 0 0 | 1 | 27 0 0 | | | | | | | | | 194 | 0 0 | 44 | 1 10 | 149 | 18 1 | | | | |
| Prince Edouard..... | 5 | 37 10 0 | 18 | 101 0 0 | 1 | 13 17 6 | | | | | | | | | 169 | 7 6 | 49 | 1 5 | 120 | 6 0 | | | | |
| Talbot..... | 4 | 30 0 0 | 26 | 136 10 0 | 6 | 138 11 0 | | | | | | | | | 348 | 1 0 | 43 | 10 1 | 304 | 10 10 | | | | |
| Victoria..... | 14 | 105 0 0 | 50 | 253 10 0 | 4 | 49 13 9 | | | | | | | | | 424 | 3 9 | 62 | 17 9 | 361 | 6 0 | | | | |
| Simcoe..... | 2 | 15 0 0 | 13 | 45 0 0 | | | | | | | | | | | 67 | 10 0 | 31 | 15 0 | 35 | 15 0 | | | | |
| Wellington..... | 10 | 75 0 0 | 43 | 230 0 0 | 9 | 221 19 0 | | | | | | | | | 548 | 9 0 | 91 | 9 10 | 456 | 19 1 | | | | |
| Dé l'Ouest..... | 8 | 60 0 0 | 82 | 449 10 0 | 5 | 51 13 9 | | | | | | | | | 605 | 3 9 | 95 | 17 10 | 509 | 5 10 | | | | |
| Total..... | 897 | 4988 10 0 | 2700 | 13594 11 3 | 157 | 4852 4 5 | 4 | 132 10 0 | 154 | 714 0 0 | 23 | 172 10 0 | 174 | 277 10 0 | 24731 | 15 8 | 2442 | 13 4 | 22289 | 2 4 | | | | |

Droits d'Enean suivant l'Etat No. 4, annexé, Courant.....

Accise Total.....

Ajoutez—Recette pendant le mois de Janvier dernier en compte sur Licences et Droits, 1844.....

Revenu Net en Argent courant.....

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.
JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

No. 4.

Appendice
(A.)
1844.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits sur Licence d'Encanteurs et sur les ventes par encan pendant l'année finissant le 5e Janvier, 1844, reçus entre le 6e Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| DISTRICT. | Licences aux Encanteurs. | | Ventes par Encan. | Total en Gros du Revenu. | Frais de Perception. | Revenu Net. |
|--|--------------------------|---------|----------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|
| | No. | Droits. | | | | |
| | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| Montréal..... | 16 | 50 0 0 | 3745 10 3½ | 3825 10 3½ | 93 12 6 | 3731 17 9½ |
| Québec..... | 14 | 70 0 0 | 1138 7 0 | 1208 7 0 | 28 9 0 | 1179 18 0 |
| St. Francis..... | 2 | 10 0 0 | 3 14 4 | 13 14 4 | 0 1 10 | 13 12 6 |
| <i>Par les Collecteurs des Douanes, aux Ports de</i> | | | | | | |
| Belleville..... | 2 | 10 0 0 | 4 16 0 | 14 16 0 | 0 14 9½ | 14 1 2½ |
| Brockville..... | 1 | 5 0 0 | 4 6 9 | 9 6 9 | 0 9 4 | 8 17 5 |
| Chatham..... | 0 | 0 0 0 | 11 3 6 | 11 3 6 | 0 11 2½ | 10 12 3½ |
| Cobourg..... | 2 | 10 0 0 | 3 13 5 | 13 13 5 | 0 13 8 | 12 19 9 |
| Cornwall..... | 2 | 10 0 0 | 2 5 5½ | 12 5 5½ | 0 12 3 | 11 13 2½ |
| Goderich..... | 1 | 5 0 0 | 0 0 0 | 5 0 0 | 0 5 0 | 4 15 0 |
| Hamilton..... | 4 | 20 0 0 | 2 19 3 | 22 19 3 | 1 2 11 | 21 16 4 |
| Hallowell..... | 2 | 10 0 0 | 11 3 4 | 21 3 4 | 1 1 2 | 20 2 2 |
| Kingston..... | 7 | 35 0 0 | 240 0 8 | 275 0 8 | 13 15 0½ | 261 5 7½ |
| Niagara..... | 2 | 10 0 0 | 7 2 0½ | 17 2 0½ | 0 17 1 | 16 4 11½ |
| Prescott..... | 0 | 0 0 0 | 0 7 3 | 0 7 3 | 0 0 7 | 0 6 8 |
| Port Dover..... | 1 | 5 0 0 | 0 0 0 | 5 0 0 | 0 5 0 | 4 15 0 |
| “ Hope..... | 1 | 5 0 0 | 9 7 9 | 14 7 9 | 0 14 4½ | 13 13 4½ |
| “ Stanley..... | 4 | 20 0 0 | 9 8 4 | 29 8 4 | 1 9 5 | 27 18 11 |
| Toronto..... | 18 | 90 0 0 | 420 2 6 | 510 2 6 | 25 10 1 | 484 12 5 |
| Total, Courant.....£ | 79 | 395 0 0 | 5614 7 10½ | 6019 7 10½ | 170 5 3½ | 5839 2 7 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

No. 5.

ÉTAT des sommes composant le Revenu Territorial de la Province du Canada, payées entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| | Montant Courant. | Total Courant. |
|---|---------------------|-------------------|
| | £ s. d. | £ s. d. |
| De la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour le Loyer des Postes du Roi, jusqu'au 10e Octobre, 1843..... | | 600 0 0 |
| <i>Baux des Lots de Grève à Québec.</i> | | |
| De George Black, une année de loyer d'un Lot d'Eau, jusqu'au 24 Juin, 1843.... | 26 5 7 | |
| “ H. et W. Sharples, do do do | 6 5 0 | |
| “ George Taylor, do do do | 35 19 2 | |
| “ Walker et Forsyth, do do do | 32 3 6 | |
| “ Pemberton Brothers, do do do | 6 5 0 | |
| “ J. W. Woolsey, do do do | 44 18 11 | |
| “ Wm. Petry, six années de loyer d'un Lot de Grève, jusqu'au 14 Janvier, 1843. | 243 12 0 | |
| “ John Bonner, do do do | 222 0 0 | |
| | | 617 9 2 |
| <i>Quinls.</i> | | |
| De différentes Personnes..... | | 135 2 9 |
| <i>Lods et Ventes.</i> | | |
| De différentes Personnes..... | | 2340 6 1½ |
| Porté en l'autre part..... | £ | 3692 18 0½ |

No. 5.

ÉTAT des sommes composant le Revenu Territorial &c.—Continué.

| | £ | s. | d. | Montant Courant. | Total Courant. | |
|---|-------|----|----|---------------------|-------------------|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | .. | .. | .. | .. | 3692 18 0½ | |
| <i>Louages des Traverses.</i> | | | | | | |
| De la Traverse à Bytown..... | .. | .. | .. | 8 0 0 | | |
| “ “ à Prescott..... | .. | .. | .. | 75 0 0 | | |
| “ “ au Port Sarnia..... | .. | .. | .. | 10 0 0 | 93 0 0 | |
| <i>Recettes du Commissaire des Terres de la Couronne.</i> | | | | | | |
| Ventes et Instalments sur ventes des Terres de la Couronne dans la Province du Canada..... | 30816 | 9 | 7 | | | |
| Rentes et Arrérages sur Terres à Bail..... | 462 | 4 | 7 | | | |
| Ventes à Rentes annuelles (Quit Rents)..... | 84 | 12 | 7 | | | |
| Réserves Militaires, Ventes et Instalments..... | 14242 | 16 | 0 | | | |
| Honoraires Territoriaux et Casuels..... | 1051 | 3 | 0 | | | |
| Rentes de la Grosse-Isle..... | 10 | 0 | 0 | | | |
| Remboursements de la Pension R. H. Thornhill..... | 62 | 10 | 0 | | | |
| Gain sur Scrip..... | 173 | 0 | 10 | | | |
| Succession de P. Robinson..... | 6 | 10 | 8 | | | |
| Surcharges sur Droits de Terres..... | 1 | 13 | 5 | | | |
| Du Dr. McAllister..... | 23 | 19 | 0 | | | |
| Montant dû de 1842..... | 6742 | 5 | 10 | | | |
| Transport du Compte des Bois et Forêts..... | 36283 | 5 | 11 | | | |
| | | | | 89960 11 5 | | |
| <i>Bois et Forêts.</i> | | | | | | |
| Recette de James Stephenson..... | 33974 | 11 | 2 | | | |
| “ “ William Morrison..... | 581 | 13 | 1 | | | |
| “ “ William McDonald..... | 797 | 4 | 10 | | | |
| “ “ C. F. Fournier..... | 1735 | 6 | 3 | | | |
| “ “ G. L. Marler..... | 270 | 16 | 2 | | | |
| “ “ Wm. Price et Cie..... | 1339 | 16 | 6 | | | |
| “ “ Jas. Tibbetts..... | 429 | 3 | 4 | | | |
| “ “ A. Gilmour..... | 317 | 14 | 2 | | | |
| “ “ John Veazie..... | 312 | 10 | 0 | | | |
| “ Petits Montants de différents Comptables..... | 640 | 17 | 11 | | | |
| | 40399 | 13 | 5 | | | |
| Moins—Transport au Compte des Terres de la Couronne, comme ci-dessus..... | 36283 | 5 | 11 | | | |
| | | | | 4116 7 6 | 94076 18 11 | |
| <i>Recette Totale.....</i> | | | | | | |
| | | | | £ | 97862 16 11½ | |
| <i>Déductions, par le Commissaire des Terres de la Couronne.</i> | | | | | | |
| Droits de Terres..... | 35663 | 5 | 2 | | | |
| Scrip de Milice..... | 5250 | 0 | 0 | | | |
| Arpentages..... | 2956 | 13 | 2 | | | |
| Ventes Annulées..... | 87 | 16 | 1 | | | |
| Commissions d'Agents..... | 2462 | 1 | 4 | | | |
| Dépenses générales dans les Bureaux des Terres de la Couronne et de l'Arpenteur Général..... | 4443 | 5 | 10 | | | |
| Remises sur Réserves Militaires..... | 1664 | 12 | 8 | | | |
| Pension de Robert H. Thornhill..... | 62 | 10 | 0 | | | |
| Des héritiers de feu l'Hon. W. B. Felton..... | £1100 | 0 | 0 | | | |
| Salaires dûs jusqu'au 6 Août, 1836..... | 1910 | 15 | 11 | | | |
| | 3010 | 15 | 11 | | | |
| Balance de compte pour emploi d'Instalments reçus par feu Peter Robinson, lorsque Commissaire des Terres de la Couronne, et lesquels n'ont pas été appliqués par lui..... | 313 | 19 | 5 | | | |
| Balance portée à l'an prochain, mais dont il a été subséquentement tenu compte jusqu'au 31e Janvier, 1844..... | 10153 | 19 | 6 | | | |
| | | | | 66068 19 1 | | |
| <i>Des Bois et Forêts.</i> | | | | | | |
| Déboursés, &c., par J. Stevenson..... | 2962 | 0 | 2 | | | |
| “ “ Wm. Morrison..... | 25 | 15 | 0 | | | |
| Arpentages..... | 32 | 2 | 6 | | | |
| Commission..... | 0 | 6 | 0 | | | |
| Montant payé au Laird McNabb, en compte sur sa réclamation..... | 849 | 7 | 2 | | | |
| Déboursés par McLean Stewart..... | 246 | 16 | 8 | | | |
| | | | | 4116 7 6 | | |
| <i>Paiements par Warrants, en Déductions.</i> | | | | | | |
| | | | | 70185 6 7 | | |
| Salaires du Greffier des Terriers du Domaine de Sa Majesté..... | 90 | 0 | 0 | | | |
| Commission de l'Inspecteur Général des do..... | 142 | 18 | 8 | | | |
| Copies d'Extraits Notariaux..... | 7 | 14 | 2 | | | |
| Arpentage du Havre de Québec..... | 117 | 18 | 0 | | | |
| Remise à John Bonner, montant de dépenses en Appel..... | 26 | 1 | 7 | | | |
| “ à Wm. Petry, do do do..... | 24 | 1 | 10 | | | |
| | 408 | 14 | 3 | 454 2 6 | 70639 9 1 | |
| Sterling..... | | | | | | |
| Net Courant..... | | | | £ | 27223 7 10½ | |

Appendice
(A.)

No. 6.

Appendice
(A.)

1844.

1844.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits des Phares ou Tonnage, en vertu de l'Acte du H. C. 7 Guill. IV, cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1844, et reçus entre le 6 Janvier, 1843 et le 31 Janvier, 1844.

| Port où Collectés. | Montant | | |
|---|----------|----|----|
| | Courant. | | |
| | £ | s. | d. |
| Amherstburgh..... | 16 | 6 | 0 |
| Bath..... | 1 | 15 | 6 |
| Brockville..... | 12 | 16 | 0 |
| Chatham..... | 17 | 12 | 0 |
| Cobourg..... | 4 | 14 | 0 |
| Dunville..... | 2 | 10 | 0 |
| Goderich..... | 5 | 0 | 0 |
| Hamilton..... | 51 | 13 | 1 |
| Hallowell..... | 4 | 0 | 0 |
| Kingston..... | 156 | 16 | 0 |
| Newcastle..... | 6 | 16 | 0 |
| Niagara..... | 35 | 19 | 0 |
| Oakville..... | 22 | 3 | 0 |
| Prescott..... | 15 | 0 | 0 |
| Port Burwell..... | 2 | 12 | 0 |
| “ Colborne..... | 40 | 10 | 0 |
| “ Credit..... | 10 | 4 | 0 |
| “ Darlington..... | 2 | 9 | 0 |
| “ Dalhousie..... | 44 | 11 | 0 |
| “ Dover..... | 1 | 10 | 0 |
| “ Hope..... | 7 | 12 | 0 |
| “ Sarnia..... | 6 | 5 | 0 |
| “ Stanley..... | 9 | 13 | 0 |
| Toronto..... | 110 | 6 | 7 |
| Pointe Turkey..... | 4 | 17 | 0 |
| Windsor..... | 10 | 11 | 0 |
| Total..... | 604 | 1 | 2 |
| Moins—Balances dues, mais pour lesquelles il a été subséquemment tenu compte jusqu'au 31 Janvier, 1844. | 7 | 16 | 0 |
| Revenu Net en Argent Courant..... £ | 596 | 5 | 2 |

N. B.—La Loi ne fait aucune Allowance aux Collecteurs de Douanes pour la Perception de ce Droit.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Montréal, 1844.

JOS. CARY.

Député Inspecteur Général.

No. 7.

ÉTAT des Droits perçus sur les Emissions des Billets de Banques entre le 1er Janvier, 1843 et le 31 Janvier, 1844, en vertu de l'Acte du Canada, 4e et 5 Vict. Cap. 29.

| | | Courant. | | |
|---|---------------------------------|----------|----|----|
| | | £ | s. | d. |
| Banque de Montréal..... | jusqu'au 31e Octobre, 1843..... | 2530 | 16 | 10 |
| “ de Québec..... | do do do..... | 330 | 17 | 7 |
| “ du Haut Canada..... | do do do..... | 1031 | 10 | 6 |
| “ de l'Amérique Britannique du Nord à Montréal..... | do do do..... | 194 | 17 | 0 |
| “ de do do Québec..... | do do do..... | 267 | 17 | 2 |
| “ de do do Kingston..... | do do do..... | 111 | 19 | 8 |
| “ de do do Toronto..... | do do do..... | 171 | 18 | 11 |
| “ du Peuple à Montréal..... | do do do..... | 458 | 1 | 2 |
| “ de la Cité à do..... | do do do..... | 911 | 12 | 10 |
| “ Commerciale à Kingston..... | do do do..... | 1027 | 1 | 11 |
| “ des Fermiers à Toronto..... | do do do..... | 28 | 11 | 11 |
| “ de Gore à do..... | do do do..... | 535 | 11 | 5 |
| Total Courant..... £ | | 7600 | 16 | 11 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Montréal, 1844.

JOS. CARY,

Député Inspecteur Général.

ÉTAT du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes en compte de l'Intérêt sur Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| TRAVAUX. | Montant en Gros. | | | Déductions pour frais de Collection, Régie, etc. | | | Montant Net Courant. | | |
|---|------------------|----|----|--|----|----|----------------------|----|-----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Canal de Welland..... | 16159 | 6 | 0 | 297 | 2 | 8 | 15862 | 3 | 4 |
| Canal de Lachine..... | 7322 | 2 | 1½ | 2252 | 13 | 7 | 5069 | 8 | 6½ |
| Canal de Chambly..... | 352 | 5 | 2 | 274 | 0 | 3½ | 78 | 4 | 10½ |
| Commission (Trust) du Chemin de York, Est..... | 600 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 600 | 0 | 0 |
| Commission (Trust) du Chemin de York, Ouest..... | 600 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 600 | 0 | 0 |
| Chemin et Pont de Gwilliamsburg, Ouest..... | 120 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 120 | 0 | 0 |
| Chemin à Barrières du District de Gore..... | 1000 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 1000 | 0 | 0 |
| Pont de Chatham..... | 88 | 10 | 0 | .. | .. | .. | 88 | 10 | 0 |
| Pont de Brantford..... | 344 | 8 | 3 | .. | .. | .. | 344 | 8 | 3 |
| Compagnie du Havre de Cobourg—Taux..... | 944 | 19 | 3 | 100 | 0 | 0 | 844 | 19 | 3 |
| “ “ Intérêt sur Prêts..... | 745 | 2 | 2 | .. | .. | .. | 745 | 2 | 2 |
| Havre de Oakville..... | 384 | 1 | 4½ | 75 | 0 | 0 | 309 | 1 | 4½ |
| Havre de Toronto..... | 571 | 15 | 0 | 94 | 13 | 5 | 477 | 1 | 7 |
| Pont de Trent..... | 130 | 18 | 1½ | .. | .. | .. | 130 | 18 | 1½ |
| Chemin de Kingston et Napance..... | 1200 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 1200 | 0 | 0 |
| Havre de Port Hope..... | 600 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 600 | 0 | 0 |
| Canal de La Baie Burlington..... | 1918 | 5 | 3 | 99 | 6 | 5 | 1818 | 18 | 10 |
| Les Bassins (Locks) de Ste. Anne..... | 618 | 16 | 0½ | 155 | 5 | 7 | 463 | 10 | 5½ |
| Havre de Kettle Creek..... | 904 | 4 | 6½ | 45 | 4 | 3 | 859 | 0 | 3½ |
| Total en Courant..... | £ 34604 | 13 | 3½ | 3393 | 6 | 2½ | 31211 | 7 | 1 |
| Moins—Balances dues, mais pour lesquelles il a été subséquemment rendu compte jusqu'au 31e Janvier, 1844..... | | | | | | | 5134 | 15 | 11½ |
| Revenu Net en Argent, Courant..... | £ | | | | | | 26076 | 11 | 1½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général

No. 9.

ÉTAT du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice, en vertu de l'Acte du Haut-Canada, 2e Vict. Chap. 9, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| RÉGIMENT OU CORPS. | Honoraires sur Commissions. | | | Argent d'Exemption. | | | Amendes. | | | Total. | | |
|--|-----------------------------|----|----|---------------------|----|----|----------|----|----|--------|----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| 1er Frontenac..... | 7 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7 | 10 | 0 |
| 2e “..... | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 24 | 15 | 0 | 25 | 15 | 0 |
| 3e “..... | 2 | 5 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 5 | 0 |
| 3e Durham..... | 2 | 15 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 15 | 0 |
| 1er Gore..... | 1 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 10 | 0 |
| 3e “..... | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 15 | 0 | 1 | 15 | 0 |
| 4e York O..... | 1 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 10 | 0 |
| 9e “..... | 15 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 15 | 10 | 0 |
| 1er Haldimand..... | 4 | 10 | 0 | .. | .. | .. | 6 | 15 | 0 | 11 | 5 | 0 |
| 4e “..... | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| 4e Prince Edouard..... | 10 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 10 | 0 | 0 |
| 1er Lennox..... | 5 | 5 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5 | 5 | 0 |
| 4e Northumberland..... | 1 | 15 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 15 | 0 |
| 3e Grenville..... | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| 2e Lanark..... | 3 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 3 | 0 | 0 |
| 5e “..... | 7 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7 | 0 | 0 |
| Artillerie Indépendante de Dundas..... | 1 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 10 | 0 |
| Total, Courant..... | £ 65 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 37 | 5 | 0 | 102 | 5 | 0 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

ÉTAT des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| | Courant. | | | Total Courant. | | |
|---|----------|----|-----|-------------------|----|------------|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Amendes.</i> | | | | | | |
| Reçu du Greffier de la Paix, District de Québec..... | 189 | 10 | 6 | | | |
| “ do do do Montréal..... | 122 | 6 | 0 | | | |
| “ du Shérif de Québec..... | 50 | 0 | 0 | | | |
| “ do de St. Francis..... | 11 | 5 | 0 | | | |
| “ des Shérifs dans le Canada Ouest..... | 232 | 9 | 9 | | | |
| “ des Magistrats dans do..... | 216 | 16 | 0½ | | | |
| “ des Greffiers de la Paix do..... | 9 | 12 | 0 | | | |
| “ du Trésorier de la Maison de Trinité à Québec..... | 34 | 7 | 4 | | | |
| “ de l'Honble. R. Baldwin, Procureur Général, (Ouest)..... | 39 | 13 | 0 | | | |
| Total des Amendes..... | | | | | | 905 19 7½ |
| <i>Saisies.</i> | | | | | | |
| Au Port de St. Jean..... | 449 | 18 | 8 | | | |
| “ de Staustead..... | 30 | 15 | 11½ | | | |
| “ du Coteau du Lac..... | 13 | 9 | 9 | | | |
| “ du Canada Ouest..... | 1829 | 4 | 7 | | | |
| Reçu de l'Honble. R. Baldwin, Procureur Général (Ouest)..... | 66 | 18 | 3 | | | |
| Total des Saisies..... £ | 2390 | 7 | 2½ | | | |
| <i>Déductions.</i> | | | | | | |
| La part de Son Excellence Sir Charles Bagot, comme Gouverneur-Général jusqu'au 5 Avril, 1843..... | £102 | 10 | 11 | | | |
| W. B. Sheehan, Collecteur à Dunnville, étant pour sa part dans le tiers d'une Obligation (<i>Bond</i>) pour des Saisies recouvrées..... | 22 | 6 | 1 | | | |
| | | | | 124 | 17 | 0 |
| | | | | | | 2265 10 2½ |
| | | | | | | 3171 9 10 |
| Moins—Balances dues, mais pour lesquelles il a été subséquemment rendu compte jusqu'au 31e Janvier, 1844..... | | | | | | 155 9 1 |
| Revenu Net en Argent, Courant..... £ | | | | | | 3016 0 9 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

No. 11.

ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous le Grand Sceau Privé, Copies et Certificats de Patentes de Terres, Licences de Mariages, Auberges, Magasins de détail de ville et campagne, Colporteurs, de Billards et de Traverses, y inclus les Honoraires sur Exemplifications, Recherches et autres Payements incidents.

| RECETTES. | Montant en Gros. | | | Déductions pour Commission, etc. | | | Montant Net. | | |
|---|---------------------|----|----|-------------------------------------|----|----|-----------------|----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Département du Secrétaire (Est.)</i> | | | | | | | | | |
| 1er Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843. | | | | | | | | | |
| Honoraires sur 6 Patentes pour Inventions, à £2 chaque.. | 12 | 0 | 0 | | | | | | |
| “ 33 Commissions de Notaires Publics, à £1 10s. chaque | 49 | 10 | 0 | | | | | | |
| “ 21 do d'Avocats, à do do | 31 | 10 | 0 | | | | | | |
| “ 5 Licences de Députés Arpenteurs Provinciaux à £1 5s. chaque..... | 6 | 5 | 0 | | | | | | |
| Porté en l'autre part..... £ | 99 | 5 | 0 | | | | | | |

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, à compte de la dépense pour les services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule A, du 1er Janvier, 1843 au 31e Janvier, 1844.

| A qui payé. | SERVICE. | £ s. d. | Montant. £ s. d. | Total Sterling. £ s. d. |
|--|--|-----------|---------------------|-------------------------------|
| Son Excellence Sir Charles Bagot, G. C. B. | Salaire comme Gouverneur Général, du 1er Janvier au 29 Mars, 1843, à £7000 par année..... | | 1711 2 3 | |
| Son Excellence Sir Charles T. Metcalfe Bart. et G. C. B. | Do do du 30 Mars au 31 Décembre, 1843, à £7000 par année..... | | 5288 17 9 | 7000 0 0 |
| <i>Juges, Canada Ouest.</i> | | | | |
| John B. Robinson..... | Douze mois de Salaire comme Juge en Chef jusqu'au 31 Décembre, 1843..... | | | 1500 0 0 |
| Jas. B. Macaulay..... | Do comme Juge de la Cour du Banc du Roi, jusqu'au do..... | | 900 0 0 | |
| Archibald McLean..... | Do comme do jusqu'au do..... | | 900 0 0 | |
| Jonas Jones..... | Do comme do do..... | | 900 0 0 | |
| C. A. Hagerman..... | Do comme do do..... | | 900 0 0 | |
| R. S. Jameson..... | Do comme Vice Chancelier, jusqu'au do..... | | | 3600 0 0 1125 0 0 |
| <i>Juges, Canada Est.</i> | | | | |
| Sir James Stuart, Bart.... | Douze mois de Salaire comme Juge en Chef à Québec, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | | | 1500 0 0 |
| Edward Bowen..... | Do comme Juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, jusqu'au do..... | | 900 0 0 | |
| Philippe Panet..... | Do comme do jusqu'au do..... | | 900 0 0 | |
| Elzéar Bedard..... | Do comme do do..... | | 900 0 0 | |
| J. R. Vallières de St. Réal. | Do comme Juge en Chef à Montréal jusqu'au do..... | | | 2700 0 0 |
| J. R. Rolland..... | Do comme Juge de la Cour du Banc du Roi à Montréal, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | | 900 0 0 | 1100 0 0 |
| Samuel Gale..... | Do comme do jusqu'au do..... | | 900 0 0 | |
| Charles D. Day..... | Do comme do do..... | | 900 0 0 | |
| D. Mondelet..... | Do comme Juge Résident Provincial aux Trois-Rivières, jusqu'au do..... | | | 2700 0 0 900 0 0 |
| John Fletcher..... | Do comme do à St. François jusqu'au do..... | | | 500 0 0 |
| John G. Thompson..... | Do comme do à Gaspé jusqu'au do..... | | | 500 0 0 |
| <i>Pensions aux Juges.</i> | | | | |
| James Read..... | Douze mois de Pension comme ci-devant Juge en Chef de Montréal, jusqu'au 31e Décembre, 1843.. | 733 6 8 | | |
| L. P. Sherwood..... | Do comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi, Haut-Canada, jusqu'au do..... | 600 0 0 | | |
| George Pyke..... | Do comme do à Montréal, jusqu'au do..... | 666 13 4 | | |
| | | | 2000 0 0 | |
| <i>Salaires des Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i> | | | | |
| L. H. Lafontaine..... | Salaire et Allouances comme Procureur Général, Est, du 1er Janvier au 12e Décembre, 1843, à £1800 Stg., par année..... | 1707 1 3 | | |
| Robert Baldwin..... | Salaire et Allouances comme Procureur Général, Ouest, du do au do à £1280 Stg. par année.... | 1213 18 3 | | |
| Thos. C. Aylwin..... | Do comme Solliciteur Général, Est, du do au do à £1000 par année..... | 948 7 4 | | |
| Jas. E. Small..... | Do comme do Ouest, du do au do à £540 par année..... | 512 2 4 | | |
| | | | 4381 9 2 | |
| <i>Circuits, Est.</i> | | | | |
| Sir James Stuart, Bart.... | Allouance de Circuit pour les Circuits du Printems de 1843..... | 25 0 0 | | |
| J. R. Rolland..... | Do do et pour sa présence à la Cour d'Appel à Québec pour 1843..... | 150 0 0 | | |
| Philippe Panet..... | Do do do do..... | 50 0 0 | | |
| J. R. Vallières de St. Réal | Do do do do..... | 100 0 0 | | |
| Hughes Heney..... | Do do do do..... | 25 0 0 | | |
| Charles D. Day..... | Do do do do..... | 50 0 0 | | |
| E. Bedard..... | Do do do do..... | 25 0 0 | | |
| D. Mondelet..... | Do do do do..... | 50 0 0 | | |
| E. Bowen..... | Do do do do..... | 25 0 0 | | |
| Samuel Gale..... | Do do do do..... | 100 0 0 | | |
| | | | 600 0 0 | |
| <i>Circuits, Ouest.</i> | | | | |
| J. B. Robinson..... | Allouance de Circuit pour 1843..... | 157 10 0 | | |
| J. B. Macaulay..... | Do do do..... | 180 0 0 | | |
| Archd. McLean..... | Do do do..... | 157 10 0 | | |
| <i>Porté en l'autre part.....</i> | | £ 495 0 0 | 6981 9 2 | 23125 0 0 |

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—*Continuë.*

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | | Total Sterling. |
|--|--|-----------|--------------|-----------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part</i> | 495 0 0 | 6981 9 2 | 23125 0 0 |
| | <i>Circuits, Ouest.</i> | | | |
| Jonas Jones..... | Allouance de Circuit, pour 1842 et 1843..... | 225 0 0 | | |
| C. A. Hagerman..... | do do pour 1843..... | 180 0 0 | | |
| | | | 900 0 0 | |
| | <i>Dépenses pour Poursuites Criminelles, Canada Est.</i> | | | |
| A. C. Buchanan, Conseil de la Reine..... | Montant de son compte pour Services en Loi pour 1842 et 1843..... | 514 18 4 | | |
| Hon. F. W. Primrose, do..... | Do pour 1842 et jusqu'au 30 Juin, 1843..... | 192 1 3 | | |
| Henry Driscoll, do..... | Do do..... | 5 5 0 | | |
| Andrew W. Cochrane..... | Do do et Déboursés en 1843..... | 116 7 8 | | |
| | | | 828 12 3 | |
| | <i>Dépenses pour Poursuites Criminelles, Canada Ouest.</i> | | | |
| Henry John Boulton..... | Pour Service comme Conseil de la Reine aux Assises des Districts de Niagara, Talbot, Brock et Gore, en 1843..... | 353 14 0 | | |
| John Prince..... | Do comme do aux do de Wellington, Huron, London et Ouest do..... | 411 15 0 | | |
| George M. Boswell..... | Do comme do aux do de Colborne, Newcastle, Simcoe et Johnstown, do..... | 214 4 0 | | |
| W. H. Blake..... | Do comme do aux do de l'Ouest, Ottawa, Dalhousie et Home, do..... | 280 7 0 | | |
| Thos. M. Radenhurst..... | Do comme do aux do de Dalhousie et Bathurst, do..... | 103 1 0 | | |
| James Smith..... | Do comme Clerc de la Couronne aux Assises de l'Automne dans le District de Colborne do..... | 62 2 0 | | |
| Wm. Notman..... | Do comme do aux do de Niagara, do..... | 88 13 0 | | |
| W. H. Draper..... | Do comme Conseil de la Reine, jusqu'au 21e Décembre, do..... | 154 13 6 | | |
| | | | 1668 9 6 | |
| | <i>Cour de Vice Amiralité, Est.</i> | | | |
| Henry Black..... | Douze mois de Salaire comme Juge, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 200 0 0 | | |
| J. P. Bradley..... | Do comme Régistrateur do do..... | 150 0 0 | | |
| J. B. Parkyn..... | Do comme Maréchal do do..... | 75 0 0 | | |
| | | | 425 0 0 | |
| | <i>Salaires, Allouances et Contingents des Shérifs dans le Canada Est.</i> | | | |
| W. S. Sewell, Québec..... | Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 100 0 0 | | |
| do..... | Do Allouance pour un Bourreau Public, jusqu'au do..... | 27 0 0 | | |
| do..... | Six do Contingents jusqu'au 30 Juin, 1843..... | 1298 7 8 | | |
| Isaac G. Ogden, Trois-Rivières..... | Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 75 0 0 | | |
| do..... | Do Allouance pour un Bourreau Public, jusqu'au do..... | 27 0 0 | | |
| do..... | En accompte sur ses Contingents, jusqu'au do..... | 628 2 8 | | |
| Boston & Coffin, Montréal..... | Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au do..... | 100 0 0 | | |
| do..... | Do Allouance pour un Bourreau Public, jusqu'au do..... | 27 0 0 | | |
| do..... | En accompte sur leurs Contingents, jusqu'au do..... | 3772 17 7 | | |
| Chas. Whiteher, St. Francis..... | Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au do..... | 50 0 0 | | |
| do..... | En accompte sur ses Contingents, jusqu'au do..... | 421 4 0 | | |
| Martin Sheppard, Gaspé..... | Douze mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au do..... | 70 0 0 | | |
| do..... | Do Allouance pour frais de Voyage, jusqu'au do..... | 10 0 0 | | |
| do..... | En accompte de ses Contingents, jusqu'au do..... | 225 0 0 | | |
| | | | 6831 11 11 | |
| | <i>Coronaires, Est.</i> | | | |
| E. A. Panet, Québec..... | Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 100 0 0 | | |
| do..... | Six mois d'Allouance pour Honoraires et Déboursés, jusqu'au 30e Juin, 1843..... | 149 19 5 | | |
| J. Jones, Montréal..... | Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 100 0 0 | | |
| do..... | Six mois d'Allouance pour Honoraires et Déboursés, jusqu'au 31e Décembre, 1842..... | 378 6 8 | | |
| Valere Guillet, Trois-Rivières..... | Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 50 0 0 | | |
| do..... | Six mois d'Allouance pour Honoraires et Déboursés, jusqu'au 30e Juin, 1843..... | 69 10 6 | | |
| C. A. G. De Tonnancour, St. Francis..... | Douze mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | 45 0 0 | | |
| R. W. Fitton, Comté de Bonaventure..... | Do do do do..... | 25 0 0 | | |
| Wm. Tilly, Comté de Gaspé..... | Do do do do..... | 25 0 0 | | |
| do..... | Six mois d'Allouance pour Honoraires et Déboursés jusqu'au 30 Juin, 1843..... | 2 16 3 | | |
| | | | 945 12 10 | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | | £ 18580 15 9 | 23125 0 0 |

No. 11.

ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général, etc.—Continué.

| RECETTES. | £ s. d. | Montant en Gros. £ s. d. | Déductions pour Commission, etc. £ s. d. | Montant Net. £ s. d. |
|--|----------|-----------------------------|---|-------------------------|
| <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | 99 5 0 | | | |
| <i>Département du Secrétaire, (Est.)</i> | | | | |
| 1er Octobre, 1842 au 31e Décembre, 1843. | | | | |
| Honoraires sur 38 Licences de Praticiens en Médecine, à £1 8 4 chaque..... | 53 16 8 | | | |
| " " 5 do de Pilotes 1 15s. chaque..... | 3 15 0 | | | |
| " " 28 Commissions sous le Grand Sceau, à £1 5 chaque..... | 35 0 0 | | | |
| " " 140 Patentes Territoriales, à divers prix.. | 272 6 10 | | | |
| " " 56 Certificats de Légalisation, à 2s 6d chaque | 7 0 0 | | | |
| " " 1 do do do | 0 15 0 | | | |
| " " 1760 Licences d'Auberges, Magasins, Col-porteurs et Billards, à 5s. chaque..... | 440 0 0 | | | |
| " " 80 Licences de Traversiers à 15s. chaque.. | 60 0 0 | | | |
| | | 971 18 6 | 48 11 11 | 923 6 7 |
| <i>Département du Secrétaire, (Ouest.)</i> | | | | |
| 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | | | | |
| Honoraires sur 18 Commissions, etc. sous le Grand Sceau, à £5 chaque..... | 90 0 0 | | | |
| " " 14 do de Praticiens en Médecine, à £1 chaque..... | 14 0 0 | | | |
| " " 14 do de Notaires Publics, à £2 chaque..... | 28 0 0 | | | |
| " " 5 do de Collecteurs de Douanes, à £2 chaque..... | 10 0 0 | | | |
| " " 11 do de Députés Arpenteurs Pro-vinciaux, à £2 chaque..... | 22 0 0 | | | |
| " " 10 Commissions diverses, à £2 chaque.. | 20 0 0 | | | |
| " " 146 Certificats Notariaux, et autres, à 2s 6d chaque..... | 18 5 0 | | | |
| " " 4 Instruments Spéciaux..... | 14 2 6 | | | |
| | | 216 7 6 | 10 16 4 | 205 11 2 |
| <i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i> | | | | |
| Arrérages d'Honoraires provenant de l'année dernière.... | | | | |
| | 29 11 3 | | | |
| 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | | | | |
| Honoraires sur 78 Certificats pour Patentes Territoriales, à 2s. 6d. chaque..... | 9 15 0 | | | |
| " " 53 Recherches, à 1s. 3d. chaque..... | 3 6 3 | | | |
| " " 117 Honoraires, à 2s. 6d. chaque..... | 14 12 6 | | | |
| " " 5 Exemplifications, à £2 1s. 3d. chaque.. | 10 6 3 | | | |
| Divers autres Honoraires..... | 13 1 0 | | | |
| | | 80 12 3 | | 80 12 3 |
| <i>Licences de Mariages.</i> | | | | |
| Honoraires sur Licences de Mariages..... | | 2270 5 0 | 781 3 7 | 1489 1 5 |
| Total Courant..... | £ | 3539 3 3 | 840 11 10 | 2698 11 5 |
| Montant payé par divers Greffiers de Cours de Districts dans les Canadas Est et Ouest à compte du Fond Général d'Honoraires..... | | | | |
| | | | | 1477 7 9 |
| Montant payé par le Commissaire de Police, étant pour autant reçu des Corporations des Cités de Montréal et Québec, en remboursement d'argent avancé par le Gouvernement pour le soutien de la Police dans ces Cités respectives pendant l'année 1841..... | | | | |
| | | | | 2489 19 8 |
| Remboursement par divers comptables de balances non dépensées sur des argents à eux avancés pour diffé-rentes fins..... | | | | |
| | | | | 185 9 3½ |
| Total Courant..... | £ | | | 6851 8 1½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

1844.

ÉTAT de la charge pour Intérêt sur la Dette Publique de la Province du Canada, payé entre le 1er Janvier, 1843 et le 31e Janvier, 1844.

1844.

| NOMS. | SERVICE. | Sterling. | | | Sterling. | | | |
|--------------------------------|---|-------------------------|----|----|-----------|-------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| Glynn, Mills, Halifax, et Cie. | Pour intérêt sur £400,000 de Débentures pour 12 mois au 31 Décembre, 1843, à 5 pour cent. | 20000 | 0 | 0 | 20200 | 0 | 0 | |
| | Pour 1 par cent de commission sur icelui. | 200 | 0 | 0 | | | | |
| Baring, Frères et Cie. | Pour intérêt sur £469,650 de Débentures pour 12 mois au 31 Décembre, 1843, à 5 par cent. | 23492 | 10 | 0 | 23717 | 6 | 6 | |
| | Pour 1 par cent de commission sur icelui. | 234 | 16 | 6 | | | | |
| Banque d'Angleterre. | Pour 6 mois d'intérêt sur £300,000, à 4 par cent. ... | 6000 | 0 | 0 | 18090 | 0 | 0 | |
| | " ½ par cent de commission sur icelui. | 30 | 0 | 0 | | | | |
| | " 6 mois d'intérêt sur £600,000, à 4 par cent, au 31e Décembre, 1843. | 12000 | 0 | 0 | | | | |
| | Pour ½ par cent de commission sur icelui. | 60 | 0 | 0 | | | | |
| Glynn, Mills, Halifax et Cie.. | Pour premium d'échange sur £12,000, à 9½ par cent | 1140 | 0 | 0 | 2450 | 0 | 0 | |
| | " " " sur £13,100 à 10 " " | 1310 | 0 | 0 | | | | |
| Baring, Frères et Cie. | Pour premium d'échange sur £12,000, à 9½ par cent. | 1140 | 0 | 0 | 2311 | 14 | 8 | |
| | " " " sur £11,717 6s. 6d., à 10 par cent. | 1171 | 14 | 8 | | | | |
| Banque d'Angleterre. | Pour premium d'échange sur £6030. | 605 | 17 | 4 | 1811 | 17 | 4 | |
| | " " " sur £12,060 à 10 par cent. | 1206 | 0 | 0 | | | | |
| Baring, Frères et Cie. | Payé à Perkins et Cie., pour Planches (<i>Plates</i>) et Impressions. | 168 | 18 | 4 | 185 | 16 | 2 | |
| | Pour premium d'échange sur £168 18s. 4d. | 16 | 17 | 10 | | | | |
| | Pour intérêt sur compte courant au 1er Juin, 1843. . | 931 | 12 | 11 | | | | |
| | " Avertissements jusqu'au 31e Décembre, 1843. . | 33 | 15 | 0 | | | | |
| Glynn, Mills, Halifax et Cie.. | " Frais de Poste jusqu'au do. | 1 | 9 | 11 | 703 | 8 | 6 | |
| | " 1 par cent. de commission sur £31,437 2s. étant pour la vente de £30,800 Débentures, et 6 mois d'intérêt. | 314 | 7 | 5 | | | | |
| | " Courtage (<i>Brokerage</i>) sur les mêmes, à ½ par cent | 77 | 0 | 0 | | | | |
| | Moins. | 1358 | 5 | 3 | | | | |
| J. H. Dunn. | Pour 6 mois d'intérêt sur £30,800. | £637 | 2 | 0 | 10906 | 5 | 5 | |
| | " Balance d'intérêt au 31e Decembre, 1843. | 17 | 14 | 9 | | | | |
| | | 654 | 16 | 9 | | | | |
| B. Turquand. | Pour intérêt sur compte courant au 30 Juin, 1843. . | 586 | 2 | 9 | 712 | 2 | 0 | |
| | " " " au 31e Déc. " " | 125 | 0 | 1 | | | | |
| | " Frais de Poste " au " " | 0 | 19 | 2 | | | | |
| A. Gough. | Pour cette somme pour le mettre en état de payer l'intérêt sur les Débentures tenus dans la Province, jusqu'au 31e Décembre, 1843. | 10906 | 5 | 5 | 914 | 12 | 6 | |
| | Pour cette somme par lui payée du 1er au 31e Janvier, 1844, en acompte sur icelle. | 914 | 12 | 6 | | | | |
| D. Davidson. | Pour cette somme, étant 6 mois d'intérêt sur £35,000 Prêts pour le Canal de Chambly. | 945 | 0 | 0 | 405 | 0 | 0 | |
| | Pour 6 mois d'intérêt jusqu'au 1er Novembre, 1843, sur £20,000. | 540 | 0 | 0 | | | | |
| Noah Freer. | Pour 6 mois d'intérêt jusqu'au 1er Novembre, 1843 sur £15,000. | 405 | 0 | 0 | 945 | 0 | 0 | |
| | | Sterling. | | | £ | 63893 | 3 | 1 |
| | | Égal en Courant à. | | | £ | 93214 | 12 | 1½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—*Continué.*

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | | Total Sterling. |
|----------------------------------|---|----------|-------|-----------------|
| | | £ | s. d. | £ s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part....</i> | 18580 | 15 8 | 23125 0 0 |
| | <i>Clercs de la Couronne, Est.</i> | | | |
| Jas. Green, Québec..... | Douze mois de Salaire au 31e Décembre, 1843.... | 40 | 0 0 | |
| do | Six do Honoraires et Allouances au 31e Décembre, 1842..... | 60 | 9 1 | |
| A. M. DeLisle, Montréal.. | Douze mois de Salaire au 31e Décembre, 1843.... | 40 | 0 0 | |
| do | Six do Honoraires et Allouances au 30e Juin, 1843..... | 56 | 14 9 | |
| W. C. H. Coffin, Trois-Rivières. | Douze mois de Salaire au 31e Décembre, 1843.... | 20 | 0 0 | |
| do | Six do Honoraires et Allouances au 30e Juin, 1843..... | 11 | 2 2 | |
| | | | | 228 6 0 |
| | <i>Cour d'Appel, Est.</i> | | | |
| A. S. Scott..... | Douze mois de Salaire, comme Greffier, au 31e Décembre, 1843..... | 120 | 0 0 | |
| do | Quinze mois d'Allouance pour Papeteries, du 1er Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843, à £6 par année..... | 7 | 10 0 | |
| Frederick Mince..... | Douze mois de Salaire, comme Huissier, au 31e Décembre, 1843..... | 27 | 0 0 | |
| | | | | 154 10 0 |
| | <i>Interprètes, Est.</i> | | | |
| Siméon LeLièvre..... | Douze mois de Salaire, comme Interprète aux Cours de Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 40 | 0 0 | |
| Richard Dillon..... | Do do à Montréal au do | 40 | 0 0 | |
| J. C. Fearon..... | Do do aux Trois-Rivières au do | 25 | 0 0 | |
| | | | | 105 0 0 |
| | <i>Grands Connétables, Est.</i> | | | |
| Wm. Downes..... | Douze mois de Salaire, comme Grand Connétable à Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 36 | 0 0 | |
| do | En acompte pour Service de Subpœnas, etc, au do..... | 74 | 4 5 | |
| Benjamin DeLisle..... | Douze mois de Salaire, comme Grand Connétable à Montréal, au do..... | 36 | 0 0 | |
| Philip Burns..... | Do do comme do aux Trois-Rivières, au do.. | 27 | 0 0 | |
| do | Montant de son compte pour Service de Subpœna au 30e Juin, 1843..... | 84 | 6 2 | |
| | | | | 257 10 7 |
| | <i>Crieurs et Tipstoffs, Est.</i> | | | |
| Frederick Mince..... | Douze mois de Salaire, comme Crieur et Tipstaff à Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 38 | 0 0 | |
| J. G. Stanley..... | Do comme Crieur des Cours à Montréal, au do... | 20 | 0 0 | |
| Peter Devins..... | Do comme Tipstaff à do au do..... | 18 | 0 0 | |
| P. Portugaia..... | Do comme Crieur et Tipstaff aux Trois-Rivières, au 31e Décembre, 1843 | 25 | 0 0 | |
| | | | | 101 0 0 |
| | <i>Gardiens des Cours, Est.</i> | | | |
| Joseph Tardiff..... | Douze mois de Salaire, comme Gardien de la Cour à Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 54 | 0 0 | |
| H. O. Donohue..... | Do comme do à Montréal, au do..... | 72 | 0 0 | |
| P. Portugais..... | Do comme do aux Trois-Rivières, au do..... | 36 | 0 0 | |
| John McLellan..... | Do comme do à New-Carlisle, au do..... | 36 | 0 0 | |
| C. M. Hyndman..... | Do comme do à Sherbrooke au do..... | 18 | 0 0 | |
| Joseph Tuzo..... | Do comme do à Percé, au do..... | 36 | 0 0 | |
| | | | | 252 0 0 |
| | <i>Gardiens de Prisons, Est.</i> | | | |
| James Maclaren..... | Douze mois de Salaire, comme Gardien de la Prison à Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 125 | 0 0 | |
| do | Do Allouance pour deux Guichetiers, au do..... | 110 | 0 0 | |
| Thomas McGinn..... | Do Comme Gardien de la Prison à Montréal, au do | 125 | 0 0 | |
| do | Do Allouance pour deux Guichetiers, au do..... | 72 | 0 0 | |
| Richard Ginnis..... | Do Comme Gardien de la Prison aux Trois-Rivières au do..... | 55 | 0 0 | |
| do | Do Allouance pour deux Guichetiers, au do..... | 72 | 0 0 | |
| Patrick Read..... | Do Comme Gardien de la Prison à Sherbrooke, au do..... | 25 | 0 0 | |
| | | | | 584 0 0 |
| | <i>Médecins des Prisons, Est.</i> | | | |
| Thos. Fargues..... | Neuf mois de Salaire, comme Médecin de la Prison à Québec au 30 Septembre, 1843, à £200 par année, | 150 | 0 0 | |
| D. Arnoldi..... | Douze do comme do à Montréal, au 31e Décembre, 1843..... | 200 | 0 0 | |
| G. Badeaux..... | Do comme do aux Trois-Rivières, au do..... | 50 | 0 0 | |
| | | | | 400 0 0 |
| | <i>Porté en l'autre part....</i> | £20663 | 2 3 | 23125 0 0 |

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total. Sterling. |
|---|---|-----------|---------------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | | 20663 2 3 |
| | <i>Protonotaires, Est.</i> | | |
| Perrault et Burroughs..... | En acompte sur leur Compte Contingent, comme Protonotaire à Québec, pour 1843..... | 517 8 2 | |
| Monk et Morrogh..... | Do do à Montréal, pour do | 84 7 6 | |
| W. C. H. Coffin..... | Montant de son do comme do aux Trois-Rivières, au 30e Juin, 1843..... | 55 4 5 | |
| Wm. Bell..... | Do comme do à St. François, au do..... | 38 6 11 | 695 7 0 |
| | <i>Greffiers de la Paix, Est.</i> | | |
| F. X. Perrault..... | Six mois d'Alouance pour Honoraires et Déboursés, comme Greffier de la Paix à Québec, au 30e Juin, 1843..... | 120 1 6 | |
| A. M. Delisle..... | Do do à Montréal, au do..... | 206 11 10 | |
| H. B. Hughes..... | Do do aux Trois-Rivières, au do | 50 11 1 | |
| Wm. Bell..... | Do do à St. François, au do | 7 16 0 | |
| Beebe & Wilkie..... | Douze mois de Salaire, comme Greffier de la Cour Provinciale à Gaspé et Greffier de la Paix, au 31e Décembre, 1843..... | 60 0 0 | 445 0 5 |
| | <i>Greffiers des Assises, Ouest.</i> | | |
| A. G. McLean..... | Pour Services comme Greffier des Assises au Circuit d'Automne pour 1842, et do du Printems pour 1843..... | 71 4 3 | |
| Edward C. Jones..... | Do du Printems et de l'Automne, pour do | 59 17 6 | |
| John Joseph..... | Do do pour do | 61 0 8 | |
| W. A. Harvey..... | Do do pour do | 108 6 9 | |
| W. A. Campbell..... | Do do pour do | 61 7 2 | |
| C. C. Small..... | Do comme Clerc de la Couronne et des Plaids.. | 111 0 7 | 472 16 11 |
| | <i>Divers Items.</i> | | |
| G. B. Cullen..... | Salaire comme Greffier des Magistrats de Police à Montréal, du 1er au 24 Janvier, 1843, à £112 10s, par année..... | 7 7 11 | |
| Samuel B. Smith..... | Ses déboursés comme Député Greffier assistant à la Cour d'Appel à Toronto..... | 10 16 0 | |
| T. D. Harington..... | Loyer et Réparations à la Cour de Justice mise en usage comme Bureau d'Enregistrement de la Cour de Chancellerie..... | 19 16 0 | |
| W. B. Heward..... | Pour ses Services auprès de l'Avocat Général comme Clerc en Chambre à Toronto..... | 1 18 0 | |
| R. S. Jameson..... | Dépenses encourues en préparant la Cour de Chancellerie à Toronto..... | 42 9 10 | |
| Alexander Ross..... | Douze mois de Salaire, comme Messager de la Cour de Chancellerie, au 31e Décembre, 1843..... | 50 0 0 | |
| Thomas Phipps..... | Do comme Huissier de la Cour du Banc de la Reine à Toronto, au do..... | 18 0 0 | |
| James Bridgeland..... | Do comme Gardien de do au do | 18 0 0 | |
| W. B. Jarvis..... | Pour Services comme Shérif pendant les Séances de la Cour du Banc de la Reine à Toronto, en 1842 et 1843..... | 25 4 0 | |
| John Wilkie..... | Do comme Greffier de la Cour d'Oyer et Terminer à New Carlisle en 1843..... | 52 1 3 | |
| A. S. Scott..... | Meubles pour la Cour d'Appel..... | 6 10 6 | |
| C. E. Shiller, Surintendant des témoins de la Couronne, Montréal. | Pour Service de Subpoenas en 1842 et 1843..... | 184 4 8 | 436 8 2 |
| | Montant Total de Warrants émanés, Sterling..... | | 45837 14 9 |
| | A déduire—Montant dû de Warrants le 1er Février, 1844, et demeurant non payé..... | | 470 13 0 |
| | Payements Actuels, Sterling..... | | 45367 1 9 |
| | Montant de la Liste Civile, Cédule A, pour 1843..... | | 45000 0 0 |
| | Moins—La somme suivante non payée, et portée au crédit du Fonds du Revenu Consolidé, savoir : | | |
| | Salaire du Lieutenant-Gouverneur..... | 1000 0 0 | |
| | A déduire—Montant de Warrants émanés en acompte de l'année 1844, et inclû dans les payements ci-dessus..... | 880 0 0 | |
| | | 120 0 0 | 44880 0 0 |
| | Laissant un excédant sur les Dépenses Contingentes, devant être pourvu à l'administration de la Justice, Sterling..... | £ | 487 1 9 |
| | Égal en Courant à..... | £ | 541 4 2 |

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada en compte de la Dépense pour les Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | | | Total Sterling. |
|--|---|-----------|------|-----|-----------------|
| | | £ | s. | d. | £ s. d. |
| <i>Bureau du Secrétaire Principal.</i> | | | | | |
| R. W. Rawson..... | Salaire comme Secrétaire Principal, du 1er Janvier, 1843, au 20e Janvier, 1844, à £1620 Stg. par année. | 1709 | 0 | 2 | |
| Henry Cotton..... | Do comme 1er Clerc, du 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | 250 | 0 | 0 | |
| W. R. Bartlett..... | Do comme 2e do du do au do | 200 | 0 | 0 | |
| Michael Turner..... | Do comme 3e do du do au do | 157 | 10 | 0 | |
| Philip St. Hill..... | Do comme Gardien du Bureau do do | 75 | 0 | 0 | |
| John McCloskey..... | Do comme Messenger do do | 50 | 0 | 0 | |
| | | 2441 10 2 | | | |
| <i>Bureau du Secrétaire Privé.</i> | | | | | |
| Capt. H. Bagot..... | Salaire comme Secrétaire Privé, du 1er Janvier au 29e Mars, 1843, à £324 par année. | 79 | 4 | 0 | |
| James M. Higginson..... | Do do do du 30e Mars au 31e Décembre, 1843, à do | 244 | 16 | 0 | |
| | | 324 0 0 | | | |
| <i>Bureau du Secrétaire Provincial, Ouest.</i> | | | | | |
| S. B. Harrison..... | Salaire comme Secrétaire Provincial, Ouest, du 1er Janvier au 30e Septembre, 1843, à £1000 par année | 750 | 0 | 0 | |
| James Hopkirk..... | Do comme Assistant do du 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | 400 | 0 | 0 | |
| T. D. Harrington..... | Do comme 1er Clerc, du do au do | 270 | 0 | 0 | |
| Grant Powell..... | Do comme 2e do du do au do | 200 | 0 | 0 | |
| E. W. Hurd..... | Do comme 3e do du 1er Janvier au 30 Septembre, 1843, à £157 10s. par année. | 118 | 2 | 6 | |
| Edward Kent..... | Do comme 4e Clerc, du 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | 157 | 10 | 0 | |
| H. E. Steele..... | Do comme 5e do du do au do | 157 | 10 | 0 | |
| J. W. Webb..... | Do comme Messenger du do au do | 50 | 0 | 0 | |
| Patrick Carberry..... | Do comme do Extra du do au do | 50 | 0 | 0 | |
| | | 2153 2 6 | | | |
| <i>Bureau du Secrétaire Provincial, Est.</i> | | | | | |
| Dominick Daly..... | Salaire comme Secrétaire Provincial, Est, du 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | 1000 | 0 | 0 | |
| Christ Dunkin..... | Do comme Assistant do do do | 400 | 0 | 0 | |
| William Lane..... | Six mois de Salaire comme Clerc Grossoyeur, au 30e Juin, 1843, à £200 par année. | £100 | 0 | 0 | |
| Do..... | Six mois do au 31e Décembre, 1843, à £100 par année. | 50 | 0 | 0 | |
| | | 150 0 0 | | | |
| Thomas Ross..... | Salaire comme 2e Clerc, du 1er Janvier au 31e Décembre, 1843. | 200 | 0 | 0 | |
| Henry Jarmy..... | Do comme 3e do do do | 157 | 10 | 0 | |
| Wm. H. Jones..... | Do comme 4e do do do | 157 | 10 | 0 | |
| J. R. Lemoine..... | Do comme 5e do du 20e Janvier au 31e Décembre, 1843, à £157 10s. par année. | 148 | 15 | 2 | |
| H. S. Huot..... | Do comme Greffier en charge des Records à Québec, du 14e Février au 31e Décembre, 1843, à £200 par année. | 175 | 4 | 1 | |
| A. R. Roche..... | Do comme Clerc, du 12e Avril au 30e Juin, 1843, à 4s. 6d. Stg. par jour. | £18 | 0 | 0 | |
| Do..... | Six mois do du 1er Juillet au 31e Décembre, 1843, à £100 Stg. par année. | 50 | 0 | 0 | |
| | | 68 0 0 | | | |
| Sabin Tétu..... | Salaire comme Clerc du 23e Octobre au 31e Décembre, 1843, à 4s. 6d. par jour. | 15 | 15 | 0 | |
| John Gow..... | Douze mois de Salaire comme Gardien du Bureau, au 31e Décembre, 1843. | 75 | 0 | 0 | |
| John Twanley..... | Do comme Messenger, au do | 50 | 0 | 0 | |
| | | 2597 14 3 | | | |
| <i>Bureau du Régistrateur.</i> | | | | | |
| R. A. Tucker..... | Douze mois de Salaire comme Régistrateur, au 31e Décembre, 1843. | 600 | 0 | 0 | |
| Wm. Kent..... | Do comme 1er Clerc, au do | 200 | 0 | 0 | |
| Geo. H. Lane..... | Do comme 2e do au do | 175 | 0 | 0 | |
| John Cooper..... | Do comme Messenger, au do | 50 | 0 | 0 | |
| | | 1025 0 0 | | | |
| <i>Bureau du Receveur Général.</i> | | | | | |
| J. H. Dunn..... | Douze mois de Salaire comme Receveur Général, au 31e Décembre, 1843. | 1200 | 0 | 0 | |
| B. Turquand..... | Do comme 1er Clerc, au do | 400 | 0 | 0 | |
| | | 1600 0 0 | | | |
| <i>Porté en l'autre part.....</i> | | £ | 1600 | 0 0 | 8541 6 11 |

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|----------------------------|--|------------|-----------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part.</i> | 1600 0 0 | 8541 6 11 |
| | <i>Bureau du Receveur Général.</i> | | |
| Thos. A. Cary..... | Douze mois de Salaire comme Second Clerc, au 31e Décembre, 1843. | 180 0 0 | |
| Geo. Hamilton..... | Do comme 3e do au do. | 157 10 0 | 1937 10 0 |
| | <i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i> | | |
| Francis Hincks..... | Salaire comme Inspecteur Général, du 1er Janvier au 12e Décembre, 1843, à £1000 Stg. par année. | 948 7 4 | |
| Jos. Cary..... | Douze mois de Salaire, comme Député Inspecteur Général, au 31e Décembre, 1843. | 600 0 0 | |
| Philip Durnford..... | Do comme 1er Clerc, au do | 270 0 0 | |
| David Ross..... | Do comme 2e do au do | 225 0 0 | |
| F. Ferguson..... | Do comme Teneur de Livres, au do | 200 0 0 | |
| M. Jack..... | Do comme Clerc, au do | 100 0 0 | |
| Hugh McGregor..... | Trois mois de comme do au 31e Mars, 1843, à £153 Stg. par année. | 38 5 0 | |
| Wm. Dickinson..... | Salaire comme Clerc du 10e Avril au 31e Décembre, 1843, à £180 par année. | 130 10 11 | |
| Patrick Gaul..... | Douze mois de Salaire comme Messenger, au 31e Décembre, 1843. | 50 0 0 | 2562 3 3 |
| | <i>Conseil Exécutif.</i> | | |
| R. B. Sullivan..... | Salaire comme Président des Comités, du 1er Janvier au 12e Décembre, 1843, à £1000 Stg. par année. | 948 7 4 | |
| Do..... | Do comme Membre du Conseil Exécutif, du do au 11e do à £100 Stg. par année. | 94 11 3 | |
| John H. Dunn..... | Do comme do du do à do | 94 11 3 | |
| S. B. Harrison..... | Do comme do du do au 30e Septembre 1843, à do | 75 0 0 | |
| H. H. Killaly..... | Do comme do du do au 11e Décembre 1843, à do. | 94 11 3 | |
| Francis Hincks..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| L. H. Lafontaine..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| Robert Baldwin..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| T. C. Aylwin..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| James E. Small..... | Do comme do du do au do | 94 11 2 | |
| A. N. Morin..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| Dominick Daly..... | Do comme do du do au do | 94 11 3 | |
| Etienne Parent..... | Douze mois de Salaire comme Greffier, au 31e Décembre, 1843. | 400 0 0 | |
| Wm. H. Lee..... | Do comme 1er Clerc, au do | 270 0 0 | |
| Thomas G. Hurd..... | Do comme 2e do au do | 200 0 0 | |
| Samuel B. Smith..... | Do comme 3e do au do | 180 0 0 | |
| F. Vallerand..... | Salaire comme 4e Clerc, du 23e Mars au 31e Décembre, 1843, à £180 Stg. par année. | 139 10 0 | |
| M. McNaughton..... | Douze mois de Salaire, comme Messenger au 31e Décembre, 1843. | 50 0 0 | |
| D. Ryan..... | Do comme Portier, au do | 50 0 0 | 3258 9 10 |
| | <i>Bureau des Travaux.</i> | | |
| H. H. Killaly..... | Douze mois de Salaire comme Président, au 31e Décembre, 1843. | 800 0 0 | |
| Samuel Keefer..... | Do comme Ingénieur, au do | 500 0 0 | |
| Thomas A. Begley..... | Do comme Secrétaire, au do | 400 0 0 | |
| John H. Connolly..... | Do comme Clerc, au do | 135 0 0 | |
| Andrew Humble..... | Six mois de Salaire comme Messenger, au 30e Juin, 1843, à £50 par année. | £25 0 0 | |
| Richard Jones..... | Do do comme do au 31e Décembre, 1843, à do | 25 0 0 | |
| | | 50 0 0 | 1885 0 0 |
| | <i>Agent des Emigrés.</i> | | |
| A. C. Buchanan..... | Douze mois de Salaire comme Agent des Emigrés, au 31e Décembre, 1843. | | 400 0 0 |
| | <i>Pensions, Canada Est.</i> | | |
| Mrs. Baby..... | Douze mois de Pension, au 31e Décembre, 1843. | 150 0 0 | |
| " Rottot..... | Do do do do | 36 0 0 | |
| Margaret Finlay..... | Do do do do | 20 0 0 | |
| Louise Desbarats..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Marie A. Montizambert..... | Do do do do | 10 0 0 | |
| Marie L. Montizambert..... | Pension du 1er Janvier au 20e Septembre, 1843, à £10 par année. | 7 10 0 | |
| | <i>Porté en l'autre part.</i> | £ 241 10 0 | 18584 10 0 |

Etat des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|--|--|---------------------|-----------------------|
| | <i>Rapporté de l'autre part.</i> | £ s. d. 241 10 0 | £ s. d. 18584 10 0 |
| | <i>Pensions, Canada Est.</i> | | |
| Geneviève Launière..... | Douze Mois de Pension au 31e Décembre, 1843..... | 10 0 0 | |
| Marguerite Launière..... | Do do do do | 10 0 0 | |
| Elizabeth Launière..... | Do do do do | 10 0 0 | |
| Thomas Amyot..... | Do do do do | 400 0 0 | |
| Amelia DeSalaberry..... | Do do do do | 50 0 0 | |
| Jane Livingston..... | Do do do do | 50 0 0 | |
| A. W. Cochran..... | Do do do do | 200 0 9 | |
| George H. Ryland..... | Do do do do | 45 0 0 | |
| Révd. R. R. Burrage..... | Do do do do | 100 0 0 | |
| F. Vassal De Monviel..... | Pension du 1er Janvier au 30e Septembre, 1843, à £337 10s. par année..... £253 2 6 | | |
| Représentants de do ... | Do du 1er au 25e Octobre, 1843, à do..... 22 18 6 | 276 1 0 | |
| Jasper Brewer..... | Douze Mois de Pension au 31e Décembre, 1843..... | 100 0 0 | |
| Mdc. L. Rolette..... | Do do do do | 75 0 0 | |
| " Caron..... | Do do do do | 75 0 0 | |
| Adélaïde Bouchette..... | Do do do do | 75 0 0 | |
| E. W. R. Antrobus..... | Do do comme ci-devant Grand Voyer à Québec, au do | 350 0 0 | |
| P. L. Panet..... | Do comme do à Montréal..... | 200 0 0 | |
| Représentants de Far- quhar McRea. | Pension comme do à Gaspé du 1er Janvier au 12e Mars, 1843, à £31 10s. par année..... | 6 4 3 | 2273 15 3 |
| | <i>Pensions, Canada Ouest.</i> | | |
| Thomas Talbot..... | Douze Mois de Pension au 31e Décembre, 1843..... | 400 0 0 | |
| William Chewett..... | Do do do do | 360 0 0 | |
| Samuel Ridout..... | Do do do do | 200 0 0 | |
| Sophia Shaw..... | Do do do do | 100 0 0 | |
| Edward McMahan..... | Do do do do | 210 0 0 | |
| William Cloughly..... | Do do do do | 25 0 0 | |
| James Nation..... | Do do do do | 112 10 0 | |
| Oncida Joseph..... | Do do do do | 15 0 0 | |
| Daniel McDougall..... | Do do do do | 75 12 0 | |
| Nathaniel Coffin..... | Do do do do | 270 0 0 | |
| Harriett McNab..... | Do do do do | 45 0 0 | |
| F. A. Moodie..... | Do do do do | 90 0 0 | |
| Elizabeth Lawe..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| James Carroll..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Sarah Usher..... | Do do do do | 90 0 0 | |
| S. McCormick..... | Do do do do | 90 0 0 | |
| John McMillan..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Peter Miller..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Margaret Bright..... | Do do do do | 56 5 0 | |
| Maria Church..... | Do do do do | 45 0 0 | |
| James Randall..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Susannah Kerry..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| Catharine McLeod..... | Do do do do | 18 0 0 | |
| R. H. Thornhill..... | Do do do do | 112 10 0 | |
| James G. Chewett..... | Do do do do | 135 0 0 | |
| | | 2552 17 0 | 4831 12 3 |
| | <i>Contingents, Bureaux Publics.</i> | | |
| Andrew Hawkins..... | Douze mois de Salaire comme Messager du Côté Ouest des Bâtisses Publiques à Toronto, au 31e Déc. 1843. | 67 10 0 | |
| David Luck..... | Do do comme Gardien des Bureaux du Gouver- nement à Montréal, au do..... | 58 10 0 | |
| George Cross..... | Do commé do à Québec, au do | 58 10 0 | |
| E. Parent..... | En compte de Dépenses Contingentes du Conseil Exécutif, au 30e Juin, 1843..... | 90 0 0 | |
| Francis Hincks, Inspecteur Général. | Trois mois de Dépenses Contingentes de son Bureau, au 31e Mars, 1843..... | 176 6 9 | |
| H. S. Huot..... | Pour Bois de Chauffage pour les Bâtisses Publiques à Québec..... | 45 0 0 | |
| | <i>Porté en l'autre part.</i> | £ 495 16 9 | 23416 2 3 |

Appendice
(A.)
1844.

No. 14.

Appendice
(A.)
1844.ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—*Continué.*

| A qui payé. | SERVICE. | | Montant. | Total Sterling. |
|--|---|---------|------------|-----------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part</i> | | 495 16 9 | 23416 2 3 |
| A. C. Buchanan, Agent Principal des Emigrés. | Six mois des Contingents de son Bureau, au 30e Juin, 1843..... | | 129 19 6 | |
| David Luck..... | Pour divers comptes contre l'Ancien et Nouvel Hotel du Gouvernement à Montréal..... | | 27 1 5 | |
| T. D. Harington..... | Contingents des Bureaux Publics pour l'année finissant le 31e Décembre, 1843..... | | *5636 13 8 | |
| Thomas A. Regly, Secrétaire du Bureau des Travaux..... | Balance de Dépenses Contingentes, au 30e Juin, 1842..... | | 151 4 0 | 6440 15 4 |
| | Montant Total de Warrants émanés, Sterling..... | | | 29856 17 7 |
| | A déduire.—Le montant de Warrants dû le 1er Février, 1844, et demeurant non payé..... | | | 816 18 9 |
| | Payements Actuels, Sterling..... | | | 29039 18 10 |
| | Balance à l'Avoir provenant de 1842..... | | 434 4 9 | |
| | Montant de la Liste Civile, pour la Cédula B. pour 1843..... | | 30000 0 0 | 30434 4 9 |
| | Laisse une épargne de, Sterling..... | | | 1394 5 11 |
| | Egale en Courant à..... | | | £ 1549 4 8½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

• £1000 sont inclus dans cette somme en acompte des Contingents des Bureaux Publics pour l'année 1844.

No. 15.

ÉTAT des Warrants émanés en acompte de la Dépense pour services auxquels il est pourvu par les Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, du 1er Janvier, 1843 au 31e Janvier, 1844.

| ACTES OU ORDONNANCES. | NOMS. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|--|--|--|----------|-----------------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. |
| 3 et 4 Vict. caps. } 9 et 22..... } | Crawford et Wilkinson, } et autres..... } | Pour cette somme, étant le montant dépensé sous les directions du Bureau des Travaux, sur les Rapides Ste. Anne..... | | 4098 10 0 |
| 1 Guil. 4. cap. 16..... | Rév. Jos. Signay..... | Allouance pour Loyer du Terrain de l'Evêché à Québec, pour 1843..... | | 1000 0 0 |
| 2 Vic. cap. 53..... | A. J. Duchesnay..... | Pour Lods et Ventes sur terrain acheté par la Couronne pour la bâtisse d'un pont au Cap Rouge..... | | 26 5 9 |
| Ord. 2 Vic. cap. 2..... | Wm. Ermatinger..... | Salaire comme Surintendant de Police à Montréal, du 20e Janvier au 31e Décembre, 1843, à £270 par année..... | 255 0 4 | |
| | Jos. A. Tachereau..... | Do comme do à Québec, du 11e Avril au do à do..... | 195 1 7 | |
| | Wm. Ermatinger..... | Etant pour le maintien des Polices de Montréal et Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 512 12 7 | |
| | Jos. A. Tachereau..... | Etant pour le maintien de 2 hommes de Police à Québec, du 1er Avril au 30e Novembre, 1843..... | 52 10 9 | |
| | Do..... | Etant pour 4 mois de loyer de la bâtisse pour l'usage de la Police, jusqu'au 1er Mai, 1843..... | 19 10 0 | |
| | John Young..... | Salaire comme Greffier du Magistrat de Police à Québec, du 1er au 26e Janvier, 1843, à £112 10s. Stg. par année..... | 8 2 6 | 1043 6 9 |
| 55 Geo. 3. cap. 10..... | B. C. A. Gogy..... | Pour Payements de Pensions aux Miliciens blessés..... | | 349 1 11 |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | £ 6517 4 5 |

No. 15.

ÉTAT des Warrants émanés en compte de la Dépense, etc.—Continué.

| ACTES OU ORDONNANCES. | NOMS. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|--|--|---|----------|---------------------|
| | | <i>Rapporté de l'autre part</i> | £ s. d. | £ s. d. 6517 4 5 |
| 3 Vic. cap. 16.... | Valère Guillet..... | Etant pour le paiement des Dépenses pour le soutien de la Maison de Correction aux Trois-Rivières..... | | 90 0 0 |
| 6 Geo. 4. cap. 8... | Monk et Morrogh, Protonotaire, Montréal... } | Alouance pour la préparation d'Extraits de Baptêmes, Mariages et Enterrements pour l'année 1842..... | | 44 2 0 |
| 1 Guil. 4. cap. 6, } et 3 Vic. cap. 15. } | John H. Dunn, Receveur } Général..... } | Etant pour lui rembourser les récompenses accordées pour la destruction des Loups, pour l'année 1843..... | 180 0 0 | |
| Do | B. Turquand, Receveur } Général..... } | Do do do en Compte de 1844 | 80 0 0 | 260 0 0 |
| 4 Vic. cap. 16.... | John Porter..... | Pour payer l'intérêt sur les Débentures de la Commission des Barrières jusqu'au 31e Décembre, 1843..... | | 1193 8 6 |
| 4 Vic. cap. 17.... | John Glen..... | Pour payer l'intérêt de la Commission des Chemins de Longueuil et Chambly, pour 1843.... | | 274 17 8 |
| 3 Vic. cap. 31, } et 4 Vic. cap. 7.. } | Benj. Holmes, Président. } | Des Syndics de la Commission des Barrières de Montréal, pour intérêt jusqu'au 5e Janvier, 1844. | | 1368 0 0 |
| 4 Guil. 4. cap. 7, } et 3 Vic. cap. 15. } | Oliver Flagg..... } | Etant le montant à lui payable comme Président de la Société d'Agriculture pour le Comté de Rouville, pour 1842 et 1843..... | 144 0 0 | |
| | E. W. Douglass..... | Do do pour le Comté de Huntingdon pour 1842 | 72 0 0 | |
| | John Somerville..... | Do do pour le Comté de Beauharnois pour do.. | 72 0 0 | |
| | Robert N. Watts..... | Do do pour le Comté de Drummond pour do.. | 64 7 0 | |
| | John McPhee..... | Do do pour le Comté des Deux Montagnes pour do | 72 0 0 | |
| | A. Anderson..... | Do do pour le Comté de Québec pour 1843.... | 72 0 0 | 496 7 0 |
| | W. S. Sewell, Shérif } de Québec..... } | Etant une compensation pour Devoirs Additionnels du 21e Mars, 1836, au 20e Mars, 1843, à £5 courant par année..... | | 31 10 0 |
| | | Montant Total de Warrants émanés, Sterling | | 10265 9 7 |
| | | A déduire—Le montant avancé à B. Turquand, Receveur Général, pour Récompenses pour la destruction des Loups, demeurant non payé au 1er Février, 1844..... | | 64 5 0 |
| | | Payements Actuels, Sterling..... | | 10201 4 7 |
| | | Egaux en Courant à..... | | £ 11334 14 1 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

No. 16.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, pour services auxquels il est pourvu par Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, du 1er Janvier, 1843 au 31e Janvier, 1844.

| ACTES OU ORDONNANCES. | A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|---------------------------|--|----------|-----------------------|
| 7 Guil. 4. cap. 96.. | T. A. Begly, et autres... | Ce montant à eux payé pour l'entretien des Phares pour 1843..... | £ s. d. | £ s. d. 2194 15 10 |
| 2 Vic. cap. 69.... | Richard Bullock..... | Douze mois du Salaire comme Adjudant Général des Milices, Canada Ouest, au 31e Décembre, 1843..... | 540 0 0 | |
| 4 Geo. 4. cap. 6, } et 3 Vic. cap. 71. } | Do | Do Allouances en lieu de Contingents, au do .. | 76 10 0 | |
| 4 Geo. 4. cap. 27.. | Walter O'Hara..... | Do comme Assistant Adjudant Général..... | 180 0 0 | 796 10 0 |
| | | Porté en l'autre part..... | | £ 2981 5 10 |

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

| ACTES OU ORDONNANCES. | A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|---|--|----------|-----------------|
| | | <i>Rapporté de l'autre part.</i> | £ s. d. | £ s. d. |
| | | | | 2981 5 10 |
| 2 Vic. cap. 9. | Arch'd. McDonald. | Frais d'une Cour Martiale 2e Milice Frontenac, en Août, 1842. | 25 11 3 | |
| | Adam Ferguson, Col. } 13e Rég't de Gore. } | Frais de deux Cours Martiales, en 1840. | 4 11 3 | |
| | Simon Fraser, Capt. 3e } Rég't. Grenville. } | Frais d'une Cour Martiale, le 23e Juin, 1843. | 1 7 0 | 31 9 6 |
| 7 Guil. 4. cap. 103, } et 1 Vic. c. 44. } | John Henry Dunn, Re- } ceveur Général. } | Pour le mettre en état de payer les Pensions de Milice pour 1843. | | 5156 16 5 |
| 59 Geo. 3. cap. 7, } et 2 Geo. 4. c. 16. } | Thomas Parke, Arpen- } teur Général. } | Honoraires à lui payables pour des Retours fournis au Trésorier du District, pour l'année 1843. | | 25 13 0 |
| | | <i>Sociétés d'Agriculture.</i> | | |
| 1 Guil. 4. cap. 23, } et 4 et 5 Vic. } cap. 23. } | Thomas H. Johnson. | Allouance à la Société d'Agriculture pour le District de l'Ottawa pour l'année 1843. | 180 0 0 | |
| | John Gibson. | Do Niagara do pour 1843. | 90 0 0 | |
| | Arch'd. Pass. | Do Simcoe do pour do | 63 18 0 | |
| | Robert Nicholls. | Do Colborne do pour do | 54 9 0 | |
| | William Atkinson. | Do Home do pour do | 180 0 0 | |
| | R. Bell. | Do Bathurst do pour do | 175 1 0 | |
| | G. W. Baker. | Do Dalhousie do pour do | 272 0 0 | |
| | Ira Lewis. | Do Johnstown do pour do | 133 13 0 | |
| | William Hewatt. | Do Wellington do pour do | 180 0 0 | |
| | John Stiles. | Do London do pour do | 107 6 6 | |
| | David Smart. | Do Newcastle do pour do | 110 16 3 | |
| | Thomas Glassup. | Do Midland do pour do | 143 17 4 | |
| | Joseph Peers. | Do Brock do pour do | 47 7 9 | |
| | M. McMartin. | Do de l'Est do pour do | 180 0 0 | |
| | Robert Moderwell. | Do Huron do pour do | 170 15 6 | 1889 4 4 |
| | | <i>Ecoles de Districts.</i> | | |
| 47 Geo. 3. et di- } vers autres Actes } | William Cockell. | Douze mois de Salaire comme Maître de l'Ecole du District du Prince Edouard pour l'année 1843 | 90 0 0 | |
| | Rév. M. H. Williamson. | Do Colborne do pour do | 90 0 0 | |
| | William Kay. | Do de l'Est do pour do | 90 0 0 | |
| | A. P. Salter. | Do de l'Ouest do pour do | 90 0 0 | |
| | S. Lightburn. | Do Midland do pour do | 90 0 0 | |
| | Colin Gregor. | Do Ottawa do pour do | 90 0 0 | |
| | M. C. Crombie. | Do Home do pour do | 90 0 0 | |
| | Robert Hudspeth. | Do Newcastle do pour do | 90 0 0 | |
| | John McRae. | Do Gore do pour do | 90 0 0 | |
| | Dr. J. Whitelaw. | Do Niagara do pour do | 90 0 0 | |
| | George Salmon. | Do Talbot do pour do | 90 0 0 | |
| | Benjamin Bayley. | Do London do pour do | 90 0 0 | |
| | Andrew Scott. | Do Johnstown do pour do | 90 0 0 | |
| | Arthur Vennor. | Do Wellington do pour do | 90 0 0 | |
| | Rév. A. McKenzie. | Six Mois de do comme do de l'Ecole du District de Huron, au 30e Juin, 1843. | 45 0 0 | |
| | Alexander Burdon. | Do comme do de l'Ecole du District de Victoria, au 30e do. | 45 0 0 | |
| | Thomas Wardrope. | Salaire comme Maître de l'Ecole du District de Dalhousie, du 12e Avril au 30e Juin, 1843, à £90 par année. | 19 14 6 | |
| | John Browne. | Six mois do comme do de l'Ecole du District de Bathurst, au 31e Décembre, 1843. | 45 0 0 | 1414 14 6 |
| | | Montant Total de Warrants émanés, Sterling. | | 11499 3 7 |
| | | A déduire—Le montant des Warrants dû le 1er Février, 1844, demeurant non payé. | | 416 2 6 |
| | | Payements Actuels, Sterling. | | 11083 1 1 |
| | | Egaux en Courant à. | | £ 12314 9 11 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

1844.

1844.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada pour Services auxquels il est pourvu par Actes de la Législature de la Province du Canada, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844.

| ACTES OU ORDONNANCES. | A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|---|--|----------|--------------------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. |
| 4 et 5 Vic. cap. 50. | Robert Stanton..... | Montant à lui payé en acompte pour l'impression des Statuts Révisés du Canada Ouest..... | | 675 0 0 |
| 4 et 5 Vic. cap. 20, et 6 Vic. cap. 10..... | Hypolite Guy..... | Salaire comme Commissaire du Terme Inférieur de la Cour du Banc du Roi, à Montréal, du 1er Janvier au 9e Décembre, 1843, à £500 par année, une balance de 17s. 9d. provenant de 1842, y incluse..... | | 470 19 11 |
| 4 et 5 Vic. cap. 20. | C. Mondelet..... | Balance de son Salaire comme Juge de District pour les Districts Inférieurs de Leinster, Terrebonne et Berthier, pour l'année finissant le 31e Décembre, 1843..... | 288 17 8 | |
| | William Power..... | Do comme Juge pour le do de Québec, au 30e Juin, 1843..... | 58 4 5 | |
| | W. K. McCord..... | Do comme Juge pour les do de Sydenham et des Deux-Montagnes, au 31e Décembre, 1843.. | 252 11 0 | |
| | J. C. Bruneau..... | Do comme Juge pour les do de Nicolet, Chaudière et Dorchester, au do..... | 115 15 2 | 715 8 3 |
| | John Godard..... | Quinze mois de loyer pour une Maison d'Audience, comme Greffier de District pour le District Inférieur de Richelieu..... | | 56 5 0 |
| | | <i>Ecoles Communes.</i> | | |
| 4 et 5 Vic. cap. 18. | David John Smith..... | Montant à lui payé comme Trésorier du District de Midland, appropriation pour les Ecoles Communes pour l'année 1843..... | 561 8 11 | |
| | Daniel O'Connor..... | Do do Dalhousie do pour do | 516 2 11 | |
| | John Gilchrist..... | Do do Colborne do pour do | 185 10 2 | |
| | Henry Ransford..... | Do do Huron do pour do | 53 1 2 | |
| | John Harris..... | Do do London do pour do | 423 8 4 | |
| | Alexander McLean..... | Do do de l'Est do pour do | 24 8 9 | |
| | A. N. Buell..... | Trésorier du District de Johnstown, appropriation pour les Ecoles Communes pour un Maître.... | 5 11 1 | |
| | John Harris..... | Do do London do pour 3 do.... | 14 6 11 | |
| | J. B. Meilleur, Assistant Surin de l'Education, Canada Est..... | Pour Payements d'Ecoles Gratuites et Maisons d'Ecoles, en 1842..... | £450 0 0 | |
| | Do do | Pour le mettre en état de payer certaines Allouances à des Ecoles Communes, dans le Canada Est, pour 1842..... | 8361 6 9 | |
| | | | 6811 6 9 | 10595 5 0 |
| 4 et 5 Vic. cap. 15. | E. B. Lindsay..... | En acompte pour l'érection des Phares sur les Isles Picquet et South Pillar..... | | 1800 0 0 |
| 4 et 5 Vic. cap. 50 | W. E. Logan..... | Montant de son Salaire comme Géologue Provincial, du 30e Mai au 30e Septembre, 1843, à £500 Stg. par année..... | 168 19 1 | |
| | Alexander Murray | Do comme Assistant do du 2e Mai au do à £150 Stg. par année..... | 62 4 6 | |
| | Do | Frais de voyage en revenant d'Angleterre..... | 34 16 0 | 265 19 7 |
| 4 et 5 Vic. cap. 69. | R. H. Caldwell..... | Dépenses encourues pour le transport d'un Prisonnier de Gaspé au Pénitencier Provincial..... | 29 8 8 | |
| | Wm. S. Sewell, Shérif, Québec..... | Do do de 2 do de Québec au do | 32 2 11 | |
| | Isaac G. Ogden, do Trois-Rivières..... | Do do de 1 do des Trois-Rivières au do | 30 19 2 | |
| | Boston & Coffin, do Montréal..... | Do do de 8 do de Montréal au do | 49 13 3 | 142 4 0 |
| 5 Geo. 4 cap. 33. } 6 Vic. cap. L.... } | H. Aubertin..... | Pour acompte d'Honoraires comme Officier Rapporteur pour le Comté de Rouville..... | 6 7 4 | |
| | Louis Guillet..... | Do do Champlain..... | 45 6 4 | |
| | Bazile Laroque..... | Do do Chambly..... | 5 6 2 | |
| | Pierre Gauvreau..... | Do do Rimouski..... | 7 19 4 | |
| 4 et 5 Vic. cap. 24. | Charles Edward Shiller.. | Pour service de Subpœnas de la part de Prisonniers..... | | 64 19 2 26 6 -3 |
| | | <i>Porté en l'autre part.....</i> | | £ 14812 7 2 |

No. 17.

ÉTAT des Warrants émané sur le Receveur Général, etc.,—*Continué.*

| ACTES OU ORDONNANCES. | A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|--------------------------------------|-----------------------|---|-----------|-----------------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. |
| | | <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | | 14812 7 2 |
| | | <i>Fonds d'Honoraires.</i> | | |
| 4 et 5 Vic. caps. } 3 et S..... } | T. M. Radenhurst..... | Trésorier du District de Bathurst pour ajuster le déficit du Fonds des Honoraires pour l'année finissant le 30e Juin, 1843..... | 193 16 9 | |
| | Alexander McLean..... | Do do de l'Est do pour le do | 212 13 4 | |
| | Philip Ham..... | Do do de Victoria do pour le semestre finissant do | 56 3 11 | |
| | William Hewatt | Do do Wellington do pour le do | 119 2 11 | |
| | Henry Ransford..... | Do do Huron do pour le do | 88 12 9 | |
| | A. N. Buell..... | Do do Johnstown do pour le do | 124 16 10 | |
| | Henry Webster..... | Do do Talbot do pour le do | 90 18 0 | |
| | D. McDougall..... | Do do Niagara do pour le do | 151 15 6 | |
| | H. C. Barwick..... | Do do Brock do pour le do | 79 14 6 | |
| | T. H. Johnson..... | Do do Ottawa do pour le do | 104 9 11 | |
| | J. B. Baby..... | Do do de l'Ouest do pour le do | 210 10 5 | |
| | John Gilchrist..... | Do do Colborne do pour le do | 68 16 3 | |
| | David Smith..... | Do do Prince Edouard do pour le do | 44 13 9 | |
| | John Harris..... | Do do London do pour le do | 145 15 11 | |
| | Henry Beasley..... | Do do Gore do pour le do | 22 6 4 | |
| | James Adam..... | Do do Simcoe do pour le do | 125 11 0 | |
| | | Montant Total de Warrants émanés, Sterling..... | | 1839 18 1 |
| | | A déduire.—Montant de deux Warrants, dû le 1er de Février, 1844, et demeurant non payé..... | | 11 13 6 |
| | | Payements Actuels, Sterling..... | | 16640 11 9 |
| | | Egal en Courant à..... | £ | 18489 10 9 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY.
Député Inspecteur Général.

No. 18.

ÉTAT des Warrants émanés en acompte de la Dépense du Gouvernement Civil de la Province du Canada, du 1er Janvier, 1843, au 31e Janvier, 1844, pour les services de 1842, pour lesquels il est pourvu par l'Acte 6e Vict. cap. 9.

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|---|----------|-----------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Commission de la Tenure Seignuriale.</i> | | |
| Alexr. Buchanan, Commissaire..... | En acompte des Dépenses Contingentes de la Commission | 155 5 0 | |
| James Porteous, Maître de Poste Montréal..... | Montant des Frais de Poste contre les anciens Commissaires | 27 11 2 | |
| J. E. Turcotte..... | Balance de sa rémunération comme Secrétaire de la Commission..... | 75 0 0 | |
| | | | 257 16 2 |
| | <i>Dépenses Imprévues.</i> | | |
| Commissaire Général Filder..... | Coûts d'un trajet des Troupes, de Kingston à Belleville, et vice versa..... | 65 8 8 | |
| G. W. Wicksteed..... | Pour ses services comme Greffier en Loi du Gouvernement en 1842..... | 90 0 0 | |
| P. J. Roblin..... | Pour cotiser les Townships de Sidney, Rawdon et Madoc..... | 49 10 0 | |
| | | | 204 18 8 |
| | <i>Porté en l'autre part.....</i> | £ | 462 14 10 |

ÉTAT des Warrants émanés en accompte de la Dépense, etc.,—*Continué.*

| A qui payé. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|---|----------|----------------------|
| | <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | £ s. d. | £ s. d. 462 14 10 |
| | <i>Institutions de Charités.</i> | | |
| William Lunn, Trésorier..... | Pour le soutien de l'Asyle Temporaire des Lunatiques à Montréal, étant pour balance de l'aide pour 1842..... | 200 0 0 | |
| W. B. Jarvis..... | Do do Toronto pour do | 97 18 4 | 297 18 4 |
| John Henry Dunn, Receveur Génl.. | En Accompte sur l'Allouance aux Membres durant la Session de 1842..... | | 44 11 0 |
| Thomas Kirkpatrick, Président du Bureau des Directeurs. | Balance de l'Octroi pour le Pénitencier Provincial à Kingston, pour l'année 1842..... | | 1923 1 4 |
| | <i>Impressions.</i> | | |
| Desbarats et Derbshire, Imprimeur de la Reine. | Pour insertions dans la Gazette pendant six mois, au 31e Décembre, 1842, et publication de l'Acte 6 Vic cap. 10.. | 269 4 0 | |
| do do | Impressions pour le Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie en 1842..... | 19 1 7 | 288 5 7 |
| | <i>Divers Items.</i> | | |
| Pierre Brochue..... | Allouance pour sa résidence sur le chemin de Kempt pour le quartier finissant le 31e Décembre, 1842..... | 5 12 6 | |
| A. Hamel..... | Salaire comme Gardien du Dépôt de Provisions sur le fleuve St. Laurent, pour le secours des naufragés, pour six mois au 31e Décembre, 1842..... | 22 10 0 | |
| L. O. Gamache..... | Do do pour le quartier finissant do | 11 5 0 | |
| Joseph N. Bossé..... | Dépenses comme Commissaire pour tenir une Cour aux Isles de la Magdeleine..... | 36 2 3 | 75 9 9 |
| | <i>Statuts Révisés du Bas-Canada.</i> | | |
| Desbarats et Derbshire, Imprimeur de la Reine. | En Accompte de l'Impression des Tables compilées par les Commissaires pour les Statuts Révisés du Bas-Canada.. | 480 0 0 | |
| G. W. Wicksteed, Commissaire.... | Do des Dépenses Contingentes des Commissaires..... | 90 0 0 | 570 0 0 |
| | <i>Avancement de l'Education.</i> | | |
| William Baker..... | Aide à l'Ecole des Hautes Sciences dans le Village Durham pour 1842..... | 90 0 0 | |
| Très-Révd. P. Phelan..... | Do à l'Ecole des Récollets à Montréal pour do | 51 0 0 | |
| J. B. Meilleur..... | Do au Collège de l'Assomption pour do | 90 0 0 | |
| Ichabod Smith..... | Do au Séminaire de Stanstead, pour do | 90 0 0 | |
| C. Jackson..... | Do à l'Académie à Charleston, pour do | 90 0 0 | |
| Wm. Ritchie et H. Brooks..... | Do do à Sherbrooke, pour do | 100 0 0 | |
| Joseph Spragg..... | Dépenses Contingentes de l'Ecole Centrale à Toronto pour l'année 1842..... | 31 18 7 | 545 18 7 |
| | Montant Total de Warrants émanés, Sterling..... | | 4207 19 5 |
| | A déduire.—Warrant No. 280, daté le 12 Janvier, 1844, émané en faveur de James Porcous. M. P. Montréal, et demeurant non payé le 1er Février, 1844..... | | 27 11 2 |
| | Payements Actuels, Sterling..... | | 4180 8 3 |
| | Egal en Courant à..... | | 4644 18 1 |

1844.

1844.

ÉTAT des Warrants émanés en acompte de la Dépense du Gouvernement Civil de la Province du Canada pour l'année 1843, payés entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, d'après un Vote de l'Assemblée Législative de la dernière Session.

| NOMS. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|---|--|-----------|-----------------|
| | | £ s. d. | £ s. d. |
| <i>Adjudant Général des Milices, Canada Est.</i> | | | |
| B. C. A. Gagy. | Douze mois de Salaire comme Adjudant Général des Milices, Canada Est. au 31e Décembre, 1843. | 450 0 0 | |
| Charles Duchesnay. | Do comme 1er Clerc, à 7s. 6d. Courant par jour. | 123 3 9 | |
| Charles Petitclair. | Do comme 2e do à 5s. do do. | 82 2 6 | |
| E. W. R. Antrobus. | Do comme Aide-de-Camp Provincial, au 31e Déc. 1843. | 180 0 0 | |
| B. C. A. Gagy. | Pour le mettre en état de payer le Salaire d'un Messager, jusqu'au do. | 18 5 0 | |
| | | | 853 11 3 |
| <i>Canada, Ouest.</i> | | | |
| William M. Steers. | Douze mois de Salaire comme Greffier, au 31e Déc. 1843. | 153 0 0 | |
| <i>Conseil Législatif.</i> | | | |
| James Fitzgibbon. | Douze mois de Salaire comme Greffier, au 31e Déc. 1843. | 450 0 0 | |
| C. DeLéry. | Do comme Assistant Greffier, au do. | 315 0 0 | |
| John F. Taylor. | Do comme do au do. | 315 0 0 | |
| Robert Armour, Jr. | Do comme Greffier de Comités—Greffier en Loi et Traducteur Anglais, au do. | 225 0 0 | |
| John G. Spragge. | Neuf do comme Maître en Chancellerie, du 1er Janvier au 30e Septembre, 1843, à £90 Stg. par année. | 67 10 0 | |
| F. S. Jarvis. | Douze do comme Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, au 31e Décembre, 1843. | 90 0 0 | |
| O. Vallerand. | Do comme Sergent d'Armes, au do. | 90 0 0 | |
| Rév. W. A. Adamson. | Do comme Chapelain et Bibliothécaire, au do. | 180 0 0 | |
| Thomas Brooke. | Do comme Portier, au do. | 54 0 0 | |
| Michael Keating. | Do comme Premier Messager, au do. | 90 0 0 | |
| John Fenwick. | } Allouance comme Messagers pour la Session à £40 10s. } } Stg. chaque. } } Pour Dépenses Contingentes (par Adresse). } | 121 10 0 | |
| John Bright. | | | |
| A. LaFrance. | | | |
| Charles DeLéry, Assistant Greffier. | Pour ses Services comme Orateur, pour la Session présente (par Adresse). | 5000 0 0 | |
| R. E. Caron. | Pour ses Services comme Orateur, pour la Session présente (par Adresse). | 225 0 0 | |
| | | | 7223 0 0 |
| <i>Assemblée Législative.</i> | | | |
| A. Cuvillier. | Douze mois de Salaire comme Orateur, au 31e Déc. 1843. | 900 0 0 | |
| W. B. Lindsay. | Do comme Greffier, au do. | 450 0 0 | |
| G. P. Faribault. | Do comme Assistant do au do. | 360 0 0 | |
| G. W. Wicksteed. | Do comme Traducteur Anglais et Greffier en Loi, au do. | 315 0 0 | |
| Henri Voyer. | Do comme Traducteur Français, au do. | 225 0 0 | |
| Geo. K. Chisholm. | Do comme Sergent d'Armes, au do. | 90 0 0 | |
| Felix Fortier. | Do comme Clerc de la Couronne en Chancellerie, au do. | 135 0 0 | |
| Wm. B. Lindsay, Greffier de la } Chambre d'Assemblée. } | } En acompte des Dépenses Contingentes pendant la présente Session (par Adresse). } } Do de la dernière Session et pendant la vacance, (par Adresse). } | 9100 0 0 | |
| Do do. | | | |
| Jno. Henry Dunn, Receveur Général. | Allouances aux Membres pour la dernière Session. | 3220 12 8 | |
| Colin Miller. | Do à D. McCulloch, M. P. P. pour do. | 5277 5 3 | |
| | | 67 19 0 | 19140 16 11 |
| <i>Pensions aux Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs des deux Provinces du Canada.</i> | | | |
| William Smith. | Douze mois de Pension comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif du Bas-Canada, et comme Maître en Chancellerie, au 31e Décembre, 1843. | 354 0 0 | |
| Jacques Voyer. | Pension comme ci-devant Greffier des Comités du do du 1er au 8e Janvier, à £150 par année. | 3 6 8 | |
| William Ginger. | Douze mois de Pension comme Sergent d'Armes, au 31e Déc. 1843. | 60 0 0 | |
| Louis Norcau. | Do comme ci-devant Messager au do. | 18 0 0 | |
| L. B. Pinguet. | Do comme Greffier des Comités de la Chambre d'Assemblée, au do. | 60 0 0 | |
| Samuel Waller. | Do comme do au do. | 90 0 0 | |
| David Jardine. | Do comme do au do pour le Haut-Canada. | 120 0 0 | |
| William Coates. | Do comme do au do do. | 120 0 0 | |
| Jasper Brewer. | Do comme Bibliothécaire au do pour le Bas-Canada. | 120 0 0 | |
| Francis Rodrigue. | Do comme Messager au do. | 16 4 0 | |
| Louis Gagné. | Do comme do au do. | 16 4 0 | |
| Æneus Bell. | Do comme do au do pour le Haut-Canada. | 16 4 0 | |
| | | | 993 18 8 |
| | Porté en l'autre part. | | £ 28364 6 10 |

ÉTAT des Warrants émanés en compte de la Dépense, etc.—Continué.

| NOM. | SERVICE. | Montant. | | Total Sterling. | |
|---|--|----------|---------|-----------------|-------|
| | | £ | s. d. | £ | s. d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | .. | .. | 28364 | 6 10 |
| | <i>Avancement de l'Education.</i> | | | | |
| Rév. R. R. Burrage..... | Douze mois de Salaire comme Secrétaire de l'Institution Royale pour l'Avancement de l'Education, au 31e Décembre, 1843..... | 90 | 0 0 | | |
| Do | Do Allouance pour un Clerc, Messager et Contingences, au do..... | 61 | 0 0 | | |
| Alexander Skakel..... | Do Salaire et Allouances pour loyer, comme Maître de l'Ecole de la Grammaire, Montréal, au do..... | 254 | 0 0 | | |
| Rév. John Bethune..... | Pour le soutien de l'Ecole Nationale à Montréal..... | 100 | 0 0 | | |
| John Duval..... | Pour la Société d'Education à Québec..... | 252 | 0 0 | | |
| Selby Burns..... | Douze mois de Salaire comme Maître de l'Ecole de la Grammaire aux Trois-Rivières, sous l'Institution Royale, au 31e Décembre, 1843..... | 40 | 10 0 | | |
| William Lunn..... | Pour l'Ecole Britannique et Canadienne à Montréal..... | 180 | 0 0 | | |
| Rév. John Cook..... | Do de St. André, à Québec..... | 90 | 0 0 | | |
| Jacques Viger..... | Do de St. Jacques, à Montréal..... | 180 | 0 0 | | |
| John E. Mills..... | Do Américaine et Presbytérienne Indépendante, Montréal..... | 90 | 0 0 | | |
| Rév. F. Pilote..... | Do Collège de Ste. Anne La Pocatière..... | 180 | 0 0 | | |
| Rév. J. Laroque..... | Do St. Hyacinthe..... | 180 | 0 0 | | |
| Rév. M. Mignault..... | Do Chambly..... | 180 | 0 0 | | |
| J. B. Meilleur..... | Do L'Assomption..... | 90 | 0 0 | | |
| John McConville..... | Maître de l'Académie, Berthier..... | 90 | 0 0 | | |
| Stephen Foster..... | Aide à l'Académie de Shefford..... | 90 | 0 0 | | |
| Rév. A. Balfour..... | Do à l'Ecole de Waterloo à Shefford..... | 90 | 0 0 | | |
| Rév. E. Ryerson..... | Do au Collège de Victoria..... | 450 | 0 0 | | |
| Hannah Clugston..... | Do à l'Ecole des Petits Enfants (<i>Infant School</i>) à Québec..... | 50 | 0 0 | | |
| A. F. Holmes..... | Do au Collège M'Gill..... | 450 | 0 0 | | |
| Joseph Spragge..... | Douze mois de Salaire comme Maître de l'Ecole Centrale à Toronto, au 31e Décembre, 1843..... | 230 | 0 0 | | |
| James Bell..... | Do comme Maître à do au do..... | 90 | 0 0 | | |
| Rebecca Sylvester..... | Do comme Assistant Maître à do au do..... | 45 | 0 0 | | |
| R. S. Jameson..... | Do comme Surintendant de l'Education au Canada Ouest, au do..... | 675 | 0 0 | | |
| Robert Murray..... | Assistant-Surintendant de l'Education, Ouest, pour frais de Poste, du 1er Janvier au 5e Octobre, 1843..... | 42 | 17 6 | | |
| Do | Pour payer R. Stanton pour Papeteries et impressions, 1843..... | 41 | 8 7 | | |
| J. B. Meilleur..... | Assistant-Surintendant de l'Education, Est, pour frais de voyage à visiter 42 Districts Municipaux..... | 90 | 14 9 | 4402 | 10 10 |
| | <i>Diverses Institutions Publiques.</i> | | | | |
| Henry Weston..... | En aide de l'Institut des Artisans, Québec..... | 45 | 0 0 | | |
| John Smith..... | Do do Montréal..... | 45 | 0 0 | | |
| Thomas Kirkpatrick, Président du Bureau des Directeurs..... | En compte des Dépenses du Pénitencier Provincial pour 1843..... | 3950 | 0 0 | 4040 | 0 0 |
| | <i>Hopitaux et autres Institutions de Charités.</i> | | | | |
| Louis Massuc..... | Commissaire pour le soutien des Personnes Insensées, Enfants Trouvés et Personnes Malades et Indigentes, dans le District de Québec, pour liquider les dépenses de ces objets en 1843..... | 1728 | 18 8 | | |
| R. L. Morrogh et autres..... | Do do à Montréal do..... | 257 | 10 0 | | |
| Samuel Gerard..... | Do Corporation de l'Hopital Général à Montréal..... | 900 | 0 0 | | |
| S. L. Ashworth..... | Surintendant de l'Asile des Orphelins à Québec..... | 90 | 0 0 | | |
| J. C. Quesnel..... | En aide de l'Asile des Orphelins Catholiques et Romains des Dames Charitables, à Montréal..... | 90 | 0 0 | | |
| William Lunn..... | Do de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Montréal..... | 675 | 0 0 | | |
| William B. Jarvis..... | Do de l'Asile des Lunatiques à Toronto, soins médicaux et une balance de 1842 y inclus..... | 2250 | 0 0 | | |
| James Nation..... | Do de l'Hôpital Général de Toronto..... | 450 | 0 0 | | |
| W. A. Baldwin..... | Do de la Maison d'Industrie à do..... | 215 | 0 0 | | |
| John Counter..... | Do des Malades Indigens à Kingston..... | 315 | 0 0 | 7101 | 8 8 |
| | <i>Divers Items.</i> | | | | |
| A. J. Duchesnay..... | Allouance pour traduction de Documents Publics en Français..... | 50 | 0 0 | | |
| Alexander Thomson..... | Douze mois de Salaire comme Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, au 31e Décembre, 1843..... | 25 | 0 0 | | |
| A. Hamel..... | Six mois de Salaire comme Gardien du Dépôt de Provisions sur le Fleuve St. Laurent, pour le soutien des Naufragés, du 1er Janvier au 30e Juin, 1843..... | 22 | 10 0 | | |
| L. O. Gamache..... | Neuf do de do sur l'Isle d'Anticosti, du 1er Janvier au 20e Septembre, 1843, à £45 par année..... | 33 | 15 0 | | |
| John King..... | Douze do comme Gardien du Conseil Législatif à Québec, au 31e Décembre, 1843..... | 90 | 0 0 | | |
| Robert Deacon..... | Frais de Poste du Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie pour l'année finissant le 5e Janvier, 1844..... | 32 | 18 7 | | |
| Felix Fortier..... | Dépenses Contingentes de do..... | 5 | 5 9 | | |
| | <i>Porté en l'autre part.....</i> | £ | 259 9 4 | 43908 | 6 4 |

| NOM. | SERVICE. | Montant. | | | Total Sterling. | | |
|--|---|----------|----|----|-----------------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Rapporté de l'autre part</i> | 259 | 9 | 4 | 43908 | 6 | 4 |
| | <i>Divers Items.</i> | | | | | | |
| Pierre Brochu..... | Neuf mois d'Allouance pour sa résidence sur le chemin de Kempt du 1er Janvier au 30e Septembre, 1843, à £22 10s par année..... | 16 | 17 | 6 | | | |
| Joseph Parent, Médecin Inspecteur, Québec. | Dépenses de l'Etablissement de la Quarantaine à Québec et à la Grosse-Isle pour l'année 1843..... | 1512 | 7 | 9 | | | |
| Malcolm Cameron..... | Dépenses comme Commissaire Enquêteur dans le mode de percevoir le Revenu dans la partie Ouest de la Province, les dépenses de voyage et contingentes y incluses..... | 700 | 6 | 4 | | | |
| Charles C. Small..... | Pour ses services comme Greffier des Assises Spéciales dans le District de Home pour l'année, 1838..... | 175 | 0 | 0 | | | |
| John F. Taylor..... | Balance à lui due comme Greffier des Assises Spéciales dans les Districts de London et Niagara, pour l'année 1838.... | 55 | 2 | 6 | | | |
| Hannah O. Hamilton..... | Exécutrice à la succession du ci-devant Shérif Hamilton, pour liquider les réclamations du Shérif dans le Haut-Canada pour services antérieurement à l'Union des Provinces | 13 | 7 | 1 | | | |
| William Kingsmill..... | Shérif du District de Niagara do do | 8 | 8 | 5 | | | |
| David Thorburn..... | Dépenses d'une troupe de Cavalerie pour aider à supprimer des troubles sur le Canal de Welland en 1842..... | 51 | 0 | 11 | | | |
| Armour et Ramsay..... | Pour fournitures de Papeteries au Conseil Exécutif du Bas-Canada en 1840 et 1841, avant l'Union..... | 37 | 19 | 9 | | | |
| D. Thorburn et F. Hall..... | Pour autant contracté par les Commissaires nommés pour l'amélioration des chemins et ponts dans le Canada-Ouest sous l'Acte Provincial de la 7e Guill. 4 cap. 107, continué par la 2e Vic. cap. 56..... | 944 | 12 | 10 | | | |
| Siméon LeLièvre..... | Salaire Additionnel comme Interprète des Cours à Québec pour les années 1842 et 1843..... | 63 | 0 | 0 | | | |
| William B. Lindsay..... | Balance due des Dépenses Contingentes du ci-devant Conseil Spécial du Bas-Canada..... | 205 | 1 | 9 | | | |
| John Joseph..... | Salaire comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif du Haut-Canada, du 10e Février au 9e Juin, 1841, à £180 par année..... | 60 | 0 | 0 | | | |
| N. Cleary..... | Remboursement à lui fait pour des marchandises saisies à Port Hope, sous des circonstances particulières..... | 55 | 19 | 3 | | | |
| William Stalker..... | Pour le compenser d'une blessure provenant d'une balle reçue dans l'exercice de son devoir comme Connétable à Peterboro..... | 67 | 10 | 0 | | | |
| Alphonso Wells..... | Dépenses de voyage comme Commissaire pour l'arpentage de la Ligne de Borne entre le Canada et le Nouveau Brunswick..... | 90 | 0 | 0 | | | |
| R. L. Morrogh et autres..... | Pour Dépenses et Allouances comme Commissaires Enquêteurs sur les troubles de Beauharnois..... | 181 | 14 | 11 | | | |
| Perrault et Burroughs..... | Réparations aux Bâtisses Publiques et Cours de Justice à Québec..... | 125 | 7 | 5 | | | |
| Thomas Overend..... | Pour changemens faits dans le local du Bureau du Secrétaire..... | 31 | 13 | 5 | | | |
| John Phillips..... | Inspection des Prisons et Cours de Justice et estimations des réparations..... | 54 | 16 | 2 | | | |
| Stephen Yarwood..... | Réparations du Conseil Législatif à Québec, tel que certifié par le Bureau des Travaux..... | 70 | 7 | 7 | | | |
| John King..... | Dépenses Contingentes et du Bois de chauffage, etc. pour l'Hôtel du Gouvernement à Québec pour 1843..... | 28 | 12 | 0 | | | |
| David Luck..... | Pour Bois de chauffage pour les Bureaux du Gouvernement à Montréal..... | 32 | 3 | 6 | | | |
| do..... | Balance de compte pour Dépenses en 1843 do do..... | 6 | 4 | 11 | | | |
| Alexander Miller..... | Pour l'entretien des chemins d'hiver sur la façade des Bâtisses Publiques à Québec..... | 27 | 0 | 0 | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | 4874 | 3 | 4 | 43908 | 6 | 4 |

ÉTAT des Warrants émanés en compte de la Dépense, etc.,—Continué.

| NOM. | SERVICE. | Montant. | Total Sterling. |
|--|--|---------------------|----------------------|
| | <i>Rapporté de l'autre part</i> | £ s. d. 4874 3 4 | £ s. d. 43908 6 4 |
| | <i>Divers Items.</i> | | |
| H. M. Blaiklock..... | Entretien et Réparations des Bâtisses Publiques à Québec..... | 136 17 0 | |
| Desbarats et Derbshire..... | Pour Impressions dans le Gazette du Canada pendant 6 mois échus le 30e Juin, 1843..... | 359 9 0 | |
| do..... | Pour l'Impression de Tables aux Actes et Ordonnances et Actes Revisés de 1842..... | 240 0 0 | |
| Robert Stanton..... | Pour insertions dans la Gazette du Haut-Canada pendant 6 mois échus le 30e Juin, 1843..... | 130 13 9 | |
| Fisher & Kemble..... | Do do dans la Gazette du Bas Canada do échus le do..... | 85 6 7 | |
| Commissaire Général Filder..... | Dépenses encourues pour le transport de Troupes à et de Brantford..... | 24 9 0 | |
| Thomas C. Aylwin..... | Do pour l'investigation des plaintes contre B. Dougall à Belleville..... | 2 14 0 | |
| W. H. Merritt..... | Do pour informations prises concernant l'Asile des Lunatiques..... | 9 0 0 | |
| S. Plamondon..... | Do pour un Etat des Banqueroutes dans le District de Québec depuis le 5e Juin, 1840..... | 13 10 0 | |
| Commissaire Général Filder..... | Do encourues pour le transport de Troupes à Lachine en Mars..... | 3 0 9 | |
| do do..... | Do do à Beauharnois et Laprairie..... | 132 7 4 | |
| | | | 6011 10 9 |
| | | | 49919 17 1 |
| Moins.—Le montant des Warrants dû le 1er Février, 1844, et restant non payé..... | | | 2684 19 4 |
| | | | 47234 17 9 |
| N. B.—Les sommes suivantes payées en 1842, ont été incluses dans l'estimé voté en 1843, mais n'ont pas été jusqu'à présent chargées au Fonds Consolidé du Revenu, savoir:— | | | |
| Montant dépensé sur le chemin de Toronto et Saugine..... | | 367 8 6 | |
| Do sur le chemin de Tecumseh..... | | 1400 3 3 | |
| Do sur le Pont de Paris..... | | 313 16 9 | |
| Do sur le Pont de la Rivière DeLisle..... | | 113 8 1 | |
| Do sur le Phare de Presqu'Isle..... | | 24 7 7 | |
| Do sur le Phare de Gull Island..... | | 522 19 4 | |
| Do sur le Pont du Cap Rouge..... | | 17 19 8 | |
| Do sur le Canal Missisquoi..... | | 119 2 10 | |
| Excédant sur la Liste Civile Cédule A. pour 1841, (Voir Etat I. dans les Comptes de 1842.)... | | 1312 17 1½ | |
| Do pour 1842, Voir Etat B. 2 dans do..... | | 3895 8 8½ | |
| Items imprévus.—Voir les particularités dans l'Etat D. dans do..... | | 1251 12 0½ | |
| | Courant..... | £ 9015 3 10½ | |
| | Ou Sterling..... | | 8113 13 6 |
| | Payments Actuel, Sterling..... | | 55348 11 3 |
| | Egal en Courant à..... | | £ 61498 8 1½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)

No. 20.

Appendice
(A.)

1844.

1844.

ÉTAT du montant dépensé par le Bureau des Travaux dans la Province du Canada, en vertu de l'Acte des 4e et 5e Vict. Chap. 28, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|--------|----|-----|--------|----|----|
| Rivière Ottawa..... | 18561 | 4 | 7 | | | |
| Ponts entre Montréal et Québec..... | 14274 | 7 | 9 | | | |
| Améliorations dans le District de New Castle..... | 26218 | 5 | 9 | | | |
| Chemin de London, Chatham et Amherstburg..... | 9674 | 15 | 1 | | | |
| Chemin de London et Sarnia..... | 12984 | 0 | 1 | | | |
| Canal de Welland..... | 149158 | 7 | 1 | | | |
| Phares, Havres et Chemins y conduisant..... | 60196 | 16 | 0 | | | |
| Chemin de London et Brantford..... | 28380 | 10 | 8 | | | |
| Chemin de Hamilton et Dover..... | 23268 | 12 | 0 | | | |
| Chemin Militaire de l'Original..... | 132 | 15 | 0 | | | |
| Lac Saint Pierre..... | 19618 | 1 | 1 | | | |
| Chemin de Gosford..... | 2867 | 5 | 1 | | | |
| Améliorations du Saint Laurent..... | 141763 | 12 | 0 | | | |
| Canal de la Baie Burlington..... | 4667 | 17 | 6 | | | |
| Chemins des Cascades..... | 8394 | 14 | 7 | | | |
| Grand Chemin du Nord à Toronto..... | 223 | 6 | 10 | | | |
| Chemin de la Baie des Chaleurs..... | 10934 | 5 | 2 | | | |
| Rivière Richelieu..... | 28 | 7 | 2 | | | |
| A ajouter—Montant dépensé en 1841 et 1842, tel que démontré dans l'Etat F des comptes de 1842..... | .. | .. | .. | 531347 | 3 | 5 |
| Total Courant..... | .. | .. | ..£ | 717484 | 15 | 1 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

No. 21.

ÉTAT du montant dépensé par le Bureau des Travaux dans la Province du Canada, entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844, une somme due provenant de 1842 y incluse, sans l'autorité du Parlement, et pour lequel une appropriation est requise.

| En 1843. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|-------|----|-----|-------|----|----|
| Canal de Chambly..... | 6355 | 1 | 5 | | | |
| Pont de Chaudière..... | 717 | 2 | 4 | | | |
| Pont de Bayonne..... | 150 | 0 | 0 | | | |
| Rapides de Ste. Anne..... | 3333 | 4 | 5 | | | |
| Ajoutez—Montant tel que démontré dans l'Etat G. des Comptes en 1842..... | 14943 | 7 | 3 | 10555 | 8 | 2 |
| Moins—Autorisé par l'Estimation de 1843. | | | | | | |
| Chemin de Toronto et Saugine..... | £ 436 | 8 | 6 | | | |
| Chemin de Tecumseh..... | 1007 | 3 | 3 | | | |
| Pont de Paris..... | 313 | 16 | 9 | | | |
| Pont de la Rivière DeLisle..... | 113 | 8 | 1 | | | |
| Phare de Presqu'Isle..... | 24 | 7 | 7 | | | |
| Phare de Gull Island..... | 522 | 19 | 4 | | | |
| Pont du Cap Rouge..... | 17 | 19 | 8 | | | |
| | 2436 | 3 | 2 | | | |
| Total non pourvu, Courant..... | .. | .. | ..£ | 12507 | 14 | 1 |
| | | | | 23063 | 2 | 3 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

ÉTAT détaillé des Payements et Déduction faits sur les Revenus du Fonds Consolidé de la Province du Canada pour frais de Régie, Perception, Rabais, Remises de Droits, etc. pour l'année finissant le 5e Janvier, 1844.

| Payements et Déductions faits à même les Revenus pendant le cours de la Perception. | £ s. d. | £ s. d. | Montant Courant. £ s. d. | Total Courant. £ s. d. |
|--|------------|------------|--------------------------|------------------------|
| <i>Au Port de Québec.</i> | | | | |
| Salaires et incidents..... | | | 4797 16 10 | 4806 6 2 |
| Rabais, etc..... | | | 8 11 4 | |
| <i>Au Port de Montréal.</i> | | | | |
| Salaires et incidents..... | | | 2418 1 6 | 2732 18 8 |
| Rabais, etc..... | | | 314 17 2 | |
| <i>Au Port du Côteau-du-Lac.</i> | | | | |
| Remises de Droits..... | | | | 33 19 6 |
| <i>Au Port de Cobourg.</i> | | | | |
| Remises de Droits..... | | | | 4 7 4 |
| Aux différents Ports dans le Canada Ouest, pour Commission, etc.. | | | | 4256 17 3½ |
| Commission aux différents Inspecteurs de Licences dans la Province du Canada sur le montant du Droit d'Accise par eux perçu..... | | | | 2612 18 7½ |
| <i>Frais de Régie, Salaires, etc., payés à même le Revenu Territorial par le Commissaire des Terres de la Couronne.</i> | | | | |
| Droits Fonciers absorbés pendant l'année finissant le 31e Déc. 1843. | | 35063 5 2 | | |
| Scrip de Milice dans do do do | | 5250 0 0 | | |
| Frais d'Arpentage..... | | 2956 13 2 | | |
| Ventes Résiliées..... | | 87 16 1 | | |
| Remises sur Réserves Militaires..... | | 1664 12 8 | | |
| Six mois de Pension à Robert Thornhill..... | | 62 10 0 | | |
| Cette somme reçue des héritiers de feu W. B. Felton pour acompte de balance due par lui pour des Ventes de Réserves du Clergé, et portée à l'Avoir du Gouvernement en Septembre, 1838..... | 1100 0 0 | | | |
| Ce montant dû à feu W. B. Felton en acompte sur son Salaire au 6e Août, 1836..... | 1910 15 11 | | | |
| | | 3010 15 11 | 48695 13 0 | |
| <i>Salaires, Département des Terres de la Couronne.</i> | | | | |
| A. N. Morin, Salaire comme Commissaire du 1er Janvier au 12e Décembre, 1843, à £500 Stg. par année..... | 844 8 10 | | | |
| T. Bouthillier, Douze mois do comme Assistant Commissaire, au 31e Décembre, 1843..... | 666 13 4 | | | |
| Jean Langevin, Salaire comme Clerc, du 12e Avril au do à £270 Stg. par année..... | 191 8 8 | | | |
| John Dean, Douze mois do comme Teneur de Livres, au do..... | 222 4 6 | | | |
| Alexander McNabb, comme Assistant Teneur de Livres, au do..... | 170 0 0 | | | |
| J. C. Tarbut, do comme Clerc, au do | 170 0 0 | | | |
| D. H. Morphy, Services comme Clerc Additionnel, au do à 7s. 6d. courant par jour..... | 136 17 6 | | | |
| Thomas Hammond, do comme do | 136 17 6 | | | |
| J. Kerr, do comme do | 136 17 6 | | | |
| A. McDonell, do comme do | 136 17 6 | | | |
| J. Drysdale, do comme do | 129 7 6 | | | |
| J. McDonough, do comme do | 132 15 0 | | | |
| Boucher Belleville, do du 12e Avril au do à do | 103 2 6 | | | |
| W. F. Collins, Services do du 7e Août au do à do | 55 2 6 | | | |
| James Dean, do comme do au do | 39 7 6 | | | |
| Abraham Cloutier, Douze mois de Salaire comme Messenger au do. | 55 11 0 | | | |
| | | 3327 11 4 | | |
| <i>Salaires, Bureau de l'Arpenteur Général.</i> | | | | |
| Thomas Parke, Douze mois de Salaire comme Arpenteur Général au 31e Décembre, 1843..... | 666 13 4 | | | |
| Joseph Bouchette, do comme Dessinateur, au do | 300 0 0 | | | |
| Andrew Russell, do comme do au do | 300 0 0 | | | |
| Wm. Spragg, do comme 1er Clerc..... | 300 0 0 | | | |
| Thomas Hector, do comme 2e do | 200 0 0 | | | |
| H. J. Jones, do comme 3e do | 170 0 0 | | | |
| M. A. Higgins, do comme 4e do | 170 0 0 | | | |
| J. M. Caldwell, do comme 5e do | 170 0 0 | | | |
| George Shaw, do comme 6e do | 170 0 0 | | | |
| Edward T. Fletcher, Services comme Clerc Additionnel au do à 7s. 6d. courant par jour..... | 136 17 6 | | | |
| R. A. Kelly, do comme do du 1er Avril au 30e Juin, 1843..... | 34 2 6 | | | |
| Porté en l'autre part..... | 2617 13 4 | 3327 11 4 | 48695 13 0 | 14447 9 7½ |

ÉTAT détaillé des Payements et Dédutions, etc.—Continué.

| Payements et Dédutions faits à même les Revenus pendant le cours de la Perception. | £ s. d. | £ s. d. | Montant Courant. | Total Courant. |
|---|-----------|------------|---------------------|-------------------|
| <i>Rapporté de l'autre part</i> | 2617 13 4 | 3327 11 4 | 48695 13 0 | 14447 9 7½ |
| <i>Salaires. Bureau de l'Arpenteur Général.</i> | | | | |
| T. C. Jarmy. Services comme Clerc Additionnel, entre le 22 Février et le 31e Décembre, 1843..... | 83 5 0 | | | |
| A. Vidal, do comme do du 17e Mai au 30e Juin, 1843..... | 16 17 6 | | | |
| E. Stavely, do comme do entre le 25e Mai et le 31e Déc. 1843. | 37 2 6 | | | |
| P. L. Morin, do comme do | 19 2 6 | | | |
| Wm. Walker, douze mois de service comme Messager au do | 55 11 0 | | | |
| | | 2829 11 10 | | |
| <i>Pensions et Allouances des Retraités.</i> | | | | |
| J. G. Chewitt, six mois de Pension au 31e Décembre, 1842..... | 75 0 0 | | | |
| A. W. Cochran, Douze mois d'Allouance au lieu d'Honoraires comme ci-devant Auditeur des Patentes de Terres..... | 30 0 0 | | | |
| | | 105 0 0 | | |
| Frais d'Impressions, de la Poste, Papeteries et Avertissements..... | | 1611 18 8 | | |
| Ameublement de Bureau, Bois de chauffage, etc..... | | 132 9 4 | | |
| Arpentage..... | | 5 15 0 | | |
| Total..... | | 8012 6 2 | | |
| Moins—La proportion de cinquante pour cent payable par le Clergé Protestant et aux Six Nations, et diverses autres Tribus Sau- vages, tel qu'autorisé par un Ordre en Conseil..... | | 4006 3 1 | | |
| | | 4006 3 1 | | |
| Frais d'Impressions et d'Annonces..... | | 347 0 3 | | |
| Réparations et Changements faits au local du Bureau de l'Arpen- teur Général..... | | 90 2 6 | | |
| | | | 4443 5 10 | |
| Proportion de Commission à divers Agents..... | | | 2462 1 4 | |
| Balance d'acompte d'Applications d'Installements reçus par feu Peter Robinson comme Commissaire des Terres de la Couronne et non appliqués par lui..... | | | 313 19 5 | |
| Balance portée à l'année suivante..... | | | 10153 19 6 | |
| <i>Des Bois et Forêts.</i> | | | | |
| Frais d'Arpentage..... | | 32 2 6 | | |
| Commission..... | | 0 6 0 | | |
| McLean Stewart, 232 jours comme Garde Forestier à 12s. 6d. p. jour. | 176 5 0 | | | |
| Déboursés..... | 70 11 8 | | | |
| | | 246 16 8 | | |
| Wm. Morrison, do | | 25 15 0 | | |
| Laird McNabb, en acompte de sa réclamation pour £4000 et intérêt. | | 849 7 2 | | |
| | | | 1154 7 4 | |
| <i>Salaires et autres Dédutions par James Stephenson, Bytown.</i> | | | | |
| James Stevenson, une année de Salaire comme Collecteur..... | | 300 0 0 | | |
| Do Loyer d'un Bureau..... | | 25 0 0 | | |
| Do Frais de voyage..... | | 14 11 3 | | |
| J. McNaughton, une année de Salaire comme Député Arpenteur Provincial..... | | 200 0 0 | | |
| Do Six mois de Contingences, au 30e Juin, 1843..... | | 20 19 6 | | |
| Wm. M. D. Dawson, une année de Salaire comme Clerc Assistant. | | 90 0 0 | | |
| Une année de Salaire du Clerc et Teneur de Livres, au 1er Sep- tembre 1843..... | | 150 0 0 | | |
| Wm. Patterson, une année do comme Préposé à l'Inspection et Mesurage du Bois..... | | 80 0 0 | | |
| John Cameron, do comme do | | 80 0 0 | | |
| Wm. Cameron, do comme Officier de Contrôle à Grenville et Chatham..... | | 65 5 0 | | |
| Do Services comme Garde Forestier..... | | 48 16 6 | | |
| John Cameron, do comme do | | 46 14 3 | | |
| Frais de Perception de Comptes sur l'Ottawa..... | | 50 0 0 | | |
| Louis Petite et Jean Grégoire, Bateliers pour la saison..... | | 109 4 0 | | |
| Frais de tirage de ligne..... | | 41 9 3 | | |
| Dépenses encourues pour frais de Pavage aux Rivières Coulanges et Madawaska | | 198 2 0 | | |
| Remise à Wm. Chapman et Cie. pour autant de moins sur coupe de Bois de Charpente..... | | 26 9 2 | | |
| Remise aux parties sur des Dépôts faits en 1839 et 1840, et qui n'ont point été mis à leur Avoir..... | | 41 15 0 | | |
| Frais de Poste, Papeteries et autres Déboursés..... | | 74 9 10 | | |
| Ce montant a été chargé à James Stephenson en 1842, étant celui de son Retour des Dépôts sur licences vendues en 1843, lequel aurait du être déduit du total du Retour des Droits de cette année..... | | 963 10 8 | | |
| McLean Stewart, son Salaire et ses Déboursés l'été dernier à Qué- bec et non-inclus dans les comptes de 1842..... | | 335 13 9 | | |
| | | | 2962 0 2 | |
| DÉPENSES À MÊME LES REVENUS PROVENANT DES TRAVAUX PUBLICS. | | | | |
| <i>Canal de Welland.</i> | | | | |
| Sept Mois de Salaire au Gardien des Ecluses au Port Robinson, à £2 15s. par mois..... | | 26 5 0 | | |
| | | | | 70195 6 7 |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | | | |
| | £ | 26 5 0 | | 84632 16 2½ |

ÉTAT détaillé des Payements et Dédutions, etc.—*Continué.*

| Payements et Dédutions faits à même les Revenus pendant le cours de la Perception. | | Montant Courant. | Total Courant. |
|--|-------------------|---------------------|------------------------|
| <i>Rapporté de l'autre part</i> | £ s. d. 26 5 0 | £ s. d. | £ s. d. 84632 16 2½ |
| <i>Canal de Welland.</i> | | | |
| Sept Mois de Salaire au Gardien des Ecluses à Dunville, du 1er Mai au 30e Novembre, égal à 214 jours à 5s. par jour..... | 53 10 0 | | |
| Do à do au Port Colborne, à £12 10s. par Mois..... | 87 10 0 | | |
| Do à do au Port Dalhousie, à do do..... | 87 10 0 | | |
| Allouance pour Loyer de Bureau, Bois de Chauffage, etc..... | 4 0 0 | | |
| Cinquante pour cent au Collecteur à Chippewa..... | 38 2 8 | | |
| Pour tirer (<i>hauling</i>) deux pièces de bois de charpente..... | 0 5 0 | | |
| | | 297 2 8 | |
| <i>Canal de Lachine.</i> | | | |
| D. Duff, une année de Salaire comme Député Collecteur des Taux..... | 200 0 0 | | |
| A. P. Tipson, Neuf Mois de Salaire comme Sous-Collecteur, au 31e Août, 1843, à £125 Courant par année..... | 93 15 0 | | |
| J. Hindmarch, Sept Mois de do comme Surintendant, au 30e Juin, 1843, à £150 Courant par année..... | 87 10 0 | | |
| Alfred Barrett, Cinq Mois de do comme do au 30e Novembre, 1843, à 5s. Courant par jour..... | 38 5 0 | | |
| J. Gilliland, Salaire comme le Garde du Quai, au do..... | 70 8 5 | | |
| Deux Années de Rente Foncière au Seminaire de Montréal au 31e Octobre, 1843. | 120 0 0 | | |
| Wm. McDonald, pour Acquisition de Terre..... | 10 0 0 | | |
| Payé aux Gardiens d'Ecluses, Manœuvriers, etc..... | 806 8 0 | | |
| Réparations au Canal et autres légers Déboursés..... | 826 7 2 | | |
| | | 2252 13 7 | |
| <i>Compagnie du Havre de Cobourg.</i> | | | |
| Une Année de Salaire au Collecteur..... | | 100 0 0 | |
| <i>Havre de Oakville.</i> | | | |
| Une Année de Salaire au Collecteur..... | | 75 0 0 | |
| <i>Havre de Toronto.</i> | | | |
| Commission du Collecteur..... | 57 3 5 | | |
| Neuf Mois de Salaire au Gardien du Phare..... | 37 10 0 | | |
| | | 94 13 5 | |
| <i>Canal de Burlington.</i> | | | |
| Commission au Collecteur..... | | 99 6 5 | |
| <i>Havre de Kettle Creek.</i> | | | |
| Commission au Collecteur..... | | 45 4 3 | |
| <i>Canal de Chambly.</i> | | | |
| Payé aux Gardiens d'Ecluses et dépenses Contingentes..... | | 28 1 1½ | |
| <i>Rapides de Ste. Anne.</i> | | | |
| Salaire au Collecteur..... | 75 0 0 | | |
| Payé au Gardien d'Ecluses et Manœuvriers..... | 77 7 6 | | |
| Papeteries, etc..... | 2 18 1 | | |
| | | 155 5 7 | |
| | | | 3147 7 0½ |
| DU REVENU CASUEL. | | | |
| <i>Bureau du Secrétaire, (Section Est.)</i> | | | |
| Commission de Cinq par cent sur £971 18 6..... | | 48 11 11 | |
| <i>Bureau du Secrétaire, (Section Ouest.)</i> | | | |
| Commission de Cinq par cent sur £216 7 6..... | | 10 16 4 | |
| <i>Honoraires provenant des Mariages.</i> | | | |
| Commission de Cinq par cent sur £2270 5 0..... | 113 10 3 | | |
| Frais d'Impressions..... | 32 4 4 | | |
| do de Poste..... | 218 15 9 | | |
| S. B. Harrison, Neuf Mois d'Allouance au 30e Septembre, 1843, à £250 Stg. par année, par autorisation du Gouverneur Général, en date du 20e Juillet, 1841. | 208 6 7½ | | |
| Dominick Daly,—De même..... | 208 6 7½ | | |
| | | 781 3 7 | |
| | | | 840 11 10 |
| Dédution Totale pendant le cours de la Perception. <i>Porté en l'autre part</i> | | | £83620 15 1 |

ÉTAT détaillé des Payements et Dédutions, etc.—*Continué.*

| Payements et Dédutions faits à même les Revenus pendant le cours de la Perception. | Sterling. | Montant Courant. | Total Courant |
|--|-----------|------------------|---------------|
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| <i>Rapporté de l'autre part.....</i> | | | 88620 15 1 |
| PAYEMENTS FAITS PAR LE RECEVEUR GÉNÉRAL. | | | |
| <i>Port de Québec.</i> | | | |
| Salaires à deux Douaniers-Visiteurs pour l'année 1843, à £45 Stg. chacun..... | 90 0 0 | | |
| Incidents durant l'année finissant le 10e Octobre, 1842..... | 900 15 5 | | |
| <i>Port de Montréal.</i> | | | |
| | 990 15 5 | | |
| Incidents durant l'année finissant le 10e Octobre, 1842..... | 1022 4 5 | 1100 17 1 | |
| <i>Port de St. Jean.</i> | | | |
| Salairé d'un Collecteur..... | 360 0 0 | | |
| Allouance au do pour un Clerc..... | 180 0 0 | | |
| do au do pour Loyer d'une Maison de Douane..... | 36 0 0 | | |
| Dépenses Incidentes pendant les six mois finissant le 5e Janvier, 1843..... | 38 2 2 | | |
| Salairé d'un Jaugeur..... | 90 0 0 | | |
| do de deux Douaniers-Surveillants à £63 Stg. chacun..... | 126 0 0 | | |
| do d'un do à Lacolle..... | 13 10 0 | | |
| <i>Phillipsburgh.</i> | | | |
| | 843 12 2 | | |
| Salairé d'un Député Collecteur..... | 90 0 0 | 937 6 10 | |
| Allouance au do pour Loyer d'une Maison de Douane..... | 22 10 0 | | |
| Salairé à un Douanier-Surveillant..... | 28 13 10 | | |
| <i>Port du Coteau-du-Lac.</i> | | | |
| | 141 3 10 | | |
| Salairé du Collecteur et Inspecteur de Marchandises..... | 360 0 0 | 156 17 7 | |
| Allouance au do pour Loyer d'une Maison de Douane..... | 32 8 0 | | |
| Salairé du Contrôleur..... | 180 0 0 | | |
| do du Douanier-Surveillant..... | 27 0 0 | | |
| do d'un do du 19e Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843, à £27 Stg. par année..... | 32 8 7 | | |
| Allouance au Collecteur et Douaniers-Surveillants pour une Berge et son équipage..... | 54 0 0 | | |
| <i>Stanstead.</i> | | | |
| | 685 16 7 | | |
| Commission du Collecteur sur les Perceptions de l'année finissant le 10e Oct., 1843..... | 90 0 0 | 762 0 8 | |
| Allouance au do pour Loyer d'une Maison de Douane..... | 22 10 0 | | |
| Dépenses Incidentes pendant les années 1840, 1841 et 1842..... | 12 4 11 | | |
| Salairé d'un Douanier-Surveillant..... | 13 10 0 | | |
| <i>Beauce.</i> | | | |
| | 138 4 11 | | |
| Commission du Collecteur sur les Perceptions du 6e Juillet, 1842, au 10e Octobre, 1843..... | 42 14 11 | 153 12 2 | |
| Allouance au do pour Loyer d'une Maison de Douane pour 1843..... | 22 10 0 | | |
| <i>Saisies.</i> | | | |
| | 65 4 11 | 72 9 11 | |
| Feu Son Excellence Sir Charles Bagot, Gouverneur-Général, sa part dans les Saisies pour le Quartier finissant le 5e Avril, 1843..... | 92 5 10 | 4319 0 3 | |
| Wm. B. Sheehan, Collecteur à Dunville, un tiers dans une Obligation (<i>Bond</i>) pour saisies recouvrées..... | 20 1 6 | | |
| <i>Revenu Territorial.</i> | | | |
| | 112 7 4 | | |
| Salairé du Greffier des Terriers du Domaine de Sa Majesté..... | 90 0 0 | 124 17 0 | |
| Commission de l'Inspecteur Général des do..... | 142 18 8 | | |
| Remises des Dépenses à John Bonner en Appel pour Lods et Ventes d'us..... | 26 1 7 | | |
| Do à Wm. Petry, do..... | 24 1 10 | | |
| Mesurage du Havre de Québec..... | 117 18 0 | | |
| Montant payé pour 137 Extraits Notariaux de Ventes..... | 7 14 2 | | |
| <i>Canal de Chambly.</i> | | | |
| | 408 14 3 | 454 2 6 | |
| Salairé du Collecteur des Taux et des Gardiens d'Ecluses à Chambly, pour Sept Mois finissant le 31e Décembre, 1843, à £180 Stg. par année..... | 105 0 0 | | |
| Do du do et des do à St. Jean, du do à £162 10s. Stg. par année..... | 94 10 0 | | |
| Payé aux Gardiens d'Ecluses et Contingences..... | 21 17 3 | | |
| | 221 7 3 | 245 19 2 | 5143 18 11 |
| Dédutions en Total du Revenu, Courant..... | | | £93764 14 0 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

No. 23.

État des Affaires de la Province du Canada le 31e Janvier, 1844, dans lequel l'année 1843 est incluse.

| Dr. | Cr. | | Courant. | | Cr. | | Courant. | | Courant. | |
|--|----------|-------|----------|-------|--------|-------|----------|-------|----------|-------|
| | £ | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. |
| Thomas Wilson et Cie., Londres..... | | | 66040 | 1 0 | | | | | | |
| <i>Prêts faits à des Compagnies Incorporées.</i> | | | | | | | | | | |
| Chemin de Brockville et Saint François..... | 7431 | 19 3 | | | | | | | | |
| Compagnie du Havre de Cobourg..... | 4002 | 13 7 | | | | | | | | |
| Compagnie du Havre de Cobourg, Nouveau Compte..... | 1000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Compagnie du Canal Desjardins..... | 21507 | 11 2 | | | | | | | | |
| Chemin de Dundas et Waterloo..... | 27911 | 5 10 | | | | | | | | |
| Compagnie du Chemin de Fer d'Erie et Ontario..... | 5246 | 19 7 | | | | | | | | |
| Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière..... | 562 | 2 8 | | | | | | | | |
| Académie de Grantham..... | 304 | 15 6 | | | | | | | | |
| Chemin de Hamilton et Brantford..... | 43667 | 15 5 | | | | | | | | |
| Chemin de Kingston et Napanee..... | 39149 | 19 3 | | | | | | | | |
| Compagnie du Havre de Oakville..... | 3590 | 5 5 | | | | | | | | |
| Do de Port Hope..... | 2970 | 15 8 | | | | | | | | |
| Chemin de Queenston et Grimsby..... | 19626 | 3 10 | | | | | | | | |
| Compagnie de la Navigation du Tay..... | 1407 | 11 9 | | | | | | | | |
| Chemin de l'Est de York..... | 24374 | 7 3 | | | | | | | | |
| Do de l'Ouest do..... | 26232 | 0 5 | | | | | | | | |
| Do de Yonge Street..... | 42106 | 2 2 | | | | | | | | |
| Commission des Chemins à Barrières de Montréal..... | 47000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Do do Québec..... | 21650 | 0 0 | | | | | | | | |
| Commission de Longueuil..... | 15000 | 0 0 | | | 354692 | 8 9 | | | | |
| <i>Travaux Publics de la Province.</i> | | | | | | | | | | |
| Pont de Brantford..... | 2000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Do Chatham..... | 2000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Do Dunville..... | 1700 | 0 0 | | | | | | | | |
| Eaux Intérieures, District de Newcastle..... | 21660 | 0 0 | | | | | | | | |
| Havre de Kettle Creek..... | 7500 | 0 0 | | | | | | | | |
| Pénitencier Provincial..... | 34207 | 15 1 | | | | | | | | |
| Hôpital de Kingston..... | 3000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Pont de Paris..... | 2000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Hôtel du Parlement Toronto..... | 5000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Navigation de Trent..... | 22738 | 9 1 | | | | | | | | |
| Havre de Toronto..... | 5200 | 0 0 | | | | | | | | |
| Pont de Trent..... | 4800 | 0 0 | | | | | | | | |
| Pont et Chemin de Guiliamsbury Ouest..... | 1000 | 0 0 | | | | | | | | |
| Canal de Welland..... | 463731 | 18 10 | | | | | | | | |
| Canal Saint Laurent..... | 440097 | 11 0 | | | | | | | | |
| Porté en l'autre part..... | £1016635 | 14 0 | 420732 | 9 9 | | | | | | |

Porté en l'autre part..... £

Appendice
(A.)
1844.

No. 28.

ÉTAT des Affaires de la Province du Canada, etc.—Continué.

| Dr. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | Cr. | £ s. d. | £ s. d. | Courtant. |
|---|--------------|--------------|-------------|---|-------------|---------|--------------|
| | | | | | | | |
| <i>Rapporté de l'autre part.</i> | | | | | | | |
| <i>Travaux Publics de la Province.</i> | | | | | | | |
| Canal de Chambly..... | 1016635 14 0 | 420732 9 9 | 1563293 3 9 | Debentures en Sterling, Glynn et Cie..... | 444444 8 10 | | |
| Havre de Montréal..... | 35000 0 0 | | | " " Baring et Cie..... | 521833 0 8 | | |
| Care-Mole, Montréal..... | 59425 0 0 | | | Debentures Provinciales, Haut-Canada..... | 290419 1 2 | | |
| | 1500 0 0 | | | " " Bas-Canada..... | 209325 0 0 | | |
| | | 1142560 14 0 | | Glynn, Mills, Halifax et Cie..... | 65 3 7 | | |
| | | | | Compte de Change—Ancien Compte..... | 45844 19 1 | | |
| | | | | Fonds d'Amortissement..... | 47299 9 0½ | | 1559431 8 4½ |
| <i>Nouveaux Travaux 4 § 5 Vic. Cap. 28.</i> | | | | | | | |
| Rivière Richelieu..... | 28 7 2 | | | | | | |
| Chemin de Londres et Sarnia..... | 18190 13 10 | | | | | | |
| Chemin de Londres et Sandwich..... | 167 14 10 | | | | | | |
| Chemin Militaire de L'Original..... | 1666 13 5 | | | | | | |
| Rivière des Ottonois..... | 18604 12 8 | | | | | | |
| Grand Chemin au Nord de Toronto..... | 323 6 10 | | | | | | |
| Canal de la Baie de Burlington..... | 6071 9 1 | | | | | | |
| Chemin de Hamilton et Dover..... | 25881 12 7 | | | | | | |
| Améliorations du District de Newcastle..... | 35384 6 0 | | | | | | |
| Chemin de Londres et Brantford..... | 29745 14 0 | | | | | | |
| Chemin de Londres, Chatham et Amherstburg..... | 10248 7 9 | | | | | | |
| Phares, Havres et Chemins qui y conduisent..... | 70386 1 1 | | | | | | |
| Canal de Welland..... | 183881 4 10 | | | | | | |
| Améliorations du Saint Laurent..... | 230918 15 11 | | | | | | |
| Lac Saint Pierre..... | 31023 17 10 | | | | | | |
| Ponts entre Montréal et Québec..... | 16490 4 2 | | | | | | |
| Chemin de Gosford..... | 10895 0 10 | | | | | | |
| Chemin de la Baie des Chaleurs..... | 1540 14 10 | | | | | | |
| Chemin des Cascades..... | 11727 4 1 | | | | | | |
| Canal de Lachine..... | 108 13 4 | | | | | | |
| Bureaux des Travaux..... | | 717484 15 1 | 7611 1 74 | | | | |
| <i>Travaux auxquels il n'a pas été pourvu.</i> | | | | | | | |
| Chemin de Queenston et Grimsby..... | 2613 16 0 | | | | | | |
| Chemin de Rouge Hill..... | 97 0 10 | | | | | | |
| Pont de Gananoque..... | 997 19 7 | | | | | | |
| Pont de Bayonne..... | 1136 15 2 | | | | | | |
| Canal de Chambly..... | 14167 3 11 | | | | | | |
| <i>Porté en l'autre part.....</i> | £ 19012 15 6 | 725095 16 8½ | 1563293 3 9 | <i>Porté en l'autre part.....</i> | | | |
| | | | | 1559431 8 4½ | | | |

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

ÉTAT des Affaires de la Province du Canada, etc.—Continué.

| Dr. | CR. | | Courant. | | Courant. |
|---|------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| <i>Rapporté de l'autre part.</i> | | | | | |
| Rapides de Ste. Anne..... | 19012 15 6 | 725095 16 8½ | 1563293 3 9 | 1559431 8 4½ | |
| Pont de Chaudière..... | 3383 4 5 | | | | |
| | 717 2 4 | 23063 2 3 | 749158 18 11½ | 791125 6 10½ | |
| <i>Fonds Spéciaux.</i> | | | | | |
| Placement dans les Trois pour cent Consolidés, Fonds des Réserves du Clergé, Ouest..... | 68438 2 0 | | | 148895 16 7 | |
| Placement dans les Cinq pour cent, Débentures du Canada, do. Do dans les Trois pour cent Consolidés, Fonds des Réserves du Clergé, Est..... | 61888 17 9 | | | 53261 7 6 | |
| Revenu Territorial, Fonds Spéciaux du Clergé..... | 53036 5 11 | | | 5041 7 11½ | |
| W. Sargent, Paie-maitre du Service Civil..... | 16339 13 2 | | | 20592 18 11 | |
| Fonds du Revenu du Clergé, Canada Ouest..... | 3369 12 8 | | | 22381 2 8 | |
| Placement des Débentures des Ecoles de Grammaire..... | 795 16 1½ | | | 1803 0 7½ | |
| | 21359 0 0 | | 225247 7 7½ | 1555 11 1 | 262531 5 4 |
| <i>Divers Items.</i> | | | | | |
| Compte de Caisse..... | 29558 5 0 | 119542 14 7½ | | | |
| Obligations dues, Montréal..... | 12110 0 8 | | | | |
| " " Québec..... | 6262 15 10 | | | | |
| " " St. Jean..... | 15520 18 0 | | | | |
| " " Canada Ouest..... | | 63451 19 0 | | 115505 2 10½ | |
| Fonds d'Émigration..... | 4019 16 4½ | | | | |
| Baring, Frères et Cie..... | 9 17 6 | | | 8652 16 3½ | |
| M. Dunn, feu Receveur Général..... | 168 4 8 | | | 682 9 1½ | |
| Droit de Tonnage, Québec..... | 375 18 3 | | | 323 10 10 | |
| Liste Civile, Cédule A..... | 407 17 5 | | | 93 10 2 | |
| | | 4981 14 2½ | | 716 17 9 | |
| | | | | 1619 4 8½ | |
| Balances dues par les Comptables Publics..... | | | 186976 8 4 | | 12218 8 10½ |
| | | | 7135 13 8 | | 127723 11 9½ |
| Total..... | | £2730811 12 4 | | | £2730811 12 4 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

No. 24.

ÉTAT montrant les Payements sous les Cédules A. et B. respectivement, pour l'année 1843, faits entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| | Sterling. | Total Sterling. |
|---|-------------|------------------------|
| | £ s. d. | £ s. d. |
| Montant de la Liste Civile, Cédule A. pour 1843..... | | 45000 0 0 |
| Moins—La somme suivante non payée, et portée à l'Avoir du Fonds du Revenu Consolidé, savoir :— | | |
| Salaire du Lieutenant-Gouverneur. | 1000 0 0 | |
| A Déduire—Montant des Warrants émanés en acompte de l'année 1844, et inclus dans les Payements..... | 880 0 0 | 120 0 0 |
| Montant payé en acompte du même, tel que par Etat No. 13..... | | 44880 0 0 45367 1 9 |
| Laisse un Excédant de Payements..... | | 487 1 9 |
| Montant de la Liste Civile, Cédule B. pour 1843..... | 30000 0 0 | |
| Montant payé en acompte de la même, tel que par Etat No. 14..... | 29039 18 10 | |
| Laisse un Surplus de..... | | 960 1 2 |
| Duquel à déduire l'Excédant des Payements sur la Cédule A..... | | 487 1 9 |
| Laisse une épargne de, Sterling..... | | 472 19 5 |
| Ou Courant..... | £ | 525 10 5½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

No. 25.

ÉTAT des Argents perçus en vertu des Actes Provinciaux 45 Geo. 3, Cap. 12, 51 Geo. 3, Cap. 2, et 2 Geo. 4, Cap. 7, et des Dépenses encourues pour l'entretien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, du Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1843, sous la surintendance du Bureau de la Trinité à Montréal.

| | Sterlings. | | Courant. | | Courant. |
|---|------------|-------|----------|-------|-------------|
| | £ | s. d. | £ | s. d. | |
| Pour Balance provenant de l'année dernière..... | .. | .. | 337 | 14 3 | |
| Pour Montant payé par le ci-devant Officier Naval à Mr. Edward Magauran, ci-devant Régistrateur et Trésorier, en compte des Droits perçus par lui | .. | .. | 314 | 9 5 | |
| Robert Armour..... | 112 | 10 0 | | | |
| James Holmes..... | 89 | 18 5 | | | |
| Edward Armstrong..... | 135 | 0 0 | | | |
| John N. Ogivey..... | 67 | 10 0 | | | |
| James Holmes Régistrateur et Trésorier..... | 1350 | 0 0 | | | |
| En compte des Dépenses Contingentes du Bureau..... | 1754 | 18 5 | 1949 | 18 3 | |
| Ajoutez ꝑc..... | 194 | 19 10 | | | |
| Total Courant..... | .. | .. | 2602 | 1 11 | |
| | | | | | £ 2602 1 11 |

Pour montant de Balance..... £ 1986 3 11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

* Le montant perçu dans le cours du Quartier finissant le 5e Janvier, 1844, s'élève à £919 17s. 3d., et a été payé subséquemment au 31e Janvier, 1844.

† Cette Balance est occasionnée principalement par les défalcons du ci-devant Officier Naval, et le ci-devant Régistrateur du Bureau de la Trinité à Montréal.—£1000 ont été payés par les sûretés du ci-devant Officier Naval, mais n'ont pas encore été partagés entre aucuns des Bureaux de Québec et Montréal.

Appendice
(A.)
1844.

No. 26.

ETAT des Droits de Tonnage perçus pendant le cours de la Navigation en 1813 à Québec et Montréal, en vertu de l'Acte Provincial 6 Guill. 4. Cap. 35. Continué par l'Ordonnance 3 Vic. Cap. 15, et des sommes payées à même icieux pour pourvoir au Traitement Médical des Marins Malades.

QUÉBEC.

| DÉPENSES. | Courant. | RECETTES. | Courant. |
|---|-----------|---|-----------|
| | £ s. d. | | £ s. d. |
| Payé à Joseph Morin, Trésorier, et un des Commissaires pour l'Hôpital de Marine à Québec..... | 1950 0 0 | Par Balance provenant de l'année 1812..... | 117 1 10 |
| " " Hammond Gowen, en acompte d'une Bâisse pour l'usage du do..... | 262 10 0 | " " Montant de Droit de Tonnage prélevé à Québec pendant la saison de 1813. £1761 4 2 | |
| Total Courant..... | 2212 10 0 | Moins—Frais de Collection de 5 pour cent sur la somme de £897 5 1..... | 41 17 3 |
| | | Par Balance portée à l'année prochaine..... | 1719 3 11 |
| | | Total Courant..... | 375 13 3 |
| Montant de Balance, courant..... | £375 18 3 | | 2212 10 0 |

MONTRÉAL.

| DÉPENSES. | Courant. | RECETTES. | Courant. |
|--|----------|---|----------|
| | £ s. d. | | £ s. d. |
| Payé à Samuel Gerard, Président de l'Hôpital Général Montréal..... | 108 8 0 | Par Montant provenant de l'année 1812..... | 108 7 11 |
| Balance portée au compte suivant..... | 93 10 2 | " " du Droit de Tonnage perçu à Montréal pendant la saison de 1813..... | 93 10 3 |
| Total Courant..... | 201 18 2 | Total Courant..... | 201 18 2 |
| | | Par Montant de Balance, Courant..... | £93 10 2 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

ÉTAT des Fonds provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites du 1er Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843.

| | Courant. | | Sterling. |
|---|----------|------------|---------------|
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| Balance entre les mains du Receveur Général tel que par l'état de l'année dernière | | | 23928 18 5 |
| Montant reçu par le Commissaire dans le cours des douze mois finissant le 30e Septembre, 1842. | | 4164 14 3 | |
| Do de Commutation reçu de Dame Jane White, sur une Propriété située à la Canardière, à Québec, qu'elle a remise à la Couronne et qui lui a été subsequmment remise en franc et commun soccage. | | 170 0 0 | |
| | | 4334 14 3 | |
| <i>Déductions par le Commissaire.</i> | | | |
| Son Salaire pour Douze Mois. | 200 0 0 | | |
| Son Allouance pour un Clerc, pour do | 100 0 0 | | |
| Contingences de son Bureau. | 80 5 8 | | |
| | | 399 5 8 | |
| Montant porté à l'Avoir des Biens des Jésuites dans les Comptes Publics de 1842. | | 3945 8 7 | |
| Montant de Balance pour la présente année. | | 3083 8 0 | |
| Montant reçu par le Commissaire dans le cours des Quinze Mois du 1er Octobre, 1842, au 31e Décembre, 1843. | | 862 0 7 | |
| | | 4499 15 3 | |
| Total. | | 5361 15 10 | |
| <i>Déductions par le Commissaire.</i> | | | |
| Son Salaire pour Quinze Mois à £200 par année. | 250 0 0 | | |
| Son Allouance pour un Clerc pour do à £100 par année. | 125 0 0 | | |
| Contingences de son Bureau. | 159 18 4 | | |
| Balance portée à l'année prochaine. | 1644 8 0 | | |
| | | 2179 6 4 | |
| Montant payé au Receveur Général, Courant. | | 3182 9 6 | |
| Ou, en Sterling, égal à. | | | 2864 4 7 |
| | | | 26791 3 0 |
| <i>Déductions par Warrants émanés sur icelui.</i> | | | |
| Alexander Buchanan pour services comme Conseil de la Reine. | | 67 10 0 | |
| P. B. Dumoulin pour do comme do | | 90 0 0 | |
| | | | 157 10 0 |
| Balance dans les mains du Receveur Général, Sterling. | | | £ 26633 13 0 |
| Egal en Courant à. | | | £ 29592 18 11 |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

No. 28.

FONDS DISTRIBUTIF DES TERRES DES ÉCOLES, I.

ÉTAT des Argentés provenant de la Vente des Terres des Ecoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte Provincial 4 et 5 Vic. Cap. 19, et des Warrants émanés sur iceux entre le 1er Janvier, 1843, et le 31e Janvier, 1844.

| DÉPENSE. | | Sterling. | | Courant. | | | |
|---------------------------|---|-----------|----|----------|------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Rév. Thomas Green..... | Président des Syndics de l'Ecole de Granmaire du District de Niagara—leur part pour l'année 1843..... | 63 | 0 | 0 | | | |
| " J. Geddes..... | La part du District de Gore pour do | 76 | 10 | 0 | | | |
| " J. C. Taylor..... | do do | 20 | 19 | 4 | | | |
| " W. C. Wilson..... | Calhorie do | 28 | 5 | 7 | | | |
| " Alexr. Williams..... | Bathurst do | 51 | 0 | 0 | | | |
| " Geo. O. Stuart..... | do de l'Est do | 58 | 10 | 0 | | | |
| " Henry J. Grasseitt..... | do do | 112 | 10 | 0 | | | |
| " A. N. Bethune..... | do Home do | 46 | 10 | 7 | | | |
| " M. Ketchum..... | do Newcastle do | 22 | 10 | 0 | | | |
| Dr. H. Hubbell..... | do Victoria do | 126 | 0 | 0 | | | |
| | do Johnstown pour les années 1842 et 1843 | 36 | 0 | 0 | | | |
| Charles Low..... | do Ottawa pour les do | 21 | 3 | 5 | | | |
| S. S. Strong..... | do do Dalhousie pour l'année 1843..... | 40 | 10 | 0 | | | |
| J. B. Baby..... | do do de l'Ouest pour do | 27 | 0 | 0 | | | |
| John Rothwell..... | do Brock pour do | 733 | 9 | 11 | | | |
| | Total Sterling..... | 192 | 3 | 4 | | | |
| | Moins—Le montant dû des Warrants le 1er Février, 1844, et restant non payé.. | 511 | 6 | 7 | | | |
| | Payements Actuels, Sterling..... | | | | 601 | 9 | 6½ |
| | Egal en Courant à..... | | | | 1 | 3 | 0 |
| | Six Jours d'Intérêt sur Débenture No. 238..... | | | | 1803 | 0 | 7½ |
| | Par Balance non appliquée..... | | | | | | |
| | Total Courant..... | | | | 2405 | 13 | 2 |

Montant de Balance, Courant.....£ 1803 0 7½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.
JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1844.

Appendice
(A.)
1844.

No. 29.

ÉTAT des Argentis reçus et provenant des Taux ou Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada 4 et 5 Vict. Cap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux Ports de Québec et de Montréal, y comprise une somme reçue pour le Trésor Impérial par l'entremise du Commissaire Général, et le montant qui en a été payé pour pourvoir aux soins Médicaux d'Emigrés Malades, et aider aux Personnes Indigentes de cette description à procéder au lieu de leur destination pendant la Saison de la Navigation de l'année 1843

| DEPENSE. | | Sterling. | | RECETTES. | | Courant. | |
|--|---|-----------|-------------|---|-------|----------|-------|
| | | £ | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. |
| Balance dépensée de plus et en sus des Recettes de l'année dernière..... | | 6137 | 15 11½ | Montant reçu par le Collecteur à Québec pendant la Saison de la Navigation de 1843..... | £3932 | 0 | 10 |
| Alexandre C. Buchanan, } Balance de ses déboursés pour l'Emigration en 1842..... | | 179 | 17 7 | Moins.—Montant restant non payé le 1er Février, 1844..... | * 932 | 0 | 10 |
| Agent Principal. | | | | Balance payée au Receveur Général..... | | | |
| Do En Accompte des Déboursés en général pour l'année 1843..... | | 7465 | 11 8 | Montant reçu par le Collecteur à Montréal..... | | 3000 | 0 0 |
| | | | | " " Payé par le Commissaire Général en accompte de l'Emigration en général, environ £6500, Sterling, ou en Courant à 2½s. 4d. au louis.—Egal à..... | | 319 | 18 4 |
| Ajoutez un Neuvième..... | £ | 13723 | 5 2½ | " " Dépensé et en sus des Recettes de l'année..... | | 7008 | 6 8 |
| Total Courant..... | £ | 15248 | 16 2 | Total Courant..... | £ | 4019 | 16 4½ |
| Montant de Balance, Courant..... | | | £4019 16 4½ | | | 15248 | 1 4½ |

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 1844.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

* Cette somme a été payée au Receveur Général subséquemment ou 1er Février dernier.

Montreal:

DESBARATS ET DERBISHIRE, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1841.

RAPPORT

SUR LA

LIGNE FRONTIÈRE

ENTRE LA

PROVINCE DU CANADA

ET CELLE DU

NOUVEAU BRUNSWICK.

TABLE DES MATIÈRES.

| | PAGE |
|---|------|
| No. 1.—Lettre d'introduction,..... | 1 |
| " 2.—Exposé général au nom du Canada,..... | 2 |
| " 3.—Extrémité Ouest de la Baie-des-Chaleurs ; la description de sa position, donnée par le Nouveau-Brunswick, démontrée fautive,..... | 3 |
| " 4.—Description générale des diverses localités, indiquant la véritable position de la frontière Sud du Canada,..... | 11 |
| " 5.—Remarques sur le Rapport du Dr. Gesner concernant la Ligne Frontière,..... | 13 |
| " 6.—Remarques sur le Rapport de Mr. Wilkinson sur le même sujet,..... | 16 |
| " 7.—Remarques sur divers exposés relatifs à la Ligne Frontière, contenus dans des Dépêches de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur du Nouveau-Brunswick, adressées au Très-Honorable Lord Stanley, Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies,..... | 18 |
| " 8.—Exposé des réclamations qu'on suppose devoir exister de la part de l'une et de l'autre des deux Provinces, relativement à des parties du Territoire en litige, en vertu du droit de première possession ou de l'exercice d'une juridiction immédiate,..... | 20 |
| " 9.—Appendice,..... | 29 |

No. 1.

MONTREAL, 31 Aout 1844.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres contenus dans une lettre de l'honorable D. Daly, Secrétaire de la Province du Canada, en date du 18 Octobre 1843, m'informant qu'il avait plu à son Excellence le Gouverneur-Général de me nommer Commissaire de la Province du Canada, pour rencontrer l'honorable Thomas Baillie, arpenteur-général de la Province du Nouveau-Brunswick, qui avait été nommé Commissaire de cette Province, dans le but de travailler à tracer la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ; —et me transmettant les instructions de son Excellence relativement aux devoirs qui m'étaient assignés, j'ai maintenant à annoncer l'accomplissement de ces devoirs, et à présenter, pour la considération de son Excellence, un rapport complet, exposant d'après des autorités irrécusables, le véritable état de la question pendante au sujet de la frontière en litige.

Le Commissaire nommé par le Nouveau-Brunswick avait complété et présenté son rapport sur la question de la frontière avant la date de mes instructions ; et lors de notre première entrevue dans le Nouveau-Brunswick, il m'annonça qu'il considérait ses devoirs à cet égard comme accomplis.

Pour empêcher tout malentendu avant mon départ pour d'autres parties de la Province, je lui adressai une lettre faisant allusion à l'état des relations existant entre nous deux, et lui exprimant encore la disposition où j'étais, et mon désir de me prévaloir de toute suggestion de sa part qui pourrait faciliter l'accomplissement des objets de la commission.

M. Baillie n'a jamais accusé réception de cette lettre, et s'est tacitement refusé à toute communication ultérieure, personnelle, ou autre avec moi.

Je fus néanmoins informé officiellement, le jour même où ma lettre avait été écrite et transmise à M. Baillie, qu'il l'avait remise entre les mains de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Appendice
(B.)

12 Février.

En conséquence, je procédai à faire seul les perquisitions et les explorations nécessaires pour déterminer exactement la position originellement fixée par le gouvernement Britannique, et attribuée à la ligne de frontière Sud de la Province de Québec; et à rechercher et me procurer, partout où je le pourrais, les documens et autorités écrites qui pourraient servir à expliquer et à soutenir les décisions qui seraient définitivement adoptées.

J'ai obtenu le plus remarquable succès dans ces explorations et ces recherches.

Les traits de configuration du pays sont si bien caractérisés, particulièrement dans le voisinage de la Baie-des-Chaleurs, qu'il ne pouvait raisonnablement exister aucun doute quant à l'application locale des termes employés dans les descriptions originales de la frontière Sud du Canada; et le résultat fait voir que le Nouveau-Brunswick, loin d'avoir le droit de réclamer du Canada aucun territoire additionnel, est réellement en possession d'un territoire d'environ 2,340,000 acres, *incontestablement Canadien*, situé au Sud de la Rivière Ristigouche, et à l'est du prolongement de la ligne vrai nord, qui forme la limite ouest du Nouveau-Brunswick.

Parmi la quantité de documens qui ont rapport aux questions sous considération, c'est un fait assez remarquable que leur autorité dans chaque cas a été trouvée favorable aux réclamations du Canada, et par conséquent défavorable aux prétentions du Nouveau-Brunswick; et on verra que la plupart des allégués soutenus par cette dernière Province contre les réclamations du Canada, ont été confondus et complètement détruits par des autorités tirées de documens qui font partie des archives publiques de la même Province.

Les difficultés qui ont entravé jusqu'ici les tentatives faites pour déterminer les positions de *parties détachées* de cette frontière, proviennent de ce que ces parties ont été prises *séparément* au lieu d'être considérées dans leur relation avec toute la ligne depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'aux sources de la Rivière Connecticut, telle que définie dans l'origine.

Cet inconvénient s'est surtout fait sentir en discutant les réclamations soutenues précédemment par les États-Unis à un territoire situé immédiatement à l'ouest des États-Unis, et adjacent à une partie de la frontière sud du Canada.

La description de cette partie de la frontière qui est donnée dans le traité de 1783, et sur laquelle les réclamations des Américains se fondaient, prise isolément, prêterait facilement à l'interprétation que lui donnait ce gouvernement, bien qu'elle n'en soit pas susceptible, si on la considère conjointement avec les lignes de séparation définies antérieurement entre les Provinces Britanniques adjacentes qui furent spécialement mentionnées et reconnues dans ce traité.

Mais laissant de côté cette manière, si peu convenable et si *imparfaite*, de traiter la question par des argumens tirés de parties détachées de cette description (sur laquelle, je le déclare à regret, le Nouveau-Brunswick s'appuie, et insiste obstinément,) et recourant aux faits énoncés dans le rapport ci-annexé, on arrive inévitablement à la conclusion, qu'il ne peut se rencontrer aucune difficulté à tracer le reste de la frontière sud du Canada, d'où dépend entièrement la ligne nord du Nouveau-Brunswick, suivant les descriptions de la totalité de la frontière sud de la ci-devant Province du Canada, données sous l'autorité du gouvernement Britannique, en 1763 et 1774.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très obéissant et

très humble serviteur,

A. WELLS

J. M. Higginson, écuyer,
Secrétaire Civil, etc., etc.

No. 2.

Appendice
(B.)

12 Février.

Exposé relatif à la frontière non réglée entre les Provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Les frontières ouest et nord du Nouveau-Brunswick, telles que fixées par Autorité Royale, sont décrites dans les commissions des Gouverneurs de cette Province comme suit, savoir:—

“Borné à l'ouest par l'embouchure de la Rivière Sainte Croix, par la dite Rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée vrai nord de ce point jusqu'à la frontière sud de notre Province de Québec, au nord par la dite frontière jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs.”

Toutes les descriptions des mêmes frontières insérées dans les commissions des Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, depuis l'année 1763, jusqu'à l'époque où le Nouveau-Brunswick a été séparé de cette Province et érigé en gouvernement distinct, sont conçues à peu-près dans les mêmes termes, et sont précisément identiques dans leur signification avec la description rapportée ci-dessus.*

La frontière sud de la Province de Québec (maintenant Canada) à laquelle se rapporte la description précédente, est décrite dans une Proclamation Royale de 1763, comme suit, savoir:—

“De ce point, (l'extrémité sud du lac Nipissim) la dite ligne traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain par les 45 degrés de latitude nord, passe le long des hauteurs qui séparent les rivières qui se déchargent dans le dit fleuve Saint-Laurent de celles qui se jettent dans la mer, et aussi le long de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs et de la côte du golfe Saint-Laurent, jusqu'au Cap Rosier.”

La même frontière est encore décrite dans l'acte Impérial de la 14me. George III—communément appelé l'Acte de Québec, dans les termes suivants, savoir:—

“Borné au sud par une ligne à partir de la Baie-des-Chaleurs, le long des hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point sous le 45me degré de latitude nord, sur la rive est de la Rivière Connecticut, conservant la même latitude directement à l'ouest à travers le lac Champlain, jusqu'à ce que dans la même latitude elle rencontre le fleuve Saint-Laurent.”

Des descriptions de cette frontière, semblables à la précédente, sont aussi contenues dans les commissions des Gouverneurs du Canada.

La frontière ouest du Nouveau-Brunswick, formée par la rivière Sainte-Croix jusqu'à sa source, et de là par une ligne vrai nord jusqu'aux limites sud du Canada, fut explorée dès les années 1817 et 1818, et une ligne fut alors tracée dans la direction du nord depuis

* Dans la Commission de Montague Welmot, écuyer, qui le nomme Gouverneur-en-Chef de la Province de la Nouvelle-Ecosse, en date du 21 Novembre, 1763, les frontières dont il s'agit sont ainsi décrites:—

“Au nord, notre dite Province sera bornée par la frontière sud de notre Province de Québec, jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, à l'est par la dite Baie et le Golfe St. Laurent, etc., et à l'ouest, bien que notre dite Province se soit autrefois étendue et s'étende de droit aussi loin que la Rivière Pentagoet ou Penobscot, elle sera bornée par une ligne tirée du Cap Sable, à travers l'entrée de la Baie-de-Fundy, à l'embouchure de la Rivière Sainte-Croix, par la dite Rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée droit au nord de ce point, jusqu'à la frontière sud de notre Province de Québec.”

Appendice (B.)

12 Février.

Appendice, Nos. 8, 9 et 34.

la source de la rivière Sainte-Croix pendant la distance d'environ 146 milles et demi, se terminant à l'une des sources de la rivière Métis qui tombe dans le fleuve Saint-Laurent. Cette ligne nord intercepte la frontière sud du Canada, telle que définie par le gouvernement Britannique, à la distance d'environ 42 milles du lieu où elle commence à la source de la rivière Sainte-Croix; et par conséquent elle s'étend à plus de 104 milles au nord de ce point, en dedans des limites véritables du Canada telles que définies par la Grande-Bretagne.

L'exploration et le relèvement de cette frontière furent exécutés aux époques ci-dessus, sous l'autorité conjointement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique, les possessions de cette dernière puissance étant en partie bornées par le Nouveau-Brunswick à l'est, et par les possessions Canadiennes de la Grande-Bretagne au nord.

La frontière sud de la Province du Canada (ou de Québec, ainsi qu'elle est appelée dans la description) est tracée sur le terrain, ou définitivement fixée dans sa position, depuis le fleuve Saint-Laurent à l'est et au nord-est, jusqu'au méridien de la limite ouest du Nouveau-Brunswick.

La partie nord-est, de cette partie aujourd'hui déterminée de la ligne du Canada, a été fixée par un arrangement à l'amiable conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis en 1842. Elle se termine sur la frontière du Nouveau-Brunswick au point d'intersection de la ligne tirée au nord à partir de la Sainte-Croix, avec la rivière Saint-Jean, environ à la distance de 35 1/2 milles au nord du point indiqué (comme il est dit ci-dessus) par la Grande-Bretagne comme limite sud du Canada sur cette frontière.

La limite territoriale du Nouveau-Brunswick, a été dans l'intervalle étendue vers le nord jusqu'à la rivière Ristigouche, qui borne les concessions et les juridictions civiles des Provinces respectives, et qui a été jusqu'ici reconnue tacitement, sans remontrance de la part du Canada, comme la ligne de division, quoique donnant au Nouveau-Brunswick un territoire de plusieurs centaines de mille acres qui appartiennent de droit au Canada suivant les bornes à lui spécialement assignées par l'état métropolitain, et reconnues de fait comme telles par les déclarations et les actes du peuple, et du gouvernement du Nouveau-Brunswick lui-même, pendant la durée des difficultés relatives aux parties ouest de la même frontière, difficultés qui ne furent terminées qu'en 1842, par le traité définitif de Washington.

Après ce coup d'œil préliminaire, jeté sur les autorités qui servent de fondement aux réclamations des deux Provinces, et sur la position actuelle des subdivisions existant entr'elles, je vais maintenant m'efforcer d'exposer la nature des prétentions des autorités du Nouveau-Brunswick à un morceau de territoire additionnel, telles quelles sont contenues dans le rapport dressé par le commissaire de cette Province, nommé pour déterminer les frontières indécises près le Canada, daté de Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 13me jour d'octobre dernier.

Ces réclamations étant de deux genres différents, et tout-à-fait distinctes de leur nature, seront peut-être mieux comprises si elles sont exposées sous des chefs différents.

Sous le premier chef est comprise une section de pays située entièrement à l'ouest du méridien de la source de la rivière Sainte-Croix, décrite ci-dessus comme limite ouest du Nouveau-Brunswick.

La frontière nord-ouest de ce territoire, tel qu'indiqué sur la carte du Commissaire du Nouveau-Brunswick, et mesuré d'après l'échelle portée sur cette même carte s'avance jusqu'à environ 10 1/2 milles du fleuve Saint-Laurent, en un point situé presque vis-à-vis l'embouchure de la Rivière-du-Loup, et jusqu'à

Appendice, No. 10.

Carte A.

Page 11 et suiv.

Carte A.

environ 36 milles de la cité de Québec, dont sa terminaison méridionale est éloignée d'environ 67 milles dans la direction sud sud-est.

Les dimensions du territoire ainsi défini, suivant la même autorité, sont presque comme suit:—

| | |
|---|----------------------|
| Longueur, sur le prolongement de la ligne tirée au nord de la Sainte-Croix..... | 67 milles. |
| “ de la frontière nord-ouest..... | 275 “ |
| “ de la frontière sud-est..... | 200 “ |
| “ de la ligne centrale moyenne..... | 180 “ |
| “ du Périmètre..... | 542 “ |
| Superficie..... | 4,550 milles carrés. |
| “..... | 2,912,000 acres. |

Le territoire décrit ci-dessus, il faut se le rappeler, est situé *tout entier à l'ouest du méridien* de la ligne ouest du Nouveau-Brunswick. Carte A.

La seconde section qui comprend le reste du territoire réclamé par le Nouveau-Brunswick, renferme une partie des possessions actuelles du Canada, contigües au prolongement de la ligne vrai nord à partir de la rivière Sainte-Croix, à l'ouest, et joignant la rivière Ristigouche au sud-est.

Les limites est et nord-ouest de ce territoire sont des lignes imaginaires, tracées sur la carte susdite, commençant à un point situé sur la rivière Ristigouche à environ 17 milles au-dessus de son embouchure, et de là s'avancant dans une direction presque nord suivant la boussole, la distance d'environ 56 milles; de là à l'ouest et au sud-ouest, le long des sources des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la ligne tirée droit nord de la rivière Sainte-Croix, qui rencontre en ce point et rejoint la ligne sud-ouest imaginaire ci-dessus décrite.

Suivant la carte sur laquelle il est tracé, les dimensions de ce territoire sont presque comme suit:—

| | |
|---|----------------------|
| Longueur de la ligne sud-est (rivière Ristigouche.)..... | 95 milles. |
| “ de la ligne est imaginaire..... | 56 “ |
| “ de la ligne nord-ouest imaginaire..... | 103 “ |
| “ de la ligne ouest (le long de la ligne tirée droit nord de la rivière Sainte-Croix).... | 48 “ |
| “ du Périmètre..... | 297 “ |
| Superficie..... | 2,835 milles carrés. |
| “..... | 1,814,400 acres. |

Tout cet espace est situé au nord de la Ristigouche, comme il a été dit ci-dessus, et la réclamation qui y a rapport s'applique exclusivement à des possessions actuelles du Canada, sans comprendre une étendue de territoire encore plus considérable située au sud de la rivière Ristigouche, mais au nord de la limite sud du Canada, ainsi qu'il a été soutenu par autorité du gouvernement Britannique. *

Il nous reste maintenant à examiner les raisons émises à l'appui de ces réclamations. En référant au

* Il a été déclaré sous la sanction de l'autorité de la Grande-Bretagne, que la désignation de la rivière Ristigouche comme frontière sud du Canada était "tout-à-fait arbitraire, et n'était appuyée sur aucune preuve," cette déclaration faisant partie des arguments en faveur du tracé de la ligne de frontière sud par Mars-Hill.

Appendice (B.)

12 Février.

Carte A.

Appendice, No. 35.

Appendice, No. 25.

Rapport du Commissaire du Nouveau-Brunswick qui est déjà sous les yeux du gouvernement, on verra qu'il n'allègue aucunes raisons satisfaisantes à l'appui de ces réclamations. La seule base sur laquelle s'appuient ses arguments, consiste dans l'adoption de l'hypothèse que la ligne de frontière sud du Canada doit être tracée sans interruption le long des sources des rivières qui tombent dans le fleuve Saint-Laurent, depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs jusqu'à un point situé sous le 45^{me} degré de latitude sur la rive est de la rivière Connecticut.

Ce rapport, en effet, affirme, comme argument conclusif en faveur des prétentions que l'on veut soutenir, que la frontière ainsi décrite "est aussi facile à découvrir et aussi bien marquée qu'aucune ligne déterminée sur la face de la terre." Bien que cette déclaration soit, sans aucun doute, parfaitement vraie, il est clair que cette ligne et plusieurs autres lignes peuvent aussi être telles qu'il soit "facile de les découvrir et de les tracer," sans qu'il faille inférer de là que toutes ces lignes pour cette seule considération aient droit à l'honneur de devenir les frontières de Possessions territoriales.*

Si l'on considère ce sujet sous un point de vue général, il semble que le Commissaire du Nouveau-Brunswick a adopté relativement à la frontière nord de cette Province deux conclusions très fausses et très mal fondées:—

1^o.—Que les réclamations du Nouveau-Brunswick sont identiques avec celles qu'ont ci-devant soutenues les Etats-Unis contre la Grande-Bretagne.

2^o.—Que par l'espèce de compromis que comporte le traité de Washington, la Grande-Bretagne a virtuellement admis que ses réclamations antérieures étaient mal fondées, et, en conséquence, qu'en les soutenant

* Il est certainement assez singulier que le Commissaire du Nouveau-Brunswick ait cru qu'il était nécessaire de faire des recherches pour s'assurer de la position de l'extrémité de la Baie-des-Chaleurs, comme si elle était encore indéterminée, et il est encore plus surprenant que malgré toute autorité contraire il ait choisi son "point de départ" sur la rivière Ristigouche à plusieurs milles au-dessus de son embouchure dans la Baie-des-Chaleurs.

Page 8 et suiv.

Carte B.

Appendice,
Nos. 11 et 19,
inclusivement.

Il sera démontré dans le rapport général en faveur du Canada relativement à ce sujet, que l'embouchure de la Ristigouche et le fond de la Baie-des-Chaleurs, se trouvent tous deux à la ville de Dalhousie, à environ 17 milles au-dessous de ce "point de départ," que cette rivière et la Baie-des-Chaleurs, respectivement, retiennent leurs noms et leurs caractères distinctifs jusqu'au lieu de leur jonction à Dalhousie, et sont aujourd'hui, et ont toujours été depuis la découverte du pays, connues et désignées ainsi dans les documens publics des deux Provinces, sans en excepter ceux de date récente signés de la main de l'arpenteur-général du Nouveau-Brunswick.

D'après ces considérations, il est évident que la désignation nouvelle du fond de la Baie-des-Chaleurs et de la rivière Ristigouche, reconnue par le Nouveau-Brunswick, ne peut être considérée que comme une tentative pour donner de nouveaux noms à ces grandes divisions naturelles du pays, et qu'une pareille tentative n'aura jamais l'effet de nuire aux droits distincts ou préexistants de l'une ou l'autre des Provinces. Le Commissaire déclare dans le même rapport que la ligne frontière depuis le "point de départ" choisi par lui "se dirigerait vrai nord" jusqu'aux hauteurs décrites dans l'acte de Québec, mais il reste à savoir pourquoi cette ligne serait tracée "à peu-près nord," plutôt que suivant toute autre direction.

Elle ne saurait être tracée suivant cette direction pour aucune raison relative à la direction générale de la frontière requise, car celle-ci est presque sud-ouest et suit une ligne presque opposée à celle du Commissaire; on ne saurait non plus dire que c'est à cause de sa proximité de la chaîne de hauteurs, réclamée par le Nouveau-Brunswick, attendu que ces hauteurs sont moins éloignées du "point de départ ci-dessus" dans d'autres directions plus conformes à celle de la frontière. Enfin une ligne ne peut être tirée de ce "point de départ à peu près nord" et suivre en même tems des hauteurs comme celles décrites dans l'acte de Québec, attendu que cette ligne ne pas-

Cart: A.

elle a agi de mauvaise foi à l'égard des Etats-Unis pendant plus d'un demi siècle.

La seconde de ces conclusions est la conséquence de la première; et l'on verra que nous ne nous trompons pas en disant que la première de ces conclusions est exprimée dans le rapport sur les réclamations du Nouveau-Brunswick; si l'on jette simplement un coup d'œil sur la carte qui accompagne le rapport du Commissaire, où la limite nord de ces réclamations est tracée précisément le long de la ligne ci-devant exigée par les Etats-Unis, jusqu'à sa terminaison à l'est, et se continue de là vers le cap Rosier, la distance de plus de 100 milles, jusqu'à la ligne imaginaire ci-dessus décrite et tracée à partir d'un point sur la rivière Ristigouche, comme frontière est de cette partie des réclamations du Nouveau-Brunswick.

Il sera facile de démontrer que ces conclusions aussi bien que les réclamations qui en découlent, sont sans aucun fondement.

Les hauteurs mentionnées dans l'acte de Québec ne sont pas continues entre les points que la ligne de la frontière elle-même doit relier ensemble; on a découvert en effet que la ligne de division entre les sources des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent et celles qui se déchargent dans d'autres directions ne touchait ni le point désigné sous le 45^{me} degré de latitude nord, ni le fond de la Baie-des-Chaleurs, mais qu'elle passait au nord de ces deux points; son éloignement du dernier étant presque de 60 milles. Le sens commun ne permet pas de supposer un seul instant que les auteurs de cette description se soient jamais imaginé que la ligne des sources appartenant au Saint-Laurent se continuait tout le long de cette partie de la frontière, parcequ'une semblable opinion impliquerait la conclusion absurde et impossible que ces sources se trouvent sur le rivage d'un bras de mer, au-dessous du niveau

serait qu'entre des cours d'eaux qui tombent dans la rivière Ristigouche et la Baie-des-Chaleurs.

L'adoption du tracé nord est par conséquent tout-à-fait arbitraire, et en contradiction avec la description de la partie est de cette ligne frontière.

Mais le trait le plus frappant de ce rapport est la différence qui y existe entre la description de la ligne frontière ouest du Nouveau-Brunswick et la même ligne telle que représentée sur la carte du Commissaire, qui fait partie du rapport.

La frontière sud du Canada, telle que représentée et réclamée, est tracée sur la carte comme passant à 67 milles au nord de l'extrémité nord de la ligne ouest du Nouveau-Brunswick, cette dernière ligne se terminant au nord, à son véritable point d'intersection avec cette partie de la ligne sud du Canada qui a été fixée par le traité de Washington.

Il semblerait naturel de supposer qu'en adoptant une position plus reculée pour limite nord du Nouveau-Brunswick, le Commissaire aurait en même tems senti la nécessité d'étendre la ligne ouest de la Province jusqu'au même point, afin de donner une couleur à cette prétention plus étendue, mais il n'en a été rien fait, quelque étrange que cela puisse paraître.

La ligne frontière ouest, quoique décrite par le Commissaire dans le même rapport comme s'étendant dans une direction vrai nord, jusqu'à la frontière sud du Canada, se termine néanmoins à 67 milles avant d'atteindre cette limite, ainsi qu'il lui a plu de la désigner, et c'est au moyen de l'intervalle dû à cette omission que l'on veut étendre les prétentions du Nouveau-Brunswick vers le sud-ouest à une distance moyenne de 180 milles, qui forme la partie la plus considérable de ses réclamations actuelles.

L'omission sur la carte du Nouveau-Brunswick de cette partie de la ligne vrai nord, qu'elle soit accidentelle ou faite à dessein, est cependant de très peu d'importance, vu que le Nouveau-Brunswick ne peut faire valoir des prétentions légitimes à aucune partie des territoires situés à l'ouest de sa frontière ouest déterminée: cette frontière suivant les termes explicites qui la définissent, étant inséparablement unie à la ligne sud du Canada, en quelque lieu que cette dernière se trouve placée, en vertu de l'autorité de la Proclamation Royale de 1763, ou de l'acte de Québec.

Appendice
(B.)

12 Février.

des rivières elles-mêmes, et sur le bord d'une rivière considérable, coulant dans une direction opposée.

Les hauteurs indiquées spécialement dans l'acte de Québec et autres désignations de cette frontière, doivent nécessairement n'en former que la partie centrale; et les positions des deux extrémités, depuis ces hauteurs jusqu'au point fixé sous le 45^{me} degré de latitude nord, du côté sud-ouest, depuis ces mêmes hauteurs jusqu'au fond de la Baie-des-Chaleurs; du côté nord-est, doivent être déduites d'un examen approfondi et corrélatif des localités et de l'intention apparente de la description elle-même.

Il a été décidé depuis long-tems, après une étude approfondie de ce sujet par les personnes employées à cette fin par le gouvernement Britannique, qu'une chaîne de hauteurs, apparente et bien définie, s'étendant depuis les hauteurs plus particulièrement définies dans les descriptions, jusqu'à la Baie-des-Chaleurs, était la ligne de division mentionnée dans la Proclamation de 1763, et l'acte de Québec de 1774, dans la partie nord-est de cette frontière; le cours de la rivière Connecticut ayant été auparavant déterminé comme devant relier l'extrémité nord-ouest, complétant ainsi la ligne entière depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'au 45^{me} parallèle de latitude nord.

Cette ligne maintenue dans la position à elle assignée par des actes et des déclarations répétées sous l'autorité du Royaume-Uni, est marquée sur la carte annexée à ce rapport, et forme la seule limite des parties adjacentes du Canada et du Nouveau-Brunswick, tels qu'ils sont actuellement constitués, qui ait été déclarée ou définie par l'autorité supérieure de la couronne Britannique.*

Mais il ne doit pas être inféré de là que la réclamation du Canada se fonde uniquement et exclusivement sur le poids de l'autorité d'après laquelle la position de la partie de sa frontière sud, qui est maintenant sous considération, a été déduite des descriptions originales contenues dans la proclamation de 1763 et l'acte de Québec de 1774.

Il n'est pas nécessaire de considérer longtems ce sujet pour démontrer clairement, que le point de vue sous lequel le gouvernement Britannique a envisagé la question, est vrai et juste dans toutes ses particularités.

La frontière telle que décrite doit être une ligne, la dite ligne unissant deux points déterminés, placés à ses deux extrémités, et passant le long de certaines hauteurs déterminées pendant une distance indéfinie dans quelques parties de l'espace intermédiaire.

Il est impossible de se méprendre sur les deux points extrêmes de cette ligne, et par conséquent sur sa direction générale; et la position et l'étendue des hauteurs désignées, le long desquelles la ligne doit passer dans son parcours entre ces deux points, sont maintenant bien connues et déterminées. Ces hauteurs s'étendent depuis la source de la rivière Connecticut, vers le nord-est, la distance de plus de 100 milles dans la

* Il est vrai que la réclamation de la Grande-Bretagne ne se rapportait spécialement qu'à une partie de la frontière se terminant à la ligne occidentale du Nouveau-Brunswick; mais il sera démontré dans une autre partie de ce rapport que le point où cette section de la frontière se termine à la ligne ouest du Nouveau-Brunswick, fut en même tems désigné comme étant l'angle nord-ouest de cette Province. Comme cet angle ne pouvait être formé que par l'intersection des lignes nord et ouest de la Province, et que la ligne nord faisait partie de la frontière continue du Canada, il doit s'en suivre que les actes et déclarations de la Grande-Bretagne relativement à la partie de la frontière qui borne les possessions Américaines s'appliquait aussi spécialement et s'étendait à toute la ligne jusqu'à la Baie-des-Chaleurs.

Appendice
(B.)12 Février.
Appendice,
No. 10.

Carte A.

direction requise, et se terminent près de la source de la rivière Metgermette, jusqu'ou la frontière sud du Canada est tracée le long de la ligne culminante de ces hauteurs.

Au point susdit, la continuité de ces hauteurs est interrompue, et les rivières qui tombent dans le Saint-Laurent, aussi bien que celles qui se déchargent dans d'autres directions, ont leurs sources dans un vaste marais, ou terrain bas et plat, qui s'étend à plusieurs milles vers le nord. La ligne de direction des sources communes de ces rivières se porte d'abord au nord et ensuite au nord-ouest, s'avancant plus loin au nord que toute position qui pourrait être assignée à la frontière telle que désignée dans l'acte de Québec; et après avoir dépassé le pays plat ci-dessus décrit, et avoir repris la direction générale du nord-est, elle passe à plusieurs milles au nord de toute la côte nord de la Baie-des-Chaleurs, et finalement se termine à quelques milles de la rivière et du golfe Saint-Laurent près du Cap-Rosier.

Mais bien que la chaîne de hauteurs directement liée avec les sources des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, cesse au point plus haut mentionné, l'élévation elle-même se continue dans la direction de la Baie-des-Chaleurs, formant avec celle qui s'étend depuis la source de la rivière Connecticut, une ligne continue dans la direction requise. C'est le long de cette continuation de la chaîne de hauteurs, désignées dans la proclamation de 1763 et l'acte de Québec de 1774, que la ligne de la frontière sud du Canada a été déterminée, ainsi qu'on l'a déjà dit, par la Grande-Bretagne; et en se rappelant ce fait évident, que les rédacteurs de ces deux documens n'ont jamais pu s'imaginer que les hauteurs conservaient leurs caractères distincts pendant toute la distance, on arrive à cette conclusion inévitable, que cette ligne, telle que définie par la Grande-Bretagne, se rapporte en tous points aux termes et à l'intention des descriptions suivant lesquelles il faut établir sa position.

Si l'espace situé entre la Baie-des-Chaleurs et les hauteurs mentionnées au traité ne contenait pas la continuation de ces hauteurs, la partie de la frontière qui le traverse aurait dû être tracée en ligne droite; l'interprétation rationnelle et légale de ces descriptions étant de réunir des points donnés, éloignés les uns des autres, par des lignes droites, lorsqu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour dévier d'un côté ou d'un autre. Dans le cas actuel, cependant, comme il existe réellement une continuation de la chaîne de hauteurs indiquées, on doit inférer inévitablement qu'il faut l'adopter pour déterminer la frontière en question.

Il nous reste maintenant à démontrer que les réclamations du Nouveau-Brunswick ne sont pas identiques avec celles que soutenait ci-devant le gouvernement des Etats-Unis contre la Grande-Bretagne, et que les arrangemens conclus entre ces deux puissances par le traité de Washington, en 1842, ne se rapportent à la limite sud du Canada que dans la partie qui se trouve plus à l'ouest que le Nouveau-Brunswick.

Le second article du traité de 1783, sur lequel étaient basées les réclamations des Américains, désigne ainsi les frontières en question; savoir:—“ Depuis l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, savoir:— l'angle formé par une ligne tirée droit au nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux hauteurs; le long des dites hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source la plus nord-ouest de la rivière Connecticut; de là en descendant le long du milieu de cette rivière jusqu'au 45^{me} degré de latitude nord; est par une ligne tirée le long du

Appendice,
No. 33.Appendice,
No. 33.Appendice,
No. 33.

Carte A.

Carte A.

Page 18.

Appendice
(B.)

12 Février.

“ milieu de la rivière Sainte-Croix, depuis son embouchure dans la Baie-de-Fundy jusqu'à sa source : et depuis sa source directement au nord jusqu'aux hauteurs susdites, qui séparent les rivières qui tombent dans l'Océan Atlantique de celles qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent.”

En comparant les termes de la description ci-dessus avec ceux adoptés dans la définition des frontières du Canada et du Nouveau-Brunswick, (ce dernier faisant alors partie de la Nouvelle-Ecosse) on arrive aux conclusions suivantes :—

1^o.—Que la ligne est de la frontière Américaine, telle que désignée dans le traité de 1783, est identiquement la même que celle de la frontière ouest du Nouveau-Brunswick, depuis son point de départ à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, jusqu'à son extrémité nord sur la frontière méridionale du Canada. *

2^o.—Qu'en conformité du traité de 1783, la ligne nord de la frontière Américaine devait être la même que la frontière sud du Canada, aussi loin que les territoires Américains s'étendent à l'est.

La similitude des termes employés dans les descriptions indique suffisamment que les frontières Américaines et Canadiennes étaient les mêmes, depuis les sources de la rivière Connecticut jusqu'à la ligne occidentale de la Nouvelle-Ecosse, et la définition donnée dans le traité du point d'intersection des lignes est et nord du territoire Américain, comme étant “ l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse,” établit sans réplique que telle était littéralement l'intention du traité, vu que la ligne septentrionale de la Nouvelle-Ecosse a été seulement désignée comme faisant partie de la frontière continue du Canada, et l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse doit nécessairement avoir été formé par l'intersection de ses frontières nord et ouest.

D'après la considération de ces points de la question, il devient de plus en plus évident que le Nouveau-Brunswick ne peut réclamer aucune portion de territoire à l'ouest d'une ligne tirée au nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, et que la détermination de la frontière du Canada depuis l'ouest jusqu'à l'angle nord-ouest du Nouveau-Brunswick, fixe également la position du reste de cette frontière, et conséquemment de toute la frontière nord du Nouveau-Brunswick.

Le point auquel la ligne sud du Canada rencontre la ligne ouest du Nouveau-Brunswick, et qui forme en conséquence l'angle nord-ouest de cette dernière Province, de même que la position de la frontière du Canada à l'ouest de ce point, sont ainsi fixés par la Grande-Bretagne, dans le premier exposé soumis au Roi des Pays-Bas, savoir :—

* L'identité de la rivière Sainte-Croix était ci-devant un sujet de différend, dans le cas de prétentions territoriales adverses, entre les couronnes de France et d'Angleterre, cette dernière puissance prétendant que la rivière Pentagoet ou Penobscot, était la rivière primitivement désignée sous ce nom.

Ces discussions finirent par la conquête définitive, par les armes Britanniques, de tout le territoire en litige; et en assignant de nouvelles limites aux Provinces conquises, la Grande-Bretagne restreignit expressément la frontière ouest de la Nouvelle-Ecosse à la plus orientale de ces deux rivières.

Il s'éleva ensuite des doutes, et il s'ensuivit des difficultés relativement à celle des branches de la rivière Sainte-Croix dont il s'agit dans la description de la Nouvelle-Ecosse, et qui est mentionnée de nouveau dans le traité conclu avec les Etats-Unis en 1783; mais toutes ces difficultés furent subséquemment arrangées entre les gouvernemens de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis et la ligne d'exploration vrai nord qui avait été tracée sous l'autorité des deux gouvernemens depuis la source de la branche nord de la Sainte-Croix, fut décidément établie comme frontière permanente, par le traité définitif conclu en 1842, à Washington.

Appendice,
Nos. 4, 5, 8, 9
et 10.Appendice,
No. 2.Appendice
(B.)

12 Février.

“ La Grande-Bretagne prétend que le point ainsi décrit se trouve à ou auprès d'une élévation appelée Mars-Hill, située sur une ligne tirée vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, et au sud de la rivière Saint-Jean, et que les hauteurs désignées par le traité (de 1783) sont celles qui s'étendent de ce point jusqu'à la rivière Connecticut.” *

On doit observer que les objections présentées par les Etats-Unis à la ligne telle que définie et réclamée par la Grande-Bretagne, tiraient leur principale force de cette circonstance qu'une partie seulement de la frontière du Canada, suivant la description originale, était comprise dans la description du traité de 1783.

Il a déjà été démontré qu'il était impossible de tracer aucune ligne depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs, immédiatement le long des sources des Rivières qui tombent dans le Saint-Laurent; mais il est très possible qu'une ligne continue s'étende le long de ces sources, depuis un point sur le méridien de la source de la rivière Sainte-Croix, jusqu'à la naissance de la rivière Connecticut et la ligne du traité de 1783 ne s'étendait à l'est que jusqu'à ce méridien.

Les Américains réclamaient tout le territoire situé à l'ouest de cette ligne, jusqu'aux sources des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, aussi loin que la rivière Connecticut, et il faut reconnaître que les

* La première subdivision du Nouveau-Braswick en comtés eut lieu en l'année 1785, en vertu de lettres patentes-royales sous le grand sceau de cette Province; d'après cette subdivision les seuls comtés adjacens aux limites nord de cette Province étaient ceux de Northumberland et de York, dont les limites furent ainsi désignées dans les lettres patentes, respectivement; savoir :—

Northumberland.—“ Borné au sud par le comté de Westmoreland; à l'est par le golfe Saint-Laurent et la Baie-des-Chaleurs; au nord par la dite Baie et la frontière sud de la Province de Québec; et à l'ouest par un prolongement de la ligne ouest du dit comté de Westmoreland.

York.—“ Borné au sud-ouest par le comté de Charlotte; au nord-est par le comté de Northumberland; au nord-ouest par la Province de Québec; et au sud-est par la ligne nord du Township de Mangerville, et par la dite ligne prolongée vers le nord-ouest jusqu'à ce qu'elle rencontre la limite ouest du comté de Northumberland, et vers le sud-ouest jusqu'à la limite est du comté de Charlotte.” Les allusions contenues dans les descriptions ci-dessus, et qui se rapportent aux parties de la frontière sud du Canada qui forment la limite septentrionale du Nouveau-Brunswick, sont très importantes, à cause du jour qu'elles répandent sur les questions en discussion relativement à la même frontière.

On verra par là que le comté de Northumberland était borné d'abord à l'est, puis au nord par la Baie-des-Chaleurs, on verra aussi que le reste de la frontière nord était formé par la ligne sud de la Province de Québec.

Ce comté, alors ne s'étendait pas au nord de la Baie-des-Chaleurs, si c'eût été le cas, sa frontière est aurait été formée en partie par la ligne ouest de la Province de Québec. Etant prouvé que la frontière du Canada ne peut se diriger vers le nord à partir de la Baie-des-Chaleurs, il reste à déterminer s'il est possible, d'après la même autorité, dans quelle direction elle doit être tracée.

On trouve dans la désignation du comté de York des autorités concluantes pour décider cette question. En référant à cette désignation on verra que le comté de York était borné au nord-ouest par la Province de Québec;—il s'en suit nécessairement que la limite de la Province de Québec devait s'étendre dans la direction du sud-ouest et du nord-est.

Les désignations ci-dessus devaient, comme de raison, être subordonnées à la désignation des limites générales de la Province, puisque ces limites avaient été fixées en 1763; et leur témoignage est d'autant plus précieux qu'il explique parfaitement l'interprétation donnée à cette époque aux dispositions de l'acte de Québec dans les relations intercoloniales, et démontre que cette interprétation est la même que celle réclamée par la Grande-Bretagne relativement à une puissance étrangère.

Pages 4 et 5.

Appendice,
Nos. 28 et 29.

Appendice
(B.)

12 Février.

termes du traité, pris isolément et sans référer à d'autres autorités, sont de nature à faire présumer que cette réclamation n'était pas tout-à-fait mal-fondée.

Mais comme le même traité référerait directement à des subdivisions déjà constituées et reconnues des possessions Britanniques adjacentes, et que les lignes bornant ces subdivisions étaient les mêmes que les limites en partie indiquées par le traité, la conclusion rationnelle et inévitable semblerait être, que les définitions ci-devant données des limites de ces subdivisions reconnues doivent être prises en considération conjointement avec les descriptions qui en sont données dans le traité.

En considérant la question sous ce dernier point de vue, il est évident que la Grande-Bretagne n'a fait que des réclamations conformes à l'intention évidente du traité lui-même, vu que les termes de ce document sont applicables à la frontière décrite dans l'acte de Québec et réclamée par la Grande-Bretagne, bien qu'ils soient susceptibles d'une interprétation plus étendue, si on les considère à part des autres autorités secondaires.

Ceci suffit, nous le pensons, pour établir de la manière la plus claire, que les réclamations de la Grande-Bretagne étaient bien fondées, et qu'elle les soutenait avec la plus parfaite bonne foi.

En même tems les Etats-Unis faisaient valoir d'autres réclamations contraires à celles de l'Angleterre, les deux parties s'appuyaient sur le traité de 1783, plus haut mentionné, selon qu'il était interprété seul, ou dans ses relations avec d'autres documens.

Ces deux gouvernemens persistant ainsi à soutenir la justice de leurs réclamations respectives et toute tentative pour se mettre d'accord ayant failli, il était sans doute à la fois sage et expédient d'adopter pour frontière une ligne conventionnelle entre leurs possessions respectives, comme cela eut lieu en 1842, par le traité définitif de Washington.

Par ce traité un morceau considérable du territoire assigné par la Grande-Bretagne à la Province de Québec fut transporté aux Etats-Unis, mais aucune portion quelconque de territoire, situé en dedans des limites possibles du Nouveau-Brunswick, ne fut changée ni atteinte en aucune manière par cette disposition de la frontière.

La frontière ouest du Nouveau-Brunswick, bien qu'elle eût été antérieurement un sujet de différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, avait été fixée par l'autorité des deux gouvernemens; sa position ne fut que confirmée par le traité de Washington, et le territoire transporté aux Etats-Unis par ce traité fut borné à l'est par la continuation de la même ligne tirée au nord depuis la rivière Sainte-Croix, qui forme la limite occidentale du Nouveau-Brunswick.

Je viens de faire voir que les réclamations des Américains s'appuyaient sur ce seul fait que la partie de la frontière sud du Canada qui formait la limite nord du territoire alors assigné aux Etats-Unis, était la seule décrite dans le traité de 1783. J'ai aussi démontré que les termes du traité, pris isolément, prêtaient à une interprétation favorable aux prétentions Américaines, mais impossible à concilier avec les descriptions antérieures de la totalité des frontières, citées dans le traité comme identiques avec celles qui y étaient mentionnées et décrites.

Ces considérations seront sans doute suffisantes pour prouver évidemment qu'aucun des doutes, qu'on supposait devoir exister relativement à la véritable interprétation du traité de 1783, ne peut par inférence se rap-

porter à d'autres parties des limites assignées par la Grande-Bretagne à ses colonies.

La ligne nord du Nouveau-Brunswick ne doit donc être établie, que comme faisant partie de la frontière sud de la Province du Canada, suivant les limites territoriales de cette Province établies par le Gouvernement Impérial en 1783, et plus particulièrement définies dans l'acte de Québec de 1774.

En terminant cet exposé, il est peut-être à propos de récapituler brièvement les principaux considérans des points auxquels il a été fait allusion.

Le traité de 1783 était l'acte de deux parties, et le sens que chacune de ces parties lui donnait, ne devait pas lier l'autre, si d'ailleurs la lettre pouvait être interprétée différemment. Elle pouvait par conséquent faire par la suite un compromis sans que l'une ou l'autre fut obligée de reconnaître que son interprétation était inexacte. On ne peut donc pas inférer du traité de 1842 que le Gouvernement Britannique ait abandonné en aucune manière l'interprétation qu'il avait donnée à celui de 1783.

Mais la proclamation fixant les frontières de la Province de Québec (Canada) est un acte du Gouvernement Britannique seul; et l'interprétation qu'il a ensuite donnée aux termes du traité de 1783, doit être appliquée aux expressions semblables employées dans la proclamation; surtout lorsque le sens donné est d'accord, et le seul d'accord, avec les actes subséquens. Or cette interprétation fixe l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, (et par conséquent du Nouveau-Brunswick qui fut formé tout entier d'une partie de la Nouvelle-Ecosse,) dans la chaîne de hauteurs dont Mars-Hill fait partie, sur cette montagne ou dans ses environs.

Les hauteurs le long des quelles la frontière sud de la Province de Québec, telle que décrite dans la Proclamation de 1763 et l'acte de Québec, doit passer, pour rejoindre l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, ne peuvent être différentes de celles qui sont indiquées sur la carte et qui s'étendent depuis la dite Baie jusqu'à Mars-Hill, et font partie de la chaîne qui forme ensuite la frontière, réclamée par la Grande-Bretagne entre le Canada et les Etats-Unis.

Pour faire de cette chaîne la véritable frontière, telle que voulue par le gouvernement Britannique, il suffit qu'elle soit presque continue, et qu'en quelque point elle sépare les eaux qui coulent vers le Saint-Laurent de celles qui vont tomber dans la mer, désignation qui doit être prise, dans tous les cas où l'intention du gouvernement Britannique est seule intéressée, dans le même sens que l'a toujours interprété ce gouvernement, et signifie l'Océan Atlantique ou la mer, au sud de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix. Il n'est pas nécessaire que cette chaîne soit absolument continue, ni que dans toute sa longueur elle divise des eaux qui d'un côté se jetteraient dans le Saint-Laurent et de l'autre dans la mer.

La frontière réclamée par le Nouveau-Brunswick, se dirigerait d'abord pendant un espace d'à peu près 50 ou 60 milles, depuis un point près du fond de la Baie-des-Chaleurs, à travers des hauteurs, et le long d'un pays plat, jusqu'à une autre chaîne de hauteurs que le gouvernement de la Grande-Bretagne a déclaré n'être pas les hauteurs désignées dans le traité, ni par conséquent dans d'autres actes.

Dans aucune des descriptions de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, contenues dans les actes officiels du Gouvernement Britannique, on ne trouve l'énoncé que ces deux Provinces sont bornées à l'est

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice,
No. 33.Appendice,
No. 10.Appendice,
No. 32.

Pages 4, et suiv.

Appendice,
No. 10.

Carte A.

Pages 16 et 17.

Appendice,
No. 10.

Carte B.

Carte A.

Appendice,
No. 29.

Appendice
(B.)

12 Février.

par quelque partie que ce soit de la Province de Québec; ce qui serait le cas, si la ligne réclamée par le Nouveau-Brunswick, et dirigée à peu près nord depuis les environs du fond de la Baie-des-Chaleurs, devait être considérée comme la véritable ligne.

Dans aucune des susdites descriptions, la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick ne sont décrits comme étant bornés par le territoire appartenant maintenant aux Etats-Unis, excepté le long de la ligne tirée vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux hauteurs; tandis que si la frontière réclamée par le Nouveau-Brunswick était la frontière voulue par ces descriptions, cette Province serait bornée par les Etats-Unis au sud et au sud-ouest pendant environ 200 milles.

Dans le premier acte de la législature, passé en 1786, et dans les lettres Patentés-Royales sous le grand sceau de cette Province, citées dans cet acte, deux comtés seulement (Northumberland et York) sont décrits comme étant bornés d'un côté par la Province de Québec; cependant aucun d'eux n'est désigné comme étant borné au sud par les Etats-Unis; au contraire ces deux comtés sont désignés comme étant bornés au sud par d'autres divisions du Nouveau-Brunswick; aucune partie du Northumberland n'est non plus désignée comme étant bornée à l'est ou au nord-est par la Province de Québec, ainsi que cela aurait eu lieu, si l'on avait eu l'intention de l'étendre plus au nord que le fond de la Baie-des-Chaleurs.

Toutes ces descriptions au contraire s'accordent parfaitement avec l'interprétation donnée par la Grande-Bretagne au traité de 1783. Le Canada soutient que la Grande-Bretagne était de bonne foi en donnant cette interprétation; et que tous ses actes, et plus particulièrement les frontières qu'elle a assignées à ses propres Provinces, ont été et sont parfaitement d'accord avec cette interprétation. La réclamation du Nouveau-Brunswick laisse supposer que la Grande-Bretagne donnait cette interprétation de mauvaise foi, et que dans son différend avec les Etats-Unis, elle attribuait aux mêmes expressions une signification différente de celle qu'elle donnait aux mêmes termes dans la proclamation et les documents qui fixent les frontières entre ses colonies.

Mais, même, s'il était possible de supposer que la Grande-Bretagne, agissant de mauvaise foi en soutenant ses réclamations contre les Etats-Unis, aucune portion de territoire à l'ouest de la ligne vrai nord réclamée par les Etats-Unis ne pourrait faire partie du Nouveau-Brunswick. Ce serait un territoire *nouvellement* acquis à la Grande-Bretagne, qu'elle pourrait assigner à l'une ou à l'autre Province. Une étendue considérable située autour du lac Témiscouata a depuis longtemps été concédée par la couronne *en seigneurie*, sous le grand sceau du Canada, comme faisant partie de cette Province; un coup d'œil jeté sur la carte fera voir à quelle Province il serait plus convenable d'assigner le reste, en même tems qu'il démontrera quelle frontière le gouvernement de la Grande-Bretagne (qui en 1763 avait à sa disposition tout le territoire maintenant en litige) devait le plus naturellement assigner à la Province du Canada, surtout après avoir décidé que le district de Gaspé serait démembré de la Nouvelle-Ecosse et ferait partie du Bas-Canada, sans même avoir recours à l'interprétation donnée par la Grande-Bretagne au traité de 1783 et à la proclamation de 1763, la conclusion paraît formelle en faveur de la ligne réclamée par le Canada, et aidée de l'interprétation est inévitable.

tivement confirmée dans sa position par des traités avec des puissances étrangères.

- 2° — Que la position assignée à la frontière sud de la Province de Québec, et à la frontière nord du Nouveau-Brunswick, par le gouvernement Impérial en 1763 et en 1774 est indubitablement fixée par les termes des descriptions qui en furent alors données; et que tous les doutes dont on a pu alléguer l'existence relativement à l'interprétation véritable de ces descriptions, sont complètement détruits et mis de côté par les définitions expresses de ces termes, données sous l'autorité du Gouvernement Impérial; cette autorité étant aussi décisive, quand elle définit les limites de ses dépendances coloniales que lorsqu'elle les détermine en premier lieu.
- 3° — Que le Nouveau-Brunswick ne peut fonder aucune prétention à des territoires autres que ceux qui lui furent d'abord assignés en 1763, sur les transactions qui ont depuis eu lieu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, attendu que cette dernière puissance réclamait en vertu d'un traité qui ne se rapportait qu'à la frontière sud du Canada, tout-à-fait à l'ouest du Nouveau-Brunswick, et par suite, toute interprétation douteuse de la description de la frontière du Canada, provenant des termes employés dans ce traité, ne pourrait s'appliquer à une autre partie de la frontière complètement en dehors des territoires dont il s'agissait.
- 4° — Que le reste de la frontière sud du Canada, formant la ligne de frontière nord du Nouveau-Brunswick, doit en conséquence être tracé conformément aux descriptions originales; et lorsqu'elle aura été ainsi tracée, elle s'étendra depuis le fond véritable de la Baie-des-Chaleurs, dans la direction du sud-ouest jusqu'à la ligne de frontière ouest du Nouveau-Brunswick déjà établie, et s'y terminera près d'une élévation appelée Mars-Hill.
- 5° — D'après cela, il est évident que les possessions présentes du Nouveau-Brunswick, en s'étendant jusqu'à la rivière Ristigouche, empiètent directement sur les limites propres du Canada, et que toute les prétentions à des territoires additionnels, au nord de la rivière Ristigouche et à l'ouest de sa frontière ouest déjà établie, sont sans aucun fondement.

No. 3.

EXTREMITÉ OUEST

DE LA

BAIE-DES-CHALEURS.

Observations sur un rapport concernant la position de l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, de l'honorable Thomas Baillie, Arpenteur-Général de la Province du Nouveau-Brunswick, agissant pour cette Province en qualité de Commissaire de la ligne frontière.

La déclaration relative à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, faite par M. Baillie agissant en qualité de Commissaire de la ligne frontière pour le Nouveau-Brunswick, est contenue dans l'extrait suivant de son rapport, en date du 13 octobre, 1843; savoir:—

“ J'avais par conséquent pour but de découvrir quel point formait l'extrémité ouest et je fus heureux de voir que la nature en avait si distinctement caractérisé le lieu, que, suivant mon humble opinion, il ne peut s'élever aucune difficulté ni discussion à cet égard.”

“ L'extrémité ouest de la Baie se trouve à la limite des hautes eaux, un peu à l'est de la Pointe de la Mission, du côté nord de la Baie-des-Chaleurs, environ un mille au-dessus de Campbelltown; qui est si tué au côté sud de la même Baie.”

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice.
Nos. 28 et 29.Appendice.
Nos. 23 et 20.Carte A.
B.Appendice,
Nos. 8, 9 et 10.

Déclaration ci-dessus, voyez Note, page 4.

- 1° — Il appert, par conséquent, que la limite ouest de la Province du Nouveau-Brunswick, a été depuis plusieurs années tracée sur le terrain et est défini-

Appendice
(B.)

12 Février.

L'exactitude de cette dernière déclaration, dans toutes ses parties est péremptoirement niée par le Canada.

Il sera démontré avec évidence que le point décrit ci-dessus par M. Baillie, comme étant *du côté nord de la Baie-des-Chaleurs*, et déclaré par lui être *l'extrémité ouest*, ou le fonds de la même Baie, est tout simplement un point situé sur le côté nord de la rivière Ristigouche, et que Campbelltown, village sur l'autre côté de la rivière, à environ un mille au-dessous de ce point, n'est pas sur le côté sud de la *Baie-des-Chaleurs*, mais est situé sur la rive sud de la *rivière Ristigouche*, environ 16 milles au-dessus de son embouchure, qui se trouve près de la véritable extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs* à Dalhousie.

En référant à des documens qui font autorité, on verra que le gouvernement Français, dès l'année 1691, concéda au sieur d'Eneau un espace de terre sous le nom de Cloridon, de huit lieues de longueur sur la rivière Ristigouche, et de huit lieues de profondeur.

Le titre de la concession faite en 1691, était un renouvellement d'un titre antérieur relatif au même territoire, qui avait été enlevé au concessionnaire par les anglais, probablement dans quelque une des nombreuses incursions faites par eux ou par les colons de la Nouvelle-Angleterre, dans ces parties des possessions Françaises.

Cette concession fut expressément désignée comme s'étendant le long de la *rivière Ristigouche*, et ainsi qu'on peut le voir en référant à la carte B, elle comprend dans ses limites le point décrit par M. Baillie comme étant *du côté nord et à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs*.

Le territoire compris dans la concession faite au *Sieur d'Eneau*, fut tenu en *seigneurie* en vertu du titre de 1691, jusqu'à l'année 1787, où il fut acquis par la couronne en vertu du *droit de retrait*, et annexé aux domaines de la couronne, dans la Province de Québec, maintenant le Canada.

L'année suivante (1788) John Collins, Ecuyer, Député-Arporteur Général pour la Province de Québec, arpenta un espace de terre le long de la rivière Ristigouche pour Messrs. Mann, en conformité d'un ordre en Conseil de la Province de Québec, du 8 mai 1788. L'angle sud-est de ce terrain fut placé du côté nord de la rivière Ristigouche, au point qui avait auparavant formé l'angle semblable de la ci-devant seigneurie de Cloridon, et cet espace de terrain fut désigné comme étant situé sur le côté nord de la rivière Ristigouche, et s'étendant en amont la distance de trois milles, mesurés en droite ligne depuis son angle sud-est.

Peu de tems après la date de l'arpentage et de la description ci-dessus, et dans la même année, le gouvernement de Québec fit une concession en fief et seigneurie à John Shoolbred, écuyer, qui est désignée généralement dans les Lettres Patentes de la concession, comme suit, savoir:—

“Aussi, un certain autre morceau de terre situé sur l'extrémité ouest de la *Baie-des-Chaleurs*, et remontant la rivière Ristigouche environ 15 milles jusqu'à la première pointe de terre au-dessous de la Pointe à la Batterie.”

Le morceau de terre mentionné dans cette concession, aussi bien que celui décrit dans l'arpentage de la concession des Messrs. Mann, sont encore désignés, et il y est fait allusion journallement, comme étant bornés en front par la rivière Ristigouche; présentant ainsi, lorsqu'ils sont pris conjointement avec l'ancienne désignation de Cloridon, une chaîne non interrompue de documens et preuves officielles, qui démontre sans réplique que la rivière Ristigouche, jusqu'à son entrée, dans la véritable Baie-des-Chaleurs, à Dalhousie ou

aux environs, a été connue sous ce nom depuis une époque bien antérieure à l'année 1691, et jusqu'à aujourd'hui.

Comme la rivière Ristigouche, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est renfermée toute entière dans les véritables limites du Canada, et que ce n'est que depuis une époque comparativement récente que le Nouveau-Brunswick a étendu son domaine jusqu'à cette rivière, il n'y a par conséquent pas d'archives de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick relatives à la Ristigouche qui s'étendent à l'époque reculée embrassée par les actes ci-dessus tirés des archives officielles du Canada.

Il se trouve néanmoins, un grand nombre de documens officiels qui ont rapport à la rivière Ristigouche, parmi les archives publiques du Nouveau-Brunswick, lesquelles s'y sont accumulées depuis que cette Province a étendu ses concessions et sa juridiction jusqu'à la rivière Ristigouche.

Les preuves corroborantes fournies par ces documens ne laissent aucun doute sur la position exacte de l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, et de l'embouchure ou entrée de la rivière Ristigouche et donnent le démenti le plus formel aux assertions de M. Baillie, que Campbelltown est situé sur le côté sud de la *Baie-des-Chaleurs*, et que le lieu qu'il avait choisi sur la rive opposée pour *point de départ*, de la ligne de frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, à environ un mille au-dessus de Campbelltown, est sur le côté nord et à l'extrémité ouest de la même Baie.

Le premier des documens auxquels nous référerons maintenant est un instrument sous l'autorité du Nouveau-Brunswick, daté du 8 janvier, 1802, contenant une concession originale à *Samuel Lee*, écuyer, du territoire qui comprend la Pointe à Quinton, où est situé Campbelltown. L'espace de terre ainsi concédé était décrit comme formant les lots Nos. 15 et 16, et spécialement désigné comme étant situé “sur le côté sud de la rivière Ristigouche,” et son front, depuis sa limite ouest, fut désigné comme s'étendant le long de la côte ou rive sud de la rivière Ristigouche “en suivant ses différens détours en descendant, jusqu'à l'embouchure de Walker's Brook.” Cette dernière rivière est aussi désignée comme se déchargeant dans la *rivière Ristigouche* susdite, à environ cinquante chaînes de quatre perches chaque, au sud-est de la Pointe à Quinton.”

Une autre concession fut également faite par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à Adam Gerard, junr., et à diverses autres personnes, en date du 3 juin 1812. Ce terrain fut également décrit comme s'étendant le long du côté sud de la *rivière Ristigouche*, et comprenait dans ses limites 13 lots de terre, numérotés depuis 5 jusqu'à 17 inclusivement, et renfermant les deux lots Nos. 15 et 16, concédés à *Samuel Lee*, écuyer, en 1802, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

En référant à la carte, on verra que les limites de cette dernière concession s'étendent le long de la rive sud de la rivière Ristigouche, beaucoup au-dessus et au-dessous des deux points que M. Baillie a désignés comme étant situés respectivement sur les côtés nord et sud de la Baie-des-Chaleurs.

Le document public du Nouveau-Brunswick qui se présente ensuite à notre considération est la copie d'un plan, récemment reçu du gouvernement de cette Province, indiquant la réserve originaire à Dalhousie; ce document porte en premier lieu la signature de *George Sproule*, ci-devant Arporteur Général du Nouveau-Brunswick, et est attesté par la signature du dignitaire actuel l'honorable *Thomas Baillie*.

Ce plan, quoiqu'extrêmement défectueux, à cause de l'absence de la date de sa confection primitive et de celle où la copie que nous tenons fut faite, ou certifiée,

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice,
No. 18.

Carte E.

Appendice,
No. 19.

Carte E.

Carte E.

Appendice,
No. 11.

Carte B.

Appendice,
Nos. 11 et 12.Appendice,
No. 13.Appendice,
No. 14.

Appendice
(B.)

12 Février.

et de l'omission complète du nom de la rivière Ristigouche, est cependant suffisant, avec le secours d'autres autorités qui le confirment, pour faire connaître la position précise de l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, aussi bien que celle de l'embouchure ou entrée de la rivière Ristigouche.

Dans le statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7 Geo. 4. chap. 31, section 5. (A. D. 1826) se trouve la disposition suivante, savoir :—

Appendice,
No. 23.

“ Et qu'il soit de plus statué que la ville qui se forme actuellement sur le côté sud de l'entrée de la rivière Ristigouche, dans le dit comté de Gloucester, sera appelée et connue sous le nom de Dalhousie.”

Appendice,
No. 27.

Dans un autre statut du Nouveau-Brunswick, 2 Victoria, chap. 19, sect. 1. (A. D. 1839,) la limite nord de la paroisse de Dalhousie est décrite comme commençant à l'embouchure de la rivière aux Anguilles, et “ de là en suivant les différens détours de la Baie-des-Chaleurs, en remontant jusqu'à la ville de Dalhousie, de là en suivant tous les détours de la rivière Ristigouche, en amont, jusqu'au milieu du Ruisseau de Walker, ou coulée du Moulin de Fergusson, ainsi appelée.”

La limite nord de la paroisse suivante d'Addington y est également décrite comme suit, savoir :—

“ Commencant au milieu du Ruisseau de Walker, ou coulée du Moulin de Fergusson, à la limite ouest de la paroisse de Dalhousie, de là suivant les différens détours de la rivière Ristigouche, en amont, jusqu'au milieu de l'embouchure de la rivière Upsalquitch.”

L'ensemble de preuves contenu dans les autorités ci-dessus est tellement concluant, et condamne si formellement la déclaration de M. Baillie, touchant la position du fond de la Baie-des-Chaleurs, que tout autre commentaire sur ce sujet sera superflu, au moins quant à ce qui se rapporte aux autorités officielles.

Si l'usage eût répandu parmi le peuple le préjugé que la Baie-des-Chaleurs remontait jusqu'au delà de Campbelltown, cette circonstance, bien qu'en contradiction de toute autorité officielle, aurait pu fournir à M. Baillie une ombre d'excuse pour avoir commencé des recherches dans le but d'en découvrir la véritable extrémité ouest, et pour l'erreur qu'il a ensuite commise en assignant à ce point une position fautive et impossible.

Mais l'usage populaire est positivement et diamétralement opposé à cette déclaration. A l'appui de cette assertion on trouvera dans l'appendice de ce rapport trois documens, chacun desquels contient une description générale et populaire de la Rivière Ristigouche, définissant avec exactitude la position de son entrée dans la Baie-des-Chaleurs, près du site de la ville de Dalhousie.

Ces documens sont, savoir :—

Appendice,
No. 15.

1 o.—Description de la rivière Ristigouche par le Colonel Joseph Bouchette, ci-devant Arpenteur-Général du Bas-Canada, (1831).

Appendice,
No. 6.

2 o.—Description de la même rivière par Robert Cooney, de Miramichi, Nouveau-Brunswick, (1832.)

Appendice,
No. 17.

3 o.—Description de la même rivière donnée dans une lecture publique faite en la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 8 décembre 1843.

Chacune de ces descriptions contredit la déclaration de M. Baillie.

Appendice
(B.)

12 Février.

Je puis aussi déclarer, d'après mes observations personnelles que les habitans résidant de chaque côté de la rivière Ristigouche, depuis Dalhousie en remontant, ne désignent jamais ce chenal sous une autre appellation que celle de *rivière Ristigouche*; et ils seraient sans doute aussi surpris d'entendre déclarer que la rivière Ristigouche est la Baie-des-Chaleurs, qu'un habitant de la ville de Londres serait étonné si on lui disait que la Tamise n'est pas une rivière, mais fait partie de la mer d'Allemagne.

On peut alléguer en faveur du Nouveau-Brunswick, que l'élargissement de la rivière Ristigouche, pendant environ 22 milles au-dessus de Dalhousie, permet de supposer qu'elle devrait être considérée comme faisant partie de la Baie-des-Chaleurs en totalité, ou comme le dit M. Baillie, pendant environ les deux tiers de cette distance.

Il est facile de démontrer qu'il n'existe aucun motif de faire une pareille supposition; et que, quand même il en serait ainsi, on n'en pourrait rien inférer qui affecterait les questions maintenant débattues relativement à la position de la frontière Canadienne.

En référant à la carte B. où la rivière Ristigouche et la partie ouest de la Baie-des-Chaleurs sont tracées d'après des relevés exacts, on verra tout d'abord sans recourir à d'autres autorités que la Baie-des-Chaleurs et la rivière Ristigouche sont distinctement définies par la nature, et que chacune, respectivement, conserve son caractère distinct jusqu'à leur point de réunion à Dalhousie, l'agrandissement de la partie inférieure de la Ristigouche n'étant rien de plus que l'élargissement qui se rencontre ordinairement à l'embouchure des rivières qui se déchargent dans la mer sous l'influence des marées. On a déjà fait voir que le chenal, depuis Dalhousie en remontant, a porté le nom de rivière Ristigouche sans interruption depuis plus de 153 ans, époque plus reculée de 72 ans que la date de la proclamation établissant les frontières du Canada.

Ces frontières ont donc dû être établies en égard à la Baie-des-Chaleurs dans les limites qui lui étaient alors (et qui lui sont encore) assignées, et il n'est pas besoin d'argumens, pour démontrer que quand bien même le nom de cette Baie serait appliqué aujourd'hui à la rivière Ristigouche, ou à quelque autre de ses affluens, un tel changement ne pourrait en aucune manière modifier l'interprétation des descriptions antérieures de la ligne frontière.

Une ligne tracée, “à peu près nord,”* depuis l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs comme celle désignée par M. Baillie pour faire partie de la ligne de frontière est du Nouveau-Brunswick, doit nécessairement commencer à la véritable extrémité ouest de la Baie, qui se trouve à environ un mille et demi au sud de la rive méridionale de la rivière Ristigouche. Une semblable ligne s'éloignerait des véritables hauteurs désignées dans la proclamation de 1763 et l'Acte de Québec, et prendrait une direction presque à angle droit de ces hauteurs, descendrait dans la vallée de la rivière Ristigouche, la traverserait, en passant dans l'eau Pespace de trois milles, et remonterait ensuite, traversant les hautes chaînes montagneuses qui se trouvent au nord de la Ristigouche, jusqu'au point où elle rencontrerait les sources des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent.

L'extrême absurdité des prétentions du Nouveau-Brunswick à une frontière est nouvelle et plus étendue, a déjà été exposée, mais cette absurdité est encore plus frappante, lorsque la ligne est, ainsi réclamée, est tracée à partir de la véritable extrémité de la Baie-des-Chaleurs.

* D'après la carte de M. Baillie il paraît qu'il suivait le nord de la Boussole, qui au fond de la Baie-des-Chaleurs est presque de 21° degrés à l'ouest du vrai nord.

Carte B.
A.

Appendice
(B.)

12 Février.

La ligne qui, suivant l'exposé de M. Baillie lui-même, devrait s'étendre depuis la Baie-des-Chaleurs le long de certaines hauteurs et borner le Canada au sud,* se dirigerait, si elle était tracée comme il le propose, à peu près au nord, traverserait des rivières et des rangées de montagnes et formerait pour le Nouveau-Brunswick une frontière est au lieu d'une frontière nord, et pour le Canada une frontière ouest au lieu d'une frontière sud.

Carte B.

Il faut, aussi remarquer que cette ligne, si elle était tracée, laisserait encore la plus grande partie de la ville et du port de Dalhousie, et la totalité de l'embouchure ou entrée de la rivière Ristigouche, dans les limites du Canada.

C'est, sans doute, en considération de ce dernier fait, aussi bien que pour éviter l'anomalie de faire traverser la rivière Ristigouche à la ligne proposée, que M. Baillie a tenté de reculer le fonds de la Baie jusque près de la Pointe de la Mission, sur le côté nord de la rivière Ristigouche, bien qu'en ce faisant il diminuât l'étendue des prétentions du Nouveau-Brunswick au territoire du Canada, d'environ 460,000 acres, ce qui est à peu près la superficie de l'espace qui se trouverait entre une ligne tirée du véritable fonds de la Baie, et la ligne indiquée par M. Baillie sur sa carte. Le point particulièrement désigné par M. Baillie comme étant "un peu à l'ouest de la pointe de la Mission, du côté nord de la Baie-des-Chaleurs, environ à un mille au-dessus de Campbelltown," et choisi par lui comme l'extrémité ouest de la même Baie, est certainement le point le moins convenable qu'il pût choisir le long de la rivière Ristigouche. Si ce point eût été placé à environ cinq milles plus haut, il aurait eu au moins l'avantage d'être celui où la rivière se trouve réduite à sa largeur ordinaire,—ou bien s'il eût été placé au-dessous de Campbelltown au lieu d'un mille au-dessus, il se serait alors trouvé à la limite ouest d'une Baie considérable, ou élargissement dans la Rivière Ristigouche. Mais il n'y a pas un seul trait caractéristique qui distingue le point découvert par M. Baillie, et fixé par lui comme l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs.

Carte B.

Environ à un mille et demi au-dessus de Campbelltown, le chenal de la rivière se rétrécit tout-à-coup jusqu'au tiers de ses premières dimensions.

Le détroit formé par ce rétrécissement continue en descendant jusqu'à une pointe, un peu au-dessous de Campbelltown, où la rivière retrouve une largeur plus considérable qu'auparavant. La côte nord de la rivière le long de ce détroit s'étend presque droite dans une direction à peu près uniforme, et le sol sur la rive et jusqu'à une certaine profondeur, forme une plaine unie et plate.

Carte F.

Carte B.

C'est sur ce détroit, près de son extrémité supérieure, et sur la côte presque droite qu'on vient de décrire, que M. Baillie a découvert l'endroit que la nature avait si fortement caractérisé, qu'il ne laissait dans son opinion aucun motif de discussion ou de différend, quand à la certitude que ce point était l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs. D'après la description précise de ce point qu'a donnée M. Baillie, "environ un mille au-dessus de Campbelltown," et "un peu à l'est de la Pointe de la Mission" sa position ne peut être méconnue; mais sur le terrain, on cherche en vain un trait ou un caractère naturel qui corresponde avec le rapport de M. Baillie.

* L'extrait de l'acte de Québec donné par M. Baillie dans son rapport, est tellement mutilé qu'il ne contient pas du tout la désignation de la direction de la frontière sud de la Province de Québec. Il ne cite de la description que ce qui suffit pour indiquer que la ligne s'étend depuis la Baie-des-Chaleurs le long de certaines hauteurs, nous laissant dans l'obscurité quant au point sur lequel la ligne se dirige, et par conséquent quant à sa véritable direction, toutes choses qui sont néanmoins contenues dans la description qu'il a ainsi citée partiellement.

Appendice
(B.)

12 Février.

Il y a cependant un point caractérisé par la nature, à une petite distance au-dessus, et un autre environ à un mille au-dessous de la position de M. Baillie; le premier de ces points est l'extrémité est d'une petite Baie, ou élargissement de la rivière; et le second est la limite occidentale d'une portion semblable de la rivière.

Si M. Baillie eût choisi ce dernier point pour sa prétendue extrémité de la Baie-des-Chaleurs, son rapport serait dépourvu de la particularité qui le distingue dans sa forme actuelle; ce point ayant au moins l'avantage de former l'extrémité occidentale de l'un des élargissements de la rivière Ristigouche.

Il est probable que M. Baillie lui-même s'est aperçu du malheureux choix qu'il avait fait pour la position du fonds de la Baie-des-Chaleurs, puisque dans la copie lithographiée officielle de la carte qui accompagne son rapport, et qu'on peut voir avec d'autres documents relatifs à la frontière, imprimés par ordre de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, le point de départ de la ligne à peu près nord, est transporté de la position en premier lieu décrite; à plus d'un mille à l'est, en descendant la Ristigouche, précisément à l'endroit mentionné ci-dessus, à l'extrémité ouest de l'un des élargissements de la rivière Ristigouche.

No. 4.

Description générale des diverses localités qui servent à désigner la position de la ligne de frontière sud du Canada, etc., etc.

L'embouchure ou l'entrée de la rivière Ristigouche dans la Baie-des-Chaleurs, est sur le côté nord de la Baie, à une très petite distance de son extrémité ouest. La Baie elle-même s'étend un peu à l'ouest de cette position, sa côte ouest formant une courbe semblable à un segment de la périphérie d'un cercle, dont les deux extrémités inclinent à l'est. De la côte la plus haute ou ouest de l'embouchure de la rivière Ristigouche, il y a environ $3\frac{1}{2}$ milles, en allant vers le sud, jusqu'à la côte opposée ou méridionale de la Baie; et de la côte nord de la même Baie, il y a environ $4\frac{1}{2}$ milles, dans la même direction, jusqu'à la côte opposée.

Carte B.

Le point qui forme la véritable extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, doit nécessairement être ce point dans la courbe formée par sa côte ouest, qui serait touché par une tangente, tracée dans la direction du véritable méridien.

Ce point, selon les relevés les plus exacts et les plus authentiques, est situé à un peu plus d'un mille et demi de la rivière Ristigouche, au sud, tel que représenté sur la carte ci-annexée (B).

A cet endroit, immédiatement sur le bord de la Baie, commence une chaîne élevée et bien définie de collines, qui de là s'étendent à l'ouest, et vues de Dalhousie et d'autres lieux le long de la Ristigouche, semblent former une barrière presque insurmontable entre les terres qui avoisinent cette rivière et le territoire qui s'étend plus au sud.

Cette partie de la chaîne ne peut être mieux décrite qu'en employant les termes de deux écrivains de la Province du Nouveau-Brunswick; le premier remarque qu'à partir de la rivière aux Anguilles, "jusqu'à l'entrée de la rivière Ristigouche, la côte est formée par une suite de falaises presque perpendiculaires qui dominent la mer de plus de cent pieds."

Appendice
No. 16.

L'autre auteur auquel il a été fait allusion, et qui est, je crois, un habitant de St. Jean, N.-B., décrit cette chaîne plus particulièrement, comme suit:—

Appendice
No. 17.

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice,
No. 17.
Carte B.

“ Il y a une haute chaîne de rochers qui sépare la rivière aux Anguilles de Dalhousie, appelée côte de Charlefort; elle est très abrupte du côté de la rivière aux Anguilles, et s'abaisse en pente vers la Ristigouche. Au bas de cette déclivité est la ville de Dalhousie.”

On peut ajouter que l'extrémité est de cette rangée de hauteurs du côté adjacent à la rivière Ristigouche, se termine en une pointe qui s'avance assez loin dans la Baie, près de gros rochers détachés qu'on appelle *Roc Bon-Ami*.

Carte A.

De la Baie-des-Chaleurs cette chaîne s'étend à l'ouest, dans une direction presque parallèle à celle de la rivière Ristigouche, environ 12 milles; de là tournant vers le sud elle continue dans la même direction et généralement vers le sud-ouest, formant toujours la ligne de division des versans, jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne ouest du Nouveau-Brunswick, près de Mars-Hill.

Appendice,
Nos. 33 et 34.

Depuis ce point la même hauteur se continue, ainsi qu'elle a été souvent définie par la Grande Bretagne, à travers une section de pays qui maintenant fait partie de l'état du Maine, jusqu'à ce qu'elle rencontre et se confonde avec la ligne nord-ouest du même état près du Portage de Metgermette. De là la chaîne de hauteurs continue à former la frontière sud du Canada, et conformément à la lettre des termes de la description originale de cette frontière, à séparer les eaux qui se jettent d'un côté dans le Saint Laurent, et de l'autre dans la mer ou l'Océan Atlantique (car ces deux expressions peuvent être employées indifféremment pour tout ce qui a rapport à la description de toute la frontière sud du Canada.) jusqu'à ce qu'elle rejoigne la source de la rivière Connecticut, qui, par le traité de Paris, expliqué ensuite par le traité de Washington, devait former la ligne frontière jusqu'au 45^{me} degré de latitude nord.

Appendice,
Nos. 32 et 10.

Pages 4 et suiv.

Les raisons sur lesquelles le Canada s'appuie pour soutenir que cette chaîne de hauteurs est la même que celle mentionnée dans la proclamation de 1763, et dans l'acte de Québec, ont déjà été longuement exposées dans d'autres parties de ce rapport; mais il n'est peut-être pas inutile d'ajouter quelques observations, pour démontrer la fausseté des objections faites à une pareille conclusion.

Ces objections sont basées sur l'admission d'une impossibilité savoir: que la ligne de frontière doit de toute nécessité être tracée, depuis les sources de la rivière Connecticut jusqu'au fond de la Baie-des-Chaleurs, le long de collines qui, dans toute sa longueur, diviseraient les sources des eaux du Saint-Laurent d'avec celles des eaux qui se jettent dans la mer Atlantique.

Les termes de la proclamation de 1763, déclarent que la ligne, “traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain par le 45^{me} degré de latitude nord, “passe le long des hauteurs qui séparent les rivières “qui se jettent dans le dit fleuve Saint-Laurent, de “celles qui tombent dans la mer, et également le long “de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs, et de la “côte du Golfe Saint-Laurent jusqu'au Cap Rosier, “etc., etc.”

Pages 4 et suiv.

Lorsque l'on fait attention qu'il n'est pas possible que les auteurs de la proclamation se soient imaginé qu'une suite de hauteurs pouvait réellement séparer les eaux du Saint-Laurent des eaux Atlantiques jusqu'à la Baie-des-Chaleurs, il devient évident que la Proclamation n'a jamais dû désigner des hauteurs continues, ayant sur tous les points ce caractère spécifique.

Il n'y a de décrit que des points ou parties isolées de la frontière depuis le lac Nipissing, jusqu'à la côte

nord de la Baie-des-Chaleurs; les parties isolées, ainsi décrites suffisant néanmoins pour indiquer la direction générale et la position de la frontière.

Il est dit dans la Proclamation que cette ligne “passe le long des hauteurs, etc., et “également le long de “la côte nord de la Baie-des-Chaleurs” tandis que si l'on avait voulu faire entendre que ces hauteurs et la côte nord de la Baie étaient immédiatement voisines, les termes employés dans la description auraient dû être ceux-ci: “le long des hauteurs, etc., au nord de la “Baie-des-Chaleurs” ou autres termes ayant la même signification, mais on ne s'en est pas servi.

La description de cette même frontière, contenue dans l'Acte de Québec, commence à la Baie-des-Chaleurs, et est semblable à celle de la proclamation, jusqu'à ce qu'elle arrive aux environs de la rivière Connecticut, bien loin à l'ouest des limites du Nouveau-Brunswick. S'il restait quelque ambiguïté quant à la véritable interprétation de ces descriptions, c'est-à-dire, quant à l'interprétation voulue par leurs auteurs, ou celle qui fut généralement admise à l'époque ou près des époques où elles furent respectivement écrites, nous pouvons produire de nombreuses autorités qui feront disparaître tout doute possible sur ce sujet.

La frontière nord de la Nouvelle-Ecosse, décrite dans la Commission donnée à Montague Wilmot, moins de deux mois après la date de la Proclamation Royale, déclare que le point où la frontière du Canada laisse la Baie-des-Chaleurs est situé à l'extrémité ouest de cette Baie.

En outre dans les descriptions originales des comtés de Northumberland et de York, dans la Province du Nouveau-Brunswick, il est fait allusion séparément à des portions de la frontière sud du Canada, en des termes qui prouvent clairement que cette ligne, telle qu'entendue alors, ne pouvait s'étendre au delà de la rivière Ristigouche, ni en aucune manière au nord du fond de la Baie-des-Chaleurs; mais bien au contraire, on voit que le Nouveau-Brunswick admettait que sa direction à partir de la Baie tendait vers le sud-ouest, ainsi que la Province du Canada l'a toujours prétendu.

Les dates des autorités plus haut mentionnées sont respectivement comme suit:—

- 1 c.—Proclamation Royale 7 octobre, 1763.
- 2 c.—Commission donnée à Montague Wilmot, écuyer, 21 novembre, 1763.
- 3 c.—Acte de Québec, 22 juin, 1774.
- 4 c.—Lettres Patentes établissant le comté de Northumberland, 10 juin, 1785.
- 5 c.—Lettres Patentes érigeant le comté de York, 25 juillet, 1785.

Le témoignage unanime des autorités ci-dessus prouve sans réplique que la ligne réclamée par le Canada est la ligne originellement désignée par la Grande-Bretagne pour former la frontière sud du Canada.

Mais lorsqu'en addition à ces autorités on s'appuie sur le fait que la chaîne de hauteurs, qui, à partir des sources de la rivière Connecticut jusqu'au portage de Metgermette, sépare les sources des eaux du Saint-Laurent, d'avec celles de l'Atlantique, se continue dans la direction du nord-est, et finalement se termine à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, est la seule chaîne de hauteurs qui s'étende jusqu'à ce point; si l'on se rappelle que la Grande-Bretagne a toujours soutenu que la frontière sud du Canada s'étendait au

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice,
No. 32.Appendice,
No. 2.Appendice,
No. 28.Voir Note,
page 6.

Carte A.

nord-est depuis le Portage de Metgermette le long de la continuation de cette même chaîne de hauteurs,— on arrive inévitablement à la conclusion que la ligne tracée depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs, jusque près de Mars-Hill fait évidemment partie de la ligne définie par la Grande-Bretagne, en 1763 et en 1774, comme étant la frontière sud de la Province du Canada.

No. 5.

Remarques sur le Rapport du Dr. Gesner, relativement à la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, du 29 septembre, 1842.

Le Rapport du Dr. Gesner concernant la frontière non déterminée entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, porte le "numéro 3" dans la liste des documens communiqués par le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick à la Chambre d'Assemblée de cette Province, le 16 février, 1844.

Il ne contient presque que des descriptions de la rivière Ristigouche et de ses affluens, y compris le territoire adjacent du côté du Canada, et des parties du District de Gaspé, le long de la Baie-des-Chaleurs.

Tout ce qui est contenu dans son rapport touchant la frontière peut se réduire à deux chefs :—

1o.—La présomption de la part du Dr. Gesner, que si le chenal principal de la rivière Ristigouche est la frontière entre les deux provinces, cette frontière devrait suivre la Tomkisuac, ou, comme il l'appelle, la rivière Peetamkedgewee; cet affluent de la Ristigouche étant plus large que la Ristigouche elle-même, à leur point de jonction.

2o.—La déclaration du Dr. Gesner, que, suivant son avis, depuis "l'heureuse terminaison" du différend entre la Grande-Bretagne et le gouvernement Américain au sujet de la frontière, "la chaîne de montagnes qui sépare les rivières qui coulent dans le Saint-Laurent de celles qui tombent dans la Baie-des-Chaleurs, la Ristigouche et la Saint-Jean formeraient la meilleure ligne de division entre les deux provinces."

Le premier de ces chefs est un sujet dont il n'y a presque rien à dire pour démontrer qu'il ne se rapporte en aucune manière à la question qui nous occupe.

Il est évident, et il sera admis sans aucun doute par les deux provinces, que le chenal de la rivière Ristigouche n'est pas une rangée de collines, et par conséquent ne peut former la ligne frontière décrite dans l'Acte de Québec.

Mais en fut-il autrement, et la rivière Ristigouche fut-elle par autorité compétente déclarée la véritable frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick; il n'est cependant besoin d'aucun argument pour prouver que la rivière Tomkisuac n'est pas la rivière Ristigouche, quelques soient, du reste, les dimensions relatives de ces deux cours d'eaux.

Il est vrai que la Tomkisuac est la plus large des deux à son confluent avec la Ristigouche, et ce fait, loin d'être une nouvelle découverte, est connu notoirement depuis un grand nombre d'années de tous ceux qui fréquentent cette section du pays, bien qu'il soit probable que le Dr. Gesner ne fut pas au fait de cette circonstance.

La rivière Ristigouche a été connue et désignée sous le nom qu'elle porte aujourd'hui depuis plus de 150 ans; et il en existe des relevés officiels; depuis son embouchure à Dalhousie jusqu'à la ligne tracée droit au nord depuis la rivière Sainte-Croix, dans les archives du Bureau de l'Arpenteur-Général du Nouveau-Brunswick; et tous ces documens lui donnent son appellation d'alors et d'aujourd'hui de "Rivière Ristigouche."

Le cours général de la rivière Tomkisuac est presqu'à angle droit de celui de la Ristigouche, ainsi qu'on peut le voir en consultant la carte. Elle tombe dans la rivière Ristigouche, environ à 25 milles (mesurés le long de cette dernière) au-dessous de la ligne tirée droit au nord de la Sainte-Croix, et à 85 milles au-dessus de son embouchure à Dalhousie.

Il est évident que cette nouvelle tentative de la part du Nouveau-Brunswick pour changer la désignation d'une partie de la rivière Ristigouche, de même que la tentative dont il a déjà été fait justice, alors que le commissaire du Nouveau-Brunswick avait déclaré que la Baie-des-Chaleurs s'étendait à 17 milles en amont de la partie inférieure de la Ristigouche, ne devra pas avoir l'effet de préjudicier aux droits préexistans et distincts du Canada.

Il peut être en effet de la compétence des autorités du Nouveau-Brunswick de commencer maintenant à changer les termes employés dans tous les documens antérieurs et du jour, relatifs à ces parties de la rivière Ristigouche, en leur donnant des noms nouveaux; et en conformité de ce procédé, de refaire à neuf ses patentes de terre, actes de Parlement, cartes, plans et diagrammes, et de faire faire les mêmes changemens dans les actes privés et autres documens écrits dans les limites de sa juridiction. Tout cela cependant, ne pourrait en aucune manière nuire aux droits et réclamations antérieures, qui ont été définies en ayant égard au nom primitif et réel de cette rivière; attendu que son identité resterait la même, et que le nom sous lequel cette rivière était connue à la date de ces définitions est le seul auquel on puisse référer, en discutant ces droits et réclamations.

En examinant la seconde partie du rapport du Dr. Gesner, plus haut mentionné, il sera nécessaire d'examiner quel poids il faut accorder aux argumens et aux autorités qu'il fait valoir à l'appui de l'opinion qu'il a exprimée relativement à la ligne de frontière qu'il propose.

On peut résumer tous ces argumens dans les trois propositions suivantes contenues dans le Rapport du Dr. Gesner, savoir :—

1o.—Que la frontière qu'il a proposée formerait la meilleure ligne de division "depuis l'heureuse terminaison" de différends existans au sujet de la frontière entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

2o.—Que la frontière ainsi proposée par lui donnerait à chaque Province toutes les rivières qui coulent et se déchargent dans leurs districts respectifs, et serait conforme à la géographie physique du pays.

3o.—Que l'éloignement du district de Gaspé du siège du Gouvernement en Canada, a une influence pernicieuse sur ses institutions morales et civiles.

Il est difficile d'imaginer par quelle suite de raisonnemens le Dr. Gesner (car il ne l'explique pas) est arrivé à cette conclusion que "l'heureuse terminaison" des différends avec les Etats-Unis relativement à leur frontière, fournissait un argument en faveur du démembrement du Canada, et de l'annexion au Nouveau-Brunswick d'une portion considérable de Gaspé, Bonaventure et Rimouski.

Il est certain que la ligne qu'il a décrite depuis le Cap Rosier, le long des sources des rivières qui tom-

bent dans le Saint-Laurent ne peut pas coïncider avec la ligne Américaine; au contraire, si elle était tracée, elle se terminerait à 67 milles au nord de celle-ci, sur le méridien où elles aboutiraient toutes deux, à la ligne vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, qui forme la frontière ouest du Nouveau-Brunswick.

La différence entre la ligne Américaine et celle proposée par le Dr. Gesner serait si grande, qu'il s'ensuit que l'inférence qu'il voulait tirer en faveur de sa proposition de l'heureuse terminaison de cette question de frontière, n'est pas fondée sur la position récemment convenue pour la frontière Américaine.

La conclusion la plus évidente, à tirer de l'avancé du Dr. Gesner que l'extension des limites du Nouveau-Brunswick devait être recommandée depuis l'heureuse terminaison de la question Américaine, semblerait être que le Dr. Gesner était imbu de l'idée erronée, qui paraît avoir été également adoptée par tous les fonctionnaires publics du Nouveau-Brunswick, lorsqu'ils traitent ce sujet, que la Grande-Bretagne ne pouvait agir ouvertement et déterminer les frontières de ces colonies, pendant l'existence de son différend avec les Etats-Unis, sans préjudicier aux réclamations qu'elle soutenait contre les Etats-Unis.

Nous avons déjà fait voir, et nous n'avons pas besoin de répéter, que cet avancé, comportant la conclusion que la Grande-Bretagne avait été de mauvaise foi à l'égard des Etats-Unis pendant plus d'un demi-siècle, est mal fondé et tout-à-fait en contradiction avec les faits; tous les actes du Parlement Impérial relatifs à la frontière du Canada, aussi bien que les documents émanés sous le Grand Sceau de la Province du Nouveau-Brunswick qui établissent les premières subdivisions de cette Province, s'accordant en effet pour référer uniformément à la même ligne de frontière qui s'étend le long de la chaîne de hauteurs depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'aux sources de la rivière Connecticut. Telle est la frontière décrite dans la proclamation de 1763; dans l'Acte de Québec de 1774, dans la discussion entre le Gouvernement Britannique et les Etats-Unis, et dans l'exposé actuel des réclamations de la Province du Canada.

Le second point sur lequel s'appuie le Dr. Gesner en proposant la ligne partant du Cap Rosier et se continuant le long des hauteurs qui s'étendent de là à l'ouest, est que "cette ligne donnerait à chaque Province toutes les rivières qui coulent et se déchargent dans leurs territoires respectifs, et s'accorderait parfaitement avec la Géographie Physique du pays."

Il n'est aucunement nécessaire de répondre à cette proposition, qui, si elle était admise, n'aurait pas la moindre liaison avec les questions actuellement débattues entre les deux Provinces.

La frontière sud du Canada, le long du district de Gaspé et de la partie inférieure de Bonaventure, est, en vertu de l'autorité impériale qui l'a ainsi fixée, la côte nord de la Baie-des-Chaleurs dont la position est définie rigoureusement, et n'a jamais été mise en question depuis la première découverte de cette Baie par Jacques Cartier, en Juillet, 1534.

A l'ouest de la Baie-des-Chaleurs, la ligne frontière, établie par la même autorité, suit la chaîne bien définie de hauteurs qui s'étend vers le sud-ouest, et est certainement conforme à la géographie physique du pays, puisqu'elle donne à chaque Province les rivières qui prennent leur source dans ses limites, à l'exception de la rivière St. Jean qui prend sa source dans les Etats-Unis, et nécessairement doit être interceptée dans tous les cas par les frontières extérieures du Nouveau-Brunswick.

Le troisième et dernier argument du Dr. Gesner en faveur de l'annexion d'une si grande étendue de territoire Canadien à la Province du Nouveau-Brunswick, est tiré des effets pernicieux qui résulteraient pour les institutions civiles et morales du pays de l'éloignement de ce territoire du siège du gouvernement Canadien.

Il appuie cet avancé d'un exposé particulier, par lequel il déclare que, du côté Canadien de la rivière Ristigouche, où il y a des habitations jusqu'à la distance de 70 milles, "il n'est accompli aucun travail public, ni devoir de milice, ni payé de taxes, et que chacun y est gouverné par sa propre opinion de ce qui est bien ou mal."*

Le but des perquisitions que l'on fait aujourd'hui relativement à la frontière sud du Canada n'est pas d'établir une ligne frontière nouvelle et conventionnelle, mais se borne à obtenir les informations et les autorités nécessaires pour lever tous les doutes qui ont pu exister jusqu'ici, relativement à l'application aux localités des termes employés dans les descriptions de cette frontière, contenues dans la Proclamation Royale de 1763, et l'Acte de Québec.

Ces descriptions cependant ne rendent pas la position de la frontière sud du Canada dépendante du nombre des magistrats nommés le long de la rivière Ristigouche, ou du montant du travail public, ou des devoirs de milice qui y sont exécutés; et les allégués du Dr. Gesner qui se rapportent à ces sujets ne peuvent avoir aucune connexion avec la question de la frontière.

Le rapport du Dr. Gesner n'est en effet que l'expression de son opinion particulière en faveur d'une frontière arbitraire entre les deux Provinces, qui s'étendrait à l'ouest à partir du Cap Rosier (ainsi qu'il l'a déclaré) "conformément à l'ancienne charte du Canada."

Je n'ai jamais entendu parler auparavant de cette ancienne charte du Canada; mais si ce document existe, ce qui paraît fort douteux, il a été nécessairement remplacé par la Proclamation Royale de 1763, qui décrit

* La relation ci-dessus de la partie sud-est du Canada et de l'état de ses institutions civiles donnée par le Dr. Gesner, est certainement une déclaration extrêmement curieuse à introduire dans un document relatif à la position qui doit être assignée à la frontière sud du Canada.—Question qui ne peut être décidée qu'en référant aux autorités écrites où la ligne frontière a d'abord été définie, il y a plus de quatre-vingts ans.

Mais comme ces déclarations, quelque inapplicables qu'elles soient à la frontière en question, ont été faites dans un rapport préparé à la demande du Lieutenant-Gouverneur d'une autre Province, et ont été soumises par lui au gouvernement Impérial sans le concours du gouvernement du Canada, je me crois obligé de donner toutes les informations qui peuvent servir à redresser les opinions erronées qu'elles sont de nature à créer chez les personnes qui ne connaissent pas le véritable état du pays dont elles traitent. En 1836, tems depuis lequel il y a eu bien peu d'accroissement dans la population de la côte nord de la rivière Ristigouche, les établissements isolés, mais assez voisins, répandus sur la côte nord ne s'étendaient qu'à environ 41 milles en remontant depuis l'embouchure de la rivière à Dalhousie. En remontant, à partir de l'extrémité de ces établissements, et après avoir passé un intervalle de 44 milles du bois de bout, il y avait un autre établissement, si l'on peut lui donner ce nom, qui s'étendait l'espace de trois quarts de mille le long de la rivière et se composait de trois familles seulement; cet établissement était situé des deux côtés de l'embouchure de la rivière Tomkisuac, et était le dernier et le plus haut sur la Ristigouche.

Comme le Dr. Gesner n'a pas trouvé à propos de spécifier la partie de la rivière Ristigouche, où il avait trouvé 70 milles de pays établi, avec un seul magistrat et où les habitans vivaient en dehors de toute loi et de tout gouvernement civil, nous ne pouvons faire que des conjectures à ce sujet. Il est cependant évident que cette section de 70 milles ne peut être prise à partir de Dalhousie en remontant, vu que les établissements se terminent à 41 milles au-dessus de ce point, laissant 29 milles de pays non établi pour compléter la distance totale de 70 milles. Il est également évident que ces 70 milles ne

Appendice
(B.)

12 Février.

la partie est de la frontière du Canada comme passant le long de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs et de la côte du golfe St. Laurent jusqu'au Cap Rosier, et de là traversant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent à l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti, pour aller se terminer à la susdite rivière Saint-Jean."

La proclamation ci-dessus mentionnée et l'Acte de Québec de 1774 qui sont les seules autorités que l'on doit consulter en définissant les frontières de la partie est du Canada, ne sont cependant jamais mentionnés, et il n'y est pas fait la moindre allusion dans aucune partie du rapport du Dr. Gesner. Cette omission ne peut manquer de paraître surprenante à moins qu'on n'adopte la supposition que le but des autorités du Nouveau-Brunswick était d'engager le gouvernement impérial, par des représentations *ex parte*, à établir une nouvelle ligne de frontière, en mettant de côté les droits du Canada, et en démembrant cette Province, afin d'ajouter des portions considérables de son territoire à celui du Nouveau-Brunswick.

Cette conclusion ressort inévitablement de la teneur générale des documens produits par le Nouveau-Brunswick, à l'appui de ses prétentions; et il est évident que c'est ainsi que le gouvernement britannique l'a compris, si on en juge par les termes employés par le très honorable Lord Stanley, Secrétaire d'Etat de sa Majesté pour les colonies, dans une dépêche du 25 octobre 1842, adressée au Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, dans laquelle sa seigneurie, après avoir accusé réception de la dépêche contenant le rapport du Dr. Gesner, et d'autres pièces relatives au même sujet, ajoute les remarques suivantes:—

"Je concours avec vous dans l'opinion qu'il sera convenable de déterminer avec précision, et de définir d'une manière reconnue la ligne de séparation entre les Provinces Britanniques adjacentes; mais pour parvenir à cette fin il sera nécessaire de consulter en premier lieu le Gouverneur Général du Canada."

peuvent se trouver en descendant la rivière à partir de la ligne vrai nord, puisque cette section ainsi tracée ne comprendrait dans toute son étendue qu'un établissement de trois quarts de milles de long, composé de trois familles seulement. La supposition la plus raisonnable serait donc que le Dr. Gesner n'a voulu appliquer ses remarques qu'à cette partie de la rivière Ristigouche qui s'étend depuis vis-à-vis Campbelltown jusqu'à l'entrée de la rivière Tomkisuac.

Cet espace comprendrait 70 milles le long de la Ristigouche, avec les établissemens à chaque extrémité, dont l'étendue et la nature peuvent être désignées comme suit:—

| | Etendue. |
|---|-------------------------|
| 1 ^o .—Premier établissement de trois familles près de l'entrée de la rivière Tomkisuac, sur les terres non concédées de la couronne..... | 0 $\frac{3}{4}$ milles. |
| 2 ^o .—Espace non habité en descendant la Ristigouche | 44 $\frac{1}{2}$ do |
| 3 ^o .—Première partie des établissemens inférieurs, extrêmement disséminés, et seulement sur le bord de la rivière sur des terres non concédées de la couronne..... | 11 $\frac{1}{2}$ do. |
| 4 ^o .—Reste des établissemens inférieurs s'étendant depuis l'entrée de la rivière Matapédia jusque près de Campbelltown, établissemens disséminés le long de la rivière, dont partie est sur des terres concédées..... | 12 $\frac{1}{2}$ do. |
| Distance totale..... 70 milles. | |

Ainsi il paraît qu'en 1836, des 70 milles de pays établi mentionnés par le Dr. Gesner, en 1842, il y avait près de 45 milles de forêt, et un peu moins des deux tiers du tout, d'un seul bloc; il n'y avait que 24 $\frac{1}{2}$ milles d'établissemens continus, dont un espace de 11 $\frac{1}{2}$ ne contenait que quelques familles éparses, établies à l'aventure le long de la rivière sur les terres incultes de la couronne; ce qui ne laisse des 70 milles que 12 $\frac{1}{2}$ qui rentrent dans la partie mesurée et partiellement concédée de cette section du Canada, où les établissemens faiblement disséminés comme ils étaient et sont encore, pouvaient être considérés comme assez importants pour motiver la nomination de magistrats ou d'officiers de milice.

Appendice
(B.)

12 Février.

"En conséquence je vous invite à vous mettre en communication avec Sir Charles Bagot à ce sujet, et de vous abstenir d'adopter aucun procédé qui pourrait indiquer vos intentions relativement à une nouvelle ligne de frontière jusqu'à ce que vous soyez parfaitement informé de ces vues."

No. 6.

Remarques sur un Rapport relatif à la ligne de frontière en litige fait par John Wilkinson, Ecuyer, Député-Arpeur Provincial du Nouveau-Brunswick.

Le Rapport de M. Wilkinson, est sous beaucoup de rapports plus digne de considération que tout autre document produit par le Nouveau-Brunswick au soutien de ses prétentions sur des parties du territoire du Canada.

Les détails qu'il donne sur la statistique du territoire en litige, qu'il avait exploré, par ordre de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, peuvent être considérés comme exacts, et la suite de raisonnemens qu'il a adoptée, bien qu'elle soit basée sur de simples suppositions, dont on démontrera la fausseté, est certainement très ingénieuse et digne d'être mise au service d'une cause appuyée sur une fondation plus solide.

1^o.—Ce rapport commence par soulever la question de savoir s'il ne serait pas à propos de faire renaître des réclamations pour le rétablissement des anciennes limites de la Nouvelle-Ecosse (depuis la rivière Chaudière le long de la côte sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'au Cap Gaspé) en vertu de la clause, de l'acte de Québec, qui établit qu'aucune disposition y contenue ne s'appliquera en aucune manière aux frontières des autres colonies.

M. Wilkinson ne poursuit pas la considération de cette question; elle resté ouverte, afin sans doute de procurer au Nouveau-Brunswick l'occasion de fonder là-dessus quelque autre réclamation, par la suite:—

2^o.—Les pages qui suivent immédiatement, dans le rapport de M. Wilkinson, sont employées à démontrer la possibilité et la plausibilité de la supposition que la frontière sud du Canada a dû d'abord s'étendre depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs, vers le nord, en s'avancant au delà ou le long des sources de toutes les rivières qui tombent dans la rivière Ristigouche, jusqu'aux sources de celles qui tombent spécialement dans le Saint-Laurent, et delà le long de ces dernières vers le sud-ouest jusqu'à la source de la rivière Saint-Jean; M. Wilkinson supposant, que ce dernier point formerait alors l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, tel que décrit ou mentionné par les Commissaires Américains qui dressèrent le traité de 1788.

3^o.—Dans la dernière partie de son rapport, M. Wilkinson donne de précieuses informations sur la topographie de quelques parties du territoire en litige, et propose diverses autres lignes, qu'il croit plus avantageux d'adopter comme frontière, dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick, que la ligne qu'il avait désignée en premier lieu.

En commençant l'examen détaillé de ce rapport, on rencontre tout d'abord la question relative à la reprise d'une réclamation pour obtenir de prétendues anciennes limites de la Nouvelle-Ecosse.

La concession primitive, par la couronne Britannique, du territoire en premier lieu appelé Nouvelle-Ecosse, faite à sir William Alexander en 1621, comprenait une vaste étendue de pays, alors appartenant à

Appendice
No. 1.

un état étranger, et était par conséquent un acte entache de nullité quant aux territoires alors possédés par ce pays étranger. Ce ne fut que 142 ans après la date de cette concession que la Grande-Bretagne se trouva en possession de tout le territoire compris dans la description originale; et bien des années avant cette époque, tous les droits qui auraient pu être créés par la concession de la Nouvelle-Ecosse avaient cessé d'exister, et depuis ils n'ont jamais été renouvelés ni reconnus par le Gouvernement Britannique.

Ceci paraîtra évident en référant simplement à quelques uns des faits qui se rattachent à l'histoire primitive de cette partie du pays; et à cet effet je donne plus bas une liste, par ordre chronologique, des dates et des titres de divers actes publics, qui, d'eux-mêmes, démontreront l'impossibilité absolue de faire valoir *maintenant* aucune réclamation pour rétablir les prétendues anciennes limites de la Nouvelle-Ecosse.

A. D.

1621.—La Nouvelle-Ecosse concédée à sir William Alexander.

1622.—Sir William Alexander envoie dans la Nouvelle-Ecosse des émigrés qui ne s'y établissent pas.

1623.—Les colons de sir William Alexander retournent en Angleterre.

1624.—Ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Ecosse créé par Charles 1er d'Angleterre.

1629.—La Nouvelle-Ecosse, à l'exception de Port-Royal, transportée par sir William Alexander à Claude de Latour.

1632.—Traité de Saint-Germain, par lequel la Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton, et le Canada sont rendus à la France.

1634.—Diverses concessions de terres dans la Nouvelle-Ecosse, faites par la couronne de France à Charles Etienne de Latour.

1638.—Le Roi de France assigne à Latour toute la partie de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, située à l'ouest d'une ligne tirée du centre de la Baie-de-Fundy, à Canseau, et au sud du 46me parallèle de latitude nord.

1656.—Concession faite par Oliver Cromwell à sir Charles Alexander de certaines parties de la Nouvelle-Ecosse.

1667.—Traité de Breda. L'Acadie de nouveau cédée à la France.

1691.—Charte de Guillaume et Marie, annexant l'Acadie ou la Nouvelle-Ecosse au Massachusetts.

1669.—Traité de Ryswick; l'Acadie de nouveau rendue à la France.

1713.—Traité d'Utrecht; l'Acadie dans ses anciennes limites cédée à la Grande-Bretagne.

1763.—Traité de paix définitif entre les rois de la Grande-Bretagne et de France, par lequel la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, le Canada, etc. sont finalement cédés à la Grande-Bretagne.

Il résulte de là que la concession primitive de la Nouvelle-Ecosse, outre qu'elle est de nul effet par rapport à une partie considérable du territoire qu'elle comprenait, parcequ'il appartenait à la couronne de France et faisait partie du Canada, fut détruite moins de onze ans après sa date par la cession à la France de tout le territoire qu'elle renfermait par le traité de Saint-Germain.

On voit que depuis cette époque diverses concessions de terres, comprises dans les limites primitives de la concession de sir William Alexander, ont été faites par la couronne de France.

On voit aussi que lorsque la Grande-Bretagne a été temporairement en possession des mêmes terres, en deux occasions subséquentes, elle n'a pas tenté de renouveler cette concession telle qu'énoncée en premier lieu; mais dans le premier cas, elle en a concédé une partie comme annexe d'une concession tout à fait différente, et dans le second, elle a annexé le tout à une Province.

Ces derniers actes de la Grande-Bretagne, de même que la concession primitive, furent respectivement remplacés et mis de côté par la cession à diverses reprises du territoire y compris à la couronne de France, et lorsque, par le traité d'Utrecht, la Grande-Bretagne obtint la cession finale de l'Acadie dans ses anciens limites, le territoire ainsi cédé *ne s'étendait pas jusqu'au fleuve Saint-Laurent, mais se terminait au 46me parallèle de latitude nord.*

La concession primitive de la Nouvelle-Ecosse n'a donc jamais pu donner à cette Province une ombre de titre à aucune partie du Canada tel qu'alors borné; les bornes méridionales de ce pays le long de l'Acadie étant à cette époque beaucoup plus au sud que la ligne sud actuelle du Canada; et l'acte de concession lui-même est devenu absolument nul et sans valeur par le traité de Saint-Germain lorsque cette partie du pays fut rendue à la France.

La Grande-Bretagne aurait certainement eu le droit de faire revivre et de rétablir les prétendues anciennes limites, qu'elle avait originairement assignées à la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'après le traité de paix définitif de 1763, elle resta en pleine et irrécusable possession de toutes les parties orientales du continent de l'Amérique du nord.

Cela cependant ne fut pas fait. La Grande-Bretagne prit le parti plus noble de donner au Canada des frontières telles qu'il comprit dans ses limites toutes les anciennes concessions et les anciens établissemens français, assurant en même tems par là à ses habitans la pleine jouissance de leur religion, de leurs lois et de leurs institutions sociales.

Le cas était différent quant aux établissemens Acadiens. Ils étaient déjà plusieurs fois tombés en la possession de la Grande-Bretagne, et le peu d'habitans qui y restaient après leur dispersion en septembre 1755, ne formait plus qu'un reste insignifiant dont une partie portait allégeance à la couronne d'Angleterre.

On trouve en effet que du côté Canadien de la ligne frontière, telle que définie dans les pages précédentes du rapport, toutes les concessions primitives faites par le Gouvernement Français, ont été reconnues et maintenues par la couronne d'Angleterre, tandis qu'au contraire, la plupart sinon toutes les anciennes concessions françaises dans la Nouvelle-Ecosse, y compris la Province actuelle du Nouveau-Brunswick ont été mises de côté, et les terres ainsi concédées annexées au domaine de la couronne.

Parmi les concessions françaises situées en Canada, et encore possédées en vertu de leurs titres originaux, on peut mentionner les fief ou seigneurics de *Cloridon, Lac Matapédia et Madawaska, et Lac Temiscouata*; le premier ayant à la vérité été acquis par la couronne, mais en vertu du droit de retrait, qui équivaut à un achat *bona fide* du précédent propriétaire.

Toutes ces concessions seigneuriales sont situées dans la partie du Canada qui est maintenant réclamé par le Nouveau-Brunswick: mais ce n'est pas seulement à la *frontière nord* de la Province alors existante de la Nouvelle-Ecosse, qu'une position nouvelle et restreinte fut assignée. La Grande-Bretagne a tou-

Appendice (B.)

12 Février.

jours soutenu que la rivière Sainte-Croix, telle que mentionnée dans la concession de Sir William Alexander, n'était autre que la rivière Pentagoet ou Penobscot, qui en commun avec les autres rivières du voisinage, avait d'abord porté le même nom.

Dans les descriptions de la frontière ouest de la nouvelle Province de la Nouvelle-Ecosse, contenues dans la commission donnée à Montague Wilmot, en date du 21 Novembre, 1763, il est référé spécialement à la réclamation ci-dessus relative à l'Ancienne Nouvelle-Ecosse ; mais en même tems la limite occidentale de la nouvelle Province du même nom, est expressément restreinte à la véritable rivière Sainte-Croix, en la remontant jusqu'à sa source, et en suivant une ligne tirée vrai nord depuis ce point, jusqu'à la frontière sud du Canada déjà décrite.

La frontière ouest du Nouveau-Brunswick fut donc expressément, et régulièrement établie en 1763, non à la limite ouest de la concession de Sir William Alexander, mais beaucoup plus loin à l'est.

On a trouvé quelques difficultés à décider finalement quelle était en particulier la Branche de la rivière Sainte-Croix, dont la source devait servir de point de départ à la ligne vrai nord qui restait à tracer ; toutes difficultés sont maintenant aplanies, et une ligne nord est définitivement tracée et forme la séparation entre les possessions Britanniques et le territoire de l'Etat du Maine, jusqu'à son point d'intersection avec la rivière Saint-Jean, à environ 35 milles au nord de la véritable frontière Septentrionale du Nouveau-Brunswick. *

- 1°—Il devient évident que la concession primitive faite à Sir William Alexander, n'a jamais pu créer aucun droit au nord du 46^{me} degré de latitude.
- 2°—Que tout droit provenant de cette concession a été complètement et pour toujours détruit (à moins qu'il n'ait été renouvelé autrement) en 1632, onze ans seulement après sa date officielle.
- 3°—Que plusieurs changemens reconnus de souveraineté, aussi bien que de possession particulière du même territoire ont également eu lieu depuis le traité de 1632 ; et que ces changemens suffisent pour

* Le choix de la branche nord au lieu de la branche ouest de la Rivière Sainte-Croix pour frontière, a été hautement condamné par un grand nombre de personnes, particulièrement par les habitans du Nouveau-Brunswick, qui prétendent que la branche ouest aurait dû être choisie, parce que la source ou fontaine la plus occidentale d'une rivière appelée Sainte-Croix, était mentionnée dans la concession de Sir William Alexander. Il doit m'être permis d'exprimer mon dissentiment complet d'une pareille conclusion et des raisons apportées à l'appui. Les anciennes limites de la concession de Sir William Alexander, ainsi qu'on l'a fait voir, ne sont pas les limites subseqüemment assignées à la Province de la Nouvelle-Ecosse, (comprenant le Nouveau-Brunswick,) et on ne peut aucunement en référer aux premières pour définir la position des secondes.

En outre, comme la ligne frontière dont la rivière Sainte-Croix depuis son embouchure jusqu'à sa source, forme partie, devait être sa frontière ouest et est respectivement des possessions adjacentes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, il était certainement plus raisonnable d'adopter la branche de cette rivière qui coulait nord et sud, plutôt que de prendre une autre branche transversale à la direction générale de la frontière, et qui aurait formé une frontière nord et sud au lieu d'une frontière ouest et est entre les possessions respectives des deux puissances. Il a été cité plusieurs autorités contradictoires pour montrer la distance des méridiens respectifs des sources nord et ouest de la rivière Sainte-Croix. J'en cite plus loin quelques unes en prévenant que la première et la seconde, déduites d'arpentages, doivent être considérées comme les plus exactes.

Les distances contenues dans la première colonne, sont tirées des différentes autorités auxquelles il est référé, et se rapportent à la latitude des lacs Schoodic, ou branche ouest de la rivière.

J'ai ajouté une colonne, indiquant la convergence des méridiens depuis les lacs Schoodic jusqu'à la rivière Saint-Jean, et une autre colonne contenant la distance réduite à ce dernier point.

Appendice, No. 2.

Appendice, No. 4, 5, 8, 9 et 10.

Carte C.

Appendice (B.)

12 Février.

détruire toute réclamation provenant de la concession primitive de 1621, quand même de semblables réclamations auraient résisté à cette époque.

Le résultat inévitable de ces considérations et de celles qui les précèdent, est qu'il n'y a pas ombre de raison pour appuyer des allégués constants de Mr. Wilkinson et d'autres personnes, au nom du Nouveau-Brunswick, qui soutiennent que la position de la ligne frontière-ouest de cette Province n'est pas encore déterminée et devrait maintenant être fixée conformément à l'une des nombreuses descriptions contenues dans les diverses concessions particulières, à laquelle ils réfèrent maintenant, ayant été rendu nulle et n'existant plus depuis deux siècles.

Il n'est pas nécessaire de suivre le Dr. Wilkinson dans ses raisonnemens sur la position de la frontière sud du Canada, ce sujet ayant déjà été traité au long dans ce Rapport.

Un examen concis des raisons les plus prééminentes à l'appui des conclusions qu'il a adoptées ne sera pas déplacé, vu que c'est le seul cas où un semblant de raisonnement ait été mis en œuvre de la part du Nouveau-Brunswick, en faveur de ses réclamations.

Le principal moyen de Mr. Wilkinson, consiste dans la supposition que la Grande-Bretagne a tacitement ou directement admis que la frontière de l'Acte de Québec, était, ainsi que le soutenaient les Américains, le long de la chaîne de hauteur au nord : qu'un document, qu'on dit avoir été récemment trouvé à Paris relatif à la ligne du traité de 1763 corrobore cette manière d'envisager la question, et enfin, qu'une conséquence importante de l'exposé ci-dessus était, que l'angle de la Nouvelle-Ecosse indiqué dans le traité de 1763, coïnciderait exactement avec le point mentionné dans la première proposition des Américains au commencement des négociations, c'est-à-dire à la source de la rivière Saint-Jean.

C'est sur cette singulière base que Mr. Wilkinson se propose d'établir une réclamation territoriale de la part du Nouveau-Brunswick.

La supposition que la Grande-Bretagne a admis directement ou indirectement, que les descriptions con-

Page 4 et suite " 11."

| Numéros. | AUTORITÉS CONSULTÉES. | Distance aux lacs Schoodic. | Convergence des méridiens des lacs Schoodic à la Rivière Saint-Jean. | Distance à la Rivière Saint-Jean. |
|----------|---|-----------------------------|--|-----------------------------------|
| | | Milles. | Milles. | Milles. |
| 1 | Carte Officielle Britanniques A. dressée d'après des arpentages, (1827)..... | 18,40 | 0,62 | 17,78 |
| 2 | Carte Américaine du Maine, d'après des Arpentages, (1844)..... | 18,35 | 0,62 | 17,73 |
| 3 | Carte Officielle du Nouveau-Brunswick, par l'Arpenteur-général de cette Province, (1842)..... | 17,80 | 0,60 | 17,20 |
| 4 | Cartes des Commissaires Anglais, MM. Mudge et Featherstonhaugh, (1839)..... | 17,40 | 0,59 | 16,81 |
| 5 | Plans détachés Américains, Arpentages suivant la mesure de certaines lignes qui y sont tracées..... | 16,67 | 0,56 | 16,11 |
| 6 | Plans détachés Américains d'Arpentages suivant les échelles qui y sont annexées..... | 16,00 | 0,54 | 15,46 |
| 7 | Carte Officielle, par Wm. F. Odell, alors Arpenteur du Nouveau Brunswick, (1821)..... | 8,70 | 0,29 | 8,41 |

Appendice

(B.)

12 Février.

tenues dans l'Acte de 1763 et dans l'Acte de Québec, pouvait s'appliquer à la chaîne de hauteur la plus au nord, et s'étendant depuis le Cap Rosier à l'ouest, est sans aucun fondement et peut-être facilement démontrée fautive.

A certaines périodes des discussions qui ont eu lieu avec le gouvernement des Etats-Unis, les agens de la Grande-Bretagne ont en effet nié à l'autre parti le droit de référer aux délimitations contenues dans la Proclamation et dans l'Acte de Québec, aussi bien qu'à celles contenues dans les ci-devant subdivisions provinciales du territoire faisant alors partie des Etats-Unis, comme des autorités à invoquer dans la discussion alors pendante, prétendant que le traité de 1763 devait être interprété péremptoirement et seulement dans le sens précis de ses termes. * Mais en même tems, loin de convenir que la frontière sud du Canada devait passer le long de la chaîne septentrionale des hauteurs, la Grande-Bretagne a soutenu le contraire de la manière la moins équivoque et la plus positive, ainsi qu'on peut le voir en référant à ses déclarations relative au fief de Madawaska.

Appendice
Nos. 29 et 30.

La Grande-Bretagne n'a donc jamais nié la coïncidence de la ligne qu'elle réclamait contre les Etats-Unis avec la partie correspondante de celle qu'elle avait auparavant établie comme frontière sud du Canada, bien qu'à une certaine période des discussions relatives à la frontière Américaine elle s'opposât aux raisonnemens basés sur cette coïncidence, ou identité des deux lignes comme étranger au sujet, pour le motif, comme nous l'avons déjà observé, que le traité de 1763 devait être interprété péremptoirement, indépendamment de toute autre autorité.

Mais, en acquerrant une connaissance plus parfaite de la configuration du Pays, les commissaires royaux, employés à la même question de frontière, ont pleinement prouvé dans leur précieux et utile Rapport, que la frontière de la Proclamation et de l'Acte de Québec passait toute entière au sud de la rivière Ristigouche, et que la ligne qui devait suivre le traité former la frontière nord d'une partie des Etats-Unis, était identique avec une section de la frontière sud du Canada.

Il n'est pas nécessaire de suivre plus loin le raisonnement de Mr. Wilkinson. Il a été démontré que le Nouveau-Brunswick ne pouvait s'étendre à l'ouest du méridien de la source de la rivière Sainte-Croix.

On a aussi fait voir que le Nouveau-Brunswick ne pouvait s'étendre au nord de la chaîne de hauteurs qui se prolonge depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs jusqu'aux sources de la rivière Connecticut, et il n'est pas nécessaire d'entamer une dissertation pour prouver que " le document qu'on prétend avoir trouvé à Paris " soit qu'il existe réellement ou qu'il n'existe pas, ne saurait aucunement faire autorité pour l'interprétation des désignations de la Proclamation Royale et de l'Acte de Québec.

Les diverses lignes frontières proposées par M. Wilkinson comme frontières conventionnelles, ou

* La déclaration de l'agent de Sa Majesté Britannique, devant les commissaires agissant en vertu de l'article 5 du traité de Gand en 1821, contient l'allégué suivant :—

" L'avancé des commissaires Américains à cet égard est fondée sur l'hypothèse que l'ancienne frontière sud de Québec se trouvait au nord des rivières Saint-Jean et Ristigouche, avancé qui est non seulement gratuit, mais encore incompatible avec la description de la ligne, qui dans ce cas ne pourrait jamais atteindre la Baie-des-Chaleurs."

Le témoignage ci-dessus est d'autant plus digne de considération, qu'il est dû à la plume de l'honorable Ward Chipman, du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui juge-en-chef de cette Province, qui dans la même discussion inaitient le principe qu'il fallait interpréter le traité de 1763 péremptoirement, sans égard à d'autres autorités.

lignes de convenance, ayant été suggérées d'après la présomption erronée que la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick passait le long de la chaîne de hauteurs la plus septentrionale, il n'est pas nécessaire d'entrer dans l'examen de leurs mérites. Le Canada ne réclame pas une frontière conventionnelle, pas une ligne de convenance : il demande seulement à être mis en possession des terres comprises dans ses limites déterminées.

Il est une autre déclaration relative à une circonstance de localité contenue dans le rapport de M. Wilkinson, qui mérite une considération particulière, et que je rapporte en employant ses propres expressions ; savoir :—

" A cause de la proximité des eaux navigables du haut de la rivière Saint-Jean de celles du Saint-Laurent, toute cette région ne peut manquer dans quelques années d'être approvisionnée de tous les articles d'importation par la voie du Saint-Laurent. Il y a tant d'avantages à faire la navigation en descendant la rivière Saint-Jean plutôt que de la remonter, qu'il est impossible de prévoir jusqu'à quel point le commerce se fera plus avantageusement par une route que par l'autre."

Cet allégué est, sans doute, parfaitement exact, mais M. Wilkinson en tire cette singulière conclusion, que, au lieu d'enlever seulement une partie du Canada au moyen de quelqu'une des lignes arbitraires qu'il propose comme frontière, toute la partie est de la Province, jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent, devrait être annexée *en bloc* au Nouveau-Brunswick, assez loin à l'ouest pour comprendre dans les limites de cette dernière Province le port de la Rivière-du-Loup.

Il n'est pas nécessaire de commenter cette proposition. Il est en effet parfaitement évident que les frontières primitives données par la Grande-Bretagne en 1763, au Canada et à la Nouvelle-Ecosse, ne furent pas fixées sans égard à leurs positions, et la déclaration faite par M. Wilkinson, est peut-être une des meilleures raisons que l'on puisse faire valoir contre le droit ou la convenance, pour ne rien dire de la justice, de substituer maintenant une frontière nouvelle et arbitraire à la place de l'ancienne, afin d'agrandir le Nouveau-Brunswick, et priver par là le Canada d'un territoire à lui garanti par les actes les plus solennels du gouvernement impérial.

N° 7.

Remarques sur les Allégués concernant la ligne frontière en litige entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, contenus dans des Dépêches de Son Excellence Sir William Macbean George Colebrooke, K. H., Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, au Très Honorable Lord Stanley, Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies.

PREMIER EXTRAIT.

(Daté de Frédéricton, N. B. 30 Septembre, 1842.)

* * * * " Outre les objections ordinaires à une frontière formée par une rivière, la rivière Ristigouche serait une ligne de séparation très incommode entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ; et revenant au principe naturel d'après lequel à eu lieu l'arrangement des frontières en 1763, c'est-à-dire à une ligne le long des hauteurs divisant les eaux qui coulent dans des directions opposées, je suis porté à croire que la ligne de séparation la plus convenable entre les deux Pro-

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

“ vines serait une ligne directe depuis la rivière Saint-François, jusqu'aux hauteurs qui formaient la limite des prétentions américaines, et que les arpenteurs ont explorées dans le cours de l'année dernière, laquelle ligne se prolongerait à l'est le long de ces mêmes hauteurs.

“ L'intersection des rivières dans les hauteurs par une telle ligne, est de peu de conséquence; mais lorsqu'elles descendent et deviennent navigables, il est manifeste que, dans un pays nouveau, accessible seulement par des rivières, une ligne qui intercepterait ou diviserait les rivières et leurs tributaires, tendrait à amener des conflits de juridiction et l'occupation temporaire du territoire intermédiaire par une population sans frein ni lois. L'intention des négociateurs de 1783, était évidemment d'empêcher les différends qui pourraient naître de ces causes, et l'oubli du principe adopté par eux a été l'occasion des disputes aujourd'hui heureusement terminées.”

DEUXIÈME EXTRAIT.

(Daté de Frédéricton, N. B. 14 Novembre, 1843.)

“ Je regrette qu'il soit impossible de concilier les vues des deux gouvernements provinciaux; mais on partage ici l'opinion formelle que le Canada ne peut nullement prétendre à aucun territoire au sud de la frontière méridionale, désignée dans l'Acte de Québec, comme étant formée par la chaîne de hauteurs qui s'étend à l'ouest depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs; et comme il n'y en a en effet aucune autre chaîne de hauteurs au nord de la rivière Saint-Jean qui puisse en aucune manière constituer sa frontière méridionale, le territoire intermédiaire dont nous parlons, qui était réclamé par les américains, est dévolu de droit à cette Province, lorsque leurs réclamations furent abandonnées par le traité de Washington.”

Dans le premier des extraits ci-dessus, Son Excellence ne cite ni ne réfère aucunement à la Proclamation Royale de 1763, ni à l'Acte de Québec de 1774, qui, cependant, sont les seules autorités sur lesquelles on doit s'appuyer pour déterminer la position en premier lieu assignée à la frontière sud du Canada.

Le traité de Paris de 1783, est néanmoins cité à l'occasion de certaines désignations (lesquelles désignations se retrouvent également dans les autorités légales mentionnées plus haut et non citées par Son Excellence,) bien que ce traité, depuis l'arrangement des différends relatifs à l'identité de la rivière Sainte-Croix en 1798, ne puisse se rapporter en aucune manière à aucune question ultérieure au sujet des frontières, qui intéresserait le Nouveau-Brunswick; le territoire Américain qui y est désigné, étant formé à l'est par la même ligne de frontière qui forme la limite ouest du Nouveau-Brunswick.

Tout en évitant de cette manière de faire allusion aux autorités propres à déterminer la véritable frontière, Son Excellence propose en même tems une ligne tout-à-fait nouvelle, et fait valoir à l'appui de sa proposition les deux allégués suivans:—

“ 1^o—Que la rivière Ristigouche (en supposant que la rivière Tomkisuac soit adoptée au lieu de la partie supérieure de la Ristigouche) formerait une frontière très incommode entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.”

“ 2^o—Que Son Excellence était disposée à croire que la ligne de séparation la plus éligible, serait une ligne tirée directement de la rivière Saint-François aux hauteurs qui formaient la limite des réclamations Américaines, et se continuant le long de ces hauteurs vers l'est.”

L'avancé relatif à la Ristigouche ne sera seulement pas discuté par le Canada; au contraire, loin de prétendre que la rivière Ristigouche doive être sa frontière, le Canada nie toute prétention du Nouveau-Brunswick à aucun territoire arrosé par cette rivière ou ses affluents, et réclame comme lui appartenant la contrée située immédiatement au sud de cette rivière, et contenant environ 2,340,000 acres, conformément aux délimitations assignées aux deux Provinces respectivement, il y a 81 ans, par le gouvernement Britannique.

L'autre ligne frontière que Son Excellence était disposée à considérer comme la plus éligible pour diviser les deux Provinces, n'est pas la ligne établie à cette fin par la Grande-Bretagne. La partie ouest, telle que décrite par Son Excellence, est à environ 60 milles à l'ouest de la limite occidentale du Nouveau-Brunswick, et à près de 120 milles au nord de la véritable frontière sud du Canada.

Il faut remarquer que Son Excellence n'a donné qu'une description partielle de cette ligne, car il dit seulement qu'elle devrait se diriger le long de certaines hauteurs vers l'est, ne donnant aucune indication sur le point où elle se terminerait à l'est.

Il paraît très probable que Son Excellence avait l'intention de faire considérer sa propre déclaration et le Rapport du Dr. Gesner comme des parties du même document, vu que ces deux pièces ont été transmises en même tems au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le département des Colonies.

Si cette dernière supposition est vraie, les descriptions des lignes qui y sont proposées respectivement pour servir de frontière nord au Nouveau-Brunswick, se trouvent complétées, ce qui ne serait pas le cas si chaque description était prise séparément, en effet, la ligne proposée par Son Excellence, s'étendant depuis la rivière Saint-François jusqu'à certaines hauteurs, et le long de ces hauteurs vers l'est, et la ligne proposée par le Dr. Gesner s'étendant “ du Cap Rosier ” le long des mêmes hauteurs, ces lignes doivent nécessairement se rejoindre et former une ligne continue depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à la rivière Saint-François.

L'absurdité de réclamer, comme une matière de droit, pour le Nouveau-Brunswick, des territoires additionnels sur ses confins aux dépens du Canada, a déjà été démontrée dans d'autres parties de ce Rapport.

Si dans cette circonstance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait reconnu les limites assignées à cette Province par autorité Royale en 1763, et s'était adressé à la même autorité pour agrandir ses limites et par là diminuer l'étendue du Canada (qui fut également défini dans ses limites la même année, et par la même autorité, ces limites ayant été ensuite confirmées par un statut du Parlement Impérial,) c'est alors que ces réclamations auraient été produites devant le gouvernement Britannique sous leur véritable jour.

Mais il en est tout autrement lorsque, comme aujourd'hui, il n'est fait par le Nouveau-Brunswick aucune reconnaissance, aucune mention, pas la moindre allusion qui ait trait à des droits définis ou préexistans de l'un ou de l'autre Province, et qu'en même tems le gouvernement impérial est appelé à enlever au

Appendice
(B.)

12 Février.

Pages 4 et suiv.
“ 11.”

Appendice

(B.)

12 Février.

Canada plusieurs millions d'acres et à les annexer à la Province du Nouveau-Brunswick.

On pourrait alléguer que le Nouveau-Brunswick étant une Province beaucoup plus petite que le Canada, il ne serait que raisonnable que le territoire de la première de ces Provinces fut agrandi par l'annexion des parties adjacentes de la dernière. A cela on répond que le principe d'égalisation ne peut être suivi que dans le cas où son application n'est pas incompatible avec des droits acquis et reconnus; que le Canada pourrait avec autant de justice être forcé d'abandonner une partie de ses revenus à la Province du Nouveau-Brunswick, et il est certain que la cession *directe* de son territoire par l'adoption de la ligne de frontière allant du Cap Rosier à l'ouest, entraînerait avec soi la cession *indirecte* de partie de son revenu.

Il ne reste plus à examiner que le deuxième extrait des dépêches de Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, relativement aux prétentions territoriales soutenues en faveur de cette Province. On y voit que Son Excellence commence par affirmer l'opinion partagée par le Nouveau-Brunswick, " que le Canada n'a nullement le droit de réclamer aucun territoire situé au sud de sa frontière sud désignée dans l'Acte de Québec, comme étant formée par la chaîne de hauteurs qui s'étendent à l'ouest depuis le fonds de la Baie-des-Chaleurs. " Le Canada concourt de grand cœur dans cette opinion si clairement et si explicitement exprimée par Son Excellence.

Mais, tout en partageant l'opinion ainsi exprimée par Son Excellence, le Canada se fie également au principe qui y est impliqué, et reste dans la conviction que le Nouveau-Brunswick ne peut prétendre à aucun territoire à l'ouest de sa frontière ouest, telle que fixée par autorité Royale en 1763, " l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, la dite rivière jusqu'à sa source, et une ligne tirée de là droit au nord, jusqu'à la frontière sud de notre Province de Québec. "

Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, paraît cependant avoir limité sa croyance au principe qu'il invoque au cas spécial qu'il a cité relativement au Canada; car dans la même phrase où il déclare y adhérer, il déclare que certaines parties des réclamations Américaines (lesquelles réclamations étaient bornées à l'est par la même ligne identique qui bornait le Nouveau-Brunswick,) étaient nécessairement dévolues au Nouveau-Brunswick du moment où elles avaient été abandonnées par les Américains: en d'autres termes, que le Nouveau-Brunswick sans aucun acte d'annexion, devenait nécessairement possesseur du territoire à l'ouest de sa frontière ouest.

La chaîne de hauteurs, mentionnée par Son Excellence, comme s'étendant à l'ouest à partir du fonds de la Baie-des-Chaleurs, et formant la frontière sud du Canada selon l'Acte de Québec, est la véritable chaîne, réclamée par le Canada, comme déterminant la position de sa ligne frontière méridionale. Cette chaîne, la seule qui s'étende depuis le fonds de la Baie-des-Chaleurs jusqu'aux sources de la rivière Connecticut, Son Excellence paraît l'avoir confondue avec une autre rangée de hauteurs, mentionnée par lui-même et par le Dr. Gesner, ainsi que nous l'avons déjà dit. Celle-ci, qu'ils font commencer au Cap Rosier, passe à environ 60 milles au nord de la côte nord de la Baie et de son extrémité ouest, et suivant le témoignage des commissaires Royaux, MM. Featherstonhaugh et Mudge, à plus de cinquante milles au nord des sources de la rivière Connecticut.

C'est sans doute pour avoir adopté la conclusion étrange que la chaîne de hauteurs qui s'étend à l'ouest depuis le Cap Rosier, était la même qui se dirige à l'ouest à partir du fonds de la Baie-des-Chaleurs, que Son Excellence en est venu à imaginer l'existence d'une étendue de territoire non décrit ni approprié, entre le Canada et les Etats Unis, et situé à l'ouest de la limite ouest du Nouveau-Brunswick, et à inférer que ce territoire, pour des raisons et des motifs que Son Excellence n'a pas expliqués, était " nécessairement dévolu " à la Province du Nouveau-Brunswick, du moment où il n'était pas réclamé par les Etats-Unis. Il ne faut pas oublier qu'un des principaux argumens opposés par la Grande-Bretagne aux prétentions trop étendues des Etats-Unis, était, qu'une vaste seigneurie héréditaire située dans le centre du territoire que Son Excellence réclame comme revenant nécessairement au Nouveau-Brunswick, faisait incontestablement partie du Canada, et que cette seigneurie existait depuis l'année 1683.

Il est impossible que Son Excellence ait connu la position du gouvernement Britannique, qui ne peut adopter ses conclusions sans déclarer *maintenant* que ce même territoire faisait, et a toujours fait partie du Nouveau-Brunswick.

N° 8.

Examen des Prétentions des deux Provinces, à des Sections du Territoire en litige à raison de possession actuelle, ou de l'exercice antérieur de juridiction.

Dans la revue que nous venons de faire des réclamations diverses et contradictoires au nom du Nouveau-Brunswick, on voit que la plupart de ces réclamations ont été produites sans même essayer d'en prouver la validité; — la simple assertion d'opinions particulières ne suffisant pas pour constituer un argument à leur appui.

On voit aussi, que dans un cas isolé, où l'on a essayé de citer des autorités au soutien de ces réclamations, le résultat de cette tentative n'a servi qu'à montrer plus clairement qu'elles étaient en contradiction avec toute autorité digne de foi, et dénuées de fondemens solides.

C'est un fait très singulier que pendant qu'elles insistaient avec tant de persévérance sur des droits supposés de la nature de ceux dont il s'agit, les différentes personnes employées par le Nouveau-Brunswick étaient incapables de tomber d'accord sur la nature et l'étendue de ses prétentions, et ne pouvait réussir à trouver des autorités qui leur donnassent une apparence de validité.

Il est impossible de supposer que ces considérations ont échappé aux autorités du Nouveau-Brunswick; et malgré le ton de confiance avec lequel les prétentions de cette Province ont été présentées, il est évident qu'elles ne sont pas encore définies, et que si elles ne sont pas out-à-fait abandonnées, elles devront se résoudre définitivement en la demande d'une ligne nouvelle tout-à-fait arbitraire et purement conventionnelle.

Des opinions ont déjà été émises ouvertement dans la législature de cette Province, comportant pleinement les conclusions ci-dessus. Un des membres du conseil législatif fit remarquer dans le cours des débats que " la seule réclamation positive que le Nouveau-Brunswick eût contre l'établissement de Madawaska s'étendait quelques milles au-dessus des Grandes Chutes. " ce qui suppose chez l'orateur la conviction

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice
Nos. 29 et 30.Appendice
Nos. 36, 39, 40
et 41.

Carte B.

Appendice

(B.)

13 Février.
Carte B.

tion que les droits du Nouveau-Brunswick se terminent à l'intersection de la rivière Saint-Jean par la ligne vrai nord à quelques milles au-dessus des Grandes Chutes.

Un autre membre de la même assemblée discutant une proposition relative à l'érection d'une nouvelle paroisse dans Madawaska, observa "qu'il croyait qu'il fallait attendre que cette difficulté (la ligne frontière) fut décidée, avant de faire la division des paroisses, *d'autant plus qu'il était probable que l'une des paroisses dont il s'agissait, se trouverait en dehors de la juridiction de la Province.*"

Dans le cours des débats sur la même question, un autre membre dit : "*qu'il considérait qu'il était absurde d'essayer de passer un bill pour diviser une paroisse, dont, en toute probabilité, une grande partie se trouverait en dehors de la juridiction de la Province, lorsque la ligne entre les deux Provinces serait tracée.*"

Un membre de la chambre d'assemblée (également membre du Conseil Exécutif du Nouveau-Brunswick) déclara que la question de la frontière, "était une question difficile et devait être traitée délicatement, car le Gouvernement Métropolitain avait fait tout ce qu'il avait pu pour favoriser les réclamations de cette Province." (Nouveau-Brunswick.)

Dans une autre occasion, pendant les débats du Conseil Législatif, un membre de ce corps déclara que "lui, pour un, il ne se sentait pas disposé à céder au Canada dans cette circonstance, parce qu'il considérait que Madawaska tout entier appartenait au Nouveau-Brunswick; et que quand même cette Province, n'y aurait aucun autre droit, elle était en possession depuis environ 60 ans, ce qui équivalait à neuf points de gagnés sur dix."

Il est clair qu'aucun ordre ou acte public d'une dépendance coloniale, bien qu'approuvé, ou exécuté au nom du souverain ne peut remplacer l'acte de l'état Métropolitain, à moins que celui-ci n'en ait accordé à la Colonie l'autorité formelle.

Aucun acte de la Grande-Bretagne n'a jamais autorisé le Gouvernement Provincial du Nouveau-Brunswick à reculer et étendre les limites originaires assignées à cette Province; et celle-ci, en faisant ses concessions et en s'efforçant de porter sa juridiction civile au-delà de ces limites, n'a rien fait qui puisse annuler ou affaiblir la proclamation de 1763, l'acte impérial de 1774, et la description des frontières de la Nouvelle-Ecosse, telle que donnée dans la commission du Gouverneur en 1763, et conservée dans les mêmes termes jusqu'à ce jour.

Même en admettant que la possession sanctionnée par une autorité inférieure à la Couronne et au Parlement puisse donner droit à quelque partie du territoire en question, le Nouveau-Brunswick ne peut même colorer ses prétentions à aucune partie de ce territoire du fait de la possession,—si l'on examine les faits qui se rattachent à ce sujet et la durée et les époques relatives d'une possession semblable et adverse par le Canada.

Afin de rendre l'état actuel des relations entre le Canada et le Nouveau-Brunswick aussi intelligible que possible, il sera bon de récapituler brièvement et de faire l'examen des procédés adoptés par les deux gouvernements relativement à la ligne frontière, aussi bien que les faits qui se rapportent à leurs prétentions territoriales respectives, aux époques de possession réelle et d'exercice de juridiction de part et d'autre.

Nous avons déjà fait voir que dans des actes publics du Nouveau-Brunswick en 1785 et 1786, la position de la frontière sud de la Province de Québec est reconnue et désignée comme s'étendant à l'ouest et au sud-ouest à partir de la Baie-des-Chaleurs.

Vers la même époque, des particuliers de cette Province élevèrent des doutes quant à la position de la frontière, et en 1787, les gouvernements respectifs de Québec et du Nouveau-Brunswick, nommèrent des personnes pour aller se rencontrer aux Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean, et s'entendre pour fixer la ligne de frontière entre les deux Provinces.

M. Sproule, arpenteur général du Nouveau-Brunswick fut nommé pour ce service par cette Province, et M. John Holland, accompagné de M. Finlay fut député par la Province de Québec.

Les deux parties se rencontrèrent, non aux Grandes Chutes, ainsi que l'ordonnaient leurs instructions, mais à l'établissement Acadien, vis-à-vis Madawaska; M. Sproule qui avait dépassé le lieu fixé pour leur rencontre, déclarant qu'il ne croyait pas qu'il fut nécessaire d'attendre la personne envoyée par le Canada, et qu'il se rendait directement au Portage entre le fleuve Saint-Laurent et le Lac Témiscouata, attendu que c'était là (selon lui) que la frontière devait être fixée.

D'un autre côté, M. Holland et M. Finlay soutinrent que la chaîne de hauteurs s'étendait de la Baie-des-Chaleurs à la rivière Saint-Jean, et devait la frapper aux Grandes Chutes ou dans ses environs. Ils engagèrent M. Sproule à revenir avec eux aux Grandes Chutes pour s'en assurer, déterminer plus exactement la position et explorer la surface du pays.

M. Sproule refusa d'accéder à cette proposition, en disant que l'opinion qu'il s'était formée était inaltérable, et qu'il était tenu de se conformer aux instructions du Général Carleton (le Lieutenant-Gouverneur) qui lui prescrivaient de suivre l'Acte de Québec, "lequel décide que cette frontière suivra les hauteurs qui divisent les eaux des affluents du fleuve Saint-Laurent des sources des rivières qui se jettent dans l'Océan Atlantique.*"

En conséquence M. Sproule partit, continuant sa route jusqu'au Portage de Témiscouata, et les envoyés du Canada se rendirent aux Grandes Chutes.

C'est ainsi que se termina la première tentative faite pour tracer sur le terrain la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

En examinant les procédés adoptés de la part du Nouveau-Brunswick, même à cette époque comparativement reculée, dans la vue d'éviter ou d'empêcher indirectement l'examen de la partie du pays où la ligne frontière devait nécessairement passer, nous devons regretter qu'il n'y ait rien qui puisse nous faire croire que les autorités du Nouveau-Brunswick eussent alors l'intention de faire relever régulièrement la position de la ligne décrite dans la proclamation de 1763 et dans l'acte de Québec.

Les instructions données par le Lieutenant-Gouverneur à M. Sproule, contenant une interprétation des termes employés dans les descriptions de la frontière Sud de la Province de Québec, qui posait de nouvelles délimitations inconnues dans la désigna-

* Ceci était erroné. Les mots "Océan Atlantique" sont employés dans le traité de 1763, mais non dans l'acte de Québec ou le mot "Mer" est le terme adopté. La différence de termes n'est d'aucune importance dans l'interprétation des frontières sud de la Province de Québec.

Appendice

(B.)

12 Février.
Déclaration,
Note, page 6.
Appendice,
Nos. 28 et 20.Appendice,
No. 43.Appendice,
No. 32.Appendice,
No. 32.

Appendice

(B.)

12 Février.

tion, et portait le cachet de l'inexactitude et de l'impossibilité pratique. En effet les descriptions ci-dessus, n'exigent pas, ou ne rendent pas nécessaire, que les hauteurs spécialement désignées s'étendent jusqu'à la Baie-des-Chaleurs; et s'il se trouvait quel-quespace indéfini où la ligne dût être prolongé par inférence ou en se conformant à des autorités moins directes, comment le Lieutenant-Gouverneur serait-il justifiable d'affirmer *sans examen*, que la frontière entre les deux Provinces passait le long d'une certaine chaîne de hauteurs? Evidemment, il était impossible que cette prétendue interprétation fût l'interprétation véritable; et cependant, d'après ces instructions M. Sproule alla plus loin encore et refusa de prendre part à un *examen* de la contrée avoisinant le fonds de la Baie-des-Chaleurs, localité où devait incontestablement et absolument s'étendre la frontière.

Le seul procédé que l'envoyé du Nouveau-Brunswick voulût consentir à adopter était de fixer la frontière de cette Province au Portage Témiscouata, point situé à plus de 50 milles en dehors des limites possibles du Nouveau-Brunswick, puisqu'il se trouve à la même distance plus à l'ouest que le Méridien d'aucune des sources de la rivière Sainte-Croix.

Le Nouveau-Brunswick a souvent rappelé ces procédés pour prouver qu'il existait des difficultés insurmontables à tracer la ligne frontière conformément à la description originale donnée par la Couronne et le Parlement; d'où cette Province a tiré la conclusion qu'il sera nécessaire que le gouvernement de Sa Majesté établisse une nouvelle ligne de frontière, conventionnelle ou arbitraire entre les deux Provinces.*

Il est impossible d'admettre comme vrais les allégués ci-dessus ou l'inférence qu'on veut en tirer. La conduite du Nouveau-Brunswick dans l'occasion ci-dessus, a été, ainsi que nous l'avons vu, la seule cause qui ait empêché l'enquête qu'il fallait faire sur les mérites de la question. La cause fut préjugée par cette Province; mais le résultat a prouvé que son jugement était erroné puisque la frontière sur laquelle insistait M. Sproule n'était pas la frontière de l'acte de Québec, mais une frontière tout à fait nouvelle qui ne pouvait jamais atteindre le fonds de la Baie-des-Chaleurs.

Un semblable procédé de la part de M. Sproule et son refus positif d'entreprendre l'examen de la contrée qui s'étend depuis la Baie-des-Chaleurs, et à travers laquelle la ligne devait nécessairement passer, ne peut être amené en preuve de l'existence d'aucune difficulté réelle à tracer la ligne suivant les descriptions originales. Il prouve seulement que les autorités du Nouveau-Brunswick voulaient éviter et ont évité de faire l'examen du territoire, et par conséquent des mérites de la question; et l'on pourrait presque considérer ceci comme un aveu de leur crainte qu'un semblable examen ne fût fatal à leurs prétentions.

Si M. Sproule se fut rendu à la demande de M. Holland, et eût consenti à faire les perquisitions qu'il proposait, il n'aurait plus existé de doutes sur le mérite de la question; les informations acquises depuis et particulièrement par les Commissaires Royaux en 1839-40, ont rendu ce fait certain.

* Dans une des dépêches de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, imprimée avec d'autres Documents relatifs à la ligne frontière par ordre de l'Assemblée de cette Province, en Février 1844, on trouve la phrase suivante: "Le peu de succès qui a accompagné les tentatives déjà faites pour déterminer la frontière ne fait craindre que celle que l'on fait aujourd'hui ne sera pas plus heureuse, et que finalement le Gouvernement de Sa Majesté sera obligé d'établir la ligne conventionnelle qu'il croira la plus favorable aux intérêts des deux Provinces."

La juridiction positive exercée par l'une ou l'autre des deux Provinces, sur différentes parties du territoire en litige, se présente à notre considération.

Pour parler d'abord de la partie du territoire en litige, qui est située à l'ouest de la ligne vrai nord tirée de la rivière Sainte-Croix, et sud de la rivière Saint-Jean, la concession la plus ancienne est la seigneurie canadienne de Madawaska et du lac Témiscouata, contenant environ 279,400 acres légaux anglais. †

Cette concession fut faite par le gouvernement du Canada en l'année 1683, et, ainsi que l'a observé le gouvernement Anglais dans les déclarations au sujet de la frontière Américaine "a conservé son individualité en vertu de la concession originaire, et est constamment demeuré et est encore soumis à la "juridiction du Canada."

La seconde concession située dans le même territoire, fut faite par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 1790, et consistait en un certain nombre de lots de ferme, sur la rive nord de la rivière Saint-Jean, contenant ensemble 4261 acres, et une allouance de 10 pour cent pour les chemins.

Quatre ans après (en 1794) le gouvernement du Nouveau-Brunswick concéda de même divers lots de terre le long de la rive nord de la rivière Saint-Jean, contenant ensemble 2252 acres, avec une allouance semblable pour les chemins, les deux concessions ainsi faites, contenant 9513 acres; en 1825 et 1826 deux autres lots de terres furent concédés par l'autorité du Nouveau-Brunswick, dans le voisinage des concessions ci-dessus mentionnées, contenant l'un 250 et l'autre 300 acres; la totalité des terres ainsi concédées contenant 7063 acres y compris l'allouance pour les chemins, ou, un peu moins que 7770 acres, tout ensemble.

Comme c'est sur ces concessions qu'est fondée cette possession de soixante ans, dont il a été parlé dans la Législature du Nouveau-Brunswick, il est bon d'examiner le fondement et les mérites relatifs de cette réclamation, comparée avec les réclamations adverses basées sur des faits semblables de la part du Canada.

L'étendue de pays où ces concessions furent faites par le Nouveau-Brunswick, était considérée comme une partie intégrante de la Province de Québec en Canada (ainsi qu'elle l'était et l'est encore); et, en conséquence, cette dernière Province exerça juridiction sur l'établissement de Madawaska jusqu'à l'année 1792; cette juridiction du Canada avait été mise en question par le Nouveau-Brunswick avant cette époque, et en 1790, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, les autorités de cette Province avaient octroyé des concessions pour 4261 acres de terres dans les établissements.

La juridiction paraît avoir été finalement interrompue en 1792, par la saisie et l'abduction d'un officier employé sous l'autorité du Canada pour l'exécution d'un service civil. Cet empiètement sur les droits préalablement existans du Canada, fut fait par un individu agissant comme magistrat sous l'autorité du Nouveau-Brunswick, qui, la même année, et avant cette transaction avait assemblé les habitants de l'établissement et fait élire de nouveaux officiers de milice, à la majorité des voix, bien qu'il y eût déjà des officiers de milice nommés régulièrement par les autorités Canadiennes.

† Je dois à Andrew Russell, Ecuyer, du Département de l'Arpenteur Général du Canada, la connaissance de la superficie de cette seigneurie.—A. W.

Appendice

(B.)

12 Février.

Carte B.

Appendice,
Nos. 29 et 30.

Carte D.

Carte D.

Appendice,
Nos. 29, 30, 31
et 32.Appendice,
No. 32.

Carte A.

Note, page 12.

Appendice,
No. 33.

Appendice
(B.)

12 Février.

La juridiction légale fut par conséquent exercée en premier lieu sur cet établissement par le gouvernement de Québec, dès l'année 1777. Le Nouveau-Brunswick éleva ensuite des prétentions indéfinies au territoire où cet établissement est situé, mais refusa de prendre part à une exploration destinée à reconnaître la vraie position de la ligne frontière, et au moyen de laquelle les questions soulevées par cette Province pouvaient être finalement décidées.

Le Nouveau-Brunswick fit ensuite une tentative pour enlever à la Province de Québec, la possession qu'elle avait de l'établissement de Madawaska, et y substituer la sienne. C'est pendant l'existence de ces conflits de juridiction entre les deux Provinces, que le Nouveau-Brunswick effectua la concession de 4261 acres dans le même établissement. Ceci se passait en 1790. L'arrestation et l'abduction de l'officier Canadien en 1790, l'élection de nouveaux officiers de milice dans cet établissement la même année, et la concession subséquente en 1794, de 2252 acres dans le voisinage de la première concession, complètent la série des actes illégitimes faits par le Nouveau-Brunswick, dans le but d'acquérir forcément la juridiction et la possession d'un territoire jusque là légitimement possédé par le Canada.

Il est évident que les frontières des dépendances coloniales, comme les Provinces Britanniques de l'Amérique, ne peuvent leur être assignées que par l'état Métropolitain, et il n'y a que cette autorité qui ait le droit de mettre les Provinces respectives en possession du territoire qui leur est assigné, s'il est déjà occupé par une puissance étrangère ou même par une autre colonie.—Le simple allégué d'une réclamation de la part d'une Province pour un territoire additionnel, renfermé dans les limites d'une autre, ne peut par conséquent conférer aucun droit qui l'autorise à s'emparer directement ou indirectement de la juridiction sur le territoire ainsi réclamé.

En admettant que l'exercice illégitime de la juridiction, par le Nouveau-Brunswick, sur l'établissement de Madawaska ait commencé en 1790, à l'époque de la concession des 4261 acres, et en supposant que la concession de 1794, et de celle de 1825 et 1826 soient ajoutées à la première (plus un 10^e pour cent sur le tout alloué pour chemins) on trouve un total d'un peu moins de 7770 acres de terre concédés par cette Province et formant la seule base sur laquelle reposent ses prétentions à un *droit possessoire*; ce prétendu droit, pris dans la plus grande extension ayant été obtenu inconstitutionnellement depuis seulement 54 ans. A cette prétendue possession, le Canada oppose le fait *général* de la possession antérieure et seule légitime du droit de juridiction sur ce territoire et le territoire Canadien-Britannique adjacent depuis ce point, jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Il oppose le fait *spécial* de la possession et de l'exercice d'une juridiction réelle, définie, et légitime sur le fief Madawaska et du Lac Témiscouata, juridiction qu'il a exercé depuis 161 ans sans interruption; ce fief contient, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, plus de 279,400 acres légaux; est une partie intégrante et non isolée de la Province du Canada, et est renfermée dans le même territoire où sont situées les petites concessions isolées, faites par le Nouveau-Brunswick dans l'établissement de Madawaska.

Le Canada a, par conséquent, un droit de possession générale et continue à toute cette partie du territoire en litige, depuis l'époque des premières concessions ou établissements des Français dans ces quartiers, et un droit spécial au fief Madawaska, comme faisant partie intégrante du Canada, depuis plus de 161 ans.

Appendice,
No. 32.Appendice,
No. 29.Appendice
(B.)

12 Février.

Le Nouveau-Brunswick, au contraire, ainsi que nous l'avons fait voir, ne peut réclamer aucun droit *valide* de possession sur cette section du territoire en litige. La possession par lui de l'établissement de Madawaska, possession enlevée de force au Canada, ne date que de 54 ans, et son importance relative (en ne référant qu'à la quantité de terre concédée par le Nouveau-Brunswick) n'équivaut guère qu'à la *trentesixième* partie du seul fief Madawaska.

La seule présomption du droit que fournisse l'occupation temporaire ainsi acquise par le Nouveau-Brunswick ne s'étend pas au delà de 1830, époque à laquelle cette Province fut autorisée par le Gouvernement Impérial à *continuer* d'exercer la juridiction sur l'établissement de Madawaska, attendu qu'il avait été prouvé dans le cours du procès de John Baker, en 1828, que cet établissement était *de fait* soumis à la juridiction du Nouveau-Brunswick.

Cette autorisation, était cependant accompagnée de la prohibition expresse de faire aucune tentative pour étendre une pareille juridiction dans le haut de la rivière Madawaska.

Il faut se rappeler que la dépêche confidentielle qui contient cette limitation de la juridiction du Nouveau-Brunswick, ne se rapportait à aucune frontière ou délimitation territoriale de l'une ou de l'autre Province; mais seulement qu'elle définissait les limites dans lesquelles ces Provinces exerceraient respectivement leur juridiction, vu qu'il était essentiellement nécessaire à cause de l'existence des difficultés avec les Etats-Unis, au sujet de la frontière, que chaque partie du territoire en litige fut soumise à une juridiction Britannique certaine.

A l'appui de cet allégué on peut observer, que la même dépêche prescrit que la juridiction du Canada s'étendra en descendant jusqu'à l'embouchure de la rivière Madawaska, ce qui réduit le territoire assigné à la juridiction du Nouveau-Brunswick au coté sud de la rivière Saint-Jean, et à l'étroite rangée d'établissement sur la rive nord; division qu'il est impossible d'adopter comme frontière Provinciale permanente, en vertu d'aucune définition antérieure de sa position donnée par le Gouvernement Britannique.

Tous les allégués de possession, mentionnés ci-dessus, se rapportent à des terres sises à l'ouest des limites possibles du Nouveau-Brunswick, aussi bien qu'au nord de la véritable frontière sud du Canada, suivant l'acte de Québec.

Reste à examiner le territoire situé à l'est de la ligne d'exploration nord, à partir de la source de la rivière Sainte-Croix.

Dans cette partie du territoire en litige les concessions ou possessions respectives des deux Provinces sont séparés par la rivière Ristigouche, vu que le Canada n'a pas fait de concession au sud de cette rivière, et que le Nouveau-Brunswick n'a jamais, par le fait, essayé d'acquérir des droits possessoires sur la rive opposée ou Septentrionale. Il est vrai de dire que la rivière Ristigouche n'est pas la ligne frontière, et ne saurait par conséquent être considérée comme formant une séparation légalement établie entre les concessions des deux Provinces; mais le Nouveau-Brunswick ayant jusqu'ici adopté cette rivière pour frontière au nord, il n'a pas essayé d'établir forcément sa juridiction sur ce territoire Canadien, comme il l'a fait dans le cas des établissements de Madawaska.

Les concessions faites par le Nouveau-Brunswick entre la frontière sud du Canada et la rivière Ristigouche sont situées pour la plupart dans le bas de cette rivière, depuis Dalhousie en remontant vers la

Appendice,
No. 37.

Appendice

(B.)

12 Février.

rivière Upsalquitche. Ces concessions sont généralement des lots de ferme de dimensions variées et concédées à différentes époques.

Appendice, Nos. 18 et 19.

Les dates des concessions et la manière dont une partie des lots sont désignés, se trouvent dans l'Appendice.

Appendice, Nos. 20, 21, 22 et 24.

Dans les actes législatifs du Nouveau-Brunswick, pendant long-tems, toutes les allusions à la frontière nord de cette Province se rapportaient simplement à "la frontière Sud du Canada" sans mentionner que la rivière Ristigouche, ou aucune autre position définie constituait cette frontière.

Appendice, No. 26.

La même forme de désignation fut employée aussi tard que 1837, lorsque le comté de Ristigouche fut séparé du comté de Gloucester.

Antérieurement à cet acte, cependant, en 1814, on voit par d'autres actes législatifs que le Nouveau-Brunswick établit virtuellement que la rivière Ristigouche forme sa frontière Septentrionale. Dans le statut de cette Province 54 Geo. 3., chap. 17, les limites de la paroisse de Beresford sont désignées comme suit: "à l'est, au nord, et au nord-ouest par la Baie-des-Chaleurs et la rivière Ristigouche y compris les Iles du Héron et les Iles dans la dite rivière Ristigouche."

Appendice, No. 23.

Dans un autre acte de la législature du Nouveau-Brunswick (en 1826.) il fut déclaré que les limites du comté de Gloucester, alors séparé du comté primitif de Northumberland, comprendraient les paroisses de Saumarez et Beresford, cette dernière paroisse étant désignée (ainsi que plus haut mentionné) comme s'étendant jusqu'à la rivière Ristigouche.

Appendice, No. 26.

Enfin en 1837, le comté de Ristigouche fut érigé séparément et désigné comme comprenant "toute la partie du dit comté de Gloucester, située au nord et à l'ouest et renfermée par la ligne tirée vrai sud depuis l'embouchure de la rivière Beldune jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne de division entre les paroisses de Bathurst et de Beresford dans le dit comté, de là à l'ouest par la ligne qui sépare les comtés de Northumberland et de Gloucester, jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne divisant le comté de Carleton du comté actuel de Gloucester,—de là par la dite ligne dans la direction du nord jusqu'à ce qu'elle frappe la ligne de la Province du Canada."

Il appert des termes employés dans ses dispositions Législatives, que le Nouveau-Brunswick a virtuellement soutenu à différentes époques les positions suivantes relativement à la frontière sud du Canada:—

1°. En 1786, que la limite nord du comté de Northumberland, coïncidait avec la ligne sud de la Province de Québec, aujourd'hui le Canada.

2°. En 1814, que la paroisse située à l'extrémité nord ouest de ce comté, était bornée au nord par la rivière Ristigouche.

Appendice, No. 23.

3°. En 1826, que le comté de Gloucester alors nouvellement formé de la partie nord de Northumberland, comprenait cette paroisse de Northumberland la plus éloignée au nord, telle que désignée ci-dessus, et par conséquent, (par inférence,) que ce nouveau comté était également borné au nord par la rivière Ristigouche.

Appendice, No. 26.

4°. En 1837, que la partie nord-ouest de Gloucester (alors érigé en comté) était bornée au nord par une ligne désignée comme étant "la ligne de la Province du Bas-Canada," et dans le Statut 2^e Victoria, chap.

19, (1839,) les paroisses de ce dernier comté, depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'à la ligne ouest du comté, sont toutes spécialement désignées comme étant bornées au nord par la rivière Ristigouche.

Le Nouveau-Brunswick a ainsi dans ses dispositions Législatives, depuis trente ans, constamment référé à la rivière Ristigouche comme formant la véritable frontière sud du Canada, et la limite de ses propres prétentions au nord.

Sur le côté nord de la Ristigouche, toutes les terres ont été et sont encore tenues en vertu de la seule autorité du Gouvernement Canadien. Ces concessions datent de 153 ans, et il en a été fait de tems à autre jusqu'à aujourd'hui.

Entr'autres, on peut mentionner la seigneurie de Cloridon, contenant environ 381,500 acres, qui fut reconcédée en 1691, les titres originaux ayant été perdus ou enlevés au propriétaire; la seigneurie du Lac Matapédiac, autre concession très étendue faite en 1694, la seigneurie de Shoolbred, concédée en 1788, située au fond de la Baie-des-Chaleurs et s'étendant de ce point en remontant le long de la rivière Ristigouche, outre diverses autres concessions moins considérables, faites à différentes époques le long de la rivière Ristigouche.

Ces concessions quoique situées sur la rive nord de la Ristigouche ne furent pas faites en égard à cette rivière considérée comme frontière Provinciale; au contraire, on verra que Cloridon fut concédé sujet aux oppositions qui pourraient être faites par le Seigneur de Miramichi; le territoire situé sur cette dernière rivière, et jusqu'au 46^{me} degré de latitude nord, formant alors partie du Canada.

La seigneurie du Lac Matapédiac fut aussi concédée dans un tems où la Province du Canada s'étendait jusqu'au 46^{me} degré de latitude nord; par conséquent il ne pouvait être question dans l'octroi qui en fut fait, d'aucune autre frontière supposée.

Les autres anciennes concessions, situées dans le voisinage de la rivière Ristigouche, qui furent faites par le Gouvernement de la Province de Québec, datent de la même époque que la première tentative faite pour tracer la ligne frontière sur le terrain; et la Province de Québec prétendit alors positivement que la ligne frontière Méridionale devait partir du fond de la Baie-des-Chaleurs, et se prolonger le long des hauteurs situées au sud de la Ristigouche jusqu'à près des Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean.

On voit que la possession antérieure et plus étendue du Canada, exercée sur le territoire de la rivière Ristigouche, n'est séparée de la possession exercée par lui sur un espace plus limité de l'autre côté de la rivière, et dont le Nouveau-Brunswick s'est récemment emparé, par aucune ligne de démarcation qui pourrait donner à cette dernière Province un droit fondé sur une possession définie ou exclusive.

Les pouvoirs conférés à une dépendance Coloniale ne sauraient (ainsi que nous l'avons déjà fait observer) s'étendre assez loin pour permettre aux autorités de cette dépendance d'empiéter violemment en matière de juridiction au de-là des limites du territoire dont elle a au moins possession de fait, cette puissance est réservée à l'Etat Métropolitain.

La prise de possession par le Nouveau-Brunswick de terres situées au Sud de la Ristigouche, et au nord de la chaîne de hauteurs qui s'étend à l'ouest de la Baie-des-Chaleurs, est insuffisante pour établir un droit possessoire en faveur de cette Province à

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice, No. 11.

Carte B.

Appendice, No. 44.

Appendice, No. 44.

Appendice, Nos. 12 et 13.

Appendice, No. 11.

Appendice, No. 44.

Carte B.

Appendice, No. 13.

Appendice, No. 32.

l'égard de quelque partie que ce soit du territoire qu'elle s'est arrogée; premièrement, parcequ'elle s'est ainsi mise en possession lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'était pas investi du pouvoir d'agir vis-à-vis des possessions d'une autre Province; secondement, parceque des actes de possession adverse, plus anciens et plus étendus exercés par le Canada sur le même territoire indivis, rendent impossible toute prétention à une partie distincte et séparée de ce territoire, fondée sur des actes *ex parte* du Nouveau-Brunswick, d'une date comparativement récente, qui peuvent tout au plus établir une juridiction concurrente et contemporaine sur une petite partie du territoire, sans préjudicier à la juridiction continue et admise du Canada sur le territoire entier.

Outre les occasions rapportées ci-dessus où le Nouveau-Brunswick aempiété sur les limites d'un territoire en la possession du Canada, et a obtenu la possession partielle de terrains isolés dans ce territoire; il paraît que plus récemment, dans le cours de l'année dernière (en 1843), cette Province a fait une tentative beaucoup plus hardie, et qui avait pour but l'établissement immédiat et illégal de sa juridiction sur une vaste section de la Province du Canada, située au nord et à l'ouest de toute frontière possible du Nouveau-Brunswick, et s'étendant au nord jusqu'à une petite distance du fleuve Saint-Laurent.

Les faits qui se rattachent à cette prétention, et les motifs sur lesquelles se fondent les autorités du Nouveau-Brunswick pour la faire valoir, sont pour la plupart énoncés dans les documents soumis par le Lieutenant-Gouverneur de cette Province, à l'Assemblée Législative, et imprimés par l'ordre de celle-ci en Février, 1844.

Des licences pour couper du bois sur différens points du territoire, situés entre les rivières Madawaska, Saint-François et Saint-Jean, avaient été accordées à divers individus par le Gouvernement du Canada. Les autorités du Nouveau-Brunswick ont refusé de laisser passer à travers cette Province le bois coupé en vertu de ces licences, jusqu'à ce que la totalité du prix de ces bois fût payée à leur propre gouvernement.

Les acheteurs furent obligés de se soumettre à ces conditions, ou à voir confisquer leur bois. Mais ce ne fut pas la seule perte à laquelle ils furent soumis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ils furent traités comme ayant enfreint les lois de cette Province, et forcés de payer des amendes, excédant le coût primitif du bois vendu par le gouvernement du Canada.*

Nous allons maintenant faire voir que le Nouveau-Brunswick en s'arrogant ainsi indirectement la puissance territoriale, a agi en violation des ordres express du Gouvernement Impérial, et malgré l'exercice valide et non interrompu de la juridiction du Canada, depuis l'époque des premières concessions ou établissemens faits dans cette partie du Pays par le Gouvernement Français.

Par une dépêche confidentielle, adressée par Sir George Murray à M. le Président Black du Nouveau-Brunswick, en date du 5 Avril, 1830, et imprimée par ordre de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick du 16 Février, 1844, il fut positivement défendu à cette Province d'étendre sa juridiction plus loin vers le nord, que l'embouchure de la rivière Madawaska, en

même tems qu'il lui fut permis de continuer à exercer sa juridiction ("comme ci-devant") sur l'établissement situé le long de la rivière Saint-Jean, et autres parties du territoire en litige. Or le Nouveau-Brunswick n'avait jamais exercé de juridiction sur aucune partie du territoire dans l'intérieur, au nord de la partie de la rivière Saint-Jean dont il s'agissait alors; au contraire, ce territoire avait toujours continué à être soumis à la juridiction du Canada.

La même dépêche confidentielle déclarait aussi, qu'il "était convenable que le gouvernement du Canada maintint et exerçât sa juridiction sur le lac Témiscouata et la rivière Madawaska, en descendant jusqu'à la concession susdite de Simon Hébert "à son embouchure."

Il a été allégué, relativement au passage ci-dessus, extrait de la dépêche de Sir George Murray, que les limites de juridiction, que le Canada devait conserver suivant la désignation de la dépêche, ne devaient comprendre que le lac Témiscouata et la rivière Madawaska, avec leurs rives immédiates.

Il est facile de prouver que le texte n'admet pas une interprétation aussi étroite.

La même phrase de la dépêche qui définit ainsi les limites de la juridiction du Canada contient les mots suivans "qui comprendra tout le sief Madawaska," expression sans équivoque, et qui indique clairement que ce n'était pas les eaux et les côtes seules d'un lac et d'une rivière qui devait rester soumis à la juridiction du Canada.

On peut demander jusqu'à quelle distance il était entendu que le territoire soumis à la juridiction du Canada, s'étendrait à partir des bords du lac Témiscouata ou de la rivière Madawaska.

De nombreuses autorités se présentent pour répondre à cette question.

D'abord on observera que les termes de la dépêche disent que le Nouveau-Brunswick "conserverait sa "juridiction comme ci-devant, sur d'autres parties du "territoire en litige y compris l'établissement de Madawaska sur la branche principale de la rivière "Saint-Jean, mais ne s'étendrait pas en remontant la "rivière Madawaska."

La juridiction antérieure du Nouveau-Brunswick sur le territoire en litige, que cette dépêche lui permettait de conserver, "comme ci-devant" se restreignait aux établissemens maintenant situés dans l'Etat du Maine, et à la lisière étroite qui borde la côte nord de la rivière Saint-Jean, mais ne s'étendait pas au nord de cette lisière.

Les établissemens situés le long de la rivière Madawaska, qui ont toujours été soumis à la juridiction du Canada, commencent à quelque milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Madawaska dans la rivière Saint-Jean, et s'étendent en remontant sur les terres de la Couronne, aussi bien que sur la partie concédée du sief Madawaska.

Il suit de là que le Nouveau-Brunswick n'a jamais acquis aucun droit de juridiction sur le territoire au nord des établissemens le long de la rivière Saint-Jean, tandisque, d'un autre côté, tous les établissemens situés dans le même territoire sont demeurés sans interruption soumis à la juridiction du Canada.

Dans la première déclaration faite par la Grande-Bretagne sur les points en litige découlant du cinquième article du traité de Gand, cette puissance sou-

* J'ai été informé dernièrement par un des intéressés, qu'il avait été forcé, par les autorités du Nouveau-Brunswick, de payer deux chelins par tonneau de bois, à titre d'amende, outre un chelin par tonneau pour droit d'exportation, tandis que le prix original, demandé par le Gouvernement du Canada, n'était que d'un chelin et huit deniers pour la même quantité.

Appendice

(B.)

12 Février.

tient, que le fief Madawaska a toujours fait partie du Canada, soit sous la domination Française soit sous la domination Anglaise; que ce fief ne pouvait être considéré comme une portion isolée du Canada, complètement séparée de cette province; et que la Grande-Bretagne avait raison d'en tirer la conclusion que toute l'étendue de pays où est situé ce fief a toujours été considéré et traité par les autorités du Canada comme une portion intégrante de cette Province.

Appendice,
No. 37.

Il est spécialement fait allusion à cette déclaration de la Grande-Bretagne dans la dépêche confidentielle de Sir George Murnay; et elle déclare positivement que l'exercice de la juridiction Canadienne, ainsi définie, était nécessaire afin que la conduite de la Grande-Bretagne pût être d'accord avec ses alliés.

La Grande-Bretagne ayant déclaré dans le cours de la discussion que le fief Madawaska n'était pas une portion isolée du territoire Canadien, il est impossible de supposer qu'elle voulut l'isoler, dans la mesure qu'elle adopte pour faire coïncider sa conduite avec ses avancés; et il faut en venir inévitablement à cette conclusion, qui est la seule compatible avec les termes de la dépêche, que la juridiction attribuée au Canada, par cette même dépêche, comprenait "toute l'étendue de pays" où est situé le fief Madawaska, jusqu'à l'embouchure de la rivière du même nom, et se terminait aux établissemens le long des côtes de la branche principale de la rivière Saint-Jean, où il avait déjà été prouvé lors du procès de John Baker, que le Nouveau-Brunswick exerçait effectivement sa juridiction.

Appendice,
No. 29.

D'après ces faits, et en se rappelant que la Province du Nouveau-Brunswick, en tant que dépendance coloniale "n'est pas investie de pouvoirs suffisans pour s'emparer de droits possessoires déjà entre les mains d'une autre Province," il est presque impossible d'imaginer des procédés aussi arbitraires et aussi peu justifiables que ceux du Nouveau-Brunswick relatifs aux licences pour la coupe des bois; procédés que, s'ils avaient été adoptés par une puissance étrangère sous le prétexte de droits de possession semblables à ceux qu'à fait valoir le Nouveau-Brunswick, auraient été considérés comme des actes d'injuste agression, contraires au droit reconnu des nations.

On pourra demander quelles raisons le Nouveau-Brunswick a données pour justifier de tels procédés? La réponse à cette question a déjà été faite; cette province a fait valoir des prétentions territoriales, appuyées seulement sur des avancés contradictoires, et complètement dénués de preuves; Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, dans une dépêche en date du 11 Aout, 1843, imprimée avec d'autres documens par ordre de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick (page 14 de l'exemplaire imprimé) parle de cette partie du territoire en litige comme étant un territoire acquis par le traité de Washington, dans lequel la limite entre les deux provinces n'a pas été définie.

Dans une autre dépêche en date du 14 Novembre, 1843, (page 28 du même exemplaire) Son Excellence déclare que le même territoire, qui était réclamé par les Etats-Unis, était nécessairement dévolu au Nouveau-Brunswick, lorsque la prétention des Américains était éteinte par le traité de Washington; nous devons nécessairement conclure de là que Son Excellence a changé d'avis, et qu'il croyait alors que ce territoire n'était pas une acquisition nouvelle, mais une partie de la Province du Nouveau-Brunswick, qui, par quelque procédé extraordinaire, se trouvait transportée à l'ouest du prolongement de la ligne tracée à partir de la rivière Sainte-Croix et formant la frontière ouest du Nouveau-Brunswick.

Dans un autre document relatif à la frontière, écrit par M. Wilkinson, et produit par Son Excellence à l'appui des réclamations du Nouveau-Brunswick, il est souvent fait allusion à "la perte de territoire" que le traité de Washington aurait fait subir au Nouveau-Brunswick; * ce qui nous autorise à croire que M. Wilkinson ne partageait pas l'opinion que Son Excellence avait d'abord entretenue, que le territoire compris dans la réclamation Américaine et ensuite abandonné par le traité de Washington, était un territoire nouvellement acquis. Il est surprenant que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et M. Wilkinson aient tous deux oublié que la Grande-Bretagne a déclaré expressément qu'une portion considérable et intégrante de ce territoire faisait partie du Canada.

Appendice

(B.)

12 Février.

Ce vague ou cette incertitude au sujet de la nature de leurs propres réclamations, semble avoir dominé tout individu qui a tenté de discuter les mérites de la question au nom du Nouveau-Brunswick.

Appendice,
No. 29.

Dans la Chambre d'Assemblée de cette Province, on entend l'Honorable Orateur exprimer son avis que le "rapport" par Lord Ashburton, était satisfaisant, et qu'il vallait mieux mettre beaucoup de circonspection dans ce qu'ils allaient faire "parce que cette question devait être traitée avec la plus grande délicatesse."

Appendice,
No. 39.Appendice,
No. 39.

Un autre membre observa que s'il comprenait bien la question, la Province du Nouveau-Brunswick, "devait s'étendre jusqu'à la ligne Ashburton, et tout réclamer jusqu'au fleuve Saint-Laurent."

Un membre de la Chambre, Conseiller Exécutif en même tems, crut qu'il valait mieux présenter une adresse respectueuse à Sa Majesté sur ce sujet; qu'il fallait être extrêmement circonspect dans la rédaction de cette adresse; mais qu'elle devait déclarer hardiment que le territoire en litige leur appartenait "et ne pas admettre qu'un seul pouce de ce territoire appartient au Canada."

Il faut admettre que ce dernier mode de procéder à l'égard de cette question a été adopté par le Nouveau-Brunswick, depuis l'année 1787, jusqu'à aujourd'hui; de simples assertions, sans le moindre semblant d'exactitude, paraissent avoir été préférées à des faits indubitables dans la discussion qu'il a soutenue à l'appui de ses prétentions toujours changeantes.

Dans la même discussion où furent faites les remarques qui précèdent, un autre membre du Conseil Exécutif informe l'assemblée que "la question qui lui était soumise, était une question difficile, et devait être traitée avec les plus grandes précautions, car le Gouvernement Métropolitain avait fait tout en son pouvoir pour favoriser les prétentions de cette Province." (Nouveau-Brunswick.)

Appendice,
No. 39.

Cette dernière déclaration, faite à l'Assemblée du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire ordinaire des communications du Gouvernement Exécutif, pourrait

* C'est en fait digne de remarque qu'au lieu de perdre le Nouveau-Brunswick a réellement acquis plusieurs milliers d'acres de terre par le traité de Washington. Carte C.

La frontière ouest du Nouveau-Brunswick, depuis la source de la rivière Sainte-Croix, fut déclarée par la Grande-Bretagne être une ligne vrai nord. La ligne exploratoire tracée en 1817 et 1818, était suivie l'aiguille, avec quelques corrections motivées par des changemens dans la variation magnétique. Cette variation est à l'ouest, et augmente rapidement à mesure qu'on avance vers le nord. On s'aperçut en conséquence que cette ligne inclinait fortement à l'ouest laissant plusieurs mille acres de territoire appartenant à l'Etat du Maine, dans les limites du Nouveau-Brunswick. Ce territoire fut définitivement assigné au Nouveau-Brunswick, par la confirmation de la ligne d'exploration comme frontière de division, par le traité de Washington.

Appendice,
Nos. 8 et 9.

Appendice
(B.)

12 Février.

au premier abord sembler étrange et inquiétante pour le Canada, d'autant plus que des réclamations très diverses (dont quelques-unes tendraient au démembrement complet du Canada et à l'annexion de son territoire au Nouveau-Brunswick) ont été soumises à l'appréciation du Gouvernement Impérial par cette dernière Province.

Mais de semblables déclarations de quelque autorité qu'elles émanent, doivent être considérées comme incorrectes.

La Grande-Bretagne, malgré l'immense étendue de ses possessions coloniales répandues sur toutes les parties de la terre, bien loin d'avoir montré de la partialité en faveur d'aucune d'elles a toujours exercé une égale justice envers toutes, selon les droits particuliers qu'il lui avait plu d'attribuer à chaque Colonie.

Il est impossible de trouver une cause mieux établie que celle-ci ne l'est par les actes du Gouvernement Impérial, vis-à-vis de la Province du Canada.

Page 16.

A différentes époques avant la conquête définitive du Canada, la Grande-Bretagne avait concédé des terres situées pour la plupart au sud du Canada, tout en étendant la désignation des limites de ces concessions jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Ces concessions qui n'étaient motivées que par des prétentions nées de la guerre, ne furent jamais définitives.

Après le traité de paix définitif, en 1763, lorsque la France céda toutes ses anciennes possessions Canadiennes et Acadiennes à la Grande-Bretagne, ces trois faits en tems de guerre ne furent pas confirmés ni renouvelés par cette dernière puissance; toute le territoire adjacent au fleuve Saint-Laurent, aussi loin au sud que la Baie-des-Chaleurs, et delà le long de la ligne maintenant en litige jusqu'au 45^{me} degré de latitude nord sur le bord de la rivière Connecticut, fut assigné à la Province du Canada. En même tems, les nouveaux sujets de la Couronne qui y résidaient et qui étaient presque tous Français de naissance ou d'origine, obtinrent la jouissance de leurs lois générales, de leurs coutumes, et de leurs institutions, à l'exception de celles qui se rapportaient à la Souveraineté Française.

Dans le statut impérial, subséquent, de la 31^{me} Geo. 3, chap. 31, qui divise la Province de Québec en deux Provinces dites du Bas et du Haut-Canada, la même politique a été continuée avec justice et libéralité par la Grande-Bretagne, relativement à ses sujets d'origine Britannique et d'origine Française; ces deux classes de sujets étant maintenu dans le libre exercice des lois et des usages qu'ils chérissaient davantage.

Cette politique généreuse a encore été suivie dans le statut impérial des 3^{me} et 4^{me} années du règne de Sa présente Majesté, qui réunit les deux Canadas en une seule Province.

Tous ces actes du gouvernement Métropolitain sont des indices de la libéralité de sa politique envers cette colonie, pendant les quatre-vingts dernières années, et ne permettent pas de supposer qu'elle a maintenant le dessein de démembrer le Canada, et de placer un grand nombre de ses habitans—vivant dans ce pays dans la confiance d'être toujours protégés dans la jouissance des lois auxquelles ils sont accoutumés, et qu'il a plu à la Grande-Bretagne de leur garantir—sous la juridiction d'une autre Province, pour le seul motif d'ajouter un nouveau territoire au Nouveau-Brunswick.

C'est ce qui nous fait croire qu'il est impossible que le gouvernement ait fait tout en son pouvoir, (ainsi que l'assure le Nouveau-Brunswick), pour favoriser les prétentions du Nouveau-Brunswick à l'égard du démembrement du Canada.

Il a été démontré que ces prétendues réclamations ne dépendent pas seulement d'une ambiguïté supposée dans les termes de la désignation primitive de la frontière; elles vont beaucoup plus loin; elles s'étendent à des parties intégrantes du Canada, à l'égard desquelles il est impossible qu'il existe aucune difficulté dans l'interprétation de cette désignation; elles s'étendent à des morceaux de territoire situés bien au-delà des limites possibles du Nouveau-Brunswick, en égard à sa frontière déjà déterminée, et comprennent des dépendances du Canada, que la Grande-Bretagne a soutenu avoir fait partie de cette Province, sans interruption depuis l'année 1683, soit que le Canada fut entre les mains du gouvernement Français ou du gouvernement Anglais.

Le Parlement Britannique a incontestablement le pouvoir d'annexer tout le Canada au Nouveau-Brunswick s'il le trouvait bon; mais comme il n'a pas été passé aucun acte pour annexer le tout ou partie du Canada à aucune autre possession, bien que le Nouveau-Brunswick en ait réclamé une portion très considérable, il est évident que la Grande-Bretagne n'a pas fait tout en son pouvoir pour donner effet à cette réclamation.

En référant à la dépêche de Lord Stanley au Lieutenant-Gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick, en date du 25 Octobre, 1842, (imprimée par ordre de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, du 16 Février, 1844) on trouve que, en réponse à plusieurs communications *ex parte* du gouvernement du Nouveau-Brunswick recommandant l'adoption d'une ligne nouvelle et arbitraire pour frontière nord de cette Province, traversant l'intérieur du pays de Gaspé ou renfermant tout ce territoire, Sa Seigneurie prescrivit au Lieutenant-Gouverneur de se mettre en communication avec le Gouverneur Général du Canada, et de s'abstenir de toute mesure qui pourrait faire connaître ses intentions relatives "à une nouvelle ligne frontière," jusqu'à ce qu'il fût bien informé des vues du Gouverneur Général.

Cette réponse, à laquelle on devait s'attendre de la part d'un homme d'état de la Grande-Bretagne, suffit pour prouver, sans réplique que la partialité faussement attribuée au Gouvernement Métropolitain, par le Nouveau-Brunswick, en faveur de cette Province, n'a jamais existée que dans l'imagination de ses partisans.

Il est pénible d'être obligé de discuter des prétentions contradictoires de cette nature, dans tous les cas, mais surtout, lorsque le conflit s'élève entre deux Colonies sœurs, habitées par des compatriotes, et soumis à l'allégeance du même Souverain.

Mais le Canada a trop longtems joué un rôle passif dans cette affaire, et des droits dont il avait été investi par la Mère-patrie ont été envahis et attaqués presque sans remontrance de sa part.

Le Nouveau-Brunswick s'est arrogé arbitrairement et sans aucune autorisation, la juridiction sur des établissements soumis à celle du Canada pendant un grand nombre d'années. Le Nouveau-Brunswick s'est aussi emparé de vastes espaces de territoire non appropriés, mais appartenant légitimement au Canada, et cette Province les conserve encore en sa possession.

Finalement, après avoir allégué des prétentions à des sections du territoire Canadien, situées en dehors de ses limites possibles, et sans attendre la décision du Gou-

Appendice
(B.)

12 Février

Page 12 et suivant.

Page 16 et suivant.

Page 18 et suivant.

Voyez l'Acte
de Québec de
1784.Appendice,
No. 42.

Appendice
(B.)
13 Février.

vernement de Sa Majesté, le Nouveau-Brunswick, malgré que sa qualité de Colonie lui en interdit le droit, a pris sur lui d'exercer forcément des droits possessoires sur ce territoire, en saisissant tout le bois qui y avait été coupé sous l'autorité du Canada, et en imposant de lourdes amendes aux personnes qui avaient agi en vertu de cette autorité ; la possession de ce territoire, (ainsi que nous l'avons déjà dit) ayant toujours depuis le premier établissement du pays, appartenu au Gouvernement du Canada.

Cette Province n'admet pas que la Grande-Bretagne ait revêtu ces colonies d'aucun droit ou pouvoir qui puisse autoriser une Province à intervenir dans les droits existant et la juridiction de l'autre, quand même la question relative à leur validité serait encore pendante.

Ce pouvoir, le Canada soutient qu'il ne peut appartenir qu'au gouvernement impérial.

C'est à cette autorité que le Canada en appelle avec confiance, persuadé que ce qui reste de la frontière Méridionale depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs jusqu'à la frontière ouest du Nouveau-Brunswick, telle qu'elle a été définitivement fixée par le traité de Washington, sera établie conformément à la position qui lui a été assignée par la Proclamation Royale de 1763 et l'Acte du Parlement Impérial communément appelé : "Acte de Québec," et qu'il sera rétabli dans la pleine et entière possession de tout le territoire qui s'y trouve renfermé.

A. WELLS,
Commissaire.

Appendice
(B.)
13 Février.

APPENDICE

AU

R A P P O R T .

TABLE DES MATIÈRES.

- No. 1.—Extrait de la Concession originaire de la Nouvelle-Ecosse.
- " 2.—Extrait de la Commission Royale à Montague Wilmot. Ecuyer.
- " 3.—Extrait du Traité de Paix définitif, conclu à Paris entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique, le 3^me jour de Septembre, 1783.
- " 4.—Extrait du Traité d'Amitié, Commerce et Navigation entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique. 1794.
- " 5.—Déclaration des Commissaires nommés en vertu du 5^me article du Traité (ci-dessus) de 1794.
- " 6.—Exposé relatif à la décision des Commissaires nommés en vertu du 5^me article du Traité de 1794.
- " 7.—Extrait du Rapport de MM. Mudge et Featherstonhaugh, relatif à la rivière Sainte-Croix.
- " 8.—Rapport du Colonel Jos. Bouchette, relativement à un relevé de partie de la ligne d'exploration tirée vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix.
- " 9.—Rapport de W. F. Odell, Ecuyer, relatif au relevé de la ligne d'exploration tirée droit au nord de la source de la rivière Sainte-Croix.
- " 10.—Extraits du Traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, 1812.
- " 11.—Titre de la Seigneurie de Cloridon.
- " 12.—Instructions du Lieutenant-Gouverneur Hope à John Collins, Ecuyer.
- " 13.—Rapport au Gouverneur-en-Chef des Colonies Britanniques et Américaines, relatif au relevé des terres situées du côté nord de la rivière Ristigouche, 1788.
- " 14.—Concession du Fief et Seigneurie de Shoobred, 1788.
- " 15.—Description de la rivière Ristigouche, par le Col, Joseph Bouchette, 1831.
- " 16.—Description de la rivière Ristigouche, par Robert Cooney, Ecuyer, de Miramichi, N. B. 1832.
- " 17.—Description de la rivière Ristigouche, par — Perley, Ecuyer, 1843.
- " 18.—Extrait d'une concession de terres faite à Samuel Lee, Ecuyer, 1802.
- " 19.—Extrait d'une concession de terres faite à Adam Gerard et autres, 1812.
- " 20.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 26 Geo. 3 chap. 1.
- " 21.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 27 Geo. 3 chap. 7.
- " 22.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 43 Geo. 3 chap. 4.
- " 23.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7 Geo. 4 chap. 31.
- " 24.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 1 Guil. 4 chap. 50.
- " 25.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7 Guil. 4 chap. 35.
- " 26.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7 Guil. 4 chap. 57.
- " 27.—Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 2 Vict. chap. 19.
- " 28.—Extrait des Lettres Patentés primitives, sous le Grand Sceau de la Province du Nouveau-Brunswick, érigeant les Comtés de Northumberland et York.
- " 29.—Exposé Britannique relatif au Fief de Madawaska.
- " 30.—Liste de 13 documens concernant le Fief de Madawaska.
- " 31.—Extrait des Minutes du Conseil Exécutif de la Province de Québec, 9 Juillet, 1787.
- " 32.—Extraits des minutes du Conseil Exécutif de la Province de Québec, 4 Août, 1792.
- " 33.—Extrait du rapport des Commissaires Royaux sur la question de la frontière sud du Canada, 1840.
- " 34.—Exposé Britannique concernant l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse.
- " 35.—Extrait des remarques faites de la part de la Grande-Bretagne concernant la rivière Ristigouche, considérée comme frontière.
- " 36.—Extrait des remarques faites de la part de la Grande-Bretagne, relativement à l'étendue de la juridiction du Nouveau-Brunswick sur le territoire en litige.
- " 37.—Copie d'une Dépêche confidentielle de Sir G. Murray, 8 Avril, 1830.
- " 38.—Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, le 24 Février, 1844.
- " 39.—Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, le 4 Mars, 1844.
- " 40.—Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans le Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick, 21 Mars, 1844.
- " 41.—Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans le Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick, 1^{er} Avril, 1844.
- " 42.—Extraits des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes d'Angleterre, sur l'Acte de Québec de 1774, tel que rapportés par le Très Honorable Sir Henry Cavendish, Baronnet.
- " 43.—Extrait d'une lettre de George Sproule, Ecuyer, Arpenteur Général du Nouveau-Brunswick, à Samuel Holland, Ecuyer, Arpenteur Général de la Province de Québec, 1785.
- " 44.—Extrait de la concession primitive de la seigneurie du lac Matapédiach.
- " 45.—Description des cartes contenues dans ce rapport.

A P P E N D I C E .

N° 1.

RIVIÈRE SAINTE-CROIX.

Extrait de la concession originnaire de la Nouvelle-Ecosse à Sir William Alexander, en date du 10 Septembre 1621.

“Omnes et singulas terras continentis ac insulas situatas et jacentes in America, intra caput seu promontorium, communiter cap de Sable appellatum jacens prope latitudinem quadraginta trium graduum, aut eo circa ab equinoctiali linea versus septentrionem, a quo promontorio versus littus maris tendens ad occidentem ad stationem Sanctæ Mariæ navium vulgo Sanctæ Mariæ bay, et deinceps versus septentrionem per directam lineam introitum sive ostium magnæ illius stationis navium trajicientem, quæ excurrit in terræ orientalem plagam inter regiones Suriquorum et Etecheminorum, vulgo Suriquois et Etechemines, ad fluvium vulgo nomine Sanctæ Crucis appellatum, et ad scaturiginem remotissimam sive fontem ex occidentali parte ejusdem, qui se primum predicto fluvio immiscet; unde per imaginariam directam lineam, quæ pergere per terram seu currere versus septentrionem concipitur ad proximam navium stationem fluvium vel scaturiginem in magno fluvio de Canada sese exonerantem; et ab eo pergendo versus orientem per maris oraas littorales ejusdem fluvii de Canada ad fluvium, stationem navium, portum aut litus communiter nomine de Gathepe vel Gaspie notum et appellatum.”

N° 2.

Extrait de la Commission Royale, nommant Montague Wilmot, Ecuyer, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef de la Province de la Nouvelle-Ecosse, en date du 21 Novembre, 1763.

“ Au nord, notre dite province sera bornée par la frontière sud de notre province de Québec, jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs; à l'est par la dite Baie, et le golfe St. Laurent etc., et à l'ouest, bien que notre dite province se soit autrefois étendue, et s'étende de droit aussi loin que la rivière Pentagoet ou Penobscot, elle sera bornée par une ligne tirée du Cap Sable à travers l'entrée de la Baie-de-Fundy, jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, par la dite rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée droit au nord de ce point jusqu'à la frontière sud de notre colonie de Québec.”

N° 3.

Extrait du Traité de Paix définitif, conclu à Paris, entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique, le 3^e jour de Septembre, 1783.

Article 2^e.—Et pour prévenir toute dispute qui pourrait s'élever au sujet des limites entre les dits états, il est arrêté et déclaré par ce présent que les li-

mites en sont et seront comme il suit, savoir:—De l'angle nord ouest de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Cet angle formé par une ligne tirée exactement du nord de la source de la rivière Sainte-Croix aux montagnes: le long des dites montagnes qui partagent ces rivières qui se jettent dans le fleuve St.-Laurent, de celles qui se jettent dans l'Océan Atlantique, à la partie de la rivière Connecticut la plus étendue vers le nord-ouest; de là le long du milieu de cette rivière au quarante-cinquième degré de latitude nord; de là par une ligne droit à l'ouest suivant la même latitude, jusqu'à ce qu'elle rencontre la rivière des Iroquois ou Cataracoui.

N° 4.

Extrait du Traité d'Amitié, commerce, et navigation entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Londres le 19^e jour de Novembre, 1794.

Article 5^e.—“ Attendu qu'il s'est élevé des doutes au sujet de la rivière qu'on avait réellement l'intention de désigner sous le nom de rivière Sainte-Croix, mentionnée dans le dit traité de paix, et formant une partie de la frontière qui y est décrite, cette question sera renvoyée pour être définitivement décidée par des commissaires, lesquels seront nommés de la manière qui suit:—

“ Un des commissaires sera nommé par Sa Majesté, et un autre par le Président des Etats-Unis, de l'avis et consentement du Sénat de ce pays; et ces deux commissaires s'entendront sur le choix d'un troisième commissaire; ou bien s'ils ne peuvent s'accorder sur le choix, ils proposeront chacun une personne; des deux noms ainsi proposés l'un sera tiré au sort en présence des deux commissaires primitifs; les trois commissaires ainsi nommés prêteront serment d'examiner et de décider la dite question suivant les témoignages qui seront produits devant eux par le gouvernement britannique et le gouvernement des Etats-Unis. Les dits commissaires se rencontreront à Halifax et auront le droit d'ajourner à toute autre lieu qu'ils jugeront convenable. Ils auront le droit de nommer un secrétaire et d'employer les arpenteurs et les autres personnes qu'ils croiront nécessaires. Les dits commissaires décideront, par une déclaration signée et scellée par eux, quelle rivière le traité a eu l'intention de désigner sous le nom de Sainte-Croix. Cette déclaration contiendra une description de la dite rivière, et particularisera la latitude et la longitude de son embouchure et de sa source. Des doubles de cette déclaration et de leurs comptes de dépenses ainsi que du journal de leurs procédés seront délivrés par eux à l'agent de Sa Majesté et à l'agent des Etats-Unis qui seront respectivement désignés et autorisés à traiter l'affaire au nom des deux gouvernements. Et les deux parties consentent à prendre cette décision pour finale et définitive, de telle manière que l'identité de cette rivière ne puisse plus être remise en question, ni devenir un sujet de discussion ou d'un différend entr'eux.

N. B.—Un article interprétatif fut ensuite ajouté à ce traité, déclarant que la décision des commissaires

Appendice

(B.)

12 Février.

aurait l'effet de lier les deux gouvernemens pour l'avenir quant au lieu déterminé et décrit comme la source de la rivière Sainte-Croix, et dispensant les commissaires d'en préciser la position géographique.

No. 5.

Déclaration relative aux limites de la Rivière Sainte-Croix.

“ Thomas Barclay, David Howell et Egbert Benson, Commissaires nommés, en exécution de l'article 5^e du traité d'Amitié, Commerce et Navigation, entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique, pour décider finalement cette question : Quelle Rivière a-t-on réellement eu l'intention de désigner sous le nom de Rivière Sainte-Croix, dans le Traité de Paix entre Sa Majesté et les Etats-Unis, comme formant partie des limites qui y sont désignées ?”

“ DÉCLARATION.

“ Nous les commissaires susdits, après avoir prêté serment d'examiner et de décider impartialement la dite question d'après les témoignages qui seraient produits devant nous de la part du gouvernement Britannique et de celui des Etats-Unis respectivement, et après avoir examiné les dits témoignages à nous fournis de part et d'autre par l'agent de Sa Majesté et l'agent des Etats-Unis, désignés et autorisés pour traiter l'affaire au nom de leurs gouvernemens respectifs : ont décidé et par les présentes décident que la rivière ci-après précisée et décrite, est la rivière désignée sous le nom de rivière Sainte-Croix dans le dit traité de paix comme formant partie de la frontière qui est décrite, savoir : l'embouchure de la dite rivière est dans la baie Passamaquoddy, à une pointe de terre appelée, Pointe de Joe à un mille à peu près au nord de la partie nord de l'île de Saint André, et par la latitude de quarante-cinq degrés, cinq minutes et cinq secondes nord, et par la longitude de soixante-sept degrés douze minutes et trente secondes à l'ouest de l'observatoire de Greenwich dans la Grande-Bretagne, et à trois degrés cinquante quatre minutes et quinze secondes à l'est du collège de Harvard, dans l'université de Cambridge, dans l'état de Massachusetts ; et la direction de la dite rivière en remontant depuis son embouchure est au nord jusqu'à une pointe de terre appelée la Tête du Diable (Devil's Head) : à partir de cet endroit la direction est à l'ouest, jusqu'au lieu où elle se divise en deux branches, l'une venant de l'ouest et l'autre venant du nord sous le nom de Cheputnaticouc ou Chibnit-couc, selon qu'on l'appelle diversement : de là en remontant la dite branche venant du nord jusqu'à sa source, qui est indiquée par un poteau près d'un mérisier, cerclé en fer, et marqué S. T. et I. H. 1797. — par Samuel Titcomb, et John Harris, les arpenteurs employés pour relever la rivière sus-mentionnée venant du nord : et la dite rivière est désignée par les lettres A. B. C. D. E. F. G. H. I. K et L. sur la carte ci-annexée, qui en présente une description plus précise : la lettre A est placée à son embouchure, et la lettre L à sa source ; et la direction et la distance depuis l'île qui se trouve au confluent des deux branches susdites jusqu'à la dite source est, conformément au tracé de la carte, nord cinq degrés, et à peu près quinze minutes ouest suivant la boussole, et de quarante huit milles et un quart.

“ En foi de quoi, nous avons annexé au bas des présentes nos seings et sceaux, à Providence, dans

l'état de Rhode Island, le vingt-cinquième jour d'Octobre dans l'année mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

THOMAS BARCLAY, [L. s.]
DAVID HOWELL, [L. s.]
EGBERT BENSON, [L. s.]

(Témoin.)

EDWARD WINSLOW,
Secrétaire des Commissaires.

No. 6.

L'exposé suivant relatif à la décision ci-dessus est copié d'une brochure imprimée, et est attribué à l'Hon. Ward Chipman, Juge-en-Chef du Nouveau-Brunswick, qui était Agent légal pour la Grande-Bretagne, conformément à l'article 5 du Traité de Gand.

“ Par les dispositions de ce traité, un commissaire devait être nommé par chaque gouvernement, et les deux commissaires ainsi nommés, devaient s'entendre sur le choix d'un troisième ; s'ils ne pouvaient s'entendre sur ce choix, chacun devait proposer une personne, et des deux noms ainsi proposés l'un devait être tiré au sort en présence des deux commissaires primitifs. Dans cette occasion les deux commissaires primitifs s'accordèrent sur le choix du troisième : un juge de la cour suprême de l'Etat de New-York, et homme d'une haute réputation de talent et d'intégrité. Il parut sans doute plus avantageux au commissaire anglais, de choisir, de consentement mutuel, une personne dont le caractère lui était connu, bien qu'il fût citoyen des Etats-Unis, plutôt que de se confier à la nomination d'un troisième commissaire, et de laisser en toute probabilité la décision du point controversé au hasard. Ceci se passait dans l'année 1796. Les discussions devant les trois commissaires furent continuées jusqu'à l'automne de 1798 ; l'agent des Etats-Unis insistant fortement pendant tout le tems sur ce que la rivière Magagouadavic était la véritable rivière Sainte-Croix. Ces discussions eurent pour résultat dans le tems, que le troisième commissaire qui dans le fait était l'arbitre, exprima sa conviction que les prétentions Britanniques paraissaient bien établies à l'égard de la rivière Shoodie, comme étant la même rivière que celle que le traité de 1783 désignait sous le nom de Sainte-Croix, et à l'égard de la branche ouest de cette rivière comme étant la branche principale ou la véritable rivière ; le commissaire primitif exprimant une opinion toute différente. Le troisième commissaire cependant plaçait la source de la rivière, dont conformément à la lettre du traité il fallait préciser la position, au débouché du plus oriental des lacs de Schoodic, où il semble l'avoir considérée comme cessant d'être une rivière. Ce point est situé à cinq ou six milles au dessus du confluent de la Cheputnaticouc avec la branche principale, sous un méridien passant à plusieurs milles à l'est des sources de la Cheputnaticouc. Sur ces entrefaites, l'agent Américain proposa par voie d'accommodement, d'adopter la source la plus septentrionale de la Chiputnaticouc ou branche nord de la Shoodie, comme étant la source de la rivière Sainte-Croix. Le motif qui l'engageait à faire cette proposition, était, dit-on, l'intention de conserver à l'Etat de Massachusetts certaines concessions faites par cet état entre les branches ouest et nord de la rivière Shoodie ; et comme cette proposition plaçait la source de Sainte-Croix sous un méridien considérablement à l'ouest du point désigné comme la source de la rivière, l'agent de Sa Majesté y accéda, et elle amena un ré-

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice

(B.)

12 Février.

sultat qui était beaucoup à désirer ; savoir : une décision unanime des trois commissaires, qui établirent en conséquence par leur déclaration que la rivière Shoodic, et la branche nord de cette rivière jusqu'à sa source, était la rivière Sainte-Croix, dont voulait véritablement parler le traité de 1783. Le Président des États-Unis dans son discours au Congrès, le 8 Décembre 1798, s'exprime en ces termes au sujet de la déclaration de ces commissaires : " Cette décision aura l'effet d'empêcher tout différend à l'occasion de réclamations individuelles, attendu qu'il paraît que la rivière Shoodic et la branche nord servent de limites aux concessions de terres qui ont été faites par les deux gouvernements voisins. Je suis entré dans quelques particularités en faisant l'historique de la décision relative à la rivière Sainte-Croix, qui était un fait notoire dans le tems, et l'on doit supposer avec raison qu'elle peut être appuyée par des documens, restés entre les mains des personnes qui ont officiellement pris part à cette transaction, parceque des écrivains de l'État du Maine, dans un esprit rien moins que libéral ou généreux, en parlent comme si un avantage avait été obtenu sur les États-Unis, et ont fait à l'État du Maine et de Massachusetts un mérite de s'y être soumis tranquillement ; tandis que si les différends nationaux doivent être pesés dans l'étroite balance qui sert à décider les disputes des plaideurs obstinés d'une cour municipale, on peut dire que l'avantage est resté tout entier aux États-Unis, car il me semble que la décision des commissaires nommés en vertu du traité de 1794, relativement à la source de la rivière Sainte-Croix est évidemment erronée, en partant du principe qui établit que cette rivière est la véritable rivière Sainte-Croix.

Voici en peu de mots ce principe : la rivière Sainte-Croix que le traité de 1783 avait en vue est une rivière, à partir de la source de laquelle une ligne tirée droit au nord forme un côté de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, et par conséquent formait partie de la frontière occidentale de cette Province. La rivière qui faisait partie de la frontière occidentale de la Nouvelle-Ecosse, est la rivière comprise sous le nom de Sainte-Croix dans l'acte d'érection primitif de cette Province par la concession de Jacques Ier. à Sir William Alexander en l'année 1621, et est ainsi décrite en cette concession : " la rivière communément appelée du nom de Sainte-Croix, et jusqu'à la source ou fontaine la plus éloignée de la rive ouest de la susdite rivière et qui se mêle la première avec elle." La rivière ainsi décrite dans la concession de Sir William Alexander est la rivière appelée Sainte-Croix par les premiers voyageurs Français dans ce pays, en 1604. La description précise et minutieuse donnée par ces voyageurs de la rivière qu'ils appelèrent Sainte-Croix, et spécialement de la petite île à l'embouchure de cette rivière, où ils passèrent l'hiver, correspond exactement à la rivière Shoodic, et une petite île à l'embouchure de cette rivière à une petite distance au-dessus de Saint-André, nommée par les Français Ile Sainte-Croix, et appelée depuis Ile Bone ou Docca, sur laquelle furent trouvées en 1799, et existent probablement encore, des traces indubitables des habitations décrites avec tant de précision par les historiens Français du voyage de 1604 ; et la description de ces historiens ne correspond à aucune rivière ou île dans les environs. La rivière Shoodic est donc la rivière mentionnée dans la concession accordée à Sir William Alexander, comme étant la frontière ouest de la Nouvelle-Ecosse, et par conséquent, suivant la désignation de la concession, devait être suivie comme frontière jusqu'à sa source ou fontaine la plus occidentale, qui d'après ce principe serait la véritable frontière du traité de 1783. Mais par mesure d'accommodement suggérée par la personne à qui les États avaient confiée la négociation de cette affaire, et à laquelle toutes les parties ont ac-

quiescé, la source de la rivière Sainte-Croix fut fixée à un point situé sur un méridien quelques milles à l'est de la source désignée dans la déclaration originale de la frontière ouest de la Nouvelle-Ecosse, et est par conséquent, sous ce rapport, avantageuse aux États-Unis. Je ne crois pas que cette désignation de la source de la rivière Sainte-Croix, par les commissaires agissant en vertu de l'article 5 du traité de 1794, puisse être justifiée par les motifs qui doivent nécessairement avoir guidé leur décision. Et les sujets de Sa Majesté dans ce pays auraient parfaitement droit de s'en plaindre, si on n'y avait pas acquiescé dans le but de prévenir un résultat plus défavorable, conformément à la décision première de l'arbitre dans le choix d'un point situé sur une ligne méridienne plusieurs milles plus à l'est comme étant la source de la rivière, et si ses effets sur la frontière intérieure étaient de quelque importance. Mais il est de fait que s'il avait été décidé que la source la plus occidentale de la Shoodic était la source de la rivière Sainte-Croix suivant l'intention du traité, la ligne courant vrai nord de ce point n'aurait été portée qu'à environ dix milles plus à l'ouest, * et si la rivière Saint-Jean devait être coupée par cette ligne courant vrai nord, ainsi que le réclament les Américains dans la controverse actuelle, cette même ligne tirée de la source la plus occidentale de la Shoodic, aurait coupé la rivière Saint-Jean à environ quatorze milles au-dessus des grandes chutes : et quant à ses mauvais effets comme frontière, elle ne différerait pas essentiellement d'une ligne tirée vers le nord à partir du monument à la source du Cheputnaticouc.

Mais, disent les écrivains Américains, la Sainte-Croix mentionnée dans le traité de 1783, n'est pas la Sainte-Croix de la concession de Sir William Alexander en 1621, ni la rivière ainsi appelée par le Sieur Demonts en 1604, mais la rivière marquée sous ce nom sur la carte de Mitchell, laquelle carte était sous les yeux des Commissaires qui négocierent le traité de paix de 1783 ; et la rivière, marquée sur cette carte comme étant la rivière Sainte-Croix, est la grande rivière la plus rapprochée de la rivière Saint-Jean à l'ouest, et est visiblement la Magagouadavic.

" Cette carte de Mitchell a été publiée en l'année 1755, antérieurement à l'érection de la Province de Québec, et à la désignation de la hauteur des terres comme frontière nord de ces provinces maritimes, en 1763. Cette carte, en ce qui regarde la Baie de Passamaquoddy, et les rivières qui y débouchent est évidemment fautive et imparfaite ; tellement que je puis assurer avec confiance qu'on ne reconnaîtrait pas avec certitude une seule des rivières ou des îles qu'elle représente par la comparaison de leur tracé avec ce qu'elles sont dans la nature. Mais il est un trait caractéristique de la rivière que le compilateur de cette carte appelle la Sainte-Croix qu'il ne faut pas méconnaître, c'est une ligne de frontière tracée le long du bord occidental de la rivière et du lac à la source de la rivière ; et le long du côté nord du dit lac, jusqu'à son extrémité la plus nord, et de là dans la direction du nord jusqu'à une petite rivière, la Saint-Barnabé, qui se décharge dans le Saint-Laurent ; d'un côté de cette ligne le pays est appelé Nouvelle-Angleterre et de l'autre côté Nouvelle-Ecosse. Or, dans la concession de 1621 à Sir William Alexander, la frontière de la Nouvelle-Ecosse se continue depuis la source de la rivière Sainte-Croix, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, on suivant une ligne droite imaginaire qu'on peut concevoir tracée sur le terrain, ou allant vers le nord jusqu'à la baie, rivière ou source la plus rapprochée se déchargeant dans la grande rivière du Canada. Il n'y a pas de doute que la ligne frontière ainsi tracée sur la carte de Mitchell indique la frontière que l'on

* Elle est à environ 18 milles.—A. W.

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

attribuait alors à la Nouvelle-Ecosse, depuis l'embouchure de la rivière Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent; et cette frontière est celle qui est décrite dans la concession de Sir William Alexander. Si donc la rivière appelée Sainte-Croix dans la concession de Sir William Alexander est la rivière ainsi nommée par les Français en 1604, et cette rivière est incontestablement la Shoodic, à moins que la face de la nature ne soit changée, il y a preuve parfaite que la rivière Shoodic est la rivière désignée sous le nom de Sainte-Croix dans la carte de Mitchell.

Il est également digne de remarque, qu'une rivière est marquée sur cette carte au côté est de la Baie de Passamaquoddy représentant probablement la Magagouadavic, qui, si l'on en juge par les chutes qui sont indiquées si près de son embouchure, n'avait pas encore été explorée, et par conséquent sa grandeur et sa longueur de son cours n'étaient pas alors connues.

D'autres considérations semblables pourraient servir à prouver que dans toutes les cartes authentiques publiées depuis l'érection primitive de la province de la Nouvelle-Ecosse en 1621 jusqu'à la paix de 1783, la rivière appelée Sainte-Croix est adoptée comme étant la rivière indiquée sous le même nom dans l'origine pour servir de frontière occidentale à cette Province."

N° 7.

Extrait d'un rapport du Colonel Richard Z. Mudge et G. W. Featherstonhaugh, Ecuyer, 1840.

Parlons maintenant du traité d'amitié, commerce et navigation avec les Etats-Unis qui prescrit le mode à suivre pour identifier la rivière Sainte-Croix. En vertu de l'article 5, une commission fut nommée, composée d'un commissaire de chaque pays et autorisée à en choisir un troisième. Ils devaient tous trois prêter serment de décider, d'après les témoignages :—

"Quelle rivière est la rivière Sainte-Croix dont parle le traité ?"

"Ils devaient donner une description de la rivière et préciser la latitude et la longitude de son embouchure et de sa source."

"Et leur décision devait être finale et définitive."

Ils avaient deux buts à atteindre, identifier la rivière, et déterminer la latitude et la longitude de sa source. Nous avons déjà fait voir : Premièrement, que la concession de la Nouvelle-Ecosse en 1621 établit le cours le plus occidental de la rivière Sainte-Croix comme partie de la frontière de ce pays; Secondement que la frontière établie par la charte de 1681 était ainsi décrite :—"Le territoire appelé Acadie ou Nouvelle-Ecosse et tout le terrain compris entre les dits territoires de la Nouvelle-Ecosse et la dite province du Maine;" et dans une partie de la dite charte, en ces termes :—"Les terres et héritages sis et situés dans le pays et territoire appelé Acadie ou Nouvelle-Ecosse, et toutes les terres et héritages sis et situés entre le dit pays ou territoire de la Nouvelle-Ecosse et la dite rivière de Sagadahoc ou toute partie d'icelle." Et troisièmement, nous avons fait voir que le Congrès adopta en 1782 un rapport d'un de ses comités qui déclarait :—"Relativement aux frontières des Etats etc., le Massachusetts réclame en vertu de la charte octroyée par

Guillaume et Marie, Octobre 1691 : "déclaration que M. John Adams, ainsi que nous l'avons remarqué, affirma sous serment avoir reçu la sanction des plénipotentiaires de la paix en 1782. "un des commissaires Américains," dit M. Adams, "proposa d'abord la rivière Saint-Jean, telle que marquée sur la carte de Mitchell, mais sur l'observation de ses collègues que la rivière Sainte-Croix était la rivière mentionnée dans la charte de la Baie de Massachusetts, et qu'ils ne pourraient insister avec justice sur la rivière Saint-Jean comme un ultimatum, il s'accorda avec eux pour s'en tenir à la charte de la Baie de Massachusetts." Nous avons là un aveu régulier que le Massachusetts était borné par la Nouvelle-Ecosse, et que le cours le plus occidental de la rivière Sainte-Croix faisait partie de la frontière de la Nouvelle-Ecosse. Et comment les commissaires remplirent-ils leurs devoirs selon le traité de 1794? mettant de côté les motifs évidens qui devaient les engager à choisir la source la plus occidentale de la rivière, ils se décidèrent pour la branche du nord; et ils firent ceci en face du témoignage le plus extraordinaire qui put militer contre leur procédé. Car Scoodeag (Shoodic) qui est le nom Indien connu de la rivière Sainte-Croix, coule depuis sa source la plus lointaine à l'ouest jusqu'à son embouchure sous le même nom de Scoodeag, tandis que sa branche nord, qui à son confluent, aux chutes d'en haut, porte le nom distinct de Cheputnaticouc.

Les sources les plus occidentales de la Scoodeag sont dans un pays de lacs, plat et bas, composé de plusieurs lacs débouchant les uns dans les autres et de là vient le nom indien donné à cette partie du pays et à la rivière, car Scoodeag veut dire prairie basse et humide. La persistance du nom aurait dû convaincre les commissaires de l'inopportunité de dévier de cette ligne, mais le commissaire anglais fut forcé de céder. Conjointement avec le commissaire Américain, il avait choisi pour troisième commissaire, un monsieur Américain, sur l'intelligence et l'intégrité duquel il se reposait. Ce personnage était dans le fait un arbitre qui devait décider tous les différends qui pourraient s'élever; et le commissaire Américain ayant prétendu qu'une rivière nommée Magagouadavic située encore plus à l'est que la Cheputnaticouc, était la véritable rivière Sainte-Croix, le commissaire anglais consentit à un compromis, dont le résultat fut que, bien qu'ils eussent adopté une décision exacte quant à l'identité de la rivière Sainte-Croix, ils se déterminèrent réellement à adopter la source nord, comme si elle eût été la source la plus à l'ouest.

"Il est évident que ces messieurs sont sortis de la ligne de leur devoir, tel que prescrit par le traité de 1794; et beaucoup de dépenses et de malentendus auraient été évités si leur rapport avait été restreint à l'identification de la rivière. C'est ce que l'on peut voir en jettant les yeux sur la carte.

"La rivière Saint-Jean comme toutes les grandes rivières occupe le niveau le plus bas du pays à travers lequel elle coule, et poursuit son cours dans une vallée d'assez grande largeur, qui au-dessous de Mars Hill s'étend en se modifiant à quelque distance à l'ouest de son lit. La ligne tirée droit au nord qui se rapprochait le plus de la rivière Saint-Jean avait le plus de chances de traverser en la remontant cette vallée, tandis que plus elle s'éloignait à l'ouest plus il y avait de certitude qu'elle ne rencontrerait pas cette vallée, et qu'elle irait de suite frapper les hauteurs de la contrée. C'est ce qui a eu lieu lorsque la ligne a été tracée; en effet la ligne d'exploration tracée vrai nord à partir du monument, n'atteignait aucune hauteur avant d'arriver à Mars Hill, tandis que si cette ligne eût été tracée à partir de son véritable point de départ, la source la plus occidentale de la Scoodeag, elle aurait

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

frappé les "hauteurs" à environ vingt-cinq milles au sud de Mars-Hill, près d'un point où elles séparent la rivière Sainte-Croix (un des affluens de l'Aristone) des eaux de la Meduxnakeag qui se jette dans la rivière Saint-Jean.

No. 8.

Rapport du Colonel Joseph Bouchette, Arpenteur-général du Bas-Canada, relativement à un relevé de partie de la ligne d'exploration tirée vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, 1817.

"Aux Commissaires nommés pour déterminer les frontières entre les Colonies de Sa Majesté Britannique dans l'Amérique du Nord, et les Etats-Unis, en vertu de l'article 5 du Traité de Gand."

"En conformité des instructions reçues du bureau des commissaires portant date de Boston, le 11 Juin 1817, et ordonnant à John Johnson, écuyer, arpenteur-général, au service des Etats-Unis, et à moi, en qualité d'arpenteur-général nommé par Sa Majesté Britannique, de faire le relevé de cette partie de la ligne frontière entre le territoire de Sa Majesté, et celui des Etats-Unis, qui s'étend jusqu'à un point des hauteurs directement au nord de la source de la rivière Sainte-Croix, et désigné dans le traité de 1783, entre les deux puissances, comme l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse; de ce point, le long des dites hauteurs qui séparent les rivières qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source la plus au nord-ouest de la rivière Connecticut; et de là, en suivant le milieu de cette rivière jusqu'au 45° degré de latitude nord."

"Je me rendis donc sans délai à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où vint me rejoindre Colin Campbell, écuyer, qui, par l'ordre de l'honorable Ward Chipman, avait engagé les chaîneurs et autres employés de l'expédition, et préparé les provisions. Les instrumens et les équipages nécessaires à M. Johnson étant arrivé le trois Juillet, nous pûmes partir pour Frédéricton par le bateau-à-vapeur le 9. De là nous remontâmes le Saint-Jean en bateau, jusqu'à la coulée de Meduxnakeag, lieu que nous avions choisi comme le plus rapproché et le plus commode pour y déposer nos équipages et nos provisions. Nous les laissâmes sous la garde du capitaine R. Smith, habitant de l'endroit, qui s'engagea à nous les expédier à mesure que nous en aurions besoin le long de la ligne.

"Le 21, les gens de l'expédition partirent pour se rendre au monument par le chemin de Houlton-Town, pendant que je remontais la coulée avec les indiens; Je rejoignis l'expédition le 23, à trois milles dans les bois, comme elle était en marche pour sa destination.

"Le 25 j'arrivai au monument situé à la source de la rivière Sainte-Croix, et j'établis mon campement sur un terrain élevé à environ cinq chaînes E. S. E. de la ligne; M. Johnson choisit un autre emplacement à peu de distance de nous au S. O. de la ligne.

"Du 26 au 31 je m'occupai attentivement à faire des observations astronomiques, et à mesurer la variation de l'aiguille magnétique, après avoir calculé le transit de l'étoile polaire sur le méridien, il se trouva que le tems n'était pas propice pour faire cette observation. Je pris le parti de déterminer la

variation par l'élongation orientale de l'étoile polaire, et après des observations continuées pendant plusieurs nuits je trouvai que la variation était de 13 degrés, 46 minutes, 4 secondes. ouest, et 13 degrés 46—0 ouest, tandis que M. Johnson, par des observations similaires trouva la même variation de 13 degrés 46—0., ouest et 13 degrés 56—0., ouest. Le résultat de ses calculs comparés aux miens, donnait une différence de 9—58, qui se trouva ensuite être due à une différence dans les instrumens seulement; mais la cause d'où elle provenait ne fut reconnue qu'après que M. Johnson et moi nous fûmes convenus de prendre conjointement des observations azimuthales.

"Dans la matinée du 31, j'allai avec M. Johnson et les arpenteurs assistans, examiner définitivement les marques et plaques du vieux monument et des environs; que nous trouvâmes comme suit savoir: un poteau de cèdre planté à la source d'un petit ruisseau et marqué S. T. xviii. s. r. à cinq pieds deux pouces duquel vers le sud est un merisier, d'environ huit pouces de diamètre, penché vers l'est et cerclé en fer; la partie la plus à l'est de la tête de l'arbre est coupée, il y a quelques autres marques anciennes, mais aucunes lettres distinctes; au pied du dit merisier se trouve un billot de cèdre, placé dans la direction N. E. et S. O. équerri du côté S. E. et marqué 1797, SYLVANUS SAWYER; à neuf pieds au sud du merisier est un sapin plaqué; à 16 pieds S. 34 degrés E. du merisier est un frêne (black ash) plaqué; à 16 pieds N. 40 degrés O. du merisier, est un vieux cèdre plaqué qui est tombé par terre; à 13 pieds 2 pouces au nord du merisier est un sapin marqué L. Y. 1797, Novembre 25; à 18 pieds au nord du merisier est une souche de sapin marquée L. C.; à 29 pieds 10 pouces nord 10 degrés est du merisier, est un frêne marqué E. M. 1797; à dix pieds à l'est de ce dernier est une épinette marquée T. T. Novembre 25° 1797; et auprès un cèdre tacheté; à environ 14 pieds à l'est du dit merisier est un cèdre renversé sur lequel est marqué Joseph Blackby, Novembre 25. L'examen du nombre des couches circulaires survenues depuis ces marques indiquent qu'elles ont été faites en 1797. Dans l'après-midi du même jour en présence des arpenteurs assistans, des chaîneurs, et de presque tous les gens des deux troupes nous érigeâmes un nouveau monument, ou poteau de cèdre, à la place de l'ancien, dans la direction de la ligne près du merisier, de 12 pieds de long, et de huit pouces de carré, équerri, et marqué, des inscriptions suivantes; savoir:—*New-Brunswick, July 31, 1817 en une ligne, du côté est, Col. Jos. Bouchette. H. B. M. SURV. GEN., du côté nord en une ligne; var: 13 degrees 51—2 W., by one instrument and 14 degrees by the other United States July 31, 1817, en une ligne du côté ouest; et JOHN JOHNSON, U. S. SURVEYOR & S. GEN. V. T., du côté du sud en une ligne; de chaque côté furent placées de grosses pierres d'à peu près 20 pouces de diamètre sur lesquelles fut inscrit N. B. July 31, 1817, J. B. du côté est; et U. S. July 31, 1817, J. J. du côté ouest; le tout entouré de monceaux de pierres.*

"Le 1^{er} jour d'Août, M. Johnson et moi nous nous réunîmes, suivant une convention, à mon campement pour faire des observations azimuthales pour déterminer positivement la variation; et après avoir pris neuf séries d'attitudes correspondantes avec tout le soir et la précision possible de ma part, au moyen d'un théodolite de précision bien gradué, construit par Browning et Rust, de Londres, de 7½ pouces de diamètre avec nonius marquant 20s, arc vertical et télescope, nous trouvâmes que la variation était de 13 degrés 51 minutes et 2 secondes, suivant mon instrument et 14 degrés par la pointe sud de l'aiguille de l'instrument de M. Johnson, le premier chiffre étant d'accord

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

avec la moyenne des observations de l'élongation orientale de l'étoile polaire. La variation de l'aiguille fut en conséquence fixée à 13 degrés, 51 minutes et 2 secondes ouest; et à la demande de M. Johnson le chiffre de 14 degrés fut aussi inscrit sur le poteau de frontière. Le tracé de la ligne fut aussitôt entamé afin d'employer les hommes de chaque parti à abattre les arbres et ouvrir la ligne; le tracé fut encore prolongé à quelque distance le lendemain. Le 4, nous commençâmes le relevé positif, en déterminant la direction de la méridienne depuis son point de départ au moyen du théodolite perfectionné de Dollond avec arc vertical et télescope, et avec des baguelettes et le fil à-plomb. Le graphomètre de M. Campbell fut aussi placé sur la ligne, et donna la direction suivant la boussole au N. 13 degrés, 51 m. 2 s. est qui était la direction adoptée, et N. 14 E. suivant le calcul du colonel Turner. Nous prolongeâmes alors le tracé de la ligne jusqu'à la chaîne du mille et demi, en l'ouvrant de 16 pieds de largeur et en plantant à la distance de chaque mille des poteaux ou des bornes en pierre, sur lesquels était marqué le nombre de milles, avec N. B., J. B. sur le côté est, et U. S., J. J. sur le côté ouest.

“Et en conformité du deuxième article de nos instructions, nous laissâmes le soin de tracer la ligne permanente aux deux arpenteurs assistants, avec les ordres et les instructions que nous crûmes nécessaires pour les guider: nous nous rendîmes ensuite à Houlton-Town pour faire les arrangements nécessaires pour le relevé d'exploration: j'avais laissé mon théodolite à M. Campbell afin de lui donner, ainsi qu'au colonel Turner, le moyen de continuer la ligne, jusqu'à ce qu'ils pussent s'en procurer un autre.

“Du champ de Park, dans une situation élevée, et d'où la contrée peut être vue à grand avantage, M. Johnson et moi nous convînmes de faire des observations azimuthales et de déterminer les points culminants de la principale chaîne de hauteurs qui s'étend depuis Mars Hill jusqu'à la montagne de Catahdin, dont la direction est en général N. N. E. et S. S. O. et très apparente à cause de sa hauteur et de la variété de son aspect, le terrain s'abaissant graduellement par échelons et par pentes jusqu'aux établissemens de Houlton-Town, et offrant un paysage gracieux et vraiment pittoresque: Le 18 nous entrâmes dans les bois, et nous commençâmes à suivre la ligne d'exploration à partir du poteau du 4^m mille: les deux partis se séparèrent, et après avoir dépassé Houlton-Town et être descendu pour quelque tems dans un terrain bas et marécageux, nous remontâmes en approchant de la rivière de Meduxnekeag dont les bords sont hauts et escarpés au point où la ligne la traverse; le lit en est extrêmement tortueux, et en plusieurs endroits très plat et très rapide avec des îles nombreuses. Elle se divise en deux branches à trois milles à l'est de la ligne, où se trouve une chute de 14 pieds, 9 pouces de hauteur, et un portage de 60 perches: les établissemens sur cette rivière, qui se relie à ceux du chemin de Houlton, sont situés à environ 4½ milles de la ligne en remontant la rivière; de là à la rivière de la Presqu'île, le sol s'élève graduellement jusque sur les bords, où la hauteur du terrain est sensible; du haut d'un arbre placé sur le bord de la côte, je pus examiner l'aspect du pays, et je découvris Mars Hill, à peu près dans la direction du nord 24 degrés ouest, et une rangée de hauteurs s'étendant au S. O. et surmontée d'autres élévations plus éloignées, depuis la rivière de la Presqu'île qui coule entre des côtes élevées, le sol s'élève considérablement; mais en approchant de Mars-Hill on descend dans une espèce de vallée jusqu'à ce qu'on remonte de nouveau à la rivière Goosquick. Il se présente ensuite une élévation très considérable entre cette rivière et celle des Chutes, qui paraît se rattacher aux hauteurs de Mars-

Hill et ne commence à s'abaisser qu'à la rivière des Chutes, où nous campâmes, et observâmes le transit de l'étoile polaire sur le méridien et trouvâmes la variation de 14 degrés 15 minutes ouest. Sur la rive sud de cette rivière, je trouvai encore moyen de monter au haut d'un arbre, d'où je pus découvrir tout le pays; une chaîne de hauteurs apparaissait à huit ou neuf milles environ, s'étendant N. N. O. et S. S. E.: je pris le niveau des principaux sommets; nous montâmes bientôt sur ces hauteurs, et redescendîmes ensuite par des pentes successives vers la rivière Aris-ton, où nous campâmes dans une île délicieuse, presque liée à une autre île. Je proposai à M. Johnson de leur donner le nom d'Iles des Commissaires. En cet endroit nous fîmes des observations azimuthales, et le transit de l'étoile polaire sur la méridienne nous donna une variation de 15 degrés 20 ouest, le 14 Septembre. Entre cette rivière et la rivière Saint-Jean, dans la direction de la ligne, le sol est très élevé et particulièrement entre le 69^m et le 74^m mille; je crois que c'est la chaîne de la Grande Chute, et comme presque toutes celles que nous avons traversées elle se dirige au S. S. O. Nous tombâmes à la rivière Saint-Jean le 23 Septembre, à 77 milles 25 chaînes et 10 mailles de notre point de départ; nous descendîmes alors aux Grandes Chutes avec les gens de l'expédition: ces hommes et nous-mêmes nous étions morts de fatigue, et nous fûmes enchantés de trouver l'occasion de nous remettre.

“Le 30 nous reprîmes la ligne à partir de la rivière Saint-Jean avec des provisions pour vingt jours; depuis les bords de cette rivière, et jusqu'au 91^m mille les descentes et les montées ne sont pas très sensibles, mais nous passâmes sur plusieurs côtes chargés de pins et à travers plusieurs marais; depuis le 91^m mille le terrain s'élève en général jusqu'à l'intersec-tion d'un grand cours d'eau que nous prîmes d'abord pour la Grande-Rivière, et qui se trouva ensuite être la rivière qui se décharge dans la rivière Saint-Jean près des Grandes Chutes; de là le terrain continue à s'élever jusqu'au portage de Ristigouche que nous traversâmes à 97 milles 32 chaînes et 80 mailles. Ce portage conduit de la petite Ouagansis, sur la Grande Rivière, à la grande Ouagansis sur la branche sud de la Ristigouche; il est très tortueux et a six milles de long. Sa direction générale est N. N. E. et S. S. O.; mais à l'endroit où la ligne le traverse il court N. 50 Est. Cette partie du pays est sensiblement élevée, et forme le sommet d'une chaîne de hauteurs qui s'étend au S. O.; une autre branche paraît s'en détacher à quelque distance à l'ouest, dans la direction du N. O. La descente vers la Ouagansis est raide, et quelquefois formée alternativement de pentes et d'escarpemens pendant l'espace de 43 chaînes. À 99 milles nous déviâmes de la direction de la ligne, et tournâmes au nord 54° ouest, suivant le calcul astronomique, la distance de quatre chaînes, pour arriver à la grande Ouagansis, ou première branche de la rivière Ristigouche.

“ Le tout respectivement soumis,

“ Jos. BOUCHETTE.

“ Arpenteur-Général de Sa Majesté, en vertu de l'article 5 du traité de Gand.

“ Burlington, 21 Mai, 1818.”

Appendice
(B.)

12 Février.

Rapport de William F. Odell, Ecuyer, Arpenteur du Nouveau-Brunswick, employé par Sa Majesté Britannique pour faire le relevé de la partie non encore tracée de la ligne d'exploration tirée droit au nord de la source de la rivière Ste.-Croix, 1818.

« Samedi le 11 Juillet, 1818, je rencontrai M. Johnson, arpenteur nommé par les Etats-Unis, à Madawaska, d'où, aussitôt que les arrangements nécessaires furent terminés, nous remontâmes la grande rivière, une des branches de la rivière Saint-Jean, jusqu'à un portage qui conduit à la Ouagansis, et de là par le chemin des sauvages, jusqu'au 99^e mille, à l'arbre qui avait été marqué l'année dernière, où nous arrivâmes le 29 Mai, avec nos provisions et nos bagages. Le sol étant marécageux dans cet endroit et impropre pour faire des observations, M. Johnson proposa de continuer la ligne jusqu'à la Ristigouche, et d'y déterminer la variation. Cette proposition fut agréée et la ligne fut continuée au nord 16 degrés 30 minutes est, suivant la boussole, jusqu'à cette rivière, la distance d'un peu plus de deux milles et demi; ici la moyenne des observations faites par moi me donna une variation magnétique de 16 degrés, 19 minutes, 56 secondes, est; M. Johnston la trouva de 16 degrés 20 minutes est. L'instrument qui devait servir à tracer la ligne, (un graphomètre appartenant à M. Johnson) fut en conséquence disposé conformément à cette variation, et la ligne d'exploration fut commencée dans la direction nord 16 degrés 20 minutes est par la boussole. Depuis le 99^e mille jusqu'à la Ristigouche, à l'exception de quelques élévations insignifiantes près de la rivière, le sol est bas, plat et marécageux, et couvert principalement d'épinettes et de cèdres.

« La rivière Ristigouche est traversée par la ligne à environ deux milles au-dessous de l'embouchure de la Ouagansis; à cet endroit elle a 80 mailles de large et est navigable pour les canots chargés, et son cours en descendant tire d'abord vers le nord et devient ensuite presque nord-est. Depuis l'embouchure de la Ouagansis, le cours de la rivière Ristigouche en remontant est nord-ouest, et si l'on en juge par sa largeur, sa profondeur et sa rapidité, ses sources doivent être à une distance considérable.

« A environ 12 milles de la rivière Ristigouche nous rencontrâmes une rivière que les franco-Canadiens, employés en qualité d'ouvriers supposèrent être la rivière appelée Petite Fourche de la rivière Ristigouche. Ce cours d'eau est très limpide, profond d'environ cinq pieds à l'endroit où la ligne le traverse et large d'une chaîne; il semblerait qu'il devrait être navigable pour les canots, mais les chasseurs disent qu'il est plein de rapides qui en rendent le passage impraticable pour des bateaux. Le cours de cette rivière va du nord-ouest au sud-est, et d'après sa grandeur et son volume d'eau, elle doit prendre sa source assez loin à l'ouest de la ligne.

« Le terrain entre la Ristigouche et cette rivière est couvert de beaux arbres, surtout de bouleaux et d'érables, et de quelques frênes sur le sommet des côtes; à environ deux milles au sud de la Petite Fourche dans un magnifique canton de terre à érables nous trouvâmes sur les arbres des marques indiquant qu'ils avaient été taillés dans le dessin de faillie du sucre; à la Petite Fourche la variation fut trouvée plus considérable, et le graphomètre fut disposé à 16 degrés 43'.

« A six milles environ au nord de la Petite Fourche est un autre cours d'eau de cinquante mailles de large se dirigeant à l'est; l'aspect du sol en cet endroit est à peu près le même que celui décrit ci-dessus.

« A dix milles environ au nord de la rivière en dernier lieu mentionné nous arrivâmes à la Grande Fourche de la Ristigouche, la branche la plus considérable de cette rivière; elle a deux chaînes de large et est facilement navigable pour les canots chargés, et d'après la température et la douceur de ses eaux elle paraît devoir sortir d'un lac ainsi que le disent les chasseurs; quelque soit sa source, sa grandeur et l'abondance de ses eaux indiquent qu'elle est fort éloignée à l'ouest. Un affluent tombe dans cette rivière à deux ou trois milles au-dessus de l'endroit où elle est traversée par la ligne. La direction générale de la Grande Fourche est sud est jusqu'à sa jonction avec la Ristigouche. La variation fut trouvée en cet endroit de 17 degrés 22 minutes et 30 secondes, et le graphomètre réglé en conséquence.

« En jettant les yeux sur la carte qui accompagne ce rapport, on verra que tout l'espace traversé par la ligne entre la Ristigouche et la Grande Fourche est formé de côtes séparés par des ruisseaux et des ravins profonds dont les bords sont en général très escarpés; ces côtes paraissent toute fois n'être que des langues de terre séparant l'une de l'autre les diverses branches de la Ristigouche, et s'étendant généralement dans la même direction, avec certaine différence dans la forme et l'aspect occasionnées par les coulées qui les sillonnent.

« La surface générale de la contrée paraît s'exhausser modérément depuis la rivière Ristigouche, jusqu'à deux ou trois milles de la Grande Fourche, et s'abaisser ensuite très rapidement vers cette dernière rivière. Le sol est bien boisé et couvert d'arbres grands et touffus mélangés de bois franc, de sapin et de pruches avec quelques pins. Le frêne de montagne est en abondance et il y a quelques merisiers. Au contraire, de ce qui a lieu ordinairement, les bois tendres croissent pour la plupart dans les vallées, et les arbres durs sur le sommet des côtes. La plus grande partie de ce territoire paraît très propre à la culture. Le cours de la rivière Ristigouche en descendant depuis le point où elle est traversée par la ligne a été copié sur une carte; sa direction générale est exacte, autant que j'en puis juger d'après la position des côtes et les observations faites dans un canot en revenant de notre campement sur la Grande Fourche à la Ouagansis; et d'après l'estime des distances depuis l'endroit où la ligne intercepte la Grande Fourche jusqu'à l'embouchure de cette rivière, et de là en remontant la Ristigouche jusqu'à la Ouagansis, et d'après la rapidité du courant dans ces deux rivières, je pense qu'il ne doit y avoir que très peu de différence dans le niveau des eaux à ces deux endroits, s'il y en a du tout. Immédiatement après avoir traversé la Grande Fourche le sol s'élève très rapidement pendant trois quarts de milles, ensuite avec une pente assez douce pendant un autre quart de mille, formant une côte élevée à la rivière, suivant la direction de son cours, et paraît être le point le plus élevé du tracé de la ligne faite cette année; le sol s'abaisse ensuite modérément jusqu'à la rivière aux Castors ci-après mentionnée; il est diversifié comme le reste du pays par des collines et des vallées formées par les ravins et les ruisseaux qui le coupent; mais les ravins ne sont pas aussi profonds ni les bords des ruisseaux aussi escarpés qu'au sud de la Grande Fourche; ce canton est aussi très bien boisé avec des arbres d'une belle venue, principalement des sapins et des épinettes, mélangés d'arbres durs et de quelques pins, cependant le pin se trouve surtout près des bords de la Grande Fourche, j'ai également rencontré quelques uns des plus grands cèdres que j'aie jamais vus.

« Le 2 Septembre nous arrivâmes à une rivière à quinze milles et demi au nord de la grande Fourche,

Appendice

(B.)

12 Février.

se dirigeant vers l'ouest, et à laquelle nous donnâmes le nom de rivière aux Castors : sur les bords de cette rivière, à l'endroit où la ligne l'intercepte, on trouve un morceau de prairie basse, submergée en conséquence d'une digue faite par les castors, qui y avaient formé un vaste étang, au-dessus duquel se trouvent deux autres étangs plus petits ; immédiatement au-dessous de la digue la rivière a deux perches de large, et l'eau est claire et rapide : à une petite distance de chaque côté de la rivière le terrain s'élève un peu, mais il ne paraît pas qu'il y ait de hauteurs.

« Cette rivière étant le premier cours d'eau un peu considérable que nous rencontrâmes allant à l'ouest, nous nous décidâmes, M. Johnson et moi, à faire halte, et à l'examiner. En conséquence j'envoyai un parti d'hommes pour remonter la rivière ; ils rapportèrent qu'ils l'avaient suivie deux ou trois milles, et l'avaient trouvée généralement large de trente à quarante pieds et profonde de six à dix-huit pouces, avec plusieurs vieilles digues de castors, son courant régulier et sa direction générale du sud-est au nord-ouest. Le lendemain j'envoyai M. Campbell (mon assistant) avec un des hommes de M. Johnson et quelques ouvriers pour explorer le cours de la rivière en descendant : je demeurai en campement afin de faire des observations pour déterminer la variation de la boussole : et je prends la liberté de renvoyer pour les particularités au rapport de Mr. Campbell, ci-annexé.

« Des hommes furent aussi envoyés au nord dans la direction de la ligne : ils rapportèrent qu'à la distance de trois milles ils avaient découvert une autre rivière courant à l'est, que nous supposâmes être la Matapédiac, un des affluens de la rivière Ristigouche : mais d'après les renseignemens que je me suis procurés depuis mon retour, je suis porté à croire que c'est la branche appelée Pedaiviguac, qui se décharge dans la Ristigouche beaucoup au-dessus de la Matapédiac.

« Jugeant d'après le rapport du parti envoyé pour l'explorer, que la rivière aux Castors devait communiquer avec le Saint-Laurent, nous pensâmes M. Johnson et moi que nos instructions ne nous autorisaient pas à aller au delà et nous nous décidâmes à retourner sur nos pas. Pour les autres particularités de l'expédition, je prends la liberté de renvoyer au livre des notes prises sur le terrain, et au journal où sont inscrites nos opérations de chaque jour.

« Le 18 Septembre l'expédition arriva à la rivière Saint-Jean, et prit la route de Mars-Hill où elle parvint le 28, et fut occupée jusqu'au 3 Octobre à abattre les arbres sur le Pic du sud, afin d'apercevoir la contrée environnante : la même chose fut exécutée par le parti de M. Johnson sur une partie du Pic du nord, ayant vue au sud-ouest.

« Le Pic nord, d'après un relevé fait par M. Hazen, est à environ six milles vers l'ouest de l'embouchure de la rivière des Chutes (un petit affluent de la rivière Saint-Jean). De ce point le terrain s'élève en pente douce pendant l'espace d'à peu près cinq milles, et rapidement tout le reste du chemin jusqu'au sommet du Pic, qui est éloigné, suivant des mesures précises, d'un mille et dix chaînes droit à l'ouest de la ligne d'exploration tracée l'année dernière, et à quinze chaînes et soixante et seize mailles, au sud du quarante deuxième poteau milliaire.

« Le Pic du sud d'après l'estime est éloigné du Pic du nord, d'un mille soixante quinze chaînes et vingt-cinq mailles, dans la direction sud 20 degrés 57 minutes ouest suivant la boussole, et s'élève à plus de cent pieds de hauteur. Entre le pic du nord et celui du sud il y a un autre pic moins élevé que les deux autres,

« A environ soixante milles de Mars-Hill dans la direction du sud-ouest, on aperçoit une chaîne de hautes montagnes dénudées qui s'allongent à l'ouest, et que M. Johnson dit être les « montagnes de Spencer » ; à celles-ci se relient des pics élevés et distincts qui tournent vers le nord-ouest et sont réunis entr'eux par des terrains moins élevés ; un peu au sud de la ligne visuelle en regardant de Mars-Hill vers les montagnes de Spencer on distingue une autre montagne très élevée de forme conique, distante de Mars-Hill d'environ quarante milles : cette montagne paraît être le Cathadin, et se rattacher aux montagnes de Spencer par des chaînes qu'on ne peut pas bien distinguer, car le sol de ce côté est partout élevé et irrégulier, et vu de Mars-Hill, il paraît s'élever constamment depuis le pied de cette montagne vers la montagne de Cathadin et la chaîne de Spencer.

« Au nord-est de la rivière Saint-Jean, le sol paraît élevé et coupé de collines et de hauteurs continues qui s'étendent irrégulièrement dans toutes les directions : et vers le sud il paraît y avoir des terres très hautes, qui paraissent se diriger circulairement vers l'est, mais à une si grande distance que leur direction n'a pu être déterminée.

« Il y a moins d'inégalités dans la surface du terrain, dans la direction du nord que de tout autre côté.

« Sur les pics nord et sud de Mars-Hill les arbres sont principalement de bois franc, qui sont d'une très belle venue à la base de la montagne et diminuent en hauteur en s'approchant du sommet où ils sont très courts avec des branches longues et basses.

« En revenant de Mars-Hill, je fis faire halte à mon parti le 12 Octobre, à l'embouchure de la rivière Meductisnikick, et j'allai avec M. Campbell et deux ou trois ouvriers chez Parks, près de l'établissement de Houlton. En regardant à l'ouest de cette endroit qui est très élevé et qu'on distingue facilement du sommet de Mars-Hill, on aperçoit une chaîne continue de hauteurs dont la vue est bornée d'un côté par Mars-Hill et de l'autre par les montagnes de Spencer ; cette chaîne contient beaucoup de sommets distincts, parmi lesquels Parks m'informa qu'il y a raison de croire que l'Aristone prend sa source. Parks tenait ces renseignemens des sauvages et des chasseurs, et était porté à y croire à cause du froillard qu'il avait souvent vu s'élever entre ces collines. Les montagnes que nous avons appelées montagnes de Spencer paraissent à Parks être les mêmes que la montagne de Cathadin, et il nous désigna quelques collines un peu au nord-est de cette montagne parmi lesquelles les chasseurs et d'autres personnes s'accordent à dire qu'une des branches de la rivière Pronobscoot prend sa source.

« Le tout respectueusement soumis.

« WILLIAM F. OVELL,

« *Arpenteur de
Sa Majesté Britannique.*

« Aux commissaires nommés
en vertu du 5^e Article du
Traité de Gand, etc., etc., etc. »

Appendice

(B.)

12 Février.

Extraits du traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington le 9 Août, 1842.

“Attendu que certaines parties de la ligne de division entre les Possessions Anglaises de l'Amérique du Nord et les Etats-Unis d'Amérique, décrite dans le second article du traité de paix de 1783, n'ont pas encore été constatées et fixées, nonobstant les tentatives réitérées qui ont été ci-devant faites dans ce but; et attendu que l'on conçoit maintenant qu'il est de l'intérêt des deux parties de convenir, en évitant toute discussion sur leurs droits respectifs, provenant à cet égard du dit traité, d'une ligne conventionnelle dans les dites parties de la ligne de division, avantageuse pour les deux parties, avec certains équivalens et compensations considérés être justes et raisonnables.

“Article 1^{er}.—Il est convenu et déclaré par le présent, que la ligne de division sera comme suit:—Commençant au monument qui se trouve à la source de la rivière Sainte-Croix, telle que désignée et reconnue par les Commissaires d'après le cinquième article du traité de 1794, entre les gouvernemens de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis; de là, en gagnant vers le nord, en suivant la ligne d'exploration tirée et marquée par les arpenteurs des deux gouvernemens en 1817 et 1818, d'après le cinquième article du traité de Gand, jusqu'à son intersection avec la rivière Saint-Jean, et jusqu'au milieu du chenal d'icelle; de là, en montant au milieu du principal chenal de la dite rivière Saint-Jean; jusqu'à l'entrée de la rivière Saint-François; de là, en montant au milieu du chenal de la dite rivière Saint-François et des lacs à travers lesquels elle coule, jusqu'à la sortie du lac Pohenagamook; de là, vers le sud-ouest, par une ligne droite, jusqu'à un point sur la branche nord-ouest de la rivière Saint-Jean, lequel point devra être à dix milles de distance de la branche principale de la rivière Saint-Jean, par une ligne droite et la plus courte direction, mais si le point en question se trouve à moins de sept milles du pic le plus près du sommet ou crête des hauteurs qui séparent les rivières qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui tombent dans la rivière Saint-Jean, alors le dit point sera reculé en descendant la dite branche nord-ouest de la rivière Saint-Jean jusqu'à ce qu'il soit à sept milles par une ligne droite, du dit sommet ou crête; de là, par une ligne droite courant vers le sud, huit degrés ouest, jusqu'au point où la parallèle de latitude 46° 25' nord coupe la branche sud-ouest de la rivière St. Jean; de là, vers le sud, en suivant la dite branche, jusqu'à sa source dans les hauteurs, au portage Metjarmette; de là, en descendant le long des dites hauteurs qui séparent les eaux qui se déchargent dans le fleuve St. Laurent de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la tête du ruisseau de Hall; de là, en descendant par le milieu du dit ruisseau, jusqu'à ce que la ligne courant ainsi coupe l'ancienne ligne de division tirée et marquée par Valentine et Collins avant l'année 1774, comme étant le 45° degré de latitude nord, et qui a été connue et regardée comme étant la ligne actuelle de division entre les Etats de New-York et Vermont d'un côté, et la province Anglaise du Canada de l'autre; et du dit point d'intersection vers l'ouest, en suivant la dite ligne de division telle que reconnue ci-devant, jusqu'au fleuve des Iroquois ou Saint-Laurent.”

RIVIÈRE RISTIGOUCHE.

Seigneurie de Cloridon.

TITRE.

“Par Acte de foi et hommage rendu le 3^e Juin. 1736, par Jean Claude Louet, au nom d'Anne Morin, son épouse, veuve de René d'Eneau et au nom du capitaine René d'Eneau, son fils, pour le fief d'Eneau, il paraît qu'il exhiba une ordonnance de M. de Champigny, intendant, du 28^e Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur d'Eneau, exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière Ristigouche, avec huit lieues de terre de front sur pareille profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batteries qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc. La susdite ordonnance accordant le contenu de cette requête, sauf seulement les oppositions que pourra faire M. de Fronsac, seigneur de Miramichi. De plus, un accord entre les héritiers du dit feu Sieur René d'Eneau et M. de Fronsac, par lequel Cloridon fut borné comme suit, savoir: commençant à l'entrée de la rivière au Porc-épic qui tombe dans celle de Ristigouche, en montant la dite rivière Ristigouche; et que les rumbs de vent des terres du dit Sieur d'Eneau soient nord-est et sud-ouest pour la profondeur, conformément à ceux du dit Sieur de Fronsac, et à l'égard du front ou largeur, sud-est et nord-ouest.”

(Ins. Con. Sup. lettre D, folio 53.)

“Ce morceau de terre fut acheté vers l'an 1784 par MM. Jeremiah, McCarthy et Angus McDonell des héritiers d'Eneau; mais le gouvernement ayant en 1786, à la suite d'un arrangement avec la tribu des Sauvages Micmacs, limité leurs terres de chasse aux premiers rapides de la rivière Ristigouche, environ deux lieues au-dessus de la rivière aux Loups-Marins, et ayant en outre octroyé sur le reste de ce terrain divers certificats d'occupation à des militaires licenciés et à des loyalistes réfugiés, il fut repris par la Couronne en 1787 par droit de retrait.

(Vraie copie.)

(Signé.) THOMAS PARKE,
Arpenteur-Général.

Bureau de l'Arpenteur-Général,
Kingston 9 Mai, 1844.

Instructions du Lieutenant-Gouverneur Hope à John Collins, écuyer, relativement aux arpentages et aux établissemens dans la Baie-des-Chaleurs.

Québec, 31 Mai, 1786.

MONSIEUR.—Afin d'obtenir des informations plus complètes et plus précises sur des sujets d'une grande importance pour la tranquillité d'un grand nombre de sujet de Sa Majesté, et dans le but d'assurer leur bien-être, aussi bien que l'avantage et la prospérité des pêcheries dans ces quartiers par l'établissement de réglemens locaux justes et convenables, d'accord avec l'opinion du Conseil de Sa Majesté en cette province, aux délibérations duquel j'ai soumis divers pa-

Appendice

(B.)

12 Février.

piers à ce sujet. j'ai à vous prescrire, pour atteindre plus sûrement le but proposé, de vous rendre en toute hâte à la Baie-des-Chaleurs afin d'y exécuter les instructions suivantes:—

D'abord vous ferez un relevé exact de toutes les terres maintenant occupées par les Acadiens, Canadiens et Européens, dans la Baie, en distinguant celles qui sont possédées en vertu de concessions ou d'autres titres et celles qui sont occupées sans titres; vous déterminerez aussi le nombre d'acres réclamés par chaque occupant et ce qu'il y en a en culture, et vous ferez des extraits fidèles de toutes concessions et autres titres qui vous seront présentés en conséquence de ma proclamation du 9 du courant, afin de me faire un rapport complet sur ce sujet à votre retour à Québec.

Vous procéderez ensuite à arpenter mille acres de terre, en commençant à une petite île et en descendant vers la pointe qui forme la côte ouest de la rivière Grande Cascapebiac, de même que la petite île ci-dessus mentionnée, et vous m'en ferez un rapport là-dessus, de manière à ce que la concession des dix mille acres de terre puisse être faite à MM. Robin, Pison et Cie. conformément à l'ordre du Roi en conseil. Je vous recommande particulièrement de bien faire attention, et de m'informer si la concession de la quantité de terre ci-dessus telle que demandée par MM. Robin, Pison et Cie. peut porter quelque atteinte aux droits antérieurs des Acadiens ou d'autres personnes, ou préjudicier aux réclamations des Sauvages ou nuire à l'avantage général ou à la prospérité des pêcheries. Dans le cours de vos perquisitions sur ces sujets, je désire que vous vous informiez particulièrement de l'état de toutes les terres qui ont été concédées, mais qui n'ont pas encore été établies ni défrichées par ceux à qui les concessions furent faites.

Je dois aussi vous prescrire de faire, de concert avec le Lieutenant-Gouverneur Cox, des recherches sur l'état des pêcheries d'en-bas, en employant tous les moyens en votre pouvoir pour obtenir des renseignements qui puissent servir de base pour établir des réglemens convenables sur cet important sujet.

Les droits des Sauvages dans ce quartier doivent réclamer justement votre attention. Les points que vous examinerez le plus soigneusement sont leurs prétentions au droit exclusif de la pêche du saumon dans la rivière Ristigouche; à la propriété et au produit de certaines terres avoisinant les établissemens dernièrement formés par des loyalistes et d'autres personnes; et généralement l'étendue et la situation des terres de chasse qu'ils réclament.

Pour prévenir les difficultés qui pourraient surgir du conflit des intérêts des individus, il a été dernièrement trouvé expédient de reprendre, pour le Roi, les seigneuries de Port Daniel et de Ristigouche, par droit de retrait sur les personnes qui avaient offert les dites seigneuries en vente, attendu qu'en exerçant le droit de retrait dans cette circonstance, le gouvernement n'avait aucunement l'intention de priver les acquéreurs éventuels des avantages qui pouvaient leur en revenir, et qui ne seraient pas incompatibles avec les droits et les privilèges des Sauvages ou des autres personnes établies dans ce quartier. Je vous engage à vous enquérir spécialement des conséquences qui résulteraient de ce que des privilèges annexés aux dites seigneuries restassent en la possession de particuliers; afin qu'en réservant ceux de ces droits qui seraient nuisibles aux Sauvages et aux nouveaux habitans, ou avantageux à lui-même sous quelque autre rapport, le gouvernement puisse accorder aux acqué-

reurs qui veulent acheter, la préférence dans la vente de ces seigneuries, si elles sont remises en vente.

Je suis, avec respect,

Monsieur.

Votre très-obéissant et humble serviteur.

(Signé.) HENRY HOPE.

A John Collins, écuyer.
Député-Arporteur-Général
de la Province de Québec.

(Signé.) THOMAS PARKE.
Arporteur-Général.

Bureau de l'Arporteur-Général.
Kingston, 9 Mai, 1844.

No. 13.

Rapport à Son Excellence le Très Honorable Guy Lord Dorchester, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Colonies de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick et leurs dépendances, Vice-Amiral d'icelles, Général et Commandant-en-Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Colonies et l'Île de Terre-Neuve, etc., etc., etc.

MILORD,—En obéissance à l'ordre de Votre Seigneurie du 8 courant, j'ai détaché du plan ci-annexé du relevé fait par M. William Vondenvelden le 21^e jour de Novembre 1787, pour Isaac Man, Ecuyer, Senior, Isaac Man, Junior, John Man, Thomas Man, Ecuyer, William Man et Edouard Isaac Man, une étendue, morceau, ou lot de terre contenant deux milles cinq cent vingt acres situés du côté nord de la rivière Ristigouche, à partir d'une borne en pierre posée sur la berge du côté ouest de la rivière du Loup ou Porcépic, à son embouchure: et de là remontant la rivière Ristigouche, en suivant les détours de cette rivière pendant la distance en ligne droite de deux cent quarante chaînes jusqu'à une borne en pierre posée sur la berge de la rivière, à deux chaînes au-dessus de la Pointe à la Croix. De ce point, en allant vers le nord douze degrés est, cent cinq chaînes jusqu'à une borne, de là au sud soixante dix-huit degrés est, deux cent quarante chaînes, jusqu'à une borne, et de là au sud douze degrés ouest, cent cinq chaînes, jusqu'à la première station, comprenant deux mille cinq cent vingt acres en superficie.

(Signé.) J. C.

Québec, 22 Mai, 1788.

(Vraie copie)

(Signé.)

THOMAS PARKE.

Arporteur-Général.

Bureau de l'Arporteur-Général
Kingston, 9 Mai, 1844.

No. 14.

Concession en fief et seigneurie à John Shoolbred, Ecuyer, faite le 4 Juillet, 1788, par Lord Dorchester, Gouverneur-Général.

Aussi, un autre morceau de terre situé sur l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, et remontant

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

la rivière Ristigouche, environ 15 milles jusqu'à la première pointe de terre au-dessous de la *Pointe à la Batterie*, commençant à une ligne frontière, à 150 chaînes à l'est du fond de la Baie la plus à l'est de *Nouvel Bason*, courant nord 22 degrés est jusqu'aux montagnes; de là bornée par leur cours à une profondeur moyenne de 40 chaînes depuis la limite des hautes eaux jusqu'à leur base, autour du *Nouvel Bason* à l'ouest jusqu'à une petite anse, à 300 chaînes à l'ouest de la Baie ci-dessus en premier lieu mentionnée; partant de l'extrémité la plus nord de la pointe *Migoacha* qui est une côte de sable nord 84 degrés ouest, la contenance des terres en dernier lieu mentionnées est de 2080 acres en superficie. Aussi, une étendue de terre, commençant à l'anse susdit, et suivant les détours de la *Pointe Migoacha* jusqu'à l'extrémité ouest d'un marais salant, éloigné d'à peu près 80 chaînes du point où la côte commence à être inaccessible; de là jusqu'au dit point, contenant 1600.

“ Aussi une certaine étendue de terre, commençant au point en premier lieu mentionné, au-dessous de la pointe à la Batterie, nord 19 degrés et demi est, 80 chaînes; de là sud 88 degrés est, 89 chaînes; de là nord 33 degrés est, 80 chaînes; de là nord 83 degrés est, 69 chaînes; de là nord 56 degrés est, 107 chaînes; de là au sud 80 degrés est, 23 chaînes; de là au sud 50 degrés est, 58 chaînes; de là au sud 67 degrés est, 49 chaînes; de là nord, 68 degrés est, 88 chaînes; de là au sud 66 degrés est, 56 chaînes; de là sud 65 degrés est, 84 chaînes; de là au sud 73 degrés est, 156 chaînes; de là sud 29 degrés est, 95 chaînes; de là au sud 12 degrés est, 175 chaînes; de là au sud 11 degrés est, 55 chaînes; de là au sud 56 degrés ouest, 40 chaînes; jusqu'à la *Pointe Yacta*, contenant 6550, plus ou moins.

(Vraie copie.)

(Signé.)

THOMAS PARKE,
Arpenteur-Général.Bureau de l'Arpenteur-Général,
Kingston, 9 Mai, 1844.

No. 15.

Description de la rivière Ristigouche d'après le dictionnaire Topographique de la Province du Bas-Canada, par le Col. Joseph Bouchette, Arpenteur-Général du Bas-Canada, Londres, 1831.

“ La rivière Ristigouche sépare environ la moitié du Comté de Bonaventure de la Province du Nouveau-Brunswick. Elle sort de plusieurs sources dans le Comté de Rimouski, et se décharge dans la *Baie-des-Chaleurs*, formant à son embouchure une vaste nappe appelée la Baie de Ristigouche.

“ Le village sauvage appelé Pointe de la nouvelle Mission, est situé à cinq lieues en remontant cette rivière à la tête de la navigation, jusqu'ou peuvent remonter les goëlettes et même de plus gros bâtimens. Depuis le village sauvage la rivière est embarrassée par des battures pendant la saison sèche jusque chez M. Adams, joli établissement, et le plus reculé du district. Entre ces deux points la rivière forme une baie profonde le long de laquelle sont établies de six à huit familles, à peu près sur le même système que les fermiers Canadiens. Chez M. Adams la rivière est divisée en plusieurs canaux par des îles dont l'une a trois milles de long; le chenal du sud est le plus navigable en toutes saisons. Du côté du Nouveau-Brunswick on aperçoit des établissemens florissans qui avec la petite église de la mission dans le lointain, et les hautes mon-

Appendice
(B.)

12 Février.

tagnes au sud-est, contribuent à augmenter la beauté du paysage. En remontant dans la direction ouest par sud de chez M. Adams, entre plusieurs îles qui rétrécissent le chenal, à la distance d'un mille et un quart, la rivière est interrompue par un rapide considérable qui est néanmoins facilement surmonté par l'adresse surprenante avec laquelle les Sauvages dirigent leurs canots, adresse particulière à la tribu des Micmacs qui habite cette partie du pays. A cet endroit, sur la côte, il y a un bon chemin qui suit les bords de la Baie de Ristigouche le long duquel sont établies une quarantaine de familles sur des lots de deux cents acres chacun. Le sol qui prend un aspect montagneux, descend en pente douce jusqu'à la rivière, et est pour cette raison plus susceptible d'être traversé par un chemin, et préférable pour les établissemens. Depuis cet endroit le cours de la rivière est à l'ouest en remontant jusqu'à l'embouchure de la Matapédiac, et est semé de plusieurs petites îles; ses bords sont couverts d'arbres mêlés, parmi lesquels cependant on distingue quantité de pins.

“ Les bords de cette rivière sont en général montagneux depuis le village sauvage jusque près du portage de la Ouagansis, et à peu d'exceptions près, les collines s'avancent jusque sur le bord de l'eau, et paraissent pour la plus grande partie impropres à l'agriculture, étant en général immensément hautes et à pic, et en quelques endroits presque des précipices; il y a cependant par intervalles des terrains d'alluvion, mais trop éloignés les uns des autres et trop peu étendus pour y former des établissemens de quelque importance. La surface du pays près de la rivière Ouagansis, et sur la Ristigouche à quelque distance au-dessous, est plus unie que dans le bas de cette dernière rivière; mais un établissement qui serait formé dans les environs serait soumis à de grands inconvéniens à cause de l'éloignement des autres établissemens et de la difficulté d'y arriver. Les bords de la rivière Ristigouche sont couverts de beaux bois de construction, dont une grande partie est exploitée pour le commerce. Cette rivière est remarquable par sa pêche de Saumons, qui produisait autrefois jusqu'à 3000 barils; aujourd'hui le produit total de la pêche du Saumon dans le district de Gaspé est estimé seulement à 2000 barils par année; le Saumon s'exporte à Québec, à Halifax et aux Antilles. Cette rivière majestueuse et ses nombreux affluens se ramifient sur plus de deux cents milles carrés du Nouveau-Brunswick et du Canada. Les habitans établis à ce qu'on peut appeler le havre de Ristigouche, et ceux des faibles établissemens de Nouvelle, Tracadigash et Cascapédiac se composent d'un mélange d'Anglais, d'Écossais, d'Irlandais, d'Américains et d'Acadiens-Français, qui se livrent aux divers travaux de la pêche, de l'exploitation des bois et de la culture sur une très petite échelle. A huit milles en avant de la Ristigouche il y a une chapelle autour de laquelle les Sauvages viennent de tems en tems former un petit village de cabanes, qu'ils déplacent quelques semaines après, emportant avec eux dans leurs canots ces habitations portatives et tous leurs baggages pour aller se fixer dans une autre partie du pays.

“ Les arbres, surtout ceux du genre sapin, acquièrent une élévation et une grosseur immense; et de vastes chantiers pourraient être formés sur cette rivière. La qualité de ces bois est très appréciée par les marchands de bois de Liverpool, et ils sont estimés à l'égal de ceux importés de Miramichi.

“ Le meilleur bois vient dans les vallées derrière les chaînes montagneuses, qui le plus souvent suivent les détours des cours d'eau. Les infatigables bucheurs, surmontent des obstacles qui rebutteraient le courage d'autres personnes: ils coupent le bois et le transportent dans des endroits où souvent il n'y a pas

d'eau ni l'hiver ni l'été, mais qu'ils savent bien devoir être noyés lorsque les dégels du printemps font fondre les neiges sur les montagnes et dans les bois."

No. 16.

Description de la rivière Ristigouche, tirée de l'histoire de la partie nord de la province du Nouveau-Brunswick, par Robert Cooney, (de Miramichi, N. B.) Halifax, N. S. 1832.

"La rivière Ristigouche ou Grande Rivière, ainsi appelée en opposition à la Miramichi qui est plus petite, est la rivière la plus importante du comté de Gloucester. Elle prend sa source près du lac Taumiquatic, vaste et beau bassin qui entretient la Madawaska; on la suppose longue de plus de 220 milles: son cours se dirige généralement à l'est-nord-est; il est enrichi par de nombreux affluents, et verse ses eaux à travers un port vaste et commode dans le fond de la Baie-des-Chaleurs, avec laquelle elle forme la ligne de séparation entre le Bas-Canada et le Nouveau-Brunswick.

"Comme les établissemens et les principaux traits caractéristiques de cette rivière, sont situés dans une espace de 70 milles à partir de son embouchure, nous commencerons sa description à ce point et nous remonterons de là vers sa source.

"L'entrée de la Ristigouche a environ 3 milles de large et est formé par deux promontoires élevés de *sable rouge* (red sandstone.) Le promontoire du côté nord s'appelle la pointe de Magashua, et celui du sud Roc Bon Ami. Cette ouverture est hardie et se développe bien; elle est accessible dans tous les tems; il ne s'y rencontre ni barre ni hauts fonds, et elle contient plus de neuf brasses d'eau. Du côté du sud à deux milles au-dessus de l'entrée, est située la ville de Dalhousie, qui consiste en quelques maisons et deux ou trois établissemens de commerce, dont le plus considérable est celui de Messrs. Hugh et John Montgomery.

"Cette ville est située sur un plateau, et entre ce plateau et deux îles, petites mais élevées sises en face, un large chenal de 6 à 7 brasses de profondeur, qui coule vers la ville, forme un port sûr et commode où les vaisseaux peuvent charger à moins d'un quart de mille de la côte. Le chenal du nord ou chenal principal commence entre les îles et Maachoua, et coule sur un fond uni pendant l'espace de 18 milles vers le O. S. O., conservant tout le long une bonne largeur, et une profondeur qui varie de 8 à 4 brasses. Ici, après avoir baigné le pied d'un cap, il se divise en deux passages, qui bien qu'étroits ont trois milles de long et contiennent de 14 à 16 pieds de profondeur aux eaux basses. Quatre milles plus haut, où la marée remonte, la rivière a plus d'un mille de large; de ce point jusqu'à 40 milles en deçà de sa source, elle est navigable pour de légers canots."

"Ainsi la Ristigouche indépendamment de ses vastes ressources agricoles et commerciales, est éminemment remarquable par deux traits maritimes importants; elle est en quelque sorte navigable jusqu'à 180 milles de sa source; et elle contient un port sûr et commode de 18 milles de long, 2 milles de large et d'une profondeur plus que suffisante pour recevoir les vaisseaux marchands Anglais de première classe.

"Au premier coup d'œil, la contrée, des deux côtés de cette rivière, et tout autour aussi loin que la

vue peut s'étendre, présente un aspect grandiose et frappant. De tous les côtés on aperçoit une suite interminable de hautes montagnes; des collines gigantesques dispersées çà et là, plongeant dans toutes les directions, et entrecoupées d'un nombre infini de lacs et de rivières, de fonds et de vallées. Quelques-unes de ces montagnes sont ornées de bouquets de pins élevés, d'autres sont couvertes d'une riche végétation de bois francs; le sommet de quelques-unes est couvert de marais, plusieurs forment des plateaux et des prairies. Il en est qui affectent la forme conique, ou qui sont rondes; quelques-unes sont maigres et aiguës, mais il en est d'autres dont j'avoue que je suis incapable de décrire la forme ou la configuration. Que le lecteur contemple pour un moment cette immense surface couverte de bizarreries géologiques; et pendant que son cœur est rempli des sentimens inspirés par cette étude, qu'il fixe ses yeux sur le paysage, en remarquant qu'une suite immense mais irrégulière de pics élevés lançant leurs sommets à travers les arbres et beaucoup au-dessus d'eux, le persèment tout entier de flèches brillantes qui semblent se complaire au milieu des nuages. Pendant 70 milles à partir de son embouchure, la rivière est bordée de deux rubans de terre élevée, mais plane, qui s'étend en moyenne jusqu'à la profondeur d'un mille; on rencontre néanmoins quelques élévations assez remarquables, situées sur les bords immédiats de la rivière, et ressemblant aux bastions d'une forteresse.

"Ces deux plateaux qui bordent la rivière paraissent formés de couches de sable rouge, et autres roches secondaires, entremêlées de pierres calcaires, de granit grossier, etc., le tout recouvert d'une couche argileuse de terre et de gravois. Immédiatement derrière et tout autour de ces lisières, se trouve cette masse irrégulière de montagnes que j'ai essayé de décrire. La fertilité naturelle de ces plaines est considérablement augmentée par des terres entraînées de dessus les montagnes par la décomposition, les pluies, la crue des rivières, la rupture des digues des lacs et d'autres agens extérieurs. Ainsi favorisées elles produisent les plus riches récoltes de bled, avoine, orge, seigle, légume, etc.

"A mesure qu'on s'avance dans l'intérieur, à la distance que j'ai mentionnée plus haut, le cours de la rivière et la disposition du terrain vous cause de nouvelles surprises à chaque instant. à tous les six milles il vous semble que vous découvrez un nouveau lac. A 70 milles environ de l'embouchure, le sol devient plus plane. A partir de ce point et jusqu'aux sources de la rivière, le sol est formé d'un riche plateau, entrecoupé de vallons, et couvert d'une épaisse forêt vierge composée de bois mêlés parmi lesquels on remarque des bouquets de pins.

"Après avoir décrit en termes généraux le cours de cette magnifique rivière, entrons dans quelques détails, et examinons-la de plus près. Dans une courte notice historique de Gaspé, contenue dans le quatrième volume de cet ouvrage, le lecteur trouvera une relation détaillée d'une action qui eut lieu entre les Français et les Anglais sur la Ristigouche. Nous allons maintenant décrire en particulier les lieux qui sont devenus remarquables par cette bataille.

"Afin de faire disparaître tous les doutes à propos de ce que j'ai avancé, ainsi que pour corroborer ce que je vais raconter, je dois dire au lecteur, que j'ai trouvé ces détails dans un compte-rendu semi-officiel, inséré dans la chronique mensuelle d'un journal périodique, intitulé "The London Magazine ou "Gentleman's Monthly Intelligencer." Ce qui suit est une copie exacte *verbatim et litteratim* de cette relation semi-officielle.

“ Londres, 30 Août, 1760.

BUREAU DE L'AMIRAUTÉ.—Par une lettre datée d'Halifax le 2 courant, et écrite par le capitaine Allen, commandant le vaisseau de Sa Majesté le *Repulse*, il paraît que sur avis reçu du gouverneur de Louisbourg, que des vaisseaux de guerre Français et des navires de charges, avec des troupes et des approvisionnementens, se trouvaient dans la Baie-des-Chaleurs, dans le Golfe Saint-Laurent. Le Capitaine Byron, sur le vaisseau de Sa Majesté le *Fame*, alla à leur recherche avec plusieurs autres vaisseaux de Sa Majesté, et les trouvant dans cette Baie, le *Fame*, le *Repulse* et le *Scarborough*, les atteignirent avec beaucoup de difficultés, et le 8 Juillet détruisirent toute la flotte, composée de trois frégates, le *Marchault*, le *Bienfaisant*, le *Marquis de Marloze* et un autre; outre vingt-deux goëlettes, brigantins, petits bâtimens, corsaires, avec une grande quantité de munitions et d'approvisionnementens. On attend de jour des détails plus circonstanciés du Capitaine Byron qui a expédié le Lieutenant Lord Rutherford, avec ses dépêches par voie de New-York.” “ Ce qui suit est une copie littérale de sa relation.

“ Londres, 8 Septembre, 1760.

“ Des dépêches reçues du Capitaine Byron, officier commandant les vaisseaux de Sa Majesté à Louisbourg, en date du 26 Juillet, nous apprennent que le Capitaine B. ayant été prévenu par le Brigadier-Général Whitmore, qu'une flotte Française avaient remonté la Baie-des-Chaleurs, alla à sa recherche avec le *Fame*, le *Dorsetshire*, l'*Achilles*, le *Scarborough* et le *Repulse*. Après avoir détruit un bâtiment Français, la *Catharina*, dans la Baie-de-Gaspé, le Capitaine Byron s'avança dans une grande rivière appelée par les Sauvages, *Ristigouchi*. Ici il trouva le reste de la flotte composée du *Marchault*, de 32 canons; de l'*Espérance*, de 30; du *Bienfaisant*, de 22; et du *Marquis de Marloze*, de 18 canons et de vingt-deux Brigantins et petits bâtimens. Lorsque notre flotte parut en vue de la rade de *Ristigouche*, l'ennemi s'avança dans la rivière, et jeta l'ancre derrière deux batteries, établies sur la côte nord. Ces batteries étant assez mal servies, elles furent bientôt réduites au silence, et après une courte résistance les bâtimens furent tous coulés ou pris. Le Capitaine Byron détruisit ensuite la *Ville de Petite Rochelle*, contenant plus de 200 maisons, de même que les deux batteries.

“ Le magasin d'où j'ai tiré ces extraits m'a été prêté par M. Joseph Spratt, de Chatham. et nous ne savions alors, ni l'un ni l'autre qu'il contiendrait ces détails.

“ Du côté sud, à 8 milles de l'entrée est la pointe *Ainimpk*; élévation considérable, qui ainsi que son nom l'indique était pour les Sauvages un poste avancé. Dans le voisinage de cette pointe, il y a des traces non équivoques d'une mine de charbon fort étendue.

La pointe *Le Guard*, du côté du nord est presque à douze milles de l'embouchure. C'est une haute falaise, presque perpendiculaire, qui était autrefois occupée par les Français comme station militaire. De cette pointe on a une belle vue de l'entrée du havre, et on dit qu'elle portait un fort considérable, qui fut détruit par l'escadre Anglaise sous le capitaine Byron.

“ Deux milles plus haut, du même côté est la *Pointe-à-la-Batterie*, ainsi appelée de ce qu'une garnison y avait été stationnée pendant les anciennes guerres des Français. Cette pointe est formée par un promontoire de rochers, de 80 pieds de hauteur; son

sommet est occupé par une plaine assez étendue, et à sa base se trouve un beau chenal de 4½ à 5 brasses de profondeur.

“ Il y a quelques années, plusieurs grosses pièces de canon qui avaient coulé à fond au pied de cette pointe furent retirées par quelques-uns des habitans, et converties par eux en instrument de cuisine. Quelques canons sont encore là, et il y a environ 26 ans, M. Busted le propriétaire actuel trouva près de la grève une grande marmite en cuivre, de fabrique Française, l'ouverture en bas, et dessous une bouteille de melasses. On s'est constamment servi de la marmite depuis ce tems-là, et à en juger par son état de parfait conservation, elle durera encore aussi longtems. Parmi les autres objets qu'on dit avoir trouvés à cet endroit, on compte une paire de pistolets de duel, une jolie épée d'ordonnance, et une petite caisse de vin. Au bord du chenal, on aperçoit à l'eau basse les débris de deux bâtimens Français, partie de la flotte détruite par Byron.

“ Un peu au-dessus de la pointe de la batterie, est l'établissement de commerce de *Dean* et *Aitkin*, la première et la dernière maison que j'ai visitée en Canada. Je mentionne cette circonstance afin de trouver l'occasion d'exprimer mes remerciemens à ses propriétaires hospitaliers. Cette maison et celle de *M. Peter Sutherland*, établie dernièrement à peu de distance de la première, sont les deux seules habitées par des marchands résidans du côté nord de la rivière. Quatre milles plus haut est la pointe *Pleasant* (*Agréable*), résidence de *Edouard J. Man*, Ecuyer. Je rends volontiers justice à l'heureux choix de ce nom; car pendant un séjour de 14 jours je l'ai trouvée en effet la pointe agréable. De chacun des membres de l'aimable famille de *M. Man*, j'ai reçu les attentions les plus polies; et je suis redevable à lui et à son fils de la plupart des renseignemens contenus dans cet ouvrage. Au bord du chenal vis-à-vis la maison de *M. Man*, est un autre bâtiment coulé à fond, d'où on a tiré des pièces de chêne, des coutelas et d'autres objets.

“ Du côté du sud presque vis-à-vis la pointe *Pleasant*, est une autre langue de terre appelée la *Pointe de Martin*, autrefois occupée par un village français, et maintenant ornée d'une jolie église presbytérienne, élevée récemment par les efforts réunis des habitans des deux côtés de la rivière. Cette pointe est traversée par un cours d'eau assez considérable, sur lequel le propriétaire actuel, *Robert Fergusson*, écuyer, a construit un bon moulin à scier et un moulin à farine.

“ Un peu au-dessus est l'établissement de *MM. Adams*, derrière lequel à environ un mille se trouve une grosse montagne, à laquelle sa forme conique a fait donner le nom de *Pain-de-sucre*. Elle s'élève à environ 700 pieds au-dessus du niveau de la plaine, est composée d'une masse de granit arrondie en spirale, et enveloppée d'une formation secondaire, et a 2½ ou 3 milles de circonférence à sa base. Cette montagne est inaccessible de tous les côtés, excepté du côté de l'est, où l'on peut monter jusqu'au sommet par une sorte d'escalier naturel formé par diverses projections du rocher. A un mille et demi derrière cette montagne se trouve un beau lac, rempli de grosses truites saumonées, et environné d'une plaine unie couverte de bois franc.

“ Directement vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière est la *Pointe de la Mission*, comprenant plus de 1200 acres, et possédée par les *Micmacs*, qui y demeurent au nombre de deux cents. Cet établissement est composé d'une chapelle assez grande pour contenir 300 personnes, de la maison de la mission, d'un cimetière, et de 24 maisons d'habitation. Les maisons sont faites de pièces et couvertes de bardeaux ou de plan-

Appendice
(B.)

12 Février.

ches : elles contiennent toutes des cheminées et des poêles ; dans quelques-unes il y a des chaises, des lits, des tables et d'autres meubles. La plupart des habitans possèdent des troupeaux composés de bœufs, vaches, cochons, etc.; quelques-uns ont des étables; l'un d'eux possède une petite goëlette de 25 tonneaux, d'autres ont de petits bateaux de pêche.

« Les Sauvages qui y résident ont généralement une conduite morale, et des habitudes laborieuses. Ils sont sobres et pacifiques, et ils augmentent de beaucoup leur respectabilité et leur bien-être en cultivant du maïs, des fèves, des patates, etc. Le missionnaire catholique-romain, qui réside à Carleton est leur directeur spirituel, il les visite deux fois par an et y demeure un mois chaque fois, et il est rétribué pour ses services par un octroi de la législature du Canada. La maison de la mission et la chapelle ont été bâties exclusivement par les Sauvages.

« La Pointe-de-la-Mission est un site excellent pour une petite ville, et serait bientôt occupée si elle était concédée pour cet objet. La profondeur pourrait être distribuée en jardins et le front en lots à bâtir. Les montagnes sont à plus d'un mille et demi, et sont couvertes de merisiers, et d'autres bois de chauffage ; un bon chenal pour les vaisseaux de deux cents tonneaux cotoie le rivage et une longue batture : au milieu de la rivière, est le site d'une pêcherie abondante de saumon. Lord Dalhousie était pénétré de ces avantages, et du profit qu'on pouvait en tirer, tellement qu'il offrit aux Sauvages £600, et des terres deux fois plus étendues dans un autre endroit s'ils voulaient céder leur titre.

« Presque vis-à-vis de la Pointe et un peu au-dessus sont les restes de deux vaisseaux visibles à l'eau basse. On croit que c'est le Bienfaisant et le Marquis de Marloze. De celui qu'on conjecture être le Bienfaisant on a tiré dernièrement des ferremens de gouvernail, dont on s'est servi, je crois, pour rééquiper le Gordon Castle, bâtiment appartenant à M. Fergusson.

« Trois milles plus haut est la Pointe-au-Bourdo, emplacement de cette Petite Rochelle, que Byron détruisit dans l'été de 1760. Les Sauvages l'appellèrent Kaatonkong ou Pointe à Meule, pour indiquer la nature des montagnes de roche rouge qui abondent dans son voisinage. Son nom actuel est dû au tombeau de Monsieur Bourdo, l'officier qui commandait le Marchault, qui fut tué dans le combat et enterré en cet endroit.

« On trouve en cet endroit, le long de la côte et au pied des montagnes, des murs de caves, des fondations de maisons, et d'autres traces d'un ancien établissement considérable. On y a aussi retrouvé des canons de fusils, de vieux fusils, des plaques, des bayonnettes, etc. M. Busted, propriétaire de la Pointe-de-la-Batterie, possédait également cette Pointe; il y a trois ou quatre ans, un de ses serviteurs en labourant près d'un endroit où l'on avait déterré un service de porcelaine, trouva une fourchette d'argent à quatre dents, et une cuillère d'argent, toutes deux marquées des initiales G. M. D. A l'extrémité ouest de cette Pointe, est la carcasse d'un vaisseau, d'où on a tiré des grenades, de petites bombes et d'autres projectiles.

« Un peu au-dessus de la Pointe, est un petit ruisseau appelé Ruisseau des Officiers ; c'est un lieu romantique ; et des objets de fantaisie trouvés dans les ruines d'une maison du voisinage indique qu'elle était la résidence d'une personne de distinction. Au près on voit des plans inclinés, qui ont dû servir aux Français pour lancer un assez gros vaisseau. Plusieurs pièces de canon ont aussi été trouvées dans cet endroit : et M. Budsted a placé un canon de 12, au

fond d'une cheminée construite dernièrement. M. Man, de la Pointe Pleasant, a aussi un joli poêle de salon, faite avec une caronade du même calibre. Cette conversion d'instrumens de mort, en moyens d'augmenter le bien-être des hommes, est analogue à la description que fait O'Leary des fruits bienfaisans de la tolérance religieuse. « La broche, dit cet éloquent écrivain, qui servait à brûler l'hérétique, sert aujourd'hui à rôtir son dîner. »

« Vis-à-vis la Pointe-de-la-Mission est Athol house, résidence de Robert Fergusson, écuyer, dont la femme, je crois, peut se prévaloir d'être la première fille née de parens Anglais sur la rivière Ristigouche. Un peu au-dessus de la maison de M. Fergusson est la Pointe de Bob, autrefois le site d'un village sauvage.

« Du ruisseau de Robin Gray qui se décharge sur le côté ouest de cette pointe, il y a un portage de 22 milles conduisant à la tête de la rivière Upsalquitch. Il traverse des terres remarquablement belles, et révèle l'existence d'une vaste plaine bien boisée en arbres francs. Ce portage fut ouvert par quelques ouvriers en 1827, et bien qu'il ne soit pas en bien bon ordre à présent, on pourrait en faire à peu de frais, une ligne de communication permanente et utile. Ce qui recommande ce chemin à l'attention du public, c'est qu'il passe sur un fond solide ; n'exige pas de ponts ; que plusieurs habitans s'y sont déjà établis : et paraît être destiné à réunir la rivière à une de ses branches principales. »

N^o 17.

Description de la rivière Ristigouche, extraite du compte rendu d'une lecture faite par—Perley, Ecuyer, de Saint-Jean, N. B. le 8 Décembre, 1843, insérée dans le "New-Brunswick" journal publié à Saint-Jean, N. B. 11 Décembre, 1843.

« Vendredi dernier, M. Perley reprit son sujet au havre de Bathurst, et continua en suivant le long de la côte de la Baie-des-Chaleurs jusqu'à Dalhousie. Il dit que la distance entre Bathurst et Dalhousie, était de soixante milles, et bien que la route ne traversât dans cette espace que deux ou trois rivières considérables, il y avait cependant un nombre infini de couées et de ruisseaux, et il n'y avait peut-être aucune route dans la Province où il y eut autant de ponts.

« La côte entre ces deux points fut représentée comme étant basse et très unie ; cette plaine s'étend jusqu'à cinq ou six milles de la côte, où le sol devient montueux et entrecoupé. Les cours d'eau prennent leurs sources dans ces hauteurs, souvent à des distances très rapprochées, quoique leurs cours suivent des directions bien différentes. La petite Nipisiguit, est la première rivière que l'auteur décrit ; elle prend sa source près de la Tattagouché, et est peu considérable. Vient ensuite la Nigadoo, jolie rivière, de 15 à 20 milles de long, aux eaux limpides, et tout auprès l'établissement du Petit Rocher. Les habitans du Petit Rocher sont des Acadiens Français, qui négligent leurs fermes pour se livrer à la pêche, et faire de la chaux, et sont très pauvres. La pierre à chaux est de bonne qualité et abondante ; ils la brûlent dans des fours mal construits, et y emploient inutilement beaucoup de tems et de travail ; ils vont ensuite la vendre dans le bas de la Baie, et jusqu'à Pile du Prince-Edouard. Les rivières de l'Orme et de Belle Dunc, toutes deux peu considérables, viennent ensuite ; elles sont éloignées de quatre milles l'une de l'autre et entre les deux est le florissant établissement de Belle Dunc. Les maisons sont propres et il y a

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

une jolie chapelle. Les habitans sont des Irlandais catholiques, qui arrivèrent dans ce pays excessivement pauvres, et se sont élevés depuis par leur industrie et leur prudence à un état d'indépendance et de bien-être. A neuf milles de Belle Dune est la rivière Jaquet, cours d'eau, considérable, de quarante-cinq milles de longueur, prenant sa source dans les hauteurs à côté de la Nipisiquit et de l'Upsalquitich. Les bords de cette rivière fournissent des quantités de pin blanc, qu'on peut faire flotter pendant 30 milles. M. Wightman exécuta le relevé barométrique des commissaires de la frontière, depuis les Grandes Chutes jusqu'à la Baie-des-Chaleurs en suivant la rivière Jaquet; il trouva que les montagnes dans la partie supérieure de cette rivière avaient de 800 à 1400 pieds d'élévation. Il y a un bon port à l'embouchure de cette rivière, avec quatre ou cinq brasses d'eau et abrité par l'île du Héron. Cette île est une étroite langue de terre, parallèle au rivage, et peu éloignée, entourée de belles eaux poissonneuses.

"L'auteur signala un établissement en voie de progrès au ruisseau de Nash, et des petites rivières Benjamin et Charlo; il indiqua aussi l'établissement situé sur la rivière aux Anguilles, qu'il déclara avoir été d'abord formé par des émigrés de l'île d'Arran, qui ont très bien réussi. L'embouchure de la rivière aux Anguilles fut indiquée sur la carte; elle est traversée par une barre de sable d'un mille de long, formée par les vents d'est; et c'est le long de cette muraille de sable et de graviers que passe la grande route de Dalhousie. La barre formée dans un large bassin de peu de profondeur, avec un fond de boue molle, est formée de cette espèce particulière de boue noire, dans laquelle les anguilles aiment tant à s'enterrer pendant l'hiver. Le bassin de la rivière aux Anguilles est considéré comme la pêcherie d'anguilles la plus abondante de la province, et un des meilleurs endroits de chasse de tout le Nouveau-Brunswick, pour le gibier de toute espèce, mais surtout pour l'oie sauvage et l'outarde qui s'y trouvent en quantités incroyables.

"L'auteur dit que l'anguille avait toujours été la nourriture principale des Micmacs; il décrit les différentes manières de les prendre au dard, et il fit voir les dards de diverses sortes employés par les Sauvages.

"Il fit observer que toute la côte de Bathurst à Dalhousie abondait en poissons de toutes sortes, et que le poisson de petite espèce était quelquefois assez abondant pour être répandu dans les champs comme engrais. Le homard était employé au même usage; à Caraquette par exemple, où chaque butte de patate est chargée de deux ou trois enveloppes de homard.

"La marée monte quatre milles dans la rivière aux Anguilles, et au delà il y a une grande étendue de terre unie, de bonne qualité, environnée et abritée par les hautes montagnes de la Ristigouche. L'établissement de Colebrooke se forme en cet endroit et offre, dit-on, de grands avantages aux colons. *Il y a une haute chaîne de rochers (trap rock), séparant la rivière aux Anguilles de Dalhousie, appelée côte de Charlesford, qui est très abrupte du côté de la Rivière aux Anguilles, et descend en pente vers la Ristigouche; à la base de cette pente est la ville de Dalhousie.*

"L'embouchure de la Ristigouche a trois milles de largeur, et neuf brasses d'eau; noble embouchure d'une noble rivière. Ici se termine la Baie-des-Chaleurs, elle a 85 milles de longueur, sur une largeur qui varie de 15 à 30 milles; et dans toute sa longueur et sa largeur, il n'y a, suivant l'auteur, ni rocher, ni récif, ni batture.

Appendice
(B.)

12 Février.

"La Ristigouche a un cours de 220 milles; son nom sauvage signifie "la rivière qui se dirige comme la main," faisant allusion à sa division à l'endroit où s'arrête la marée en cinq rivières ou branches principales.

"Dalhousie, à son embouchure, est une jolie ville, contenant environ 130 maisons et 1000 habitans; les rues sont larges et propres. Devant la ville il y a d'excellens quais, avec des bassins pour les bois de construction vastes et bien abrités; un bassin en forme de croissant et une île formant un havre excellent où les plus gros vaisseaux peuvent charger en parfaite sûreté. Le grand commerce de la Ristigouche s'est développé vers 1825; époque depuis laquelle Dalhousie et Campbelltown ont été bâties; tout le commerce de la rivière se fait du côté du Nouveau-Brunswick et cette circonstance est la seule, dit l'auteur, où les habitans du Nouveau-Brunswick ont empêché leurs voisins de s'emparer de tous les avantages d'une position, ce qui est dû en grande partie au peu de cas que le Gouvernement Canadien a toujours fait du district de Gaspé, dont il paraît ignorer complètement la valeur.

"L'auteur fit voir une belle carte transparente de grandes dimensions, représentant la rivière Ristigouche, de Dalhousie et Campbelltown, et tous les principaux endroits de chaque côté de la rivière, avec le chenal des vaisseaux distinctement tracé. Cette carte a été dressée par M. Slader, sous la direction de l'auteur, d'après un relevé fait par M. McDonald, de Gaspé, et produit le meilleur effet. Campbelltown fut indiqué et doit contenir 50 à 60 maisons et environ 400 habitans. La montagne du Pain-de-sucre, haute éminence conique, isolée des autres montagnes, a été mesurée trigonométriquement par le capitaine Baddeley, des Ingénieurs Royaux, et a 1230 pieds de hauteur. Le sommet n'est accessible que d'un côté, et même l'ascension est considérée comme périlleuse.

"L'établissement de Robert Fergusson, Ecuyer, appelé "Athol House" fut indiqué sur la carte, et M. Fergusson fut représenté comme un des premiers émigrés Anglais, établis sur la Ristigouche. Il a une vaste et excellente ferme, et pendant plusieurs années a exploité une pêche abondante de saumons, vis-à-vis sa demeure.

"Il y a quelques années il saillait et expédiait 1200 tierces de saumon dans la même année, mais la quantité en a diminué depuis quelque tems, le saumon ayant été pêché dans les rivières en toutes saisons. La pêche du saumon est cependant encore considérable. Vis-à-vis Athol House, du côté Canadien, est la Pointe-de-la-Mission, établissement Micmac de 400 âmes. L'auteur exposa un transparent sur lequel était peinte une vue de cette pointe, avec la vieille chapelle et le presbytère; la Pointe-au-Bourdo, et quelques hautes montagnes dans le fonds, qui donne une idée assez exacte de la grandeur du paysage.

"La scène d'un combat en 1760, entre des vaisseaux de guerre Anglais et une flotte Française de quatre bâtimens et vingt transports, fut indiquée, et l'auteur exposa d'une manière brillante comment les vaisseaux Anglais sous le capitaine Byron et Sir Andrew Hamilton, avaient forcé le passage de la rivière, faisant taire les feux à la Pointe-à-la-Garde et de la Pointe-de-la-Batterie, et avaient ensuite coulé les vaisseaux de guerre et pris les transports sous la Pointe-au-Bourdo. Cette Pointe prit son nom du capitaine Bourdo, commandant de la flotte Française qui périt dans le combat et fut enterré en cet endroit. A l'époque où le combat eut lieu, il y avait sur cette pointe une ville de 200 maisons, bâtie par les Français et appelée Petite Rochelle; cette ville fut rasée

Appendice

(B.)

12 Février.

jusqu'à terre par le capitaine Byron, et il n'en reste plus que les fondations de quelques maisons. La flotte Française détruite en cet endroit était destinée à secourir Montréal, et à rétablir les Français en Canada; mais ici eut lieu la dernière scène et le terme fatal de la puissance Française dans l'Amérique du Nord."

No. 18.

Extrait d'une concession de terres situées sur le côté sud de la rivière Ristigouche, faite à Samuel Lee, écuyer, sous l'autorité de la Province du Nouveau-Brunswick, le 8 Janvier, 1802.

" À Samuel Lee, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, une étendue de terre, située et étant les lots numéros quinze et seize, sur le côté sud de la rivière Ristigouche, qui se décharge dans la Baie-des-Chaleurs, et dans le comté de Northumberland, bornée comme suit, savoir:—commençant à un cèdre plaqué, situé sur ou près la côte du ruisseau, communément appelé ruisseau de Walker ou du Moulin, (*Walker's or mill Brook*), qui se décharge dans la rivière Ristigouche susdite, à environ cinquante chaînes, de quatre perches chacune, au sud-est de la Pointe communément appelée la Pointe-à-Quinton; le dit arbre situé à vingt-quatre chaînes de l'embouchure ou entrée au-dessous du moulin à scie placé sur le dit ruisseau; de ce point ou à partir du dit cèdre au sud suivant la boussole cent douze chaînes de quatre perches chacune, ou jusqu'à ce que cette ligne rencontre le prolongement de la ligne de profondeur au sud de la concession de George McGregor et deux autres; de là le long du dit prolongement, à l'ouest trente chaînes, ou jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne est du numéro quatorze, concédé à Alexander McBean dans la concession susdite; de là le long de la dite ligne est, vers le nord jusqu'à l'intersection de la côte ou grève de la rivière Ristigouche susdite; de là le long de la dite côte ou grève sud, en suivant ses détours en descendant, jusqu'à la décharge du Ruisseau de Walker susdit, de là le long de la côte nord du Ruisseau susdit, en suivant ses détours en remontant, dans la direction du sud-ouest, jusqu'à l'intersection d'une ligne tirée au nord de la limite en premier lieu mentionnée; de là le long de la dite ligne au sud, jusqu'à la première borne, contenant en tout quatre cent soixante et dix-sept acres, plus ou moins, avec l'allouance ordinaire de dix pour cent pour chemins et perte de terrain, partie cultivée et partie en bois de bout; laquelle dite étendue de terre est la forme et configuration, et est marquée de la manière qu'il appert par l'arpentage régulier qui en a été fait sous la direction de notre arpenteur-général de notre dite province, dont le plan ci-annexé est le relevé."

" Extrait véritable de la concession octroyée à Samuel Lee, écuyer, en date du 8 Janvier, 1802.

" (Signé) WM. F. ODELL."

No. 19.

Extrait d'une concession de terres situées sur le côté sud de la rivière Ristigouche, faite à diverses personnes, sous l'autorité de la Province du Nouveau-Brunswick, le 3 Juin 1812.

" À Adam Gerard, junior, Adam Fergusson, junior, John Adams, Alexander Malcolm, John Duncan,

Ralph Christopher, William Pratt, William Duncan, Thomas Busted, senior, Samuel Grant, John Diamond, George Grant, Alexander Borland, Patrick Murphy, Peter Adams, Thomas Busted, junior, et Adam Gerard, respectivement.

" La seconde division commençant à une épinette plaquée, située sur ou près la côte sud de la Rivière Ristigouche, à l'angle ou limite inférieure ou nord-est de l'espace ci-devant concédée à Samuel Lee et quatre autres, et à environ cent treize chaînes mesurées en droite ligne à l'est de l'extrémité nord de la pointe de la vieille église sus-mentionnée; de là et à partir de la dite épinette, au sud cent-cinquante chaînes, ou le long de la ligne inférieure ou est de la dite concession, jusqu'à l'angle sud-est d'icelle; de là à l'est deux cents chaînes, ou jusqu'à l'intersection de la ligne supérieure ou ouest du lot numéro dix-huit, concédé dans une concession précédente à Joseph Diamond; de là le long de la dite ligne ouest, vers le nord, jusqu'à l'intersection de la côte sud de la Rivière Ristigouche, susdite,—à l'embouchure du ruisseau de Walker; de là traversant le dit ruisseau en ligne droite jusqu'au point qui forme son embouchure à l'ouest; et de là en suivant les différens détours de la dite côte sud en remontant ou vers l'ouest jusqu'à l'épinette située aux limites en premier lieu mentionnées, de cette seconde division, ou une ligne tirée au nord d'icelle, laquelle dite deuxième division est partagée en treize lots ou plantations, numérotés depuis le numéro cinq jusqu'au numéro dix-sept tous deux inclusivement, desquels lots, les lots numéros cinq, sept, huit, onze et dix-sept sont seuls compris dans cette concession, les huit lots restans ayant été concédés dans des octrois antérieurs.

" Extrait véritable de la concession faite à Adam Gerard et autres, datée du 3 Juin, 1812.

" (Signé) WM. F. ODELL."

Voir, également, le Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7^e Geo. 4. chap. 31. section 5, contenu dans cet Appendice N^o 23. Également le Statut Provincial du Nouveau-Brunswick 2^e Vict. chap. 19. section 1, désignant le front des paroisses de Dalhousie et Addington, même Appendice N^o 27.

No. 20.

LIMITES DES COMTÉS.

DANS LA

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Extraits du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 26 Geo. 3, chap. 1, intitulé: " Acte pour mieux définir et pour confirmer les limites de plusieurs Comtés dans cette Province, et pour les subdiviser en Villes ou Paroisses."

Attendu qu'il a plu à Sa Très-Gracieuse Majesté, par ses lettres patentes royales sous le grand sceau de cette province, portant la date du dix-huit Mai, mil sept cent quatre-vingt-cinq, d'ériger et de constituer en un Comté distinct et séparé cette étendue de terre située dans cette Province, bornée au Sud par la Baie-Fundy; à l'est par le township de Hopewell, et une ligne se dirigeant de l'angle nord-ouest du dit township au nord vers l'intérieur du pays; au nord par une ligne courant de l'est-nord-est et ouest-sud-ouest, depuis la pointe sud de l'Île Kennebeckacis, si-

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice

(B.)

12 Février.

tuée à l'embouchure de la rivière Kennebeckacis, à l'endroit où elle se réunit à la rivière Saint-Jean; et à l'ouest par une ligne courant vers le nord depuis la Pointe Le Proc, dans la Baie-de-Fundy, susdite; et d'ordonner, établir, et déclarer que toutes et chacune les terres et rivières comprises dans les limites susdites, seraient et continueraient d'être ci-après et à toujours, un comté distinct et séparé, comprenant la Cité de Saint-Jean, qui serait connu et désigné, sous le nom de la Cité et le comté de Saint-Jean.

" Et attendu que par des lettres patentes semblables émanées depuis, il a plu à Sa Majesté d'ériger et de constituer en un comté séparé et distinct toute cette étendue de terre située dans cette province, bornée à l'est par la province de la Nouvelle-Ecosse, et le golfe Saint-Laurent; au nord par une ligne courant à l'ouest depuis l'extrémité nord de la grande île, à l'embouchure ou entrée de la baie ou havre Shediac; à l'ouest par une ligne partant d'un point des limites nord du comté de Saint-Jean, au nord depuis Quaco Head dans la Baie-de-Fundy, et courant au nord dans l'intérieur du pays jusqu'à ce qu'elle rencontre la dite ligne ouest; et au sud par le comté de Saint-Jean susdit, et la Baie-de-Chignecto; et d'ordonner, établir et déclarer, que toutes et chacun les terres et rivières comprises dans les limites susdites, seraient et continueraient d'être ci-après et à toujours un comté séparé et distinct, qui serait connu et distingué, sous le nom de comté de Westmorland.

" Et attendu que par les lettres patentes semblables émanées depuis, il a plu à Sa Majesté d'ériger et constituer en un comté distinct et séparé, une autre étendue de terre située dans la partie ouest de cette province, bornée au sud par la Baie-de-Fundy, à l'ouest par la rivière Sardiack ou Sainte-Croix, et le rivage ouest de la Baie Passamaquoddy, comprenant l'île du Grand-Manan, à l'est courant au nord dans le pays, depuis la pointe Le Proc dans la dite Baie-de-Fundy; et au nord par une ligne courant à l'ouest, commençant à la dite ligne nord, à trente milles de distance de la pointe Le Proc susdite; et d'ordonner, établir et déclarer que toutes et chacune les terres et rivières comprises dans les limites susdites, seraient et continueraient d'être ci-après et à toujours un comté distinct et séparé qui serait connu et désigné sous le nom de comté de Charlotte.

" Et attendu que par des lettres patentes semblables émanées depuis, une autre étendue de terre située dans cette province, bornée au sud par le comté de Westmoreland, à l'est par le golfe Saint-Laurent et la Baie-des-Chaleurs, au nord par la dite baie et la frontière sud de la province de Québec, à l'ouest par une continuation des limites ouest du dit comté de Westmorland, est aussi érigée en un comté, distinct et séparé, qui sera connu et désigné sous le nom de comté de Northumberland.

" Et attendu que par des lettres patentes, semblables émanées depuis, de la même manière, une autre étendue de terre située dans cette province, des deux côtés de la rivière Saint-Jean, bornée au sud par le comté de Charlotte, à l'est par les comtés de Westmorland et Northumberland, et au nord par une ligne courant sud-ouest et nord-est depuis l'extrémité sud de l'île Spoon, située dans la rivière Saint-Jean, est aussi érigée en un comté distinct et séparé, qui sera connu et désigné sous le nom de comté de King.

" Et attendu que par des lettres patentes semblables émanées depuis, une autre étendue de terre située dans cette province, des deux côtés de la rivière Saint-Jean, bornée au sud-est par le comté de King, au sud-ouest par le comté de Charlotte, au nord-est par

le comté de Northumberland; et au nord-est par la frontière sud du township de Burton, et par le prolongement de la dite ligne au nord-est et sud-ouest jusqu'à ce qu'elle rencontre les comtés de Northumberland et de Charlotte respectivement, a été aussi érigée en un comté distinct et séparé, sous le nom de comté de la Reine.

" Et attendu que par des lettres patentes semblables, émanées depuis, une autre étendue de terre située dans cette province, des deux côtés de la rivière Saint-Jean, bornée au sud-ouest par le comté de Charlotte, au nord-est par le comté de Northumberland, au nord-ouest par la province de Québec, et au sud-est par la frontière nord du township de Mougerville, et par la dite ligne prolongée au nord-est jusqu'à ce qu'elle rencontre les limites ouest du comté de Northumberland, et au sud-ouest jusqu'aux limites est du comté de Charlotte, a été aussi érigée en un comté distinct et séparé, sous le nom de comté de York.

" Et attendu que par des lettres patentes semblables, émanées depuis, le comté de Sunbury a été limité et borné au nord-ouest par le comté de York, au nord-est par le comté de Northumberland, au sud-est par le comté de la Reine, au sud-ouest par le comté de Charlotte."

No 21.

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 27 Geo. 3. chap. 7, intitulé " Acte en addition à un autre Acte, pour mieux définir et confirmer les limites des divers comtés dans cette province, et pour les subdiviser en villes et paroisses."

1.—" Qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, que toute cette étendue de terre située dans le comté de Westmorland, commençant à quinze chaînes à l'est d'un ruisseau à environ deux milles au sud de la rivière Memramcook; de là au nord le long de la ligne ouest de la ville de Sackville jusqu'au havre de Chediac, y compris l'île; de là à l'ouest le long de la ligne nord du dit Comté, jusqu'à la ligne est de la ville de Monkton; de là en descendant le long de la dite ligne et de la rivière Petcudiac, jusqu'aux limites en premier lieu mentionnée, sera un district, ville ou paroisse désignée sous le nom de ville ou paroisse de Dorchester. Que toute cette étendue de terre à l'ouest de la ville de Hillsborough et Monkton, se développant sur la largeur du dit Comté, jusqu'au portage entre Petcudiac et le Ruisseau-du-Saumon, sera une ville et paroisse, désignée et connue sous le nom de ville et paroisse de Salisbury.

2.—" Et qu'il soit directement statué qu'une ligne se dirigeant en outre au sud, à partir de l'extrémité nord du dit portage, jusqu'à la limite nord du comté de St. Jean, et depuis la dite extrémité nord du dit portage vrai nord jusqu'à la frontière sud du comté de Northumberland, soit la ligne de division entre le comté de Westmorland et les comtés de King et de Queen, nonobstant toute loi ou ordonnance à ce contraire."

Appendice

(B.)

12 Février.

No. 22.

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick
43 Geo. 3, c. 4, intitulé, "Acte en addition à un
acte intitulé, 'Acte pour mieux définir et confirmer
les limites des divers comtés dans cette Province, et
pour les subdiviser en villes et paroisses.'"

1.—"Qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, qu'une ligne droite tracée depuis l'angle nord-ouest du comté de Northumberland, jusqu'à ce qu'elle rencontre la branche sud-ouest de la Rivière Miramichi, au point où aboutit le portage de la Rivière Nachouac, de là par une ligne courant nord vingt-deux degrés trente minutes ouest suivant le méridien vrai depuis le point où le dit portage aboutit à la branche sud-ouest de la Rivière Miramichi comme susdit jusqu'à la frontière sud de la province du Canada, sera considérée comme la ligne frontière du comté de Northumberland, et la ligne de division entre ce comté et les comtés adjacens."

No. 23.

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick,
7 George IV, chap. 31, intitulé, "Acte pour la division du comté de Northumberland en trois comtés, et pour pourvoir au gouvernement et à la représentation des deux nouveaux comtés."

"Attendu qu'en conséquence de la grande étendue du comté de Northumberland, il est nécessaire et convenable de le diviser en trois comtés :—

1.—"Qu'il soit en conséquence statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, que toute cette partie du dit comté qui forme maintenant les paroisses de Carleton et de Wellington, et également cette partie qui se trouve en arrière des dites paroisses et n'est pas comprise dans les paroisses de Ludlow, Nelson ou Chatham, soit et elle est par les présentes, érigée en un comté séparé et distinct du dit comté de Northumberland, qui sera désigné et connu sous le nom de comté de Kent; et que toute cette autre partie du dit comté de Northumberland, qui maintenant forme les paroisses de Saumarez et de Beresford, soit et est par les présentes, érigée en un autre comté séparé et distinct du dit comté de Northumberland, qui sera désigné et connu sous le nom de Gloucester, et que la partie qui restera du dit comté de Northumberland continue à former le dit comté.

5.—"Et qu'il soit de plus statué que la ville qui se bâtit maintenant, du côté sud de l'embouchure de la Rivière Ristigouche, dans le dit comté de Gloucester sera appelée et connue sous le nom de Dalhousie."

No. 24.

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick,
1^{er} Guil. IV, chap. 50, intitulé, "Acte pour la division du comté de York en deux comtés, et pour pourvoir au gouvernement et à la représentation du nouveau comté."

"Attendu qu'en conséquence de la grande étendue du comté de York, il est nécessaire et convenable de le diviser en deux comtés :—

1.—"Qu'il soit en conséquence statué par le Président, le Conseil et l'Assemblée, que toute cette partie

du dit comté qui se trouve au nord et à l'ouest d'une ligne commençant au monument situé à la source de la Chiputniticouc, et tracée suivant le méridien vrai, dans la direction de l'est jusqu'à l'intersection de la Rivière-aux-Anguilles, de là en suivant les détours de la dite Rivière-aux-Anguilles jusqu'à son confluent avec la rivière Saint-Jean, de là traversant la dite rivière Saint-Jean, nord, quarante-cinq degrés est, jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre le dit comté de Northumberland et le dit comté de York, soit, et est par les présentes, érigée en un comté séparé et distinct du dit comté de York, et sera désigné et connu sous le nom de comté de Carleton; et que le reste du dit comté qui se trouve au-dessous de la ligne frontière du dit comté de Carleton, tel que désigné dans cet acte, constituera le comté de York."

No. 25.

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick,
7 Guil. IV, chap. 35, intitulé, "Acte pour établir une ligne de division entre les Comtés de Westmorland et Saint-Jean et les Comtés de King et de Queen."

"Attendu que par un acte fait et passé dans la vingt-septième année du règne de Sa Majesté le roi George Trois, intitulé "Acte en addition à un acte pour mieux définir et confirmer les limites des différens comtés dans cette province, et pour les subdiviser en villes et paroisses," il est statué qu'une ligne vrai sud depuis l'extrémité nord du portage entre Peticodiac et le Ruissau-du-Saumon jusqu'à la frontière nord du comté de Saint-Jean, et depuis la dite extrémité nord du dit portage vrai nord jusqu'à la frontière sud du comté de Northumberland, sera la ligne de division entre les comtés de Westmorland et les comtés de King et de Queen, nonobstant toute loi ou ordonnance à ce contraire; Et attendu qu'il existe des doutes quant à l'extrémité nord du dit portage, et qu'il est à propos de définir plus clairement la ligne de division entre les comtés de King et de Queen; pour ce faire—

1.—"Qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée Législative, qu'une ligne commençant à un bouleau sur la côte nord de la Baie-de-Fundy, à trente chaînes à l'est de la Rivière-aux-Oies (Goose River), de là en suivant la ligne tracée, à partir du bouleau, par le député Arpenteur Stiley dans l'automne de l'année mil huit cent trente-six, au nord suivant la direction de la boussole pendant cette année-là, et le prolongement de cette ligne vers le nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la frontière sud du comté de Kent ou de Northumberland, suivant le cas, sera la ligne de division entre les comtés de Westmorland et Saint-Jean, et les comtés King et de Queen, nonobstant toute loi ou ordonnance à ce contraire.

2.—"Et qu'il soit statué que toute l'étendue de terre qui peut se trouver à l'est de la dite ligne, et qui avant la passation de cet acte faisait partie du dit Comté de Saint-Jean, sera comprise dans la paroisse de Hopewell, dans le comté de Westmorland, et en fera partie, à toutes fins et intentions quelconques."

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 7 Guil. IV. chap. 57, intitulé "Acte pour ériger partie du comté de Gloucester, en un comté séparé et distinct."

"Attendu qu'en conséquence de la grande étendue du comté de Gloucester, il est nécessaire et convenable de le diviser en deux Comtés—

1.—"Qu'il soit en conséquence statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée Législative, que toute cette partie du dit comté de Gloucester qui se trouve au nord et à l'ouest, et est renfermée par la ligne tracée vers le sud vrai, depuis l'embouchure de la rivière Belledune jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de division des paroisses de Beresford et de Bathurst dans le dit comté, de là à l'ouest par la ligne de division des comtés de Northumberland et de Gloucester jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne qui divise le comté de Carleton du comté actuel de Gloucester, de là par la dite ligne, vers le nord jusqu'à la ligne de la province du Bas-Canada, sera et est par les présentes érigée en un Comté séparé et distinct du dit comté de Gloucester, qui sera désigné et connu sous le nom de comté de Ristigouche; et cette partie du comté actuel de Gloucester, non comprise dans les limites du nouveau comté décrit ci-dessus formera dorénavant le comté de Gloucester."

Extrait du Statut Provincial du Nouveau-Brunswick, 2 Vict. chap. 19, intitulé, "Acte pour diviser le Comté de Ristigouche, en cinq villes ou paroisses, et pour en définir les limites."

"Attendu qu'il est convenable de diviser le comté de Ristigouche en cinq villes ou paroisses—

1.—Qu'il soit statué par le Lieutenant-Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée Législative, que le comté de Ristigouche sera et il est par les présentes divisé en cinq villes ou paroisses; lesquelles villes ou paroisses seront et sont par les présentes nommées et bornées de la manière ci-après mentionnée et décrite, nonobstant toute loi à ce contraire:—la première ville ou paroisse sera appelée, connue et désignée sous le nom de Durham, sera limitée et bornée comme suit: commençant au point ou endroit où la ligne qui sépare le comté de Gloucester du comté de Ristigouche aboutit à la Baie-des-Chaleurs, de là en suivant le bord de la dite baie au nord-ouest, jusqu'à l'embouchure de la rivière Benjamin à mi-chenal, de là vers le sud jusqu'à ce qu'elle frappe la frontière nord du comté de Gloucester, de là par la frontière du comté de Gloucester, jusqu'au point de départ.—La seconde ville ou paroisse sera appelée, connue et désignée sous le nom de Colborne, et sera limitée comme suit: commençant à l'embouchure de la rivière Benjamin, à la limite ouest de la paroisse de Durham susdite, de là suivant les détours de la Baie-des-Chaleurs jusqu'au milieu de l'embouchure de la Rivière-aux-Anguilles, y compris l'île de Héron, et les différentes îles situées en front et du côté sud de la Baie-des-Chaleurs, de là au sud jusqu'à la ligne de profondeur du comté de Ristigouche, de là à l'est par la dite ligne de profondeur jusqu'à l'intersection de la ligne ouest de la paroisse de Durham susdite; et de là vrai nord jusqu'au point de départ.—La troisième ville ou paroisse, connue ou désignée sous le nom de Dalhousie, commençant à la frontière ouest de la dite paroisse de Colborne à l'embouchure de la Rivière-aux-Anguilles

susdite, de là suivant les différens détours de la Baie-des-Chaleurs en remontant jusqu'à la ville de Dalhousie, de là suivant les différens détours de la Rivière Ristigouche, en remontant jusqu'au milieu de l'embouchure du ruisseau de Walker, jusqu'au ruisseau du moulin de Ferguson (Ferguson's mill stream), de là par une ligne tracée vrai sud (par le milieu de l'embouchure du dit ruisseau au pont sur le grand chemin) jusqu'à ce que l'intersection de la ligne de profondeur du comté de Ristigouche, de là à l'est le long de la dite ligne de profondeur jusqu'à l'intersection de la ligne ouest de la paroisse de Colborne susdite, et de là droit nord jusqu'à l'embouchure de la Rivière-aux-Anguilles, au point de départ.—La quatrième ville ou paroisse, connue et désignée sous le nom d'Addington, commençant au milieu du ruisseau de Walker ou ruisseau de Ferguson, à la frontière ouest de la paroisse de Dalhousie, de là, suivant les différens détours de la rivière Ristigouche, en remontant, jusqu'au milieu de l'embouchure que la rivière Upsalquitch, de là par une ligne vrai sud jusqu'à l'intersection de la ligne de profondeur du comté de Ristigouche, de là à l'est le long de la dite ligne de profondeur, jusqu'à l'intersection de la ligne ouest de la paroisse de Dalhousie susdite, et de là vrai nord jusqu'au milieu du ruisseau de Walker ou ruisseau de Ferguson susdit, au point de départ.—La cinquième ville ou paroisse, connue et désignée sous le nom de Eldon, sera bornée et limitée comme suit: commençant à la ligne ouest de la paroisse de Addington, au milieu de l'embouchure de la rivière Upsalquitch susdite, de là suivant les différens détours de la rivière Ristigouche, en remontant, jusqu'à l'intersection de la ligne est du comté de Carleton jusqu'à la ligne de profondeur du comté de Ristigouche, de là le long de la dite ligne de profondeur jusqu'à l'intersection de la ligne ouest de la paroisse de Addington susdite, et de là vrai nord jusqu'au milieu de l'embouchure de la rivière Upsalquitch, au point de départ."

Désignation primitive des limites des comtés de Northumberland et de York, extraite des Lettres Patentes érigeant ces comtés, émanées sous le grand sceau de la Province du Nouveau-Brunswick.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

ÉRIGÉ LE 10 JUIN 1785.

"Borné au sud par le comté de Westmorland, à l'est par le golfe St. Laurent et la Baie-des-Chaleurs, au nord par la dite baie et la frontière sud de la province de Québec, et à l'ouest par le prolongement de la dite ligne ouest du dit comté de Westmorland."

COMTÉ DE YORK.

ÉRIGÉ LE 25 JUILLET 1785.

"Borné au sud-ouest par le comté de Charlotte; au nord-est par le comté de Northumberland; au nord-ouest par la province de Québec; et au sud-est par la frontière nord du township de Magerville, et par la dite ligne prolongée au nord-est jusqu'à l'intersection des limites ouest du comté de Northumberland, et au sud-ouest jusqu'aux limites est du comté de Charlotte."

Je certifie que les extraits ci-dessus sont des copies exactes des Lettres Patentes d'érection des comtés

Appendice
(B.)
12 Février.

de Northumberland et de York, dans les archives du bureau du Secrétaire.

Les limites de ces comtés ainsi érigés ont été confirmées par l'acte de l'Assemblée 26 Geo. 3, chap. 1, passé anno 1786.

(Signé.) W. M. F. ODELL.
Secrétaire Provincial,
Nouveau-Brunswick.

No. 29.

LE FIEF MADAWASKA.

Exposé concernant le Fief Madawaska, extrait du premier exposé, fait au nom de la Grande-Bretagne, dans l'arbitrage prescrit par le 5e Article du Traité de Gand.

“ Dans la copie appartenant au gouvernement Anglais de la carte annexée à la convention et marquée de la lettre A (carte B. dans ce rapport) on remarquera, marquée en vert (en rouge sur la carte B. attaché à ce rapport) une étendue de pays située sur la rivière Madawaska et le lac Témiscouata, à une petite distance de la rivière Saint-Jean. Ce district, tracé suivant l'arpentage le plus exact fondé sur l'autorité des documens ci-après spécifiés et annexés, représente, une partie de territoire nommé le “ *Fief Madawaska*,” qui fut originairement concédé dans l'année 1683, (c'est-à-dire quatre-vingts ans avant la charte de la Baie-de-Massachusetts) à un sujet Français par le Gouverneur du Canada, qui était alors une province Française.

Cette province demeura soumise à la France depuis cette époque jusqu'en 1763, alors que toutes les possessions des Français dans cette partie de l'Amérique du Nord furent définitivement cédées, par un traité, à la Grande-Bretagne. Néanmoins, durant toute cette période et jusqu'à ce jour, le fief Madawaska, malgré tous les transports soit de la province de nation à nation, ou du dit fief lui-même de main en main, s'est conservé indivis sous la concession originale, et a toujours été, et est encore en ce moment, sujet à la juridiction du Canada.

“ Comme preuve de l'exactitude de cette assertion, nous référons aux papiers annexés, depuis numéro 13 jusqu'au numéro 25 inclusivement. (depuis 1 à 13 dans l'appendice No. 30 de ce rapport.)

Le premier de ces papiers, numéroté 13 (1) contient la concession originale de ce territoire en 1683. Les autres contiennent les contrats des ventes successives et les actes de juridiction exercés sur ce fief en Canada, depuis cette époque jusqu'à 1802; époque depuis laquelle ce fief a toujours été possédé par le même propriétaire.*

“ Il y a donc, ici, une grande étendue de terrain appartenant incontestablement au Canada, tenue en vertu des droits transmis à la Grande-Bretagne par la cession du Canada par la France, bien en dedans de la ligne frontière réclamée par les Etats-Unis, comme ayant fait partie de la province de la Baie-de-Massachusetts.

“ Maintenant, comment les Etats-Unis, qui lorsqu'ils réclamaient une portion de territoire dans ce quartier, en 1782, déclaraient adhérer à la charte de la

* Il a été vendu depuis à une compagnie Américaine.—A. W.

Appendice
(B.)
12 Février.

Baie-de-Massachusetts, peuvent-ils réclamer un territoire qui fut concédé à un sujet Français, par un gouverneur Français du Canada, avant l'existence de la charte de la Baie-de-Massachusetts, et qui a toujours été une partie intégrante du Canada, soit qu'il appartint à la France ou à la Grande-Bretagne.

“ Non seulement la position de ce territoire, *Canadien sans aucun doute*, annule les réclamations des Etats-Unis, telles que fondées sur la charte de la Baie-de-Massachusetts, mais elle renverse aussi leurs argumens par rapport à la chaîne de montagnes réclamée par eux, parce qu'elle empêche ces montagnes de remplir une des conditions du traité de 1783: savoir, qu'elles diviseraient les rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent d'avec celles qui se déchargent dans l'Océan. Nous avons vu que les Etats-Unis rangeaient la rivière Saint-Jean parmi ces dernières.

“ En consultant de nouveau la copie anglaise de la carte A (B.) on verra que le fief Madawaska s'étend depuis près des sources de la rivière Madawaska jusqu'à quelques milles de la rivière Saint-Jean, dont la rivière Madawaska est le principal affluent dans cette partie du pays.”

“ Il nous semble qu'il est difficile de prétendre que la seigneurie de Madawaska pourrait être considérée au tems de la concession primitive comme une partie isolée du Canada, entièrement séparée de cette province. En conséquence, nous supposons que la province du Canada s'étendait, lors de la concession primitive du fief Madawaska, sans interruption, depuis un point situé au-delà de la ligne frontière maintenant réclamée par les Etats-Unis, le long de la rivière Madawaska, jusqu'aux limites de cette seigneurie. Mais en supposant que ceci soit le cas, il est clair que la ligne Américaine doit, vers la source de la rivière Madawaska, être complètement intercepté par l'interposition de cette partie du Canada.

“ Mais comment une telle ligne remplirait-elle les conditions du traité? Alors certainement elle ne courrait ni le long des montagnes, ni elle ne diviserait les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent de celles qui se jettent dans l'Atlantique; la partie supérieure de la rivière Madawaska serait sans aucun doute sur le même côté de la ligne que toutes les rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent.

“ Mais sans vouloir employer d'autres argumens que l'on pourrait puiser ailleurs, pour montrer qu'elle était la ligne frontière générale du Canada, nous pouvons franchement dire, que le simple fait de la concession primitive du fief de Madawaska faite et invariablement tenue sous la juridiction du Canada, soit Français soit Anglais, conduit à la conclusion que cette étendue de pays dans laquelle est situé le fief, fut toujours considérée et traitée par les autorités du Canada comme une partie intégrante de cette province.

“ Nous ne nous proposons pas de baser nos argumens sur cette assertion seulement, quelque forte et juste qu'elle soit d'ailleurs. Que ce pays ait été considéré et traité comme faisant partie du Canada, cela est évidemment démontré par les documens d'un caractère aussi conclusif que ceux déjà cités pour le fief Madawaska. En voici la preuve:—

“ Le 24 Janvier, 1765, un avis public, ci-annexé fut émané du bureau du Secrétaire Provincial du Canada, et publié par autorité, suivant l'usage, dans la Gazette de Québec, par lequel avis il était défendu aux habitans du Canada de faire la chasse sur le territoire des Sauvages jusqu'à la Grande-Chute de la rivière Saint-Jean.

Appendice

(B.)

12 Février.

- 5.—Adjudication des fiefs de la Rivière-du-Loup et Madawaska, à Pierre Claverie. 29 Juillet, 1755.
- 6.—Acte de "Foi et Hommage." par Pierre Claverie. pour les fiefs de la Rivière-du-Loup et Madawaska, 19 Mars, 1756.
- 7.—Reçu pour rentes de domaine pour les fiefs de la Rivière-du-Loup et Madawaska, 8 Mai. 1756.
- 8.—Contrat de vente par J. A. N. Dandamme Dandeville, et sa femme (la veuve de Pierre Claverie.) à James Murray. 20 Juillet, 1763.
- 9.—Acte de transport daté. 2 Août, 1768. par Richard Murray à Malcolm Fraser, d'un bail. daté 10 Mai, 1766, fait par James Murray au dit Richard Murray et Malcolm Fraser et d'un bail du dit Général James Murray à Henri Caldwell daté 7 Avril, 1774.
- 10.—Bail de Henri Caldwell, à Malcolm Fraser, 24 Septembre, 1782.
- 11.—Confirmation par devant notaire. 27 Décembre, 1786, d'un bail de Henri Caldwell, à Malcolm Fraser, 24 Septembre, 1782.
- 12.—Contrat de vente des curateurs et exécuteurs de James Murray, à Henri Caldwell, 21 Juin, 1802.
- 13.—Contrat de vente. par Henri Caldwell, à Alexander Fraser, 2 Août, 1802.

No. 31.

LIMITES SUD DU CANADA.

Extrait des minutes du Conseil Exécutif de la Province de Québec, 9 Juillet, 1787.

"Lundi, 9 Juillet, 1787.

"PRÉSENS :

"Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, Gouverneur; l'Honorable Henry Hope, Lieutenant Gouverneur; William Smith, C. J. Le Comte Dupré, Hugh Finlay, Edward Harrison, George Pownall, J. G. C. DeLéry, Henry Caldwell, William Grant, P. R. De St. Ours, François Baby, écuyers."

"Sa Seigneurie exposa la convenance de déterminer les limites entre cette Province et celle du Nouveau-Brunswick; et informa le Conseil que l'Arpenteur-Général de cette dernière province, allait bientôt rencontrer M. Holland dans ce but; et comme il est absolument nécessaire d'ouvrir et d'entretenir une communication par terre entre les deux provinces, et que les terres de chaque côté du chemin soient établies, Sa Seigneurie a proposé que M. Holland soit autorisé d'assurer les personnes désireuses de s'y établir, et en particulier les Acadiens du voisinage, des intentions favorables du gouvernement d'emaner des concessions en leur faveur, pour trois cents acres, à chaque chef de famille, des terres incultes de la Couronne dans ce lieu, et le Conseil y a concouru; en conséquence il leur est recommandé d'explorer les lieux propres à la culture de chaque côté du chemin, et de demander, par pétition, de la manière ordinaire, des contrats de concessions qui devront être conformes aux instructions royales."

No. 32.

Extrait des minutes du Conseil Exécutif de la Province de Québec, 4 Août, 1792.

"Samedi, 4 Août, 1792.

"Chambre du Conseil, dans l'Evêché.

"PRÉSENS :

"Son Excellence le Major Général Clarke, Lieutenant-Gouverneur ;

"Et l'Honorable William Smith, écuyer.

"Hugh Finlay,

"François Baby, "

"Lu le mémoire de A. et M. Robichaud, daté, 8 Juin, 1792.

"Lu un rapport du comité du Conseil, nommé pour prendre en considération la question des limites entre la province de Québec et celle du Nouveau-Brunswick, et les moyens propres à encourager la communication entre les deux provinces, et l'établissement des terres près du chemin, daté 18 Octobre, 1787.

"Lu un jugement de la Cour des Plaidoyers Communs, daté 15 Février, 1792.

"Lu un rapport du Solliciteur-Général, et de l'Arpenteur-Général daté Québec, 29 Juillet, 1792.

"Ordonné que ces documens soient entrés dans les minutes; et il est humblement suggéré par le bureau, qu'il serait expédient d'en transmettre des copies au Lieutenant-Gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick, afin qu'il co-opère dans les représentations qui seront faites pour appeler l'attention des ministres de Sa Majesté sur l'établissement des limites nécessaires pour préserver la paix publique sur les frontières des deux provinces."

MÉMOIRE DE

A. ET M. ROBICHAUX.

"A Son Excellence, Allured Clarke, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur et Commandant-en-Chef de la Province du Bas-Canada, Major Général, commandant les Forces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, etc, etc, etc.

"Requête d'Anselme et Michel Robichaud, marchands, demeurant à la Rivière-des-Caps, Comté de Cornwallis, Province du Bas-Canada, représentant très humblement.

"S'il plait à Votre Excellence,

"Que depuis plus de quinze ans ils ont constamment commercé avec les habitans de Madawaska, et par diverses licences du district de Québec, traité avec les Sauvages sur les frontières, même dans une partie de la colonie du Nouveau-Brunswick, et qu'ils ont acquis une terre au dit lieu de Madawaska, et fait des crédits considérables.

"Que le gouvernement de Québec ayant depuis plusieurs années établi des milices à Madawaska, et la Cour des Plaidoyers Communs du district de Québec, prononcé plusieurs jugemens, même décerné des exécutions en leur faveur contre diverses personnes domiciliées au dit lieu de Madawaska, ils espéraient avoir justice et satisfaction, mais qu'au commencement de Mai dernier, Thomas Costin, se disant écuyer,

Appendice

(B.)

12 Février.

12 Février.

jugé à paix pour le Nouveau-Brunswick, a fait élire à la pluralité des voix, dans une assemblée des habitans, de nouveaux officiers de Milice à Madawaska, et prononcé une amende contre Anselme Robichaud, l'un des supplians, pour avoir fait saisir des meubles de François Albert à Madawaska, quoiqu'en vertu d'une exécution sur jugement du district de Québec.

“Qu'en outre Jacques Cir, Lieutenant de Milice, établi par le gouvernement de Québec, quoique muni de l'ordre d'exécution de justice, a été arrêté prisonnier par un sergent des troupes de Sa Majesté et quatre soldats, qui l'ont conduit environ quinze lieues au Grand Sault, où il a été obligé de payer dix livres treize chelins pour recouvrer sa liberté

“Et comme les supplians n'ont pu apprendre de l'Etat Major des Milices de Québec, ni de John Collins, écuyer, Député-Arporteur-Général, ni du dit Thomas Costin soit disant juge à paix, où peuvent avoir été posées les bornes de la Province sur la ligne, telle qu'indiquée par le statut de la 14e. année du règne de Sa Majesté, et comment le changement de gouvernement peut ainsi s'opérer, et afin d'obtenir justice dans l'une ou l'autre province, ils supplient très humblement Votre Excellence, de leur faire connaître, s'il est possible, les bornes de la province du Bas-Canada, et de prendre, avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les mesures que sa sagesse peut adopter, pour éviter la ruine des supplians et des autres fidèles sujets de Sa Majesté, que l'ignorance des limites et de pareilles amendes ou forces peuvent occasionner.

“Et les supplians par inclination, comme par devoir, ne cesseront de prier, etc.

“Québec, 8 Juin, 1792.”

“ENDOSSÉ.

“Renvoyé au Solliciteur-Général et à l'Arporteur-Général pour une vérification des faits en bonne forme, et faire rapport.

“Par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

“(Signé) THOMAS ASTON COFFIN.

“Québec, 18 Juin, 1792.”

P A P I E R S

R E N V O Y É S A U

COMITÉ DU CONSEIL EXÉCUTIF.

Limites des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; extraits des commissions de Son Excellence Lord Dorchester, comme Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des dites provinces.

QUÉBEC:

“Comprenant tous les territoires, îles et contrées de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, bornés au sud par une ligne tracée depuis la Baie-des-Chaleurs, courant le long des montagnes qui séparent les rivières qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui se déchargent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source la plus occidentale de la rivière Connecticut; de là au milieu de la rivière jusqu'à 45°

12 Février.

degré de latitude nord; de là par une ligne à l'ouest dans la même latitude jusqu'à ce qu'elle se joigne à la rivière Iroquois ou Catarakoui; de là au milieu de la dite rivière jusqu'au lac Ontario; courant au milieu du dit lac jusqu'à ce qu'elle se joigne à la communication par eau entre ce lac et le lac Erié; de là au milieu du dit lac Erié jusqu'à ce qu'elle se joigne à la communication par eau entre ce lac et le lac Huron; de là au milieu de la dite communication jusqu'au lac Huron; de là au milieu du dit lac jusqu'à la communication entre ce lac et le lac Supérieur; de là à travers le lac Supérieur au nord des îles Royale et Philippeaux jusqu'au lac Long; de là au milieu du dit lac Long et de la communication par eau entre ce lac et le Lac-des-Bois, jusqu'au dit Lac-des-Bois; de là à travers le dit lac jusqu'à la pointe la plus au nord-ouest; et de là à l'ouest jusqu'au Mississipi; et au nord jusqu'aux limites sud du territoire concédé aux marchands aventuriers anglais commerçant à la Baie d'Hudson; et aussi tous les territoires, îles et contrées qui ont fait partie, depuis le dix Février 1763, du gouvernement de Terre-neuve, avec tous les droits et dépendances quelconques y appartenant.

“NOUVELLE-ÉCOSSE.

“Bornée à l'ouest par une ligne depuis le Cap Sable à travers l'entrée et jusqu'au centre de la Baie-de-Fundy; au nord par une ligne au centre de la dite baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Musquat, et par cette rivière jusqu'à sa source; et de là par une ligne à l'est à travers l'isthme jusqu'à la Baie Verte; à l'est par la dite Baie et le golfe St-Laurent jusqu'au Cap ou Promontoire nommé le Cap Breton, dans l'île de ce nom, et comprenant la dite île, l'île St-Jean et toutes les autres îles à six lieues de la côte; au sud par le dit Océan Atlantique depuis le Cap Sable susdit, comprenant l'île de ce nom, et toutes les autres îles à quarante lieues de la côte, avec tous les droits et dépendances quelconques y appartenant.”

“NOUVEAU-BRUNSWICK.

“Borné à l'ouest par l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, par la dite rivière jusqu'à sa source; et de là par une ligne courant au nord jusqu'aux limites sud de la province de Québec; au nord par les dites limites jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs; à l'est par la dite baie et le golfe St-Laurent jusqu'à la baie nommée la Baie Verte; au sud par une ligne au centre de la Baie-de-Fundy, depuis la rivière Sainte-Croix susdite, jusqu'à l'embouchure de la rivière Musquat, par la dite rivière jusqu'à sa source; et de là par une ligne à l'est à travers l'isthme dans la Baie Verte, pour joindre la ligne est ci-dessus décrite, comprenant toutes les îles à six lieues de la côte, avec tous les droits et dépendances y appartenant.”

Limites des Etats-Unis d'Amérique suivant le second article du traité définitif de paix et d'amitié de Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis d'Amérique. Signé à Paris, le 3 Septembre, 1783.

“2.—Et pour prévenir toute dispute qui pourrait s'élever au sujet des limites entre les dits Etats, il est arrêté et déclaré par ce présent, que les li-

Appendice
(B.)

12 Février.

mités en sont et seront comme il suit. savoir :— De l'angle nord ouest de la Nouvelle-Ecosse, savoir : cet angle formé par une ligne tirée exactement du nord de la source de la rivière Ste.-Croix aux montagnes : le long des dites montagnes qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve St.-Laurent de celles qui se jettent dans l'Océan Atlantique, à la partie de la rivière Connecticut la plus éloignée vers le nord ouest : de là en descendant le long du milieu de cette rivière au quarante-cinquième degré de latitude nord ; de là par une ligne droit à l'ouest suivant la même latitude, jusqu'à ce qu'elle rencontre la rivière des Iroquois ou Catarakoui ; de là par le milieu de la dite rivière dans le lac Ontario, par le milieu du dit lac jusqu'à ce qu'elle rencontre la communication par eau entre ce lac et le lac Érié ; de là par le milieu de la dite communication dans le lac Érié, par le milieu de ce lac jusqu'à ce qu'elle joigne la communication par eau entre ce lac et le lac Huron ; de là par le milieu de la dite communication par eau dans le lac Huron ; de là par le milieu de ce lac jusqu'à la communication par eau entre ce lac et le lac Supérieur ; de là par le lac Supérieur ; au nord des îles royales et Philippeaux au lac Long ; de là par le milieu du dit lac Long et sa communication par eau avec le Lac-des-Bois ; de là par le dit lac à son point le plus au nord ouest ; et de là par une ligne droite à la rivière de Mississipi ; de là par une ligne qui sera tirée par le milieu de la dite rivière de Mississipi, jusqu'au point d'intersection de la partie la plus au nord du trente-et-unième degré de latitude de nord. Au sud par une ligne tirée droit à l'est de l'extrémité de la ligne en dernier mentionnée au trente-et-unième degré de latitude nord de l'équateur, au milieu de la rivière Apalachicola ou Catahouche ; de là par le milieu de la dite rivière jusqu'à sa jonction avec Flint River ; de là droit à la source de la rivière Ste. Marie ; et de là par le milieu de la dite rivière à l'Océan Atlantique. A l'est par une ligne qui sera tirée par le milieu de la dite rivière Ste.-Croix de son embouchure dans la Baie-de-Fundy, jusqu'à sa source, et de sa source immédiatement au nord jusqu'aux montagnes précédemment mentionnées, qui séparent les rivières qui se jettent dans l'Océan Atlantique de celles qui tombent dans le fleuve St.-Laurent, comprenant toutes les îles à vingt lieues de toute partie quelconque des Etats-Unis, et qui se trouvent entre les lignes qui seront tirées droit à l'est des points, où les limites sus-énoncées entre la Nouvelle-Ecosse d'une part et de la Floride Orientale de l'autre part, doivent respectivement toucher la Baie-de-Fundy et l'Océan Atlantique : excepté les îles qui sont à présent, et ont été ci-devant comprises dans les limites de la Nouvelle-Ecosse.

Copie des Instructions de Son Excellence Lord Dorchester à M. John Holland.

“ Copie.

“ Québec, 9 Juillet, 1787.

“ MONSIEUR,—Vous êtes prié d'accompagner M. Finlay aux Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean, afin de l'aider à tracer les limites entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, là où elles traversent le chemin de communication entre les deux provinces, de telle manière que les terres aux différents portages, et tout le long de la dite communication, de chaque côté, puissent être concédées sans délai par les gouvernements respectifs.

“ Vous rencontrerez là l'Arpenteur-Général de la province du Nouveau-Brunswick, ou quelqu'autre personne ou personnes autorisées par le Lieutenant-

Gouverneur de la dite province avec lesquelles et M. Finlay vous accomplirez cet objet.

“ Vous vous guiderez d'après la désignation ci-incluse des limites des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, extraite de ma commission comme Gouverneur de ces provinces, à laquelle est jointe pour votre information, la désignation des limites des Etats-Unis, tiré du traité définitif de paix.

“ Lorsque les limites seront fixées, vous ne négligerez aucune occasion d'assurer toutes les personnes qui désireraient s'établir de ce côté de la frontière, et particulièrement les Acadiens du voisinage, des bonnes dispositions du gouvernement en leur faveur, telles qu'exprimées dans la minute du conseil ci-incluse,* que vous leur communiquerez, et vous en laisserez des copies à quelques personnes pour leur satisfaction.

“ Vous examinerez surtout avec attention les endroits que M. Finlay pourra vous indiquer, aux différents portages comme les plus propres à l'établissement de maisons de relais sur la route, et vous expliquerez aux gens les avantages de ces situations.

“ En général, votre prudence vous désignera les choses nécessaires à faire dans l'accomplissement de ces devoirs ; et vous aurez l'avantage dans ces occasions de pouvoir consulter l'expérience et le jugement de M. Finlay.

“ Vous reviendrez ici aussitôt que vous aurez rempli le but de votre mission ; et vous me ferez un rapport de vos procédés, avec les observations que vous aurez pu faire, et qui tendraient à l'avantage du service du Roi, et plus particulièrement à faciliter la communication entre ces provinces.

“ Je suis,

“ avec considération,

“ etc., etc., etc.,

“ (Signé,) DORCHESTER.

“ Vraie copie,

(Signé,) HENRY MOTZ.”

Lettre de M. John Holland, sous forme de Rapport.

Québec, 26 Juillet, 1787.

MILORD,—J'ai l'honneur de faire rapport, que conformément aux ordres et aux instructions de Votre Excellence, datés le 9 Juillet, je laissai Québec le jour suivant, et me mis en route en compagnie de M. Finlay pour la Grande Chute de la rivière Saint-Jean ; et que je rencontrai, le 16 Juillet, à l'établissement des Acadiens vis-à-vis Madawaska, le Capt. Sproule, Arpenteur-Général du Nouveau-Brunswick ; il m'informa, qu'il croyait qu'il était parfaitement inutile de nous attendre à la Grande Chute, qu'il se rendait sur les hauteurs du portage, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Témiscouata : parceque, suivant lui, c'était là que devait être fixées les limites. En réponse à ces remarques je lui fis observer qu'il était généralement entendu en Canada que la ligne entre les provinces de Québec et le Nouveau-Brunswick se dirigeait depuis la Baie-des-Chaleurs le long des montagnes à l'ouest jusqu'à la Grande-Chute de la rivière Saint-Jean, et de là à l'ouest jusqu'à la

* Voyez page 51, aussi le No. 31 de cette Appendice.

Appendice
(B.)

13 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

branche la plus occidentale, ou principale branche de la rivière Sainte-Croix. Le Capt. Sproule me répondit, que si les limites étaient fixées à la Grande Chute au près de là, il protesterait contre cette manière d'agir, comme étant contraire à ses instructions.

“ Mardi matin, le 17, le Capt. Sproule s'étant réuni à M. Finlay et à moi, après avoir conversé sur le sujet des limites, il répéta ce qu'il avait dit auparavant, ajoutant qu'il allait se rendre immédiatement au portage, pour examiner sur les hauteurs de quel côté les eaux se déversaient, et que par-là il pouvait déterminer la ligne frontière entre les deux provinces, parce que tous les ruisseaux qui se jettent dans les rivières qui se déchargent dans la rivière Saint-Jean, appartiennent à la province du Nouveau-Brunswick, et celles qui se déchargent dans le Saint-Laurent appartiennent à la Province de Québec.

“ J'employai les meilleurs argumens pour lui démontrer les désavantages qu'il y aurait de placer les limites au portage; lui faisant remarquer qu'une vaste étendue de terre resterait inculte pendant plusieurs années en tombant dans les limites du Nouveau-Brunswick, ses établissemens les plus rapprochés, étant éloignés de deux cents milles des hauteurs du portage; la répugnance exprimée par les Acadiens (établis près des Chutes de Madawaska) à l'idée d'être séparés de la province de Québec, à laquelle ils sont attachés par de nombreux liens et par les meilleures raisons; mais plus spécialement qu'en fixant les limites on affecterait matériellement les limites entre le territoire britannique et celui des Etats-Unis d'Amérique, et qu'une grande étendue de terre serait par-là conservée ou perdue pour les domaines de Sa Majesté; et que la chaîne de montagnes s'étend depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'à la rivière Saint-Jean et la rencontre près de la Grande Chute. Afin de s'assurer de ce fait, de déterminer plus positivement la situation, et d'explorer la surface du pays, nous priâmes le Capt. Sproule de revenir avec nous à la Grande Chute; ce à quoi il se refusa en disant, que son retour à cette place n'aboutirait à rien, parce que l'opinion qu'il avait déjà formée sur la situation des limites, d'après des connaissances géographiques et des démonstrations oculaires, était inaltérable, et qu'il était obligé de suivre les instructions du Général Carleton, qu'il produisit; elles étaient ainsi conçues:—

“ Par Son Excellence Thomas Carleton, Lieutenant-Gouverneur, et Commandant-en-Chef de la province du Nouveau-Brunswick, etc., etc., etc.

“ A George Sproule, écuyer, Arpenteur-Général.

“ Il vous est enjoint par les présentes de vous rendre à la Grande Chute de la rivière Saint-Jean, afin de rencontrer l'Arpenteur-Général de la province de Québec, dans cet endroit le 15 courant, pour régler les limites entre la province de Québec et celle du Nouveau-Brunswick; dans l'exécution de vos devoirs vous vous gouvernez d'après l'acte du Parlement établissant la province de Québec, qui détermine que cette limite sera les montagnes divisant les eaux qui se jettent dans le fleuve St. Laurent d'avec celles qui se jettent dans l'Océan Atlantique.

“ Donné sous mon seing, à Fredericton, le 7^{me} jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil sept cent quatre-vingt-sept.

“(Signé) THOMAS CARLETON.”

Le 18, nous nous séparâmes du Capt. Sproule, ce Monsieur se rendant au portage, et nous, nous rendant à la Grande Chute, où nous trouvâmes le pays extrêmement montagneux, et d'après des renseignemens obte-

nus de différentes personnes, qui ont parcouru le pays depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à l'intérieur; et aussi d'après mes propres observations, nous n'avons aucun doute que ces montagnes ne soient cette chaîne qui s'étend depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'à cette rivière.

“ Après avoir consulté M. Finlay, et voyant que rien de plus ne pouvait être fait pour fixer la ligne frontière, je suis revenu pour remplir autant que possible les autres ordres contenus dans les instructions dont il a plu à Votre Seigneurie de m'honorer.

“ Je n'ai négligé aucune occasion d'encourager les personnes qui désirent s'établir dans le voisinage de cette place; et de les assurer des dispositions favorables du gouvernement en leur faveur, leur laissant des copies des minutes du Conseil, au sujet desquelles les Acadiens en particulier ont exprimé la plus grande satisfaction.

“ J'ai désigné aux gens disposés à s'établir, les endroits que M. Finlay a indiqués comme étant les plus propres à l'établissement de maisons de relais sur la route; leur expliquant avec le plus grand soin les avantages de ces sites; ils étaient en général enclins à s'établir depuis la Chute en remontant la rivière Saint-Jean jusqu'à Madawaska, les terres étant bonnes jusques-là; mais j'ai trouvé qu'ils avaient de l'aversion à s'établir depuis cette dernière place jusqu'au fleuve Saint-Laurent, vu la stérilité des terres et l'impossibilité de subvenir à leurs besoins pendant les premières années de leur établissement; somme toute, je crains beaucoup que, si l'on n'offre pas d'autre encouragement que la concession des terres, le portage entre le fleuve Saint-Laurent et Temiscouata, ne demeure inhabité.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Avec la plus grande soumission,

“ Milord,

“ De Votre Seigneurie,

“ Le très-respectueux et très-humble serviteur.

“(Signé.) JOHN FREDERICK HOLLAND.”

Rapport d'un Comité du Conseil nommé pour prendre en considération la question des Limites entre les Provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, et les moyens d'encourager la communication entre les deux pays, et de faire établir les terres dans le voisinage.

“ A Son Excellence le Très Honorable Guy Lord Dorchester, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de la Province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, etc., etc., etc.

“ Le comité du conseil nommé pour faire rapport tant sur la question des limites entre cette province et celle du Nouveau-Brunswick, que sur les meilleurs moyens d'encourager la communication entre les deux pays et l'établissement des terres dans le voisinage, a l'honneur de faire observer, que le rapport fait à Votre Excellence par M. Holland a été pris en considération par le comité, qui a aussi donné son attention à la désignation des limites des Provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, telle qu'extraite de la commission de Votre Excellence, comme Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef; et votre comité fait humblement remarquer que si la province du

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice

(B.)

12 Février.

Nouveau-Brunswick peut en justice réclamer les rivières dont les sources sont situées sur les montagnes qui séparent les rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent de celles qui se déchargent dans l'Océan Atlantique, les anciennes limites de ce gouvernement se trouveront raccourcies du côté du Nouveau-Brunswick, et des Seigneuries tenues en vertu de concessions Canadiennes depuis les années 1623 et 1683 seront renfermées dans la dite province; outre que les Acadiens déjà établis au-dessus de la Grande Chute de la rivière Saint-Jean, et les gens qui voudraient ci-après aller s'y établir, seraient grandement incommodés si cette partie du pays était comprise dans la province du Nouveau-Brunswick.

“ Leur commerce et trafic se feront avec ce pays, parcequ'il faut, d'après leurs situations, qu'ils reçoivent de Québec les marchandises européennes et des Indes Occidentales.

“ Le comité soumet très-humblement à votre Seigneurie, la question suivante, savoir, s'il ne serait pas de l'avantage des deux gouvernemens, que la province de Québec fût séparée de celle du Nouveau-Brunswick par une ligne courant le long des montagnes qui s'étendent depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs jusqu'au pied de la Grande Chute de la rivière Saint-Jean, et de là traversant la rivière (de manière à comprendre tout le portage) et continuant en droite ligne jusqu'à la source de la rivière Chaudière située sur la chaîne de montagnes qui part du fond de la dite Baie-des-Chaleurs et s'étend jusqu'au nord de la source la plus occidentale de la rivière Connecticut.”

“ Quant au défrichement des terres sur le nouveau chemin qui conduit au lac Témiscouata, le long du dit lac et en descendant le long de la rivière Madawaska, le comité représente que le sol dans tout ce long espace est généralement pauvre; cependant il y a quelques endroits propres à la culture, quoique n'étant pas d'une qualité à induire les gens à s'établir dans des lieux où ils se trouveraient aussi éloignés de tout secours, sans un bon encouragement.

“ D'après certains renseignemens qu'il a pris, le comité fait rapport que l'on pourrait avoir quelques cultivateurs Canadiens, aux conditions suivantes:—

“ Qu'ils obtiendraient une concession de deux cents acres de terre, libres de toutes redevances pendant vingt ans, payant un sol de cens.

“ Qu'ils auraient quatre acres de défrichés, une maison dessus construite, consistant en deux appartemens; une autre bâtisse pour servir d'étable et de grange, et trois années de provisions pour chaque famille.

“ Le comité a de plus été informé que des loyalistes s'établiraient sur des terres aux conditions suivantes:—

“ Que chaque famille aura une concession de 200 acres de terre, libre de toutes redevances pendant dix ans.

“ Que vingt-cinq louis seront avancés pour meubler la ferme; la terre et les améliorations devant servir de garantie pour le remboursement des avances dans dix ans, mais sans intérêt. Que chaque famille sera transportée sur la terre concédée, sans frais pour elle; et qu'on lui donnera deux années de provisions qui devront être transportées sur les lieux.

“ Les terres, depuis l'embouchure de la rivière Madawaska jusqu'à la Grande Chute de la rivière Saint-Jean sont d'une meilleure qualité; et il est à présumer que des cultivateurs iraient s'y établir à des conditions

moins avantageuses que celles qui sont proposées ci-dessus.

“ Par ordre du Comité,

“ (Signé.) HUGH FINLAY,

“ Président.

“ Chambre du Conseil,
18 Octobre, 1787.”

JUGEMENT

DE LA

COUR DES PLAIDOYERS COMMUNS.

“ DISTRICT DE }
QUÉBEC. }

P. L. PANET,

Greffier.

“ George Trois, par la Grâce de Dieu, Roi, de la Grande-Bretagne, de France, et d'Irlande, défendeur de la loi, etc. Vu que Anselme et Michel Robichaud, de la Rivière-des-Caps, a obtenu jugement le seizième jour de Décembre dernier, dans la Cour des Plaidoyers Communs, pour le district susdit, devant les juges sus-nommés, à la Chambre d'Audience de la dite Cour, dans la ville de Québec, contre François Albert, habitant de Madawaska dans le district, pour la somme de dix livres sterling, pour sa dette, ainsi que celle de treize chelins deux sols courant, pour ses frais, et qu'il reste à faire exécution du dit jugement. Il vous est ordonné de prélever la dite somme et les frais susdits des biens mobiliers et effets du dit François Albert dans le susdit district, excepté toujours les animaux de charue, outils et instrumens d'agriculture, outils pour l'exercice du métier, et un lit garni; mais au cas que les autres biens mobiliers et effets du dit François Albert ne suffisent pas, les dits animaux de charue, instrumens et outils d'agriculture, et outils de métiers, seront vendus (mais non le lit garni) huit jours après avoir fait afficher ou crier la vente, au Dimanche, à la porte de l'Eglise paroissiale, immédiatement après le service divin, et ayez l'argent (ou deniers provenans de la vente) Vendredi le vingt-septième jour d'Avril prochain, afin de la livrer au dit Anselme Robichaud et Michel Robichaud pour sa dette et ses frais, avec un chelin pour ce précepte, et quatre chelins pour vos droits honoraires; et au cas qu'il vous reste quelques deniers entre les mains après que vous aurez pleinement satisfait le susdit jugement et les frais, vous rendrai le surplus au dit François Albert.

“ Témoin l'Honorable Jenken Williams, l'un des juges de notre Cour à Québec, le 15e. jour de Février, dans la 23e. année de notre règne.

“ (Signé.) J. WILLIAMS,

“ J. P. C.

“ A Antoine Cureux Saint-Germain, capitaine, et autres officiers de milice de la paroisse de Kamouraska, et François Cir. capitaine, et Jacques Cir. Lieutenant de milice de la paroisse de Madawaska.”

“ A l'Honorable colonel de toute la milice de la côte du sud, M. François Dambourges.

“ MONSIEUR ET COLONEL,

“ Supplic très-humblement votre bonté et votre grandeur, me trouvant dans une très-grande affaire

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

pour avoir fait valoir les ordres, qui m'ont été adressés de la Cour du gouvernement de Québec. Après avoir fait un saisis, et huit jours après voulant faire faire la dite vente, comme il m'avoit été ordonné par la Cour, ils ont commencé par me traiter de voleur, et se sont renfermés; le dit Thomas Costin, se disant juge à paix, a dit qu'il se moquoit de tous les ordres de Canada. D'ailleurs, il ne s'est pas contenté de me faire toutes les insultes, il a été cherché une garde au Grand Sault, et sont venus me chercher comme un voleur."

"Costin donc juge à paix, disant à la garde, s'il ne veut pas sortir de chez lui, tirez-le ou sortez-le par quartier et même tue-le. Après avoir été rendu au Grand Sault, moi ayant laissé ma famille dans une triste situation, ils m'ont obligé comme voulant me contraindre d'aller à Brunswick, j'ai été obligé donner caution pour la somme de dix louis et treize chelins; donc je suis obligé de donner au 15 Mai prochain, c'est pourquoi, mon colonel, que j'ai recours à votre bonté de vouloir me rendre ce service, moi ayant suivi les ordres, qui m'ont été adressés, comme ayant été honoré de commission de capitaine et lieutenant de milice.

Nous nous trouvant à l'heure présent ruinés par le juge à paix, tant que par les fraix dont je vous fait mention, et ainsi que dans tous les discours me traitant de voleur et coquin, et me disant, sur votre respect qu'il se moque généralement de tous les ordres de Canada, et même, mon colonel, je ne peut pas vous dire tout ce qu'ils ont dit, et même ce qu'il dit en présence de dix témoins. De plus pour vous prouver tous les cruautés dont je vous fait mention, il a fait dire à ma femme, comme n'étant pas chez moi, que si elle ne me trouvait pas, qu'il aurez la prendre avec les plus petits de ses enfans, et de la mener au Grand Sault; pour lors, elle lui dit: mon mari est à la chasse; tout aussitôt il a commandé un homme avec le Sheriff, sont venu me chercher dans le bois distante de six lieux de chez moi, et m'ont fait perdre toute ma chasse, pour lors ils m'ont amené au Grand Sault; étant au Grand Sault, ils m'ont donc obligé de promettre de donner cette somme comme je vous fait mention, autres raisons qu'il donnas quand il laissa François Alber, et l'autre lui dit, s'il vient des ordres de Canada, que faudra-t-il que je fasse; il lui dit tueles, et il n'en reviendra point d'autres pour cette affaire, vous n'en aurez point tué deux ou trois qu'il ne reviendront point, à l'instant cy inclus vous trouverez sa defense, qu'il nous a fait.

"A l'heure présent, mon colonel, nous nous jetons entre vos bras pour avoir votre secours, et vous dire que nous ne somme point coupable dans aucune chose, et nous avons suivis les ordres qu'il nous ont été adressés et sans votre secours, et celui du gouvernement, nous serons obligé de payer cette somme de dix louis et treize chelins, et de passer pour des voleurs, moi qui a suivi les ordres conformément à leur teneur, et nous qui sommes des gens hors d'état de payer une somme telle que celle là pour avoir obéi aux ordres.

"Nous espérons que votre bonté ordinaire ne voudra pas nous laisser dans une si grande peine et perte.

"Vous pouvez voir que cet article nous a fait perdre bon compte.

"Nous espérons que votre bonté nous honorera de votre réponse, et de votre support, et plus promptement possible pour opposer ce Thomas Costin de tout vendre, ce que nous pouvons avoir, comme il fera

si nous n'avons point du secours de vous et votre protection; il sera bien douloureux pour nous si nous étions obligé de payer un tel somme pour avoir obéi les ordres. Mon cher colonel, nous avons ce confiance en vous, et nous sommes avec toutes les considérations possibles, comme étant avec respect,

" Monsieur,

Votre très-humbles et très-obéissant

Serviteurs,

Marque + ordinaire
de François Sir.

FRANÇOIS SIR,

Marque + ordinaire
de Jacques Sir,
Lieutenant de Milice.JACQUES SIR,
Capitaine et Lieutenant
Milice.

"Moi, Regis Robichaud, assurant M. le Colonel de ses respects, et le Sr. François et Jacques Sir, m'ont prié de signeur pour eux.

"Par ce présent, je certifie que François Sir, et Jacques Sir, habitans de Madawaska, et que le dit Madawaska est situé dans le comté de York, et province de Nouvelle-Brunswick, et par lequel je défend les dits François Sir, et Jacques Sir d'agir ou de faire agir, exécuter ou faire exécuter aucun ordre d'un autre province, dans le District de Madawaska, excepté que soit signé et ordonné de notre Juge de Nouvelle-Brunswick, sous peine d'être prosecuted suivant les loix de notre province de Nouvelle-Brunswick.

"Donné sous notre seing, à Madawaska, York comté, Mai le 26, 1792.

"(Signé)

THOS. COSTIN,

"Juge à Paix pour le District de
Madawaska et York comté."

"Moi, François Albert, je confesse d'avoir reçu de Jacques Sir, son billet pour la somme de dix louis treize chelins, lequel son payer sous solde de tous comptes pour divers fraix causé pour avoir agi contre les loix de notre province de Nouvelle-Brunswick.

mark
"FRS. + ALBERT."Grand Sault, York comté,
"Mars le 26, 1792.""Madawaska, le 23^e Avril, 1792.

"A Monsieur Dambourges, colonel de toute la Milice au sud:—

"MON COLONEL,—Dans la première lettre que je me suis fait l'honneur de vous écrire il est à vous dire que nous ne pouvant pas nous transporter chez vous pour vous expliquer plus amplement.

"Il est de vous dire que nous sommes dans une très grande peine et grand trouble, et aussi par le trouble que nous a causé la rivière St. Jean par l'inondement des eaux qu'il y a dans cet endroit, même qu'il a été difficile de nous sauver, ainsi que nos animaux.

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

“ Mais, mon colonel, nous vous envoyons un exprès pour prier votre bonté de vouloir nous donner du support pour nous secourir. Nous espérons en votre bonté pour nous tirer de peine avec une réponse, car sans aucune force nous sommes des gens ruinés et toujours dans le risque.

“ Nous sommes avec tout le respect possible, votre très humble et affectionné serviteur,

FRANÇOIS SIR,
Capt. des milices à Madawaska.

JACQUES SIR,
Lieutenant de milices.

Rapport du Solliciteur-Général et de l'Arpenteur-Général, à Son Excellence Alured Clarke, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur et Commandant-en-Chef de la province du Bas-Canada, Major-Général, Commandant des Forces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, etc., etc., etc.

“ Rapport du Solliciteur-Général et de l'Arpenteur-Général de Sa Majesté, conformément à l'ordre de renvoi de Votre Excellence du 18 Juin, sur la pétition d'Anselme et Michel Robichaud, de la Rivière-des-Caps, dans le comté de Cornwallis, marchands pour la vérification des faits y contenus.

“ Qu'il plaise à Votre Excellence,

“ La pétition dit : “ Que pendant plus de quinze années les pétitionnaires ont commercé avec les habitans de Madawaska, en vertu de différentes licences obtenues dans le district de Québec ; qu'ils ont aussi commercé avec les Sauvages près de la frontière, et souvent même dans quelques parties de la province du Nouveau-Brunswick ; et qu'ils ont acheté une ferme à Madawaska, et fait des crédits considérables.

“ Que le gouvernement de Québec, ayant depuis plusieurs années établi une milice à Madawaska, et la Cour des Plaids Communs pour le district de Québec ayant prononcé plusieurs jugemens et émané des mandats d'exécution en faveur des pétitionnaires contre des personnes établies à Madawaska, ils espéraient obtenir justice ; mais qu'au commencement de Mai dernier, un nommé Thomas Costin, se disant juge de paix pour la province du Nouveau-Brunswick a fait élire de nouveaux officiers de milice à Madawaska, par une majorité des voix, à une assemblée des habitans, et a imposé une amende à Anselme Robichaud, un des pétitionnaires pour avoir fait saisir les effets d'un nommé François Albert, à Madawaska, quoique cette saisie eût été faite en vertu d'une exécution émanée à la suite d'un jugement rendu dans le district de Québec ; de plus, que Jacques Cir, lieutenant de la milice, établie par le gouvernement de Québec, quoique chargé de l'exécution, fut arrêté et fait prisonnier par un sergent et quatre soldats des troupes de Sa Majesté, qui le conduisirent à une place nommée le Grand Sault, où il fut obligé de payer dix louis et treize chelins pour obtenir sa liberté.”

La pétition expose de plus : “ Que les pétitionnaires n'ont pu savoir des officiers de l'état-major de la milice de Québec, ni de John Collins, Ecuyer, Député-Arpenteur-Général, ni du dit Thomas Costin, qui se dit juge de paix, où les limites de la province ont été placées sur la ligne désignée par le statut de la 14^e année du règne de Sa Majesté, et comment le changement de gouvernement peut opérer ; et afin que les

pétitionnaires puissent obtenir justice dans l'une ou l'autre province, ils prient humblement Votre Excellence de les faire informer, s'il est possible, des limites de la province du Bas-Canada, et de prendre avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick les mesures que votre sagesse pourra vous suggérer, pour empêcher la ruine des pétitionnaires et autres fidèles sujets de Sa Majesté, que leur ignorance des limites, et de pareilles amendes et rigueurs peuvent occasionner.”

Pour vérifier les faits ci-dessus allégués notre intention était d'examiner les pétitionnaires et les témoins qu'ils auraient pu engager à comparaître devant nous ; et dans ce but le Solliciteur-Général en donna information au colonel Baby, mais leur éloignement de Québec, leur pauvreté et d'autres causes les ont empêchés de comparaître. Nous avons été induits, cependant, par certains documens qui accompagnaient l'ordre de Votre Excellence, et qui sont ci-annexés, et afin d'éviter un plus long délai, de faire rapport à Votre Excellence, que les faits allégués dans la pétition quant à l'arrestation de Jacques Cir, lieutenant de milice à Madawaska, et à son transport forcé au Grand Sault où il a été ensuite contraint, de donner son billet promissoire à Francis Albert pour dix louis et treize chelins pour de prétendus dépens qu'on lui imputait pour avoir agi, disait-on, contrairement aux lois de la province du Nouveau-Brunswick, nous paraissent être vrais, à en juger d'après les documens originaux qui suivent :—

- 1.—“ Une copie d'un mandat d'exécution émané de la Cour des Plaids Communs à Québec, daté le 15 Février, 1792.”
- 2.—“ Une lettre de François Cir et Jacques Cir au Colonel Dambourges, certifiée par Regis Robichaud, sans date.
- 3.—“ Un papier signé Thomas Costin, juge à paix pour le district de Madawaska et York comté, faisant défense à François Cir et Jacques Cir, d'exécuter tout ordre émané d'aucune autre Province, dans le district de Madawaska, à moins qu'il ne soit signé et ordonné par un juge du Nouveau-Brunswick, daté le 26 Mars, 1792.
- 4.—“ Une reconnaissance, signée François Albert, pour avoir reçu un billet promissoire de Jacques Cir, pour dix louis treize chelins, comme dépenses encourues pour avoir agi contrairement aux lois du Nouveau-Brunswick, datée le 28 Mars 1792.
- 5.—“ Une lettre datée Madawaska, 23 Avril, 1792, de François Cir et Jacques Cir, à M. Dambourges, Colonel de la milice du sud et au Lieutenant Colonel Baby de la milice Canadienne, nous assure qu'une compagnie de milice fut établie par ordre de Lord Dorchester, à Madawaska, il y a à peu près deux ans, et que Jacques Cir est un Lieutenant dans cette compagnie ; et qu'ainsi ce fait est également vrai.

“ Nous nous sommes adressés au bureau du Conseil ici pour avoir une copie des procédés qui auraient pu avoir lieu en Conseil concernant la ligne de division entre cette province et le Nouveau-Brunswick, et nous avons une copie de certains papiers qui y sont déposés, montrant que la ligne entre les deux provinces n'a pas encore été fixée :—nous soumettons ci-dessous une copie de ces papiers à Votre Excellence, savoir :—

- 1.—“ Description des limites des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, extraite de la commission de Son Excellence Lord Dorchester ; et des Etats-Unis d'Amérique, ex-

Appendice
(B.)

12 Février.

traite du traité définitif de paix, manuscrit de la main de M. le Secrétaire Motz.

- 2.—“ Copie des instructions de Lord Dorchester à M. John Holland, à qui il fut ordonné d'accompagner M. Finlay, afin de concourir à marquer la ligne frontière, datées Québec, 9 Juillet, 1787, aussi manuscrit de la main de M. le Secrétaire Motz.
- 3.—“ Lettre sous forme de rapport de M. John Holland à Lord Dorchester, datée Québec, 26 Juillet, 1787.
- 4.—“ Rapport d'un comité du Conseil chargé de prendre en considération le sujet de la ligne frontière entre les deux provinces, et les moyens d'encourager la communication, et le défrichement des terres dans ce voisinage. Daté Chambre du Conseil, 18 Octobre, 1787.

“ Le tout est humblement soumis à la considération de Votre Excellence.

“ (Signé,) J. WILLIAMS,
Sol. Gén.

“ SAMUEL HOLLAND.

“ Québec, 29 Juillet, 1787.”

No. 33.

Extrait du rapport des Commissaires Royaux, le Colonel Richard Z. Mudge et G. W. Featherstonhaugh, Ecuyer., sur la question de la frontière sud du Canada, 1840.

(Page 9).—“ Ayant trouvé la géographie physique du territoire en dispute bien différente de tous les rapports auxquels nous avons eu accès, et nous apercevant que les opinions populaires sur cette question, en Angleterre comme aux Etats-Unis d'Amérique, devaient leur origine aux premiers relevés des limites et aux négociations qui ont eu lieu à ce sujet, relevés que nous avons trouvés souvent tout-à-fait différens des observations que nous avons nous mêmes faites sur les lieux, quant à la hauteur de quelques-uns des points les plus importants à constater pour la solution de la question; nous avons conclu que le plus significatif de ces premiers relevés et celui sur lesquels on s'est appuyé pour la décision de points importants, ont été faits d'après des conjectures, et sans connaissance de la vérité, et qu'ainsi des rapports bien incorrects ont été soumis au jugement du Souverain Arbitre, à qui ces premières descriptions avaient été référées. Nous ferons remarquer à votre Seigneurie, dans le cours de ce rapport, ces inexactitudes d'une manière plus spéciale.

“ Connaissant l'importance de ces circonstances quelque peu imprévues il devint nécessaire pour nous, à notre retour en Angleterre, d'étudier avec plus d'attention l'histoire diplomatique du différend, dans laquelle devaient se trouver les discussions qui s'étaient élevées à la suite des rapports erronés auxquels nous avons fait allusion, et qui avaient produit une si forte impression sur l'esprit public dans les Etats-Unis d'Amérique.

“ La supposition entretenue en conséquence dans ce dernier pays, qu'une chaîne particulière de mon-

tagnes au nord de la rivière Saint-Jean, et s'étendant parallèlement à cette rivière, à une petite distance du Saint-Laurent, est la chaîne de montagnes mentionnée par le traité de 1783; paraît avoir suggéré aux agens officiels, employés par le gouvernement Américain en vertu du 5^{me} article du traité de Gand, la nécessité de soutenir que les limites proposées par le traité de 1783, étaient les mêmes que les anciennes limites entre la province de Québec et la province de Sa Majesté la Nouvelle-Ecosse. Cette assertion, qui paraît basée avec apparence de raison sur la carte de Mitchell, document que l'on admet avoir été bien souvent consulté par les Commissaires des deux gouvernemens dans les négociations qui se terminèrent par le traité de 1783, induisit les agens officiels Britanniques, en vertu du traité de Gand, à suivre la ligne opposée, et à prétendre que cette assertion n'était qu'une “ conjecture qu'il était impossible d'appuyer sur des preuves satisfaisantes.” Les documens volumineux et contradictoires que produisit la discussion sur cette question font voir jusqu'à quel point les agens officiels Britanniques ont été induits en erreur par le défaut général de connaissances sur la partie intérieure du territoire en litige. Ils avaient raison en niant que l'ancienne ligne provinciale fut identique avec la chaîne de montagnes réclamée par les Etats-Unis; mais ils se trompaient en niant que la ligne de démarcation établie par l'ancienne limite provinciale, fût intimement liée avec la limite mentionnée dans le 2^e article du traité de 1783.

“ Lorsque les agens Américains prétendirent que la ligne mentionnée dans le traité et les anciennes limites provinciales étaient identiques, et lorsque les agens Britanniques nièrent cet avancé, les deux parties placèrent la question en discussion sur un terrain désavantageux pour leurs réclamations respectives; parce que s'il avait été connu qu'une chaîne de montagnes correspondant aux termes du traité, existait dans une partie du territoire que ni l'une ni l'autre des parties n'avaient examinée, savoir, au sud de la Chaudière et de la Baie-des-Chaleurs, où passe la ligne de démarcation de l'ancienne frontière provinciale, les Américains n'auraient jamais fait l'assertion qu'ils ont présentée; mais au contraire ils auraient probablement changé d'argumens avec nos propres commissaires et agens. Cependant, les Etats-Unis sont liés, par le rapport qu'ils mirent devant Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, à leur assertion de l'identité de l'ancienne limite provinciale avec la ligne décrite dans le 2^e article du traité de 1783. Mais il est probable qu'une connaissance plus exacte du territoire en litige existe maintenant aux Etats-Unis, qu'au tems où la question fut soumise à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas. Nous en avons eu des indices à notre arrivée en Amérique, en Août 1839, alors que des papiers-nouvelles nous pressaient d'aller examiner la chaîne de montagnes réclamée par leur pays; et cela, sans aucun doute, dans la vue d'empêcher que notre attention ne se portât sur cette partie du pays à l'ouest de la rivière Saint-Jean, qui est située le long des sources est et ouest de la rivière Penobscot. Et les mêmes papiers-nouvelles exprimèrent en termes peu courtois, leur mécontentement de la manière dont nous avons agi, représentant nos procédés sous un faux jour, niant que nous eussions visité la ligne réclamée par eux, et prétendant que si nous l'eussions fait nous aurions été obligés de faire un rapport favorable à leurs réclamations. Nous rapportons ces circonstances à votre Seigneurie, afin de montrer que l'opinion presque générale dans les Etats-Unis, et si violemment exprimée, que la ligne frontière devait se trouver près du Saint-Laurent, vient en partie de ce que la véritable ligne frontière n'a jamais été examinée sur le terrain, et qu'aucun rapport détaillé n'a été fait sur sa véritable nature; tandis que les anciens relevés et les anciennes négociations, ainsi que l'attention publique dans les deux pays, ont été exclusive-

Appendice

(B.)

12 Février.

ment dirigés sur la ligne que les Américains prétendent être les limites mentionnées dans le traité de 1783. Quoique Mars-Hill fût proposé avec un grand semblant de justice, par les agens officiels Britanniques comme le point, dans cette chaîne de montagnes, où devrait s'arrêter la ligne tracée vers le nord, afin de former l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, cependant aucune ligne, "le long des montagnes," n'a été relevée ou examinée sur le terrain, se dirigeant à l'ouest de ce point. La question basée sur des conjectures fut ainsi soumise au Roi des Pays-Bas, et fut laissée encore plus embrouillée par l'opinion émise de notre part que l'ancienne ligne provinciale n'avait aucun rapport avec la ligne décrite dans le 2^e article du traité de 1783.

Nous devons aussi remarquer, comme une preuve des fausses notions entretenues dans les Etats-Unis par rapport à leurs montagnes supposées, que si nous avions, suivant le désir des Américains, borné nos investigations à la ligne réclamée par eux, nous en serions venus à la même conclusion que celle à laquelle nous sommes arrivés en la renvoyant à la fin de notre examen, savoir, que cette ligne diffère dans tous les points essentiels de celle mentionnée dans le traité de 1783. Croyant qu'ils ne nous auraient jamais invité à exposer les défauts de la ligne réclamée par eux, s'ils les avaient connues; nous devons en conclure que les Américains eux-mêmes, à quelques exceptions près, ne connaissent nullement le vrai caractère de la ligne frontrière qu'ils réclament; et nous donnerons ci-après des preuves frappantes de ce fait.

(P. 25.)—"La proclamation de 1763 dit aussi que les limites du gouvernement de Québec, doivent passer "le long de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs;" mais elle ne dit pas, comme on l'a prétendu erronément, que cette ligne passera le long des montagnes qui sont situées sur la côte nord de la Baie-des-Chaleurs, mais seulement que la ligne passera le long de la côte nord, de manière à placer toute cette partie du pays, jusqu'au bord de l'eau de la baie, sous la juridiction de Québec. Et c'est un fait que nous prouverons ci-après, que les montagnes s'étendent depuis les sources est de la rivière Penobscot, jusqu'à la Baie-des-Chaleurs, formant une chaîne continue de montagnes depuis cette baie jusqu'à la tête de la rivière Chaudière.

"La nécessité de réunir tous les établissemens habités à être gouvernés par les lois Françaises, et professant, comme le font tous les Canadiens de ces établissemens, la religion Catholique-Romaine, sous un même gouvernement, était évidemment un motif d'étendre la juridiction de Québec, partout où les établissemens étaient Français. Ceci est prouvé tant par les paroles de la proclamation de 1763, où il est dit que la ligne frontrière doit s'étendre "aussi le long "de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs," parce que s'il se trouvait là plusieurs pêcheries; que par l'exposé des dites limites dans l'acte 14 Geo. 3, 1774, ordinairement nommé l'Acte de Québec, dans lequel les limites sud sont ainsi décrites:—

"Tous les territoires, îles et contrées dans l'Amérique du Nord, appartenant à la Grande-Bretagne, "bornés au sud par une ligne partant de la Baie-des-Chaleurs, et courant le long des montagnes qui "séparent les rivières qui se déchargent dans le "Saint-Laurent de celles qui se déchargent dans "la mer, jusqu'au quarante-cinquième degré de "latitude nord, sur le rivage est de la rivière Connecticut."

* En remontant la rivière Saint-Jean, depuis Woodstock, l'élévation graduelle du pays est apparente; et plusieurs milles avant que le voyageur arrive au ruisseau appelé le Ruisseau-des-Chutes, il s'aperçoit qu'il traverse une chaîne de montagnes.

"Aucun lieu particulier de la Baie-des-Chaleurs, d'où doit partir cette ligne, n'est ici mentionné; et il n'y a rien dans cet acte qui empêche la juridiction de Québec de s'étendre au sud jusqu'au point le plus sud de la Baie-des-Chaleurs, au 47^e degré 38 minutes latitude nord.

"Mais dans la commission de Montague Wilmot, datée le 21 Novembre, 1763, il est dit que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse "sera limité par "les limites sud de notre Province de Québec aussi "loin que l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs." Et cela est répété dans d'autres commissions de gouverneurs à différentes époques. Mais comme aucune partie du territoire en litige avec les Etats-Unis ne peut être située à l'est de la ligne nord qui part de la source de la rivière Sainte-Croix; les actes du gouvernement Britannique dans le partage des terres entre les provinces du Nouveau-Brunswick et du Bas-Canada, ne peuvent être des sujets de discussion dans le différend avec les Etats-Unis. Le sujet réel de la discussion est la véritable direction des montagnes qui "séparent les rivières qui se déchargent "dans le Saint-Laurent de celles qui se déchargent "dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source la plus "à l'ouest de la rivière Connecticut;" la discussion se borne à cette partie des montagnes qui sont situées à l'ouest de la ligne nord, et au point auquel la ligne nord partant des sources de la rivière Sainte-Croix rencontre ces montagnes.

* * * * *

(P. 39 et 40.)—"Il y a plusieurs lignes de chaînes, de montagnes autrefois continues plus ou moins élevées, traversant dans une direction nord-est le territoire en litige; ces chaînes de montagnes ont été tellement travaillées qu'elles sont presque entièrement détruites et qu'il n'en reste plus que des pics isolés à une grande distance les uns des autres, mais ils sont tous dans la même direction magnétique. Nous ne parlerons que des trois principales chaînes, la première est celle dont les montagnes Pelées (Bald Mountains) qui s'élèvent sous le 45^e degré 45 minutes latitude nord, forment une partie considérable, et qui s'étendent au nord-est par une chaîne, très irrégulière et brisée comprenant la montagne de Kataaden avec tous les pics adjacens, Mars-Hill, et autres pics dans la même direction.

"Les deux autres chaînes sont: l'une la chaîne des montagnes qui longent le Saint-Laurent, et sont réclamées par les Américains comme étant les montagnes mentionnées dans le traité de 1783, et l'autre, la seule ligne de montagnes qui remplisse clairement les intentions du traité, et dont nous allons maintenant examiner la nature plus en détail.

"Ces deux chaînes, comme on peut le voir en examinant la carte, sont les principales branches d'une même ligne de montagnes qui s'étend entre la rivière Hudson de l'Etat de New-York et la rivière Connecticut, et qui se divise en deux branches en arrivant au quarante-quatrième degré de latitude nord.

"La branche sud, courant vers le nord-est, laisse échapper de son flanc sud-est, les sources de la rivière Connecticut, celles de la rivière Androscoggin, et celles de la rivière Morte (qui est une branche de la rivière Kennebec,) un peu au nord du quarante-quatrième degré de latitude nord; tandis que du côté opposé, c'est-à-dire du flanc nord-ouest, s'échappent les sources les plus méridionales de la rivière Chaudière. Continuant sa course au nord-est, elle sépare la Rivière-du-Loup, une autre branche de la rivière Chaudière; des sources les plus à l'ouest de la rivière Penobscot, qui se décharge dans l'Océan Atlantique. Cette chaîne est celle que Pownall décrit, et que la Proclamation Royale de 1763

Appendice

(B.)

12 Février.

Appendice

(B.)

12 Février.

fixe, comme étant la limite sud du gouvernement de Québec, savoir:—

“La dite ligne, traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain au quarante-cinquième degré de latitude nord, passe le long des montagnes qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui se déchargent dans la mer.”

“Après avoir séparé la Rivière-du-Loup des sources ouest de la rivière Penobscot, cette chaîne tend plus à l'est, mais toujours d'une manière continue et uniforme jusqu'à ce qu'elle atteigne le 40° degré 40m. de longitude est, où les sommets des montagnes sont souvent séparés par de larges crevasses; les parties qui relient les pics entr'eux étant néanmoins très-élevées. En continuant plus à l'est, la chaîne est plus souvent interrompue, et son élévation est moindre qu'à l'est du 70° degré de longitude ouest, ainsi lorsqu'elle atteint le 68° degré 32m. longitude ouest elle prend un caractère moins prononcé, quoiqu'elle continue toujours à faire partie de la ligne la plus élevée. De là passant au nord-est, et coupée en différens endroits par la rivière Roostuc, à l'ouest de la rivière tributaire appelée Sainte-Croix; les branches de la rivière Penobscot prennent leurs sources sur le côté sud de cette chaîne, qui, continuant sa course avec une élévation bien marquée, au sud de la rivière Roostuc, se joint à la vallée de la rivière Saint-Jean, presque vis-à-vis l'embouchure de la rivière Tobique. De cet endroit vers l'est, le pays s'élève rapidement, et conserve le même caractère d'élévation, interrompue seulement par quelques légères dépressions, jusqu'au rivage de la Baie-des-Chaleurs.

“La section d'élévations que nous avons placée sur la marge gauche de la carte, prise entre les deux points extrêmes, savoir:—La Baie-des-Chaleurs et les sources de la rivière Saint-Jean, avec les hauteurs barométriques en pieds anglais, donnera une juste idée de l'élévation du pays le long de toute la ligne.

“Nous n'avons pu, faute de place, représenter dans cette section toutes les élévations barométriques que nous avons prises entre la rivière Saint-Jean et la Baie-des-Chaleurs. Toutes les élévations que nous avons prises ne paraissent pas non plus sur la carte, l'échelle d'après laquelle elle est calculée ne permettant pas de les placer dans leurs localités respectives. Cette partie de la section près de la Baie-des-Chaleurs représente seulement la hauteur des terres sur le côté nord de cette portion de la ligne du maximum d'élévation qui s'étend entre les deux points dont il a été déjà parlé. Une ligne courant depuis Bathurst jusqu'à la rivière Middle, et un peu au sud de cette rivière, donne une série d'élévations au-dessus de la mer, en pieds anglais, de l'est à l'ouest, jusqu'au lac Nictor, où la ligne joint la série d'élévations du côté nord; la hauteur de ces élévations est comme suit: 236, 378, 550, 714, 815, 779, 802, 873, 1,049, 1,078, 850, 1,367, 1,934, 1,261, 819, 1,845, 2,110, 1,583, 1,846, 2,110. Ces élévations sont distribuées dans un espace d'environ cinquante-six milles; plusieurs de ces mesures ont été prises sur les sommets les plus remarquables, mais les intervalles entre eux sont constamment très-élevés.

“L'aspect général de toute la ligne correspond avec sa hauteur; elle est montagneuse.

“La rivière Nipisiguit, qui coule à l'est, et qui se décharge dans la Baie-des-Chaleurs à Bathurst, prend sa source dans cette chaîne de montagnes; de même que ses branches nord et la rivière Upsalquitch, qui coule au nord et va se joindre à la rivière Ristigouche.

“A partir du lac Nictor, la ligne continue jusqu'à la rivière Saint-Jean, dans une direction sud-ouest,

se dirigeant entre la rivière Tobique et la rivière Saumon, par une chaîne élevée de montagnes, dont la hauteur varie entre 750 et 1000 pieds. Du côté ouest de la rivière Saint-Jean, elle reparait sur les bords de la rivière Roostuc, près des chutes de cette rivière, où elle a une élévation de 710 pieds. A partir de là, la section, avec ses hauteurs indiquées, en pieds anglais, représente l'élévation du pays jusqu'aux sources de la rivière Saint-Jean. Nous n'avons pas continué cette section plus loin au sud-ouest, parce que la chaîne conserve toujours son caractère élevé jusqu'aux sources de la rivière Connecticut, d'une hauteur moyenne de 200 pieds. Nous avons cru qu'il n'était pas nécessaire d'étendre cette section à une aussi grande distance; et nous n'aurions pu le faire commodément, d'après une échelle convenable.

“En conséquence, nous présentons cette ligne du maximum d'élévation de tout le pays comme les montagnes désignées par le second article du traité de 1773, parce qu'elles joignent au caractère de “montagnes” qui les distinguent des terres basses, la condition requise par le traité, de diviser les “rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent, de celles qui coulent vers l'Océan Atlantique, jusqu'à la source de la rivière Connecticut.”

Cette partie du territoire en dispute, est la seule, comme l'on pourra le voir ci-après, où l'on peut trouver des “montagnes” d'un semblable caractère.

* * * * *

(P. 53.)—“Nous avons en premier lieu, essayé de démontrer que nous aurions agi contrairement aux renseignements que nous possédions, et aux faits sur lesquels nous avions à faire rapport, si nous avions adopté les idées sur lesquelles les agens Britanniques qui ont étudié avant nous la question de la frontière, s'étaient appuyés comme étant essentielles au maintien du point de vue, sous lequel le gouvernement Britannique avait envisagé la question, savoir: que les limites que l'on avait voulu établir par le second article du traité de 1783, devaient former une ligne distincte des limites sud de la province de Québec, telles qu'établies par la Proclamation Royale de 1763. En opposition à cette impression erronée, nous avons cru de notre devoir, de montrer que ces deux lignes n'étaient qu'une seule et même chose. De fait la définition même, de cette partie du traité, c'est-à-dire, la coïncidence de la ligne nord avec les montagnes, prouve que les Commissaires qui ont négocié le traité de 1783, ont considéré les “montagnes” mentionnées dans le traité comme étant une seule et même chose avec les limites sud de la province de Québec; parce que si le territoire de la Nouvelle-Ecosse s'était étendu plus au nord ou à l'ouest, que le point où la ligne nord devait couper les montagnes, ce point aurait été l'angle nord-est de l'Etat du Maine, mais il n'aurait pas pu être l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse. En ce cas, le véritable angle nord-ouest aurait été plus au nord ou plus à l'ouest, à n'importe quel point les limites ouest de la Nouvelle-Ecosse auraient touché les limites sud de la province de Québec.

No. 34.

Etat concernant l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, extrait du premier état de la part de la Grande-Bretagne, fait en vertu du cinquième article du traité de Gand.

“En traitant le point de discussion en premier lieu mentionné, la principale question qu'il faut déterminer est celle-ci:—

Appendice

(B.)

12 Février

“Où se trouve le point mentionné, dans les traités, comme étant l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse?”

“Ce point ne peut être fixé qu'en déterminant d'abord les objets par lesquels, suivant le traité, cet angle est entièrement gouverné, savoir, *les montagnes et les rivières qui doivent être divisées par ces montagnes.*”

“L'on observera que le second article du traité 1783, après avoir mentionné l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, comme étant le *point de départ*, d'où doit être tracée la ligne des limites nord des Etats-Unis dans cette partie de la province de la Baie-de-Massachusset, désigne ce *point* comme étant un angle formé par une ligne tracée vrai nord en partant des sources de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux montagnes, et la *ligne* comme se dirigeant “le long des dites montagnes qui divisent les rivières qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui se jettent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source “la plus à l'ouest de la rivière Connecticut.”

“La Grande-Bretagne maintient que le point ainsi désigné se trouve sur une élévation appelée Mars-Hill, ou près de ce lieu, qui est situé dans la direction d'une ligne vrai nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, et au sud de la rivière Saint-Jean; que les montagnes mentionnées par le traité sont celles qui s'étendent depuis ce point jusqu'à la rivière Connecticut; et que les rivières Penobscot, Kennebec et Androscoggin, sont les rivières qui se déchargent dans l'Océan Atlantique, mentionnées dans le traité comme devant être séparées des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent.

No. 35.

Extrait des remarques faites de la part de la Grande-Bretagne, sur la copie d'une carte, communiquée comme preuve de la part des Etats-Unis, indiquant la rivière Ristigouche, comme la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

“La province du Nouveau-Brunswick est représentée comme s'étendant jusqu'à la branche nord de la rivière Ristigouche, laquelle est indiquée comme formant les limites sud de la province du Bas-Canada. Ceci est tout-à-fait arbitraire et n'est supporté par aucune preuve, les limites entre les deux provinces n'ayant jamais été définies, et étant encore sujettes à un conflit de réclamations de la part des deux provinces. Mais le règlement de cette affaire est exclusivement du ressort de l'administration intérieure, et il ne regarde en aucune manière les puissances étrangères.

No. 36.

Extrait des remarques faites de la part de la Grande-Bretagne, sur certains documens communiqués comme preuve de la part des Etats-Unis, montrant l'étendue de la juridiction du Nouveau-Brunswick sur le territoire en litige.

“Les remarques ci-dessus citées, tirées du premier exposé de la part des Etats-Unis, qui a rapport à des actes subséquens au traité de 1783, peuvent aussi s'appliquer à ces documens, qui sont tous d'une date plus récente que cet instrument.

“La production de ces documens, comme preuve en cette occasion, paraît avoir eu pour objet de faire voir que la province du Nouveau-Brunswick a actuellement une juridiction, en opposition à celle de sa sœur province du Canada sur la partie supérieure de la rivière Saint-Jean, et au nord aussi loin que la rivière Ristigouche.* Quelque soit l'effet que peut avoir une pareille preuve dans une discussion quant aux limites entre les deux provinces Britanniques, question qui ne peut être décidée que par un tribunal Britannique, elle établit clairement dans la présente question nationale avec les Etats-Unis, que la Grande-Bretagne possède le territoire en dispute et y exerce sa juridiction. En rapprochant cette preuve des réclamations faites par le Canada pour la possession du territoire qui s'étend jusqu'aux Grandes-Chutes de la rivière Saint-Jean, elle prouve aussi, contrairement aux argumens des Américains, l'état incertain des limites provinciales et qu'elles ne sont pas encore réglées.”

No. 37.

Copie d'une dépêche confidentielle de Sir G. Murray, du 8 Avril, 1830, relativement à la juridiction, que réclame le Canada et le Nouveau-Brunswick, sur le territoire en litige.

(Copie.)

“Confidentielle.”

En Dupliquata.

“Downing Street,
8 Avril, 1830.

“MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche du 7 courant marquée “confidentielle,” transmettant le premier exposé, de la part de la Grande-Bretagne, sur les points en litige d'après le cinquième article du traité de Gand, j'ai maintenant l'honneur de vous informer qu'il est nécessaire, afin que notre conduite soit d'accord avec nos argumens, que la province du Canada continue d'exercer, sans interruption, sa juridiction sur le “sief Madawaska.” Ce sief comprend tout le lac Témiscouata, et neuf milles de longueur en descendant la rivière Madawaska, qui sort de ce lac. La province du Nouveau-Brunswick, ainsi que cela a été prouvé dans le procès de John Baker, exerce actuellement sa juridiction sur l'établissement de Madawaska, mais cet établissement s'étend le long de la branche principale de la rivière Saint-Jean, au-dessus et au-dessous du confluent de la rivière Madawaska; et de fait, le Nouveau-Brunswick ne paraît pas avoir exercé sa juridiction au-dessus de l'embouchure de la rivière Madawaska, où une concession de terre fut faite par le gouvernement de cette province à Simon Hébert, en 1825.

“Dans ces circonstances, il est à propos pour le gouvernement du Bas-Canada de maintenir et d'exercer sa juridiction sur le lac Témiscouata et sur la rivière Madawaska, jusqu'à la concession déjà mentionnée faite à Simon Hébert, à son embouchure, ce qui comprendra tout le “sief Madawaska;” et pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick de maintenir et exercer sa juridiction, comme ci-devant, sur les autres parties du territoire en litige, y compris l'établissement de Madawaska sur la branche principale de la rivière Saint-Jean, mais ne s'étend pas à la

* Une ligne le long du chenal d'une rivière ne peut jamais être une ligne le long des “Montagnes.”—(Exposé Britannique.)

Appendice

(B.)

12 Février.

rivière Madawaska. J'ai communiqué des instructions correspondantes à M. le Président Black, administrant le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

"J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) G. MURRAY."

Lieut. Gén. Sir James Kempt,

G. C. B. etc., etc., etc.

No. 38.

Extraits des rapports des débats dans l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick concernant certaine partie du territoire en litige, tels qu'insérés dans un papier-nouvelle appelé "The Loyalist and Conservative Advocate," publié à Frédérickton, N. B., 6 Mars, 1844.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Samedi, 24 Février.

"Bill pour la division de Carleton.

"La Chambre se forme en Comité de toute la Chambre sur le bill pour diviser le comté de Carleton.

"M. Perley, (M. P. pour le comté de Carleton,) dit que l'extrême longueur du comté étant de 150 à 160 milles, rendait une division nécessaire. Les édifices publics du comté étant situés à Woodstock, près de l'extrémité inférieure du comté, les habitans de Madawaska ont 100 milles à parcourir pour venir à la cour. Il croit aussi qu'en divisant le comté maintenant, cela pourrait avoir l'effet de donner *plus de force aux réclamations de cette province*, en réglant les limites avec le Canada, parce que nous aurions alors le droit de possession. Il ajoute que la longue distance qui sépare les gens du haut du comté de la prison rend difficile l'administration de la justice, et qu'en conséquence plusieurs délits ont passé inaperçus.

"Le commerce du bois de construction est maintenant florissant dans cette partie qui formera le nouveau comté, et dans de pareilles circonstances les habitans peuvent aussi aisément défrayer aujourd'hui les dépenses des édifices du nouveau comté qu'en tout autre tems à l'avenir; ils sont tous en faveur de la division; et il espérait que la Chambre passerait le Bill.

"M. End (M. P. pour le comté de Gloucester) dit que la question de la division du comté de Carleton avait été déjà soumise, et que la principale objection qui avait été faite alors, était l'état incertain des limites: mais à présent que les limites américaines étaient réglées, il croyait que la Chambre devait nécessairement former un nouveau comté. Les Canadiens-Français de Madawaska sont des gens loyaux; et lui, (M. End) votera pour le bill. Il aimerait à savoir quel nom l'on se propose de donner au nouveau comté? Il espère qu'on lui donnera le nom de Metcalfe; il espère que le bill passera, parce que les Français de Madawaska méritent de jouir des privilèges de la constitution britannique, dont ils sont virtuellement privés.

B

Appendice

(B.)

12 Février.

"M. T. A. Street (M. P. pour le comté de Northumberland,) dit qu'il désire avoir de plus amples renseignements sur le sujet.

"Il croit qu'une esquisse des contours du comté, du nombre de ses habitans, etc., et de la ligne frontière probable entre cette province et le Canada, devrait être mise devant le comité. Quant à sa longueur, 160 milles, elle est trop considérable pour un comté; cependant l'on devrait savoir si la population qui y est établie est suffisante pour former un comté, et si elle pourrait supporter les dépenses du comté, etc. Il se serait favorable au bill, si l'on répondait d'une manière satisfaisante à ces questions, parce que c'était presque une injustice de forcer les gens à parcourir 100 milles pour aller à la cour.

"M. Connell (M. P. pour le comté de Carleton,) dit que la longueur du comté est d'environ 150 milles, et la ligne de division étant fixée à la Rivière de Chute la longueur du vieux comté resterait de 55 milles. Quant à l'utilité de la mesure, il croyait que l'on ne pouvait en donner une meilleure preuve que l'ardent désir du peuple de chaque partie pour la division du comté. Il est impossible, maintenant, d'exécuter la justice dans la partie supérieure du comté. La ville du comté devrait être placée à l'embouchure de la rivière Tobique, ou à la Grande-Chute; mais il a été proposé que cette question fût laissée à la décision du Lieutenant-Gouverneur.

"L'Honorable M. Wilmot (M. P. pour le comté de York,) dit que la meilleure raison que l'on pouvait donner en faveur du bill, était que dans une partie populeuse de Madawaska sur les bords de la rivière Saint-Jean, qui appartient maintenant aux Etats-Unis, les institutions étaient en pleine opération; tandis que du côté Britannique, séparé seulement par une étroite rivière, le peuple était totalement négligé. Si l'on ne fait rien pour contrebalancer l'influence qu'un tel état de choses peut amener, la comparaison que l'on fera ne pourra manquer d'être défavorable aux institutions Britanniques. Madawaska est un district très populeux, et lors même que les limites entre cette province et le Canada seraient fixées d'après les prétentions de cette dernière Colonie, c'est-à-dire à la rivière Madawaska, le nouveau comté projeté serait encore long de 70 ou 80 milles.

"Quant à la ville de comté, il croyait que la Grande-Chute serait une bonne situation; c'est une position centrale et un poste militaire.

"Il a été informé que le département du génie se proposait de construire un chemin militaire depuis Frédérickton jusqu'à la Grande-Chute, et depuis cette dernière place jusqu'à Kamouraska. Il espérait que le bill passerait; c'est le devoir de cette Chambre de procurer à ces gens le bénéfice des institutions Britanniques, et d'entretenir cet esprit de loyauté qui existe heureusement au milieu d'eux. Il va raconter une anecdote qui démontre leur attachement à la Grande-Bretagne: depuis que les limites Américaines ont été fixées la revue annuelle de la milice a eu lieu sur le côté Britannique de la rivière, et un grand nombre d'hommes vinrent du côté Américain pour s'exercer avec leurs anciens camarades sous les officiers Britanniques, et quoique les officiers leur dirent que, n'étant plus sujets Britanniques, il ne leur était pas permis de s'exercer là, cependant ils persistèrent et ne voulurent pas être mis hors des rangs. Et tel est leur attachement aux lois britanniques, etc. que lui (M. W.) a été informé qu'un grand nombre de ceux qui résident du côté Américain se préparaient à abandonner leurs terres, et à s'établir du côté Britannique.

Appendice
(B.)

12 Février.

" M. Fisher (M. P. pour le comté de York.) dit que l'on aurait mieux fait de ne pas discuter la question de savoir où devrait être située la ville du comté, et de laisser le choix du site à Son Excellence. Quant au bill, il ne paraît pas y avoir deux opinions sur le sujet. Lui (M. F.) y concourait de tout son cœur, et il espérait qu'il passera unanimement.

" Quelques discussions eurent lieu au sujet de la ligne de division qui a été fixée définitivement comme suit, savoir:—elle commencera au point d'intersection de la frontière américaine par la rivière des Chutes, de là en descendant cette rivière jusqu'à sa jonction avec la rivière Saint-Jean, de là traversant cette rivière jusqu'à la ligne qui divise les paroisses de Perth et de Kent, et de là suivant cette ligne jusqu'à ce qu'elle se joigne aux limites du comté de Northumberland. Le bill passa alors sans division. (Nous avons compris que le nom du nouveau comté serait donné par Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il n'aurait pas droit d'envoyer des représentants à la Chambre d'Assemblée avant les prochaines élections générales.)"

No. 39.

Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick concernant des parties du territoire en litige, tels qu'insérés dans le " Loyalist and Conservative Advocate," papier-nouvelle publié à Frédérickton, N. B., 12 Mars, 1844.

" CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

" Lundi, 4 Mars.

" La Chambre se forme alors en comité de toute la Chambre. M. Hannington (M. P. pour le comté de Westmoreland.) au fauteuil.

" En prenant en considération le message de Son Excellence relativement à la question des limites—

" L'Honorable Orateur (M. P. pour le comté de Kent.) dit qu'il ne voit pas la nécessité qu'un Comité fasse rapport sur le sujet. Il croit le rapport fait par Lord Ashburton à cet égard très satisfaisant, et si la question doit être prise en considération elle doit l'être par le Conseil Exécutif, et non par un comité de la Chambre.

" M. Partelow (M. P. pour le comté de Saint-Jean.) dit qu'il était persuadé que le comité, n'avait aucune intention de ne pas laisser cette question à la décision du Conseil Exécutif.

" L'Honorable M. Wilmot (M. P. pour le comté de York.) croit qu'il vaudrait mieux présenter une adresse respectueuse à la Reine, exprimant l'opinion de la Chambre sur le sujet; mais il n'y a aucun doute, suivant lui, que le territoire en litige appartient à cette province.

" L'Honorable M. Hazan (M. P. pour la cité de Saint-Jean.) dit que la question devant la Chambre, est une question difficile et épineuse, et qui doit être traitée avec beaucoup de prudence et de délicatesse, attendu que le gouvernement métropolitain avait fait tout en son pouvoir pour appuyer les réclamations de cette province.

" M. End (M. P. pour le comté de Gloucester.) croit que l'on ferait mieux d'ajourner les débats sur ce sujet, et de passer une résolution en même tems.

" L'Honorable Orateur dit que lorsque la Chambre demande une information, elle n'est pas tenue de renvoyer le sujet à un comité spécial; l'on ferait

bien d'agir avec prudence, car c'était une question qui devait être discutée avec une grande délicatesse.

" Il était d'opinion que l'on ferait bien de ne pas s'occuper de la question jusqu'à la fin de la session, qui aurait lieu dans une quinzaine de jours ou trois semaines, ou peut-être un mois; cela donnerait le tems aux honorables membres de délibérer; et qu'alors l'adresse serait le dernier acte de la session.

" L'honorable M. Simmonds, (M. P. pour le comté de Saint-Jean,) et W. H. Street (M. P. pour la cité de Saint-Jean,) sont de la même opinion que l'honorable Orateur.

" M. J. A. Street (M. P. pour le comté de Northumberland.) dit que le sujet est d'un grand intérêt, en ce qu'il affecte le territoire de la province. Il croit que tous les documens qui ont rapport à la question devraient être mis devant le comité, et qu'ils devraient être pris en considération en même tems que le bill relatif à la Liste Civile, l'on croyait que cette partie du territoire en litige appartenait à cette province, mais il paraît que maintenant les Canadiens la réclament aussi comme leur appartenant. Il partage l'avis de l'honorable M. Wilmot lorsqu'il dit que le territoire en litige appartient sans contredit au Nouveau-Brunswick, ainsi il n'y a pour nous que deux questions à examiner:—savoir, si le Conseil Exécutif réglera la question, ou s'il en laissera la décision au gouvernement impérial. Les Canadiens veulent nous déposer d'une étendue considérable de terre, et nous enlever le bois de construction qui s'y trouve, et qui est d'une grande valeur; s'ils réussissent dans leur projet, ils enleveront à cette province une grande partie de sa richesse,—le bois de construction étant son principal article de commerce. Il croit que cette question doit être décidée par le gouvernement impérial, qui veillera à conserver nos droits; il espère que l'on en viendra à une décision sans retard sinon la province éprouvera des pertes graves, si l'on ne règle pas immédiatement cette question.

" L'Honorable M. Wilmot (M. P. pour le comté de York.) dit que dans le cas où la chambre présenterait une adresse, elle devait prendre bien garde à la manière dont elle serait rédigée; la chambre ne doit pas avoir l'air de croire qu'il existe le moindre doute quant à la province à laquelle ce territoire appartient; mais elle doit déclarer hautement et hardiment que ce territoire appartient au Nouveau-Brunswick, et que le Canada n'a pas droit à un pouce de ces terres.

" M. Brown (M. P. pour le comté de Carleton.) dit que, s'il saisit bien la question, cette province doit s'étendre toute le long de la ligne Ashburton et tout réclamer jusqu'au fleuve St. Laurent.

" La résolution de M. End pour ajourner la discussion fut alors adoptée.

No. 40.

Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans le Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick, sur la Frontière en litige entre le Canada et le Nouveau-Brunswick; tels qu'insérés dans le " Loyalist and Conservative Advocate" journal publié à Frédérickton, N. B. 4 Avril, 1844.

" CONSEIL LÉGISLATIF,

" Jeudi, Mars 21.

" Son Honneur le Président (l'Honorable William Black) prit le fauteuil à midi et demi; les journaux du jour précédent ayant été lus à la table du greffier.

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice
(B.)

12 Février.

“ Furent présents, les membres dont suivent les noms : L'Honorable Président, Les Honorables MM. Shore, Robinson, Saunders, Botsford, le Procureur-Général, Chandler, Street, Wycr, Hatch, Johnston, Owen, Crane et Minchin.

“ La chambre se forme en comité de toute la Chambre pour prendre de nouveau en considération un bill pour diviser la paroisse de Madawaska, dans le comté de Carleton, en trois villes ou paroisses séparées et distinctes.—L'honorable colonel Shore au fauteuil.

“ L'Honorable M. Botsford croit qu'il est important de passer une loi pour diviser la paroisse de Madawaska, tandis que la ligne entre les deux provinces n'est pas encore réglée. Tout acte législatif à ce sujet serait prématuré ; il n'ajouterait rien à la validité des prétentions du Nouveau-Brunswick ; et aurait pour résultat de créer une paroisse qui finalement se trouverait dans la province du Canada. *La seule réclamation que le Nouveau-Brunswick puisse faire valoir à propos de l'établissement de Madawaska ne s'étendait qu'à quelques milles au-dessus des Grandes-Chutes.* Si les prétentions du Canada sont fondées, et il craint bien qu'il en soit ainsi, même si la paroisse est divisée ainsi que le bill le suggère, il croit qu'il sera difficile de trouver assez de personnes capables pour remplir les fonctions d'officiers de paroisses, attendu qu'un grand nombre des habitans n'y demeureraient qu'en passant, tels que les coupeurs de bois et les *Squatters* ; il leur demande ce que penserait Lord Stanley et Sir Robert Peel en s'apercevant que cette Chambre a divisé une paroisse située dans une partie d'un comté qui n'appartenait pas à cette province. Il (M. Botsford) pensait que ce serait faire tort à leurs propres réclamations, que de passer cette loi, d'autant plus qu'il n'y avait aucune nécessité d'adopter le bill maintenant.

L'Honorable Procureur-Général (l'Honorable J. C. Peters) dit qu'on ferait mieux d'attendre à une autre année, et alors, probablement, les lignes entre les deux provinces seront fixées ; et dans tous les cas, il n'en résulterait aucun inconvénient, puisque par ce bill, il n'était pas question de nommer des officiers de paroisses, avant la session de Janvier de l'année prochaine, quand même le bill serait passé. Quelques mois de plus ne feraient pas une grande différence.

“ L'Honorable Colonel Shore dit que cette manière de législater était certainement prématuré. La raison pour laquelle cette paroisse n'avait pas été divisée plutôt, était que cette partie était en litige entre les deux gouvernemens, mais, lorsque cette question eut été réglée par le traité Ashburton, une autre difficulté s'est élevée à propos des lignes de division entre les deux provinces. Il croit qu'il faudrait mieux attendre que cette difficulté fut arrangée, avant de faire une division de la paroisse ;—*d'autant plus qu'il est probable que l'une des paroisses dont il s'agit se trouverait en dehors de la juridiction de cette province* ; il est bien certain que si le bill passe, il ne sera pas sanctionné par le gouvernement métropolitain. Lord Stanley dirait :—“ Attendez que les lignes entre les deux Provinces soient déterminées, avant de diviser une paroisse sans savoir à laquelle des deux provinces elle appartient.”

“ L'Honorable M. Chandler aimerait à attendre pour diviser la paroisse, qu'on se fut assuré, si le comté serait divisé ou non ; parce qu'il pourrait s'élever des difficultés quant aux lieux où seraient placés les limites des paroisses. Il (l'Honorable M. Chandler) était d'avis qu'il fallait rendre justice à tous les sujets de Sa Majesté dans chaque partie de la province, autant qu'il était possible, mais il ne croyait pas qu'il y

eut une nécessité bien pressante de passer ce bill, avant que le nouveau comté ne fût établi.

“ L'Honorable M. Street, considérait que c'est un *mode de législation absurde, que d'essayer de diviser une paroisse, dont la plus grande partie se trouverait en dehors de la juridiction de cette province, lorsque les limites entre les deux provinces seraient fixées.* Il espère que cela ne sera pas le cas ; mais en admettant même qu'il n'y eut pas l'ombre de crainte à cet égard, il ne voyait pas une grande nécessité de passer le bill maintenant, à moins que la ligne de la province, ne fût définie. Il ne croit pas que la paroisse souffre aucunement de sa trop grande étendue pour la diviser, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

L'Honorable M. Minchin, espérait que le bill passerait à l'unanimité ; il considère que Madawaska tout entier appartient au Nouveau-Brunswick, et puisque le traité est conclu avec les Etats-Unis, on devrait faire connaître aux habitans de Madawaska que le gouvernement est déterminé à les traiter comme sujets Britanniques, en leur accordant tous les privilèges. Il espère que le bill passera, parce que la paroisse en question a été privée assez longtems du privilège d'avoir des écoles.

“ L'Honorable Colonel Wycr se prononce en faveur du bill, et ne pense pas que la question de la ligne du Canada ait rien à faire avec la division de la paroisse. Il pense que les droits des habitans de Madawaska ont été négligés trop longtems ; il veut qu'ils aient le privilège de jouir de tous les droits qu'ils méritent comme sujets Britanniques.

“ L'Honorable M. Johnston dit qu'il ne voit pas de raison pour ne pas diviser la paroisse, que le comté soit divisé ou non ; il pense que le bill définit suffisamment les paroisses, et quand même la paroisse supérieure finirait par appartenir au Canada, cela ne devrait pas empêcher de rendre justice aux gens qui demeurent sur la rivière Madawaska. Quelques parties du bill sont imparfaites, mais elles peuvent être corrigées facilement.

“ L'Honorable M. Crane s'oppose à la mesure pour deux raisons : la première est que la paroisse ne devrait pas être divisée avant que le nouveau comté ne fût établi, et la deuxième raison est qu'une partie de Madawaska est en litige entre les deux provinces.

L'Honorable M. Saunders dit qu'on devrait s'occuper de la mesure comme si le Canada n'avait jamais fait de réclamations sur ce sujet. La question est celle-ci—accordera-t-on ou n'accordera-t-on pas aux habitans de Madawaska la même protection qu'on accorde aux autres parties de la province ? Lui, pour un, il pense qu'on devrait le faire. Si le Canada doit obtenir demain ce qu'il réclame, qu'il le prenne, mais cela ne doit pas empêcher de faire son devoir comme législateur ; il demande pourquoi les habitans de Madawaska seraient privés des privilèges législatifs dont jouissent ceux des autres parties de la province. Il pense que la paroisse aurait dû être divisée depuis longtems, et que cela aurait été fait en toute probabilité sans la convention par laquelle la Grande-Bretagne s'est engagée à rester sans rien faire et à n'exercer d'autre juridiction sur le territoire en litige, que celle qui serait indispensable, jusqu'à ce que la question fût décidée. Il pense qu'une des grandes raisons pour lesquelles cette province a perdu de grands espaces de son meilleur territoire, était son apathie pour la conservation de ses droits. Si le Canada obtient quelque partie de Madawaska ce territoire ne sera pas perdu pour la Grande-Bretagne. Cette raison ne doit pas empêcher de passer le bill.

Appendice
(B.)

12 Février

Appendice

(B.)

12 Février.

“ L'Honorable Président pense que les habitans de Madawaska ont été négligés trop longtems, et qu'ils désirent maintenant jouir des mêmes privilèges que les habitans des autres parties de la province. Il espère que le bill passera, et qu'ils verront que la Législature a à cœur de les protéger ; il pense que les prétentions du Canada n'ont rien à faire avec la question dont il s'agit.

“ L'Honorable Capitaine Owen, se prononce en faveur du bill. Les habitans de Madawaska se sont toujours montrés fort loyaux, et avaient droit aux mêmes privilèges que les autres sujets de Sa Majesté.

“ L'Honorable M. Hatch appuie la mesure ; il croit que la division de la paroisse serait un grand service à la place. Quant aux prétentions du Canada, elles ne devraient pas les empêcher de rendre justice aux habitans de Madawaska.

“ L'Honorable M. Johnston ayant fait motion pour que le Président laisse le fauteuil, et fasse rapport que la Chambre est tombée d'accord sur le bill ; le comité s'est divisé comme suit : Pour la motion, — L'Honorable Président, les Honorables MM. Saunders, Hatch, Wyrer, Johnston, Owen et Minchin, (7.) Contre la motion, — les Honorables MM. Shore, Robinson, Botsford, le Procureur-Général, Chandler et Street, (6.) La motion passa dans l'affirmative ; mais la question ayant été mise par le Président, que le rapport soit accepté ; la Chambre s'est divisée et le nombre des voix s'est trouvé égal des deux côtés ; le Président n'ayant pas le droit de voter, le bill a été perdu.”

No. 41.

Extraits des rapports des débats qui ont eu lieu dans le Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick, à propos de certaines parties du territoire en litige entre le Canada, et le Nouveau-Brunswick ; tels qu'insérés dans le "Loyalist and Conservative Advocate," journal publié à Fredericton, N. B. 10 Avril, 1844.

CONSEIL LÉGISLATIF,

Lundi, 1^{er} Avril.

“ DIVISION DU COMTÉ DE CARLETON.

“ L'Honorable Colonel Shore au Fauteuil.

“ L'Honorable Colonel Wyrer est en faveur du bill, et il espère que le comté sera divisé ; il croit que l'éloignement du chef-lieu de l'extrémité supérieure du comté l'exige ; il a appris que les habitans souffrent de l'éloignement du chef-lieu où ils doivent se rendre pour transiger les affaires, et la distance où se trouvent les édifices publics, de la partie supérieure du comté rend très difficile l'administration de la justice ; en conséquence bien des gens échappent aux dispositions de la loi. Il pense que la longueur de la distance que les gens doivent parcourir pour se rendre aux cours était une raison suffisante pour faire passer le bill : d'autant plus que les habitans l'ont demandé, et ont présenté dans ce but à la Législature une requête signée par un grand nombre d'habitans respectables. Une des raisons les plus fortes pour que le bill passe, c'est que du côté Américain de la Madawaska, les Américains commencent déjà à ériger des édifices publics, et les institutions Américaines étaient en pleine vigueur : tandis que du côté Anglais, de l'autre côté de la rivière Saint-Jean, la population était complètement négligée. Il espère que le bill passera, car

les habitans de Madawaska ont déjà été négligés trop longtems, et méritent de jouir des mêmes privilèges que les sujets de Sa Majesté dans les autres parties de la province.

“ L'honorable M. Minchin est en faveur du bill, et il pense que tout Madawaska appartient au Nouveau-Brunswick. Il était question de diviser le comté de Carleton à la Rivière de Chute, ce qui donnerait à l'ancien comté une longueur de 50 milles.

“ Sur la rivière St. Jean, plusieurs des habitans ont à parcourir 100 milles pour se rendre à la ville de Woodstock, pour y remplir les fonctions de jurés ou pour d'autres affaires.

“ Si les habitans de la partie supérieure du comté ne sont pas appelés comme grands-jurés on leur fait une injustice, et s'ils se rendent, leurs dépenses sont énormes ; et il est impossible que Madawaska prospère tant que les édifices publics en seront aussi éloignés. Il pense que le comté de Carleton avait plutôt droit à être divisé que tout autre comté qui eût été divisé depuis plusieurs années. Le nouveau comté aurait encore plus de 200 milles de long. Il réclame cinq milles au-dessus de la rivière Madawaska comme appartenant au Nouveau-Brunswick, et il est d'avis que le Canada n'a pas droit à un pouce de terre dans Madawaska.

“ Il espère que le bill passera, et qu'alors les habitans de la partie supérieure du comté s'apercevront que la législature est décidée à s'occuper de leurs intérêts.

“ L'honorable M. Botsford dit qu'il ne pensait pas, lorsque le bill a d'abord été présenté à la Chambre qu'il recevrait le moindre appui ; et que si elle le passe, elle agira contre tous les vrais principes de législation, et ne fera autre chose qu'établir un nouveau comté dans un territoire dont une étendue de 100 milles est en litige avec le Canada. Il se croit obligé de s'opposer à cette mesure, jusqu'à ce que les lignes entre les deux provinces soient définitivement établies. Un acte Législatif à ce sujet n'ajouterait aucunement à la validité de leurs réclamations. Le gouvernement de Sa Majesté réglera la frontière, et ne tardera pas à la faire ; quand cela sera fait, s'il se trouve un nombre suffisant d'habitans, et des personnes capables de remplir les fonctions d'officiers de comté il n'aura aucune objection à diviser le comté ; à l'heure qu'il est il ne pense pas que cela soit possible. Une autre chose : il est impossible de dire où sera situé le chef-lieu du comté, et il ne pense pas qu'il soit juste de passer une loi et d'établir un comté dans un territoire qui nous est disputé par une colonie-sœur, dans le but de donner deux représentans de plus à une partie du pays qui n'a pas à beaucoup près autant d'habitans que quelques autres comtés, qui n'envoient que deux représentans.

“ Si il est nécessaire de nommer un plus grand nombre de magistrats pour remplir les fonctions municipales du comté, il n'y a pas de doute que l'Exécutif en nommera, si on lui fournit les renseignemens nécessaires. Il pense qu'une grande prudence doit présider à la division des comtés, parce qu'il s'en suivait toujours une augmentation de dépenses pour le gouvernement. Pour le moment, il s'opposera au bill constamment, parce qu'il est impossible de dire où sera le chef-lieu du comté, et il ne pense pas que l'état actuel du comté l'exige ; au lieu d'être un bienfait pour les habitans, ce bill leur ferait beaucoup de tort, parce qu'ils seraient obligés de payer de lourdes taxes pour contribuer à l'érection des édifices publics, taxes que, d'après les renseignemens qu'il a reçus dernièrement, ils sont incapables de payer. Une autre raison encore : d'après ce qu'il a appris, il n'y a pas de personnes capables de remplir les fonctions d'officiers de

Appendice

(B.)

12 Février.

comté; quand les lignes auront été déterminées, il sera disposé à appuyer un bill semblable, si cela est nécessaire. Il n'a pas d'autre intérêt, en s'opposant au bill, que de rendre justice, et de législater convenablement; il ne veut pas dire non plus que le Canada a droit au territoire qu'il réclame. Il croit le contraire, mais ce territoire est en litige, et il est impossible et inopportun de diviser le comté avant que le gouvernement de Sa Majesté n'ait réglé les lignes des provinces. Aujourd'hui il n'y a que quelques franc-tenanciers dans la partie qui devait former le nouveau comté, et par conséquent ils ne seraient pas en état de payer les taxes nécessaires pour ériger les édifices publics.

“L'honorable Capitaine Owen dit qu'on s'est opposé au bill pour le motif qu'il n'y a pas de franc-tenanciers, dans le nouveau comté; il appuierait le bill quand même il n'y aurait qu'un seul franc-tenancier, juste assez pour élire un Membre. Les habitans avaient droit à la division du comté sous tous les points de vue: leur importance, leur nombre, et l'éloignement du chef-lieu où ils sont forcés de venir pour transiger les affaires, l'exigent.

“Si les habitans de Madawaska n'ont pas été appelés pour assister aux cours, cela est dû à l'éloignement qui est tel qu'il leur était presque impossible d'y venir. Quant aux lignes qui ne sont pas établies entre les deux provinces, il ne pense pas que cette question n'ait rien à démêler avec la division du comté, et il est d'avis qu'il faut agir exactement de la même manière que si le Canada n'avait jamais rien réclamé. La Chambre n'est en possession d'aucuns renseignemens officiels qui fassent voir que le Canada a réclamé le territoire de Madawaska; si le Canada l'a fait il pense que ses prétentions sont injustes. Les argumens dont s'est servi l'honorable M. Botsford, lui font souvenir d'un homme du Devonshire, à qui on avait volé son chapeau sur sa tête; il faisait un bruit horrible quand un passant lui demande: “Qu'avez-vous donc?” “Get homme, dit-il, qui marche devant moi, m'a volé mon chapeau!” “Eh bien, lui répond l'autre, pourquoi ne courez-vous pas après lui pour le lui ôter?” “Hélas! je ne suis pas capable, je suis trop fatigué.” “Alors, dit l'autre homme, puisque vous ne pouvez courir, je vais prendre votre perruque.” et il part à la course en l'emportant!! Tel est précisément l'état de la question: Jonathan s'est emparé de la meilleure portion du territoire en litige, et voilà que le Canada dit à son tour: “Si vous ne veillez pas sur vos droits, je prendrai le reste.” Lui, pour un, il n'est pas disposé à céder au Canada dans cette occasion, car il croit que tout le territoire de Madawaska appartient au Nouveau-Brunswick; et que quand cette province n'aurait d'autres moyens d'appuyer ses réclamations, elle était en possession depuis environ soixante ans, ce qui lui donne presque gain de cause. La première chose à faire pour avancer la civilisation dans un pays, est de lui donner des institutions municipales, et de rapprocher autant que possible la loi de la maison de chaque citoyen. Il espère que le bill passera; et qu'on ferait une injustice aux habitans en retardant cette mesure d'un seul jour.

“L'honorable colonel Shore dit que les Acadiens ne souffrent pas en conséquence de leur assistance aux cours, parce qu'ils n'y sont jamais appelés, et ils ne paient point de taxes. Ils furent une fois taxés à £50; mais le Conseil ordonna de leur en faire remise: ce qui eut lieu. Il croit que toute législation à ce sujet serait prématurée, jusqu'à ce que les frontières soient réglées avec le Canada.

“Quant à dire que Madawaska est privé d'écoles, cela n'est pas le cas; car cet établissement a droit aujourd'hui à treize écoles, mais il n'a jamais entendu

dire qu'il y en n'ait jamais eu plus de trois à la fois. Pour ce qui est de la pétition, qui a été présentée à la Chambre et qui porte des signatures si nombreuses et si respectables, il croit que les neuf-dixièmes des noms ont été signés par trois magistrats, qui désirent que le comté soit divisé afin d'être promu. Il a vu une personne qui demeure dans la partie supérieure du comté et qui lui a dit de faire attention à la pétition parce qu'il n'y a pas un quart des personnes dont les noms y sont affixés, qui en ait connaissance.

“S'il croyait à la nécessité de passer maintenant ce bill, et qu'il pût être avantageux aux habitans, il n'y ferait pas objection; mais au lieu de leur être utile, il leur ferait beaucoup de tort; car ils seraient appelés à payer de lourdes taxes, pour la construction d'édifices publics, ce qu'ils sont incapables de faire pour le moment; et ils préféreraient sans doute rester soumis à de légers inconvéniens plutôt que d'être grevés de taxe. Il désire autant que possible que ce soit, tout faire pour avancer les intérêts des habitans du haut de la rivière Saint-Jean, et quand les lignes du Canada seront définitivement réglées, si cela est nécessaire, il sera disposé à leur accorder un nouveau comté, mais pas avant.”

No. 42.

Extraits des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes d'Angleterre, sur l'Acte de Québec de 1774; tels que rapportés par le Très-Honorable Sir Henry Cavendish (Londres, 1839.)

“CHAMBRE DES COMMUNES.”

“Jeudi, 26 Mai, 1774.”

Page 16.—(M. Dunning)—“Le premier objet du bill est de faire Canada; ce que ce pays a toujours voulu empêcher d'être Canada. Or, je vous le demande, Monsieur, si cette province devait jamais être rendue à ses anciens maîtres, et je suis peut-être porté à penser qu'il vaudrait mieux la rendre à ses anciens maîtres, si les circonstances étaient telles qu'il valût mieux rendre le Canada; Avec quelle grâce un futur négociateur pourrait-il dire à la France: nous allons vous rendre le Canada, non pas ce pays que vous prétendiez être le Canada, mais le pays qui est appelé de ce nom dans la proclamation; car nous nous sommes aperçu que nous nous étions trompés sur son étendue; et cette erreur a été corrigée par la plus haute autorité dans ce pays.

Page 24.—L'Avocat-Général (Edward Thurlow, Ecuyer). Je ne prends pas la parole pour avouer ou pour désavouer quoi que ce soit. Je me flatterais sans doute si j'avais la présomption de croire, dans le cas où j'aurais rédigé le bill, jus qu'à la dernière ligne, que cette circonstance fût un motif pour le recommander à l'attention de la Chambre; je me flatte encore moins de faire changer d'opinion à mes honorables et savans amis, qui ont parlé sur le sujet; en effet, lors qu'ils ont déclaré qu'ils s'opposent à la deuxième lecture, ils n'ont annoncé à la Chambre aucune mesure, ou plus juste ou plus politique, qui pût être substituée à celle-ci; et cependant je crois qu'il n'est pas besoin de beaucoup d'argumens pour nous convaincre qu'il y a quelque chose à faire dans cette occasion. Mais les honorables Membres ont pris les devans sur la question, qu'il s'agit de débattre en ce moment; ils ne se sont pas renfermés dans la question, ils ont anticipé sur les affaires, et ont fait

Appendice
(B.)

12 Février.

valoir des argumens pour refaire le bill, argumens qui ne tendent pas à en empêcher la deuxième lecture, mais qui lui sont plutôt favorables. Je les suivrai dans leur argumentation, et après avoir exposé à la Chambre leurs objections je m'efforcerai d'y répondre. Les honorables Membres se plaignent de ce que les limites du Canada s'étendent de beaucoup au-delà de ce qu'elles faisaient autrefois, et qu'il est très impolitique, surtout à l'égard des Français, de donner à ces limites une aussi grande extension. Mais la Chambre se rappellera que le Canada tout entier, suivant l'extension que nous lui avons donnée, n'était pas compris dans la proclamation, que les limites qui lui ont été alors assignées, n'étaient pas les mêmes que celles qu'il possédait alors, et qu'il n'est pas non plus compris tout entier dans les limites assignées dans le présent Acte du Parlement, si toutefois cette considération peut être de quelque importance.

“ Je ne considérerai pas ce pays comme étant la province qui appartenait ci-devant à la France, aussi porte-t-elle un autre nom ; c'est un nouveau projet de constitution adapté à une partie du pays, non pas seulement à cette partie qui était régie par le gouvernement Français, mais à un pays qui embrasse d'autres territoires d'une grande étendue, qui n'étaient pas positivement soumis au gouvernement Français mais qui étaient occupés sur différens points par des colons Français et uniquement Français. Les honorables Membres se trompent s'ils supposent que les limites désignées, embrassent réellement quelque établissement Anglais. Je ne connais aucun établissement Anglais qui s'y trouve renfermé. J'ai beaucoup entendu parler de la fondation de nouveaux établissemens Anglais ; mais après ce que j'en ai lu ils sont tous situés de l'autre côté de l'Ohio. En même tems je sais que depuis cent ans, il a été formé des établissemens sur différens points de ce territoire, particulièrement au sud, et bornés à l'est par l'Ohio et le Mississippi ; et relativement à cette partie, il a été fondé plusieurs établissemens Français, en tant qu'ils ne sont pas habités exclusivement par les Sauvages. Selon moi, ces établissemens étaient tout Français ; si bien que leurs objections à cet égard sont sans fondement. Quant à la partie est, il n'y a pas de doute que les limites de ce côté sont considérablement étendues ; et que les lois auxquelles on se propose de les soumettre sont propres à régir un pays tout établi, — ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour la partie qui se trouve au sud, ou bien à établir le contrôle et l'autorité qui y paraissent nécessaires. Quant aux établissemens situés au sud, afin qu'ils ne restent pas sans contrôle, je me suis persuadé que l'extension de cette province était de bonne politique ; mais quant aux réclamations que cela pourrait susciter de la part des Français, j'avoue que mon intelligence ne va pas jusque-là. Je pense que placés comme ils l'étaient, ils se trouvaient plus rapprochés de ce pays ; et leurs réclamations contre cette extension des limites ne dépend d'aucune autre circonstance. Il est indubitablement vrai, suivant l'histoire Française du Canada, que les limites que nous avons fixées ne sont pas ni n'ont jamais été les limites de la province du Canada, telles qu'établies par les Français ; on ne peut donc se conduire d'après ce raisonnement. Mais, Monsieur, considérons la chose sous un point de vue plus sérieux, considérons ce pays comme une province Anglaise. On a dit à la Chambre que ce bill empiète sur les limites accordées par leurs chartres à d'autres provinces. Je n'ai pas la prétention d'être très-familier avec leurs limites ; mais je ne pense pas qu'aucun propriétaire de la Pensylvanie ait jamais prétendu que cette province pût réclamer un arpent de terre dans les limites de cette nouvelle province. Quant à autres gouvernemens qui possèdent également des chartres, il est vrai que des discussions seront élevées à

propos de leurs limites au nord de la Pensylvanie ; ceci a été établi et admis dans le Conseil privé de Sa Majesté ; et c'est sans doute à cette occasion qu'on a introduit cette phrase dans cette partie du bill. Quant à la partie du pays qui est située plus au sud, je ne sache pas que la Virginie ait réclame aucun territoire situé à moins de cent milles des limites assignées à la province qu'on établit aujourd'hui. La réclamation la plus étendue dont j'aie entendu parler, n'allait pas au-delà de ce qu'on appelle les montagnes interminables, dans un coin de la province de Virginie. Je ne connais pas de réclamation qui aille au-delà, et je n'ai jamais entendu dire que les nouveaux établissemens qu'on a voulu former entre ces montagnes et l'Ohio aient été considérés comme une empiétation sur les droits de ceux qui ont des réclamations à faire valoir à l'égard de la province de Virginie.

* * * * *

Page 29.—“ Reportez-vous, Monsieur, à toutes les époques de l'histoire, et je vous défie de me citer un seul exemple d'un conquérant, qui ait enlevé d'un seul coup à une province conquise, sa constitution entière, toutes les lois sous lesquelles ses habitans étaient accoutumés de vivre, pour leur imposer de nouvelles règles du bien et du mal, dont ils ne pussent distinguer ni le but ni les moyens, et telles qu'ils ne pussent que difficilement en prendre connaissance et fussent obligés pour les apprendre de faire des dépenses au-dessus de la portée des individus. C'est un genre de cruauté auquel je crois qu'on ne s'est jamais livré, et que l'on doit repousser. Mon opinion, sur cette matière, j'ose l'exprimer sans détour et sans réticence. Il faudrait pour traiter à fond ce sujet des discussions plus longues que la nature des débats ne le permet. Il n'y a là, selon moi, qu'un changement de souverain. Vous avez acquis un nouveau pays ; vous avez acquis un peuple nouveau ; mais vous ne direz pas que le droit de conquête vous donne droit aux biens et à la fortune des habitans. Cela serait l'esclavage et une extrême misère. Pour rendre cette acquisition profitable et sûre, telle me paraît être la ligne de conduite qu'il faut suivre, — vous ne devez changer que ces lois qui se rapportent à la souveraineté Française, et à leur place substituer des lois qui se rapportent au nouveau souverain ; quant à toutes les autres lois, à toutes les autres coutumes et institutions quelconques qui sont ni différentes à l'état des sujets et du souverain, l'humanité, la justice et la prudence conspirent pour vous engager à les laisser intactes. Le bonheur des nouveaux sujets en dépend ; leur allégeance à leur nouveau souverain en dépend également.

Page 184.—6 Juin—*Lord North*—“ Il y a de grandes difficultés, quant à la meilleure manière de procéder. Je crois que la modification que je vais proposer conservera tous les droits, partout où il y aura des droits à conserver. Je vais expliquer l'amendement que je veux soumettre ; s'il n'est pas trouvé suffisant, les Membres exposeront ce qu'ils veulent lui substituer. Nous verrons alors s'il nous est possible de faire quelque chose de précis. La question présente de grandes difficultés. Toutes les frontières ne s'établissent pas de la même manière. Là où le Roi est maître unique du pays, les frontières sont tracées par les officiers de Sa Majesté seulement ; lorsqu'il y a une concession ou une chartre, et qu'il est nécessaire de fixer les limites, alors elles sont tracées, non seulement par les officiers de Sa Majesté, mais on nomme aussi des commissaires, qui agissent de concert, et leur décision est toutefois sujette à appel devant le Conseil privé ; cette distinction est faite ici. Aussitôt que cet acte aura été passé on se propose de tracer une ligne frontière entre

Appendice
(B.)

12 Février.

Québec, New-York et la Pensylvanie etc., qui appartiennent à la couronne. Cette opération est destinée à empêcher la province de Québec d'empiéter sur les limites de ces concessions, partout où les limites n'ont pas été fixées. Je m'aperçois que plusieurs Membres demandent quelque chose de plus précis s'il est possible. Je n'y fais pas objection ; mais nous sommes tellement dans l'obscurité à l'égard de la situation de ce pays, qu'il n'est pas possible de rien faire de plus prudent, que de sauver les droits des autres colonies, en les faisant régler sur les lieux par des commissaires.

No. 43.

Extrait d'une lettre de George Sproule, Ecuyer, Arpenteur-Général du Nouveau-Brunswick, datée du 21 Juin, 1785, à Samuel Holland, Ecuyer, Arpenteur-Général de la Province de Québec, au sujet de la ligne frontière entre ces deux Provinces.

" CITÉ DE SAINT-JEAN,

" 21 Juin, 1785.

" MON CHER MONSIEUR,

" J'ai eu le plaisir de recevoir hier votre lettre du 23 Mai, la seule que j'aie reçue de vous depuis le mois de Décembre dernier, auquel tems j'en reçus une à Londres par un officier de Québec.

" L'entrevue que vous me proposez pour fixer la ligne frontière entre les deux provinces me causerait beaucoup de plaisir, mais cette mesure ne me paraît pas essentiellement nécessaire dans ce moment, puis la multiplicité des affaires dans mon bureau ne m'en laisserait pas le loisir, sans nuire beaucoup aux affaires plus pressantes, que nécessite l'établissement des réfugiés dans cette partie de la province.

" Vous paraissez croire, dans votre lettre, que le lac Tamasquata et la rivière dans laquelle il se décharge (c'est-à-dire la rivière Madawaska) appartiennent à votre province ; cette opinion est due sans doute à quelque erreur ou quelque faux renseignement.

" Le Nouveau-Brunswick est borné au nord par les limites établies, par Acte du Parlement, entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada ; et cet Acte dit expressément que la ligne frontière entre ces deux provinces doit suivre le sommet des montagnes qui séparent les rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent de celles qui se déchargent dans la mer ; ainsi la rivière Témiscouata se déchargeant par la rivière Madawaska dans la rivière Saint-Jean et par cette dernière rivière dans la mer, rend la question si claire que votre erreur ne peut provenir que d'un manque de connaissance de nos limites, ou de ce que vous n'avez pas lu dernièrement l'acte qui décrit les limites de votre province.

" Je crois que le Gouverneur Carleton se propose d'écrire au Lieutenant-Gouverneur Hamilton à ce sujet, et qu'il va profiter de la présente occasion pour le faire.

" L'établissement d'une communication, par terre, entre cette province et le Canada est beaucoup à désirer, mais j'ai bien peur que cette province ne puisse de longtemps faire quelque chose dans ce but ; nous approuvons beaucoup votre idée de faire progresser cette entreprise, en établissant Madawaska ; et si des cultivateurs veulent s'y établir ils recevront tout en-

couragement possible, et ils pourront avoir des terres en s'adressant ici. Je vois que l'on s'est déjà occupé de cette affaire pendant quelque tems ; plusieurs licences d'occupation ayant déjà été accordées par le Gouverneur Carleton."

No. 44.

Extrait de la concession primitive de la Seigneurie du lac Matapediach.

" Concession du 26^e Mai, 1694, faite par Jean Bouchart, intendant, au Sieur Nicholas Joseph Damour, du lac appelé *Matapediach*, avec une lieue de terre tout autour d'icelui."

Régistre d'Intendance, N^o 4, folio 17.

No. 45.

Liste et description des cartes géographiques jointes au rapport sur la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

1^{re}.—CARTE GENERALE, A.

Cette carte embrasse tout le pays depuis le 64^{me} jusqu'au 72^{me} degré de latitude ouest, et comprend dans ses limites toute la région qui traversait l'ancienne frontière sud de la province de Québec, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à la rivière Connecticut.

Les traits les plus importants de la configuration du pays, ainsi que toutes ses divisions tant naturelles qu'artificielles, en autant que l'on peut trouver des autorités pour le faire correctement, sont tracées sur cette carte ; la distribution des lieux sur cette carte a été faite avec le plus grand soin d'après les derniers calculs des latitudes et des longitudes, et elle est plus exacte qu'aucune autre compilation du même genre, relative aux mêmes parties du pays.

Cette carte a été tracée presque entièrement d'après une plus grande carte comprenant toutes les possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord, que Joseph Bouchette, écuyer, du département de l'Arpenteur-Général de cette province, est maintenant sur le point de compléter ; les corrections faites dans les autres compilations ont été introduites dans cette carte marquée, A. qui a été dressée pour expliquer ce rapport.

2^{eme}.—CARTE, B.

Cette carte est une carte topographique, compilée d'après les plans officiels d'arpentages et d'explorations, faits sous l'autorité des gouvernements respectifs du Canada, du Nouveau-Brunswick et de l'Etat du Maine. Elle a été tracée avec de grandes proportions tant pour servir de carte des distances que pour montrer distinctement les concessions faites par chaque gouvernement dans les limites du territoire en litige. Les latitudes et les longitudes ont été calculées d'après les observations du Dr. Tiarks, l'astronome Anglais, ci-devant employé pour explorer cette partie du territoire.

Appendice
(B.)

12 Février.

3eme.—CARTE, C.

La carte C. est sous plusieurs rapports semblable à la carte B. ci-dessus mentionnée, c'est une compilation tout-à-fait nouvelle dessinée dans les mêmes proportions que la dernière, et adaptée également aux latitudes et longitudes données par le Dr. Tiarks.

L'objet principal de cette carte est de montrer clairement et distinctement, d'accord avec d'autres autorités écrites, les positions vraies et relatives des lignes méridiennes tracées vers le nord à partir des sources nord et ouest de la rivière Sainte-Croix, respectivement ; et aussi la direction exacte de la ligne d'exploration, se dirigeant vers le nord depuis la source en dernier lieu mentionnée, telle que tracée en 1817 et 1818, et confirmée depuis par le traité de Washington, comme étant la ligne de séparation des possessions de Sa Majesté Britannique et les parties adjacentes de l'Etat du Maine.

4eme.—CARTE, D.

Cette carte est simplement une copie d'une carte reçue du Nouveau-Brunswick, certifiée par la signature de l'Arpenteur-Général de cette province, montrant la position, la carte et le nombre de toutes les

concessions de terres faites par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui sont à l'ouest de la ligne nord d'exploration, tracée depuis la source nord de la rivière Sainte-Croix et au nord de la rivière Saint-Jean.

5me.—CARTE, E.

La carte E. est une copie d'un croquis reçu du Nouveau-Brunswick, certifiée par l'Arpenteur-Général de la province, montrant la position du terrain réservé pour la ville de Dalhousie.

6me.—CARTE, F.

Cette carte est un extrait d'un plan officiel de divers arpentages, faits sous l'autorité du Nouveau-Brunswick. Elle contient aussi la ligne de démarcation de certains lots de terres concédés par cette province, dont on trouve la description dans les documents Nos. 18 et 19, insérés dans cette Appendice. Ces documents conjointement avec la carte E. forment une preuve importante contre les avancés, faits de la part du Nouveau-Brunswick, par rapport à la position du fonds de la Baie-des-Chaleurs.

Appendice
(B.)

12 Février.

RAPPORT sur la ligne Frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, par l'Arpenteur Général du Nouveau-Brunswick, Commissaire nommé pour aider à faire l'exploration et le tracé de la dite Frontière.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Frédéricton, 13 Octobre, 1843.

MONSIEUR.

Ayant été informé par une lettre de M. le Secrétaire Odell, du 2 Septembre, que Son Excellence le Gouverneur-Général, Sir Charles Metcalfe, avait nommé un Commissaire pour tracer la frontière entre cette province et le Canada ; et Votre Excellence m'ayant ordonné, en qualité de Commissaire pour le Nouveau-Brunswick, de me rendre à la frontière pour me mettre en communication avec le Commissaire Canadien, j'ai l'honneur de faire rapport qu'en obéissance à vos ordres, je suis parti de Frédéricton le 5 Septembre dernier, et suis arrivé à Madawaska le 9. Le 11 je me suis rendu à la rivière St. François, et je suis revenu le 13 à Madawaska.

Le 15, je me suis avancé jusqu'au portage du lac Témiscouata au Canada, que j'ai atteint le 16. Après être demeuré en cet endroit jusqu'au 29, je me suis rendu à la rivière St. François, au point où elle est traversée par le chemin du dit portage.

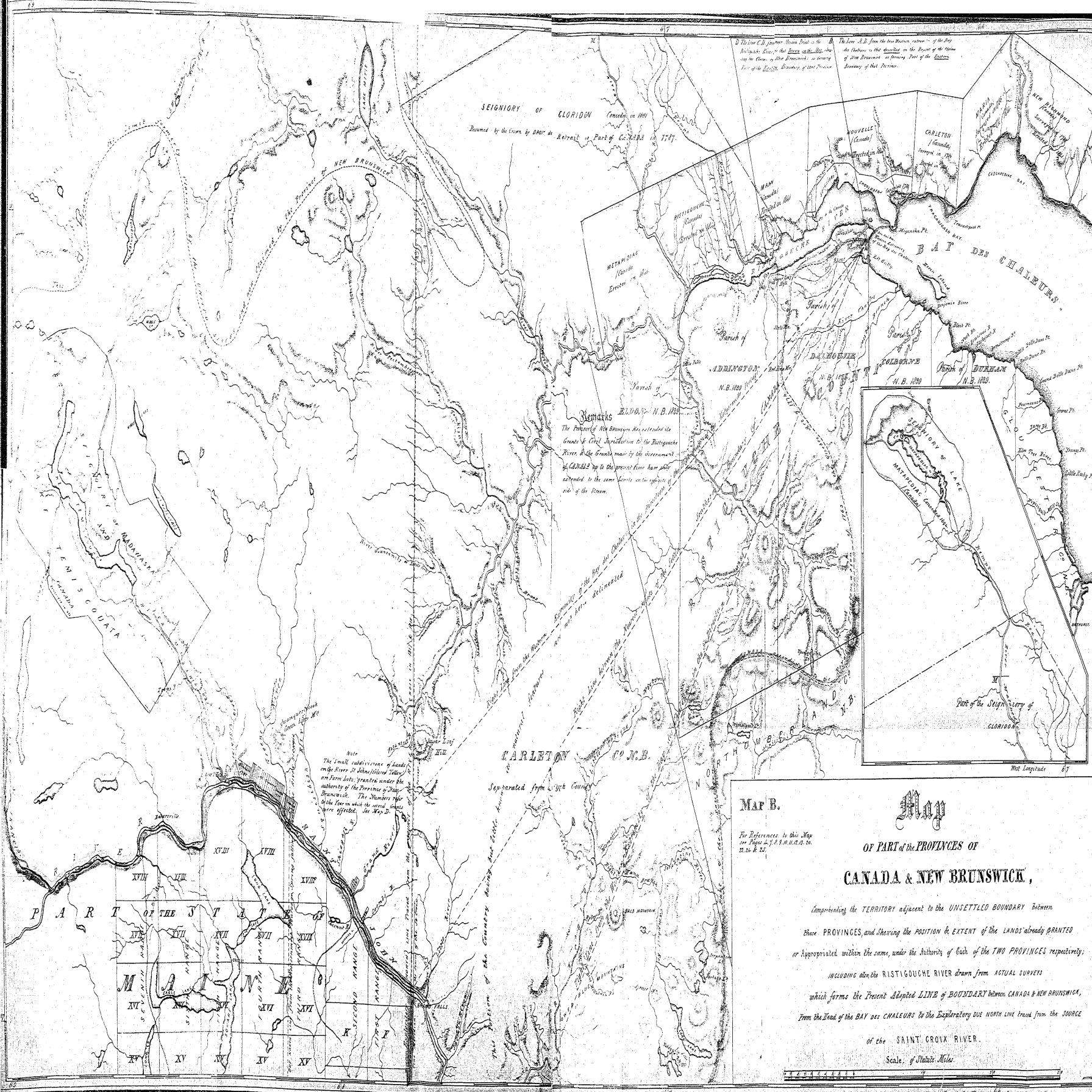
N'ayant pas rencontré le Commissaire du Canada pendant tout ce tems, j'ai pris sur cette étendue de pays des observations nécessaires pour me mettre en état d'obéir aux ordres de Votre Excellence, "en m'assurant de la possibilité de déterminer la frontière entre les deux provinces, et dans ce cas de la tracer."

Dans ce dessein je me suis également rendu par la Grande-Rivière et Ristigouche, à la Baie-des-Cha-

leurs ; et Votre Excellence ayant attiré mon attention sur la proclamation royale de 1763, sur l'acte du Parlement de la 14^{me} George 3, chap. 83, vulgairement appelé Acte de Québec, aussi bien qu'aux frontières des deux provinces telles que désignées dans la commission de Lord Dorchester, j'ai reléré à ces divers documents et j'ai trouvé que, par l'acte du Parlement la province de Québec était "bornée au sud par une ligne tirée depuis la Baie-des-Chaleurs, le long des hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le St.-Laurent de celles qui tombent dans la mer."

Afin de relever et de tracer la susdite ligne sur le terrain, il était nécessaire de découvrir un point déterminé qui put servir de point de départ, et en référant à la désignation de la frontière de cette province, tirée de la commission de Lord Dorchester, comme Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef de ces provinces, je trouve les mots suivans :—"borné à l'ouest par l'embouchure de la rivière Ste. Croix ; par la dite rivière jusqu'à sa source, par une ligne tirée de ce point vrai-nord, jusqu'à la frontière sud de la province de Québec ; au nord par la dite frontière, jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs."

Nous trouvons donc que c'est à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs que doit se terminer la ligne qui divise les rivières telles que décrites dans l'Acte de Québec, si elle est tracée à partir de l'autre extrémité de la frontière ; et que ce lieu doit être le point de départ si la ligne commence à la Baie-des-Chaleurs.



SEIGNIORY OF CLORIDON Conceded in 1661
 Resumed by the Crown by Order of Revolt in Part of 1747

The Line A.B. from the first Station, called "A" to the Centre, is that dividing on the West of the Mouth of the Bay des Chaleurs, as forming Part of the Eastern Boundary of that Province.

Remarks
 The Territory of New Brunswick has retained its Grants of Civil Jurisdiction to the Ristigouche River & the Grants made by the Government of Canada up to the present time have not extended to the same limits on the opposite side of the River.

Note
 The small subdivisions of lands on the River St. John's called "Lotes" are from Lots granted under the authority of the Government of New Brunswick. The Numbers of these Lots are in which the several Grants were effected. See Map D.

CARLETON
 Separated from 34th County

MAP B.

Map

OF PART OF THE PROVINCES OF CANADA & NEW BRUNSWICK,

Comprehending the TERRITORY adjacent to the UNSETTLED BOUNDARY between these PROVINCES, and showing the POSITION & EXTENT of the LANDS already GRANTED or Appropriated within the same, under the Authority of each of the TWO PROVINCES respectively; INCLUDING also the RISTIGOUCHE RIVER drawn from ACTUAL SURVEYS which forms the Present Adopted LINE of BOUNDARY between CANADA & NEW BRUNSWICK, from the Head of the BAY des CHALEURS to the Exploratory DUE NORTH LINE trace from the SOURCE of the SAINT CROIX RIVER.

Scale, of Statute Miles

Longitude West 60 from Greenwich

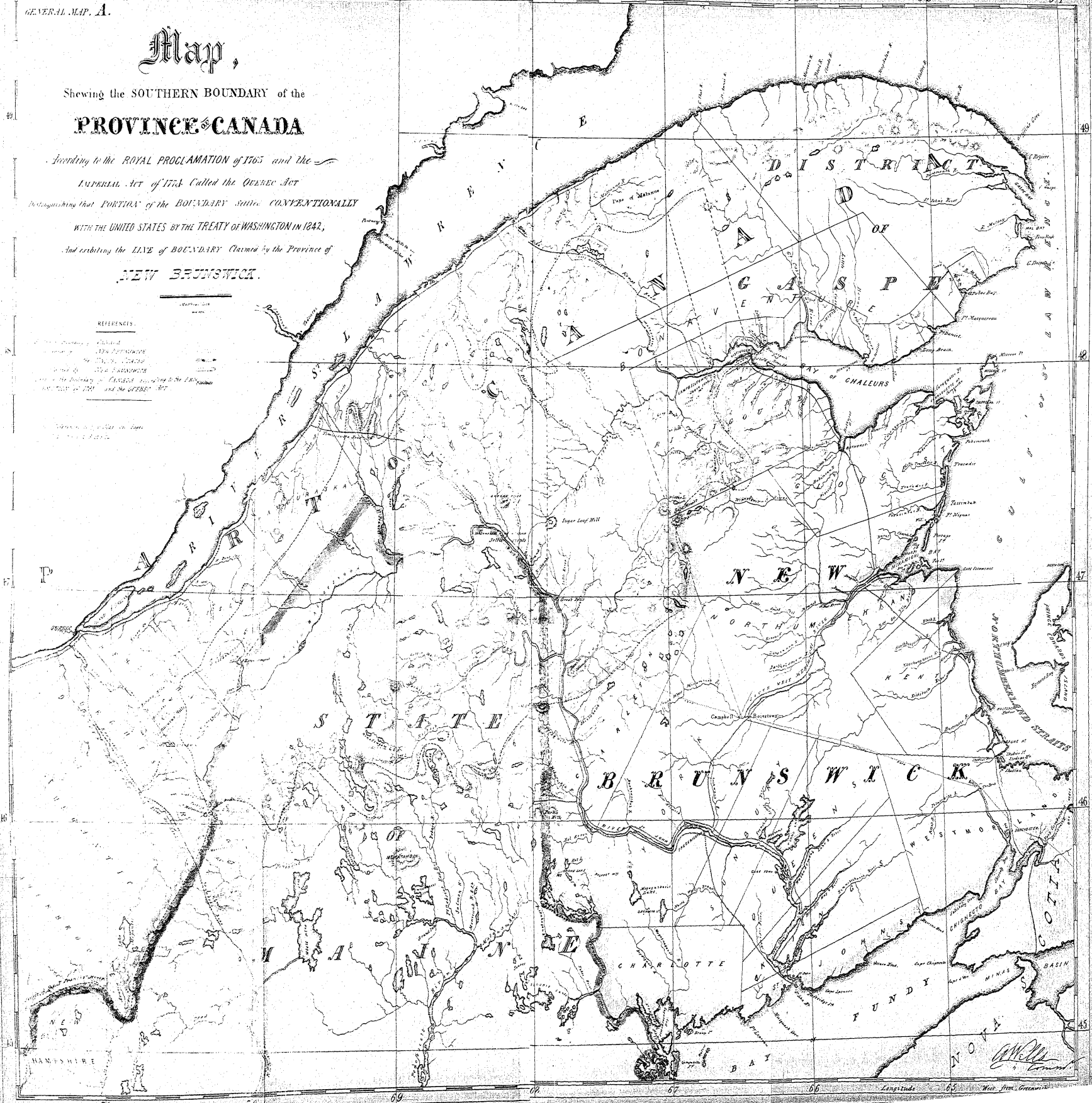
Map,

Shewing the SOUTHERN BOUNDARY of the PROVINCE of CANADA

According to the ROYAL PROCLAMATION of 1763 and the
IMPERIAL ACT of 1774 Called the QUEBEC ACT
Distinguishing that PORTION of the BOUNDARY settled CONVENTIONALLY
WITH THE UNITED STATES BY THE TREATY OF WASHINGTON in 1782,
And exhibiting the LINE of BOUNDARY Claimed by the Province of
NEW BRUNSWICK.

REFERENCES.

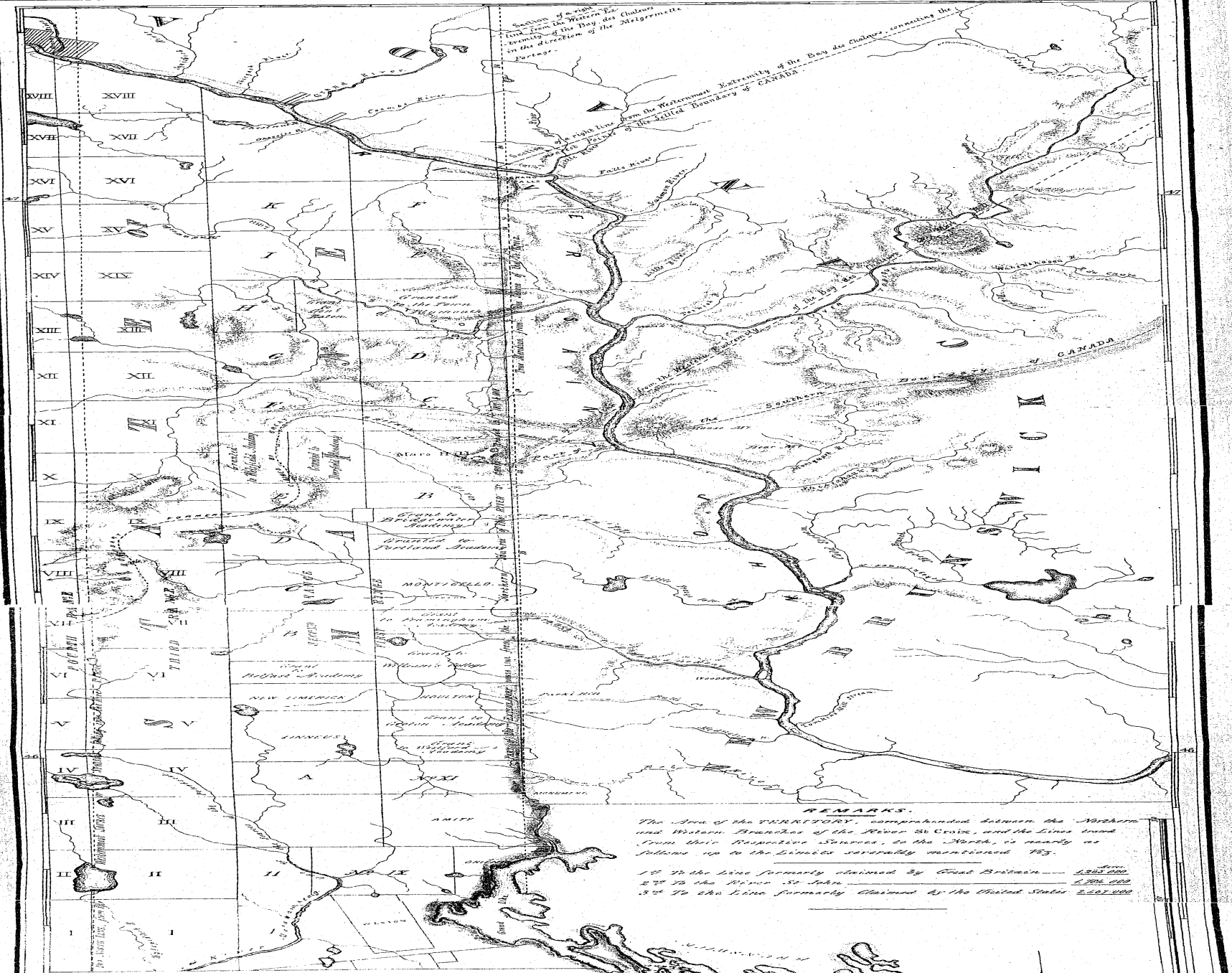
1. The Province of Canada
2. The DISTRICT OF QUEBEC
3. The DISTRICT OF MONTREAL
4. The DISTRICT OF OTTAWA
5. The DISTRICT OF MONTELEONE
6. The DISTRICT OF GASTINGS
7. The DISTRICT OF BRUNSWICK
8. The DISTRICT OF NEW BRUNSWICK
9. The DISTRICT OF WESTMINSTER
10. The DISTRICT OF MIDDLESEX
11. The DISTRICT OF SURREY
12. The DISTRICT OF MIDDLESEX
13. The DISTRICT OF SURREY
14. The DISTRICT OF MIDDLESEX
15. The DISTRICT OF SURREY



G. Miller
Cartographer

Section of a right bank from the Western extremity of the Bay des Chaleurs in the direction of the Steiggrinette.

Section of a right bank from the Western extremity of the Bay des Chaleurs, connecting the same to the right bank of the Saguenay, connecting the same to the right bank of the Saguenay, connecting the same to the right bank of the Saguenay.



REMARKS.

The Area of the TERRITORY, comprehended between the Northern and Western Branches of the River St. Croix, and the Lines track from their Respective Sources, to the North, is nearly as follows up to the Limits severally mentioned 183.

- 18 To the line formerly claimed by Great Britain — 1,205,000
- 28 To the River St. John — 1,700,000
- 38 To the line formerly claimed by the United States 2,000,000

MAP
 OF THE WESTERN BOUNDARY OF
NEW BRUNSWICK
 FROM THE MOUTH OF THE MIRAMICHI RIVER TO THE SOUTHERN BOUNDARY OF
CANADA.

And showing the Position of a Due North Line from the Westernmost extreme of the Province, falling into the said River as formerly claimed for the Western Limit of the Ancient PROVINCE OF NOVA SCOTIA.

For Reference to this Map, see Maps of A. 28.



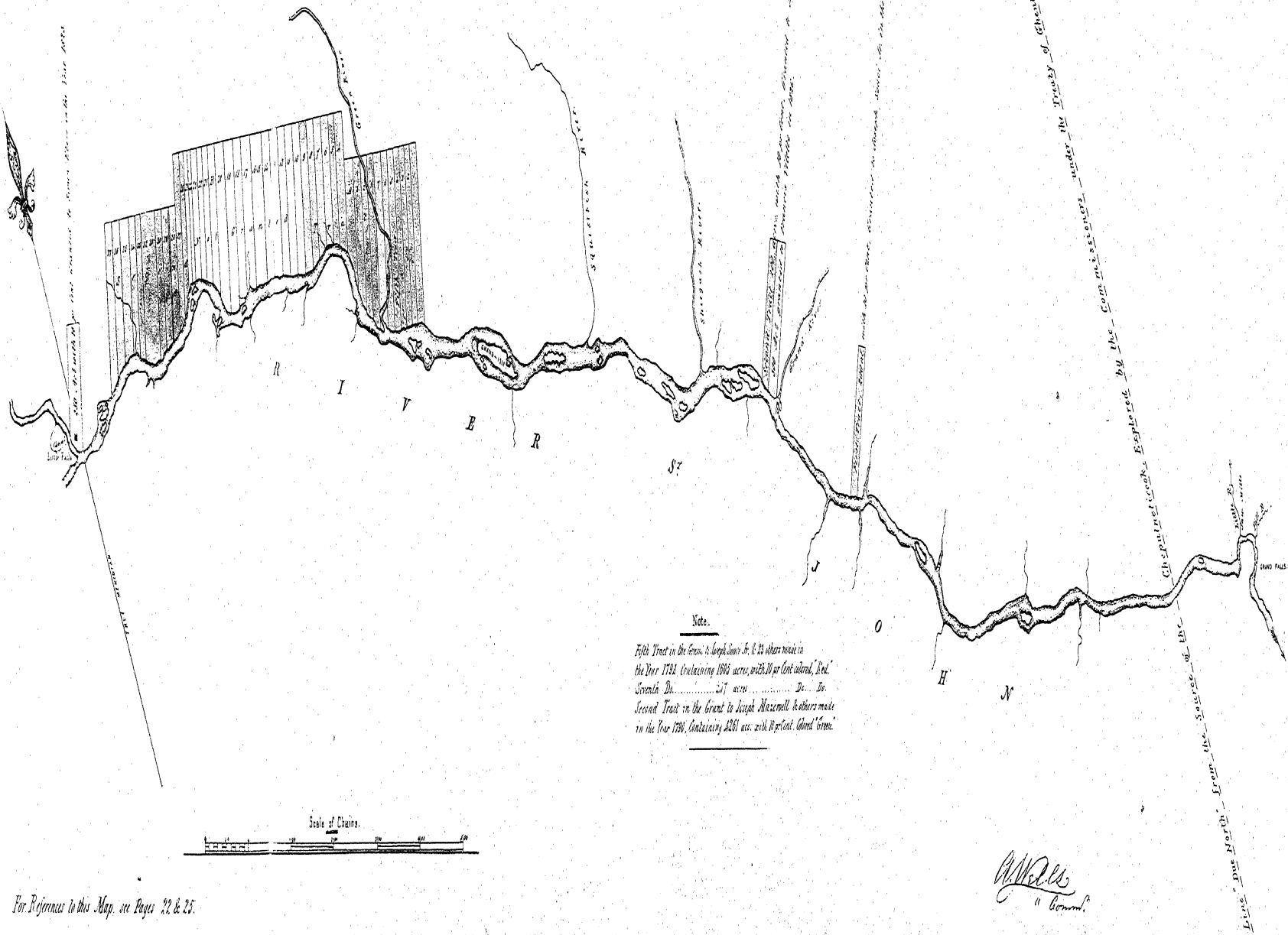
SCALE OF STATUTE MILES.

True Meridian Line.

Copy

Plan of all the Lands Granted under
the Authority of New Brunswick on the
Northerly Side of the River St. John and
Westward of the Commissioners Line.

Signed: *J. B. Hall*
J. B. Hall



Note.

Fifth Tract in the Grant to Joseph Hall & Co. 23 others made in
the Year 1762. Containing 1000 acres, with 1000 per cent interest, &c.
Seventh Do. 257 acres Do. Do.
Second Tract in the Grant to Joseph Maxwell & others made
in the Year 1763. Containing 2161 acs. with 10 per cent interest.

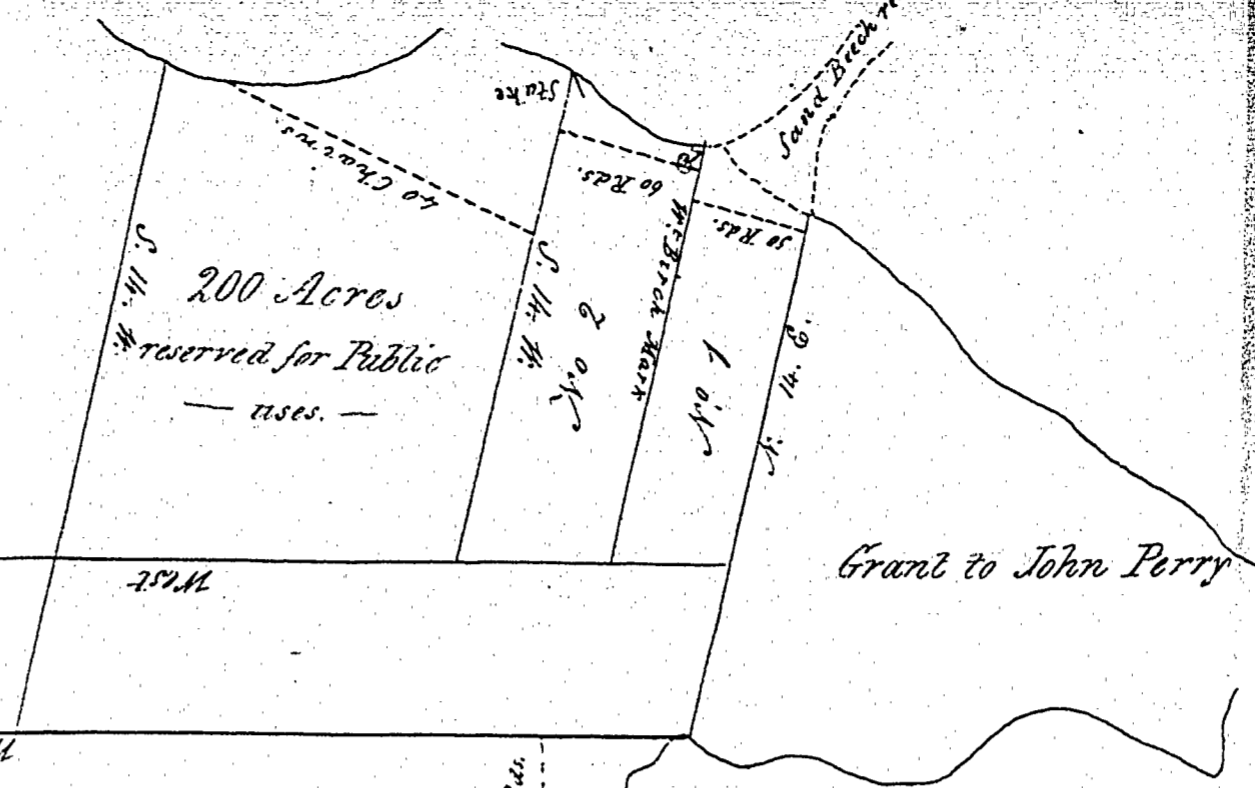
For References to this Map, see Pages 22 & 25.

A. Wells
a bound.

This Plan, is a Copy of the Plan
attached to the Grant
of Lots 4, 5 & 6.

Signed, *Y.B.*

Matthew Pitt



Grant to John Perry

Lot No 3

Lot No 1. Granted to Lewis Arseneau

Lot No 2 Granted to Joseph Arseneau

No 3

East 45 Chains or to the West Shore of the Bay.

Lot No 4. 195 Acres, with 10 pr cent allowance
Adam Gerard.

Lot No 5. 194 Acres, with 10 pr cent allowance
Robert Ferguson.

Lot No 6. 200 acres with 10 pr cent allowance
Robert Ferguson

Lands reserved for Indians.

Bel River.

Point Reserved for Public Uses
Granted to Robert Ferguson in 1777.

Scale Twenty Chains to an Inch.

Fig^o

Geo. Sproule.

Surveyor General.

(Copy of Endorsement
on the back of the Original)
Copy of a Plan which shows
the original Reserve at
Dalhousie.

There is no description
to be found.

Signed, *Thos^o Baillie
J. G.*

Magnetic Meridian

C H A L E U R
B A Y

For References to this Map, see Pages 9 & 10.

M. Wells
Commissioner

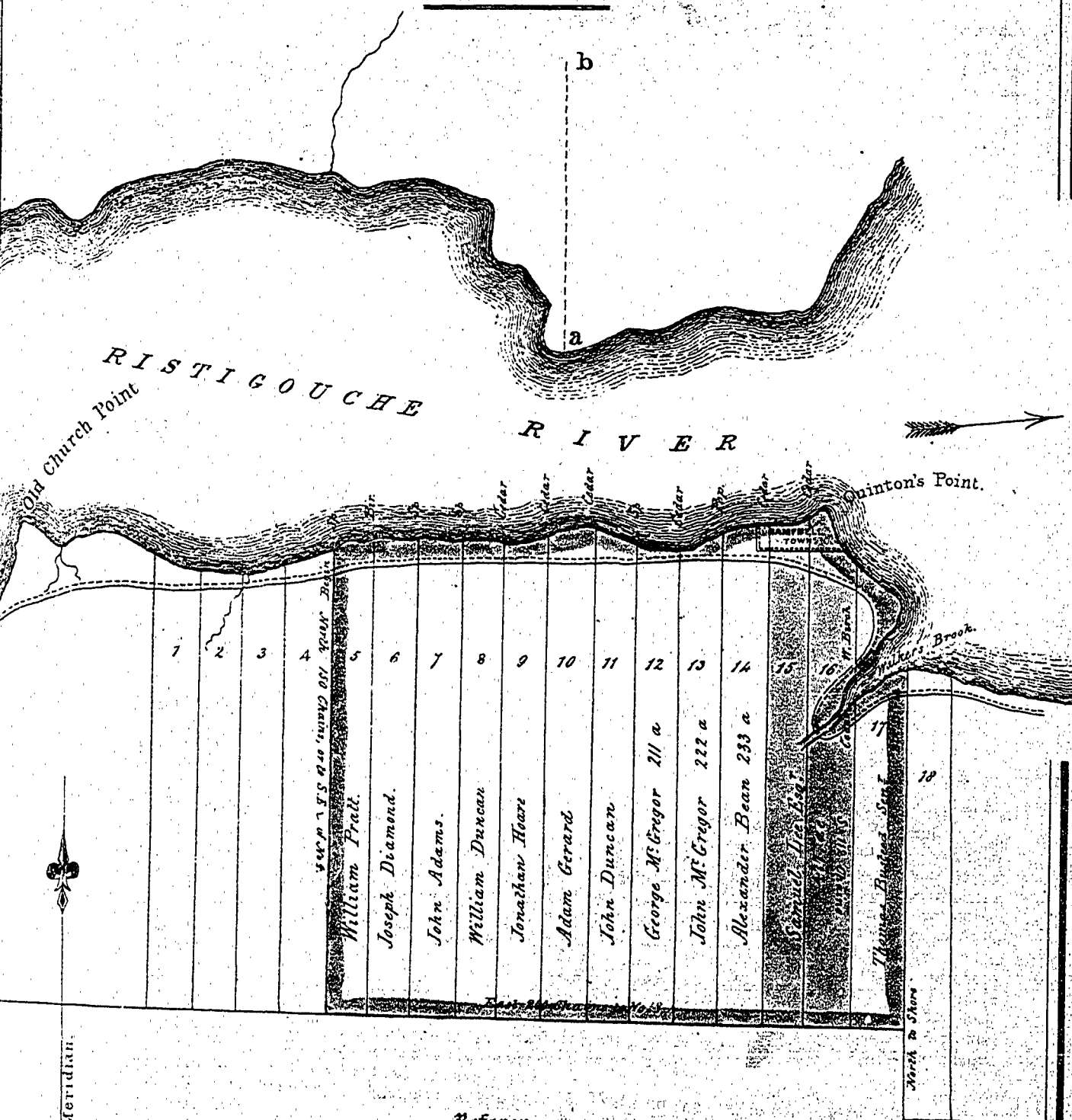
MAP. F.

COPY

of PART of an OFFICIAL MAP,
whereon are delineated certain LOTS of LAND
On the South Side of the RISTIGOUCHE RIVER,

GRANTED by the Province of NEW BRUNSWICK

to Samuel Lee Esq^r & others.



References

The Lots from No. 5 to No 17, inclusive, (edged with Green) where described in a grant, made to Adam Gerard & others in June 1812.
The Lots, Nos. 15 & 16, included in that description (colored red) where granted to Samuel Lee, Esq^r in January, 1802. (Vide Appendix Nos. 2 & 3)
The Dotted line a. b. added to this Map, shows the place of the line, said to run "about North" from the head of the Bay des Chaleurs, in Mr Baillies Report.

For References to this Map see pages 9 & 11.

SCALE of CHAINS.



Je devais donc rechercher quel point formait cette extrémité ouest; et je fus assez heureux pour découvrir un point tellement bien caractérisé par la nature que, suivant mon humble opinion, il n'est susceptible ni de différend ni de discussion.

Ce point est situé à la limite de la marée montante, un peu à l'ouest de la Pointe de la Mission, du côté nord de la Baie-des-Chaleurs, environ à un mille au-dessus de Campbelltown, qui se trouve sur la côte sud de la même baie.

De ce point la ligne se dirigerait à peu près nord, jusqu'aux hauteurs désignées dans l'Acte de Québec; de là elle suivrait ces hauteurs, qui peuvent être facilement reconnues, jusqu'à sa terminaison, à la ligne frontière qui va être tracée, conformément au traité de Washington, près des sources de la rivière Saint-Jean.

Afin de mieux faire comprendre ce qui est dit ci-dessus, j'ai dressé l'esquisse ci-annexée de la contrée, qui sera traversée par la ligne, conformément à l'acte du Parlement et autres documens relatifs à ce sujet.

Je crois qu'il est à peine nécessaire de déclarer à Votre Excellence que si "l'Océan Atlantique" est substitué à la mer, comme réceptacle des rivières qui ne tombent pas dans le Saint-Laurent, et si ce mot doit être pris dans son acception littérale, il ne se trouve aucune ligne semblable dans ces provinces; mais la frontière désignée par moi est aussi facile à découvrir et à marquer qu'aucune autre ligne déter-

minée sur la surface de la terre, et il n'y a pas de doute que légalement elle constitue la frontière entre le Canada et cette province.

Comme le Commissaire du Canada n'a pas paru, je n'étais pas autorisé à faire l'exploration et le relevé de la frontière, mais je puis en tout tems exécuter ce service, si Votre Excellence l'ordonne.

Je prends en outre la liberté de faire rapport à Votre Excellence, que dans tout le cours de ma tournée dans le haut de la rivière Saint-Jean, j'ai trouvé les habitans désireux de rester sous le gouvernement et les lois du Nouveau-Brunswick; et j'ai été informé, par un magistrat du comté de Carleton qui demeure à Madawaska, qu'une requête à ce sujet se préparait, et sera bientôt présentée à Votre Excellence.

J'ai rédigé à la hâte ce rapport à Votre Excellence conformément à vos desirs; mais il contient l'essence de ce qu'on pourrait écrire sur ce sujet. Si Votre Excellence désirait de plus amples informations, j'aurais beaucoup de plaisir à pouvoir les lui donner.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai, etc.

(Signé,) THOMAS BAILLIE,
Arpenteur-Général.

A Son Excellence,
Sir W. M. G. COLEBROOKE,
Lieutenant-Gouverneur.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE sur la Frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, suivant la Proclamation Royale de 1763, et l'Acte de Québec de 1774; par l'Arpenteur-Général du Nouveau-Brunswick, Commissaire nommé pour aider à faire l'exploration et le tracé de la dite Frontière.—Décembre, 1844.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Frédéricton, 11 Décembre, 1844.

MONSIEUR,

En obéissance à l'ordre de Votre Excellence, à moi transmis par l'honorable Secrétaire Provincial, me requérant de soumettre à Votre Excellence, sous forme de rapport supplémentaire, les observations qui se présenteraient à moi en examinant le rapport de M. Wells sur la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, j'ai aujourd'hui l'honneur de soumettre à Votre Excellence les remarques et les documens qui accompagnent les présentes.

Il me semble, néanmoins, que le rapport rédigé par M. Wells, embrasse une si longue suite d'argumens qu'il répand de l'obscurité sur toute la question, et distraît l'attention du point en discussion.

Je me suis donc efforcé, conformément au désir de Votre Excellence, de résumer le sujet dans un court exposé qui fera voir plus clairement les réclamations du Nouveau-Brunswick, et je me suis renfermé autant que possible dans l'examen des parties seulement qui se rapporte réellement à la question de la frontière.

En contestant les prétentions du Canada, et en maintenant les droits de cette province, je n'ai cru devoir citer que bien peu d'autorités en addition à celles qui ont été fournies par M. Wells.

Comme ce Monsieur fait entendre que j'ai manqué de courtoisie à son égard, en n'accusant pas la réception de sa lettre du 13 Décembre, 1843, et en déclinant tacitement toute communication ultérieure avec lui soit en personne soit autrement, il est à propos que je rappelle en peu de mots la nomination de M. Wells et de moi-même, pour tracer la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Le 2 Septembre, 1843, je fus informé par M. le Secrétaire Odell, que Sir Charles Metcalf, avait nommé un Commissaire de la part du Canada pour tracer la frontière, et comme j'avais été nommé par Son Excellence en Conseil pour me rencontrer avec ce Commissaire pour cette opération, je ne perdais pas de tems à me rendre à la frontière (ce dont je n'ai aucun doute que les autorités du Canada n'aient été de suite informées), et après avoir attendu trois semaines, comptant d'heure en heure sur l'arrivée du Commissaire Canadien, je me rendis à la Baie-des-Chaleurs, et revins à Frédéricton le 10 Octobre, faisant rapport de mes procédés à Votre Excellence le 13 de ce mois.

M. Wells ne me rencontra pas sur la frontière, mais il arriva à Frédéricton, je crois, de bonne heure en Décembre; J'eus alors l'honneur de recevoir de lui une visite que je lui rendis le lendemain, et je l'informai alors, ainsi qu'il le déclare, que je croyais mes devoirs à cet égard comme accomplis. Sa lettre du 13 Décembre fut, cependant, transmise

Appendice
(B.)
12 Février.

de suite à Votre Excellence, et réception en fut accusée à M. Wells par votre Secrétaire privé.

Cette imputation de manque de courtoisie paraît donc se résoudre de cette manière,—après être revenu de la frontière, et avoir fait mon rapport à Votre Excellence, je ne pouvais pas me croire plus longtemps autorisé à agir comme Commissaire, ou à entreprendre de commencer avec M. Wells l'exécution de sa part de nos devoirs communs, sans de nouvelles instructions de Votre Excellence à qui j'ai immédiatement transmis la lettre que M. Wells m'avait adressée ; et après lui avoir rendu sa visite, il ne m'a procuré aucune occasion de communiquer avec lui, soit personnellement soit d'autre manière, excepté la lettre mentionnée plus haut.

Je ne témoignerais qu'imparfaitement de l'intérêt que je prends et que j'ai pris, au règlement de la ligne frontière, si j'oubliais d'exprimer mon vif regret de ce que le Commissaire Canadien n'était pas arrivé pendant que j'étais encore à la frontière.

Je suis persuadé que notre examen en commun du pays aurait fait disparaître beaucoup de malentendus qui existent sur la nature de nos réclamations respectives : et bien qu'il put y avoir encore quelque différence d'opinion entre nous, quant à la position exacte de la frontière établie par l'Acte du Parlement, cependant la question aurait été dégagée de beaucoup de matières étrangères qui l'environnent maintenant.

Je me flatte néanmoins que les observations ci-jointes feront voir clairement à Votre Excellence que M. Wells s'est complètement mépris sur les hauteurs qui forment la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et que dans ses explorations et ses recherches il n'a pas été très heureux.

J'ai l'honneur d'être.

Monsieur,

Votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur,

THOS. BAILLIE.

À Son Excellence,

le Lieutenant-Colonel,

Sir William M. C. COLEBROOKE, C. H.

Lieutenant-Gouverneur,

etc., etc., etc.

Frédéricton, Novembre, 1844.

Avant d'entamer la discussion des différends qui existent entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, relativement à leurs frontières, il est à propos de jeter un coup d'œil sur le principe qui paraît avoir dirigé les vues et les motifs du Gouvernement Britannique dans l'établissement des frontières entre les provinces Américaines ; savoir : de donner à chaque province tout le cours des rivières qui se déchargent dans ses limites—principe également suivi entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique au traité de Paris de 1783.

En référant à ce traité, on trouve les phrases suivantes dans le préambule :—

“ Et pour établir des relations avantageuses et satisfaisantes entre les deux pays, sur le pied d'avantages réciproques et de convenances mutuelles qui puissent produire le maintien perpétuel de la paix et de l'harmonie entr'eux.”

Le second article du traité, commence ainsi :—

Appendice
(B.)
12 Février.

“ Et pour prévenir toute dispute qui pourrait s'élever au sujet des limites des dits États-Unis, il est arrêté et déclaré par ce présent que les limites en sont et seront comme suit, etc., etc.”

Ce principe et cette intention sont clairement exprimés par les mots “ hauteurs qui divisent les eaux,” à quoi servirait en effet de choisir des hauteurs à l'occasion de certaines rivières, si ces rivières doivent être coupées ou traversées par la ligne de la frontière, soit près de leurs sources soit dans toute autre partie de leur cours.

C'est sans aucun doute dans ce dessein que les “ hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve St. Laurent de celles qui tombent dans la mer” furent premièrement choisies pour frontière ; et si la ligne nord avait été tracée depuis les sources de la Penobscot (ancienne limite de la Nouvelle-Ecosse) ou même à partir de la source la plus ouest de la Scoodic, les hauteurs mentionnées dans le traité auraient été facilement découvertes, et la frontière aurait été parfaite : donnant à la province actuelle du Nouveau-Brunswick toute cette étendue de territoire qu'elle a si long-tems administré comme territoire réclamé par les États-Unis d'Amérique.

Car il est digne de remarque que les Commissaires Britanniques refusèrent de s'avancer plus au nord que Mars-Hill (la ligne explorée au-delà de ce point étant simplement une ligne d'essai), et c'est en conséquence du différend qui s'est élevé à cet égard, que les différentes tentatives faites pour tracer une ligne frontière conformément au traité de 1783, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, furent abandonnées, et qu'une ligne conventionnelle fut établie par la commission de 1798,—par le Roi de Hollande en 1828, et finalement et définitivement par le traité de Washington en 1842.

L'ancienne frontière de la Province de Québec, à l'est de la ligne nord depuis la source de la rivière Penobscot, ne s'étendait pas au sud du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'on peut le voir clairement par la désignation de la concession de Sir William Alexander, aussi bien que par une carte publiée à Londres en 1752 et copiée d'une carte “ exécutée sous les auspices de Louis, Duc d'Orléans, premier prince du sang, par le Sieur D'Anville, et augmentée considérablement par M. Bolton.”—Voir *Appendice* Nos. 1 et 5.

Québec n'est devenu possession Britannique qu'en 1759 ; or les concessions faites par les autorités de cette Colonie, avant 1759, d'une partie de ce qui constituait alors la Colonie de la Nouvelle-Ecosse, ne peuvent certainement donner à la province actuelle du Canada droit à aucune partie du Nouveau-Brunswick, et en effet elles sont considérées comme établissant la possession ou le droit, les limites sud du Canada devront s'étendre au-delà du 46^{me} degré de latitude nord, sur la rivière Saint-Jean ; car en 1684 le gouvernement du Canada fit la concession du fief *Médullic*, qui s'étend à plusieurs milles au-delà de ce parallèle.—*Appendice*, No. 2.

Mais même en supposant qu'avant la conquête les limites de la province de Québec fussent indéfinies, la proclamation royale, après cet événement, lui donne pour frontière “ les hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le dit fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer.” Désignation de cette frontière ratifiée et confirmée par un acte solennel du Parlement passé peu de tems après, et dans lequel on s'est servi presque des mêmes termes.

Malgré le sens positif et évident de la désignation ci-dessus, M. Wells (pour répondre au rapport duquel ces observations ont été écrites) s'efforce de prouver que ces hauteurs doivent se trouver au sud de la ri-

Appendice
(B.)

12 Février.

vière Tobique (un des affluens de la rivière Saint-Jean) et traversent la rivière Saint-Jean jusqu'à Mars-Hill de manière à faire suite ou à se rattacher aux hauteurs que les Commissaires Britanniques prétendaient être frontière entre les Etats-Unis et les Possessions Britanniques.

Admettons pour un instant que ce qu'il avance est exact, et prions le de tracer de nouveau sa ligne (qui est en effet désignée comme se dirigeant de l'ouest à l'est, dans la proclamation, mais à partir de la Baie-des-Chaleurs, dans l'Acte de Québec), et de compléter la frontière. Placé sur le sommet de Mars-Hill et redescendant vers l'est, il s'avance le long des hauteurs sur la rive sud de la Tobique, jusqu'à ce qu'il arrive à la montagne Pelée, à la source de la Nictor,—de là il passe au sud de l'Upsalquitche, et continue par une route tortueuse jusqu'à la ville de Dalhousie, "qui fait," ainsi qu'il le déclare, "partie de la frontière sud du "Canada, suivant la proclamation royale de 1763, et "l'Acte de Québec de 1774."

Cependant en référant à la réclamation royale de 1763, on trouve que pour que la ligne soit complète, il faut qu'elle passe,—

"Le long de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs, "et de la côte du golfe Saint-Laurent jusqu'au cap "Rosiers; et de là traversant l'embouchure du fleuve "Saint-Laurent par l'extrémité ouest de l'île d'An- "tosti, se termine à la susdite rivière Saint-Jean."

On ne trouve dans les documens qui ont été ou qui peuvent être cités relativement à ces frontières, aucune donnée qui indique que cette ligne traversera à Dalhousie la Baie-des-Chaleurs pour en suivre la côte nord, et il est évident que si la proclamation royale avait eu en vue une ligne semblable à celle dont parle M. Wells, il aurait été aussi bien question dans ce document du passage de cette ligne à travers la Baie-des-Chaleurs qu'à travers le fleuve Saint-Laurent, condition qui est néanmoins déclarée nécessaire, deux fois dans ce document, pour former la frontière.

Il est donc hors de doute que la frontière de Québec doit suivre les hauteurs qui sont au nord de la rivière Ristigouche.

M. Wells, à la page 2 de son rapport, admet que "La description de cette partie de la frontière "qui est donnée dans le traité de 1763, et sur laquelle "les réclamations des Américains se fondaient, prise "isolément, prêterait facilement à l'interprétation que "lui donnait ce gouvernement, bien qu'elle n'en soit "pas susceptible, si on la considère conjointement "avec les lignes de séparation définies antérieurement "entre les provinces Britanniques adjacentes "qui furent spécialement mentionnées et reconnues "dans ce traité.

Je ne saurais comprendre quelle influence "ces "lignes de séparation définies antérieurement," peuvent avoir sur une ligne qui doit s'étendre jusqu'à la côte nord de la Baie-des-Chaleurs sans traverser cette même baie.

M. Wells admet encore, à la page 4, relativement à la ligne que j'ai choisie à partir de l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs le long des hauteurs, etc., "Bien que cette déclaration soit, sans aucun doute, "parfaitement vraie, il est clair que cette ligne et "plusieurs autres lignes peuvent aussi être telles "qu'il soit "facile de les découvrir et de les tracer," "sans qu'il faille inférer de là que toutes ces lignes "pour cette seule considération aient droit à l'honneur de devenir les frontières de possessions territoriales."

Je reconnais l'exactitude de cette observation, et je m'accorde complètement avec M. Wells quand il dit que des lignes peuvent être désignées de manière à être souvent tracées dans une localité, tout-à-fait différente de celle qui est réellement indiquée, mais si une ligne qui remplit plusieurs des conditions mentionnées dans la proclamation et l'Acte du Parlement, peut néanmoins être rejetée comme limite territoriale; on ne doit le faire, ce me semble, que lorsqu'on a découvert une ligne plus parfaitement conforme à la lettre et à l'esprit de ces documens.

Dans le choix que j'ai fait de la ligne au nord de la Ristigouche et de la Baie-des-Chaleurs, je n'ai été guidé par aucune opinion préconçue, quant à l'extension de cette province au nord, mais par la conviction absolue où j'étais que cette ligne seule remplissait toutes les conditions mentionnées dans la proclamation royale et l'Acte de Québec; et M. Wells n'a pas décrit ni ne peut décrire aucune autre ligne qui remplisse davantage aux conditions exigées dans les divers documens relatifs à ce sujet.

M. Wells cite plusieurs documens pour prouver que le point choisi par moi comme étant l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs (laquelle extrémité il admet être le point de départ de la ligne) n'est pas réellement la Baie-des-Chaleurs, mais est situé à dix-sept milles plus haut, ou à l'ouest de ce point extrême.

L'erreur que j'ai commise dans cette circonstance est due à l'ignorance où j'étais que l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs avait été depuis long-tems définie et fixée par le gouvernement du Canada, et établie; non pas au-dessous de Dalhousie ainsi que M. Wells le suggère aujourd'hui pour la première fois, mais sur la côte nord, au confluent des eaux de la dite baie avec celles de la rivière Ristigouche, à un peu plus de 15 milles au-dessous de la Pointe à la Batterie.

Dans la concession de M. Shoolbred (citée par M. Wells à la page 38 de son rapport) qui est désignée comme suit: "Concession en fief et seigneurie à "John Shoolbred, Ecuyer, faite le 4 Juillet, 1788 "par Lord Dorchester, Gouverneur-Général," il lui est transporté—

"Un autre morceau de terre situé sur l'extrémité "ouest de la Baie-des-Chaleurs, et remontant la ri- "vière Ristigouche, environ 15 milles jusqu'à la pre- "mière pointe de terre au-dessous de la Pointe à la "Batterie, commençant à une ligne frontière, à 150 "chaines à l'est du fond de la baie la plus à l'est "de Nouvel Bason, courant nord 22 degrés est, "jusqu'aux montagnes; de là, bornée par leur cours, "à une profondeur moyenne de 40 chaines depuis "la limite des hautes eaux jusqu'à leur base, autour "du Nouvel Bason à l'ouest, jusqu'à une petite "anse, à 300 chaines à l'ouest de la baie ci-dessus "en premier lieu mentionnée; partant de l'extrémité "la plus nord de la pointe de Migoacha qui est une "côte de sable nord, 84 degrés ouest, la contenance des terres en dernier lieu mentionnées est "de 2,080 acres en superficie."

On voit que les montagnes s'approchent à une distance moyenne de moins d'un demi mille au point qui est désigné comme l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs. Il sera en conséquence plus facile de trouver la chaîne de hauteurs en partant de la concession de M. Shoolbred que de la Pointe de la Mission.

Ignorant l'existence de cette pièce importante, et mu par le désir généreux de rendre la plus ample justice au Canada, même jusqu'à abandonner des points douteux, je cherchai l'extrémité de la baie aussi loin que possible à l'ouest; et si j'eusse trou-

Appendice
(B.)

12 Février.

Appendice

(B.)

12 Février.

vé, plus à l'ouest, de l'eau salée d'une assez grande profondeur. j'aurais choisi ce point sans hésitation.

Mais sans avoir l'intention d'agiter la question qui a été ainsi déterminée par Lord Dorchester, quant à l'extrémité la plus occidentale de la Baie-des-Chaleurs : je ne puis admettre que le lieu indiqué dans la concession de M. Shoobred, possède davantage les attributs particuliers d'un confluent que la Pointe de la Mission ; en effet, c'est une circonstance digne d'attention, et que je considère comme décisive, par rapport à la question dont il s'agit, que immédiatement au-dessus de la Pointe à la Mission, la rivière Ristigouche, à la marée basse, est si peu profonde qu'elle peut à peine porter un canot d'écorce, tandis qu'en descendant la rivière on tombe de suite dans l'eau salée, profonde de 2, 3, 5, 7 et 10 brasses. Il est difficile, il me semble, d'imaginer une indication plus positive que celle-là de la terminaison d'une baie et du confluent d'une rivière.

Je ferai en outre remarquer que cette manière d'envisager la question est appuyée d'une autorité qui n'est inférieure à aucune de celles qui ont été citées par M. Wells.

Dans "The Atlantic Neptune" publié en (1781), "pour l'usage de la Marine Royale, par Joseph F. W. Des Barres, Ecuyer, sous la direction des très honorables Lords Commissaires de l'Amirauté" le lieu choisi par moi est tracé avec des sondages, comme partie de la Baie-des-Chaleurs."—Appendice, No. 6.

L'acte de Québec ne fait pas précisément allusion à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, mais déclare que la province de Québec sera "bornée au sud par une ligne tirée de la Baie-des-Chaleurs le long des hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point situé au 45° degré de latitude nord sur la rive est de la rivière Connecticut, etc., etc., etc., et ils sont par les présentes, durant le bon plaisir de Sa Majesté annexés et déclarés réunis à la province de Québec, comme partie d'icelle, telle que créée et établie par la dite proclamation royale, du 7 Octobre, 1763."

A propos de cette proclamation, et plus particulièrement de l'acte ci-dessus, M. Wells produit un extrait du discours de l'Avocat-Général Thurlow, en Parlement (lors des débats au sujet de l'Acte de Québec) pour prouver que les frontières du Canada furent étendues au sud de ses anciennes limites par cet acte et antérieurement par la proclamation royale.

Le Nouveau-Brunswick consent à reconnaître et à reconstruire que, par la proclamation royale, les frontières du Canada furent portées assez loin au sud pour comprendre toutes les personnes établies sur les affluents du Saint-Laurent, et par conséquent, tout le cours de ces affluents, mais rien de plus.

Une ligne de démarcation qui placerait ainsi dans les limites de la juridiction du Canada toutes les rivières qui coulent à l'intérieur de ce pays, n'était pas moins sage qu'équitable, et utile et conforme en toutes choses, à la politique générale de la Grande-Bretagne, indépendamment de la nécessité probable de cet arrangement, à cause des circonstances particulières dans lesquelles le Canada était devenu une Colonie Anglaise ; mais les mêmes raisons n'existent pas pour étendre cette ligne plus loin au sud que les sources de toutes les rivières qui tombent dans le Saint-Laurent.

Il doit paraître évident que dans un pays inculte et sauvage où aucun chemin n'a encore été ouvert, les habitants s'établiront d'abord seulement sur le bord des

rivières, parce que ce n'est que par-là qu'ils peuvent avoir des communications faciles avec les établissements plus peuplés de la contrée d'où ces habitants ont émigré.

Il est également évident que les habitants Canadiens (et c'est à eux seuls, sur notre frontière, que peut se rapporter l'utilité de l'annexion à cette province), ayant en vue la facilité des communications, s'aventureraient difficilement à s'établir sur les bords des rivières qui coulent vers la mer, parce qu'ils auraient à surmonter un obstacle presque invincible (les portages) en essayant de se rendre au Saint-Laurent.

Il faut donc présumer que la Grande-Bretagne a suivi le principe auquel il a été fait allusion au commencement de ces observations, en choisissant une frontière qui sous tous les rapports maintint l'intégrité parfaite du Canada, et assurât même à sa population native la plus éloignée les avantages qu'elle s'était promis en s'éloignant des parties plus centrales de cette province.

Il paraît cependant que l'extension de limites dont M. Thurlow parlait alors, n'avait que peu ou point de rapport au pays situé entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.—Appendice, N° 3.

M. Wells a indiqué par la concession de Shoobred que des hauteurs se trouvent à l'extrémité ouest de la Baie-des-Chaleurs, du côté nord, deux circonstances qui correspondent avec la proclamation dont il s'agit.

Néanmoins quand cette Proclamation fut émanée, on sait que la rivière Matapédia était très imparfaitement représentée sur les cartes du temps, et l'on ne supposait pas que sa source était autant au nord, si bien qu'il ne paraissait pas nécessaire de tirer une ligne sud pour arriver à l'extrémité ouest de la baie. Cette explication répond donc parfaitement à l'argument de M. Wells à propos de ce que la partie est de la frontière du Nouveau-Brunswick n'est pas mentionnée dans ce document.

Il est facile de suivre les hauteurs au nord de la Ristigouche, et de tracer une ligne que M. Wells reconnaît "susceptible d'être facilement découverte et marquée." Cette ligne doit donc suivre les hauteurs susdites jusqu'à la ligne de la frontière Américaine près des sources de la rivière Saint-Jean, donnant ainsi à chaque province l'ensemble du cours des rivières qui se jettent respectivement dans le Saint-Laurent ou dans la mer.

La ligne étant évidemment la ligne indiquée dans la proclamation de 1763, dans l'Acte de Québec, et dans tous les autres documents relatifs à ce sujet, il est seulement nécessaire de remarquer, à propos de la ligne de la Tobique de M. Wells, qu'il a pris avantage de toutes les hauteurs, collines et montagnes des environs, et a réellement, sur sa carte N° 1, transporté "la montagne du Caribou" (Moose Mountain) à dix milles plus haut sur la rivière Saint-Jean, et a disposé toutes les autres de manière à produire le meilleur effet et à offrir une suite parfaite de collines depuis Mars-Hill jusqu'à Dalhousie.

Le caractère général du Nouveau-Brunswick est d'un bout à l'autre, sans contradiction, à peu près tel que l'a représenté M. Wells, sur sa carte N° 1, bien qu'il ait fait les collines beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont réellement. Il se trouve sans aucun doute des éminences sur les bords de presque toutes les rivières de cette province ; mais je nie directement l'existence d'une chaîne de montagnes semblable à celle décrite par M. Wells. La carte ci-annexée représente plus exactement la surface du Nouveau-Brunswick.—Appendice N° 7.

Appendice

(B.)

12 Février.

Je ferai aussi remarquer que M. Wells garde le silence sur ses motifs pour transporter la prétendue extrémité de la Baie-des-Chaleurs de la concession de Shoolbred à Dalhousie.

Le Commissaire du Canada parle avec beaucoup d'emphase des réclamations de cette province à des terres situées à l'ouest du méridien du monument, et soutient avec une grande apparence de sincérité que si le territoire situé au sud de la ligne réclamé en premier lieu par les Etats-Unis, et à l'ouest de la ligne tirée vrai-nord du monument (qui devait aussi déterminer l'angle nord-ouest du Nouveau-Brunswick) n'appartient pas de droit au Canada, il doit être considéré comme une *terra nova*, qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre des provinces, mais attend qu'il en soit disposé définitivement par la mère-patrie.

Si la raison de droit n'était pas aussi concluante en faveur de cette province, nous nous soumettrions volontiers à l'équité du gouvernement Métropolitain. Les équivalens cédés aux Etats-Unis d'Amérique par le traité de Washington sont toutes des concessions qui n'affectent que les intérêts du Nouveau-Brunswick. La navigation de la rivière St.-Jean en descendant depuis sa source jusqu'à son embouchure est cédée; et de quelqu'intérêt que cette concession puisse être pour le Nouveau-Brunswick elle ne peut avoir aucune influence sur le Canada. En outre, les produits des forêts et des terres si longtems possédées par le Nouveau-Brunswick, en vertu de ses premières réclamations, et abandonnées aux Etats-Unis, doivent être considérés et traités comme des produits du Nouveau-Brunswick, du moment où ils arrivent dans les eaux de cette province; mais aucune disposition n'est établie pour leur contrôle pendant qu'ils se trouvent dans les eaux Canadiennes, et cependant ces eaux, suivant la réclamation maintenant produite par M. Wells, s'étendent à la distance de plus de 130 milles au sud du point où la rivière St.-Jean intercepte la frontière des Etats.

Ces deux faits, quand ils ne seraient pas appuyés par d'autres raisons, sont, il me semble, de nature à mettre la réclamation du Nouveau-Brunswick à l'abri de toute discussion.

Je ne sais s'il est permis, dans des rapports et des observations de ce genre, de faire même allusion à des correspondances entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, comme preuve des opinions et des intentions du gouvernement Britannique relativement aux frontières intérieures des Colonies Britanniques:—mais bien que je n'eusse pas cru convenable de me servir le premier de ce genre d'argument, je suis forcé de suivre l'exemple donné par le Canada.

Il paraît donc que le Plénipotentiaire Britannique, Lord Ashburton, a reconnu dans le traité de Washington le droit absolu du Nouveau-Brunswick à tout le territoire arrosé par la rivière St.-Jean et ses affluens, à l'exception seulement des parties qui sont par-là déclarées appartenir à l'Etat du Maine en vertu du dit traité; cette rivière et ses affluens étant mentionnés dans ce traité comme arrosant des terres qui n'appartiennent qu'au Nouveau-Brunswick et au Maine respectivement.

Le troisième article du traité de Washington, est comme suit:—

“ Afin de favoriser les intérêts et encourager l'industrie de tous les habitans des contrées arrosées par la rivière Saint-Jean et ses affluens, soit qu'ils résident dans la province du Nouveau-Brunswick ou dans l'Etat du Maine, il est convenu, que partout où la rivière Saint-Jean, par les dispositions du présent traité, est déclarée ligne frontière, la navigation de la dite rivière sera libre et ouverte

“ aux deux parties, et ne sera obstruée par aucune d'elles; que tous les produits des forêts, billots, bois de construction, merreins, madriers, douves ou bardeaux; ou les produits de l'agriculture, non manufacturés, et provenant des parties de l'Etat du Maine qui sont arrosées par la rivière Saint-Jean ou ses affluens, dont preuve satisfactorie sera donnée si elle est requise, pourront passer librement par la dite rivière et ses affluens, ayant leurs sources dans l'Etat du Maine, en descendant et en remontant, depuis le port de mer à l'embouchure de la dite rivière Saint-Jean, et autour des chutes de la dite rivière, soit sur des bateaux, des radeaux, ou autres moyens de transports; Que lorsque les dits produits se trouveront dans les limites du Nouveau-Brunswick, ils seront traités comme produits de la dite province; que, également les habitans du territoire situé sur le haut de la rivière Saint-Jean que le traité déclare appartenir à Sa Majesté Britannique, auront libre accès à cette rivière et passage en icelle pour leurs produits, dans les parties où la dite rivière se trouve toute entière dans l'Etat du Maine:—*pourvu toujours que cette convention ne donnera droit à aucune des parties d'intervenir dans les réglemens non incompatibles avec les termes du traité, que les gouvernemens respectifs du Nouveau-Brunswick ou du Maine pourront faire relativement à la navigation de la dite rivière, là où les deux rives appartiendraient à la même partie.*” *

En se reportant, cependant, aux fondemens du droit primitif du Nouveau-Brunswick au territoire en question, il est nécessaire de rappeler les relations qui existaient entre l'ancienne Nouvelle-Ecosse et la Baie-de-Massachusetts, dont la frontière était la rivière Penobscot, ainsi que le démontre la charte du Massachusetts.

Et comme le traité de 1783 est fondé là-dessus, le Nouveau-Brunswick réclama dès l'origine le territoire ainsi borné, au sud de la ligne du Canada; et les premiers qui s'y établirent prirent des terres sur la rivière Penobscot.

Quant à la possession et à la juridiction exercées en vertu de ce droit, il suffit de réserver aux documens incorporés par M. Wells dans son rapport, et par lesquels on verra qu'une tentative pour définir les frontières entre le Canada et le Nouveau-Brunswick fut faite dès 1785, et renouvelé en 1787 alors que le capitaine Sproule, Arpenteur-Général de cette province, fut nommé pour se rencontrer avec MM. Holland et Finlay, Commissaires du Canada; cette tentative fut néanmoins infructueuse, les Commissaires Canadiens insistant sur ce que la ligne entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick fut tracée, à partir du fond de la Baie-des-Chaleurs, le long des hauteurs supposées dans la direction de l'ouest jusqu'aux Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean, etc., etc.; et le capitaine Sproule les informant que ses connaissances géographiques et le témoignage de ses yeux, le rendaient inébranlable dans son opinion, qu'on doit chercher la frontière sur les hauteurs entre le lac Témiscouata et le fleuve Saint-Laurent. A cet avancé ils opposèrent entre autres argumens relatifs à l'inconvénance et au désavantage qui résulteraient de l'établissement de la frontière au portage; que, en particulier le choix de cette ligne influerait d'une manière importante sur la frontière entre nous et les Etats-Unis d'Amérique et qu'un vaste territoire serait par-là conservé ou perdu pour Sa Majesté.

* Il est bon de faire attention que lorsque ce traité fut conclu (après de longues négociations) à Washington, M. Wells était dans cette ville en qualité de représentant officiel du Gouvernement Canadien, et il doit par conséquent avoir été bien informé du véritable sens et intention de chaque article du traité. Il est aussi très rationnel de présumer que le Commissaire Canadien aurait insisté sur l'emploi d'une autre rédaction, s'il avait pensé que cette province avait droit, *bonâ fide*, à quelque partie du territoire arrosé par la rivière Saint-Jean ou ses affluens.

Appendice
(B.)

12 Février.

Il faut observer que les Commissaires ne nient pas l'existence d'une chaîne correspondante à celle mentionnée dans l'Acte du Parlement qui établit la province de Québec, et ne cherchent pas à prouver l'inexactitude de l'opinion émise par M. Sproule, que cette chaîne existait entre Témiscouata et le fleuve St.-Laurent, mais ils allèguent comme une opinion généralement répandue en Canada, que la ligne devrait suivre les hauteurs supposées depuis la Baie-des-Chaleurs jusqu'aux Grandes Chutes de la rivière St.-Jean.

Ils ont en effet prétendu dans leur rapport avoir découvert de pareilles hauteurs entre les Grandes Chutes et la Baie-des-Chaleurs, qui n'existent pas réellement;—en effet, j'ai fait explorer cette contrée il y a quelques années, et l'on me rapporta que c'était un pays plat, très propre aux établissemens et à la culture.

Le comité du Conseil Exécutif du Canada, en 1787, ayant sous les yeux le rapport de M. Holland, la lettre et les observations de M. Sproule, et tous les autres documens relatifs à la ligne de frontière, a indirectement reconnu le droit de cette province aux hauteurs au nord de la Ristigouche en se servant des termes suivans:—

“ Sur le tout, ils prennent la liberté de remarquer que si la province du Nouveau-Brunswick a droit de réclamer les sources des rivières qui prennent leurs sources sur les terres hautes qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve St.-Laurent de celles qui tombent dans l'Océan Atlantique—les anciennes limites de ce gouvernement se trouveront rétrécies vers le Nouveau-Brunswick, et des seigneuries concédées par le gouvernement Canadien dès 1623 et 1683 seront comprises dans cette province, sans compter les Acadiens qui sont déjà établis au-dessus des Grandes Chutes de la rivière St.-Jean; et tout ceux qui viendraient par la suite s'y établir, se trouveraient très incommodés, si ces lieux étaient compris dans la province du Nouveau-Brunswick. Toutes leurs transactions commerciales doivent se faire avec ce pays, car leur situation les oblige de se procurer à Québec les articles d'Europe et des Indes Occidentales.”

(Le comité aurait été plus exact, s'il s'était servi du mot “ mer ” au lieu de “ Océan Atlantique.”)

On verra que le comité reconnaît sans équivoque l'existence d'une hauteur de terre dans laquelle se trouvent les sources de rivières qui coulent, les unes vers la mer, et les autres vers le fleuve Saint-Laurent, et que cette hauteur de terre doit se trouver fort éloignée au nord des Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean.

Aux argumens du comité, on aurait pu répondre premièrement, que si le Nouveau-Brunswick ne doit pas de droit réclamer tout le territoire situé au sud de la frontière assignée à Québec par la Proclamation Royale, ni empiéter sur les anciennes limites de ce gouvernement du côté du Nouveau-Brunswick, de manière à ne comprendre aucunes seigneuries etc. ci-devant concédées par le Canada, la ligne conventionnelle aurait dû être placée à la frontière sud de la concession de Médouctic de 1684, et par conséquent à plus de 60 milles au sud du point où le comité recommande de la placer;—Deuxièmement, que l'ignorance des faits a pu seul leur faire croire aux inconvéniens prétendus auxquels les habitans de la rivière Saint-Jean, au-dessus des Grandes Chutes seraient soumis, par leur annexion à cette province. On ne peut nier que leurs transactions commerciales n'aient presque toujours été faites avec cette province; et quant à la facilité des transports, le Canada n'aura pas sans doute la prétention d'établir une comparaison entre les charroi par terre depuis la Rivière-du-Loup à travers les montagnes du Portage, et la navigation de la

noble rivière Saint-Jean. Et troisièmement, il n'est pas exact que les Acadiens qui étaient alors établis au-dessus des Grandes Chutes, étaient venus du Canada; c'était pour la plupart des personnes qui avaient émigré des établissemens situés dans le bas de la rivière Saint-Jean, et faisaient partie de la population établie dans différens districts du Nouveau-Brunswick depuis l'époque de leur expulsion de la Nouvelle-Ecosse.

Mais quand même ces raisons seraient vraies, elles n'ont pas de rapport à la question, qui ne consistait qu'à s'assurer, (sans s'occuper des conséquences ultérieures,) de la position locale d'une frontière déjà fixée et établie. Et quels que pertinens qu'eussent été ces argumens du comité, dans le Parlement Britannique, pendant la discussion de l'Acte de Québec, ils sont devenus inutiles et étrangers au sujet depuis la passation de cet acte.

Il paraîtrait, cependant, que les observations précédentes du comité n'ont été rédigées que pour servir d'introduction à une proposition soumise à Sa Seigneurie le Gouverneur-Général, “ s'il ne serait pas avantageux pour les deux Gouvernemens que la province de Québec fût séparée de celle du Nouveau-Brunswick, par une ligne tracée le long des hauteurs qui s'étendent depuis le fond de la Baie-des-Chaleurs jusqu'au pied des Grandes Chutes de la rivière Saint-Jean; et de là, traversant la rivière, (de manière à comprendre le portage tout entier) et se poursuivant en ligne droite, jusqu'aux sources de la rivière Chaudière, etc.”

Il faut remarquer là-dessus que la ligne suggérée par le comité était, ou identique avec celle prescrite par l'Acte du Parlement, et par conséquent n'avait pas besoin d'être appuyée par des motifs de convenance, ou bien une ligne nouvelle et conventionnelle, qui n'était pas prévue par l'Acte du Parlement, et que par conséquent le gouvernement du Canada n'avait pas le pouvoir d'établir; or, il faut observer que le comité n'a pas, ni ne pouvait avoir la prétention de croire que la ligne qu'il proposait fût identique avec la frontière sud de Québec qui avait été prescrite, mais il la proposait seulement comme une ligne de séparation convenable, qu'il est étranger à notre sujet d'examiner ou de discuter ici.

Il faut aussi remarquer que les prétentions du Canada ne permettent aucunement de s'appuyer sur la concession de Shoolbred. On a déjà fait voir qu'en 1785, et de nouveau en 1787 respectivement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, représenté par son Commissaire, avait réclamé tout le territoire situé au sud de la chaîne de hauteurs entre le lac Témiscouata et le fleuve St.-Laurent, à l'est de la Baie-des-Chaleurs, et que le Canada ne s'était pas opposé péremptoirement à cette réclamation, ce qui aurait été infailliblement le cas s'il n'avait existé aucun doute à ce sujet.—Appendice No. 4.

Cependant en 1788 le Gouverneur-Général du Canada a concédé une vaste étendue de terres située dans la partie ainsi réclamée par cette Province.

Cet acte du gouvernement Canadien ne peut pas davantage établir ses prétentions au droit de juridiction, que ne servirait une concession contemporaine (s'il en avait été faite) du même terrain par la province du Nouveau-Brunswick à prouver qu'il fait partie de cette dernière province.

La prétention que le Canada avait d'exercer la juridiction sur le territoire au nord de la Grande Chute, fut, subséquemment au rapport du comité du Conseil, entièrement abandonnée, et le Nouveau-Brunswick continua non seulement à nommer les officiers de milice et les magistrats, mais les tribunaux civils ont uniformément pris connaissance des offenses commises dans ce territoire, ainsi que le prouvent les témoignages rendus dans les procès des citoyens Américains, Harmawell et autres, tandis que les

Appendice
(B.)

12 Février.

autorités du Canada n'ont pas tenté d'exercer un seul acte de juridiction depuis 1792 jusqu'à aujourd'hui.

Le fait que les habitans Canadiens au-dessus des Grandes Chutes ont toujours été soumis au gouvernement du Nouveau-Brunswick est prouvé par le témoignage suivant, rendu par Simon Hebert lors du procès de John Baker, en 1828 (pour conspiration) devant la cour suprême du Nouveau-Brunswick :—

“ Je demeure à deux milles plus bas que la rivière Madawaska. Il y aura de moi prochain quarante ans que j'y demeure (de 1788 à 1828) j'y suis venu du village Français (Acadien), situé à environ dix milles de Frédérickton. J'ai reçu le titre de concession de ma terre de cette province, c'est la première concession dans Madawaska, et elle fut faite deux ou trois ans après que je m'y fusse établi. Je vis sous ce gouvernement, (celui du Nouveau-Brunswick) et y ai toujours vécu. Tous les habitans de Madawaska vivent sous le même gouvernement. Je vote aux élections.”

Les mêmes observations relativement aux établissemens appartenant au Nouveau-Brunswick, s'appliquent au côté nord de la rivière Risticouche au-dessus de l'extrémité ouest de la baie. J'ai visité un grand nombre de ces établissemens, et j'y ai trouvé plusieurs habitans qui étaient nés dans le Nouveau-Brunswick, et étaient venus de la partie sud de la province ; d'autres nés en Irlande ou en Ecosse, qui avaient demeuré dans d'autres parties de cette province et y étaient venus depuis quelques années. Les Français établis le long de la Baie-des-Chaleurs, et sur les côtes du golfe dans le Nouveau-Brunswick ne sont pas d'origine *Canadienne*, mais d'origine *Acadienne* ; M. Wells ne peut donc pas les réclamer comme Canadiens, ni inférer, de ce que pendant le différend avec les Etats-Unis au sujet de la frontière, le Nouveau-Brunswick s'est abstenu de soulever aucune question relativement à l'occupation de la rive gauche de la Risticouche (qui est faiblement établie au-dessus de Matapédiac,) que ce gouvernement abandonnait ses prétentions au territoire ; car si le Nouveau-Brunswick n'y exerçait aucune juridiction active, le Canada ne le faisait pas non plus, puisque les habitans paraissaient ignorer à quelle province ils appartenaient.

L'hiver de 1828 à 1829, s'étant déclaré beaucoup plutôt que de coutume dans le haut de la rivière Saint-Jean, les récoltes manquèrent en partie, et il fut représenté au gouvernement de cette province en 1829 que plusieurs des habitans pauvres souffraient de la disette.

Je fus en conséquence envoyé pour leur porter des secours ; je distribuai des provisions à tous ceux qui en avaient besoin ; et je répandis les dons de cette province non seulement jusqu'aux établissemens les plus reculés sur la rivière St.-Jean, mais aussi sur la rivière Madawaska ; mais je n'ai jamais appris que dans cette occasion il ait été fait aucun appel au Canada, ni que cette province ait accordé aucuns secours aux habitans des terres qu'elle réclame aujourd'hui.

Pendant les troubles avec les Etats-Unis en 1838 et 1839 au sujet de ce même territoire maintenant réclame par le Canada, cette province ne prit aucun intérêt à la question, et toutes les dépenses qui ne furent pas supportées par la Grande-Bretagne furent payées par le Nouveau-Brunswick.

A cette époque mémorable—alors que la Nouvelle-Ecosse, bien qu'elle eut depuis longtems cessé d'être intéressée directement dans la querelle, mais se rappelant encore des droits primitifs qu'elle possédait lorsque ce territoire faisait encore partie de cette province, mit par un vote unanime de la Législature £100,000, à la disposition du Lieutenant-Gouverneur pour aider au Nouveau-Brunswick à maintenir ses

droits de juridiction et de possession sur la totalité du territoire en litige ;—le Canada demeura complètement passif ; bien qu'il semble maintenant qu'il nous considérerait comme engagés à soutenir sa réclamation et non à faire valoir la nôtre.

Il paraît d'après tout ceci que depuis 1787, le Canada a abandonné le territoire qu'il réclame maintenant ; et soit en matière d'agression de la part d'une puissance étrangère, ou de juridiction et de protection intérieure, soit quand la population s'est trouvée dans la détresse, cette province n'a jamais cru devoir intervenir, mais a tacitement et avec raison laissé toute l'administration du pays au gouvernement auquel ce territoire appartient de droit.

Les observations précédentes, il me semble, tendront à prouver qu'en désignant dans son origine la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ceux qui le firent furent guidés par un certain principe, qui était sans doute “ d'assurer à chaque province des avantages réciproques et qui leur convinssent mutuellement, et de “ maintenir la paix et l'harmonie”—et que la ligne indiquée dans ce rapport atteint complètement le but désiré, ne comprenant, comme elle le fait, que les affluens des rivières qui traversent notre territoire reconnu.

Cette frontière est du reste si parfaitement conforme, non seulement à l'esprit mais à la lettre même de la proclamation de 1763 et de l'Acte de Québec de 1774, et des autres documens relatifs à ce sujet, que suis convaincu que toute personne non prévenue reconnaîtra l'exactitude du tracé.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la ligne décrite par M. Wells. Il traverse la Baie-des-Chaleurs en partant de la côte nord, ce dont je ne lui connais pas le moindre droit ou raison, et traversant le centre de nos chefs-lieux, il se porte au sud de la rivière sur lesquelles nous avons toujours exercé la juridiction depuis l'érection de cette province. Il passe également au sud de la Tobique, affluent considérable de la rivière Saint-Jean et situé dans le territoire reconnu du Nouveau-Brunswick, réclament de cette province non moins de 12,082 milles carrés, ou une superficie de 7,732,480 acres.

De manière que sa ligne, au lieu de séparer les rivières suivant la proclamation et l'Acte de Québec, embrasse ces rivières qui toutes se déchargent par la rivière Saint-Jean dans la mer, et finalement intercepte la rivière Saint-Jean elle-même, à plus de 200 milles au-dessous de sa source.

Cette ligne est-elle conforme au principe auquel il a été plus haut fait allusion ? est-elle de nature “ à maintenir et assurer la paix et l'harmonie perpétuelle ?” donne-t-elle à chaque province les rivières qui les traversent respectivement ? fait-elle éviter “ ou prévient elle toutes disputes à l'avenir.” Est-elle conforme soit à l'esprit soit à la lettre de la proclamation de 1763 ou de l'Acte de Québec de 1774, ou de tout autre document auquel on puisse référer dans cette discussion ?

Cette frontière n'est-elle pas au contraire en contradiction avec tous ces documens, aussi bien qu'avec le sens commun, quand son auteur outre le territoire réclame 6900 habitans qui ont toujours vécu sous les lois de cette province ? Et bien que quelques-uns d'entr'eux soient d'origine Française, ce ne sont pas des *Canadiens* mais des *Acadiens*, qui avec beaucoup d'autres établis dans diverses parties dans le Nouveau-Brunswick sont venus des parties est de l'ancienne Acadie (la Nouvelle-Ecosse d'aujourd'hui) tandis que notre réclamation n'embrasse que peu d'habitans, si aucuns, qui aient jamais vécu à aucune époque sous les lois du Canada, car en effet dans les parties du territoire en litige où nos lois ne se sont pas étendues avant le traité de Washington, aucune loi ne paraît avoir existé.

APPENDICE No. 1.

Extrait de la concession de la Nouvelle-Ecosse, A. D. 1621, par Jacques 1^{er} à Sir William Alexander.

“ Omnes et singulas terras continentis, ac insulas situatas et jacentes in America intra caput seu Promontorium communiter *Cap-de-Sable* appellat. Jacem, prope latitudinem quadragenaria trium graduum, aut eo circa ab Equinoctiali linea versus Septentrionem, à quo promontario versus littus maris tendem ad occidentem ad stationem Sanctæ Mariæ navium vulgo Sanctameis Bay. Et deinceps, versus Septentrionem per directam lineam introitum sive ostium magnæ illius stationis navium trajicien, quæ excurrit in terre orientalem plagam inter regiones Surriquorum et Etcheminorum, vulgo Suriquois et Etcheminorum, vulgo Suriquois et Etchemines ad fluvium vulgo nomine Sanctæ Crucis appellat. Et ad scaturiginem remotissimam sive frontem ex occidentali parte ejusdem qui se primum predicto fluvio immisceat. Unde per imaginariam directam Lineam quæ pergere per terram seu currere versus Septentrionem concipietur ad proximam navium Stationem, fluvium vel Scaturiginem in magno fluvio de Canada sese exonerantem,—Et ab eo pergendo versus orientem per maris oris litterales ejusdem fluvii de Canada ad fluvium stationem navium portum aut littus communiter nomine de Gathepe vel Gaspee notum et appellatum.”

La version suivante a déjà été soumise au Gouvernement Britannique par le Colonel Mudge et M. Featherstonhaugh comme traduction littérale de l'extrait ci-dessus :—

“ Toutes et chacune des terres du continent et les îles sises et situées en Amérique en-dedans de la pointe de terre ou promontoire communément appelé Cap-Sable, située près du quarante-troisième degré de latitude depuis la ligne Equinoctiale ou environ, à partir de ce promontoire en s'étendant vers le nord de la mer jusqu'à la station navale de Ste. Marie, vulgairement appelée Baie-de-Ste.-Marie. Passant de là vers le nord en ligne droite, l'entrée ou embouchure de la grande station navale qui pénètre dans l'intérieur de la côte orientale entre les pays des Souriquois et des Etchemins, jusqu'à la rivière vulgairement appelée Ste.-Croix, et jusqu'à la source ou fontaine la plus éloignée de la même rivière du côté ouest, et qui se mêle la première avec la dite rivière. De ce point par une ligne droite imaginaire, qu'on peut supposer s'avancer dans le pays, ou se diriger vers le nord jusqu'à la station navale, la rivière ou la source la plus rapprochée, se déchargeant dans la grande Rivière du Canada. Et de là en s'avancant vers l'est par les côtes du golfe du dit fleuve du Canada, jusqu'à la rivière, station navale, port ou côte vulgairement connu ou désigné sous le nom de Gathepe ou Gaspé.”

APPENDICE No. 2.

Extrait de la 2^{me} partie de la “Correspondance relative à la frontière, entre les possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord et les Etats-Unis d'Amérique en vertu du traité de 1783, page 13.”

“ On trouve aussi dans diverses concessions faites par la couronne de France, des preuves que toutes ces concessions situées plus au nord que les limites de la patente de M. DeMonts, furent placées sous la juridiction du Château Saint-Louis à Québec ; d'où l'on peut clairement inférer que les pays situés au nord du 46^{me} parallèle ont été considérés en tout tems comme soumis à la juridiction de Québec. Nous citerons un passage tiré d'une de ces concessions avant d'entrer dans de plus grands détails sur ce sujet.”

“ Concession de M. De LaBarre, Gouverneur en Canada, et de M. De Meuls, intendant de la Nouvelle-

France, à Renes d'Amours, Sieur de Aignancourt, de terres à la rivière de Saint-Jean près de Medoctet, du 20 Septembre, 1684.”

“ Le fief Méductic ainsi concédé, est situé au nord du quarante-sixième parallèle de latitude nord, et son possesseur est tenu par son titre de rendre foi et hommage à Sa Majesté, au Château de Saint-Louis de cette ville. Donné à Québec, le 20 Septembre, 1684.”

(NOTE.—L'extrait ci-dessus, pensons-nous, n'est pas tout à fait exact. Il émit entendu que la concession s'étendait jusqu'aux Rapi-des du Méductic, qui se trouvent un peu au-dessous du 46^{me} degré de latitude nord, et comprenait une profondeur de deux lieux à partir de la rivière de chaque côté. Ceci porte l'angle inférieur du fief au sud du parallèle de Frédérickton.)

APPENDICE No. 3.

Extrait des débats en Parlement du 26 Mai 1774, lors de la première lecture du bill pour établir un gouvernement dans la province de Québec ; transmis par la Chambre des Lords,—voir les débats parlementaires de Debrett, volume 7, pages 288 et 289.

Le Très Honorable T. Townshend,

“ Eh bien, Monsieur, non content de constituer ce Conseil Législatif, la pure créature d'un Gouverneur, qui doit être nécessairement la créature d'un Ministre, vous allez plus loin, et vous livrez à ce pouvoir absolu un pays qui n'a jamais été considéré comme étant le Canada, et habité par des sujets britanniques seulement ; car vous étendez ce gouvernement jusqu'au Mississipi à l'ouest—jusqu'à l'Ohio au sud,—jusqu'à la Baie d'Iludson au nord,—et du côté de l'est, Dieu sait jusqu'où ; car aucun mortel ne peut dire d'après le bill où sont situées les frontières est, etc.”

Lord North,

“ Ensuite, Monsieur, quant à l'étendue donnée à cette Colonie, elle n'embrace aucune contrée régulièrement établie par des émigrés Britanniques, mais seulement des postes militaires éloignés, sans autre gouvernement aujourd'hui, que celui des différens officiers qui y commandent. Or, toute la question est celle-ci : les annexerez-vous au gouvernement érigé maintenant ? les laisserez-vous sans gouvernement ? ou en ferez-vous des gouvernements et des colonies séparés ?”

“ Les lords ont pensé que le plan qui présentait le moins d'inconvéniens était de réunir les postes détachés au gouvernement de Québec, etc.”

APPENDICE No. 4.

Extrait d'une lettre adressée par George Sproule, Ecuyer, Arpenteur-Général du Nouveau-Brunswick, à Samuel Holland, Ecuyer, Arpenteur-Général de Québec, datée de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) le 21 Juin, 1785.

“ Par votre lettre vous paraissez croire que le lac Témiscouata et sa décharge (la rivière Madawaska) tombent dans votre province ; cette idée provient certainement de quelque grave erreur ou de renseignemens inexacts.”

“ Le Nouveau-Brunswick est borné au nord par les limites ou lignes établies par l'Acte du Parlement entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada ; lequel Acte dit expressément que la ligne entre ces provinces devra suivre le sommet des hauteurs qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celles qui tombent dans la mer ; or les eaux du lac Témiscouata se déchargent par la rivière Madawaska dans la rivière Saint-Jean, et par cette rivière dans la mer, l'affaire est si claire que votre erreur ne peut provenir que de l'ignorance de nos limites, ou de ce que vous n'avez pas récemment parcouru l'Acte qui désigne les frontières de votre province.”

RAPPORT

Du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque de l'Assemblée Législative de la Province du Canada.

Bibliothèque de l'Assemblée Législative,

Montréal, 28 Novembre, 1844.

Le nombre total des livres qui se trouvent maintenant dans la Bibliothèque, peut-être estimé à 8232.

Le transport de la collection des livres de Kingston à Montréal s'est fait sans pertes ni dommage; et le tout a été déposé dans le local qui avait été disposé pour les recevoir, et classé de manière, je l'espère, à mériter l'approbation des Membres de cette Honorable Chambre. Le Bibliothécaire ne doit pas laisser passer cette occasion sans déclarer que, dans l'accomplissement de ses pénibles et laborieux devoirs, il a reçu du ci-devant Orateur l'Honorable Austin Cuvillier, aussi bien que de W. B. Lindsay, Ecuyer, Greffier de l'Assemblée Législative, toute l'aide et l'assistance possible; ils ont de temps à autre surveillé eux mêmes les progrès de l'ouvrage, et ordonné que rien de ce qui serait nécessaire pour la commodité des Honorables Membres de la Législature, et la sûreté et préservation des livres, ne manquât.

Avant de transporter la Bibliothèque de Kingston, le Bibliothécaire et son Assistant, ont cru devoir faire une inspection de tous les livres, pamphlets et gravures, et de vérifier les titres et l'état de la collection entière.

Pendant cette inspection, ils se sont aperçus que plusieurs volumes manquaient, ce qui est dû principalement à l'état exposé où se trouvait la Bibliothèque dans cette ville, et à l'absence de rayons et de cases convenables, pour placer les livres en sûreté. Pour la liste des volumes égarés, voir Appendice (A.)

Quant à l'importation d'Angleterre, des Statuts et des Journaux du Parlement Impérial, et autres ouvrages, le Bibliothécaire regrette de dire que l'agent employé à cet effet, malgré les plus amples instructions, a encore négligé cette année de remplir ses ordres; et, jusqu'à ce jour, il n'a été reçu de lui aucune communication sur le sujet.

Pendant la vacance des Chambres, plusieurs ouvrages ont été achetés de W. Rawson, Ecuyer, ci-devant Secrétaire de la Province, et des libraires de Montréal; d'autres ont été présentés d'après les dispositions de l'Acte de la Propriété Littéraire. Pour la liste des acquisitions, voir Appendice (B.)

Une collection précieuse de livres sur l'Histoire d'Amérique et du Canada, obtenue principalement par le zèle et les soins de G. B. Faribault, Ecuyer, Assistant Greffier de cette Honorable Chambre, a été

transmise de Québec, et déposée dans la Bibliothèque; une liste en sera donnée à la prochaine publication du Catalogue.

Le tout néanmoins respectueusement soumis,

WILLIAM WINDER,

Bibliothécaire de l'Assemblée Législative.

APPENDICE (A.)

Livres qui manquaient dans la Bibliothèque, lorsqu'elle a été transportée de Kingston à Montréal.

Report of the Chancery Commission to the House of Commons.

96th Volume, Journals of the House of Commons.

3 Volumes of a Sett of Parliamentary Papers, respecting Canada, (duplicata.)

6th Volume, Laws of Pennsylvania.

4th Volume, Laws of Maine.

2nd Volume, Cleveland on Mineralogy and Geology.

3rd Volume, Jamieson's System of Mineralogy, (duplicata.)

1st Volume, Treatise on Vegetable Substances.

19th Volume Law Magazine.

3 Volumes Imperial Statutes at large, (duplicata.)

Bellamy's History of all Religions, 1 volume 8vo.

Wilcox on Municipal Corporations, 1 volume 8vo.

Say, Catéchisme d'Economie Politique, 1 volume 12mo (un duplicata.)

Wright's Debates on the Quebec Bill of 1774, 1 volume 8vo.

Neilson and Mondelet's Report on American Penitentiaries, 1 volume folio.

La Place, Exposition du Système du Monde, 2 volumes 8vo.

La Hontan's North America, 2 volumes 12mo, (duplicata.)

Brewster's Natural Magic, 1 volume 12mo.

1st Volume Penny Magazine, nouvelle série,

3. Décembre.

3 Décembre.

| Achetés de | | No. de Vols. | Achetés de | | No. de Vols. |
|--------------------|---|--------------|-----------------|---|--------------|
| J. H. Scott..... | Musée Français..... | 4 | Reçu de Québec, | Dugald Stewart's Philosophy..... | 1 |
| K. W. Rawson, Ecr. | Finances of American States..... | 1 | par l'entremi- | Paley's Moral Philosophy..... | 1 |
| do | Steel's Shipmaster's Assistant..... | 1 | se de G. B. | Bacon, Œuvres Philosophiques..... | 3 |
| do | Reports of Registrar General..... | 3 | Faribault, Ecr. | Damiron, Essai sur la Philosophie en France | 2 |
| do | Warden's History of United States..... | 3 | do | Do. Cours de Philosophie..... | 3 |
| do | La Science de la Législation..... | 7 | do | Locke on the Understanding..... | 1 |
| do | Life of Cardinal Pole..... | 2 | do | Tyler's Universal History..... | 2 |
| do | Porter's Progress of the Nation..... | 2 | do | Say's Political Economy..... | 1 |
| do | North American Botany..... | 1 | do | Story's American Constitution..... | 1 |
| do | Jackson's What to observe..... | 1 | do | Delille, Œuvres..... | 1 |
| do | Clergy List for 1842..... | 1 | do | Dictionnaire de l'Académie Française..... | 2 |
| do | Greek and English Lexicon..... | 1 | do | Cuvier, Règne Animal..... | 5 |
| do | German and English Lexicon..... | 1 | do | Herchel, Traité de la Lumière..... | 2 |
| do | Cruden's Concordance..... | 1 | do | Biographie Universelle, par Feller..... | 13 |
| do | Canada Debates in Parliament, from 1828 to | 1 | do | Do. par Barbier et Beauvais..... | 5 |
| do | 1840..... | 3 | do | Debure, Bibliographie et Supplément..... | 9 |
| do | La Richesse de la Hollande..... | 2 | do | Manuel de Libraire, Supplément par Brunet | 3 |
| do | Abbott's Law of Shipping..... | 1 | do | Catalogue des Livres de M. Larcher..... | 1 |
| do | Wade's British History..... | 1 | do | Do. do. de la Vallier..... | 3 |
| do | Arrowsmith's Map of United States..... | 1 | do | Ternaux, Compans Collection de Voyages | 20 |
| do | Do. of Canada..... | 1 | do | sur l'Amérique..... | 20 |
| do | Index to Commons' Journals, 1820-1837..... | 1 | do | Bibliothèque Américaine..... | 1 |
| do | Somerville's Physical Sciences..... | 1 | do | Jeffery's French Dominions in North A- | 1 |
| do | Bulwer's Middle Classes of France..... | 2 | do | merica..... | 1 |
| do | Hazlitt's Plain Speaker..... | 2 | do | Knox's Campaigns in North America..... | 2 |
| do | Companion to the Almanac..... | 8 | do | Case of the Canadians at Montreal..... | 1 |
| do | Great Britain for the last 40 years..... | 1 | do | Golden's History of the Five Nations..... | 2 |
| do | Sir Joshua Reynold's Writings..... | 2 | do | Crespel's Travels..... | 1 |
| do | Parliamentary Papers on Privilege, General | 1 | do | La Science du Bonhomme Richard..... | 1 |
| do | Practice and Elections..... | 6 | do | The Quebec Almanac..... | 47 |
| do | Sir R. Peel's Speeches..... | 1 | do | Le Canadien..... | 3 |
| do | Rolph on Colonization and Emigration..... | 1 | do | Reçu en vertu de l'acte de la Propriété | 1 |
| do | Godley's Letters from America..... | 1 | do | littéraire..... | 1 |
| do | Robson's Hudson's Bay in 1733..... | 1 | do | Keele's District Law Manual..... | 1 |
| do | Mather's Indian Wars..... | 1 | do | Gamble's Produce Tables..... | 1 |
| do | Lockman's Travels of the Jesuits..... | 2 | do | Burn's System of Book-keeping..... | 1 |
| do | Eddis' Letters from America..... | 1 | do | Cameron's Statutes and Rules of Court..... | 1 |
| do | Pitcairn's Criminal Trials..... | 3 | do | Achetés de Mr. J. Walton..... | 1 |
| do | Maunsell on Diseases of Children..... | 1 | do | Whentley on the Book of Common Prayer... | 2 |
| do | Curwen's Journals and Letters..... | 1 | do | The Voice of the Church..... | 2 |
| do | Latrobe's North America..... | 1 | do | Niebuhr's History of Rome, volumes 3 and 4 | 2 |
| do | Buckingham's Canada, &c..... | 1 | do | Livres importés d'Angleterre par la voie de | 4 |
| do | Chevalier, Lettres sur l'Amérique..... | 1 | do | Messrs. Armour et Ramsay..... | 4 |
| do | Simcoe's Military Journal..... | 1 | do | Abernethy's Works..... | 1 |
| do | M'Culloch's Political Economy..... | 1 | do | Vulpeare's Anatomy..... | 1 |
| do | Code Napoléon, in English..... | 1 | do | Lawrence on Ruptures..... | 1 |
| do | Granville's German Spas..... | 1 | do | Millingen on Insanity..... | 1 |
| do | Prior's Life of Burke..... | 1 | do | Willison on Cutaneous Diseases..... | 1 |
| do | Colonial Magazine..... | 5 | do | Jacobi on Insane Hospitals..... | 3 |
| do | Loudon's Encyclopedia of Plants..... | 1 | do | Stevenson's Medical Botany..... | 1 |
| do | Mitford's History of Greece..... | 8 | do | Sampson's Medical Jurisprudence..... | 1 |
| do | Liston's Surgery..... | 1 | do | Taylor's do. do..... | 2 |
| do | Raspail, Chimie Organique..... | 1 | do | Boivin's Midwifery..... | 8 |
| do | New Spirit of the Age..... | 2 | do | Tweedie's Library of Medicine..... | 1 |
| do | Dewee's Midwifery..... | 1 | do | Cooper on Diseases of the Testes..... | 1 |
| do | Pritchard on Insanity..... | 1 | do | Do. on Dislocations..... | 1 |
| do | Waterton's Encyclopedia of Commerce..... | 1 | do | Do. on Diseases of the Breast..... | 1 |
| do | Petersdorff's Abridgement of the Law..... | 5 | do | Brodie on Nervous Affection..... | 1 |
| do | D'Israeli's Amenities of Literature..... | 2 | do | Do. on the Urinary Organs..... | 1 |
| do | Ramsbottom's Midwifery..... | 1 | do | Do. on the Joints..... | 1 |
| do | Gregory on Eruptive Fevers..... | 1 | do | Mackenzie on the Eye..... | 1 |
| do | Library of Useful Knowledge, viz : | 1 | do | Copeland's Medicine Dictionary..... | 4 |
| do | Geography of America..... | 1 | do | Good's Study of Medicine..... | 1 |
| do | Value of Annuities..... | 1 | do | Thompson's Atlas of Cutaneous Diseases..... | 8 |
| do | 3rd Volume of Mathematics..... | 1 | do | Guy's Hospital Reports..... | 2 |
| do | History of England under the Stuarts..... | 1 | do | Pereira's Materia Medica..... | 1 |
| do | Simmon's on Courts Martial..... | 1 | do | Judd on Syphilis..... | 3 |
| do | Grant's Houses of Lords and Commons..... | 4 | do | Granville's English Watering Places..... | 1 |
| do | Brougham's Speeches..... | 4 | do | Johnson's German Spas..... | 3 |
| do | Montreal Directory for 1844-5..... | 1 | do | Esquerol, Malades Mentales..... | 8 |
| do | May's Parliamentary Law..... | 1 | do | Annuaire de l'observation de Bruxelles..... | 1 |
| do | Home and Colonial Library..... | 1 | do | Penel, L'Homme Aliéné..... | 3 |
| do | Life of Lord Sydenham..... | 1 | do | D'Israeli's Coningsby..... | 1 |
| do | Pulgrave's Merchant and the Friar..... | 1 | do | Repton's Landscape Gardening..... | 1 |
| do | Timperley's Encyclopedia of Printing, &c..... | 1 | do | Loudon's Encyclopedia of Gardening..... | 1 |
| do | Maitland's Dark Ages..... | 1 | do | Do. of Cottage and Villa Architecture..... | 1 |
| do | Poynter on Marriage and Divorce..... | 1 | do | Do. Arboretum et Fructicetum Brit- | 8 |
| do | Gosse's Canadian Zoology..... | 1 | do | tanicum..... | 1 |
| do | Despatches of Hernando Cortes..... | 1 | do | Do. Hortus Britannicus..... | 1 |
| do | Simpson and Dease's Arctic Journal..... | 1 | do | Do. on Public Cemeteries..... | 1 |
| do | Bilson's Government of the Church..... | 1 | do | Total..... | 397 |
| do | Dewees' on Children..... | 1 | do | Présentés par le Révérend William Holmes | 1 |
| do | Do. on Females..... | 1 | do | du Séminaire de Québec..... | 1 |
| do | Do. Practice of Medicine..... | 1 | do | Œuvres de Delille..... | 1 |
| do | Eberle's Practice of Medicine..... | 1 | do | Feller, Biographie Universelle..... | 13 |
| do | Do. Therapeutics..... | 1 | do | Achetés par Mr. Faribault | 5 |
| do | Pothier, Œuvres..... | 25 | do | Barbier et Beauvais, Biographie Universelle | 5 |
| do | Jouffroy, Cours de Droit Naturel..... | 2 | do | Total..... | 416 |
| do | Œuvres de Droz..... | 2 | do | | |
| do | Ware's Philosophy of Natural History..... | 1 | do | | |
| do | Butler's Analogy of Religion..... | 1 | do | | |

Appendice
(C.)

3 Décembre.

Appendice
(C.)

3 Décembre.

ETAT

Du coût du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, et de ses Accessoires; des Recettes et des Dépenses; du Montant du Tonnage et du nombre des Passagers qui ont été transportés par la Compagnie pendant la saison de l'année 1843; tel que requis par la 49e section de l'Acte de la 2e Guil. 4, Chap. 58.

Coût total du Chemin de Fer et de ses Accessoires jusqu'à ce jour - - £52,961 10 1

| Période. | Nombre de Passagers. | Nombre de Tonnages transportés. | Total des Recettes. | | | Total des Dépenses. | | |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------|----|----|---------------------|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Pour l'année 1843. | 22,379 | 9,786 | 11,800 | 0 | 0 | 8,916 | 18 | 9 |

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, 2 Décembre, 1844.

(Signé)

W. D. LINDSAY,
Commissaire.

Assermenté devant moi à Montréal, ce
2 Décembre, 1844,

W. HALL, J. P.

ETAT

Du coût du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, et de ses Accessoires; des Recettes et des Dépenses; du Montant du Tonnage et du nombre des Passagers qui ont été transportés par la Compagnie pendant la saison de l'année 1844; tel que requis par la 49e section de l'Acte de la 2e Guil. 4, Chap. 58.

Coût total du Chemin de Fer et de ses Accessoires jusqu'à ce jour - - £52,961 10 1

| Période. | Nombre de Passagers. | Nombre de tonnaux transportés. | Total des Recettes. | | | Total des Dépenses. | | |
|-------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------|----|----|---------------------|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Pour l'année 1844 | 27,118 | 12,639 | 15,233 | 17 | 11 | 11,851 | 11 | 0 |

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, 30 Janvier, 1845.

Je fais serment sur les Saints Evangiles qu'au meilleur de ma connaissance, le compte ci-dessus est exact. (Signé) W. D. LINDSAY,
Commissaire.

Assermenté devant moi, ce
31 Janvier, 1845.

W. HALL, J. P.

COMPTES de la Maison de la Trinité de Québec, présentés à la Chambre conformément

DOIT—La Maison de la Trinité de Québec, en Compte courant

| 1843. | | | £ s. d. | £ s. d. |
|--------------|------|---|----------|--------------|
| Avril 22 | | Argent payé à la Banque de Montréal pour une Lettre de Change tirée sur Glynn, Halifax, Mills & Cie. Londres, pour la somme de £190 11 0 sterling à 9 pour cent, transmise à W. Markland, l'Agent du Bureau à Londres, pour le montant qui lui est dû | 1 | 230 15 7 |
| Juin 21 | | " Dito ditto Billet du Trésorier en date du 12 Mai dernier, pour autant emprunté | 2 | 500 0 0 |
| " 30 | | " Dito ditto à compte des £1000 garantis par le Billet du Trésorier en date du 12 Avril dernier | 3 | 500 0 0 |
| Août 22 | | " Dito ditto Balance des £1000 empruntés le 12 Avril dernier | 3 | 500 0 0 |
| Septembre 12 | | " Dito ditto pour une Lettre de Change tirée sur Glynn, Halifax, Mills & Cie., pour £600 sterling à 9½ pour cent, transmise à W. Markland pour chargemens au compte de la Maison de la Trinité, par la Princesse Victoria | 4 | 730 0 0 |
| | | " Montant des chapitres de dépense suivans, savoir :— | | |
| | | No. 1.—Phare Flottant le Brilliant | | 371 4 5 |
| | | " 2.—Dépenses Contingentes | | 356 8 0 |
| | | " 3.—Phare de la Pointe S. O. d'Anticosti | | 197 5 6 |
| | | " 4.—Bureau du Maître du Havre | | 437 4 1 |
| | | " 5.—Yacht Union | | 672 6 10 |
| | | " 6.—Phare de l'Isle Verte | | 38 14 11 |
| | | " 7.—Bouées | | 58 16 3 |
| | | " 8.—Tour de Heath Point, Anticosti | | 95 13 10 |
| | | " 9.—Phare de la Pointe Des Monts | | 68 13 2 |
| | | " 10.—Dépôts de provisions | | 5 18 9 |
| | | " 11.—Compte pour huile | | 581 0 11 |
| | | " 12.—Magazins | | 19 15 10 |
| | | " 13.—Phare du Pilier | | 1739 10 6 |
| | | " 14.—Do. do. | | 81 15 4 |
| | | " 15.—Phare du Bicquet | | 1850 13 11 |
| | | " 16.—Phare Ste. Croix | | 12 3 0 |
| | | " 17.—Phare de Portneuf | | 246 18 0 |
| | | " 18.—Compte d'Intérêts | | 193 18 2 |
| | | " 19.—Nouveau Phare Flottant | | 719 1 11 |
| | | " 20.—Salaires | | 1607 13 6 |
| | | | | 9354 11 10 |
| | | Commission du Trésorier de 5 pour cent sur les deniers par lui reçus, du 31 Décembre, 1842, au 31 Décembre, 1843 | | 250 0 0 |
| | | Moins, le montant porté au compte du Fonds des Pilotes Infirmes de Québec | | 129 17 6 |
| | | | | 120 2 8 |
| | | " Balance restant entre les mains du Trésorier | | 2185 3 4 |
| | | | | £ 14120 13 5 |

Assermenté dans la Salle de la Trinité,

Cour tenante à Québec, ce

29e jour de Mars, 1844.

(Signé)

J. STEWART,

Maître.

Appendice
(E.)

à la 20e Section de l'Acte 4 et 5 Vic. Chap. 15.

Appendice
(E.)

3 Décembre.

avec Errol Boyd Lindsay, Ecuyer.

AVOIR.

| 1842. | | £ s. d. | £ s. d. |
|--------------|--|-----------|--------------|
| Décembre 31 | Balance de Compte rendu ce jour | — — | 621 16 2 |
| 1843. | | | |
| Juin 7 | Montant du Warrant de Sir Charles Metcalfe, No. 304, pour la somme de £900 sterling | 1000 0 0 | |
| | Moins, les frais de port, chargés par la Banque de Montréal, par la voie de laquelle le montant a été reçu | 0 4 8 | 999 15 4 |
| " 10 | Montant reçu de P. Descombes, étant la moitié de l'amende à laquelle il a été condamné le 30 Mai dernier | — — | 5 0 0 |
| " 17 | " " de H. Guy, Trésorier de la Branche de la Maison de la Trinité de Québec qui existait ci-devant à Montréal, pour une balance qui restait due | — — | 63 5 9 |
| " " | " " de R. Anderson étant la moitié de l'amende à laquelle il a été condamné le 16 courant | — — | 5 0 0 |
| Septembre 30 | " " emprunté de la Banque de Montréal, le 12 Avril et le 12 Mai, 1843 | — — | 1500 0 0 |
| | " " reçu du Maître du Havre, provenant de la vente des ancres, etc. | — — | 25 10 6 |
| | " " Warrant de Sir Charles Metcalfe, No. 893, pour la somme de £900 sterling | 1000 0 0 | |
| | Moins, les frais de port chargés par la Banque de Montréal | 0 3 6 | 999 16 6 |
| Octobre 3 | Montant reçu de John Reyser, étant la moitié de l'amende à laquelle il a été condamné le 3 courant | — — | 1 5 0 |
| " 6 | " " de P. Connor do. do. 29 Septembre dernier | — — | 1 5 0 |
| " " | " " Balance des droits du Cul-de-Sac jusqu'au 10 Octobre courant, reçus du Surintendant du Cul-de-Sac, suivant compte de Charles Armstrong, étant la moitié de l'amende à laquelle il a été condamné le 13 du mois dernier | — — | 67 5 5 |
| Novembre 11 | " " de A. Bergeron do do le 3 du mois dernier | — — | 5 0 0 |
| " 14 | " " Droits de Tonnage perçus sur les Vaisseaux Côtiers, pendant la saison, en vertu de la 13ème section, 4e et 5e Vic. Chap. 15 | — — | 2 10 0 |
| " 30 | Montant reçu de Joseph Archer, Entrepreneur du Phare du Bicquet, pour Charbon que le Gardien du Phare dans cet endroit a fourni à ses hommes à la Pointe S. O. d'Anticosti | — — | 44 11 0 |
| " " | Les sommes suivantes ont été reçues de l'Officier Naval, savoir :— | | |
| | Les Droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 Juillet, 1843, en vertu de l'Acte 45 Geo. III. chap. 12 | 1656 15 4 | |
| | Droits de 1d en vertu de l'Acte 4 et 5 Victoria, chap. 15 | 733 4 11 | |
| | " " 2d en vertu do do do | 1466 9 11 | 3856 10 2 |
| | Droits perçus pendant le trimestre expiré le 10 Octobre, 1843, savoir ; en vertu de l'Acte 45. Geo. III. chap 12 | 1584 0 2 | |
| | " de 1d en vertu de l'Acte 4 et 5 Vic. chap 15 | 868 17 1 | |
| | " de 2d do do do | 1737 14 3 | 4190 11 6 |
| | " à compte des deniers perçus pendant le trimestre expiré le 5 Janvier, 1844 | — — | 1731 8 1 |
| | | | £ 14120 13 5 |

E. E.

Québec, le 31 Décembre, 1843.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trés. M. T. Québec.

Certifié,

E. B. LINDSAY,

Trés. M. T. Québec.

Appendice
(E.)

MONTANT des Déboursés de la Maison de la Trinité de Québec.—(Continué.)

Appendice
(E.)

3 Décembre.

3 Décembre.

| DORT. | | CUL-DE-SAC. | | AVOIR. | |
|-------------|---|-------------|---------|------------|--|
| 1843. | | £ s. d. | | 1843. | |
| Avril 5 | Argent payé à A. Miller, pour avoir enlevé la neige de la rue du Cul-de-Sac | 1 | 3 0 0 | Octobre 12 | Droits du Cul-de-Sac reçus de W. R. Rayside, étant pour deniers perçus pendant les trimestres expirés le 10 Avril, 10 Juillet, et 10 Octobre, 1843, suivant compte |
| Juillet 22 | “ “ à P. Julien, pour réparer la clôture | 2 | 2 17 9 | | |
| Décembre 27 | “ “ pour les cotisations de 1843 | 3 | 11 5 0 | | 81 8 2 |
| | Balance | | 67 5 5 | | |
| | | | £84 8 2 | | £84 8 2 |

No. 1.—Montant des Déboursés faits pour le Phare Flottant le Brillant, pendant la saison de 1843, savoir:—

| 1843. | | £ s. d. | |
|-----------|--|---------|----------|
| Avril 8 | Payé à Thomas Drysdale, son compte pour réparer les Lampes | 1 | 0 5 0 |
| “ 17 | “ R. Miller, pour avoir enlevé la neige de dessus ce vaisseau | 2 | 0 4 0 |
| “ 21 | “ J. Richardson, son premier attermoiment pour naviguer ce vaisseau | 3 | 100 0 0 |
| Avril 11 | “ “ son second attermoiment | 4 | 100 0 0 |
| Octob. 14 | “ C. Wurtele, son compte pour un bout de chaîne | 5 | 1 18 7 |
| Nov. 22 | “ J. Richardson, son dernier attermoiment | 6 | 100 0 0 |
| Déc. 14 | “ A. Butchard, son compte pour poulies fournies au vaisseau | 7 | 0 4 2 |
| “ 23 | “ James Hunt & Cie. leur compte comme voiliers | 8 | 0 4 6 |
| “ 26 | “ Dr. Rowley, son compte pour médicaments fournis à l'équipage | 9 | 3 5 6 |
| “ 29 | “ J. Harem, son compte pour charriage de chaînes, d'huile, etc. | 10 | 0 6 6 |
| “ “ | “ George Taylor, son compte pour l'hivernage du vaisseau sur son plan incliné et pour diverses réparations | 11 | 53 19 9 |
| “ “ | “ C. Brocklesby & Cie. leur compte comme Marchands de Marine pour divers articles | 12 | 6 3 11 |
| “ “ | “ T. Wildes, pour une bouée de fer, etc. | 13 | 2 15 6 |
| “ 30 | “ A. Lemoine, Notaire, pour avoir dressé l'acte d'accord fait avec le Capt. Richardson, et en avoir fourni copie | 14 | 1 5 0 |
| “ 31 | “ Capitaine Young, ses déboursés, pour la surveillance du grément de ce vaisseau | 15 | 0 12 0 |
| | | | £371 4 5 |

No. 2.—Comptes des dépenses contingentes de la Maison de la Trinité de Québec, pendant l'année 1843, savoir:—

| 1843. | | £ s. d. | |
|------------|--|---------|----------|
| Janvier 3 | Payé à J. Dupuis, son compte pour un lavemain, etc. pour le Bureau du Régistrateur | 1 | 1 13 0 |
| Février 1 | “ H. Gowen, un trimestre du loyer de la Salle et du Bureau de la Maison de la Trinité, jusqu'à ce jour | 2 | 17 10 0 |
| “ 23 | “ A. Miller, pour l'enlèvement de la neige dans les rues qui passent devant et derrière la Maison de la Trinité | 3 | 1 10 0 |
| Mars 28 | “ Pour ramonage de cheminées jusqu'au 1er Mai, 1843 | 4 | 1 2 6 |
| Avril 8 | “ les Cotisations sur le loyer de la Maison de la Trinité pour 1842 | 5 | 1 17 6 |
| “ 12 | “ F. Rodrigue, son compte pour scier le bois, etc. | 6 | 2 6 2 |
| “ 15 | “ Lafleur & St. Laurent, son compte pour une presse à papier | 7 | 0 12 6 |
| Mai 5 | “ H. Gowen, pour un quartier de loyer de la Maison de la Trinité, échu le 1er courant | 8 | 17 10 0 |
| “ 27 | “ La Douane de Sa Majesté, les droits de 5 pour cent sur papeterie etc. importée | 9 | 2 0 10 |
| Juin 5 | “ William Neilson, son compte pour souscription à la Gazette de Québec, etc. jusqu'au 1er Mai dernier | 10 | 2 12 6 |
| “ 28 | “ F. X. Méthot, la souscription pour arroser les rues | 11 | 0 15 0 |
| Juillet 15 | “ F. Rodrigue, pour avoir lavé les Bureaux et la Salle de la Maison de la Trinité | 12 | 0 15 0 |
| “ 26 | “ J. B. Fréchette, son compte pour souscription au Canadien, 6 mois jusqu'au 5 Mai dernier | 13 | 0 10 0 |
| Avril 5 | “ H. Gowen, pour un quartier de loyer de la Maison de la Trinité, échu le 1er courant | 14 | 17 10 0 |
| “ 11 | “ J. Disturnell, son compte pour un Feuillet et une Carte des Etats-Unis | 15 | 3 15 0 |
| “ 14 | “ J. Jolicœur, son compte pour une boîte de fer-blanc pour conserver les pièces justificatives | 16 | 0 4 0 |
| “ 18 | “ Germain Chouinard, pour 18 cordes de bois de chauffage | 17 | 12 3 0 |
| Sept. 2 | “ J. Graham, pour 2 cartes des Provinces Britanniques | 18 | 1 12 6 |
| Octobre 4 | “ L'Honble. F. W. Primrose, son compte pour avoir, conjointement avec Mr. Montizambert, dressé le projet du Bill pour consolider les lois de la Maison de la Trinité | 19 | 52 6 8 |
| “ “ | “ E. L. Montizambert, son compte pour avoir, conjointement avec Mr. Primrose, dressé le projet du même Bill | 20 | 50 0 0 |
| “ 7 | “ F. Rodrigue, son compte de déboursés faits pour laver les Bureaux | 21 | 0 9 3 |
| “ 16 | “ R. W. Mackay, son compte pour une carte des Etats-Unis et du Canada | 22 | 3 0 0 |
| “ 25 | “ J. Sewell, son compte de frais de port pour 6 mois, jusqu'au 5 Juillet dernier | 23 | 29 8 7 |
| Nov. 6 | “ H. Gowen, pour un quartier de loyer de la Maison de la Trinité, échu le 1er courant | 24 | 17 10 0 |
| “ 25 | “ Pour frais de Port pendant le quartier expiré le 24 courant | 25 | 17 15 3 |
| Déc. 14 | “ C. Poston, son compte pour un voyage de charbon pour la Maison de la Trinité | 26 | 1 2 0 |
| “ 26 | “ Auld, son compte pour un portefeuille pour l'huissier de la Trinité | 27 | 0 7 6 |
| “ “ | “ William Kemble, pour souscription à la Gazette Officielle jusqu'au 1er du mois dernier | 28 | 1 0 0 |
| “ “ | “ Do son compte pour impression | 29 | 1 11 0 |
| “ “ | “ William Neilson, son compte pour diverses annonces | 30 | 7 4 1 |
| “ 27 | “ T. Cary & Cie., leur compte pour impression, papeterie etc. | 31 | 14 16 9 |
| “ “ | “ H. Hemming, son compte pour vitres posées et diverses réparations faites dans les Bureaux | 32 | 6 17 3 |
| “ “ | “ W. et G. Tate, leurs comptes pour divers | 33 | 0 3 0 |
| “ “ | “ J. B. Fréchette, son compte pour diverses annonces publiées dans le Canadien | 34 | 3 11 7 |
| “ “ | “ Pour cotisation sur le loyer du Bureau pour 1843 | 35 | 0 17 6 |
| “ 29 | “ F. X. Méthot, son compte pour chandeliers pour le Bureau | 36 | 0 10 6 |
| “ “ | “ Louis Blais, son compte pour tuyau de Poêle | 37 | 0 15 1 |
| “ 30 | “ A. Lemoine, Notaire, son compte pour diverses procurations | 38 | 1 2 6 |
| “ “ | “ F. Rodrigue, son salaire comme Messenger, 12 mois jusqu'au 2 du mois courant | 39 | 30 0 0 |
| “ “ | “ Alloué au Régistrateur, pour avoir fait l'index du Journal de la Maison de la Trinité, en 1843, et la copie | 40 | 30 0 0 |
| | | | £356 8 0 |

MONTANT des Déboursés de la Maison de la Trinité de Québec.—*Continué.*

No. 3.—Déboursés pour le Phare de la Pointe Sud-Ouest d'Anticosti, pendant l'année, 1843.

| 1843. | | | | £ | s. | d. |
|---------|----|---|----|------|----|----|
| Avril | 8 | .. Payé à Thomas Drysdale, son compte pour des couverts de Lampes | 1 | 1 | 15 | 4 |
| Août | 22 | .. " Capitaine Bankier, la pension de Mr. Hammond à bord du Yacht, dans sa montée, 12 jours à 5s. | 2 | 3 | 0 | 0 |
| " | " | .. " Do. la pension de Mr. Pope, en descendant remplacer Mr. Hammond | 3 | 2 | 0 | 0 |
| Sept. | 19 | .. " Madame Pope, pour des provisions, à compte des deniers qui deviendront dus à son mari, gardien de cet établissement | 4 | 40 | 0 | 0 |
| " | 28 | .. " Henry Villeneuve, pour 204 bottes de foin | 5 | 3 | 1 | 2 |
| Octobre | 21 | .. " J. Ranc, pour des vaisseaux pour contenir l'Huile à ce Phare | 6 | 5 | 8 | 9 |
| Déc. | 11 | .. " W. H. Roy, son compte pour avoine | 7 | 1 | 8 | 6 |
| " | 13 | .. " J. E. Hammond, argent pour des provisions pour 16 mois, depuis le 1 Mai, 1842, jusqu'au 1 Septembre, 1843, à £75 par année | 8 | 100 | 0 | 0 |
| " | 14 | .. " C. Poston, pour deux voyages de charbon | 9 | 2 | 0 | 0 |
| " | 26 | .. " W. Cotnam, son compte pour une paire de rames de chaloupe | 10 | 0 | 15 | 0 |
| " | 29 | .. " J. Haram, son compte pour charriage de charbon et huile | 11 | 0 | 7 | 6 |
| " | " | .. " A. Morrison, son compte pour avoir pressé le foin | 12 | 3 | 1 | 9 |
| " | " | .. " C. Brocklesby & Cie, leur compte pour savon etc. | 13 | 1 | 15 | 6 |
| " | " | .. " F. X. Méthot, pour brosses à plancher | 14 | 0 | 4 | 6 |
| " | " | .. " T. Wildes, son compte comme forgeron, pour avoir réparé les lampes, etc. | 15 | 1 | 17 | 6 |
| " | 31 | .. " Capitaine Bankier, pour avoir nourri J. Hammond, son aide et sa famille en venant du Phare, dans le cours d'Octobre dernier | 16 | 3 | 6 | 8 |
| " | " | .. " Capitaine Bankier do. la famille de E. Pope, le nouveau Gardien, en se rendant à ce Phare | 17 | 10 | 10 | 0 |
| " | " | .. " E. Pope, ses allocations, pendant qu'il était Gardien du Phare durant l'absence de J. Hammond, depuis le 1 Juillet jusqu'au 1 Septembre, 1843, 2 mois à £100 par année | 18 | 16 | 13 | 4 |
| | | | | £197 | 5 | 6 |

No. 4.—Comptes des Déboursés faits au Bureau du Maître du Havre pendant l'année 1843, savoir :—

| 1843. | | | | £ | s. | d. | |
|-----------|----|---|----|------------------------|------|----|---|
| Mai | 4 | .. Payé à l'Huissier du Port, pour avoir surveillé les Grèves, durant l'hiver de 1842 et 1843 | 1 | 14 | 0 | 0 | |
| " | " | .. " R. Millar et autres, pour avoir peint et préparé les chaloupes etc. | 2 | 5 | 8 | 0 | |
| " | 5 | .. " aux bateliers du Maître du Havre, jusqu'au 30 Avril dernier | 3 | 10 | 6 | 8 | |
| " | 17 | .. " Joseph Descarreau, pour avoir affiché les annonces—les Règlements du Havre | 4 | 0 | 3 | 0 | |
| Juin | 2 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Maître du Havre, pour un mois expiré au 31 Mai dernier | 5 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 3 | .. " aux bateliers de l'Assistant Maître du Havre, do | 6 | 26 | 0 | 0 | |
| " | 13 | .. " Stewart Greer, pour avoir réparé les chaloupes | 7 | 4 | 10 | 0 | |
| " | 19 | .. " William Russell, pour une chaloupe et ses voiles | 8 | 10 | 0 | 0 | |
| Juillet | 1 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Maître du Havre, pour gages jusqu'au 31 du mois dernier | 9 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 4 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Député Maître du Havre do do do | 10 | 26 | 0 | 0 | |
| " | 29 | .. " William Kemble, pour impression de blancs, d'annonces, etc. | 11 | 5 | 12 | 0 | |
| Août | 3 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Député Maître du Havre, pour gages jusqu'au 31 du mois dernier | 12 | 26 | 0 | 0 | |
| " | 4 | .. " Do do du Maître du Havre do do do | 13 | 21 | 0 | 0 | |
| Septembre | 1 | .. " Do do do jusqu'à ce jour | 14 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 2 | .. " Do do du Député Maître du Havre do do do | 15 | 26 | 0 | 0 | |
| Octobre | " | .. " Do do do jusqu'au 1 courant | 16 | 26 | 0 | 0 | |
| " | " | .. " Do do du Maître du Havre do do do | 17 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 28 | .. " T. Cary & Cie. pour annonces, relativement aux bouées | 18 | 0 | 16 | 0 | |
| Novembre | 4 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Maître du Havre pour gages jusqu'au 1 courant | 19 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 6 | .. " Do do du Député Maître du Havre do do do | 20 | 26 | 0 | 0 | |
| " | 17 | .. " B. S. Lafleur, son allocation pour surveiller le Bureau du Maître du Havre et la place du débarquement, durant la saison dernière. | 21 | 25 | 0 | 0 | |
| Décembre | 1 | .. " aux bateliers de la chaloupe du Député Maître du Havre, pour gages jusqu'au 1 courant | 22 | 26 | 0 | 0 | |
| " | 2 | .. " Do do du Maître du Havre do do do | 23 | 21 | 0 | 0 | |
| " | 5 | .. " Stewart Greer, son compte pour avoir réparé une des chaloupes du Maître du Havre | 24 | 0 | 17 | 6 | |
| " | " | .. " B. S. Lafleur, à compte de son salaire pour surveiller les Grèves, pendant l'hiver prochain | 25 | 6 | 0 | 0 | |
| " | 14 | .. " A. Butchart, son compte de réparations faites aux chaloupes | 26 | 0 | 8 | 0 | |
| " | 23 | .. " James Hunt & Cie. pour défenses aux chaloupes | 27 | 1 | 4 | 0 | |
| " | 26 | .. " William Cotnam, son compte de réparations faites aux chaloupes | 28 | 2 | 2 | 6 | |
| " | " | .. " Do do do do do | 29 | 0 | 6 | 6 | |
| | | | | porté en l'autre part. | £415 | 14 | 2 |

COMPTES des Déboursés de la Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

| 1843. | | Montant d'autre part. | £ s. d. |
|----------------|---|----------------------------|----------|
| Décembre 26 .. | Payé à C. Alleyn, son compte d'honoraires comme avocat dans l'affaire de Amiot vs Boxer | 30 | 415 14 2 |
| " 29 .. | " C. Brocklesly & Cie., leur compte pour peintures fournies aux chaloupes | 31 | 1 11 3 |
| " " 30 .. | " T. Wildes, divers ouvrages en fer, pour les chaloupes | 32 | 9 1 10 |
| " " " " | " S. et J. Brown, marchands de marine, leur compte pour peinture, etc. | 33 | 1 5 8 |
| " " " " | " William Neilson, pour impression des blancs pour l'arrivée des vaisseaux | 34 | 1 4 11 |
| " " " " | " T. Cary & Cie., leur compte pour papeterie, etc. | 35 | 6 18 3 |
| " " " " | " (24 Novembre dernier) à R. Miller, pour mettre une chaloupe en hivernement | 36 | 0 4 0 |
| | | | £437 4 1 |

No. 5.—Comptes des Déboursés pour le yacht Union, durant l'année 1843.

| 1843. | | | £ s. d. |
|---------------|--|----|------------|
| Avril 13 .. | Payé à James Bankier, pour trois mois et demi de salaire comme capitaine de ce vaisseau, depuis le 31 Décembre dernier jusqu'au 15 courant | 1 | 35 0 0 |
| " 24 .. | " Do. son premier atermoiment suivant son contrat pour conduire ce vaisseau pendant la saison actuelle | 2 | 100 0 0 |
| Juillet 15 .. | " F. Rodrigue, pour avoir lavé du linge pour le yacht. | 3 | 0 3 0 |
| " 21 .. | " C. E. Levey & Cie., leur compte pour un ancre | 4 | 12 10 0 |
| Août 5 .. | " Capitaine Bankier, son second atermoiment à compte de son engagement | 5 | 100 0 0 |
| " 24 .. | " F. Rodrigue, pour un habit imperméable pour le timonier | 6 | 0 12 6 |
| Sept. 21 .. | " Capitaine Bankier, son atermoiment du 15 courant, à compte de son engagement | 7 | 140 0 0 |
| Oct. 7 .. | " F. Rodrigue, pour le lavage de divers articles | 8 | 0 8 8 |
| Novembre 2 .. | " S. Levey, son compte, pour fournitures de table | 9 | 15 0 3 |
| " 4 .. | " James Keilley, son compte comme peintre | 10 | 1 9 2 |
| " 18 .. | " Thomas Drysdale, son compte pour avoir réparé un compas et une lampe | 11 | 2 0 0 |
| Décembre 2 .. | " Capitaine Bankier, pour balance de son engagement pour conduire ce vaisseau | 12 | 166 14 2 |
| " " .. | " Shaw et Torrance, leur compte pour vin | 13 | 9 16 6 |
| " 14 .. | " A. Butchart, son compte pour poulies | 14 | 0 17 1 |
| " 23 .. | " James Hunt & Cie., leurs comptes pour avoir réparé les voiles | 15 | 12 0 0 |
| " 26 .. | " W. Cotnam, son compte pour avoir réparé les chaloupes | 16 | 0 18 9 |
| " " .. | " Dr. Rowley, son compte pour médicaments fournis à l'équipage | 17 | 2 16 2 |
| " 27 .. | " T. Cary & Cie., leur compte pour coller les cartes sur toile | 18 | 1 0 0 |
| " " .. | " H. Hemming, son compte pour divers ouvrages de menuiserie faits à la chambre de ce vaisseau | 19 | 4 19 4 |
| " 29 .. | " J. Harem, son compte pour charriage, etc. | 20 | 0 1 0 |
| " " .. | " George Taylor, son compte pour avoir hiverné le vaisseau sur son plan incliné, et pour diverses réparations | 21 | 55 18 5 |
| " " .. | " C. Brocklesly, marchand de marine, son compte pour divers effets | 22 | 25 11 4 |
| " " .. | " F. X. Méthot, son compte pour divers effets | 23 | 0 5 6 |
| " " .. | " T. Wilde, pour divers ouvrages | 24 | 17 12 10 |
| " " .. | " T. Andrews, son compte pour baguettes de cuivre | 25 | 1 2 6 |
| " 30 .. | " Capitaine Bankier, ses déboursés pour la chambre du vaisseau | 26 | 1 13 5 |
| " " .. | " Do. do. do. pour le quaiage | 27 | 2 1 3 |
| " " .. | " A. LeMoine, son compte pour avoir dressé l'engagement du capitaine Bankier, pour conduire ce vaisseau, et la copie | 28 | 1 5 0 |
| " 31 .. | " Capitaine Young, ses déboursés pour avoir surveillé le grément de ce vaisseau | 29 | 0 12 0 |
| | | | £672 6 10. |

No. 6.—Comptes des Déboursés pour le Phare de l'Île Verte, pendant l'année 1843.

| 1843. | | | £ s. d. |
|----------------|--|---|-----------|
| Mai 27 .. | Payé aux Douanes de Sa Majesté, le droit de 5 pour cent sur les lampes et appareils importés pour le Phare | 1 | 23 18 5 |
| Août 14 .. | " J. Jolicœur, son compte pour quatre lèche-frites de fer-blanc | 2 | 2 0 0 |
| Décembre 14 .. | " C. Poston, son compte pour trois voyages et demi de charbon | 3 | 3 16 8 |
| " 27 .. | " H. Hemming, son compte pour chassis doubles | 4 | 6 8 0 |
| " 29 .. | " J. Harem, son compte pour charriage de charbon et d'huile | 5 | 0 7 6 |
| " " .. | " C. Brocklesly et Cie., leur compte pour savon | 6 | 0 13 4 |
| " " .. | " F. X. Méthot, son compte pour mastic | 7 | 0 1 0 |
| " " .. | " Ls. Blais, son compte pour tuyau de poêle | 8 | 2 10 0 |
| | | | £38 14 11 |

COMPTES des Déboursés de la Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

Appendice
(E.)
3 Décembre.

No. 7.—Déboursés pour les Bouées, pendant l'année 1843.

| 1843. | | | | £ | s. | d. |
|----------|----|--|----|-----|----|----|
| Mai | 20 | Payé à J. Reilly, son compte pour avoir peinturé huit bouées | 1 | 4 | 0 | 0 |
| " | 26 | Capitaine Bankier pour approvisionnemens fournis au Capitaine Young pendant qu'il plaçait les bouées | 2 | 3 | 0 | 0 |
| Octobre | 14 | C. Wurtele, son Compte pour un bout de chaîne pour placer une bouée à l'endroit où un bâtiment a sombré vis-à-vis la place du marché | 3 | 2 | 2 | 10 |
| Novembre | 4 | J. Reilly, pour avoir peinturé une bouée | 4 | 0 | 10 | 0 |
| " | 22 | Jos. Guay, pour avoir aidé à enlever une bouée vis-à-vis la Rivière St. Charles | 5 | 0 | 15 | 0 |
| Décembre | 29 | J. Harmer, son compte pour charriage des bouées et des pierres à ancrage | 6 | 0 | 7 | 0 |
| " | " | A. Morrison, son compte pour une bouée neuve et pour réparations faites à d'autres bouées | 7 | 21 | 1 | 6 |
| " | " | C. N. Wurtele, pour chaînes à ancrage | 8 | 9 | 0 | 9 |
| " | " | Geo. Taylor, son compte pour avoir réparé des bouées | 9 | 1 | 3 | 0 |
| " | " | J. Wildes, son compte pour une chaîne et pour avoir réparé des bouées | 10 | 12 | 11 | 8 |
| " | 30 | W. Chapman & Cie., leur compte pour des chaînes | 11 | 3 | 15 | 0 |
| " | 31 | Capitaine Young, pour déboursés en enlevant les bouées | 12 | 0 | 9 | 6 |
| | | | | £58 | 16 | 3 |

No. 8.—Comptes des Déboursés pour l'entretien de la Tour érigée sur la Pointe Heath, à l'extrémité Est de l'Île d'Anticosti pendant l'année 1843.

| 1843. | | | | £ | s. | d. |
|----------|----|---|---|-----|----|----|
| Février | 4 | Payé à James Gibb & Cie., à compte des gages dus au gardien | 1 | 20 | 0 | 0 |
| Avril | 13 | Do. do. do. | 2 | 20 | 0 | 0 |
| Juillet | 4 | Do. do. do. | 3 | 20 | 0 | 0 |
| Décembre | 2 | Do. balance de gages do. jusqu'au mois de Septembre, 1843 | 4 | 23 | 7 | 6 |
| " | 4 | D. Fraser, son compte pour un poêle et une poêle | 5 | 2 | 3 | 6 |
| " | 26 | W. Cotnam, son compte pour une chaloupe et rames | 6 | 5 | 10 | 0 |
| " | 29 | C. Brocklesby & Cie., leur compte pour cordages | 7 | 0 | 7 | 4 |
| " | " | F. X. Méthot, & Cie., leur compte pour peinture | 8 | 2 | 13 | 6 |
| " | 31 | Capitaine Bankier, pour pension de l'assistant du gardien en se rendant à Québec. | 9 | 1 | 12 | 0 |
| | | | | £95 | 13 | 10 |

No. 9.—Comptes des Déboursés pour le Phare de la Pointe des Monts, pendant l'année 1843.

| 1843. | | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|---|---|-----|----|----|
| Mai | 6 | Payé à James Wallace, Gardien, pour acheter des provisions jusqu'au 1er Mai courant | 1 | 50 | 0 | 0 |
| Septembre | 21 | Louis Pinard, pour 206 bottes et 8 lbs. de foin, le charriage compris | 2 | 2 | 14 | 10 |
| Octobre | 12 | J. Rane, pour vaisseaux à huile pour ce Phare | 3 | 5 | 8 | 9 |
| Décembre | 14 | C. Poston, son compte pour 2 voyages de charbon envoyé en Juin dernier | 4 | 2 | 0 | 0 |
| " | 29 | J. Harem, son compte pour charriage de charbon, foin, &c. | 5 | 0 | 7 | 0 |
| " | " | A. Morrison, son compte pour presser le foin | 6 | 3 | 1 | 9 |
| " | " | C. Brocklesby & Cie., leur compte pour savon etc. | 7 | 1 | 3 | 4 |
| " | " | F. X. Méthot & Cie., leur compte pour brosses à plancher | 8 | 0 | 10 | 2 |
| " | " | T. Wildes, forgeron, son compte pour réparation de tuyau etc. | 9 | 3 | 7 | 4 |
| | | | | £68 | 13 | 2 |

No. 10.—Etat des deniers reçus et payés pour les Dépôts de Provisions, pendant l'année 1843.

| 1843. | | | | £ | s. | d. |
|----------|----|--|---|-----|----|----|
| Décembre | 11 | Payé à W. H. Roy, sept quarts de fleur et deux quarts de pois, envoyés au Dépôt en Septembre dernier | 1 | 10 | 3 | 9 |
| " | 27 | Thos. Cary & Cie., pour impression de blanches de Registres pour les gardiens | 2 | 1 | 15 | 0 |
| | | | | £11 | 18 | 9 |

Appendice
(E.)
3 Décembre.

COMPTES des Déboursés—Maison de la Trinité, Québec.—(Continués.)

Appendice
(E.)
3 Décembre.

No. 10.—(Continué.)

A VOIR.

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|----------|----|--|----|----|----|
| Novembre | 30 | Montant reçu de Joseph Archer, pour deux quarts de lard fournis à ses hommes pour le Gardien du Dépôt à la pointe Sud-ouest d'Anticosti, dans le mois de Septembre dernier, à \$12 par quart | 6 | 0 | 0 |
| | | | £5 | 18 | 9 |

No. 11.—Comptes pour Huile—1843.

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|--|------|-----|----|
| Août | 4 | Payé à George Arnold, pour trois mois du loyer d'un hangard et d'une voûte pour l'huile. | 1 | 7 | 10 |
| Septembre | 8 | “ Robert Millar pour avoir mis l'huile dans les hangards | 2 | 0 | 10 |
| Novembre | 4 | “ George Arnold pour trois mois du loyer d'un hangard et d'une voûte à l'huile. | 3 | 7 | 10 |
| “ | 22 | “ Gibb et Ross, le compte de J. Torrance et Cie, pour 2041 gallons d'huile de baleine à 5s 3d | 4 | 535 | 15 |
| “ | 25 | “ Lemesurier, Tilstone et Cie, le compte de Hearl, pour neuf barrils de fer pour mettre l'huile | 5 | 18 | 0 |
| Décembre | 27 | “ T. Cary et Cie, leur compte pour une annonce dans le “Mercury,” demandant des soumissions pour fournir de l'huile de baleine | 6 | 0 | 8 |
| “ | 29 | “ J. Harem, son compte pour charriage d'huile | 7 | 2 | 0 |
| “ | “ | “ A. Morrison, son compte pour emmagasinage d'huile jusqu'au 1er Mai dernier, et pour ouvrages de tonnellerie | 8 | 9 | 7 |
| | | | £581 | 0 | 11 |

No. 12.—Comptes pour Hangards, en 1843, savoir :—

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|-------|----|--|-----|----|----|
| Mai | 4 | Payé à R. Millar et autres, pour transport de provisions | 1 | 1 | 12 |
| “ | 10 | “ J. Lambly, pour avoir fait enlever pendant l'hiver dernier, la neige de la rue sur le front du hangard | 2 | 1 | 2 |
| “ | “ | “ Do pour six mois de loyer du hangard, expirés le 1er Mai courant | 3 | 15 | 0 |
| “ | 27 | “ La Douane de Sa Majesté, le droit de cinq pour cent sur des cylindres de verre, importés par la Princesse Victoria | 4 | 2 | 1 |
| | | | £19 | 15 | 10 |

No. 13.—Comptes des Déboursés pour la construction d'un Phare sur le Pilier Sud, en 1843, savoir :—

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|---|-------|-----|----|
| Mai | 15 | Payé à Jos. Andrew, à compte pour la construction de ce Phare | 1 | 150 | 0 |
| Juillet | 5 | “ “ l'Aurore des Canadas” pour annonces pour soumissions | 2 | 0 | 12 |
| Août | 3 | “ M. Roy, fret d'appareux pour les Piliers | 3 | 5 | 0 |
| “ | 19 | “ N. Walker, pour les mouvemens d'une pendule | 4 | 15 | 0 |
| “ | 26 | “ Thomas Tweddell, son compte pour étançons de fer et pour des chaînes | 5 | 13 | 0 |
| Septembre | 8 | “ Jos. Andrew pour la coupole | 6 | 246 | 17 |
| “ | “ | “ C. Atherton, balance à lui due pour services professionnels pour ce Phare | 7 | 8 | 15 |
| “ | “ | “ Joseph Andrew, pour ouvrages faits à la Tour | 8 | 128 | 1 |
| “ | “ | “ Do. do. pour divers | 9 | 25 | 0 |
| “ | “ | “ Geo. Garth, pour des lampes et des réflecteurs | 10 | 126 | 1 |
| “ | “ | “ Do. do. pour couvrir la coupole | 11 | 110 | 8 |
| “ | 11 | “ Millar, Edmonstone et Allan, leur compte pour fayencerie | 12 | 140 | 0 |
| “ | 14 | “ N. Walker pour machines | 13 | 20 | 0 |
| “ | 28 | “ Do. pour réverbères à feu tournant | 14 | 8 | 10 |
| “ | 29 | “ Jos. Andrew, balance de son compte pour ouvrages extra | 15 | 139 | 8 |
| “ | “ | “ Geo. Garth, balance de son compte pour avoir couvert la coupole | 16 | 55 | 4 |
| “ | “ | “ Do. balance de son compte pour lampes et réflecteurs | 17 | 63 | 0 |
| Octobre | 31 | “ Jos. Archer, à compte des ouvrages par lui faits | 18 | 100 | 0 |
| Novembre | 21 | “ Do. balance de son compte pour do | 19 | 41 | 15 |
| “ | 22 | “ William Smith, balance à lui due pour surveiller la construction de ce Phare. | 20 | 75 | 0 |
| “ | “ | “ N. Walker, balance de son compte pour surveiller la construction du fanal. | 21 | 25 | 0 |
| Décembre | 2 | “ W. Smith, son compte pour plans et services en 1841 | 22 | 11 | 10 |
| “ | 16 | “ La Compagnie de la fonderie de Ste. Marie, compte pour fonte de divers effets et appareux pour ce Phare | 23 | 923 | 4 |
| “ | 23 | “ Geo. B. Symes, son compte de quayage pour le yacht qui prenait divers effets. | 24 | 2 | 12 |
| “ | 29 | “ La Compagnie des Bateaux-à-Vapeur du St. Laurent, pour fret de divers effets. | 25 | 1 | 13 |
| “ | “ | “ La Compagnie des Bateaux-remorqueurs de Montréal pour do. do. | 26 | 0 | 12 |
| “ | 30 | “ au Capitaine Bankier, pour pension de N. Walker en allant à ce Phare et en revenant. | 27 | 1 | 15 |
| “ | “ | “ Do. do. pour la pension d'un batelier en allant à ce Phare et en revenant. | 28 | 1 | 6 |
| “ | “ | “ au Capitaine Julyan, do. do. do. | 29 | 2 | 0 |
| | | | £1739 | 10 | 6 |

Appendice
(E.)

COMPTES des DÉBOURSÉS de la Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

Appendice
(E.)

3 Décembre.

No. 14.—Comptes des Déboursés pour le Phare du Pilier, dans la saison de 1843, savoir :—

3 Décembre.

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|--------------|--|----|-----|----|----|
| Septembre 30 | Payé à Sirias Babin pour une chaloupe | 1 | 5 | 0 | 0 |
| Octobre 5 | Charles Julyan, gardien, pour bois de chauffage fourni pendant les cinq mois expirés le 30 septembre | 2 | 6 | 5 | 0 |
| " 7 | D. Boulanger, son compte pour transport de bois et d'eau | 3 | 4 | 9 | 4 |
| " 9 | Charles M'Donald, son compte pour vitres à chassis et pour un diamant de vitrier | 4 | 2 | 8 | 9 |
| " " | D. Boulanger, pour fret des articles ci-dessus | 5 | 0 | 3 | 0 |
| " 12 | Jno. Kane, son compte comme ferblantier pour des vaisseaux à huile | 6 | 14 | 0 | 9 |
| " 22 | Chs. Lemieux, pour fret de charbon, etc. | 7 | 0 | 17 | 0 |
| Novembre 18 | Thos. Drysdale, son compte pour se rendre au Pilier et y avoir réparé les feux tournans | 8 | 13 | 11 | 8 |
| Décembre 14 | C. Poston, pour un tiers de voyage de charbon | 9 | 1 | 19 | 4 |
| " 22 | Geo. Garth, son compte pour cylindres | 10 | 18 | 13 | 6 |
| " 26 | William Neilson, son compte pour annonces | 11 | 0 | 7 | 6 |
| " 27 | T. Cary & Cie., leur compte pour annonces | 12 | 0 | 7 | 4 |
| " " | J. Matthewson, son compte pour de l'huile de saindoux | 13 | 0 | 16 | 0 |
| " " | J. Harem, son compte pour charriage de charbon | 14 | 0 | 1 | 0 |
| " 29 | A. Morrison, son compte pour barils à eau | 15 | 1 | 19 | 0 |
| " " | Geo. Taylor, son compte pour mât de pavillon | 16 | 1 | 0 | 0 |
| " " | J. Shaw & Cie., leur compte pour outils | 17 | 3 | 7 | 5 |
| " " | C. Brocklesly & Cie., leur compte pour un pavillon | 18 | 3 | 1 | 6 |
| " " | F. X. Methot, son compte pour des haches | 19 | 1 | 5 | 6 |
| " " | Ls. Blais, son compte pour tuyau de poêles | 20 | 1 | 5 | 1 |
| " 30 | au Capitaine Bankier, pour la pension de M. Drysdale en se rendant à ce Phare | 21 | 1 | 0 | 0 |
| " 31 | Do. do. son compte pour pension du gardien et celle de sa famille en se rendant à ce Phare | 22 | 1 | 6 | 8 |
| | | | £81 | 15 | 4 |

No. 15.—Comptes des déboursés pour la construction du Phare sur l'Isle Biquet, en 1843.

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|--------------|---|----|-----|------|-------|
| Février 13 | Payé au "Montreal Gazette" pour annonces de soumissions pour la construction de ce Phare | 1 | 2 | 9 | 7 |
| Juin 24 | " à Joseph Archer, à compte de son engagement pour la construction de ce Phare | 2 | 498 | 6 | 8 |
| Juillet 18 | Z. Chassée, pour un bateau loué aux capitaines Boxer et Alleyn pour se rendre de l'Isle Biquet au Havre du Bic | 3 | 1 | 5 | 0 |
| Août 5 | au Capitaine Boxer, son compte de dépenses depuis le Bic jusqu'à Québec avec le Capitaine Alleyn | 4 | 11 | 3 | 6 |
| " 22 | au Capitaine Bankier, pour la pension du Capitaine Boxer, en se rendant à l'Isle Biquet, en Juillet dernier | 5 | 1 | 0 | 0 |
| " " | au Capitaine Alleyn, do. do. do. do. do. do. do. | 6 | 1 | 0 | 0 |
| Septembre 20 | Jos. Archer, à compte de son entreprise | 7 | 748 | 6 | 8 |
| Novembre 2 | au Capitaine Bankier, ses deux comptes pour provisions fournies aux Capitaines Boxer et Alleyn en se rendant à l'Isle Biquet en septembre dernier | 8 | 2 | 0 | 0 |
| " 30 | Jos. Archer, à compte du dernier paiement qui lui sera dû lorsque le Phare sera achevé | 9 | 400 | 0 | 0 |
| " " | C. Atherton, ingénieur civil, pour plan et devis pour ce Phare | 10 | 83 | 12 | 6 |
| " " | A. Lemoine, son compte pour divers documens | 11 | 1 | 10 | 0 |
| " " | W. Smith, son compte pour surveiller la construction de ce Phare | 12 | 100 | 0 | 0 |
| | | | £ | 1850 | 13 11 |

No. 16.—Comptes des Déboursés pour le Phare Ste. Croix, pendant l'année 1843, savoir :—

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|-------------|--|---|-----|----|----|
| Août 25 | Payé à Ls. Martel, pour fret d'huile à Ste. Croix | 1 | 0 | 5 | 0 |
| Décembre 16 | Ls. Durocher, son salaire comme gardien de ce Phare depuis le 7 mai jusqu'au 29 novembre dernier inclusivement, à £1 15 0 par mois | 2 | 11 | 18 | 0 |
| | | | £12 | 3 | 0 |

COMPTES des Déboursés de la Maison de la Trinité de Québec.—*Continués.*Appendice
(E.)
3 Décembre.Appendice
(E.)
3 Décembre.

No. 17.—Comptes de Déboursés pour la construction des Phares de Portneuf, et pour leur entretien pendant l'année 1843, savoir ;

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|-------------|----|--|----|-----|-----------|
| Avril 8 | .. | Payé à Gignac, pour fret d'huile à Portneuf | 1 | 0 | 5 0 |
| " 18 | .. | " A. Marcotte, do. de poêles et tuyaux à Portneuf | 2 | 0 | 10 0 |
| Mai 8 | .. | " Joseph Andrews, pour la construction de deux Phares à Portneuf | 3 | 150 | 0 0 |
| " 11 | .. | " Frs. Defoy, son compte pour un poêle | 4 | 1 | 10 7 |
| Juillet 15 | .. | " F. Rodrigue, pour charriage d'huile | 5 | 0 | 0 6 |
| " 21 | .. | " P. C. Langlois, pour la garde de ces Phares en novembre 1842 | 6 | 1 | 11 5 |
| Août 14 | .. | " J. Jolicœur, son compte pour des bidons de fer-blanc | 7 | 0 | 12 0 |
| Septembre 7 | .. | " P. Thibeau, son compte comme forgeron | 8 | 0 | 5 6 |
| " 8 | .. | " A. Collette, son salaire comme gardien | 9 | 10 | 0 0 |
| " " | .. | " J. O. Hamelin, son compte pour divers ouvrages | 10 | 6 | 13 2 |
| " " | .. | " P. Cotté, ses frais de voyage pour surveiller la construction de ces Phares | 11 | 8 | 8 9 |
| " 30 | .. | " P. Dorion, son compte pour des éponges | 12 | 0 | 1 6 |
| Octobre 6 | .. | " J. B. Delisle, son compte pour divers ouvrages | 13 | 1 | 6 2 |
| Novembre 2 | .. | " A. Collette, son salaire comme gardien | 14 | 2 | 10 0 |
| " 13 | .. | " Capitaine Young, son compte de déboursés pour l'inspection de ces Phares | 15 | 1 | 19 9 |
| " 18 | .. | " Thos. Drysdale, son compte do. | 16 | 3 | 0 0 |
| " 22 | .. | " M. Gauvin, pour voiture louée au Capitaine Young pour aller à Portneuf | 17 | 3 | 17 6 |
| " " | .. | " Millar, Edmonstone & Allan, leur compte pour fayencerie | 18 | 28 | 9 6 |
| " " | .. | " C. Atherton, son compte pour plans et devis pour ces Phares | 19 | 5 | 0 0 |
| " " | .. | " George Garth, son compte pour services rendus et pour coton à mèche | 20 | 7 | 19 10 |
| " 29 | .. | " F. X. Méthot & Cie., leur compte pour divers | 21 | 1 | 8 9 |
| " " | .. | " La Compagnie des Bateaux-à-Vapeur du St. Laurent pour fret de divers | 22 | 0 | 17 6 |
| " 31 | .. | " A. Collette, balance de son salaire comme gardien jusqu'au 30 novembre dernier | 23 | 6 | 5 0 |
| " " | .. | " Do. son compte pour divers déboursés pour ces Phares | 24 | 4 | 0 7 |
| | | | | | £246 13 0 |

No. 18.—Comptes des intérêts pendant l'année 1843, payés sur les emprunts de la Maison de la Trinité de Québec, savoir ;

| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|--|---|---|----|----|------|----|----|
| | | Payé à J. Scott, pour une année d'intérêt sur £500 jusqu'au 30 Septembre, 1843, à 8 pour cent | 1 | | | 40 | 0 | 0 |
| | | " P. Lawlor, do. do. sur £500, jusqu'au 31 mars, 1843, à 7 pour cent | 2 | | | 35 | 0 | 0 |
| | | " A. J. Duchesnay do. do. sur £500, jusqu'au 31 octobre, 1843, à 6 pour cent | 3 | | | 30 | 0 | 0 |
| | | " Geo. Taylor do. do. sur £638, jusqu'au 1er. octobre, 1843, à 6 pour cent | 4 | | | 38 | 5 | 7 |
| | | " La Banque de Montréal, intérêt sur diverses sommes empruntées en vertu des Billets du Trésorier qui ont été retirés depuis, savoir :— | | | | | | |
| | | Sur £500, jusqu'au 21 Juin, 1843, 41 jours | | 3 | 5 | 9 | | |
| | | Sur £1000, depuis le 12 Avril jusqu'au 30 Juin, 1843 | | 12 | 19 | 9 | | |
| | | Sur £500 depuis le 30 Juin jusqu'au 22 Août, 1843 | | 4 | 7 | 1 | | |
| | | " La succession de Dame Veuve Guéroul, une année d'intérêt sur £500, jusqu'au 15 Décembre, 1843 | 6 | | | 20 | 12 | 7 |
| | | | | | | £193 | 18 | 2 |

No. 19.—Comptes des Déboursés pour la construction du nouveau Phare Flottant, en 1843, savoir :

| 1843. | | | £ | s. | d. |
|------------|----|---|---|-----|-----------|
| Avril 12 | .. | Payé à Nicholson et Russell, le premier attermoiment à eux dû pour la construction de ce vaisseau | 1 | 237 | 0 4 |
| Décembre 7 | .. | " Do. do. deux autres attermoimens à compte do. do. | 2 | 474 | 0 8 |
| " 26 | .. | " Le compte de W. Neilson, pour annonces concernant la construction de ce vaisseau | 3 | 1 | 9 2 |
| " 27 | .. | " T. Cary & Cie., leur compte pour do. do. do. | 4 | 1 | 11 3 |
| " 30 | .. | " A. LeMoine, notaire, son compte pour avoir dressé le marché, etc. etc. | 5 | 5 | 0 6 |
| | | | | | £719 1 11 |

COMPTES des Déboursés—Maison de la Trinité de Québec.—(Continués.)

No. 20.—Montant des Salaires et Pensions payés aux Officiers de la Maison de la Trinité de Québec, entre le 31 Décembre, 1842, et le 31 Décembre, 1843.

| | £ | s. | d. |
|---|-------|----|----|
| A l'Honorable J. Stewart, douze mois de salaire comme Maître de la Corporation, jusqu'au 30 Septembre dernier. | 250 | 0 | 0 |
| " E. B. Lindsay, douze mois de salaire, comme Greffier et Régistrateur, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 150 | 0 | 0 |
| " Edward Boxer, douze mois de salaire comme Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 177 | 15 | 6 |
| " W. R. Rayside, douze mois de salaire comme assistant Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 111 | 2 | 2 |
| " Robert Young, douze mois de salaire comme Surintendant des Pilotes, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 166 | 13 | 4 |
| " R. N. Lindsay, douze mois de salaire comme gardien du Phare de l'Île Verte, y compris l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 125 | 0 | 0 |
| " Jas. Wallace, douze mois de salaire comme gardien du Phare de la Pointe des Monts, y compris l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 125 | 0 | 0 |
| " John E. Hammond, onze mois de salaire comme gardien du Phare de l'extrémité Sud-Ouest de l'Île d'Anticosti, y compris l'allocation de deux assistans, jusqu'au 30 Août dernier .. | 146 | 13 | 4 |
| " E. Pope, un mois de salaire comme gardien du même Phare, y compris l'allocation de deux assistans, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 12 | 10 | 0 |
| " Chs. Julyan, cinq mois de salaire comme gardien du Phare des Piliers, y compris l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 41 | 13 | 4 |
| " B. S. Lafleur, douze mois de salaire comme Huissier du Port, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 25 | 0 | 0 |
| " John Lambly, douze mois de pension de retraite comme ci-devant Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre dernier .. | 275 | 0 | 0 |
| " Charles St. Laurent, balance de sa pension comme l'un des bateliers du Maître du Havre, depuis le 30 Septembre jusqu'au 23 Octobre, 1842, jour de son décès. | 1 | 5 | 10 |
| | £1607 | 13 | 6 |

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1843.

(Signé,)

E. B. LINDSAY,

Trésorier M. T. Québec.

Certifié,

E. B. LINDSAY,

Trésorier M. T. Québec.

COMPTES de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, présentés à
chap : 15—(pour

Doit.

La Maison de la Trinité de Québec, en compte

| 1844 | | £. | s. | d. | £ | s. | d. |
|------|---|------|----|----|---|------|-------------|
| " | Pour payer les chapitres de dépense suivants, savoir :— | | | | | | |
| " | No. 1.—Dépenses contingentes | 426 | 0 | 8 | | | |
| " | " 2.—Bureau du Maître du Havre | 462 | 9 | 4 | | | |
| " | " 3.—Bouées | 143 | 12 | 0 | | | |
| " | " 4.—Yacht Union | 667 | 6 | 2 | | | |
| " | " 5.—Phare flottant .. | 478 | 1 | 6 | | | |
| " | " 6.—Nouveau Phare flottant | 1058 | 3 | 2 | | | |
| " | " 7.—Anchor Hoy | 260 | 19 | 0 | | | |
| " | " 8.—Tour de Heath Point | 89 | 0 | 6 | | | |
| " | " 9.—Phare de Port-neuf | 122 | 14 | 9 | | | |
| " | " 10.—Phare de Ste. Croix..... | 15 | 12 | 1 | | | |
| " | " 11.— " des Piliers | 187 | 0 | 3 | | | |
| " | " 12.— " de l'Île Verte | 10 | 16 | 11 | | | |
| " | " 13.— " du Bicquet | 97 | 2 | 7 | | | |
| " | " 14.— " do | 2808 | 6 | 7 | | | |
| " | " 15.— " de la Pointe des Monts | 73 | 9 | 0 | | | |
| " | " 16.— " de la Pointe Sud-Ouest d'Anticosti do. | 37 | 1 | 1 | | | |
| " | " 17.—Compte d'huile | 587 | 7 | 6 | | | |
| " | " 18.—Magasins | 40 | 5 | 6 | | | |
| " | " 19.—Dépôts de Provisions | 26 | 0 | 0 | | | |
| " | " 20.—Comptes d'intérêts | 142 | 0 | 0 | | | |
| " | " 21.—Salaires | 1643 | 14 | 6 | | | |
| | | | | | | 9377 | 3 1 |
| " | Au Trésorier, pour commission de cinq pour cent, sur les deniers qu'il a reçus, depuis le 31 Décembre, 1843, jusqu'au 31 Décembre, 1844 | 250 | 0 | 0 | | | |
| " | " Moins le montant porté sur le Fonds des Pilotes infirmes de Québec | 163 | 2 | 0 | | | |
| | | | | | | 86 | 18 0 |
| " | Balance dans la caisse du Trésorier | .. | .. | .. | | 3637 | 12 9 |
| | | | | | | £ | 13101 13 10 |

Assermenté devant moi, dans la Maison
de la Trinité, ce 17 Janvier, 1845.

(Signé.)

J. STEWART,
Maître.

l'Assemblée Législative, conformément à la 20e. Section de l'Acte 4 et 5 Victoria, l'année, 1844.)

courant avec Errol Boyd Lindsay, Trésorier.

AVOIR.

| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|----------------|--|----|----|--------|----|-----------|
| 1843. | Décembre 31 .. | Balance de compte rendu ce jour | .. | .. | 2185 | 3 | 4 |
| 1844. | Juillet 22 .. | Montant du warrant de Sir Charles Metcalfe, No. 1059, pour £1800 sterling | .. | .. | 2000 | 0 | 0 |
| " | 24 .. | Reçu de George Arnold, produit de la vente d'huile de rebut, de barrils et de jarres vides | .. | .. | 4 | 2 | 3 |
| Septembre 18 .. | " | R. N. Lindsay, Gardien du Phare de l'Île Verte, le prix de 3 jarres vides à 7s. 6d. | .. | .. | 1 | 2 | 6 |
| Décembre 21 .. | " | G. H. Gibson pour jarres d'huile vides | .. | .. | 0 | 12 | 9 |
| " | " .. | la moitié de l'amende à laquelle le Capitaine Baird, du navire le Catherine, a été condamné | .. | .. | 2 | 10 | 0 |
| " | " .. | la moitié de l'amende à laquelle le Capitaine Jameson, du navire Harmony, a été condamné, le 4 Octobre dernier | .. | .. | 1 | 5 | 0 |
| " | " .. | la succession de Mr. Lindsay, ci-devant Trésorier, le produit de la vente des bois épaves | 60 | 8 | 7 | | |
| " | " .. | do. do. do. pour huile | 15 | 0 | 0 | | |
| | | | | | 75 | 8 | 7 |
| " | " .. | Droits de tonnage prélevés sur les vaisseaux de cabotage pendant la dernière saison, en vertu de la 13e Section de la 4 et 5 Victoria, chap: 15. | .. | .. | 46 | 11 | 4 |
| Balance des droits du Cul-de-Sac jusqu'au 10 Octobre, reçus tel qu'il appert par les comptes | | | | | .. | .. | 65 10 10 |
| Les sommes suivantes ont été reçues de l'officier de Port, savoir:— | | | | | | | |
| Droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 Janvier, 1844, en vertu de l'Acte 45 George III. chap. 12 | | | | | 785 | 4 | 10 |
| " de 1d. en vertu de l'Acte 4 et 5 Vict. chap. 15. | | | | | 438 | 6 | 7 |
| " de 2d. do. do. do. | | | | | 876 | 13 | 2 |
| | | | | | 2100 | 4 | 7 |
| Moins la somme créditée dans le compte du Trésorier, le 31 Décembre, 1843 | | | | | 1731 | 9 | 1 |
| | | | | | 368 | 15 | 6 |
| Droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 Juillet, 1844; en vertu de l'Acte 45 Geo: III, chap: 12 | | | | | 1070 | 0 | 0 |
| " de 1d. en vertu de l'Acte 4 et 5 Vict: chap: 15. do. | | | | | 562 | 14 | 0 |
| " 2d. do. do. | | | | | 1125 | 8 | 0 |
| | | | | | 2758 | 2 | 0 |
| Droits perçus pendant le trimestre expiré le 10 Octobre, 1844, savoir; en vertu de l'Acte 45 Geo. III. chap: 12. | | | | | 1859 | 10 | 2 |
| " de 1d. en vertu de l'Acte 4 et 5 Vic: chap. 15. | | | | | 988 | 15 | 7 |
| " 2d. do. do. | | | | | 1977 | 11 | 2 |
| | | | | | 4825 | 16 | 11 |
| " do. à compte des deniers perçus pendant le trimestre expiré le 5 Janvier 1845. | | | | | .. | .. | 766 12 10 |
| | | | | | £13101 | 13 | 10 |

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1844.

E. B. LINDSAY,

Trésorier M. T. Québec.

COMPTES des Déboursés, Maison de la Trinité de Québec.—(Continués.)

DOIT

CUL-DE-SAC.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|---|----|-----|-------|
| Février | 13 | Payé à A. Miller, pour avoir enlevé la neige pendant l'hiver dernier, vis-à-vis le Cul-de-Sac | 1 | 3 | 0 0 |
| Septembre | 23 | " P. Julien, son compte, pour avoir réparé les clôtures | 2 | 1 | 6 0 |
| " | " | " Cotisation du Quai et de la Grève du Cul-de-Sac etc. pour 1844 | 3 | 15 | 15 0 |
| Décembre | 11 | " A. C. Brocklesby, son compte pour un cadenas | 4 | 0 | 2 0 |
| " | 18 | " T. Cary et Cie, leur compte pour impression de permis | 5 | 1 | 5 6 |
| " | " | " la Maison de la Trinité | .. | 65 | 10 10 |
| | | | | £86 | 19 4 |

CONTRA,

AVOIR.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|---|---|-----|------|
| Janvier | 9 | Montant reçu de W. R. Rayside, à compte des droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 du courant | | 9 | 12 5 |
| Mai | 21 | " Do. do. do. jusqu'au 21 du courant | | 11 | 3 4 |
| Juillet | 22 | " Do. du Capitaine Jolyan à compte do. do. do. | | 25 | 0 0 |
| Septembre | 5 | " Do. du Capitaine Boxer do. do. do. | | 25 | 0 0 |
| Octobre | 19 | " do. do. do. do. do. | | 7 | 5 5 |
| Décembre | 2 | " do. do. do. do. do. | | 8 | 18 2 |
| | | | | £86 | 19 4 |

No. 1.—Montant des Dépenses Contingentes de la Maison de la Trinité, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-----------|----|---|----|------|-------|
| Février | 3 | Payé à H. Gowen, pour un quartier de loyer des Bureaux et de la Salle de la Maison de la Trinité, jusqu'au 1er du courant | 1 | 17 | 10 0 |
| " | 13 | " A. Miller, pour enlever la neige devant et derrière la Maison de la Trinité. | 2 | 1 | 10 0 |
| Mars | 2 | " F. Rodrigue, pour divers déboursés, pour nettoyer les Bureaux, scier le bois, &c. | 3 | 1 | 12 3 |
| " | 13 | " Thomas Gavin, (par ordre du Bureau,) pour avoir livré avant le temps convenu à la Maison de la Trinité, la maison de Mr. McKenzie. | 4 | 2 | 10 0 |
| " | 3 | " Pour ramonage de cheminées, jusqu'au 1er Mai, 1844 | 5 | 1 | 2 6 |
| " | 6 | " Thomas Gavin, pour un seau | 6 | 0 | 7 6 |
| " | " | " Jean Pepin, pour 4 cordes de bois de chauffage | 7 | 2 | 19 0 |
| " | 10 | " W. Russell, pour des pailleçons | 8 | 0 | 12 6 |
| " | 13 | " Louis Fortier et autres, pour nettoyer les cours | 9 | 1 | 9 0 |
| " | 15 | " La Veuve Lafrance et autres, pour nettoyer la nouvelle Maison et les Bureaux | 10 | 5 | 10 0 |
| " | 18 | " Louis Fortier et autres, pour avoir transporté les meubles et les records, &c. | 11 | 1 | 7 0 |
| " | 20 | " François Rodrigue, son compte pour divers meubles pour la nouvelle Salle de la Maison de la Trinité | 12 | 2 | 8 1 |
| " | 24 | " William Smith, pour avoir construit une voûte de sûreté dans le Bureau du Trésorier | 13 | 8 | 7 6 |
| " | 26 | " J. Kelly, son compte pour un garde-feu pour la Salle de la Trinité. | 14 | 2 | 0 0 |
| Avril | 29 | " Joseph Porter, son compte pour poser des sonnettes | 15 | 1 | 10 0 |
| Mai | 2 | " A. McNider, do. pour des tapis | 16 | 15 | 1 2 |
| " | 6 | " J. Miller do. pour une grille dans son Bureau | 17 | 0 | 7 6 |
| " | 7 | " Frais de Port, pour les trimestres expirés le 5 Janvier et le 5 Avril dernier. | 18 | 21 | 17 10 |
| " | 11 | " P. W. Hartigan, son compte pour avoir peinturé l'enseigne de la Maison de la Trinité, &c. | 19 | 4 | 3 9 |
| " | 21 | " G. B. Symes, son compte pour fret du "tarif des Droits de Port, par Daniel," transporté par l'Unicorn | 20 | 0 | 3 9 |
| " | 22 | " Aux Douanes de Sa Majesté, le droit de 5 pour cent sur do | 21 | 0 | 0 8 |
| " | 24 | " Benjamin et Frères, leur compte pour une toile cirée pour la Salle de la Trinité | 22 | 0 | 10 0 |
| " | " | " Joseph Paquet, pour une corde de bois de chauffage, et charriage. | 23 | 0 | 10 9 |
| " | 29 | " H. Gowen, pour un quartier de loyer de la Maison de la Trinité, jusqu'au 1er courant | 24 | 17 | 10 0 |
| Juin | 11 | " A. Buchanan, pour copie d'un jugement prononcé contre l'officier du port. | 25 | 1 | 10 10 |
| " | " | " N. Boucher, pour 1 corde de bois de chauffage, et charriage | 26 | 0 | 10 9 |
| " | 22 | " Louis Lacasse, pour avoir cordé le bois | 27 | 0 | 5 11 |
| Juillet | 1 | " B. Vaillancourt pour do | 28 | 0 | 7 1 |
| " | 4 | " O. Bourgalt, pour 28 cordes d'érable, à 11s. 6d. | 29 | 16 | 2 0 |
| " | 31 | " Frais de port pour le trimestre expiré le 5 du courant | 30 | 11 | 0 11 |
| Août | 2 | " Charles Martel, pour charriage de bois de corde | 31 | 2 | 2 0 |
| " | 3 | " M. Larvie, pour sciage do. | 32 | 1 | 1 3 |
| " | 12 | " James McKenzie, trois mois de loyer de la Maison de la Trinité, jusqu'au 1er du courant | 33 | 31 | 5 0 |
| " | 22 | " François Rodrigue, son compte pour divers | 34 | 0 | 18 1 |
| " | 26 | " Lafleur et Saint Laurent leur compte pour meubles fournis pour la Salle et les Bureaux de la Maison de la Trinité | 35 | 24 | 8 0 |
| Septembre | 13 | " W. Cowan, pour un Almanac de Québec | 36 | 0 | 7 6 |
| Octobre | 26 | " E. L. Montizambert, son compte pour consultations comme Procureur. | 37 | 5 | 0 0 |
| " | " | " J. Jones, son compte pour du charbon | 38 | 3 | 14 0 |
| Novembre | 2 | " James McKenzie, un quartier de loyer expiré le 5 Octobre dernier. | 39 | 31 | 5 0 |
| " | 4 | " Frais de port pour le trimestre expiré le 5 Octobre dernier | 40 | 9 | 6 7 |
| " | 9 | " F. Rodrigue, son compte pour avoir lavé les Bureaux | 41 | 1 | 5 0 |
| " | 15 | " B. S. Lafleur, do. pour encadrer des cartes | 42 | 0 | 15 0 |
| Décembre | 2 | " François Rodrigue, pour douze mois de salaire comme Messenger jusqu'à cette date, à raison de £36 par année, depuis le 1er Janvier, 1844. | 43 | 35 | 10 0 |
| | | | | £287 | 15 8 |

Porté en l'autre part....

COMPTES des DÉBOURSÉS—Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

No. 1.—(Continué.)

| 1844. | | Montant de l'autre part..... | £. | s. | d. |
|------------|--|------------------------------|----------|----|----|
| 7 Décembre | Payé à C. Poston, son compte pour charbon | 44 | 287 | 15 | 8 |
| 11 " | " W. Neilson, son compte pour impressions et annonces, etc. | 45 | 1 | 1 | 0 |
| " " | " C. Brocklesby & Cie., leur compte pour cartes | 46 | 8 | 12 | 0 |
| 12 " | " Cotisations pour les loyers de 1844 | 47 | 1 | 17 | 6 |
| 17 " | " J. B. Fréchette, son compte pour souscription au "Canadien" et pour insertion d'annonces | 48 | 1 | 10 | 0 |
| 18 " | " T. Cary & Cie., leur compte pour impressions | 49 | 5 | 12 | 4 |
| 19 " | " A. LeMoine, do pour actes notariés | 50 | 4 | 9 | 7 |
| " " | " A. Lenfesty, do pour divers, pour nettoyer la Salle et les Bureaux, le printemps dernier | 51 | 0 | 15 | 0 |
| " " | " William Kemble, do pour souscription à la "Gazette Officielle" | 52 | 1 | 2 | 4 |
| 24 " | " Louis Blais, forgeron, son compte pour poser une porte en fer à la voûte de sûreté, et pour tuyaux de poêle, etc. | 53 | 1 | 0 | 0 |
| " " | " F. De Foy, son compte pour poêle et devant de poêle | 54 | 13 | 16 | 3 |
| 31 " | " au Régistrateur pour avoir fait l'index du Journal, et pour l'avoir copié en 1844. | 55 | 6 | 5 | 0 |
| " " | " H. Hemming, son compte pour divers ouvrages de menuiserie faits pour la nouvelle Salle et les Bureaux | 56 | 55 | 0 | 0 |
| | | | 34 | 9 | 0 |
| | | | £426 0 8 | | |

No. 2.—Dépenses du Bureau du Maître du Havre, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------------|--|----|----------|----|----|
| 6 Mars | Payé à B. S. Lafleur, huissier du port, balance de son allocation pour surveiller les rues qui conduisent à la place de débarquement pendant l'hiver dernier | 1 | 14 | 0 | 0 |
| 1 Avril | " au Capitaine Boxer, trois mois de salaire pour un commis, jusqu'au 30 Mars dernier, | 2 | 12 | 10 | 0 |
| 10 " | " W. K. Rayside, pour le louage d'une chaloupe pour aborder les vaisseaux, | 3 | 0 | 13 | 9 |
| 20 Mai | " Ls. Gusselin et J. Rowden, pour avoir peinturé les chaloupes du Maître du Havre, | 4 | 1 | 0 | 0 |
| 24 " | " J. Miller, son compte pour poser une grille dans le Bureau du Maître du Havre, | 5 | 0 | 10 | 0 |
| 1 Juin | " Salaire des bateliers du Maître du Havre, jusqu'au 30 Mai | 6 | 21 | 0 | 0 |
| " " | " do. do. de l'assistant Maître du Havre | 7 | 26 | 0 | 0 |
| 12 " | " Jos. Descarreau, pour avoir affiché les réglemens du Havre | 8 | 0 | 4 | 0 |
| 13 " | " au Capt. Boxer, ses frais de transport à l'Islet pour inspecter le site d'un quai, etc. | 9 | 4 | 7 | 0 |
| 26 " | " Do. trois mois d'allocation pour un commis, jusqu'au 30 du courant, | 10 | 12 | 10 | 0 |
| 1 Juillet | " Do. salaire des bateliers do. do. | 11 | 21 | 0 | 0 |
| 2 " | " Do. do. l'assistant Maître du Havre do. do. | 12 | 26 | 0 | 0 |
| 1 Août | " au Maître du Havre do. jusqu'au 31 Juillet | 13 | 21 | 0 | 0 |
| 2 " | " l'assistant do. do. do. do. | 14 | 26 | 0 | 0 |
| 26 " | " Lafleur et Saint Laurent, leur compte pour meubles de bureau | 15 | 9 | 6 | 0 |
| 3 Septembre | " Le salaire des bateliers du Maître du Havre, jusqu'au 31 Août dernier | 16 | 21 | 0 | 0 |
| " " | " Do. do. de l'assistant do. do. do. | 17 | 26 | 0 | 0 |
| 1 Octobre | " Do. do. do. do. jusqu'au 30 Septembre | 18 | 26 | 0 | 0 |
| " " | " Do. do. do. du Maître du Havre, | 19 | 21 | 0 | 0 |
| 4 " | " au Maître du Havre, pour trois mois de salaire pour un commis, jusqu'au 30 Sept. | 20 | 12 | 10 | 0 |
| 19 " | " William Kemble, son compte pour impressions | 21 | 4 | 2 | 6 |
| 29 " | " aux bateliers du Maître du Havre, jusqu'au 31 du courant | 22 | 21 | 0 | 0 |
| 2 Novembre | " Do. de l'assistant Maître du Havre do. do. | 23 | 26 | 0 | 0 |
| 9 " | " J. Greer, son compte pour une chaloupe | 24 | 11 | 13 | 6 |
| 26 " | " B. Sampson, ses gages comme l'un des bateliers du Maître du Havre, depuis le 1er. jusqu'au 26 du courant, à £5 par mois | 25 | 4 | 3 | 4 |
| 30 " | " aux bateliers du Maître du Havre, jusqu'à cette date | 26 | 26 | 0 | 0 |
| " " | " R. Miller et à un autre batelier du Maître du Havre, jusqu'à cette date | 27 | 11 | 0 | 0 |
| 1 Décembre | " B. S. Lafleur, son allocation pour avoir surveillé la place de débarquement, etc., pendant la dernière saison | 28 | 25 | 0 | 0 |
| " " | " S. Greer, son compte pour avoir réparé les chaloupes | 29 | 0 | 17 | 6 |
| 7 " | " S. et J. Brown, do. pour divers do. | 30 | 0 | 18 | 0 |
| 11 " | " C. Brocklesby & Cie, leur compte pour do. | 31 | 2 | 10 | 9 |
| 12 " | " B. S. Lafleur, à compte de son allocation pour surveiller les rues qui conduisent à la place de débarquement, pendant l'hiver prochain | 32 | 6 | 0 | 0 |
| " " | " Thomas Wildes, son compte comme forgeron pour avoir réparé les chaloupes | 33 | 1 | 8 | 0 |
| 13 " | " James Hunt & Cie., leur compte pour divers pour do. | 34 | 2 | 10 | 6 |
| 19 " | " T. Cary & Cie., leur compte de papeterie pour le bureau | 35 | 10 | 7 | 0 |
| 23 " | " H. Hemming, son compte pour réparer des chaloupes | 36 | 4 | 11 | 0 |
| 24 " | " J. J. Lowndes, son compte pour trois paires de rames de frêne | 37 | 1 | 17 | 6 |
| | | | £462 9 4 | | |

No. 3.—Déboursés pour les Bouées, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|--|---|-----------|----|----|
| 24 Avril | Payé à James Reilly, son compte pour avoir peinturé huit bouées | 1 | 4 | 0 | 0 |
| 25 Mai | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri le Surintendant des pilotes à bord du yatch, pendant qu'il possédait les bouées | 2 | 6 | 10 | 0 |
| 24 Août | " la Douane de Sa Majesté, le droit de cinq pour cent sur une bouée neuve importée dans le cours de ce mois par le vaisseau Mary Ann | 3 | 2 | 11 | 10 |
| 12 Septembre | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri le capitaine Young, pendant qu'il possédait les bouées rouges | 4 | 1 | 10 | 0 |
| | | | £14 11 10 | | |

Appendice

(E.)

3 Décembre.

COMPTES de Déboursés—Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

No. 3.—(Continué.)

Appendice

(E.)

3 Décembre.

| 1844. | | Montant de l'autre part.... | £ s. d. |
|-------|----------|---|-------------|
| 19 | Octobre | Payé au Capitaine Young, son compte de dépenses en revenant par terre de poser des bouées | 14 11 10 |
| " | " | " à J. Reilly, son compte pour peindre les bouées | 5 1 7 6 |
| 29 | " | " Jean Barras, ses gages, comme matelot surnuméraire à bord du Anchor Hoy, du 19 au 27 du courant, pendant que l'on posait une bouée dans la Traverse | 6 2 0 0 |
| 11 | Décembre | " W. Neilson, son compte pour impressions d'annonces relatives aux bouées | 7 1 12 0 |
| " | " | " C. Brocklesby & Cie., leur compte de divers pour bouées | 8 1 10 0 |
| 12 | " | " Thos. Wildès, son compte comme forgeron pour do. | 9 1 0 1 |
| 16 | " | " John Harem, son compte pour transporter les bouées | 10 14 1 6 |
| 17 | " | " J. B. Fréchette, son compte pour annonces dans le Canadien relativement aux nouvelles bouées | 11 1 15 8 |
| 18 | " | " Thomas Cary, son compte pour annonces dans le "Mercury" relativement aux nouvelles bouées | 12 1 12 0 |
| 19 | " | " C. et W. Wurtele, leur compte pour chaînes et chaînons | 13 2 13 0 |
| 20 | " | " A. Morrison, son compte pour une nouvelle bouée et en réparer d'autres | 14 21 12 11 |
| 21 | " | " Robert Young, son compte de déboursés pour préparer les bouées | 15 25 10 0 |
| 23 | " | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri le Capitaine Young, pendant qu'il posait les bouées | 16 0 11 6 |
| " | " | " la Banque de Montréal pour une lettre de change pour £52 13s. 4d. sterling, transmise à M. Markland à Londres, dont partie étant le prix d'une bouée modèle, tel qu'il appert par l'envoi, en date du 17 Juin, 1844, y compris la prime sur l'échange | 17 0 10 0 |
| | | | 18 53 4 0 |
| | | | £143 12 0 |

No. 4.—Déboursés pour le Yacht Union, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | £ s. d. | |
|-------|----------|---|-------------|
| 24 | Avril | Payé à James Reilly, son compte pour avoir peinturé ce vaisseau | 1 9 15 0 |
| " | Mai | " C. E. Levey & Cie., leur compte pour quoyage | 2 1 10 0 |
| 25 | " | " au Capitaine Bankier, diverses sommes payées pour ouvrage | 3 8 10 1 |
| 1 | Juin | " M. Hawkins, pour louage d'un bateau pour transporter les effets à bord | 4 0 15 0 |
| 11 | " | " C. Hagan, son compte pour arcot de cuivre | 5 1 17 6 |
| 20 | " | " la Banque de Montréal, pour une lettre de change pour £1440 3s. 7d. sterling, transmise à M. Markland, dont partie pour un pavillon pour ce vaisseau, tel qu'il appert par l'envoi daté le 24 Avril, 1844 | 6 4 4 |
| 28 | Octobre | " Thomas Drysdale, son compte pour avoir réparé le compas, la longue-vue, etc. etc. | 6 1 0 0 |
| 14 | Novembre | " C. E. Levey & Cie., leur compte pour un ancre | 7 12 4 2 |
| 7 | Décembre | " A. Butchard, fabricant de poulies, son compte pour divers | 8 4 0 0 |
| 11 | " | " C. Brocklesby, marchand de marine, son compte pour divers | 9 41 17 11 |
| 12 | " | " Thos. Wildès, forgeron, son compte pour divers | 10 3 13 10 |
| 13 | " | " Méthot, Chinic & Cie., leur compte pour divers | 11 0 11 6 |
| " | " | " James Hunt, son compte pour du vin | 12 1 10 0 |
| " | " | " Jas. Hunt & Cie., leur compte pour voiles, etc. | 13 59 6 4 |
| 16 | " | " John Harem, son compte pour transport d'un ancre, etc. | 14 0 9 10 |
| 17 | " | " D. Rowley, son compte pour médicaments fournis à l'équipage | 15 3 19 3 |
| 19 | " | " W. B. Jeffry, son compte pour avoir réparé les soupapes | 16 0 9 6 |
| " | " | " A. Lemoine, notaire public, son compte pour un acte d'accord avec le Capitaine Bankier | 17 1 5 0 |
| " | " | " C. et W. Wurtele, leur compte pour un ancre | 18 15 0 11 |
| " | " | " Thomas Andrews, ferblantier, son compte pour divers, | 19 2 14 8 |
| 21 | " | " Robert Young, ses déboursés pour surveiller le grément de ce vaisseau | 20 0 15 0 |
| " | " | " E. Davies, son compte pour réparer do. do. | 21 12 4 5 |
| 23 | " | " au Capitaine Bankier, pour le montant à lui dû suivant son engagement pour conduire ce vaisseau | 22 466 14 2 |
| " | " | " Do. do. son compte pour ouvrage fait en Mars dernier, | 23 6 17 6 |
| " | " | " H. Hemming, pour ouvrage de menuiserie fait pour ce vaisseau | 24 2 0 3 |
| 28 | " | " W. Cotman, son compte pour réparations faites à la grande chaloupe | 25 2 0 0 |
| | | | £667 6 2 |

COMPTES de Déboursés—Maison de la Trinité de Québec—(Continués.)

No. 5.—Comptes des Dépoursés pour le Phare flottant, pendant l'année 1844, savoir :—

Appendice (E.)
3 Décembre.

Appendice (E.)
3 Décembre.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------------|---|----|------|----|------|
| 23 Janvier | Payé au Capitaine Richardson pour fret de barrils vides d'huile, pris à la Pointe Lévy | 1 | | 0 | 7 6 |
| 1 Mai | " a J. B. Baron, pour louage de bateaux pour mettre l'huile à bord du vaisseau | 2 | | 0 | 12 6 |
| " | " James Reilly, son compte pour avoir peinturé ce vaisseau | 3 | | 0 | 17 6 |
| 20 Juillet | " la Banque de Montréal, pour une lettre de change transmise à Mr. Markland pour la somme de £1440 3s; 7d., sterling; étant pour payer en partie un grand mât pour ce vaisseau | | | 17 | 12 0 |
| 28 Octobre | " Thomas Drysdale, son compte pour un télescope | 4 | | 2 | 10 0 |
| 29 Novembre | " au Capitaine Richardson, à compte de ce qui lui est dû suivant son engagement pour conduire ce vaisseau pendant la saison dernière | 5 | 300 | 0 | 0 |
| 7 Décembre | " a C. Poston, son compte pour charbon | 6 | | 0 | 12 4 |
| 11 " | " W. Neilson, son compte pour annonces relatives à un gong pour ce vaisseau | 7 | | 0 | 13 0 |
| " | " C. Brocklesby & Cie leur compte pour divers | 8 | | 79 | 12 5 |
| 12 " | " Thomas Wildes, forgeron, son compte pour réparations | 9 | | 18 | 0 9 |
| 13 " | " James Hunt & Cie; leur compte pour voiles et réparations faites à ce vaisseau | 10 | | 16 | 9 9 |
| 16 " | " Julien Chabot, pour fret de barrils d'huile pris à la Pointe Lévy | 11 | | 0 | 7 6 |
| " | " J. Harem, son compte pour charriage de provisions | 12 | | 6 | 8 0 |
| 17 " | " au Dr. Rowley, son compte pour médicaments | 13 | | 4 | 5 0 |
| " | " J. B. Fréchette, son compte pour annonces dans le " Canadien" relativement à un gong pour ce vaisseau | 14 | | 0 | 9 0 |
| 19 " | " A. Lemoine, son compte pour avoir dressé l'engagement du Capitaine Richardson pour conduire ce vaisseau, et en avoir fait copie | 15 | | 1 | 5 0 |
| " | " C. & W. Wurtele, leur compte pour chaînes | 16 | | 5 | 7 2 |
| " | " la Banque de Montréal, pour une lettre d'échange pour £52 13s. 4d. sterling, transmise à Mr. Markland, dont partie pour un gong chinois, importé pour ce vaisseau, tel qu'il appert par l'envoi du 17 Juin, 1844, y compris la prime de l'échange | | | 11 | 15 1 |
| 20 " | " A. Morrison, son compte pour futailles | 17 | | 6 | 2 6 |
| 23 " | " H. Hemming, son compte pour une boîte à outils | 18 | | 1 | 12 0 |
| 24 " | " F. DeFoy, son compte pour poêle et dessous de poêle | 19 | | 1 | 7 6 |
| 31 " | " Dr. Morrin, son compte pour médicaments fournis à l'équipage de ce vaisseau dans l'année 1840. | 20 | | 1 | 15 0 |
| | | | £478 | 1 | 6 |

No. 6.—Déboursés encourus pour la construction du Phare flottant, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|------------|--|----|-------|-----|------|
| 23 Janvier | Payé au Capitaine Richardson, pour avoir transporté dans ce Phare les mâts du vieux Phare flottant, | 1 | | 0 | 15 0 |
| 24 Février | " a R. Miller et J. Taylor, leur compte pour grémens | 2 | | 2 | 10 0 |
| 7 Mars | " Nicholson & Russell, un attermoiment à compte de la construction de ce vaisseau, | 3 | 237 | 0 | 4 |
| 9 " | " R. Miller & J. Taylor, leur compte pour grémens | 4 | | 2 | 14 0 |
| 28 " | " au Capitaine Bankier, pour ouvrage et grémens | 5 | | 7 | 10 0 |
| 20 Avril | " au Capitaine Richardson, son compte pour les gages des employés | 6 | | 7 | 3 0 |
| 29 " | " M. Hawkins, pour louage d'un bateau pour mettre du lest à bord du vaisseau | 7 | | 1 | 2 6 |
| 30 " | " R. Miller et autres, pour le grément de vaisseau etc. | 8 | | 10 | 10 0 |
| 24 Mai | " C. E. Levey & Cie. leur compte pour chaînes | 9 | | 103 | 9 7 |
| 25 " | " P. McQuilkin, son compte pour une cambuse | 10 | | 7 | 10 0 |
| 27 " | " J. Jones, son compte pour de l'arcot de cuivre | 11 | | 2 | 15 0 |
| 29 " | " J. Beaulieu, pour avoir remorqué ce vaisseau dans le courant | 12 | | 2 | 0 0 |
| 30 " | " Nicholson & Russell, balance de leur contrat pour la construction de ce vaisseau et pour d'autres ouvrages | 13 | 388 | 6 | 7 |
| 24 Juillet | " J. Jamieson, son compte pour surveiller sa construction | 14 | | 25 | 0 0 |
| 7 Décembre | " J. Richardson, son compte pour achever sa construction | 15 | | 12 | 10 0 |
| " | " Do son compte pour divers déboursés pour do | 16 | | 10 | 5 0 |
| 11 " | " C. Brocklesby & Cie. leur compte pour cordages | 17 | | 106 | 12 7 |
| 12 " | " Thomas Wildes, forgeron, son compte pour divers | 18 | | 18 | 1 3 |
| 13 " | " James Hunt & Cie. leur compte pour des voiles | 19 | | 111 | 8 4 |
| 19 " | " A. Lemoine, son compte pour une quittance notariée des entrepreneurs en faveur de la Maison de la Trinité | 20 | | 1 | 0 0 |
| | | | £1058 | 3 | 2 |

No. 7.—Comptes des Déboursés du Anchor Hoy, pendant l'année 1844.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|---|----|------|----|------|
| 10 Mai | Payé à J. B. Symes, son compte pour grémens | 1 | | 9 | 10 0 |
| 31 " | " W. B. Meyers, son compte pour deux ancres pour ce vaisseau, | 2 | | 9 | 10 0 |
| " | " J. Jamieson, à compte du contrat de George Taylor pour la construction de ce vaisseau | 3 | 100 | 0 | 0 |
| 19 Août | " McQuilkin et Henry, leur compte pour une cambuse | 4 | | 5 | 15 6 |
| 22 " | " J. Jones, son compte pour de l'arcot de cuivre pour ce vaisseau | 5 | | 3 | 0 0 |
| 26 " | " E. Edgley, son compte pour grapins, et crochets doubles | 6 | | 13 | 5 10 |
| 10 Septembre | " J. Gourley, pour avoir travaillé à bord du vaisseau | 7 | | 1 | 12 6 |
| 11 Octobre | " au Capitaine Julyan, gages pour des matelots surnuméraires employés dans ce vaisseau, | 8 | | 1 | 5 0 |
| 16 " | " C. E. Levey & Cie, leur compte pour chaîne et ancre | 9 | | 33 | 9 5 |
| 28 " | " R. Miller et autres, pour avoir travaillé à bord de ce vaisseau | 10 | | 6 | 17 6 |
| 9 Novembre | " Do trois mois de salaire comme Capitaine de ce vaisseau, jusqu'au 1er. courant, | 11 | | 5 | 0 0 |
| 12 " | " McQuilkin et Henry, leur compte pour un petit ancre | 12 | | 6 | 7 6 |
| 2 Décembre | " S. Greer, son compte pour réparer des chaloupes | 13 | | 4 | 4 3 |
| 7 " | " A. Butchard, fabricant de poulies, son compte pour divers pour ce vaisseau | 14 | | 14 | 17 8 |
| 11 " | " W. Neilson, son compte pour annonces relatives à ce vaisseau | 15 | | 0 | 12 2 |
| " | " C. Brocklesby, marchand de marine, son compte pour divers | 16 | | 0 | 5 0 |
| 13 " | " Glass & Cie. leur compte pour du biscuit | 17 | | 0 | 18 6 |
| 16 " | " J. Harem, son compte pour avoir charrié un ancre | 18 | | 1 | 13 0 |
| 17 " | " J. B. Fréchette, son compte pour annonces insérées dans le " Canadien" relativement à ce vaisseau | 19 | | 1 | 3 0 |
| 18 " | " T. Cary & Cie. leur compte pour do dans le "Mercury" | 20 | | 0 | 6 4 |
| 21 " | " E. Davis, pour divers ouvrages de charpenterie pour ce vaisseau | 21 | | 59 | 6 9 |
| 23 " | " au Capitaine Bankier, pour une caisse renfermant un harnais | 22 | | 0 | 15 0 |
| " | " H. Hemming, son compte pour ouvrage de menuiserie | 23 | | 1 | 1 0 |
| 24 " | " Finch & Dinning, bouchers, leur compte pour provisions | 24 | | 2 | 11 7 |
| | Porté en l'autre part.....£ | | £283 | 7 | 6 |

Appendice
(E.)

COMPTES de Déboursés—Maison de la Trinité de Québec,—(Continués.)

Appendice
(E.)

3 Décembre.

No. 7.—(Continué.)

3 Décembre.

| 1844. | | £ s. d. | £ s. d. |
|--------------|--|---------|-----------|
| | <i>Montant de l'autre part.....</i> | ... | 283 7 6 |
| | Avoir. | | |
| 11 Septembre | Montant reçu de C. E. Levey & Cie pour avoir employé ce vaisseau à sauver l'ancre et la chaîne du Brig William | 8 8 6 | |
| 23 " | " reçu de G. H. Parke pour do do do do du vaisseau Dumfrieshire. | 14 0 0 | |
| | | | 22 8 6 |
| | | | £260 19 0 |

No. 8.—Déboursés pour la Tour à l'extrémité Est de l'Île d'Anticosti, pendant l'année 1844.

| 1844. | | £ s. d. |
|-------------|---|----------|
| — Novembre | Payé à B. Bradley, son allocation comme gardien, y compris le salaire d'un assistant, 12 mois expirés le 31 Octobre, 1844 | 1 86 0 0 |
| 13 Décembre | " Methot, Chinic & Cie, leur compte pour divers | 2 0 15 6 |
| " " | " James Hunt & Cie do pour un sac à lettre | 3 0 5 0 |
| 28 " | " W. Cotnam pour avoir réparé la petite chaloupe | 4 2 0 0 |
| | | £89 0 6 |

No. 9.—Déboursés pour les Phares de Portneuf, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | £ s. d. |
|-------------|--|-----------|
| 13 Mars | Payé à Wm. Smith, le montant de son contrat pour la construction du Phare d'en haut | 1 100 0 0 |
| 25 " | " Ant. Collette, gardien, à compte de son salaire | 2 18 10 0 |
| 9 Avril | " P. Chabot, transport de lampes et réflecteurs, pris à l'Île Verte pour mettre sur ces Phares. | 3 1 10 0 |
| 10 " | " P. C. Langlois, une année de rente, jusqu'au 31 Décembre 1843, du terrain où se trouve le Phare d'en bas | 4 0 15 0 |
| 7 Octobre | " Alexis Arcan, pour avoir transporté par terre un quart d'huile à Portneuf | 5 0 12 6 |
| 16 " | " J. Delisle, fret de deux quarts d'huile rance, et trois quarts vides d'huile transportés à Portneuf | 6 0 2 6 |
| 13 Décembre | " Methot, Chinic & Cie, leur compte pour divers | 7 0 4 9 |
| 19 " | " A. Lemoine, son compte pour le marché passé avec M. Smith pour la construction du Phare d'en haut | 8 1 0 0 |
| | | £122 14 9 |

No. 10.—Déboursés pour le Phare de Sainte Croix, pendant la saison de 1844, savoir :—

| 1844. | | £ s. d. |
|------------|--|------------|
| 19 Avril | Payé à B. S. Lafleur, ses déboursés pour aller à Ste. Croix par ordre du Bureau, pour s'enquérir de la conduite du gardien | 1 3 0 0 |
| 22 Mai | " Jac. Croteau pour fret d'huile | 2 0 1 3 |
| 6 Décembre | " Ls. Durocher, gardien, son salaire depuis le 22 Avril jusqu'au 27 Novembre dernier, à 35s. par mois. | 3 12 10 10 |
| | | £15 12 1 |

No. 11.—Comptes de Déboursés pour le Phare du Pilier, pendant l'année 1844, savoir :—

| 1844. | | £ s. d. |
|--------------|---|-----------|
| 2 Février | Payé à H. E. Scott, son compte pour un prélat | 1 2 0 0 |
| 15 " | " C. Julian, trois mois d'allocation pour eau et bois de chauffage, jusqu'au 21 Déc. dernier | 2 10 0 0 |
| 20 " | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri W. Smith en se rendant à ce Phare et en en revenant | 3 3 10 0 |
| 3 Avril | " Chas. Julian, allocation pour eau et bois de chauffage, jusqu'au 31 Mars | 4 10 0 0 |
| 8 Mai | " Scott & Shaw, leur compte pour outils | 5 5 11 1 |
| 9 " | " Chas. Julian, ses déboursés pour les réparations du réverbère à feu tournant | 6 1 17 10 |
| 10 " | " J. Kane, son compte pour un poêle | 7 0 19 9 |
| 18 " | " S. H. Hough, son compte pour avoir mené Messrs. Drysdale et Smith, et diverses choses pour réparer ce Phare | 8 5 0 0 |
| 22 " | " Thos. Drysdale, son compte pour avoir réparé la machine | 9 9 0 11 |
| 25 " | " Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri Smith en descendant à ce Phare | 10 1 10 0 |
| " " | " Do do do Wright do do | 11 0 10 0 |
| 31 " | " au Capitaine Michon, pour le sauvetage d'un bout de chaîne | 12 0 2 0 |
| 11 " | " F. Marques, pour fret de divers | 13 0 2 6 |
| 9 Juillet | " C. Julian, allocation pour eau et bois de chauffage, jusqu'au 30 Juin dernier | 14 10 0 0 |
| 22 Août | " Jno. Mathewson, son compte pour 31 gallons d'huile de saindoux, à 4s. 6d | 16 7 3 0 |
| 12 Septembre | " C. Julian, do. pour la pension de Messrs. Smith & Drysdale, pendant qu'ils étaient employés à ce Phare | 17 2 13 0 |
| | <i>Porté en l'autre part.....</i> | £108 6 1 |

COMPTES de DÉBOURSÉS—Maison de la Trinité de Québec—(Continués.)

No. 11.—(Continué.)

| 1844. | | Montant de l'autre part.... | £ | s. | d. |
|--------------|--|-----------------------------|----------|----|------|
| 13 Septembre | Payé à Jno. Shaw, son compte pour divers | | 18 | 3 | 7 3 |
| 18 Octobre | " C. Julien, son allocation pour eau et bois de chauffage, jusqu'au mois de Septembre dernier | | 19 | 10 | 0 0 |
| 24 " | " Do. son compte pour divers | | 20 | 8 | 8 9 |
| 28 " | " Thos. Drysdale, do. pour avoir réparé le réverbère à feu tournant | | 21 | 6 | 17 6 |
| 20 Novembre | " Wm. Smith do. pour les porches et doubles chassis | | 22 | 9 | 12 6 |
| 6 Décembre | " Do. ses réclamations pour avoir surveillé la confection du Phare du Bicquet, et pour ouvrages qui y ont été faits ainsi qu'au Phare du Pilier, £141, dont un tiers pour ce Phare | | | 47 | 0 0 |
| 7 " | " C. Poston, son compte pour charbon | | 23 | 1 | 15 0 |
| " " | " S. et J. Brown do. pour un poêle, pour la chambre du Phare | | 24 | 4 | 10 0 |
| 11 " | " W. Neilson do. pour annonces | | 25 | 0 | 7 6 |
| " " | " C. Brocklesby et Cie. do. pour savon, chandelles et télescope | | 26 | 4 | 6 10 |
| 13 " | " Méthot, Chinic et Cie., do. pour divers | | 27 | 1 | 10 3 |
| " " | " James Hunt et Cie., do. pour un sac à lettre | | 28 | 0 | 5 0 |
| 16 " | " J. Harem, do. pour charriage de charbon | | 29 | 0 | 4 6 |
| 18 " | " T. Cary et Cie., do. pour annonces | | 30 | 1 | 1 1 |
| 19 " | " A. Lenfesty, do. pour une bouteille d'huile d'olive | | 31 | 0 | 2 6 |
| " " | " Jno. Kane do. pour du cuivre et couverts de cheminées | | 32 | 15 | 7 0 |
| 21 " | " Frs. De Foy do. pour casserole | | 33 | 1 | 15 0 |
| " " | " H. S. Scott do. pour du bitord | | 34 | 0 | 7 0 |
| 27 " | " la Compagnie des Bateaux-à-Vapeur pour fret d'huile de saindoux | | 35 | 0 | 2 6 |
| | | | £187 3 0 | | |

No. 12.—Déboursés pour le Phare de l'Île Verte, pendant l'année 1844.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|--|--|-----------|----|-------|
| 10 Avril | Payé à R. N. Lindsay, gardien, pour autant par lui déboursé pour poser le nouvel appareil et pour réparations faites à sa chaloupe | | 1 | 1 | 2 6 |
| 22 Juin | " J. Aubé, son compte pour mèches cirées envoyées à ce Phare | | 2 | 0 | 2 6 |
| 18 Septembre | " R. N. Lindsay, pour autant par lui payé à Louis Bertrand l'automne dernier, pour des chassis extérieurs pour la devanture du Phare | | 3 | 0 | 7 6 |
| 7 Décembre | " C. Poston, son compte pour charbon | | 4 | 5 | 5 0 |
| 11 " | " C. Brocklesby et Cie. do. pour savon, brosses, &c. | | 5 | 1 | 11 8 |
| 13 " | " Méthot, Chinic et Cie. do. pour divers | | 6 | 1 | 10 10 |
| " " | " J. Hunt et Cie., voiliers do. pour un sac à lettre | | 7 | 0 | 5 0 |
| 16 " | " John Harem do. pour charriage de charbon | | 8 | 0 | 10 5 |
| 30 " | " Jones et Pardy, leur compte pour avoir réparé une lampe | | 9 | 0 | 1 6 |
| | | | £10 16 11 | | |

No. 13.—COMPTES de déboursés pour le Phare du Bicquet, pendant l'année 1844.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|--|--|---------|----|-------|
| 24 Juillet | Payé à O. Bigaouette, son compte pour un traineau pour le Gardien | | 1 | 1 | 3 6 |
| " " | " Thomas Giroux do. pour une charrette do. | | 2 | 1 | 0 0 |
| 12 Septembre | " Ant. Noël do. pour une chaloupe | | 3 | 14 | 3 6 |
| " " | " Capitaine Bankier, do. pour avoir nourri le Gardien et sa famille, en se rendant à ce Phare | | 4 | 4 | 3 4 |
| 8 Novembre | " au Bureau de l'Ordonnance, pour de la poudre pour ce Phare £26 5 0 | | | | |
| " " | " moins ce qui en a été remis depuis 25 0 7 | | 5 | | |
| " " | " E. Woodbury, deux mesures à poudré de cuivre pour ce Phare | | 6 | 0 | 7 6 |
| 9 " | " James Mitchell, canonnier, à compte de son salaire | | 7 | 10 | 0 0 |
| 30 " | " Thomas Drysdale, son compte de dépenses en descendant à l'Île Bicquet pour réparer le réverbère à feu tournant, &c. | | 8 | 15 | 5 0 |
| 7 Décembre | " C. Poston, son compte pour deux voyages de charbon | | 9 | 3 | 0 0 |
| 11 " | " W. Neilson do. pour impressions d'annonces relatives à ce Phare. | | 10 | 1 | 6 0 |
| " " | " C. Brocklesby et Cie., marchands de marine, leur compte pour divers pour ce Phare. | | 11 | 6 | 16 0 |
| 12 " | " Thos. Wildes, forgeron, son compte pour un grapin | | 12 | 1 | 13 6 |
| 13 " | " Méthot, Chinic et Cie. leur compte pour divers | | 13 | 2 | 19 1 |
| " " | " James Hunt et Cie. do. pour voiles, chaloupes, &c. | | 14 | 7 | 12 6 |
| 16 " | " J. Harem, do. pour charriage de charbon | | 15 | 3 | 3 6 |
| 17 " | " Dr. Rowley do. pour une boîte à médecine et pour médicaments | | 16 | 9 | 18 9 |
| 18 " | " Thos. Cary et Cie. do. pour annonces | | 17 | 1 | 16 10 |
| 19 " | " C. et W. Wurtele do. pour une chaîne | | 18 | 3 | 0 0 |
| 23 " | " au Capitaine Bankier do. pour avoir nourri Mr. Drysdale que l'on avait envoyé pour réparer le réverbère à feu tournant | | 19 | 3 | 0 0 |
| 24 " | " Ls. Blais, son compte pour des tuyaux de poêle | | 20 | 0 | 16 8 |
| " " | " Frs. De Foy, son compte pour un poêle double, casserole et tuyau | | 21 | 4 | 12 6 |
| | | | £97 2 7 | | |

COMPTES de Déboursés—Maison de la Trinité de Québec—(Continués.)

3 Décembre. No. 14.—Compte des argens payés pour terminer la construction du Phare Bicquet, pendant l'année 1844. 3 Décembre.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|----|---|----|-------|------|
| 20 Février | .. | Payé au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri W. Smith, en allant à ce Phare et en revenant pour services extra | 1 | 2 | 0 0 |
| 28 Mars | .. | " à Lemesurier, Tilstone et Cie., leur compte pour l'assurance effectuée à New-York, sur les lampes et les réflecteurs transmis à Londres l'automne passé pour les adopter au Phare Bicquet | 2 | 12 | 16 6 |
| 13 Juin | .. | " la Douane de Sa Majesté, droit de cinq pour cent sur le réverbère à feu tournant importé pour ce Phare | 3 | 76 | 5 5 |
| 20 Juillet | .. | " la Banque de Montréal, pour une lettre de change transmise à Mr. Markland, à Londres, pour £1440 3s. 7d. stg. étant pour des réverbères à feu tournant, lampes, réflecteurs et lanterne &c. importés pour ce Phare, tel qu'il appert par l'envoi en date du 24 Avril dernier, y compris les charges et la prime d'échange | 4 | 1738 | 0 1 |
| 24 " | .. | " R. Jackson, son compte pour la construction de la plate-forme pour le canon placé en cet endroit | 5 | 6 | 0 0 |
| 31 " | .. | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri les canonniers et autres, en descendant à ce Phare et pendant qu'ils y érigeaient la plate-forme et montaient le canon | 6 | | |
| " " | .. | " Do. pour provisions laissées au canonnier | 7 | | |
| | | | | 27 | 1 4 |
| 21 Août | .. | " à Thomas Drysdale, son compte pour avoir posé le réverbère à feu tournant, | 8 | 27 | 14 0 |
| " " | .. | " R. Jillard, Procureur de J. Archer, à compte de l'entreprise de la construction de ce phare par ce dernier | 9 | 250 | 0 0 |
| 28 " | .. | " Henry Pension et autres artilleurs, pour autant que le Bureau leur a alloué le 27 du courant, pour avoir fait la plate-forme et monté le canon à Bicquet, | 10 | 7 | 4 0 |
| 17 Septembre | .. | " Joseph Archer, son compte pour matériaux fournis pour la construction de la batterie à cette station | 11 | 6 | 15 3 |
| 20 Novembre | .. | " William Smith, balance de son marché du 19 Juillet, 1842, pour surveiller la construction de ce Phare | 12 | 25 | 0 0 |
| 31 " | .. | " Jos. Archer, balance due sur son marché pour la construction de ce Phare | 13 | 98 | 6 8 |
| 25 " | .. | " Do. do. pour la construction de la maison du Gardien | 14 | 97 | 10 0 |
| " " | .. | " Do. pour autant que le Bureau lui a alloué pour faire un chemin depuis la grève jusqu'à la tour | 15 | 31 | 0 0 |
| 28 " | .. | " Thomas Tweddell, son compte pour des étançons de fer | 16 | 4 | 1 10 |
| 29 " | .. | " Wm. Smith, son compte pour ouvrages faits à la tour | 17 | | |
| " " | .. | " Do. do. pour la construction d'une cuisine, d'une cave et d'un four &c. pour l'usage du Gardien | 18 | | |
| | | | | 267 | 14 0 |
| 6 Décembre | .. | " Do. pour surveiller l'achèvement de ce Phare et de divers ouvrages qui y ont été faits ainsi qu'au Piliér, pendant la saison dernière £141, dont les deux tiers pour ce Phare | 19 | 94 | 0 0 |
| 19 " | .. | " A. Lemoine, notaire, son compte pour diverses quittances données par l'entrepreneur de ce Phare | 20 | 0 | 7 6 |
| " " | .. | " John Kane, son compte pour des coudes et des ventilateurs de cuivre et des couverts de cheminée pour ce Phare | 21 | 6 | 10 0 |
| 26 " | .. | " William Patton, pour fret de la Goëlette St. Thomas, pour transporter à l'Ile Bicquet les matériaux pour la construction de la cuisine et du four du Gardien | 22 | 30 | 0 0 |
| | | | | £2808 | 6 7 |

No. 15.—Déboursés pour le Phare de la Pointe des Monts, pendant l'année 1844:—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------------|----|---|----|-----|-------|
| 8 Mai | .. | Payé à James Wallace, Gardien, pour les provisions d'une année, jusqu'au 1er du courant. | 1 | 50 | 0 0 |
| 4 Septembre | .. | " E. Glackemyer, son compte pour du foin | 2 | 3 | 5 0 |
| " " | .. | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri Z. Bédard, Gardien, et sa famille en descendant à ce Phare | 3 | 6 | 13 4 |
| 28 Octobre | .. | " à Thomas Drysdale, son compte pour réparations des lampes | 4 | 2 | 3 6 |
| 7 Décembre | .. | " C. Poston, son compte pour du charbon | 5 | 3 | 0 0 |
| 11 " | .. | " C. Brocklesby et Cie. leur compte pour savon, brosses, &c. | 6 | 2 | 11 10 |
| 13 " | .. | " Méthot, Chinic et Cie. leur compte pour divers | 7 | 0 | 1 9 |
| " " | .. | " James Hunt et Cie. leur compte pour un sac à lettre | 8 | 0 | 5 0 |
| 16 " | .. | " John Harem, son compte pour charriage de foin, de charbon, &c. | 9 | 0 | 19 0 |
| 20 " | .. | " A. Morrison, son compte pour presser le foin | 10 | 4 | 9 7 |
| | | | | £73 | 9 8 |

No. 16.—Déboursés pour le Phare, à l'extrémité Sud-Ouest de l'Ile d'Anticosti, pendant l'année 1844, savoir:—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|--------------|----|--|----|-----|------|
| 11 Septembre | .. | Payé à J. B. Jobin, son compte pour du foin | 1 | 3 | 16 6 |
| 20 Novembre | .. | " W. Smith, son compte pour un maçon que l'on a envoyé pour réparer ce Phare. | 2 | 9 | 0 0 |
| 7 Décembre | .. | " C. Poston, son compte pour du charbon | 3 | 3 | 0 0 |
| 11 " | .. | " C. Brocklesby et Cie. leur compte pour savon, brosses &c. | 4 | 1 | 17 4 |
| 12 " | .. | " T. Wildes, son compte pour un dessus de cuivre | 5 | 0 | 7 5 |
| 13 " | .. | " Méthot, Chinic et Cie, pour divers | 6 | 2 | 5 1 |
| " " | .. | " J. Hunt et Cie. leur compte pour un sac à lettre | 7 | 0 | 5 0 |
| 16 " | .. | " John Harem, son compte, pour charriage d'huile, foin &c. | 8 | 0 | 10 0 |
| 20 " | .. | " A. Morrison, son compte pour presser le foin | 9 | 4 | 11 4 |
| 23 " | .. | " au Capitaine Bankier, son compte pour avoir nourri le maçon que l'on a envoyé pour réparer ce Phare. | 10 | 1 | 8 4 |
| 24 " | .. | " E. Pope, Gardien, balance pour une année de provisions, jusqu'au 1er Septembre dernier | 11 | 10 | 0 0 |
| | | | | £37 | 1 1 |

Comptes de Déboursés—Maison de la Trinité de Québec.—Continués.

No. 17.—Déboursés concernant le Département d'Huile, pendant l'année 1844.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|------------|----|--|---|------|------|
| 5 Août | .. | Payé à George Arnold, pour loyer d'une voûte pour conserver l'huile, jusqu'au 1er. du courant | 1 | 7 | 10 0 |
| 4 Novembre | .. | “ Do. do. do. do. do. do. | 2 | 7 | 10 0 |
| 9 | “ | “ R. Abraham, son compte pour annonces dans le <i>Montreal Gazette</i> , demandant des soumissions pour de l'huile | 3 | 0 | 8 0 |
| “ | “ | “ H. J. Noad & Cie., leur compte pour de l'huile de baleine | 4 | 189 | 3 6 |
| 11 | “ | “ J. Neilson, son compte pour annonces dans la <i>Gazette</i> | 5 | 1 | 4 6 |
| 18 | “ | “ T. Cary & Cie., leur compte pour annonces dans le <i>Mercury</i> | 6 | 0 | 18 8 |
| 19 | “ | “ H. J. Noad & Cie., leur compte pour de l'huile de baleine | 7 | 358 | 18 6 |
| 26 | “ | “ A. Morrison, son compte pour ouvrage de tonnellerie, etc. | 8 | 21 | 14 4 |
| | | | | £587 | 7 6 |

No. 18.—Comptes pour emmagasimage en 1844, savoir:—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------------|----|--|---|-----|------|
| 2 Février | .. | Payé à George Arnold, pour loyer d'un hangar, jusqu'au 1er. du courant | 1 | 7 | 10 0 |
| 3 Mai | .. | “ Do. do. do. do. do. do. | 2 | 7 | 10 0 |
| 20 Juillet | .. | “ la Banque de Montréal, pour une lettre de change transmise à M. Markland, à Londres, pour £1440 3s. 7d. sterling, dont partie pour les lampes colorées pour les bateaux-à-vapeur, etc. | | 14 | 8 0 |
| 24 Décembre | .. | “ J. Kane, son compte pour des vaisseaux pour contenir l'huile, | 3 | 10 | 17 6 |
| | | | | £40 | 5 6 |

No. 19.—État des deniers reçus et payés pour les Dépôts de Provision, pendant l'année 1844.

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------------|----|--|---|-----|------|
| 23 Décembre | .. | Payé à James Gibb & Cie., leur compte pour 16 quarts de farine et 8 quarts de tara, envoyés au dépôt des provisions de la Pointe des Monts, en Septembre dernier | 1 | 43 | 0 0 |
| 24 | “ | “ Gibb et Ross, leur compte pour 8 quarts de pois envoyés do. | 2 | 5 | 12 0 |
| | | | | £48 | 12 0 |
| Avoir. | | | | | |
| 21 Décembre | .. | Reçu de G. et H. Gibson, produits nets des provisions des dépôts | | 22 | 12 0 |
| | | | | £26 | 0 0 |

No. 20.—Comptes des intérêts payés en 1844, sur les deniers empruntés par la Maison de la Trinité de Québec, savoir:—

| 1844. | | | £ | s. | d. |
|-------|--|---|---|------|-----|
| | | Payé à la succession R. Burke, une année d'intérêts sur £200, jusqu'au 15 Décembre, 1843, à 6 pour cent | 1 | 12 | 0 0 |
| | | “ J. Scott do. do. do. sur £500, jusqu'au 30 Septembre, 1844, 6 mois à 8 pour cent, et 6 mois à 6 pour cent | 2 | 35 | 0 0 |
| | | “ P. Lawlor, do. do. do. sur £500, jusqu'au 31 Mars, à 7 pour cent | 3 | 35 | 0 0 |
| | | “ A. J. Duchesnay, do. do. sur £500, jusqu'au 31 Octobre, 1844, à 6 pour cent | 4 | 30 | 0 0 |
| | | “ la succession de la veuve P. Guéroul, do. do. sur £500, jusqu'au 15 Décembre, 1844, à 6 pour cent | 5 | 30 | 0 0 |
| | | | | £142 | 0 0 |

No. 21.—Montant des Salaires et Pensions des Officiers de la Maison de la Trinité de Québec, depuis le 31 Décembre, 1843, jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | £ | s. | d. |
|--|-------|----|----|
| A l'Honorable J. Stewart, douze mois de salaire comme Maître, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 250 | 0 | 0 |
| " E. B. Lindsay, douze mois de salaire comme Greffier-Régistrare, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 150 | 0 | 0 |
| " Edward Boxer, douze mois de salaire comme Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 177 | 15 | 7 |
| " W. K. Rayside, son salaire depuis le 30 Septembre, 1843, jusqu'au 21 Mai, 1844, comme Assistant Maître du Havre | 71 | 1 | 8 |
| " Robert Julyan, son salaire depuis le 20 Mai, date de sa commission, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 40 | 2 | 3 |
| " Robert Young, douze mois de salaire comme Surintendant des Pilotes, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 166 | 13 | 4 |
| " R. N. Lindsay, douze mois de salaire comme gardien du Phare de l'Île Verte, et l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 125 | 0 | 0 |
| " E. Pope, douze mois de salaire comme gardien du Phare de l'extrémité Sud-Ouest de l'Île d'Anticosti, y compris l'allocation de deux assistans, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 150 | 0 | 0 |
| " Chas. Julyan, douze mois de salaire comme gardien du Phare des Piliers, y compris l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 100 | 0 | 0 |
| " James Wallace, neuf mois de salaire comme gardien du Phare de la Pointe des Monts, jusqu'au 30 Juin, 1844, à £125 par année, y compris l'allocation d'un assistant, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 93 | 15 | 0 |
| <i>Mémoire.</i> —Il est dû à M. Wallace, une balance de salaire, jusqu'au 10 Août, époque où il a cessé d'être gardien. | | | |
| " Zoël Bédard, gardien du même Phare, son salaire depuis le 2 Août, époque où il a fait voile de Québec, jusqu'au 30 Septembre, 1844, y compris l'allocation d'un assistant et l'eau et le bois de chauffage, à £120 par année | 19 | 6 | 8 |
| " B. S. Lafleur, douze mois de salaire, comme huissier du port, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 25 | 0 | 0 |
| " John Lambly, douze mois de pension de retraite comme ci-devant Maître du Havre, jusqu'au 30 Septembre, 1844 | 275 | 0 | 0 |
| | £1643 | 14 | 6 |

E. E.

Québec, 31 Décembre, 1844.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

Trésorier M. T. Québec.

R A P P O R T

DES

CAUTIONNEMENS ENRÉGISSTRÉS

PAR LE

RÉGISTRATEUR DE LA PROVINCE,

Transmis à la Chambre, le 18 Décembre, 1844.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 6 Décembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour être présenté à l'Honorable Assemblée Législative, un état détaillé des Cautionnemens qui ont été enregistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, depuis le 28e jour de Septembre, 1843, jusqu'au 29e jour de Novembre 1844; conformément à la 15e section de l'Acte 4 et 5 Victoria, chap. 91.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

D. DALY,

Secrétaire.

W. B. LINDSAY, Ecuyer,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Appendice
(F.)
13 Décembre.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES CAUTIONNEMENTS qui ont été enregistrés entre le 28^e jour de Septembre, 1843, et le 29^e jour de Novembre, 1844, préparé conformément à la 150 section de l'Acte 4 et 5 Victoria, chap. 91.

| NOMS DES FONCTIONNAIRES. | CHARGE OU EMPLOI. | NOMS DES CAUTIONS. | Pénalité. | Date du Cautionnement. | Date de l'Enregistrement. | No. du cautionnement. |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-----------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Anstin, Thomas | | Grant, Charles William, l'Honorable | 2000 0 0 | 9 Mars, 1844 | 26 Mars, 1844 | 371 |
| Arcand, Jean Olivier | | Castle, Charles H. | 2000 0 0 | " | " | 387 |
| Aubertin, Henri | | Pellissier, Pierre Bazile | 2000 0 0 | 22 " | 4 Avril, | 389 |
| Archambeault, Louis | | Paradis, Amable | 2000 0 0 | 9 " | 9 " | 398 |
| Allsop, Robert, Junr. | | Charland, Dominique | 2000 0 0 | 30 Avril, | 7 Mai, | 518 |
| Billings, Francis Thomas | | Degrise, Joseph | 2000 0 0 | 4 Septembre, | 7 Sept. | 358 |
| Bachanan, Drummond | | Jodoin, Pierre | 2000 0 0 | 14 Avril, 1843 | 2 Octobre, 1843 | 375 |
| Bachanan, Alexander Carlisle | | Desmarceau, Narcisse | 1000 0 0 | 9 Mars, 1844 | 28 Mars, 1844 | 388 |
| Bender, Albert | | Dacier, Joseph | 500 0 0 | 3 Juillet, 1843 | 9 Avril, | 402 |
| Bee, William | | Hubert, Richard | 500 0 0 | 13 Mai, 1844 | 29 Mai, | 406 |
| Beaudry, Louis | | Dumas, Norbert | 250 0 0 | 8 Février, | 30 " | 433 |
| Botham, James | | Leodel, Peter Charles | 250 0 0 | 15 Juillet | 25 Juillet, | 431 |
| Bondy, Anselme Douaire | | Meredith, W. C. | 500 0 0 | 19 " | " | 452 |
| Bell, Wm. et Bowen, George Frédéric | | Wells, Alphonso | 250 0 0 | 3 Mai | 1 Août | 446 |
| Black, James | | Street, Samuel | 1000 0 0 | 20 Juillet, | 30 Juillet | 444 |
| Burroughs, Edward et Huot, H. S. | | Lee, Simon | 1000 0 0 | 29 Mai, | 8 Août, | 481 |
| Burton, Samuel Judge | | McCulloch, Michael | 2000 0 0 | " | 16 " | 491 |
| Bowen, James | | Kimpton, Alpheus | 100 0 0 | 23 Juillet | 28 " | 506 |
| | | Bowen, Edward, l'Honorable | 500 0 0 | 27 Avril | 1 Sept. | |
| | | Caldwell, Sir Henry John, Chevalier | 500 0 0 | | | |
| | | Desbarats, Edward | 250 0 0 | | | |
| | | Muir, George Manly | 100 0 0 | | | |
| | | Bonnale, John | 250 0 0 | | | |
| | | Relly, James | 500 0 0 | | | |
| | | Beaudry, Pierre J. | 250 0 0 | | | |
| | | Beaudry, Joseph Ubalde | 500 0 0 | | | |
| | | Carter, William | 1000 0 0 | | | |
| | | Rollerton, Gardiner B. | 1000 0 0 | | | |
| | | Armstrong, David M. | 500 0 0 | | | |
| | | Moff, Louis Joseph | 500 0 0 | | | |
| | | Brooks, Samuel | 2000 0 0 | | | |
| | | Hale, Edward | 500 0 0 | | | |
| | | Sabine, James | 500 0 0 | | | |
| | | McFarland, Duncan | 2000 0 0 | | | |
| | | Caron, René, l'Honorable | 500 0 0 | | | |
| | | Casgrain, Charles F. S., l'Honorable | 500 0 0 | | | |
| | | Guy, Bartholemeu C. A. | 500 0 0 | | | |
| | | Woolsey, John W. | 100 0 0 | | | |
| | | Campbell, Charles | | | | |
| | | LeMesurier, Henry, jeune | | | | |

Appendice
(F.)
13 Décembre.

| | | | | | | | | | |
|--------------------------|---|------|---|---|----|-----------|----------|-----|--------------------------------|
| Bastien, Joseph Octave | Greffier de la Cour de Circuit de Vaudreuil | 250 | 0 | 0 | 3 | Mai | 1844..10 | 531 | Ouinent, André |
| Barnard, Edward | Protonotaire et Greffier de la Cour du Banc de la Reine, pour le District des Trois-Rivières | 1000 | 0 | 0 | 7 | Septembre | " | 533 | Desjardins, Fabien |
| Boyle, Robert | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | 6 | Mai | " | 536 | Bureau, François |
| Bouré, Pierre, jeune | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 10 | " | " | 559 | Belanger, Edward |
| Béland, François X. | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | " | " | " | 563 | Clark, Robert |
| Barland, Benjamin | Officier de Douane pour prévenir la contrebande, et jaugeur | 100 | 0 | 0 | 8 | Octobre | " | 566 | Bouré, Pierre |
| Bornais, Jean | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | 30 | Mai | " | 574 | Déry, Joseph |
| Bouré, James Pierre | Inspecteur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | 11 | Octobre | " | 577 | M'Ginnis, William |
| Burton, Samuel Judgo | Collecteur de Douane, au Port de Froilighsburg | 500 | 0 | 0 | 17 | " | " | 581 | Jones, Robert, l'Hon. |
| Belleau, Jean C. | Sous-Collecteur aux Isles de la Madeleine | 500 | 0 | 0 | 19 | " | " | 583 | M'Neil, Peter |
| Chevalier, Pierre Rémy | Régistrateur du Comté de Richelieu | 2000 | 0 | 0 | 23 | Mars | " | 391 | Julien, Paul |
| Chalut, Jean Baptiste | Régistrateur du Comté de Berthier | 2000 | 0 | 0 | 2 | Avril | " | 395 | Stopellben, Joseph |
| Cartier, George Short | Greffier de la Cour de Circuit d'Yamaska | 250 | 0 | 0 | 4 | Mai | " | 401 | Poston, Charles |
| Couture, Féréol | Inspecteur et mesureur de Madriers, planches, lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | 8 | Février | " | 407 | Gugy, Bartholomew C. A. |
| Connolly, Thomas | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 9 | " | " | 408 | Woolsey, John W. |
| Chartier, Barthélemy | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | " | " | " | 409 | Belleau, Narciso F. |
| Couture, Jérôme | Inspecteur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | " | " | " | 417 | Belleau, R. |
| Charlebois, Hyacinthe F. | Régistrateur du Comté de Vaudreuil | 2000 | 0 | 0 | 30 | Mars | " | 459 | Lacoste, Louis |
| Clark, Edward | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 10 | Février | " | 466 | De la Broquerie, René Boucher, |
| Couture, Alexandre | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 2 | Mars | " | 471 | Doucet Norbert |
| Clark, Robert | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 5 | " | " | 482 | Moussseau Alexis |
| Couture, Jean | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 4 | " | " | 485 | M'Nair, Lewis J. |
| Cazeau, Charles | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 12 | Février | " | 488 | Gilmour, William A. R. |
| Canillon, Denis | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | " | " | " | 498 | Couture, Alexandre |
| Connolly, Stephen | Inspecteur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | " | " | " | 501 | Couture, Jean |
| Cloutier, Louis | Inspecteur de madriers, planches et bois de lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 27 | " | " | 509 | Connolly, Michael |
| Cameron, John | Inspecteur de madriers, planches et bois de lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | 100 | 0 | 0 | 29 | " | " | 510 | Jellard, Robert |
| Clark, Thomas | Inspecteur de bois équarri, madriers, planches et bois de lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | 100 | 0 | 0 | 9 | Mai | " | 553 | Stopellben, Joseph |

ÉTAT DÉTAILLÉ DES CAUTIONNEMENTS.—(Continuation.)

| NOMS DES FONCTIONNAIRES. | CHARGE OU EMPLOI. | NOMS DES CAUTIONS. | | | Pénalité. £ s. d. | Date du Cautionnement. | Date de l'Enregistrement. | No. du caution- nement. |
|-------------------------------|---|---------------------------------------|---------------------------------|----------|----------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | | | | |
| Curtin John | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Rafferty, Thomas | O'Callaghan, Michael | 100 0 0 | 9 Mai, 1844 | 24 Septembre 1844 | 554 | |
| Chisholm, Alexander | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | Maloney, Barney | Farley, James | 100 0 0 | 14 " | 18 Octobre | 572 | |
| Corneau, Charles | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Chartier, Barthélemy | Donaldson, Augustin | 100 0 0 | 15 " | 19 " | 573 | |
| Couillard, A. G. l'Honorable | Régistrateur du Comté de Saint Thomas | Vallières de St. Réal, Jos. R. l'Hon. | Morin, Augustin N. l'Honorable, | 1250 0 0 | 20 Septembre | 21 Novembre | 587 | |
| De Hertel, Daniel | Régistrateur du Comté des Deux Montagnes | Nelson, Wolfred | Castle, Charles H. | 2000 0 0 | 7 Mars | 27 Mars | 373 | |
| Dickinson, Richard | Régistrateur du Comté de Missisquoi | Cushing, Lemuel | Cartier, William | 2000 0 0 | 13 " | 30 " | 380 | |
| Dowling, Edward | Régistrateur du Comté de Montréal | Cowan, William | Daly, Dominick | 3000 0 0 | 5 " | 1 Avril | 382 | |
| Dorion, Louis | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | Tobin, John Michael | Laughran, Thomas | 100 0 0 | 9 Février | 19 Juillet | 424 | |
| Doucet, Théod. | Greffier de la Cour de Circuit de St. Hyacinthe | Long, John | Lamothe, Pierre | 250 0 0 | 3 Juillet | 5 Août | 430 | |
| Delormier, Louis Gustave | Greffier de la Cour de Circuit de l'Assomption | Leodel, Peter Charles | Archambault, Louis | 250 0 0 | 30 Avril | 31 Juillet | 451 | |
| Davidson, John | Collecteur de Douane au Port de Russelltown | Muir, Ebenezer | Davidson, James | 500 0 0 | 19 Juillet | 5 Août | 461 | |
| Downes, Gilbert | Inspecteur et mesureur de Douves, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Powell, Dennis | Rudd, Richard | 100 0 0 | 11 Mars | 14 " | 476 | |
| Delmage, Arthur | Officier de Douane pour prévenir la contrebande, non-attaché | Turner, John B. | Delmage, William | 100 0 0 | 15 Août | 16 " | 484 | |
| Dorval Alexis | Inspecteur et mesureur de douves, bois équarri, mâts, espars, beauprés, runes, anspics, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | Dorval, Amable | Laporte, Jean Baptiste | 100 0 0 | 4 Mars | 28 " | 490 | |
| Duggan, Dennis | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Pemberton, George, Honorable | Boisseau, Pierre | 100 0 0 | 25 Avril | 30 Septembre | 503 | |
| Dubois, Louis | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Thompson, John | Baker, Edward | 100 0 0 | 29 " | 6 Septembre | 512 | |
| Downes, James | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Henry, William | Walker, Henry | 100 0 0 | 3 Mai | " | 516 | |
| Downes, Robert | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25 | Downes, James | Doves, Gilbert | 100 0 0 | 10 " | 26 " | 560 | |
| Daly, Barnard | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | Daly, John | Lynch, William | 100 0 0 | " | 30 " | 561 | |
| Demers, Louis | Inspecteur de bois équarri, madriers, planches et lattes en vertu de la 7 Vic. chap. 25. | Parent, François | Isguire, Augustin | 100 0 0 | 14 " | 18 " | 571 | |
| Dubois, Louis | Inspecteur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 Vic. chap. 25, | Charland, Germain | Reneaud, Michel | 100 0 0 | " | 26 Octobre | 581 | |
| Dickson, Andrew | Sherif du District de Bathurst | Glass, Henry | Hall, John | 500 0 0 | 20 Novembre | 28 Novembre | 689 | |
| Elkins, Christopher Pletinger | Greffier de la Cour de Circuit de Stanstead | Bell, John | Bell, Robert | 125 0 0 | " | " | " | |
| | | Breadon, Joseph | Edrington, William Henry | 125 0 0 | " | " | " | |
| | | | | 250 0 0 | 16 Mai | 1 Aout | 463 | |

Appendice (F.)
13 Décembre.

Appendice (F.)
13 Décembre.

| Nom | Description | Montant | Date | Année | Page |
|--|---|----------|------------|-------|------|
| Fitch, John Charles | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | 50 0 0 | 24 Octobre | 1843 | 360 |
| Fletcher, Edward Taylor | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | 50 0 0 | 14 Février | 1844 | 369 |
| Foster, Hiram Sewell | Régistrateur du Comté de Shefford | 2000 0 0 | 13 Mars | " | 383 |
| Forgues, Pantaléon | Régistrateur du Comté de Bellechasse | 2000 0 0 | 30 " | " | 394 |
| Fortier, Richard Achille | Régistrateur du Comté de Dorchester | 2000 0 0 | 27 " | " | 307 |
| Fourrier, Ovide Bruneau | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | 50 0 0 | 25 Juin | " | 421 |
| Fitton, Robert Wily | Régistrateur du Comté de Bonaventure | 2000 0 0 | 18 Mai | " | 456 |
| Falls, Hugh | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | 50 0 0 | 2 Aout | " | 458 |
| Ford, John | Officier de douane pour prévenir la contrebande, non attaché | 100 0 0 | 27 " | " | 519 |
| Frédéric, John | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 6 Mai | " | 524 |
| Fortune, Nicolas | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 8 " | " | 530 |
| Finden, Samuel Staples | Officier de douane pour prévenir la contrebande | 100 0 0 | 13 Sept. | " | 516 |
| French, William | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 9 Mai | " | 555 |
| Genest, Laurent | Greffier de la Cour de Circuit de Gentilly | 250 0 0 | 7 " | " | 403 |
| Gough, Alfred | Député Collecteur pour les Commissaires du Canal Lachine | 500 0 0 | 15 Juillet | " | 433 |
| Gardner, Alexander | Officier des Douanes de Sa Majesté pour prévenir la contrebande | 350 0 0 | " | " | 435 |
| Gordon, Thomas | Collecteur de Douane, au Port de Compton | 100 0 0 | 19 " | " | 478 |
| Gelly, Peter | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 300 0 0 | 5 Aout | " | 500 |
| Gervais, David T. | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | " | " | 501 |
| Gibbons, Michael | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 6 Mai | " | 528 |
| Gabourg, Olivier | Inspecteur et mesureur de bois équarri, mâts, espars, beauprés, rames et anspecs, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 8 " | " | 533 |
| Gauvreau, Edouard T. | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap. 25 | 100 0 0 | 11 " | " | 564 |
| Godard, John | Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Richelieu | 250 0 0 | 29 Aout | " | 511 |
| Godard, John | Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Richelieu | 250 0 0 | 21 Nov. | " | 590 |
| Hume, William | Greffier de la Cour de Circuit de Leeds | 250 0 0 | 8 Mai | " | 404 |
| Henderson, John | Officier de Douane pour surveiller le débarquement des effets | 100 0 0 | 23 Juillet | " | 436 |
| Huot, Hector S. et Burroughs, Edward | Protonotaire et Greffier de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le District de Québec | 2000 0 0 | 2 Mai | " | 481 |
| Hackett, Edward | Collecteur de douane, au Port de Lacolle | 500 0 0 | 17 Aout | " | 493 |
| Bowron, William | | | | | |
| Foster, Abraham | | | | | |
| Wicksteed, Gustavus W. | | | | | |
| Lindsay, William Burns | | | | | |
| Wood, Samuel | | | | | |
| Foster, Stephen Sewell | | | | | |
| Turgeon, Abraham | | | | | |
| Forgues, Eustache | | | | | |
| Fortier, Narcisso Charles, le Révérend | | | | | |
| Pendergast, Edward | | | | | |
| Ballantyne, Duncan Stephen | | | | | |
| Fellers, George | | | | | |
| Carter, William Caldwell Mathew | | | | | |
| Sherar, Peter O., et Sheppard, Martin | | | | | |
| Derbishire, Sievart | | | | | |
| Jarmy, Henry | | | | | |
| Jones, John | | | | | |
| Stinson, Arba | | | | | |
| Stephenson, Michael | | | | | |
| Ramsay, William | | | | | |
| Pemberton, Geo. l'Honorable | | | | | |
| Bogue, Denis | | | | | |
| Dyde, John | | | | | |
| Hall, Archibald M. D. | | | | | |
| Farley, James | | | | | |
| French, John | | | | | |
| Défosse, Pierre | | | | | |
| Polette, Antoine | | | | | |
| Yale, John | | | | | |
| Franchère, Timothé | | | | | |
| Dewitt, Jacob M. P. P. | | | | | |
| Brodie, Hugh | | | | | |
| Hale, Edward | | | | | |
| Moore, John | | | | | |
| Clouier, Louis | | | | | |
| Kelly, James | | | | | |
| Boulet, Charles | | | | | |
| Boulet, Gilbert | | | | | |
| O'Connell, James | | | | | |
| Kelly, James | | | | | |
| Gabourg, Louis | | | | | |
| Pelchat, René | | | | | |
| Myrand, Louis | | | | | |
| Portras, François | | | | | |
| Mont, S. W. | | | | | |
| Honey, John | | | | | |
| Mont, S. W. | | | | | |
| Honey, John | | | | | |
| Hume, John | | | | | |
| Hume, George | | | | | |
| Bac, John | | | | | |
| Phillips, Robert | | | | | |
| Caron, René E., l'Honorable | | | | | |
| Casgrain, Charles, l'Honorable | | | | | |
| Dease, Peter Warren | | | | | |
| Tobin, John M. | | | | | |
| Mercedith, W. C. | | | | | |

ETAT DETAILLE DES CAUTIONNEMENTS.—(Continuation.)

| NOMS DES FONCTIONNAIRES. | CHARGE OU EMPLOI. | NOMS DES CAUTIONS. | Pénalité. | | Date du Cautionnement. | Date de l'Enregistrement. | No. du cautionnement. |
|-----------------------------|---|--|-----------|-------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | | £ | s. d. | | | |
| Hamel, Michel jeune | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Hall, Eric H. Bellet, René G. | 100 | 0 0 | 26 Avril, 1844 | 30 Août, 1844 | 494 |
| Hoogs, William Henry | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vic : chap : 25 | Wainwright, Richard Hoogs, Edward Hember | 100 | 0 0 | 8 Mai | 18 Sept. | 511 |
| Heardet, Henry G. | Inspecteur et mesureur de bois équarri, mâts, espars, beauprés, aspects, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Osborne, George W. Henry William | 100 | 0 0 | 10 " | 26 " | 558 |
| Holland, Henry Augustus | Greffier de la Cour de Circuit d'Yamaska | Cottrell, Francis Holland, John W. | 250 | 0 0 | 21 Sept. | 17 Octobre | 568 |
| Ives, John | Cautionnement pour l'exécution de certaines conditions contenues dans le Bail de la traversée entre la ville de Kingston et l'Isle Wolfe | | 100 | 0 0 | | | |
| Ives, George | | Hunter, Mathew S. Barley, John | 100 | 0 0 | 19 Juin | 3 Juillet | 410 |
| Johnson, Ralph B. | Greffier de la Cour de Circuit du Lac des Deux Montagnes | Hills, Samuel Quinn, Owen | 250 | 0 0 | 17 " | 16 " | 414 |
| Johnson, George N. | Collecteur de douane, au Port de Henningford | Birmingham, John Pease, Orton | 300 | 0 0 | 20 Juillet | 26 " | 438 |
| Jarnac, Jean Baptiste | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Rossette, Joseph | 100 | 0 0 | 10 Février | 8 Août | 468 |
| Jarnac, Jean Baptiste | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Rossette, Joseph Wiseman, Francis | 100 | 0 0 | 27 Avril | 30 " | 499 |
| Jeunest, Pierre | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Chabot, Gabriel | 100 | 0 0 | " | 2 Septembre | 507 |
| Jeffery, Richard | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Foisy, Odulf Jeffery, John Young, George | 100 | 0 0 | 3 Mai | 7 " | 516 |
| Kingsmill, William | Shérif du District de Niagara (obligation) | | 1000 | 0 0 | | | |
| Kingsmill, William | Shérif du District de Niagara (cautionnement) | Whitehead, Marius F. Melville, Robert | 500 | 0 0 | 10 Juillet | 19 Juillet | 423 |
| Kelly, James | Inspecteur et mesureur de douves, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Whitehead, Marius F. Melville, Robert | 500 | 0 0 | " | 25 " | 437 |
| Kerr, James | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e. Vic : chap : 25 | Kelly, Miles Ramsay, William | 100 | 0 0 | 7 Mai | 14 Septembre | 535 |
| Kingsford, William | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | Wilson J. Sexton, J. P. | 100 | 0 0 | 9 " | 23 " | 519 |
| Lakin, Jean Baptiste | Régistrateur du Comté de Huntington | Anderson, Samuel H. Grégoire, Joseph | 50 | 0 0 | 6 Nov. | 12 Nov. | 586 |
| Lighthall, Dow K. | Régistrateur du Comté de Beauharnois | Douglas, Edward Wheeler Nye, Thomas | 2000 | 0 0 | 16 Mars | 2 Avril | 384 |
| Le François, Louis Célestin | Régistrateur du Comté de Montmorency | Stephen, William Le François, Olivier Ferdinand | 2000 | 0 0 | 14 " | 9 " | 390 |
| Lambly, John Robert | Régistrateur du Comté de Mégantic | Belleau, Narcisse Fortunat Lambly, John | 2000 | 0 0 | 27 " | 10 " | 393 |
| La Fontaine, Aimé, | Greffier de la Cour de Circuit des Outaouais | Richardson, Osborne Lambly Synnes, Charles C. | 250 | 0 0 | 3 Avril | 17 " | 396 |
| Lelièvre, Roger | Greffier de la Cour de Circuit de Portneuf | Synnes, Henry R Lelièvre, Roger, Père Lelièvre, Sinton | 250 | 0 0 | 9 Mai | 30 Mai | 405 |
| | | | 250 | 0 0 | 11 Juin | 16 Juillet | 413 |

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------|--|-------|--------------------------|-------|------|---|---|------------|-------|-------------------|-----|
| Laurier, Carolus | | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | | Casson, Jean Bte. | | 50 | 0 | 0 | 13 Mars | | 3 Août | 460 |
| Laroche, Jean | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Marineau, Michel Ulysse | | 100 | 0 | 0 | 9 Février, | | 8 | 469 |
| Lacroix, André | | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, et vertu de la 7e Vict. chap. 53 | | Lépine, Louis | | 100 | 0 | 0 | 10 | | 10 | 470 |
| Legget, William | | Officier des Douanes de Sa Majesté pour surveiller le débarquement des effets | | Anderson, Wm. Hendly | | 100 | 0 | 0 | 8 Août, | | 14 | 473 |
| Locke, Joseph | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict. chap. 25 | | Paradis, François Xavier | | 100 | 0 | 0 | 1 Mars, | | 30 | 477 |
| Lambert, James | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Lindsay, William D. | | 100 | 0 | 0 | 27 Avril, | | 2 Sept. | 496 |
| Laporte, Joseph | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Titus, Virgil | | 100 | 0 | 0 | | | | 505 |
| Laroche, George | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Hamel, Michel, jeune | | 100 | 0 | 0 | | | | 508 |
| Langlois, Joseph | | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Belleau, René G. | | 100 | 0 | 0 | | | | 525 |
| Leek, John | | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict. chap. 25 | | Harrigan, Edward | | 100 | 0 | 0 | | | | 527 |
| Lambert, Stephen | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Kerr, James | | 100 | 0 | 0 | | | | 543 |
| Lynch, James | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | McGuire, John | | 100 | 0 | 0 | | | | 551 |
| Larose, Joseph | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Larose, Louis | | 100 | 0 | 0 | | | | 553 |
| Lynch, Michael | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Coughlan, Richard | | 100 | 0 | 0 | | | | 570 |
| McFarlane, Henry H. | | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | | Walch, James | | 50 | 0 | 0 | 13 | | 17 Octobre | 362 |
| Ménard, Pierre | | Régistrateur du Comté de Verchères | | Hawke, Anthony B., jeune | | 2000 | 0 | 0 | 9 | | 15 Décembre, 1843 | 377 |
| Montzambert, Charles Nathaniel | | Régistrateur du Comté de St. Maurice | | Drummond, Andrew | | 2000 | 0 | 0 | 12 Mars, | | 29 Mars, 1844 | 386 |
| McGillis, John | | Greffier de la Cour de Circuit de St. Jean | | Massé, Aimé | | 250 | 0 | 0 | | | | 400 |
| Marphy, Thomas | | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Lussier, Félix | | 100 | 0 | 0 | | | | 420 |
| Myrind, Louis | | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Walker, Wm., l'Honorable | | 500 | 0 | 0 | | | | 429 |
| Mason, Luc Hyacinthe | | Collecteur de Douane, au Port de Dandec | | Kerr, James Hastings | | 100 | 0 | 0 | | | | 431 |
| McGowan, William | | Officier des Douanes de Sa Majesté pour prévenir la contrebande | | Beakley, Wm. | | 100 | 0 | 0 | | | | 440 |
| Moore, Henry Franklin | | Collecteur de Douane au Port de Eaton | | Andrews, Henry Ogdén | | 300 | 0 | 0 | | | | 447 |
| McGillis, Roderick | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Donnelly, Daniel | | 100 | 0 | 0 | | | | 449 |
| McVey, James Hopkins | | Collecteur de Douane au Port de Poiton | | Kelly, James | | 500 | 0 | 0 | | | | 463 |
| Mailene, George A. | | Inspecteur des Douanes de Sa Majesté | | Gauvreau, Edward T. | | 100 | 0 | 0 | | | | 463 |
| McPhee, James | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | | Peltier, Gencéreux | | 100 | 0 | 0 | | | | 489 |
| Malone, Maurice | | Inspecteur et mesureur de douves, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict. chap. 25 | | Masson, Danae | | 100 | 0 | 0 | | | | 497 |

Appendice
(F.)
13 Décembre.

Appendice
(F.)
13 Décembre.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES CAUTIONNEMENTS.—(Conclusion.)

| NOMS DES FONCTIONNAIRES. | CHARGE OU EMPLOI. | NOMS DES CAUTIONS. | Pénalité. | Date du Cautionnement. | Date de l'Enregistrement. | No. du cautionnement. |
|---|---|--|-----------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Miller, John | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Pemberton, George, l'Honorable | 100 0 0 | 2 Mai, 1844 | " " | 503 |
| Morris, William l'Honorable | Receveur-Général, pour la Province du Canada | Rea, Daniel Lui-même | 10000 0 0 | 4 Sept., " | 10 Sept. | 520 |
| " | " | Morris, James | 5000 0 0 | 12 " | 17 " | 538 |
| M'Neil, Peter | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Crawford, George Jackson, Edward | 5000 0 0 | 16 Sept. " | 13 " 1844 | 539 |
| Malone, Thomas | Inspecteur et mesureur de madriers, planches, lattes et douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Bowen, James | 100 0 0 | 8 Mai, " | " " | 537 |
| M'Dermott, Michael | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | Farley, James Hall, George | 50 0 0 | 14 Sept. " | 17 " | 540 |
| Malone, Patrick | Inspecteur et mesureur de madriers, planches, lattes et douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Forbes, Christopher | 100 0 0 | 9 Mai, " | 19 " | 545 |
| Murphy, Michael | Inspecteur et mesureur de madriers, planches, lattes et douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | McClatchon James | 100 0 0 | " " | 23 " | 548 |
| M'Neil, Peter | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Murphy, Garrett Robitaille, Étienne | 100 0 0 | " " | 25 " | 556 |
| Monk, Samuel W., Coffin, William C. H., et Papineau, Louis J. A. | Protonotaires de la Cour du Banc de la Reine, pour le District de Montréal | French, John Pangman, John, l'Honorable | 2000 0 0 | 26 Sept. " | 17 Oct. | 567 |
| Masson, Xavier | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Monk, Samuel C. | 100 0 0 | 4 Juin, " | 26 " | 575 |
| Macklem, Oliver T. | Collecteur de Douane, pour Chippewa | Macleau, Alexander | 1000 0 0 | 23 Sept. " | " " | 583 |
| McQueer, Thomas Fraser | Collecteur de Douane, à Maitland | Cummings, James | 500 0 0 | 23 Oct. " | 19 Nov. | 584 |
| Nye, David T. R. | Greffier de la Cour de Division No. 3. District Inférieur de Missisquoi | Lui-même | 500 0 0 | 4 " 1843 | 3 " 1843 | 361 |
| Naulan, Martin | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Chamberlain, Joshua | 150 0 0 | 10 Fév., " | 8 Août, 1844 | 467 |
| Ogden, Isaac G. | Shérif du District des Trois-Rivières | O'Brien, William | 100 0 0 | 15 Mai, " | 16 Juillet, " | 411 |
| O'Dwyer, Whipple W. | Arpenteur pour les Districts de Québec et de Montréal | Humphrey, George E. Jones, John | 2000 0 0 | 17 Juillet, " | 19 " | 426 |
| O'Brien, William | Inspecteur et mesureur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Gillespie, Robert | 50 0 0 | 10 Fév. " | 20 " | 428 |
| O'Brien, Patrick | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Wells, Alphonso Nolan, Martin | 100 0 0 | 12 Avril, " | 30 Août, " | 493 |
| O'Callaghan, Hugh | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Rochie, Nicholas | 100 0 0 | 8 Mai, " | 14 Sept. " | 534 |
| O'Sullivan, John | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | O'Brien, James Murphy, Michael | 100 0 0 | 9 " " | 23 " " | 550 |
| O'Leary, Cornelius | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | O'Callaghan, Michael French, John | 100 0 0 | 13 " " | 17 Oct. " | 569 |
| Paul, Henry | Inspecteur et mesureur de madriers, planches, lattes et douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Robitaille, Étienne Rafferty, Thomas | 2000 0 0 | 8 Mars, " | 28 Mars, " | 374 |
| Pring, William | Régistrateur du le Comté de Portneuf | Osborne, George W. Sealy, James | 1000 0 0 | 25 Juillet, " | 29 Juillet, " | 444 |
| | Inspecteur des Douanes de Sa Majesté | Parke, George Holmes Mercedith, William Collis Hall, Benjamin Macculloch, Ferdinand | | | | |

| Patron | Description | Montant | Date | Officier | Montant | Date | Officier |
|------------------------------|---|----------|--------------|-----------------------------------|----------|-------------|-----------------------------------|
| Patton, Andrew | Officier de Douane pour prévenir la contrebande | 100 0 0 | 1 Août, | Chamberlin, Wright Lieut. Colonel | 100 0 0 | 1 Août, | Chamberlin, Wright Lieut. Colonel |
| Philbert, Jean B. | Inspecteur et mesureur de douanes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | 12 " | Kilborn, Alexander | 100 0 0 | 2 Mars, | Kilborn, Alexander |
| Power, Michael | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Victoria, chap. 25 | 100 0 0 | 16 " | Robitaille, Michel | 100 0 0 | 5 " | Robitaille, Michel |
| Péquet, Pierre M. | Inspecteur et mesureur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Victoria, chap. 25 | 100 0 0 | 26 Octobre, | Byrne, James | 100 0 0 | 5 Mai, | Byrne, James |
| Quinn, Thomas C. | Arpentier pour les Districts de Québec et Montréal | 50 0 0 | 19 Juillet, | Chateaufort, Charles | 50 0 0 | 15 Juillet, | Chateaufort, Charles |
| Quinn, Francis P. | Arpentier pour les Districts de Québec et Montréal | 50 0 0 | 20 " | Brown, James | 50 0 0 | " | Brown, James |
| Quinn, John | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | 1 Octobre | M'Conrad, William K. | 100 0 0 | 10 Mai, | M'Conrad, William K. |
| Ryland, George H. | Régistrateur du Comté de Québec | 3000 0 0 | 23 Mars, | Racey, John | 3000 0 0 | 6 Mars, | Racey, John |
| Ritchie, William | Régistrateur du Comté des Deux-Montagnes | 2000 0 0 | 27 " | Phillips, William | 2000 0 0 | " | Phillips, William |
| Ruel, Augustin G. | Régistrateur du Comté de Rimouski | 2000 0 0 | 30 " | Clearhue, James | 2000 0 0 | 14 " | Clearhue, James |
| Richardson, Charles Anderson | Régistrateur du Comté de Stanstead | 2000 0 0 | 4 Avril, | Brooks, Samuel | 2000 0 0 | 18 " | Brooks, Samuel |
| Robins, William | Régistrateur du Comté de Drummond | 2000 0 0 | 10 " | Willard, William Richardson | 2000 0 0 | 1 Avril, | Willard, William Richardson |
| Reeves, James | Greffier de la Court de Circuit de Rimouski, District de Québec | 250 0 0 | 16 Juillet, | Balf, Lesgenard Calce | 250 0 0 | 1 Juin, | Balf, Lesgenard Calce |
| Robitaille, Michel | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | " | Brooks, William | 100 0 0 | 9 Février, | Brooks, William |
| Roney, John Johnston | Arpentier pour les Districts de Québec et Montréal | 50 0 0 | " | Ruel, Louis | 50 0 0 | 12 Juillet, | Ruel, Louis |
| Raby, Germain | Greffier de la Court de Circuit de Terrebonne | 250 0 0 | " | Fraser, Hubert | 250 0 0 | 17 " | Fraser, Hubert |
| Reneaud, Michel | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | 17 Août, | Heath, John | 100 0 0 | " | Heath, John |
| Richardson, William | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | 7 Septembre, | Tétu, François | 100 0 0 | " | Tétu, François |
| Redmond, Thomas | Inspecteur de bois équarri, en vertu de 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | " | Lambly, John | 100 0 0 | " | Lambly, John |
| Robitaille, Étienne | Inspecteur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | " | Richardson, Osborne L. | 100 0 0 | " | Richardson, Osborne L. |
| Simpson, William Benjamin | Collecteur de Douane, Port du Côteau-du-Lac, District de Montréal | 666 13 4 | " | M'Donald, Angus | 2000 0 0 | " | M'Donald, Angus |
| Sinclair, Duncan | Arpentier pour les Districts de Québec et Montréal | 666 13 4 | " | Gill, Ignatius | 2000 0 0 | " | Gill, Ignatius |
| Symms, Richard Allen | Officier de Douane pour prévenir la contrebande | 50 0 0 | " | Heath, John | 250 0 0 | " | Heath, John |
| Scott, James | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | 100 0 0 | " | Gauvreau, André E. | 100 0 0 | " | Gauvreau, André E. |

ÉTAT DÉTAILLÉ DES CAUTIONNEMENTS.—Conclusion.

| NOMS DES FONCTIONNAIRES. | CHARGE OU EMPLOI. | NOMS DES CAUTIONS. | Pénalité. | Date du Cautionnement. | Date de l'Enregistrement. | No. du cautionnement. |
|----------------------------|---|-----------------------------|-----------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | | £. s. d. | | | |
| Sheppard, Martin | Shérif du District de Québec | Caldwell, Robert | 1500 0 0 | 12 Août, 1844. | 10 Sept. 1844. | 522 |
| Steer, Reuben | Inspecteur et mesureur de bois, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Poirier, Paul | 100 0 0 | 8 Mai, | " | 543 |
| Stewart, Charles | Collecteur de Douane au Port de Clarenceville | Baptiste, George | 500 0 0 | 13 Sept. | " | 547 |
| Savard, Germain | Inspecteur de douves, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Dixon, William | 100 0 0 | 11 Mai, | " | 565 |
| Seaton, Benjamin | Officier de Douane pour prévenir la contrebande, non attaché | Allard, Jean | 100 0 0 | 9 Nov. | " | 588 |
| Turquand, Bernard | Receveur Général du Canada | Ernstinger, William | 2000 0 0 | 3 Fév. | " | 363 |
| " | " | Châtien, Louis | 500 0 0 | 6 " | " | 367 |
| " | " | Lai-même, | 500 0 0 | 5 " | " | 361 |
| " | " | Holmes, Benjamin | 500 0 0 | " | " | 365 |
| " | " | Kirkpatrick, Thomas | 500 0 0 | " | " | 366 |
| " | " | M'Leen, Alexander | 2000 0 0 | 13 Mars | " | 376 |
| Jutras, Joseph | Régistrateur du Comité de Nicolet | Forbes, John Charles | 2000 0 0 | " | " | 378 |
| Tétu, Jean François | Régistrateur du Comité de Saint Hyacinthe | Dionne, l'Honorable Joseph | 2000 0 0 | " | " | 379 |
| Tremblay, Edward | Régistrateur du Comité de Saguenay | Prince, Joseph | 2000 0 0 | " | " | 399 |
| Taché, Jean Baptiste | Régistrateur du Comité de Kamouraska | Tétu, Vital | 2000 0 0 | " | " | 415 |
| Taylor, James F. | Régistrateur du Comité de l'Outaouais | Tétu, Charles Hytaire | 100 0 0 | " | " | 418 |
| Thomas, Jean | Inspecteur et mesureur de bois équarri, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Paribault, George B. | 500 0 0 | " | " | 439 |
| Tench, Bartholomew | Inspecteur de Douane, Port Dalhousie | Dufour, Timothé, Jr. | 1000 0 0 | " | " | 441 |
| Taylor, James Williams | Collecteur de Douane au Port Crédit | Gagnon, Pierre E. | 500 0 0 | " | " | 442 |
| Thompson, James | Collecteur de Douane au Port de Stanstead | Dionne, l'Honorable Annable | 250 0 0 | " | " | 478 |
| Taschereau, Thomas Jacques | Greffier de la Cour de Circuit de la Beauce | Cingné, Alexis | 100 0 0 | " | " | 529 |
| Taylor, Ralph Junr | Officier pour prévenir la contrebande | Wright, Ruggles | 100 0 0 | " | " | 544 |
| Thompson, François X. | Inspecteur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Routh, Haviland L. | 500 0 0 | " | " | 557 |
| Tilley, John | Inspecteur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Boivin, Pierre | 500 0 0 | " | " | 585 |
| Teedon, William | Inspecteur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7e Vict., chap. 25 | Jubien, Paul | 500 0 0 | " | " | 585 |
| Tremblay, George Frédéric | Greffier de la Couronne et Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine, pour le District de Gaspé | Castle, Charles H. | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Dyde, John | 1000 0 0 | " | " | 585 |
| | | Thompson, William | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Adamson, Joseph | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Rose, Charles | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Rea, David | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Duchesnay, Elzéar H. S. | 250 0 0 | " | " | 585 |
| | | Taschereau, Jean Thomas | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Dyer, Henry | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Feller, George | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Gelly, Peter | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Thompson, Simon | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Longmuir, Richard White | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Shaw, John | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Noad, Henry J. | 100 0 0 | " | " | 585 |
| | | Phillips, John | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Tremblay, Laurent | 500 0 0 | " | " | 585 |
| | | Julien, François Eliot dit | 500 0 0 | " | " | 585 |

Appendice
(F.)
13 Décembre.

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------|--|-------|------|---|---|----|---------|------|----|-----------|------|-----|
| Vantelson, Antoine A. | | Greffier de la Cour de Circuit du Saguenay | | 280 | 0 | 0 | 20 | Mai | " | 1 | Août | 454 | |
| Vendal, Louis Camille | | Officier pour surveiller le débarquement des effets, à la Douane de St. Jean, | | 100 | 0 | 0 | 31 | Juillet | " | 2 | " | 457 | |
| Vachon, Jean Baptiste | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de | | 100 | 0 | 0 | 4 | Mars | " | 17 | " | 486 | |
| Valin, Narcisse | | la 7 ^e Vict. chap. 25 | | 100 | 0 | 0 | 26 | Avril | " | 30 | " | 495 | |
| Verrault, Edward | | Inspecteur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 ^e Vic. | | 100 | 0 | 0 | 30 | " | " | 6 | Septembre | 513 | |
| Vidal, Louis | | chap. 25 | | 100 | 0 | 0 | 2 | Mai | " | " | " | 514 | |
| Wilson, George | | Inspecteur de madriers, planches et lattes, en vertu de la 7 ^e Vict. chap. 25, | | 1000 | 0 | 0 | | | " | " | " | | |
| Warren, William | | Collecteur de Douane au Sault Ste. Marie | | 500 | 0 | 0 | 16 | Sept. | 1843 | 25 | " | 1843 | 357 |
| Waterson, John S. | | Collecteur de Douane au Port de Windsor | | 500 | 0 | 0 | | | | | | | |
| Winter, Peter | | Inspecteur et mesureur de bois équarri, madriers, planches et lattes, en vertu de | | 1000 | 0 | 0 | | | | | | | |
| Worthington, Thomas | | la 7 ^e Vict. chap. 25 | | 500 | 0 | 0 | | | | | | | |
| Wilkie, John | | Régistrateur du Comté de Gaspé | | 500 | 0 | 0 | | | | | | | |
| Wilkie, John | | Inspecteur de Douane au Port du Fort Erité | | 2000 | 0 | 0 | 18 | Mai | " | 2 | Août | " | 455 |
| Young, Alexander | | Greffier de la Cour de Circuit de New-Carlisle | | 500 | 0 | 0 | 31 | Juillet | " | 8 | " | " | 465 |
| | | Greffier conjoint et Protonotaire du District de Gaspé | | 250 | 0 | 0 | 15 | Octobre | " | 26 | Octobre | " | 579 |
| | | Officier de Douane pour prévenir la contrebande | | 500 | 0 | 0 | " | " | " | " | " | " | 580 |
| | | | | 100 | 0 | 0 | 13 | Août | " | 14 | Août | " | 480 |

Appendice
(F.)
13 Décembre.

RÉCAPITULATION.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIAL,

Montréal, 30 Novembre, 1844.

Depuis que l'Acte. 4 et 5 Victoria, chapitre 91, a été passé, CINQ-CENT-QUATRE-VINGT-DIX cautionnements et reconnaissances de Fonctionnaires Publics et de leurs Cautions, ont été enregistrés au long dans ce département. conformément aux dispositions de ce Statut.

| | | |
|---|---------------------|-----|
| Mon <i>Premier Rapport</i> aux deux Chambres du Parlement Provincial, daté le 7 Septembre, 1842, en contenait | - - - - - | 193 |
| Mon <i>Second Rapport</i> , daté le 28 Septembre, 1843, en contenait | - - - - - | 163 |
| Et mon <i>présent Rapport</i> , qui comprend jusqu'au 28 Novembre, 1844, en contient | - - - - - | 234 |
| | | 590 |
| | Formant un total de | |

R. A. TUCKER,

Régistrateur.

RÉPONSE.

À

UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

À

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Datée le 27 Octobre, 1843,

Priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un ÉTAT DÉTAILLÉ des AMENDES et FORFAITURES imposées et perçues dans les diverses Cours de cette Province, pendant l'année 1842,—ainsi que les AMENDES qui ont été imposées par les JUGES de PAIX, et payables au Receveur Général pour les besoins de la Province, pendant la même période, le montant perçu dans chaque cas, et les mesures prises pour recouvrer les sommes qui n'ont pas encore été payées.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, }
Montréal, 10 Décembre, 1844. }

NEW CARLISLE, 6 Février, 1844.

MONSIEUR,

Nous devons accuser la réception de votre lettre, datée "Bureau du Secrétaire, à Kingston, le 25 Novembre, 1843," par laquelle nous sommes requis de préparer et transmettre un état détaillé de toutes les amendes, forfaitures et cautionnements imposés et prélevés aux différents termes des Cours dans ce District, durant l'année 1842; et aussi, autant que nous pourrons le constater, un état de toutes les amendes imposées par les Juges de Paix du District, et payables au Receveur Général, pour l'année 1842,—indiquant le montant perçu dans chaque cas, et les mesures prises pour recouvrer les sommes qui n'ont pas encore été payées. En réponse à la première partie de votre lettre, nous prenons la liberté de vous renvoyer à l'état ci-joint qui renferme un compte exact de toutes les amendes qui ont été versées entre nos mains, pendant l'année 1842. Nous ne pouvons donner une liste des cautionnements qui ont été payés, attendu qu'ils ont été tous remplis et exécutés; et nous ne pouvons non plus fournir une liste des amendes imposées par les Magistrats, (s'il y en a eu) vu qu'il ne nous en a été fait aucun rapport.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos obéissans serviteurs,

BEBEE & WILKIE,

Greffiers de la Paix, Gaspé.

L'Honorable D. DALY, Ecr. }
Secrétaire, etc., Kingston. }

Appendice
(H.)
13 Décembre.

ÉTAT des amendes et forfaitsures qui ont été perçues par le Greffier de la Paix du District
Inférieur de Gaspé, et versées entre les mains du Receveur Général, pour l'année 1842.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

| Date. | Personnes condamnées à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour imposée. | Magistrat qui présidait. | Montant imposé. | Montant reçu. | A qui payé. |
|-------------|----------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------|-----------------|---------------|---------------------|
| Janvier 12 | Ambroise Babin.... | Nuisance..... | { Session Générale de la Paix..... | Farquhar MacRae, Ecuyer..... | £ s. d. 0 5 0 | £ s. d. 0 5 0 | { Receveur Général. |
| Mars 2. | Henry Hamilton.... | { Pour n'avoir pas travaillé aux chemins. | { Session Spéciale de la Paix..... | Wm. Carter, Ecuyer. | 0 5 0 | 0 5 0 | Do. |
| " 3. | Jas. Chisholm, et al. | { Damage aux propriétés..... | { Do. | Do. | 1 0 0 | 0 10 0 | Do. |
| Juillet 21. | Germain Courtus.... | Bris de chassiss, etc. | { Session Générale de la Paix..... | L'Honorable A. W. Cochran..... | 2 0 0 | 2 0 0 | Do. |
| | | | | | £ | 3 0 0 | |

Nous certifions par les présentes que l'état de toutes les forfaitsures et amendes perçues par nous comme Greffiers de la Paix dans ce District, pendant l'année 1842, est fidèle et exact.

BEBEE & WILKIE, G. P.

New Carlisle, 6 Février, 1844.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,

Québec, 12 Décembre, 1843.

MONSIEUR.

Conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, qui m'ont été transmis par votre lettre du 25 dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un état détaillé de toutes les forfaitsures et amendes décernées par les Sessions Trimestrielles et Hebdomadaires de la Paix pour la Cité et le District de Québec, depuis le premier jour de Janvier, jusqu'au trente-et-unième jour de Décembre, 1842.

Je prends respectueusement la liberté d'exposer, pour l'information de Son Excellence, qu'aucun cautionnement n'a été forfait dans aucune des Cours dont je suis Greffier, durant cette période; et que je n'ai reçu, cette année, aucune amende des Juges de Paix des Campagnes du District de Québec.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

F. X. PERRAULT,

Greffier de la Paix.

L'Honorable D. DALY, }
Secrétaire Est, Kingston. }

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix dans la Cité de Québec, et perçues par François Xavier Perrault, Écuyer, Greffier de la Paix du District de Québec, entre le 1er Janvier, 1842, et le 31 Décembre, 1842, inclusivement, en vertu de l'Acte de la Législature Provinciale, 4. Geo. IV. chap. 19. sec. 5.

| Quand perçue. | Noms des personnes condamnées à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour l'amende a été imposée. | Nom du Magistrat qui présidait. | Montant de l'amende imposée. | Montant perçu. | A quel Officier le montant a été payé. | Remarques. |
|----------------|---|---|---|---------------------------------|------------------------------|----------------|--|---|
| | | | | | £ s. d. | £ s. d. | | |
| 1842. | | | | | | | | |
| 12 Janvier, .. | Robert Kano | Assaut et batterie | Sessions de Quartier .. | H. N. Patton | 0 1 0 | 0 1 0 | Receveur Général | |
| " | Hugh McLaughlan | Bris de chassis | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | |
| " | Alfred Hawkins | Défaut de comparution comme Grand Juré | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | Remise. |
| " | Louis Côté | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | Exécution émanée—rapport, non est inventus. |
| " | George Duffy | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | Do. |
| " | Phillip Zell | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | Exécution émanée—rapport, nulla bona. |
| " | John Fowar | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | Remise. |
| " | Gabriel Genlet | Assaut sur le gardien de la barrière | " | " | 1 10 0 | 1 10 0 | " | |
| 5 Février, .. | Luce L'Espérance | Vente de liqueurs fortes sans licence | Séances Hebdomadaires | Young | 11 2 2 | 5 11 1 | " | |
| " | Edward Carr | Pour avoir permis le jeu dans sa maison | " | " | 2 0 0 | 2 0 0 | " | Appel interjeté, et jugement renversé. |
| 12 Mars, .. | Donald Sutherland | Vente de liqueurs fortes sans licence | " | " | 11 2 2 | 5 11 1 | " | |
| 30 Avril, .. | Olivier Mauffett | Nuisance | Sessions de Quartier .. | Gowen | 1 5 0 | 1 5 0 | " | |
| " | Peter Lynch | Assaut et batterie | " | " | 1 5 0 | 1 5 0 | " | |
| " | Ant. Sevin Latulippe | " | " | " | 1 0 0 | 1 0 0 | " | |
| " | Kearn McLaughlan | " | " | " | 2 0 0 | 2 0 0 | " | |
| 11 Juin, .. | John Walton | Vente de liqueurs fortes sans licence | Séances Hebdomadaires | Young | 11 2 2 | 2 0 0 | " | Remise en totalité. |
| 16 " " " " | Joseph Valin | " | " | " | 11 2 2 | 11 2 2 | " | Do. |
| 14 Juillet, .. | John Allan | Assaut et batterie | Sessions de Quartier .. | Symes | 0 1 0 | 0 1 0 | " | |
| " | Do. | " | " | " | 0 1 0 | 0 1 0 | " | |
| 15 " " " " | William Dupont | Défaut de comparution comme Grand Juré | " | " | 1 0 0 | 1 0 0 | " | |
| " | William Rowen | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | Exécution émanée—non est inventus. |
| " | James McFarlane | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | Do. |
| " | John McMullen | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | |
| " | Robert Ferguson | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | |
| " | Thomas Dogherty | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | Remise en totalité. |
| " | David Parent | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | |
| " | Abraham McConkey | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | Exécution émanée—non est inventus. |
| " | John Orchard | " | " | " | 0 10 0 | 0 10 0 | " | |
| 19 " " " " | Stephen Karlon | Assaut | " | " | 1 5 0 | 1 5 0 | " | |

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre

ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix, dans la Cité de Québec.—Continuation.

| Quand perçue. | Noms des personnes condamnées à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour l'amende a été imposée. | Nom du Magistrat qui préside. | Montant de l'amende imposée. | Montant perçu. | A quel Officier le montant a été payé. | Remarques. |
|------------------|---|--|---|-------------------------------|------------------------------|----------------|--|---|
| | | | | | £ s. d. | £ s. d. | | |
| 1842. 4 Août, | James Kerr | Pour avoir logé et caché des matelots déserteurs | Sessions ordinaires | Young | 10 0 0 | 0 0 0 | Receveur Général | Remise en totalité. |
| " | Catherine Holmes P. Murphy | " | " | " | 10 0 0 | 0 0 0 | " | " |
| " | Julien Chabot | Pour avoir vendu des liqueurs fortes sans licence | Séances Hebdomadaires | " | 11 2 2 | 5 11 1 | " | Do. |
| " | Thomas Smythe | " | " | " | 11 2 2 | 0 0 0 | " | " |
| " | John Brown | Pour avoir logé et caché des matelots déserteurs | Sessions ordinaires | " | 20 0 0 | 0 0 0 | " | " |
| " | John Fontaine | Pour avoir vendu des liqueurs fortes sans licence | Séances Hebdomadaires | " | 11 2 2 | 5 11 1 | " | Exécution émanée—rapport, <i>nulla bona</i> . |
| " | Robert Webb | " | " | " | 11 2 2 | 0 0 0 | " | Exécution émanée— <i>non est inventus</i> . |
| " | William Quin | " | " | " | 11 2 2 | 5 11 1 | " | " |
| " | James Dogherty | Pour avoir caché et logé des matelots déserteurs | Sessions ordinaires | " | 10 0 0 | 5 0 0 | " | " |
| " | John M'Phee | " | " | " | 10 0 0 | 0 0 0 | " | " |
| " | Henry Prescott Stickney | Pour avoir chassé les passagers qui avaient des lits dans son vaisseau | " | " | 7 5 0 | 3 12 6 | " | " |
| 21 Octobre | Robert Lirmelle | Assaut et batterie | Sessions de Quartier | Gowen | 0 1 0 | 0 1 0 | " | " |
| " | Denis Blanchet | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | " |
| " | Mary Over | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | " |
| " | William Watt | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " | " |
| " | John West | " | " | " | 2 10 0 | 2 10 0 | " | " |
| " | John Hill | " | " | " | 3 0 0 | 3 0 0 | " | " |
| 5 Novembre | Louis Vézina | Pour avoir vendu des liqueurs fortes sans licence | Séances Hebdomadaires | Morrin | 11 2 2 | 5 11 1 | " | " |
| " | Michael Lavelle | " | " | Gowen | 11 2 2 | 5 11 1 | " | " |
| " | Patrick Foy | " | " | " | 11 2 2 | 5 11 1 | " | " |
| " | Robert Webb | " | " | Young | 11 2 2 | 2 0 0 | " | Exécution émanée—rapport, <i>nulla bona</i> . |
| " | James Storey | " | " | Gowen | 11 2 2 | 5 11 1 | " | Do. |
| 24 | Edward Burns | " | " | " | 11 2 2 | 0 0 0 | " | " |

Certifié,

F. X. PERRAULT, Jeune.

Greffier de la Paix.

ÉTAT des amendes imposées par la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté, Cour Criminelle du District de Québec, pendant l'année de Notre Seigneur 1842, savoir :—

| Quand im- posée. | Nom des personnes condamnées à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour l'amende a été imposée. | Montant de l'amende im- posée et les frais. | | Officier par qui l'amende a été perçue. | Remarques. |
|---------------------|---|--|--|--|-------|--|--|
| | | | | £ | s. d. | | |
| 1842. | | | | | | | |
| Mars | John Kemp | Défaut de comparution comme petit Juré. | Cour du Banc du Roi de S.M. | 0 | 10 | 0 | |
| " | Benoît Levesque | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Pierre Petitclaire | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | François Vézina | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Jean Bte. Villeneuve | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Louis L'Espérance | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Thomas Hayes | " | " | 0 | 10 | 0 | Rapport du Shérif;— <i>nulla bona.</i> |
| " | Louis Bouchard | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Michel Cowan | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | John Jackson | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | François Laberge | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | John Carney | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Joseph Dionne | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Joseph Gosselin | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Alexis Lortie | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Félix Campbell | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | James McCallum | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| " | Joseph Gagnon | " | " | 0 | 10 | 0 | |
| Septembre | Laurent Paradis, Ecuyer | Défaut de comparution comme Grand Juré. | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | Noah Freer, Ecuyer | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | Honorable W. Walker | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | J. G. Clapham, Ecuyer | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | James Hayes, Ecuyer | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | Charles E. Levey, Ecuyer | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| " | Robert Wood, Ecuyer | " | " | 2 | 9 | 0 | |
| | | | | £20 3 0 | | | |

Québec, 5 Décembre, 1844.

J. GREEN,

Greffier de la Couronne.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix, dans la Ville des Trois-Rivières, et perçues par Henry B. Hughes, Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières, pendant l'année 1842.

| Quand perçue. | Noms des individus condamnés à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour | Nom du Juge qui présidait. | Montant de l'amende. | Montant reçu. | Officier auquel le montant a été payé, et remarques. |
|---------------|--|-------------------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------|---------------|--|
| | | | Séances Hebdomadaires | | £ s. d. | £ s. d. | |
| 1842. | | | | | | | |
| 19 Janvier | Henry Dronnan | Infraction des réglemens de police | " | H. F. Hughes | 0 5 0 | 0 2 6 | Payé au Receveur Général le 30 Juin, 1842. |
| " | Octave Lottinville | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Joseph Bellerive | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| 26 " | Isaac Deschene | " | " | James Dickson | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | J. Baptiste Joubert | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Thomas Lisot | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Dieudonné Lord | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Augustin Racine | " | " | H. F. Hughes | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 9 Février | Michel Dumas | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | J. Baptiste Arcan | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Maurice Terreau | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Pierre Toupin | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Jean Lapointe | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 12 " | Alexis Montplaisir | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Petit Montplaisir | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Toussaint Toupin | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 17 " | Michel Dumas | des réglemens de police | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | J. Baptiste Lacroix | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Etienne Trahan | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 25 " | John McDougall | des réglemens de police | " | P. B. Dumoulin | 0 5 0 | 0 2 6 | Non payé—erreur dans le jugement. |
| " | Maurice Ryan | des réglemens de police | " | James Dickson | 0 5 0 | 0 2 6 | Payé au Receveur Général, le 30 Juin, 1842. |
| " | Joseph Lachance | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Michel L. Lacroix | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| 2 Mars | William Rosborough | des réglemens de police | " | P. B. Dumoulin | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | René Bellemard | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | François Lacroix | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 23 " | Pierre Paul Toupin | de la 6 Guil : IV. chap. 56 | " | " | 1 0 0 | 0 10 0 | " |
| " | J. Baptiste Cadoret | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 30 " | Nicholas Fafard | des réglemens de police | " | Hector Grant | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Elie Tessier | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Edward Bellerive | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Jean Provancher | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 6 Avril | Hubert Bergeron | des réglemens de police | " | P. B. Dumoulin | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Godefroy St. Pierre | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Demers | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Abraham Richard | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Augustin Roi Mazerette | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Louis O. Mathot | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | J. Baptiste Lafond | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Damas Rond | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 13 " | Hilaire Panneon | des réglemens de police | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | 31 Décembre, 1842. |
| " | Damas Gendron | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Raphaël Proulx | des réglemens de police | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Grégoire Montplaisir | " | " | " | 0 5 0 | 0 2 6 | " |
| " | Gaspard Demers | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Urbain Bibaud | des 3 et 4 Victoria, chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |

Appendice
(H.)

13 Décembre.

Appendice
(H.)

13 Décembre.

Je soussigné, James Green, de la Cité de Québec, Ecuyer, Greffier de la Couronne du District de Québec, étant dûment assermenté, dépose et dit que l'état qui précède est un état exact et fidèle des amendes imposées par la Cour du Banc de la Reine, pour le District de Québec, pendant l'année 1842.

Québec, 5 Décembre, 1844.

J. GREEN,

Greffier de la Couronne.

Assermenté devant moi, ce

5e jour de Décembre, 1844.

E. BEDARD,

Juge de Paix.

BUREAU DE LA PAIX.

Trois Rivières. 12 Décembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de transmettre les documens requis par Son Excellence le Gouverneur Général, relativement aux forfaitures et amendes etc., imposées et perçues par les Juges de Paix de ce District, pour l'année 1842.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très Obéissant Serviteur,

H. B. HUGHES,

Greffier de la Paix.

ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix, dans la Ville des Trois-Rivières.—(Continuation.)

| Quand perçue, | Noms des personnes condamnées à l'amende. | Offense. | Par quelle Cour. | Nom du Juge qui présidait. | Montant de l'amende. | Montant reçu. | Officier auquel le montant a été payé, et remarques. |
|---------------|---|---|-----------------------|----------------------------|----------------------|---------------|--|
| | | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| 1842. | | | Sièges hebdomadaires. | P. B. Dumoulin | 0 10 0 | 0 5 0 | Payé au Receveur-Général, le 31 Décembre, 1842. |
| 13 Avril | Jérémie Toussignant | Infraction des dispositions des 3 et 4 Vic. ch. 25 et 33. | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Germain Marceau | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Théodore Panneton | " | " | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| 16 " | Amable Nobeit | des réglemens de police des 3 et 4. Vic: chap. 25 et 33 | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | François Nobeit | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Efife Grandbois | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Edouard Trudelle | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Pascal Lize | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Blair Trudelle | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Charles Langevin | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Modeste Nobeit | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Edouard Nobeit | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 20 " | Landry Mailhot | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Michel Mailhot | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Pierre Troitier | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Jérémie Poudrier | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Philippe Chardonnais | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Pierre Beaudet | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Leduc | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Sperard | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Louis Demers | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Bouratier | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Moyse Baril | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | J. Baptiste Richard | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Ambroise Toussignant | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 25 Mai | David Trudel | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Trudel | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Louis Massicotte | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Olivier Trudel | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Bourbeau | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Joseph Massicotte | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| 6 Juillet | Clément Langlois | des réglemens de police | " | James Dickson | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Joseph Jeniac | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Joseph Jeniac | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Marie Lema | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Peter Lynch | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Thomas Rosborough | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Jean Gormain | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| 27 " | Archibald B. Hart | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Archibald B. Hart | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| 29 " | Oclave Lottinville | de l'acte des chemins | " | Ill. F. Hughes | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| 31 " | Bénoni Marchand | " | " | " | 1 0 0 | 0 10 0 | " |
| 16 Septembre | John M. Dougall | des réglemens de police de la 6 Guil. IV. chap. 66 | " | P. B. Dumoulin | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| 28 " | Charles Champeau | des réglemens de police | " | " | 0 4 3 | 0 2 14 | " |
| 5 Octobre | Moses Hart | " | " | " | 0 10 0 | 0 5 0 | " |
| " | Louis St. Laurent | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| " | Laurent Girardeau | " | " | " | 0 5 0 | 0 3 6 | " |
| 13 " | Hercule Panneton | " | " | James Dickson | 0 5 0 | 0 3 6 | Le Défendeur est trop pauvre pour payer. Payé au Receveur Général, le 31 Décembre, 1842. |

Appendice (H.)
13 Décembre.

Appendice (H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix, du District des Trois Rivières, suivant les Rappports
transmis au Greffier de la Paix de la Ville des Trois Rivières, pendant l'année 1842.Appendice
(H.)

| 13 Décembre. | Nom du Juge de Paix. | Lieu des Séances. | Nom de la personne condamnée à l'amende. | Offense. | Montant de l'amende. | Montant reçu. | Officier qui a reçu le montant de l'amende, et remarques. | 13 Décembre. |
|--------------|----------------------|-------------------|--|--|----------------------|---------------|---|--------------|
| | Louis Guillet. | Bastiean. | Alexis Lutreille | Infraction des 3 et 4 Vict. chaps. 25 et 33. | £ s. d. 0 10 0 | | | |
| | do | do | Thomas Marchildon | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Gouin | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Amable Lacourcière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Trottier | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Marchand | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Alexis Marchand | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Jérémie Marchand | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Gabriel Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Alcime Brunello | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Pierre Proteau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Hilaire St. Cyr | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Pierre Fugère | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Isaie Trottier | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Edouard St. Mars | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Hubert St. Cyr | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Carignant | do | 0 19 0 | | | |
| | do | do | Noël Carignant | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Louis Bergerin | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Massicotte | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Michel Jérémy | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François L'Houiller | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Narcisse St. Cyr | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Dupont | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph L'Houiller | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Pierre Millette | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Lacourcière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Lacourcière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Valère Hauray | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph A. Tessier | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | J. Baptiste St. Arnaud | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Michel St. Arnaud | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Antoine Marchildon | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Vidril Marchildon | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Hilaire Chateaufeuf | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Iran Ledec | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Arnaud Quessy | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Moderste Lacourcière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Franç. Labissonnière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joachim Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph St. Mars | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Pierre Gervais | do | 0 10 0 | 0 5 0 | | |
| | do | do | Hubert Dussareault | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Antoine Prenoreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Damien | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Maicel Gervais | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph St. Mars, jeune | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Elzéar Quessy | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Casimire Brunelle | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Brunelle | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Lallaye, jeune | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Grégoire Lebiane | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Louis Brunelle | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph David | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Lanouette | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Trottier | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Pierre Brunelle | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Zéphirin Brunelle | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Antoine Labissonnière | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Antoine Lanouette | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François Lallaye, père | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Hubert Dussareault | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Belarmin Massicotte | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Michel Veillet | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | David L. Heureux | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Flavien Tossignant | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | J. Baptiste St. Arnaud | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | François St. Arnaud | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Augustin Massicotte | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph L. Leureux | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Selime Lizo | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Syroid Marchildon | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Calbert Lizo | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Hubert Chateaufeuf | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Léon Chateaufeuf | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Bénoni Millette | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Jean Marchildon | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Morinville | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Godthoy Dubord | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Edouard S. Lallaye | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Jonchim T. Boisvert | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | A. J. Martineau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Joseph Pothier | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Louis Marchand | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Clément Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Alexis Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Fabien Moreau | do | 0 10 0 | | | |
| | do | do | Léandre Moreau | do | 0 10 0 | | | |

ÉTAT des amendes imposées par les Juges de Paix, dans le District des Trois-Rivières.

Conclusion.

Appendice (H.)
13 Décembre.

Appendice (H.)
13 Décembre.

| Nom du Juge de Paix. | Lieu des séances. | Nom de la personne condamnée à l'amende. | Offense. | Montant de l'amende. | Montant reçu. | Officier qui a reçu le montant de l'amende, et remarques. |
|----------------------|-------------------|--|--|----------------------|---------------|--|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| Louis Guillet, | Datiscan. | J. Baptiste Langevin | Infraction des 3 et 4 Vic. chaps. 25 et 33 | 0 10 0 | | * Le Greffier de la Paix a reçu la somme de un louis et quinze chelins, et l'a versé entre les mains du Receveur Général, le 31 Décembre, 1842. M. Guillet donne les explications qui suivent au sujet des amendes ci-dessus: "Je n'ai prélevé aucune des amendes ci-dessus, à l'exception de trois, par la raison que les poursuivans n'ont point encore exigé l'exécution du jugement." Vrai Rapport, 8 Juillet, 1842. (Signé) L. GUILLET, Juge de Paix. (Vraie Copie.) H. B. HUGHES, Greffier de la Paix. † Le Greffier de la Paix a reçu la somme de dix-sept chelins et six deniers, et l'a versé entre les mains du Receveur Général, le 31 Décembre, 1842. ‡ Le Greffier de la Paix a reçu la somme de cinq louis et huit chelins, et l'a versé entre les mains du Receveur Général, le 31 Déc. 1842. § Le Greffier de la Paix a reçu la somme de dix chelins et l'a versé entre les mains du Receveur-Général, le 31 Décembre, 1842. Insolvable. Amende non payée. ¶ Le Greffier de la Paix a reçu la somme de 10s. et l'a versé entre les mains du Receveur Général, le 31 Déc. 1842. L'amende est restée entre les mains du Défendeur. ‡ Le Greffier de la Paix a reçu la somme de sept chelins et six deniers, et l'a versé entre les mains du Receveur Général, le 31 Déc. 1842. ** Le Greffier de la Paix a reçu la somme de 10s. et l'a versé entre les mains du Rec. Gén., le 31 Déc. 1842. Ces amendes n'ont pas été payés pour cause de pauvreté. |
| do | do | F. N. Perrin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Pepin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Godfroy Veillet | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Pierre Casignault | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Morin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Langie | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Pierre Clermont | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Uldoric Boisvert | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Pierre Lacroix | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Pierre Leblanc | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Louis Camirand | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Toussaint Toutant | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Piac. de Leblanc | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Alexis Toupin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Edouard Vézina | do | 0 10 0 | | |
| do | do | J. Baptiste Toupin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | François Toupin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Jean Dubord | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Hyacinthe Merinville | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Narcisse Dubord | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Maxime Rivard | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Olivier Dubord | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Petit | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Hyacinthe Marchand | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Pascal Bellerive | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Godin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Isidore Copette | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph St. Cère | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Charles Léveller | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Isidore Lagudre | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Hypolite Toutant | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Louis Beaudoin | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Hector Marchand | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Isate Lacoste | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Zéphirin Turcotte | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Edouard Turcotte | do | 0 10 0 | | |
| do | do | H. B. Marchand | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Lacroix | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Jean Turcotte | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Guillaume Bully | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Antoine Germain | do | 0 10 0 | | |
| do | do | Joseph Cadoret | Acte des chemins | 0 2 6 | | |
| do | do | Joseph Sauvageau | do | 0 5 0 | | |
| do | do | Barthélémy Nobert | do | 0 5 0 | | |
| do | do | Grégoire Leblanc | do | 0 5 0 | 0 2 6 | |
| do | do | Bénoni Grandmaison | do | 1 0 0 | 0 10 0 | |
| do | do | Louis Despuis | do | 0 5 0 | 0 2 6 | |
| do | do | François Frennoereu | do | 0 5 0 | * | |
| do | do | Pierre Lottinville | do | 0 10 0 | | |
| L. Genest | Gentilly | Grégoire Leblanc | Acte d'agriculture | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | L. Debaie St. Cyre | Acte des chemins | 0 5 0 | 0 2 6 | |
| do | do | J. Baptiste Damas | do | 1 0 0 | 0 10 0 | |
| W. C. Hanson | St. Grégoire | Moses Hart | Délit | 0 15 0 | 0 7 6 | |
| do | do | R. N. Chevretils | Assault sur un officier de Police | 4 18 0 | 4 18 0 | |
| do | do | F. Chartrain | Délit | 0 5 0 | 0 2 6 | |
| L. M. Cressé | Nicolet | Louis Beaulac | 3 et 4 Vic. chaps. 25 et 33. | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | Louis Martelle | do | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | Joseph Benoit | do | 0 10 0 | § | |
| do | do | Joseph Proulx | do | 0 10 0 | § | |
| do | do | Augustin Dulluc | 6 Gull. 4 chap. 86. | 0 5 0 | § | |
| do | do | Alexis Béloni | do | 0 5 0 | § | |
| do | do | Joseph Béloni | do | 0 5 0 | § | |
| do | do | Vital Lefebvre | do | 0 5 0 | § | |
| Frs. Couterell | Labate | J. Baptiste Cardin | Délit | 1 0 0 | § | |
| E. Mayrand | Rivière du Loup | J. Baptiste Bélan | 3 et 4 Vic. chaps. 25 et 33 | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | Laurent Lami | do | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| A. P. Méthot | St. Pierre | Gaspard Demers | Acte des chemins | 0 5 0 | § | |
| do | do | Augustin Perrault | do | 0 5 0 | § | |
| E. E. Gagnon | Rivière du Loup | François Dupaul | 7 Geo. 4 chap. 3 | 0 5 0 | 0 2 6 | |
| do | do | Nicholas Constantin | 3 et 4 Vic. chaps. 25 et 33 | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| C. Dupont | Yamachiche | Ambroise Blois | do | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | Louis Milette | do | 0 10 0 | 0 5 0 | |
| do | do | Calixte Dubé | do | 0 10 0 | § | |
| do | do | Augustin Gignac | do | 0 10 0 | § | |

H. B. HUGHES,
Greffier de la Paix.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre

Trois Rivières, 5 Décembre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 25 Novembre dernier, qui ne m'a été remise que ce jour même. D'après les ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, je prends la liberté de faire rapport qu'aucune amende ou forfaiture n'a été imposée ou perçue, en 1842, pendant les Termes des Cours dont je suis le Greffier.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

W. C. H. COFFIN.

L'honorable D. DALY, }
Secrétaire, Kingston. }

Montréal. 11 Décembre, 1843.

MONSIEUR,

Conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, qui m'ont été transmis par votre lettre du 25 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, les deux états qui suivent ;—l'un, des cautionnements donnés, et des amendes et forfaitures imposées et perçues, en 1842, pendant les Termes des Cours dont je suis le Greffier ; et l'autre, (autant que j'ai pu les constater,) de toutes les amendes imposées par les Juges de Paix de ce District, payables au Receveur Général, pour les besoins de la Province,—indiquant le montant prélevé dans chaque cas, et les mesures prises pour le recouvrement des sommes qui n'ont pas encore été payées.

J'ai pris sur moi de présenter deux états séparés, attendu que je ne pouvais convenablement donner ces renseignements dans un seul et même état.

En déviant ainsi de mes instructions, j'espère que l'on voudra bien croire que mon seul but était de présenter, de la manière la plus claire et la plus intelligible, les informations que l'on a demandées.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. M. DELISLE,

Greffier de la Couronne, et

Greffier de la Paix.

L'honorable D. DALY, }
Secrétaire, etc., Kingston. }

Appendice (H.)
13 Décembre.

Appendice (H.)
13 Décembre.

ETAT des amendes &c.—Cité de Montréal, pendant l'année 1842.—(Continuation.)

| Par quelle Cour l'amende a été imposée. | Époque où la dite Cour a siégé. | Noms des parties condamnées à l'amende, &c. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-Général. | | Montant reçu. | Remarques. |
|---|---------------------------------|---|--|--|---------|---------------|---|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Sessions hebdomadaires | 1842. | | | | | | |
| " | 7 Janvier | Narcisse Laundry | Vente de liqueurs fortes sans licence | 1331 11 1 | 0 0 0 | 13 10 0 | |
| " | " | Adam Higgins | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | |
| " | " | Simon Leclerc | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 11 | Adam Handyside | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Louis Pominville | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John Boston | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Archibald M'Arthur | Vente de liqueurs fortes en quantité moindre que 3 demiarils | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | |
| " | 13 | Henry Casy | Acte de Police | 0 10 0 | 0 10 0 | 0 10 0 | Jugement renversé aux Sessions trimestrielles |
| " | 14 | Thomas Kiernan | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Robert Lamb | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | Amende remise d'après la lettre du Secrétaire, datée le 31 Janvier, 1842. |
| " | 18 | Joseph Hebert | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Plouffe | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | George Bowie | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | André Gérard | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Mailloux | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | William Jackson | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | Exécution émanée, mais la partie s'est cachée. |
| " | " | Alexandre Bowie | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | Exécution émanée; — rapport, <i>nulla bona</i> . |
| " | " | John Fullum | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 21 | Alexander M'Cambridge | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | Amende remise d'après la lettre du Sec. datée le 31 Jan. 1842. |
| " | " | Auxilie Bergeron | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 5 11 0 | 0 5 0 | 5 11 0 | |
| " | 25 | Joseph Martel | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jeanet M'Donald | Acte de Police | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | Amende remise d'après la lettre du Secrétaire, datée le 2 Février, 1842. |
| " | 27 | Philip Boyle | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | William Morris | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | Charles Winter | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | George Cooper | Infraction des dispositions de la 21e Jacques 1er chap. 25 | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Millet | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | Joseph Nolin | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 1 Février | John M'Martin | Pour avoir tenu une table de Billard sans licence | 12 10 0 | 0 5 0 | 12 10 0 | Exécution émanée, mais la partie s'est cachée. |
| " | " | John A. Perkins | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 4 | Julie Sicaud et John Rutherford M'Leish | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 1 5 0 | 1 5 0 | 1 5 0 | |
| " | " | Thomas Kiernan | Vente de liqueurs fortes sans licence | 6 11 1 | 0 5 0 | 6 11 1 | Exécution émanée; — rapport, <i>nulla bona</i> . |
| " | " | Alexis Bourret | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 11 | Jean Baptiste Chevallier | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | Jean Marie Fortier | " | 1 5 0 | 1 5 0 | 1 5 0 | |
| " | 14 | Charles Lawrence | Acte de Police | 0 15 0 | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| " | " | Patrick M'Mullins | " | 0 15 0 | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| " | " | Patrick M'Namara | " | 0 15 0 | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| " | 18 | Sophie Deiners et John Wilkinson | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | James Hunter | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 22 | William Simpson | Pour avoir tenu une table de Billard sans licence | 12 10 0 | 0 5 0 | 12 10 0 | Amende remise d'après la lettre du Sec. datée le 26 Dec. 1842. |
| " | " | Jean Baptiste Olivier | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | Amende remise d'après la lettre du Secrétaire, datée le 7 Mars, 1842. |
| " | " | Félix Duffy | " | 5 11 1 | 0 5 0 | 5 11 1 | Jugement renversé aux Sessions trimestrielles |
| " | 25 | Louis Lavigne | Infraction des dispositions de la 3e Vict. chap. 25 | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Michel Lambert | " | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Baptiste Morin | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | Amende remise d'après la lettre du Sec. datée le 28 Fév. 1842. |
| " | " | Josephite Archambault | " | 2 10 0 | 2 10 0 | 2 10 0 | " |

Appendice (H.) 13 Décembre.

Appendice (H.) 13 Décembre.

Table with multiple columns: Name, Date, Description of offence, Amount, and other details. Includes names like Jean Baptiste Beauty, Samuel Marsh, etc.

Totie en l'autre part £. 1553 0 11 1107 13 8

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

ÉTAT des Amendes, etc.—Cité de Montréal, pendant l'année 1842.—(Continuation.)

| Par quelle Cour l'amende a été imposée. | Époque où la dite Cour a siégé. | Noms des parties condamnées à l'amende, etc. | Oùtense. | Montant payable au Receveur-Général. | Montant reçu. | Remarques. |
|---|---------------------------------|--|--|--------------------------------------|---------------|---|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| Sessions hebdomadaires. | 1842. | | Montant de l'autre part.... | | | |
| " | 25 Juillet, | William McGinley | Acte de Police | 1552 0 11 | 107 13 8 | |
| " | 26 " | Peter Dods | Vente de liqueurs fortes sans licence | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 26 " | Mary O'Brien | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | 29 " | Pierre Petit dit Lamarche | Vente de liqueurs fortes sans licence | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 5 Août, | John Morris | Acte de Police | 5 11 1 | | Jugement renversé aux Sessions trimestrielles. |
| " | " | James Herkey | " | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | " | James McGowan | " | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | 10 " | Peter Dods | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | 13 " | William Watkins | Acte de Police | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Joseph Roy | Pour avoir vendu comme colporteur sans licence | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Jean Baptiste Charbonneau | " | 5 0 0 | | Exécution émanée; rapport,— <i>nulla bona</i> . |
| " | " | Frederick Harris | Acte de Police | 5 0 0 | | Exécution émanée; la partie s'est cachée. |
| " | 16 " | Thomas Foysh | Vente de liqueurs fortes sans licence | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 22 " | Susannah Smith | Acte de Police | 5 11 1 | | Amende remise d'après la lettre du Sec., datée le 3 Sept. 1842. |
| " | 23 " | Daniel Hearberry | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Anable Jetté | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | 25 " | Samuel Jackson | Acte de Police | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | 30 " | Joseph Brien | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Thomas Fife | " | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | 9 Septembre, | Thomas B. English | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 1 5 0 | 1 5 0 | |
| " | 10 " | Peter Robe | Assaut et batterie | 4 17 4 | 4 17 4 | |
| " | 13 " | Edouard Nadeau | Infraction des dispositions de la 21e Jacques 1er. chap. 7 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Robert Turner | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John Grace | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Hugh Jolly | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 20 " | George Landy | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 27 " | Jean Baptiste Laplante | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | | Exécution émanée; rapport,— <i>nulla bona</i> . |
| " | " | Augustin Belleau | Acte de Police | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| " | 1 Octobre, | Edward Barry | Infraction des dispositions de la 21e Jacques 1er. chap. 7 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John Brennan | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 3 " | Joseph Jonba | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | William Keaton | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 4 " | Robert O'Brien | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | William Craven | Infraction des dispositions de la 21e Jacques 1er. chap. 7 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 8 " | William Millen | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | James Stewart | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 14 " | Patrick McGlowne | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | | Exécution émanée; rapport,— <i>nulla bona</i> . |
| " | 15 " | William Patterson | Infraction des dispositions de la 21e Jacques 1er. chap. 7 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 17 " | Garret Daley | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | 21 " | Andrew McHardy | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | Donald Stewart | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | Peter McNeice | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | | Exécution émanée—rapport,— <i>nulla bona</i> ; le défendeur a été mis en prison pour deux mois de calendrier. |
| " | " | John Nelson | Acte de Police | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| " | 2 Novembre, | Edward Barnard | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | " | John Bullard | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| " | 3 " | John Hutchison | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 5 11 1 | |

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

| Nom du Juge de Paix. | Résidence. | Nom de la partie condamnée à l'amender. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-Général. | Montant reçu. | Remarques. |
|----------------------|------------|---|--|--|---------------|---|
| Andrew Watson | Chambly | Michel Desloriers | Infraction des dispositions de l'Ordonn. 3 Vict. chap. 25. | £ 5 11 1 | 5 11 1 | |
| Robert Burns | " | Ambroise Jérôme | Délit | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| Susannah Smith | " | François C. Guertin | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 5 11 1 | 5 11 1 | Exécution émanée, mais la partie n'a pu être trouvée. |
| Joseph Perrault | " | Joseph Chrétien | Pour avoir voulu faire passer de faux billets, etc. | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| William Darbyson | " | Benjamin Lafevre | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des Slightis | 2 10 0 | 2 10 0 | (La partie est morte.) |
| Duncan McDonald | " | Jean B. Gravelle | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| Robert Brandon | " | Noël Legault | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| Hugh Darrough | " | Jean Bie. Monrion | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| John Carter | " | Augustin Amesso | " | 0 5 0 | 0 5 0 | Remise d'après la lettre du Secrétaire, datée le 13 Juin, 1843. |
| Rose Provandier | 3 Décembre | Michel Reneaud | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| Marie Louise Aubin | " | Nicholas Perrier | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| John Mack | " | Michel Ethier | " | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| François Vian | " | | | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| Michel Boulet | " | | | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| James Davies | " | | | 0 5 0 | 0 5 0 | Amende remise d'après la lettre du Sec. datée le 15 Fév. 1843. |
| James Weir | " | | | 10 0 0 | 10 0 0 | Amende remise d'après la lettre du Sec. datée le 18 Fév. 1843. |
| Thomas Binet | " | | | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| | | | | £ 1720 15 7 | 212 10 9 | |

Montréal, 11 Décembre, 1843.

Certifié, A. M. DELISLE,
Greffier de la Couronne et Greffier de la Paix.

ETAT des amendes imposées par les Juges de Paix résidant dans les Campagnes du District de Montréal, pendant l'année 1842, payables au Receveur-Général,—compilé d'après les rapports trimestriels qui leur ont été faits, en vertu de l'Ordonnance 2e Vic: chap: 20, et déposé parmi les archives du Bureau du Greffier de la Paix.

| Nom du Juge de Paix. | Résidence. | Nom de la partie condamnée à l'amender. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-Général. | Montant reçu. | Remarques. |
|----------------------|--------------|---|--|--|---------------|---|
| John Yule | Chambly | Michel Desloriers | Infraction des dispositions de l'Ordonn. 3 Vict. chap. 25. | £ 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Ambroise Jérôme | Délit | 0 5 0 | 0 5 0 | Non prélevée, la partie n'ayant pu être trouvée |
| " | " | François C. Guertin | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 5 11 1 | 5 11 1 | Non prélevée |
| " | " | Joseph Chrétien | Pour avoir voulu faire passer de faux billets, etc. | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| F. E. Globenski | St. Eustache | Benjamin Lafevre | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des Slightis | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean B. Gravelle | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Noël Legault | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Bie. Monrion | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Augustin Amesso | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Michel Reneaud | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Nicholas Perrier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Michel Ethier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| | | | | 3 7 6 | 2 17 6 | Porté en l'autre part..... |

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(H.)
13 Décembre

ETAT des amendes imposées par les Juges de Paix résidant dans les Campagnes du District de Montréal, pendant l'année 1842.—(Continué.)

| Nom du Juge de Paix. | Résidence. | Nom de la partie condamnée à l'amende. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-Général. | Montant reçu. | Remarques. |
|----------------------|-----------------|--|--|--|---------------|---------------------|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| F. E. Globenski | Saint Eustache | Joseph Charette | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des siegls | 3 7 6 | 2 17 6 | |
| " | " | Jean Bte. Martin | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Paquin | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Bte. Renaud | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Jannot | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Ouimet | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Michel Ethier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | André Clairionx | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Charles Jeannot | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Eustache Lauzon | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Boucher | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Ethier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Deguire | Infraction des dispositions de la 6e Guil : 4. chap : 56. | 0 5 0 | 0 5 0 | Amende non prélevée |
| " | " | Eustache Sabourin | Délit | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Bertrand Guérin | " | 0 4 0 | 0 4 0 | |
| " | " | Eustache Jauveil | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Ante. Desrivères | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 6 2 | 0 6 2 | |
| H. Robinson | Shefford | Robert Hill | Délit | 2 10 0 | 2 10 0 | |
| Pierre E. Leclerc | Saint Hyacinthe | Jean Bte. Durocher | Pour avoir abandonné le service de son maître, 6 Guil : 4. c. 27. | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Simon T. Laspérance | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des siegls | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Pelouquin dit Leblond | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | François Gagnon | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | " | Toussaint Richard | Infraction des dispositions de la 6 Guil. 4. c. 27—les serviteurs. | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Robert dit Lafontaine | Pour conduite irrévérte près d'une Eglise | 0 5 5 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph C. David | " | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| " | " | Joseph Chagnon | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 0 1 0 | 0 1 0 | |
| " | " | Noël Lueter | Pour conduite irrévérte près d'une Eglise | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| William U. Chaffers | Saint Césaire | Charles Gaboure | Infraction des dispositions de la 6e Guil : 4. chap : 56. | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Dergon | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des siegls | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| John Fraser | Terrebonne | Thomas Aikin | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John Lloyd | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John M'Alister | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Augustin Lemay | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Roture | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Bte. Lesage | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Paul Labelle | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | B. Degenais | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Ouimet | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Louis Ouimet | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Léon Mainville | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Quenneville | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Marcotte | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Bte. Legault | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Louis Deganais | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | André Ethier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Ouimet | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Lemay | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | François Vaillancour | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |

ÉTAT des Amendes imposées par les Juges de Paix résidant dans les Campagnes du District de Montréal, pendant l'année 1842.—(Continuation.)

| Nom du Juge de Paix. | Résidence. | Noms des parties condamnées à l'amende. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-général. | Montant reçu. | Remarques. |
|----------------------|------------|---|---|--|---------------|------------|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| Charles Wetherhall | Laprairie | Reubina Johnson | Vente de liqueurs fortes sans licence | 51 4 6 | 46 3 5 | |
| " | " | John Rankin | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | William Wilson | " | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | James Waddinghouse | Intempérance | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Poupard | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | James Feiton | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des sleighs | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Bourassa | Défit | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Albert Bourassa | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des sleighs | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | John Edward Burke | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Christopher Bone | Intempérance | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Eustache Demerse | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Desmarieau | Infraction des dispositions de l'Ordonnance des sleighs | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Etienne Desmarieau | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Jean Be. Gauthier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Pinsonault | Intempérance | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Louis Lassier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Pierre Trudeau | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Julien Surprenant | Intempérance | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Narcisse Poissant | Défit | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| " | " | Joseph Silver | Intempérance | 0 6 3 | 0 5 0 | |
| " | " | Toussaint Lefebvre | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 0 12 6 | 0 12 6 | |
| " | " | Pierre Brosseau | Défit | 0 1 6 0 | 0 1 6 0 | |
| " | " | John Fairbairn | " | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Calixte Lavoie | " | 0 5 0 0 | 0 5 0 0 | |
| " | " | Michel Bouchard | Intempérance | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | George F. Singer | Infraction des dispositions de la 6 Guil. 4 chap. 56 | 1 5 0 1 | 1 5 0 1 | |
| " | " | William Robson | Vente de liqueurs fortes sans licence | 5 11 1 | 5 11 1 | |
| " | " | Louis Bissonnette | Défit | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Toussaint Fontaine | " | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Joseph Gratton | Mauvaise conduite comme serviteur | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| " | " | Jacques Bourdenau | Intempérance | 0 5 0 0 | 0 5 0 0 | |
| " | " | Joseph Lauctot fils | Négligence à réparer un fossé | 0 2 0 0 | 0 2 0 0 | |
| " | " | David Fournier | Négligence à remplir ses devoirs comme serviteur | 0 5 0 0 | 0 5 0 0 | |
| " | " | Antoine Verteuille | Infraction des dispositions de la 6 Guil : 4 chap. 56 | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Marcel Cardinal | Intempérance | 0 5 0 0 | 0 5 0 0 | |
| " | " | Joseph Hill | " | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Christopher Baillargeon | " | 0 3 9 0 | 0 3 9 0 | |
| " | " | Louis Lanctot | " | 0 1 4 0 | 0 1 4 0 | |
| " | " | Constant Robert | " | 0 8 9 0 | 0 8 9 0 | |
| " | " | Bénonie Surprenant | " | 0 0 7 0 | 0 0 7 0 | |
| " | " | Léonard Bonneau | " | 0 2 6 0 | 0 2 6 0 | |
| " | " | Joseph Laplante | " | 0 10 0 0 | 0 10 0 0 | |
| " | " | Louis Lefevre | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 1 5 0 1 | 1 5 0 1 | |
| " | " | Isaac Newton | Infraction des dispositions de la 6 Guil : 4 chap. 56 | 0 1 0 0 | 0 1 0 0 | |
| " | " | Mary Newton | " | 0 2 0 0 | 0 2 0 0 | |
| " | " | Julien Dupuis | " | 0 1 6 0 | 0 1 6 0 | |
| " | " | Paul Dupuis | " | 0 1 3 0 | 0 1 3 0 | |

Emprisonné pour cause de non-paiement.

Amené non prélevé—exécution émanée.

Amendé remise d'après la lettre du Sec. en Chef, le 15 Juin 1842.

| Toussaint Dupuis | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
|--------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| John McFee | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Robert McCorkle | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jean Bie. Desloges | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Charles Frégeau | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Isaac Maillité | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Pierre A. Danes, et. al. | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| John M'Manus | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| John McGowan | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jean A. Breau | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jean Terrein | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| John Cameron | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| François Bourgeois | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| James Butler | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Pierre Assia | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Alexander Dwyson | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Pierre Hail | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| George White | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Joseph Picard | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Peter Patenode | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Abraham Phalton | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Ant. Duironois | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jean B. Lussier | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| François Giard | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Olivier Paul | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Ant. Venne | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Peter Blutto | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jos. Peloquin dit Félix | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Alexis Paul dit Félix | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Nichael Morgan | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| François P. Dupré | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Clément Robitaille | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Charles Rainville | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Robert Laperrière | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Norbert Lavallée | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Augte. Dorville | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Louis Lachapelle | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Louis Pitram | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Jean Baptiste Grenier | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Joseph Pinard | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| James McGraves | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Joseph Martin | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| M. Brunette | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| David Holmes | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Vista Cloutier | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Thomas Marks | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Pierre Chaloux | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Antoine Chaloux | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Narcisse Quillien | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Joseph Giroux | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| James McGillivray | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| John Mailland | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |
| Alex. McFee | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " | " |

Il n'en pas été rendu compte au Greffier de la Paix.

Amende non prélevée.

Amende non prélevée, la partie s'étant cachée.

Amende non prélevée, il n'en a pas été rendu compte au Greffier de la Paix.

Les Juges de Paix ont remis le montant des amendes aux poursuivans.

Porté en l'autre part.....

140 0 3 118 5 9

Appendice (H.)
13 Décembre.

Appendice (H.)
13 Décembre.

ÉTAT des Amendes imposées par les Juges de Paix, résidant dans les Campagnes du District de Montréal, pendant l'année 1842.—(Continuation.)

| Nom du Juge de Paix. | Résidence. | Nom de la partie condamnée à l'amende. | Offense. | Montant de l'amende payable au Receveur-Général. | Montant reçu. | Remarques. |
|----------------------|------------------|--|--|--|---------------|---|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| William Berezzy | Dauillabont | Pierre Ratelle | Délit | 1 40 0 | 0 3 9 | Il n'en a pas été rendu compte au Greffier de la Paix. |
| " | " | Christopher Turcille | " | 0 3 9 | 0 3 9 | " |
| Louis Bellanger | St. Martin | Jean Bie. Bouchard | Montant de l'autre part. | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | Charles Hill | Pour avoir arrêté un officier de Police dans l'exécution de son devoir | 1 5 0 | 0 10 0 | " |
| " | " | Pierre Gauthier | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | Louis Labelle | Pour avoir négligé son devoir comme serviteur | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| Alex. Graham | North Georgetown | John Cunningham | Pour conduite inconvenante auprès d'une Eglise. | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | James Grandry | Délit | 1 0 0 | 1 0 0 | " |
| John Campbell | Huntingdon | Richard Carr | Pour infraction des dispositions de la 6e Guil. 4 ch. 27 | 2 10 0 | 2 10 0 | " |
| Robert Murray | Vaudreuil | Jérémie Mallet | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 2 6 | 0 2 6 | " |
| John A. Mathieson | " | William Mallet | Délit | 0 1 3 | 0 1 3 | " |
| " | " | Thomas Kembly | " | 0 3 9 | 0 1 6 | " |
| " | " | André Brasseur | Pour avoir maltraité son serviteur | 0 15 0 | 0 2 6 | Amende non prélevée. |
| " | " | P. Sabourin | Délit | 0 2 6 | 0 5 7 1/2 | " |
| " | " | " | " | 0 2 6 | 0 5 0 | " |
| W. O. Stevens | St. Martin | Robert Wilson | Pour avoir commis un assaut sur un homme de Police | 1 5 0 | 1 5 0 | Il n'en a pas été rendu compte au Greffier de la Paix. |
| " | " | Valentine Best | " | 0 12 6 | 0 12 6 | " |
| " | " | Patrick Royal | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| Thomas Barron | Grenville | David Dorr | Pour infraction des dispositions de l'Ordon. des sleighs | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | Orlando Powers | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | Hugh Porter | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| " | " | Robert Masson | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| Galloway Freigh | Bedford | Wm. A. Blinn | " | 0 2 6 | 0 2 6 | Amende non prélevée. |
| James F. Taylor | Hull | Joseph Nardo | " | 1 5 0 | 0 16 9 | Payé au poursuivant par le Juge. |
| Judge Burton | Chambly | Gédéon Letournaux | Pour vol de clôture | 0 5 0 | 0 5 0 | Il n'en a pas été rendu compte au Greffier de la Paix. |
| " | " | Augustin Régnier | Pour avoir voulu faire passer de faux billets | 3 15 0 | 3 15 0 | " |
| " | " | Calixte Choquette | Délit | 0 1 3 | 0 3 6 | Amende non prélevée. |
| John Dwyer | St. Paul | Joseph Félix dit Lavigne | Infraction des dispositions de la 6e Guil. 4 chap. 56 | 0 2 6 | 0 2 6 | " |
| A. Rambau | St. Charles | Benjamin Tétro | Délit | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| W. Morrison | Godmanchester | James Higging | Délit | 5 11 1 | 5 11 1 | " |
| Thomas Colman | Beauharnois | Robert Sutherland | Vente de liqueurs fortes sans licence | 0 10 0 | 0 10 0 | " |
| Gabriel Roy | St. Laurent | Jean Bie. Imbault | Vente de liqueurs fortes le Dimanche | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| Donald Duff | Lachine | Paul Lafond | Pour infraction des dispositions de l'Ordon. des sleighs | 0 7 6 | 0 7 6 | " |
| William Corey | Stambridge | Nathan M. Blin | Pour avoir suborné un serviteur etc. | 0 2 6 | 0 2 6 | " |
| William Baker | Durham | James Crandal | Délit | 0 2 6 | 0 2 6 | Amende non prélevée—le partie est pauvre et incapable de payer. |
| " | " | Parker Morgan | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| L. G. Nolin | L'Assomption | Joseph Delisle | " | 0 5 0 | 0 5 0 | " |
| | | | | £164 16 2 1/2 | 140 5 8 1/2 | |

Montréal, 11 Décembre, 1843.

Certifié, A. M. DELISLE, Greffier de la Paix.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

RÉPONSE à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 17 Octobre, 1843, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, la correspondance qui a été échangée entre les Gouvernemens de la Mère-patrie et de la Province, relativement au Département du Bureau des Postes de cette Province, ou de l'Amérique Britannique du Nord et des Etats-Unis, ou toute autre information à cet égard, qu'il croira devoir communiquer; aussi, des Etats trimestriels indiquant le montant en gros des recettes et des dépenses du dit département, en cette Province, du cinq Janvier, 1841, au cinq Janvier, 1843;—le montant des recettes provenant du port des lettres, et des pamphlets et papiers-nouvelles;—le montant des émolumens perçus par le Député Maître-Général des Postes en cette Province, ou par ses Députés, sur le port des lettres et papiers-nouvelles;—le montant des frais de port de chaque Département, portés au compte des fonds de la Province, pendant la même période, le tout indiqué séparément;—et de vouloir bien aussi communiquer toute autre information relative à l'enquête de la Commission du Bureau des Postes, dont il est parlé dans le discours prononcé du Trône, à l'ouverture de la première Session du présent Parlement;—aussi, un état des Officiers salariés employés dans le Département du Bureau des Postes de cette Province, indiquant séparément le montant de leurs salaires, et sur quels fonds ils sont payés;—si c'est à même les frais de port des lettres, papiers-nouvelles et pamphlets, nommant les Officiers de chaque bureau, et indiquant les sommes payées à chacun;—ou si c'est à même toute autre allocation faite à chacun d'eux pour loyer de bureau, papeterie ou autrement; et s'il a été pris quelque mesure pour changer, augmenter ou réduire les taux actuels du port des lettres;—et, si cela est, quelle est la nature de ces arrangemens, et les motifs et l'autorité en vertu desquels cela a été fait.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Montréal 29 Novembre, 1844.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

(COPIE.)

No. 12.

DOWNING STREET,

24 Septembre, 1839.

MONSIEUR,

Relativement à la Dépêche de Lord Glenelg à Lord Durham, en date du 20 Octobre, 1838, No. 19, je vous transmets, pour votre information et comme règle de conduite, la copie ci-jointe d'une lettre du Secrétaire, adressée à la Trésorerie, indiquant le résultat d'une enquête que les Lords Commissaires de la Trésorerie, à la réquisition des délégués de l'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, ont instituée sur le Département des Postes en cette Province.

Quant aux offres que fait Mr. Pennington dans le dernier paragraphe de sa lettre, je vous prie de porter le plutôt possible votre attention la plus sérieuse sur ce sujet, tout en exprimant l'espoir que vous puissiez faire disparaître les obstacles qui ont empêché jusqu'à ce jour, la passation par les différentes Législatures Provinciales, d'un Acte qui leur a été soumis par le Gouverneur, pour la direction future du Département des Postes, dans l'Amérique Britannique du Nord.

J'ai, &c.,

(Signé,) J. RUSSELL.

Le Très Hon.

C. POULETT THOMPSON,
&c. &c. &c.

BUREAU DE LA TRÉSORERIE,

3 Septembre, 1839.

MONSIEUR,

J'ai reçu des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, l'ordre de vous mander, pour l'information du Marquis de Normanby, que leurs Seigneuries ont pris en considération les représentations qui leur ont été faites par Messieurs Young et Huntington, de la part de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, au sujet de la direction et des revenus du Département des Postes en cette Colonie; j'ai entamé une correspondance avec le Maître Général des Postes de Sa Majesté, ainsi qu'avec Messieurs Young et Huntington, au sujet de ces arrangemens, et des raisons qui ont occasionné le rejet de l'Acte Provincial, à

l'égard duquel ils observent qu'une correspondance a eu lieu, l'année dernière, entre le Secrétaire d'Etat et le Maître Général des Postes. Je dois vous prier en outre d'exposer au Marquis de Normanby, que leurs Seigneuries ont cru s'apercevoir qu'il y a eu quelque malentendu au sujet des revenus de la Poste dans la Nouvelle Ecosse, puisqu'ils trouvent que, quoiqu'on ait versé de temps à autre des sommes d'argent dans la caisse militaire à Halifax, pour en faire la remise à ce pays, à titre d'excédant provenant des revenus de la Poste en cette Province, des votes d'argent ont néanmoins été faits chaque année par la législature locale pour défrayer les dépenses des communications postales à l'intérieur. Vous voudrez bien exposer également au Marquis de Normanby, que leurs Seigneuries, désirant se conformer autant que faire se pourra, sans nuire à l'objet important et indispensable que l'on a en vue, relativement aux communications postales avec les provinces de l'Amérique du Nord, au désir de la Chambre d'Assemblée, de conserver au Maître Général des Postes de Sa Majesté, le contrôle et la direction de tous les arrangemens du Département des Postes; et observant, que les sommes d'argent payées à la caisse militaire pour être transmises sous les circonstances citées plus haut, semblent ne pas provenir réellement d'un excédant dans les recettes des droits de port, sur les dépenses encourues par le Département des Postes pour ses communications en cette Province, elles sont d'opinion que, tant que les revenus provenant des droits de port à l'intérieur, seront suffisans pour faire face aux dépenses qu'entraîneront les communications intérieures, on ne devra pour cet objet, faire aucun appel aux fonds de la Province; et c'est d'après ces considérations que je vous prie de suggérer à Lord Normanby, d'informer le Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, qu'il peut prévenir la Législature qu'on n'aura besoin d'aucun vote pour subvenir à l'entretien des lignes de communication postale, tant que les recettes des droits de port continueront à faire face aux dépenses, comme il paraît que cela a eu lieu jusqu'ici; mais que si la Législature juge à propos d'augmenter les lignes de communication, leurs Seigneuries s'attendent, dans ce cas, à ce que la Chambre d'Assemblée pourvoira aux moyens de défrayer les dépenses qu'entraîneront toutes les nouvelles améliorations, dans le cas où elles ne seraient pas couvertes par l'augmentation qui pourrait en résulter dans les recettes des droits de port. Je dois vous prier en même temps d'informer

Appendice

(I.)

13 Décembre.

Lord Normanby, que leurs Seigneuries seront prêtes à mettre à la disposition des différens Gouvernemens locaux, les droits de port perçus dans les Colonies de l'Amérique du Nord, sur les lettres transmises par les paquebots, aussitôt qu'elles auront les pouvoirs requis pour ce faire par les disposition de l'Acte de la 1e et 5e Guillaume IV., chap. 7; et que dans ce but, leurs Seigneuries seront prêtes, de concert avec le Maître-Général des Postes de Sa Majesté, à prendre de nouveau en considération le projet d'un Acte qui a déjà été envoyé aux Colonies en l'année 1835, pour la sanction des Législatures Coloniales, dans l'espoir qu'on pourra faire disparaître les objections qui se sont élevées contre la mesure alors proposée, et que l'on parviendra à dresser un acte qui rencontrera l'approbation des diverses Législatures.

Je suis, &c. &c. &c.

(Signé.) G. J. PENNINGTON,

Sec. Prov.

J. STEPHEN, Ecuier,

&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 85.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 16 Avril, 1840.

MILORD,

L'organisation du système postal de ces Provinces a occupé mon attention, et je devrai par la suite écrire à votre Seigneurie relativement au tarif de la Poste à l'intérieur de ces Provinces, que je crois susceptible de grandes améliorations; mais il est une autre partie du même sujet auquel je dois référer sans délai, dans l'espoir d'y attirer le plus vite possible l'attention du Gouvernement de Sa Majesté.

Je veux parler du tarif des lettres venant du Royaume-Uni, à destination des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord. En vertu de l'arrangement fait par le Gouvernement avec Mr. Cunard, il est pourvu à une communication par la vapeur, semi-mensuelle durant toute l'année, entre le Royaume-Uni et Halifax; et la Grande-Bretagne s'est chargée d'une très lourde dépense, £60,000 par année, pour assurer le transport rapide et ponctuel de la maille entre la Mère-patrie et ces Colonies, au moyen de paquebots britanniques, et à travers les possessions de Sa Majesté, indépendamment des États-Unis; et cela, dans l'intention de procurer aux habitans de ces Colonies l'avantage d'une transmission sûre et économique de leur correspondance.

Mais à moins que des mesures ne soient adoptées pour modifier le système qui prévaut sous l'empire des réglemens de la Poste, relativement au tarif des lettres ainsi transportées, cet arrangement ne saurait aucunement produire les résultats qu'il faisait anticiper; et sous le rapport financier même, entraînera une perte considérable de revenu, sans offrir aucun avantage équivalent.

Je ne puis peut-être mieux faire que de référer au rapport du Député-Maître Général des Postes, que je me suis fait adresser, et aux documens qui l'accompagnent, pour des explications sur ce sujet. Il ressortira de ce rapport, que l'interprétation donnée par le Député-Maître des Postes au règlement postal qui fixe le tarif des lettres traversant l'Atlantique à 1s. par lettre simple, et en proportion pour les autres lettres, était erronée; et que l'intention de ce règlement n'était pas, comme il le supposait, que ce tarif couvrit toutes les charges afférentes à une lettre jusqu'à sa destination sur quelque point que ce fût de l'Amérique Britannique du Nord, mais bien que le tarif intérieur établi jusqu'alors, y fut ajouté. Si l'on persiste à conserver ce règlement, l'établissement de la communication par la vapeur avec Halifax ne produira aucun des effets qu'on avait en vue, en tant qu'il s'agit des Canadas et d'une partie du Nouveau-Brunswick, et les dépenses qu'elle

occasionne seront en pure perte pour le Département de la Poste. L'évidence de cet avancé ressortira de l'examen des faits relatifs au sujet dont il s'agit. La durée de la traversée de Liverpool à Halifax, peut être estimée en moyenne à deux jours de moins que celle du même point à New-York. De ce dernier port à Montréal, cependant, le trajet n'exige que trois jours en été, et à peu près cinq en hiver; tandis que pour aller d'Halifax à Montréal, il faut au moins cinq jours en été, et de neuf à dix dans le printemps, l'automne et l'hiver. Sous le rapport du temps, par conséquent, la communication par la voie d'Halifax n'offre aucun avantage, excepté aux localités sises à l'est de Montréal; tandis que pour tous les points à l'ouest de cette ville, et pour tout le Haut-Canada où se trouve la masse des habitans d'origine britannique, l'avantage reste décidément aux Paquebots de New-York; et il n'est pas à supposer qu'à moins de trouver de grands avantages pécuniaires à suivre la voie d'Halifax, on veuille se soumettre aux retards qu'elle entraîne. Cependant pour la totalité de cette Province et même pour Montréal, sous l'arrangement actuel, la Poste des États-Unis offre également des avantages considérables sous le rapport pécuniaire. Les frais de Poste d'une lettre simple sont aujourd'hui—

De Londres à Québec, voie d'Halifax 2s. 6d.; voie de New-York, 2s. 10d.

De Londres à Montréal, voie d'Halifax 2s. 10d.; voie de New-York, 2s. 4d.

De Londres à Toronto, voie d'Halifax 3s. 6d.; voie de New-York, 2s. 9d.

De Londres à Amherstburg, voie d'Halifax 3s. 11.; voie de New-York, 2s. 7½d.

et même les changement récemment effectués en Angleterre, ont produit des effets désavantageux pour ce pays, parce que des personnes écrivant d'Angleterre où le principe du payement selon le poids des lettres est établi, oublient ou ne savent pas que l'application de ce principe ne s'étend pas aux Colonies. Le Député-Maître Général des Postes m'informe que depuis l'introduction du tarif d'un penny en Angleterre, il lui a été adressé à plusieurs reprises des observations pressantes sur le taux excessif du tarif postal de lettres qui, en Angleterre et dans le trajet jusqu'à Halifax, étaient considérées comme des lettres simples, mais qui du moment où elles étaient entrées dans le domaine de la Poste Provinciale, se trouvaient chargées de frais doubles ou triples.

Sous le point de vue financier, je considère donc que le système actuel aura pour effet d'empêcher absolument d'obtenir le monopole du transport des lettres de l'Amérique du Nord par une ligne de bateaux-à-vapeur dirigée sur Halifax. Mais il y a un autre point de vue plus important encore sous lequel il faut l'envisager. Je fais allusion à l'influence morale qu'il exerce sur tous les habitans Britanniques de ces Provinces. L'émigré, lorsqu'il vient s'établir dans ces Provinces, arrive plein de souvenirs et de sentimens Britanniques, et avec la persuasion que bien qu'il soit de l'autre côté de l'océan Atlantique, il fait encore partie du même pays, et est à portée de ses anciens amis et connaissances. Pour lui, la réception de nouvelles d'Angleterre est du plus grand intérêt; et aussi longtemps qu'il continuera à correspondre avec son pays natal, on peut compter sur son attachement pour la Mère-patrie. Ses invitations engagent aussi d'autres personnes à émigrer et à venir se fixer dans les possessions Britanniques, et par ce moyen des flots d'une émigration saine et utile sont dirigés vers ces Provinces. Tel a été le cas, malgré les frais et les retards de la correspondance; et l'on ne peut douter qu'un système postal perfectionné amènerait des effets plus avantageux encore.

Mais si l'émigré est forcé de payer un tarif élevé pour le transport de ses lettres, sa correspondance

Appendice

(I.)

13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

devra cesser bientôt, et avec elle l'intérêt qu'il porte à sa patrie primitive. En effet, le payement en argent d'une somme aussi considérable que quatre ou cinq chelins (et dans plusieurs circonstances, les frais de poste se montent à une somme triple ou quadruple à cause de l'ignorance de l'écrivain concernant les frais additionnels pour différentes familles,) paraît être un obstacle insurmontable à toute correspondance. Dans l'intérieur, bien que les habitans y vivent dans une certaine aisance, la possession de valeurs en espèces est extrêmement difficile, la plupart des transactions s'effectuant par l'échange des produits; et la difficulté de faire de semblables déboursés est beaucoup plus grande qu'on ne pourrait se l'imaginer en Angleterre.

A tous égards, tant sous le rapport financier que sous le rapport politique, je suis fermement d'opinion que le système aujourd'hui suivi devrait être de suite abandonné, et que, conformément au principe établi en Angleterre, un taux uniforme de 1s. devrait être payé pour toute lettre pesant moins d'une once, et envoyée d'Angleterre à un lieu quelconque des possessions Britanniques de l'Amérique du Nord et vice versa.

Cet arrangement enlèverait tout d'abord à la Poste des Etats-Unis, la correspondance Anglaise qui maintenant passe par ses mains, et joint à d'autres améliorations dans le transport des lettres à l'intérieur, serait reçu comme un grand bienfait par la population Britannique du Canada. La considération de ce sujet ne souffre aucun délai; car le Gouvernement des Etats-Unis est bien convaincu des avantages qui lui reviennent du système actuel, et s'il prévoyait quelque intention de la part de la Grande-Bretagne, d'y faire des changemens, il ferait tous ses efforts pour en détruire les effets. J'appellerai en conséquence la sérieuse attention du Gouvernement de sa Majesté sur ce sujet; et j'ai l'espoir que des instructions seront transmises au Député-Maitre Général des Postes, conformément à ma recommandation, dans les bons effets de laquelle il repose la plus grande confiance.

J'ai, etc.

(Signé.) C. POULETT THOMSON.

Le Très Honorable

C. POULETT THOMSON.

(Copie.)

No. 135.

DOWNING STREET.

23 Mai, 1840.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche No. 85 du 16 Avril, avec les documens qu'elle renfermait, relativement au système qui règle maintenant le tarif des lettres expédiées de ce pays pour les Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord; et je dois vous prévenir que j'ai transmis votre représentation aux Lords Commissaires de la Trésorerie, et que j'y ai appelé l'attention de leurs Seigneuries le plus promptement possible.

J'ai, etc.

(Signé.)

J. RUSSELL.

Le Très Honorable

C. POULETT THOMSON,

&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 180.

DOWNING STREET,

12 Juillet, 1840.

MONSIEUR,

Eu égard à ma dépêche No. 135, du 23 Mai, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre du Secrétaire du Bureau de la Trésorerie, contenant la décision de leurs Seigneuries sur la proposition soumise dans votre dépêche No. 85, du 16 Avril, pour la réduction des frais de Poste imposés sur les lettres transmises entre le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord.

Conformément à la suggestion qui se trouve à la suite de la lettre de Mr. Gordon, je dois vous informer que vous aurez à nommer une commission (dont un des officiers du département de la poste devra être membre) pour examiner et faire un rapport sur l'état des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique, son administration, le salaire de ses officiers, le tarif des lettres, l'amélioration des routes par où passe la malle, et tous les autres sujets qui font la matière d'une enquête approfondie. Pour l'information de la Commission, je vous transmets ci-inclus, copie d'un rapport fait l'année dernière par un Officier du corps des Ingénieurs Royaux, sur l'état présent du chemin de Métis.

J'ai invité les divers Lieutenants-Gouverneurs à recueillir de suite toutes les informations qui pourraient contribuer à éclaircir la question sur toutes ses faces, et à vous les transmettre pour l'usage de la commission.

Enfin, je vous invite à reporter votre attention sur la dépêche que je vous ai adressée sur le même sujet, le 24 Septembre dernier, No. 12.

J'ai, &c.

(Signé.)

J. RUSSELL.

Le Très Honorable,

C. P. THOMSON,

&c. &c. &c.

(Copie.)

DOWNING STREET.

Juillet, 1840.

CIRCULAIRE

Aux Lieutenants-Gouverneurs.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information, copie d'une lettre du Secrétaire du Bureau de la Trésorerie, annonçant la détermination de leurs Seigneuries de réduire le taux des frais de port sur les lettres transmises entre le Royaume-Uni et l'Amérique Britannique du Nord.

Des instructions ont été envoyées au Gouverneur Général pour nommer une commission chargée de s'enquérir et de faire rapport sur l'état du Bureau des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique; et je vous invite à recueillir sans délai, et à adresser au Gouverneur Général, pour l'usage de la Commission, toutes les informations que vous pourrez vous procurer relativement à l'administration de la Poste dans votre Province, au salaire de ses Officiers, au taux des frais de port, à l'amélioration des routes de Poste, et à toutes les autres matières nécessaires pour faciliter une enquête pleine et entière sur ce sujet.

J'ai, etc.

(Signé.)

J. RUSSELL.

(Copie.)

Bureau de la Trésorerie,

9 Juillet 1840.

MONSIEUR,

J'ai reçu des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté l'ordre de vous annoncer, pour l'information de Lord John Russell, que leurs Seigneuries, ayant soigneusement examiné la dépêche du Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, jointe à votre lettre du 27 Mai dernier; et étant convaincus que le taux élevé des frais de Poste actuels entre les Iles Britanniques et les Colonies de l'Amérique du Nord, qui s'élèvent souvent jusqu'à trois ou quatre chelins pour une lettre simple, doivent être un grief sérieux pour les habitans pauvres des Colonies de l'Amérique du Nord, et leur correspondans dans ce pays, et peut avoir le mauvais effet d'arrêter l'émigration, et de diminuer les relations amicales qu'il est si important d'encourager entre les Colonies et la Mere-Patrie, les Lords Commissaires se sont décidés à réduire ces frais de Poste dans une proportion presque égale à celle recommandée par le Gouverneur Général.

Conformément à cette détermination, leurs Seigneuries adopteront les réglemens suivans: 1er. a

Appendice
(I.)
13 Décembre.

l'égard des lettres allant de ce pays dans nos Colonies de l'Amérique du Nord et transmises directement, la taxe des frais de port coloniaux intérieurs, s'il y a tels frais, sera fixée, non comme elle l'était ci-devant, à raison du nombre de feuilles et de la distance, mais à raison du poids, en suivant l'échelle de poids, et le nombre de taux maintenant appliqués à la taxe de semblables lettres transportées par des Paquebots et Bâtimens, et

2e. Les frais de Poste actuels par Paquebots et Bâtimens, continueront à être appliqués aux lettres susdites; mais le Tarif Colonial intérieur des mêmes lettres sera réduit uniformément à 2d. pour chaque taux simple, à quelque distance qu'elles soient transportées à l'intérieur des Colonies.

Par cet arrangement, toute lettre ne pesant pas plus d'une demi-once, mise à la poste sur un point quelconque du Royaume-Uni pour être transportée dans nos Colonies de l'Amérique du Nord, ou bien mise à la Poste dans nos Colonies de l'Amérique du Nord pour être transmises en un lieu quelconque du Royaume-Uni, sera taxée comme suit :

Toute lettre envoyée par Paquebot, mise à la Poste, ou délivrée à Halifax ou St. Jean de Terrebonne (Ports des Paquebots), un chelin; mais mise à la Poste ou délivrée en tout autre lieu dans nos Colonies de l'Amérique du Nord, un chelin et deux deniers.

Toute lettre envoyée par bâtiment, et mise à la Poste au Port de partance du bâtiment dans nos Colonies de l'Amérique, ou délivrée au Port d'arrivée du bâtiment dans les mêmes Colonies, huit deniers.

Mais mise à la Poste ou délivrée en tout autre lieu de nos Colonies de l'Amérique du Nord, dix deniers.

Les Colonies auxquelles s'appliqueront ces réglemens sont:—le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-neuve et l'Isle du Prince-Édouard; et la réduction dans le Tarif des frais de port coloniaux intérieurs s'étendra à toutes les lettres passant entre les dites Colonies et les Iles Britanniques, soit en transit pour toute autre Colonie Britannique ou pays étranger, ou venant de ces pays ou autrement, pourvu que la transmission des dites lettres soit effectuée directement par Paquebot ou Bâtiment, et ne passent à travers aucun pays étranger.

J'ai aussi reçu l'ordre de déclarer que leurs Seigneuries autoriseront immédiatement le Maître Général des Postes à donner des instructions à ses Officiers dans les Colonies de l'Amérique du Nord, conformément à ces réglemens, et intimera à Sa Seigneurie de fixer l'époque à laquelle ils entreront en vigueur.

A l'égard du tarif des frais de port à l'intérieur des Colonies sur les lettres auxquelles ne se rapportent pas les réglemens précé-dens, par exemple, aux lettres mises à la Poste et délivrées dans les Colonies de l'Amérique du Nord, leurs Seigneuries se proposent de faire de ce tarif le sujet d'une enquête dans les Colonies; et dans le but de favoriser cette enquête, leurs Seigneuries recommandent de suggérer au Gouverneur Général de nommer trois personnes, dont l'une devra être un Officier du Département des Postes, pour faire des perquisitions et dresser un rapport sur l'état des Postes dans les Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, son administration, le traitement de ses Officiers, le taux des frais de port, et toutes les autres matières qui peuvent être comprises dans une enquête pleine et entière.

J'ai, etc.

(Signé,)

R. GORDON.

J. STEVENS, Écuyer,
etc. etc. etc.

HALIFAX, 29 Juillet 1839.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres de Votre Excellence en date du 19 Juin dernier, je me suis rendu par Miramichi, Bathurst et Dalhousie à Campbelltown; de là j'ai procédé à examiner le chemin de Kempt; et j'ai l'honneur de vous adresser avec cette lettre un *Rapport sur ce Chemin*, avec une description du chemin dans son état actuel, et de la contrée

qu'il traverse. On verra par l'évaluation annexée au rapport, que pour ouvrir et terminer le chemin, il faudra une somme de vingt-neuf mille, trois cents cinquante-trois livres sterling.

Une esquisse du chemin accompagne le rapport.

De Chatham à Bathurst, la route est bonne, et il y a des ponts sur toutes les rivières excepté la Miramichi et la Nippis-siguit. De Bathurst à Dalhousie, le chemin est très mauvais, et en certaines parties impraticable pour les voitures à roues; plusieurs des rivières qu'il traverse n'ont pas de ponts. De Dalhousie à Campbelltown le chemin est assez bon; mais les établissemens le long du chemin étant encore tous nouveaux, les maisons sont petites et peu propres à héberger des troupes; cependant on pourrait en loger à la maison qui est située à mi-chemin (chez Reid).

Dalhousie contient 50 maisons, et peut fournir des logements pour 250 hommes.

Campbelltown contient 60 maisons, mais moins grandes qu'à Dalhousie; à peu près 150 hommes pourraient y être logés.

En réponse à la partie des ordres de Votre Excellence qui me prescrit de dire si je considère le chemin de Kempt comme offrant une communication plus avantageuse et plus sûre avec le Bas-Canada, en cas d'hostilité avec les États-Unis, que le chemin actuel par Témiscouata :

J'ai l'honneur d'exposer que, pour l'utilité du moment, et si elle devait être entreprise de suite, je recommanderais l'amélioration du chemin de Témiscouata, plus particulièrement si la "Route Royale" de Fredericton aux Grandes Chutes, était ouverte d'un bout à l'autre.

Mais pour la communication militaire permanente entre cette Province et le Bas-Canada, je dois recommander la route de Métis, comme présentant divers avantages.

Son éloignement de la frontière, la met à l'abri de toute interception.

La facilité des communications par eau offerte par le St. Laurent et la Baie-des-Chaleurs, pour le transport des troupes, et l'établissement de Dépôts de provisions aux deux extrémités du Portage, vu que des Bateaux-Transports de 300 tonneaux peuvent monter jusqu'à Campbelltown.

Par le Rapport qui accompagne cette lettre, on verra que la ligne actuelle du chemin de Métis n'est pas parfaitement favorable; mais d'après les descriptions du pays le long de la route de Témiscouata, je pense que cette contrée doit lui ressembler beaucoup, et présenter les mêmes désavantages.

Votre Excellence doit être si bien convaincue de l'importance de conserver la possession du territoire en litige, et de l'effet que son abandon aurait sur ces communications, que j'ai considéré comme inutiles toutes observations à ce sujet.

J'ai, etc.

(Signé,)

J. W. GORDON.

Lt. Ing. R.

A Son Excellence le Lieut. Gén.

Sir COLIN CAMPBELL, C. C. B.

HALIFAX, NOUVELLE ECOSSE,

29 Juillet, 1839.

Rapport sur le "Chemin de Kempt," à partir du fond de la Baie des Chaleurs, jusqu'à Métis sur le St. Laurent, indiquant son état actuel, et les travaux nécessaires pour le rendre propre à servir de voie de communication pour le passage des troupes et des voitures à roues, dans toutes les saisons de l'année.

C'est dans l'année 1831, et par ordre de Sir James Kempt, que le pays entre la Rivière Ristigonche et le fleuve St. Laurent, fut exploré, et que fut tracée la ligne actuelle du chemin destiné à les relier ensemble.

Immédiatement après l'exploration, les travaux de la route furent commencés, quelques parties furent terminées, d'autres furent exécutées partiellement, tandis que la portion du chemin autour du Lac Matapédiac ne fut pas ouverte du tout.

Appendice
(I.)
13 Décembre

Appendice
(I.)

13 Décembre.

Depuis cette époque, ce chemin a été entièrement négligé, il est maintenant couvert de broussailles et obstrué par les arbres que le vent a renversés.

Description du Chemin.

Le chemin commence à la "Pointe de la Croix," (Cross Point) vis-à-vis Campbelltown, et traverse un vaste territoire cultivé sur la rive nord de la Rivière Ristigouche jusqu'à Adams Corner, où abandonnant la rivière, il tourne vers le Nord Ouest qui devient la direction générale du chemin. A six milles de la Pointe de la Croix, le chemin traverse la "Petite Rivière," sur laquelle il y a un pont en cet endroit.

De la Pointe de la Croix jusqu'au coin d'Adams (Adam's Corner) le pays est bien établi ; il y a aussi six habitans entre le "Coin" et le "Pont de la Petite Rivière."

A environ un demi mille de l'autre côté de ce Pont, le chemin commence à s'élever sur une montagne, au sommet de laquelle est située la maison du dernier habitant (Dixon) ; on trouve encore jusqu'à la distance de onze milles quelques terrains défrichés, mais sur lesquels il n'y a pas de maisons. Les voitures à roues peuvent aller jusqu'au 11e mille, pourvu qu'elles ne soient pas pesamment chargées, à cause de l'escarpement de la montagne, vers le 8e mille.

Au delà de ce point, les branches ont tellement repoussé dans le chemin, que le courrier qui le parcourt une fois par semaine a eu beaucoup de peine à y conserver les traces d'un sentier.

Le chemin fut en premier ouvert complètement jusqu'au quatorzième mille, et partiellement jusqu'au dix-neuvième ; mais à partir de ce point jusqu'au quarantième mille, tous les travaux pour l'ouverture du chemin ont consisté à abattre et enlever les arbres dans une largeur de douze pieds. Depuis le quarantième mille jusqu'aux "fourches" ou à la traverse de la Rivière Casupseul, le chemin a été ouvert de vingt pieds, et en partie nivellé, à l'exception du quarante-deuxième mille qui ne fut ouvert que sur une largeur de douze pieds.

Depuis la Petite Rivière jusqu'aux Fourches, il n'y a qu'un petit nombre de cours d'eau à traverser, et seulement deux rivières.

L'Assungangan, au vingt-quatrième mille, demande un Pont de cent-quarante pieds, et la Casupseul, au quarante-cinquième mille, en demande un de cent-vingt. Les eaux de ces rivières qui ont un fond dur et pierreux, sont basses pendant l'été ; mais comme tous les torrens de montagnes, elles sont sujettes à être grossies subitement par les pluies, et dans cet état, elles deviennent trop profondes et trop rapides pour être guéables.

Sur le bord de l'Assungangan, le courrier a bâti un campement, et y tient un canot pour traverser la rivière. "Aux Fourches" un morceau de terre a été défriché, et une cabane construite (celle de Nobles). Il y a là un bateau dans lequel on passe la Rivière.

Depuis les Fourches jusqu'à la traverse de la Rivière Matapédiac, le chemin suit la direction de la rivière et du Petit Lac ; il avait originairement été ouvert de vingt pieds de large et en partie nivellé ; mais il est maintenant bien plus recouvert de broussailles.

La Rivière Matapédiac est généralement trop profonde pour être passée à gué ; il y faudrait un pont de cent vingt pieds de long. Du côté est, le courrier a un campement, et à l'Ouest, un Sauvage du nom de Para, a fait du défriché, et commencé à bâtir une cahutte.

A partir de chez Para, dans la direction du Lac, le chemin a été ouvert l'espace de deux milles ; il est aujourd'hui chargé de broussailles ; un sentier les traverse cependant, et au bout des deux milles va tomber au lac. De ce point à la Rivière St. Pierre, (à la tête du lac), il n'y a pas de chemin du tout, et les "plaques" de l'Arpenteur sont presque effacées.

Depuis la cahutte de Para, il y a quelques ruisseaux à traverser avant d'arriver à la Rivière St. Pierre, qui est guéable, et a besoin d'un Pont de cent trente six pieds.

Sur le bord du lac, à l'embouchure de la rivière, un des courriers (Broché) a fait un défriché considérable, et a bâti une maison et une grange.

Depuis la Rivière St. Pierre jusqu'à celle de Métis, le chemin avait été ouvert de vingt pieds, mais il est en grande partie fermé par les broussailles. Les cours d'eau qui traversent cette partie de la ligne, sont tous peu considérables, et la plupart pontés. Sur la Rivière Blanche, il faudra un pont de quarante pieds. De la Rivière Métis, à la Pointe aux Senelles, sur le fleuve St. Laurent, le chemin a été ouvert de la largeur de vingt pieds. La Rivière Métis est guéable à l'eau basse.

A Métis, il n'y a que deux maisons ; M. McVider, le seigneur, demeure dans l'une ; l'autre est habitée par la personne qui dirige une scierie appartenant à Mr. Price de Québec. Le moulin est situé à deux milles au dessus de l'embouchure de la rivière ; autour du moulin et des deux maisons, on a construit quelques cabanes pour y loger les ouvriers. Une auberge est en construction à cet endroit.

A quatre milles de la Pointe aux Senelles, il y a un établissement à droite et à gauche de la rivière, et il y a des habitans jusqu'au septième mille.

Description du Pays a travers lequel passe le Chemin.

Depuis la Pointe de la Croix, jusqu'à la Petite Rivière, le pays est plat, et le tracé du chemin bon ; mais à partir de cette rivière jusqu'aux "Fourches" le sol est très coupé et montagneux, et les pentes du chemin sont en plusieurs endroits trop raides pour les voitures à roues.

Des "Fourches" jusques vers la moitié du Lac Matapédiac, le pays est généralement uni, et le tracé actuel du chemin assez bon, n'exigeant d'autres changemens que deux qui peuvent être faits pendant le cours des travaux.

Depuis le milieu jusqu'à la tête du lac, le terrain est bas, et il faut traverser une vaste savane de cèdres.

La contrée située entre la tête du lac et la Pointe aux Senelles, est pour la plus part entrecoupée de hauteurs et de marais ; le chemin traverse des rangées de montagnes séparées par des savanes de cèdres plus ou moins étendues dans presque toutes les vallées.

S'il est décidé d'établir une communication militaire en suivant cette direction, la description que je viens de faire, indique que les principales difficultés à vaincre, sont :— Les savanes dans la partie qui se rapproche du St. Laurent, et les *Montagnes* à l'autre extrémité.

Il faudra de toute nécessité faire de grandes dépenses pour traverser les savanes ; le plus prudent serait de les éviter.

Dans ce but, qu'il me soit permis de suggérer l'exploration d'une nouvelle ligne qui abandonnerait la ligne actuelle, soit au fond, soit à l'issue du "Petit Lac" pour traverser le pays situé entre les lacs de Métis et de Matapédiac, et venir tomber au St. Laurent, vers Rimouski, (30 milles plus près de Québec que Métis.) La tête du lac et les savanes seraient évitées, et la distance de Halifax à Québec raccourcie.

Je crains bien que les hauteurs entre la Petite Rivière et les "Fourches" ne pourront être évitées ; il devient donc nécessaire d'examiner avec soin la meilleure direction à adopter pour y faire passer le chemin ; opération longue et difficile dans un pays aussi complètement boisé, et où les chaînes de montagnes sont coupées dans toutes les directions par des cours d'eau et des rivières.

Il est probable que la ligne actuelle, à tout prendre, pourra être considérée comme la meilleure, mais j'ai déjà fait remarquer que les pentes y sont trop rapides pour que le chemin soit facilement pratiqué ; quelques unes de ces pentes pourraient être aplanies pendant qu'on ferait le chemin ; mais comme d'autres escarpemens ne pourront l'être, il serait nécessaire à ces endroits de quitter la ligne actuelle et d'en chercher une autre.

NOTE.— Sir John Colborne a octroyé une somme de £500 pour améliorer le chemin de Kempt ; elle devait être employée, m'a-t-on dit, à abattre les broussailles, et enlever les arbres renversés dans la route, tracer un sentier autour du Lac Matapédiac, et construire des ponts, jusqu'à concurrence de cette somme. Lors de mon passage, on travaillait à abattre les broussailles.

J'ai, etc.

(Signé)

J. W. GORDON.

Lt. Ing. R.

Appendice
(I.)

13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Évaluation approximative de la dépense qu'exigera le parachèvement du chemin de Kempt, sur une largeur de vingt pieds, et un éclaircis de vingt pieds de chaque côté.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| | Nombre de milles. | Moyenne par mille. | | | Montant sterling. | | | Total sterling. | | |
|---|-------------------|--------------------|----|----|-------------------|----|----|-----------------|----------|----------|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>De la "Pointe de la Croix aux Fourches", 44½ milles.</i> | | | | | | | | | | |
| De la Pointe de la Croix au pont de la petite rivière | 6 | 75 | 0 | 0 | 450 | 0 | 0 | | | |
| De la petite rivière à la 8e borne | 2 | 400 | 0 | 0 | 800 | 0 | 0 | | | |
| De la 8e à la 14e borne | 6 | 100 | 0 | 0 | 600 | 0 | 0 | | | |
| " 14e à la 19e " | 5 | 120 | 0 | 0 | 600 | 0 | 0 | | | |
| " 19e à la 40e " | 21 | 300 | 0 | 0 | 6300 | 0 | 0 | | | |
| " 40e à la 44½ " | 4½ | 130 | 0 | 0 | 585 | 0 | 0 | | | |
| Pont sur l'Assunguagan £400 } " Casupseul 300 } | | | | | 700 | 0 | 0 | | | |
| Total de la Pointe de la Croix aux Fourches | | | | | | | | 10035 | 0 | 0 |
| <i>Des Fourches chez Para, 12½ milles.</i> | | | | | | | | | | |
| Des Fourches à la 57e borne | 12½ | 200 | 0 | 0 | 2500 | 0 | 0 | | | |
| Pont sur la Rivière Matapédia | | | | | 300 | 0 | 0 | | | |
| Total des Fourches chez Para | | | | | | | | 2800 | 0 | 0 |
| <i>De chez Para à la jonction des chemins, 15 milles.</i> | | | | | | | | | | |
| Du 57e au 59½ mille | 2½ | 120 | 0 | 0 | 300 | 0 | 0 | | | |
| " 59e au 65e " | 5½ | 300 | 0 | 0 | 1650 | 0 | 0 | | | |
| " 65e au 72e " | 7 | 500 | 0 | 0 | 3500 | 0 | 0 | | | |
| Pont sur la Rivière St. Pierre | | | | | 300 | 0 | 0 | | | |
| Total de chez Para au 72e mille | | | | | | | | 5750 | 0 | 0 |
| <i>De la Pointe aux Senelles à la jonction.</i> | | | | | | | | | | |
| De la Pointe aux Senelles à 24½ milles | 24½ | 300 | 0 | 0 | 7350 | 0 | 0 | | | |
| Pont sur la Rivière Métis | | | | | 750 | 0 | 0 | | | |
| Total de la Pointe aux Senelles jusqu'à 24½ milles | | | | | | | | 8100 | 0 | 0 |
| Nombre total des milles | 96½ | | | | | | | 26185 | 0 | 0 |
| Frais imprévus, 1-10 | | | | | | | | 2668 | 0 | 0 |
| Dépense totale | | | | | | | | 29353 | 0 | 0 |

Cette estimation est basée sur le prix des travaux exécutés seulement par des ouvriers appartenant à l'ordre civil. La main d'œuvre est si peu élevée dans cette partie du Canada, que je ne crois pas que la dépense serait moindre si l'on employait des troupes, surtout si l'on tient compte de leur manque d'expérience, et de l'incommodité que leur causeraient les moustiques.

Si on employait un détachement militaire, il faudrait indispensablement des surintendants de travaux savans et expérimentés.

Pour la sûreté du soldat, il serait aussi nécessaire de faire abattre les arbres par des habitans et des hommes de chantier, et de leur laisser tous les travaux où il faut se servir de la hache.

(Signé) J. W. GORDON,
Lieut. Ingénieur R.

(Copie.)

No. 202.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 11 Décembre 1844.

MILORD,

Le Député Maître Général des Postes a dernièrement porté à ma connaissance deux sujets de grande importance liés à son Département, sur lesquels il est nécessaire que j'attire votre attention.

Par un ordre reçu récemment, il a été enjoint au Député Maître Général des Postes, par le Maître Général des Postes, confirmé par les Lords de la Trésorerie, de faire cesser l'usage qui existait dans les Canadas depuis longtems, et qui n'a pas été désapprouvé au Siège du Département,

lorsqu'il y fut connu, de prélever ce qui est appelé "Le prix de fret" (Freight money) sur les lettres destinées à être transmises au Royaume-Uni par les Bateaux-à-vapeurs ou à voiles partant de New-York, et mises à la Poste dans ces provinces. Il paraît qu'il y a quelque temps, d'abord les propriétaires, et ensuite ceux des Paquebots de la ligne de New-York, refusèrent de recevoir des lettres à moins qu'elles ne fussent acquittées d'avance jusqu'à un certain montant. Dans le but d'accorder des facilités aux habitans des Colonies, qui à cette époque, s'ils avaient été privés des moyens d'envoyer leurs lettres par les Etats-Unis, ne pouvaient avoir recours qu'aux Paquebots à voiles partant mensuellement d'Halifax, l'arrangement ci-dessus fut adopté, et le prix de fret reçu ici pour le compte de ceux à qui il revenait. C'est cette indulgence techniquement appelée "Prix de Fret" qui a été prohibée. Je ne veux pas occuper votre seigneurie de la correspondance qui a eu lieu sur ce sujet, ni de la discussion des motifs qui ont fait donner cet ordre; je suis pourtant d'avis qu'en le donnant, le Maître Général des Postes n'était pas au courant de tous les considérans de l'affaire; car je suis disposé à croire que le trésor impérial, ayant fait de grands efforts et de grands sacrifices pour établir une ligne de Bateaux-à-vapeur avec Halifax, nous avons bien le droit, même aux dépens de grands inconvéniens apportés à la correspondance d'ici et surtout du Haut Canada, d'assurer le monopole des lettres à la Grande Bretagne par ce moyen de transport; et j'ai en conséquence permis que l'ordre fut promulgué et annoncé aux marchands et autres personnes qui reclamaient, quo je ne pouvais intervenir en aucune manière.

Mais il n'y a pas de doute sur les inconvéniens auxquels son exécution donnera lieu. Jusqu'ici les lettres pouvaient être mises à tous les Bureaux de Poste des Canadas, à destination d'Europe par New-York une fois par semaine, et plus souvent, si on ajoute les Batimens-à-vapeur. L'effet de cet ordre sera qu'à l'avenir, en supposant que les arrangemens faits avec Mr. Cunard soient exécutés conformément à la convention, les lettres ne pourront partir qu'une

Appendice
(I.)

13 Décembre.

fois tous les quinze jours—c'est un inconvénient très considérable, mais auquel, néanmoins, on peut avec justice soumettre les parties intéressées, en retour de la plus grande sûreté et rapidité des Bâtimens-à-vapeur d'Halifax.

Mais malheureusement, ces arrangemens ont été dérangés en Angleterre, et les Bateaux-à-vapeur, au lieu de faire la traversée tous les quinze jours, ne peuvent, par une décision récente, partir qu'une fois par mois pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février. La conséquence est, que durant ces mois, les moyens de transmettre les lettres des Canadas, sont par ces ordres réduits d'une fois par semaine et quelque fois plus souvent, à une seule fois par mois; somme d'inconvéniens et de privations, pour la Colonie, manifestement injuste.

Il sera, je crains, trop tard pour remédier à ce mal cet hiver, mais je dois prier votre Seigneurie d'appeler l'attention des Lords de la Trésorerie sur cette circonstance afin qu'ils obtiennent de Mr. Cunard qu'il expédie deux Paquebots en Février, s'il est possible; et dans tous les cas, qu'ils fassent en sorte qu'à l'avenir les malles soient transmises tous les quinze jours, comme le comporte le contrat original.

L'autre question est plus importante.

Je vous transmets ci-jointe, copie d'une lettre adressée à mon Secrétaire par le Député-Maitre Général des Postes, contenant les instructions qu'il a reçues du Secrétaire du Bureau Général des Postes, relativement à l'acquit à l'avance des frais de port intérieur sur les lettres expédiées de l'Amérique Britannique du Nord en Angleterre par les Paquebots d'Halifax.

Dans la lettre du Colonel Maberly, il est dit que l'ordre (minute) de la Trésorerie pour la réduction des frais de port, n'a apporté aucun changement dans le mode de prélèvement des frais de port intérieur; qu'il est résulté des inconvéniens dans l'occasion dont il s'agit de l'omission de prélever d'avance ces frais; et que le revenu en a souffert une perte considérable, les lettres ayant été expédiées à Londres chargées seulement du taux afférent aux Paquebots.

En référant à l'ordre de la Trésorerie cité par le Colonel Maberly, votre Seigneurie remarquera qu'il ne fait pas spécialement mention du point en question; seulement les lettres mises à la Poste dans l'Amérique Britannique du Nord, et celles qui y sont délivrées sont mises sur le même pied.

Or, Mr. Stayner m'informe que dans le cas de lettres délivrées dans l'Amérique Britannique du Nord, de quelque partie du Royaume-Uni qu'elles viennent, le paiement à l'avance d'aucune partie des frais de port n'est exigé. Il était par conséquent raisonnable de supposer que la même marche serait suivie relativement aux lettres mises à la poste ici.

Cette manière de voir était d'autant plus naturelle, que le rapport de Mr. Stayner qui accompagnait ma dépêche à votre Seigneurie du 16 Avril dernier, et mes recommandations d'après lesquelles fut décidé le changement dans le taux des frais de poste, recommandaient spécialement que l'acquit à l'avance des lettres, fut laissé à l'option de celui qui les adressait; et dans le fait, il résulte d'une correspondance à moi personnellement adressée par le Chancelier de l'Échiquier sur ce sujet, que l'interprétation donnée à cet ordre par Mr. Stayner et par moi, était exacte. Mais je dois aller plus loin et déclarer que si les ordres contenus dans la lettre du Colonel Maberly sont maintenus, ils détruiraient presque complètement l'objet qu'on avait en vue, de réduire les frais de port. En effet, la facilité de mettre des lettres à la poste sans payer le port d'avance, a été regardée dans la Colonie comme un avantage presque aussi grand même que la réduction des frais. Quant aux inconvéniens qu'on pourrait éprouver, je ne saurais en deviner la cause; car, considérant que sur les lettres envoyées d'Angleterre dans l'Amérique Septentrionale Britannique, il n'est fait aucune distinction entre les frais de port à l'intérieur et ceux des Paquebots;—que ces deux tarifs sont reçus ici et payés au même fonds;—qu'on éprouve nulle difficulté à tenir les comptes nécessaires; je ne vois pas pourquoi il s'en rencontrerait en Angleterre. Pour le public, en bien des circonstances, il serait excessivement onéreux de payer d'avance le port des lettres.

Dans quelques uns des districts de campagne, il n'y a presque pas d'espèces de petite valeur en circulation. Toutes

les petites transactions de la vie se font par la voie d'échange, établie de consentement mutuel parmi les habitans. Le fait d'exiger le paiement de 2d avant qu'une lettre puisse être reçue à la poste, entraînerait dans les districts reculés les inconvéniens les plus graves; mais c'est surtout dans des semblables districts, que l'effet moral produit par la facilité des communications, se fait sentir avec le plus d'avantage. C'est là que sont établis les émigrés les plus récemment arrivés, ceux dont l'attachement à la Mère-patrie est encore vif, et dont les représentations seraient les plus propres à engager leurs amis à venir les rejoindre.

Je prierais donc votre Seigneurie de soumettre cette matière à la considération des Lords Commissaires de la Trésorerie, et de leur représenter fortement qu'en confirmant les instructions, récemment transmises au Député-Maitre Général des Postes, ils renverseraient presque entièrement les desseins pour la réussite desquels la Grande-Bretagne s'est chargée de si grandes dépenses, et à l'occasion desquels les habitans de ce pays ressentent tant de reconnaissance envers le Gouvernement de Sa Majesté.

En attendant, je vais autoriser le Député-Maitre Général des Postes, à suspendre l'exécution de cette instruction, parce que je suis convaincu qu'un changement de ce genre causerait le plus profond mécontentement, et que cette mesure serait considérée comme une révocation de l'immunité récemment octroyée.

Je désire vivement qu'aucune mesure ne soit adoptée dans la Mère-patrie tendant à déranger les arrangemens qui existent aujourd'hui relativement au Bureau des Postes dans ce pays, parce que je suis convaincu que ce qui a été fait, et ce que j'ai pu effectuer moi-même à l'égard de la Poste, a produit les plus heureux résultats sur l'état politique de ces Colonies.

En même tems qu'avec l'assistance du Gouvernement Métropolitain des changemens étaient effectués dans la manière de taxer les lettres, et dans le taux des frais, j'ai réussi à augmenter la rapidité des communications postales. En vertu de contrats faits, avec ma sanction, le transport de la malle entre Québec et Montréal qui exige maintenant presque deux jours, s'effectuera le printemps prochain après l'ouverture de la navigation en—heures journallement; et le transport entre Montréal et Toronto qui est aujourd'hui très irrégulier, et dont la durée varie de 5 à 7 jours, aura lieu en moins de 48 heures, plaçant ainsi Québec et Toronto à moins de trois jours l'un de l'autre; et je ne doute pas que le résultat de la Commission des Postes que j'ai nommée, sera d'apporter bien d'autres améliorations importantes. Je verrais par conséquent avec répugnance, tout changement fait par l'autorité métropolitaine, qui entraverait le système que je m'occupe à mettre à exécution pour l'avantage, et à la grande satisfaction des habitans du pays.

J'ai, &c.

(Signé,) SYDENHAM.

Le très Honorable
Lord JOHN RUSSELL.

MONTRÉAL, 2 Décembre, 1840.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres de sa Seigneurie, le Gouverneur Général, que vous m'avez communiqué verbalement, et qui m'enjoignent de fournir à Son Excellence, copie d'une lettre du Secrétaire du Bureau Général des Postes reçue par le dernier Paquebot, m'informant que j'avais agi irrégulièrement en envoyant des lettres en Angleterre sans exiger préalablement sur chacune le paiement de 2d. sterling pour *taux intérieur provincial*, prescrit par l'ordre de la Trésorerie du 6 Juillet; j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre cette lettre avec copie de l'ordre de la Trésorerie cité plus haut, ainsi que copie de la lettre du Colonel Maberly, du 22 Juillet, contenant cet ordre, afin que le Gouverneur Général puisse avoir à la fois sous les yeux toute la suite de ma correspondance avec le Bureau Général des Postes sur cet important sujet. Je regrette extrêmement de n'avoir pas bien saisi l'intention du Gouvernement, qui voulait, à ce qu'il paraît, que les deux deniers sterling de frais de port intérieur sur les lettres partant de ces provinces, fussent toujours payées d'avance; mais je suis persuadé que le Gouverneur Général dis-

Appendice
(I.)

13 Décembre.

Appendice

(I.)

13 Décembre.

posé à témoigner, pour ma justification, que dès la réception de l'ordre de la Trésorerie en question, je le lui soumis, ainsi que la lettre du Secrétaire du 22 Juillet, pour son information (voir ma lettre du 14 Août); que l'interprétation de sa Seigneurie, au sujet de l'ordre dans toutes ses conséquences était semblable à la mienne; et que je n'ai pas fait une démarche pour l'exécution de ce que je croyais être les vues du gouvernement dans cette matière, sans l'approbation expresse de sa Seigneurie.

Il ne doit pas être nécessaire, que j'entre ici dans l'explication de ce qui m'a conduit à penser qu'aucune portion des frais de port d'une lettre allant en Angleterre par les Paquebots du Gouvernement, ne devait être exigée d'avance. Je ferai néanmoins observer que, sachant que la réduction dans le tarif intérieur Provincial était le résultat immédiat de la recommandation faite au Gouvernement de Sa Majesté par le Gouverneur Général, et qu'un des principaux points de cette recommandation (ainsi qu'il a plu à Son Excellence de m'en informer) tendait à dispenser de l'obligation absolue de payer d'avance une portion des frais de port sur la correspondance, j'arrivai à cette conclusion, d'après laquelle j'ai malheureusement agi, qu'une personne de ces Provinces, pouvait envoyer une lettre en Angleterre pour 1s. 2d. sterling, sans être obligée de payer d'avance aucune partie des frais.

J'ai, etc.

(Signé,) T. A. STAYNER,

D. M. P. G.

T. W. C. MURDOCH, Ecuyer, }
Principal Secrétaire, etc., etc., }

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,

3 Novembre, 1840.

MONSIEUR,

Il appert par un rapport du Président-Surintendant du Bureau de l'intérieur, que beaucoup de trouble et de pertes ont été occasionnés lors du dernier arrivage de la malle de l'Amérique du Nord, par le fait qu'un grand nombre des lettres non affranchies venant du Canada, étaient taxées à 1s. 2d.

Comme l'ordre de la Trésorerie du 9 Juillet dernier, qui vous a été adressé pour vous servir de guide, n'a introduit aucun changement dans la perception des taux intérieurs dans l'Amérique Britannique du Nord, se contentant d'établir un taux uniforme de 2d. pour le transport intérieur des lettres, transmises par Paquebot du Royaume-Uni, et apportées par la même voie, je ne puis concevoir comment ce malentendu par lequel on a exigé les frais de postes Coloniaux dans les différentes Provinces, a eu lieu, et existe encore.

Ma lettre du 12 du mois dernier, en réponse à vos suggestions, que les lettres de ce pays devraient être taxées en une somme ronde de 1s. 2d. doit vous informer que le Maître-Général des Postes n'a pas trouvé à propos d'adopter ce que vous proposez. Mais le procédé dont il est question, offre encore plus d'objections et doit être discontinué; en effet dans cette circonstance, le revenu a éprouvé une perte considérable, attendu que les lettres expédiées n'étaient toutes taxées qu'à un chelin.

Je vous prie de me donner l'explication de cette circonstance, par le prochain Paquebot.

Je suis, etc.,

(Signé) W. L. MABERLY.

T. A. STAYNER, Ecuyer, }
etc., etc., etc., Québec. }

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,

22 Juillet, 1840.

MONSIEUR,

J'ai reçu du Maître-Général des Postes, l'ordre de vous transmettre ci-jointe, pour votre information et comme règle

Appendice

(I.)

13 Décembre.

de conduite, copie d'un ordre de la Trésorerie en date du 6 du courant, autorisant la réduction immédiate des frais de port Coloniaux à l'intérieur sur toutes lettres transmises en droiture entre ce pays et l'Amérique Britannique du Nord, au taux uniforme de deux deniers, et prescrivant en outre que ce tarif intérieur sur les lettres à destination et venant de la Grande-Bretagne, ou en transit à travers la Grande-Bretagne, et transmises soit par Paquebots ou par Bâtimens particuliers soit taxée au poids, de la même manière et en suivant la même échelle qui servent à calculer les taux des lettres envoyées par Paquebot ou Bâtiment.

Sa Seigneurie désire, en conséquence, que vous preniez les mesures nécessaires pour mettre à exécution cette importante réduction le plus tôt possible, et que vous fassiez un rapport complet sur ce sujet par le premier Paquebot.

Le Député Maître de Poste Général d'Halifax, et le Maître de Poste de Terre-neuve ont été informés du changement opéré, et vous serez bien de vous mettre en communication avec Mr. Howe, sur ce sujet.

Vous observerez que les lettres allant d'une partie à une autre de l'Amérique Septentrionale Britannique, restent assujetties aux mêmes taux et au même mode de taxation qu'elles le sont aujourd'hui, et les lettres de ce pays transmises par les Etats-Unis sont soumises aux taux actuels.

Je suis etc.

(Signé) WM. L. MABERLY.

COPIE DE L'ORDRE DE LA TRÉSORERIE,

Daté le 6 Juillet, 1840.

Ecrivez à Lord John Russell que leurs Seigneuries, ayant soigneusement examiné la dépêche du Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord jointe à la lettre de sa Seigneurie du 27 Mai dernier; et étant convancues, que le taux élevé des frais de port actuel entre les Isles Britanniques et les Colonies de l'Amérique du Nord, qui se montent souvent à trois ou quatre chelins pour une lettre simple, doit être un grief sérieux pour les Colons pauvres des Colonies de l'Amérique du Nord, et pour leurs correspondans dans ce pays; qu'il aura l'effet d'arrêter le cours de l'émigration, et de décourager les relations amicales qu'il est si important de conserver entre les Colonies et la Mère-Patrie, leurs Seigneuries ont décidé de réduire les frais de port dans une proportion presque égale à celle qui est recommandée par le Gouverneur-Général.

En conformité de cette détermination, leurs Seigneuries donnent les instructions suivantes au Maître-Général des Postes:—

1e. A l'égard des lettres allant et venant de ce pays et de nos Colonies de l'Amérique du Nord, et transmises en droiture soit par Paquebot soit par Bâtiment—on devra percevoir les frais de port coloniaux à l'intérieur (s'il y en a,) non comme ci-devant suivant le nombre de feuilles et la distance, mais selon le poids, et en adoptant la même échelle de poids et le même nombre de taux qui sont maintenant appliqués au tarif des Paquebots et Bâtimens pour les lettres semblables.

Et 2e. on continuera à charger sur les susdites lettres les frais de port actuellement afférents aux lettres transmises par Paquebot ou Bâtiment; mais on réduira le tarif colonial intérieur sur ces mêmes lettres à un taux uniforme de 2d. par lettre simple, à quelque distance qu'elles soient transportées sans sortir des Colonies.

D'après cet arrangement, une lettre n'excédant pas une demi-once, mise à la Poste en un lieu quelconque du Royaume-Uni à destination de nos Colonies de l'Amérique du Nord, ou bien mise à la poste en quelque localité que ce soit dans nos Colonies de l'Amérique du Nord, pour être délivrée en tout lieu du Royaume-Uni, sera taxée comme suit:—

Toute lettre par Paquebot, et mise à la poste ou délivrée à Halifax ou à St. Jean de Terre-neuve (port des Paquebots) un chelin; mais si la lettre est mise à la poste ou délivrée en tout autre lieu dans nos Colonies de l'Amérique du Nord, un chelin et deux deniers.

Appendice

(H.)

13 Décembre.

Toute lettre par bâtiment, soit mise à la poste au port de partance dans nos Colonies de l'Amérique du Nord, ou délivrée au port d'arrivée du bâtiment dans les mêmes Colonies—*huit deniers*; mais mise à la Poste ou délivrée en tout autre endroit de nos Colonies de l'Amérique du Nord—*dix deniers*.

Les Colonies qu'affectent ces réglemens sont le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île du Prince Edouard, et la réduction dans le tarif colonial intérieur s'étendra à toutes les lettres allant et venant des dites Colonies et les Isles Britanniques, soit en transit allant et venant de toute autre Colonie Britannique, ou pays étranger, soit autrement; pourvu que les lettres passant entre les susdites Colonies et les Isles Britanniques, soient transmises directement par Paquebot ou Bâtiment, et ne passent à travers aucun pays étranger.

Leurs Seigneuries désirent que le Maître Général des Postes donne à ses officiers dans les Colonies de l'Amérique du Nord, des instructions en conformité de l'ordre de ce Bureau; et que sa Seigneurie fixe le premier jour convenable pour la mise en opération des arrangemens qu'il contient.

A l'égard du tarif Colonial intérieur des lettres auxquelles ne s'appliquent pas les réglemens précédens, comme les lettres qui sont mises à la Poste et délivrées dans les Colonies de l'Amérique du Nord, leurs Seigneuries proposent de faire de ce tarif le sujet d'une enquête dans les Colonies; et dans le but de l'encourager, leurs Seigneuries recommandent de suggérer au Gouverneur Général de nommer trois personnes, dont l'une devra être un officier du Département, pour faire des perquisitions et un rapport sur l'état de la Poste, en y comprenant son administration, le salaire de ses officiers, le taux des frais de port, et toutes les autres matières qui se rattachent à une enquête approfondie et complète.

(COPIE.)

No. 203.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 16 Décembre, 1840.

MILORD,

Conformément aux instructions de votre Seigneurie, j'ai nommé Messieurs Dowling, Stayner et Davidson, commissaires pour s'enquérir de la conduite du Département des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord; et j'ai l'honneur de prier votre Seigneurie de vouloir bien ordonner de transmettre, pour l'usage de ces messieurs, copies des rapports des comités nommés par la Chambre du Parlement, de tems à autre, pour faire des enquêtes sur le Département de la Poste dans la Grande-Bretagne, de même que des copies de tous les autres documens publics et authentiques relatifs au même sujet, qu'il sera possible de se procurer.

Je solliciterai en outre votre Seigneurie, dans le but d'aider la commission, de prier les Lords de la Trésorerie de me fournir tous les précédens qu'ils peuvent avoir pour les réglemens de la compensation à accorder aux officiers, dans le cas d'abolition d'honoraires ou casuel d'office, ou de réduction ou d'abolition entière de l'office.

J'ai etc.

(Signé) SYDENHAM.

Le Très Honorable

Le Lord JOHN RUSSELL,
etc. etc. etc.

(COPIE.)

No. 318.

DOWNING STREET,
3 Mars, 1841.

MILORD,

Ayant mis devant les yeux des Lords Commissaires de la Trésorerie, la Dépêche de Votre Seigneurie, et les pièces y annexées, du 11 Décembre, No. 202, représentant les

inconvéniens qui résultent de ce que l'on ne peut recevoir, aux Bureaux de Postes Coloniaux, le paiement des frais de port sur les lettres expédiées par les vaisseaux privés, et du réglemen qui requiert le paiement du tarif colonial sur les lettres envoyées dans ce pays par la voie d'Halifax, je transmets à votre Seigneurie, pour votre information et règle de conduite, copie de la décision des Lords de la Trésorerie sur le sujet, qui m'a été communiquée aujourd'hui. Je suis heureux de voir que, sur cette partie de la question qui se rapporte au paiement d'avance du tarif Colonial, les vues de Votre Seigneurie ont été adoptées.

J'ai l'honneur d'être,

Milord,

Le très-humble et très-obéissant serviteur

de Votre Seigneurie,

(Signé) J. RUSSELL.

Au Lord SYDENHAM,

etc., etc., etc.

BUREAU DE LA TRÉSORERIE,

3 Mars, 1841.

MONSIEUR,

A l'égard de votre lettre du 26 Janvier dernier, et de la pièce y annexée qui ont rapport à l'arrangement pour le paiement des frais de port intérieur sur les lettres allant et revenant de l'Amérique Britannique du Nord, il m'est ordonné par les Lords Commissaires de la Trésorerie de vous dire, pour l'information de Lord John Russell, que leurs Seigneuries ont appris avec une grande satisfaction, par la dépêche de Lord Sydenham, du 11 Décembre dernier, que la réduction qui a été faite sur les frais de port des lettres qui sont transmises entre ce pays et l'Amérique Britannique du Nord, a eu les résultats avantageux que l'on avait anticipés.

Leurs Seigneuries ont examiné avec soin les articles auxquels la dépêche de Lord Sydenham réferre: savoir—Premièrement, la perception, par les Maîtres de Poste de l'Amérique Britannique du Nord, des frais de port sur les lettres envoyées dans la Grande-Bretagne par les Etats-Unis; et secondement, le paiement, à leur choix, des frais de port Coloniaux sur les lettres envoyées dans ce pays par la voie d'Halifax.

Quant au premier point, leurs Seigneuries, après avoir de nouveau attentivement considéré la question, et avoir communiqué sur le sujet avec le Maître Général des Postes, ne voient aucune raison de se départir de leur première opinion sur la nécessité de discontinuer cet usage (usage qui est contraire à la loi); et comme les Paquebots-à-vapeur vont maintenant faire un voyage tous les quinze jours, leurs Seigneuries espèrent qu'il n'en résultera aucun inconvénient sérieux.

Et quant au second point, savoir; d'obliger de payer les frais de port intérieur sur les lettres transmises dans ce pays, leurs Seigneuries, croyant d'abord devoir dire, qu'elles n'ont jamais eu l'intention, par leurs communications antérieures, de changer l'arrangement existant pour la perception des frais de port intérieur sur toutes les lettres qui entrent dans le pays ou qui en sortent;—arrangement qui n'est pas particulier à l'Amérique Britannique du Nord, mais, comme le comprennent leurs Seigneuries, qui s'étend à toutes les Colonies, sans exception.

Leurs Seigneuries voyant, cependant, que Lord Sydenham attache une grande importance à ce que les individus aient l'option de payer les frais de port intérieur,—système qui, d'après une fausse interprétation des intentions de ce Bureau, a été établi dans l'Amérique Britannique du Nord, elles ont consulté le Maître-Général des Postes dans la vue de constater si ce paiement peut rester au choix des parties; et quoiqu'il s'élevât de sérieuses difficultés dans la voie de l'arrangement, leurs Seigneuries ont le plaisir de dire qu'elles ont réussi, avec le secours du Maître-Général des Postes, dans leurs efforts à rencontrer les vues de Lord Sydenham. La copie ci-jointe d'une lettre du Maître-Général des Postes, du

Appendice

(I.)

13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

12 courant, contient un état détaillé des arrangements qui ont été pris, et qui, comme vous l'observerez, laissent à l'option des parties, soit dans ce pays, soit dans l'Amérique Britannique du Nord, de payer ou non les frais de port en envoyant leurs lettres; pourvu que le paiement, s'il est fait, soit pour tous les frais de port dont une lettre est passible, savoir—un chelin par le Paquebot-à-vapeur, et deux deniers pour l'intérieur; le Port d'Halifax et celui de St. Jean de Terre-Neuve (quoique ce dernier ne soit pas mentionné dans la lettre du Maître Général des Postes) sont exceptés, comme ci-devant du tarif intérieur.

Leurs Seigneuries ont seulement à ajouter qu'il n'a pas été jugé nécessaire d'étendre cet arrangement aux lettres expédiées par les autres vaisseaux.

Je suis, etc.

(Signé)

C. E. TREVELYAN.

Jas. STEPHEN, Ecr. etc., etc.

(COPIE.)

Aux Très-Honorables Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté.

MILORDS,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre de M. Gordon, du 1er du courant, exposant, quant à l'ordre du 6 Juillet dernier, que vos Seigneuries sont d'opinion que les habitants de l'Amérique Britannique du Nord, ne doivent pas être obligés de payer d'avance le tarif intérieur colonial de deux deniers sur les lettres expédiées pour ce pays; mais que ce tarif pourra être ou n'être pas payé d'avance, à l'option de la personne qui envoie une lettre; et s'il n'est pas payé d'avance les deux deniers additionnels seront perçus dans ce pays. Le Colonel Maberly ayant eu une communication personnelle avec le Chancelier de l'Échiquier sur le sujet, il a été décidé, comme le meilleur moyen de donner un plein effet à l'arrangement projeté, et de placer cet arrangement sur un pied simple et convenable, que la perception, dans ce pays, du tarif Colonial dont il s'agit, ne se borne pas seulement aux lettres venant de l'Amérique Britannique du Nord, mais aussi aux lettres qui y sont expédiées franches de port, et que le tarif Britannique ou tarif des Paquebots de 1s. soit consolidé avec le tarif de 2d., pour établir un tarif uniforme de 1s. 2d. par demi-once, ou proportionnellement, sur les lettres transmises directement par Paquebot, entre le Royaume-Uni et l'Amérique Britannique du Nord, depuis le lieu de leur départ jusqu'à celui de leur destination; excepté les lettres mises au Bureau de Poste d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, ou qui y sont adressées, le tarif desquelles, comme elles ne sont pas sujettes au tarif colonial, sera d'un chelin seulement; le tarif consolidé sera comme de raison, imposé sur les lettres envoyées dans l'Amérique Britannique du Nord, ou qui en viennent, passant par le Royaume-Uni, aussi bien que sur celles qui y sont mises à la Poste ou qui y sont délivrées.

J'ai maintenant à vous informer que, conformément à cette décision, j'ai préparé, et je vais faire parvenir immédiatement à tous les Maîtres de Postes et agens de ce Département dans le Royaume-Uni et dans les Colonies et possessions Britanniques, les instructions nécessaires; je vais aussi annoncer, aussitôt que possible, ce changement aux Bureaux de Postes étrangers et du Continent avec lesquels ce Département a des comptes ouverts; le tout, j'espère, recevra l'approbation de votre Seigneurie. Votre Seigneurie remarquera que toute personne, soit dans le Royaume-Uni, soit dans l'Amérique Britannique du Nord, qui désirera affranchir une lettre, devra payer le montant du tarif consolidé de 1s. 2d.; s'il était permis d'opter pour le paiement d'une partie du tarif consolidé et de retenir l'autre partie, ce serait adopter le principe auquel on a trouvé à redire, de laisser au choix des parties de payer jusqu'à la frontière, et il en résulterait de sérieux inconvénients.

A l'égard des observations du Gouverneur Général sur la perception, par les officiers de ce Département en Canada, des frais de port sur les lettres expédiées de ce pays par des vaisseaux privés partant des États-Unis, (et vos Seigneuries ont reconnu tout ce qui résulterait d'irrégulier si l'on abolissait le présent usage,) je réfère à la correspondance qui a eu lieu sur ce sujet; et je ne vois aucune raison de changer l'opinion que j'ai déjà émise sur la question.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

LICHFIELD.

(COPIE.)

No. 39.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 27 Mars, 1844.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de votre Seigneurie, du 3 courant, No. 318, dans laquelle vous me communiquez la décision des Lords Commissaires de la Trésorerie au sujet du paiement d'avance des frais de port intérieur sur les lettres expédiées en Angleterre, par la voie d'Halifax. J'offre mes sincères remerciements pour l'attention que l'on a donnée à mes recommandations sur cette question. Je ne doute nullement que le résultat soit très satisfaisant pour le public.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé)

SYDENHAM.

Au Très Honorable

Lord JOHN RUSSELL, etc. etc. etc.

(EXTRAITS.)

No. 46.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Kingston, 1 Mars, 1842.

MILORD,

Eu égard à la Dépêche de Lord John Russell, du 12 Juillet 1840, No. 180, et à celle de Lord Sydenham, du 10 Décembre de la même année, j'ai l'honneur de transmettre à votre Seigneurie, le rapport ci-joint des Commissaires chargés de s'enquérir de l'administration du Département des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord, accompagné d'un Appendice en trois volumes imprimés. Votre Seigneurie observera que le Député-Maître Général des Postes a signé ce rapport, en sa qualité de Commissaire; mais il se réserve le droit de donner son opinion particulière sur plusieurs des conclusions auxquelles on est venu ses collègues pendant l'enquête. J'ai informé Mr. Stayner que je transmettrai à votre Seigneurie tous les documents qu'il croira devoir fournir; cependant je n'ai pas cru nécessaire de retarder la transmission du rapport jusqu'à ce que j'eusse reçu ce contre-rapport.

Le rapport contient un exposé si habile des recommandations qui y sont faites, et des raisons sur lesquelles elles sont fondées, qu'il serait superflu pour moi d'y ajouter mes propres observations. Mais je sollicite l'attention immédiate du Gouvernement de Sa Majesté sur le sujet en général, comme un de ceux qui ne sont pas d'une légère importance pour le bien-être politique du Gouvernement.

A l'égard du salaire du Député-Maître Général des Postes et de l'indemnité qu'il serait convenable d'accorder à MM. Stayner et Howe en remplacement de leurs émolumens actuels, les Commissaires ont recommandé de laisser cette question à la décision du Gouverneur Général. Je crois, cependant, que ce devoir serait mieux rempli, et d'une manière plus satisfaisante, par les Lords Commissaires de la Trésorerie, en consultant le Maître Général des Postes. Le rapport ci-joint contient toutes les informations nécessaires sur l'étendue des devoirs remplis par MM. Stayner et Howe, —la période de tems pendant laquelle ils ont été en charge,—leurs émolumens actuels; leurs Seigneuries sont plus au fait du principe sur lequel des pensions de retraites ont été accordées dans des cas semblables, que ne peut l'être le Gouverneur Général du Canada. Par rapport au salaire à venir du Député-Maître Général des Postes, le Livre-Bleu indiquera les émolumens d'autres officiers dans le service public de cette Province, dont la position dans la société coloniale peut servir d'échelle pour estimer les émolumens que doit recevoir le Député-Maître-Général des Postes. Je recommanderai donc que cette question soit décidée en Angleterre.

Je prends la liberté de dire que j'adopte pleinement les autres propositions émises dans ce rapport.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé)

CHARLES BAGOT.

Le Très Honorable

Lord STANLEY,

etc. etc. etc.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice (Copie.)

(I.)

No. 236.

DOWNING STREET,
27 Août, 1842.

13 Décembre

MONSIEUR,

Je transmets, pour votre information, copie ci-jointe des instructions que le Maître Général des Postes est sur le point d'adresser à ses Députés, dans l'Amérique Britannique du Nord; et qui devront à l'avenir vous servir de guide pour la distribution du patronage du Département Colonial des Postes.

J'ai, etc.

(Signé)

STANLEY.

Le Très Honorable
SIR CHARLES BAGOT,
etc. etc. etc.

INSTRUCTIONS.

Projet de lettre au Député-Maitre Général des Postes, Québec.
Dito. Halifax, Nouvelle-Écosse.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES.
Août, 1842.

MONSIEUR,

Il m'est enjoint par le Maître Général des Postes de vous dire, que Sa Seigneurie, après avoir lu attentivement le Rapport des Commissaires chargés de l'Enquête sur l'administration des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord, en est venue à cette conclusion, que le temps est maintenant arrivé, où le patronage ci-devant exercé par vous, sous l'autorité de Sa Seigneurie, dans le Canada, (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, et l'Isle du Prince-Édouard,) doit être placé entre les mains des officiers administrant le Gouvernement de Sa Majesté dans ces Provinces; et qu'ayant consulté les Lords de la Trésorerie à ce sujet, leurs Seigneuries ont approuvé cet arrangement.

En conséquence, il doit être entendu qu'à l'avenir, toutes les premières nominations seront faites par le Gouverneur ou le Lieutenant Gouverneur de la Province, excepté celles de Député-Maitre Général des Postes, de Contrôleur, et des Commis-Inspecteurs, si l'on juge nécessaire d'en nommer, — lesquelles nominations seront toujours faites par le Maître Général des Postes; mais toutefois les promotions continueront à être faites par vous, sujettes néanmoins à l'approbation du Maître Général des Postes, auquel il devra être fait un rapport pour chaque cas particulier qui se présentera.

Quant aux mots "premières nominations," l'on doit comprendre sous ce titre les nominations des employés (Clerks) à leur première entrée dans le Département, tous les Maîtres de Postes, les Gardiens des Bureaux sur les routes, (way-office keepers.) ainsi que toutes celles de Conducteurs, Gardes, Messagers, Porteurs, Facteurs, Timbreurs et Gardiens de Bureau; les seules exceptions auxquelles j'ai déjà fait allusion, sont les nominations du Député-Maitre Général des Postes, du Contrôleur, des Inspecteurs et de leurs clercs, s'il y en a de nommé. Seront aussi sujets à la même règle, les Courriers qui ont un salaire fixe, là où l'entreprise du service n'est pas donnée au concours public, (comme le sont dans ce pays les contrats des Mallepostes et des transports à cheval).

Les règles à observer pour les promotions sont fondées sur le même principe que celles en pratique dans ce pays, qui sont comme suit:

Chaque Département doit être considéré comme un établissement à part, que ce soit le Bureau du Député-Maitre Général des Postes, celui du Contrôleur ou celui du principal Bureau de Poste, ou des autres Bureaux de Poste dans la Province.

Lorsqu'un emploi deviendra vacant dans le Bureau du Contrôleur, vous ne devrez pas y placer un de vos clercs; mais l'emploi sera à la disposition du Gouverneur, si la nomination à faire est celle du plus jeune clerc; les autres employés devant être promus par vous, s'ils sont dûment qualifiés pour l'emploi.

Si les aspirans immédiats à un emploi ne sont pas dûment qualifiés, le Député-Maitre Général des Postes, pour

le tems d'alors, sera requis de fournir au Gouverneur ou Lieutenant Gouverneur, les noms de trois personnes d'un autre Département, dûment qualifiées, lorsque la vacance aura lieu dans le Bureau ou l'individu qualifié a été promu.

Appendice

(I.)

13 Décembre

Il doit être aussi clairement compris que le Député-Maitre Général des Postes n'aura pas à l'avenir le droit de promouvoir un Maître de Poste d'un Bureau inférieur à un Bureau supérieur.

Lors donc qu'un emploi de Maître de Poste d'un Bureau quelconque deviendra vacant, le Gouverneur ou le Lieutenant Gouverneur (selon la circonstance) nommera un autre Maître de Poste pour ce Bureau; et lorsqu'une personne, agissant déjà comme Maître de Poste, soit dans la même Province ou dans une autre, sera nommée à l'emploi vacant, la vacance occasionnée par ce procédé sera remplie par le Gouverneur ou le Lieutenant Gouverneur de la Province dans laquelle cette nouvelle nomination aura laissé un emploi vacant.

Comme les clercs forment une classe séparée; et comme le Député-Maitre Général des Postes ne peut les remplacer par les Timbreurs ou les Facteurs, lorsqu'il arrivera une vacance parmi eux, une requête devra être adressée au Gouverneur pour la nomination d'un nouveau Clerc, qui succédera à l'employé promu.

Les Timbreurs et les Facteurs seront considérés comme formant une classe séparée; ainsi le Député-Maitre Général des Postes pourra nommer les Facteurs à l'emploi de Timbreurs; en pareil cas, les vacances à remplir par l'autorité Provinciale, le seront en nommant des Facteurs.

Pour empêcher, autant que possible, la nomination, dans la Département, de personnes incapables, un certificat devra être donné par le Chef du Bureau à l'expiration de trois mois, constatant que l'individu nommé est apte à remplir son emploi; cependant, s'il plait au Député-Maitre Général des Postes d'alors, ce délai pourra s'étendre jusqu'à six mois.

Un cautionnement devra aussi être exigé de toute personne nommée à un emploi quelconque; le montant en sera toutefois fixé par le Maître Général des Postes en Angleterre, qui consultera le Gouverneur de la Province quant à la somme qui conviendra le mieux, d'après les usages et les coutumes du pays.

Pour vous mettre en état d'exécuter ces réglemens, je transmets dans le présent, copies des formules en usage dans ce Département.

La formule No. 1, sera remplie par les différens Maîtres de Postes du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Édouard, lorsqu'il arrivera une vacance dans les emplois de Clercs, Conducteurs, Facteurs, Messagers-à-pied, Courriers, Gardes, etc., attachés à leurs Bureaux, et dont avis devra vous être transmis par eux, immédiatement après que l'emploi sera devenu vacant.

La formule No. 2, est un rapport des vacances dans les emplois de Clercs, Facteurs, Messagers, etc. tant dans votre propre département, que dans le Canada, (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Isle du Prince-Édouard,) et sera remplie par vous hebdomadairement, et envoyée au Gouverneur ou Lieutenant Gouverneur.

La formule No. 3, est un rapport des vacances dans les emplois de Maîtres de Postes et Contrôleurs dans le Canada, (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Isle du Prince-Édouard) qui doit être expédiée de la même manière que la précédente.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,
Québec, 21 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 18 du courant, dans laquelle vous me demandez, par ordre du Gouverneur-Général, et pour l'information de Son Excellence, quelles mesures ont été prises ou sont maintenant en progrès, pour mettre à effet les divers changemens dans le Département des Postes, dont il est parlé dans la dépêche de Lord Stanley, du 3 Août dernier, et dont copie a été communiquée au Parlement Provincial par un message de

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Son Excellence, le 17 courant. En réponse, je dois vous dire que je n'ai pas reçu d'instructions pour mettre à effet aucun des changemens indiqués dans la lettre de Lord Stanley; mais d'après les questions qui m'ont été posées par le Bureau Général des Postes, j'ai lieu de croire que l'on prépare des ordres qui devront me servir de guide pour effectuer les changemens en question.

Je prends cette occasion de remarquer, comme c'est un des changemens recommandés par la ci-devant Commission d'Enquête sur le Département des Postes, que d'après les instructions du Maître Général des Postes, j'ai été occupé pendant les derniers mois à faire les préparatifs nécessaires pour mettre en pratique le système Anglais des Malles, appelé le "Forward System," qui est entré en opération le 6 courant. Il y a tout lieu de croire que ce changement produira des résultats avantageux; car tout en offrant au public une meilleure garantie, il établit en même temps un contrôle, sur les Maîtres de Postes, préférable à celui qui existait sous l'ancien système. Le travail occasionné par cette modification de notre système Postal, a été considérable; et a, pendant longtemps, tellement occupé mon attention et celle de mon Bureau, qu'il m'a été impossible de prendre les mesures nécessaires pour l'établissement des nouveaux Bureaux de Postes qui sont requis dans plusieurs parties du pays; cependant, je m'occuperai de ce sujet aussitôt que j'aurai expédié en partie la foule d'affaires auxquelles je viens de faire allusion.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) T. A. STAYNER,
D. M. G. P.

L'Honble. D. DALY,
etc. etc. etc.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,
Québec, 26 Octobre 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 23 courant, dans laquelle vous me priez, par ordre du Gouverneur Général, d'informer Son Excellence, autant qu'il sera en mon pouvoir de le faire, des procédés qui ont suivi le rapport de la ci-devant Commission d'Enquête sur le Département des Postes.

En réponse, je prendrai la liberté de remarquer que mon rapport du 21 courant, que vous n'aviez pas reçu à la date de votre lettre, doit avoir prévenu la demande que l'on me fait maintenant; car j'y disais que je n'avais pas reçu d'instructions qui m'autorisassent à faire aucun des changemens indiqués dans la lettre de Lord Stanley, du 3 Août; mais que j'avais lieu de croire que l'on préparait des instructions pour me servir de guide pour effectuer les changemens en questions; puis je mentionnais que l'introduction, par ordre du Maître Général des Postes, d'un changement important dans l'administration intérieure du Département (la branche des Malles) avait occupé notre attention à Québec pendant les derniers mois, à l'exclusion d'autres sujets d'une importance mineure pour le moment. Un autre changement effectué par ordre de Sa Seigneurie, c'est la réunion des frais de port Américains perçus dans la Province, aux frais de port Anglais, et l'obligation de les porter sur le revenu général, au lieu de les laisser retirer par les Maîtres de Postes sur la frontière, des mains des Députés dans l'intérieur, comme ci-devant;—ce mode de régie, quoiqu'inévitable dans les premiers temps de nos relations Postales avec les États-Unis, avait été trouvé rempli d'inconvéniens sérieux, et était devenu presque impraticable dans son exécution, par suite de l'augmentation du nombre des Bureaux de Postes en ce pays. A l'exception de ces deux changemens que l'on peut considérer, je présume, comme la base du plan général d'amélioration que le Gouvernement de Sa Majesté a en vue d'effectuer, je n'ai connaissance d'aucune autre mesure adoptée par Sa Seigneurie le Maître Général des Postes, liée à l'Enquête sur les Bureaux des Postes, quoique, comme je l'ai déjà observé dans ma lettre du 21 courant, j'ai lieu de croire que l'on prépare des mesures pour introduire d'autres changemens.

Je me suis efforcé, autant qu'il était en mon pouvoir, de rencontrer les vues exprimées dans votre lettre; mais, si vous croyez que je n'ai pas bien saisi la nature des deman-

des de Son Excellence, je serai heureux de pouvoir, sur votre suggestion, réparer mon erreur.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) T. A. STAYNER,
D. M. G. P.

L'Honble. D. DALY, etc. etc. etc.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,
Québec, 26 Octobre 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, du 21 courant, qui m'enjoint, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de préparer, pour être mise devant l'Assemblée Législative aussitôt que possible, une foule d'états indiquant les recettes et les dépenses du Département des Postes dans cette Province, du 5 Janvier 1841 au 5 Janvier 1843; je vais immédiatement me mettre à l'œuvre; mais tout en préparant autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, les matériaux nécessaires pour dresser ces états, qu'il me soit permis de dire, pour l'information de Son Excellence, qu'en conséquence de l'incendie qui a détruit le Bureau Général des Postes, à Québec, pendant l'hiver de 1841, je n'ai pas les moyens de donner des états pour les quartiers antérieurs au 5 Avril 1841, mais je puis donner des états depuis cette date jusqu'au 5 janvier 1843, équivalent à 1 an et 9 mois.

Quant à cette partie de votre lettre dans laquelle vous demandez les noms des employés de chaque Bureau, je ne sais si cela s'applique à tous les assistans des Bureaux, qui sont payés par les Maîtres de Postes eux-mêmes. Je ne puis donner de renseignemens exacts sur ce sujet, si ce n'est en m'adressant à chacun des Maîtres de Postes, individuellement; car ayant le droit d'engager leurs employés ou assistans, puisqu'ils les payent de leurs propres deniers, les changemens sont incessans, et j'ai lieu de croire que je ne suis pas toujours informé des changemens qui ont lieu.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) T. A. STAYNER, D. M. G. P.

L'Honble. D. DALY, etc. etc. etc.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,
Québec, 2 Décembre 1843.

MONSIEUR,

Référant à votre lettre du 21 d'Octobre, qui m'enjoint, par ordre du Gouverneur Général, de transmettre, pour l'information de Son Excellence, et pour être mis devant l'Assemblée Législative, aussitôt que possible, certains états relatifs aux recettes du Département des Postes, depuis le 5 Janvier 1841, jusqu'au 5 Janvier 1843; et référant aussi à ma lettre du 26 Octobre, dans laquelle je disais que, vu la destruction des archives de mon Bureau par un incendie, en 1841, je serais incapable de fournir des états pour les trimestres antérieurs à celui expiré le 5 Avril 1841, j'ai maintenant l'honneur de transmettre ci-joints, deux états de la nature de ceux qui sont demandés; l'un est un état des recettes brutes du Département des Postes pour la période commencée le 6 Avril 1841, et expirée le 5 Janvier 1843; et l'autre, est un état des dépenses de l'administration pour la même période; le montant pour chaque trimestre donné séparément. Je n'ai pu encore préparer les autres états, vu la nécessité de référer aux Maîtres de Postes eux-mêmes pour obtenir des renseignemens sur les différens chefs; leurs comptes ordinaires ne contenant aucune information semblable.

Cependant, je prendrai la liberté d'assurer Son Excellence que malgré les occupations pressantes du Département, occasionnées par les arrangemens que nécessitent les changemens importans prescrits par le Gouvernement de Sa Majesté, et qui commenceront à avoir effet le 5 du mois prochain, je vais mettre la plus grande diligence à préparer les autres états. J'espérais pouvoir fournir tous les états à la fois, dans un temps raisonnable à compter du jour où la demande m'en a été faite; mais voyant qu'il me fallait plus de temps que je ne l'avais d'abord pensé, j'ai cru que je ne pouvais mieux rencontrer les vues de Son Excellence, qu'en envoyant, comme je le fais maintenant, ceux des états qu'il a été en mon pouvoir de compléter.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) T. A. STAYNER,
D. M. G. P.

L'Honble. D. DALY,
etc. etc. etc.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

ÉTAT des Recettes brutes du Bureau des Postes, dans la Province du Canada, depuis le 6 Avril, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843.

| PÉRIODE. | Recettes brutes, y compris les frais de port par les Paquebots. | | | Lettres mortes, mal acheminées, et surchargées. | | | Recettes brutes, après avoir déduit les Lettres mortes, mal acheminées et surchargées. | | |
|--|---|----|-----|---|----|-----|--|----|----|
| | Courant. | | | Courant. | | | Courant. | | |
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Trimestre expiré le 5 Juillet, 1841 | 14440 | 10 | 4 | 1205 | 16 | 8½ | 13234 | 13 | 7½ |
| " " 5 Octobre, 1841 | 16217 | 15 | 11½ | 1331 | 16 | 11½ | 14885 | 19 | 0 |
| " " 5 Janvier, 1843 | 15171 | 14 | 2 | 1192 | 9 | 1½ | 13979 | 5 | 0½ |
| Trois Trimestres finissant le 5 Janvier, 1842. | 45830 | 0 | 5½ | 3790 | 2 | 9½ | 42099 | 17 | 8 |
| " " 5 Avril, 1842 | 15605 | 5 | 6 | 1312 | 19 | 8½ | 14292 | 5 | 9½ |
| " " 5 Juillet, 1842 | 15558 | 9 | 5 | 1386 | 0 | 0½ | 14172 | 9 | 4½ |
| " " 5 Octobre, 1842 | 18026 | 4 | 1½ | 1613 | 5 | 5½ | 16412 | 18 | 8 |
| " " 5 Janvier, 1843 | 17186 | 14 | 1 | 1841 | 13 | 6 | 15345 | 0 | 7 |
| Année expirée le 5 Janvier, 1843 | 66376 | 13 | 1½ | 6153 | 18 | 8½ | 60222 | 14 | 5 |

E. J. KING,

Contrôleur des Comptes.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

FRAIS d'administration du Département des Postes, dans la Province du Canada, pour la période commençant le 6 Avril, 1841, et expirée le 5 Janvier, 1843.

| | Depuis le 5 Juillet, 1841, jusqu'au Trimestre expiré le 5 Jan. 1843. | | Courant. | Depuis le 5 Juillet, 1841, jusqu'au Trimestre expiré le 5 Jan. 1843. | | Courant. |
|---|--|--------|----------|--|-------|------------|
| | £ | s. d. | | £ | s. d. | |
| <i>Salaires et Commissions.</i> | | | | | | |
| 3 Juillet, 1841 | 2395 | 14 6 | | | | |
| 5 Octobre, 1841 | 2499 | 8 10½ | | | | |
| 5 Janvier, 1842 | 2681 | 9 4 | 7576 | 12 8½ | | |
| 5 Avril, 1842 | 2677 | 18 10 | | | | |
| 5 Juillet, 1842 | 2602 | 15 5 | | | | 150 1 5 |
| 5 Octobre, 1842 | 2659 | 15 7½ | | | | |
| 5 Janvier, 1843 | 2693 | 1 11 | 10633 | 11 9½ | | |
| <i>Frais de voyages des inspecteurs et autres officiers du Département.</i> | | | | | | |
| 5 Juillet, 1841 | 268 | 11 8½ | | | | |
| 5 Octobre, 1841 | 325 | 14 9 | | | | |
| 5 Janvier, 1842 | 897 | 6 8 | 1491 | 13 1½ | | |
| 5 Avril, 1842 | 179 | 13 1 | | | | |
| 5 Juillet, 1842 | 177 | 14 5 | | | | |
| 5 Octobre, 1842 | 115 | 18 4 | | | | |
| 5 Janvier, 1843 | 151 | 11 1 | 624 | 16 11 | | |
| <i>Transport des Malles, des sacs et réparation des sacs.</i> | | | | | | |
| 5 Juillet, 1841 | 7405 | 19 11½ | | | | |
| 5 Octobre, 1841 | 7828 | 19 11 | | | | |
| 5 Janvier, 1842 | 7587 | 7 10 | 22822 | 7 8½ | | |
| 5 Avril, 1842 | 6790 | 14 5 | | | | |
| 5 Juillet, 1842 | 7860 | 8 10½ | | | | |
| 5 Octobre, 1842 | 7907 | 1 2 | | | | |
| 5 Janvier, 1843 | 7693 | 8 8 | 30251 | 13 1½ | | |
| <i>Allocation pour lettres envoyées par Vaisseaux.</i> | | | | | | |
| 5 Juillet, 1841 | 1 | 5 10 | | | | |
| 5 Octobre, 1841 | 0 | 18 11 | | | | |
| 5 Janvier, 1842 | 0 | 7 0 | 2 | 5 9 | | |
| 5 Avril, 1842 | 0 | 0 0 | | | | |
| 5 Juillet, 1842 | 0 | 15 7 | | | | |
| 5 Octobre, 1842 | 2 | 4 6 | | | | |
| 5 Janvier, 1843 | 0 | 11 8 | 3 | 11 9 | | |
| <i>Porté en l'autre part.....</i> | | | 73406 | 12 10½ | | |
| | | | | | | 80999 19 8 |

E. J. KING,

Contrôleur de Comptes.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Appendice

(L)

13 Décembre.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, qui m'ont été communiqués dans vos lettres du 21 Octobre et 9 Novembre derniers, j'ai l'honneur de transmettre les états demandés par l'Assemblée Législative, aussi complets qu'il m'a été possible de les présenter.

Pour les raisons que j'ai données dans ma lettre du 26 Octobre, il m'est impossible de donner tous les renseignements demandés pour le trimestre expiré le 5 Janvier 1841; ainsi plusieurs des états, au lieu d'être pour deux années, tel que demandé par l'Assemblée Législative, ne sont que pour sept trimestres, savoir:— depuis le 6 Avril, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843.

Quant au montant des frais de port portés sur le revenu provincial, et payés à même le dit revenu, j'ai pu préparer l'état pour les deux années indiquées dans votre lettre, et je le transmets en conséquence.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé)

T. A. STAYNER,

D. M. G. P.

L'Honorable D. DALY,

etc. etc. etc.

LISTE DES ÉTATS TRANSMIS.

No. 3.—État du montant des frais de port portés au compte du revenu provincial, et payés à même le dit revenu.

No. 4.—État des émolumens, etc., de tous les employés salariés du Département.

No. 5.—État indiquant les changemens dans le tarif des frais de port.

No. 6.—État des recettes provenant de la transmission des Papiers-Nouvelles, Pamphlets, etc.

No. 3.—ÉTAT du montant des frais de port portés au compte du Revenu Provincial, et payés à même le dit revenu, depuis le 6 Janvier, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843, indiquant les sommes payées par chaque Département Public, conformément à la demande de l'Assemblée Législative, telle que signifiée au Député-Maitre Général des Postes par la lettre de M. le Secrétaire Daly.

| DÉPARTEMENT. | Montant demandé. | | | Dont il a été payé. | | | Restant dû. | | |
|---|------------------|-------|------|---------------------|------|-----|-------------|-----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Conseil Exécutif | 460 | 10 | 8 | 12 | 12 | 1 | 447 | 18 | 7 |
| Conseil Législatif | 393 | 15 | 3½ | 253 | 18 | 2 | 139 | 17 | 1½ |
| Assemblée Législative | 2474 | 4 | 6½ | 2140 | 13 | 4½ | 333 | 11 | 2 |
| Conseil Spécial | 27 | 17 | 6 | 27 | 17 | 6 | | | |
| Secrétaire Est | 2230 | 19 | 0 | 346 | 14 | 5 | 1884 | 4 | 7 |
| Secrétaire Ouest | 1462 | 12 | 11½ | 1482 | 12 | 11½ | | | |
| Secrétaire-en-Chef | 2383 | 9 | 2½ | 2167 | 4 | 0 | 216 | 5 | 2½ |
| Procureur Général (Est) | 334 | 3 | 3½ | .. | .. | .. | 334 | 3 | 3½ |
| Greffier de la Couronne en Chancellerie | 64 | 19 | 9 | .. | .. | .. | 64 | 19 | 9 |
| Receveur Général | 362 | 8 | 2 | 362 | 8 | 2 | | | |
| Arpenteur Général | 220 | 7 | 7½ | 220 | 7 | 7½ | | | |
| Département des Sauvages | 235 | 1 | 8½ | 234 | 8 | 7 | 0 | 13 | 1½ |
| Adjudant Général des Milices | 343 | 17 | 10 | .. | .. | .. | 343 | 17 | 10 |
| Colonel Antrobus, A. D. C. P. | 101 | 18 | 1½ | .. | .. | .. | 101 | 18 | 1½ |
| Département de l'Émigration | 69 | 9 | 0 | 69 | 9 | 0 | | | |
| Bureau des Travaux Publics | 402 | 7 | 7 | 402 | 7 | 7 | | | |
| Commissaires des Terres de la Couronne | 895 | 16 | 11½ | 895 | 16 | 11½ | | | |
| Inspecteur Général des Comptes | 1027 | 11 | 3 | 636 | 12 | 11½ | 390 | 18 | 3½ |
| Contrôleur des Douanes | 18 | 16 | 0 | 18 | 16 | 0 | | | |
| Département du Régistrateur | 96 | 8 | 0 | 96 | 8 | 0 | | | |
| Bureau de l'Éducation | 19 | 3 | 6 | 19 | 3 | 6 | | | |
| Bureau du Gouvernement (Toronto) | 245 | 6 | 9½ | 245 | 6 | 9½ | | | |
| Bureau de la Couronne do | 30 | 3 | 10½ | 30 | 3 | 10½ | | | |
| Courant.... | £ | 13921 | 8 7½ | 9663 | 1 6½ | | 4258 | 7 1 | |

* Payé par le Secrétaire du Lieutenant-Gouverneur.

† Greffier de la Couronne en Chancellerie.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,

Canada, 1844.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Appendice
(H.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, comprenant les salaires, allocations et honoraires de tous les Officiers salariés du Département des Postes, en Canada, depuis le 6 Avril, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843, inclusivement, formant sept trimestres, ensemble avec les noms des dits Officiers, et les fonds à même lesquels les émolumens sont payés ;—le tout indiqué séparément.

Cet État est soumis par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, transmis au Député-Maître Général des Postes, par la lettre de M. le Secrétaire Daly, datée le 21 Octobre, 1843.

(Pour l'Assemblée Législative.)

| Nom. | Nomination. | Trimestre. | Salairé. Courant. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Privilèges pour Papiers-Nou- velles. | Allocation Spéciale. |
|--------------------|--|-------------------------------|----------------------|-------------------------------|--|--|-------------------------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| T. A. Stayner | D. M. Général des Postes | Juillet 1841. | 150 0 0 | 9 0 0 | 89 4 10 | 698 1 3 | |
| | | Octobre " | 150 0 0 | 9 0 0 | 73 10 0 | 862 2 2 | |
| | | Janvier 1842. | 150 0 0 | 9 0 0 | 65 13 0 | 742 19 3 | |
| | | 3 trimestres | £450 0 0 | 27 0 0 | 228 7 10 | 2303 2 8 | |
| | | Avril, 1842. | 150 0 0 | 9 0 0 | 85 2 8 | 860 7 8 | |
| | | Juillet, " | 150 0 0 | 9 0 0 | 90 19 9 | 784 11 4 | |
| | | Octobre, " Janvier, 1843. | 150 0 0 150 0 0 | 9 0 0 9 0 0 | 67 4 6 66 12 6 | 759 12 2½ 782 3 4½ | |
| Une année expirée. | 5 Janv. " | 600 0 0 | 36 0 0 | 309 18 8 | 3186 14 7 | | |
| W. H. Griffin | Inspecteur des Bureaux des Postes dans le Canada Est. | Juillet, 1841. | 45 0 0 | ... | £ s. d. 114 13 2 | £ s. d. 33 4 2 | |
| | | Oct. " | 45 0 0 | ... | 97 0 4 | 51 12 0 | |
| | | Janvier, 1842. | 45 0 0 | ... | 56 14 0 | 15 9 0 | |
| | | 3 trimestres | £135 0 0 | ... | 268 7 6 | 100 5 2 | |
| | | Avril, 1842. | 45 0 0 | ... | ... | ... | 115 4 0 |
| | | Juillet, " | 45 0 0 | ... | 16 7 7 | 24 14 4 | 70 4 0 |
| | | Oct. " Janv. 1843. | 45 0 0 45 0 0 | ... | ... | ... | 82 16 0 82 16 0 |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843. | £180 0 0 | ... | 16 7 7 | 24 14 4 | 351 0 0 | |
| Wm. Richardson | Inspecteur en exercice des Bureaux de Postes dans le Canada Ouest. | Du 16 Juin au 5 Juillet 1841. | 9 17 10 | £ s. d. ... | 74 6 9½ | 46 7 7 | |
| | | Oct. 1841. | 45 0 0 | ... | 97 0 5 | 80 2 0 | |
| | | Janv. 1842. | 45 0 0 | 6 2 6 | 60 9 7 | 49 4 7 | |
| | | 3 trimestres | £99 17 10 | 6 2 6 | 231 16 9½ | 175 14 2 | |
| | | Avril, 1842. | 45 0 0 | ... | 60 9 7 | 39 16 2 | |
| | | Juillet, " | 45 0 0 | 2 12 4½ | 80 12 9 | 54 19 9 | |
| | | Oct. " Janvier, 1843. | 45 0 0 45 0 0 | 3 2 2 1 5 8 | 56 14 0 70 11 2 | 56 5 7 60 16 9 | |
| Une année expirée. | 5 Janv. " | £180 0 0 | 7 0 2½ | 268 7 6 | 211 18 3 | | |
| G. M. Richardson | Assistant de l'officier ci-dessus. | Avril, 1842. | 25 0 0 | | | | |
| E. S. Freer | Inspecteur en exercice des Bureaux de Postes dans le Canada Est, services spéciaux | | | | 5 0 9 | 3 12 7 | |
| T. A. Stayner | D. M. Général des Postes | Juillet, 1841. | ... | ... | 147 5 7 | 15 15 5 | |
| | | Oct. " | ... | ... | 40 11 2 | 11 6 9 | |
| | | | | | 187 16 9 | 27 2 2 | |
| Gilbert E. Griffin | Assistant do | | | | 52 16 0 | | |
| | | | | | 18 0 0 | | |
| | | | | | 70 16 0 | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Nom. | Nomination. | Trimestre. | Salaire. | | |
|-------------------------|---|-------------------|------------------------|-----------------|--------|
| William Griffin | Clerc principal du Député-M. G. P. | Juillet, 1841 | £ 60 0 0 | | |
| | | Octobre, " | 60 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 60 0 0 | | |
| | | 3 trimestres | £ 180 0 0 | | |
| | | Avril, 1842 | 60 0 0 | | |
| | | Juillet, " | 60 0 0 | | |
| | | Octobre, " | 60 0 0 | | |
| | | Janvier, 1843 | 60 0 0 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | £ 240 0 0 | |
| | | E. S. Freer | Premier Clerc do | Juillet, 1841 | 45 0 0 |
| Octobre, " | 45 0 0 | | | | |
| Janvier, 1842 | 45 0 0 | | | | |
| 3 trimestres | £ 135 0 0 | | | | |
| Avril, 1842 | 45 0 0 | | | | |
| Juillet, " | 45 0 0 | | | | |
| Octobre, " | 45 0 0 | | | | |
| Janvier, 1843. | 45 0 0 | | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | | | £ 180 0 0 | |
| G. E. Griffin | Second do do | | | Juillet, 1841 | 30 0 0 |
| | | Octobre, " | 30 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 30 0 0 | | |
| | | 3 trimestres | £ 90 0 0 | | |
| | | Avril, 1842 | 30 0 0 | | |
| | | Juillet, " | 30 0 0 | | |
| | | Octobre, " | 30 0 0 | | |
| | | Janvier, 1843 | 30 0 0 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | £ 120 0 0 | |
| | | E. J. King | Contrôleur des Comptes | Juillet, 1841 | 90 0 0 |
| Octobre, " | 90 0 0 | | | | |
| Janvier, 1842 | 90 0 0 | | | | |
| 3 trimestres | £ 270 0 0 | | | | |
| Avril, 1842 | 90 0 0 | | | | |
| Juillet, " | 90 0 0 | | | | |
| Octobre, " | 90 0 0 | | | | |
| Janvier, 1843 | 90 0 0 | | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | | | £ 360 0 0 | |
| V. Dantrey | Premier Clerc do | | | Juillet, 1841 | 45 0 0 |
| | | Octobre, " | 45 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 45 0 0 | | |
| | | 3 trimestres | £ 135 0 0 | | |
| | | Avril, 1842 | 45 0 0 | | |
| | | Juillet, " | 45 0 0 | | |
| | | | | £ 90 0 0 | |
| | | W. T. Kimlin | Second do do | Juillet, 1841 | 30 0 0 |
| | | | | Octobre, " | 30 0 0 |
| | | | | Janvier, 1842 | 30 0 0 |
| 3 trimestres | £ 90 0 0 | | | | |
| Avril, 1842 | 30 0 0 | | | | |
| Juillet, " | 30 0 0 | | | | |
| Depuis le 6 jusqu'au 25 | Juillet, " | | | 6 10 5 | |
| | | | | £ 66 10 5 | |
| R. A. Seymour... | Second do do, depuis le 18 Oct. 1842 jusqu'au | | | 5 Janvier, 1843 | 26 1 8 |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Nom. | Nomination. | Trimestre. | Salaire. | Commission pour tenir les comptes des frais de port des Départemens Publics, des marchands et autres. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Recettes provenant du loyer des boîtes à lettres. | |
|-----------------------|---|-----------------------|-----------------------|---|--|---|---------|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| John Sewell | Premier Clerc du Bureau d'assortissement. | Juillet, 1841 .. | 90 0 0 | 21 13 4 | 0 4 11 | 16 5 0 | |
| | | Octobre, " .. | 90 0 0 | 15 5 4 | 0 4 7½ | 16 5 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 90 0 0 | 15 13 3½ | 0 7 11 | 16 5 0 | |
| | | 3 trimestres .. | £270 0 0 | 52 16 11½ | 0 17 5½ | 48 15 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 90 0 0 | 19 3 5 | 0 10 9 | 16 5 0 | |
| | | Juillet, " .. | 90 0 0 | 21 2 11 | 0 6 7½ | 16 5 0 | |
| | | Octobre, " .. | 90 0 0 | 21 8 10 | 0 2 6 | 16 5 0 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 90 0 0 | 14 7 4½ | 0 10 6 | 16 5 0 | |
| | | Une année expirée.... | 5 Janvier, 1843 .. | £360 0 0 | 76 2 6½ | 1 10 4½ | 65 0 0 |
| | | David Logie | Second dito dito | Juillet, 1841 .. | 36 0 0 | | |
| Octobre, " .. | 36 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 36 0 0 | | | | | | |
| 3 trimestres .. | £108 0 0 | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 36 0 0 | | | | | | |
| Juillet, " .. | 36 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 36 0 0 | | | | | | |
| Une année expirée.... | 5 Janvier, 1843 .. | £144 0 0 | | | | | |
| Alex. Henderson | Troisième dito dito | Juillet, 1841 .. | 27 0 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 27 0 0 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 27 0 0 | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £81 0 0 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 27 0 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 27 0 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 27 0 0 | | | | |
| D. M. Wright | Clerc surnuméraire dans le Bureau d'assortissement. | Juillet, 1841 .. | 25 4 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 25 4 0 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 25 4 0 | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £75 12 0 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 25 4 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 25 4 0 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 25 4 0 | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 .. | £100 16 0 | | | | | |
| John Watt | Principal Facteur | Juillet, 1841 .. | 18 0 0 | 17 2 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 18 0 0 | 15 7 4 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 18 0 0 | 16 3 9 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £54 0 0 | 48 13 1 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 18 0 0 | 17 11 1 | | | |
| | | Juillet, " .. | 18 0 0 | 16 17 3 | | | |
| | | Octobre, " .. | 18 0 0 | 17 5 11 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 18 0 0 | 17 4 5 | | | |
| | | 5 Janvier, 1843 .. | £72 0 0 | 68 18 8 | | | |
| | | Robert Patton | Second dito .. | Juillet, 1841 .. | 15 12 0 | 8 11 0 | |
| Octobre, " .. | 15 12 0 | | | 7 13 8 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 15 12 0 | | | 8 1 10 | | | |
| 3 trimestres .. | £46 16 0 | | | 24 6 6 | | | |
| Avril, 1842 .. | 15 12 0 | | | 8 15 6 | | | |
| Juillet, " .. | 15 12 0 | | | 8 8 7 | | | |
| Octobre, " .. | 15 12 0 | | | 8 12 11 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 15 12 0 | | | 8 12 2 | | | |
| Une année expirée.... | 5 Janvier, 1843 .. | | | £62 8 0 | 31 9 2 | | |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Nom. | Nomination.. | Trimestre. | Salaire. | | | Vente de pa- perasses. | | | Déboursés pour papeterie. | | |
|-----------------|--|---|----------|----|-----|---------------------------|----|----|------------------------------|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Smith Allen | Messager du Bureau Général des Postes. | Juillet, 1841 .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £45 | 0 | 0 | 7 | 10 | 0 | | | |
| | | Avril 1842 .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Juillet, " .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 15 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | | | |
| | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 .. | £60 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | | | |
| Jerry Mullen | Journalier employé dans le Bureau Général des Postes | Janvier, 1842 .. | 2 | 5 | 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842. .. | 9 | 15 | 0 | | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 9 | 15 | 0 | | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 9 | 15 | 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 9 | 15 | 0 | | | | | | |
| | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 .. | £39 | 0 | 0 | | | | | | |
| C. W. Hayden | Conducteur de la Poste | Pour la saison de la na- vigation de l'année 1841. | 50 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 12 | 6 | |
| | | " " " 1842 | 50 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 1 | 1 | |
| | Do | Do | £100 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 1 | 14 | |
| M. H. Sanborn | Do | Pour la saison de la na- vigation de l'année 1841 | 50 | 0 | 0 | .. | .. | .. | 1 | 1 | |
| Jas. Davison | Do | " " " 1842 | £50 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | | | |
| John Davison | Clerc temporaire dans le Bureau du Contrôleur. | Octobre, 1842 .. | 25 | 15 | 2½ | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 30 | 0 | 0 | | | | | | |
| | | | £55 | 15 | 2½ | | | | | | |
| C. P. Sisson | Do. do. | Octobre, 1842 .. | 23 | 9 | 6½ | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 17 | 5 | 7 | | | | | | |
| | | " " .. | 3 | 18 | 3 | | | | | | |
| | | | £44 | 13 | 4½ | | | | | | |
| E. C. Hayden | Do. do. | Octobre, 1842 .. | 21 | 3 | 10½ | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 30 | 0 | 0 | | | | | | |
| | | | £51 | 3 | 10½ | | | | | | |
| Edward Bartlett | Do. do. | Janvier, 1843 .. | £13 | 7 | 4½ | | | | | | |
| C. Draycott | Copiste dans le Bureau Général des Postes | Octobre, 1842 .. | 27 | 12 | 6 | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 15 | 17 | 6 | | | | | | |
| | | | £43 | 10 | 0 | | | | | | |
| Smith Leith | Port St. François | Saison expirée 1841 .. | 18 | 0 | 0 | | | | | | |
| | | " " 1842 .. | 18 | 0 | 0 | | | | | | |
| | | | £36 | 0 | 0 | | | | | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 DécembreAppendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestres. | Salaires. Courant. | Commission pour tenir les comptes des frais de port des Départe- mens Publics, des marchands et autres. | Allocation pour percevoir et tenir un compte des frais de port des lettres des Etats-Unis. | Recettes provenant du loyer des boîtes à lettres. | Allocation pour Papeterie. | Allocation pour perce- voir les frais de port des pa- piers-nou- velles. | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|---|--|---|----------------------------------|--|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Montréal ... | James Porteous | Juillet, 1841 ... | 90 0 0 | 70 4 8½ | 18 15 0 | 63 0 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Octobre " ... | 90 0 0 | 52 11 1 | 18 15 0 | 21 7 6 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Janvier, 1842 ... | 90 0 0 | 50 5 8 | 18 15 0 | 23 5 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | 3 trimestres | £ 270 0 0 | 173 1 5½ | 56 5 0 | 107 12 6 | 22 10 0 | 75 0 0 | |
| | | Avril, 1842 ... | 90 0 0 | 47 13 5 | 18 15 0 | 28 10 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Juillet " ... | 90 0 0 | 53 10 0 | 18 15 0 | 60 15 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Octobre " ... | 90 0 0 | 62 1 1 | 18 15 0 | 24 15 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Janvier, 1843 ... | 90 0 0 | 52 11 9 | 18 15 0 | 22 10 0 | 7 10 0 | 25 0 0 | |
| | | Une année expirée ... | 5 Janv. 1843 | £ 360 0 0 | 215 16 3 | 75 0 0 | 136 10 0 | 30 0 0 | 100 0 0 |
| | | BUREAU DE MONTRÉAL. | | | | | | | |
| Nom. | Nomination. | | | | | | | | |
| H. A. Wickstead | Premier Clerc | Juillet, 1841 ... | 25 0 0 | En vertu de la lettre de la Trésorerie du 13 Août, 1840, adressée au Maître Général des Postes, le Maître de Poste de Montréal, peut payer jusqu'à £110 par année pour papeterie, combustible, éclairage, et pour un messenger,—dépenses dont il devra fournir les pièces justificatives. | | | | | |
| | | Octobre " ... | 25 0 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1842 ... | 25 0 0 | | | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 75 0 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842 ... | 25 0 0 | | | | | | |
| | | Juillet " ... | 25 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 25 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 ... | 25 0 0 | | | | | | | | |
| Une année expirée ... | 5 Janv. 1843 | £ 100 0 0 | | | | | | | |
| William Gillespie | Second do | Juillet, 1841 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1842 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 105 0 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Juillet " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 ... | 35 0 0 | | | | | | | | |
| Une année expirée ... | 5 Janv. 1843 | £ 140 0 0 | | | | | | | |
| William Cooper | Troisième do | Juillet, 1841 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1842 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 105 0 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842 ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Juillet " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 35 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 ... | 35 0 0 | | | | | | | | |
| Une année expirée ... | 5 Janv. 1843 | £ 140 0 0 | | | | | | | |
| George Laughlin | Quatrième do | Juillet, 1841 ... | 20 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 20 0 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1842 ... | 20 0 0 | | | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 60 0 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842 ... | 20 0 0 | | | | | | |
| | | Juillet, " ... | 20 0 0 | | | | | | |
| | | Octobre " ... | 20 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 ... | 20 0 0 | | | | | | | | |
| Une année expirée ... | 5 Janv. 1843 | £ 80 0 0 | | | | | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Nom. | Nomination. | Trimestres. | Salaire Courant. | Remarques. | | | | |
|---------------------|---------------------|--|---|---|---|--|---|---|
| James Huddell ... | Premier facteur ... | Juillet, 1841 ... Octobre " ... Janvier, 1842 ... 3 trimestres ... Avril, 1842 ... Juillet " ... Octobre " ... Janv. 1843 ... 5 Janv. 1843 | £ s. d. 15 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 45 0 0 15 0 0 15 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 60 0 0 | | | | | |
| G. G. Lyon ... | Second do ... | Juillet, 1841 ... Octobre " ... Janvier, 1842 ... 3 trimestres ... | 15 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 45 0 0 | | | | | |
| J. Simpson ... | Second do ... | Avril, 1842 ... Juillet " ... Juillet " ... Octobre " ... Janv. 1843 ... Une année expirée ... | 15 0 0 10 0 0 5 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 60 0 0 | | | | | |
| Bureau. | Député. | Trimestres. | Salaire Courant. | Commission pour tenir les comptes des frais de port des Départemens Publics, des marchands et autres. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Recettes provenant du loyer des boîtes à lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais le port des papiers-nouvelles. |
| Kingston ... | Robert Deacon ... | Juillet, 1841 ... Octobre " ... Janvier, 1842 ... 3 trimestres ... Avril, 1842 ... Juillet " ... Octobre " ... Janvier, 1843 ... Une année expirée ... | £ s. d. 39 0 0 39 0 0 39 0 0 £ 117 0 0 39 0 0 39 0 0 39 0 0 39 0 0 £ 156 0 0 | £ s. d. 27 5 3 72 12 6 44 4 0 144 1 9 49 17 5½ 41 0 8 59 0 4 49 4 11 199 3 4½ | £ s. d. 53 18 6 77 11 10 72 6 11 203 17 3 86 1 5 88 18 5 92 14 11 92 7 5 360 2 2 | £ s. d. 4 17 6 5 5 0 5 12 6 15 15 0 6 0 0 9 2 6 9 2 6 10 10 0 34 15 0 | £ s. d. 6 5 0 6 5 0 6 5 0 18 15 0 6 5 0 6 5 0 6 5 0 6 5 0 25 0 0 | £ s. d. 4 2 7½ 24 19 4 9 7 2½ 38 9 2 20 3 8 9 8 9½ 11 4 1 10 4 9 51 1 3½ |
| BUREAU DE KINGSTON. | | | | | | | | |
| Nom. | Nomination. | Trimestres. | Salaire Courant. | Remarques. | | | | |
| Joseph M'Cuaig | Assistant ... | Juillet, 1841 ... Octobre " ... Janvier, 1842 ... 3 trimestres ... Avril, 1842 ... Juillet " ... Octobre " ... Janvier, 1843 ... Une année expirée ... | 15 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 45 0 0 15 0 0 15 0 0 15 0 0 15 0 0 £ 60 0 0 | A l'exception d'une allocation de £60 courant, pour le salaire d'un assistant, et £30 pour un Facteur, le Maître de Poste de Kingston paie à même ses propres émolumens les dépenses de son Bureau, y compris les Clercs, le loyer du Bureau, le combustible et l'éclairage, et autres dépenses incidentes. | | | | |
| Patrick Lindsay | Facteur ... | Juillet, 1841 ... Octobre " ... Janvier 1842 ... 3 trimestres ... Avril, 1842 ... Juillet " ... Octobre " ... Janvier, 1843 ... Une année expirée ... | 7 10 0 7 10 0 7 10 0 £ 22 10 0 7 10 0 7 10 0 7 10 0 7 10 0 £ 30 0 0 | | | | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Salaire Courant. | Commission pour tenir les comptes des frais de port des Départemens Publics, des Marchands et autres. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Recettes provenant du loyer des boîtes à lettres. | Allocation pour papeterie. | Allocation pour percevoir les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|-------------------|-------------------|--|--------------------|---|--|---|----------------------------|--|---------|
| Toronto | Charles Berczy .. | Juillet, 1841 | 60 0 0 | £ s. d. 23 13 10 | £ s. d. 40 0 0 | £ s. d. 13 15 0 | £ s. d. 7 10 0 | £ s. d. 16 17 4½ | |
| | | Octobre, " | 60 0 0 | 23 13 10 | 43 10 8 | 13 15 0 | 7 10 0 | 15 12 1½ | |
| | | Janvier, 1842 | 60 0 0 | 23 13 10 | 44 6 0 | 13 15 0 | 7 10 0 | 16 8 7 | |
| | | 3 trimestres £ | 180 0 0 | 71 1 6 | 127 16 8 | 41 5 0 | 22 10 0 | 48 18 1 | |
| | | Avril, 1842 | 60 0 0 | 23 13 10 | 46 6 0 | 13 15 0 | 7 10 0 | 16 4 4½ | |
| | | Juillet, " | 60 0 0 | 23 13 10 | 52 4 2 | 13 15 0 | 7 10 0 | 15 6 10 | |
| | | Octobre, " | 60 0 0 | 26 17 6 | 51 13 6 | 17 10 0 | 7 10 0 | 15 17 7 | |
| | | Janvier, 1843 | 60 0 0 | 25 10 3½ | 50 10 0 | 17 10 0 | 7 10 0 | 14 19 3 | |
| | | Une année expirée | 5 " " | £ 240 0 0 | 99 15 5½ | 260 13 8 | 62 10 0 | 30 0 0 | 62 8 0½ |
| | | BUREAU DE TORONTO. | | | | | | | |
| Nom. | Nomination. | | | Profit fait en convertissant la monnaie Américaine en monnaie Britannique. | Lettres délivrées dans la ville. | Honoraires sur les lettres en retard. | | | |
| John Armstrong | Premier Clerc .. | Juillet, 1841 | £ s. d. 18 15 0 | £ s. d. 7 10 0 | £ s. d. 2 1 3½ | £ s. d. 1 10 6 | | | |
| | | Octobre, " | 18 15 0 | 7 10 0 | 3 19 0 | 3 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 18 15 0 | 7 10 0 | 5 5 0 | 2 10 0 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 56 5 0 | 22 10 0 | 11 5 3½ | 7 5 6 | | | |
| | | Avril, 1842 | 18 15 0 | 7 10 0 | 6 17 6 | 2 15 0 | | | |
| | | Juillet, " | 18 15 0 | 7 10 0 | 7 10 0 | 3 0 0 | | | |
| | | Octobre, " | 18 15 0 | | 7 17 2 | 2 15 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 18 15 0 | | 14 0 6 | 1 17 6 | | | |
| | | Une année expirée | 5 " " | £ 75 0 0 | 15 0 0 | 36 5 2 | 10 7 6 | | |
| | | John M'Pherson depuis le 6 Avril jusqu'au 5 Octobre, 1841, et Ths. Barber depuis le 6 Octobre, 1841, jusqu'au 5 Janvier, 1843. | Second do. .. | Juillet, 1841 | £ s. d. 10 0 0 | A l'exception de £145 courant, alloués pour le salaire de deux Clercs et d'un Facteur, le Maître de Poste de Toronto paie, à même ses propres émolumens, les dépenses de son Bureau, y compris les Clercs, le loyer du Bureau, le combustible, l'éclairage et autres dépenses contingentes, NOTE.—Le Maître de Poste paie son premier Clerc £80 par année, et le second £60. | | | |
| Octobre, " | 10 0 0 | | | | | | | | |
| Janvier, 1842 | 10 0 0 | | | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 30 0 0 | | | | | | | | |
| Avril, 1842 | 10 0 0 | | | | | | | | |
| Janvier, 1843 | 10 0 0 | | | | | | | | |
| Une année expirée | 5 " " | 40 0 0 | | | | | | | |
| Alexander Gunn | Facteur | Juillet, 1841 | 7 10 0 | | | | | | |
| | | Octobre, " | 7 10 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1842 | 7 10 0 | | | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 22 10 0 | | | | | | |
| | | Avril, 1842 | 7 10 0 | | | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 7 10 0 | | | | | | |
| | | Une année expirée | 5 " " | | | | | | 30 0 0 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestres. | Commission sur les frais de port de lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|--|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Abbotsford | E. Fisk | Juillet, 1841 | 0 9 4 | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " | 0 10 8 | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 | 0 12 10½ | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 3 | |
| | | 3 trimestres | £1 12 10½ | 0 7 6 | 0 2 4 | 0 0 8 | |
| | | Avril, 1842 | 0 12 5½ | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 4 | |
| | | Juillet, " | 0 12 6½ | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 4 | |
| | | Octobre, " | 0 14 4½ | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 18 3½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 6 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £2 17 8 | 0 10 0 | 0 3 3½ | 0 1 7 |
| | | Adolphustown | S. Griffis | Juillet, 1841 | 0 13 4 | 0 2 6 | 0 1 10½ |
| Octobre, " | 0 16 9 | | | 0 2 6 | 0 1 5½ | | |
| Janvier, 1842 | 1 1 7 | | | 0 2 6 | 0 2 0 | | |
| 3 trimestres | £2 11 8 | | | 0 7 6 | 0 5 4 | | |
| Avril, 1842 | 0 17 10½ | | | 0 2 6 | 0 1 11½ | | |
| Juillet, " | 0 14 2 | | | 0 2 6 | 0 2 3 | | |
| Octobre, " | 0 16 7 | | | 0 2 6 | 0 4 7 | | |
| Janvier, 1843 | 0 5 6 | | | 0 2 6 | 0 3 2½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £2 13 1½ | 0 10 0 | 0 12 0 | |
| Adjala | J. Hart | | | Juillet, 1841 | 0 0 0 | 0 0 0 | 0 0 0 |
| | | Octobre, " | 0 9 10½ | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 9 2 | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| | | 3 trimestres | £0 19 0½ | 0 5 0 | 0 0 0 | | |
| | | Avril, 1842 | 0 12 7 | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| | | Juillet, " | 0 11 8½ | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " | 0 16 11½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 15 8½ | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £2 16 11½ | 0 10 0 | 0 1 2 | 0 0 2 |
| | | Albion | S. B. Sterne | Juillet, 1841 | 0 16 8½ | 0 2 6 | 0 1 0½ |
| Octobre, " | 1 1 1½ | | | 0 2 6 | 0 1 0½ | | |
| Janvier, 1842 | 0 16 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 11½ | | |
| 3 trimestres | £2 14 0 | | | 0 7 6 | 0 3 0½ | | |
| Avril, 1842 | 0 16 11½ | | | 0 2 6 | 0 2 0 | | |
| Juillet, " | 0 17 8 | | | 0 2 6 | 0 1 0½ | | |
| Octobre, " | 0 14 8 | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| Janvier, 1843 | 0 19 3 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £3 8 6½ | 0 10 0 | 0 4 8 | |
| Aldboro' | E. M-Kinlay | | | Juillet, 1841 | 0 15 8 | 0 2 6 | 0 0 5 |
| | | Octobre, " | 0 15 1 | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 0 3 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | 3 trimestres | £2 11 0 | 0 7 6 | 0 0 7 | | |
| | | Avril, 1842 | 1 1 1½ | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| | | Juillet, " | 0 18 10 | 0 2 6 | 0 0 4½ | | |
| | | Octobre, " | 0 17 11½ | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 15 11 | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £3 13 10 | 0 10 0 | 0 0 6½ | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des Lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Alexandria | R. Chisholm | Juillet, 1841 .. | 0 15 1½ | 0 2 6 | 0 1 4½ | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 5½ | 0 2 6 | 0 0 4½ | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1842. | 1 15 3 | 0 2 6 | 0 1 2½ | 0 0 8 | |
| | | 3 trimestres.. | £3 3 10 | 0 7 6 | 0 2 11½ | 0 1 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 5 9½ | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 0 5 | |
| | | Juillet, " .. | 1 4 9½ | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 11½ | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843. | 1 5 1½ | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | 5 8 8 | 0 10 0 | 0 3 0½ | 0 1 8 |
| | | Allen's Mills | A. Kerr | Juillet, 1841 .. | 0 5 4½ | 0 2 6 | 0 0 1 |
| Octobre, " .. | 0 2 10½ | | | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| Janvier, 1842. | 0 3 11 | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres.. | £0 12 2 | | | 0 7 6 | 0 0 1½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 3 1 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| Juillet, " .. | 0 5 2 | | | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| Octobre, " .. | 0 7 6½ | | | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| Janvier, 1843. | 0 8 5½ | | | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | | | £1 4 3 | 0 10 0 | 0 0 1 | |
| Ameliasburg | T. M'Mahon | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 7 | 0 0 0 | 0 0 7 |
| | | Octobre, " .. | 0 12 7 | 0 0 0 | 0 0 4 | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1842. | 0 14 3 | 0 0 0 | 0 0 7½ | 0 0 2 | |
| | | 3 trimestres.. | £1 13 5 | | 0 1 6½ | 0 0 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 13 8 | 0 0 0 | 0 0 5½ | 0 0 1 | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 0 | 0 0 0 | 0 1 1½ | 0 0 1 | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 7½ | 0 0 0 | 0 0 8 | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 15 4½ | 0 0 0 | 0 0 3 | 0 0 1 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £2 18 8 | | 0 2 6 | 0 0 4 |
| | | Amherstburg | J. Kevill | Juillet, 1841 .. | 48 13 0½ | 2 10 0 | 1 17 1 |
| Octobre, " .. | 54 10 8½ | | | 2 10 0 | 0 11 5½ | 0 14 2 | |
| Janvier, 1842. | 51 11 7 | | | 2 10 0 | 0 9 2 | 0 13 11 | |
| 3 trimestres.. | £154 15 4 | | | 7 10 0 | 2 17 8½ | 2 9 0 | |
| Avril, 1842 .. | 40 0 0 | | | 2 10 0 | 0 13 5 | 0 16 3 | |
| Juillet, " .. | 49 17 9 | | | 2 10 0 | 0 9 8 | 0 16 6 | |
| Octobre, " .. | 59 19 6½ | | | 2 10 0 | 0 6 4 | 0 14 9½ | |
| Janvier, 1843. | 46 7 4 | | | 2 10 0 | 0 8 4½ | 0 13 10 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. | | | £196 4 7½ | 10 0 0 | 1 17 9½ | 3 1 4½ |
| Amiens | J. M'Kirdy | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 3½ | 0 2 6 | 0 0 8½ |
| | | Octobre, " .. | 0 11 8 | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 1½ | |
| | | Janvier, 1842. | 0 8 11½ | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 2 | |
| | | 3 trimestres.. | £1 10 11 | 0 7 6 | 0 1 5 | 0 0 3½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 12 11½ | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 1½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 0 | 0 5 0 | 0 2 2½ | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843. | 1 9 11½ | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 0 6 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £3 12 0½ | 0 15 0 | 0 5 10 | 0 1 3 |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de ports des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des papiers-nouvelles. | |
|--------------------|----------------|--------------------|--|----------------------------|--|---|----------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Ancaster | James Chep | Juillet, 1841 .. | 3 7 3½ | 0 10 0 | 0 6 8½ | 0 3 4½ | |
| | | Octobre, " .. | 3 11 11½ | 0 10 0 | 0 4 6½ | 0 4 1½ | |
| | | Janvier, 1842. | 3 15 2 | 0 10 0 | 0 5 7 | 0 4 11½ | |
| | | 3 trimestres..£ | 10 14 5 | 1 10 0 | 0 16 10 | 0 12 5½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 11 9½ | 0 10 0 | 0 5 9 | 0 4 5 | |
| | | Juillet, " .. | 3 15 2 | 0 10 0 | 0 4 0½ | 0 4 6½ | |
| | | Octobre, " .. | 3 5 10½ | 0 10 0 | 0 4 2 | 0 5 6 | |
| | | Janvier, 1843. | 3 2 3½ | 0 10 0 | 0 4 4 | 0 4 6 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 13 15 1½ | 2 0 0 | 0 18 3½ | 0 18 11½ |
| | | Arnprior | J. Gregory | Juillet, 1841 .. | 0 0 0 | 0 0 0 | |
| Octobre, " .. | 0 12 0 | | | 0 0 0 | | | |
| Janvier, 1842. | 1 4 9 | | | 0 5 0 | | | |
| 3 trimestres.£ | 1 16 9 | | | 0 5 0 | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 4 10 | | | | 0 0 3½ | | |
| Juillet, " .. | 1 7 4 | | | 0 5 0 | 0 0 0 | 0 2 2½ | |
| Octobre " .. | 0 18 8½ | | | | 0 1 0½ | 0 2 2 | |
| Janvier, 1843.. | 0 16 0½ | | | 0 10 0 | 0 0 10 | 0 2 9½ | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 4 6 11 | 0 15 0 | 0 2 2 | 0 7 2 |
| Asphodel | T. Walker | | | Juillet, 1841 .. | 0 16 3 | 0 2 6 | 0 0 7½ |
| | | Octobre, " .. | 0 15 9 | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 12 1½ | 0 2 6 | 0 0 11 | | |
| | | 3 trimestres.£ | 2 4 1½ | 0 7 6 | 0 2 1½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 0 | 0 2 6 | 0 0 9½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 12 6 | 0 2 6 | 0 0 4½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 2½ | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1843. | 1 2 3 | 0 2 6 | 0 0 5½ | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 3 2 11½ | 0 10 0 | 0 2 2½ | |
| | | Aylmer. C. O. | P. Hodgkinson | Juillet, 1841 .. | 1 14 8 | | 0 2 6 |
| Octobre " .. | 1 18 4 | | | 0 5 0 | 0 1 9½ | 0 1 2 | |
| Janvier, 1842. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 1 1½ | 0 1 3 | |
| 3 trimestres..£ | 5 13 0 | | | 0 10 0 | 0 5 5 | 0 3 8 | |
| Avril, 1842, .. | 2 12 1 | | | 0 5 0 | 0 2 0½ | 0 0 4 | |
| Juillet " .. | 1 17 11 | | | 0 5 0 | 0 0 10½ | 0 0 2 | |
| Octobre " .. | 2 1 6 | | | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 0 10 | |
| Janvier, 1843. | 2 12 11 | | | 0 5 0 | 0 1 3½ | 0 0 7 | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 9 4 5 | 1 0 0 | 0 5 3 | 0 1 11 |
| Aylmer. C. E. | C. Symes | | | Juillet, 1841 .. | 4 8 4 | 0 10 0 | 0 0 4½ |
| | | Octobre " .. | 3 19 3½ | 0 10 0 | 0 0 1 | 0 1 8 | |
| | | Janvier, 1842 | 5 0 9 | 0 10 0 | 0 0 1½ | 0 1 4 | |
| | | 3 trimestres..£ | 13 8 4½ | 1 10 0 | 0 0 7 | 0 4 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 6 4 11½ | 0 10 0 | 0 0 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 6 15 3 | 0 10 0 | 0 0 2 | 2 11 0 | |
| | | Octobre, " .. | 5 6 7 | 0 10 0 | 0 0 2 | 1 11 9 | |
| | | Janvier, 1843 | 5 19 4 | 0 10 0 | 0 0 4½ | 1 11 3 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 24 6 1½ | 2 0 0 | 0 0 9½ | 5 14 0 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des papiers-nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Ayr | J. Jackson | Juillet, 1841 .. | 0 7 11 | | 0 0 2½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 8½ | | 0 0 3½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 8 0 | | 0 0 4 | | |
| | | 3 trimestres .. | £1 8 7½ | | 0 0 10 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 14 10 | 0 8 10 | 0 0 4 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 18 5½ | | 0 0 3 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 9½ | | 0 0 8 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 13 1½ | | 0 0 5 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £3 5 2½ | 0 8 10 | 0 1 8 | |
| | | Babyville | H. Nesbitt | Juillet, 1841 .. | 0 15 9 | 0 2 6 | |
| Octobre, " .. | 0 14 8 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 17 6 | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres .. | £2 7 11 | | | 0 7 6 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 15 7½ | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 15 11½ | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre, " .. | 0 19 0 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843 | 0 13 6 | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £3 4 1 | 0 10 0 | | |
| Barnston | A. Adams | | | Juillet, 1841 .. | 0 17 1 | 0 2 6 | 0 5 10 |
| | | Octobre, " .. | 0 17 9 | 0 2 6 | 0 6 2½ | 0 2 6½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 16 1½ | 0 2 6 | 0 4 9 | 0 2 5½ | |
| | | 3 trimestres .. | £2 10 11½ | 0 7 6 | 0 16 9½ | 0 7 8 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 18 4½ | 0 2 6 | 0 4 9 | 0 2 7 | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 5 | 0 2 6 | 0 4 10 | 0 2 7 | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 6 | 0 2 6 | 0 4 7 | 0 2 5½ | |
| | | Janvier, 1843 | 0 11 0½ | 0 2 6 | 0 3 4 | 0 1 8 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £2 16 4 | 0 10 0 | 0 17 6 | 0 9 3½ |
| | | Barrie | J. M. Watt | Juillet, 1841 .. | 3 0 10 | 0 5 0 | 0 3 2 |
| Octobre, " .. | 1 18 3 | | | 0 5 0 | 0 1 1½ | 0 2 11 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 19 9 | | | 0 5 0 | 0 2 5 | 0 2 10 | |
| 3 trimestres .. | £6 18 10 | | | 0 15 0 | 0 6 8½ | 0 8 8 | |
| Avril, 1842 .. | 1 18 3 | | | 0 5 0 | 0 2 3½ | 0 2 7 | |
| Juillet, " .. | 2 1 4 | | | 0 5 0 | 0 3 5½ | 0 2 9 | |
| Octobre, " .. | 3 6 8 | | | 0 7 6 | 0 2 6½ | 0 2 9 | |
| Janvier, 1843 | 2 16 3½ | | | 0 5 0 | 0 1 7½ | 0 3 3 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 10 2 6½ | 1 2 6 | 0 9 11 | 0 11 4 |
| Bath | W. J. McKay | | | Juillet, 1841 .. | 3 4 3 | 1 5 0 | 0 8 3½ |
| | | Octobre, " .. | 3 7 6 | 1 5 0 | 0 7 0 | 0 2 1 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 19 8 | 1 5 0 | 0 8 9½ | 0 2 8 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 10 11 5 | 3 15 0 | 1 4 1 | 0 6 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 11 3 | 1 5 0 | 0 7 11½ | 0 2 2½ | |
| | | Juillet, " .. | 3 3 8½ | 1 5 0 | 0 8 9½ | 0 1 10 | |
| | | Octobre, " .. | 3 2 5½ | 1 5 0 | 0 7 11½ | 0 1 10 | |
| | | Janvier, 1843 | 3 4 2 | 1 5 0 | 0 5 4½ | 0 1 9½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 13 1 7 | 5 0 0 | 1 10 1 | 0 7 8 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des papiers-nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Batiscan | J. B. Filleau | Juillet, 1841 .. | 1 4 7 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 3 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 2 4½ | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £3 13 3 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 5 8 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 6 5½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 10½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 7 5 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £5 6 5 | 0 10 0 | | |
| | | Bayham | J. Bowes | Juillet, 1841 .. | 1 4 6½ | 0 3 9 | 0 1 10 |
| Octobre, " .. | 1 7 8 | | | 0 3 9 | 0 1 3½ | 0 0 7½ | |
| Janvier, 1842 .. | 1 2 2½ | | | 0 5 0 | 0 1 1½ | 0 0 6 | |
| 3 trimestres .. | £3 14 5 | | | 0 12 6 | 0 4 3 | 0 1 6½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 18 5 | | | 0 3 9 | 0 1 2 | 0 0 3 | |
| Juillet, " .. | 1 11 11½ | | | 0 3 9 | 0 1 10 | 0 0 10 | |
| Octobre, " .. | 1 8 1½ | | | 0 3 9 | 0 1 0½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843 | 1 4 10 | | | 0 3 9 | 0 1 4 | 0 1 0 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £6 3 4 | 0 15 0 | 0 5 4½ | 0 2 8 |
| Beachville | W. Marygold | | | Juillet, 1841 .. | 1 10 0 | 0 5 0 | 0 3 6 |
| | | Octobre, " .. | 1 8 4½ | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 1 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 19 2 | 0 5 0 | 0 1 0 | 0 0 10½ | |
| | | 3 trimestres .. | £4 17 6½ | 0 15 0 | 0 6 2 | 0 4 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 0 0 | 0 5 0 | 0 2 7½ | 0 2 6 | |
| | | Juillet, " .. | 2 3 9½ | 0 5 0 | 0 3 4½ | 0 1 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 19 8 | 0 5 0 | 0 2 0½ | 0 2 0 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 13 9 | 0 5 0 | 0 1 5½ | 0 1 7 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £7 17 2½ | 1 0 0 | 0 9 6 | 0 7 6 |
| | | Beamsville | J. B. Osborne | Juillet, 1841 .. | 2 4 2 | 0 5 0 | 0 5 4½ |
| Octobre " .. | 2 5 0 | | | 0 5 0 | 0 5 6½ | 0 1 6½ | |
| Janvier, 1842 .. | 2 10 6½ | | | 0 5 0 | 0 6 0 | 0 1 0 | |
| 3 trimestres .. | £6 19 8½ | | | 0 15 0 | 0 16 11 | 0 3 7½ | |
| Avril, 1842 .. | 3 0 8 | | | 0 5 0 | 0 6 0½ | 0 1 6 | |
| Juillet, " .. | 2 14 5 | | | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 1 9 | |
| Octobre " .. | 2 12 6 | | | 0 5 0 | 0 4 0 | 0 1 6 | |
| Janvier, 1843 | 2 4 0 | | | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 1 7 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 10 11 7 | 1 0 0 | 0 17 4½ | 0 6 4 |
| Beauharnois | H. Bogue | | | Juillet, 1841 .. | 2 4 5½ | | 0 1 10 |
| | | Octobre " .. | 1 19 8 | | 0 2 1½ | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 0 11 | | 0 2 0½ | 0 1 1½ | |
| | | 3 trimestres .. | £6 5 0½ | | 0 6 0 | 0 2 9½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 9 11½ | | 0 2 2 | 0 0 5 | |
| | | Juillet " .. | 1 19 8½ | | 0 2 3 | 0 1 2 | |
| | | Octobre, " .. | 4 5 8 | | 0 1 7 | 0 0 11 | |
| | | Janvier, 1843 | 7 2 9 | | 0 5 6 | 0 1 10 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 15 18 1 | | 0 11 6 | 0 4 4 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-------------------------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Beaverton | J. Ellis | Juillet, 1841 .. | 1 3 6½ | | 0 0 9½ | 0 1 1½ | |
| | | Octobre " .. | 1 1 8 | | 0 0 9½ | 0 0 10½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 6½ | | 0 1 1 | 0 0 7 | |
| | | 3 trimestres.. | £3 5 9 | | 0 2 8 | 0 2 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 6 2 | | 0 1 9 | 0 0 11 | |
| | | Juillet, " .. | 1 6 9 | | 0 1 5½ | 0 1 7 | |
| | | Octobre, " .. | 1 7 0½ | | 0 0 4 | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 5 3 | | 0 0 5 | 0 0 3½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £5 5 2½ | | 0 3 11½ | 0 3 5½ |
| | | Bécancour | F. Beauchemin | Juillet, 1841 .. | 0 10 8½ | 0 1 3 | 0 0 1 |
| Octobre, " .. | 0 8 2 | | | | 0 0 1½ | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 10 7½ | | | | | | |
| 3 trimestres.. | £1 9 6 | | | 0 1 3 | 0 0 2½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 3½ | | | | 0 0 1 | | |
| Juillet, " .. | 0 12 10½ | | | 0 1 7 | | | |
| Octobre, " .. | 0 7 1½ | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 12 3 | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £2 5 6½ | 0 1 7 | 0 0 1 | |
| Bedford | N. Adams | | | Juillet, 1841 .. | 1 10 4 | 0 5 0 | 0 1 1 |
| | | Octobre, " .. | 1 2 7 | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 1 6 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 2 2½ | 0 5 0 | 0 0 3½ | 0 1 3 | |
| | | 3 trimestres.. | £3 15 1½ | 0 15 0 | 0 2 4 | 0 4 5 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 2 9 | 0 5 0 | 0 1 11½ | 0 1 9 | |
| | | Juillet, " .. | 1 2 11 | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 1 11 | |
| | | Octobre, " .. | 1 1 8 | 0 5 0 | 0 2 5 | 0 2 1 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 2 5 | 0 5 0 | 0 1 10 | 0 1 8 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £4 9 9 | 1 0 0 | 0 7 4½ | 0 7 5 |
| | | Belleville | A. Menzies | Juillet, 1841 .. | 18 8 1 | 1 10 0 | 1 1 6 |
| Octobre, " .. | 18 5 6 | | | 1 10 0 | 1 2 5 | 0 14 8 | |
| Janvier, 1842 .. | 19 15 11½ | | | 1 10 0 | 1 4 3 | 0 16 7 | |
| 3 trimestres | £56 9 6½ | | | 4 10 0 | 3 8 2 | 2 7 0 | |
| Avril, 1842 .. | 18 13 6 | | | 1 10 0 | 1 2 0 | 0 17 5 | |
| Juillet, " .. | 18 16 7 | | | 1 10 0 | 1 5 4 | 1 0 6 | |
| Octobre, " .. | 22 16 8½ | | | 1 10 0 | 1 2 3 | 1 5 1 | |
| Janvier, 1843 .. | 22 19 3 | | | 1 10 0 | 1 3 7 | 1 16 6 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £83 6 0½ | 6 0 0 | 4 13 2 | 4 19 0 |
| Berthier | A. D. Bondy Salaire d'un Facteur | | | Juillet, 1841 .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 2 6½ |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Octobre " .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 3 1 | 0 0 8 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 1 8 | 0 0 7 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| 3 trimestres | £33 15 0 | 1 17 6 | 0 7 3½ | 0 1 9½ | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-------------------------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Berthier | A. D. Bondy Salaire d'un facteur | Avril, 1842 .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 1 9½ | 0 0 5 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 1 2½ | 0 0 9 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Oct., " .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 2 3 | 0 0 4 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 10 0 0 | 0 12 6 | 0 3 8 | 0 0 3 | |
| | | " " .. | 1 5 0 | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 | £ 45 0 0 | 2 10 0 | 0 8 11 | 0 1 9 |
| | | Beverly | S. Schofield | Juillet, 1841 .. | 2 6 3 | 0 10 0 | 0 5 11 |
| Octobre, " .. | 2 11 5½ | | | 0 10 0 | 0 5 9 | 0 1 0 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 1 1½ | | | 0 10 0 | 0 5 4 | 0 1 4 | |
| 3 trimestres .. | £ 6 18 10 | | | 1 10 0 | 0 17 0 | 0 3 0 | |
| Avril, 1842 .. | 3 3 0 | | | 0 10 0 | 0 7 5½ | 0 1 6 | |
| Juillet, " .. | 2 0 1 | | | 0 10 0 | 0 5 0 | 0 1 1 | |
| Octobre, " .. | 2 7 5½ | | | 0 10 0 | 0 3 7 | 0 1 4 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 8 10½ | | | 0 10 0 | 0 5 11 | 0 0 10 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 9 19 5 | 2 0 0 | 1 1 11½ | 0 4 9 |
| Bloomfield | J. Thurkell | | | Juillet, 1841 .. | 0 11 11 | | 0 0 3 |
| | | Octobre, " .. | 0 9 10½ | | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 11 8 | | 0 0 9½ | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 1 13 5½ | | 0 1 3½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 2½ | | 0 0 6½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 11 0½ | | 0 0 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 4½ | | 0 1 4½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 15 2 | | 0 1 4 | 0 0 8 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 2 16 10 | | 0 3 8 | 0 0 8 |
| | | Bolton | J. Merry | Juillet, 1841 .. | 0 13 6 | | 0 2 11½ |
| Octobre, " .. | 0 8 2½ | | | | 0 2 5½ | 0 1 0 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 6 8 | | | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 1 2 | |
| 3 trimestres .. | £ 1 8 4½ | | | 0 2 6 | 0 7 6 | 0 3 0 | |
| Avril, 1842 .. | 0 7 2 | | | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 0 9 | |
| Juillet, " .. | 0 6 4 | | | 0 2 6 | 0 2 7 | 0 0 6 | |
| Octobre, " .. | 0 8 8½ | | | 0 2 6 | 0 3 0 | 0 0 7½ | |
| Janvier, 1843 .. | 0 6 6½ | | | 0 2 6 | 0 2 3 | 0 1 6 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 1 8 9 | 0 10 0 | 0 9 11 | 0 2 10½ |
| Bond Head | J. F. Robinson | | | Juillet, 1841 .. | 1 10 0 | 0 0 0 | 0 1 6½ |
| | | Octobre, " .. | 1 7 7 | 0 3 9 | 0 1 7½ | 0 0 2½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 9 1 | 0 3 9 | 0 3 3 | 0 0 0 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 4 6 8 | 0 7 6 | 0 6 5 | 0 0 5 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 2 0 | 0 3 9 | 0 2 5½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet, " .. | 1 1 3 | 0 3 9 | 0 2 1½ | 0 0 3 | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 8 | 0 3 9 | 0 1 3½ | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 9 1 | 0 3 9 | 0 1 1 | 0 0 3 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 5 5 0 | 0 15 0 | 0 1 11½ | 0 1 0 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|----------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Boucherville | L. Lacoste | Juillet, 1841 .. | 0 17 5 | 0 1 3 | | | |
| | | Octobre " .. | 0 12 4 | 0 1 3 | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 18 3 | 0 1 3 | | | |
| | | 3 trimestres..£ | 2 8 0 | 0 3 9 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 12 0 | 0 1 3 | | | |
| | | Juillet " .. | 0 13 10 | 0 1 3 | | | |
| | | Octobre " .. | 0 8 11 | 0 1 3 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 13 1 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 2 7 10 | 0 6 3 | | |
| | | Bradford | J. Peacock | Juillet, 1841 .. | 1 14 7½ | 0 2 6 | 0 1 11 |
| Octobre, " .. | 2 1 3½ | | | 0 2 6 | 0 0 10 | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 9 10 | | | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 3 | |
| 3 trimestres..£ | 5 5 9 | | | 0 7 6 | 0 3 8 | 0 0 3 | |
| Avril, 1842 .. | 1 15 6 | | | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 0 1 | |
| Juillet, " .. | 2 4 4 | | | 0 2 6 | 0 1 3½ | 0 0 1 | |
| Octobre, " .. | 2 2 3½ | | | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 3½ | |
| Janvier, 1843 .. | 2 2 7 | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 3 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 8 4 8½ | 0 10 0 | 0 2 10½ | 0 0 8½ |
| Brantford | J. Muirhead | | | Juillet, 1841 .. | 15 4 3 | 2 0 0 | 1 0 11½ |
| | | Octobre, " .. | 16 11 9 | 2 0 0 | 1 0 11 | 1 13 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 16 12 8 | 2 0 0 | 1 3 8 | 1 17 0 | |
| | | 3 trimestres .. | 48 8 8 | 6 0 0 | 3 5 6½ | 5 10 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 18 1 10 | 2 0 0 | 1 6 2½ | 2 1 6 | |
| | | Juillet " .. | 17 8 6 | 2 0 0 | 1 3 9 | 1 15 6 | |
| | | Octobre, " .. | 19 6 2½ | 2 0 0 | 1 4 4½ | 1 15 2 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 20 6 9½ | 2 0 0 | 1 0 10 | 1 12 11 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 75 3 4½ | 8 0 0 | 4 15 2 | 7 5 1 |
| | | Brighton | J. Lockwood | Juillet, 1841 .. | 9 2 2½ | 0 2 6 | 0 1 9½ |
| Octobre, " .. | 9 4 5½ | | | 0 5 0 | 0 1 6 | 0 1 5 | |
| Janvier, 1842 .. | 9 9 5½ | | | 0 5 0 | 0 1 3½ | 0 2 8 | |
| 3 trimestres..£ | 27 16 1½ | | | 0 12 6 | 0 4 7 | 0 5 1 | |
| Avril, 1842 .. | 10 4 2½ | | | 0 5 0 | 0 1 7½ | 0 1 11½ | |
| Juillet " .. | 10 13 11½ | | | 0 5 0 | 0 1 9½ | 0 2 2½ | |
| Octobre, " .. | 10 10 1 | | | 0 5 0 | 0 1 7½ | 0 1 5½ | |
| Janvier, 1843 .. | 10 6 1½ | | | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 1 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 41 14 4½ | 1 0 0 | 0 7 4½ | 0 6 11½ |
| Brockville | H. Jones | | | Juillet, 1841 .. | 24 3 10½ | 2 0 0 | 4 7 9 |
| | | Octobre, " .. | 23 2 10½ | 2 0 0 | 4 11 4 | 4 4 8 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 25 13 5 | 2 0 0 | 5 0 0 | 5 5 1 | |
| | | 3 trimestres..£ | 73 0 2 | 6 0 0 | 13 19 1 | 14 16 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 29 5 5 | 2 0 0 | 5 11 5 | 4 7 3 | |
| | | Juillet, " .. | 24 14 5½ | 2 0 0 | 5 17 2½ | 2 17 7 | |
| | | Octobre " .. | 28 10 6½ | 2 0 0 | 5 0 10½ | 2 6 8 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 29 11 7 | 2 0 0 | 6 7 2½ | 2 6 5 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 112 2 0 | 8 0 0 | 22 16 8½ | 11 17 11 |

Revenu des Boîtes à lettre
£ s. d.
1 10 0
1 10 0
1 15 0
£4 15 0

2 0 0
2 10 0
2 15 0
2 15 0
£10 0 0

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestres. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Brock | W. Bagshaw | Juillet, 1841 .. | 0 15 10½ | | 0 0 3 | 0 0 6 | |
| | | Octobre, " .. | 1 0 4½ | | 0 0 6 | 0 0 7½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 15 5 | | 0 0 4 | 0 0 6 | |
| | | 3 trimestres .. | £2 11 8 | | 0 1 1 | 0 1 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 5½ | | 0 0 9 | 0 0 8 | |
| | | Juillet, " .. | 0 19 1½ | | 0 4 6½ | 0 0 4 | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 2 | | 0 0 8½ | 0 0 8½ | |
| | | Janvier, 1843 | 0 18 2½ | | 0 0 11 | 0 0 6 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £3 9 11½ | | 0 6 11 | 0 2 2½ |
| | | Brome | B. H. Foss | Juillet, 1841 .. | 0 13 11 | 0 2 6 | 0 3 4½ |
| Octobre, " .. | 0 11 7 | | | 0 2 6 | 0 2 9½ | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 14 3 | | | 0 2 6 | 0 2 8½ | | |
| 3 trimestres .. | £1 19 9 | | | 0 7 6 | 0 8 10½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 18 7 | | | 0 2 6 | 0 3 0½ | | |
| Juillet, " .. | 0 18 10 | | | 0 2 6 | 0 2 7½ | | |
| Octobre, " .. | 1 0 5 | | | 0 2 6 | 0 2 5½ | | |
| Janvier, 1843 | 1 3 4 | | | 0 2 6 | 0 2 4 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £1 1 2 | 0 10 0 | 0 10 5½ | |
| Brompton | J. Demett | | | Juillet, 1841 .. | 0 9 5 | | 0 1 4 |
| | | Octobre, " .. | 0 6 4½ | | 0 1 1½ | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 6 8½ | | 0 1 2½ | 0 1 2 | |
| | | 3 trimestres .. | £1 2 6 | | 0 3 8 | 0 2 6½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 4 8 | | 0 1 2½ | 0 0 7 | |
| | | Juillet, " .. | 0 8 5½ | | 0 1 3½ | 0 1 0 | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 10½ | | 0 0 8 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 6 9 | | 0 0 9½ | 0 0 9 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £1 8 9 | | 0 3 11½ | 0 2 10 |
| | | Brougham | R. Howell | Juillet, 1841 .. | 0 9 7 | 0 2 6 | |
| Octobre, " .. | 0 16 2 | | | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 2 | |
| Janvier, 1842 | 0 14 10½ | | | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 2 | |
| 3 trimestres .. | £2 0 7½ | | | 0 7 6 | 0 0 5 | 0 0 6 | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 7 | | | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| Juillet, " .. | 0 18 3 | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 2 | |
| Octobre, " .. | 1 0 2 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 2 | |
| Janvier, 1842 | 0 16 10 | | | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 2 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £3 8 10 | 0 10 0 | 0 0 7½ | 0 0 8 |
| Buckingham | L. Bigelow | | | Juillet, 1841 .. | 2 13 9 | 0 7 6 | 0 3 0½ |
| | | Octobre, " .. | 2 2 10½ | 0 7 6 | 0 2 11 | 0 4 8 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 13 6 | 0 7 6 | 0 3 5 | 0 4 11 | |
| | | 3 trimestres .. | 7 10 1½ | 1 2 6 | 0 9 4½ | 0 14 1 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 1 3½ | 0 7 6 | 0 3 4 | 0 5 5 | |
| | | Juillet, " .. | 2 16 2 | 0 7 6 | 0 3 6½ | 0 7 10 | |
| | | Octobre, " .. | 3 10 11 | 0 7 6 | 0 3 2½ | 0 5 5 | |
| | | Janvier, 1843 | 3 6 4½ | 0 7 6 | 0 2 8 | 0 3 7 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | 12 14 9 | 1 10 0 | 0 12 9 | 1 2 3 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes. en Canada.—(Continué.)

Appendice

(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|-------------------|-----------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Burford | W. M. Whitehead | Juillet, 1841 | 2 5 2 | 0 7 6 | 0 5 4½ | 0 3 5½ | |
| | | Octobre, " | 2 5 5 | 0 7 6 | 0 6 2 | 0 3 5½ | |
| | | Janvier, 1842 | 2 13 11 | 0 7 6 | 0 5 3 | 0 3 7 | |
| | | 3 trimestres | £7 4 6 | 1 2 6 | 0 16 9½ | 0 10 6 | |
| | | Avril, 1842 | 2 9 7½ | 0 10 0 | 0 6 5 | 0 3 5½ | |
| | | Juillet, " | 3 1 5½ | 0 10 0 | 0 4 5½ | 0 3 5½ | |
| | | Octobre, " | 2 6 2 | 0 10 0 | 0 2 6½ | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 14 8½ | 0 10 0 | 0 3 6½ | 0 0 8 | |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | 10 11 11½ | 2 0 0 | 0 16 11½ | 0 8 3 |
| | | Barritt's Rapids | S. Barritt | Juillet, 1841 | 0 6 8½ | | 0 0 2½ |
| Octobre, " | 0 15 4 | | | | 0 0 2 | | |
| Janvier, 1842 | 0 9 11 | | | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| 3 trimestres | 1 11 11½ | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| Avril, 1842 | 0 19 11½ | | | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| Juillet, " | 0 13 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | | |
| Octobre, " | 0 13 10 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1843 | 0 17 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | | | £3 4 4½ | 0 10 0 | 0 1 0½ | |
| Bytown | G. W. Baker | | | Juillet, 1841 | 36 18 1 | 0 15 0 | 1 7 7½ |
| | | Octobre, " | 37 16 7 | 0 15 0 | 1 7 3 | 2 14 1 | |
| | | Janvier, 1842 | 42 6 2 | 0 15 0 | 1 6 9½ | 2 13 10 | |
| | | 3 trimestres | 117 0 10 | 2 5 0 | 4 1 8 | 8 2 5 | |
| | | Avril, 1842 | 44 8 4½ | 0 15 0 | 1 9 0 | 2 17 0½ | |
| | | Juillet, " | 41 14 8 | 0 15 0 | 1 10 4½ | 2 17 8 | |
| | | Octobre, " | 44 11 6 | 0 15 0 | 1 4 9½ | 2 16 1 | |
| | | Janvier, 1843 | 42 4 1 | 0 15 0 | 1 3 2 | 2 13 1 | |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | 172 18 7½ | 3 0 0 | 5 7 4 | 11 3 10 |
| | | Ballinafad | T. C. Stephens | Juillet, 1841 | | | |
| Octobre, " | | | | | | | |
| Janvier, 1842 | | | | | | | |
| 3 trimestres | | | | | | | |
| Avril, 1842 | | | | | | | |
| Juillet, " | | | | | | | |
| Octobre, " | | | | | | | |
| 1er. trimestre | Janvier, 1843 | | | 0 5 5½ | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | | | £0 5 5½ | | | |
| Berlin | G. Davidson | | | Juillet, 1841 | | | |
| | | Octobre, " | | | | | |
| | | Janvier, 1842 | | | | | |
| | | 3 trimestres | | | | | |
| | | Avril, 1842 | | | | | |
| | | Juillet, " | | | | | |
| | | Octobre, " | | | | | |
| | | 1er. trimestre | Janvier, 1843 | 1 5 0 | 0 5 0 | | 0 11 11 |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | £1 5 0 | 0 5 0 | | 0 11 11 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------------------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Cacouna | B. Dionne | Juillet, 1841 .. | 0 13 8 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 2 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 9 0 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres .. | 1 13 10 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 7 0 $\frac{1}{2}$ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 3 $\frac{1}{2}$ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 7 1 $\frac{1}{2}$ | 0 0 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 7 9 | 0 0 0 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | 1 12 2 $\frac{1}{2}$ | 0 5 0 | | |
| | | Caledon | G. Bell | Juillet, 1841 .. | 0 13 9 $\frac{1}{2}$ | 0 2 6 | 0 0 8 $\frac{1}{2}$ |
| Octobre, " .. | 0 15 7 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 14 4 $\frac{1}{2}$ | | | 0 2 6 | 0 0 8 | | |
| 3 trimestres .. | 2 2 9 | | | 0 7 6 | 0 1 9 $\frac{1}{2}$ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 12 10 $\frac{1}{2}$ | | | 0 2 6 | 0 0 2 $\frac{1}{2}$ | | |
| Juillet, " .. | 0 11 10 $\frac{1}{2}$ | | | 0 2 6 | 0 1 1 | | |
| Octobre, " .. | 0 17 2 | | | 0 2 6 | 0 1 8 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 15 11 | | | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 2 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | 2 17 10 | 0 10 0 | 0 3 5 $\frac{1}{2}$ | 0 0 2 |
| Caledonia | Wm. Parker | | | Juillet, 1841 .. | 0 15 10 | 0 5 0 | 0 0 5 |
| | | Octobre, " .. | 2 3 4 | 0 5 0 | 0 0 7 | 0 4 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 4 6 | 0 5 0 | 0 0 4 | 0 1 3 | |
| | | 3 trimestres .. | 3 3 8 | 0 15 0 | 0 1 4 | 0 6 8 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 6 2 | 0 5 0 | 0 0 5 $\frac{1}{2}$ | 0 1 0 | |
| | | Juillet, " .. | 0 18 11 | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 1 4 | |
| | | Octobre, " .. | 2 18 6 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 2 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 8 2 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 0 10 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | 4 11 9 | 1 0 0 | 0 1 0 $\frac{1}{2}$ | 0 5 7 |
| | | Camden. Est | S. Clarke | Juillet, 1841 .. | 1 12 9 $\frac{1}{2}$ | 0 5 0 | 0 2 10 |
| Octobre, " .. | 2 2 5 $\frac{1}{2}$ | | | 0 5 0 | 0 3 7 | | |
| Janvier, 1842 .. | 2 1 0 $\frac{1}{2}$ | | | 0 5 0 | 0 1 6 $\frac{1}{2}$ | | |
| 3 trimestres .. | 5 16 3 $\frac{1}{2}$ | | | 0 15 0 | 0 8 0 | | |
| Avril, 1842 .. | 2 7 0 | | | 0 13 7 $\frac{1}{2}$ | 0 2 9 | | |
| Juillet, " .. | 1 19 3 $\frac{1}{2}$ | | | 0 2 6 | 0 2 3 $\frac{1}{2}$ | | |
| Octobre, " .. | 2 4 10 | | | 0 2 6 | 0 2 8 | | |
| Janvier, 1843 .. | 2 1 5 | | | 0 2 6 | 0 1 10 $\frac{1}{2}$ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 8 12 6 $\frac{1}{2}$ | 1 1 1 $\frac{1}{2}$ | 0 9 7 | |
| Campbelton, N. B. | A. Ritchie | | | Juillet, 1841 .. | 1 10 0 | 0 5 0 | |
| | | Octobre, " .. | 1 10 5 $\frac{1}{2}$ | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 3 0 | 0 5 0 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 4 3 5 $\frac{1}{2}$ | 0 15 0 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 5 | 0 5 0 | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 2 1 | 0 5 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 14 3 | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 9 8 | 0 5 0 | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 7 1 5 | 1 0 0 | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-------------------------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Canboro | W. Fitch | Juillet, 1841 .. | 0 8 10 | 0 2 6 | 0 2 2 | | |
| | | Octobre " .. | 0 6 5 | 0 2 6 | 0 2 0½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 9 7½ | 0 2 6 | 0 2 0 | | |
| | | 3 trimestres .. | 1 4 10½ | 0 7 6 | 0 6 2 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 6 | 0 2 6 | 0 2 1½ | 0 2 8 | |
| | | Juillet, " .. | 0 6 7 | 0 2 6 | 0 1 8 | 0 2 7½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 11 | 0 2 6 | 0 1 8 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 5 8 | 0 2 6 | 0 1 4 | 0 2 8 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | 1 12 8 | 0 10 0 | 0 6 9½ | 0 7 11½ |
| | | Cape Cove | Wm. Tilley | Juillet, 1841 .. | 0 4 6 | 0 1 3 | |
| Octobre " .. | 0 5 0 | | | 0 1 3 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 5 11 | | | 0 1 3 | | | |
| 3 trimestres .. | £ 0 15 5 | | | 0 3 9 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 6 3 | | | 0 1 3 | | | |
| Juillet " .. | 0 7 5½ | | | 0 1 3 | | | |
| Octobre " .. | 0 10 8 | | | 0 1 3 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 7 8½ | | | 0 1 3 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | | | 1 12 1 | 0 5 0 | | |
| Cap Santé | Geo. A. Allsopp | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 11 | 0 10 0 | 0 0 7 |
| | | Octobre, " .. | 0 12 4½ | 0 10 0 | 0 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 19 4 | 0 10 0 | 0 0 8 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 2 7½ | 1 10 0 | 0 1 3 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 18 4½ | 0 10 0 | 0 0 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 0 | 0 10 0 | 0 0 4 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 9 0 | 0 10 0 | 0 0 4 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 15 6 | 0 10 0 | 0 0 3½ | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | 2 16 10½ | 2 0 0 | 0 1 5½ | |
| | | Carillon | A. E. Montmarquet | Juillet, 1841 .. | 6 2 3½ | 0 15 0 | 0 0 0 |
| Octobre " .. | 4 3 8½ | | | 0 15 0 | 0 1 0 | 0 0 10 | |
| Janvier, 1842 .. | 4 17 7 | | | 0 15 0 | 0 1 2 | 0 0 6 | |
| 3 trimestres .. | £ 15 3 7 | | | 2 5 0 | 0 2 2 | 0 2 0 | |
| Avril, 1842 .. | 4 0 0 | | | 0 15 0 | 0 0 10 | 0 0 7 | |
| Juillet, " .. | 4 18 10½ | | | 0 15 0 | 0 1 6½ | 0 0 10 | |
| Octobre, " .. | 6 1 5 | | | 0 15 0 | 0 1 6 | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843 .. | 6 10 4½ | | | 0 15 0 | 0 0 9½ | 0 0 7½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | | | 21 10 8 | 3 0 0 | 0 4 8 | 0 2 7½ |
| Carleton | J. Meagher Salaire et Commission | | | Juillet, 1841 .. | 7 10 0 | 0 12 6 | |
| | | Octobre, " .. | 7 10 0 | 0 12 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 7 10 0 | 0 12 6 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 22 10 0 | 1 17 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 7 10 0 | 0 12 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 7 10 0 | 0 12 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 7 10 0 | 0 12 6 | | | |
| 5 Janv. 1843.£ | 30 0 0 | 2 10 0 | | | | | |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Carleton Place | R. Bell | Juillet, 1841 .. | 3 5 7 | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 2 5 | |
| | | Octobre, " .. | 2 13 2 | 0 5 0 | 0 1 6½ | 0 2 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 9 8 | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 3 2 | |
| | | 3 trimestres .. | £9 8 5 | 0 15 0 | 0 5 3½ | 0 7 10 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 17 11½ | 0 5 0 | 0 3 1 | 0 4 4½ | |
| | | Juillet, " .. | 3 2 10 | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 1 3½ | |
| | | Octobre, " .. | 3 1 0½ | 0 5 0 | 0 1 11½ | 0 3 1½ | |
| | | Janvier, 1843 | 2 15 4½ | 0 5 0 | 0 2 2 | 0 2 0½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | 11 17 2½ | 1 0 0 | 0 9 5½ | 0 11 9 |
| | | Castleford | T. O'Neill | Juillet, 1841 .. | 1 8 2 | 0 5 0 | 0 0 8½ |
| Octobre, " .. | 1 5 1 | | | 0 5 0 | 0 0 3½ | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 17 8½ | | | 0 5 0 | 0 0 3½ | | |
| 3 trimestres .. | £4 10 11½ | | | 0 15 0 | 0 1 3½ | | |
| Avril, 1842 .. | 1 13 3½ | | | 0 5 0 | 0 0 3½ | | |
| Juillet, " .. | 1 11 0½ | | | 0 5 0 | 0 1 0 | | |
| Octobre, " .. | 2 0 5 | | | 0 5 0 | 0 0 6 | | |
| Janvier, 1843 | 1 14 0 | | | 9 5 0 | 0 0 10½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £6 18 9 | 1 0 0 | 0 2 8 | |
| Cavan | J. Knowlson | | | Juillet, 1841 .. | 2 1 7½ | 0 5 0 | 0 1 8 |
| | | Octobre, " .. | 2 7 11 | 0 5 0 | 0 1 1½ | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 1 5½ | 0 5 0 | 0 1 6½ | 0 0 2½ | |
| | | 3 trimestres .. | £6 11 0 | 0 15 0 | 0 4 4 | 0 0 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 0 7 | 0 5 0 | 0 2 5½ | 0 0 11 | |
| | | Juillet, " .. | 2 3 4 | 0 5 0 | 0 1 11½ | 0 1 2 | |
| | | Octobre, " .. | 2 13 3½ | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 10 0 | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 1 9½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £9 8 0½ | 1 0 0 | 0 7 7 | 0 5 0½ |
| | | Cèdres | W. Waters | Juillet, 1841 .. | 0 15 6 | 0 2 6 | |
| Octobre " .. | 0 18 0 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 19 3½ | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres .. | £2 12 9½ | | | 0 7 6 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 18 1 | | | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| Juillet, " .. | 1 4 6 | | | 0 2 6 | 0 0 0 | | |
| Octobre " .. | 1 12 10 | | | 0 2 6 | 0 0 4½ | | |
| Janvier, 1843 | 2 3 0 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £5 18 5 | 0 10 0 | 0 0 6 | |
| Chambly | W. H. Dickson | | | Juillet, 1841 .. | 16 4 4½ | 2 1 0 | 0 5 0 |
| | | Octobre " .. | 18 1 2½ | 2 1 0 | 0 5 4 | 0 2 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 16 5 0 | 2 1 0 | 0 3 5 | 0 3 5 | |
| | | 3 trimestres .. | 50 10 7 | 6 3 0 | 0 13 9 | 0 8 3½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 15 5 1½ | 2 1 0 | 0 2 5 | 0 2 5 | |
| | | Juillet " .. | 16 18 1 | 2 1 0 | 0 2 3 | 0 2 3 | |
| | | Octobre, " .. | 17 3 11½ | 2 1 0 | 0 4 3 | 0 4 3 | |
| | | Janvier, 1843 | 14 12 7½ | 2 1 0 | 0 2 7 | 0 2 7½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £63 19 9½ | 8 4 0 | 0 11 6 | 0 11 6½ |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

Appendice (I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Champlain | J. E. Lanouette | Juillet, 1841 .. | 0 11 8 | 0 2 6 | 0 0 1 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 7 9 | 0 2 6 | | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 7 6 | 0 2 6 | | | | |
| | | 3 trimestres.. | £1 6 11 | 0 7 6 | 0 0 1 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 6 | 0 2 6 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 11 2 | 0 2 6 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 4 | 0 2 6 | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 7 11 | 0 2 6 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £1 18 11½ | | | 0 10 0 | |
| | | Chateauguay | J. McEachern Salaire. | Juillet, 1841 .. | 2 0 0 | | 0 5 0 | 0 0 6 |
| Octobre, " .. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 0 7 | | | |
| Janvier, 1842. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 0 5½ | | | |
| 3 trimestres.. | £6 0 0 | | | 0 15 0 | 0 1 6½ | | | |
| Avril, 1842 .. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 1 1 | | | |
| Juillet, " .. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 1 9 | | | |
| Octobre, " .. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 1 0 | | | |
| Janvier, 1843. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 0 10 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | | | £8 0 0 | 1 0 0 | 0 4 8 | | |
| Chateau Richer | W. H. Lemoine | | | Juillet, 1841 .. | 0 4 4½ | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 4 9 | | | | | |
| | | 3 trimestres.. | 0 14 1½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 4 4½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 3 11½ | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 7 | | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 4 8 | | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £0 18 7 | | | | |
| | | Chatham | L. Cushing | Juillet, 1841 .. | | | | |
| Octobre, " .. | 1 5 7½ | | | | 0 0 11½ | 0 1 2 | | |
| Janvier, 1842. | 1 4 9½ | | | | 0 0 9½ | 0 0 6 | | |
| 3 trimestres.. | £2 10 5 | | | | 0 4 1½ | 0 1 8 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 5 6 | | | | 0 1 0½ | 0 0 6 | | |
| Juillet, " .. | 1 3 5½ | | | | 0 0 9½ | 0 0 1 | | |
| Octobre, " .. | 1 4 9 | | | | 0 0 8½ | | | |
| Janvier, 1843. | 1 9 7 | | | | 0 0 8 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. | | | £5 3 3½ | | 0 3 2½ | 0 0 7 | |
| Chelsea | T. Printiss | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 10 | | 0 0 2½ | 0 0 6 |
| | | Octobre, " .. | 0 8 6 | | 0 0 2½ | 0 0 6 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 6 8 | | 0 0 3½ | 0 0 5 | | |
| | | 3 trimestres.. | £1 2 0 | | 0 0 8½ | 0 1 5 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 8 3½ | | 0 0 2½ | 0 0 7½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 4 2 | | 0 0 2½ | 0 1 2½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 1½ | | 0 0 3 | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 13 10½ | | 0 0 4½ | 0 0 5 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £2 4 5½ | | 0 1 0½ | 0 2 6 | |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de ports des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|--------------------|-----------------|--------------------|--|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Chinguacousy | P. Howland | Juillet, 1841 .. | 1 11 6 | 0 5 0 | 0 3 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 2 1 10½ | 0 5 0 | 0 2 5 | | |
| | | Janvier, 1842. | 1 18 2½ | 0 5 0 | 0 3 0 | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 5 11 7 | 0 15 0 | 0 8 10 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 2 1 | 0 5 0 | 0 2 5½ | | |
| | | Juillet, " .. | 2 5 10½ | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 0 10½ | |
| | | Octobre, " .. | 2 4 10 | 0 5 0 | 0 2 0 | | |
| | | Janvier, 1843. | 2 1 9 | 0 5 0 | 0 2 1 | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843. £ | 8 14 6½ | 1 0 0 | 0 8 9½ | 0 0 10½ |
| | | Chippewa | W. Hepburne | Juillet, 1841 .. | 6 7 1 | 0 7 6 | 0 12 5½ |
| Octobre, " .. | 7 19 2 | | | 0 7 6 | 0 14 0 | 0 6 8½ | |
| Janvier, 1842. | 7 16 1 | | | 0 7 6 | 0 11 9½ | 0 7 10½ | |
| 3 trimestres £ | 22 2 5 | | | 1 2 6 | 1 18 3 | 1 5 2 | |
| Avril, 1842 .. | 8 3 11 | | | 0 7 6 | 0 17 7½ | 0 12 9 | |
| Juillet, " .. | 7 2 10½ | | | 0 7 6 | 0 11 8 | 0 10 6½ | |
| Octobre " .. | 7 9 4½ | | | 0 7 6 | 0 10 7 | 0 7 5 | |
| Janvier, 1843.. | 7 4 9½ | | | 0 7 6 | 0 10 3 | 0 7 0 | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843. £ | | | 30 0 11½ | 1 10 0 | 2 10 1½ | 1 17 9 |
| Churchville | D. Perry | | | Juillet, 1841 .. | 0 15 3 | 0 2 6 | 0 2 8 |
| | | Octobre, " .. | 0 11 9½ | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 12 6½ | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 3 | |
| | | 3 trimestres £ | 1 19 7 | 0 7 6 | 0 3 9½ | 0 0 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 18 4½ | 0 2 6 | 0 0 10½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 4½ | 0 2 6 | 0 0 10½ | 0 0 1½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 0 | 0 2 6 | 0 0 7½ | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 19 11½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 3 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843. £ | 3 10 8½ | 0 10 0 | 0 2 10 | 0 0 4½ |
| | | Clarenceville | C. Godsif | Juillet, 1841 .. | 1 1 3 | 0 2 6 | 0 0 1 |
| Octobre " .. | 0 14 3 | | | 0 2 6 | 0 0 1½ | 0 0 9½ | |
| Janvier, 1842. | 0 18 8 | | | 0 2 6 | 0 0 1½ | 0 1 6 | |
| 3 trimestres .. £ | 2 14 2 | | | 0 7 6 | 0 0 4 | 0 2 11 | |
| Avril, 1842, .. | 0 19 3 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 6½ | |
| Juillet " .. | 0 16 6½ | | | 0 2 6 | | 0 0 11 | |
| Octobre " .. | 0 17 6 | | | 0 2 6 | 0 0 1½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843. | 0 19 0 | | | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 1 3½ | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843. £ | | | 3 12 3½ | 0 10 0 | 0 0 9½ | 0 3 4 |
| Clarendon | J. Maitland | | | Juillet, 1841 .. | 1 14 0 | 0 5 0 | |
| | | Octobre " .. | 1 4 3½ | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 18 6½ | 0 5 0 | | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 4 16 10 | 0 15 0 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 4 3½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 16 11½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 9½ | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 11 0 | 0 5 0 | | 0 0 1 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843. £ | 6 5 0½ | 0 15 0 | | 0 0 1 |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Clarke | J. Beavis | Juillet, 1841 .. | 2 8 1 | 0 5 0 | 0 2 8½ | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 2 17 9 | 0 5 0 | 0 2 6½ | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 17 0½ | 0 5 0 | 0 2 8½ | 0 0 5 | |
| | | 3 trimestres .. | £8 2 10½ | 0 15 0 | 0 7 11½ | 0 1 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 17 2 | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 5 | |
| | | Juillet, " .. | 3 10 2½ | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 0 6 | |
| | | Octobre, " .. | 3 4 5½ | 0 5 0 | 0 1 3½ | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1843 | 3 6 11 | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 1 0 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 12 18 9 | 1 0 0 | 0 5 9½ | 0 2 11 |
| | | Clearville | D. H. Gesner | Juillet, 1841 .. | 0 14 9 | 0 2 6 | 0 0 7 |
| Octobre, " .. | 0 16 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 13 8 | | | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 7½ | |
| 3 trimestres .. | £2 4 7½ | | | 0 7 6 | 0 1 6 | 0 0 7½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 12 0½ | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 3 | |
| Juillet, " .. | 0 16 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 6 | |
| Octobre, " .. | 0 13 3 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 5 | |
| Janvier, 1843 | 0 12 1 | | | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 3 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £2 13 9 | 0 10 0 | 0 1 3½ | 0 1 5 |
| Cobourg | T. Scott Salaire et Commission | | | Juillet, 1841 .. | 30 4 6 | 3 0 0 | 1 17 6 |
| | | Octobre, " .. | 34 9 7½ | 3 0 0 | 1 17 0 | 3 7 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 39 15 0½ | 3 0 0 | 1 15 2 | 3 11 3½ | |
| | | 3 trimestres .. | £104 9 2 | 9 0 0 | 5 9 8 | 10 7 1 | |
| | | Avril, 1842 .. | 42 6 6½ | 3 0 0 | 1 18 0 | 3 2 1 | |
| | | Juillet, " .. | 35 15 4½ | 3 0 0 | 1 11 4 | 3 9 3½ | |
| | | Octobre, " .. | 39 11 9 | 3 0 0 | 1 14 1 | 3 6 9 | |
| | | Janvier, 1843 | 44 4 11 | 3 0 0 | 1 17 3 | 3 4 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £161 18 7 | 12 0 0 | 7 0 8 | 13 2 6½ |
| | | Colborne | J. A. Keeler | Juillet, 1841 .. | 2 15 3½ | 0 5 0 | 0 4 2 |
| Octobre, " .. | 3 0 7 | | | 0 5 0 | 0 3 1 | 0 1 3 | |
| Janvier, 1842 .. | 3 5 1½ | | | 0 5 0 | 0 3 7 | 0 1 3 | |
| 3 trimestres .. | £9 1 0 | | | 0 15 0 | 0 10 10 | 0 3 9 | |
| Avril, 1842 .. | 3 9 4½ | | | 0 5 0 | 0 4 11½ | 0 1 3 | |
| Juillet, " .. | 2 19 9½ | | | 0 5 0 | 0 3 8 | 0 1 3 | |
| Octobre, " .. | 3 6 11 | | | 0 5 0 | 0 3 7½ | 0 1 0 | |
| Janvier, 1843 | 2 14 9 | | | 0 5 0 | 0 4 1 | 0 1 0 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 12 10 10 | 1 0 0 | 0 16 4 | 0 4 6 |
| Colchester | G. Buchanan | | | Juillet, 1841 .. | 1 10 8½ | 0 2 6 | 0 1 6½ |
| | | Octobre, " .. | 1 3 2½ | 0 2 6 | 0 1 3½ | 0 1 3½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 10½ | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 1 7 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 3 14 9½ | 0 7 6 | 0 4 8 | 0 4 1½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 6 11 | 0 2 6 | 0 1 8 | 0 1 2 | |
| | | Juillet, " .. | 1 3 2 | 0 2 6 | 0 0 9½ | 0 1 0½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 4½ | 0 2 6 | 0 1 4 | 0 0 11 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 0 1 | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 11½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 4 6 6½ | 0 10 0 | 0 4 8½ | 0 4 1 |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-------------------------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Coldwater | E. Moore | Juillet, 1841 .. | 0 10 0½ | 0 5 0 | 0 1 1 | 0 0 4½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 6 | 0 5 0 | 0 0 8½ | 0 0 4 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 14 9 | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 8 | |
| | | 3 trimestres .. | £1 18 3½ | 0 15 0 | 0 2 0½ | 0 1 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 6½ | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 6 | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 4½ | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 0 9 | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 9 | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 4½ | |
| | | Janvier, 1843 | 0 15 8½ | 0 5 0 | 0 0 0 | 0 0 3 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £3 0 4½ | 1 0 0 | 0 1 5½ | 0 1 10½ |
| | | Compton | A. W. Kendrick | Juillet, 1841 .. | 2 6 4 | 0 2 6 | 0 11 4 |
| Octobre, " .. | 2 7 7 | | | 0 2 6 | 0 11 6½ | 0 5 9 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 7 8 | | | 0 2 6 | 0 13 1 | 0 7 1 | |
| 3 trimestres .. | £7 1 7 | | | 0 7 6 | 1 15 11½ | 0 19 0 | |
| Avril, 1842 .. | 2 7 1 | | | 0 2 6 | 0 11 6 | 0 6 8 | |
| Juillet, " .. | 2 2 4 | | | 0 2 6 | 0 11 5 | 0 6 5 | |
| Octobre, " .. | 2 8 10 | | | 0 2 6 | 0 12 2 | 0 5 0 | |
| Janvier, 1843 | 2 0 3 | | | 0 2 6 | 0 11 6 | 0 7 2 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £8 18 6 | 0 10 0 | 2 6 7 | 1 5 3 |
| Consecon | R. Biggar | | | Juillet, 1841 .. | 1 12 2½ | 0 5 0 | 0 0 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 3 0 | 0 5 0 | 0 0 5 | 0 0 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 8 2 | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 0 7½ | |
| | | 3 trimestres .. | £4 3 4½ | 0 15 0 | 0 1 8½ | 0 1 0½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 18 0½ | 0 5 0 | 0 0 6½ | 0 0 5 | |
| | | Juillet, " .. | 1 7 6 | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 0 | |
| | | Octobre, " .. | 1 2 2 | 0 5 0 | 0 0 2½ | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 10 9 | 0 5 0 | 0 0 4 | 0 0 2½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £5 18 5½ | 1 0 0 | 0 1 4 | 0 1 2½ |
| | | Cooksville | F. B. Morley | Juillet, 1841 .. | 2 5 0 | 0 5 0 | 0 2 3½ |
| Octobre, " .. | 3 2 4½ | | | 0 5 0 | 0 2 3½ | 0 0 11 | |
| Janvier, 1842 | 3 3 3½ | | | 0 10 0 | 0 2 3½ | 0 0 6 | |
| 3 trimestres .. | £8 10 8 | | | 1 0 0 | 0 6 10½ | 0 1 11 | |
| Avril, 1842 .. | 3 3 4 | | | 0 10 0 | 0 3 0½ | 0 0 3 | |
| Juillet, " .. | 3 8 3 | | | 0 10 0 | 0 3 6½ | 0 0 7 | |
| Octobre, " .. | 3 1 8 | | | 0 12 6 | 0 2 3½ | 0 0 6 | |
| Janvier, 1842 | 3 3 7 | | | 0 10 0 | 0 0 9½ | 0 0 5 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | 12 16 10 | 2 2 6 | 0 9 8 | 0 1 9 |
| Cornwall | G. C. Wood Salaire et Commission | | | Juillet, 1841 .. | 24 8 0 | 2 0 0 | 0 8 0 |
| | | Octobre, " .. | 33 13 2 | 2 0 0 | 0 8 9 | 1 11 8½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 27 3 2 | 2 0 0 | 0 7 10 | 1 10 2 | |
| | | 3 trimestres .. | 85 4 4 | 6 0 0 | 1 4 7 | 4 11 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 25 7 5 | 2 0 0 | 0 8 6 | 1 10 0 | |
| | | Juillet, " .. | 27 5 9 | 2 0 0 | 0 7 0 | 1 6 5 | |
| | | Octobre, " .. | 31 7 5 | 2 0 0 | 0 8 3 | 1 0 10 | |
| | | Janvier, 1843 | 29 18 7½ | 2 0 0 | 0 9 6 | 1 0 9 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | 113 19 2½ | 8 0 0 | 1 12 3 | 4 18 0 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers Nouvelles. | |
|-------------------|-----------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Coteau du Lac | J. Bell | Juillet, 1841 | 5 10 7 | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 1 0½ | |
| | | Octobre, " | 5 3 4½ | 0 5 0 | 0 2 7 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1842 | 5 7 10 | 0 5 0 | 0 1 9½ | 0 1 4 | |
| | | 3 trimestres | £ 16 1 9½ | 0 15 0 | 0 6 5½ | 0 3 6½ | |
| | | Avril, 1842 | 4 18 11 | 0 5 0 | 0 2 0½ | 0 1 8 | |
| | | Juillet, " | 5 9 6 | 0 5 0 | 0 2 6 | 0 0 7 | |
| | | Octobre, " | 4 18 9½ | 0 5 0 | 0 2 2 | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1843 | 5 5 0 | 0 10 0 | 0 4 6 | 0 1 3 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 20 12 2½ | 1 5 0 | 0 11 2½ | 0 4 1 |
| | | Cowansville | P. Cowan | Juillet, 1841 | 0 15 3½ | 0 0 0 | 0 0 2½ |
| Octobre, " | 0 18 8 | | | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 1 2 | |
| Janvier, 1842 | 0 17 3½ | | | 0 5 0 | 0 0 5½ | 0 1 0½ | |
| 3 trimestres | £ 2 11 3 | | | 0 10 0 | 0 0 10 | 0 3 5½ | |
| Avril, 1842 | 1 0 0 | | | 0 5 0 | 0 0 5½ | 0 1 3 | |
| Juillet, " | 1 6 2½ | | | 0 5 0 | 0 0 5 | 0 1 0 | |
| Octobre, " | 1 1 9½ | | | 0 5 0 | 0 0 3½ | 0 1 0 | |
| Janvier, 1843 | 1 3 0 | | | 0 5 0 | 0 0 5 | 0 1 4 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 11 0 | 1 0 0 | 0 1 7 | 0 4 7 |
| Credit | J. Magrath | | | Juillet, 1841 | 1 14 10 | 0 10 0 | 0 2 8 |
| | | Octobre, " | 1 15 5 | 0 10 0 | 0 2 2 | 0 1 9 | |
| | | Janvier, 1842 | 1 15 1½ | 0 10 0 | 0 1 8½ | 0 1 5 | |
| | | 3 trimestres | £ 5 5 4½ | 1 10 0 | 0 6 6½ | 0 5 2 | |
| | | Avril, 1842 | 1 16 1 | 0 10 0 | 0 1 4½ | 0 1 8 | |
| | | Juillet, " | 1 16 11½ | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 1 7 | |
| | | Octobre, " | 2 1 0 | 0 10 0 | 0 11 3 | 0 1 9½ | |
| | | Janvier, 1843 | 1 10 2½ | 0 10 0 | 0 1 4½ | 0 1 11 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 7 4 3 | 2 0 0 | 0 15 5 | 0 6 11½ |
| | | Crowland | W. Vanalstine | Juillet, 1841 | 0 0 0 | | |
| Octobre, " | 0 0 0 | | | | | | |
| Janvier, 1842 | 0 7 5 | | | | | 0 0 3½ | |
| 3 trimestres | £ 0 7 5 | | | | | 0 0 3½ | |
| Avril, 1842 | 0 7 1½ | | | | | 0 0 3 | |
| Juillet, " | 0 7 6 | | | | | 0 0 3 | |
| Octobre, " | 0 5 8½ | | | | | 0 0 1½ | |
| Janvier, 1843 | 0 5 2½ | | | | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 1843 | | | £ 1 5 6½ | | | 0 0 7½ |
| Daillebout | R. Turner | | | Juillet, 1841 | 0 12 7 | 0 2 6 | |
| | | Octobre, " | 0 15 9 | 0 2 6 | | 0 0 5 | |
| | | Janv. 1842 | 0 19 2½ | 0 2 6 | | 0 0 7 | |
| | | 3 trimestres | £ 2 7 6 | 0 7 6 | | 0 1 5 | |
| | | Avril, 1842 | 0 16 3 | 0 2 6 | | 0 0 11 | |
| | | Juillet, " | 0 18 6 | 0 2 6 | | 0 1 11 | |
| | | Octobre, " | 0 17 8½ | 0 2 6 | | 0 0 11 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 16 4½ | 0 2 6 | | 0 1 6 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 3 8 10 | 0 10 0 | | 0 5 3 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|----------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Danyille | T. Callis | Juillet, 1841 .. | 1 11 6 | 0 2 6 | 0 3 1 | 0 3 10½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 9 5 | 0 2 6 | 0 3 9 | 0 4 2½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 4 7½ | 0 2 6 | 0 3 0 | 0 4 6 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 4 5 6½ | 0 7 6 | 0 9 10 | 0 12 7 | | |
| | | Avril, 1842, .. | 1 8 9 | 0 2 6 | 0 3 1 | 0 5 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 19 10 | 0 2 6 | 0 3 7 | 0 5 0 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 10 9 | 0 2 6 | 0 2 10 | 0 4 6 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 2 1 10½ | 0 2 6 | 0 3 2½ | 0 4 2½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 | £ 7 1 2½ | 0 10 0 | 0 12 8½ | 0 18 9½ | |
| | | Darlington | R. Fairbairn | Juillet, 1841 .. | 5 19 3 | 0 7 6 | 0 6 0½ | 0 2 6 |
| | | | | Octobre, " .. | 6 17 1 | 0 7 6 | 0 9 10 | 0 2 6 |
| Janvier, 1842 .. | 6 9 3½ | | | 0 7 6 | 0 7 10 | 0 2 6 | | |
| 3 trimestres £ | 19 5 7½ | | | 1 2 6 | 1 3 8½ | 0 7 6 | | |
| Avril, 1842 .. | 7 18 9½ | | | 0 7 6 | 0 10 2 | 0 2 6 | | |
| Juillet, " .. | 6 11 5½ | | | 0 7 6 | 0 5 4 | 0 3 0 | | |
| Octobre, " .. | 7 18 5½ | | | 0 7 6 | 0 9 4 | 0 3 0 | | |
| Janvier, 1843 .. | 7 18 9 | | | 0 7 6 | 0 5 1 | 0 3 0 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 30 7 5½ | 1 10 0 | 1 9 11 | 0 11 6 | |
| Dawn Mill | W. Taylor | | | Juillet, 1841 .. | 0 15 5½ | 0 2 6 | 0 0 11 | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 17 9½ | 0 2 6 | 0 0 0½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 13 7½ | 0 2 6 | 0 0 7½ | | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 2 6 10½ | 0 7 6 | 0 1 7 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 7 11½ | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 1 7½ | | |
| | | Juillet, " .. | 1 6 3½ | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 1 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 1½ | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 2 1 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 5 6½ | 0 2 6 | 0 1 8½ | 0 2 0½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 5 2 11 | 0 10 0 | 0 6 2½ | 0 7 2½ | |
| | | Delaware | J. Drake | Juillet, 1841 .. | 2 14 0 | 1 0 0 | 0 4 11 | 0 1 3 |
| | | | | Octobre, " .. | 2 16 1 | 1 0 0 | 0 4 11 | 0 2 4 |
| Janvier, 1842 .. | 2 9 1½ | | | 1 0 0 | 0 5 11 | 0 3 5½ | | |
| 3 trimestres.. | £ 7 19 2½ | | | 3 0 0 | 0 15 9 | 0 7 0½ | | |
| Avril, 1842 .. | 2 9 8 | | | 1 0 0 | 0 5 3 | 0 4 4 | | |
| Juillet, " .. | 3 2 10 | | | 1 0 0 | 0 4 5 | 0 0 0 | | |
| Octobre, " .. | 2 14 5½ | | | 1 0 0 | 0 4 2 | 0 4 2½ | | |
| Janvier, 1843 .. | 3 0 8 | | | 1 0 0 | 0 4 9 | 0 3 5 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 11 7 7½ | 4 0 0 | 0 18 7 | 0 11 11½ | |
| Demorestville | T. Demorest | | | Juillet, 1841 .. | 0 16 0½ | 0 2 6 | 0 1 6½ | 0 0 4 |
| | | | | Octobre, " .. | 0 19 0 | 0 2 6 | 0 2 0 | 0 0 10 |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 1 0½ | 0 2 6 | 0 2 6½ | 0 0 10 | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 16 1 | 0 7 6 | 0 6 1 | 0 2 0 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 0 7 | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 1 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 1½ | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 1 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 10 | 0 2 6 | 0 2 6 | 0 0 9½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 6 2½ | 0 2 6 | 0 1 4½ | 0 0 11 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 3 18 9 | 0 10 0 | 0 8 8½ | 0 4 3½ | |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Dercham | B. Vannorman | Juillet, 1841 .. | 0 10 7 | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| | | Octobre " .. | 0 10 7 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 11 3½ | 0 2 6 | 0 1 1½ | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 12 5½ | 0 7 6 | 0 1 6 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 14 1½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| | | Juillet " .. | 0 15 0 | 0 2 6 | 0 0 10 | | |
| | | Octobre " .. | 0 19 10½ | 0 2 6 | 0 1 4 | | |
| | | Janvier, 1843.. | 0 15 4½ | 0 2 6 | 0 0 11½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 3 4 4½ | 0 10 0 | 0 3 4 | |
| | | Deschambault | F. Hamelin | Juillet, 1841 .. | 1 2 5 | 0 2 6 | |
| Octobre. " .. | 0 16 9 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842.. | 0 13 4½ | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres.. £ | 2 12 6½ | | | 0 7 6 | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 1 1 | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 16 9½ | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre. " .. | 0 16 1 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 0 0 | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 3 13 11½ | 0 10 0 | | |
| Dewittville | J. Davidson | | | Juillet, 1841 .. | 0 8 0 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 10½ | | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 12 1 | | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 8 11½ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 6 | | | | |
| | | Juillet " .. | 0 13 5 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 9 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 8 5 | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 2 3 1 | | | |
| | | Dickenson's Landing | W. Colquhoun | Juillet, 1841 .. | 0 0 0 | | |
| Octobre, " .. | 0 5 0½ | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 16 9 | | | | 0 0 5 | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 1 9½ | | | | 0 0 5 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 19 8 | | | 0 5 0 | 0 0 7 | 0 0 2½ | |
| Juillet " .. | 4 0 5½ | | | 0 5 0 | 0 3 2½ | 0 0 8 | |
| Octobre, " .. | 6 3 3 | | | 0 5 0 | 0 2 7 | 0 0 6 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 18 9 | | | 0 5 0 | 0 1 10 | 0 0 5 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 14 2 1½ | 1 0 0 | 0 8 2½ | 0 1 9½ |
| Drummondville-C. O. | Samuel Falconbridge | | | Juillet, 1841 .. | 17 17 10 | 2 6 10 | 0 17 10 |
| | | Octobre, " .. | 19 1 1 | 2 11 1 | 1 2 1 | 0 13 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 17 14 7 | 2 6 4 | 1 1 7½ | 0 7 9 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 54 13 6 | 7 4 3 | 3 1 6½ | 1 11 11 | |
| | | Avril, 1842 .. | 18 8 0 | 2 9 1 | 1 1 7 | 0 8 1½ | |
| | | Juillet, " .. | 19 16 6½ | 2 13 3 | 0 17 5 | 0 6 8 | |
| | | Octobre " .. | 22 11 5½ | 3 3 1½ | 1 2 5 | 0 7 7½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 23 17 4 | 3 4 3 | 1 2 4 | 0 9 0 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 84 13 4 | 11 9 8½ | 4 3 9 | 1 11 5 |

Appendice (I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|--|---------------------|---|----------------------------|--|---|----------|----------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Drummondville | C. E. J. Millar Salaire et Commission | Juillet, 1841 .. | 2 15 2½ | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 1 0 | | |
| | | Octobre " .. | 2 16 5 | 0 5 0 | 0 0 11 | 0 0 9 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 15 5 | 0 5 0 | 0 0 6 | 0 0 10 | | |
| | | 3 trimestres .. | £8 7 0½ | 0 15 0 | 0 2 5½ | 0 2 7 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 1 7½ | 0 5 0 | 0 0 6 | 0 0 11 | | |
| | | Juillet, " .. | 3 3 6½ | 0 5 0 | 0 1 0 | 0 0 10 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 0 5 | 0 5 0 | 0 0 2½ | 0 0 6 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 16 3 | 0 5 0 | 0 1 0 | 0 0 6 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £13 1 10 | 1 0 0 | 0 2 8½ | 0 2 9 | |
| | | Dundas | J. B. Ewart | Juillet, 1841 .. | 9 16 3½ | 1 0 0 | 1 10 9 | 1 2 6 |
| | | | | Octobre, " .. | 9 19 11 | 1 0 0 | 1 8 10 | 1 6 5 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 10 17 6 | 1 0 0 | 1 8 9 | 1 19 11½ |
| | | | | 3 trimestres £ | 30 13 9 | 3 0 0 | 4 8 4 | 3 18 10½ |
| Avril, 1842 .. | 12 4 3½ | | | 1 0 0 | 1 15 8 | 1 9 1 | | |
| Juillet, " .. | 11 10 11 | | | 1 0 0 | 1 12 11 | 1 5 11½ | | |
| Octobre, " .. | 12 11 1½ | | | 1 0 0 | 1 4 7 | 1 10 11 | | |
| Janvier, 1843 .. | 11 3 7½ | | | 1 0 0 | 1 4 0 | 1 4 2 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £47 9 11½ | 4 0 0 | 5 17 2 | 5 10 1½ | |
| Dundee | J. Davidson | | | Juillet, 1841 .. | 1 1 5 | | | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 18 10 | | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 19 7 | | | |
| | | | | 3 trimestres .. | £2 19 10 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 18 3½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 17 7 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 1 6 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 2 5 | | 0 0 0½ | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £3 19 9½ | | 0 0 0½ | | |
| | | Dunham | E. Baker | Juillet, 1841 .. | 1 9 1½ | 0 2 6 | 0 4 4 | 0 1 11 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 6 6½ | 0 2 6 | 0 3 11 | 0 1 5 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 1 9 7½ | 0 2 6 | 0 3 0 | 0 1 0½ |
| | | | | 3 trimestres £ | 4 5 3½ | 0 7 6 | 0 11 3 | 0 4 4½ |
| Avril, 1842 .. | 1 14 2 | | | 0 2 6 | 0 3 8 | 0 1 6 | | |
| Juillet, " .. | 1 7 10½ | | | 0 2 6 | 0 4 10½ | 0 2 1½ | | |
| Octobre, " .. | 1 18 11 | | | 0 2 6 | 0 6 11 | 0 2 7 | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 6 1½ | | | 0 2 6 | 0 5 5½ | 0 1 10½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £6 7 1 | 0 10 0 | 1 0 11 | 0 8 1 | |
| Dunville | J. Armour | | | Juillet, 1841 .. | 4 16 1½ | 0 7 6 | 0 11 5½ | 0 4 6 |
| | | | | Octobre " .. | 4 3 0½ | 0 7 6 | 0 6 10 | 0 4 11½ |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 6 10 7 | 0 7 6 | 0 10 11½ | 0 5 10 |
| | | | | 3 trimestres £ | 15 9 9 | 1 2 6 | 1 9 3 | 0 15 3½ |
| | | Avril, 1842 .. | 7 5 4 | 0 7 6 | 0 11 2 | 0 5 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 6 19 9 | 0 7 6 | 0 8 6 | 0 5 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 7 11 7½ | 0 7 6 | 0 9 1 | 0 5 5½ | | |
| | | Janvier, 1843 | 8 14 3 | 0 7 6 | 0 11 2 | 0 5 5½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £30 10 11½ | 1 10 0 | 1 19 11 | 1 2 1 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

13 Décembre.

Appendice (I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Durham | R. Moore | Juillet, 1841 .. | 1 13 0½ | 0 2 6 | 0 0 9 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 17 6 | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 3½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 7 5½ | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 5 | |
| | | 3 trimestres .. | £4 18 0 | 0 7 6 | 0 1 7 | 0 1 1½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 10 6½ | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 3½ | |
| | | Juillet, " .. | 1 8 6½ | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 1 | |
| | | Octobre, " .. | 1 11 11½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 2 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 6 4½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 0½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £5 17 5 | 0 10 0 | 0 1 5½ | 0 0 7 |
| | | East Farnham | W. Wells | Juillet, 1841 .. | 0 2 9 | | 0 0 7 |
| Octobre, " .. | 0 3 9 | | | | 0 0 5½ | 0 0 3½ | |
| Janvier, 1842 .. | 0 2 10½ | | | | 0 0 5½ | 0 0 3 | |
| 3 trimestres .. | £0 9 4½ | | | | 0 1 6 | 0 0 8½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 3 0 | | | | 0 0 7½ | 0 0 2½ | |
| Juillet, " .. | 0 2 2 | | | | 0 0 5 | 0 0 2 | |
| Octobre, " .. | 0 4 2 | | | | 0 0 3½ | 0 0 2½ | |
| Janvier, 1843 | 0 3 2½ | | | | 0 0 1 | 0 0 3 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £0 12 6½ | | 0 1 5 | 0 0 10 |
| Eaton | T. Foss | | | Juillet, 1841 .. | 1 9 5 | 0 2 6 | 0 7 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 3 4 | 0 2 6 | 0 7 10½ | 0 5 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 1 7 | 0 2 6 | 0 6 2 | 0 5 2½ | |
| | | 3 trimestres .. | £3 14 4 | 0 7 6 | 1 1 4½ | 0 16 0½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 8 2½ | 0 2 6 | 0 7 3½ | 0 6 0 | |
| | | Juillet, " .. | 1 17 8½ | 0 2 6 | 0 6 7 | 0 4 10 | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 0½ | 0 2 6 | 0 7 8 | 0 4 1 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 12 4½ | 0 2 6 | 0 6 2½ | 0 5 1 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £6 10 4 | 0 10 0 | 1 7 9 | 1 0 0 |
| | | Edwardsburg | M. Castleman | Juillet, 1841 .. | 0 8 2½ | 0 2 6 | 0 0 11 |
| Octobre, " .. | 0 7 10 | | | 0 2 6 | 0 0 9 | | |
| Janvier, 1842 | 0 7 3½ | | | 0 2 6 | 0 0 9 | | |
| 3 trimestres .. | £1 3 4 | | | 0 7 6 | 0 2 5 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 10 6 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | | |
| Juillet, " .. | 0 6 5½ | | | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| Octobre, " .. | 0 6 6 | | | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| Janvier, 1843 | 0 6 10 | | | 0 2 6 | 0 0 8½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | 1 10 3 | 0 10 0 | 0 2 4 | |
| Ekfurd | J. McIntyre | | | Juillet, 1841 .. | 0 13 5 | 0 2 6 | 0 0 11 |
| | | Octobre, " .. | 0 11 3 | 0 2 6 | 0 0 5½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 11 8½ | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | 3 trimestres .. | 1 16 4½ | 0 7 6 | 0 1 5½ | 0 0 1 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 14 1 | 0 2 6 | | 0 0 0½ | |
| | | Juillet, " .. | 0 15 2 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 4 | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 14 8 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | 2 18 3 | 0 10 0 | 0 1 0 | 0 0 0½ |

Appendice (I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Eldon | A. Campbell. | Juillet, 1841 .. | 0 8 3 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 9 5½ | | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 4 5½ | | | | |
| | | 3 trimestres.. | £1 2 2 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 8 6 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 0 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 7 5 | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 3 8 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £0 19 7 | | | |
| | | Elora | H. Wilber | Juillet, 1841 .. | 0 5 7½ | 0 2 6 | 0 0 9 |
| Octobre, " .. | 0 6 2 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842. | 0 5 2 | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres.. | £0 17 7½ | | | 0 7 6 | 0 0 9 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 12 1 | | | 0 3 9 | 0 0 3 | | |
| Juillet, " .. | 0 8 2 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| Octobre, " .. | 0 8 1½ | | | 0 3 0 | 0 0 2½ | | |
| Janvier, 1843. | 0 9 10½ | | | 0 4 6 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | | | £1 18 3 | 0 13 9 | 0 0 10½ | |
| Embros | D. Matheson | | | Juillet, 1841 .. | 2 1 0½ | | 0 1 0 |
| | | Octobre, " .. | 1 15 7 | | 0 0 7 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842. | 1 11 1½ | | 0 1 0 | 0 0 10 | |
| | | 3 trimestres.. | 5 7 9 | | 0 2 7 | 0 1 4 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 8 0½ | | 0 1 3½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet, " .. | 2 1 3 | | 0 1 2 | 0 0 3½ | |
| | | Octobre, " .. | 2 0 2½ | | 0 1 6½ | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1843. | 1 17 1½ | | 0 1 3 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £8 6 7½ | | 0 5 3 | 0 1 7½ |
| | | Emely | J. E. Hughes | Juillet, 1841 .. | 1 8 4 | 0 2 6 | 0 1 8½ |
| Octobre, " .. | 1 5 0 | | | 0 2 6 | 0 1 10 | | |
| Janvier, 1842. | 1 7 2½ | | | | 0 1 6. | | |
| 3 trimestres.. | £4 0 6½ | | | 0 5 0 | 0 5 0½ | | |
| Avril, 1842 .. | 1 15 0 | | | 0 5 0 | 0 2 5½ | | |
| Juillet, " .. | 1 12 4 | | | 0 5 0 | 0 1 6 | | |
| Octobre, " .. | 1 10 2 | | | 0 5 0 | 0 1 0 | | |
| Janvier, 1843. | 1 1 5 | | | 0 5 0 | 0 1 3 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | | | £5 18 11 | 1 0 0 | 0 6 2½ | |
| Eramosa | G. Foster. | | | Juillet, 1841 .. | 0 3 5 | 0 1 3 | 0 0 3½ |
| | | Octobre, " .. | 0 2 9½ | 0 0 6 | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 5 2 | 0 1 6 | 0 0 4 | | |
| | | 3 trimestres.. | £0 11 4½ | 0 3 3 | 0 0 10½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 4 0 | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 1½ | |
| | | Juillet, " .. | 0 3 0 | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 1 | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 3½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 4 10½ | 0 1 7 | 0 0 3 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £0 16 2 | 0 8 1 | 0 1 11 | 0 0 3½ |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice

(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | | | Allocation pour papeterie. | | | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | | | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | | | |
|--------------------|---------------|--------------------|---|------------------|-----|----------------------------|----|----|--|----|-----|---|----|----|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| Ericus | J. W. Little | Juillet, 1841 .. | 0 | 16 | 0½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 7½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 12 | 4½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 3½ | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 | 10 | 6 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 3½ | | |
| | | 3 trimestres..£ | 1 | 18 | 11 | 0 | 7 | 6 | 0 | 1 | 6 | 0 | 1 | 2½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 | 15 | 8½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 | 13 | 6½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 4½ | 0 | 0 | 0 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 15 | 8½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 1 | 3½ | 0 | 0 | 3½ | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 | 11 | 7 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 3½ | | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843 | £ | 2 | 16 | 6½ | 0 | 10 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 | 0 | 7½ |
| | | Erin | W. Corneck | Juillet, 1841 .. | 0 | 10 | 9 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 9 | | | |
| Octobre, " .. | 0 | | | 12 | 7½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 3 | | | | | |
| Janvier, 1842. | 0 | | | 11 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 5½ | | | | | |
| 3 trimestres £ | 1 | | | 14 | 4½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 1 | 5½ | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 | | | 16 | 6 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 3½ | | | | | |
| Juillet, " .. | 0 | | | 19 | 4 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 6 | | | | | |
| Octobre " .. | 0 | | | 17 | 4 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0½ | | | | | |
| Janvier, 1843.. | 0 | | | 15 | 3 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 4 | | | | | |
| Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | | | £ | 3 | 8 | 5 | 0 | 10 | 0 | 0 | 1 | 2 | | | |
| Errol | R. Abbott | | | Juillet, 1841 .. | 0 | 12 | 4 | 0 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 9 | 9 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2½ | | | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 | 6 | 8½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 | 8 | 9½ | 0 | 15 | 0 | 0 | 1 | 3½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 | 15 | 1 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 | 11 | 11½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 9½ | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 13 | 4½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 | 10 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | | | | | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | £ | 2 | 10 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6½ | | | |
| | | Esquesing | Jos. Lynd | Juillet, 1841 .. | 1 | 7 | 4 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 9 |
| Octobre " .. | 1 | | | 9 | 8½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 5½ | 0 | 1 | 5 | | |
| Janvier, 1842. | 1 | | | 10 | 7 | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 5 | 0 | 0 | 5 | | |
| 3 trimestres..£ | 4 | | | 7 | 7 | 0 | 15 | 0 | 0 | 7 | 10½ | 0 | 3 | 11 | | |
| Avril, 1842, .. | 1 | | | 10 | 4½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 5½ | 0 | 1 | 0 | | |
| Juillet " .. | 1 | | | 7 | 7 | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 | 3 | | |
| Octobre " .. | 1 | | | 19 | 2½ | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 11½ | 0 | 1 | 0 | | |
| Janvier, 1843.. | 1 | | | 10 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 1 | 10 | 0 | 2 | 2½ | | |
| Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | | | £ | 6 | 7 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 0 | 5 | 5½ |
| Etobicoke | W. Gamble | | | Juillet, 1841 .. | 2 | 11 | 11 | 0 | 2 | 6 | 0 | 3 | 4 | 0 | 1 | 4 |
| | | Octobre, " .. | 2 | 9 | 1 | 0 | 2 | 6 | 0 | 2 | 11 | 0 | 0 | 8½ | | |
| | | Janvier, 1842. | 3 | 0 | 4½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 7½ | | |
| | | 3 trimestres..£ | 8 | 1 | 4½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 9 | 3 | 0 | 3 | 8 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 | 19 | 8½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 5 | 2 | 0 | 3 | 2½ | | |
| | | Juillet, " .. | 2 | 10 | 2½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 5 | 3½ | 0 | 2 | 8½ | | |
| | | Octobre, " .. | 2 | 12 | 4½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 4 | 16 | 0 | 3 | 8 | | |
| | | Janvier, 1843 | 2 | 18 | 5 | 0 | 2 | 6 | 0 | 2 | 11 | 0 | 2 | 10 | | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | £ | 11 | 0 | 8½ | 0 | 10 | 0 | 0 | 18 | 2½ | 0 | 12 | 5 |

Appendice

(I.)

13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| East Exford | A. Daly | Juillet, 1841 .. | | | | | |
| | | Octobre, " .. | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | | | | | |
| | | 3 trimestres .. | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | | | | | |
| | | Juillet, " .. | | | | | |
| | | Octobre, " .. | | | | | |
| | | 1er trimestre .. | Janvier, 1843 | 0 2 6 | 0 2 6 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv, 1843 | £ 0 2 6 | 0 2 6 | | |
| | | Farmersville | W. Landon | Juillet, 1841 .. | 1 9 0 | 0 5 0 | 0 1 4 |
| Octobre, " .. | 1 8 1 | | | 0 5 0 | 0 1 4 | 0 1 1 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 5 11 | | | 0 5 0 | 0 1 4 | 0 1 3 | |
| 3 trimestres .. | £4 3 0 | | | 0 15 0 | 0 4 0 | 0 3 4½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 17 4 | | | 0 5 0 | 0 0 8 | 0 0 9 | |
| Juillet, " .. | 1 10 4 | | | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 7 | |
| Octobre, " .. | 1 9 11½ | | | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843 | 1 7 3 | | | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 10 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £6 4 10½ | 1 0 0 | 0 6 1 | 0 2 9 |
| Fenelon Falls | J. Wallis | | | Juillet, 1841 .. | 0 17 9½ | | 0 2 0 |
| | | Octobre, " .. | 0 12 1 | | 0 1 2½ | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 14 5½ | | 0 2 7 | 0 0 3½ | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 4 4 | | 0 5 9½ | 0 1 5½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 12 1 | | 0 2 0 | 0 0 6 | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 11½ | | 0 1 0½ | 0 0 6 | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 4 | | 0 0 5 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 5½ | | 0 0 8 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 2 12 10 | | 0 4 1½ | 0 1 0 |
| | | Fergus | J. M'Queen | Juillet, 1841 .. | 2 1 10 | 0 5 0 | 0 2 9 |
| Octobre, " .. | 2 6 11 | | | 0 5 0 | 0 3 3 | 0 0 6 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 3 0 | | | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 0 8 | |
| 3 trimestres .. | £6 11 9 | | | 0 15 0 | 0 8 4 | 0 1 10 | |
| Avril, 1842 .. | 2 1 9 | | | 0 5 0 | 0 2 6½ | 0 0 8 | |
| Juillet, " .. | 2 18 3 | | | 0 5 0 | 0 3 5 | 0 0 6 | |
| Octobre, " .. | 2 14 2 | | | 0 5 0 | 0 3 3 | 0 0 9½ | |
| Janvier, 1843 | 2 1 8 | | | 0 5 0 | 0 1 1 | 0 0 10 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 9 15 10 | 1 0 0 | 0 10 3½ | 0 2 9½ |
| Finch | A. Cockburn | | | Juillet, 1841 .. | | | |
| | | Octobre, " .. | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | | | | | |
| | | Juillet, " .. | | | | | |
| 1er trimestre .. | Octobre, " .. | 0 10 6½ | 0 2 6 | | | | |
| Janvier, 1843 | | 0 9 2½ | 0 2 6 | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 0 19 9 | 0 5 0 | | | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|--------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Fitzroy Harbour.. | A. M'Millan | Juillet, 1841 .. | 4 9 11 | 0 5 0 | 0 0 9 | 0 0 10 | |
| | | Octobre, " .. | 3 19 3½ | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 15 2½ | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 9 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 12 4 5 | 0 15 0 | 0 1 3 | 0 2 7 | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 2 8 | 0 5 0 | 0 0 0½ | 0 0 7 | |
| | | Juillet, " .. | 4 1 1½ | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 2 2 | |
| | | Octobre, " .. | 3 9 4½ | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 1 6 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 3 6 | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 1 1½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 14 16 8 | 1 0 0 | 0 4 4½ | 0 5 6½ |
| | | Flos .. | J. Craig | Juillet, 1841 .. | 0 7 11½ | | 0 0 1 |
| Octobre, " .. | 0 8 0 | | | | | 0 0 0½ | |
| Janvier, 1842 .. | 0 6 7½ | | | | 0 0 1 | 0 0 1½ | |
| 3 trimestres.. | £ 1 2 7 | | | | 0 0 2 | 0 0 2½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 5 5½ | | | | 0 0 5 | 0 0 7½ | |
| Juillet, " .. | 0 8 2 | | | | 0 0 0½ | 0 0 2 | |
| Octobre, " .. | 0 6 9 | | | | 0 0 3 | 0 0 5 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 6 1½ | | | | 0 0 2½ | 0 0 6 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 1 6 6 | | 0 0 11 | 0 1 8½ |
| Fort Erie .. | J. Kirby | | | Juillet, 1841 .. | 3 0 5 | 0 7 6 | 0 3 2 |
| | | Octobre, " .. | 3 3 8½ | 0 7 6 | 0 3 4 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 12 0½ | 0 7 6 | 0 2 1 | 0 0 10 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 9 16 2 | 1 2 6 | 0 8 7 | 0 2 8 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 12 3½ | 0 7 6 | 0 3 2½ | 0 0 9½ | |
| | | Juillet, " .. | 3 2 6 | 0 7 6 | 0 3 9 | 0 0 9 | |
| | | Octobre, " .. | 3 0 10 | 0 7 6 | 0 2 11½ | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 0 4 | 0 7 6 | 0 3 10½ | 0 0 5½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 12 15 11½ | 1 10 0 | 0 13 9½ | 0 2 5 |
| | | Frampton .. | J. Ross | Juillet, 1841 .. | 1 2 7 | | |
| Octobre, " .. | 1 1 10½ | | | | 0 0 1 | 0 0 2 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 14 8 | | | | | 0 0 3 | |
| 3 trimestres.. | £ 2 19 2 | | | | 0 0 1 | 0 0 6½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 2 6 | | | | | 0 0 5 | |
| Juillet, " .. | 0 19 5 | | | | | 0 0 4½ | |
| Octobre, " .. | 1 5 7½ | | | | | 0 0 5 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 19 4½ | | | | | 0 0 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 6 11 | | | 0 1 6½ |
| Frankfort .. | W. Bourne | | | Juillet, 1841 .. | 0 7 1 | 0 2 6 | 0 0 4 |
| | | Octobre, " .. | 0 9 9 | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 4½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 9 6 | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 7 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 1 6 4 | 0 7 6 | 0 1 2½ | 0 1 0½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 13 0½ | 0 2 6 | 0 1 2½ | 0 0 6 | |
| | | Juillet, " .. | 0 9 9 | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 7 | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 1½ | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 9 2 | 0 2 6 | 0 0 4½ | 0 0 8 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 2 3 1 | 0 10 0 | 0 2 2 | 0 2 5 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS. etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|------------------------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Franktown | E. M'Ewan Salaire et Commission | Juillet, 1841 .. | 3 13 6 | 0 5 0 | 0 0 6 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 12 8 | 0 5 0 | 0 0 8 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 15 7 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 1 1 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 11 1 9 | 0 15 0 | 0 1 4 | 0 1 1 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 16 9 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 3 16 3 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 0 3 | |
| | | Octobre, " .. | 4 2 0 | 0 5 0 | 0 0 1 | 0 0 2½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 12 9 | 0 5 0 | | 0 0 2½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 15 7 9 | 1 0 0 | 0 0 5 | 0 0 10 |
| | | Fredericksburg | W. A. Anderson | Juillet, 1841 .. | 0 15 3 | 0 2 6 | 0 1 1 |
| Octobre, " .. | 0 10 3 | | | 0 2 6 | 0 1 1½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 12 7½ | | | 0 2 6 | 0 0 9½ | 0 0 3 | |
| 3 trimestres.. £ | 1 18 1½ | | | 0 7 6 | 0 3 0 | 0 1 0 | |
| Avril, 1842 .. | 0 12 11½ | | | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 4½ | |
| Juillet, " .. | 0 12 5 | | | 0 2 6 | 0 0 8 | 0 0 3 | |
| Octobre, " .. | 0 11 4 | | | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 2 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 13 3 | | | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 2 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 2 9 11½ | 0 10 0 | 0 3 1 | 0 0 11½ |
| Frelighsburg | J. Chamberlain | | | Juillet, 1841 .. | 1 5 6 | 0 7 6 | 0 0 5½ |
| | | Octobre, " .. | 0 19 5½ | 0 7 6 | 0 0 11 | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 5 7 | 0 7 6 | 0 0 10½ | 0 0 7 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 10 6½ | 1 2 6 | 0 2 3 | 0 2 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 1 7½ | 0 7 6 | 0 1 4 | 0 0 8 | |
| | | Juillet, " .. | 1 6 2 | 0 7 6 | 0 1 0½ | 0 0 11½ | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 2 | 0 7 6 | 0 0 8 | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 3 4 | 0 7 6 | 0 3 4 | 0 0 7½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 5 0 3½ | 1 10 0 | 0 6 4½ | 0 2 11 |
| | | Frost Village | D. Wood | Juillet, 1841 .. | 1 6 6 | 0 5 0 | 0 2 6 |
| Octobre, " .. | 1 0 7 | | | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 0 10 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 18 6 | | | 0 5 0 | 0 1 8½ | 0 1 2 | |
| 3 trimestres.. £ | 3 5 7 | | | 0 15 0 | 0 5 7½ | 0 3 1 | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 10 | | | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 0 9 | |
| Juillet, " .. | 1 3 5½ | | | 0 5 0 | 0 2 0 | 0 1 1½ | |
| Octobre, " .. | 1 0 2½ | | | 0 5 0 | 0 1 2½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843 .. | 1 0 5½ | | | 0 5 0 | 0 1 8½ | 0 0 8 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 4 11½ | 1 0 0 | 0 6 1 | 0 3 1½ |
| Galt | A. Shade | | | Juillet, 1841 .. | 5 12 9 | 1 0 0 | 0 13 10 |
| | | Octobre, " .. | 7 5 2½ | 1 0 0 | 0 11 0½ | 0 4 8½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 7 0 0½ | 1 0 0 | 0 15 0 | 0 5 0 | |
| | | 3 trimestres £ | 19 18 0 | 3 0 0 | 1 19 10½ | 0 14 2½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 7 6 1 | 1 0 0 | 0 12 11½ | 0 4 2 | |
| | | Juillet, " .. | 7 1 0 | 1 0 0 | 0 10 5 | 0 2 3½ | |
| | | Octobre, " .. | 8 19 8½ | 1 0 0 | 0 12 0½ | 0 6 2 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 8 10 5 | 1 0 0 | 0 12 0 | 0 5 10 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 31 17 2½ | 4 0 0 | 2 7 5 | 0 18 5½ |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Gananoque | J. McDonald | Juillet, 1841 | 3 14 9 | | 0 10 4 | 0 6 10 | |
| | | Octobre " | 4 5 2 | | 0 12 11 | 0 8 6 | |
| | | Janvier, 1842 | 4 10 0 | | 0 12 6 | 0 8 6 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 12 9 11 | | 1 15 9 | 1 3 10 | |
| | | Avril, 1842 | 4 11 8 | | 0 13 10 | 0 8 6 | |
| | | Juillet, " | 5 3 9½ | | 0 9 0 | 0 7 6 | |
| | | Octobre, " | 5 1 6 | | 0 10 7 | 0 7 6 | |
| | | Janvier, 1843 | 4 18 11 | | 0 8 0 | 0 7 6 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. | £ 19 15 10½ | | 2 1 5 | 1 11 0 |
| | | Le Bassin de Gaspé | J. Eden | Juillet, 1841 | 1 5 1½ | 0 10 0 | |
| Octobre " | 1 4 7½ | | | 0 10 0 | | | |
| Janvier, 1842 | 1 17 0 | | | 0 10 0 | | | |
| 3 trimestres.. | £ 4 6 9 | | | 1 10 0 | | | |
| Avril, 1842 | 2 3 8 | | | 0 10 0 | | | |
| Juillet " | 2 3 7½ | | | 0 10 0 | | | |
| Octobre " | 1 13 10 | | | 0 10 0 | | | |
| Janvier, 1843 | 1 7 8½ | | | 0 10 0 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. | | | £ 7 8 10 | 2 0 0 | | |
| Gentilly | A. Stein | | | Juillet, 1841 | 0 15 6 | | 0 0 2½ |
| | | Octobre, " | 0 7 7½ | | 0 0 1 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 8 9 | | 0 0 1 | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 1 11 10½ | | 0 0 3½ | | |
| | | Avril, 1842 | 0 19 0 | | 0 0 2 | | |
| | | Juillet, " | 0 12 4 | | 0 0 2 | | |
| | | Octobre, " | 0 11 2½ | | 0 0 1 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 12 9 | | 0 0 1 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. | £ 2 15 3½ | | 0 0 3 | |
| | | Georgeville | C. Bullock | Juillet, 1841 | 0 13 3 | | 0 5 11 |
| Octobre " | 0 14 9 | | | | 0 5 6½ | 0 4 5 | |
| Janvier, 1842 | 0 13 10 | | | | 0 6 2½ | 0 4 10 | |
| 3 trimestres.. | £ 2 1 10 | | | | 0 17 8 | 0 13 4 | |
| Avril, 1842 | 0 12 1 | | | | 0 7 2½ | 0 4 4 | |
| Juillet, " | 0 13 7 | | | | 0 9 4 | 0 5 2½ | |
| Octobre, " | 1 1 6 | | | | 0 6 2 | 0 5 3 | |
| Janvier, 1843 | 0 17 9½ | | | | 0 8 2 | 0 5 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. | | | £ 3 4 11½ | | 1 10 10½ | 1 0 1½ |
| Georgina | J. O. Bouchier | | | Juillet, 1841 | 1 6 0½ | 0 2 6 | 0 2 2 |
| | | Octobre, " | 1 0 6½ | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1842 | 0 17 1½ | 0 2 6 | 0 2 7 | 0 1 1 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 3 3 8½ | 0 7 6 | 0 6 2 | 0 3 3½ | |
| | | Avril, 1842 | 0 18 11 | 0 2 6 | 0 1 2½ | 0 2 1 | |
| | | Juillet, " | 0 17 6½ | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 0 9½ | |
| | | Octobre, " | 1 3 9½ | 0 2 6 | 0 1 6½ | 0 1 8 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 0 9½ | 0 2 6 | 0 0 8 | 0 0 10½ | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. | £ 4 1 0½ | 0 10 0 | 0 4 10½ | 0 5 5 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Goderich | J. Kydd | Juillet, 1841 .. | 10 4 5½ | 0 15 0 | 0 12 1 | 0 4 2 | | |
| | | Octobre, " .. | 10 2 6½ | 0 15 0 | 0 7 4 | 0 5 5 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 8 10 2½ | 0 15 0 | 0 5 3 | 0 4 9 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 29 6 2½ | 2 5 0 | 1 4 8 | 0 14 4 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 10 7 2½ | 0 15 0 | 0 6 9 | 0 3 6½ | | |
| | | Juillet, " .. | 12 0 3½ | 0 15 0 | 0 5 5 | 0 4 3½ | | |
| | | Octobre, " .. | 14 11 2 | 0 15 0 | 0 4 8½ | 0 7 9 | | |
| | | Janvier, 1843 | 13 12 2½ | 0 15 0 | 0 4 7 | 0 8 2 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 50 10 10½ | 3 0 0 | 1 1 5½ | 1 3 9 | |
| | | Gosfield | H. Nelson | Juillet, 1841 .. | 1 5 9 | 0 2 6 | 0 2 6½ | 0 0 11 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 3 4 | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 10 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 19 0 | 0 2 6 | 0 1 9½ | 0 0 1 |
| | | | | 3 trimestres .. | £ 3 8 1 | 0 7 6 | 0 5 4 | 0 1 10 |
| Avril, 1842 .. | 1 3 5 | | | 0 2 6 | 0 2 9 | 0 0 7½ | | |
| Juillet, " .. | 0 18 5½ | | | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 0 7½ | | |
| Octobre, " .. | 1 3 7 | | | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 0 7½ | | |
| Janvier, 1843 | 0 14 2 | | | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 0 7 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 3 19 7½ | 0 10 0 | 0 9 0 | 0 2 5½ | |
| Granby | H. Lyman | | | Juillet, 1841 .. | 1 12 4½ | 0 5 0 | 0 3 10 | 0 1 4½ |
| | | Octobre, " .. | 1 19 11½ | 0 5 0 | 0 3 10½ | 0 1 7½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 13 2 | 0 5 0 | 0 2 9 | 0 1 6 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 5 5 6 | 0 15 0 | 0 10 5½ | 0 4 6 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 10 2 | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 1 3 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 8 1½ | 0 5 0 | 0 3 9 | 0 1 5½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 15 4 | 0 5 0 | 0 3 8½ | 0 1 4 | | |
| | | Janvier, 1843 | 2 5 8 | 0 5 0 | 0 2 11 | 0 1 6 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £ 6 19 3½ | 1 0 0 | 0 13 4½ | 0 5 6½ | |
| | | Grand Falls | J. Costigan | Juillet, 1841 .. | 1 0 0 | 0 10 0 | | |
| Octobre " .. | 1 2 5 | | | 0 10 0 | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 18 0 | | | 0 10 0 | | | | |
| 3 trimestres .. | £ 3 0 5 | | | 1 10 0 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 6½ | | | 0 10 0 | | | | |
| Juillet, " .. | 1 1 0 | | | 0 10 0 | | | | |
| Octobre " .. | 0 13 5½ | | | 0 10 0 | | | | |
| Janvier, 1843 | 0 19 7 | | | 0 10 0 | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 7 7 | 2 0 0 | | | |
| Grenville | E. Pridham | | | Juillet, 1841 .. | 2 14 3 | 2 10 0 | 0 0 9½ | 0 0 7½ |
| | | Octobre " .. | 2 19 7 | 2 10 0 | 0 0 8 | 0 0 9 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 18 5 | 2 10 0 | 0 0 2½ | 0 0 10 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 8 12 3 | 7 10 0 | 0 1 8 | 0 2 2½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 10 3 | 2 10 0 | 0 0 11 | 0 1 1 | | |
| | | Juillet " .. | 2 13 0 | 2 10 0 | 0 0 7 | 0 1 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 0 0 | 2 10 0 | 0 0 5½ | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1843 | 2 10 11 | 2 10 0 | 0 0 5½ | 0 0 7 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 10 14 2 | 10 0 0 | 0 2 5 | 0 3 4 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|--------------------|--|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Grimsby | R. F. Nelles | Juillet, 1841 .. | 1 10 2½ | 0 10 0 | 0 4 1 | 0 2 0 | |
| | | Octobre " .. | 1 15 11 | 0 10 0 | 0 4 2½ | 0 0 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 0 7 | 0 10 0 | 0 4 6 | 0 2 6 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 5 6 8½ | 1 10 0 | 0 12 9½ | 0 4 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 9 3½ | 0 10 0 | 0 3 10 | 0 2 3½ | |
| | | Juillet " .. | 2 4 0 | 0 10 0 | 0 3 7½ | 0 1 11 | |
| | | Octobre " .. | 2 5 6 | 0 10 0 | 0 3 1½ | 0 1 10 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 2 3 3 | 0 10 0 | 0 3 2 | 0 2 7 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 9 2 0½ | 2 0 0 | 0 13 9 | 0 8 7½ |
| | | Grondines | A. Houd | Juillet, 1841 .. | 0 6 0 | | |
| Octobre, " .. | 0 4 4½ | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 5 0½ | | | 0 2 0 | | | |
| 3 trimestres .. £ | 0 15 5 | | | 0 2 0 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 5 1½ | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 4 6 | | | 0 1 9 | | | |
| Octobre, " .. | 0 5 10½ | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 5 1 | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 1 0 7 | 0 9 3 | | |
| Guelph | R. Corbett | | | Juillet, 1841 .. | 9 5 5½ | 0 15 0 | 1 0 3 |
| | | Octobre, " .. | 9 11 6 | 0 15 0 | 0 16 6½ | 0 3 1 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 9 18 1½ | 0 15 0 | 0 12 1 | 0 3 2½ | |
| | | 3 trimestres .. £ | 28 15 1 | 2 5 0 | 2 8 10½ | 0 9 5½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 10 10 8 | 0 15 0 | 0 17 1 | 0 6 2 | |
| | | Juillet " .. | 10 0 0 | 0 15 0 | 0 11 1½ | 0 5 9 | |
| | | Octobre, " .. | 11 12 0 | 0 15 0 | 0 11 11½ | 0 4 4 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 11 12 1½ | 0 15 0 | 0 8 8 | 0 3 1 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 43 14 9½ | 3 0 0 | 2 8 10 | 0 19 4 |
| | | Haldimand | J. Taylor | Juillet, 1841 .. | 2 6 1½ | 0 5 0 | 0 3 9½ |
| Octobre, " .. | 2 10 3½ | | | 0 5 0 | 0 3 0½ | 0 0 10 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 15 2 | | | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 0 6 | |
| 3 trimestres .. £ | 7 11 7 | | | 0 15 0 | 0 9 1 | 0 3 0 | |
| Avril, 1842 .. | 2 14 9½ | | | 0 5 0 | 0 3 6½ | 0 0 5 | |
| Juillet " .. | 2 8 4½ | | | 0 5 0 | 0 1 10 | 0 0 6 | |
| Octobre, " .. | 2 5 8½ | | | 0 5 0 | 0 1 10½ | 0 1 0 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 9 4½ | | | 0 5 0 | 0 2 0 | 0 0 5½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 9 18 3 | 1 0 0 | 0 9 3 | 0 2 4½ |
| Hamilton | E. Ritchie | | | Juillet, 1841 .. | 68 14 6 | 2 10 0 | 6 16 1 |
| | | Octobre, " .. | 77 10 8 | 2 10 0 | 5 15 0 | 6 7 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 96 4 3 | 2 10 0 | 6 8 6 | 7 14 9 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 232 9 5 | 7 10 0 | 18 19 7 | 20 11 5 | |
| | | Avril, 1842 .. | 91 12 8 | 2 10 0 | 7 0 5 | 7 17 5 | |
| | | Juillet, " .. | 82 11 4 | 2 10 0 | 5 19 3 | 8 6 7 | |
| | | Octobre " .. | 105 13 1 | 2 10 0 | 6 0 4 | 8 16 2 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 104 12 11½ | 2 10 0 | 6 8 0 | 8 7 0 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 384 10 0½ | 10 0 0 | 25 8 0 | 33 7 2 |
| | | Commission pour tenir les comptes de Poste des Départemens Publics, etc. | | | | | |
| | Boîtes, & Lettres: | Id. sur les lettres: | | | | | |
| £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | | | | |
| 5 13 9 | 3 15 0 | 3 10 0 | | | | | |
| 5 17 3 | 3 13 9 | 3 17 6 | | | | | |
| 5 10 0 | 3 13 9 | 4 1 3 | | | | | |
| | £11 2 6 | £11 8 9 | | | | | |
| 3 trim. £17 1 0 | 3 13 9 | 4 0 0 | | | | | |
| | 3 13 9 | 4 10 0 | | | | | |
| 5 15 6 | 4 15 0 | 4 5 0 | | | | | |
| 6 10 5 | 4 15 0 | 3 10 0 | | | | | |
| 6 18 3 | | | | | | | |
| 6 16 1 | | | | | | | |
| 1 année £26 0 2 | £16 17 6 | £16 5 0 | | | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Hatley | .. W. G. Cook | Juillet, 1841 .. | 2 6 0 | 0 5 0 | 0 11 7 | 0 5 0 | |
| | | Octobre, " .. | 2 2 4 | 0 5 0 | 0 9 7½ | 0 5 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 8 0 | 0 5 0 | 0 12 3 | 0 5 0 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 6 16 4 | 0 15 0 | 1 13 5½ | 0 15 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 15 5 | 0 5 0 | 0 12 11 | 0 5 0 | |
| | | Juillet, " .. | 2 7 6 | 0 5 0 | 0 11 4½ | 0 5 0 | |
| | | Octobre, " .. | 2 9 0½ | 0 5 0 | 0 10 5 | 0 5 0½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 11 10½ | 0 5 0 | 0 10 4 | 0 6 0 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843; £ | 9 3 8 | 1 0 0 | 2 5 0½ | 1 1 0½ |
| | | Hawkesbury | .. C. Hersey | Juillet, 1841 .. | 3 6 11 | 0 15 0 | 0 3 7½ |
| Octobre, " .. | 3 7 7 | | | 0 15 0 | 0 3 11½ | 0 2 5 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 17 0 | | | 0 15 0 | 0 4 1 | 0 2 10½ | |
| 3 trimestres .. £ | 9 11 6 | | | 2 5 0 | 0 11 8 | 0 8 0 | |
| Avril, 1842 .. | 3 4 11 | | | 0 15 0 | 0 4 4 | 0 4 2½ | |
| Juillet, " .. | 3 8 1 | | | 0 15 0 | 0 5 1 | 0 4 5 | |
| Octobre, " .. | 3 5 11 | | | 0 15 0 | 0 4 8 | 0 4 6 | |
| Janvier, 1843 .. | 3 13 8 | | | 0 15 0 | 0 4 1½ | 0 4 11 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843; £ | | | 13 12 7 | 3 0 0 | 0 18 2½ | 0 18 0½ |
| Hay | .. J. Hardy' | | | 1er trimestre .. | 5 Janv. 1843 £ | 0 7 0 | 0 2 8 |
| | | | | | | | |
| Henryville | .. H. Wells | Juillet, 1841 .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 2 2 | 0 2 9 | |
| | | Octobre, " .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 2 6½ | 0 2 1 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 2 1 | 0 2 9 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 9 0 0 | 1 10 0 | 0 6 9½ | 0 7 7 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 1 6 | |
| | | Juillet, " .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 2 11½ | 0 1 6 | |
| | | Octobre, " .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 2 5 | 0 1 3 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 0 0 | 0 10 0 | 0 3 0 | 0 1 3 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | 12 0 0 | 2 0 0 | 0 9 9½ | 0 5 6 |
| | | Hemmingford | .. S. Scriver | Juillet, 1841 .. | 1 10 11½ | 0 2 6 | 0 0 1 |
| Octobre, " .. | 1 7 2½ | | | 0 2 6 | | 0 0 5 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 2 2 | | | 0 2 6 | | 0 0 10 | |
| 3 trimestres .. £ | 4 0 4 | | | 0 7 6 | 0 0 1 | 0 1 8 | |
| Avril, 1842 .. | 1 5 11½ | | | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 6 | |
| Juillet, " .. | 1 1 5 | | | 0 2 6 | | 0 0 2½ | |
| Octobre, " .. | 1 8 7 | | | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| Janvier, 1843 .. | 1 8 6½ | | | 0 2 6 | | 0 0 5 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | 5 4 6 | 0 10 0 | 0 0 1 | 0 1 3½ |
| Hereford | .. A. Rae | | | 3 trimestres .. £ | 0 0 8 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 0 11½ | | | | |
| | | Octobre " .. | 0 1 3 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £0 1 4½ | | | |

Appendice
(I)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Hillier | P. Flagher | Juillet, 1841 .. | 0 7 6 | 0 5 0 | 0 0 9 | | |
| | | Octobre " .. | 0 7 9 | 0 5 0 | 0 1 0 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 10 1½ | 0 5 0 | 0 1 4 | | |
| | | 3 trimestres .. | £1 5 4½ | 0 15 0 | 0 3 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 9 2½ | 0 5 0 | 0 1 2 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 11 5 | 0 5 0 | 0 0 8½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 4½ | 0 5 0 | 0 1 7 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 16 11½ | 0 5 0 | 0 0 1 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £2 11 11½ | 1 0 0 | 0 3 6½ | |
| | | Holland Landing. | W. J. Sloan Salaire | Juillet, 1841 .. | 7 10 0 | 0 5 0 | 0 2 8 |
| Octobre, " .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 3 6 | 0 2 4 | |
| Janvier, 1842 .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 1 11 | 0 1 10 | |
| 3 trimestres £ | 22 10 0 | | | 0 15 0 | 0 8 1 | 0 6 5½ | |
| Avril, 1842 .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 3 0 | |
| Juillet, " .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 2 2 | 0 2 3 | |
| Octobre, " .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 2 11 | |
| Janvier, 1843 .. | 7 10 0 | | | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 2 2 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £30 0 0 | 1 0 0 | 0 8 1 | 0 11 4 |
| Howard | D. Warren | | | Juillet, 1841 .. | 2 2 7 | 0 5 0 | 0 1 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 19 10½ | 0 5 0 | 0 2 10 | 0 1 5½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 17 0 | 0 5 0 | 0 2 2 | 0 1 4 | |
| | | 3 trimestres .. | £5 19 5½ | 0 15 0 | 0 6 4 | 0 2 9½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 2 11½ | 0 5 0 | 0 2 9½ | 0 0 5 | |
| | | Juillet, " .. | 1 18 7½ | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 1 11 | |
| | | Octobre, " .. | 1 19 10½ | 0 5 0 | 0 1 2½ | 0 1 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 11 7½ | 0 5 0 | 0 2 7½ | 0 1 5 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £7 13 1 | 1 0 0 | 0 8 3½ | 0 5 2 |
| | | Hull | J. Anderson | Juillet, 1841 .. | 3 1 11½ | 0 5 0 | 0 2 1 |
| Octobre, " .. | 2 19 3½ | | | 0 5 0 | 0 2 1 | | |
| Janvier, 1842 .. | 3 2 2 | | | 0 5 0 | 0 1 8½ | | |
| 3 trimestres £ | 9 3 5 | | | 0 15 0 | 0 5 10½ | | |
| Avril, 1842 .. | 3 7 9 | | | 0 5 0 | 0 2 11½ | 0 1 1 | |
| Juillet, " .. | 3 8 11½ | | | 0 5 0 | 0 2 5 | 0 0 10 | |
| Octobre, " .. | 2 10 6½ | | | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 9 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 13 6 | | | 0 5 0 | 0 1 6 | 0 0 9 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £12 0 9 | 1 0 0 | 0 8 1½ | 0 3 5 |
| Humber | R. Bowman | | | 1er trimestre .. | Janvier, 1843 | 0 5 6 | 0 2 6 |
| Huntingdon | J. Whyte | Juillet, 1841 .. | 5 12 0 | 0 5 0 | 0 5 2½ | 0 1 8½ | |
| | | Octobre " .. | 6 8 0 | 0 5 0 | 0 3 6 | 0 1 4 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 4 16 0 | 0 5 0 | 0 3 3½ | 0 0 11 | |
| | | 3 trimestres £ | 16 16 0 | 0 15 0 | 0 12 0 | 0 3 11½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 5 11 4 | 0 5 0 | 0 4 2 | 0 1 11 | |
| | | Juillet, " .. | 5 6 1 | 0 5 0 | 0 4 6 | 0 1 11½ | |
| | | Octobre, " .. | 5 11 5 | 0 10 0 | 0 3 1 | 0 0 11 | |
| Janvier, 1843 | 4 1 5½ | 0 10 0 | 0 2 5½ | 0 1 0 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £20 10 3½ | 1 10 0 | 0 14 2½ | 0 5 9½ | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Huntley | J. Graham | Juillet, 1841 .. | 0 19 3 | | 0 0 10 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 5 11 | | 0 0 8½ | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 5 8½ | | 0 0 8 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 10 10½ | | 0 2 2½ | | |
| | | Avril 1842, .. | 1 1 9½ | | 0 0 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 9 7½ | | 0 0 6 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 5 | | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 10 0 | | 0 0 6½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 5 7 10 | | 0 1 11½ | |
| | | Hornby | W. M'Kindsey | Juillet, 1841 .. | | | 0 0 2 |
| Octobre, " .. | | | | | 0 0 6 | | |
| 1er trimestre | Janvier, 1842 .. | | | 0 8 9 | 0 5 0 | 0 0 2 | |
| 3 trimestres £ | 0 8 9 | | | 0 5 0 | 0 0 10 | | |
| Avril. 1842 .. | 0 16 6½ | | | 0 5 0 | 0 0 6 | | |
| Juillet, " .. | 0 11 3 | | | 0 5 0 | 0 0 4 | | |
| Octobre, " .. | 0 15 8 | | | 0 5 0 | 0 0 8 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 13 7½ | | | 0 5 0 | 0 0 8½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 2 17 1 | 1 0 0 | 0 2 2½ | |
| Houghton | B. M. Brown | | | 1er trimestre | Janvier, 1843.. | 0 5 5 | 0 2 6 |
| Indiana | R. Brown | Janvier, 1842 .. | £1 3 8 | 0 4 0 | 0 0 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 18 7 | 0 4 0 | 0 1 4 | | |
| | | Juillet, " .. | 2 4 4 | 0 4 0 | 0 2 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 2 0 9 | 0 4 0 | 0 2 3 | 0 2 4½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 12 7 | 0 4 0 | 0 2 6½ | 0 1 2 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £7 16 3 | 0 16 0 | 0 8 9½ | 0 3 6½ |
| Village d'Industrie. | P. C. Loedel | Juillet, 1841 .. | 0 12 0½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 11 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 19 6½ | | | 0 0 1 | |
| | | 3 trimestres.. £ | £2 4 6 | | | 0 0 1 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 3 4 | | | 0 0 1 | |
| | | Juillet, " .. | 0 11 5½ | | 0 0 1½ | 0 0 1 | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 2½ | | | 0 0 0½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 15 5 | | | 0 0 0½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | 3 2 5 | | 0 0 1½ | 0 0 2½ |
| | | Innisfil | B. Ross | Juillet, 1841 .. | 0 4 3½ | | |
| Octobre, " .. | 0 8 0 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 8 3 | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 1 0 6½ | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 2 10 | | | | | | |
| Juillet, " .. | 0 8 6 | | | | | | |
| Octobre, " .. | 0 5 9 | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 7 6 | | | | | | |
| Une année expirée. | 5 Janvier, 1843 | £1 4 7 | | | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Inverness | J. Redfern, | Juillet, 1841 .. | 0 18 7 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 17 8 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 15 7 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 11 10 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 4½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet " .. | 1 2 5½ | 0 2 6 | | 0 0 1 | |
| | | Octobre, " .. | 0 19 0 | 0 2 6 | | 0 0 4 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 16 5½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £ 3 14 3½ | 0 10 0 | | 0 0 5 |
| | | Ile au Noix | G. Gunn, | Juillet, 1841 .. | 2 13 6½ | 2 0 0 | |
| Octobre, " .. | 3 2 3½ | | | 2 0 0 | | 0 0 8 | |
| Janvier, 1842 .. | 3 11 7½ | | | 2 0 0 | | 0 0 8 | |
| 3 trimestres .. | £ 9 7 5½ | | | 6 0 0 | | 0 1 10 | |
| Avril, 1842 .. | 2 16 9½ | | | 2 0 0 | | 0 0 8 | |
| Juillet, " .. | 3 9 4½ | | | 2 0 0 | | 0 0 2 | |
| Octobre, " .. | 2 18 10½ | | | 2 0 0 | | 0 0 2 | |
| Janvier, 1843 | 2 6 4 | | | 2 0 0 | | 0 0 5 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 11 11 4½ | 8 0 0 | | 0 1 5 |
| Ile Verte | L. Bertrand, | | | Juillet, 1841 .. | 0 15 10½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 11½ | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 15 8½ | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 5 6½ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 0 3 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 2½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 11 | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 16 9 | 0 4 7½ | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £ 3 2 1½ | 0 4 7½ | | |
| | | Jordan | W. Bradt, | Juillet, 1841 .. | 0 11 6 | 0 2 6 | 0 1 5½ |
| Octobre, " .. | 0 10 5 | | | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 1 0 | |
| Janvier, 1842 | 0 14 6 | | | 0 2 6 | 0 2 2½ | 0 1 0 | |
| 3 trimestres .. | £ 1 16 5 | | | 0 7 6 | 0 4 7½ | 0 3 0 | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 7½ | | | 0 2 6 | 0 1 8½ | 0 1 2 | |
| Juillet, " .. | 0 14 2 | | | 0 2 6 | 0 2 2½ | 0 1 5 | |
| Octobre, " .. | 0 14 1 | | | 0 2 6 | 0 3 2 | 0 1 5 | |
| Janvier, 1843 | 0 17 9½ | | | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 1 3 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 2 19 8 | 0 10 0 | 0 8 11 | 0 5 3 |
| Kamouraska | A. Gagné, | | | Juillet, 1841 .. | 4 0 2 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 11 6 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 8 1½ | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 10 19 10 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 10 10½ | | | | |
| | | Juillet, " .. | 3 13 1 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 2 13 7½ | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 3 0 0 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 13 17 7 | | | |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes. en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Katesville | R. Brown. | Juillet, 1841 .. | 0 15 4 | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 0 6 | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 6½ | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1842. | 0 14 3½ | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 1 5 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 5 2 | 0 7 6 | 0 2 9½ | 0 2 11 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 1 1½ | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 1 1 | |
| | | Juillet, " .. | 0 19 2½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 1 2 | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 3½ | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 1 7½ | |
| | | Janvier, 1843. | 0 17 0 | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 7 | |
| | | Une année expirée | 5 Janvier, 1843. | £ 3 15 7½ | 0 10 0 | 0 2 1 | 0 4 5½ |
| | | Kemptville | W. H. Botham, | Juillet, 1841 .. | 3 8 11 | 0 5 0 | 0 4 6½ |
| Octobre, " .. | 3 11 3 | | | 0 5 0 | 0 2 8½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842. | 3 13 2 | | | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 0 7 | |
| 3 trimestres £ | 10 13 4 | | | 0 15 0 | 0 9 4 | 0 1 9 | |
| Avril, 1842 .. | 4 19 3 | | | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 0 5 | |
| Juillet, " .. | 3 14 1 | | | 0 5 0 | 0 3 1 | 0 0 5½ | |
| Octobre, " .. | 4 0 3 | | | 0 5 0 | 0 2 9 | 0 0 5 | |
| Janvier, 1843. | 4 2 11½ | | | 0 5 0 | 0 2 5½ | 0 0 6 | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 43 £ | | | 16 16 6½ | 1 0 0 | 0 10 7½ | 0 1 9½ |
| Keswick | B. W. Smith. | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 0 | | 0 0 7 |
| | | Octobre, " .. | 0 11 8 | | 0 0 2 | 0 0 1½ | |
| | | Janvier, 1842. | 0 8 5½ | | 0 0 3 | 0 0 2 | |
| | | 3 trimestres £ | 1 10 1½ | | 0 1 0 | 0 0 7 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 9½ | | 0 0 9 | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 6 | | 0 0 6 | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 4 | | 0 0 4 | 0 0 2 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 8 4 | | 0 0 1 | 0 0 2 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £ 2 1 11½ | | 0 1 8 | 0 0 8 |
| | | Kilmarnock | J. Maitland, | Juillet, 1841 .. | 0 19 4½ | 0 2 6 | 0 0 4½ |
| Octobre, " .. | 0 10 7½ | | | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 0 2 | |
| Janvier, 1842. | 0 16 2 | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 0 2 | |
| 3 trimestres £ | 2 6 2 | | | 0 7 6 | 0 1 4½ | 0 0 7 | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 6 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 3 | |
| Juillet, " .. | 0 13 7½ | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 1½ | |
| Octobre, " .. | 0 15 6 | | | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 1½ | |
| Janvier, 1843. | 0 13 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 1½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 3 2 10 | 0 10 0 | 0 2 3½ | 0 0 7½ |
| King | D. McCallum, | | | 1er trimestre .. | Octobre, 1841. | 0 7 2 | 0 2 6 |
| | | Janvier, 1842. | 0 6 2 | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 0 13 4 | 0 5 0 | 0 0 0½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 5 | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 8 9 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 8½ | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 16 8 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843. | £ 2 8 6½ | 0 10 0 | 0 1 3 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|----------------|--------------------|---|----------------------------|--|---|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Kingsey | H. Evans | Juillet, 1841 .. | 1 4 10 | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 2 2 | |
| | | Octobre, " .. | 1 4 7½ | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 1 1 | |
| | | Janvier, 1842. | 1 2 2 | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 7½ | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 11 7½ | 0 7 6 | 0 1 1 | 0 3 10½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 4 10½ | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 6 | |
| | | Juillet, " .. | 1 7 0 | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 8½ | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 6 | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 7½ | |
| | | Janvier, 1843. | 1 8 7½ | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 4 | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843 | £ 5 7 0 | 0 10 0 | 0 1 11 | 0 2 2 |
| | | Kitley | E. Collins | Juillet, 1841 .. | 1 9 0 | 0 2 6 | 0 2 1 |
| Octobre, " .. | 1 3 7 | | | 0 2 6 | 0 1 3½ | | |
| Janvier, 1842. | 0 18 9 | | | 0 2 6 | 0 1 3½ | | |
| 3 trimestres £ | 3 11 4 | | | 0 7 6 | 0 4 8 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 7 7 | | | 0 2 6 | 0 1 5 | | |
| Juillet, " .. | 1 10 6½ | | | 0 2 6 | 0 1 3½ | | |
| Octobre " .. | 1 5 0½ | | | 0 2 6 | 0 1 8 | | |
| Janvier, 1843.. | 1 11 9 | | | 0 2 6 | 0 1 1½ | | |
| Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | | | £ 5 14 11 | 0 10 0 | 0 5 6 | |
| La Baie | W. M'Donald | | | Juillet, 1841 .. | 1 15 8½ | 0 2 6 | 0 0 3 |
| | | Octobre, " .. | 1 8 0 | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| | | Janvier, 1842. | 1 11 7 | 0 2 6 | 0 0 1½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 4 15 3½ | 0 7 6 | 0 0 10½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 9 4½ | 0 2 6 | 0 0 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 12 2 | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 8 7 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1843. | 1 5 2 | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | £ 5 15 3½ | 0 10 0 | 0 1 8 | |
| | | La Beauce | T. Plante | 1er. trimestre .. | Janvier, 1842 | 0 18 4 | |
| Avril, 1842, .. | 1 1 0 | | | | | | |
| Juillet " .. | 1 0 9½ | | | | | | |
| Octobre " .. | 0 17 10½ | | | | | | |
| Janvier, 1843. | 1 1 11½ | | | | | | |
| Une année expiréc. . | 5 Janv. 1843. | | | £ 4 1 7½ | | | |
| Lacadie | L. Archambault | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 5 | 0 2 6 | 0 1 2 |
| | | Octobre " .. | 0 7 2 | 0 2 6 | 0 1 2 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 8 1½ | 0 2 6 | 0 0 9 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 1 8½ | 0 7 6 | 0 3 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 2½ | 0 5 0 | 0 0 5½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 12 6 | 0 6 0 | 0 1 0 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 4½ | 0 5 0 | 0 0 3½ | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 7 | 0 5 0 | 0 0 8 | | |
| | | Une année expiréc. | 5 Janv. 1843. | £ 2 8 8 | 1 1 0 | 0 2 5 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Lachine | J. England Salaire | Juillet, 1841 .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 7 3 | 0 1 9 | |
| | | Octobre, " .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 4 0 | 0 2 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 4 5½ | 0 2 0 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 18 15 0 | 0 19 6 | 0 15 8½ | 0 6 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 3 5 | 0 2 0 | |
| | | Juillet, " .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 3 5 | 0 2 4½ | |
| | | Octobre, " .. | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 3 0 | 0 2 2 | |
| | | Janvier, 1843 | 6 5 0 | 0 6 6 | 0 3 1 | 0 2 0 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 25 0 0 | 1 6 0 | 0 12 11 | 0 8 6½ |
| | | Lachute | H. Hutchins | Juillet, 1841 .. | 2 19 3½ | 0 5 0 | 0 1 10 |
| Octobre, " .. | 3 1 0 | | | 0 5 0 | 0 1 6½ | 0 0 2½ | |
| Janvier, 1842 .. | 2 13 7 | | | 0 5 0 | 0 1 4 | 0 0 2 | |
| 3 trimestres .. | £ 8 13 10½ | | | 0 15 0 | 0 4 8½ | 0 1 0½ | |
| Avril, 1842 .. | 2 17 11 | | | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 3½ | |
| Juillet, " .. | 2 19 1½ | | | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 5 | |
| Octobre, " .. | 3 13 3½ | | | 0 5 0 | 0 1 1½ | 0 0 4½ | |
| Janvier, 1843 | 2 8 2 | | | 0 5 0 | 0 0 8½ | 0 0 2 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 11 18 6 | 1 0 0 | 0 4 9 | 0 1 3 |
| Lacolle | T. Vanvliet | | | Juillet, 1841 .. | 1 15 5½ | 0 3 0 | 0 2 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 17 4 | 0 3 0 | 0 1 11 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 7 10 | 0 3 0 | 0 1 7½ | 0 0 2½ | |
| | | 3 trimestres .. | £ 5 0 7½ | 0 9 0 | 0 5 10½ | 0 0 8½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 4 5 | 0 3 0 | 0 0 10½ | 0 0 11 | |
| | | Juillet, " .. | 1 16 2 | 0 3 0 | 0 1 7 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 19 11 | 0 3 0 | 0 2 1 | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 4 0 | 0 3 0 | 0 2 2 | 0 0 5½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 8 4 6 | 0 12 0 | 0 6 8½ | 0 2 9½ |
| | | La Suerre | J. McDonald | 1er trimestre .. | Octobre, 1842 .. | 0 8 1 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 5 1 | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 0 13 2 | | | |
| Lanark | J. Hall | Juillet, 1841 .. | 1 18 6 | 0 10 0 | 0 5 8 | 0 3 8 | |
| | | Octobre, " .. | 2 1 9½ | 0 10 0 | 0 2 3 | 0 2 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 7 4 | 0 10 0 | 0 2 9½ | 0 1 1 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 6 7 7½ | 1 10 0 | 0 10 8½ | 0 6 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 12 7½ | 0 10 0 | 0 2 7 | 0 0 10½ | |
| | | Juillet, " .. | 2 16 2 | 0 10 0 | 0 2 2 | 0 0 8 | |
| | | Octobre, " .. | 2 18 2 | 0 10 0 | 0 2 11½ | 0 0 9 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 8 6 | 0 10 0 | 0 2 9 | 0 1 1 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 10 15 5½ | 2 0 0 | 0 10 5½ | 0 3 4½ | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|------------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Lancaster | R. S. McDonald | Juillet, 1841 .. | 3 9 1 | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 0 7½ | |
| | | Octobre, " .. | 2 12 5 | 0 10 0 | 0 0 6½ | 0 0 8 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 10 7 | 0 10 0 | 0 1 2½ | 0 0 4 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 8 12 1 | 1 10 0 | 0 3 2 | 0 1 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 15 5 | 0 10 0 | 0 0 9½ | 0 0 5 | |
| | | Juillet, " .. | 3 3 0½ | 0 10 0 | 0 0 11 | 0 0 4 | |
| | | Octobre, " .. | 3 4 8 | 0 10 0 | 0 0 5½ | 0 0 4 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 4 4½ | 0 10 0 | 0 1 8 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 12 7 6 | 2 0 0 | 0 3 10 | 0 1 6 |
| | | Laprairie | R. Fairbairn Salaire | Juillet, 1841 .. | 10 0 0 | | 0 10 5 |
| Octobre, " .. | 10 0 0 | | | | 0 8 1½ | 0 2 10½ | |
| Janvier, 1842 .. | 10 0 0 | | | | 0 9 7½ | 0 2 10 | |
| 3 trimestres.. £ | 30 0 0 | | | | 1 8 2 | 0 8 9 | |
| Avril, 1842 .. | 10 0 0 | | | | 0 8 1½ | 0 2 2½ | |
| Juillet, " .. | 10 0 0 | | | | 0 10 5½ | 0 3 1 | |
| Octobre, " .. | 10 0 0 | | | | 0 11 2 | 0 1 10 | |
| Janvier, 1843 .. | 10 0 0 | | | | 0 5 5 | 0 1 11 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 40 0 0 | | 1 15 2 | 0 9 0½ |
| L'Assomption | J. Guilbaut Salaire | | | Juillet, 1841 .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 2 0½ |
| | | Octobre, " .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 3 5½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 1 8 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 11 5 0 | 1 10 0 | 0 7 2 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 2 0 | | |
| | | Juillet, " .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 1 3½ | | |
| | | Octobre, " .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 3 4 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 15 0 | 0 10 0 | 0 2 2 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 15 0 0 | 2 0 0 | 0 8 9½ | |
| | | Leeds | H. C. Wharton | Juillet, 1841 .. | 1 10 8½ | 0 5 0 | |
| Octobre, " .. | 0 19 0 | | | 0 5 0 | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 19 10½ | | | 0 5 0 | | | |
| 3 trimestres.. £ | 3 9 7 | | | 0 15 0 | 0 0 1 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 6 2½ | | | 0 5 0 | | | |
| Juillet, " .. | 1 3 3½ | | | 0 5 0 | | | |
| Octobre, " .. | 1 15 0½ | | | 0 5 0 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 8 6½ | | | 0 5 0 | 0 0 1 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 5 13 1 | 1 0 0 | 0 0 1 | |
| Lennoxville | C. A. Richardson | | | Juillet, 1841 .. | 2 5 4½ | 0 7 6 | 0 10 2 |
| | | Octobre, " .. | 2 1 1 | 0 7 6 | 0 8 8 | 0 5 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 7 5 | 0 7 6 | 0 7 6 | 0 4 3 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 6 13 10½ | 1 2 6 | 1 6 4 | 0 14 4 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 14 1½ | 0 7 6 | 0 7 9 | 0 4 9½ | |
| | | Juillet, " .. | 2 11 0 | 0 7 6 | 0 6 10 | 0 5 11 | |
| | | Octobre, " .. | 2 14 1½ | 0 7 6 | 0 7 10 | 0 5 0 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 2 10 11½ | 0 7 6 | 0 7 2 | 0 5 6 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 10 19 2½ | 1 10 0 | 1 9 7 | 1 1 2½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Les Éboulemens .. | E. Stevin | .. Juillet, 1841 .. | 0 4 8½ | 0 2 6 | | | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 4 0½ | 0 2 6 | | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 6 6 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 0 15 3 | 0 7 6 | | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 0 7 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | .. Juillet, " .. | 0 5 0½ | 0 2 6 | | | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 3 6 | 0 2 6 | | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 0 9 4½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 1 5 0½ | 0 10 0 | | |
| | | Lindsay .. | D. Culbert | .. Janvier, 1841 .. | 1 1 0 | | 0 1 1 |
| .. Octobre, " .. | 1 5 0 | | | | 0 0 8 | | |
| .. Janvier, 1842 .. | 0 13 9 | | | | 0 0 4 | | |
| 3 trimestres.. £ | 2 19 9 | | | | 0 2 1 | | |
| .. Avril, 1842 .. | 1 2 1 | | | | 0 0 5½ | | |
| .. Juillet, " .. | 1 4 2 | | | | 0 0 6 | | |
| .. Octobre, " .. | 1 6 1½ | | | | 0 0 6 | | |
| .. Janvier, 1843 .. | 1 0 0 | | | | 0 0 4 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 12 4½ | | 0 1 9½ | |
| L'Islet .. | D. S. Balantyne | | | .. Juillet, 1841 .. | 0 15 1½ | 0 1 3 | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 15 5 | 0 1 3 | | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 13 8½ | 0 1 3 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 2 4 3 | 0 3 9 | | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 0 16 7½ | 0 1 3 | | | |
| | | .. Juillet, " .. | 0 12 11 | 0 1 3 | | | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 9 2½ | 0 1 3 | | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 0 11 9 | 0 1 3 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 2 10 6 | 0 5 0 | | |
| | | Litchfield .. | H. Colton | 1er trimestre .. | .. Avril, 1842 .. | 0 19 11 | 0 5 0 |
| .. Juillet, " .. | 0 15 5 | | | 0 5 0 | | | |
| .. Octobre, " .. | 0 17 6 | | | 0 5 0 | | | |
| .. Janvier, 1843 .. | 0 12 0 | | | 0 5 0 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 4 10 | 1 0 0 | | |
| Lloydtown .. | A. Eastwood | .. Juillet 1841 .. | 1 16 3½ | 0 2 6 | 0 1 8½ | 0 0 6 | |
| | | .. Octobre, " .. | 1 16 7 | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 1 1½ | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 1 17 1½ | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 1 0 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 5 10 0 | 0 7 6 | 0 6 5½ | 0 2 7½ | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 2 0 6½ | 0 2 6 | 0 1 10½ | 0 1 4 | |
| | | .. Juillet, " .. | 2 1 7½ | 0 2 6 | 0 3 3 | 0 1 1 | |
| | | .. Octobre, " .. | 2 1 2½ | 0 2 6 | 0 2 8½ | 0 0 10½ | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 2 0 10 | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 0 9 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 8 4 2½ | 0 10 0 | 0 10 0 | 0 4 0½ |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre

Appendice (I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|-------------------|----------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|----------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Lochaber | S. B. Whitcomb | Juillet, 1841 | 0 18 11½ | 0 3 0 | | | |
| | | Octobre " | 0 17 7 | 0 3 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 18 6½ | 0 3 0 | | | |
| | | 3 trimestres | £ 2 15 1 | 0 9 0 | | | |
| | | Avril, 1842 | 0 18 11½ | 0 3 0 | | | |
| | | Juillet, " | 1 4 2½ | 0 3 0 | | 0 0 3 | |
| | | Octobre, " | 1 2 10½ | 0 3 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 4 11½ | 0 3 0 | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 4 11 10 | 0 12 0 | | 0 0 3 |
| | | Lochiel | D. M. Leod | Juillet, 1841 | 1 3 3 | | 0 0 0½ |
| Octobre " | 1 6 1½ | | | | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1842 | 1 6 5½ | | | | | | |
| 3 trimestres | £ 3 15 10 | | | | 0 0 1½ | | |
| Avril, 1842 | 1 1 0½ | | | | 0 0 3 | | |
| Juillet, " | 0 19 8 | | | | | | |
| Octobre, " | 1 5 1½ | | | | 0 0 8 | | |
| Janvier, 1843 | 1 1 1½ | | | | 0 0 1 | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 6 11½ | | 0 1 0 | |
| London | G. J. Godhuc | | | Juillet, 1841 | 62 13 10 | 2 0 0 | 3 3 2 |
| | | Octobre, " | 62 7 4½ | 2 0 0 | 2 1 3 | 4 6 6½ | |
| | | Janvier, 1842 | 68 7 3½ | 2 0 0 | 2 6 4 | 4 12 9 | |
| | | 3 trimestres | £ 193 8 6 | 6 0 0 | 7 10 9 | 15 6 5 | |
| | | Avril, 1842 | 69 5 5 | 2 0 0 | 2 12 9 | 2 13 3 | |
| | | Juillet, " | 64 4 1 | 2 0 0 | 1 19 0 | 5 1 6 | |
| | | Octobre, " | 70 18 7½ | 2 0 0 | 1 14 10 | 2 15 9 | |
| | | Janvier, 1843 | 67 14 4 | 2 0 0 | 1 18 9 | 3 5 10½ | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 272 3 3½ | 8 0 0 | 8 5 4 | 13 16 4½ |
| | | Longueil | Joseph Lecour | Juillet, 1841 | 0 14 5½ | | 0 0 7½ |
| Octobre " | 0 10 6½ | | | | 0 0 11½ | | |
| Janvier, 1842 | 1 1 9 | | | | 0 1 0 | 0 0 1 | |
| 3 trimestres | £ 2 6 9 | | | | 0 2 7 | 0 0 3 | |
| Avril, 1842 | 0 14 2½ | | | | 0 1 0 | 0 0 1 | |
| Juillet, " | 0 13 0 | | | | 0 1 1 | 0 0 1 | |
| Octobre, " | 0 10 7½ | | | | 0 1 2 | 0 0 1 | |
| Janvier, 1843 | 0 14 4 | | | | 0 0 6½ | 0 0 1 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 2 12 2 | | 0 3 9½ | 0 0 4 |
| L'Orignal | T. H. Johnston | | | Juillet, 1841 | 4 3 11 | 0 15 0 | 0 1 4 |
| | | Octobre, " | 3 3 0 | 0 15 0 | 0 1 7 | 0 1 10 | |
| | | Janvier, 1842 | 3 19 4 | 0 15 0 | 0 2 2 | 0 1 5 | |
| | | 3 trimestres | £ 11 6 3 | 2 5 0 | 0 5 1 | 0 5 10 | |
| | | Avril, 1842 | 2 18 3½ | 0 15 0 | 0 1 9 | 0 1 0 | |
| | | Juillet, " | 3 6 8 | 0 15 0 | 0 0 11½ | 0 1 1 | |
| | | Octobre, " | 3 15 0 | 0 15 0 | 0 0 9½ | 0 1 8 | |
| | | Janvier, 1843 | 3 4 8½ | 0 15 0 | 0 1 4 | 0 3 0 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 13 4 8 | 3 0 0 | 0 4 10 | 0 6 9 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocaton pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|--------------------------|--|---|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Lotbinière | J. Filteau | Juillet, 1841 .. | 0 17 2½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 0 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 17 9½ | 0 2 6 | | 0 0 4½ | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 9 0 | 0 7 6 | | 0 0 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 0 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 2½ | 0 2 6 | 0 0 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 11½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 14 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 3 2 5 | 0 10 0 | 0 0 5 | |
| | | Loughboro' | H. Madden | Juillet, 1841 .. | 1 4 5 | | 0 2 1 |
| Octobre, " .. | 1 3 0 | | | | 0 2 1 | 0 0 10 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 1 8½ | | | | 0 1 6½ | 0 1 0 | |
| 3 trimestres .. | £ 3 9 1½ | | | | 0 5 8½ | 0 1 10 | |
| Avril, 1842 .. | 1 5 6 | | | | 0 2 1½ | 0 1 0 | |
| Juillet, " .. | 1 1 3 | | | | 0 1 3 | 0 0 9 | |
| Octobre, " .. | 1 14 4½ | | | | 0 2 11½ | 0 0 6 | |
| Janvier, 1843 | 1 1 1 | | | | 0 1 4 | 0 1 0 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 5 2 2½ | | 0 7 8 | 0 3 3 |
| M'Gillivray | J. Adamson | | | Juillet, 1841 .. | 0 13 6 | | 0 0 9 |
| | | Octobre, " .. | 0 15 9½ | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 18 0½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 7 4 | 0 5 0 | 0 1 6½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 19 8½ | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 19 2 | 0 2 6 | 0 0 8½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 19 5½ | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| | | Janvier, 1843 | | | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | £ 2 18 4 | 0 7 6 | 0 1 8½ | |
| | | M'Killop | A. Meyer | Juillet, 1841 .. | 0 15 9 | 0 2 6 | 0 1 6 |
| Octobre " .. | 0 14 4½ | | | 0 2 6 | 0 1 2½ | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 13 0½ | | | 0 2 6 | 0 1 4 | | |
| 3 trimestres .. | £ 2 3 2 | | | 0 7 6 | 0 4 0½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 11 8 | | | 0 2 6 | 0 0 9 | | |
| Juillet, " .. | 0 15 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 10 | | |
| Octobre " .. | 0 19 1 | | | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| Janvier, 1843 | 0 12 7½ | | | 0 2 6 | 0 0 9½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 2 18 9 | 0 10 0 | 0 2 11½ | |
| M'Nab | J. Morris | | | Juillet, 1841 .. | 0 17 7 | 0 2 6 | 0 0 6 |
| | | Octobre " .. | 0 16 11½ | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 1 5 | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 1 | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 15 11½ | 0 7 6 | 0 0 9 | 0 0 6 | |
| | | Avril, " .. | 1 0 4 | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 9 | |
| | | Juillet " .. | 1 6 3½ | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 7 2 | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 2 7 | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 2 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 4 16 4½ | 0 10 0 | 0 2 2½ | 0 1 5 |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|------------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Madawaska | P. C. Amireau, | Juillet, 1841 .. | 2 10 10 | 0 8 2 | | | |
| | | Octobre " .. | 1 12 11 | 0 4 6 | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 1 5 8 | 0 5 0 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 5 9 5 | 0 17 8 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 13 6 | 0 5 0 | | | |
| | | Juillet " .. | 1 5 3½ | 0 5 0 | | | |
| | | Octobre " .. | 1 7 7½ | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1843.. | 0 19 7 | 0 5 0 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 5 6 0 | 1 0 0 | | |
| | | Madoc | D. M'Kenzie, | Juillet, 1841 .. | 0 6 0 | 0 2 6 | 0 0 8½ |
| Octobre, " .. | 0 8 0 | | | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| Janvier, 1842.. | 0 10 2 | | | 0 2 6 | 0 0 9 | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 4 2 | | | 0 7 6 | 0 1 8 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 10 | | | 0 2 6 | 0 0 9½ | | |
| Juillet, " .. | 0 10 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 7½ | | |
| Octobre, " .. | 0 11 4½ | | | 0 3 6 | 0 0 8 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 9 6½ | | | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 2 5 1½ | 0 10 0 | 0 2 8 | |
| Maitland | W. Garvey, | | | Juillet, 1841 .. | 1 12 6 | | 0 2 9½ |
| | | Octobre, " .. | 1 7 2 | | 0 1 5½ | 0 1 4 | |
| | | Janvier, 1842.. | 1 9 2½ | | 0 1 9 | 0 0 8 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 4 8 10½ | | 0 6 0 | 0 3 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 0 1½ | | 0 1 5 | 0 0 7 | |
| | | Juillet " .. | 1 10 0 | | 0 1 4 | 0 0 8 | |
| | | Octobre, " .. | 1 7 1 | | 0 2 0½ | 0 0 1½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 2 9 | | 0 1 8 | 0 0 2 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 5 19 11½ | | 0 6 5½ | 0 1 6½ |
| | | Manningville | J. Manning, | Juillet, 1841 .. | 0 8 3 | | 0 0 0½ |
| Octobre, " .. | 0 8 7½ | | | | 0 0 0½ | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 7 8 | | | | | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 4 6½ | | | | 0 0 0½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 8 5 | | | | | | |
| Janvier, 1843.. | 0 7 1½ | | | | 0 0 1 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 1 15 0½ | | 0 0 1 | | | |
| Mara | W. M'Dougall, | 1er. trimestre expiré. | 5 Janv. 1843. £ | 0 2 10 | | | |
| | | | | | | | |
| March | T. Read, | Juillet, 1841 .. | 1 2 10 | 0 5 0 | 0 0 5½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 0 4 | 0 5 0 | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 9 | 0 5 0 | 0 0 4 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 3 11 | 0 15 0 | 0 1 4½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 6 | 0 5 0 | 0 0 5½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 18 8½ | 0 5 0 | 0 1 1 | | |
| | | Octobre " .. | 1 9 8½ | 0 5 0 | 0 0 5 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 14 9 | 0 5 0 | 0 0 5½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 3 18 8 | 1 0 0 | 0 2 5 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|--------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Markham | .. A. Barker | .. Juillet, 1841 .. | 2 7 5 | 0 5 0 | 0 4 0½ | 0 1 10 | |
| | | .. Octobre, " .. | 2 2 11½ | 0 5 0 | 0 4 2½ | 0 1 7 | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 2 0 1 | 0 5 0 | 0 3 1½ | 0 1 8 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 6 10 5½ | 0 15 0 | 0 11 4½ | 0 5 1 | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 2 11 9 | 0 5 0 | 0 3 11½ | 0 1 9 | |
| | | .. Juillet, " .. | 2 8 6 | 0 5 0 | 0 3 11 | 0 2 0 | |
| | | .. Octobre, " .. | 3 0 5 | 0 5 0 | 0 4 2½ | 0 2 3 | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 2 17 8 | 0 5 0 | 0 2 6 | 0 1 7 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | 10 18 4 | 1 0 0 | 0 14 7 | 0 7 7 |
| | | Mariposa | .. J. Ham. | .. Juillet, 1841 .. | 0 9 3½ | 0 2 6 | 0 0 5½ |
| .. Octobre, " .. | 0 10 8½ | | | 0 2 6 | 0 0 11 | | |
| .. Janvier, 1842 .. | 0 9 11½ | | | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| 3 trimestres .. £ | 1 9 11½ | | | 0 7 6 | 0 1 7½ | | |
| .. Avril, 1842 .. | 0 9 6 | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| .. Juillet, " .. | 0 15 4 | | | 0 2 6 | 0 1 8 | | |
| .. Octobre, " .. | 0 10 9 | | | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 1 2 | |
| .. Janvier, 1843 .. | 0 11 9 | | | 0 2 6 | 0 0 8 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | | | 2 7 4 | 0 10 0 | 0 3 2½ | 0 1 2 |
| Marmora | .. J. Fidler | | | .. Juillet, 1841 .. | 0 4 3 | | 0 0 2½ |
| | | .. Octobre, " .. | 0 5 9 | | 0 0 2½ | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 3 6 | | 0 0 4 | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 0 13 6 | | 0 0 9 | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 0 6 0 | | 0 0 7½ | | |
| | | .. Juillet, " .. | 0 4 1 | | 0 0 1 | | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 4 0 | | 0 0 1 | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 0 4 1 | | 0 0 1 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | 0 18 2 | | 0 0 10½ | |
| | | Marshville | .. E. Lec. | .. Juillet, 1841 .. | 0 7 6 | | 0 1 0½ |
| .. Octobre, " .. | 0 4 1 | | | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 0 7 | |
| .. Janvier, 1842 .. | 0 16 5 | | | 0 5 0 | 0 2 2 | 0 0 2½ | |
| 3 trimestres .. £ | 1 8 0 | | | 0 10 0 | 0 4 2 | 0 1 2½ | |
| .. Avril, 1842 .. | 3 7 0 | | | 0 5 0 | 0 7 6 | 0 0 8½ | |
| .. Juillet, " .. | 1 1 0½ | | | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 0 5½ | |
| .. Octobre, " .. | 0 17 8½ | | | | 0 2 6 | 0 2 4½ | |
| .. Janvier, 1843 .. | 1 3 5½ | | | | 0 2 4 | 0 1 5 | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 .. | | | £6 9 2½ | 0 10 0 | 0 14 7 | 0 4 11½ |
| Martintown | .. W. M. Martin, | | | .. Juillet, 1841 .. | 1 19 6 | 0 5 0 | 0 1 7 |
| | | .. Octobre " .. | 1 18 9 | 0 5 0 | 0 2 8 | 0 0 2½ | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 2 6 10½ | 0 5 0 | 0 0 8 | 0 0 5½ | |
| | | 3 trimestres £ | 6 5 1½ | 0 15 0 | 0 4 11 | 0 0 11 | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 2 10 10 | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 0 1½ | |
| | | .. Juillet " .. | 2 12 6 | 0 5 0 | 0 0 10 | 0 0 3½ | |
| | | .. Octobre " .. | 2 7 0 | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 0 4½ | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 2 0 2 | 0 5 0 | 0 0 7 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £9 10 6 | 1 0 0 | 0 3 6½ | 0 1 2½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Maskinongé | R. J. Giroux | Juillet, 1841 .. | 1 16 6½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre " .. | 1 7 8 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 5 0½ | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres .. | 4 9 3 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 0 7½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 10 6½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 9 2 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 11 11½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 6 12 3½ | 0 10 0 | | |
| | | Matilda | G. Browse | Juillet, 1841 .. | 1 10 2 | 0 5 0 | 0 1 5½ |
| Octobre, " .. | 1 19 8 | | | 0 5 0 | 0 1 2½ | 0 0 4 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 5 0 | | | 0 5 0 | 0 0 5½ | 0 0 3 | |
| 3 trimestres | £ 5 14 10 | | | 0 15 0 | 0 3 1½ | 0 0 10 | |
| Avril, 1842 .. | 2 0 7½ | | | 0 5 0 | 0 1 6½ | 0 0 4 | |
| Juillet, " .. | 1 18 10 | | | 0 5 0 | 0 1 0 | 0 0 4 | |
| Octobre, " .. | 1 13 8½ | | | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 4 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 3 11 | | | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 0 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 7 17 1 | 1 0 0 | 0 5 3 | 0 1 4 |
| Melbourne | T. Tait | | | Juillet, 1841 .. | 2 19 2 | 0 7 6 | 0 5 5 |
| | | Octobre, " .. | 3 5 5½ | 0 7 6 | 0 3 5½ | 0 2 11½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 19 9 | 0 7 6 | 0 2 10 | 0 3 0½ | |
| | | 3 trimestres .. | £ 9 4 4½ | 1 2 6 | 0 11 8½ | 0 8 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 18 7 | 0 7 6 | 0 3 6 | 0 2 8 | |
| | | Juillet, " .. | 3 5 11½ | 0 7 6 | 0 3 8½ | 0 2 9 | |
| | | Octobre, " .. | 3 19 10½ | 0 7 6 | 0 4 3½ | 0 3 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 17 3½ | 0 7 6 | 0 3 7½ | 0 2 10 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 14 1 8½ | 1 10 0 | 0 15 1½ | 0 10 8 |
| | | Merrickville | E. H. Whitmarsh | Juillet, 1841 .. | 3 9 6 | 0 7 0 | 0 3 1 |
| Octobre, " .. | 2 19 6 | | | 0 7 0 | 0 2 7 | 0 4 0 | |
| Janvier, 1842 .. | 2 17 9½ | | | 0 7 0 | 0 2 5½ | 0 2 9 | |
| 3 trimestres | £ 9 6 9½ | | | 1 1 0 | 0 8 1½ | 0 9 9 | |
| Avril, 1842 .. | 3 7 2 | | | 0 7 0 | 0 2 9½ | 0 1 11 | |
| Juillet, " .. | 3 1 3½ | | | 0 7 0 | 0 2 6½ | 0 1 9 | |
| Octobre, " .. | 3 4 4 | | | 0 7 0 | 0 2 11 | 0 1 9 | |
| Janvier, 1843 .. | 2 19 10 | | | 0 7 0 | 0 3 1 | 0 1 0 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 12 12 7½ | 1 8 0 | 0 11 4 | 0 6 5 |
| Mersca | T. A. Ambridge | | | Juillet, 1841 .. | 0 9 10 | 0 2 6 | 0 0 10 |
| | | Octobre " .. | 0 13 0 | 0 2 6 | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 6 9½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 1½ | |
| | | 3 trimestres | £ 1 9 7½ | 0 7 6 | 0 2 1½ | 0 0 1½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 0 | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet, " .. | 0 5 5½ | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 3½ | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 9 8½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 4 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 1 10 5 | 0 10 0 | 0 2 0 | 0 1 5 |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Metis | H. Page | Juillet, 1841 .. | 0 10 4 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 11 | | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 9 2½ | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 6 5½ | 0 2 6 | | | |
| | | Avril 1842, .. | 0 6 7 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 6 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 6 10 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 8 6½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 | £ 1 8 1 | 0 10 0 | | |
| | | Middleton | Joseph Lawson | Juillet, 1841 .. | 0 9 9½ | 0 2 6 | 0 0 5½ |
| Octobre, " .. | 0 12 7 | | | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| Janvier, 1842... | 0 7 9½ | | | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| 3 trimestres | £ 1 10 2 | | | 0 7 6 | 0 0 9 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 14 0 | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| Juillet, " .. | 0 11 3 | | | 0 2 6 | 0 0 8 | | |
| Octobre, " .. | 0 7 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 7 7½ | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 2 0 1 | 0 10 0 | 0 1 9½ | |
| Milford | T. Cook | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 8 | 0 2 6 | 0 1 6 |
| | | Octobre, " .. | 0 7 1 | 0 2 6 | 0 2 5½ | | |
| | | Janvier, 1842... | 0 10 1½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| | | 3 trimestres | £ 1 7 10½ | 0 7 6 | 0 4 6 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 9 1½ | 0 2 6 | 0 1 2 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 9 7½ | 0 2 6 | 0 2 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 8½ | 0 2 6 | 0 1 7 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 6 8 | 0 2 6 | 0 1 8 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £1 14 1½ | 0 10 0 | 0 6 6 | |
| | | Milton | J. Gordon | Juillet, 1841 .. | 0 13 8 | | 0 1 10 |
| Octobre, " .. | 0 18 7 | | | | 0 1 5½ | 0 0 7½ | |
| Janvier, 1842 .. | 0 17 3 | | | | 0 0 7 | 0 1 1 | |
| 3 trimestres | £ 2 9 6 | | | | 0 3 10½ | 0 2 9 | |
| Avril, 1842 .. | 0 18 10½ | | | | 0 0 9½ | 0 0 7 | |
| Juillet, " .. | 1 2 3 | | | | 0 0 9 | 0 0 6 | |
| Octobre, " .. | 0 17 7½ | | | | 0 0 9 | 0 0 8 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 17 0 | | | | 0 0 4 | 0 0 8 | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £3 15 9 | | 0 2 7½ | 0 2 5 |
| Mill Creek | J. S. Timerman | | | Juillet, 1841 .. | 0 16 8 | | 0 1 5½ |
| | | Octobre, " .. | 0 14 8½ | | 0 1 3 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 18 5½ | | 0 1 10 | | |
| | | 3 trimestres | £ 2 9 10 | | 0 4 6½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 6 | | 0 2 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 6 | | 0 1 2½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 11½ | | 0 1 1 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 15 0½ | | 0 1 10 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £3 6 0 | | 0 6 2½ | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

Appendice (I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Mohawk | A. Cook | Juillet, 1841 .. | 1 11 3 | 0 2 6 | 0 5 0 | 0 2 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 1½ | 0 2 6 | 0 4 11 | 0 2 5 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 9 10 | 0 2 6 | 0 5 9 | 0 2 11 | | |
| | | 3 trimestres £ | 4 4 2½ | 0 7 6 | 0 15 8 | 0 8 0 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 10 4 | 0 2 6 | 0 4 1 | 0 2 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 7 4½ | 0 2 6 | 0 4 0 | 0 2 4 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 2½ | 0 2 6 | 0 3 0 | 0 2 1 | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 8 5½ | 0 2 6 | 0 3 10 | 0 1 8 | | |
| | | Unc année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 5 12 4½ | 0 10 0 | 0 14 11 | 0 8 7 | |
| | | Mono Mills | A. Lewis, | Juillet, 1841 .. | 0 12 10 | 0 2 6 | 0 1 6 | 0 0 2 |
| | | | | Octobre, " .. | 0 12 9½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 0½ |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 9 2 | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 0½ |
| 3 trimestres £ | 1 14 9½ | | | 0 7 6 | 0 2 9½ | 0 0 2½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 1½ | | | 0 2 6 | 0 0 3 | | | |
| Juillet, " .. | 0 15 3 | | | 0 2 6 | 0 0 4 | | | |
| Octobre, " .. | 0 17 10 | | | 0 2 6 | 0 0 9 | | | |
| Janvier, 1843 | 0 14 5 | | | 0 2 8 | 0 0 4 | | | |
| Unc année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 3 0 7½ | 0 10 0 | 0 1 8 | | |
| Moira | W. Mullett, | | | Juillet, 1841 .. | 0 4 0 | | | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 5 6 | | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 8 8 | 0 2 6 | | |
| | | 3 trimestres £ | 0 18 2 | 0 2 6 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 6 2 | 0 2 6 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 6 8 | 0 2 6 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 9 | 0 2 6 | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 4 2 | 0 2 6 | | | | |
| | | Unc année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 1 1 9 | 0 10 0 | | | |
| | | Moore | J. Baby, | Juillet, 1841 .. | 1 8 9 | 0 3 9 | 0 0 6 | 0 0 4 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 8 5 | 0 3 9 | 0 0 7½ | 0 0 1 |
| | | | | Janvier, 1842 | 1 8 5 | 0 3 9 | 0 0 5 | 0 0 1 |
| 3 trimestres £ | 4 5 7 | | | 0 11 3 | 0 1 6½ | 0 0 5 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 1 10½ | | | 0 3 9 | 0 0 4 | 0 0 4 | | |
| Juillet, " .. | 1 11 5 | | | 0 3 9 | 0 0 7 | 0 0 1½ | | |
| Octobre, " .. | 1 5 9½ | | | 0 3 9 | 0 0 5 | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1843 | 1 8 6½ | | | 0 3 9 | 0 0 2 | 0 0 1 | | |
| Unc année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 5 7 7½ | 0 15 0 | 0 1 6 | 0 0 7½ | |
| Mosa | R. Thompson, | | | Juillet, 1841 .. | 1 8 1 | 0 3 0 | 0 1 0 | |
| | | | | Octobre, " .. | 1 8 4½ | 0 3 0 | 0 0 10 | 0 0 6 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 1 9 7½ | 0 3 0 | 0 0 11 | 0 0 2½ |
| | | 3 trimestres £ | 4 6 1 | 0 9 0 | 0 2 9 | 0 0 8½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 11 8½ | 0 3 0 | 0 1 0½ | 0 0 2½ | | |
| | | Juillet, " .. | 1 14 11 | 0 3 0 | 0 1 8½ | 0 0 2 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 10 9 | 0 3 0 | 0 1 6½ | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 7 3 | 0 3 0 | 0 1 2½ | 0 0 2 | | |
| | | Unc année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 6 4 7½ | 0 12 0 | 0 5 6 | 0 0 8½ | |

Appendice (I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|-------------------|-----------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|--------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Moulinette | T. McCosh | Juillet, 1841 .. | 1 1 10 | 0 5 0 | 0 2 10 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 6½ | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 1 1- | | |
| | | Janvier, 1842. | 1 0 3 | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 0 8½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 3 8 7½ | 0 15 0 | 0 5 8 | 0 1 9½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 6 1½ | 0 5 0 | 0 1 7 | 0 0 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 2 2 3½ | 0 5 0 | 0 1 4 | 0 0 6 | | |
| | | Octobre, " .. | 2 16 0 | 0 5 0 | 0 1 4½ | | | |
| | | Janvier, 1843. | 1 7 2½ | 0 5 0 | 0 1 7 | 0 0 7 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 7 11 7½ | 1 0 0 | 0 5 10½ | 0 1 9 | |
| | | Mulmer | J. Little | Octobre, 1841 | 0 3 5½ | | | |
| Janvier, 1842. | 0 4 2½ | | | 0 3 6 | | | | |
| 3 trimestres £ | 0 7 8 | | | 0 2 6 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 4 2 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | | |
| Juillet, " .. | 0 4 8 | | | 0 2 6 | | | | |
| Octobre, " .. | 0 9 0 | | | 0 2 6 | 0 0 2 | | | |
| Janvier, 1843. | 0 6 1½ | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 43 £ | | | 1 3 11½ | 0 10 0 | 0 4 0 | | |
| Murray | C. Biggar | | | Juillet, 1841 .. | 1 7 9 | 0 5 0 | 0 0 7½ | 0 0 6 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 8 5 | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 3½ |
| | | Janvier, 1842. | 1 2 5 | 0 5 0 | 0 0 9½ | 0 0 6 | | |
| | | 3 trimestres £ | 3 18 7 | 0 15 0 | 0 2 8 | 0 1 3½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 9 5 | 0 5 0 | 0 0 8½ | 0 0 3½ | | |
| | | Juillet, " .. | 1 7 4½ | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 0 3½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 4 1 | 0 5 0 | 0 0 10 | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1843. | 1 9 0 | 0 5 0 | 0 0 6 | 0 0 3 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 5 9 10½ | 1 0 0 | 0 3 1 | 0 1 1 | |
| | | Murray Bay | E. Trambly | Juillet, 1841 .. | 1 2 10½ | 0 5 0 | | |
| Octobre, " .. | 1 6 5 | | | 0 5 0 | | | | |
| Janvier, 1842. | 1 13 0½ | | | 0 5 0 | | | | |
| 3 trimestres £ | 4 2 4 | | | 0 15 0 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 2 4 5½ | | | 0 5 0 | | | | |
| Juillet, " .. | 1 4 3½ | | | 0 5 0 | | | | |
| Octobre, " .. | 1 3 0 | | | 0 5 0 | | | | |
| Janvier, 1843. | 1 18 8½ | | | 0 5 0 | | | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 £ | | | 6 16 5½ | 1 0 0 | | | |
| Mascouche | P. Mount | | | 1er trimestre | Octobre, 1842. | 0 12 9½ | 0 2 6 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 11 1 | 0 2 6 | | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 £ | 1 3 10½ | 0 5 0 | | | |
| | | | | | | | | |
| Nanticoke | J. Banfield | Juillet, 1841 .. | 0 12 0 | 0 2 6 | 0 7 2½ | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 5½ | 0 2 6 | 0 1 8 | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 15 9½ | 0 2 6 | 0 1 6½ | | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 3 3 | 0 7 6 | 0 10 5 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 9 | 0 2 6 | 0 1 2 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 10½ | 0 2 6 | 0 1 5½ | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 4½ | | 0 1 2½ | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 11 4 | | 0 0 9 | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 2 8 4 | 0 5 0 | 0 4 7 | | |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|--------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Napance | A. McPherson, | Juillet, 1841 .. | 4 9 9½ | 0 15 0 | 0 2 11 | 0 2 5 | |
| | | Octobre, " .. | 4 6 3½ | 0 15 0 | 0 3 0 | 0 2 5 | |
| | | Janvier, 1842. | 5 3 11 | 0 15 0 | 0 3 10 | 0 2 5 | |
| | | 3 trimestres..£ | 14 0 0 | 2 5 0 | 0 9 9 | 0 7 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 16 8½ | 0 15 0 | 0 3 9 | 0 2 1½ | |
| | | Juillet, " .. | 4 14 10 | 0 15 0 | 0 4 5 | 0 2 1½ | |
| | | Octobre, " .. | 4 8 10½ | 0 15 0 | 0 3 7½ | 0 2 1½ | |
| | | Janvier, 1843. | 5 7 6½ | 0 15 0 | 0 3 0 | 0 2 1½ | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 19 7 11½ | 3 0 0 | 0 14 9½ | 0 8 6 |
| | | Napierville | L. Odell, | Juillet, 1841 .. | 1 7 4½ | 0 2 6 | 0 2 8½ |
| Octobre, " .. | 1 0 8½ | | | 0 3 9 | 0 1 2½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842. | 1 3 7½ | | | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 3 | |
| 3 trimestres £ | 3 11 8½ | | | 0 8 9 | 0 4 10 | 0 1 6 | |
| Avril, 1842 .. | 1 2 6½ | | | 0 3 9 | 0 2 11½ | 0 0 4 | |
| Juillet, " .. | 1 2 5 | | | 0 3 9 | 0 1 5½ | 0 0 10 | |
| Octobre " .. | 1 6 1½ | | | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 0 8 | |
| Janvier, 1843.. | 1 1 6½ | | | 0 2 6 | 0 1 8½ | 0 0 4 | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 4 12 7½ | 0 12 6 | 0 7 8½ | 0 2 2 |
| Nasagaweya | D. Black, | | | Juillet, 1841 .. | 0 7 6 | | 0 0 11½ |
| | | Octobre, " .. | 0 11 10½ | | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 7 8 | | 0 0 6½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 7 0½ | | 0 2 4 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 0 | | 0 0 0½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 9 3 | | 0 0 11 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 1½ | | 0 0 8½ | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 8 0½ | | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 2 0 5 | | 0 1 10 | |
| | | Nelson | T. Cooper, | Juillet, 1841 .. | 2 4 4 | 1 0 0 | 0 5 9½ |
| Octobre, " .. | 2 3 5 | | | 1 0 0 | 0 2 5½ | 0 2 6½ | |
| Janvier, 1842 | 2 8 8½ | | | 1 0 0 | 0 2 5½ | 0 2 4 | |
| 3 trimestres £ | 6 16 5½ | | | 3 0 0 | 0 10 8½ | 0 7 5 | |
| Avril, 1842, .. | 2 19 7½ | | | 1 0 0 | 0 2 8 | 0 1 8 | |
| Juillet " .. | 2 6 2½ | | | 1 0 0 | 0 3 5½ | 0 1 8 | |
| Octobre " .. | 2 12 1 | | | 1 0 0 | 0 2 9 | 0 1 8 | |
| Janvier, 1843. | 2 12 7 | | | 1 0 0 | 0 1 9 | 0 1 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 10 10 6 | 4 0 0 | 0 10 7½ | 0 6 4 |
| Newboro | B. Tett, | | | Juillet, 1841 .. | 1 17 3 | 0 2 6 | 0 0 8 |
| | | Octobre " .. | 1 15 5 | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1842 | 1 15 8 | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 4 | |
| | | 3 trimestres..£ | 5 8 4 | 0 7 6 | 0 2 8 | 0 0 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 16 7 | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 10 | |
| | | Juillet, " .. | 1 17 4½ | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 0 9 | |
| | | Octobre, " .. | 2 9 9 | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 9 0 | 0 2 6 | 0 1 3 | 0 1 1 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 8 12 8½ | 0 10 0 | 0 4 11½ | 0 3 6 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | | |
|----------------------|--------------|----------------------|---|---|--|---|---------|--------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | | |
| New Carlisle | H. Caldwell | Juillet, 1841 .. | 2 4 8½ | 0 12 6 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 2 10 9½ | 0 12 6 | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 8 1½ | 0 12 6 | | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 7 3 7½ | 1 17 6 | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 17 11 | 0 12 6 | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 3 0 1½ | 0 12 6 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 2 14 1 | 0 12 6 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 3 5 1 | 0 12 6 | | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv, 1843 | £ 11 17 2½ | 2 10 0 | | | | |
| | | New Glasgow | J. Lloyd | Juillet, 1841 .. | 0 19 10½ | 0 2 6 | | | |
| | | | | Octobre, " .. | 1 3 5 | 0 2 6 | | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 19 9 | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres .. | £ 3 3 0½ | | | 0 7 6 | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 10½ | | | 0 2 6 | | | | | |
| Juillet, " .. | 1 3 1½ | | | 0 2 6 | | | | | |
| Octobre, " .. | 1 7 8 | | | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 6 | | | |
| Janvier, 1843 | 1 3 4 | | | 0 2 6 | | 0 0 5 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 15 0 | 0 10 0 | 0 0 2½ | 0 0 11 | | |
| New Ireland | R. C. Porter | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 10 | | 0 0 1 | | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 9 9½ | | 0 0 1 | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 7 5 | | 0 0 1 | | |
| | | 3 trimestres | £ 1 8 0½ | | 0 0 2 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 19 3½ | | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 8½ | 0 2 6 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 17 9½ | 0 2 6 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 10 | 0 2 6 | | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 3 2 7½ | 0 7 6 | | | | |
| | | New Market | Wm. Roc | Juillet 1841 .. | 3 18 1½ | 0 7 6 | 0 12 8 | 0 8 4 | |
| | | | | Octobre, " .. | 4 11 5½ | 0 7 6 | 0 9 0 | 0 9 2½ | |
| | | | | Janvier, 1843 .. | 4 10 1 | 0 7 6 | 0 8 6 | 0 2 11 | |
| 3 trimestres .. | £ 12 19 8 | | | 1 2 6 | 1 10 2 | 1 0 5½ | | | |
| Avril 1842 .. | 4 5 0½ | | | 0 7 6 | 0 6 3½ | 0 3 9½ | | | |
| Juillet, " .. | 5 2 1½ | | | 0 7 6 | 0 6 8½ | 0 5 10 | | | |
| Octobre, " .. | 5 12 2 | | | 0 7 6 | 0 6 1 | 0 3 8 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 5 1 0 | | | 0 7 6 | 0 5 11 | 0 6 2 | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 20 0 4 | 1 10 0 | 1 5 0 | 0 19 5½ | | |
| Niagara | A. Davidson | | | Juillet, 1841 .. | 30 11 10½ | 2 0 0 | 12 13 9 | 1 15 7 | |
| | | | | Loyer des boîtes à lettres. Salaire et Commission | Octobre, " .. | 33 8 11½ | 2 0 0 | 11 5 7 | 1 13 2 |
| | | | | | Janvier, 1842 | 37 17 6 | 2 0 0 | 12 7 7 | 1 13 6 |
| | | 3 trimestres | £ 101 18 4 | 6 0 0 | 36 6 11 | 5 2 3 | | | |
| | | Avril, " .. | 38 2 5 | 2 0 0 | 15 2 1 | 2 2 3 | | | |
| | | Juillet " .. | 32 10 3 | 2 0 0 | 12 14 7 | 1 17 5 | | | |
| | | Octobre " .. | 36 2 2½ | 2 0 0 | 13 7 11 | 1 14 10 | | | |
| | | Janvier, 1843 | £ 37 15 8 | 2 0 0 | 12 12 10 | 2 2 0 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 144 10 6½ | 8 0 0 | 53 17 5 | 7 10 6 | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

Appendice (I.)
13 Décembre.

Appendice (I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|---------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Nicolet | L. M. Cressé, | Juillet, 1841 .. | 3 3 5½ | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 1 9 | |
| | | Octobre, " .. | 2 16 8 | 0 10 0 | 0 0 8 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 5 0 | 0 10 0 | 0 1 4 | 0 1 9 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 9 5 1½ | 1 10 0 | 0 3 5 | 0 4 8 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 17 5 | 0 10 0 | 0 1 4 | 0 2 1 | |
| | | Juillet, " .. | 6 4 11 | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 1 2 | |
| | | Octobre, " .. | 5 11 11 | 0 10 0 | 0 0 6 | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 4 11 | 0 10 0 | 0 1 0 | 0 1 0½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 17 19 2 | 2 0 0 | 0 4 3 | 0 5 3½ |
| | | North Augusta | S. J. Bellamy, | Juillet, 1841 .. | 0 7 5½ | | 0 0 2 |
| Octobre, " .. | 0 3 11 | | | | 0 0 0½ | 0 1 9 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 6 3½ | | | | 0 0 0½ | 0 1 9 | |
| 3 trimestres.. £ | 0 17 8 | | | | 0 0 2½ | 0 1 9 | |
| Avril, 1842 .. | 0 5 11 | | | | 0 0 1 | 0 0 5 | |
| Juillet, " .. | 0 7 6 | | | | 0 0 3½ | 0 0 3½ | |
| Octobre, " .. | 0 7 4½ | | | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 8 2 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 1 8 11½ | 0 5 0 | 0 0 9½ | 0 1 2½ |
| North Geo. Town | A. Reeves, | | | Juillet, 1841 .. | 0 16 7 | | 0 0 10 |
| | | Octobre, " .. | 1 0 6½ | | 0 1 5 | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 13 0 | | 0 0 2 | 0 0 5 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 2 10 1½ | | 0 2 5 | 0 1 9½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 7 | | 0 0 8 | 0 0 10 | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 8 | | 0 0 11 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 2 | | 0 0 9 | 0 0 11½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 14 0½ | | 0 0 4 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 3 10 5½ | | 0 2 8 | 0 2 7½ |
| | | North Port | S. Solmes, | Juillet, 1841 .. | 0 8 11½ | | 0 0 4 |
| Octobre, " .. | 0 8 8½ | | | | 0 0 3 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 10 7½ | | | | | 0 0 1 | |
| 3 trimestres.. £ | 1 7 5½ | | | | 0 0 7 | 0 0 1 | |
| Avril, 1842 .. | 0 7 11½ | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 9 4 | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre, " .. | 0 11 6 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 9 11 | | | 0 2 6 | 0 1 1½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 1 17 10½ | 0 10 0 | 0 1 2½ | |
| Norton Creek | T. Cantwell, | | | Juillet, 1841 .. | 1 0 2½ | 0 2 6 | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 9½ | 0 2 6 | | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 15 6 | 0 2 6 | | 0 0 1 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 2 10 6 | 0 7 6 | | 0 0 7 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 17 11 | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 3½ | 0 2 6 | | 0 0 1½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 11½ | 0 2 6 | | 0 0 1 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 14 6½ | 0 2 6 | | 0 0 2 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 3 3 11 | 0 10 0 | | 0 0 6½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Noival | Wm. Clay | Juillet, 1841 .. | 1 0 10½ | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 2 6 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 4 2 | 0 2 6 | 0 1 2½ | 0 2 8 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 7 5 | 0 2 6 | 0 1 4 | 0 1 9 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 12 5½ | 0 7 6 | 0 3 11½ | 0 6 11 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 11 3½ | 0 3 9 | 0 1 4 | 0 0 10½ | | |
| | | Juillet, " .. | 1 4 4 | 0 3 9 | 0 2 6½ | 0 1 9 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 13 3 | 0 3 9 | 0 2 2 | 0 1 9 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 14 6 | 0 3 9 | 0 1 7 | 0 1 1 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 6 3 4½ | 0 15 0 | 0 7 7½ | 0 5 5½ | |
| | | Norwich | Thomas Wallan | Juillet, 1841 .. | 2 0 0 | 0 5 0 | 0 6 11 | 0 5 0 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 19 2½ | 0 5 0 | 0 4 10 | 0 3 9 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 2 13 1½ | 0 5 0 | 0 6 0½ | 0 4 8 |
| | | | | 3 trimestres.. £ | 6 12 4 | 0 15 0 | 0 17 10 | 0 13 5 |
| Avril, 1842 .. | 2 5 11 | | | 0 5 0 | 0 5 1 | 0 3 9 | | |
| Juillet, " .. | 2 4 9 | | | 0 5 0 | 0 6 9 | 0 3 9 | | |
| Octobre, " .. | 2 8 0 | | | 0 5 0 | 0 6 3½ | 0 3 9 | | |
| Janvier, 1843 .. | 2 6 11 | | | 0 5 0 | 0 4 2 | 0 3 4 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 9 5 7 | 1 0 0 | 1 2 3 | 0 14 7 | |
| Nottawasaga | A. Campbell | | | Octobre, " .. | 0 8 7 | | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 7 0 | | | 0 0 2 |
| | | | | 3 trimestres.. £ | 0 15 7 | | | 0 0 2 |
| | | | | Avril, 1842 .. | 0 7 0 | | | 0 0 2 |
| | | Juillet, " .. | 0 6 9 | | | 0 9 0½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 7½ | | 0 1 1 | 0 0 0½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 11 3½ | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 0½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 2 1 8 | 0 2 6 | 0 1 3 | 0 0 3½ | |
| | | Normandale | J. Tolmie 1er. trim. | 5 Janv. 1843 £ | 1 15 4½ | 0 3 6 | | 0 0 10 |
| | | | | | | | | |
| | | Oakland | J. Joync | Juillet, " .. | 0 15 4 | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 1 0½ |
| | | | | Octobre, " .. | 0 16 5½ | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 1 0 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 1 19 9½ | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 2 |
| 3 trimestres.. £ | 2 11 7 | | | 0 7 6 | 0 4 4 | 0 3 2½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 19 8 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 1 0½ | | |
| Juillet " .. | 1 6 11 | | | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 1 1 | | |
| Octobre, " .. | 1 0 1½ | | | 0 3 0 | 0 1 7 | 0 1 0 | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 4 9 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 1 0 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 4 11 5½ | 0 10 6 | 0 4 8 | 0 4 1½ | |
| Oakville | R. R. Chisholm | | | Juillet, 1841 .. | 2 9 9½ | 0 5 0 | 0 3 7 | 0 2 5 |
| | | | | Octobre, " .. | 2 9 11 | 0 5 0 | 0 3 2 | 0 2 7 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 2 17 3 | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 2 8 |
| | | | | 3 trimestres £ | 7 16 11½ | 0 15 0 | 0 8 6 | 0 7 6 |
| | | Avril, 1842 .. | 3 1 2½ | 0 5 0 | 0 5 2 | 0 2 5 | | |
| | | Juillet, " .. | 2 19 6½ | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 4 1 | | |
| | | Octobre " .. | 2 8 7½ | 0 5 0 | 0 2 7 | 0 4 1 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 2 14 2 | 0 5 0 | 0 2 9 | 0 4 4 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843.£ | 11 3 6½ | 1 0 0 | 0 13 6 | 0 14 11 | |

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Orillia | G. Alley | Juillet, 1841 .. | 2 5 9 | 0 2 6 | 0 3 3 | 0 1 0 | |
| | | Octobre, " .. | 2 8 5 | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 0 10½ | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 0 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 6 15 0½ | 0 7 6 | 0 7 5 | 0 3 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 10 2 | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 2½ | |
| | | Juillet, " .. | 2 13 10½ | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 2 2 | |
| | | Octobre, " .. | 2 12 7½ | 0 2 6 | 0 2 9½ | 0 2 6½ | |
| | | Janvier, 1843 | 2 5 3½ | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 2 0 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 10 1 11½ | 0 16 6 | 0 8 3½ | 0 7 11 |
| | | Omrstown | R. Cross, | Juillet, 1841 .. | 1 6 2 | | |
| Octobre, " .. | 1 6 10 | | | | | 0 0 1 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 9 2 | | | | | 0 0 1 | |
| 3 trimestres £ | 4 2 2 | | | | | 0 0 5 | |
| Avril, 1842 .. | 1 17 7 | | | | | 0 0 2 | |
| Juillet, " .. | 2 0 11½ | | | | | 0 0 1 | |
| Octobre, " .. | 1 19 3 | | | | | 0 0 1 | |
| Janvier, 1843 | 2 2 6 | | | | | 0 0 1½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | 8 0 3½ | | | 0 0 5½ |
| Oro | E. Ryall, | | | Juillet, 1841 .. | 0 14 4 | 0 2 6 | 0 0 8 |
| | | Octobre, " .. | 0 14 11 | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 2½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 12 9 | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 2½ | |
| | | 3 trimestres £ | 2 2 0 | 0 7 6 | 0 2 0 | 0 0 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 3½ | 0 2 6 | | 0 0 11 | |
| | | Juillet, " .. | 0 15 1½ | 0 2 6 | 0 0 11 | 0 0 10½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 3½ | 0 2 6 | 0 0 9 | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 17 8 | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 3 5 4½ | 0 10 0 | 0 2 8 | 0 2 9 |
| | | Osgoode | D. Cameron, | Juillet, 1841 .. | 1 5 4 | | 0 0 6½ |
| Octobre " .. | 1 10 6 | | | | 0 0 3 | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 2 9 | | | | 0 0 1 | | |
| 3 trimestres £ | 3 18 7 | | | | 0 0 10½ | | |
| Avril, 1842 .. | 1 13 0 | | | | 0 0 2 | | |
| Juillet, " .. | 1 11 6½ | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| Octobre " .. | 1 17 6 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 1 | |
| Janvier, 1843 | 1 9 4 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 4 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 6 11 4½ | 0 7 6 | 0 1 6½ | 0 0 5 |
| Osnabrock | J. Bockus, | | | Juillet, 1841 .. | 3 5 3½ | 0 5 0 | 0 2 9 |
| | | Octobre " .. | 2 15 4½ | 0 5 0 | 0 2 7 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 6 9 | 0 5 0 | 0 3 3½ | 0 1 6 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 8 7 5 | 0 15 0 | 0 8 7½ | 0 5 10½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 18 0½ | 0 5 0 | 0 2 9½ | 0 1 4 | |
| | | Juillet " .. | 1 15 0 | 0 5 0 | 0 1 7 | 0 2 8 | |
| | | Octobre, " .. | 1 16 1½ | 0 5 0 | 0 3 8 | 0 2 2 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 0 6½ | 0 5 0 | 0 1 11½ | 0 1 0½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 8 9 8½ | 0 1 0 | 0 10 0 | 0 7 2½ |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Otanabee | T. Carr | Juillet, 1841 .. | 1 9 9 | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 1 2 | |
| | | Octobre " .. | 1 4 6 | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 1 8 | |
| | | Janvier, 1842.. | 1 5 1 | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 0 10 | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 19 4 | 0 7 6 | 0 4 6 | 0 3 8 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 7 5 | 0 2 6 | 0 0 9½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet, " .. | 1 4 3 | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 7 | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 2 8 | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 0 3 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | 5 6 11 | 0 10 0 | 0 3 0½ | 0 1 2 |
| | | Otterville | J. W. Cornell | Juillet, 1841 .. | 1 4 0 | 0 2 6 | 0 2 2 |
| Octobre " .. | 0 14 0 | | | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 1 0 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 14 0 | | | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 1 5½ | |
| 3 trimestres.. £ | 2 12 0 | | | 0 7 6 | 0 4 11 | 0 4 0½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 0 | | | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 2 7 | |
| Juillet " .. | 0 16 0 | | | 0 2 6 | 0 2 11 | 0 2 1 | |
| Octobre " .. | 0 16 0 | | | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 1 11 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 16 0 | | | 0 2 6 | 0 1 6 | 0 2 1½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | | | 3 8 0 | 0 10 0 | 0 9 0 | 0 8 8½ |
| Oxford | J. Ingersoll | | | Juillet, 1841 .. | 3 9 8 | 0 10 0 | 0 6 8½ |
| | | Octobre, " .. | 3 5 4½ | 0 10 0 | 0 3 7 | 0 2 11 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 10 9 | 0 10 0 | 0 4 5½ | 0 3 1½ | |
| | | 3 trimestres.. £ | 10 5 9½ | 1 10 0 | 0 14 9 | 0 8 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 16 8 | 0 10 0 | 0 4 4 | 0 2 2 | |
| | | Juillet, " .. | 4 5 8½ | 0 10 0 | 0 4 6 | 0 3 7½ | |
| | | Octobre, " .. | 3 17 5 | 0 10 0 | 0 4 10½ | 0 2 9 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 9 11 | 0 10 0 | 0 3 6 | 0 2 10 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | 15 9 8½ | 2 0 0 | 0 17 2½ | 0 11 4½ |
| | | Oshawa | E. Skae 1er trim. | Janv. 1843 .. | 4 5 11 | 0 11 3 | 0 0 11 |
| Pakenham | A. Dickson | Juillet, 1841 .. | 2 12 2 | 0 5 0 | 0 1 4 | | |
| | | Octobre " .. | 2 4 1 | 0 5 0 | 0 1 5½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 0 0 | 0 5 0 | 0 0 10 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 7 16 3 | 0 15 0 | 0 3 7½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 18 1½ | 0 5 0 | 0 1 11½ | 0 0 1 | |
| | | Juillet, " .. | 2 18 8 | 0 5 0 | 0 2 6 | 0 2 0 | |
| | | Octobre, " .. | 3 2 11 | 0 5 0 | 0 1 6 | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 0 9½ | 0 5 0 | 0 1 5 | 0 0 9½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843.£ | 12 0 6 | 1 0 0 | 0 7 4½ | 0 3 8½ |
| | | Palermo | A. S. Newbury | Juillet, 1841 .. | 1 9 0½ | 0 2 6 | 0 1 1 |
| Octobre, " .. | 1 10 0 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842.. | 1 6 4½ | | | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 5 | |
| 3 trimestres.. £ | 4 5 5 | | | 0 7 6 | 0 2 6 | 0 1 5½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 12 0 | | | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 0 3½ | |
| Juillet, " .. | 1 8 3 | | | 0 5 0 | 0 1 0½ | 0 0 8 | |
| Octobre, " .. | 1 11 4 | | | 0 5 0 | 0 1 1 | 0 0 8 | |
| Janvier, 1843 .. | 1 12 11 | | | 0 5 0 | 0 0 8 | 0 0 7 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843.£ | | | 6 4 6 | 0 17 6 | 0 4 2 | 0 2 2½ |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Paris | G. McCartney | Juillet, 1841 .. | 3 0 5 | 0 2 6 | 0 9 8½ | 0 5 3 | |
| | | Octobre " .. | 4 13 4 | 0 2 6 | 0 8 1 | 0 6 7 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 5 7 5 | 0 2 6 | 0 10 8½ | 0 8 0 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 13 1 2 | 0 7 6 | 1 8 6 | 0 19 10 | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 3 6 | 0 2 6 | 0 11 5½ | 0 9 5 | |
| | | Juillet " .. | 5 5 2½ | 0 2 6 | 0 8 6½ | 0 7 4 | |
| | | Octobre " .. | 6 11 4 | 0 2 6 | 0 8 5 | 0 8 5 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 4 17 8 | 0 2 6 | 0 5 11 | 0 8 5 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 20 17 8½ | 0 10 0 | 1 14 4 | 1 13 7 |
| | | Pelham | J. S. Price | 1er trimestre .. | 5 Janv. 1842 .. | 0 6 3 | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 6 | | | | 0 1 7 | 0 2 5 | |
| Juillet, " .. | 0 17 4 | | | | | 0 2 2 | |
| Octobre, " .. | 0 15 2 | | | | 0 4 0½ | 0 2 0 | |
| Janvier, 1843 .. | 0 12 8 | | | | 0 2 6 | 0 2 5 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 2 18 8 | | 0 8 1½ | 0 9 0 |
| Penetanguishine | J. M. Hamilton | Juillet, 1841 .. | 16 10 7 | 1 0 0 | 0 1 5 | 0 1 6 | |
| | | Octobre, " .. | 16 1 4 | 1 0 0 | 0 0 7½ | 0 1 6 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 18 19 6 | 1 0 0 | 0 0 9 | 0 1 4 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 51 11 5 | 3 0 0 | 0 2 9½ | 0 4 4 | |
| | | Avril, 1842 .. | 18 4 11½ | 1 0 0 | 0 1 5 | 0 1 5 | |
| | | Juillet " .. | 14 17 8½ | 1 0 0 | 0 0 9 | 0 1 3 | |
| | | Octobre, " .. | 21 8 9 | 1 0 0 | 0 0 9½ | 0 1 8 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 24 5 11 | 1 0 0 | 0 1 8 | 0 1 9 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 78 17 4 | 4 0 0 | 0 4 7½ | 0 6 1 |
| | | Peroy | J. S. Platt | Juillet, 1841 .. | 1 5 6 | 0 2 6 | 0 1 7 |
| Octobre, " .. | 0 15 10 | | | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 0 6 | |
| Janvier, 1842 .. | 1 8 6½ | | | 0 2 6 | 0 0 10 | 0 1 0 | |
| 3 trimestres .. £ | 3 9 10½ | | | 0 7 6 | 0 3 5 | 0 2 6 | |
| Avril, 1842 .. | 1 19 11½ | | | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 1 0 | |
| Juillet " .. | 1 6 4 | | | 0 2 6 | 0 3 2½ | 0 1 0 | |
| Octobre, " .. | 1 12 3½ | | | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 0 6 | |
| Janvier, 1843 .. | 1 4 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 6 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 6 2 11½ | 0 10 0 | 0 7 3½ | 0 3 0 |
| Perth | F. Allen | | | Juillet, 1841 .. | 18 16 0½ | 2 5 0 | 0 9 3 |
| | | Octobre, " .. | 18 3 5½ | 2 5 0 | 0 10 11 | 0 16 10½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 16 11 2½ | 2 5 0 | 0 11 0½ | 0 17 0 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 53 10 8½ | 6 15 0 | 1 11 2½ | 2 10 6½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 17 12 7½ | 2 5 0 | 0 10 6 | 1 8 0½ | |
| | | Juillet, " .. | 17 17 5½ | 2 5 0 | 0 12 7 | 1 8 8 | |
| | | Octobre " .. | 19 14 11½ | 2 5 0 | 0 10 0 | 1 8 9 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 17 5 2½ | 2 5 0 | 0 7 8½ | 1 6 9 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 72 10 3 | 9 0 0 | 2 0 9½ | 5 14 2½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS. etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|----------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Perce | W. Annett | Juillet, 1841 .. | 1 4 7½ | 0 5 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 9 | 0 10 0 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 10 0 | 0 5 0 | | | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 3 18 4½ | 1 0 0 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 5 7 | 0 5 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 11 9½ | 0 5 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 14 4½ | 0 5 0 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 12 2½ | 0 5 0 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | 6 3 11½ | 1 0 0 | | | |
| | | Peterboro | E. Sanford | Juillet, 1841 .. | 12 15 9 | 0 10 0 | 0 16 2 | 0 2 11 |
| | | | | Octobre, " .. | 13 8 11 | 0 10 0 | 0 13 7 | 0 2 6 |
| Janvier, 1842 .. | 12 17 8 | | | 0 10 0 | 0 11 6 | 0 2 10 | | |
| 3 trimestres .. £ | 39 2 4 | | | 1 10 0 | 2 1 3 | 0 8 3 | | |
| Avril, 1842 .. | 14 8 1½ | | | 0 10 0 | 0 16 0 | 0 3 7½ | | |
| Juillet, " .. | 14 18 3 | | | 0 10 0 | 0 12 11½ | 0 5 0 | | |
| Octobre, " .. | 16 16 0 | | | 0 10 0 | 0 12 10 | 0 5 4 | | |
| Janvier, 1843 .. | 14 18 10 | | | 0 10 0 | 0 10 6½ | 0 4 0 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | | | 61 1 2 | 2 0 0 | 2 12 4 | 0 17 11½ | |
| Petite Nation | D. B. Papineau | | | Juillet, 1841 .. | 1 11 11½ | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 0 9 |
| | | | | Octobre, " .. | 1 4 10 | 0 2 6 | 0 1 8 | 0 1 0 |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 4 3 | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 1 2 | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 4 1 0½ | 0 7 6 | 0 4 8 | 0 2 11 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 8 9 | 0 2 6 | 0 1 4 | 0 1 2 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 17 11 | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 1 6 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 5 | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 0 9½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 8 9 | 0 2 6 | 0 1 3 | 0 0 9 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £4 13 10 | 0 10 0 | 0 5 4 | 0 4 2½ | |
| | | Phillipsburgh | W. Smith | Juillet, 1841 .. | 4 1 9½ | 1 0 0 | 0 3 1 | 0 1 4½ |
| | | | | Octobre, " .. | 4 9 5 | 1 0 0 | 0 1 11½ | 0 1 7 |
| Janvier, 1842 .. | 4 6 11 | | | 1 0 0 | 0 2 5 | 0 1 5½ | | |
| 3 trimestres .. £ | 12 18 2 | | | 3 0 0 | 0 7 5½ | 0 4 5 | | |
| Avril, 1842 .. | 4 8 11 | | | 1 0 0 | 0 2 6 | 0 1 7½ | | |
| Juillet, " .. | 4 0 6 | | | 1 0 0 | 0 3 1 | 0 1 5½ | | |
| Octobre, " .. | 3 17 6½ | | | 1 0 0 | 0 6 3 | 0 1 1 | | |
| Janvier, 1843 .. | 3 5 1 | | | 1 0 0 | 0 5 6 | 0 1 2½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | | | £15 12 0½ | 4 0 0 | 0 17 4 | 0 5 4½ | |
| Pickering | F. Leys | | | Juillet, 1841 .. | 3 3 2 | 0 5 0 | 0 6 5½ | 0 2 3 |
| | | | | Octobre " .. | 2 10 6½ | 0 10 0 | 0 3 9 | 0 2 4 |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 19 4 | 0 10 0 | 0 4 2½ | 0 2 5 | | |
| | | 3 trimestres .. £ | 8 13 0½ | 1 5 0 | 0 14 5 | 0 7 0 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 13 10 | 0 10 0 | 0 3 9 | 0 0 7 | | |
| | | Juillet " .. | 2 9 11 | 0 10 0 | 0 3 6 | 0 0 10 | | |
| | | Octobre " .. | 2 16 3 | 0 10 0 | 0 4 1 | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 4 11 | 0 10 0 | 0 3 3 | 0 1 1 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £11 4 11 | 2 0 0 | 0 14 7 | 0 3 4 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Pike River | A. L. Taylor | 1er trimestre | | | | | |
| | | Juillet, 1842 .. | 0 6 6 | | | | |
| | | Octobre " .. | 0 16 0 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 11 6 | | | 0 0 2½ | |
| | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 1 14 0 | | | 0 0 2½ | |
| Picton | Wm. Rorke | Juillet, 1841 .. | 9 7 4 | 1 0 0 | 0 15 10 | 0 7 2 | |
| | | Octobre, " .. | 9 3 4 | 1 0 0 | 0 16 11½ | 0 8 8 | |
| | | Janvier, 1842.. | 9 14 4 | 1 0 0 | 0 16 8½ | 0 19 7 | |
| | | 3 trimestres ..£ | 28 5 0 | 3 0 0 | 2 9 6 | 1 15 5 | |
| | | Avril, 1842 .. | 11 8 1½ | 1 0 0 | 0 16 4 | 1 3 10 | |
| | | Juillet, 1841 .. | 10 2 2 | 1 0 0 | 0 0 11½ | 1 3 4 | |
| | | Octobre, " .. | 10 4 4½ | 1 0 0 | 0 14 5½ | 0 5 11 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 10 14 3 | 1 0 0 | 0 13 9 | 1 0 10 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843£ | 42 8 11 | 4 0 0 | 2 5 6 | 4 2 11 |
| | | Plantagenet | P. M-Martin. | Juillet, 1841 .. | 0 19 0 | 0 2 6 | 0 0 5 |
| Octobre, " .. | 1 0 5 | | | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 2 2½ | | | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| 3 trimestres £ | 3 1 7½ | | | 0 7 6 | 0 1 1½ | | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 7 | | | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| Juillet, " .. | 1 3 6 | | | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| Octobre, " .. | 0 15 0 | | | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 13 9 | | | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843£ | | | 3 12 10 | 0 10 0 | 0 0 11 | |
| Pointe Abino | J. Hawn. | | | Juillet, 1841 .. | 0 5 1½ | 0 2 6 | 0 0 4 |
| | | Octobre, " .. | 0 3 6½ | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 6 5½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 1½ | |
| | | 3 trimestres £ | 0 15 1½ | 0 7 6 | 0 0 8½ | 0 0 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 6 6½ | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 4½ | |
| | | Juillet, " .. | 0 5 0½ | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 0 5½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 3 3½ | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 3 4½ | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 1½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 0 18 3 | 0 10 0 | 0 0 11 | 0 0 11½ |
| | | Pointe à Cavaqua | P. P. C. Delesdernier, | Octobre, 1841 .. | 0 13 1 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 13 9 | | | | | | |
| 3 trimestres ..£ | 1 6 10 | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 13 4 | | | | | | |
| Juillet, " .. | 0 14 9 | | | | | | |
| Octobre " .. | 0 14 6 | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 13 0 | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 2 15 7 | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Pointe St. Pierre.. | H. B. Johnston | Juillet, 1841 .. | 0 13 1 | 0 10 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 17 1 | 1 0 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 15 0 | 1 0 0 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 2 5 2 | 2 10 0 | | | |
| | | Avril 1842, .. | 0 17 0 | 1 0 0 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 17 0 | 1 0 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 8 9½ | 1 0 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 1 4½ | 1 0 0 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 | £ 4 4 2 | 4 0 0 | | |
| | | Port Burwell .. | J. P. Bellairs | Juillet, 1841 .. | 1 1 5 | 0 3 9 | 0 1 0 |
| Octobre, " .. | 0 14 0 | | | 0 3 9 | 0 0 6 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 12 1 | | | 0 3 9 | 0 1 2½ | 0 0 2½ | |
| 3 trimestres £ | 2 7 6 | | | 0 11 3 | 0 2 8½ | 0 0 2½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 11 11½ | | | 0 3 9 | 0 0 10 | 0 0 3 | |
| Juillet, " .. | 0 18 2½ | | | 0 3 9 | 0 0 8 | 0 0 3 | |
| Octobre, " .. | 0 14 9 | | | 0 3 9 | 0 0 6 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 9 8 | | | 0 3 9 | 0 0 5 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 2 14 7 | 0 15 0 | 0 2 5 | 0 0 6 |
| Port Colborne .. | John Black | | | Juillet, 1841 .. | 1 15 2 | 0 2 6 | 0 3 7 |
| | | Octobre, " .. | 1 11 11 | 0 2 6 | 0 2 10 | 0 1 2½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 13 0 | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 1 2½ | |
| | | 3 trimestres £ | 5 0 1 | 0 7 6 | 0 9 1 | 0 4 2 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 12 2½ | 0 2 6 | 0 2 10 | 0 1 2 | |
| | | Juillet, " .. | 1 12 8½ | 0 2 6 | 0 3 1½ | 0 1 2 | |
| | | Octobre, " .. | 1 11 3 | 0 2 6 | 0 1 11½ | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 9 2 | 0 2 6 | 0 4 8½ | 0 1 10 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 7 5 4 | 0 10 0 | 0 12 7½ | 0 5 4 |
| | | Port Dalhousie .. | N. Pauling | Juillet, 1841 .. | 0 5 6 | 0 2 0 | 0 0 3 |
| Octobre, " .. | 0 8 3 | | | 0 3 0 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 7 1½ | | | 0 2 0 | 0 0 2½ | | |
| 3 trimestres £ | 1 0 10½ | | | 0 7 0 | 0 0 5½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 8 3 | | | 0 3 0 | 0 0 9½ | | |
| Juillet, " .. | 0 9 1½ | | | 0 2 0 | 0 0 11 | | |
| Octobre, " .. | 0 9 8½ | | | 0 2 0 | 0 1 0 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 10 0½ | | | 0 2 0 | 0 0 3 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 1 17 1½ | 0 9 0 | 0 2 11½ | |
| Port Dover .. | Robert Jenkins | | | Juillet, 1841 .. | 0 19 11 | 0 5 0 | 0 2 2 |
| | | Octobre, " .. | 1 7 4½ | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 7 | 0 5 0 | 0 2 3½ | 0 1 0 | |
| | | 3 trimestres £ | 3 7 10½ | 0 15 0 | 0 6 6½ | 0 3 0 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 12 7½ | 0 5 0 | 0 1 10 | 0 1 6 | |
| | | Juillet, " .. | 1 13 3 | 0 5 0 | 0 3 2 | 0 1 6 | |
| | | Octobre, " .. | 1 8 4 | 0 5 0 | 0 2 10 | 0 1 6 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 19 9 | 0 5 0 | 0 3 1 | 0 1 6 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 6 13 11½ | 1 0 0 | 0 10 11 | 0 6 0 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|----------------|----------------------|---|------------------|----------------------------|--|---------|---|--------|--|
| | | | £ | s. d. | | £ | s. d. | £ | s. d. | |
| Port Hope | D. Smart | Juillet, 1841 .. | 10 | 1 11 | 0 10 0 | 0 18 5½ | 0 11 10 | | | |
| | | Octobre, " .. | 10 | 18 9 | 0 10 0 | 0 14 3 | 0 9 11 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 13 | 8 8 | 0 10 0 | 0 16 3 | 0 11 7 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 34 | 9 4 | 1 10 0 | 2 8 11 | 1 13 4 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 14 | 8 10 | 0 10 0 | 0 16 3 | 0 9 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 11 | 16 7 | 0 10 0 | 0 11 2 | 0 9 11 | | | |
| | | Octobre, " .. | 13 | 7 5 | 0 10 0 | 0 11 1 | 0 11 3½ | | | |
| | | Janvier, 1843 | 13 | 9 11 | 0 10 0 | 0 12 8 | 0 11 0½ | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 53 | 2 9 | 2 0 0 | 2 11 2 | 2 1 9 | | |
| | | Portneuf | A. Gaudrie | Juillet, 1841 .. | 0 | 17 4 | | 0 0 2 | | |
| | | | | Octobre, " .. | 1 | 1 9 | | 0 0 7 | | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 1 | 6 2½ | | | | |
| 3 trimestres £ | 3 | | | 5 3½ | | 0 0 9 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 | | | 6 6½ | | 0 0 2½ | | | | |
| Juillet, " .. | 1 | | | 1 1½ | | 0 0 3½ | | | | |
| Octobre, " .. | 1 | | | 2 9½ | | | | | | |
| Janvier, 1843 | 1 | | | 3 11 | | 0 0 4 | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 4 | 14 4½ | | 0 0 10 | | | |
| Port Robinson | D. M-Farland | | | Juillet, 1841 .. | 0 | 16 6½ | 0 2 6 | 0 2 0 | 0 1 10 | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 15 6 | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 2 0 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 | 19 7 | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 | 11 7½ | 0 7 6 | 0 5 7 | 0 5 4 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 | 1 10 | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 8 | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 | 6 6½ | 0 5 0 | 0 1 3½ | 0 0 5 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 | 6 8 | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 0 10 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 | 17 4 | 0 5 0 | 0 1 1 | 0 1 1 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 4 | 12 4½ | 1 0 0 | 0 6 4½ | 0 3 0 | | |
| | | Port St. François | S. Leith | Juillet, 1841 .. | 1 | 2 3 | 0 2 6 | 0 0 4 | | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 | 16 5 | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | | | Janvier, 1842 | 0 | 18 5 | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres £ | 2 | | | 17 1 | 0 7 6 | 0 0 5 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 | | | 15 6½ | 0 2 6 | 0 0 1 | | | | |
| Juillet, " .. | 0 | | | 16 7½ | 0 2 6 | 0 0 1 | | | | |
| Octobre, " .. | 0 | | | 13 3 | 0 2 6 | | | | | |
| Janvier, 1843 | 0 | | | 11 5 | 0 2 6 | 0 0 1 | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 2 | 16 10 | 0 10 0 | 0 0 3 | | | |
| Port Sarnia | G. Durand | | | Juillet, 1841 .. | 4 | 8 6 | 0 10 0 | 0 1 11 | 0 2 5 | |
| | | Octobre, " .. | 3 | 6 10 | 0 10 0 | 0 0 10 | 0 0 9 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 4 | 2 4 | 0 10 0 | 0 0 10 | 0 0 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 11 | 17 8 | 1 10 0 | 0 3 7 | 0 3 8 | | | |
| | | Avril, " .. | 3 | 19 6 | 0 10 0 | 0 1 1 | 0 0 7 | | | |
| | | Juillet, " .. | 4 | 2 10 | 0 10 0 | 0 0 7 | 0 0 4 | | | |
| | | Octobre, " .. | 3 | 4 2 | 0 10 0 | 0 1 8 | 0 0 4 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 3 | 3 9 | 0 10 0 | 0 0 10 | 0 0 3 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 14 | 10 2 | 2 0 0 | 0 4 2 | 0 1 6 | | |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, ETC.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

12 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|----------|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Port Stanley | J. Bostwick | Juillet, 1841 .. | 1 16 4½ | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 1 7 | | |
| | | Octobre, " .. | 2 3 7½ | 0 5 0 | 0 2 8 | 0 2 9 | | |
| | | Janvier, 1842. | 2 0 6 | 0 5 0 | 0 3 2 | 0 3 7 | | |
| | | 3 trimestres £ | 6 0 6 | 0 15 0 | 0 8 2 | 0 7 11 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 4 5 | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 3 3 | | |
| | | Juillet, " .. | 2 15 4½ | 0 5 0 | 0 4 3 | 0 2 10 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 8 8 | 0 5 0 | 0 5 3 | 0 3 9 | | |
| | | Janvier, 1843. | 3 13 11½ | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 2 7 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 12 2 5 | 1 0 0 | 0 15 7 | 0 12 5 | |
| | | Port Talbot | M. Burwell | Juillet, 1841 .. | 0 13 7 | 0 3 9 | 0 1 2½ | 0 0 3 |
| | | | | Octobre, " .. | 0 14 0 | 0 3 9 | 0 1 8 | 0 0 6 |
| | | | | Janvier, 1842. | 0 15 2 | 0 3 9 | 0 0 5½ | 0 0 5 |
| 3 trimestres £ | 2 2 9 | | | 0 11 3 | 0 3 4 | 0 1 2 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 8 6 | | | 0 3 9 | 0 0 11½ | 0 0 5 | | |
| Juillet, " .. | 0 17 9½ | | | 0 3 9 | 0 0 8 | 0 0 3½ | | |
| Octobre, " .. | 0 13 1 | | | 0 3 9 | 0 1 3 | 0 0 3½ | | |
| Janvier, 1843. | 0 16 11 | | | 0 3 9 | 0 0 4 | 0 0 3½ | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 43 £ | | | 2 16 3½ | 0 15 0 | 0 3 2½ | 0 1 3½ | |
| Pointe Claire | P. C. Valois | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 1½ | | | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 5 3 | | | |
| | | | | Janvier, 1842. | 0 3 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 0 14 10½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 3 1 | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 5 1½ | 0 2 6 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 2 | 0 2 6 | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 2 7 | 0 2 6 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | 0 14 11½ | 0 7 6 | | | |
| | | Prescott | A. Jones | Juillet, 1841 .. | 22 1 4½ | 1 10 0 | 8 11 5 | 0 10 11 |
| | | | | Octobre, " .. | 23 8 11 | 1 10 0 | 7 6 10 | 0 11 5 |
| | | | | Janvier, 1842. | 24 0 6 | 1 10 0 | 8 7 6 | 0 11 11 |
| 3 trimestres £ | 69 10 9½ | | | 4 10 0 | 24 5 9 | 1 14 3 | | |
| Avril, 1842 .. | 26 17 3 | | | 1 10 0 | 8 13 10 | 0 11 1 | | |
| Juillet, " .. | 24 10 3½ | | | 1 10 0 | 11 1 5 | 0 19 7 | | |
| Octobre, " .. | 25 3 10 | | | 1 10 0 | 12 0 7 | 0 11 6 | | |
| Janvier, 1843. | 25 3 2 | | | 1 10 0 | 11 12 7 | 0 10 4 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 101 14 6½ | 6 0 0 | 43 8 5 | 2 12 6 | |
| Preston | A. Ferric | | | Juillet, 1841 .. | 3 7 7 | 0 6 6 | 0 11 3 | 0 18 5 |
| | | | | Octobre, " .. | 4 4 0 | 0 7 2 | 0 11 0 | 0 18 9 |
| | | | | Janvier, 1842.. | 4 9 2½ | 0 8 6 | 0 12 8 | 0 19 8 |
| | | 3 trimestres £ | 12 0 9½ | 1 2 2 | 1 14 11 | 2 16 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 17 7½ | 0 9 6 | 0 15 2 | 0 15 10 | | |
| | | Juillet, " .. | 4 2 0½ | 0 8 0 | 0 9 7 | 0 17 9½ | | |
| | | Octobre, " .. | 4 7 2½ | 0 10 0 | 0 12 6 | 0 15 9 | | |
| | | Janvier, 1843 | 2 17 4 | 0 8 6 | 0 7 3 | 0 7 6 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | 16 4 2½ | 1 16 0 | 2 4 6 | 2 16 10½ | |

Loyer des boîtes à lettres
 £ s. d.
 2 5 0
 2 5 0
 2 5 0

3 trim. £6 15 0
 2 5 0
 2 5 0
 2 5 0

1 année £9 0 0

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Princeton | W. Grinton | Juillet, 1841 .. | 1 4 5 | 0 5 9 | 0 0 3 | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " .. | 0 19 7 | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1842. | 1 0 8½ | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 10½ | |
| | | 3 trimestres .. | £ 3 4 8½ | 0 10 9 | 0 1 1 | 0 1 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 19 4 | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 10 | |
| | | Juillet, " .. | 1 6 9 | 0 2 6 | | 0 1 0 | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 3 | 0 2 6 | 0 0 7 | 0 1 0½ | |
| | | Janvier, 1843. | 1 1 2 | 0 2 6 | 0 0 9½ | 0 1 3 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843 | £ 4 5 6 | 0 10 0 | 0 1 9½ | 0 4 1½ |
| | | Petersburg | J. Earnst (1er trimestre.) | Janvier 1843.. | 0 10 3 | | 0 2 3 |
| Port Credit | W. R. Raines (1er trimestre) | Janvier 1843.. | 0 9 1½ | 0 2 6 | | | |
| Port Rowan | A. M'Lennan (1er trimestre) | Janvier 1843.. | 0 15 9½ | 0 2 6 | | 0 0 11 | |
| Queenston | J. Stayner Salaire | Juillet, 1841 .. | 12 10 0 | 5 0 0 | 112 8 3 | 0 6 10 | |
| | | Octobre, " .. | 12 10 0 | 5 0 0 | 99 3 2 | 0 6 5 | |
| | | Janvier, 1842. | 12 10 0 | 5 0 0 | 96 10 8 | 0 5 6 | |
| | | 3 trimestres | £ 37 10 0 | 15 0 0 | 308 2 1 | 0 18 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 12 10 0 | 5 0 0 | 101 9 3 | 0 8 3 | |
| | | Juillet, " .. | 12 10 0 | 5 0 0 | 113 18 8 | 0 4 5 | |
| | | Octobre " .. | 12 10 0 | 5 0 0 | 118 15 2 | 0 5 9 | |
| | | Janvier, 1843.. | 12 10 0 | 5 0 0 | 113 17 0 | 0 9 0 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843. | £ 50 0 0 | 20 0 0 | 448 0 1 | 1 7 5 |
| | | Rainham | C. Williams | Janvier, 1842 | 0 3 1 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 7 0 | | | 0 1 3 | 0 0 4 | | |
| Juillet, " .. | 0 7 3 | | | 0 1 3 | 0 0 7 | | |
| Octobre, " .. | 0 5 10 | | | | 0 0 9 | | |
| Janvier, 1843. | 0 4 3 | | | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843. | | | £ 1 4 4½ | 0 5 0 | 0 2 2 | |
| Raleigh | J. Read | Juillet, 1841 .. | 24 19 7½ | 1 5 0 | 0 10 10 | 0 10 9½ | |
| | | Octobre, " .. | 30 14 6½ | 1 5 0 | 0 9 7 | 1 12 0½ | |
| | | Janvier, 1842. | 27 9 7½ | 1 5 0 | 0 10 9 | 1 11 7 | |
| | | 3 trimestres | £ 83 3 9½ | 3 15 0 | 1 11 2 | 3 14 5 | |
| | | Avril, 1842 .. | 34 18 0½ | 1 5 0 | 0 15 8 | 1 15 7 | |
| | | Juillet, " .. | 29 15 5½ | 1 5 0 | 0 10 7 | 1 15 11½ | |
| | | Octobre, " .. | 36 13 10½ | 1 5 0 | 0 9 0 | 1 11 4½ | |
| | | Janvier, 1843 | 30 11 11 | 1 5 0 | 0 3 10 | 1 11 1 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. | £ 131 19 3½ | 5 0 0 | 1 18 11 | 6 14 0 |
| | | Ramsay | J. Wylie | Juillet 1841 .. | 2 16 4 | 0 2 6 | 0 1 2 |
| Octobre " .. | 2 19 2½ | | | 0 2 6 | 0 3 8 | 0 1 9½ | |
| Janvier, 1842. | 2 19 3 | | | 0 2 6 | 0 1 4 | 0 1 2 | |
| 3 trimestres | £ 8 14 9 | | | 0 7 6 | 0 6 2 | 0 4 6½ | |
| Avril, 1842, .. | 3 0 7 | | | 0 2 6 | 0 2 3½ | 0 0 9½ | |
| Juillet, " .. | 2 17 4½ | | | 0 2 6 | 0 2 5½ | 0 0 6 | |
| Octobre " .. | 3 6 10 | | | 0 2 6 | 0 4 1 | 0 0 5½ | |
| Janvier, 1843 | 3 0 2½ | | | 0 2 6 | 0 3 5 | 0 0 6 | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843. | | | £ 12 5 0 | 0 10 0 | 0 12 3 | 0 2 3 |

Appendice
(I.)
3 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Rawdon, C. O. | E. Fidler | Juillet, 1841 .. | 0 17 0 | 0 3 9 | 0 0 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 4½ | 0 3 9 | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 19 8 | 0 3 9 | 0 0 9 | 0 0 1½ | |
| | | 3 trimestres .. £ | 2 13 0½ | 0 11 3 | 0 2 2 | 0 0 1½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 3 4½ | 0 3 9 | 0 1 1 | 0 1 2 | |
| | | Juillet, " .. | 1 1 7 | 0 3 9 | 0 0 5 | 0 0 9 | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 11½ | 0 3 9 | 0 0 6 | 0 0 5½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 16 1½ | 0 3 9 | 0 0 5 | 0 0 8 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv, 1843 .. | £ 4 0 0½ | 0 15 0 | 0 2 5 | 0 3 0½ |
| | | Rawdon, C. E. | Thos. Griffith | Juillet, 1841 .. | 1 3 5 | 0 2 6 | 0 2 2 |
| Octobre, " .. | 1 0 0 | | | 0 2 6 | 0 1 5 | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 19 1 | | | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 0 5 | |
| 3 trimestres .. £ | 3 2 6 | | | 0 7 6 | 0 5 0½ | 0 1 7½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 18 1½ | | | 0 2 6 | 0 1 9½ | 0 1 6½ | |
| Juillet, " .. | 1 4 7½ | | | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 0 10 | |
| Octobre, " .. | 1 5 11½ | | | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 0 9½ | |
| Janvier, 1843 .. | 0 18 11 | | | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 0 7 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | | | £ 4 7 7½ | 0 10 0 | 0 6 5 | 0 3 9 |
| Reach | J. Leitch | | | Juillet, 1841 .. | 0 7 9½ | | 0 0 6 |
| | | Octobre, " .. | 0 12 11 | | 0 1 1 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 13 7 | | 0 0 11 | 0 0 2½ | |
| | | 3 trimestres .. £ | 1 14 3½ | | 0 2 6 | 0 0 10 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 14 7 | | 0 0 6 | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 0 15 4½ | | 0 2 0½ | 0 1 11 | |
| | | Octobre, " .. | 6 13 8½ | | 0 1 2 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 14 4½ | 0 2 6 | 0 1 2 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £ 2 18 0½ | 0 2 6 | 0 4 10½ | 0 3 3 |
| | | Repentigny | A. E. Deschamps Salaire | Juillet 1841 .. | 1 5 0 | | |
| Octobre, " .. | 1 5 0 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 5 0 | | | | | | |
| 3 trimestres .. £ | 3 15 0 | | | | | | |
| Avril 1842 .. | 1 5 0 | | | | | | |
| Juillet, " .. | 1 5 0 | | | | | | |
| Octobre, " .. | 1 5 0 | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 5 0 | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | | | £ 5 0 0 | | | |
| Richmond, C. O. | G. Lyon | | | Juillet, 1841 .. | 3 1 7½ | 0 7 6 | 0 2 6 |
| | | Octobre, " .. | 3 18 10 | 0 7 6 | 0 2 2 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 19 1 | 0 7 6 | 0 2 3 | 0 0 1 | |
| | | 3 trimestres .. £ | 10 19 6½ | 1 2 6 | 0 6 11 | 0 0 7 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 4 6½ | 0 7 6 | 0 2 6½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet " .. | 3 19 9 | 0 7 6 | 0 6 2 | 0 0 3½ | |
| | | Octobre " .. | 3 2 9 | 0 7 6 | 0 5 5½ | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1843 .. | £ 3 8 5½ | 0 7 6 | 0 1 6 | 0 0 4 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | £ 13 6 6 | 1 10 0 | 0 15 8 | 0 1 1½ |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|-----------------------|--------------|-----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Richmond, C. E. . . | G. K. Foster | Juillet, 1841 . . | 1 10 3½ | 0 5 0 | 0 5 0 | 0 1 6 | |
| | | Octobre, " . . | 0 19 3 | 0 5 0 | 0 3 8 | 0 1 3 | |
| | | Janvier, 1842 . . | 0 17 2 | 0 5 0 | 0 3 8 | 0 1 8 | |
| | | 3 trimestres . . | £ 3 6 8½ | 0 15 0 | 0 12 4 | 0 4 5 | |
| | | Avril, 1842 . . | 0 18 0 | 0 5 0 | 0 4 7 | 0 1 9½ | |
| | | Juillet, " . . | 1 6 5 | 0 5 0 | 0 4 5 | 0 1 5 | |
| | | Octobre, " . . | 1 2 5 | 0 5 0 | 0 5 2 | 0 1 7 | |
| | | Janvier, 1843 . . | 0 18 6 | 0 5 0 | 0 6 10 | 0 1 2 | |
| | | Une année expirée . . | 5 Janv. 1843 | £ 4 5 4 | 1 0 0 | 1 1 0 | 0 5 11½ |
| | | Richmond Hill . . | J. Sinclair | Juillet, 1841 . . | 1 19 4 | 0 7 6 | 0 2 3 |
| Octobre, " . . | 2 6 4 | | | 0 7 6 | 0 2 1 | 0 1 6 | |
| Janvier, 1842 . . | 2 5 8 | | | 0 7 6 | 0 1 5 | 0 1 11½ | |
| 3 trimestres . . | £ 6 11 4 | | | 1 2 6 | 0 5 9 | 0 4 8½ | |
| Avril, 1842 . . | 2 5 10 | | | 0 7 6 | 0 2 2 | 0 1 6 | |
| Juillet, " . . | 2 2 5 | | | 0 7 6 | 0 2 2½ | 0 1 6 | |
| Octobre, " . . | 2 14 2 | | | 0 7 6 | 0 2 3 | 0 1 6 | |
| Janvier, 1843 . . | 2 3 10 | | | 0 7 6 | 0 1 8½ | 0 1 9 | |
| Une année expirée . . | 5 Janv. 1843 | | | £ 9 6 3 | 1 10 0 | 0 8 4 | 0 6 3 |
| Rigaud . . | S. Fournier | | | Juillet, 1841 . . | 1 0 0 | 0 2 6 | |
| | | Octobre, " . . | 0 17 0 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 . . | 0 18 6 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres . . | £ 2 15 6 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 . . | 0 16 6 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " . . | 0 17 11 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " . . | 0 19 6½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 . . | 0 18 8 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée . . | 5 Janv. 1843 | £ 3 12 7½ | 0 10 0 | | |
| | | Rimouski . . | P. Gauvreau | Juillet, 1841 . . | 1 11 4½ | 0 4 0 | |
| Octobre, " . . | 2 0 3½ | | | 0 4 0 | | | |
| Janvier, 1842 . . | 2 0 0 | | | 0 4 0 | | | |
| 3 trimestres . . | £ 5 11 8 | | | 0 12 0 | | | |
| Avril, 1842 . . | 1 14 8 | | | 0 4 0 | | | |
| Juillet, " . . | 1 7 9½ | | | 0 4 0 | | | |
| Octobre, " . . | 2 2 2 | | | 0 4 0 | | | |
| Janvier, 1843 . . | 1 6 5 | | | 0 4 0 | | | |
| Une année expirée . . | 5 Janv. 1843 | | | £ 6 11 0½ | 0 16 0 | | |
| Rivière du Loup | J. L. Chalon | | | Juillet, 1841 . . | 2 9 5½ | 0 5 0 | 0 1 9 |
| | | Octobre, " . . | 2 6 6½ | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 1 5 | |
| | | Janvier, 1842 . . | 2 15 5 | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 1 0½ | |
| | | 3 trimestres . . | £ 7 11 5 | 0 15 0 | 0 5 8 | 0 3 4 | |
| | | Avril, 1842 . . | 3 9 10 | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 1 8½ | |
| | | Juillet, " . . | 2 19 3½ | 0 5 0 | 0 1 4½ | 0 0 10 | |
| | | Octobre, " . . | 2 16 6 | 0 5 0 | 0 1 4½ | 0 0 2½ | |
| | | Janvier, 1843 . . | 2 19 3½ | 0 5 0 | 0 2 4 | 0 0 11½ | |
| | | Une année expirée . . | 5 Janv. 1843 | £ 12 4 11 | 1 0 0 | 0 7 2 | 0 3 3½ |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------------|--------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Rivière du Loup (en bas.) | H. Davidson | Juillet, 1841 .. | 8 17 2½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 10 15 11 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 9 16 1 | 1 0 0 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 29 9 2½ | 1 0 0 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 7 6½ | 1 0 0 | | | |
| | | Juillet, " .. | 9 7 0 | 1 0 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 9 13 7½ | 1 0 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 2 11 9½ | 1 0 0 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 30 19 11½ | 4 0 0 | | |
| | | Rivière Ouelle | C. H. Tétu | Juillet, 1841 .. | 1 5 11 | | |
| Octobre, " .. | 1 6 8 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 13 0½ | | | | | | |
| 3 trimestres.. £ | 4 5 7½ | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 8 4½ | | | | | | |
| Juillet, " .. | 1 11 1½ | | | | | | |
| Octobre, " .. | 0 18 4 | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 6 11 | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 5 4 9 | | | |
| Robinson | L. Pope | | | Juillet, 1841 .. | 0 11 0 | | 0 0 7 |
| | | Octobre, " .. | 0 9 6 | | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 7 0 | | 0 0 2 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 7 6 | | 0 1 7 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 8½ | | 0 0 3 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 8 6 | | 0 0 3½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 13 7 | 0 12 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 7 5½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 2 0 3 | 0 15 0 | 0 0 6½ | |
| | | Romney | T. Kenwick | Juillet, 1841 .. | 0 3 6½ | 0 2 6 | |
| Octobre, " .. | 0 3 6 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 2 10½ | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres.. £ | 0 9 11 | | | 0 7 6 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 5 3 | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet " .. | 0 3 1 | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre, " .. | 0 5 5½ | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 2 5 | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 0 16 2½ | 0 10 0 | | |
| Russelltown | A. M'Fee | | | Juillet, 1841 .. | 0 17 0 | 0 2 6 | 0 0 2 |
| | | Octobre, " .. | 0 16 10 | 0 2 6 | 0 0 10½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 5 4 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 19 2 | 0 7 6 | 0 1 3½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 0 | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 19 4½ | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | Octobre " .. | 0 19 11 | 0 2 6 | 0 0 0½ | | |
| | | Janvier, 1843.. | 0 16 3 | 0 2 6 | 0 0 3½ | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. | £ 3 11 6½ | 0 10 0 | 0 0 6 | |

Appendice
(I.)

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Rivière Trent | J. Cumming | Juillet, 1841 .. | 5 13 11½ | 0 12 6 | 0 9 5 | 0 3 1 | |
| | | Octobre, " .. | 4 5 1½ | 0 12 6 | 0 4 3 | 0 3 1 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 5 7 5½ | 0 12 6 | 0 6 8 | 0 0 2½ | |
| | | 3 trimestres .. £ | 15 6 6½ | 1 17 6 | 1 0 4 | 0 6 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 6 16 6½ | 0 12 6 | 0 7 11 | 0 2 0½ | |
| | | Juillet, " .. | 4 18 3 | 0 12 6 | 0 2 11 | 0 2 0½ | |
| | | Octobre, " .. | 3 19 5½ | 0 12 6 | 0 9 0 | 0 2 5½ | |
| | | Janvier, 1843 | 5 0 7½ | 0 12 6 | 0 5 6 | 0 0 9½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 20 14 10½ | 2 10 0 | 1 5 4 | 0 7 4 |
| | | St. André | E. Michaud | Juillet, 1841 .. | 0 6 8½ | | |
| Octobre, " .. | 0 9 3 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 5 7½ | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 1 1 7 | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 12 2 | | | 0 1 0 | | | |
| Juillet, " .. | 0 4 4 | | | | | | |
| Octobre, " .. | 0 3 10½ | | | | | | |
| Janvier, 1843 | 0 5 11 | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 1 6 3½ | 0 1 0 | | |
| St. Andrews, C. O. | D. M'Donell | | | Juillet, 1841 .. | 0 16 8½ | 0 2 6 | 0 1 8½ |
| | | Octobre, " .. | 1 5 7 | 0 2 6 | 0 2 5½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 1 10 | 0 2 6 | 0 2 2½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 3 4 1½ | 0 7 6 | 0 6 4½ | 0 2 6 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 4½ | 0 2 6 | 0 2 9½ | | |
| | | Juillet, " .. | 1 0 1 | 0 2 6 | 0 0 6½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 19 5 | 0 2 6 | 0 0 11 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 19 2½ | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 3 14 1 | 0 10 0 | 0 4 9 | |
| | | St. Andrews, C. E. | W. G. Blanchard | Juillet, 1841 .. | 3 7 11 | 0 7 6 | 0 4 2 |
| Octobre " .. | 3 3 0 | | | 0 7 6 | 0 4 8 | 0 2 0 | |
| Janvier, 1842 .. | 3 10 10 | | | 0 7 6 | 0 2 6 | 0 2 3 | |
| 3 trimestres £ | 10 1 9 | | | 1 2 6 | 0 11 4 | 0 6 11 | |
| Avril, 1842 .. | 4 15 0 | | | 0 7 6 | 0 3 7 | 0 4 4 | |
| Juillet, " .. | 4 0 5 | | | 0 7 6 | 0 3 10 | 0 3 4 | |
| Octobre " .. | 3 16 9 | | | 0 7 6 | 0 2 7 | 0 2 3 | |
| Janvier, 1843 | 4 18 9 | | | 0 7 6 | 0 3 1 | 0 2 0 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 17 10 11 | 1 10 0 | 0 13 1 | 0 11 11 |
| Ste. Anne-la-Pérade | L. F. Chaperon | | | Juillet, 1841 .. | 1 18 8 | 0 3 9 | 0 0 8 |
| | | Octobre " .. | 1 19 1 | 0 3 0 | 0 0 5 | 0 1 2 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 4 3 | 0 3 0 | 0 0 8½ | 0 1 2½ | |
| | | 3 trimestres .. £ | 6 2 0 | 0 9 9 | 0 1 9½ | 0 2 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 1 1 | 0 3 0 | 0 0 11 | 0 1 2 | |
| | | Juillet, " .. | 2 1 7½ | 0 3 0 | 0 0 7 | 0 1 3 | |
| | | Octobre, " .. | 1 12 9½ | 0 3 0 | 0 0 9 | 0 0 9½ | |
| | | Janvier, 1843 | 2 11 2 | 0 3 0 | 0 0 8 | 0 1 1 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 9 6 8 | 0 12 0 | 0 2 11 | 0 4 3½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|------------------------|-----------------|--------------------------|---|----------------------------|--|---|--------|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Ste. Anne-la-Pocatière | R. Piuze | Juillet, 1841 .. | 0 9 6½ | | | | | |
| | | Octobre " .. | 0 6 2½ | | | | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 11 8½ | | | | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 1 7 5½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 4½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 0 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 16 8 | | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 2 9 0½ | | | | |
| | | Ste. Anne-Bout de l'Isle | E. M'Naughten | Juillet, 1841 .. | 0 12 2 | | | |
| Octobre " .. | 0 12 0 | | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 1 0 | | | | | | | |
| 3 trimestres.. | £ 2 5 2 | | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 17 6 | | | | | | | |
| Juillet " .. | 0 14 10 | | | | | | | |
| Octobre " .. | 0 19 6½ | | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 1 6 8 | | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 3 18 6½ | | | | |
| St. Antoine | R. T. Noël | | | Juillet, 1841 .. | 0 8 5 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 4½ | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 5 3 | | | | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 0 18 0½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 6 1 | 0 3 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 5 6½ | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 11 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 5 1 | 0 1 3 | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 1 2 7½ | 0 4 3 | | | |
| | | St. Benoit | P. H. Lemaire | Octobre, 1841.. | 0 11 6½ | 0 2 6 | | |
| Janvier, 1842.. | 0 12 4 | | | 0 2 6 | | | | |
| 3 trimestres.. | £ 1 3 10½ | | | 0 5 0 | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 9 4½ | | | 0 2 6 | | | | |
| Juillet, " .. | 0 5 8 | | | 0 2 6 | | | | |
| Octobre, " .. | 0 12 10½ | | | 0 2 6 | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 10 11½ | | | 0 2 6 | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 1 18 10½ | 0 10 0 | | | |
| Ste. Catherine | W. H. Merritt | | | Juillet, 1841 .. | 16 16 2½ | 1 0 0 | 2 17 7 | 1 11 2 |
| | | | | Octobre " .. | 17 10 2½ | 1 0 0 | 2 4 2½ | 1 10 9½ |
| | | Janvier, 1842 .. | 19 13 5 | 1 0 0 | 2 16 1 | 1 9 6 | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 53 19 10 | 3 0 0 | 7 17 10½ | 4 11 5½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 23 2 11½ | 1 0 0 | 3 15 1 | 1 2 7 | | |
| | | Juillet, " .. | 22 17 7½ | 1 0 0 | 2 18 0 | 1 3 3 | | |
| | | Octobre, " .. | 26 11 5½ | 1 0 0 | 3 1 6 | 1 2 11 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 26 10 5 | 1 0 0 | 2 15 1 | 0 19 6 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 99 2 5½ | 4 0 0 | 12 9 8 | 4 8 3 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

13 Décembre.

13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|-------------------|----------------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| St. Césaire | W. H. Chaffres | Juillet, 1841 | 0 19 0 | | 0 1 11½ | | |
| | | Octobre " | 0 16 6 | | 0 1 2 | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 2 5½ | | 0 1 8½ | 0 0 4 | |
| | | 3 trimestres | £ 2 17 11½ | | 0 4 10 | 0 0 4 | |
| | | Avril, 1842 | 1 1 9 | 0 5 0 | 0 1 11 | 0 0 2 | |
| | | Juillet " | 1 2 4½ | | 0 1 9½ | 0 0 3 | |
| | | Octobre " | 0 17 9 | | 0 2 1 | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 1 8½ | 0 5 0 | 0 1 5½ | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 4 3 7 | 0 10 0 | 0 7 3 | 0 1 3 |
| | | St. Charles | P. Chevallier | Juillet, 1841 | 1 6 4 | | 0 2 9 |
| Octobre " | 1 6 9 | | | | 0 1 11½ | 0 2 0 | |
| Janvier, 1842 | 1 12 9 | | | | 0 1 2½ | 0 2 9 | |
| 3 trimestres | £ 4 5 10 | | | | 0 5 11 | 0 6 8 | |
| Avril, 1842 | 1 16 3½ | | | | 0 1 4 | 0 2 3 | |
| Juillet " | 1 19 2 | | | | 0 1 7 | 0 1 9 | |
| Octobre " | 2 15 9 | | | 0 5 0 | 0 1 2½ | | |
| Janvier, 1843 | 2 12 0 | | | 0 5 0 | 0 1 0 | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 9 3 2½ | 0 10 0 | 0 5 1½ | 0 4 0 |
| Ste. Croix | M. Couture | | | Juillet, 1841 | 0 5 10 | 0 1 5 | |
| | | Octobre " | 0 4 1 | | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 4 9 | 0 5 0 | | | |
| | | 3 trimestres | £ 0 4 8 | 0 6 5 | | | |
| | | Avril, 1842 | 0 6 1 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet " | 0 7 5½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre " | 0 6 6 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 4 11 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 1 4 11½ | 0 10 0 | | |
| | | St. Denis | O. Shamard | Juillet, 1841 | 1 18 10 | 0 5 0 | 0 1 5 |
| Octobre " | 1 17 6 | | | 0 5 0 | 0 1 5½ | 0 0 8 | |
| Janvier, 1842 | 2 2 7½ | | | 0 5 0 | 0 0 10 | 0 0 8 | |
| 3 trimestres | £ 5 18 11½ | | | 0 15 0 | 0 3 8½ | 0 2 0 | |
| Avril, 1842 | 1 17 10½ | | | 0 5 0 | 0 3 4 | 0 0 6 | |
| Juillet " | 1 16 8½ | | | 0 5 0 | 0 1 9½ | 0 0 6 | |
| Octobre " | 1 13 3 | | | 0 5 0 | 0 0 9 | 0 0 9 | |
| Janvier, 1843 | 2 7 8½ | | | 0 5 0 | 0 0 8½ | 0 0 0 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 7 15 6½ | 1 0 0 | 0 6 7 | 0 1 9 |
| Ste. Elizabeth | C. P. D. O. Girardin | | | Juillet, 1841 | 0 7 11 | 0 2 6 | 0 0 9½ |
| | | Octobre " | 0 8 11 | 0 2 6 | 0 0 6 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1842 | 0 16 8 | 0 2 6 | 0 0 8½ | 0 0 6 | |
| | | 3 trimestres | £ 1 13 6 | 0 7 6 | 0 2 0 | 0 1 6 | |
| | | Avril, 1842 | 0 15 3 | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 0 1½ | |
| | | Juillet " | 0 19 3½ | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 0 1 | |
| | | Octobre " | 0 12 10 | 0 2 6 | 0 0 3½ | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 9 9 | 0 2 6 | 0 0 5½ | 0 0 0½ | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 2 17 1½ | 0 10 0 | 0 2 3 | 0 0 3 |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| St. Eustache | D. Mitchel | Juillet, 1841 | 1 17 5 | 0 10 0 | 0 0 7 | 0 0 8 | |
| | | Octobre, " | 2 4 7 | 0 10 0 | 0 0 11½ | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1842 | 1 10 9½ | 0 10 0 | 0 1 5 | 0 0 6 | |
| | | 3 trimestres ..£ | 5 12 9½ | 1 10 0 | 0 2 11½ | 0 1 9 | |
| | | Avril, 1842 | 1 16 0 | 0 10 0 | 0 1 5½ | 0 0 9 | |
| | | Juillet, " | 1 16 2 | 0 10 0 | 0 1 8 | 0 0 11 | |
| | | Octobre, " | 1 15 9½ | 0 10 0 | 0 1 5½ | 0 0 7 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 10 8 | 0 10 0 | 0 0 6½ | 0 0 7 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | 6 18 7½ | 2 0 0 | 0 5 1½ | 0 2 10 |
| | | St. François | J. Gill | Juillet, 1841 | 2 8 7 | 0 2 6 | 0 0 3 |
| Octobre, " | 1 18 6 | | | 0 2 6 | 0 0 5 | 0 2 10 | |
| Janvier, 1842 | 1 8 9 | | | 0 2 6 | 0 0 3 | 0 1 2 | |
| 3 trimestres ..£ | 5 15 10 | | | 0 7 6 | 0 0 11 | 0 7 1 | |
| Avril, 1842 | 1 5 7 | | | 0 2 6 | 0 0 2 | 0 0 8½ | |
| Juillet, " | 1 14 11 | | | 0 2 6 | 0 0 2½ | 0 0 7½ | |
| Octobre, " | 1 16 9 | | | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 1 3 | |
| Janvier, 1843 | 1 6 4½ | | | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 10½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | | | 6 3 7½ | 0 10 0 | 0 0 6½ | 0 3 5½ |
| St. George | G. Stanton | | | Juillet, 1841 | 1 11 0 | 0 2 6 | 0 2 2 |
| | | Octobre, " | 1 11 2½ | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 2 5 | |
| | | Janvier, 1842 | 1 16 8 | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 3 1 | |
| | | 3 trimestres ..£ | 4 18 10½ | 0 7 6 | 0 6 8 | 0 7 11 | |
| | | Avril, 1842 | 1 12 3 | 0 2 6 | 0 2 3 | 0 1 9 | |
| | | Juillet, " | 1 7 9 | 0 2 6 | 0 2 6 | 0 1 4 | |
| | | Octobre, " | 1 12 4 | 0 2 6 | 0 1 11½ | 0 1 3½ | |
| | | Janvier, 1843 | 1 10 2 | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 1 3½ | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | 6 2 6 | 0 10 0 | 0 7 9 | 0 5 8 |
| | | St. Hilaire | H. De Rouville | Juillet, 1841 | 1 6 8½ | 0 2 6 | 0 3 1 |
| Octobre, " | 1 4 6 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | | |
| Janvier, 1842 | 1 2 2 | | | 0 2 6 | 0 1 5½ | | |
| 3 trimestres ..£ | 3 13 4½ | | | 0 7 6 | 0 5 7½ | | |
| Avril, 1842 | 1 1 10½ | | | 0 2 6 | 0 1 3 | | |
| Juillet, " | 1 1 2 | | | 0 2 6 | 0 1 2 | | |
| Octobre, " | 0 18 0 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | | |
| Janvier, 1843 | 1 3 4½ | | | 0 2 6 | 0 1 2 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 4 4 5 | 0 10 0 | 0 4 8 | |
| St. Hyacinthe | Wm. Honey | | | Juillet, 1841 | 3 5 6½ | 0 5 0 | 0 4 8½ |
| | | Octobre " | 3 7 11 | 0 5 0 | 0 4 5½ | | |
| | | Janvier, 1842 | 3 15 1½ | 0 5 0 | 0 4 4 | | |
| | | 3 trimestres £ | 10 8 7 | 0 15 0 | 0 13 6 | | |
| | | Avril, 1842 | 4 5 9½ | 0 5 0 | 0 4 9 | | |
| | | Juillet " | 4 15 10½ | 0 5 0 | 0 4 1 | | |
| | | Octobre " | 3 14 0 | 0 5 0 | 0 4 2 | | |
| | | Janvier, 1843 | 5 5 5½ | 0 5 0 | 0 5 0 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 18 1 1½ | 1 0 0 | 0 18 0 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre.Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| St. Jacques | J. Dufresne | Juillet, 1841 .. | 0 13 9½ | | 0 0 2½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 6 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 12 5½ | | 0 0 1 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 16 9 | | 0 0 3½ | | |
| | | Avril 1842, .. | 0 18 9½ | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 2 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 17 3 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 17 2 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 £ | 3 7 4½ | 0 2 6 | | |
| | | St. Jean Pt. Joli | S. Fraser | Juillet, 1841 .. | 0 8 10 | | |
| Octobre, " .. | 0 7 9 | | | | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 7 10 | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 1 4 5 | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 9 3½ | | | | | | |
| Juillet, " .. | 0 11 8 | | | | | | |
| Octobre, " .. | 0 7 8½ | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 6 11½ | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 £ | | | 1 15 7½ | | | |
| St. John's, C. O. | J. Davis | | | Juillet, 1841 .. | 0 11 6 | | 0 3 7 |
| | | Octobre, " .. | 0 16 8 | | 0 3 8 | 0 4 6½ | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 0 1½ | | 0 3 5½ | 0 4 9½ | |
| | | 3 trimestres £ | 1 8 3½ | | 0 10 8½ | 0 13 8½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 1½ | | 0 1 10½ | 0 2 2 | |
| | | Juillet, " .. | 0 7 11½ | | 0 2 11 | 0 9 0½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 11 | | 0 2 1 | 0 0 11½ | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 7 10½ | 0 10 0 | 0 1 10½ | 0 1 0 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 1 17 10½ | 0 10 0 | 0 8 9 | 0 13 2 |
| | | St. Jean C. E. | C. Patte | Juillet, 1841 .. | 18 17 2 | 2 10 0 | 1 2 6 |
| Octobre, " .. | 16 10 10 | | | 2 10 0 | 1 1 3 | 0 8 11½ | |
| Janvier, 1842 .. | 18 12 7 | | | 2 10 0 | 1 3 0 | 0 9 7 | |
| 3 trimestres £ | 54 0 7 | | | 7 10 0 | 3 6 9 | 1 5 9½ | |
| Avril, 1842 .. | 20 12 5 | | | 2 10 0 | 1 5 0 | 0 11 10½ | |
| Juillet, " .. | 18 0 1½ | | | 2 10 0 | 1 4 0 | 0 12 0½ | |
| Octobre, " .. | 20 11 4½ | | | 2 10 0 | 1 3 7 | 0 11 1 | |
| Janvier, 1843 .. | 20 3 8 | | | 3 10 0 | 1 5 0 | 0 6 8 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 79 7 7 | 10 0 0 | 4 17 7 | 2 1 8 |
| St. Laurent | D. M'Donald | | | Juillet, 1841 .. | 0 11 11½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 3½ | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 12 0 | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 18 3 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 9 3 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 11½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 6 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 13 6 | | | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843 £ | 2 5 2½ | | | |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|-----------------|--------------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Ste. Luce | A. E. Gauvreau | Juillet, 1841 .. | 0 5 3½ | | | | |
| | | Octobre " .. | 0 13 4 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 7 10½ | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 1 6 6 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 4 3 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 7 11½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 9 10 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 11 10½ | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 1 13 11 | | | |
| | | Ste. Marie de Monnoir... | F. H. Gatién | Juillet, 1841 .. | 0 14 8 | | |
| Octobre, " .. | 0 12 2 | | | | | | |
| Janvier, 1842.. | 0 14 3 | | | | | 0 0 4½ | |
| 3 trimestres .. | £ 2 1 1 | | | | | 0 0 4½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 11 8 | | | | | 0 0 10½ | |
| Juillet, " .. | 0 13 7 | | | | | 0 0 10 | |
| Octobre, " .. | 0 12 4½ | | | | | 0 0 10½ | |
| Janvier, 1843 .. | 0 13 0½ | | | | | 0 0 8½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ 2 10 8 | | | 0 3 3½ |
| St. Martin | C. Smallwood | | | Juillet, 1841 .. | 0 9 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 2 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 12 1½ | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 1 13 4½ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 9 7 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 6 6 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 11 | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 11 3½ | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ 1 16 3½ | | | |
| | | Ste. Martine | C. M. Le Brun | Juillet, 1841 .. | 0 12 3 | 0 1 3 | 0 0 2 |
| Octobre, " .. | 0 12 11 | | | 0 1 3 | 0 0 3 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 12 9 | | | 0 1 3 | 0 0 5 | | |
| 3 trimestres | £ 1 17 11 | | | 0 3 9 | 0 0 10 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 0 8 | | | 0 1 3 | 0 0 3 | | |
| Juillet, " .. | 0 16 10 | | | 0 1 3 | 0 0 2 | | |
| Octobre, " .. | 0 12 1 | | | 0 1 3 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 11 6½ | | | 0 1 3 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 1 1½ | 0 5 0 | 0 0 5 | |
| St. Michel | M. Bacquet | | | Octobre, 1841.. | 0 1 8 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 3 5½ | | | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 0 5 1½ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 10 6 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 7 10½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre " .. | 0 6 4 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 9 3½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 1 14 0 | 0 10 0 | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)

Appendice (I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|------------------------|----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| St. Nicolas | M. Scott | Juillet, 1841 .. | 0 4 11 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 5 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 3 0 | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 0 12 4 | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 7 11½ | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 8 6 | 1 0 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 6 5½ | 0 5 0 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 5½ | 0 5 0 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 1 13 4½ | 1 10 0 | | |
| | | St. Ours | J. B. Maranda Salaire | Juillet, 1841 .. | 2 0 0 | 0 5 0 | 0 0 6½ |
| Octobre, " .. | 2 0 0 | | | 0 5 0 | 0 0 10 | | |
| Janvier, 1842 .. | 1 16 2½ | | | 0 5 0 | 0 1 5½ | | |
| 3 trimestres £ | 5 16 2½ | | | 0 15 0 | 0 2 10 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 11 9 | | | 0 5 0 | 0 1 0 | | |
| Juillet, " .. | 1 8 8 | | | 0 5 0 | 0 0 5 | | |
| Octobre, " .. | 1 2 4 | | | 0 5 0 | 0 0 10 | | |
| Janvier, 1843 | 1 19 6½ | | | 0 5 0 | 0 0 10 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 6 2 3½ | 1 0 0 | 0 3 1 | |
| Baie St. Paul | John Kane | | | Juillet, 1841 .. | 0 10 9 | 0 2 6 | |
| | | Octobre, " .. | 0 11 9 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 14 0 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 16 6 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 15 0 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 12 4 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 9½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 4 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 2 8 5½ | 0 10 0 | | |
| | | St. Pie | G. Bridgeman | Juillet, 1841 .. | 1 0 9 | 0 2 6 | 0 3 1½ |
| Octobre, " .. | 0 17 10 | | | 0 2 6 | 0 4 5½ | 0 1 6 | |
| Janvier, 1842 | 1 0 3 | | | 0 2 6 | 0 3 9½ | 0 1 7 | |
| 3 trimestres £ | 2 18 10 | | | 0 7 6 | 0 11 4½ | 0 4 11 | |
| Avril, 1842 .. | 1 6 6 | | | 0 2 6 | 0 3 10 | 0 1 7 | |
| Juillet, " .. | 0 19 4 | | | 0 2 6 | 0 3 3 | 0 1 6 | |
| Octobre, " .. | 0 16 4 | | | 0 2 6 | 0 3 3 | 0 2 0 | |
| Janvier, 1843 | 1 3 1½ | | | 0 2 6 | 0 3 1 | 0 1 2 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 4 5 3½ | 0 10 0 | 0 13 5 | 0 6 3 |
| St. Pierre-les-Bequets | A. P. Méthot | | | Juillet, 1841 .. | 1 3 9½ | | 0 0 1 |
| | | Octobre, " .. | 0 19 5 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 6 | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 3 3 8½ | | 0 0 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 12 2 | 0 6 6 | 0 0 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 4 8½ | | 0 0 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 9 | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 4 3½ | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 4 19 11 | 0 6 6 | 0 0 2 | |

Appendice
(I)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| St. Roch des Aunais | A. Morin | Juillet, 1841 .. | 0 10 4½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 4½ | | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 9 8½ | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 12 5½ | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 11 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 2½ | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 11½ | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 12 6 | | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 2 0 7 | | | |
| | | St. Roch l'Achigan | L. Archambault | Juillet, 1841 .. | 0 10 4 | 0 10 0 | |
| Octobre, " .. | 0 8 10 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1842. | 0 12 3 | | | 0 2 6 | | | |
| 3 trimestres £ | 1 11 5 | | | 0 15 0 | | | |
| Avril, 1842 .. | 0 10 5½ | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 8 1 | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre, " .. | 0 6 6½ | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843. | 0 7 2 | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée | 5 Janvier, 43 £ | | | 1 12 3 | 0 10 0 | | |
| Ste. Scholastique .. | O. Barcelo | | | Janvier, 1842 | 1 2 7 | | |
| | | Octobre, 1842 | 0 13 0½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 6 9 | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | 0 19 9½ | 0 5 0 | | |
| St. Stanislas | F. Lafèche | Juillet, 1841 .. | 0 12 7 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 0 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 9 8 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 14 3 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 3 | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 5 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 10 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 9 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | 2 11 11 | 0 10 0 | | |
| | | St. Sylvestre | T. Mackie | Juillet, 1841 .. | 0 18 1 | | |
| Octobre, " .. | 1 3 0 | | | | | | |
| Janvier, 1842. | 0 18 10 | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 2 19 11 | | | | | | |
| Avril, 1842 .. | 1 3 2 | | | | | | |
| Juillet, " .. | 1 5 3½ | | | | | | |
| Octobre, " .. | 1 7 9 | | | | | | |
| Janvier, 1843. | 1 4 10 | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 5 1 0½ | | | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------------|----------------|--------------------|---|----------------------------|--|---|---------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Sto Thérèse de Blainville | J. Morris | Juillet, 1841 .. | 1 3 9½ | 0 5 0 | | 0 0 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 5½ | 0 5 0 | | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 15 7 | 0 5 0 | | 0 0 8 | | |
| | | 3 trimestres..£ | 2 15 10 | 0 15 0 | | 0 1 7 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 14 6½ | 0 5 0 | | 0 0 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 9 | 0 5 0 | | 0 0 4½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 18 2 | 0 5 0 | | 0 0 5 | | |
| | | Janvier, 1843. | 1 4 7½ | 0 5 0 | | 0 0 11 | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843 £ | 3 14 1 | 1 0 0 | | 0 2 2½ | |
| | | St. Thomas C. O. | E. Ermatinger | Juillet, 1841 .. | 10 16 10 | 2 0 0 | 0 19 5½ | 0 10 2 |
| Octobre, " .. | 11 3 1½ | | | 2 0 0 | 0 12 0 | 0 11 1 | | |
| Janvier, 1842. | 12 16 11 | | | 2 0 0 | 0 15 7 | 0 10 11½ | | |
| 3 trimestres £ | 34 16 10½ | | | 6 0 0 | 2 7 0½ | 1 12 2½ | | |
| Avril, 1842 .. | 10 17 1 | | | 2 0 0 | 0 16 8 | 0 10 6 | | |
| Juillet, " .. | 11 8 4½ | | | 2 0 0 | 0 16 5 | 0 14 5 | | |
| Octobre " .. | 11 5 0 | | | 2 0 0 | 0 11 9 | 0 13 1 | | |
| Janvier, 1843.. | 11 12 4 | | | 2 0 0 | 0 14 6 | 0 11 6 | | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 45 2 9½ | 8 0 0 | 2 19 4 | 2 9 6 | |
| St. Thomas C. E. | E. P. Taché | | | Juillet, 1841 .. | 1 1 3 | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 0 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1842. | 0 12 2 | | | | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 13 5 | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 2 4½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 1 0 0 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 0 7½ | | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 2 7 | | | | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 4 5 7 | | | | |
| | | St. Vincent | W. Stephenson | Octobre 1841 | 0 6 0½ | | | |
| Janvier, 1842. | 0 10 4 | | | | | | | |
| 3 trimestres £ | 0 16 4½ | | | | | | | |
| Avril, 1842, .. | 0 11 2½ | | | | | | | |
| Juillet, " .. | 0 17 10½ | | | | | | | |
| Octobre " .. | 0 19 9 | | | 0 2 6 | | | | |
| Janvier, 1843 | 1 1 10 | | | 0 2 6 | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 3 10 8 | 0 5 0 | | | |
| St. Vincent-de-Paul | C. Germain | | | Juillet, 1841 .. | 0 2 3½ | | | |
| | | | | Octobre " .. | 0 14 5½ | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 4 2 | | | | | |
| | | 3 trimestres£ | 1 0 11 | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 2 10 | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 4 0 | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 3 2 | | | | | |
| | | Janvier, 1843. | 0 2 9 | | | | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 0 12 9 | | | | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|-------------------|--------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|---------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Sand Hill | H. Yeoman | Octobre, 1841 | 0 6 4½ | | | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 3 8 | 0 2 6 | | | | |
| | | 3 trimestres | £ 0 10 0½ | 0 2 6 | | | | |
| | | Avril, 1842 | 0 8 6½ | 0 2 6 | | | | |
| | | Juillet, " " | 0 6 3 | 0 2 6 | | | | |
| | | Octobre, " " | 0 13 1 | 0 2 6 | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 11 4½ | 0 2 6 | | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 1 19 3 | 0 10 0 | | 0 0 2 | |
| | | Sandwich | E. Holland | Juillet, 1841 | 9 0 3½ | 2 10 0 | 0 6 11½ | 1 4 8 |
| | | | | Octobre, " " | 9 16 10 | 2 10 0 | 0 3 9 | 1 4 10 |
| Janvier, 1842 | 15 10 3 | | | 2 10 0 | 0 4 2 | 1 8 2 | | |
| 3 trimestres | £ 34 7 4½ | | | 7 10 0 | 0 14 10½ | 3 17 8 | | |
| Avril, 1842 | 22 4 0 | | | 2 10 0 | 0 4 1 | 1 6 3 | | |
| Juillet, " " | 15 8 2 | | | 2 10 0 | 0 5 0½ | 1 8 9 | | |
| Octobre, " " | 14 12 2 | | | 2 10 0 | 0 2 11 | 1 10 2 | | |
| Janvier, 1843 | 14 6 2½ | | | 2 10 0 | 0 2 7 | 0 9 10 | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 65 10 6½ | 10 0 0 | 0 14 7½ | 4 15 0 | |
| Scarboro | A. McLean | | | Juillet, 1841 | 1 5 7 | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 0 6 |
| | | Octobre, " " | 1 4 11 | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 1 | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 10 6 | 0 2 6 | 0 1 11 | 0 0 10 | | |
| | | 3 trimestres | £ 4 1 0 | 0 7 6 | 0 6 4 | 0 2 5 | | |
| | | Avril, 1842 | 1 11 9 | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 1 3 | | |
| | | Juillet, " " | 1 15 5 | 0 2 6 | 0 1 11½ | 0 1 0 | | |
| | | Octobre, " " | 1 10 6 | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 1 6 | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 18 10 | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 0 11 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 6 16 6 | 0 10 0 | 0 7 0½ | 0 4 8 | |
| | | Seneca | James Little | Juillet, 1841 | 1 9 8 | 0 2 6 | 0 2 4 | 0 0 5 |
| Octobre, " " | 1 8 10 | | | 0 2 6 | 0 2 2½ | 0 0 11 | | |
| Janvier, 1842 | 1 14 8 | | | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 2 6 | | |
| 3 trimestres | £ 4 13 2 | | | 0 7 6 | 0 6 4½ | 0 3 10 | | |
| Avril, 1842 | 2 8 4½ | | | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 2 6 | | |
| Juillet, " " | 1 17 9 | | | 0 2 6 | 0 2 5 | 0 1 6 | | |
| Octobre, " " | 1 15 5 | | | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 0 11 | | |
| Janvier, 1843 | 1 18 5½ | | | 0 2 6 | 0 0 11½ | 0 1 3 | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 8 0 0 | 0 10 0 | 0 6 11½ | 0 6 2 | |
| Seymour Est | J. Rainie | | | Juillet, 1841 | 1 4 8 | | 0 2 2 | 0 1 2 |
| | | Octobre, " " | 1 1 1½ | 0 5 0 | 0 1 7½ | 0 1 0 | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 4 0 | 0 5 0 | 0 2 1 | 0 0 9 | | |
| | | 3 trimestres | £ 3 9 9½ | 0 10 0 | 0 5 10½ | 0 2 11 | | |
| | | Avril, 1842 | 1 5 3½ | 0 5 0 | 0 2 6 | 0 1 0 | | |
| | | Juillet, " " | 1 4 3½ | 0 5 0 | 0 1 9½ | 0 0 9 | | |
| | | Octobre, " " | 1 4 5 | 0 5 0 | 0 0 9 | 0 0 10 | | |
| | | Janvier, 1843 | 2 0 2 | 0 5 0 | 0 1 6 | 0 0 10 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 5 14 2 | 1 0 0 | 0 6 6½ | 0 3 5 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|--------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Seymour West | H. L. Rowed | Juillet, 1841 | 0 17 9 | 0 5 0 | 0 0 3 | | |
| | | Octobre, " | 0 19 3 | 0 5 0 | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 14 6 | 0 5 0 | 0 0 3½ | 0 0 9½ | |
| | | 3 trimestres.. | £ 2 11 6 | 0 15 0 | 0 1 1½ | 0 0 9½ | |
| | | Avril, 1842 | 0 18 4 | 0 5 0 | 0 0 9 | 0 1 0 | |
| | | Juillet, " | 0 14 4 | 0 5 0 | 0 0 6 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " | 0 16 8 | 0 5 0 | 0 0 2 | 0 0 5 | |
| | | Janvier, 1843 | 0 14 11½ | 0 5 0 | 0 0 3 | 0 0 5½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 3 4 3½ | 1 0 0 | 0 1 8 | 0 2 3½ |
| | | Shannonville | R. M. Michael | Juillet, 1841 | 0 18 4½ | 0 2 6 | 0 1 2 |
| Octobre, " | 0 15 3½ | | | 0 2 6 | 0 0 7 | | |
| Janvier, 1842 | 1 3 8½ | | | 0 2 6 | 0 1 6½ | | |
| 3 trimestres.. | £ 2 17 4½ | | | 0 7 6 | 0 3 3½ | | |
| Avril, 1842 | 0 17 1½ | | | 0 2 6 | 0 2 3½ | | |
| Juillet, " | 0 16 8½ | | | 0 2 6 | 0 2 6 | | |
| Octobre, " | 1 2 6 | | | 0 2 6 | 0 2 9 | | |
| Janvier, 1843 | 1 1 10 | | | 0 2 6 | 0 3 6 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 18 2 | 0 10 0 | 0 11 0½ | |
| Sharon | J. Hogaboom | | | Juillet, 1841 | 0 14 10 | 0 2 6 | 0 0 2 |
| | | Octobre, " | 0 16 6½ | 0 2 6 | 0 0 6½ | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1842 | 0 16 8½ | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 1 1 | |
| | | 3 trimestres.. | £ 2 8 1 | 0 7 6 | 0 1 9 | 0 2 6 | |
| | | Avril, 1842 | 1 0 2½ | 0 2 6 | 0 1 8 | 0 1 4 | |
| | | Juillet, " | 0 14 3 | 0 2 6 | 0 1 5½ | 0 1 6½ | |
| | | Octobre, " | 0 18 7½ | 0 2 6 | 0 1 0½ | 0 1 9 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 1 0½ | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 1 1 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 3 14 1½ | 0 10 0 | 0 5 3 | 0 5 8½ |
| | | Sheffield | W. Churchill | Juillet, 1841 | 1 3 0 | 0 4 0 | 0 1 1 |
| Octobre, " | 0 16 4½ | | | 0 4 0 | 0 0 11½ | | |
| Janvier, 1842 | 0 15 7 | | | 0 4 0 | 0 0 2 | 0 0 7½ | |
| 3 trimestres.. | £ 2 14 11½ | | | 0 12 0 | 0 2 2½ | 0 1 2 | |
| Avril, 1842 | 0 17 9½ | | | 0 4 3 | 0 0 9 | | |
| Juillet, " | 0 19 4½ | | | 0 4 3 | 0 0 5½ | | |
| Octobre, " | 1 3 7 | | | 0 4 3 | 0 0 6 | 0 0 2½ | |
| Janvier, 1843 | 0 14 3½ | | | 0 4 6 | 0 0 8½ | 0 0 9½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 15 0½ | 0 17 3 | 0 2 5 | 0 1 0 |
| Sherbrooke | W. Brookes | | | Juillet, 1841 | 8 3 0 | 2 0 0 | 4 15 3 |
| | | Octobre, " | 7 14 5½ | 2 0 0 | 4 15 3 | 0 15 5½ | |
| | | Janvier, 1842 | 8 16 6 | 2 0 0 | 5 0 6 | 0 16 10½ | |
| | | 3 trimestres.. | £ 24 13 11½ | 6 0 0 | 14 11 0 | 2 8 3 | |
| | | Avril, 1842 | 9 10 6 | 2 0 0 | 5 0 7 | 0 14 7 | |
| | | Juillet, " | 8 14 3 | 2 0 0 | 5 0 6 | 0 16 4 | |
| | | Octobre, " | 10 2 7 | 2 0 0 | 4 10 1 | 0 15 5 | |
| | | Janvier, 1843 | 8 4 7 | 2 0 0 | 4 15 2 | 0 15 7 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 36 11 11 | 8 0 0 | 19 6 4 | 3 1 11 |

Appendice
(I)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|--------|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Simcoe | D. Campbell | Juillet, 1841 .. | 8 14 6 | 1 5 0 | 0 13 11½ | 0 17 5½ | | |
| | | Octobre, " .. | 9 14 3 | 1 5 0 | 0 14 2 | 0 17 2 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 9 8 4 | 1 5 0 | 0 14 2½ | 1 0 0 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 27 17 1 | 3 15 0 | 2 2 4 | 2 14 7½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 9 7 10½ | 1 5 0 | 0 19 5½ | 1 0 10 | | |
| | | Juillet, " .. | 9 6 5 | 1 5 0 | 0 11 2½ | 1 6 5 | | |
| | | Octobre, " .. | 9 17 4 | 1 5 0 | 0 13 6 | 1 1 8 | | |
| | | Janvier, 1843 | 10 11 9 | 1 5 0 | 0 11 10 | 1 0 7 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 39 3 4½ | 5 0 0 | 2 16 0 | 4 9 6 | |
| | | Smith's Falls | G. C. Mittleberger. | Juillet, 1841 .. | 4 10 7 | 0 4 0 | 0 3 8 | 0 5 0½ |
| | | | | Octobre, " .. | 4 4 2 | 0 4 0 | 0 4 4 | 0 5 2 |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 4 15 2½ | 0 4 0 | 0 3 2 | 0 3 2 |
| | | | | 3 trimestres .. | £ 13 9 11½ | 0 12 0 | 0 11 2 | 0 13 4½ |
| Avril, 1842 .. | 4 10 4 | | | 0 4 0 | 0 2 11½ | 0 2 7 | | |
| Juillet, " .. | 4 10 7 | | | 0 4 0 | 0 2 1 | 0 5 0 | | |
| Octobre, " .. | 5 1 7 | | | 0 4 0 | 0 3 6 | 0 2 11 | | |
| Janvier, 1843 | 5 16 5½ | | | 0 4 0 | 0 3 0½ | 0 3 1 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 19 18 11½ | 0 16 0 | 0 11 7 | 0 13 7 | |
| Smithville | Joseph Forsyth | | | Juillet, 1841 .. | 0 17 0 | | 0 1 7 | 0 2 0 |
| | | Octobre, " .. | 0 12 11 | | 0 1 4 | 0 1 7 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 17 7½ | | 0 1 11½ | 0 1 3 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 2 7 6½ | | 0 4 10½ | 0 4 10 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 18 7 | | 0 2 3 | 0 1 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 7 | | 0 2 11 | 0 1 4 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 14 2 | | 0 1 9 | 0 1 9 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 13 11½ | | 0 1 9 | 0 1 11 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 3 3 3½ | | 0 8 8 | 0 6 8 | |
| | | South Potton | L. A. Coit | Juillet, 1841 .. | 0 2 5 | | 0 0 5 | 0 0 0 |
| Octobre " .. | 0 3 6 | | | | 0 0 1 | 0 0 2 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 2 3½ | | | | 0 0 7½ | 0 0 4½ | | |
| 3 trimestres .. | £ 0 8 2½ | | | | 0 1 1½ | 0 0 6½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 4 3 | | | | 0 0 3 | 0 0 2 | | |
| Juillet, " .. | 0 4 6 | | | | 0 0 1 | 0 0 2 | | |
| Octobre " .. | 0 4 5½ | | | | 0 0 4 | 0 0 7 | | |
| Janvier, 1843 | 0 5 9 | | | | 0 0 4 | 0 0 2 | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | | | £ 0 18 11½ | | 0 1 0 | 0 1 1 | |
| South Gower | W. Bower | | | Juillet, 1841 .. | 1 7 2 | | 0 0 4 | 0 1 4½ |
| | | Octobre " .. | 1 5 10 | | 0 0 5½ | 0 0 0 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 0 3½ | | 0 0 9½ | 0 0 9 | | |
| | | 3 trimestres .. | £ 3 13 3½ | | 0 1 7 | 0 2 1½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 3 10½ | | 0 0 10 | 0 0 11 | | |
| | | Juillet " .. | 1 2 4½ | | 0 0 10 | 0 0 9½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 9 8 | | 0 0 5½ | 0 0 7 | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 8 10½ | | 0 0 8 | 0 0 9 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ 5 4 9½ | | 0 2 9½ | 0 3 0½ | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS. etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Sparta | D. Wilson | Octobre, 1841.. | 0 8 5½ | | 0 0 3½ | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 10 0 | | 0 1 4 | 0 1 7½ | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 0 18 5½ | | 0 1 7½ | 0 1 7½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 16 11½ | | 0 1 5½ | 0 1 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 12 10 | | 0 1 11 | 0 2 5½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 15 5½ | | 0 1 11½ | 0 0 9 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 13 3½ | | 0 1 1 | 0 2 1 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 2 18 6½ | | 0 6 5 | 0 6 11½ | |
| | | Stanbridge East | E. J. Briggs | Juillet, 1841 .. | 0 12 6 | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 11 |
| | | | | Octobre, " .. | 0 11 9 | 0 2 6 | 0 1 1½ | 0 1 6 |
| Janvier, 1842 .. | 0 11 11 | | | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 0 | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 16 2 | | | 0 7 6 | 0 4 7½ | 0 4 5 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 16 10½ | | | 0 2 6 | 0 1 9 | 0 1 2½ | | |
| Juillet, " .. | 0 13 0½ | | | 0 2 6 | 0 4 0½ | 0 1 2 | | |
| Octobre, " .. | 0 17 2 | | | 0 2 6 | 0 2 11½ | 0 0 9 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 17 3 | | | 0 2 6 | 0 2 4 | 0 1 4 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 3 4 4 | 0 10 0 | 0 11 1 | 0 4 5½ | |
| Stanley's Mills | R. Woodill | | | Juillet, 1841 .. | 1 9 1½ | | 0 2 2 | 0 1 7½ |
| | | Octobre, " .. | 1 6 9 | | 0 1 5½ | 0 1 0½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 7 6½ | | 0 1 3 | 0 1 0 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 4 3 5 | | 0 4 10½ | 0 3 8 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 3 10½ | | 0 1 8½ | 0 1 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 9 7½ | | 0 2 4 | 0 1 0½ | | |
| | | Octobre, " .. | 1 8 4 | | 0 1 10 | 0 0 11½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 4 5½ | | 0 1 3 | 0 0 8 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 5 6 3½ | | 0 7 1½ | 0 3 9 | |
| | | Stanstead | P. Hubbard Salaire | Juillet, 1841 .. | 10 0 0 | 1 5 0 | 15 18 9 | 0 4 2 |
| Octobre, " .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 14 10 10 | 0 4 8 | | |
| Janvier, 1842 .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 16 1 6 | 0 4 5 | | |
| 3 trimestres.. £ | 30 0 0 | | | 3 15 0 | 46 11 1 | 0 13 3 | | |
| Avril, 1842 .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 15 16 6 | 0 4 5 | | |
| Juillet " .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 15 5 5 | 0 5 3 | | |
| Octobre, " .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 15 11 3 | 0 8 5 | | |
| Janvier, 1843 .. | 10 0 0 | | | 1 5 0 | 14 18 1 | 0 5 11 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | | | 40 0 0 | 5 0 0 | 61 11 3 | 1 4 0 | |
| Stoney Creek | J. Williamson | | | Juillet, 1841 .. | 1 4 3½ | 0 10 0 | 0 3 6 | 0 1 9½ |
| | | Octobre, " .. | 1 9 11 | 0 10 0 | 0 2 5½ | 0 1 10 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 10 6½ | 0 10 0 | 0 2 9½ | 0 1 9½ | | |
| | | 3 trimestres £ | 4 4 9 | 1 10 0 | 0 8 9 | 0 5 5 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 12 7 | 0 10 0 | 0 3 2 | 0 2 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 11 4 | 0 10 0 | 0 2 5 | 0 1 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 11 8 | 0 10 0 | 0 2 8 | 0 1 2 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 12 1 | 0 10 0 | 0 2 6 | 0 1 1½ | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843.£ | 6 7 8 | 2 0 0 | 0 10 9 | 0 5 5½ | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Stouffville | J. Boyer | Octobre, 1841 .. | 0 6 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 7 4½ | | | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 0 13 4½ | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 8½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 11 0½ | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 12 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 12 8½ | | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 2 7 5½ | | | | |
| | | Stratford | J. C. W. Daly | Juillet, 1841 .. | 2 6 3 | 0 2 0 | 0 4 4 | |
| | | | | Octobre " .. | 2 6 9 | 0 5 0 | 0 2 11½ | 0 0 2 |
| Janvier, 1842 .. | 1 18 0 | | | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 0 1½ | | |
| 3 trimestres.. £ | 6 11 0 | | | 0 12 6 | 0 9 0½ | 0 0 3½ | | |
| Avril, 1842 .. | 2 0 8 | | | 0 5 0 | 0 1 8 | 0 0 3 | | |
| Juillet " .. | 2 3 7 | | | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 0 1 | | |
| Octobre " .. | 2 10 5½ | | | 0 5 0 | 0 1 8 | | | |
| Janvier, 1843 .. | 3 1 6½ | | | 0 5 0 | 0 2 9½ | 0 0 1 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 9 16 3 | 1 0 0 | 0 9 1½ | 0 0 5 | |
| Streetsville | W. H. Patterson | | | Juillet, 1841 .. | 2 2 10 | 0 7 6 | 0 3 7 | 0 3 8 |
| | | Octobre, " .. | 3 4 10 | 0 7 6 | 0 4 7 | 0 3 4½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 0 1½ | 0 7 6 | 0 1 11 | 0 3 4½ | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 8 7 9½ | 1 2 6 | 0 10 1 | 0 10 5 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 8 2 | 0 7 6 | 0 5 2½ | 0 3 8 | | |
| | | Juillet, " .. | 3 14 7 | 0 7 6 | 0 4 2½ | 0 3 10½ | | |
| | | Octobre, " .. | 2 14 5½ | 0 7 6 | 0 3 5 | 0 3 5½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 5 8 | 0 7 6 | 0 3 8 | 0 3 8 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | 13 2 10½ | 1 10 0 | 0 16 6 | 0 14 8 | |
| | | Stukely | S. Godard | Juillet, 1841 .. | 0 7 10½ | 0 1 0 | 0 0 10 | 0 1 0 |
| Octobre " .. | 0 8 0 | | | 0 1 0 | 0 1 1 | 0 1 0 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 6 11 | | | 0 1 0 | 0 1 1 | 0 0 8 | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 2 9½ | | | 0 3 0 | 0 3 0 | 0 2 8 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 8 4½ | | | 0 1 0 | 0 1 5½ | 0 0 7½ | | |
| Juillet, " .. | 0 7 4 | | | 0 1 0 | 0 0 9 | 0 1 3 | | |
| Octobre, " .. | 0 4 10½ | | | 0 1 0 | 0 0 9 | 0 0 10 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 4 2 | | | 0 1 0 | 0 0 9 | 0 0 9 | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843. £ | | | 1 4 9 | 0 4 0 | 0 3 8½ | 0 3 5½ | |
| Sunnidale | A. Gillespie | | | Octobre 1841 .. | 0 2 7½ | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 3 2½ | | | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 0 5 10 | | | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 3 8½ | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 3 7½ | | | | | |
| | | Octobre, " .. | 0 4 5 | | | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 6 1 | | | | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 0 17 10 | | | | | | |

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Sutton | G. C. Dyer | Juillet, 1841 .. | | | 0 0 3½ | | |
| | | Octobre " .. | 0 4 5 | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 3 7 | 0 5 0 | 0 0 3 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 0 8 0 | 0 7 6 | 0 0 7½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 3 7 | | 0 0 1 | | |
| | | Juillet " .. | 0 5 1½ | 0 2 3 | 0 0 2½ | | |
| | | Octobre " .. | 0 5 3 | 0 2 0 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1843.. | 0 3 10 | 0 2 0 | 0 0 3½ | 0 0 2½ | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 0 17 9½ | 0 6 3 | 0 0 9 | 0 0 2½ |
| | | Tecumseh | D. Evans | Janvier, 1842.. | 0 0 9½ | 0 2 6 | |
| Avril, 1842 .. | 0 2 10 | | | 0 2 6 | | | |
| Juillet, " .. | 0 6 4 | | | 0 2 6 | | | |
| Octobre, " .. | 0 5 6 | | | 0 2 6 | | | |
| Janvier, 1843.. | 0 8 9½ | | | 0 2 6 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 1 3 5½ | 0 10 0 | | |
| Temiscouata | G. Chapman | Juillet, 1841 .. | 2 15 4 | 0 10 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 5 2 7 | 1 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 6 9 7 | 1 7 6 | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 14 7 6 | 3 0 0 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | 5 6 1 | 1 2 6 | | | |
| | | Juillet, " .. | 6 0 2½ | 1 5 0 | | | |
| | | Octobre, " .. | 6 11 1½ | 1 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 14 7 | 0 12 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 19 12 0 | 4 2 6 | | |
| | | Terrebonne | J. M'Kenzie | Juillet, 1841 .. | 1 17 1 | 0 2 6 | 0 2 6 |
| Octobre, " .. | 1 9 5½ | | | 0 2 6 | 0 1 2 | 0 1 9½ | |
| Janvier, 1842.. | 1 13 5 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 1 8½ | |
| 3 trimestres.. £ | 4 19 11½ | | | 0 7 6 | 0 4 9 | 0 5 4½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 16 2 | | | 0 2 6 | 0 1 1 | 0 1 7 | |
| Juillet, " .. | 1 16 6½ | | | 0 2 6 | 0 1 1½ | 0 1 8 | |
| Octobre, " .. | 1 2 0½ | | | 0 2 6 | 0 0 9 | 0 0 7 | |
| Janvier, 1843 .. | 1 2 5½ | | | 0 2 6 | 0 0 3½ | 0 1 0 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 5 17 2½ | 0 10 0 | 0 3 3 | 0 4 10 |
| Thamesville | N. Cornwall | | | Juillet, 1841 .. | 0 12 5 | | 0 0 5½ |
| | | Octobre, " .. | 0 7 9 | | 0 0 3½ | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 9 8 | | 0 0 9 | | |
| | | 3 trimestres £ | 1 9 10 | | 0 1 6 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 13 8 | | 0 0 7½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 13 11½ | | 0 0 11½ | | |
| | | Octobre " .. | 0 10 7 | | 0 1 4½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 9 4 | | 0 0 5½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | 2 7 6½ | | 0 3 5 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Thornhill | W. Parsons | Juillet, 1841 .. | 3 3 8 | 0 7 6 | 0 4 10½ | 0 1 11 | | |
| | | Octobre, " .. | 4 0 7 | 0 7 6 | 0 3 7 | 0 1 9 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 3 3 0½ | 0 7 6 | 0 2 9½ | 0 1 7 | | |
| | | 3 trimestres ..£ | 10 7 3½ | 1 2 6 | 0 11 3 | 0 5 3 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 7 10½ | 0 7 6 | 0 2 6½ | 0 1 6 | | |
| | | Juillet, " .. | 3 13 5 | 0 7 6 | 0 4 1 | 0 1 7 | | |
| | | Octobre, " .. | 3 11 7 | 0 7 6 | 0 3 8½ | 0 1 6 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 12 8 | 0 7 6 | 0 2 3 | 0 1 8 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | 14 5 6½ | 1 10 0 | 0 12 7 | 0 6 3 | |
| | | Thorold | S. Keefer | Juillet, 1841 .. | 1 9 2½ | 0 5 0 | 0 6 2 | 0 1 9½ |
| | | | | Octobre, " .. | 2 2 0½ | 0 5 0 | 0 5 1 | 0 1 4½ |
| Janvier, 1842 .. | 1 13 2½ | | | 0 5 0 | 0 6 0½ | 0 1 4 | | |
| 3 trimestres ..£ | 5 4 5½ | | | 0 15 0 | 0 17 3½ | 0 4 6 | | |
| Avril, 1842 .. | 1 12 9½ | | | 0 5 0 | 0 3 11½ | 0 1 4 | | |
| Juillet, " .. | 1 17 2 | | | 0 5 0 | 0 2 10 | 0 1 7 | | |
| Octobre, " .. | 3 3 1 | | | 0 5 0 | 0 6 6 | 0 1 5 | | |
| Janvier, 1843 .. | 3 16 1½ | | | 0 5 0 | 0 6 1 | 0 1 5½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843, £ | | | 10 9 2 | 1 0 0 | 0 19 4½ | 0 5 9½ | |
| Trois-Rivières | J. Robertson Sakura Facteur | | | Juillet, 1841 .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 9 0 | 0 2 0½ |
| | | | | " " .. | 1 12 6 | | | |
| | | Octobre, " .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 10 0 | 0 2 0 | | |
| | | " " .. | 1 10 0 | | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 10 0 | 0 2 4 | | |
| | | " " .. | 1 12 11 | | | | | |
| | | 3 trimestres ..£ | 72 5 5 | 6 0 0 | 1 9 0 | 0 6 4½ | | |
| | | Avril, 1842 .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 11 0 | 0 2 0 | | |
| | | " " .. | 1 15 0 | | | | | |
| | | Juillet, " .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 11 0 | 0 2 0 | | |
| | | " " .. | 1 9 2 | | | | | |
| Octobre, " .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 12 0 | 0 2 0 | | | | |
| " " .. | 1 10 0 | | | | | | | |
| Janvier, 1843 .. | 22 10 0 | 2 0 0 | 0 12 0 | 0 2 0 | | | | |
| " " .. | 1 11 3 | | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 .. | 96 5 10 | 8 0 0 | 2 6 0 | 0 8 0 | | | |
| Trafalgar | A. Proudfoot | Juillet, 1841 .. | 1 7 8½ | 0 10 0 | 0 4 1½ | 0 1 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 6 9½ | 0 10 0 | 0 3 2½ | 0 1 1 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 2 3 | 0 10 0 | 0 3 9 | 0 1 1 | | |
| | | 3 trimestres ..£ | 3 16 9 | 1 10 0 | 0 11 1 | 0 3 3 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 9 10 | 0 10 0 | 0 4 6 | 0 1 1 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 18 9 | 0 10 0 | 0 4 5 | 0 1 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 5 2 | 0 10 0 | 0 3 1 | 0 1 1 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 2 3 | 0 10 0 | 0 1 6½ | 0 1 1 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 4 16 0 | 2 0 0 | 0 13 6½ | 0 4 4 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué).

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|-------------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Trois Pistoles | F. Têtu | Juillet, 1841 .. | 1 0 1 | 0 2 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 2 7½ | 0 2 0 | | | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 1 3 | 0 2 0 | | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 3 3 11½ | 0 6 0 | | | | |
| | | Avril 1842, .. | 0 11 8½ | 0 2 0 | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 19 0 | 0 2 0 | | | | |
| | | Octobre, " .. | 1 1 11½ | 0 2 0 | | | | |
| | | Janvier, 1843 | 1 0 1½ | 0 2 0 | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv., 1843 £ | 3 12 9½ | 0 8 0 | | | |
| | | Tuckersmith | R. Thwaites 1er. trimestre | Janvier, 1842 | 0 10 9 | 0 2 6 | | 0 0 2 |
| Avril, 1842 .. | 0 13 7 | | | 0 2 6 | | 0 0 2½ | | |
| Juillet, " .. | 0 13 1 | | | 0 2 6 | | 0 0 2½ | | |
| Octobre, " .. | 0 14 10 | | | 0 2 6 | | 0 0 3 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 10 4½ | | | 0 2 6 | | 0 0 3½ | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 £ | | | 2 11 10½ | 0 10 10 | | 0 0 11½ | |
| Tyrconnell | L. Patterson | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 2 | 0 2 6 | 0 0 2 | |
| | | | | Octobre, " .. | 0 4 0 | 0 2 6 | 0 0 2 | |
| | | | | Janvier, 1842 .. | 0 3 4½ | | 0 0 1 | 0 0 2½ |
| | | | | 3 trimestres £ | 0 13 6½ | 0 5 0 | 0 0 5 | 0 0 2½ |
| | | Avril, 1842 .. | 0 6 2 | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 2½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 10 6½ | 0 2 6 | 0 0 4 | 0 0 2½ | | |
| | | Octobre, " .. | 0 6 0 | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 4 8 | 0 2 6 | 0 0 1 | 0 0 2½ | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 1 7 4½ | 0 10 0 | 0 0 7 | 0 0 10½ | |
| | | Uxbridge | J. Bascon | Juillet, 1841 .. | 0 9 5½ | | 0 0 4 | 0 0 0½ |
| Octobre, " .. | 0 7 8 | | | | 0 0 8½ | | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 9 4½ | | | | 0 0 6½ | 0 0 2 | | |
| 3 trimestres £ | 1 6 6½ | | | | 0 1 7 | 0 0 2½ | | |
| Avril, 1842 .. | 0 8 7 | | | | 0 0 6 | 0 0 1½ | | |
| Juillet, " .. | 0 9 7 | | | | 0 0 5 | 0 0 1 | | |
| Octobre, " .. | 0 8 11 | | | | 0 0 5 | 0 0 1 | | |
| Janvier, 1843 .. | 0 10 2 | | | | 0 0 6 | 0 0 1 | | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843 £ | | | 1 17 3 | | 0 1 10 | 0 0 4½ | |
| Vankleekhill | N. Stewart | | | Juillet, 1841 .. | 1 7 5 | | 0 0 2½ | 0 0 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 7 3½ | | 0 0 8 | 0 0 4 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 18 6½ | | 0 0 3½ | 0 0 4 | | |
| | | 3 trimestres £ | 4 13 3 | | 0 1 2 | 0 1 0 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 8 10½ | | 0 0 8½ | 0 0 5 | | |
| | | Juillet, " .. | 1 14 3½ | | 0 0 9 | 0 0 4 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 18 7½ | | 0 0 3½ | 0 0 5 | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 1 12 7 | | 0 0 4 | 0 0 4 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 £ | 7 4 4½ | | 0 2 1 | 0 1 6 | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|-------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| Varennnes | .. Jos. Marceau | .. Juillet, 1841 .. | 0 15 6 | | | | | |
| | | .. Octobre " .. | 0 10 6 | | | | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 18 0 | | | | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 2 4 0 | | | | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 0 16 0 | | | | | |
| | | .. Juillet, " .. | 0 12 1 | | 0 0 1 | | | |
| | | .. Octobre, " .. | 0 13 3½ | | | | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 0 19 1 | | | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ | 3 0 5½ | | 0 0 1 | |
| | | Vaudreuil | .. J. O. Bastien | .. Juillet, 1841 .. | 1 3 10 | | 0 0 11 | |
| .. Octobre, " .. | 0 15 2 | | | | 0 1 1½ | | | |
| .. Janvier, 1842.. | 0 19 1½ | | | | 0 0 8½ | | | |
| 3 trimestres ..£ | 2 18 1½ | | | | 0 2 9 | | | |
| .. Avril, 1842 .. | 0 18 0 | | | | 0 1 11½ | | | |
| .. Juillet, " .. | 0 12 6 | | | | 0 0 11 | | | |
| .. Octobre, " .. | 0 14 1 | | | | 0 0 6 | | | |
| .. Janvier, 1843 .. | 0 7 4½ | | | | 0 0 9 | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | | | £ | 2 11 11½ | | 0 4 1½ | |
| Vaughan | .. G. Stegman | | | .. Juillet, 1841 .. | 0 16 0 | 0 2 6 | 0 2 0 | 0 1 5 |
| | | .. Octobre, " .. | 0 19 6 | 0 2 6 | 0 1 3 | 0 1 5 | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 13 9½ | 0 2 6 | 0 0 9 | 0 1 5 | | |
| | | 3 trimestres £ | 2 9 3½ | 0 7 6 | 0 4 0 | 0 4 3 | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 1 0 10 | 0 2 6 | 0 2 1 | 0 0 8 | | |
| | | .. Juillet, " .. | 1 2 0 | | 0 1 5 | 0 0 7½ | | |
| | | .. Octobre, " .. | 1 4 11½ | 0 2 6 | 0 2 11 | 0 0 8½ | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 1 6 7½ | 0 2 6 | 0 3 11½ | 0 0 7 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janvier, 1843 | £ | 4 14 5 | 0 7 6 | 0 10 4½ | 0 2 7 |
| | | Verchères | .. J. Dansereau | .. Avril, 1841 .. | 1 2 7½ | | | |
| .. Octobre, " .. | 0 14 8 | | | | | | | |
| .. Janvier, 1842 .. | 1 0 0 | | | | 0 0 2 | | | |
| 3 trimestres £ | 2 17 3½ | | | | 0 0 2 | | | |
| .. Avril, 1842 .. | 0 16 7 | | | | | | | |
| .. Juillet, " .. | 1 0 8 | | | | | | | |
| .. Octobre, " .. | 0 15 4 | | | | | | | |
| .. Janvier, 1843 .. | 1 5 6 | | | | | | | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ | 3 18 1 | | | |
| Vienna | .. J. Saxon | | | .. Juillet, 1841 .. | 1 0 8 | 0 3 6 | 0 1 9 | |
| | | .. Octobre, " .. | 1 1 6 | 0 3 6 | 0 1 3½ | 0 2 10½ | | |
| | | .. Janvier, 1842 .. | 0 19 9½ | 0 3 6 | 0 1 1 | 0 0 7 | | |
| | | 3 trimestres ..£ | 3 1 11½ | 0 10 6 | 0 4 1½ | 0 3 5½ | | |
| | | .. Avril, 1842 .. | 1 15 2 | 0 3 6 | 0 2 0½ | 0 0 5 | | |
| | | .. Juillet, " .. | 1 8 8 | 0 3 6 | 0 1 8½ | | | |
| | | .. Octobre " .. | 1 0 4 | 0 3 6 | 0 0 11 | | | |
| | | .. Janvier, 1843 .. | 1 7 7½ | 0 3 6 | 0 0 8 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ | 5 11 9½ | 0 14 0 | 0 5 4 | 0 0 5 |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | | | Allocation pour papeterie. | | | Commission sur le port des lettres des Etats-Unis. | | | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | | |
|-------------------|-----------------|-------------------|---|------------------|---------------|----------------------------|----|----|--|----|-----|---|----|-----|-----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| Vittoria | S. M'Call | Juillet, 1841 .. | 3 | 6 | 2 | 0 | 7 | 6 | 0 | 4 | 5 | 0 | 4 | 9 | |
| | | Octobre, " .. | 3 | 3 | 0 | 0 | 7 | 6 | 0 | 4 | 6½ | 0 | 4 | 11 | |
| | | Janvier, 1842. | 3 | 19 | 9 | 0 | 7 | 6 | 0 | 4 | 3½ | 0 | 4 | 11½ | |
| | | 3 trimestres £ | 10 | 8 | 11 | 1 | 2 | 6 | 0 | 13 | 3 | 0 | 14 | 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 4 | 3 | 6½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 5 | 8½ | 0 | 5 | 0 | |
| | | Juillet, " .. | 3 | 19 | 6½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 4 | 3½ | 0 | 3 | 11 | |
| | | Octobre, " .. | 4 | 10 | 5 | 0 | 7 | 6 | 0 | 3 | 7 | 0 | 4 | 10 | |
| | | Janvier, 1843. | 3 | 0 | 1½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 3 | 6 | 0 | 3 | 7 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 15 | 13 | 7½ | 1 | 10 | 0 | 0 | 17 | 1 | 0 | 17 | 4 |
| | | Wallaceburg | L. H. Johnson | Juillet, 1841 .. | 0 | 12 | 0½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 7½ | 0 | 0 |
| Octobre, " .. | 0 | | | 9 | 7½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3½ | |
| Janvier, 1842. | 0 | | | 8 | 5½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 2½ | 0 | 0 | 1 | |
| 3 trimestres £ | 1 | | | 10 | 1½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 10½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 | | | 12 | 2½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | |
| Juillet, " .. | 0 | | | 15 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1½ | |
| Octobre, " .. | 0 | | | 13 | 1 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | |
| Janvier, 1843. | 0 | | | 14 | 6½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | | | 2 | 14 | 10 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 6½ |
| Walpole | W. Mudie | | | Juillet, 1841 .. | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 10 | 0 | 1 |
| | | Octobre, " .. | 1 | 5 | 10 | 0 | 1 | 3 | 0 | 1 | 11 | 0 | 0 | 11½ | |
| | | Janvier, 1842. | 0 | 17 | 8 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 10½ | |
| | | 3 trimestres £ | 3 | 3 | 6 | 0 | 3 | 4 | 0 | 4 | 10 | 0 | 2 | 11 | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 | 19 | 5½ | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 6½ | 0 | 0 | 2½ | |
| | | Juillet, " .. | 0 | 15 | 1½ | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 5½ | 0 | 0 | 3½ | |
| | | Octobre, " .. | 0 | 18 | 5 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 | 19 | 11½ | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 3 | 12 | 11½ | 0 | 4 | 5 | 0 | 5 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| | | Walsingham | E. Dickenson | Juillet, 1841 .. | 0 | 18 | 4 | 0 | 2 | 6 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Octobre, " .. | 0 | | | 14 | 11½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 9½ | |
| Janvier, 1842. | 0 | | | 16 | 4 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 8½ | |
| 3 trimestres £ | 2 | | | 9 | 7½ | 0 | 7 | 6 | 0 | 3 | 0 | 0 | 2 | 3 | |
| Avril, 1842 .. | 1 | | | 2 | 8 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 5 | |
| Juillet, " .. | 0 | | | 12 | 7½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 10½ | 0 | 0 | 9 | |
| Octobre, " .. | 1 | | | 3 | 10 | 0 | 2 | 6 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 | |
| Janvier, 1843. | 0 | | | 10 | 1½ | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 5 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | | | 3 | 9 | 3 | 0 | 10 | 0 | 0 | 3 | 0½ | 0 | 1 | 11 |
| Waterford | J. L. Green | | | 1er trimestre .. | Janvier, 1842 | 0 | 17 | 3 | 0 | 10 | 0 | .. | .. | 0 | 0 |
| | | Avril, 1842 .. | 1 | 3 | 1½ | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 1½ | |
| | | Juillet " .. | 0 | 19 | 11½ | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 6½ | 0 | 0 | 11 | |
| | | Octobre " .. | 1 | 4 | 6 | 0 | 10 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 10½ | |
| | | Janvier, 1843 | 1 | 0 | 1 | 0 | 10 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 11½ | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 4 | 7 | 8 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1½ | 0 | 3 | 10½ |

Appendice
(I.)

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Warwick | C. R. Nixon | Juillet, 1841 .. | 1 3 7½ | 0 2 6 | 0 1 9 | | |
| | | Octobre, " .. | 1 3 9 | 0 2 6 | 0 0 8½ | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 3 2 | 0 2 6 | 0 1 3 | 0 0 2 | |
| | | 3 trimestres £ | 3 10 6½ | 0 7 6 | 0 3 8½ | 0 0 2 | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 7 7½ | 0 5 0 | 0 0 6 | 0 0 2 | |
| | | Juillet, " .. | 1 1 0 | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 0 2 | |
| | | Octobre, " .. | 1 10 7 | 0 5 0 | 0 1 6 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 7 10½ | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 5 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 5 7 1 | 1 0 0 | 0 4 5 | 0 1 3 |
| | | Waterdown | J. Barnard | Juillet, 1841 .. | 1 9 11 | | 0 2 3 |
| Octobre, " .. | 1 5 2 | | | | 0 1 3½ | 0 0 7 | |
| Janvier, 1842 .. | 0 18 8 | | | | 0 0 8 | 0 0 9½ | |
| 3 trimestres £ | 3 13 9 | | | | 0 4 2½ | 0 2 10½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 7 3 | | | | 0 1 7 | 0 0 7½ | |
| Juillet, " .. | 1 6 4 | | | | 0 1 11½ | 0 0 7 | |
| Octobre, " .. | 1 12 5½ | | | 0 10 0 | 0 2 2 | 0 0 5 | |
| Janvier, 1843 | 1 15 5 | | | | 0 1 8 | 0 0 3 | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 6 1 5½ | 0 10 0 | 0 7 4½ | 0 1 10½ |
| Waterloo C. O. .. | D. Snyder | | | Juillet, 1841 .. | 2 4 3½ | | 0 13 4 |
| | | Octobre, " .. | 1 14 2½ | 0 5 0 | 0 12 6 | 0 2 11 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 13 8½ | 0 2 6 | 0 9 11 | 0 1 10 | |
| | | 3 trimestres £ | 5 12 2½ | 0 7 6 | 1 15 9 | 0 7 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 9 6½ | 0 5 0 | 0 15 3 | 0 4 6½ | |
| | | Juillet, " .. | 2 9 2½ | | 0 14 2½ | 0 3 11½ | |
| | | Octobre, " .. | 2 3 10½ | 0 5 0 | 0 13 0½ | 0 3 1 | |
| | | Janvier, 1843 | 2 3 5½ | 0 5 0 | 0 11 8½ | 0 2 8 | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 9 6 1 | 0 15 0 | 2 14 2½ | 0 14 3 |
| | | Waterloo C. E. .. | H. Robinson | Juillet, 1841 .. | 1 5 1½ | | 0 3 9½ |
| Octobre, " .. | 1 1 4½ | | | | 0 3 0 | 0 3 6 | |
| Janvier, 1842 | 1 2 8½ | | | | 0 3 2½ | 0 3 0½ | |
| 3 trimestres £ | 3 9 2½ | | | | 0 10 0 | 0 9 8½ | |
| Avril, 1842 .. | 1 7 2½ | | | 0 5 0 | 0 3 0 | 0 3 0 | |
| Juillet, " .. | 1 8 2½ | | | 0 5 0 | 0 3 6 | 0 2 4 | |
| Octobre, " .. | 1 1 1½ | | | 0 5 0 | 0 3 5½ | 0 2 8½ | |
| Janvier, 1843 | 1 4 2 | | | 0 5 0 | 0 5 4½ | 0 3 6½ | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | | | 5 0 8½ | 1 0 0 | 0 15 4 | 0 11 7 |
| Welland Port | L. Cavers, 1er trim. | | | Janvier, 1842 .. | 0 5 5 | | 0 0 0½ |
| | | Avril, 1842 .. | 0 2 5½ | 0 2 6 | 0 0 3½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 6 3 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 2 3 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 3 10 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 £ | 0 19 9½ | 0 10 0 | 0 0 10½ | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|--------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Wellington | A. M-Faul | Juillet, 1841 .. | 1 19 3 | | 0 3 7 | 0 0 11 | |
| | | Octobre, " .. | 2 9 4½ | | 0 2 8 | 0 0 10 | |
| | | Janvier, 1842. | 2 10 10 | | 0 3 6½ | 0 0 6 | |
| | | 3 trimestres..£ | 6 19 5½ | | 0 9 9½ | 0 2 3 | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 16 5 | | 0 3 4 | 0 0 6 | |
| | | Juillet, " .. | 2 8 8 | | 0 2 9 | 0 0 7 | |
| | | Octobre, " .. | 1 17 0½ | | 0 3 6½ | 0 1 0 | |
| | | Janvier, 1843. | 2 4 3½ | | 0 2 8 | 0 1 0 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 9 6 5 | | 0 12 3½ | 0 3 1 |
| | | Wellington Square | H. Smith | Juillet, 1841 .. | 1 17 8 | 0 2 6 | 0 0 6½ |
| Octobre, " ... | 2 13 3½ | | | 0 2 6 | 0 3 7 | 0 2 0 | |
| Janvier, 1842. | 2 6 7 | | | 0 2 6 | 0 2 8½ | 0 2 0 | |
| 3 trimestres £ | 6 17 6½ | | | 0 7 6 | 0 6 10 | 0 6 0 | |
| Avril, 1842 .. | 2 12 11 | | | 0 2 6 | 0 3 11½ | 0 2 0 | |
| Juillet, " .. | 2 6 5½ | | | 0 2 6 | 0 4 1 | 0 1 8 | |
| Octobre " .. | 2 10 10½ | | | 0 5 0 | 0 3 9½ | 0 1 8 | |
| Janvier, 1843.. | 2 9 6½ | | | 0 5 7½ | 0 2 7 | 0 2 6½ | |
| Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | | | 9 19 9½ | 0 15 7½ | 0 14 5 | 0 7 10½ |
| West Flamborough | W. Colelough | | | Juillet, 1841 .. | 2 17 11 | 0 5 0 | 0 4 1 |
| | | Octobre, " .. | 2 19 1 | 0 5 0 | 0 3 0½ | 0 1 6 | |
| | | Janvier, 1842. | 2 19 9 | 0 5 0 | 0 2 3 | 0 1 10 | |
| | | 3 trimestres £ | 8 16 9 | 0 15 0 | 0 9 4½ | 0 5 9 | |
| | | Avril, 1842 .. | 3 10 4½ | 0 6 0 | 0 3 9 | 0 1 9 | |
| | | Juillet, " .. | 3 1 3½ | 0 5 6 | 0 2 5½ | 0 2 1 | |
| | | Octobre, " .. | 3 2 7 | 0 5 9 | 0 3 0 | 0 2 8 | |
| | | Janvier, 1843 | 3 1 10½ | 0 11 2 | 0 3 3 | 0 2 10 | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 12 16 1½ | 1 8 5 | 0 12 5½ | 0 9 4 |
| | | Westmeath | C. Bellows | Juillet, 1841 .. | 2 3 0 | 0 2 6 | 0 2 8½ |
| Octobre, " .. | 2 3 2 | | | 0 2 6 | 0 2 2½ | 0 4 5 | |
| Janvier, 1842. | 2 14 0 | | | 0 2 6 | 0 2 6 | 0 4 7 | |
| 3 trimestres £ | 7 0 2 | | | 0 7 6 | 0 7 5 | 0 12 10 | |
| Avril, 1842, .. | 3 6 8 | | | 0 2 6 | 0 3 10 | 0 4 7 | |
| Juillet, " .. | 3 5 1 | | | 0 2 6 | 0 1 8 | 0 3 2 | |
| Octobre " .. | 2 14 5½ | | | 0 2 6 | 0 2 11 | 0 4 1½ | |
| Janvier, 1843 | 3 7 1 | | | 0 2 6 | 0 1 7 | 0 3 3½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843.£ | | | 12 13 3½ | 0 10 0 | 0 10 0 | 0 15 2 |
| Westminster | C. Hall | | | Juillet, 1841 .. | 0 15 9½ | | 0 1 7 |
| | | Octobre, " .. | 1 3 5 | | 0 1 7 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 18 11½ | | 0 1 6 | 0 0 7½ | |
| | | 3 trimestres£ | 2 18 2 | | 0 4 8 | 0 0 7½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 19 4½ | | 0 1 6½ | 0 0 3 | |
| | | Juillet, " .. | 0 16 1 | | 0 2 3 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 0 19 4½ | | 0 4 5½ | 0 0 4 | |
| | | Janvier, 1843. | 0 17 4½ | 0 5 0 | 0 1 7 | | |
| | | Une année expirée. | 5 Janv. 1843.£ | 3 12 2½ | 0 5 0 | 0 9 10 | 0 1 0 |

Appendice
(I.)

13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur les frais de port des lettres des Etats-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|--------------------|--------------|-------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| West Shefford | S. Johnson | Juillet, 1841 | 0 7 2½ | 0 1 3 | 0 0 2 | | |
| | | Octobre, " | 0 4 8½ | 0 1 8 | 0 0 4 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 6 2½ | 0 1 8 | 0 0 2 | | |
| | | 3 trimestres | £ 0 18 1½ | 0 4 7 | 0 0 8 | | |
| | | Avril, 1842 | 0 5 11½ | 0 1 3 | 0 0 7 | | |
| | | Juillet, " | 0 8 5½ | 0 2 0 | 0 0 5 | | |
| | | Octobre, " | 0 4 1 | 0 1 3 | 0 0 5½ | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 4 2½ | 0 1 8 | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 1 2 8½ | 0 6 2 | 0 1 7½ | |
| | | Whitby | A. M-Pherson | Juillet, 1841 | 9 17 2½ | 2 0 0 | 0 14 7 |
| Octobre, " | 11 7 6 | | | 2 0 0 | 0 9 3½ | 0 1 1 | |
| Janvier, 1842 | 13 0 6 | | | 2 0 0 | 0 9 11 | 0 1 2 | |
| 3 trimestres | £ 34 5 2½ | | | 6 0 0 | 1 13 9½ | 0 4 9 | |
| Avril, 1842 | 14 4 3 | | | 2 0 0 | 0 9 4 | 0 2 6 | |
| Juillet, " | 13 6 0 | | | 2 0 0 | 0 10 4 | 0 3 0 | |
| Octobre, " | 14 9 5 | | | 2 0 0 | 0 10 5½ | 0 3 0 | |
| Janvier, 1843 | 10 18 6½ | | | 2 0 0 | 0 6 11 | 0 1 4 | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 52 18 2½ | 8 0 0 | 1 17 0½ | 0 9 10 |
| Whitehall | John White | | | Juillet, 1841 | 0 6 6½ | 0 2 6 | 0 0 3 |
| | | Octobre, " | 0 11 2 | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 10 7 | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | 3 trimestres | £ 1 8 3½ | 0 7 6 | 0 0 6 | | |
| | | Avril, 1842 | 0 10 7 | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Juillet, " | 0 10 7½ | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | Octobre, " | 0 13 2 | 0 2 6 | 0 0 1 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 10 10½ | 0 2 6 | 0 0 2 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 2 5 3 | 0 10 0 | 0 0 7 | |
| | | Williamsburg, Est | M. Pillar | Juillet 1841 | 0 18 2½ | | 0 0 0½ |
| Octobre, " | 1 4 11½ | | | | 0 0 11½ | | |
| Janvier, 1842 | 0 16 9½ | | | | 0 0 6½ | | |
| 3 trimestres | £ 2 19 11½ | | | | 0 1 6½ | | |
| Avril 1842 | 0 18 9 | | | | 0 0 6 | | |
| Juillet, " | 0 17 9½ | | | | 0 0 5½ | | |
| Octobre, " | 1 0 11½ | | | | 0 0 3½ | | |
| Janvier, 1843 | 1 9 2½ | | | | 0 0 2 | | |
| Une année expirée | 5 Janv. 1843 | | | £ 4 6 8½ | | 0 1 5 | |
| Williamsburg, Nord | W. Bell | | | Juillet, 1841 | 0 5 7½ | | 0 0 5 |
| | | Octobre, " | 0 16 11½ | | 0 0 2 | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 1 10 | | 0 0 5 | | |
| | | 3 trimestres | £ 2 4 5 | | 0 1 0 | | |
| | | Avril, 1842 | 0 18 4½ | | 0 0 5 | | |
| | | Juillet " | 0 17 5½ | | 0 0 4 | | |
| | | Octobre " | 1 0 0 | | 0 0 4 | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 16 6½ | | 0 0 6 | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | £ 3 12 4½ | | 0 1 7 | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)Appendice
(I.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|--------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Williamsburg Ouest | James Holden | Juillet, 1841 .. | 3 5 1 | 0 7 6 | 0 0 10 | 0 0 5 | |
| | | Octobre, " .. | 3 6 10 | 0 7 6 | 0 1 2 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1842 .. | 2 16 6 | 0 7 6 | 0 1 7 | 0 0 5½ | |
| | | 3 trimestres.. £ | 9 8 5 | 1 2 6 | 0 3 7 | 0 1 1½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 2 12 4 | 0 7 6 | 0 2 0 | 0 0 10 | |
| | | Juillet, " .. | 2 13 10½ | 0 7 6 | 0 0 5 | 0 0 6 | |
| | | Octobre, " .. | 2 12 9½ | 0 7 6 | 0 0 4 | 0 0 3 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 5 4½ | 0 7 6 | 0 0 9 | 0 0 3 | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 11 4 4½ | 1 10 0 | 0 3 6 | 0 1 10 |
| | | Wm. Henry | E. L. Hayden | Juillet, 1841 .. | 23 5 11½ | 0 15 0 | 0 4 3 |
| Octobre, " .. | 28 12 10 | | | 0 15 0 | 0 5 1 | 0 1 8 | |
| Janvier, 1842 .. | 23 4 0 | | | 0 15 0 | 0 3 11 | 0 3 5 | |
| 3 trimestres.. £ | 75 2 9½ | | | 2 5 0 | 0 13 3 | 0 7 7 | |
| Avril, 1842 .. | 22 5 6 | | | 0 15 0 | 0 7 1 | 0 3 8 | |
| Juillet, " .. | 24 10 10 | | | 0 15 0 | 0 6 4 | 0 6 0 | |
| Octobre, " .. | 27 6 2 | | | 0 15 0 | 0 5 3 | 0 3 8 | |
| Janvier, 1843 .. | 20 16 7 | | | 0 15 0 | 0 3 0½ | 0 2 4 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 94 19 1 | 3 0 0 | 1 1 8½ | 0 15 8 |
| Williamstown | D. McNicol | | | Juillet, 1841 .. | 1 14 9 | 0 5 0 | 0 0 8 |
| | | Octobre, " .. | 1 15 1 | 0 5 0 | 0 0 9 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 1 15 0½ | 0 5 0 | 0 0 11½ | 0 0 4½ | |
| | | 3 trimestres.. £ | 5 4 10½ | 0 15 0 | 0 2 4½ | 0 0 4½ | |
| | | Avril, 1842 .. | 1 18 1 | 0 5 0 | 0 0 8 | 0 0 6½ | |
| | | Juillet, " .. | 2 4 3 | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 0 6½ | |
| | | Octobre, " .. | 1 18 0 | 0 5 0 | 0 0 8 | 0 0 6 | |
| | | Janvier, 1843 .. | 3 7 3 | 0 5 0 | 0 0 4 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 9 7 7 | 1 0 0 | 0 2 10 | 0 1 7 |
| | | Wilmot | Robert Hayes | Juillet, 1841 .. | 0 12 1 | | 0 4 7 |
| Octobre, " .. | 0 16 7 | | | | 0 2 4 | | |
| Janvier, 1842 .. | 0 11 1 | | | | 0 1 0 | | |
| 3 trimestres.. £ | 1 19 9 | | | | 0 7 11 | | |
| Avril, 1842 .. | 0 17 3 | | | 0 2 6 | 0 1 10 | 0 0 6 | |
| Juillet, " .. | 1 0 6½ | | | 0 2 6 | 0 1 6½ | | |
| Octobre, " .. | 0 14 8½ | | | 0 2 6 | 0 2 2 | 0 0 6½ | |
| Janvier, 1843 .. | 0 19 4½ | | | 0 2 6 | 0 2 8 | 0 0 10 | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | £ 3 11 10½ | 0 10 0 | 0 8 2½ | 0 1 10½ |
| Wilton | S. Warner | | | Juillet, 1841 .. | 0 11 9 | | 0 0 10 |
| | | Octobre, " .. | 0 11 7 | | 0 1 3 | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 8 1½ | | 0 1 0 | | |
| | | 3 trimestres.. £ | 1 11 5½ | | 0 3 1 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 13 11½ | 0 5 10 | 0 1 7 | | |
| | | Juillet, " .. | 0 14 11½ | | 0 0 8 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 16 2½ | 0 2 6 | 0 0 11½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 8 8½ | | 0 0 8 | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | £ 2 13 10 | 0 8 4 | 0 9 10½ | |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie | Commission sur les frais de port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | | | |
|---|-----------------|----------------------|---|---------------------------|--|---|----------|---------|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | | |
| Windsor | F. G. Ritter | 1er trimestre .. | £ Janvier, 1842 .. | 0 17 6½ | | 3 12 7 | | | |
| | | Avril, 1842 .. | | 2 14 0½ | | 5 0 3 | 0 1 11 | | |
| | | Juillet, " .. | | 2 2 1 | 0 10 0 | 5 6 1 | 0 2 8 | | |
| | | Octobre, " .. | | 3 6 1½ | 0 14 1½ | 5 13 6 | 0 2 8 | | |
| | | Janvier, 1843 | | 3 16 1 | 0 15 0 | 4 8 8 | 0 1 8 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ | 11 18 4 | 1 19 1½ | 20 8 6 | 0 8 11 | |
| Woodstock. N. B. | R. English | Salairé | Juillet, 1841 .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 3 9 1½ | | |
| | | | Octobre, " .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 4 4 4 | | |
| | | | Janvier, 1842 .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 4 8 10 | | |
| | | | 3 trimestres | £ | 30 0 0 | 3 0 0 | | 12 2 3½ | |
| | | | Avril, 1842 .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 5 0 3 | | |
| | | | Juillet, " .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 4 16 0½ | | |
| | | | Octobre, " .. | 10 0 0 | 1 0 0 | | 3 8 11 | | |
| | | | Janvier, 1843 | 10 0 0 | 1 0 0 | | 4 14 10½ | | |
| | | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ | 40 0 0 | 4 0 0 | | 18 0 1 |
| | | | Woodstock C. O. | H. C. Barwick | 1d. par Lettres. | Juillet, 1841 .. | 9 0 6 | 1 0 0 | 0 12 8 |
| Octobre, " .. | 8 18 3 | 1 0 0 | | | | 0 7 2 | 1 1 10 | | |
| Janvier, 1842 .. | 9 0 9½ | 1 0 0 | | | | 0 5 8 | 1 2 6 | | |
| 3 trimestres | £ | 26 16 6½ | | | | 3 0 0 | 1 5 6 | 3 8 1½ | |
| Commission pour tenir les comptes des ports de lettres. | | | | | | £ s. d. | £ s. d. | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | £3 15 0 | £2 5 0 | | | | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | 1 5 0 | 0 15 0 | | | | | |
| | | | £3 0 0 | £3 0 0 | | | | | |
| Woolwich | J. Davidson | Juillet, 1841 .. | 0 8 4½ | 0 2 6 | 0 1 5 | | | | |
| | | Octobre " .. | 0 9 2 | 0 2 6 | 0 0 10 | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 5 6 | 0 2 6 | 0 0 9 | 0 0 3 | | | |
| | | 3 trimestres | £ | 1 3 0½ | 0 7 6 | 0 3 0 | 0 0 3 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 12 0 | 0 2 6 | 0 0 6½ | | | | |
| | | Juillet, " .. | 0 9 7 | 0 2 6 | 0 0 11 | | | | |
| Octobre " .. | 0 5 0½ | 0 2 6 | 0 0 3½ | | | | | | |
| Janvier, 1843 | 0 6 2½ | 0 2 6 | 0 0 3½ | | | | | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843 | £ | 1 12 10 | 0 10 0 | 0 2 0½ | | | | |
| Warsaw | T. Choute | 1er trimestre .. | 5 Janv. 1843 | £ | 0 3 5 | | | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 43. | £ | 0 3 5 | | | | |
| Weston | J. A. Donaldson | | | | | | | | |
| Williams | D. McIntosh | | | | | | | | |

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice (I.)
13 Décembre.

Appendice (I.)
13 Décembre.

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|---------------------|----------------|---------------------|---|----------------------------|--|---|---------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Yamachiche | M. Richer | Juillet, 1841 | 1 5 8½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre " " | 0 17 2 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 1 7 6 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres.. | 3 10 4½ | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 | 1 13 10½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " " | 1 4 10 | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " " | 0 15 11 | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 17 9½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | 4 12 5 | 0 10 0 | | |
| | | Yamaska | F. Hébert | Juillet, 1841 | 2 16 1½ | 0 5 0 | 0 1 8 |
| Octobre, " " | 2 7 1 | | | 0 5 0 | 0 1 2 | | |
| Janvier, 1842 | 2 17 7 | | | 0 5 0 | 0 1 7 | 0 0 1½ | |
| 3 trimestres.. | 8 0 9½ | | | 0 15 0 | 0 4 5 | 0 0 2½ | |
| Avril, 1842 | 3 2 10½ | | | 0 5 0 | 0 2 0 | 0 0 4 | |
| Juillet, " " | 2 12 3½ | | | 0 5 0 | 0 1 2 | 0 0 2½ | |
| Octobre, " " | 2 9 5 | | | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 0 1½ | |
| Janvier, 1843 | 2 1 11 | | | 0 5 0 | 0 1 1 | 0 0 1½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | 10 6 6 | 1 0 0 | 0 6 0 | 0 0 9½ |
| Yonge | Robert Harvey | | | Juillet, 1841 | 0 18 9½ | 0 2 6 | |
| | | Octobre, " " | 0 12 7½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1842 | 0 12 7 | 0 2 6 | | | |
| | | 3 trimestres.. | 2 4 0 | 0 7 6 | | | |
| | | Avril, 1842 | 0 15 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Juillet, " " | 0 10 6½ | 0 2 6 | | | |
| | | Octobre, " " | 0 17 8½ | 0 2 6 | | | |
| | | Janvier, 1843 | 0 11 1½ | 0 2 6 | | | |
| | | Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | 2 14 6 | 0 10 0 | | |
| | | York | Alexander Scobie | Avril, 1841 | 3 12 6 | 0 10 0 | 0 9 4 |
| Octobre, " " | 2 18 11½ | | | 0 10 0 | 0 5 5½ | 0 2 10 | |
| Janvier, 1842 | 2 8 4 | | | 0 10 0 | 0 4 2 | 0 3 1 | |
| 3 trimestres.. | 8 19 9½ | | | 1 10 0 | 0 18 11½ | 0 8 2½ | |
| Avril, 1842 | 2 6 5 | | | 0 10 0 | 0 4 3 | 0 2 0 | |
| Juillet, " " | 1 7 9½ | | | 0 10 0 | 0 4 5½ | 0 5 0½ | |
| Octobre, " " | 1 15 10½ | | | 0 10 0 | 0 4 2 | 0 4 3½ | |
| Janvier, 1843 | 1 14 7 | | | 0 10 0 | 0 3 9 | 0 4 0½ | |
| Une année expirée.. | 5 Janv. 1843 | | | 7 4 8 | 2 0 0 | 0 16 7½ | 0 15 4½ |
| York Mills | J. Sommerville | | | Juillet, 1841 | 1 15 5½ | | 0 2 0 |
| | | Octobre, " " | 0 9 0 | | 0 1 9 | 0 2 11 | |
| | | Janvier, 1842 | 2 0 9½ | | 0 2 3 | 0 3 2 | |
| | | 3 trimestres | 5 5 3 | | 0 6 0 | 0 7 6½ | |
| | | Avril, 1842 | 1 19 10½ | | 0 1 6 | 0 3 1 | |
| | | Juillet, " " | 1 8 3½ | | 0 2 0½ | 0 3 0½ | |
| | | Octobre, " " | 2 4 6 | 0 2 6 | 0 3 0½ | 0 2 10 | |
| | | Janvier, 1843 | 1 19 7½ | 0 2 6 | 0 1 0 | 0 2 6 | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843 | 7 12 3½ | 0 5 0 | 0 7 7 | 0 11 5½ |

Appendice
(I.)
13 Décembre.

No. 4.—ÉTAT DES ÉMOLUMENS, etc.—Département des Postes, en Canada.—(Continué.)

Appendice
(I.)
13 Décembre

| Bureau. | Député. | Trimestre. | Commission sur les frais de port des lettres. | Allocation pour papeterie. | Commission sur le port des lettres des États-Unis. | Commission sur les frais de port des Papiers-Nouvelles. | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------------|--|---|--------|
| | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| Zone Mills | G. P. Kerby | Juillet, 1841 .. | 0 9 10½ | 0 2 6 | 0 0 3 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 8 11 | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| | | Janvier, 1842.. | 0 15 2 | 0 2 6 | 0 0 3½ | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 1 13 11½ | 0 7 6 | 0 0 9 | | |
| | | Avril, 1842 .. | 0 11 2½ | 0 2 6 | 0 0 2½ | | |
| | | Juillet, " .. | 0 15 11½ | 0 2 6 | 0 0 11 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 17 9½ | 0 2 6 | 0 0 5½ | | |
| | | Janvier, 1843 .. | 0 17 8 | 0 2 6 | 0 0 6 | | |
| | | Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | 3 2 7½ | 0 10 0 | 0 2 1 | |
| | | Adelaide | R. Winson | Juillet, 1841 .. | 1 5 5½ | 0 5 0 | 0 3 6½ |
| Octobre " .. | 0 19 1½ | | | 0 5 0 | 0 4 9 | 0 0 10½ | |
| Janvier, 1842 .. | 1 1 11 | | | 0 5 0 | 0 1 5½ | 0 0 10 | |
| 3 trimestres.. | £ 3 6 6 | | | 0 15 0 | 0 9 9 | 0 1 8½ | |
| Avril, 1842 .. | 0 17 10 | | | 0 5 0 | 0 1 6½ | 0 0 10 | |
| Juillet " .. | 1 2 1 | | | 0 5 0 | 0 1 3 | 0 0 10½ | |
| Octobre " .. | 0 18 10½ | | | 0 3 4 | 0 1 0½ | | |
| Janvier, 1843 .. | | | | | 0 2 3½ | | |
| Une année expirée .. | 5 Janv. 1843. £ | | | 2 18 9½ | 0 13 4 | 0 6 1½ | 0 1 8½ |
| St. Luc | B. Holmes | | | Juillet, 1841 .. | 0 6 1 | | |
| | | Octobre, " .. | 0 5 11½ | | | | |
| | | Janvier, 1842 .. | 0 6 7½ | | | | |
| | | 3 trimestres.. | £ 0 18 8 | | | | |
| | | Une année expirée | 5 Janv. 1843. £ | 0 0 1½ | | | |

PREMIÈRE NOTE.—Le salaire de tous les Officiers du Département et les allocations pour papeterie sont payés à même le revenu général du Bureau des Postes.

La Commission donnée pour tenir les comptes du port des lettres est payée par les Départemens Publics et par les marchands, etc. aux divers Maîtres de Postes en compensation du trouble qu'ils se donnent et des risques qu'ils encourent en tenant les comptes.

La Commission donnée sur la collection du port des lettres des États-Unis, est payée par le Bureau des Postes Américain.

Le loyer des boîtes à lettres est payé par les marchands et autres, pour l'avantage qu'ils retirent de ces boîtes que les Maîtres de Postes font placer à leurs propres frais dans tous les grands Bureaux.

Tous les émolumens qui sont sous le chef de "frais de port des Papiers-Nouvelles" ou "privilège des papiers-Nouvelles" proviennent de ce que payaient sur les Papiers-Nouvelles les imprimeurs et autres, lorsque le transport des Papiers-Nouvelles et des Pamphlets était le privilège du Député-Maitre de Postes Général : ce privilège a cessé d'exister le 5 Janvier, 1844. Le montant réuni de ces deniers est présenté sous ce chef dans un autre état.

SECONDE NOTE.—En conséquence de l'incendie du Bureau Général des Postes, tel que je l'ai déjà expliqué à M. le Secrétaire Daly, dans ma lettre du 26 Octobre, 1843, je n'ai pu fournir des états antérieurs au 5 Avril, comme le requerrait l'Assemblée Législative.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

No. 5.—ÉTAT de quelques changemens qui ont été récemment introduits dans les taux de port de lettres en Canada, et l'autorité en vertu de laquelle ces changemens ont été faits. Ces informations étant données conformément à la réquisition de la Chambre d'Assemblée, par la lettre de M. le Secrétaire Daly adressée au Député-Maitre Général des Postes, en date du 21 Octobre, 1843 :—

| TAUX CI-DEVANT PERÇUS. | | | | CHANGÉS COMME SUIT : | |
|------------------------|----|---------|----|----------------------|-----|
| s. | d. | s. | d. | s. | d. |
| 0 | 10 | 0 | 11 | 0 | 11½ |
| Sterling, converti à | | Courant | | Courant. | |
| 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1½ |
| " " | | " " | | " " | |
| 1 | 10 | 2 | 1 | 2 | 0½ |
| " " | | " " | | " " | |
| 2 | 4 | 2 | 7 | 2 | 7½ |
| " " | | " " | | " " | |
| 2 | 6 | 2 | 9 | 2 | 9½ |
| " " | | " " | | " " | |

L'on remarquera que les changemens qui ont été ainsi faits ne sont que le résultat d'un calcul plus précis et plus correct que celui que l'on avait auparavant suivi, en convertissant en argent courant quelques uns des taux qui étaient portés en argent Sterling par la 5e Geo : III. Ces changemens ont été faits conformément aux ordres de Sa Seigneurie le Maitre Général des Postes, enjoignant de réviser avec soin les taux des ports de lettres dans l'Amérique Britannique du Nord, lesquels ordres furent d'abord adressés à M. Page, un Officier du Bureau Général des Postes, à Londres, qui fut envoyé en 1842-3, pour examiner l'état des Bureaux de Poste dans la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick. Après en avoir conféré avec ce Monsieur, nous nous sommes convaincus qu'il était légalement juste d'introduire le peu de changemens qui sont ci-dessus désignés, et ces changemens furent faits en conséquence. Il n'en a pas été fait d'autres dans le taux des ports de lettres en Canada jusqu'à récemment, c'est-à-dire jusqu'à la date de la lettre de M. Daly.

T. A. STAYNER

Député-Maitre Général des Postes.

Bureau Général des Postes,
Québec, Avril, 1844.

No. 6.—ÉTAT des recettes provenant de la transmission des Papiers-Nouvelles et des Pamphlets en Canada pour les périodes ci-dessous mentionnées, mis devant l'Assemblée Législative à la réquisition de Son Excellence le Gouverneur-Général, signifié au Député-Maitre Général des Postes par la lettre de M. le Secrétaire Daly, en date du 21 Octobre, 1843 :—

| Périodes trimestrielles expirées. | Revenu brut. Courant. | Frais de collection. Courant. | Revenu net. Courant. | Remarques. |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------|--|
| 5 Juillet, 1841 | £ s. d. 797 11 0 | £ s. d. 99 9 9 | £ s. d. 698 1 3 | En conséquence de l'incendie du Bureau Général des Postes, on ne peut fournir sous ce chef l'état d'aucune période antérieure au premier trimestre ici cité, tel qu'exprimé dans ma lettre à M. le Secrétaire Daly, en date du 26 Octobre, 1843. |
| 5 Octobre " | 964 18 4 | 102 16 2 | 862 2 2 | |
| 5 Janvier, 1842 | 849 19 6 | 107 0 3 | 742 19 3 | |
| | £2612 8 10 | 309 6 2 | 2303 2 8 | |
| 5 Avril, 1842 | 977 15 5½ | 117 7 9½ | 860 7 8 | |
| 5 Juillet " | 894 19 4 | 110 8 0 | 784 11 4 | |
| 5 Octobre " | 866 2 1 | 106 9 10½ | 759 12 2½ | |
| 5 Janvier, 1843. | 887 16 3½ | 105 12 11 | 782 3 4½ | |
| | £3626 13 2 | 439 18 7 | 3186 14 7 | |

Le montant ci-dessus est approprié en vertu du privilège du Député-Maitre-Général des Postes, au bénéfice de ce fonctionnaire et de ses députés qui lui aident à percevoir ces deniers, tel qu'il appert en détail dans son autre état.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Bureau Général des Postes,
Québec, Décembre, 1843.

MESSAGE

Du Gouverneur-Général, avec copies de la correspondance relative au Bureau des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord.

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative les copies suivantes de la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté et le Gouverneur-Général, relativement au Département des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord: d'autres documents sur le même sujet ont été soumis à l'Assemblée, durant la dernière Session du dernier Parlement.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative, qu'il n'y a aucune copie, dans les archives du Gouvernement Provincial, du Rapport des Commissaires auquel il est référé dans son adresse du 17^e jour du mois dernier. Ce Rapport a été dressé pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, et transmis au Secrétaire d'Etat.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Montréal, 4 Janvier, 1845.

CÉDULES DES DÉPÊCHES accompagnant le Message du Gouverneur-Général, du 4 Janvier, 1845, à l'Assemblée Législative.

| | | |
|---|---|--|
| <p>LORD J. RUSSELL, No. 12, 24 Septembre, 1839.</p> | } | Résultat de l'enquête sur l'administration du Département des Postes dans le Nouveau Brunswick; appelle l'attention sur le Bill soumis aux différentes Législatures Coloniales de l'Amérique Britannique du Nord. |
| <p>LORD SYDENHAM, No. 85, 16 Avril, 1840. * ..</p> | | |
| <p>LORD J. RUSSELL, No. 135, 23 Mai, 1840. * ..</p> | } | Ayant rapport aux taux du port des lettres qui passent entre le Royaume-Uni et l'Amérique Britannique du Nord. |
| <p>Ditto, No. 180, 12 Juillet, 1840. * ..</p> | | |
| <p>Ditto, Circulaire, 24 Août, 1840.</p> | } | Accusant réception de la Dépêche de Lord Sydenham, No. 85. |
| <p>LORD STANLEY, No. 236, 27 Août, 1842. * ..</p> | | |
| <p>LORD STANLEY, Circulaire, 14 Octobre, 1843.</p> | } | Décision sur le taux des frais de port entre le Royaume-Uni et l'Amérique Britannique du Nord. Commission d'enquête sur le Département des Postes à être nommée: attention appelée sur sa Dépêche, No. 12, 24 Septembre, 1839. |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | | |
| <p>Ditto, Circulaire, 14 Octobre, 1843.</p> | } | Attention appelée sur l'importance d'améliorer les principales routes de communication avec Halifax. |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | | |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | } | Patronage du Département des Postes, avec copie des instructions données au Député-Maitre Général des Postes de l'Amérique Britannique du Nord. |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | | |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | } | Relative au mode de faire les nominations aux emplois dans le Département des Postes. |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | | |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | } | Avec une Ordonnance de la Trésorerie pour la révision du taux des frais de port dans l'Amérique Britannique du Nord et les Indes Occidentales. |
| <p>Ditto, No. 136, 4 Décembre, 1843.</p> | | |

(COPIE.)

No. 12.

DOWNING STREET,
24 Septembre, 1839.

MONSIEUR.

Relativement à la Dépêche de Lord Glenelg à Lord Durham, en date du 20 Octobre, 1838, No. 19, je vous transmets, pour votre information et comme règle de conduite, la copie ci-jointe d'une lettre du Secrétaire, adressée à la Trésorerie, indiquant le résultat d'une enquête que les Lords Commissaires de la Trésorerie, à la réquisition des Délégués de l'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, avaient instituée sur le Département des Postes en cette Province.

Quant aux offres que fait M. Pennington dans le dernier paragraphe de sa lettre, je vous prie de porter, le plutôt possible, votre attention la plus sérieuse sur ce sujet, tout en exprimant l'espoir que vous pourrez faire disparaître les obstacles qui ont empêché jusqu'à ce jour, la passation par les différentes Législatures Provinciales, d'un Acte qui leur a été soumis par le Gouverneur, pour la direction future du Département des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai, &c.,

(Signé.)

J. RUSSELL.

Le Très Hon.

C. POULETT THOMSON,
&c. &c. &c.

(COPIE.)

Circulaire.

DOWNING STREET,
24 Aout, 1840.

MONSIEUR.

La nouvelle ligne de Paquebots-à-Vapeur entre ce pays et Halifax, étant entrée en opération, je dois appeler votre attention sur l'importance d'améliorer les grandes routes de communication dans l'étendue de votre Gouvernement, et vous inviter à user de toute l'influence que vous possédez, pour engager la Province du Canada à continuer ses efforts vers ce but et à les faire correspondre avec les démarches faites en ce pays, pour réaliser des moyens de communication prompts et réguliers avec les Colonies.

J'ai, &c.,

(Signé) J. RUSSELL.

Le Gouverneur-Général
du Canada,

&c. &c. &c.

* Pour ces Dépêches, voir le commencement de cet Appendice.

DOWNING STREET,
14 Octobre, 1843

MONSIEUR,

Relativement à ma Dépêche du 27 Août, 1842, au sujet du patronage du Département des Bureaux de Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique, j'ai à vous informer que des instructions seront adressées par le Maître Général des Postes aux différens Maîtres de Poste des Colonies employés sous votre Gouvernement, à l'effet de recevoir immédiatement les nominations que vous pourrez faire aux emplois dans les Bureaux de Poste locaux, et d'employer les personnes que vous nommerez ainsi ; mais l'émanation de la commission dépendra exclusivement du Maître Général des Postes conformément à la pratique suivie dans son Département en ce pays.

J'ai, etc.

(Signé.) STANLEY.

Le Très Honorable

Sir CHARLES METCALFE, Bart., G. C. B.
etc. etc. etc.

(COPIE.)

No. 136.

DOWNING STREET,
4 Décembre, 1843

MONSIEUR,

Quant à ma Dépêche No. 74, du 3 d'Août dernier, je vous envoie ci-jointe, par forme de renseignement, copie d'une ordonnance émanée, le 11 Octobre dernier, par les Lords Commissaires de la Trésorerie, pour réviser les taux de port dans l'Amérique Septentrionale Britannique et les Indes Occidentales Britanniques.

J'ai, etc.

(Signé.) STANLEY.

Le Très Honorable

Sir CHARLES METCALFE, Bart., G. C. B.
etc. etc. etc.

ORDONNANCE DE LA TRÉSORERIE.

ATTENDU, que par un Acte passé dans la cinquième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé "Acte pour changer les taux de port, et pour amender, expliquer et étendre diverses dispositions d'un Acte passé dans la neuvième année du Règne de la Reine Anne, et d'autres Actes qui concernent les revenus des Bureaux de Poste," le Maître Général des Postes et ses Députés étaient autorisés à prendre, exiger et recevoir pour le transport des lettres, paquets et autres choses, transmis ou transportés par la Poste entre aucune des possessions Britanniques en Amérique, ou entre aucune partie des dites possessions, les divers taux et sommes y mentionnés :

Et attendu que par un Acte passé dans les troisième et quatrième années du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour régler les droits de port," il est statué, qu'il sera loisible aux Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, de changer et de fixer de temps à autre, et en aucun temps après la passation du dit Acte, par ordonnance sous leurs sceaux, tous les taux de port Anglais ou de port intérieur, qui devront être payés suivant la Loi sur la transmission par la Poste des lettres et papiers-nouvelles qui viennent tant des Colonies que de l'étranger, ou de toutes autres publications, de les assujettir à des taux de port suivant la pesanteur, de fixer la proportion des poids par la dite ordonnance, de changer de temps à autre, par ordonnance comme susdit, les dits taux, de mettre de côté ceux qu'ils auront ainsi changés pour leur en substituer de nouveaux, et de déterminer par ordonnance comme susdit, à quelle époque et quand les dits taux de port devront être payés :—

En conséquence, nous, les soussignés, (trois des Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté,) en ver-

tu du pouvoir et de l'autorité qui nous ont été conférés par le dit Acte en dernier lieu relaté, et en vertu de tous les autres pouvoirs qui nous autorisent à ce sujet, ordonnons par la présente Ordonnance, sous nos sceaux, que l'on fera payer toutes les lettres transmises par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, ou entre l'Amérique Septentrionale Britannique ou les Indes Occidentales Britanniques, et dans aucun lieu ou lieux en dehors d'iceux respectivement, suivant leur pesanteur, et non suivant le système actuel, à raison du nombre d'enveloppes, conformément au taux qui suit ; et que les différens taux de port ci-après mentionnés seront perçus et payés pour le transport des dites lettres à l'intérieur, c'est-à-savoir :

Sur toute lettre dont la pesanteur n'excèdera pas une demi-once, un seul taux de port.

Sur toute lettre dont la pesanteur excèdera une demi-once, mais n'excèdera pas une once, deux taux de port.

Sur toute lettre dont la pesanteur excèdera une once, mais n'excèdera pas deux onces, quatre taux de port.

Sur toute lettre dont la pesanteur excèdera deux onces, mais n'excèdera pas trois onces, six taux de port.

Sur toute lettre dont la pesanteur excèdera trois onces, mais n'excèdera pas quatre onces, huit taux de port.

Et pour chaque once en sus des quatre premières, il sera perçu deux taux de port de plus ; et pour toute fraction d'once excédant la pesanteur de quatre onces, on paiera comme pour une once de plus.

Et nous ordonnons que les taux qui suivent seront perçus et payés pour le port intérieur des lettres transmises par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques respectivement, au lieu des taux de port que l'on a perçus auparavant sur les dites lettres, c'est-à-savoir :

Sur toutes les lettres dont la pesanteur n'excèdera pas une demi-once, et qui seront transmises par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique, ou dans les Indes Occidentales Britanniques ;

Si la distance à laquelle les dites lettres sont transportées par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, n'excède pas soixante milles Anglais, il sera perçu quatre deniers.

Si elle excède les dits soixante milles, et qu'elle n'excède pas cent, il sera perçu six deniers.

Si elle excède cent milles, et qu'elle n'en excède pas deux cents, il sera perçu huit deniers.

Et pour toute distance qui n'excèdera pas cent des susdits milles au delà des deux cents milles en dernier lieu mentionnés, ainsi que pour toute autre pareille distance, il sera perçu à raison de deux deniers.

Et pour toute lettre transmise comme susdit, dont la pesanteur n'excèdera pas une demi-once, il sera perçu en sus des taux de port proportionnés aux poids et au nombre de taux ci-dessus mentionnés, en estimant et chargeant chaque taux additionnel suivant la somme qui aurait été perçue pour la dite lettre en vertu de cette Ordonnance, si elle n'eût pas excédé une demi-once en pesanteur.

Et nous ordonnons en outre, que les distances conformément auxquelles sera perçu le port ultérieur des dites lettres, s'étendront et renfermeront la distance à laquelle les dites lettres seront envoyées sur toutes les Rivières ou les Lacs, aussi bien que la distance à laquelle les dites lettres seront transportées par terre ; et que lorsque les lieux entre lesquels les dites lettres seront transportées se trouveront dans l'Amérique Septentrionale Britannique, aussi bien que dans les Indes Occidentales Britanniques, on percevra des taux de port intérieur distincts et séparés pour la distance à laquelle les dites lettres seront envoyées dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques respectivement.

Et nous ordonnons en outre, que le Maître Général des Postes, pourra, dans sa discrétion, faire payer le

Appendice
(I.)
13 Décembre.

port intérieur de toutes les lettres qui seront mises aux Bureaux de Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique, (pour la distance à laquelle elles seront transportées dans les dites Provinces,) ou celles qui seront mises au Bureau de Poste, (pour la distance à laquelle elles seront transportées dans l'étendue d'icelles,) lorsqu'elles seront logées aux Bureaux de Poste, ou lorsqu'elles seront remises à un Officier du Bureau de Poste, pour être envoyées par cette voie.

Et nous ordonnons en outre, que pour toute lettre dont la pesanteur n'excédera pas une demi-once, et qui sera transportée par eau sur aucun des Paquebots de Sa Majesté ou sur des vaisseaux privés, entre aucun des ports de l'Amérique Septentrionale Britannique et des Indes Occidentales Britanniques, ou entre aucun des ports de l'Amérique Septentrionale Britannique et des Indes Occidentales Britanniques, (et qui dans ces cas ne passeront pas par le Royaume-Uni,) on percevra (au lieu des taux que l'on percevait ci-devant pour les dites lettres,) un port de mer de quatre deniers; et pour toute lettre ainsi transmise, et dont la pesanteur n'excédera pas une demi-once, on percevra des taux de port additionnels proportionnés au poids, et au nombre des taux ci-dessus mentionnés, en estimant chaque taux additionnel à raison de la somme de quatre deniers.

Et nous ordonnons en outre, qu'il sera loisible au Maître Général des Postes d'allouer aux propriétaires de tous vaisseaux privés, par forme de prime, une somme qui n'excédera pas deux deniers pour toute lettre qu'ils transporteront, tel que mentionné en dernier lieu, pour les Bureaux de Poste.

Et nous ordonnons en outre, que les taux de port qui peuvent être perçus pour les dites lettres tel que ci-dessus mentionné en dernier lieu, pour les transporter par eau, seront perçus en sus des taux de port intérieur qui doivent être payés pour icelles, comme ci-dessus mentionné.

Et nous ordonnons en outre, qu'en sus de tout port intérieur, le taux du port par mer sur toutes les lettres qui seront mises à la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, destinées pour quelque lieu dans les Etats-Unis de l'Amérique ou pour quelque autre pays Etranger *viâ* la France, transmises par le Royaume-Uni, sera payé, jusqu'à ce qu'il soit pris des arrangemens au contraire, lorsque les dites lettres seront mises au Bureau de Poste, ou qu'elles seront remises à un Officier du Bureau de Poste pour être transmises par cette voie.

Et nous ordonnons en outre, qu'afin de prévenir toutes les difficultés qui pourraient s'élever au sujet des distances dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques, à raison desquelles les lettres transportées par la Poste sont assujetties à des droits de port, en vertu de la présente Ordonnance, il sera loisible au Maître Général des Postes de faire arpenter et vérifier toutes ou chacune des dites distances en la manière prescrite par le dit Acte de la cinquième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois; et tous les taux de port intérieur imposés en vertu de cette Ordonnance pour le transport des lettres dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques seront perçus et payés suivant le dit arpentage.

Et attendu qu'il pourrait arriver, qu'il y eût en même temps dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques, deux ou plusieurs routes ou lignes de communication parcourues par la Poste, entre des villes ou autres lieux, dont l'une est plus longue que l'autre; et qu'en conséquence les lettres envoyées par telle route par la Poste, pourraient être assujetties, à moins qu'il ne fût autrement pourvu à des taux de port plus élevés en vertu de cette Ordonnance, que si elles eussent été transportées par la plus courte des dites routes; nous ordonnons en conséquence, qu'afin de prévenir tous les inconvéniens et les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet, là où il existe ou existera deux ou plusieurs routes de trans-

port par la Poste entre des villes ou autres lieux dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, les taux de port qui devront être perçus sur les lettres qui seront transportées par la Poste entre les dites villes ou lieux, seront réglés suivant la distance de la plus courte des dites routes, quand bien même les dites lettres auraient été transportées par la route la plus longue:—ce qui aura lieu, soit que les lettres envoyées par la Poste soient constamment transportées par la plus courte route, ou qu'elles ne le soient que de temps à autre.

Et nous ordonnons en outre, que rien de ce qui est contenu dans cette Ordonnance ne changera ni n'affectera en aucune manière le privilège dont jouissent, en vertu du dit Acte des troisième et quatrième années du Règne de Sa présente Majesté, les matelots et soldats employés au service de Sa Majesté, d'envoyer et recevoir par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques, des lettres dont la pesanteur n'excédera pas une demi-once, sujettes aux réglemens et aux instructions contenues dans le dit Acte, relativement aux dites lettres.

Et nous ordonnons en outre, que pour toutes les lettres dont la pesanteur n'excédera pas une demi-once, et qui seront transmises par la Poste, (soit par Paquebot ou par vaisseau privé,) entre aucun lieu du Royaume-Uni et de l'Amérique Septentrionale Britannique, ou des Indes Occidentales Britanniques, quelqu'en soit la situation, à l'exception des lettres qui seront mises à la Poste ou remises au port de l'Amérique Septentrionale Britannique ou des Indes Occidentales Britanniques où les lettres pourront être débarquées, et d'où elles pourront être expédiées, on paiera en sus des taux de port Anglais payables pour les dites lettres en vertu du dit Acte des troisième et quatrième années du Règne de Sa présente Majesté, un taux uniforme de deux deniers pour les Colonies, soit que les dites lettres passent entre l'Amérique Septentrionale Britannique ou les Indes Occidentales Britanniques et le Royaume-Uni directement, ou par les Etats-Unis; pourvu toujours, que si l'on perçoit pour celles des dites lettres qui passeront par les Etats-Unis, des droits de port étranger, on percevra les dits droits de port étranger sur les dites lettres en sus du Port Anglais et des dits taux de port pour les Colonies.

Et pour toutes les dites lettres, si elles excèdent la pesanteur d'une demi-once, il sera perçu et payé en sus de tous taux Anglais additionnels (qui pourront être payés pour les dites lettres,) des taux additionnels de port colonial, proportionnés aux poids et au nombre de taux ci-dessus mentionnés, chaque taux additionnel de port colonial étant estimé à deux deniers.

Et attendu que par le dit Acte, passé dans les troisième et quatrième années du Règne de Sa présente Majesté, il est statué que le Maître Général des Postes, du consentement des Commissaires de la Trésorerie, pourra laisser passer les papiers-nouvelles des Colonies par la Poste entre les différens lieux d'aucune des Colonies de Sa Majesté ou par les Paquebots ou vaisseaux privés, d'une Colonie à une autre, et pourra aussi laisser passer les papiers-nouvelles étrangers à travers le Royaume-Uni, soit dans les Colonies de Sa Majesté ou d'un pays étranger à un autre, par les Paquebots ou vaisseaux privés, et pourra aussi permettre que les papiers-nouvelles Anglais soient envoyés dans les Colonies à travers un pays étranger, et les papiers-nouvelles des Colonies à travers un pays étranger dans le Royaume-Uni, ou par le Royaume-Uni dans un pays étranger, francs de port, ou sujets à tels droits de port, et à tels réglemens et restrictions que le Maître-Général des Postes, avec le consentement ci-dessus mentionné, jugera à propos.

En conséquence, nous les soussignés, en vertu des différens pouvoirs, et de l'autorité qui nous ont été conférés par le dit Acte, ordonnons en outre:—

Appendice
(I.)
13 Décembre.

Que pour tout papier-nouvelle publié dans les Colonies, dont la pesanteur n'excèdera pas deux onces, pour tout supplément imprimé d'un papier-nouvelle publié dans les Colonies, dont la pesanteur n'excèdera pas deux onces, et qui seront envoyés par la Poste entre aucun lieu dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, sans passer par le Royaume-Uni, on paiera, (au lieu des taux que l'on chargeait ci-devant pour ces papiers,) un taux de port intérieur uniforme, consistant en un demi-denier, sans égard à la distance ni au nombre de milles qu'iceux auront parcouru; mais ceci ne pourra changer ni affecter les dispositions contenues dans l'Ordonnance de la Trésorerie, en date du trente-et-unième jour d'Août, 1840, qui régle le transport des papiers-nouvelles des Colonies, entre ces mêmes Colonies par les paquebots et les vaisseaux privés, lesquelles continueront à être en force, comme si la présente Ordonnance n'eût pas été signée; et le dit taux intérieur d'un demi-denier sera perçu en sus du taux qui sera payable sur les dits papiers-nouvelles, en vertu de la dite Ordonnance.

Et que pour tout papier-nouvelle dont la pesanteur n'excèdera pas deux onces, imprimé dans les Colonies ou les Etats-Unis, et pour tout supplément imprimé de tout papier-nouvelle, n'excédant pas deux onces en pesanteur, soit des Colonies ou des Etats-Unis, passant entre aucun lieu de l'Amérique Septentrionale Britannique ou des Indes Occidentales Britanniques et dans aucun lieu des Etats-Unis, sans passer par le Royaume-Uni, il sera payé (au lieu des taux perçus ci-devant,) un taux de port intérieur uniforme d'un denier, en sus de tout taux étranger auquel le dit papier-nouvelle ou supplément, s'il est envoyé des Etats-Unis ou par les Etats-Unis, pourrait être assujéti, et aussi, en sus de tout frais de port sur mer qui pourrait être perçu; mais de telle manière que tout papier-nouvelle ou supplément à un papier-nouvelle, s'il est des Etats-Unis, afin qu'il puisse passer par la Poste au dit taux de port intérieur d'un denier, sera mis à la Poste dans les Etats-Unis; et s'il n'était pas ainsi mis à la Poste, (au lieu du port intérieur et uniforme d'un denier,) il sera assujéti à des droits de port semblables à ceux qu'on aurait pu percevoir, s'il se fut agi d'une lettre ainsi envoyée par la Poste.

Et que pour tout papier-nouvelle imprimé, et tout supplément à un papier-nouvelle comme susdit, dont la pesanteur excèdera deux onces, on percevra les mêmes taux de port que ceux qui doivent être perçus sur les pamphlets et publications imprimées qui sont marquées par la Poste: pourvu, toutefois, que les réductions susdites dans les dits poids, ne s'appliqueront pas ni n'affecteront en aucune manière les papiers-nouvelles, supplémens aux papiers-nouvelles envoyés par la Poste entre l'Amérique Septentrionale Britannique ou les Indes Occidentales Britanniques et le Royaume-Uni.

Et nous ordonnons en outre que tout supplément imprimé ou toute feuille additionnelle de papier-nouvelle sera considéré comme un papier-nouvelle distinct et séparé, relativement aux droits de port exigibles en vertu de ce mandat.

Et nous ordonnons en outre, que pour tout papier-nouvelle imprimé et tout supplément renvoyés dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques par la voie des vaisseaux privés, — avant d'être auparavant passés par aucun Bureau de Poste dépendant du Maître Général des Postes et qui seront transmis au Bureau de Poste du port ou du lieu où les dits vaisseaux accosteront, il sera perçu et prélevé en sus des autres taux de port exigibles pour iceux, un droit de port sur mer d'un denier; et nous ordonnons qu'il sera loisible au Maître Général des Postes, d'allouer, par forme de récompense, la somme d'un denier pour les dits papiers-nouvelles ou supplémens au propriétaire du vaisseau qui les transmettra au dit Bureau de Poste.

Et nous ordonnons en outre, qu'on ne pourra percevoir aucun droit de port intérieur dans les Colonies sur les votes ou procédés du Parlement Impérial transportés par les paquebots ou les vaisseaux privés dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, ou sur les votes ou procédés d'aucune Législature Coloniale dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou

dans les Indes Occidentales Britanniques, qui seront envoyés au Royaume-Uni par les paquebots ou vaisseaux privés; et il sera perçu pour iceux conformément aux taux de port fixés sur les dits votes et procédés respectivement, par le dit Acte des troisième et quatrième années du règne de Sa présente Majesté, ou par une certaine Ordonnance sous le seing des Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, datée du premier jour de Mai, 1840, ou par tout autre Acte ou mandat qui pourra, de tems à autre, devenir en force.

Et il ne sera perçu aucun droit de port Colonial sur les papiers-nouvelles Britanniques ou imprimés dans les Colonies, ou sur les supplémens imprimés des dits papiers-nouvelles qui seront mis à la Poste ou envoyés dans l'Amérique Septentrionale Britannique, ou dans les Indes Occidentales Britanniques, et qui seront envoyés ou reçus par la Poste en ligne directe du Royaume-Uni, pourvu que les papiers-nouvelles et supplémens qui seront envoyés du Royaume-Uni, soient transportés conformément aux réglemens et aux conditions prescrites par le dit Acte en dernier lieu mentionné.

Et nous ordonnons en outre, que tous les votes et procédés imprimés de toute Législature Coloniale dans l'Amérique Septentrionale Britannique et dans les Indes Occidentales Britanniques, envoyés par la Poste par mer ou par terre, ou sur tous lacs ou rivières, ou partie par terre et partie par eau, entre l'Amérique Septentrionale Britannique, et les Indes Occidentales Britanniques, ou entre différens lieux dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, sans passer en aucun cas par le Royaume-Uni, on percevra et l'on paiera les droits de port suivans, c'est-à-savoir:—

Si la pesanteur n'en excède pas quatre onces, à raison d'un denier; si la pesanteur excède quatre onces, et n'en excède pas huit, à raison de deux deniers; si elle excède huit onces, et qu'elle n'en excède pas douze, un taux de trois deniers; si elle excède douze onces, et qu'elle n'en excède pas seize, à raison de quatre deniers; et pour toute pesanteur de quatre onces en sus des seize premières onces, il sera perçu et payé un taux additionnel d'un denier; et il sera perçu pour tous poids moindres que quatre onces comme pour quatre onces.

Pourvu toujours, et nous ordonnons qu'aucun vote ou procédé imprimé d'aucune Législature Coloniale dans l'Amérique Septentrionale Britannique, excédant six livres en pesanteur, ou dans les Indes Occidentales Britanniques excédant seize onces en pesanteur, ne sera envoyé par la Poste en un seul paquet, ou sous une même enveloppe.

Et nous ordonnons en outre, que pour tous pamphlets et toutes publications imprimées dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques ou dans les Etats-Unis, et qui seront envoyés par la Poste entre les Etats-Unis et l'Amérique Septentrionale Britannique ou les Indes Occidentales Britanniques, ou entre aucun lieu dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, ou entre aucun lieu dans l'Amérique Septentrionale Britannique et aucun autre lieu dans les Indes Occidentales Britanniques, (sans passer dans aucun des dits cas, par le Royaume-Uni,) on percevra et l'on paiera un taux de port intérieur d'un denier par chaque once, (en sus d'aucun droit payable pour le transport par mer), et l'on percevra à raison d'une once pour tout poids qui serait moindre qu'une once, mais de telle manière que les dits pamphlets ou publications, s'ils sont imprimés dans les Etats-Unis, pour pouvoir être transmis par la Poste à des taux de port intérieur ainsi réduits, devront être mis aux Bureaux de Poste dans les Etats-Unis; à défaut de quoi, ils seront assujéti aux mêmes droits de port que s'il eût été question d'une lettre ainsi transportée par la Poste.

Et que pour tous pamphlets et publications imprimées dans le Royaume-Uni ou dans l'Amérique Britannique du Nord ou dans les Indes Occidentales, et qui seront transportés (soit par la Poste ou autrement) entre le Royaume-Uni et l'Amérique Septentrionale Britannique ou les Indes Occidentales Britanniques, il sera perçu et payé pour le transport d'iceux par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, d'où les dits pamphlets et publications seront

Appendice

(I.)

11 Janvier.

envoyés ou adressés, (en sus de tout port anglais qu'on pourra exiger pour iceux, s'ils sont transportés par la Poste, en allant ou en revenant dans toute l'étendue du Royaume-Uni,) un taux d'un denier par once, et l'on percevra comme une once toute pesanteur qui serait moindre qu'une once.

Et nous ordonnons en outre, que tout pamphlet ou publication de ce genre, dont la pesanteur excèdera seize onces, ne sera pas transporté par la Poste.

Et nous ordonnons en outre, que tout privilège d'affranchir les lettres ou papiers-nouvelles, ou les votes et procédés imprimés de toute Législature Coloniale, ou les pamphlets, publications ou autres papiers imprimés ou de les envoyer par la Poste en vertu d'un privilège qui a existé de tems immémoriale pour tout Député-Maître Général des Postes ou Député-Maître dans l'Amérique Septentrionale Britannique, ou dans l'Île de la Jamaïque, cessera et sera désormais aboli.

Et nous ordonnons en outre, que tous les dits papiers-nouvelles et supplémens imprimés, votes et procédés de toute Législature Coloniale, pamphlets et publications comme susdit, seront mis à la Poste, et envoyés, transportés et délivrés, sujets aux ordres, directions et réglemens, et sujets à toutes les conditions, limitations et restrictions de forme, de grandeur, de dimension, d'enveloppes et autres choses que le Maître-Général des Postes, avec le consentement des Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, enjoindra de tems à autre; et qu'il sera loisible au Maître-Général des Postes, s'il le juge à propos, de retarder l'envoi de tous les dits papiers-nouvelles, supplémens, votes, procédés Législatifs, pamphlets et publications, pour aucun espace de tems qui n'excèdera pas vingt-quatre heures, ou pendant l'intervalle d'une Poste, à son option, à compter du tems auquel ils auraient dû être transportés.

Et nous ordonnons en outre, qu'aucun papier-nouvelle ou supplément imprimé, votes ou procédés d'aucune Législature Coloniale, pamphlets ou publications, ne seront transportés par la Poste dans l'Amérique Septentrionale Britannique ou dans les Indes Occidentales Britanniques, en allant ou venant, en vertu de cette ordonnance, à moins qu'ils ne soient envoyés sous enveloppe, ou sous une enveloppe ouverte aux deux bouts, et qu'il n'y aura (excepté de la manière ci-après pourvue,) aucun mot ou correspondance imprimé sur le papier après sa publication, ou sur l'enveloppe d'icelui, ni aucune écriture ou marque sur icelui, ni sur l'enveloppe d'icelui, à l'exception du nom et de l'adresse de la personne à qui il sera envoyé, et qu'il n'y aura en dedans aucun papier ni autre chose quelconque.

Pourvu, néanmoins qu'il sera loisible au Maître-Général des Postes, s'il le juge à propos, de permettre l'inscription de tel mot imprimé, écriture ou marques qu'il lui plaira, autres que les adresses, sur les dits papiers-nouvelles, supplémens, votes, procédés Législatifs, pamphlets ou publications, ainsi que sur l'enveloppe d'iceux.

Et nous ordonnons en outre, que chaque fois que la question s'élèvera de savoir si un imprimé a droit au privilège accordé à un papier-nouvelle ou autre papier imprimé

privilegié en vertu des présentes, en autant qu'il s'agit du transport d'iceux par la Poste en vertu de cette Ordonnance, la question sera renvoyée pour la décision au Maître-Général des Postes dont la décision confirmée par les Lords de la Trésorerie, sera finale.

Et nous ordonnons en outre, que les différens taux de port qui devront être perçus en vertu de cette ordonnance, seront évalués en monnaie *Sterling*.

Et nous ordonnons en outre, que rien de ce qui est contenu dans cette ordonnance, ne sera interprété de manière à annuler, à préjudicier, ni affecter aucune des exemptions et privilèges accordés par le dit Acte des troisième et quatrième années de Sa présente Majesté ou par un Acte fait et passé dans la première année de Sa présente Majesté, intitulé; "*Acte pour la direction des Bureaux de Poste*"—ou aucun des taux fixés par une Ordonnance de la Trésorerie datée du neuvième jour de Mai mil-huit-cent-quarante-trois, au sujet des lettres entre la France, ou autres pays étrangers *viâ* la France, et l'Amérique Septentrionale Britannique par le Royaume-Uni; et toutes les dites exemptions, taux et privilèges demeureront en pleine force.

Et nous ordonnons en outre, que la présente Ordonnance ne sera en force que dans les lieux de l'Amérique Septentrionale Britannique et des Indes Occidentales Britanniques où le Maître-Général des Postes a déjà établi ou établira ci-après des Postes; et que ces mots:—"*l'Amérique Septentrionale Britannique*" employés dans cette Ordonnance, comprendront les Provinces du Canada, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, de l'Île du Prince Edouard et de Terre-Neuve, avec leurs dépendances respectives; et que ces mots, "*les Indes Occidentales Britanniques*" employés également dans cette Ordonnance, comprendront les Bermudes, les Bahamas et autres Îles Britanniques, communément appelées les Indes Occidentales, ainsi que les Colonies Britanniques de la Guyane et des Honduras avec leurs dépendances respectives; et que tous les autres termes et expressions employés dans cette Ordonnance, seront censés avoir la même signification, sous tous les rapports, qu'ils auraient eue, s'ils eussent fait partie du dit Acte des troisième et quatrième années de Sa présente Majesté.

Et nous ordonnons en outre, que cette Ordonnance commencera à être en vigueur le cinquième jour de Janvier 1844.

Pourvu enfin, et nous déclarons et ordonnons par les présentes, qu'il sera loisible aux Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté pour le tems d'alors, ou à trois d'entr'eux, par Ordonnance sous leurs seings, de révoquer ou changer en tout tems ci-après aucun des taux qui sont modifiés par ces présentes, ou les réglemens établis par les présentes; et de fixer et établir de nouveaux taux et réglemens en remplacement d'iceux, et de déterminer de tems à autre l'époque à laquelle les droits qui seront exigibles, devront être payés.

HENRY GOULBORN.
JOHN YOUNG.
HENRY BARING.

WHITENALL, BUREAU DE LA TRÉSORERIE,
Ce onzième jour d'Octobre, 1843.

RÉPONSE à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre copies des états des quatre derniers trimestres transmis par le Député-Maître Général des Postes en cette Province au Maître Général des Postes, en Angleterre, ou un état détaillé montrant les recettes et les dépenses du Département des Bureaux de Poste en cette Province, pendant la même période.

Par ordre,

D. DALY, *Secrétaire*.

Bureau du Secrétaire, 28 Janvier, 1845.

BUREAU GÉNÉRAL DES POSTES,
MONTREAL, 28 Janvier, 1845.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, transmis dans votre lettre du 20 du courant, conjointement avec copie d'une résolution de l'Assemblée Législative datée le 13 du même mois, j'ai l'honneur de vous transmettre les états suivans des recettes et des dépenses du Département de la Poste, pendant les quatre trimestres expirés le 5 Juillet, 1844, date à laquelle les comptes de l'Établissement ont été clos et que la Chambre trouvera, je l'espère respectueusement, dans la forme requise:—

No. 1.—Recettes brutes du Département de la Poste dans la Province du Canada, pour les quatre trimestres expirés le 5 Juillet, 1844.

No. 2.—Frais d'administration ditto ditto pendant la même période.

No. 3.—État du montant total des frais de port de lettres, reçus par le Département de la Poste en Canada, indiquant les frais de collection et le revenu net, pendant l'année expirée au terme susdit.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

T. A. STAYNER, *Député-Maître Général des Postes*.

Appendice

(I.)

14 Janvier.

Appendice
(I.)
29 Janvier.

No. 1.—RECETTE BRUTE du Département de la Poste dans la Province du Canada, pour l'année expirée le 5 Juillet, 1844.

Appendice
(I.)
29 Janvier.

| Trimestre expiré. | Recettes brutes comprenant les frais de port par les pa- quebots. Courant. | | | Lettres mortes mal acheminées et surchargées. Courant. | | | Recettes brutes, déduction faite des frais sur les lettres mal acheminées et les surchargées. Courant. | | |
|---|--|----|-----|---|----|----|---|----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| 5 Octobre, 1843 | 16583 | 19 | 9½ | 2137 | 0 | 6½ | 14446 | 19 | 3 |
| 5 Janvier, 1844 | 15858 | 1 | 1 | 877 | 18 | 5 | 14980 | 2 | 8 |
| 5 Avril, 1844 | 17172 | 12 | 11½ | 1397 | 9 | 8½ | 13775 | 3 | 3 |
| 5 Juillet, 1844 | 15862 | 18 | 5½ | 1243 | 17 | 1 | 14619 | 1 | 4½ |
| • Une année expirée 5 Juillet, 1844 | £65477 | 12 | 3½ | 5656 | 5 | 9 | 59821 | 6 | 6½ |

E. J. KING,

Contrôleur.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Bureau Général de la Poste,
Montréal, 27 Janvier, 1845.

No. 2.—FRAIS D'ADMINISTRATION du Département des Postes dans la Province du Canada, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1844.

| | Trimestre expiré. | Courant. | | | Courant. | | |
|---|-------------------------|----------|----|-----|----------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Salaire et commission | 5 Octobre, 1843 | 2754 | 7 | 8 | 12799 | 7 | 4 |
| | 5 Janvier, 1844 | 2909 | 18 | 7 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 3126 | 1 | 9 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 4008 | 19 | 4 | | | |
| Frais de voyage payés aux Inspecteurs et autres Officiers du Département. | 5 Octobre, 1843 | 374 | 11 | 8½ | 1277 | 16 | 8 |
| | 5 Janvier, 1844 | 216 | 17 | 6 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 230 | 14 | 9 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 455 | 12 | 8½ | | | |
| Transport des malles, sacs à lettres et réparations faites à do. | 5 Octobre, 1843 | 8318 | 7 | 9 | 31579 | 0 | 1½ |
| | 5 Janvier, 1844 | 7743 | 4 | 1 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 6708 | 11 | 9 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 8808 | 16 | 6½ | | | |
| Bénéfices sur les lettres envoyées par bâtiment. | 5 Octobre, 1843 | 1 | 17 | 2 | 4 | 12 | 8 |
| | 5 Janvier, 1844 | 0 | 7 | 2 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 2 | 8 | 4 | | | |
| Loyers et taxes | 5 Octobre, 1843 | 23 | 15 | 0 | 77 | 15 | 5½ |
| | 5 Janvier, 1844 | 23 | 15 | 0 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 23 | 15 | 0 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 6 | 10 | 5½ | | | |
| Frais de cours | 5 Octobre, 1843 | 14 | 0 | 0 | 17 | 10 | 0 |
| | 5 Janvier, 1844 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 3 | 10 | 0 | | | |
| Papeterie pour le Bureau de la Poste et les Maitres de Poste, impressions et annonces. | 5 Octobre, 1843 | 551 | 9 | 4½ | 1802 | 9 | 5 |
| | 5 Janvier, 1844 | 378 | 0 | 4½ | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 512 | 18 | 9½ | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 371 | 0 | 10½ | | | |
| Dépenses incidentes, y compris les comptes d'ou- vriers, les allocations spéciales, etc. | 5 Octobre, 1843 | 352 | 0 | 11½ | 3513 | 15 | 9 |
| | 5 Janvier, 1844 | 944 | 5 | 11½ | | | |
| | 5 Avril, 1844 | 1672 | 19 | 6 | | | |
| | 5 Juillet, 1844 | 544 | 9 | 4 | | | |
| Frais d'administration, pour l'année expirée | 5 Juillet, 1844 | £51072 | 7 | 5 | | | |

E. J. KING,

Contrôleur.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Bureau Général des Postes,
Montréal, 27 Janvier, 1845.

Appendice
(I.)
29 Janvier.

No. 3—ÉTAT du montant total des frais de port de lettres reçus par le Département des Postes en Canada, pour l'année expirée le 5 Juillet, 1844, indiquant les frais de collection et le revenu net pour cette année.

Appendice
(I.)
29 Janvier.

| Trimestre expiré. | Revenu net, après déduction faite des frais sur les lettres mortes, mal acheminées et les surcharges, Courant. | Frais de direction Courant. | Revenu net Courant. |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| 5 Octobre, 1843 | 14446 19 3 | 12390 9 7½ | 2056 9 7½ |
| 5 Janvier, 1844 | 14980 2 8 | 12205 8 8 | 2774 14 0 |
| 5 Avril, 1844 | 15775 3 3 | 12275 1 6½ | 3500 1 8½ |
| 5 Juillet, 1844 | 14619 1 4½ | 14201 7 7 | * 417 13 9½ |
| Une année expirée 5 Juillet, 1844 | £59821 6 6½ | 51072 7 5 | 8748 19 1½ |

* Pendant ce trimestre, les dépenses, pour diverses raisons, ont été extraordinaires, proportionnellement aux recettes;—de là la faiblesse du revenu net.

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

E. J. KING,

Contrôleur,

T. A. STAYNER,

Député-Maitre Général des Postes.

Bureau Général des Postes,

Montréal, 27 Janvier, 1845.

TABLEAU

DES

DÉBENTURES DU GOUVERNEMENT

RACHETÉES ET RESTANT DUES.

EMANÉES SOUS l'autorité d'actes de la Législature Provinciale de la Province du
CANADA, ci-devant le HAUT-CANADA.

A.—£25,000, Courant d'Halifax, MILICE, 1^o Session, 8^e Parlement, chap. 5.—Rachetés.

B.—£16,000, courant, SERVICE PUBLIC de 1824, 4^e Session, 8^e Parlement, chap. 24.—Rachetés.

C.—£8,000, courant, CANAL DE LA BAIE de BURLINGTON, 3^e et 4^e Session, 8^e Parlement, chap. 8 et 16.

| Date des Débitures. | A qui données. | No. des Débitures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débitures. | Remarques. |
|---------------------|----------------------|--------------------|-----------------|-------------------|------------------------|---------------------------------|
| 24 Juin, 1824 | MM. Clark et Street. | 16 | 22 Juin, 1826 | 19 Décembre, 1831 | 1000 0 0 | } Rachetés. |
| do do | do | 17 | do 1828 | 17 Octobre 1832 | 1000 0 0 | |
| do do | do | 18 | do 1830 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 19 | do 1832 | 10 Octobre 1834 | 1000 0 0 | |
| do do | do | 20 | do 1834 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 21 | do 1836 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 22 | do 1838 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 23 | do 1840 | do do | 1000 0 0 | |
| | | | | Total | 8000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

D.—£25,000, courant, CANAL WELLAND, 2^e Session, 9^e Parlement, chap. 20.—Rachetés.

E.—£8,000, courant, CANAL BURLINGTON, 3^e Session, 9^e Parlement, chap. 19.

| | | | | | | |
|-------------------|--|---------|--------------|------------------|----------|---------------------------------|
| 3 Mars, 1827 | Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque chartée du Haut-Canada | 33 | 3 Mars, 1830 | 10 Octobre, 1834 | 666 13 4 | } Rachetés. |
| do do | | 34 | do 1833 | do do | 666 13 4 | |
| do do | | 35 | do 1836 | do do | 666 13 4 | } Rachetés. |
| 15 Novembre, 1827 | | 96 | do 1830 | do do | 833 6 8 | |
| do do | | 97 | do 1833 | do do | 833 6 8 | |
| do do | 98 | do 1836 | do do | 833 6 8 | | |
| | | | | Total | 4500 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

F.—£50,000, courant, CANAL WELLAND, 3^e Session, 9^e Parlement, chap. 17.—Rachetés.

Appendice
(J.)
13 Décembre.

Appendice
(J.)
13 Décembre.

G.—£3,000, courant, HAVRE DE KETTLE CREEK, 3^e Session, 9^e Parlement, chap. 18.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du rachat. | Quand rachetés. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|--|---------------------|-------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|
| 24 Novembre, 1827. | Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du H. C. | 99 | 24 Novembre, 1847 | | £ s. d. 3000 0 0 | Intérêt à 6 pour cent. |

H.—£25,000, courant, CANAL WELLAND, 2^e Session, 10^e Parlement, chap. 11.—Rachetés.

I.—£5,000, courant, CANAL BURLINGTON, 2^e Session, 10^e Parlement, chap. 12.

| | | | | | | |
|------------------|---|-----|------------------|------------------|------------|---------------------------------|
| 28 Mai, 1830 | Le Président, les Directeurs et Compagnie de la Banque Chartée du Haut-Canada | 193 | 28 Mai, 1833 | 30 Juin, 1835 | 666 13 4 | } Rachetés. |
| do do | | 194 | do do | 16 Janvier, 1836 | 666 13 4 | |
| do do | | 195 | do do | | 666 13 4 | |
| 29 Juillet, do | do | 196 | 29 Juillet, 1833 | 30 Juin, 1835 | 333 6 8 | } Rachetés. |
| do do | | 197 | do do | 16 Janvier, 1836 | 333 6 8 | |
| do do | | 198 | do do | | 333 6 8 | |
| 23 Novembre 1830 | do | 199 | 23 Novbre. 1833 | 30 Juin, 1835 | 333 6 8 | } Rachetés. |
| do do | | 200 | do do | 16 Janvier, 1836 | 333 6 8 | |
| do do | | 201 | do do | | 333 6 8 | |
| 2 Août 1831 | do | 249 | 2 Août, 1834 | 30 Juin, 1835 | 250 0 0 | } Rachetés. |
| do do | | 250 | do do | | 250 0 0 | |
| do do | | 251 | do do | | 250 0 0 | |
| 4 Février 1832 | do | 253 | 4 Février, 1835 | 30 Juin, 1835 | 83 6 8 | } Rachetés. |
| do do | | 254 | do do | | 83 6 8 | |
| do do | | 255 | do do | | 83 6 8 | |
| Total | | | | | £ 5000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

K.—£2,500, courant, PRÊT DU HAVRE DE OAKVILLE, à William Chisholm, Ecuyer, 1^e Session, 11^e Parlement, chap. 25.

| | | | | | | |
|-------------|---------------------|-----|--------------|-------|----------|---------------------------------|
| 4 Mai, 1831 | Honorable W. Allan. | 202 | 4 Mai, 1831. | | 2500 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |
|-------------|---------------------|-----|--------------|-------|----------|---------------------------------|

L.—£20,000, courant, CHEMINS ET PONTS, 1^e Session, 11^e Parlement, chap. 17.

| | | | | | | |
|----------------|--|-------------------------------|----------------|-------|-----------|---------------------------------|
| 16 Mai, 1831 | Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut-Canada. | 203 | 16 Mai, 1831 | | 1000 0 0 | } |
| do do | | 204 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | | Syndics de l'Hopital de York. | 205 | do do | | |
| 17 do do | Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du H. C. | 206 | 17 do do | | 500 0 0 | } |
| do do | | 207 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 208 | do do | | 500 0 0 | |
| 18 do do | do | 209 | do do | | 400 0 0 | } |
| do do | | 210 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 211 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 212 | do do | | 500 0 0 | } |
| do do | | 213 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | | 214 | do do | | 400 0 0 | |
| 26 do do | do | 215 | 26 do do | | 400 0 0 | } |
| do do | | 216 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | | 217 | do do | | 400 0 0 | |
| 27 do do | do | 218 | 27 do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 219 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 220 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 221 | do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 222 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 223 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 224 | do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 225 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 226 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 227 | do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 228 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 229 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 230 | do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 231 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 232 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 233 | do do | | 100 0 0 | } |
| do do | | 234 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 235 | do do | | 1000 0 0 | |
| 16 Juin, do | do | 236 | 16 Juin, do | | 1000 0 0 | } |
| do do | | 237 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | | 238 | do do | | 1000 0 0 | |
| 11 Juillet, do | do | 239 | 11 Juillet, do | | 1000 0 0 | } |
| do do | | 240 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | | 241 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 242 | do do | | 1000 0 0 | } |
| do do | | 243 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | | 244 | do do | | 700 0 0 | |
| 19 do do | do | 245 | 19 do do | | 500 0 0 | } |
| do do | | 246 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 247 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 248 | do do | | 500 0 0 | } |
| do do | | | | | | |
| do do | | | | | | |
| Total. | | | | | 20000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

Appendice
(J.)

13 Décembre.

M.—£50,000, courant, CANAL WELLAND, 1^o Session, 11^e Parlement, chap. 18.—Rachetés.Appendice
(J.)

13 Décembre.

N.—£3,500, courant, HAVRE DE KETTLE CREEK, 1^o Session, 11^e Parlement, chap. 26.

| Date des Débitures. | A qui données. | No. des Débitures. | Date du rachat. | Quand rachetés. | Montant des Débitures. | Remarques. |
|---------------------|--|--------------------|------------------|-----------------|------------------------|--|
| 11 Juillet, 1831 | Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du H. C. | 244 | 11 Juillet, 1851 | | 1000 0 0 | } £2500, courant, intérêt à 6 pour cent. |
| 6 Janvier, 1832 | William Campbell | 252 | 6 Janvier, 1852 | | 500 0 0 | |
| 22 Mars, do | do | 256 | 22 Mars, do | | 500 0 0 | |
| 7 Juillet, do | Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du H. C. | 259 | 7 Juillet, do | | 500 0 0 | |

O.—£2,000, courant, PRÊT A LA COMPAGNIE DU HAVRE et DU QUAI DE PORT HOPE, 2^e Session, 11^e Parlement, chap. 23.

| | | | | | | |
|----------------|---------------------|-----|----------------|-------|----------|---|
| 27 Avril, 1832 | MM. Clark et Street | 257 | 28 Avril, 1842 | | 2000 0 0 | Courant, intérêt à 5 $\frac{1}{2}$ pour cent; Principal et intérêt payables par la Compagnie. |
|----------------|---------------------|-----|----------------|-------|----------|---|

P.—£3,000, courant, PRÊT DU HAVRE DE COBOURG, 2^e Session, 11^e Parlement, chap. 22.

| | | | | | | |
|-------------|---------------------|-----|-------------|-------|----------|--|
| 4 Mai, 1832 | MM. Clark et Street | 257 | 4 Mai, 1842 | | 3000 0 0 | Courant, intérêt à 5 $\frac{1}{2}$ pour cent Principal et intérêt payables par la Compagnie. |
|-------------|---------------------|-----|-------------|-------|----------|--|

Q.—£5,000, courant, CANAL DESJARDINS, 2^e Session, 11^e Parlement, chap. 24.

| | | | | | | |
|----------------|--------------------|---|------------------|-------|------------|-------------------------------------|
| 30 Mai, 1832 | Compagnie du Canal | 1 | 28 Janvier, 1842 | | 1000 0 0 | } Intérêt payable par la Compagnie. |
| 11 Juin, do | Desjardins | 2 | do do | | 1000 0 0 | |
| 24 Juin, do | do | 3 | do do | | 1000 0 0 | |
| 16 Juillet, do | do | 4 | do do | | 1000 0 0 | |
| 11 Août, do | do | 5 | do do | | 1000 0 0 | |
| Total | | | | | £ 5000 0 0 | Courant. |

R.—£70,000, courant, NAVIGATION DU ST. LAURENT, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 22.

| | | | | | | | |
|--------------|---|-----|--------------|-------|------------|-----------------------------------|--|
| 16 Mai, 1833 | Jonas Jones, Écuyer, | 260 | 16 Mai, 1841 | | 333 6 8 | } Courant, intérêt à 5 pour cent. | |
| do do | Président du Bureau des Commissaires nommés en vertu du dit Acte. | 261 | do do | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 262 | do do | | 333 6 8 | | |
| 9 Août, do | do | 274 | 9 Août, 1841 | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 275 | do do | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 276 | do do | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 277 | do do | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 278 | do do | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 279 | do do | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 280 | do do | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 281 | do do | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 282 | do do | | 166 13 4 | | |
| Total | | | | | £ 3000 0 0 | | |

S.—£7,500, courant, CANAL WELLAND, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 55.

| | | | | | | |
|-------------|--------------|-----|-------------|-------|------------|-----------------------------------|
| 2 Mai, 1833 | George Jacob | 263 | 2 Mai, 1843 | | 1000 0 0 | } Courant, intérêt à 5 pour cent. |
| 23 Mai, do | do | 264 | 23 Mai, do | | 250 0 0 | |
| Total | | | | | £ 1250 0 0 | |

Appendice
(J.)

13 Décembre.

T.—£2,000, courant, EAUX DE L'INTÉRIEUR, DISTRICT DE NEWCASTLE, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 33.Appendice
(J.)

13 Décembre.

| Débitures. | A qui données. | No. des Débitures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débitures. | Remarques. |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------------|---|
| 3 Juin, 1833 | James G. Bethune, Ecr. | 265 | 3 Juin, 1836 | | £ 500 0 0 | Principal et intérêt payables à même les taux de péage seulement. |
| do do | do | 266 | do 1838 | | 500 0 0 | |
| do do | do | 267 | do 1840 | | 500 0 0 | |
| do do | do | 268 | do 1842 | | 500 0 0 | |
| Total | | | | | £ 2000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

U.—£4,050, courant, PONT DE LA RIVIÈRE TRENT, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 34.

| | | | | | | | |
|----------------|-------------------|-----|-----------------|-------|------------|--|---------------------------------|
| 3 Juin, 1833 | James G. Bethune, | 269 | 3 Juin, 1841 | | 166 13 4 | Principal et intérêt payables à même les taux de péages seulement. | |
| do do | Ecuyer, | 270 | do 1842 | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 271 | do 1843 | | 166 13 4 | | |
| 20 Août, do | do | 283 | 20 Août, 1841 | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 284 | do 1842 | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 285 | do 1843 | | 333 6 8 | | |
| 5 Novembre, do | do | 291 | 5 Novembre 1841 | | 166 13 3 | | |
| do do | do | 292 | do 1842 | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 293 | do 1843 | | 166 13 4 | | |
| Total | | | | | £ 2000 0 0 | | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

V.—£10,000, courant, CHEMINS DANS LE VOISINAGE DE YORK, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 38.

| | | | | | | | |
|------------------|--|-----|------------------|-------|-------------|--|---------------------------------|
| 1 Juillet 1833 | Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Chartée du Haut-Canada | 272 | 1 Juillet, 1863 | | 500 0 0 | Principal et intérêt payables à même les taux de péages seulement. | |
| 27 do do | do | 273 | do do | | 500 0 0 | | |
| 28 Septembre, do | do | 289 | 28 Septembre, do | | 500 0 0 | | |
| 26 Octobre, do | do | 290 | 26 Octobre, do | | 500 0 0 | | |
| 4 Janvier, 1834 | do | 297 | 4 Janvier, 1864 | | 500 0 0 | | |
| 29 Mars, do | do | 298 | 29 Mars, do | | 500 0 0 | | |
| 6 Mai, do | do | 306 | 6 Mai, 1854 | | 400 0 0 | | |
| 25 Juillet, do | do | 343 | 25 Juillet, do | | 300 0 0 | | |
| 4 Août, do | do | 344 | 4 Août, do | | 300 0 0 | | |
| 30 do do | do | 345 | 30 do do | | 400 0 0 | | |
| do do | do | 346 | do do | | 400 0 0 | | |
| do do | do | 347 | do do | | 400 0 0 | | |
| 14 Mai, 1835 | do | 363 | 14 Mai, 1855 | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 364 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 365 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 366 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 367 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 368 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 369 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 370 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 371 | do do | | 400 0 0 | | |
| do do | do | 372 | do do | | 400 0 0 | | |
| Total | | | | | £ 10000 0 0 | | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

W.—£1,500, courant, PONT DE BRANTFORD, 3^e Session, 11^e Parlement, chap. 31.

| | | | | | | | |
|--------------------|-------------|-----|--------------------|-------|------------|--|---------------------------------|
| 28 Septembre, 1833 | Andrew Drew | 286 | 28 Septembre, 1841 | | 333 6 8 | Principal et intérêt payables à même les taux de péages seulement. | |
| do do | do | 287 | do 1842 | | 333 6 8 | | |
| do do | do | 288 | do 1843 | | 333 6 8 | | |
| 21 Novembre, do | do | 294 | 20 Novembre, 1841 | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 295 | do 1842 | | 166 13 4 | | |
| do do | do | 296 | do 1843 | | 166 13 4 | | |
| Total | | | | | £ 1500 0 0 | | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

X.—£50,000, courant, CANAL WELLAND, 4^e Session, 11^e Parlement, chap. 39.

| | | | | | | | |
|--------------------------|--|-----|--------------|-------|-----------|--|--|
| 6 Mars, 1834 | Président de la Compagnie du Canal Welland | 299 | 8 Mars, 1874 | | 5000 0 0 | Principal et intérêt payables à même les taux de péages seulement. | |
| do do | do | 300 | do do | | 1000 0 0 | | |
| do do | do | 301 | do do | | 1000 0 0 | | |
| do do | do | 302 | do do | | 1000 0 0 | | |
| do do | do | 303 | do do | | 1000 0 0 | | |
| do do | do | 304 | do do | | 500 0 0 | | |
| do do | do | 305 | do do | | 5000 0 0 | | |
| do do | do | 307 | do do | | 100 0 0 | | |
| Porté en l'autre part. £ | | | | | 14600 0 0 | | |

Appendice (J.)

13 Décembre.

X.—CANAL WELLAND.—(Continué.)

Appendice (J.)

13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|-------------------------|----------------------|---------------------|-------------------|------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 8 Mars, 1834..... | Président de la Com- | 308 | 8 Mars, 1874 | | £ 14600 0 0 | |
| do do | pagnie du Canal | 309 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | Welland. | 310 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 311 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 312 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 313 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 314 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 315 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 316 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 317 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 318 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 319 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 320 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 321 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 322 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 323 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 324 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 325 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 326 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 327 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 328 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 329 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 330 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 331 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 332 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 333 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 334 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 335 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 336 | do do | | 1000 0 0 | |
| 18 Juillet, do | do | 337 | 18 Juillet, do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 338 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 339 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 340 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 341 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 342 | do do | | 500 0 0 | |
| 9 Septembre, 1834 | do | 348 | 9 Septembre, 1874 | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 349 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 350 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 351 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 352 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 353 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 354 | do do | | 1000 0 0 | |
| 16 Janvier 1835 | do | 355 | 16 Janvier, 1875 | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 356 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 357 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 358 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 359 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 360 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 361 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 362 | do do | | 500 0 0 | |
| Total | | | | | £ 50000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

Y.—£7,000, COURANT, CANAL DESJARDINS, 1^o Session, 12^o Parlement, chap. 24.

| | | | | | | | |
|------------------------|---------------------|----|------------------|-------|------------|--|---------------------------------|
| 6 Juin, 1835 | Le Président et les | 6 | 6 Juin, 1845 | | 2000 0 0 | | |
| 1 Juillet, do | Directeurs du dit | 7 | 1 Juillet, do | | 1000 0 0 | | |
| 1 Octobre, do | Canal. | 8 | 1 Octobre, do | | 1000 0 0 | | |
| do do | do | 9 | do do | | 1000 0 0 | | |
| 2 Juillet, 1836 | do | 10 | 2 Janvier, 1846 | | 200 0 0 | | |
| do do | do | 11 | do do | | 200 0 0 | | |
| do do | do | 12 | do do | | 200 0 0 | | |
| do do | do | 13 | do do | | 200 0 0 | | |
| do do | do | 14 | do do | | 200 0 0 | | |
| 2 Avril, do | do | 15 | 2 Avril, do | | 200 0 0 | | |
| do do | do | 16 | do do | | 200 0 0 | | |
| 17 Septembre, do | do | 17 | 17 Septembre, do | | 600 0 0 | | |
| Total | | | | | £ 7000 0 0 | | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

Z.—PERTES OCCASIONNÉES PAR LA GUERRE, 3^o Session, 11^o Parlement, chap. 26 et 27.

| | | | | | | |
|-------------------------|----------------------|---|--------------|-------|----------|--|
| 13 Mai, 1833 | A certains réclamans | 1 | 13 Mai, 1853 | | 110 0 0 | |
| do do | ou leurs agens | 2 | do do | | 50 0 0 | |
| do do | do | 3 | do do | | 430 0 0 | |
| do do | do | 4 | do do | | 340 0 0 | |
| do do | do | 5 | do do | | 200 0 0 | |
| Porté en l'autre part £ | | | | | 1130 0 0 | |

Appendice
(J.)

Z.—PERTES OCCASIONNÉES PAR LA GUERRE.—(Continué.)

Appendice
(J.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|------------|
| | | | | | £ s. d. | |
| 13 Mai, 1833 | A divers réclamans | 6 | 13 Mai, 1853 | Montant de l'autre part | 1130 0 0 | |
| 14 do do | ou leurs agens. | 7 à 12 | do do | à £85 chaque | 50 0 0 | |
| do do | do | 13 | do do | | 510 0 0 | |
| do do | do | 14 | do do | | 350 0 0 | |
| do do | do | 15 | do do | | 150 0 0 | |
| do do | do | 16 | do do | | 150 0 0 | |
| do do | do | 17 | do do | | 60 0 0 | |
| do do | do | 18 | do do | | 70 0 0 | |
| do do | do | 19 | do do | | 240 0 0 | |
| 15 do do | do | 20 | 15 do do | | 3000 0 0 | |
| do do | do | 21 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | do | 22 | do do | | 160 0 0 | |
| do do | do | 23 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | do | 24 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 25 | do do | | 70 0 0 | |
| 16 do do | do | 26 | 16 do do | | 210 0 0 | |
| do do | do | 27 | do do | | 170 0 0 | |
| do do | do | 28 | do do | | 170 0 0 | |
| do do | do | 29 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 30 | do do | | 50 0 0 | |
| 13 do do | do | 31 à | 13 do do | | 1400 0 0 | |
| do do | do | 127 | do do | à £50 chaque | 4850 0 0 | |
| do do | do | 128 à | do do | 60 | 2880 0 0 | |
| do do | do | 175 | do do | | | |
| do do | do | 176 à | do do | 70 | 2240 0 0 | |
| do do | do | 207 | do do | | | |
| do do | do | 208 à | do do | 80 | 2080 0 0 | |
| do do | do | 233 | do do | | | |
| do do | do | 234 à | do do | 90 | 1550 0 0 | |
| do do | do | 248 | do do | | | |
| do do | do | 249 à | do do | 100 | 5100 0 0 | |
| do do | do | 299 | do do | | | |
| do do | do | 300 à | do do | 200 | 3000 0 0 | |
| do do | do | 314 | do do | | | |
| do do | do | 315 à | do do | 500 | 2500 0 0 | |
| do do | do | 319 | do do | | | |
| do do | do | 320 à | do do | 1000 | 8000 0 0 | |
| do do | do | 327 | do do | | | |
| do do | do | 328 | do do | | 200 0 0 | |
| do do | do | 329 et | do do | | | |
| do do | do | 330 | do do | 50 | 100 0 0 | |
| 17 do do | do | 331 à | 17 do do | | 150 0 0 | |
| do do | do | 333 | do do | | | |
| do do | do | 334 | do do | | 90 0 0 | |
| do do | do | 335 | do do | | 1200 0 0 | |
| do do | do | 336 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | do | 337 | do do | | 50 0 0 | |
| do do | do | 338 | do do | | 240 0 0 | |
| do do | do | 339 | do do | | 70 0 0 | |
| do do | do | 340 à | do do | à £100 chaque | 300 0 0 | |
| do do | do | 342 | do do | | | |
| do do | do | 343 | do do | | 140 0 0 | |
| do do | do | 344 | do do | | 50 0 0 | |
| 20 do do | do | 345 | 20 do do | | 100 0 0 | |
| 21 do do | do | 346 | do do | | 230 0 0 | |
| do do | do | 347 | do do | | 280 0 0 | |
| 22 do do | do | 348 | 22 do do | | 560 0 0 | |
| 24 do do | do | 349 | 24 do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 350 | do do | | 70 0 0 | |
| 25 do do | do | 351 | 25 do do | | 150 0 0 | |
| 27 do do | do | 352 | 27 do do | | 220 0 0 | |
| 13 do do | do | 353 | 13 do do | | 150 0 0 | |
| 19 do do | do | 354 | do do | | 50 0 0 | |
| 1 Juin, | do | 355 | 1 Juin, | do do | 300 0 0 | |
| do do | do | 356 | do do | | 50 0 0 | |
| 5 do do | do | 357 | 5 do do | | 70 0 0 | |
| do do | do | 358 | do do | | 110 0 0 | |
| 6 do do | do | 359 | 6 do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 360 | do do | | 50 0 0 | |
| do do | do | 361 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | do | 362 | do do | | 90 0 0 | |
| do do | do | 363 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 364 | do do | | 120 0 0 | |
| 10 do do | do | 365 | 10 do do | | 380 0 0 | |
| 11 do do | do | 366 | 11 do do | | 50 0 0 | |
| do do | do | 367 | do do | | 50 0 0 | |
| 12 do do | do | 368 | 12 do do | | 80 0 0 | |
| do do | do | 369 | do do | | 50 0 0 | |
| 13 do do | do | 370 | 13 do do | | 100 0 0 | |
| do do | do | 371 | do do | | 50 0 0 | |
| 14 do do | do | 372 à | 14 do do | | | |
| do do | do | 375 | do do | à £50 chaque | 200 0 0 | |
| 15 do do | do | 376 | 15 do do | | | |
| 17 do do | do | 377 | 17 do do | | 130 0 0 | |
| do do | do | 378 | do do | | 100 0 0 | |
| 20 do do | do | | 20 do do | | 70 0 0 | |
| | | | | Porté en l'autre part | £48390 0 0 | |

Appendice
(J.)
13 Décembre.

Z.—PERTES OCCASIONNÉES PAR LA GUERRE.—(Continué.)

Appendice
(J.)
13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. | |
|----------------------|------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|--|
| 22 Juin, 1833 | A divers réclamans ou leurs agens. | 379 | 22 Juin, 1853 | Montant de l'autre part | £ 48390 0 0 | | |
| do do | | 380 | do do | | 50 0 0 | | |
| 25 do do | | 381 | 25 do do | | 150 0 0 | | |
| do do | | 382 | do do | | 60 0 0 | | |
| 26 do do | | 383 | do do | | 50 0 0 | | |
| 28 do do | | 384 | 26 do do | | 50 0 0 | | |
| do do | | 385 | 28 do do | | 90 0 0 | | |
| do do | | 386 | do do | | 250 0 0 | | |
| 29 do do | | 387 | do do | | 520 0 0 | | |
| 3 Juillet, do | | 388 | 29 do do | | 190 0 0 | | |
| do do | | 389 | 3 Juillet, do | | 200 0 0 | | |
| do do | | 390 a | do do | | 60 0 0 | | |
| do do | | 392 | do do | | a £50 chaque | 150 0 0 | |
| 4 do do | | 393 | do do | | 80 0 0 | | |
| 5 do do | | 394 | do do | | 80 0 0 | | |
| 13 do do | | 395 | 4 do do | | 230 0 0 | | |
| do do | | 396 | 5 do do | | 50 0 0 | | |
| 15 do do | | 397 | 13 do do | | 50 0 0 | | |
| 16 do do | | 398 | do do | | 180 0 0 | | |
| 17 do do | | 399 | 15 do do | | 180 0 0 | | |
| 19 do do | | 400 | 16 do do | | 50 0 0 | | |
| 20 do do | | 401 | 17 do do | | 480 0 0 | | |
| do do | | 402 | 19 do do | | 60 0 0 | | |
| 22 do do | | 403 | 20 do do | | 50 0 0 | | |
| 9 Août, do | | 404 | 22 do do | | 50 0 0 | | |
| 12 do do | | 405 | 9 Août, do | | 180 0 0 | | |
| do do | | 406 | 12 do do | | 120 0 0 | | |
| 30 do do | | 407 | do do | | 50 0 0 | | |
| 12 Septembre, do | | 408 | 30 do do | | 70 0 0 | | |
| do do | | 409 | 12 Septembre, do | | 50 0 0 | | |
| 15 do do | | 410 | do do | | 70 0 0 | | |
| do do | | 411 | 13 do do | | 50 0 0 | | |
| 17 do do | | 412 | do do | | 50 0 0 | | |
| 1 Octobre, do | | 413 | 17 do do | | 50 0 0 | | |
| 10 do do | | 414 | 1 Octobre, do | | 150 0 0 | | |
| 14 do do | | 415 | 10 do do | | 50 0 0 | | |
| 15 do do | | 416 | 14 do do | | 50 0 0 | | |
| 8 Novembre, do | | 417 | do do | | 150 0 0 | | |
| 11 do do | | 418 | 15 do do | | 80 0 0 | | |
| 23 do do | | 419 | 8 Novembre, do | | 100 0 0 | | |
| 17 Décembre, do | | 420 | 11 do do | | 50 0 0 | | |
| 19 do do | | 421 | 23 do do | | 80 0 0 | | |
| 13 Mai, do | | 422 | 17 Décembre, do | | 50 0 0 | | |
| 3 Janvier, 1834 | | 423 | 19 do do | | 1300 0 0 | | |
| 9 do do | | 424 | 13 Mai, do | | 70 0 0 | | |
| do do | | 425 | 3 Janvier, 1834 | | 50 0 0 | | |
| do do | | 426 | 9 do do | | 50 0 0 | | |
| 14 do do | | 427 | do do | | 70 0 0 | | |
| do do | | 428 | do do | | 180 0 0 | | |
| 20 do do | | 429 | 14 do do | | 100 0 0 | | |
| 22 do do | 430 | do do | 50 0 0 | | | | |
| 24 do do | 431 | 20 do do | 140 0 0 | | | | |
| 22 Février, do | 432 | 22 do do | 50 0 0 | | | | |
| 7 Mars, do | 433 | 24 do do | 70 0 0 | | | | |
| 14 Avril, do | 434 | 22 Février, do | 50 0 0 | | | | |
| 21 do do | 435 | 7 Mars, do | 150 0 0 | | | | |
| 20 Mai, do | 436 | 14 Avril, do | 70 0 0 | | | | |
| 30 Juin, do | 437 | 21 do do | 800 0 0 | | | | |
| 16 Octobre, do | 438 | 20 Mai, do | 50 0 0 | | | | |
| 11 Juillet, 1835 | 439 | 30 Juin, do | 50 0 0 | | | | |
| 25 Mai, 1837 | 440 | 16 Octobre, do | 50 0 0 | | | | |
| 17 Août, do | 441 | 11 Juillet, 1835 | 50 0 0 | | | | |
| 20 Décembre, do | 442 | 25 Mai, 1837 | 50 0 0 | | | | |
| 11 Mai, 1838 | 443 | 17 Août, do | 80 0 0 | | | | |
| 12 Septembre, 1839 | 444 | 20 Décembre, do | 60 0 0 | | | | |
| 29 Décembre, 1840 | 445 | 11 Mai, 1838 | 150 0 0 | | | | |
| do do | 446 a | 12 Septembre, 1839 | 100 0 0 | | | | |
| do do | 448 | 29 Décembre, 1860 | 100 0 0 | | | | |
| 26 Juin, 1841 | 449 | do do | 70 0 0 | | | | |
| | 450 et | | | | | | |
| | 451 | | | | | | |
| | 452 | | | | | | |
| Total | | | | | £ 57260 0 0 | Courant, intérêt à 5 pour cent. | |

Négociées à Londres par le Receveur-Général.

AA.—£200,000, sterling, POUR AMORTIR PARTIE DE LA DETTE PUBLIQUE, ETC., 4^e Sesssion, 11^e Parle-ment, chap. 53.

| Date des Débentures. | Comment émanées. | Nombre, etc., des Débentures. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|--|--|-------------------------|---|
| 1 Avril, 1834 | A l'ordre de l'Honorable George Markland, Ins-pecteur-Général. | A 1 à A 500 inclusivement, à £100 chaque..... | £ 50000 0 0 | Transmises à MM. Thomas Wilson et Compagnie, de Londres, intérêt payable en Angle-terre, à 5 pour cent. |
| do do | | B 1 à B 200 " " 500 " | 100000 0 0 | |
| do do | | C 1 à C 50 " " 1000 " | 500000 0 0 | |
| | | Intérêt à £5 pour cent, par année, payable à Londres, tous les six mois. | | |
| Total | | | £ 200000 0 0 | Sterling. |

Appendice
(J.)
13 Décembre.

Négociées à Londres par le Receveur-Général.

Appendice
(J.)
13 Décembre.

BB.—£400,000, sterling, POUR AMORTIR PARTIE DE LA DETTE PUBLIQUE, et pour les TRAVAUX PUBLICS, 1^e Session, 12^e Parlement, chap. 31.

| Date des Débentures. | Comment émanées. | Nombre, etc., des Débentures. | Montant des Débentures | Remarques. |
|-----------------------|-------------------------------------|---|------------------------|---|
| 1 Juillet, 1835 | A l'ordre de l'Honorable | A 501 à A 1295 inclusivement, à £100 chaque | £ s. d. 79500 0 0 | Partagées également entre les maisons de MM. Baring, Frères et Compagnie, et Thomas Wilson et Compagnie, Londres. |
| do do | G. H. Markland, Inspecteur-Général. | B 201 à B 605 " 500 " | 202500 0 0 | |
| do do | | C 51 à C 68 " 1000 " | 118000 0 0 | |
| | | Intérêt à 5 pour cent, par année, payable à Londres, tous les six mois. | | |
| | | Total | £ 400000 0 0 | Sterling. |

Vendues dans le Haut-Canada, et transmises à Baring, Frères et Cie.

CC.—£269,650, sterling, POUR DIVERS TRAVAUX PUBLICS, 2^e Session, 13^e Parlement, chap. 4.

| | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---|--------------|--|
| 1 Juillet, 1837 | A l'ordre de l'Honorable | M 1 à M 88 inclusivement, à £1000 chaque.... | 88000 0 0 | |
| do do | G. H. Markland, Inspecteur-Général. | D 1 à D 191 " 500 " | 95500 0 0 | |
| do do | | C 1 à C 199 " 100 " | 19900 0 0 | |
| do do | | B 1 à B 5 " 50 " | 250 0 0 | |
| 1 Mai, 1838 | do do | A 1296 à A 1305 " 100 " | 1000 0 0 | |
| do do | do do | B 606 à B 613 " 500 " | 4000 0 0 | |
| do do | do do | C 169 à C 173 " 1000 " | 5000 0 0 | |
| 1 Juin, do | do do | B 614 à B 618 " 500 " | 2500 0 0 | |
| do do | do do | C 174 à C 187 " 1000 " | 14000 0 0 | |
| 1 Juillet, do | do do | C 188 à C 190 " 1000 " | 3000 0 0 | |
| do do | do do | B 619 " 500 " | 500 0 0 | |
| 2 do do | do do | C 191 à C 205 " 1000 " | 15000 0 0 | |
| do do | do do | B 620 à B 629 " 500 " | 5000 0 0 | |
| 9 do do | do do | C 206 à C 213 " 1000 " | 8000 0 0 | |
| 10 do do | do do | C 214 à C 221 " 1000 " | 8000 0 0 | |
| | | Intérêt à 5 pour cent, par année, payable à Londres, tous les six mois. | | |
| | | Total | £ 269650 0 0 | |

DD.—£100,000, courant, CHEMINS DE YORK, 1^e Session, 13^e Parlement, chap. 76.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du rachat. | Quand rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|---|---------------------|----------------------|------------------|-------------------------|------------|
| 26 Avril, 1837 | Banque du Haut-Canada. | 373 | 26 Avril, 1847 | | £ s. d. 500 0 0 | |
| do do | | 374 | do do | | 500 0 0 | |
| 19 Juin, do | Truscott, Green et Cie | 399 | 19 Juin, do | | 100 0 0 | |
| 24 Août, 1841 | Commissaires des chemins à Barrières du District de Home. | 455 | 24 Août, 1851 | | 660 0 0 | |
| | | | | Total | £ 1760 0 0 | |

EE.—£1,500, courant, PONT DE CHATHAM, 7^e Guillaume IV, chap. 83.

| | | | | | | |
|----------------------|---------------------|-----|----------------------|-------------|------------|--|
| 26 Avril, 1837 | L'Hon. Thos. Talbot | 375 | 26 Avril, 1845 | | 500 0 0 | |
| do do | do | 376 | do 1846 | | 500 0 0 | |
| do do | L'Hon. Wm. Allan | 377 | do 1847 | | 500 0 0 | |
| | | | | Total | £ 1500 0 0 | |

FF.—£5,000, courant, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES LACS ERIE ET ONTARIO, 7^e Guill. IV, chap. 68.

| | | | | | | |
|----------------------|---------------------|-----|----------------------|-------------|------------|---------------------------------|
| 26 Avril, 1837 | Samuel Street, Ecr. | 378 | 26 Avril, 1847 | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 379 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 380 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 381 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 382 | do do | | 1000 0 0 | |
| | | | | Total | £ 5000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

Appendice (J.)

Appendice (J.)

GG.—£30,000, courant, CHEMIN DE KINGSTON ET NAPANEE, 7° Guillaume IV, chap. 81.

31 Décembre.

13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du Rachat. | Quand Rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|---|---------------------|-----------------|------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 15 Mai, 1837 | Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland. | 383 | 15 Mai, 1857 | | £ 500 0 0 | |
| do do | | 384 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | | 385 | do do | | 200 0 0 | |
| 20 Juillet, do | | 400 | 20 Juillet, do | | 500 0 0 | |
| do do | | 401 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | | 402 | do do | | 200 0 0 | |
| do do | | 403 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 404 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | | 405 | do do | | 200 0 0 | |
| 21 Août, 1839 | | 417 | 21 Août, 1859 | | 100 0 0 | |
| do do | | 418 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 419 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 420 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 421 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | | 422 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | 423 | do do | | 100 0 0 | | |
| do do | 424 | do do | | 100 0 0 | | |
| do do | 425 | do do | | 88 17 9½ | | |
| Total | | | | | £ 3888 17 9½ | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

HH.—£5,000, courant, CANAL DESJARDINS, 1° Scession, 13° Parlement, chap. 65.

| | | | | | | | |
|--------------|---|-----------|--------------|---------------|------------|---------------------------------|----------|
| 26 Mai, 1837 | Le Président, et les Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins | 386 à 389 | 26 Mai, 1847 | A £500 chaque | 2000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. | |
| do do | | 390 à 396 | | | 200 | | 1400 0 0 |
| 1 Avril, do | | 406 à 413 | | | 200 | | 1600 0 0 |
| Total | | | | | £ 5000 0 0 | | |

II.—£35,000, courant, CHEMINS DU DISTRICT DE HOME, 6° Guillaume IV, chap. 30.

| | | | | | | |
|---------------|---|-----|---------------|-------|------------|---------------------------------|
| 19 Juin, 1837 | Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque du Haut-Canada. | 397 | 19 Juin, 1857 | | 500 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |
| do do | | 398 | do do | | 500 0 0 | |
| Total | | | | | £ 1000 0 0 | |

KK.—£245,000, courant, CANAL WELLAND, 7° Guillaume IV, chap. 92.

| | | | | | | | | |
|---------------|-----------------------|-----|-----------------------------|----------|---------------|---------------------------------|---------|----------|
| 1 Août, 1837 | Banque du Haut-Canada | 414 | 1 Août, 1857 | | 1000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. | | |
| 23 do do | | | Messieurs Truscott et Green | 23 do do | | | 200 0 0 | |
| 19 Juin, 1840 | | | Boursier de King's College | 445 | 19 Juin, 1860 | | | 2000 0 0 |
| Total | | | | | £ 3200 0 0 | | | |

LL.—£77,507 11s. 4½d., courant, NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT, 7° Guillaume IV, chap. 66.

| | | | | | | |
|--------------------|----------------|-------------------|--------------------|--------------|------------|---------------------------------|
| 18 Septembre, 1840 | Robert Barclay | 450 | 18 Septembre, 1860 | | 500 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |
| do do | | 451 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 452 | do do | | 500 0 0 | |
| do do | | 453 | do do | | 270 0 0 | |
| 11 Mai, 1841 | | George S. Boulton | 454 | 11 Mai, 1861 | | |
| Total | | | | | £ 3050 0 0 | |

MM.—£30,000, courant, CHEMIN DE QUEENSTON ET GRIMSBY, 7° Guillaume IV, chap. 82.

| | | | | | | |
|---------------|----------------------------|-----|---------------|-------|------------|---------------------------------|
| 25 Juin, 1839 | Boursier de King's College | 416 | 25 Juin, 1859 | | £ 2000 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |
|---------------|----------------------------|-----|---------------|-------|------------|---------------------------------|

Appendice
(J.)
13 Décembre.

NN.—£4,103 13s. 5d., courant, PERTES OCCASIONNÉES PAR L'INSURRECTION, 2^e Victoria, chap. 68.

Appendice
(J.)
13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Date du Rachat. | Quand Rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|----------------------|---|---------------------|-----------------|------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 1 Janvier, 1839 | Robert C. Horne..... | 1 | 1 Janvier, 1859 | | £ s. d. 127 18 9 | |
| do do | do | 2 et 3 | do do | A £200 chaque | 400 0 0 | |
| do do | do | 4 | do do | | 300 0 0 | |
| do do | do | 5 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | do | 6 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | do | 7 | do do | | 400 0 0 | |
| do do | do | 8 | do do | | 100 0 0 | |
| do do | Michael Murnane..... | 9 | do do | | 7 4 0 | |
| do do | Jane Mulligan | 10 | do do | | 9 0 0 | |
| do do | William Burrows..... | 11 | do do | | 350 0 0 | |
| do do | Nicholas Burrows..... | 12 | do do | | 33 5 3 | |
| do do | Clarke Gamble, Ecr., Curateur à la suc- cession de feu Ben- jamin Whitney..... | 13 | do do | | 125 0 0 | |
| do do | Madame Washurn... | 14 | do do | | 1000 0 0 | |
| do do | do | 15 | do do | | 221 6 5 | |
| do do | John Deichman | 16 | do do | | 60 14 0 | |
| do do | Joseph Stafford | 17 | do do | | 133 0 0 | |
| do do | James Stafford | 18 | do do | | 36 5 0 | |
| Total | | | | | £ 4103 13 5 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

OO.—£10,000, courant, POUR ACHEVER LE CHEMIN DE KINGSTON ET NAPANEE, 2^e Victoria, chap. 51.

| | | | | | | |
|---------------|--|------------------------------|---------------|----------------|------------|---------------------------------|
| 22 Août, 1839 | Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque Com- merciale du Dis- trict de Midland. | 126 à 432 133 à 440 | 22 Août, 1859 | A £100 chaque. | 700 0 0 | |
| do do | do | do | do do | 50 | 400 0 0 | |
| Total | | | | | £ 1100 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

PP.—£12,500, courant, COMPAGNIE DE LA NAVIGATION DE LA GRANDE RIVIERE, 7^e Guillaume IV, chap. 73.

| | | | | | | |
|------------------|---|-----|------------------|-------|-----------|---------------------------------|
| 29 Janvier, 1839 | Le Président, Direc- teurs et Campagne de la Banque de Gore. | 441 | 29 Janvier, 1860 | | £ 500 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |
|------------------|---|-----|------------------|-------|-----------|---------------------------------|

QQ.—£359, courant, PONT DE CHATHAM, 3^e Victoria, chap. 51.

| | | | | | | |
|--------------|-------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------|----------------------------------|---------------------------------|
| 5 Juin, 1840 | Boursier de King's College | 442 443 444 | 5 Juin, 1848 do 1849 do 1850 | | 119 13 4 119 13 4 119 13 4 | |
| Total | | | | | £ 359 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

RR.—£30,000, courant, CHEMIN DE HAMILTON ET BRANTFORD, 7^e Guillaume IV, chap. 78.

| | | | | | | |
|-------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------------|
| 2 Septembre, 1840 | William W. Wat- son, Ecuyer. | 446 à 448 449 | 2 Septembre, 1860 do do | A £1000 chaque | 3000 0 0 430 0 0 | |
| do do | do | do | do do | | £ 3430 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

SS.—ACHAT DES PARTS DU CANAL WELLAND, 4^e et 5^e Victoria, chap. 48.

| Date des Débentures. | A qui données. | Nombre des Parts. | Nombre des Débentures. | Quand Rachetées. | Montant des Débentures. | Remarques. |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|---|
| 24 Novembre, 1841 | Ogden Creighton | 75 | 1 | 24 Novembre, 1861 | £ s. d. 937 10 0 | Intérêt payable, les pre- mière et seconde an- nées, 2 pour cent par année; la troisième année, 3 pour cent; la |
| do do | Henry Black | 2 | 2 | do do | 25 0 0 | |
| do do | Archibald Campbell | 4 | 4 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Thomas Cary | 2 | 6 | do do | 25 0 0 | |
| Porté en l'autre part | | | | | £ 1037 10 0 | |

Appendice
(J.)
13 Décembre.

Appendice
(J.)
13 Décembre.

SS.—ACHAT DES PARTS DU CANAL WELLAND.—(Continué.)

| Date des Démentures. | A qui données. | Nombre des parts. | Nombre des Démentures. | Date du rachat. | Montant des Démentures. | Remarques. |
|----------------------|----------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|---|
| 24 Novembre, 1841 | Catharine Craigan | 4 | 7 | 24 Novembre, 1861 | 1037 10 0 | quatrième année, 4 pour cent; la cinquième année, 5 pour cent; la sixième année, et les suivantes, 6 pour cent par année. |
| do do | John Elmsley | 12 | 11 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Thomas Fargues | 8 | 12 | do do | 150 0 0 | |
| do do | John Fraser | 4 | 13 | do do | 100 0 0 | |
| do do | Noah Freer | 20 | 14 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Samuel Gale | 100 | 16 | do do | 250 0 0 | |
| do do | John Jones, Junior | 2 | 18 | do do | 1250 0 0 | |
| do do | Louis Massue | 12 | 27 | do do | 25 0 0 | |
| do do | L'Honorable Joseph Masson | 30 | 28 | do do | 150 0 0 | |
| do do | John Molson | 17 | 30 | do do | 375 0 0 | |
| do do | William Phillips | 4 | 31 | do do | 212 10 0 | |
| do do | Charles F. Roi | 4 | 32 | do do | 50 0 0 | |
| do do | John Stewart | 5 | 34 | do do | 50 0 0 | |
| do do | T. A. Stayner | 10 | 35 | do do | 62 10 0 | |
| do do | David R. Stewart | 28 | 36 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Benjamin Tremain | 2 | 38 | do do | 350 0 0 | |
| do do | John Torrance | 20 | 39 | do do | 25 0 0 | |
| do do | James Hunt | 8 | 43 | do do | 250 0 0 | |
| do do | Edward Burroughs | 10 | 48 | do do | 100 0 0 | |
| do do | L'Honorable Matthew Bell | 5 | 49 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Jeffrey Hale | 10 | 51 | do do | 62 10 0 | |
| do do | Mary Hale | 1 | 52 | do do | 125 0 0 | |
| do do | John Anderson | 2 | 54 | do do | 12 10 0 | |
| do do | William Badden | 4 | 55 | do do | 25 0 0 | |
| do do | James Bell | 4 | 56 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Francis Bell | 8 | 57 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Martin Chinnic | 2 | 58 | do do | 100 0 0 | |
| do do | Fisher et McLeod | 2 | 59 | do do | 25 0 0 | |
| do do | Samuel Neilson | 4 | 61 | do do | 25 0 0 | |
| do do | Paterson et Weir | 10 | 62 | do do | 50 0 0 | |
| do do | M. H. Percival | 4 | 63 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Ellen Stott | 10 | 66 | do do | 50 0 0 | |
| do do | William Creighton | 73 | 68 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Succession de W. C. Colman | 10 | 72 | do do | 937 10 0 | |
| do do | George Hieffer | 20 | 73 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Robert Gillespie | 50 | 80 | do do | 250 0 0 | |
| | | | | do do | 625 0 0 | |
| | | | | Total | £ 7550 0 0 | |

Les Numéros intermédiaires ont été retirés, et de nouvelles Démentures ont été émises à leur place, en vertu de l'Acte suivant, savoir :—

TT.—ACHAT DES PARTS DU CANAL WELLAND, 7^e Victoria, chap. 34.

| Date | Nom | Nombre des parts. | Nombre des Démentures. | Date | Montant des Démentures. | Remarques. |
|-----------------|---------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|--|
| 1 Janvier, 1843 | Henry Yates | 8 | 1 | 1 Janvier, 1863 | 100 0 0 | Taux d'intérêt à 6 pour cent, par année. |
| do do | Archibald McIntyre | 20 | 2 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 3 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 4 | 4 | do do | 50 0 0 | |
| do do | John Ely, junior, | 4 | 5 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Yates et McIntyre | 8 | 6 | do do | 100 0 0 | |
| do do | D. D. Campbell | 4 | 7 | do do | 50 0 0 | |
| do do | N. G. Kortwright | 20 | 8 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 9 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 8 | 10 | do do | 100 0 0 | |
| do do | H. H. McLeod | 40 | 11 | do do | 500 0 0 | |
| do do | do | 40 | 12 | do do | 500 0 0 | |
| do do | do | 40 | 13 | do do | 500 0 0 | |
| do do | do | 20 | 14 | do do | 500 0 0 | |
| do do | do | 20 | 15 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 16 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 8 | 17 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 4 | 18 | do do | 100 0 0 | |
| do do | do | 4 | 19 | do do | 50 0 0 | |
| do do | do | 4 | 20 | do do | 50 0 0 | |
| do do | Succession de J. B. Yates | 20 | 21 | do do | 50 0 0 | |
| do do | do | 20 | 22 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 23 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 24 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 25 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 26 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 20 | 27 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 8 | 28 | do do | 250 0 0 | |
| do do | do | 4 | 29 | do do | 100 0 0 | |
| do do | do | 20 | 30 | do do | 50 0 0 | |
| do do | William Allan | 10 | 31 | do do | 250 0 0 | |
| do do | D'Arcy Boulton | 20 | 32 | do do | 125 0 0 | |
| do do | Henry John Boulton | 20 | 33 | do do | 250 0 0 | |
| do do | Samuel Street | 5 | 33 | do do | 62 10 0 | |
| do do | George Moffatt | 20 | 34 | do do | 250 0 0 | |
| do do | Samuel Street | 80 | 35 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 80 | 36 | do do | 1000 0 0 | |
| do do | do | 40 | 37 | do do | 500 0 0 | |
| do do | do | 20 | 38 | do do | 250 0 0 | |
| | | | | Porté en l'autre part | £ 9537 10 0 | |

Appendice (J.)

Appendice (J.)

TT.—ACHAT DES PARTS DU CANAL WELLAND.—(Continué.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Date des Démentures. | | A qui données. | Nombre de parts. | Nombre des Démentures | Date du rachat. | Montant des Démentures. | Remarques. |
|----------------------|------|--------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|---------------------------------|
| 1 Janvier, 1843 | 1843 | Samuel Street | 20 | 39 | 1 Janvier, 1863 | £ 9537 10 0 | |
| do | do | do | 20 | 40 | do | 250 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 41 | do | 250 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 42 | do | 250 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 43 | do | 250 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 44 | do | 250 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 45 | do | 300 0 0 | |
| do | do | do | 19 | 46 | do | 237 10 0 | |
| do | do | Samuel Hatt | 55 | 47 | do | 687 10 0 | |
| do | do | Hancox et Cringan | 4 | 48 | do | 50 0 0 | |
| do | do | Hart Logan et Compagnie | 50 | 49 | do | 625 0 0 | |
| do | do | Joseph Cary | 4 | 50 | do | 50 0 0 | |
| do | do | Samuel Street | 10 | 51 | do | 125 0 0 | |
| do | do | do | 20 | 52 | do | 250 0 0 | |
| do | do | William Dawson | ... | 53 | do | 66 10 0 | |
| do | do | John Henry Dunn | 20 | 54 | do | 250 0 0 | |
| do | do | John Donaldson | 15 | 55 | do | 187 10 0 | |
| do | do | Thomas Merritt | 20 | 56 | do | 250 0 0 | |
| do | do | Succession de Nehemiah Merritt | 20 | 57 | do | 250 0 0 | |
| do | do | William Hornby | ... | 58 | do | 155 0 0 | |
| do | do | Charles F. Aylwin | 2 | 59 | do | 25 0 0 | |
| do | do | Révérénd R. R. Burrage | 5 | 60 | do | 62 10 0 | |
| do | do | Thomas A. Cary | 5 | 61 | do | 62 10 0 | |
| do | do | do | 5 | 62 | do | 62 10 0 | |
| do | do | Hammond Gowan | 10 | 63 | do | 125 0 0 | |
| Total | | | | | | £ 14850 0 0 | Courant, intérêt à 6 pour cent. |

UU.—ACHAT DES PARTS DU CANAL WELLAND, 7^e Victoria, chap. 34.

| Date des Démentures. | | A qui données. | No. des Démentures. | Montant des Démentures. Sterling. | Date du rachat. | Remarques. |
|---------------------------|------|----------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------|------------|
| 1 Janvier, 1843 | 1843 | Henry Yates | 1 | £ 250 0 0 | 1 Janvier, 1853 | |
| do | do | do | 2 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 3 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 4 | 100 0 0 | do | |
| do | do | Archibald M'Intyre | 5 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 6 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 7 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 8 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 9 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | Henry Yates | 10 | 50 0 0 | do | |
| do | do | Archibald M'Intyre | 11 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 12 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 13 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 14 | 100 0 0 | do | |
| do | do | do | 15 | 50 0 0 | do | |
| do | do | Archibald M'Intyre, junior | 16 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 17 | 250 0 0 | do | |
| do | do | do | 18 | 100 0 0 | do | |
| do | do | do | 19 | 50 0 0 | do | |
| do | do | John Ely, junior | 20 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 21 | 250 0 0 | do | |
| do | do | do | 22 | 100 0 0 | do | |
| do | do | do | 23 | 50 0 0 | do | |
| do | do | Yates et M'Intyre | 24 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 25 | 100 0 0 | do | |
| do | do | do | 26 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 27 | 250 0 0 | do | |
| do | do | D. D. Campbell | 28 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 29 | 250 0 0 | do | |
| do | do | do | 30 | 100 0 0 | do | |
| do | do | do | 31 | 100 0 0 | do | |
| do | do | N. P. Dours | 32 | 250 0 0 | do | |
| do | do | N. G. Kortwright | 33 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 34 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 35 | 1000 0 0 | do | 1863 |
| do | do | do | 36 | 1000 0 0 | do | |
| do | do | do | 37 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 38 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 39 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 40 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 41 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 42 | 500 0 0 | do | |
| do | do | do | 43 | 250 0 0 | do | |
| do | do | do | 44 | 250 0 0 | do | |
| Porté en l'autre part ... | | | ... | £ 20900 0 0 | | |

Appendice (J.)

PARTS DANS LE CANAL WELLAND.—(Continué.)

Appendice (J.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Date des Débentures. | A qui données. | No. des Débentures. | Montant des Débentures. Sterling. | Date du rachat. | Remarques. |
|----------------------|---|---------------------|-----------------------------------|---|------------|
| | <i>Montant de l'autre part</i> | | £ s. d. | 1 Janvier, 1863 | |
| 1 Janvier, 1843 | N. G. Kortwright | 45 | 20900 0 0 | do do | |
| do do | do | 46 | 250 0 0 | do do | |
| do do | do | 47 | 250 0 0 | do do | |
| do do | C. Yates, W. K. et G. K. Fuller, curateurs à la succession de J. B. Yates | 48 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 49 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 50 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 51 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 52 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 53 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 54 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 55 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 56 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 57 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 58 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 59 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 60 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 61 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 62 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 63 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 64 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 65 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 66 | 1000 0 0 | do do | |
| do do | do | 67 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 68 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 69 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 70 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 71 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 72 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 73 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 74 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 75 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 76 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 77 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 78 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 79 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 80 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 81 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 82 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 83 | 100 0 0 | do do | |
| do do | David Henderson | 84 | 150 0 0 | do do | |
| do do | do | 85 | 250 0 0 | do do | |
| do do | do | 86 | 100 0 0 | do do | |
| do do | do | 87 | 100 0 0 | do do | |
| do do | W. H. Merritt | 88 | 300 0 0 | do do | |
| do do | William Dawson | 89 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 90 | 250 0 0 | do do | |
| do do | do | 91 | 120 0 0 | do do | |
| do do | William Hornby | 92 | 900 0 0 | do do | |
| do do | Frederick Franks | 93 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 94 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 95 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 96 | 671 4 8 | do do | |
| do do | do | 97 | 500 0 0 | do do | |
| do do | A. W. Roberts | 98 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 99 | 50 0 0 | do do | |
| do do | Thomas Wilson | 100 | 450 0 0 | do do | |
| do do | Philip Gowan | 101 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 102 | 50 0 0 | do do | |
| do do | William Halloway | 103 | 100 0 0 | do do | |
| do do | Edward Fletcher | 104 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 105 | 500 0 0 | do do | |
| do do | James Alexander | 106 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 107 | 500 0 0 | do do | |
| do do | Thomas Pitt | 108 | 250 0 0 | do do | |
| do do | J. H. Anderson | 109 | 250 0 0 | do do | |
| do do | Charles Franks | 110 | 250 0 0 | do do | |
| do do | J. W. Bosanquet | 111 | 250 0 0 | do do | |
| do do | William Gausson | 112 | 100 0 0 | do do | |
| do do | Nathaniel Addison | 113 | 250 0 0 | do do | |
| do do | G. C. Agar | 114 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 115 | 50 0 0 | do do | |
| do do | Thomas F. Addison | 116 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 117 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 118 | 50 0 0 | do do | |
| do do | Robert Barclay | 119 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 120 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 121 | 100 0 0 | do do | |
| do do | Thomas Bolton | 122 | 300 0 0 | do do | |
| do do | Succession de F. Jordan | 123 | 200 0 0 | do do | |
| do do | Révérénd G. Porcher | 124 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 125 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 126 | 100 0 0 | do do | |
| do do | Henry Porcher | 127 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 128 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 129 | 100 0 0 | do do | |
| do do | Pringle Taylor | 130 | 500 0 0 | do do | |
| do do | do | 131 | 50 0 0 | do do | |
| do do | Daniel Willink | 132 | 200 0 0 | do do | |
| do do | George Moffatt | 133 | 400 0 0 | do do | |
| do do | do | 134 | 71 5 0 | do do | |
| | Total | | £ 63312 9 8 | Sterling, intérêt à 5 pour cent, par année. | |

Appendice
(J.)

13 Décembre.

RÉCAPITULATION.

Appendice
(J.)

13 Décembre.

| Actes de la Législature. | Lettre de la Cédulle. | Service. | Sommes prélevées. | | Taux d'intérêt par année. | Remarques. |
|--------------------------|-----------------------|---|-------------------|-----------|---------------------------|--|
| | | | Courant. | Sterling. | | |
| | | | £ s. d. | £ s. d. | | |
| 2 George IV., chap. | 5 | A. Milice | 25000 | 0 0 | 6 pour cent. | Rachetées. |
| 4 do do | 24 | B. Service Public, 1824 ... | 16000 | 0 0 | 6 do | Rachetées. |
| 3 do do | 8 | C. Canal de la Baie Burlington ... | 8000 | 0 0 | 6 do | £5000 rachetés. |
| 4 do do | 16 | D. Canal Welland | 25000 | 0 0 | 6 do | Rachetées. |
| 7 do do | 20 | E. Canal Burlington | 4500 | 0 0 | 6 do | £3000 rachetés. |
| 8 do do | 19 | F. Canal Welland | 50000 | 0 0 | 6 do | Rachetées. |
| 8 do do | 17 | G. Havre de Kettle Creek | 3000 | 0 0 | 6 do | |
| 8 do do | 18 | H. Canal Welland | 25000 | 0 0 | 6 do | Rachetées. |
| 11 do do | 11 | I. Canal Burlington | 5000 | 0 0 | 6 do | £3000 rachetés. |
| 11 do do | 12 | J. Havre de Oakville | 2500 | 0 0 | 6 do | |
| 1 Guillaume IV. chap. | 25 | K. Chemins et Ponts | 20000 | 0 0 | 6 do | |
| 1 do do | 17 | L. Canal Welland | 50000 | 0 0 | 5 do | Rachetées. |
| 1 do do | 18 | M. Havre de Kettle Creek | 2500 | 0 0 | 6 do | |
| 1 do do | 26 | N. La Compagnie du Havre et du Quai de Port Hope | 2000 | 0 0 | 5½ do | Emprunt à la Compagnie. |
| 2 do do | 23 | O. Havre de Cobourg | 3000 | 0 0 | 5½ do | do |
| 2 do do | 22 | P. Canal Desjardins | 5000 | 0 0 | 6 do | do |
| 2 do do | 24 | Q. Navigation du St. Laurent | 3000 | 0 0 | 5 do | |
| 3 do do | 22 | R. Canal Welland | 1250 | 0 0 | 5 do | |
| 3 do do | 55 | S. Eaux intérieures du District de Newcastle. | 2000 | 0 0 | 6 do | Payable à même les Péages seulement. |
| 3 do do | 33 | T. Pont de la Rivière Trent | 2000 | 0 0 | 6 do | |
| 3 do do | 34 | U. Chemins dans le voisinage de York. | 10000 | 0 0 | 6 do | |
| 3 do do | 38 | V. Pont de Brantford | 1500 | 0 0 | 6 do | |
| 3 do do | 31 | W. Canal Welland | 50000 | 0 0 | 6 do | |
| 4 do do | 39 | X. Canal Desjardins | 7000 | 0 0 | 6 do | Prêt à la Compagnie. |
| 5 do do | 24 | Y. Pertes occasionnées par la guerre | 57260 | 0 0 | 5 do | |
| 3 do do 26 et | 27 | Z. Pour amortir partie de la Dette Publique. | ... | ... | ... | Payable en Angleterre. |
| 4 do do | 53 | AA. do. et pour divers travaux publics | ... | ... | ... | do |
| 5 do do | 31 | BB. Pour divers travaux publics | ... | ... | ... | do |
| 7 et 8 do do | 4 | CC. Chemins de York | 1760 | 0 0 | 6 do | Péages et dettes de District. |
| 7 do do | 76 | DD. Pont de Chatham | 1500 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 83 | EE. Chemin de fer de Erie et Ontario | 5000 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 68 | FF. Chemin de Kingston et Napanee | 3888 | 17 9½ | 6 do | |
| 7 do do | 81 | GG. Canal Desjardins | 5000 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 65 | HH. Chemins du District de Hoiac | 1000 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 30 | II. Canal Welland | 3200 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 92 | KK. Navigation de Trent ... | 3050 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 66 | LL. Chemin de Queenston et Grimsby | 2000 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 82 | MM. Pertes occasionnées par l'Insurrection | 4103 | 13 5 | 6 do | |
| 2 Victoria, do | 68 | NN. Chemin de Kingston et Napanee | 1100 | 0 0 | 6 do | |
| 2 do do | 51 | OO. Compagnie de la navigation de la Grande Rivière | 500 | 0 0 | 6 do | |
| 7 Guillaume IV., do | 78 | PP. Pont de Chatham | 359 | 0 0 | 6 do | |
| 3 Victoria, do | 51 | QQ. Chemin de Hamilton et Brantford | 3430 | 0 0 | 6 do | |
| 7 Guillaume IV., do | 78 | RR. Achat des parts du Canal Welland | 7550 | 0 0 | ... | 2 pour cent, pour les première et seconde années; 3 pour cent pour la 3e année; 4 pour cent pour la 4e année; 5 pour cent pour la 5e année; 6 pour cent pour la 6e année et les suivantes. |
| 4 et 5 Victoria, do | 48 | SS. do do do | 14859 | 0 0 | 6 do | |
| 7 do do | 34 | TT. Parts du Canal Welland | ... | ... | 6 do | |
| 7 do do | 34 | UU. Montant total des Débentures émises | 438810 | 11 2½ | 932962 | 9 8 |
| | | Montant total des Débentures rachetées | 202000 | 0 0 | ... | ... |
| | | Montant dû | £236810 | 11 2½ | 932962 | 9 8 |

SOMMAIRE.

Montant total de la dette Publique du Canada, jusqu'à cette date, non compris le dernier emprunt garanti par l'Angleterre.
£236810 11s. 2d. courant, et £932962 9s. 8d. Sterling.

Dont £ 7550 0 0 courant à 2 pour cent, intérêt par année, pour les première et seconde années.
61510 0 0 do 5 do
5000 0 0 do 5½ do
162750 11 2½ do 6 do

Grand total £236810 11 2½ courant, payable en Canada, et £932962 9 8 Sterling, intérêt à 5 pour cent, payable en Angleterre.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 3 Décembre, 1844.

W. MORRIS, R. G.

Appendice (J.)

13 Décembre.

Appendice (J.)

13 Décembre.

LISTE DES LETTRES DE CHANGE tirées sur les Très Honorables Lords Commissaires du Trésor de Sa Majesté, à compte de l'emprunt garanti de £1,500,000 Sterling.

| Date des Lettres. | Nombre de Lettres. | A qui vendues. | Jours de vue. | Montant en argent sterling. | Taux de la prime. | Produits en argent courant. |
|---------------------|--------------------|---|---------------|-----------------------------|---|-----------------------------|
| | | | | £ s. d. | | £ s. d. |
| Septembre 23, 1842. | 1 et 2 | Banque de Montréal, à £10000 chaque | 60 jours | 20000 0 0 | 8 pour cent. | |
| | 3 | do | do | 8000 0 0 | do | |
| | 4 | do | do | 4000 0 0 | do | |
| | 5 à 9 | do à £1000 chaque | do | 5000 0 0 | do | |
| | 10 | do | do | 892 9 3 | do | 45470 19 1 |
| do 24 do | 11 à 15 | Banque Commerciale à £1000 chaque | do | 5000 0 0 | do | |
| | 16 | do | do | 12690 5 4 | do | 21552 6 5 |
| do do do | 17 | Banque de la Cité, Montréal .. | do | 8401 16 6 | do | 10082 3 9 |
| do 26 do | 18 | Banque du Haut-Canada | do | 24365 11 9 | do | |
| | 19 à 23 | do à £1000 chaque | do | 5000 0 0 | do | |
| | 24 | do | do | 3425 2 2 | do | 39348 16 9 |
| do do do | 25 à 34 | John E. Mills à £1000 chaque | do | 10000 0 0 | 8½ pour cent .. | 12055 11 1 |
| Janvier 10, 1843 .. | 35 à 38 | Banque du H. C. à £10000 chaque | do | 40000 0 0 | 10 pour cent. | |
| | 39 à 48 | do 1000 | do | 10000 0 0 | do | |
| | 49 à 68 | do 500 | do | 10000 0 0 | do | 73333 6 8 |
| do 13, do .. | 69 | William Sargent | do | 5281 6 8 | do | 6454 19 3 |
| do 16, do .. | 70 à 79 | Banque Commerciale, à £250 chaque | do | 2500 0 0 | do | |
| | 80 à 87 | do 500 | do | 4000 0 0 | do | |
| | 88 | do | do | 1771 18 5 | do | 10110 2 6 |
| do 26, do .. | 89 | Banque de Montréal | do | 20000 0 0 | 9 pour cent. | |
| | 90 | do | do | 13027 10 5 | do | 40000 0 0 |
| Mars 24, 1843 .. | 91 | Banque du Haut-Canada | 30 jours | 20000 0 0 | 9½ pour cent. | 24333 6 8 |
| do do do .. | 92 | Banque Commerciale | do | 30000 0 0 | do .. | 36500 0 0 |
| do 31, do .. | 93 | Banque de Montréal | do | 3373 19 6 | 9 pour cent. | |
| | 94 et 95 | do à £2500 chaque | do | 5000 0 0 | do | |
| | 96 à 100 | do 1000 | do | 5000 0 0 | do | |
| | 101 à 120 | do 500 | do | 10000 0 0 | do | 28308 9 7 |
| do do do .. | 121 | Banque de Gore | do | 10000 0 0 | { La moitié à 9½ pour cent, et l'autre moitié à 10. pour ct. } | 12194 8 9 |
| Avril 15, do .. | 122 | William Sargent | do | 3000 0 0 | 9½ pour cent. | 3650 0 0 |
| Mai 10, do .. | 123 | Baring, Frères et Compagnie .. | do | 12000 0 0 | do | 14600 0 0 |
| do do do .. | 124 | Glynn, Halifax et Compagnie .. | do | 12000 0 0 | do | 14600 0 0 |
| do do do .. | 125 à 127 | John E. Mills à £1000 chaque | do | 3000 0 0 | { ½ pour ct. au-dessus du pair, à 24s. 4d. courant par £ stg. } | 3668 5 0 |
| do do do .. | 128 | Banque de Montréal | do | 20000 0 0 | ½ do .. | 24394 3 4 |
| | 129 | do | do | 10000 0 0 | ½ do .. | 12227 10 0 |
| do do do .. | 130 à 139 | Banque du Peuple à £500 chaque | do | 5000 0 0 | ½ do .. | 6098 10 10 |
| do do do .. | 140 | Banque du Haut-Canada | do | 30000 0 0 | ½ do | |
| | 141 à 160 | do à £500 chaque | do | 10000 0 0 | ½ do | 48910 0 0 |
| do do do .. | 161 | Banque Commerciale | do | 20000 0 0 | ½ do | |
| | 162 à 165 | do à £500 chaque | do | 2000 0 0 | ½ do | 26900 10 0 |
| do 25, do .. | 166 | Baring, Frères et Compagnie .. | do | 11717 6 6 | 10 pour cent .. | 14321 3 6 |
| do do do .. | 167 | Glyn, Halifax et Compagnie .. | do | 13100 0 0 | do .. | 16011 2 2½ |
| do do do .. | 168 | M. Marshall | do | 12060 0 0 | do .. | 14740 0 0 |
| Novembre 13, do .. | 169 | A. Steven | do | 30000 0 0 | { 1 pour ct. au-dessus du pair, à 24s. 4d. courant par £ stg. } | 36865 0 0 |
| | | Porté en l'autre part .. | | £490877 6 6 | | 596730 15 4½ |

Appendice
(J.)

LISTE DES LETTRES DE CHANGE.—(Continué.)

Appendice
(J.)

13 Décembre.

13 Décembre.

| Date des Lettres. | Nombre de Lettres. | A qui vendues. | Jours de vue. | Montant en argent sterling. | Taux de la prime. | Produits en argent courant |
|-------------------|---|--|----------------|-----------------------------|--|------------------------------------|
| | | Montant de l'autre part.. | .. | £ s. d. 490877 6 6 | | £ s. d. 596730 15 4½ |
| Novembre 13, 1843 | 170 à 184 | Banque du Peuple, .. à £500 chaque | 30 jours | 7500 0 0 | ½ pour ct. au-dessus du pair, à 24s. 4d. courant, par £ Sterling.. | 9170 12 6 |
| do do do | 185 à 186 187 à 288 | John E. Mills .. à £1000 chaque do .. 500 | do do | 3000 0 0 | | Pair de 24s. 4d. |
| do do do | 189 190 à 191 192 à 194 195 à 204 | Banque du Haut-Canada £30000 do .. 1000 chaque do .. 1000 do .. 500 | do do do do do | 40000 0 0 | ½ pour ct. au-dessus du pair, de 24s. 4d. courant par £ Sterling.. | 48788 6 8 |
| Janvier 16, 1844 | 205 à 208 209 à 328 | Banque de Montréal à £10000 chaque do .. 500 | do do | 100000 0 0 | | do .. |
| Février 16 do | 329 à 352 353 | Banque de l'Amérique Britannique du Nord .. à £500 0 chaque do .. 395 18 | do do | 12395 18 0 | ¾ pour ct. au-dessus du pair, de 24s. 4d. courant par £ Sterling.. | 15194 15 10 |
| Mars 20, do | 354 355 à 358 359 à 366 367 à 386 | Banque Commerciale £30000 do .. 1000 chaque do .. 750 do .. 500 | do do do do | 50000 0 0 | | Moitié à 1½ do et moitié à ¾ do .. |
| do do do | 387 | Banque du Haut-Canada .. | do | 50000 0 0 | 1 pour cent. do | |
| Mai 8, do | 388 | M. Marshall .. | do | 14195 12 6 | 1 do do .. | 17444 1 1½ |
| do do do | 389 | Baring, Frères et Compagnie .. | do | 11849 15 6 | 1 do do .. | 14561 7 11½ |
| do do do | 390 | Glyn, Halifax et Compagnie .. | do | 10158 13 2 | 1 do do .. | 12483 5 10½ |
| do 24 do | 391 | do do .. | do | 1215 0 7 | 1 do do .. | 1493 1 5½ |
| Juillet 26 do | 392 | James Leslie .. | do | 1000 0 0 | 2 do do .. | 1241 0 0 |
| do do do | 393 | Gillespie, Moffatt et Compagnie .. | do | 5000 0 0 | 1½ do do .. | 6197 7 11 |
| do do do | 394 395 386 à 435 436 à 444 | Banque de Montréal £50000 do .. 15000 do .. à 500 chaque do .. 1000 | do do do do do | 94000 0 0 30000 0 0 | 1½ do do .. 2 do do .. | 116511 0 10 37321 5 0 |
| Sept. 9 do | 445 | Banque de Gore .. | do | 10000 0 0 | 2½ do do .. | 12463 4 7 |
| do do do | 446 à 465 | Banque du Peuple à £500 chaque | do | 10000 0 0 | 2½ do do .. | 12463 4 7 |
| do do do | 446 467 à 470 471 à 474 475 à 479 480 à 389 | Banque Commerciale 10000 do .. à 1000 chaque do .. 750 do .. 600 do .. 500 | do do do do do | 25000 0 0 2500 0 0 | 1½ do do .. 1½ do do .. | 30986 19 7 3094 17 11 |
| do do do | 490 à 494 | John E. Mills .. £500 chaque | do | 25000 0 0 | 1½ do do .. | 30986 19 7 |
| do do do | 495 à 504 505 à 541 | Banque de Montréal, à £1000 chaque do .. 500 | do do | 28500 0 0 | 1½ do do .. | 35325 3 2 |
| Octobre 25, do | 542 et 543 544 à 553 554 à 563 564 à 608 | do £300000 do .. à 1000 chaque do .. 750 do .. 500 | do do do do | 100000 0 0 21984 7 6 | 2½ do do .. do do .. | 124176 0 10 27299 6 6½ |
| do do do | 609 | M. Marshall .. | do | 12447 3 10 | do do do .. | 15456 8 7½ |
| do do do | 610 | Glyn, Halifax et Compagnie .. | do | 11858 13 3 | do do do .. | 14725 12 4½ |
| do do do | 611 | Baring, Frères et Compagnie .. | do | 19000 0 0 | do do do .. | 23593 8 11 |
| do do do | 612 | William Sargent .. | do | 19000 0 0 | do do do .. | 23593 8 11 |
| | | Total en argent Sterling .. | .. | £ 1152482 10 10 | | £ 1413370 13 0½ |
| | | Produits en argent courant montant à | | | | |

W. MORRIS, R. G.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,

MONTRÉAL, 30 Novembre, 1844.

ÉTAT TRANSMIS

PAR LE

SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS.

Mis devant la Chambre, le 16 Décembre, 1844.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

MONTRÉAL, 14 Décembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état détaillé des recettes et déboursés du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, pendant la saison de 1844, avec un état sommaire de tout le bois qui a été inspecté et mesuré sous sa surveillance, et de la section de la Province d'où ce bois a été tiré ;—le tout dressé conformément à la 16^e clause de l'Acte 7^e, Victoria, chap. 25.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

D. DALY.

Secrétaire.

W.M. B. LINDSAY, Ecuyer.
etc., etc., etc.

1844.

Liste des Documents relatifs aux comptes du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, transmis ci-joints.

| État général des Recettes et Déboursés, | | | |
|---|----|----|---|
| No. 1. | do | do | des Recettes pour Mesurages, |
| " | 2. | do | des Honoraires des Inspecteurs, |
| " | 3. | do | des Salaires des Écrivains, |
| " | 4. | do | des Meubles de Bureau, |
| " | 5. | do | des diverses dépenses, |
| " | 6. | do | des Dépenses de la Branche du Bureau établie au Port de Montréal, |
| | | do | des Bois équarris, |
| | | do | des Madriers, Planches, Mâts et Espars, etc., |

Inventaire de divers meubles pour le Bureau.

JOHN SHARPLES,

Surintendant.

Bureau du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois,
Québec, 6 Décembre, 1844.

Appendice (K.)

ÉTAT Général donné par le Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, des Recettes et Déboursés pour le Mesurage et l'Inspection du bois, du 1^{er} Janvier au 6 Décembre, 1844.

Appendice (K.)

16 Décembre.

16 Décembre.

| No. du Document. | | £ s. d. | No. du Document. | | £ s. d. |
|------------------|--|------------|------------------|---|-------------|
| 1 | Recettes brutes pour le Mesurage, l'Inspection, etc., au Port de Québec. | 12753 1 4 | 2 | Payé, honoraires des Inspecteurs et Mesureurs de bois | 7469 1 2 |
| | | | 3 | " Salaires des Clercs. | 1922 15 8 |
| | | | 4 | " Meubles de Bureau... .. | 157 3 6 |
| | | | 5 | " Diverses dépenses... .. | 452 13 4 |
| | | | 6 | " Dépenses des Officiers de la Branche du Bureau au Port de Montréal | 28 2 4 |
| | | | | " Salaire du Surintendant depuis le 1 ^{er} Janvier, 1844, jusqu'an 1 ^{er} Janvier, 1845, une année | 300 0 0 |
| | | | | Balance, formant un excédant de | 2423 5 4 |
| | | £12753 1 4 | | | £ 12753 1 4 |
| | Balance.—Argent en caisse £2378 3 4 | | | | |
| | Ce montant est en litige, une action ayant été intentée pour en faire le recouvrement | 45 2 0 | | | |
| | | 2423 5 4 | | | |

JOHN SHARPLES,

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS, QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

Surintendant

Assermenté devant moi, ce 7^e Décembre, 1844.

W. POWER, J. P.

DOCUMENT No. 1.

ÉTAT des Recettes pour Mesurage et Inspection de bois au Port de Québec, par le Bureau du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, pendant la saison de 1844.

| | | | s. d. | £ s. d. |
|---------|---|-----------------------|-------|------------|
| 189094 | Pièces Pin Blanc..... | 302566'23—10 | 0 3 | 3782 1 6 |
| 108100 | " do Rouge | 104081'23 | 0 4 | 1734 13 10 |
| 13397 | " Chêne | 18037' 4 | 0 4 | 300 12 4 |
| 18573 | " Orme..... | 16904'21 | 0 4 | 281 14 10 |
| 3190 | " Frêne | 3313' 3 | 0 4 | 55 4 4 |
| 3912 | " Merisier... .. | 1655'38 | 0 4 | 27 13 0 |
| 27 | " Erable | 24'13 | 0 4 | 0 8 2 |
| 64 | " Noyer..... | 76 | 0 3 | 0 19 0 |
| 162 | " Bois Blanc..... | 197'39 | 0 3 | 2 9 6 |
| 961 | " Epinette Rouge | 498' 5 | 0 4 | 8 6 0 |
| 43 | " Hemlock | 25' 1 | 0 4 | 0 8 4 |
| 1 | " Peuplier... .. | 1' 5 | 0 4 | 0 0 4 |
| 135 | " Noyer | 86' 9 | 0 4 | 1 8 9 |
| 12 | " Epinette | 9'20 | 0 4 | 0 3 2 |
| 10 | " Noyer dur..... | 2 | 0 4 | 0 0 8 |
| 992 | " Pin Blanc, inspecté et mesuré | 1577'35 | 0 6 | 39 8 11 |
| 674 | " " rompu et rendu marchand | 1020' 2 | 0 6 | 25 10 0 |
| 429 | " Chêne, inspecté et mesuré..... | 154'16 | 0 8 | 5 2 11 |
| 478 | " Merisier, do do | 182' 4 | 0 8 | 6 1 4 |
| 20 | " Erable, do do | 2'25 | 0 8 | 0 1 9 |
| 450 | " Pin Rouge rompu et rendu marchand | 347' 3 | 0 7 | 10 2 5 |
| 50 | " Orme et Frêne do do do | 42' 6 | 0 8 | 1 8 1 |
| 52 | Mâts et Beauprés | | 4 6 | 10 8 0 |
| 90 | do | | 3 0 | 13 10 0 |
| 23 | do..... | | 2 0 | 2 6 0 |
| 165 | | | | |
| 5 | " Espars de Pin Rouge | | 3 0 | 0 15 0 |
| 109 | " do do | | 2 0 | 10 18 0 |
| 27 | " do do ou Perche | | 1 0 | 1 7 0 |
| 141 | | | | |
| 288 | " Billieux Français | | 1 0 | 14 8 0 |
| 2651 | Cordes, Lattes... .. | | 1 6 | 198 16 6 |
| 2603 | Pièces, Rames (par 100 pièces.) | | 3 0 | 3 18 1 |
| 669 | " Anspects (par 100 pièces.)..... | | 3 0 | 1 0 0 |
| | | M. C. Qr. | | |
| 1063962 | Douves, Standard..... | 957 7 2 2 a | 15 0 | 718 6 3 |
| | " Indes Occidentales | 2259 9 1 25 | 7 6 | 847 9 7 |
| | " de Tonnes | 67 9 3 9 | 5 0 | 16 19 11 |
| | " Frêne..... | 31 6 3 2 | 5 0 | 7 18 4 |
| 2697140 | Pièces, Madriers, | 2,888,021'19 Standard | 3 0 | 4332 0 8 |
| 231237 | " Planches | | 2 6 | 289 0 10 |
| | | | | £12753 1 4 |

JOHN SHARPLES

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS, QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

Surintendant,

Appendice
(K.)DOCUMENT N^o 2.Appendice
(K.)

16 Décembre.

ÉTAT des Honoraires payés aux Inspecteurs et Mesureurs de bois dans leurs départemens respectifs,
pour ouvrages faits pendant la saison de 1844.

16 Décembre.

| Département. | Nom de l'Inspecteur et Mesureur de bois. | Montant. | | | Total. | | |
|--|--|----------|----|----|-----------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Bois équarri | J. Larochelle | 206 | 14 | 5 | 2908 | 5 | 0 |
| do | M. Robitaille | 239 | 0 | 8 | | | |
| do | E. Clark | 211 | 12 | 5 | | | |
| do | J. B. Vachon | 212 | 17 | 3 | | | |
| do | T. Connolly | 267 | 13 | 10 | | | |
| do | James McPhee | 376 | 5 | 5 | | | |
| do | Wm. Bee | 231 | 13 | 3 | | | |
| do | Pk. O'Brien | 256 | 9 | 7 | | | |
| do | D. Duggan | 259 | 16 | 2 | | | |
| do | R. Jeffery | 182 | 7 | 9 | | | |
| do | A. Chisholm | 175 | 11 | 5 | | | |
| do | D. Cantillon | 195 | 5 | 2 | | | |
| do | E. Robitaille | 92 | 13 | 0 | | | |
| Bois équarri et Mâts | A. Dorval | 193 | 8 | 6 | | | |
| Mâts | O. Gaboury | 56 | 8 | 3 | | | |
| Madriers, etc. | M. Power | 242 | 0 | 7 | 3239 | 19 | 11 |
| do | J. Lockquell | 131 | 13 | 10 | | | |
| do | C. Cazeau | 178 | 7 | 7 | | | |
| do | J. Scott | 174 | 13 | 10 | | | |
| do | Jérôme Couture | 129 | 4 | 1 | | | |
| do | F. Couture | 136 | 9 | 5 | | | |
| do | A. Couture | 134 | 5 | 2 | | | |
| do | Jean Couture | 127 | 19 | 11 | | | |
| do | J. S. Waterson | 186 | 9 | 0 | | | |
| do | M. Rencaud | 117 | 18 | 2 | | | |
| do | J. Miller | 130 | 7 | 7 | | | |
| do | M. Hamel, Junr | 179 | 11 | 8 | | | |
| do | M. Malone | 148 | 14 | 8 | | | |
| do | L. Vidal | 20 | 18 | 10 | | | |
| do | J. B. Jarnac | 134 | 4 | 6 | | | |
| do | P. Malone | 112 | 3 | 1 | | | |
| do | M. Murphy | 102 | 17 | 5 | | | |
| do | T. Malone | 60 | 4 | 3 | | | |
| do | J. Kerr | 82 | 18 | 1 | | | |
| do | T. Clark | 99 | 15 | 10 | | | |
| do | R. Downes | 95 | 5 | 0 | | | |
| do | Wm. Teedon | 54 | 9 | 6 | | | |
| do | P. Gelley | 121 | 13 | 3 | | | |
| do | J. Kelly | 86 | 5 | 2 | | | |
| do | J. Cameron | 85 | 15 | 8 | | | |
| do | P. M. Paquet | 41 | 4 | 11 | | | |
| do | L. Dubois | 124 | 7 | 4 | | | |
| Douves | L. Myrand | 158 | 17 | 9 | 1045 | 17 | 2 |
| do | M. Naulan | 142 | 5 | 11 | | | |
| do | Wm. O'Brien | 102 | 10 | 0 | | | |
| do | B. Chartier | 66 | 10 | 1 | | | |
| do | G. Downes | 85 | 3 | 6 | | | |
| do | T. Murphy | 41 | 16 | 9 | | | |
| do | J. Curtain | 61 | 15 | 6 | | | |
| do | R. Boyte | 83 | 1 | 9 | | | |
| do | J. Langlois | 91 | 10 | 2 | | | |
| do | M. Gibbons | 86 | 18 | 8 | | | |
| do | C. Corneau | 64 | 18 | 7 | | | |
| do | J. Frederick | 60 | 8 | 6 | | | |
| Inspecteurs pour le chargement des navires | Wm. Richardson | 5 | 9 | 3 | 25 | 2 | 0 |
| do do do | E. Verrault | 7 | 2 | 7 | | | |
| do do do | J. Quinn | 1 | 10 | 5 | | | |
| do do do | N. Fortune | 0 | 7 | 1 | | | |
| do do do | L. Lambert | 10 | 10 | 7 | | | |
| do do do | N. Vallon | 0 | 2 | 1 | | | |
| | | | | | £7469 1 2 | | |

JOHN SHARPLES,

Surintendant.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

DOCUMENT N° 3.
COMPTÉ de déboursés pour Salaires payés aux Clercs employés par le Surintendant des Inspecteurs et
Mesureurs de bois, pour la Saison de 1844.

| Nom du Clerc. | Comment employé. | Département pour lequel il est engagé. | Temps pendant lequel il a été engagé. | Salaire. | | Montant Total. |
|---------------------|---------------------|--|---|----------|---------|----------------|
| | | | | £ s. d. | £ s. d. | |
| Mathew Harbison | Directeur, | ... | 1er Janvier, 1844, au 1er Janvier, 1845, 1 année, | 250 | 0 | 625 0 0 |
| James Welch | Tresorier, | ... | do do do do do | 180 | 0 | |
| C. G. Wakefield | Teneur de Livres, | ... | 1er Mai, do 1er Mai, do do | 185 | 0 | |
| James A. Coall | Premier Clerc, | Madriers et Douves | do do do do do | 150 | 0 | 322 10 0 |
| Charles Grindlan | do | do do | do do 1er Janvier, do la Saison, | 100 | 0 | |
| James G. Scott | do | do do | 1er Juin, do do do do | 65 | 0 | |
| James McInnanly | do | do do | Un Mois, do | 7 | 10 | |
| John Y. Cooke | Premier do | Bois, Division No. 1 | 1er Mai, do 1er Janvier, do do | 135 | 0 | 855 0 0 |
| Stewart S. Orr | do | do do do | do do do do do | 95 | 0 | |
| John McMahon | do | do do do | 1er Janvier, do do do 1 année, | 85 | 0 | |
| George Colley | Premier do | do do do 2 | 1er Mai, do do pour la Saison, | 135 | 0 | |
| Edward Byrne | do | do do do | do do do do do | 95 | 0 | |
| John O'Kane | do | do do do | do do do do do | 65 | 0 | |
| Yntes Welch | Premier do | do do do 3 | 1er Juin, do 1er Décembre, 1844, do | 120 | 0 | |
| Alexander Fraser | do | do do do | 1er Mai, do 1er Janvier, 1845, do | 95 | 0 | |
| James Prendergast | do | do do do | do do do do do | 30 | 0 | |
| Robert Maxwell | Clerc surnuméraire, | Bois | Lorsque ses services sont requis | 24 | 12 | |
| W. Cronin | do | do | do do do do | 20 | 2 | |
| M. P. Henny | do | do | do do do do | 22 | 11 | |
| E. Bartelott | do | do | do do do do | 4 | 16 | |
| Messenger de Bureau | | | 15 Avril, 1844, au 1er Mai, 1845, | 48 | 2 | 48 2 8 |
| | | | | | | 1922 15 8 |

JOHN SHARPLES, *Surintendant.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

DOCUMENT N° 4.
COMPTÉ de Déboursés pour Meubles dans le Bureau du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs
de bois.

| | £ s. d. | £ s. d. |
|---|---------|-----------|
| Payé pour 1 Pupitre double avec tiroirs, complet | 10 0 0 | |
| " 2 Pupitres (doubles) do avec comptoir, etc. complet (par contrat) | 29 10 0 | |
| " 1 Pupitre (simple) avec tiroirs complet | 7 10 0 | |
| " 1 do pour l'enregistrement | 3 15 0 | |
| " 1 do petit | 3 0 0 | |
| " 1 do avec tiroirs, complet | 3 12 6 | |
| " 1 Set de 42 tiroirs pour l'usage des Inspecteurs | 8 0 0 | |
| " 1 Table longue (bois franc) pour l'usage du Bureau des Examineurs | 8 10 0 | |
| " 5 Verges de drap vert pour do | 0 17 6 | 74 15 0 |
| " 24 Chaises communes | 3 12 0 | |
| " 2 Bancs de Bureau (couverts en crin) | 1 0 0 | |
| " 16 do do | 5 0 0 | |
| " 18 Escabeaux | 1 9 9 | |
| " 1 Pupitre couvert de drap vert | 0 7 6 | |
| " Cadres pour Almanacs, etc. à 15s. 8s. 9d. 4s. | 1 7 9 | |
| " 4 Lampes à patente pour l'éclairage à l'huile Camphine, Carr | 6 0 0 | |
| " 1 do do do Webb | 1 5 0 | |
| " Bessin et chaudière pour l'huile 3s. 9d. et vis pour do à 2s. 10d. | 0 6 7 | 20 8 7 |
| " Horloge de Bureau | 6 10 0 | |
| " Petit Coffre-fort de fer | 2 0 0 | |
| " Mesure d'étalon de cuivre pour mesurer les perches des Inspecteurs et Mesureurs | 1 13 9 | |
| " Étampe d'acier pour étamer do do do | 0 18 0 | |
| " Guéridon pour parapluis | 0 12 6 | |
| " Petite table pour placer le Coffre-fort | 0 12 6 | |
| " Marche-pied, 11s. 3d. Lavoir, 9s. | 1 0 3 | |
| " Armoire pour papeterie | 0 11 0 | |
| " 3 Nattes à portes | 0 12 0 | 14 10 0 |
| " 2 Poêles et casseroles | 4 3 6 | |
| " 1 Poêle Franklin et tuyaux etc | 3 10 0 | |
| " 1 Presse à copie à patente | 10 2 6 | |
| " Carte du Canada | 1 0 0 | |
| " Boîte de fer-blanc avec une boîte au milieu, complète, serrure à patente, etc. | 2 1 3 | |
| " Coffre-fort avec deux serrures Brahmin à patente | 1 18 6 | |
| " Avoir fait faire une armoire pour livres avec des divisions en fer-blanc | 7 10 0 | |
| " Tuyau double, 40s. Tuyaux, 41s. 6d. | 4 1 6 | 34 7 3 |
| " Plaques pour portes de bureau | 1 12 6 | |
| " Enseigne de bureau | 4 0 0 | |
| " Compte pour divers articles. en fer, fer-blanc, etc. | | 5 12 6 |
| " Garde-feu et ustensils de grille | | 6 5 2 |
| | | 1 5 0 |
| | | £ 157 3 6 |

JOHN SHARPLES, *Surintendant.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

Appendice
(K.)
16 Décembre

Appendice
(K.)
16 Décembre

DOCUMENT N^o. 5.
COMPTE des déboursés pour autres dépenses liées à l'établissement.

| | | | |
|--|------|----|----|
| Payé—Loyer du Bureau—du 1 Janvier 1844, au 1 Mai, 1844.—4 mois, ... | £ | s. | d. |
| do du 1 Mai, 1844, au 1 Mai, 1845.—1 année, ... | 145 | 0 | 0 |
| “ Livres de Bureau, ... | 74 | 9 | 4 |
| “ Papeterie, ... | 83 | 16 | 5 |
| “ Bois de chauffage, huile et chandelles, ... | 40 | 4 | 3 |
| “ Pour louage de carrioles, calèches et chaloupes, ... | 23 | 4 | 8 |
| “ Diverses petites dépenses, ... | 15 | 3 | 11 |
| “ Annonces dans les Gazettes de Québec et de Montréal, ... | 11 | 4 | 1 |
| “ Menuisiers, pour ouvrage dans le Bureau, ... | 9 | 15 | 9 |
| “ H. Black et C. Allyn, Avocats, pour services professionnels, pendant la saison, ... | 23 | 6 | 8 |
| “ C. Allyn, Avocat, pour avoir dressé le projet et recommencé dix obligations et affidavits pour les Inspecteurs et Mesureurs de bois, les dites obligations étant dans l'origine rédigées conformément aux certificats octroyés aux dits Inspecteurs et Mesureurs de bois par le Bureau des Examineurs, mais néanmoins ont été déclarées irrégulières par l'Exécutif, ... | 6 | 5 | 0 |
| “ Diverses dépenses liées au Bureau des Examineurs, ... | 7 | 13 | 3 |
| | £452 | 13 | 4 |

JOHN SHARPLES,
Surintendant.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

DOCUMENT N^o. 6.
ÉTAT des dépenses encourues pour la Branche du Bureau établie au Port de Montréal.

| | | | |
|--|-----|----|----|
| Pour dépenses encourues par le Surintendant en se rendant à Montréal pour y établir une Branche, ... | £ | s. | d. |
| Pour Joseph Ross, pour services rendus comme Député Surintendant, ... | 3 | 2 | 4 |
| | 25 | 0 | 0 |
| | £28 | 2 | 4 |

JOHN SHARPLES,
Surintendant.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

PORT DE QUÉBEC.
ÉTAT sommaire de la quantité de pièces et du nombre de pieds cubes de chaque espèce de bois, mesurés sous la surveillance du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, indiquant en même temps la section de la Province d'où ce bois est tiré.

| Nombre. | De quelle partie du Pays. | Pin blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne. | | Orme. | | Frêne. | | Merisier. | |
|---------|--|------------|----------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-----------|--------|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. |
| 1 | Québec et Montréal | 8175 | 416135 | 2 | 85 | 419 | 5757 | 87 | 2658 | 61 | 1641 | 3760 | 60033 |
| 2 | Fleuve Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'au haut du Lac Ontario | 34615 | 2469625 | 1727 | 55125 | 3375 | 158960 | 5651 | 209855 | 652 | 25323 | 119 | 3745 |
| 3 | Grande Rivière et Lac Érié | 1079 | 60204 | ... | ... | 8111 | 512049 | 104 | 2801 | 2 | 45 | | |
| 4 | Rivière des Outaouais et rivières qui s'y déchargent, au-dessous de Bytown | 36452 | 1992936 | 248 | 6931 | 285 | 6222 | 9598 | 347549 | 2323 | 99271 | | |
| 5 | Gatineau | 9727 | 658907 | 3337 | 110819 | 2 | 71 | 2 | 44 | 1 | 57 | | |
| 6 | Rideau | 7758 | 515188 | 33 | 1106 | 931 | 27113 | 2713 | 100139 | 94 | 3782 | | |
| 7 | Rivière des Outaouais et rivières qui s'y déchargent, au-dessus de Bytown | 92280 | 6052783 | 102753 | 3989197 | 703 | 17488 | 435 | 13838 | 57 | 2404 | 511 | 9864 |
| | | 190086 | 12165778 | 108100 | 4163263 | 13826 | 727660 | 18590 | 676884 | 3190 | 132523 | 4390 | 73642 |

| | Erable. | | Noyer. | | Bois Blanc. | | Epinette Rouge. | | Hemlock. | | Peuplier. | | Noyer. | | Epinette. | | Noyer dur. | |
|---|---------|------|--------|------|-------------|------|-----------------|-------|----------|------|-----------|------|--------|------|-----------|------|------------|------|
| | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. | Ps. | Pds. |
| 1 | 20 | 105 | 2 | 60 | 5 | 171 | 365 | 5789 | 38 | 847 | | | | | | | | |
| 2 | 5 | 244 | 9 | 358 | 11 | 476 | 174 | 4712 | | | 1 | 45 | 135 | 3449 | 1 | 30 | | |
| 3 | 22 | 729 | 53 | 2622 | 146 | 7272 | 422 | 9424 | 75 | 154 | | | | | 11 | 340 | 10 | 80 |
| | 47 | 1078 | 64 | 3040 | 162 | 7919 | 961 | 19925 | 43 | 1001 | 1 | 45 | 135 | 3449 | 12 | 370 | 10 | 80 |

Appendice (K.)

16 Décembre

SECTION de la RIVIÈRE des OUTAOUAIS (au-dessus de Bytown,) subdivisée comme suit :

Appendice (K.)

16 Décembre

| | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne. | | Orme. | |
|---|------------|---------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|
| | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. |
| Rivière Carp et rivière Quio | 5235 | 304822 | 267 | 8886 | 23 | 1024 | 27 | 900 |
| Les Lacs Duchêne et des Chats | 18723 | 1173477 | 857 | 25573 | 118 | 3132 | 11 | 343 |
| Rivière Mississippi | 9997 | 622922 | 1532 | 56286 | 137 | 3373 | 236 | 7760 |
| do Madawaska | 16090 | 1029525 | 16451 | 654920 | 27 | 798 | 153 | 4567 |
| do Bouchère | 6062 | 431348 | 17639 | 725301 | 85 | 899 | 3 | 116 |
| Isle et Lac du Calumet, et la Rivière et le Lac du Fort Coulonge, | 12562 | 823924 | 1018 | 34615 | 128 | 4039 | 3 | 73 |
| Rivière Noire | 98 | 6936 | 8701 | 321131 | 26 | 529 | | |
| Westmeath; Isle et Lac des Alouettes, et Quelbute | 17070 | 1184203 | 2416 | 79851 | 141 | 3137 | | |
| Rivières Indian, Muskrat et Snake | 3345 | 248686 | 10178 | 385927 | 6 | 175 | | |
| Rivière Pittawawa | 1 | 62 | 16486 | 681341 | 3 | 99 | 1 | 45 |
| do Chalk | 769 | 51396 | 4737 | 192738 | ... | ... | 1 | 34 |
| Deep River, Rapides des Deux Jochims et au-dessus..... | 2328 | 175482 | 21901 | 822628 | 9 | 283 | | |
| | 92280 | 6052783 | 102753 | 3989197 | 703 | 17488 | 435 | 13838 |

JOHN SHARPES, *Surintendant.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

PORT DE QUÉBEC.

ÉTAT SOMMAIRE du nombre de Pièces de bois, de toute espèce (bois équarri excepté), mesurées et inspectées sous la surveillance du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, indiquant la Section de la Province d'où ce bois a été tiré.

| Nombre. | Section de la Province. | Mats. | Espars. | Beauprés | Billieux. | Rames | Anspects. | Lattes. |
|---------|--|---------|---------|----------|-----------|---------|-----------|---------|
| | | Pièces. | Pièces. | Pièces. | Pièces. | Pièces. | Pièces. | Cordes |
| 1 | Québec et Montréal..... | 41 | 27 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2651 |
| 2 | Fleuve St. Laurent au-dessus de Montréal | 101 | 30 | 7 | 288 | 2603 | 669 | 0 |
| 3 | La rivière des Outaouais et les rivières qui s'y déchargent..... | 15 | 84 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | 157 | 141 | 8 | 288 | 2603 | 669 | 2651 |

MADRIERS ET PLANÇONS.

| | PIN. | | | EPINETTE. | | |
|---|----------|------------|-----------------------|-----------|------------|-----------------------|
| | Madiers. | | Plançons et Planches. | Madiers. | | Plançons et Planches. |
| | Pièces. | Standard. | | Pièces. | Standard. | |
| 1 District au-dessous de Québec..... | 23152 | 25632 | 39 | 114204 | 113215'49 | 356 |
| 2 District de Québec | 98479 | 111477'46 | 56363 | 334982 | 326003'39 | 76131 |
| 3 Entre les Districts de Québec et de Montréal | 305799 | 345385'5 | 11264 | 602124 | 578260'8 | 55083 |
| 4 La rivière des Outaouais et les rivières qui s'y déchargent | 809976 | 952121'46 | 62 | ... | ... | ... |
| 5 Le Fleuve St. Laurent au-dessus de Montréal | 134327 | 155508'10 | 492 | ... | ... | 5811 |
| 6 Point de rapport | 84642 | 96523'40 | 4974 | 189455 | 183892'47 | 16752 |
| | 1456375 | 1686648'37 | 77104 | 1240765 | 1201372'33 | 154133 |

DOUVES.

| | Standard. | | Indes Occident. | Tonnes. | Frêne |
|---|-----------|-------------|-----------------|-------------|-------------|
| | Pièces. | M. C. Q. P. | M. C. Q. P. | M. C. Q. P. | M. C. Q. P. |
| 1 De Montréal à Kingston | 21467 | 20 6 2 10 | 27 1 3 8 | 26 6 0 11 | 31 0 0 8 |
| 2 De Kingston à la tête du Lac Ontario | 103271 | 87 8 3 16 | 454 8 0 14 | 37 9 2 1 | 0 3 1 9 |
| 3 La Grande Rivière et le Lac Erié, y compris la Rivière Thames | 939224 | 849 2 0 6 | 1777 9 2 3 | 3 4 0 27 | 0 3 1 15 |
| | 1063962 | 957 7 2 2 | 2259 9 1 25 | 67 9 3 9 | 31 6 3 2 |

JOHN SHARPES, *Surintendant.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

INVENTAIRE de divers meubles pour le bureau, qui sont restés en la possession du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois.

Sept Pupitres, 42 Tiroirs à l'usage des Inspecteurs, une grande Table (bois franc) à l'usage du Bureau des Examineurs, 5 verges de Drap Vert pour do., 24 Chaises communes de bois, 18 Bancs, 18 Escabeaux, 1 Pupitre couvert en drap vert, Cadres pour almanacs, etc. 4 Lampes à patentes pour l'éclairage par huile camphine, (Carr), 1 do. do. (Wehl) Bassin et Chaudière pour huile, et vis pour do., Horloge de Bureau, Petit Coffre-fort de fer, Mesure d'Etalon de Cuivre pour mesurer les Perches des Inspecteurs et Mesureurs, Etampes d'Acier pour étamper do., Guéridon pour parapluies, Petite Table pour placer le Coffre-fort, Marche-pied et Lavoir, Armoire pour Papeterie; 3 Nattes à porte, 2 Poëles et Casseroles 1 poêle Franklin et Tuyaux, Presse à copier à patente, Carte du Canada, Boîte de Fer-blanc avec une boîte au milieu, complet, (serrure à patente,) Coffre-fort avec deux serrures Bramhin à patente, divisions en fer-blanc dans l'armoire destinée aux livres et papiers, Tuyaux doubles et autres, plaques de fer-blanc pour les porces de Bureau, Enseigne de Bureau, Garde-feu et ustensils de grille, divers autres articles pour le Bureau, tels que Chandeliers, Chaudières, etc. etc.

JOHN SHARPES, *Surintendant.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS ET MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 6 Décembre, 1844.

RAPPORT

Des Commissaires nommés pour le soulagement des Aliénés, des Invalides, et des Enfants-trouvés dans le District de Québec.

Conformément à la loi, les Commissaires ont l'honneur de rendre leurs comptes jusqu'au 31 Octobre dernier, inclusivement; ces comptes établissent que la somme de six cent soixante et treize livres, cinq chelins et sept deniers courant leur est due, étant le montant de la dépense jusqu'au dit 31 Octobre dernier.

Il y a maintenant sous la garde des Commissaires, le nombre de personnes et d'Enfants-trouvés qui suit, savoir :

A l'Hôpital Général.

| | |
|--|---|
| 21 Aliénés, { 11 hommes. 10 femmes. | 27 Invalides, { 9 hommes. 18 femmes. |
|--|---|

A l'Hôtel-Dieu,

| |
|---|
| 62 Enfants-trouvés, { 32 garçons. 30 filles. |
|---|

Pour le soutien desquels, durant l'année commencée le 1er Novembre dernier, les sommes suivantes seront nécessaires, savoir :—

| | £ | s. | d. |
|---|-------|----|----|
| Pour les Aliénés,—21, à 1s. 8d. <i>per diem</i> , | 638 | 15 | 0 |
| Pour les Invalides,—27, à 1s. | 492 | 15 | 0 |
| Pour leurs vêtements, | 100 | 0 | 0 |
| Un gardien pour les Aliénés, | 25 | 0 | 0 |
| Pour les Enfants-trouvés,—62, à 5s. <i>per diem</i> , | 471 | 9 | 2 |
| Une nourrice pour en avoir soin,—salaire, | 30 | 0 | 0 |
| Pour leurs vêtements, | 15 | 0 | 0 |
| Allocation pour soigner les malades indigens, | 209 | 0 | 0 |
| Montant probable de la dépense courante, | £1972 | 19 | 2 |
| A quoi il faut ajouter la somme due comme ci-dessus, | 673 | 5 | 7 |
| Formant la somme de | £2646 | 4 | 9 |

Pour laquelle les Commissaires demandent respectueusement qu'il soit fait une appropriation par la Législature.

Les Commissaires prennent la liberté de renouveler les représentations qu'ils ont faites ces années dernières à la Législature, relativement à l'insuffisance totale du bâtiment où sont renfermés les Aliénés, et l'impossibilité d'adopter aucun système convenable de traitement pour les soulager, vu les moyens très limités mis à leur disposition pour cet objet.

Les Commissaires voient avec une vive satisfaction que Son Excellence le Gouverneur-Général a de nouveau représenté à la Législature dans la présente Session, la nécessité de pourvoir à l'établissement d'Asiles pour les Aliénés; et ils se flattent qu'avant longtemps il sera formé dans la Province un établissement d'après les meilleurs systèmes approuvés et suivis en Angleterre, ou dans les Etats-Unis. Ils exposent respectueusement que comme il est très probable que la préférence sera donnée à Québec, comme étant la place la plus centrale dans le Bas-Canada pour établir une semblable institution, on effectuerait une grande économie, si l'on pouvait se procurer pour cet objet la ferme appartenant aux Biens des Jésuites située à la Canardière, à environ deux milles de la cité; ce site est des plus convenables, et est d'un accès facile dans toutes les saisons de l'année.

Le tout néanmoins humblement soumis.

CHS. F. BAILLARGEON, Ptre,
E. W. SEWELL, Clerc.
JOS. MORRIN.
L. MASSUE.

PÉNITENCIER PROVINCIAL.

TABLEAU DES COMPTES ET AFFAIRES DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, pour l'année 1844, présenté à l'Assemblée Législative, le 19 Décembre, 1844, conformément au Statut du Haut-Canada, 4 Guillaume IV, chap. 37.

N^o. 1.—Rapport du Bureau des Inspecteurs.

N^o. 2.—Rapport du Chapelain.

N^o. 3.—Rapport du Chirurgien.

N^o. 4.—Rapport du Préfet.

N^o. 1.

Rapport du Bureau des Inspecteurs.

A Son Excellence le très Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre du Bain, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord etc., etc., etc.

Le Bureau des Inspecteurs du Pénitencier Provincial établi à Kingston, a l'honneur de présenter à Votre Excellence les divers rapports du Préfet, du Chirurgien et du Chapelain de l'Institution, et il prend en même tems la liberté de faire allusion brièvement aux transactions les plus importantes de l'année dernière. Il est heureux de pouvoir annoncer qu'on a construit tout autour du Pénitencier une bonne et solide muraille, qui n'a besoin que de quelques pieds d'élévation de plus pour être complètement achevée; il se propose d'employer un parti de travailleurs à cette ouvrage pendant la saison prochaine, et d'employer les autres condamnés, à la construction des diverses parties de la prison dont le besoin se fait sentir impérieusement à cause de l'accroissement du nombre des prisonniers. Les condamnations se sont suivies avec une telle rapidité pendant le cours de l'année dernière, que c'est avec difficulté qu'on a pu loger les prisonniers; et les arrangemens temporaires qu'on avait faits pour le service de l'hôpital et de la prison des femmes devinrent tellement insuffisans, que le Bureau prit de suite la résolution d'achever l'aile ouest, la prison des femmes et l'hôpital. Parmi les travaux de la saison prochaine, il se propose aussi d'établir deux chapelles, dont l'une pour les Protestans, et l'autre pour les Catholiques Romains; le chapelain ayant plusieurs fois attiré l'attention du Bureau sur ce sujet, les Inspecteurs prennent la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur cette partie de leur rapport de l'année dernière, dans lequel ils parlent des arrangemens qu'ils avaient pris pour l'instruction religieuse de cette classe de prisonniers qui professent la religion catholique romaine: et ils prient instamment Votre Excellence de vouloir bien soumettre cette matière à la Législature à la prochaine Session, afin d'établir des réglemens fixes et permanens à cet égard, qui soient en même tems assez clairs et précis pour empêcher le ministre de cette croyance et le chapelain de l'Institution de trancher sur les privilèges l'un de l'autre, comme cela est déjà arrivé dans plusieurs occasions l'année dernière, au grand regret du Bureau. La cause principale de ces conflits vient de ce que l'on distribue des livres de controverse au prisonniers; et quoique les Inspecteurs aient à plusieurs reprises ordonné de discontinuer la distri-

bution de ces sortes de livres, on a contesté leur autorité à cet égard; et l'on ne peut guère espérer de voir régner l'harmonie sur un point aussi essentiel de discipline intérieure dans l'établissement, si la Législature n'intervient pour mettre un terme à ces disputes.

Il faudrait aussi établir des réglemens pour la classification religieuse des prisonniers, à leur entrée en prison, et pour savoir à quoi s'en tenir lorsqu'un prisonnier demande à changer de religion pendant son séjour au Pénitencier.

Le Bureau prend cette occasion de représenter à Votre Excellence, que quatre prisonniers condamnés à la déportation, ont été envoyés au Pénitencier en attendant qu'on puisse trouver les moyens de les transporter dans une Colonie Pénale. Comme ce mode de condamnation n'a pas été en usage dans cette Province depuis quelque tems, il est probable que cette circonstance a été entièrement perdue de vue.

On verra par le rapport du préfet, que l'accroissement du chiffre des prisonniers est dû en grande partie à la condamnation de soldats, par des Cours Martiales, pour des offenses militaires; la plupart de ces soldats, néanmoins, sont condamnés pour de courtes périodes, et en vertu de l'acte dit *Mutiny Act*.

Cette classe de prisonniers néanmoins n'est pas à charge à la Province; car, indépendamment de son travail, le préfet reçoit, à la sortie du soldat de prison, une partie de sa solde qui suffit pleinement pour payer ses dépenses.

La suggestion du chapelain, de séparer les soldats des autres prisonniers ne pourra être mise à effet que lorsque l'édifice sera achevé de manière à donner plus de logement qu'il n'en existe à présent; on pourra alors faire une classification des autres prisonniers aussi bien que des soldats.

La même remarque s'applique aux jeunes délinquans, qui doivent sans doute être traités d'une autre manière que les vieux criminels endurcis. Le Bureau partage pleinement l'opinion du chapelain sur la nécessité d'établir quelque place de refuge pour le prisonnier qui sort du Pénitencier; dans bien des occasions ne sachant où diriger ses pas la nécessité seule le force de hanter les repaires de vice qu'il avait coutume de fréquenter, et comme le peu d'argent qui lui est accordé par la loi, lors de son élargissement, est bientôt dépensé, souvent même avant qu'il ait pu se procurer de l'ouvrage, il n'arrive que trop

Appendice
(M.)

19 Décembre.

souvent qu'il retombe dans les mêmes crimes, et qu'il est repris pour les mêmes offenses. Le Bureau néanmoins est bien persuadé qu'on n'atteindra le but, qu'à l'aide des efforts de personnes bien disposées, et de la coopération de la Législature.

On pourrait convertir en une ferme, partie du terrain maintenant occupé par l'Institution, si ce plan rencontrait l'approbation de Votre Excellence.

Le Bureau doit remarquer ici, qu'il a, dans son rapport de 1842, appelé l'attention du Gouverneur Général sur l'insuffisance du salaire du préfet de l'établissement, surtout si l'on considère combien ses devoirs et la responsabilité de sa charge ont augmenté en importance depuis l'union des Provinces.

A l'exception du préfet, tous les officiers de l'Institution reçoivent une augmentation de paie à l'époque où le Pénitencier devient le réceptacle des criminels de toutes les parties de la Province Unie, en conséquence des nouveaux devoirs dont ils furent chargés; et le Bureau soumet respectueusement, que le salaire du préfet sur qui pèse une responsabilité grave, et qui dirige l'établissement à l'entière satisfaction des inspecteurs, devrait être augmenté jusqu'à la concurrence de la somme qu'ils ont recommandée dans leur lettre à M. le Secrétaire Harrison, en date du 5 Septembre, 1842, savoir: £500 par année.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

THOS. KIRKPATRICK,

Président du Bureau des Inspecteurs
du Pénitencier Provincial.

KINGSTON, 29 Novembre 1844.

No. 2.

Rapport du Chapelain.

Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

MESSIEURS,

En présentant son rapport annuel, le Chapelain doit remercier la Providence de nous avoir conservé une autre année pour travailler à cette vigne, qui, considérée comme œuvre de bienveillance et de charité chrétienne, ne le cède en importance à aucune, soit qu'on l'envisage sous le rapport du tems ou de l'éternité.

Les devoirs ordinaires du Chapelain ont été remplis, sans intermission ni relâche. La prédication, le dimanche, — une lecture tous les jeudis, — la visite journalière excepté le samedi, — telle a été la routine ordinaire de ses travaux. Jusqu'à quel point ses efforts ont été couronnés de succès, c'est ce qui paraîtra au grand jour où tous les secrets les plus intimes du cœur humain seront dévoilés; néanmoins, ils ont porté leurs fruits dont il n'est pas nécessaire de parler de crainte d'étendre trop ce rapport.

Le Sacrement du Baptême a été administré à l'un des condamnés, qui s'est préparé dignement à le recevoir.

Le Chapelain se propose aussi d'administrer le Sacrement de la Cène, aussitôt qu'on aura pu se procurer des appartemens convenables pour cela.

Pour effectuer le bien, le grand, le plus important mobile, c'est la parole du Dieu Vivant. C'est l'épée de l'Esprit Saint qui n'a jamais manqué à son œuvre. Pendant le cours de l'année dernière, le Chapelain a pleinement éprouvé que c'est "la lampe" qui dissipe les ténèbres de l'esprit, qui donne de la sagesse aux simples d'esprit, encourage par l'abondance de ses promesses et de ses grâces, enseigne par ses commandemens et ses préceptes, et apprend à celui

qui la médite, à détester le vice et ses sentiers tortueux.

"Aucun autre livre, ni même tous les livres ensemble, ne pourraient remplacer la Bible dans les prisons." — [Rapport de la Société pour la discipline des prisons, 1829.]

Le Chapelain a trouvé dans la bibliothèque un puissant auxiliaire pour aider à stimuler le goût des lectures intellectuelles, qu'on ne saurait satisfaire nulle part aussi pleinement que par la lecture de la Bible qui renferme tous les trésors de la sagesse divine. Plusieurs des prisonniers semblent eux-mêmes en avoir fait l'aveu, en demandant qu'on les exemptât d'assister à la bibliothèque pendant quelque temps, afin de se dévouer sans réserve à l'étude de la parole divine.

Il ne doit pas laisser passer cette occasion de proclamer hautement la libéralité avec laquelle Son Excellence a fait un don de dix louis, dans cette vue; il doit également accuser la réception d'un autre don, dans le même but, de deux louis dix chelins, de la part du dépositaire de la Société d'Eglise du Diocèse de Toronto.

Jusqu'à ce jour, c'est à la bienveillance des individus, qu'est principalement due l'augmentation des livres de la bibliothèque. Je suis convaincu qu'une modique somme accordée à même la caisse publique pour l'achat de livres traitant de matières plus générales et plus variées, serait bien employée. Dans les Etats-Unis, on a reconnu cette vérité dans plus d'une occasion; et je trouve dans le catalogue de la bibliothèque du Pénitencier de Mill Bank, des ouvrages sur l'histoire, les arts, la minéralogie, l'histoire naturelle, la mécanique, les voyages, etc.

Ce choix surprendra d'abord; mais après réflexion, les personnes sensées reconnaîtront la sagesse de ce plan. Dans les Pénitenciers, on rencontre à la fois les intelligences les plus obtuses, et les plus susceptibles de perfectionnement; il est bon, par conséquent, de leur donner toutes les facilités de se retremper, et de parvenir à l'étude d'ouvrages d'un ordre plus élevé; et lorsqu'une intelligence est ainsi formée, c'est au Chapelain à la diriger vers l'étude des choses saintes; une ou deux tentatives de cette nature ont eu les plus heureux résultats.

Le rapport ci-joint de l'Econôme, qui agit en même tems comme précepteur, servira à indiquer l'état de l'école pendant le cours de l'année dernière.

Comme la salle destinée à cet usage, se trouve dans un local peu commode, et est employée à d'autres fins trois fois la semaine, on n'en retire pas tous les avantages qu'on devrait en attendre. Le chapelain voit avec chagrin, qu'on n'a pas encore préparé un local convenable, ni fait des arrangemens de nature à permettre aux prisonniers d'utiliser leurs loisirs, comme en 1840.

Il est évident, que la loi avait en vue ce puissant auxiliaire comme moyen d'instruction; et les institutions semblables, dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en ont toujours agi de cette manière.

Pour mettre cette branche du département du Pénitencier, en état de promouvoir les intérêts de l'institution, il serait bon de se procurer un bon précepteur, et une salle d'école, et de donner plus de loisirs aux prisonniers.

Après la longue correspondance échangée entre le chapelain, le bureau des inspecteurs et le Gouvernement, relativement à la chapelle du Pénitencier, il n'est pas nécessaire ici d'en dire davantage; il suffit d'y faire allusion, dans l'intérêt de toutes les parties.

Rien ne peut être plus nuisible au développement des sentimens religieux, que le local choisi maintenant pour le service divin. On pourrait à juste titre s'é-

Appendice
(M.)

19 Décembre.

Appendice

(M.)

19 Décembre.

tendre sur ce sujet ; mais on ne peut le passer tout à fait sous silence.

Le Chapelain considère qu'il est de son devoir de signaler dans son rapport, tout ce qu'il regarde comme nuisant au but moral qu'avaient en vue les fondateurs du Pénitencier ; et quoiqu'il ne soit pas de son ressort de veiller sur la discipline de la prison, il doit néanmoins s'occuper du mode employé pour exercer cette discipline. Il est évident, que le relâchement ou une trop grande sévérité dans la régie intérieure, affectent essentiellement l'instruction religieuse, et influent d'une manière ou d'une autre sur l'esprit du prisonnier. On en a eu plus d'un exemple pendant le cours de l'année dernière ; ce qui prouve combien il est important de veiller à ce que tous les officiers de l'institution possèdent les qualités qu'on a droit d'attendre d'eux.

“ La tempérance, une vigilance active et incessante, une conversation pure et chaste, un grand fonds de bienveillance, la crainte de Dieu, sont les qualités qui doivent les distinguer éminemment.” L'on ne peut exiger moins de ceux qui sont appelés à inculquer, par leur exemple, les leçons de morale et de religion qui sortent de la bouche du Chapelain.

Le Chapelain doit aussi déclarer qu'il croit que l'usage où l'on est d'admettre les visiteurs parmi les prisonniers, et surtout parmi les femmes, est sujet à des inconvéniens et des abus. La description qu'on en donne ailleurs, s'applique parfaitement ici :—“ La foule des visiteurs est incessante ; c'est un spectacle qui a des charmes pour les prisonniers, qui les détourne de leur travaux, et adoucit l'ennui de leur emprisonnement.” Il en résulte, que les prisonniers s'endurcissent, ou que leur sensibilité est blessée sans nécessité. L'effet est encore plus pernicieux sur les femmes. On ne devrait permettre ces visites que très rarement ; mais si on ne peut les défendre entièrement, il ne faudrait les permettre qu'aux heures du déjeuner et du dîner, qui sont les momens où on peut voir les prisonniers sans en être vus.

Envoyer les enfans au Pénitencier, et les assujétir à la même discipline que les adultes, n'est pas le moyen, dans l'opinion du Chapelain, de réformer leurs mœurs, mais a plutôt l'effet de nuire au moral. *Ne doit-on pas avoir quelques égards pour les écarts de la jeunesse, même dans une prison ? Et n'atteindrait-on pas plus efficacement le but, par un mélange judicieux d'étude, de travail et de récréation ?*

Depuis quelque tems, le nombre des soldats condamnés s'est accru. On ne devrait pas les classer parmi les autres criminels du Pénitencier. Des offenses qu'on peut considérer comme graves, sous le point de vue militaire, mais qui sont peut-être très vénielles, jugées au point de vue social, sont punies avec la même sévérité que les plus grands crimes commis contre la société. D'ailleurs, le peu de durée de leur emprisonnement, et la fréquence de leur élargissement, même avant l'expiration de leurs sentences, entravent l'action de toute marche systématique dans l'institution. Malgré cela néanmoins, l'impossibilité où ils sont de hanter d'anciens repaires de débauche, la tranquillité d'une cellule, l'instruction religieuse et l'étude ne laissent pas que d'avoir un bon effet sur l'esprit des soldats, et le Chapelain approuve la suggestion faite au Pénitencier de Mill Bank, d'assigner une place à part dans la prison pour les soldats.

Dans un rapport antérieur, le Chapelain a exprimé l'espoir qu'on puisse prendre quelque mesure par la suite pour continuer à exercer quelque contrôle et influence sur le prisonnier, après son élargissement, de manière à l'encourager dans le sentier de la vertu, à lui faire éviter les occasions du vice, et à lui faciliter les moyens de se procurer une subsistance honnête.

Quoiqu'il n'ait aucun plan à présenter au Bureau, dans le moment, ce sujet n'en a pas moins occupé

son attention ; et par l'entremise et la bienveillance de ses amis, il a reçu des rapports sur le sujet, de la société d'Edinburgh pour la protection des jeunes filles, de l'Asile des indigens, de l'Hospice des filles à Edinburgh, de la société philanthropique de Londres, et de l'Asile des filles à Londres.

Le Chapelain a signalé dans son dernier rapport, les procédés qui ont été adoptés sur cette matière dans les Etats voisins. Il existe à Londres et dans le Comté de Surrey, des Institutions qui ont le même objet en vue. Ne pourrait-on pas ouvrir une correspondance avec ses sociétés ; et par ce moyen, et à l'aide de la Providence Divine, former un établissement de ce genre, adopté à notre position et à nos circonstances particulières ?

D'après des conversations particulières avec le Gouverneur Général, j'ai obtenu la preuve que Son Excellence apprécie vivement l'importance du sujet.

Il doit être évident aux yeux du Bureau, que tout le mécanisme et le rouage moral d'un système pénitentiaire, dépend principalement de l'influence et de l'activité du Chapelain.

Voici le résumé sommaire de ses devoirs : Il doit dire les prières, et prêcher le dimanche,—faire la prière journalière dans l'infirmerie,—obtenir une connaissance intime des dispositions et du caractère de chaque prisonnier,—dévouer une partie considérable de son tems à l'instruction religieuse,—administrer les sacremens,—surveiller les progrès des détenus en fait de lecture et d'écriture,—leur fournir des livres et publications religieuses,—et entretenir une correspondance pour s'enquérir du caractère dont ils jouissaient précédemment.

Voici un précis de ses devoirs, et des qualités qu'on exige de lui :—“ un Chapelain résidant, doué des qualités qui doivent le distinguer, ayant une connaissance intime du cœur humain, prudent, discret, ferme, affectionné, mû par des motifs d'intérêt public, et de bienveillance et de charité chrétienne.”

L'influence d'une telle personne devra nécessairement commander le respect de la majorité des prisonniers. Résidant au milieu d'eux, visitant leur cellule triste et solitaire, leur ministre, leur guide, leur conseiller, leur ami, il est tout naturel qu'ils soient disposés, surtout les jeunes gens, à lui ouvrir leur cœur en toute liberté. Il apprendra d'eux l'histoire de leur vie, connaîtra leurs vœux et leurs sentimens, et sera par là à même d'adopter ses instructions et ses réprimandes, suivant la position sociale et le caractère de l'individu. Isolé, comme il l'est de la société, privé de toute communication avec les autres, l'esprit du prisonnier semble tout prêt à recevoir des impressions salutaires, et à en conserver le souvenir, à cause de son isolement, et de l'absence de toutes relations avec ses anciens compagnons de vice.

Il y a toujours un certain nombre de prisonniers qui sont retenus à l'hôpital par la maladie. Sans un Chapelain résidant, cette classe de prisonniers se trouverait privée d'instructions religieuses ; mais il est du devoir du Chapelain résidant de les visiter souvent, de converser avec eux, d'instruire ceux qui sont dans l'ignorance, d'administrer des consolations aux affligés, de veiller au lit du malade et du mourant, et de promouvoir autant qu'il est en son pouvoir leurs intérêts les plus chers, pour le temps et l'éternité. Quoique criminels aux yeux de la loi, ils n'en sont pas moins des êtres immortels, et comptables de leurs actions devant le grand juge ; et privés comme ils le sont, à cette heure suprême, de la sympathie, de la bienveillance et des bons offices de leurs parens, de leurs femmes et de leurs enfans, c'est alors qu'ils ont spécialement besoin d'un ami charitable et bienveillant pour les instruire, les en-

Appendice

(M.)

19 Décembre.

Appendice (M.)

19 Décembre.

courager et les consoler ; s'ils meurent, il reste cette pensée consolante, que tout ce que l'humanité et la charité chrétienne réclamaient, a été fait pour eux. S'ils recouvrent la santé au contraire, ces bons traitemens tendent puissamment à les faire revenir à de bons sentimens, à amollir leurs cœurs, et améliorer leur conduite:

Il est évident que des devoirs aussi variés sont plus que suffisans pour occuper le tems et l'attention du ministre le plus diligent, le plus actif, et le plus dévoué. Là doit être sa paroisse. L'enceinte d'une prison suffit pleinement à ses travaux et à ses prières. Car s'il est une place sur la terre où le ministre du Seigneur soit en état de combattre le péché, c'est dans le sein d'une grande prison; et l'expérience des faits apprend, qu'il y pourra non-seulement combattre le péché, mais le vaincre et le terrasser.

Mais pour cela, il ne suffit pas d'une visite par semaine; il faut qu'il y réside, qu'il y passe le jour du sabbat, et tous les jours de la semaine; et c'est en expliquant journalièrement la parole de Dieu, et en offrant, matin et soir, ses prières les plus ardentés, qu'il parviendra au but désiré.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. J. ROGERS.

Chapelain.

RAPPORT sur l'Ecole du Pénitencier pour l'année expirée en Octobre, 1844.

| | Gens de Couleur. | Blancs. | Total. |
|--|------------------|---------|--------|
| Présens à l'Ecole, terme moyen... | 20 | 60 | 80 |
| Agés de ... | 23 à 60 | 15 à 40 | |
| Nombre de ceux qui ont appris à lire ... | | | 65 |
| do lisant le Testament ... | | | 40 |
| do qui épellent... .. | | | 15 |

No. 3.

Rapport du Chirurgien.

Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

MESSIEURS,

Depuis mon dernier rapport annuel, j'ai visité régulièrement, et traité avec soin tous les cas de maladie dont il m'a été fait rapport par le préfet de tems à autres.

Comme médecin du pénitencier, j'ai dû veiller soigneusement à la diète des prisonniers, à la ventilation des appartemens, et aux autres matières qui sont de mon ressort.

Comme d'ordinaire, j'ai présenté deux listes des diverses maladies qui ont été traitées pendant le cours de l'année.

La première indique le nombre de celles qui ont été traitées hors de l'hôpital, et la seconde, de celles qui ont été traitées dans l'hôpital; on verra que, depuis mon dernier rapport, il y a eu trois décès dans cette dernière catégorie.

J'ai déjà expliqué les raisons pour lesquelles un si petit nombre de malades et de convalescens ont été admis et soignés dans l'hôpital; et je prends maintenant la liberté de faire rapport que l'appartement temporaire destiné à cet usage, est tellement insuffisant à tous égards, qu'on n'y peut loger qu'un très petit nombre de malades. A mesure que le nombre des prisonniers augmente, le nombre des malades s'accroît proportionnellement; et dans les circonstances actuelles, il est impossible d'en recevoir et soigner plus de cinq dans une salle où l'on est hors d'état de pouvoir leur donner les soins conve-

nables pour les raisons que j'ai déjà expliquées. C'est ce qui fait qu'il en paraît en si petit nombre sur la liste de l'hôpital.

Je n'ignore pas la foule de travaux dont le comité de construction a été chargé, pour préparer les logemens nécessaires pour recevoir des prisonniers dont le nombre va toujours croissant; mais je me flatte que le tems n'est pas éloigné où le comité pourra veiller à la construction d'un hôpital spacieux et commode, et cela, dans l'intérêt de l'établissement.

La prison des femmes est très défectueuse sous le rapport de la convenance et de la salubrité; elle ne contient aucune salle à part pour placer les malades.

Mais ce n'est là qu'un arrangement temporaire; et l'on remédiera sans doute à ces inconvéniens, avec le tems.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

JAS. SAMPSON,

Chirurgien P. P.

KINGSTON, 1^{er} Octobre, 1844.

RAPPORT annuel des maladies qui ont été traitées hors de l'Hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1844:—

| | | montant de l'autre part... | 390 |
|--------------------------|-----|----------------------------------|-----|
| Abcès | 15 | Jaunisse | 2 |
| Fièvre intermittente | 1 | Mal de genou | 5 |
| Anasarque | 1 | Mal de reins | 7 |
| Asthme | 1 | Mal d'yeux | 6 |
| Clous | 29 | Inflammation des amelles | 2 |
| Broncople | 3 | do des pieds | 5 |
| Brûlure | 1 | do des yeux | 4 |
| Toux | 2 | Indigestion | 43 |
| Coliques | 7 | Galle | 2 |
| Contusions | 31 | Lumbago | 7 |
| Catarrhe | 62 | Nausées | 32 |
| Chémose | 1 | Ophthalmie | 2 |
| Diarrhée | 44 | Pleurisie | 1 |
| Mal de genou | 2 | Douleurs, (diverses intérieures) | 24 |
| Dilocation de l'épaule | 2 | Paraphimosis | 1 |
| Débilité | 2 | Rhumatisme | 62 |
| Mal d'oreille | 6 | Mal de jambe | 9 |
| Eruption (non spécifiée) | 9 | Mal de gorge | 12 |
| Epistaxis | 1 | Syphilis | 1 |
| Epilepsie | 1 | Entorses | 12 |
| Fracture des côtes | 2 | Spasmes | 2 |
| Fièvre (légère) | 52 | Sycosis Montil | 4 |
| Fistule | 1 | Pieds échaudés | 1 |
| Gelure | 4 | Mal de dent (extraite) | 49 |
| Tranchées | 12 | Tumeur | 1 |
| Gonorrhée | 4 | Ulcbres | 6 |
| Hémoptisie | 3 | Affections utérines | 1 |
| Hémorrhoides | 9 | Vertigo | 8 |
| Maux de tête | 77 | Varicocele | 1 |
| Hernie | 1 | Vers | 4 |
| Brûlemens de poitrine | 3 | Panaris | 2 |
| Hysérie | 1 | Lacérations | 3 |
| porté en l'autre part... | 390 | Total... | 711 |

RAPPORT annuel des maladies qui ont été traitées dans l'Hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1844:—

| | Restant lors du dernier rapport. | Admis. | Renvoyés. | Décédés. | Restant. |
|---------------------------------|----------------------------------|--------|-----------|----------|----------|
| Inflammation des bronches | | 1 | 1 | | |
| Fièvre | | 4 | 2 | 2 | |
| Hémoptisie | | 2 | 1 | | 1 |
| Mal d'yeux, contracté en prison | | 2 | 2 | | |
| Phthisie | | 2 | | 1 | 1 |
| Rhumatisme (Chronique) | | 1 | | | 1 |
| | | 12 | 6 | 3 | 3 |

Appendice (M.)

19 Décembre

DÉCÈS.

| Noms. | Age. | Maladie. | Admis. | Décédés. | No. de Jours. |
|--------------------|------|----------|---------|------------|---------------|
| John Hopkins... | 26 | Fièvre. | Déc. 10 | Déc. 14... | 5 |
| Henry Wilson... | 23 | do | Fév. 21 | Mars 2... | 10 |
| Michael Collins... | 23 | Phthisie | Avril 1 | Mai 2... | 32 |

N° 4.

Rapport du Préfet.

Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

MESSIEURS,

En présentant mon rapport annuel au Bureau, je dois dire que le nombre des prisonniers que l'on a admis au Pénitencier, s'est accru considérablement, pendant le cours de l'année dernière. Cela ne vient pas, néanmoins, de l'accroissement du crime en cette Province, mais de ce qu'on y a envoyé, pendant cette période, 115 soldats, qui ont été condamnés par des Cours Martiales, pour des offenses militaires.

On peut aussi attribuer à une autre cause l'accroissement du chiffre des prisonniers, savoir : l'opération du Statut 4^e et 5^e Victoria, en vertu duquel plusieurs prisonniers sont maintenant condamnés à un emprisonnement de sept années pour des crimes qui étaient auparavant punis avec moins de rigueur.

Le nombre des prisonniers au Pénitencier, le 1er Octobre, 1843, était de ... 256
Admis pendant le cours de l'année expirée le 30 Septembre, 1844 ... 265

Renvoyés à l'expiration de leur sentence ... 102
Ont obtenu leur pardon ... 31
Décédés ... 2
Se sont évadés ... 1

Nombre actuel des détenus ... 137

Le tableau suivant indique la place natale, l'âge, les crimes, la sentence des prisonniers, et les Districts dans lesquels ils ont été condamnés :—

| | |
|---------------------|----|
| District de Midland | 74 |
| do Niagara | 42 |
| do Home | 37 |
| do Gore | 29 |
| do London | 22 |
| do Newcastle | 17 |
| do L'Ouest | 13 |
| do Johnstown | 8 |
| do Wellington | 5 |
| do Dalhousie | 5 |
| do Est | 4 |
| do Prince Edward | 4 |
| do Simcoe | 3 |
| do Brock | 3 |
| do Colborne | 3 |
| do Victoria | 2 |
| do Talbot | 2 |
| do Bathurst | 1 |
| do Montréal | 94 |
| do Québec | 13 |
| do Trois-Rivières | 1 |
| do St. François | 1 |
| do Gaspé | 1 |

384

| | |
|-----------------------------|----|
| Meurtre | 10 |
| Viol | 6 |
| Vol avec effraction | 11 |
| Vol | 10 |
| Crime d'arson | 8 |
| Félonie | 23 |
| Homicide sans préméditation | 10 |
| Sodomie | 3 |
| Crime de faux | 7 |
| Parjure | 2 |
| Bigamie | 1 |

| | |
|--|-----|
| Pour être entré de force et avoir volé dans une boutique | 1 |
| Pour avoir reçu des effets volés | 4 |
| Assaut | 1 |
| Assaut avec intention de viol | 4 |
| do do de meurtre | 2 |
| do sur une femme | 1 |
| Vol de cheval | 19 |
| do mouton | 5 |
| do jument | 2 |
| do bestiaux | 3 |
| do génisse | 2 |
| Larcin | 159 |
| do et vol de cheval | 1 |
| do et bris de maison | 2 |
| Félonie et crime d'arson | 1 |
| Pour avoir fait passer un billet contrefait | 1 |
| do fausses monnaies | 2 |
| Pour avoir importé et fait passer de fausses monnaies | 1 |
| Délit | 2 |
| Pour avoir obtenu des effets sous de faux prétextes | 3 |
| do de l'argent do | 1 |
| Pour avoir malicieusement déchargé une arme à feu sur quelqu'un | 1 |
| Pour avoir déchargé une arme à feu sur quelqu'un avec intention de meurtre | 1 |
| Pour avoir malicieusement tué un bœuf | 1 |
| Pour avoir tué une vache | 1 |
| Pour avoir malicieusement poignardé | 4 |
| Pour embauchage de soldats | 1 |
| Offenses militaires | 67 |

384

| | |
|-------------------------|-----|
| Agés de moins de 15 ans | 3 |
| De 15 à 19 ans | 47 |
| do 20 " 29 " | 211 |
| do 30 " 39 " | 83 |
| do 40 " 49 " | 20 |
| do 50 " 59 " | 15 |
| do 60 " 65 " | 3 |
| do 70 " 78 " | 1 |
| Inconnu | 1 |

384

| | |
|------------------------------|-----|
| 1 an | 5 |
| 2 ans | 20 |
| 3 " | 169 |
| 3 " 1 jour | 2 |
| 4 " | 10 |
| 5 " | 29 |
| 6 " | 6 |
| 6 " 8 mois | 1 |
| 7 " | 55 |
| 8 " | 1 |
| 9 " | 3 |
| 10 " | 4 |
| 14 " | 11 |
| Pour la vie | 8 |
| Sous sentence de déportation | 4 |
| 40 jours | 3 |
| 3 mois lunaires | 3 |
| 4 " | 4 |
| 6 " | 23 |
| 12 " | 10 |
| 16 " | 1 |
| 18 " | 1 |
| 20 " | 1 |
| 24 " | 1 |
| Jusqu'au 17 Octobre 1844 | 1 |
| do 20 " | 1 |
| do 10 Novembre, 1844 | 1 |
| do 21 " | 1 |
| do 17 Décembre, 1844 | 2 |
| do 6 Janvier, 1845 | 1 |
| do 23 " | 1 |
| do 26 Février, 1845 | 1 |

384

| | |
|-----------------------|-----|
| Nés en Irlande | 138 |
| do Angleterre | 61 |
| do États Unis | 51 |
| do Canada Ouest | 52 |
| do " Est | 44 |
| do Écosse | 23 |
| do France | 3 |
| do Nouvelle Écosse | 2 |
| do Allemagne | 2 |
| do Hongrie | 1 |
| do Espagne | 1 |
| do Terre-Neuve | 1 |
| do Indes Occidentales | 1 |
| do " Orientales | 1 |
| do En mer | 1 |
| Inconnu | 1 |

384

Appendice
(M.)

19 Décembre.

J'ai signalé au bureau, dans un rapport précédent, l'usage où l'on est de condamner au Pénitencier des garçons de 15 ans et au-dessous. Comme la Législature s'est occupée de ce sujet pendant la dernière session, il est à espérer qu'à l'avenir, on prendra quelque autre moyen de punir les enfans qui sont encore dans un âge tendre.

On s'est occupé depuis quelque tems dans les deux principaux royaumes de l'Europe, des moyens propres à punir les crimes commis par la jeunesse. En Angleterre, on détient les enfans dans une prison séparée; mais comme ce mode de punition n'a été mis que récemment en opération, l'on n'a pu encore constater, je crois, si cet essai avait réussi. En France, les enfans sont condamnés à l'emprisonnement décrété par la loi; mais ils subissent rarement toute leur sentence, car après neuf mois d'emprisonnement, s'ils se conduisent bien pendant cette période, on leur fait apprendre un métier, après un nouveau laps de trois mois; et ils sont tenus de continuer un apprentissage, jusqu'à l'expiration de leur sentence.

Dans d'autres pays, les jeunes criminels sont placés dans une prison à part, et divisés en trois classes; le prisonnier obtient, par sa bonne conduite, une place dans les deux premières classes; et s'il retient sa place dans la classe la plus élevée pendant un certain tems, il a droit à la rémission du temps qui lui reste à faire pour compléter la durée de sa sentence.

Je soumetts respectueusement ce sujet à la considération du Bureau, dans l'espoir que cette question engagera l'attention de la Législature, lorsque le rapport annuel sera présenté au Parlement.

Les travaux auxquels les prisonniers ont été principalement employés pendant le cours de l'année dernière, sont, l'aile Est dans lequel cinq galleries ont été achevées,—la loge qui se trouve sur la façade nord de la cour,—presque toute la muraille à chaque extrémité,—et une partie de celle à l'est de l'édifice. Outre les ouvrages qui ont été faits dans les divers ateliers du Pénitencier dans ce but, et pour la confection des vêtemens et la réparation des lits et outils à l'usage des prisonniers, une partie du produit de leur travail, dont les profits se sont élevés à £470 14s. 9d. a été employée au soutien de l'Institution.

L'année prochaine, on se propose de travailler à l'aile ouest, d'y construire des chapelles destinées aux Protestans et aux Catholiques Romains, un hôpital et une prison pour les femmes, et d'achever les parties de la muraille qui n'ont pas encore été exhausées à la hauteur convenable.

Tous les marchés passés pour les fournitures nécessaires de l'établissement, pendant l'année courante, ont été conclus à des conditions plus avantageuses que l'année précédente. On a économisé 40 pour cent sur les prix payés les années précédentes pour les vêtemens des prisonniers; et les rations sont maintenantournies à 25 pour cent moins que par le dernier contrat.

On verra par l'état des recettes provenant du travail des prisonniers, qu'elles dépassent de beaucoup les dépenses de l'établissement pour l'année courante; et comme les prisonniers ont été employés en grande partie à l'achèvement des travaux dont il a été parlé plus haut, comme partie des opérations de la saison, la somme réalisée par la vente des articles de leur fabrique, n'a pas été aussi considérable qu'elle l'aurait été, si leur tems eut été occupé autrement.

Pendant le cours de l'année dernière, le feu a pris dans la cuisine du Pénitencier, et l'on a eu beaucoup de peine à arrêter le progrès des flammes, car le feu s'est déclaré au milieu de la nuit, lorsqu'il n'y avait qu'un petit nombre d'officiers présens. Il est de mon devoir d'appeler l'attention du Bureau sur ce sujet afin qu'on puisse prendre les mesures que le Bureau jugera nécessaires, si un pareil accident venait à se renouveler par la suite.

Il est d'usage dans le voisinage de plusieurs Pénitenciers, d'organiser parmi les habitans de l'endroit, et cela en vertu d'une loi, une patrouille dont les services sont toujours prêts en cas de besoin, et surtout pour réprimer toute tentative de révolte parmi les prisonniers, et pour aller à la recherche de ceux qui s'évadent; comme il n'y a pas de garde militaire dans les environs, je suggérerais la nécessité d'une semblable organisation, si la Législature pense que la chose soit praticable.

Je dois encore représenter au Bureau les inconvéniens qui résultent pour l'Institution de ce que l'on n'imprime pas un nombre suffisant d'exemplaires des rapports annuels présentés à la Législature, chose que le statut qui pourvoit au soutien et à la régie du Pénitencier, avait évidemment en vue. On ne doit pas s'attendre que les Institutions du même genre nous fassent part des résultats de leur expérience, si nous ne leur transmettons pas les rapports annuels de notre établissement, en échange de ceux que nous envoyaient les autres prisons, et qu'on ne reçoit plus que très rarement, ce qui est cause que nous perdons quantité de renseignemens précieux.

Je prends la liberté de renvoyer le Bureau aux documens suivans, où l'on verra plus en détail quelles ont été les opérations de l'Institution pendant le cours de l'année dernière.

Etat des prisonniers incarcérés dans la Pénitencier, pendant l'année expirée le 1^{er} Octobre, 1844 } A.

Etat des prisonniers qui ont été renvoyés du Pénitencier pendant l'année expirée le 1^{er} Octobre, 1844. } B.

Etat des prisonniers détenus dans le Pénitencier le 1^{er} Octobre, 1844. } C.

Etat indiquant la valeur du travail des prisonniers du Pénitencier, depuis 1^{er} Octobre, 1843, jusqu'au 1^{er} Octobre, 1844. } D.

Etat des biens et effets appartenant à la Province, trouvés dans le Pénitencier, 1^{er} Octobre, 1844. } E.

Etat indiquant les travaux auxquels les prisonniers étaient employés le 30 Septembre, 1844. } F.

Compte général des déboursés faits pour le Pénitencier pendant l'année expirée le 1^{er} Octobre, 1844 } G.

Compte général des recettes et dépenses du Pénitencier pendant l'année expirée le 1^{er} Octobre, 1844. } H.

Le tout néanmoins très respectueusement soumis.

H. SMITH,
Préfet.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,
15 Octobre, 1844.

Appendice
(M.)

19 Décembre.

Appendice
(M.)ÉTAT DES PRISONNIERS incarcérés dans le PÉNITENCIER PROVINCIAL, pendant l'année
expirée le 1^{er} Octobre, 1844.Appendice
(M.)

19 Décembre.

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|-----|-----------------------|---------------|--|----------------------|-----------------------|
| 876 | Jeremiah Linterbecker | Newcastle | Vol de cheval | 30 Septembre, 1843 | Quatre ans. |
| 877 | George Harrup | Midland | Offense militaire | 4 Octobre, do | Trois mois. |
| 878 | Thomas Reese | Montréal | do | 30 Septembre, do | 168 jours. |
| 879 | L. Burnes | London | Larcin | 3 Octobre, do | Deux ans. |
| 880 | Henry Percivall | do | Félonie | do do do | Trois ans. |
| 881 | W. C. McLeod | do | Délit | do do do | Quatre ans. |
| 882 | John W. Whicham | do | Félonie | do do do | Cinq ans. |
| 883 | A. J. Long | do | do | do do do | do |
| 884 | Sarah Gillias | Talbot | Larcin | 11 do do | Quatre ans. |
| 885 | Eunice Shanaholt | Brock | Vol de cheval | 26 Septembre, do | Trois ans. |
| 886 | Robert Savage | do | Larcin | do do do | do. |
| 887 | George Savage | do | do | do do do | do. |
| 888 | Stephen M'Kinnon | Montréal | Offense militaire | 2 Octobre, do | Six mois. |
| 889 | Thomas Gibbons | do | do | do do do | do |
| 890 | Charles M'Kinnon | do | do | do do do | do |
| 891 | James Munster | do | do | do do do | Deux ans. |
| 892 | Thomas Ward | do | do | 6 do do | 168 jours. |
| 893 | Thomas Carr | do | do | 22 Septembre, do | Douze mois. |
| 894 | William Brinton | do | do | 23 do do | do |
| 895 | John M'Knight | do | do | 2 Octobre, do | Un an. |
| 896 | George Gillespie | do | do | 5 do do | do |
| 897 | J. Sullivan | do | do | 26 Septembre, do | Deux ans. |
| 898 | Janson Brown | Gore | Vol de cheval | 9. Octobre, do | Cinq ans. |
| 899 | William M'Allister | do | Crime d'arson | do do do | Sept ans. |
| 900 | James F. Elliot | do | Larcin. | do do do | Trois ans. |
| 901 | François Martin | do | do | do do do | do |
| 902 | James Wilson | Midland | do | 17. do do | do |
| 903 | James Murphy | do | do | do do do | do. |
| 904 | Samuel Smith | do | Pour avoir fait passer de fausses mon- | do do do | do. |
| 905 | Charles Farrell | do | Larcin. | do do do | do |
| 906 | Hugh Drum | Québec | Homicide sans préméditation | 30 Septembre, do | do. |
| 907 | Narcisse Marceau | do | Vol avec effraction | do do do | do |
| 908 | Charles Osterhout | Prince Edward | Vol de cheval | 20 Octobre, do | do |
| 909 | James Hall | Wellington | Félonie | 12 do do | do |
| 910 | Thomas Daly | do | Pour avoir forgé de faux billets | do do do | Deux ans. |
| 911 | Owen Toner | do | do | do do do | do |
| 912 | Hugh Cavanagh | Niagara | Tentative de viol | 21 do do | Un an. |
| 913 | James Wiles | do | Vol de bestiaux | do do do | Cinq ans. |
| 914 | Silas Green | do | do | do do do | do. |
| 915 | George Highgate | do | do | do do do | do |
| 916 | Couriland Culp | do | Vol de cheval | do do do | do |
| 917 | David Utter | Western | Délit | do do do | Deux ans. |
| 918 | William Murdoch | do | Larcin | do do do | do |
| 919 | James Dexter | do | Pour avoir forgé de faux billets | do do do | Trois ans. |
| 920 | M. Moss | Newcastle | Larcin | 29 do do | do. |
| 921 | John Deverill | do | do | do do do | do |
| 922 | George Tooth | Montréal | do | 30 do do | Sept ans. |
| 923 | George Glinder | Midland | Offense militaire | 4 Novembre, do | Trente jours. |
| 924 | John Murray | do | do | 8 do do | Six mois. |
| 925 | Humphrey Crowley | Colborne | Viol | 30 Octobre, do | Quatorze ans. |
| 926 | Francis Finnigan | Montréal | Offense militaire | 4 Novembre, do | 168 jours. |
| 927 | William Norman | do | do | do do do | do |
| 928 | Thomas Hogg | Midland | do | 14 do do | Quatre mois. |
| 929 | Frank Lee | Johnstown | Larcin | 12 do do | Trois ans. |
| 930 | Luke Conner | Midland | Offense militaire | 13 do do | Trois mois. |
| 931 | William Payzer | do | do | do do do | Quatre mois. |
| 932 | William Patton | Home | Embauchage de soldats | 11 do do | Un an. |
| 933 | William Reed | do | Vol de cheval | 10 do do | Trois ans. |
| 934 | Henry S. Moon | do | Pour avoir recelé des effets volés. | 11 do do | do. |
| 935 | Charles Stewart | do | Pour avoir forgé de faux billets. | do do do | do |
| 936 | Grace Marks | do | Meurtre | do do do | Pour la vie. |
| 937 | B. H. Smith | Midland | Offense militaire | 8 Décembre, do | Trente jours. |
| 938 | James Donnelly | do | do | 7 do do | Trois mois. |
| 939 | John Cochrane | Colborne | Larcin | 2 do do | Trois ans. |
| 940 | John O'Hara | Midland | Offense militaire | 27 do do | Six mois. |
| 941 | James Luper | do | do | 29 do do | Douze mois. |
| 942 | John Parker | do | do. | do do do | do |
| 943 | George Leney | do | Larcin | 5 Janvier, 1844 | Trois ans. |
| 944 | Louis St. Jean | do | do | do do do | do |
| 945 | Michael Hoary | do | do | do do do | Sept ans. |
| 946 | Samuel Brown | do | do | do do do | do |
| 947 | John Mitchell | do | do | 6 do do | 112 jours. |
| 948 | William Lindsay | Prince Edward | Larcin | 5 do do | Trois ans. |
| 949 | James Wood | Johnstown | Vol de génisse | 2 do do | Deux ans. |
| 950 | Justus Jessup | do | do | do do do | do |
| 951 | Robert Hamilton | Dalhousie | Félonie | 5 do do | Cinq ans. |
| 952 | John Daly | Talbot | Larcin | 3 do do | Trois ans. |
| 953 | Louis Miron | Montréal | do | 15 do do | do |
| 954 | George Desloriers | do | do | 16 do do | do |
| 955 | George Labelle | do | do | do do do | do. |
| 956 | Jean Vallières | do | do | do do do | do |
| 957 | Robert Roberts | do | do | 17 do do | do |
| 958 | William Desmond | Midland | Offense militaire | 2 Février, do | Deux mois. |
| 959 | Daniel Flannery | do | do | do do do | do |
| 960 | Michael Maloney | do | do | do do do | do |
| 961 | John Kavanagh | do | do | do do do | do |
| 962 | C. Travers | Gore | Sodomie | 13 Novembre, 1843 | Sept ans. |
| 963 | John Thompson | Newcastle | Larcin | 11 Janvier, 1844 | Trois ans. |
| 964 | Thomas Fleet | Midland | Offense militaire | 6 Mars, do | Douze mois. |

ÉTAT DES PRISONNIERS incarcérés, etc.—(Continué.)

19 Décembre 19 Décembre

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|------|---------------------|---------------|--|----------------------|----------------------------|
| 965 | Chr. Allen | Midland | Offense militaire | 12 Mars, 1844 | Trois mois. |
| 966 | Alexander Walters | do | do | 22 do do | Quatre mois. |
| 967 | John M'Cravn | Niagara | do | 13 do do | do |
| 968 | Thomas Dunn | do | do | 1 Avril do | Douze mois. |
| 969 | Mary Derrick | Midland | Larcin | 11 do do | Cinq ans. |
| 970 | Jackson Wellington | do | Offre de fausses monnaies | do do do | Trois ans. |
| 971 | Henry Bety | do | Larcin | do do do | do |
| 972 | Alexander Bell | do | do | do do do | do |
| 973 | Williams Collins | do | do | do do do | do |
| 974 | James Davis | Niagara | do | 6 do do | do |
| 875 | William Jackson | do | do | do do do | do |
| 976 | Henry Bush | do | do | do do do | do |
| 977 | D. M'Donald | do | do | do do do | do |
| 978 | Patrick M'Mahon | do | Vol de cheval | do do do | do |
| 979 | George Williams | do | Larcin | 6 Janvier do | do |
| 980 | Owen Meighan | do | do | 6 Avril do | do |
| 981 | Terence Riley | do | Félonie | do do do | Cinq ans. |
| 982 | John H. DeWitt | do | Crime d'arson | do do do | Pour la vie. |
| 983 | Richard Pearl | Victoria | Larcin | 8 Avril do | Trois ans. |
| 984 | Thomas D. M'Cormick | Niagara | Félonie | 6 do do | Cinq ans. |
| 985 | Duncan Cumming | Johnstown | Offense militaire | 11 do do | Quarante jours. |
| 986 | Peter Conklin | Gore | Vol de mouton | 15 do do | Trois ans. |
| 987 | Lucian Ainslie | do | do | do do do | do |
| 988 | Daniel Gooman | do | Larcin | do do do | do |
| 989 | John Boyle | do | do | do do do | do |
| 990 | Hannah Turnbull | do | do | do do do | do |
| 991 | Ann O'Brien | do | do | do do da | do |
| 992 | James Burns | do | Félonie | do do do | Cinq ans. |
| 993 | Thomas Reynolds | Midland | Offense militaire | 24 do do | Six mois. |
| 994 | Alexander M'Leish | do | do | do do do | Douze mois. |
| 995 | John Henderson | Home | Félonie | 26 Janvier do | Trois ans. |
| 996 | Anthony Bloomfield | do | Larcin | do do do | do |
| 997 | Peter Williams | do | do | do do do | Six ans. |
| 998 | Benjamin Crandell | do | do | do do do | do |
| 999 | Peter Stephens | do | do | do do do | do |
| 1000 | William Davis | do | do | do do do | Sept ans. |
| 1001 | Samuel Benson | do | do | do do do | Neuf ans. |
| 1002 | James Munn | do | Vol de mouton | 20 Avril do | Trois ans. |
| 1003 | James Campbell | Québec | Larcin | 19 Janvier do | do |
| 1004 | Aaron Roberts | do | do | do do do | do |
| 1005 | Antoine Delogne | do | do | 30 Avril do | do |
| 1006 | Harrison Cochrane | Prince Edward | do | 2 Mai do | do |
| 1007 | Charles Coburn | Midland | Offense militaire | 3 do do | Trois mois. |
| 1008 | John Kenaly | do | do | do do do | do |
| 1009 | David Sullivan | Montréal | do | 4 do do | 112 jours. |
| 1010 | Philip Mahar | do | do | 29 Avril do | 168 jours. |
| 1011 | Patrick Henry | do | do | 4 Mai do | do |
| 1012 | Henry Long | do | do | 24 Avril do | Six mois. |
| 1013 | Law Wheelan | do | do | do do do | do |
| 1014 | William Larking | do | do | 2 Mai do | do |
| 1015 | Philip Dunn | do | do | 23 Janvier do | Vingt jours. |
| 1016 | James Hanlon | do | do | 2 Avril do | Deux ans. |
| 1017 | James Deveny | do | do | 22 Mars do | 730 jours. |
| 1018 | William Kennedy | Midland | do | do do do | Jusqu'au 20 Mai. |
| 1019 | Edward Petty | do | do | do do do | do 12 Juin. |
| 1020 | Charles Haney | Montréal | do | 29 Avril do | Six mois. |
| 1021 | John Brophy | Eastern | Larcin | 10 Mai do | Trois ans. |
| 1022 | Duncan M'Donald | Johnstown | Crime de faux | 14 do do | Sept ans. |
| 1023 | Patrick Westcote | do | Parjure | do do do | Deux ans. |
| 1024 | John King | Montréal | Offense militaire | 15 do do | 112 jours. |
| 1025 | Patrick Hall | Midland | do | do do do | Jusqu'au 17 octobre. |
| 1026 | Louis Beaucaire | Montréal | Homicide sans préméditation | 9 Mars do | Trois ans. |
| 1027 | James Welsh | do | Larcin | do do do | do |
| 1028 | Joseph Thompson | do | do | 27 Avril do | do |
| 1029 | Joseph Rocque | do | do | do do do | do |
| 1030 | Antoine Chouinard | do | Vol | 9 Mars do | Cinq ans. |
| 1031 | John Brown | do | Larcin | 9 Mai do | do |
| 1032 | Cyrille Aubés | do | Vol avec effraction | 9 Mars do | do |
| 1033 | Benoni Lescard | do | Vol | do do do | do |
| 1034 | William Ellis | do | Offense militaire | 17 Mai do | Quatre mois. |
| 1035 | Robert Gumm | do | do | 15 do do | Six mois. |
| 1036 | Joseph Weeks | Midland | Vol de mouton | 29 do do | Trois ans. |
| 1037 | Peter Crow | do | Obtenu des effets sous de faux prétextes | do do do | do |
| 1038 | Mary Donovan | do | Larcin | do do do | do |
| 1039 | William Montgomery | do | do | do do do | do |
| 1040 | John Bradshaw | London | do | 23 Mai do | do |
| 1041 | William M'Gee | do | do | do do do | Neuf ans. |
| 1042 | Daniel Lewis | do | do | do do do | Trois ans. |
| 1043 | John Abram | do | do | do do do | do |
| 1044 | Isaac Everett | do | do | do do do | do |
| 1045 | Henry Keenan | do | do | do do do | do |
| 1046 | N. Nickerson | do | Bigamie | do do do | do |
| 1047 | Jean B. Reeves | Montréal | Viol | 9 Septembre 1843 | Quatorze ans. |
| 1048 | John Knight | Dalhousie | Larcin | 25 Mai 1844 | Trois ans. |
| 1049 | John H. Freeland | Bathurst | Crime d'arson | 30 do do | Cinq ans. |
| 1050 | Thomas Riddle | Montréal | Offense militaire | 25 do do | Douze mois. |
| 1051 | John Murphy | Newcastle | Homicide sans préméditation | do do do | Cinq ans. |
| 1052 | John Bennett | Montréal | Offense militaire | 28 do do | Douze mois. |
| 1053 | Joseph Murley | Midland | do | do do do | Jusqu'au 13 Juillet, 1844. |
| 1054 | James Morphy | do | do | do do do | do 27 Août do |
| 1055 | Charles Tiley | do | do | do do do | do 29 do do |

Appendice
(M.)

ÉTAT DES PRISONNIERS incarcérés, etc.—(Continué.)

Appendice
(M.)

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|------|---------------------|----------------|--|----------------------|----------------------------|
| 1056 | James Searl | Midland | Offense militaire | 11 Juin, 1844 | Quarante jours. |
| 1057 | Harvey H. Newall | Newcastle | Viol | 4 do do | Trois ans. |
| 1058 | Timothy Coleman | Midland | Offense militaire | ... | Jusqu'au 6 Août. |
| 1059 | Timothy Kelleher | do | do | ... | do 3 Septembre. |
| 1060 | William Nixon | Montréal | do | 6 Juin, 1844 | Six mois. |
| 1061 | Robert Garbutt | do | do | do do | do do |
| 1062 | James Hutchinson | do | do | do do | do do |
| 1063 | Daniel Cullen | do | do | 30 Mai, do | Un an. |
| 1064 | George Steell | do | do | 4 Juin, do | Six mois. |
| 1065 | Alexander Donaldson | do | do | 6 do do | do do |
| 1066 | John Halliday | do | do | 17 Mai, do | Seize mois. |
| 1067 | Edward Jackson | do | do | do do | Deux ans. |
| 1068 | William Rodie | do | do | 7 Juin, do | do do |
| 1069 | J. Cooney | do | do | 13 do do | Six mois. |
| 1070 | John Harding | do | do | 12 do do | do do |
| 1071 | William Walker | do | do | 14 do do | Huit mois. |
| 1072 | T. C. Moorcroft | do | do | do do | Sept mois. |
| 1073 | George Noakes | do | do | do do | Six mois. |
| 1074 | William Elliott | do | do | do do | do do |
| 1075 | John Charey | Niagara | do | 20 do do | Quatre mois, |
| 1076 | George Daniel | Midland | do | 24 do do | 168 jours. |
| 1077 | Robert Scott | do | do | ... | Jusqu'au 16 Septembre. |
| 1078 | John Johnston | Montréal | do | 18 Juin do | Six mois. |
| 1079 | Patrick M'Gloin | do | do | 20 do do | do do |
| 1080 | William Reynolds | Midland | do | ... | Jusqu'au 20 Octobre, 1844. |
| 1081 | John Johnston | do | Larcin | 4 Juillet, do | Trois ans. |
| 1082 | Ann O'Brien | Niagara | do | 8 do do | do do |
| 1083 | W. Wells | do | do | do do do | do do |
| 1084 | John Hoyle | do | do | do do do | Quatre ans. |
| 1085 | James Shilston | Simcoe | Viol | 2 do do | Quatorze ans. |
| 1086 | Thomas Deans | Midland | Offense militaire | 9 do do | Trois mois. |
| 1087 | Hugh Howley | do | do | 13 do do | 168 jours. |
| 1088 | James Cassidy | Home | Larcin | 5 Juin, do | Trois ans. |
| 1089 | Joseph Beaudret | do | do | do do do | do do |
| 1090 | Stewart Dawson | do | do | do do do | do do |
| 1091 | John Gray | Midland | Offense militaire | 15 Juillet, do | Vingt-huit jours. |
| 1092 | William Hodds | do | do | do do do | Quatrevingt-quatre jours. |
| 1093 | David Jenkins | do | do | do do do | 112 jours. |
| 1094 | Thomas Hogg | do | do | ... | Jusqu'au 6 Janvier, 1845. |
| 1095 | William Moore | do | do | 29 Juillet, do | Quatrevingt-quatre jours. |
| 1096 | William Dunn | do | do | 1 Août, do | 112 jours. |
| 1097 | George Billington | do | do | ... | Jusqu'au 30 Août, 1844. |
| 1098 | Mathew Glavien | do | do | ... | do 21 Nov., do |
| 1099 | Charles Monroe | Newcastle | Larcin | 5 Août, do | Trois ans. |
| 1100 | David Small | Midland | Offense militaire | 8 do do | Quarante jours. |
| 1101 | George Patterson | Montréal | do | 31 Juillet, do | 365 jours. |
| 1102 | Henry Parker | Midland | do | ... | Jusqu'au 23 Janv., 1845. |
| 1103 | Thomas East | Niagara | do | 9 Août, do | Quatre mois. |
| 1104 | A. Paschal | Québec | Assaut sur une femme | 10 do do | Trois ans. |
| 1105 | James O'Neil | do | Vol | 19 Juillet, do | Sept ans. |
| 1106 | Leon Deroime | do | do | do do do | do do |
| 1107 | Thomas Patton | Montréal | Larcin | 15 do do | Trois ans. |
| 1108 | Paul Primeau | do | do | 15 Août, do | do do |
| 1109 | David Caldwell | do | do | do do do | do do |
| 1110 | Joseph Charters | do | do | do do do | do do |
| 1111 | Benjamin See | do | Vol avec effraction | do do do | do do |
| 1112 | Robert Stevenson | do | Pour avoir poignardé | do do do | do do |
| 1113 | W. Dawes | Midland | Offense militaire | ... | Jusqu'au 10 Nov., 1844. |
| 1114 | William White | Québec | do | 19 Août, do | Douze mois. |
| 1115 | John Harrison | do | do | do do do | do do |
| 1116 | Nicholas Rogers | Montréal | do | 17 do do | Six mois. |
| 1117 | James Thomson | do | do | 22 do do | do do |
| 1118 | Jared F. Blanchard | Saint François | Félonie et crime d'arson | 29 do do | Quatorze ans. |
| 1119 | Michael Tyburn | Niagara | Offense militaire | 2 Septembre, do | Six mois |
| 1120 | John Hinmians | do | do | 4 do do | do do |
| 1121 | James Lawless | Midland | do | 7 do do | Quarante jours. |
| 1122 | James Flinn | do | do | do do do | do do |
| 1123 | George Ramsden | Montréal | Larcin | 9 do do | Cinq ans. |
| 1124 | William Devereaux | Home | Offense militaire | 14 do do | 168 jours. |
| 1125 | Charles Livers | Wellington | Félonie | 10 do do | Trois ans. |
| 1126 | Henry Wilson | do | do | do do do | do do |
| 1127 | Peter Macks | Midland | Offense militaire | 18 do do | Quarante jours. |
| 1128 | William Frecknell | Montréal | do | 5 do do | Douze mois. |
| 1129 | Nicholas M'Kabe | do | do | 9 do do | 730 jours. |
| 1130 | E. H. Loosemore | Gore | Crime de faux | 19 do do | Un an. |
| 1131 | John Grant | do | Déchargé un arme à feu sur quel- qu'un avec intention de meurtre. | do do do | Trois ans. |
| 1132 | John H. Robinson | do | Larcin | do do do | do do |
| 1133 | Joseph Neale | do | do | do do do | do do |
| 1134 | Isaac John | do | Vol de cheval | do do do | Six ans. |
| 1135 | Jacob Dunkin | do | do et tentative de viol | do do do | Neuf ans. |
| 1136 | James Murphy | Midland | Offense militaire | ... | Jusqu'au 17 Déc. prochain. |
| 1137 | Thomr's Pass | do | do | ... | do do do |
| 1138 | Pierce M'Namara | London | do | ... | do 26 Fév. do |
| 1139 | Daniel Anderson | Midland | do | 26 Septembre, do | Quatrevingt-quatre jours. |
| 1140 | John Canavan | Montréal | do | 20 do do | Dix-huit mois lunaires. |

H. SMITH,

Préfet.

Appendice (M.)
19 Décembre.

Appendice (M.)
19 Décembre.

ÉTAT DES PRISONNIERS élargis du PÉNITENCIER PROVINCIAL pendant l'année expirée le 1 Octobre, 1844.

| No. | Noms. | Age. | Taille. | Teint. | Yeux. | Cheveux. | District. | Crimes. | Date de la sentence. | Termé. | Sentence non expirée. | Quand renvoyés | Remarques. |
|-----|-------------------|------|---------|--------|---------------|--------------|----------------|----------------------|----------------------|------------|-----------------------|-------------------|----------------------------|
| 181 | John Walker | 27 | 5 10 | Livide | Bleus tendres | Bruns | London | Vol de cheval | 6 Octobre, 1837 | 6 années. | ans ms. js. | 6 Octobre, 1843 | Expiration de la sentence. |
| 286 | William Maxwell | 27 | 5 7 | do | do | Bruns foncés | Johnstown | Crime de faux | 13 do 1838 | 5 | do | 13 do 1844 | do |
| 325 | John Parker | 31 | 5 4 | Noir | Gris | do | Midland | Vol de cheval | 2 Mai 1839 | 5 | do | 24 Avril, do | do |
| 331 | Benjamin Dayton | 30 | 5 7 | Livide | do | Bruns | London | do | do do | 5 | do | do do | do |
| 332 | Stephen Tuttle | 31 | 5 7 | Clair | do | Bruns foncés | do | do | do do | 5 | do | do do | do |
| 335 | F. J. O'Connor | 57 | 5 9 | Basané | do | Gris | Niagara | Larcin | 17 Mai, do | 5 | do | 17 Mai, do | do |
| 350 | Charles Green | 41 | 5 11 | Clair | Gris tendres | Bruns jaunes | Gore | Félonie | 8 Juin, do | 5 | do | 8 Juin, do | do |
| 355 | George Carmichael | 37 | 5 7 | Vermel | Bleus tendres | Bruns clairs | Gore | Tentative de meurtre | 8 Août, do | 5 | 0 10 0 | 5 Octobre, 1843 | Gracié. |
| 357 | S. P. Hart | 27 | 5 4 | Livide | Bruns | Bruns foncés | Newcastle | Conspiration | 14 Septembre, do | 7 | 2 3 14 | 31 Mai, 1844 | do |
| 358 | W. P. Wilkins | 27 | 5 5 | Vermel | Bleus tendres | Bruns clairs | do | do | do do | 5 | 0 3 14 | do do | Mort. |
| 359 | Henry Wilson | 19 | 5 7 | Clair | do | do | do | do | do do | 5 | 0 3 14 | 2 Mars, do | Gracié. |
| 360 | William Baker | 23 | 5 8 | do | do | do | do | do | do do | 5 | 0 3 14 | 31 Mai, do | do |
| 412 | Harry Harris | 44 | 5 6 | Livide | Gris noirs | Bruns foncés | Victoria | Larcin | 6 Mai, do | 3 | do | 30 do | do |
| 451 | L. Palmer | 34 | 5 6 | do | Bruns | Noirs | Home | Haute trahison | 29 Octobre, 1840 | 3 | do | 29 Octobre, do | Expiration de la sentence. |
| 478 | Phil. Spooner | 21 | 5 8 | do | Bleus | Bruns | do | Vol de cheval | 29 Avril, 1841 | 3 | do | 29 Avril, 1844 | do |
| 496 | W. Van Hill | 18 | 5 3 | Basané | Bruns | Noirs | Niagara | Larcin | 8 do do | 3 | do | do do | do |
| 498 | Luke Green | 30 | 6 0 | do | do | do | Gore | Vol de cheval | do do | 3 | do | do do | do |
| 499 | James Paterson | 29 | 6 0 | do | do | Bruns | do | do | do do | 3 | do | 15 Mai, do | do |
| 501 | Seth Robinson | 26 | 5 5 | do | do | Bruns foncés | London | Larcin | 25 do do | 3 | do | 25 do do | do |
| 604 | James Ray | 17 | 5 3 | Livide | Gris | Bruns | Midland | Félonie | 15 Septembre, do | 3 | do | 14 Décembre, 1843 | Mort. |
| 514 | John Hopkins | 24 | 5 6 | Blond | Bruns | do | Prince Edward | Larcin | 2 Octobre, do | 2 | do | 2 Octobre, do | Expiration de la sentence. |
| 524 | James Burns | 23 | 5 9 | Livide | Gris | do | Gore | Larcin | 9 do do | 2 | do | 9 do do | do |
| 529 | Thomas Kirdy | 19 | 5 7 | do | Bleus | Bruns | Newcastle | Félonie | 11 do do | 2 | do | 11 do do | do |
| 530 | George Campbell | 35 | 5 6 | do | Bleus | Bruns | Gore | Vol de cheval | 2 do do | 2 | do | 2 do do | do |
| 525 | William Henry | 19 | 5 10 | Clair | Bruns | Bruns foncés | do | Larcin | 23 do do | 2 | do | 23 do do | do |
| 534 | Mor. Dunn | 23 | 5 9 | Livide | do | do | Home | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 535 | Thomas Booth | 28 | 5 9 | Noir | Bleus foncés | Bruns clairs | do | do | do do | 2 | do | 29 Janvier, 1844 | do |
| 536 | William Lack | 21 | 5 9 | Clair | Gris tendres | Bruns | do | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 539 | Richard White | 29 | 5 7 | Clair | Bleus | Rouges | Midland | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 542 | Alice Boyle | 20 | 5 3 | Blond | Gris | do | do | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 543 | Helen Wilcox | 19 | 5 0 | do | Bleus | Bruns | do | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 546 | Jesse Sorrault | 26 | 5 8 | Livide | Gris | Bruns | Home | do | do do | 2 | do | do do | do |
| 549 | M. Maloney | 31 | 5 7 | Frais | do | Clairs | Colborne | Vol d'un boeuf | 10 Mars, do | 2 | do | 10 Mars, do | do |
| 550 | Catherine Sailer | 25 | 5 3 | Blond | Bleus | Gris | do | Larcin | 13 Avril, do | 2 | do | 13 Avril, do | do |
| 562 | Alexander Hover | 52 | 5 4 | do | Gris | Bruns | Midland | Tentative de meurtre | 29 Janvier, do | 2 | do | 29 Janvier, do | do |
| 563 | R. Robinson | 37 | 5 7 | Frais | do | do | Eastern | Délit | 21 Mai, do | 2 | do | 21 Mai, do | do |
| 572 | John Baker | 21 | 5 8 | do | do | do | Niagara | Desertion | 12 do do | 2 | do | 12 do do | do |
| 573 | John Comisky | 21 | 5 8 | do | do | do | Montréal | do | 2 Juillet, do | 2 | do | 1 Juillet, do | do |
| 609 | John McDonald | 23 | 5 9 | Noir | Bruns | do | do | Félonie | do do | 2 | 5 18 13 | 13 Janvier, do | Gracié. |
| 618 | John Dixon | 50 | 5 4 | do | Bruns | Noirs | Eastern | Offense militaire | 26 Septembre, do | 7 | 18 m. 2 c. | 13 Janvier, do | Expiration de la sentence. |
| 621 | Eben Renwick | 35 | 5 6 | do | Gris | Bruns foncés | Montréal | do | do do | 18 m. 2 c. | do | 25 Mars, do | do |
| 639 | W. Whitter | 21 | 5 8 | Blond | Bleus | Bruns clairs | Home | Bigamie | 11 Octobre, do | 1 année | do | 11 Octobre, 1843 | do |
| 649 | John Driscoll | 30 | 5 6 | Livide | Gris | Bruns | do | Vol | 4 Novembre, do | 7 | do | 20 Décembre, 1844 | Gracié. |
| 650 | Lea. Donnelly | 43 | 5 10 | Frais | Bleus | Bruns foncés | Niagara | Conspiration | do do | 3 | do | do do | do |
| 656 | William McLeod | 24 | 5 4 | Noir | Bruns | Bruns foncés | Gore | Vol de cheval | do do | 2 | 0 5 3 | 31 do do | do |
| 709 | John Delany | 28 | 5 9 | Frais | do | Bruns | Saint François | Tentative de viol | 1 Octobre, 1843 | 1 1/2 | do | 30 Janvier, do | do |

Appendice
(M.)
19 Décembre

ÉTAT DES PRISONNIERS incarcérés, etc.—(Continué.)

| No. | Noms. | Age. | Taille. | Teint. | Yeux. | Cheveux. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Terme. | Sentence non expirée. | Quand renvoyés. | Remarques. |
|-----|--------------------|------|----------|--------|---------------|---------------|-----------|--------------------------------|----------------------|------------|-----------------------|-------------------|--------------------------------|
| 722 | John Coles | 25 | 5 9 | Blond | Bleus | Bruns foncés. | Midland | Offense militaire | 21 Avril, 1843 | 6 mo. lu. | ans ms. js. | 5 Octobre, 1843 | Expiration de la sentence. |
| 723 | Michael Collins | 25 | 5 10 | Frais | do | Bruns | Horne | do | 4 Mai, do | 6 do | do | do | do |
| 749 | Charles Johnston | 30 | 5 6 | Blond | Gris | do | do | do | 9 do | 1 an | do | 7 Mai, 1844 | do |
| 760 | Fréd. Bianchetto | 33 | 5 7 1/2 | Brun | Bleus tendres | Bruns foncés. | Gaspé | Homicide sans préméditation. | 4 Mars, do | 3 do | 2 4 1 | 3 Novembre, 1843 | Gracié. |
| 761 | William Jackson | 35 | 5 5 | Noir | Noir | Bruns foncés. | Newcastle | Vol de cheval. | 11 Avril, do | 1 do | do | 11 Avril, 1844 | Expiration de la sentence. |
| 767 | Peter McGunney | 35 | 5 10 | Frais | Bruns clairs. | Bruns foncés. | Horne | Offense militaire | 18 Mai, do | 5 mo. lu. | do | 1 Novembre, 1843 | do |
| 769 | Peter Waling | 13 | 5 2 | Blond | Gris | Bruns | Colborne | Larcin | 12 Avril, do | 3 ans | 2 4 27 15 | do | Gracié. |
| 776 | Joseph Thompson | 16 | 5 7 1/2 | do | do | do | Gore | Meurtre | 11 Mai, do | 7 do | do | 17 Avril, 1844 | do |
| 781 | Michael Collins | 23 | 5 9 | do | Bleus | Bruns foncés. | London | Larcin | 23 do | 3 do | do | 17 Mai, do | Mort. |
| 784 | Michael McEvoy | 25 | 5 10 1/2 | do | Gris | Bruns | do | do | do | 3 do | do | 11 Octobre, 1843 | Transféré par ordre militaire. |
| 785 | Richard Balmer | 25 | 5 0 | Brun | do | do | do | do | do | 3 do | do | do | do |
| 787 | Charles Harpley | 22 | 5 6 1/2 | Frais | do | Bruns | Montréal | Offense militaire | 23 do | 3 do | do | do | do |
| 788 | William Kershaw | 27 | 5 7 1/2 | Blond | Bruns clairs | Bruns foncés. | do | do | 29 do | 168 jours | do | 5 Novembre, 1843 | Expiration de la sentence. |
| 789 | Margaret Mitchell. | 29 | 5 5 | Clair | Bruns clairs | Bruns | Horne | Larcin | 31 do | 12 mo. lu. | do | 28 Avril, 1844 | do |
| 791 | John Kane | 26 | 5 9 1/2 | Brun | Gris | Bruns | do | Assaut avec intention de nuire | do | 3 ans | 2 1 0 30 | do | Gracié. |
| 793 | John Cherry | 36 | 5 10 1/2 | Frais | do | do | do | do | do | 3 do | 0 0 | 31 Mai, 1844 | do |
| 795 | Robert Buchan | 31 | 5 8 1/2 | Bruns | do | Bruns foncés. | Midland | Offense militaire | 7 Juin, do | 2 mois | do | 1 Novembre, 1843 | Transf. par ordre militaire. |
| 802 | John Campbell | 34 | 5 8 | do | do | Bruns clairs. | Montréal | do | 6 do | 6 do | do | 13 Octobre, do | do |
| 813 | John Martin | 23 | 5 6 | Blond | Bleus | Blonds | Niagara | do | 19 do | 6 do | do | 19 Novembre, do | do |
| 818 | John Egan | 37 | 5 6 | Frais | do | Brun | Montréal | do | do | 13 do | do | 19 Mai, 1844 | Expiration de la sentence. |
| 819 | William Prie | 25 | 5 10 1/2 | do | Gris | do | do | do | 27 do | 6 do | do | 11 Décembre, 1843 | do |
| 826 | Thomas Kerr | 18 | 5 9 1/2 | Blond | Bleus | Brun | Midland | do | 4 Juillet, do | 6 do | do | 18 do | do |
| 827 | John Glass | 31 | 5 7 1/2 | Brun | Gris tendres | Bruns foncés. | Montréal | do | 18 do | 3 do | do | 19 Octobre, do | do |
| 820 | James Nesbit | 27 | 5 9 1/2 | Frais | Gris | Brun | do | do | 14 do | 6 do | do | 28 Décembre, do | do |
| 832 | John McKenzie | 31 | 5 8 | Noir | Brun | do | do | do | 13 do | 4 do | do | 11 Juin, 1844 | do |
| 853 | Thomas Reynolds. | 23 | 5 9 1/2 | Frais | Brun | Brun | Horne | do | 21 do | 4 do | do | 9 Novembre, 1843 | do |
| 854 | Archibald McLean | 28 | 5 11 1/2 | Blond | Gris | do | Montréal | do | 23 Août, do | 6 do | do | 4 Février, 1844 | do |
| 855 | Robert McKinlay | 26 | 5 6 1/2 | do | do | do | do | do | 24 do | 6 do | do | 14 Octobre, 1843 | Transf. par ordre militaire. |
| 858 | James Hixney | 28 | 5 9 | Brun | do | Brun | do | do | do | 12 do | do | 24 Juillet, 1844 | Expiration de la sentence. |
| 868 | James Murphey | 26 | 5 7 1/2 | Blond | do | Brun | do | do | 4 Septembre, do | 336 jours | do | 4 Août, do | do |
| 869 | John O'Hare | 28 | 5 7 1/2 | Brun | do | Brun | London | do | Jusqu'au 5 Oct. do | do | do | 5 Octobre, 1843 | do |
| 870 | C. Redmonds | 27 | 5 7 1/2 | Brun | do | Brun | do | do | do | do | do | 10 do | do |
| 871 | Edward Griffith | 28 | 5 8 1/2 | L'ardo | do | Brun | do | do | do | do | do | 17 do | do |
| 874 | John Wormald | 29 | 5 8 | Frais | Bleus | Roux | Midland | do | do | do | do | 21 Mai, 1844 | do |
| 875 | Jerim Gleeson | 38 | 5 10 | Brun | Brun | Brun | do | do | do | do | do | 12 Août, do | do |
| 957 | Robert Roberts | 35 | 5 7 | Blond | Brun | Brun | Midland | do | do | do | do | 26 Février, do | do |
| 977 | George Harrup | 37 | 5 9 | Frais | Gris | Brun | Montréal | Larcin | 17 Janvier, do | 3 ans | do | 3 Août, 1844 | Evadé de la prison. |
| 978 | Thomas Reese | 35 | 5 7 1/2 | Brun | do | Brun | do | Offense militaire. | 30 Septembre, 1843 | 3 mois | do | 15 Mars, 1844 | Expiration de la sentence. |
| 881 | William C. McLeod | 28 | 5 5 1/2 | do | Brun | Brun | London | do | 3 Octobre, do | 4 ans | 3 8 10 | 23 Janvier, do | Gracié. |
| 888 | Stephen McKenna | 31 | 5 7 1/2 | do | do | do | Montréal | Défit | do | 6 mois | do | 17 Mars, do | Expiration de la sentence. |
| 889 | Thomas Gibbons | 20 | 5 7 1/2 | do | Gris | do | do | Offense militaire | do | 6 do | do | do | do |
| 890 | Charles McKinnon | 21 | 5 8 1/2 | L'ardo | Brun | Brun | do | do | do | 6 do | do | do | do |
| 892 | Thomas Ward | 21 | 5 9 | Frais | Brun | Brun | do | do | do | 6 do | do | do | do |
| 893 | Thomas Carr | 27 | 5 6 1/2 | Blond | Brun | Brun | do | do | do | 168 jours | do | 21 do | do |
| 894 | William Buntton | 33 | 5 6 1/2 | do | Brun | Brun | do | do | 22 Septembre, do | 12 mois | do | do | Transf. par ordre militaire. |
| 895 | John McKnight | 26 | 5 8 1/2 | do | Gris | Brun | do | do | 23 do | do | do | 13 Août, do | do |
| 923 | George Glendon | 29 | 5 8 1/2 | do | do | Brun | do | do | 2 Octobre, do | 1 an | do | do | do |
| 924 | John Murray | 29 | 5 6 1/2 | do | Brun | Brun | Midland | do | 4 Novembre, do | 30 jours | do | 3 Décembre, 1843 | Expiration de la sentence. |
| | | | | | Brun | Brun | do | do | 8 do | 6 mois | do | 23 Avril, 1844 | do |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|----|------|---------|-------------|------|--------------|---------------|-------------------|---------------------|------------|------|------------|-----|------------|------|--------------------------------|
| 926 F. Finnigan | 32 | 73 | Brun | Gris | Brun | Bruns foncés | Montreal | Offense Militaire | 4 | Novembre, | 1843 | 168 jours | 19 | Avril, | 1844 | Expiration de la sentence. |
| 927 William Norman | 38 | 5 10 | Blond | do | do | do | do | do | do | do | do | do | do | do | do | do |
| 928 Thomas Hoeg | 24 | 5 11 | do | do | do | do | Midland | do | 14 | do | do | 4 mois | 4 | Mars, | do | do |
| 930 Lake Connell | 36 | 6 0 | Brun | do | do | Bruns foncés | do | do | 13 | do | do | 3 do | 4 | Fevrier, | do | do |
| 931 William Payzer | 23 | 5 9 | do | do | do | do | do | do | do | do | do | 4 do | 3 | Mars, | do | do |
| 937 B. H. Smith | 33 | 5 8 | Blond | Gris | do | Roux | do | do | 8 | Decembre, | do | 30 jours | 29 | Janvier, | do | do |
| 938 James Donnelly | 34 | 5 6 | Frais | do | do | do | do | do | 7 | do | do | 6 do | 11 | Fevrier, | do | do |
| 940 John O'Hara | 28 | 5 9 | Blond | do | do | do | do | do | 27 | do | do | 6 do | 24 | Jun, | do | do |
| 947 John Mitchell | 26 | 5 10 | Frais | do | do | do | do | do | 6 | Janvier, | 1844 | 112 jours | 28 | Avril, | do | do |
| 950 W. Desmond | 34 | 5 8 | Brun | Gris | do | do | do | do | 2 | Fevrier, | do | 3 mois | do | Mars, | do | do |
| 960 M. Moloney | 24 | 5 7 | Blond | do | do | Blonds | do | do | do | do | do | 2 do | do | do | do | do |
| 961 John Kavanaugh | 31 | 5 9 | do | do | do | do | do | do | do | do | do | 3 do | do | do | do | do |
| 965 Charles Allen | 29 | 5 10 | Brun | do | do | Bruns foncés | do | do | 13 | Mars, | do | 3 do | 3 | Jun, | do | do |
| 966 Alexander Wattis | 28 | 5 9 | Frais | do | do | Roux | do | do | 23 | do | do | 4 do | 11 | Juillet, | do | do |
| 967 John McCray | 28 | 5 11 | Brun | do | do | do | do | do | 13 | do | do | 4 do | 2 | do | do | do |
| 986 D. Cummerly | 34 | 5 8 | Brun | do | do | Bruns foncés | Niagara | do | 11 | Avril, | do | 40 jours | 20 | Mai, | do | do |
| 1007 Charles Colburn | 25 | 5 8 | Frais | do | do | do | Johnstown | do | 3 | Mai, | do | 3 mois | 25 | Juillet, | do | do |
| 1008 John Kenaly | 25 | 5 7 | do | do | do | do | Midland | do | do | do | do | 3 do | do | do | do | do |
| 1009 D. Sullivan | 23 | 5 6 | do | do | do | do | do | do | 4 | do | do | 112 jours | do | do | do | do |
| 1018 W. Kennedy | 23 | 5 8 | do | do | do | do | Montreal | do | Jusqu'au 20 Mai, | do | do | do | 13 | Août, | do | do |
| 1019 Edward Petty | 33 | 5 8 | Frais | Brun | do | do | Midland | do | do | do | do | do | 20 | Mai, | do | do |
| 1047 J. B. Revens | 31 | 5 9 | Blond | Gris | do | do | do | do | 9 | Septembre, | 1843 | 14 ans | 13 | Jun, | do | do |
| 1053 Joseph Morley | 44 | 5 10 | do | do | do | do | Montreal | Viol | Jusqu'au 13 Juillet | do | do | do | do | Juillet, | do | Expiration de la sentence. |
| 1056 James Seal | 29 | 5 10 | Brun | do | do | do | Midland | Offense Militaire | do | do | do | do | 11 | Jun, | do | do |
| 1058 Timothy Coleman | 26 | 5 7 | Blond | do | do | do | do | do | 11 | Jun, | do | 40 jours | 6 | Août, | do | do |
| 1071 William Walker | 24 | 5 0 | Brun | Gris | do | do | do | do | 14 | Jun, | do | 8 mois | 1er | do | do | do |
| 1072 T. C. Moorcroft | 26 | 5 6 | Frais | do | do | do | do | do | do | do | do | 7 do | do | do | do | do |
| 1073 George Neakes | 25 | 5 8 | Blond | do | do | Blonds | do | do | do | do | do | 6 do | do | do | do | do |
| 1074 William Elliot | 27 | 5 9 | Frais | do | do | do | do | do | do | do | do | 6 do | do | do | do | do |
| 1091 John Gray | 28 | 5 7 | Blond | do | do | do | do | do | 15 | Juillet, | do | 28 jours | 11 | do | do | do |
| 1020 Charles Harey | 34 | 5 6 | Brun | do | do | Bruns clairs | Midland | do | 29 | Avril, | do | 6 mois | 19 | do | do | Expiration de la sentence. |
| 1055 Charles Tiley | 25 | 5 10 | Blond | do | do | do | do | do | Jusqu'au 27 Août | do | do | do | 27 | do | do | Transfert par ordre militaire. |
| 1097 George Billington | 33 | 5 6 | do | Brun | do | do | do | do | do | do | do | do | 29 | do | do | do |
| 1024 John King | 23 | 5 6 | do | do | do | do | do | do | do | do | do | do | 30 | Août, | do | do |
| 1059 Timothy Keelecher | 26 | 5 11 | Frais | do | do | do | do | do | 15 | Mai, | do | 112 jours | 1er | Septembre, | do | do |
| 1034 William Ellis | 30 | 5 7 | Brun | do | do | do | do | do | Jusqu'au 3 Sep. | do | do | do | 3 | do | do | do |
| 462 James Lindsay | 34 | 5 6 | Frais | Gris | do | do | do | do | 17 | Mai, | do | 4 mois lu. | 5 | do | do | do |
| 513 Robert Mills | 26 | 5 11 | Chair | Gris clairs | do | do | do | do | 8 | Septembre, | 1840 | 4 ans | 8 | do | do | do |
| 1160 David Small | 24 | 5 9 | Vermell | Gris | do | do | Larain | do | 15 | do | do | do | 15 | do | do | do |
| 1077 Robert Scott | 30 | 5 6 | Blond | do | do | do | Prince Edward | do | 8 | Août, | 1844 | 40 jours | do | do | do | do |
| 1086 Thomas Deans | 34 | 6 1 | Blond | Brun | do | do | Midland | Offense Militaire | Jusqu'au 16 Sep. | do | do | do | 16 | do | do | do |
| | | | | | | | do | do | 9 | Juillet, | do | 3 mois | 30 | do | do | do |

H. SMITH,
Préfet.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,
1^{er} Octobre, 1844.

Appendice
(M.)ÉTAT DES PRISONNIERS détenus dans le PÉNITENCIER PROVINCIAL, le 1^{er} Octobre, 1844.Appendice
(M.)

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crimes. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|-----|---------------------|---------------|--|----------------------|-------------------------------|
| 300 | Patrick Doran | Gore | Vol avec effraction | 18 Novembre, 1838 | Quatorze ans. |
| 378 | Eph. Hart | do | Vol de cheval | 5 Octobre, 1839 | Cinq ans. |
| 389 | John Hamlin | Home | Vol | 18 Novembre, do | Sept ans. |
| 448 | E. Côté | Midland | Crime d'arson | 20 Juillet, 1840 | do |
| 460 | William Farnsworth | Western | | | Sous sentence de déportation. |
| 461 | Thomas Briggs | do | | | do |
| 463 | William Putman | do | Délit | | do |
| 468 | Jesse Tillotson | London | Meurtre | 18 Avril, do | Cinq ans. |
| 480 | John Young | Home | Vol avec effraction | | Sous sentence de déportation. |
| 481 | William Welsh | do | do | 20 Novembre, do | Quatorze ans. |
| 482 | James Brown | Western | Viol | do do | do |
| 495 | Edward Wade | Gore | Larcin | | Sous sentence de déportation. |
| 497 | George Sanderson | Niagara | Vol de cheval | 8 Avril, 1841 | Trois ans. |
| 503 | Daniel Cole | Midland | Félonie | 28 do do | Quatre ans. |
| 514 | George Danby | Home | Vol de mouton | 25 Mai, do | Cinq ans. |
| 545 | Stephen Turney | do | Larcin | 10 Mars, 1842 | Sept ans. |
| 517 | John Daly | Newcastle | do | 8 Avril do | Huit ans. |
| 548 | John Lisle | do | do | 14 do do | Sept ans. |
| 551 | Thomas Bleecher | Victoria | Homicide sans préméditation | do do do | do |
| 552 | James Henesy | Prince Edward | do | 7 Mai, do | do |
| 553 | Baptiste Prevost | Midland | Larcin | 11 do do | Dix ans. |
| 554 | William Jackson | do | Vol de cheval | 23 do do | Sept ans. |
| 555 | W. Drummond | do | Vol avec effraction | do do do | do |
| 556 | Henry Cleveland | do | Larcin | do do do | do |
| 557 | Justin O'Brien | do | Vol | do do do | do |
| 558 | Owen Eghan | do | do | do do do | do |
| 559 | Jon. Sharp | do | do | do do do | do |
| 561 | Margaret Douglas | Newcastle | Meurtre | do do do | do |
| 564 | James Johnston | Niagara | Larcin | 24 do do | Dix ans. |
| 565 | George Morton | do | do et vol de cheval | 12 do do | Six ans et huit mois. |
| 566 | Adam Henrick | London | Félonie | do do do | Six ans. |
| 567 | John Thompson | Montréal | do | 30 Mai, do | Sept ans. |
| 568 | Thomas Hughes | do | do | 10 Mars, do | do |
| 569 | Joseph Richardson | London | Larcin | 28 Avril, do | do |
| 570 | Lewis Skinner | do | do | 25 Mai, do | Trois ans. |
| 574 | Martin Roach | Midland | do | do do do | do |
| 575 | Isaac Hall | do | do | 15 Juillet, do | Sept ans. |
| 579 | Thomas Fulton | Montréal | do | do do do | do |
| 580 | Archibald Scott | do | do | do do do | do |
| 581 | John Curry | do | do | do do do | do |
| 582 | Henry Turner | do | do | do do do | do |
| 583 | Magd. Couture | do | do | do do do | do |
| 584 | Alexis Lafine | do | do | 18 do do | do |
| 599 | Thomas Norris | do | Bris de maison | 19 do do | do |
| 600 | John Smith | do | Pour avoir obtenu des effets sous de faux prétextes. | 29 Août, do | do |
| 601 | Peter Payette | do | Vol avec effraction. | 31 do do | do |
| 602 | Louis Lamuir | do | Larcin | 1 Septembre, do | do |
| 603 | Charles Charpenture | do | do | do do do | do |
| 604 | Louis Devedour | do | do | do do do | do |
| 605 | Louis Vincent | do | do | 6 do do | do |
| 607 | Henry Young | London | Félonie | 8 do do | do |
| 608 | John Lindsay | do | do | 30 Mai, do | do |
| 613 | Thomas Harness | Midland | Larcin | do do do | do |
| 614 | Patrick O'Reilly | do | Homicide sans préméditation | 8 Octobre, do | do |
| 615 | Joseph Kebedean | do | Vol de cheval | do do do | do |
| 618 | John Dixon | Home | Félonie | do do do | do |
| 619 | Henry Sinclair | do | do | do do do | Cinq ans. |
| 624 | Samuel Moore | Western | Sodomie | do do do | do |
| 625 | Patrick Kelly | do | do | do do do | Pour la vie. |
| 626 | Bern. Forshee | Midland | Vol avec effraction | do do do | do |
| 629 | William Jorres | Montréal | Larcin | 2 Novembre, do | Quatorze ans. |
| 630 | Joseph Paul | do | do | 29 Octobre, do | Trois ans. |
| 631 | John M'Donagh | do | Vol de cheval | do do do | do |
| 632 | Henry Lacroix | do | do | 28 do do | Sept ans. |
| 633 | Théo. Vincent | Home | Larcin | do do do | do |
| 634 | Patrick Murphy | do | do | 4 Novembre, do | Cinq ans. |
| 635 | Patrick Campbell | do | do | do do do | Trois ans. |
| 636 | Thomas Wilkes | do | do | do do do | do |
| 637 | James O'Rourke | do | do | do do do | do |
| 638 | Hugh McNeil | do | Assaut | do do do | do |
| 640 | Thomas Smith | do | Crime d'arson | do do do | do |
| 642 | Patrick Cain | Niagara | Tentative de viol | do do do | Sept ans. |
| 643 | John Brann | do | Pour avoir déchargé malicieusement une arme à feu sur quelqu'un. | do do do | Trois ans. |
| 644 | Owen Conligan | do | Tentative de meurtre | do do do | do |
| 645 | John Murphy | do | Larcin | do do do | do |
| 646 | Patrick Barrett | do | do | do do do | do |
| 647 | Matthew Connor | do | do | do do do | do |
| 648 | John McCarthy | do | do | do do do | do |
| 652 | James Muddens | Newcastle | Meurtre | do do do | do |
| 653 | John Heard | do | Larcin | 12 do do | Quatorze ans. |
| 654 | William Day | do | Vol de cheval | 14 Octobre, do | Trois ans. |
| 655 | William Cane | do | Tentative de viol | 8 Novembre, do | Cinq ans. |
| 657 | David Brown | Gore | Pour avoir volé dans une boutique. | 3 do do | Trois ans. |
| 660 | William Saunders | Home | Meurtre | 1 Octobre, do | Sept ans. |
| 662 | Joseph Clavise | Newcastle | do | do do do | Pour la vie. |
| 683 | Charles Frederick | Montréal | Larcin | do do do | do |
| 684 | George Kelly | do | Pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes. | 12 Janvier, 1843 | Trois ans. |
| 685 | George Cyrle | do | Larcin | 16 do do | do |
| 686 | François Dubé | do | do | 17 do do | do |
| 691 | Mary Menaghan | Midland | do | 18 do do | do |
| 692 | Ann Holmes | do | do | 28 do do | do |
| 693 | Louis Verzon | do | do | do do do | do |

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|-----|-----------------------|----------------|--|----------------------|-----------------------|
| 694 | John Cullen | Midland | Larcin | 28 Janvier, 1843 | Quatre ans. |
| 695 | Alexander Forsyth | do | do | do do do | Sept ans. |
| 696 | Gabriel Wright | do | do | do do do | do |
| 697 | Cornelius Carroll | do | do | do do do | Trois ans. |
| 708 | William Jordan | Johnstown | Pour avoir tué une vache | 25 Février, do | Cinq ans. |
| 715 | Zéphirin Gaillous | Trois-Rivières | Pour avoir recelé des effets volés | 15 Mars, do | Trois ans. |
| 723 | William Chamberlain | Midland | Larcin | 27 Avril, do | do |
| 724 | Francis Johnston | do | do | do do do | do |
| 725 | George Rogers | do | do | do do do | do |
| 726 | James Cruikshank | do | do | do do do | do |
| 729 | John Simpson | Johnstown | Vol de cheval | 29 do do | do |
| 733 | Daniel Sinclair | Home | Larcin | 31 Mars, do | do |
| 734 | Thomas Gomely | do | do | 30 Avril, do | do |
| 735 | Hiram Haynes | do | Viol | 20 do do | Quatorze ans. |
| 736 | William Jones | do | Déchargé malicieusement une arme à feu sur un bœuf | 31 Mars, do | Cinq ans. |
| 737 | William Tate | do | Vol de cheval | 11 do do | Trois ans. |
| 738 | George Dermody | Niagara | Larcin | do do do | Quatre ans. |
| 739 | William Ainsley | do | do | 13 Janvier, do | Trois ans. |
| 740 | William Mowar | do | do | do do do | do |
| 741 | Thomas Pickins | do | do | 13 Avril, do | do |
| 742 | Hugh M'Kirmich | do | Vol | 11 do do | Quatre ans. |
| 743 | Stephen Smith | do | do | do do do | do |
| 744 | Street Chase | do | Pour avoir recelé des effets volés | do do do | Trois ans. |
| 745 | Stephen Burns | do | do | do do do | do |
| 746 | Thomas Johnston | do | Larcin | do do do | Six ans. |
| 747 | Timothy Conway | do | Meurtre | do do do | Pour la vie. |
| 749 | Charles Johnston | Gaspé | Larcin | 4 Janvier, do | Trois ans. |
| 750 | Joseph Lachance | Québec | Vol avec effraction | 31 Mars, do | do |
| 751 | Henry Cooper | Gore | Larcin | 27 Avril, do | do |
| 752 | Abraham Sero | do | do | do do do | Cinq ans. |
| 753 | Stephen Schuyler | do | Présenté des billets contrefaits | do do do | Quatre ans. |
| 755 | William Perry | do | Pour avoir félonieusement poignardé | do do do | Trois ans. |
| 756 | John Baker | do | do | do do do | do |
| 758 | Paschal Massion | Est | Homicide sans préméditation. | 15 Mai, do | Sept ans. |
| 759 | Robert Mathews | do | Larcin | do do do | Trois ans. |
| 763 | Thomas M'Lancy | Midland | do | 17 do do | do |
| 764 | John Tiner | do | Homicide sans préméditation | do do do | do |
| 765 | Hugh Bayley | do | do do | do do do | do |
| 766 | Patrick Kelly | do | Parjure | do do do | Deux ans. |
| 770 | Robert Fleming | Colborne | Crime de faux | 20 do do | Quatre ans. |
| 774 | John Spar | Gore | Viol | 11 do do | Quatorze ans. |
| 776 | Hugh M'Culloch | do | Meurtre | do do do | Sept ans. |
| 777 | Richard Lane | Newcastle | Homicide sans préméditation | 30 do do | Trois ans. |
| 778 | Thomas Jones | do | Larcin | do do do | do |
| 779 | John Kilroe | Dalhousie | Crime d'arson | 26 do do | Dix ans. |
| 780 | Patrick Clark | do | do | do do do | do |
| 782 | George Lawton | London | Larcin | 23 do do | Trois ans. |
| 783 | Michael Coffy | do | do | do do do | do |
| 786 | Murdoch M'Lennan | Est | Meurtre | do do do | Pour la vie. |
| 790 | Michael Baily | Home | Larcin | 31 Mai, do | Trois ans. |
| 796 | William Bowman | Ouest | do | 30 do do | do |
| 797 | George Parker | do | Félonie | do do do | do |
| 798 | James Toulouse | do | Larcin | do do do | do |
| 799 | John Burlis | do | Félonie | do do do | do |
| 801 | M. Ann Shaldbolt | Montréal | Larcin | 1 Mars, do | do |
| 823 | George Newman | Midland | do | 13 Juillet, do | do |
| 802 | Margaret Burgoyne | Montréal | do | 25 Avril, do | do |
| 803 | Mary Heywood | do | do | do do do | do |
| 804 | Hugh Cameron | do | Meurtre | 30 do do | Quatorze ans. |
| 814 | John O'Ready | do | Offense militaire | 19 Juin, do | Deux ans. |
| 822 | Mary Murphy | Midland | Larcin | 13 Juillet, do | Trois ans. |
| 824 | Brian Broderick | do | do | do do do | do |
| 825 | Samuel Bass | do | do | do do do | do |
| 829 | John Ackerell | Dalhousie | Félonie | 14 do do | do |
| 830 | James Gardner | Montréal | Pour avoir poignardé | 15 do do | do |
| 831 | John Davis | do | Larcin | do do do | do |
| 833 | Cole Christian | do | Offense militaire | 13 do do | Deux ans. |
| 841 | John B. Hammond | Johnstown | Larcin | 12 Août, do | Trois ans. |
| 844 | Jacques Beaudoin | Québec | do | 19 do do | do |
| 845 | Joseph Blaney | do | do | do do do | do |
| 859 | Francis Jobin | Montréal | Pour avoir volé une jument | 2 Septembre, do | do |
| 860 | James Kerry | do | Larcin | do do do | do |
| 861 | Paul Livingston | do | Pour avoir volé une jument | do do do | do |
| 862 | Per. Perin | do | Larcin | do do do | do |
| 863 | Uriah Petite | do | do | 7 do do | do |
| 864 | James Hylan | do | Assaut dans l'intention de violer | 9 do do | do |
| 865 | Duncan Dowar | do | do de meurtre | 9 do do | do |
| 866 | Octave Desjardins | do | Vol avec effraction | 28 Août, do | Sept ans. |
| 867 | André Desormeau | do | Vol de cheval | do do do | do |
| 872 | Henry Smith | Simcoe | Présenté de la fausse monnaie | 20 Septembre, do | Deux ans. |
| 873 | John Rollins | do | Larcin | do do do | Trois ans. |
| 876 | Jeremiah Linterbecker | Newcastle | Vol de cheval | 30 do do | Quatre ans. |
| 879 | Luth. Barns | London | Larcin | 3 Octobre, do | Deux ans. |
| 880 | Henry Percival | do | Félonie | do do do | Trois ans. |
| 882 | J. B. Wickham | do | do | do do do | Cinq ans. |
| 883 | A. J. Long | do | do | do do do | do |
| 884 | Sarah Gillies | Talbot | Larcin | 11 do do | Quatre ans. |
| 885 | Eunice Whiting | Brock | Vol de cheval | 26 Septembre, do | Trois ans. |
| 886 | Robert Savage | do | Larcin | do do do | do |
| 887 | George Savage | do | do | do do do | do |
| 891 | James Muster | Montréal | Offense militaire | 2 Octobre, do | Deux ans. |
| 896 | George Gillespie | do | do | 5 do do | Un an |
| 897 | Jeremiah Sullivan | do | do | 26 Septembre, do | Deux ans. |
| 898 | Jason Brown | Gore | Vol de cheval | 9 Octobre, do | Cinq ans. |

Appendice
(M.)

ÉTAT DES PRISONNIERS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice
(M.)

19 Décembre.

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|------|---------------------|----------------|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| 899 | William M'Allister | Gore | Crime d'arson | 9 Octobre, 1843 | Sept ans. |
| 900 | J. F. Elliot | do | Larcin | do do | Trois ans. |
| 901 | Francis Martin | do | do | do do | do |
| 902 | James Wilson | Midland | do | 17 do | do |
| 903 | James Murphy | do | do | do do | do |
| 904 | Samuel Smith | do | Présenté de fausses monnaies | do do | do |
| 905 | Chris. Farrell | do | Larcin | do do | do |
| 906 | Hugh Drum | Québec | Homicide sans préméditation | 30 Septembre | do |
| 907 | Narcisse Marceau | do | Larcin | do do | do |
| 908 | Charles Osterhout | Prince Edouard | Vol de cheval | 20 Octobre, | do |
| 909 | James Hall | Wellington | Félonie | 12 do | do |
| 910 | Thomas Daly | do | Crime de faux | do do | Deux ans. |
| 911 | Owen Toner | do | do | do do | do |
| 912 | Hugh Cavanagh | Niagara | Tentative de viol | 21 do | Un an. |
| 913 | James Wiles | do | Vol de bestiaux | do do | Cinq ans. |
| 914 | Silas Green | do | do | do do | do |
| 915 | George Highgate | do | do | do do | do |
| 916 | Courtland Culp | do | Vol de cheval | do do | do |
| 917 | William Murdoch | Ouest | Larcin | do do | Deux ans. |
| 918 | James Dexter | do | Crime de faux | do do | Trois ans. |
| 919 | Mary Moss | Newcastle | Larcin | 29 do | do |
| 920 | John Devorell | do | do | do do | do |
| 921 | George Tooth | Montréal | do | 30 do | Sept ans. |
| 922 | David Uter | Western | Délit | 21 do | Deux ans. |
| 925 | Hum. Crowley | Colborne | Vol | 30 Octobre, | Quatorze ans. |
| 929 | Francis Lee | Johnstown | Larcin | 12 Novembre | Trois ans. |
| 932 | William Patton | Home | Embauchage | 11 do | Un an. |
| 933 | William Reed | do | Vol de cheval | 10 do | Trois ans. |
| 934 | H. S. Moon | do | Pour avoir recelé des effets volés | 11 do | do |
| 935 | C. D. Stewart | do | Crime de faux | do do | do |
| 936 | Grace Marks | do | Meurtre | do | Pour la vie. |
| 939 | John Cochrane | Colborne | Larcin | 2 Décembre, | Trois ans. |
| 941 | James Leeper | Midland | Offense militaire | 29 do | Un an. |
| 942 | John Parker | do | do | do do | do |
| 943 | George Leney | do | Larcin | 5 Janvier, | Trois ans. |
| 944 | Louis St. Jean | do | do | do do | do |
| 945 | Michael Hoary | do | do | do do | Sept ans. |
| 946 | Samuel Brown | do | do | do do | do |
| 948 | William Lindsay | Prince Edouard | do | do do | Trois ans. |
| 949 | James Wood | Johnstown | Vol de génisse | 2 do | Deux ans. |
| 950 | Justus Jessup | do | do | do do | do |
| 951 | Robert Hamilton | Dalhousie | Félonie | 5 do | Cinq ans. |
| 952 | John Daly | Talbot | Larcin | 3 do | Trois ans. |
| 953 | Louise Miron | Montréal | do | 15 do | do |
| 954 | George Desloriers | do | do | 16 do | do |
| 955 | George Labelle | do | do | do do | do |
| 956 | Jean Vallière | do | do | do do | do |
| 962 | Court. Traves | Gore | Sodomie | 13 Novembre, | Sept ans. |
| 963 | John Thompson | Newcastle | Larcin | 11 Janvier, | Trois ans. |
| 964 | Thomas Fleet | Midland | Offense militaire | 6 Mars, | Un an. |
| 968 | Thomas Dunn | Niagara | do | 1 Avril, | do |
| 969 | Mary Derrick | Midland | Larcin | 11 do | Cinq ans. |
| 970 | Henry Bety | do | do | do do | Trois ans. |
| 971 | Jackson Wellington | do | Présenté de fausses monnaies | do do | do |
| 972 | Alexander Bell | do | Larcin | do do | do |
| 973 | William Collins | do | do | do do | do |
| 974 | James Davis | Niagara | do | 6 do | do |
| 975 | William Jackson | do | do | do do | do |
| 976 | Henry Bush | do | do | do do | do |
| 977 | Donald M'Donald | do | do | do do | do |
| 978 | Patrick M'Mahan | do | Vol de cheval | do do | do |
| 979 | George Williams | do | Larcin | 6 Janvier, | do |
| 980 | Owen Meighan | do | do | 6 Avril, | do |
| 981 | Terence Riley | do | Félonie | do do | Cinq ans. |
| 982 | John H. DeWitt | do | Crime d'arson | do | Pour la vie. |
| 983 | Robert Pearl | Victoria | Larcin | 8 do | Trois ans. |
| 984 | Thomas D. M'Cormick | Niagara | Félonie | 6 do | Cinq ans. |
| 986 | Peter Conklin | Gore | Vol de mouton | 15 do | Trois ans. |
| 987 | Lucius Ainslie | do | do | do do | do |
| 988 | D. Gorman | do | Larcin | do do | do |
| 989 | John Boyle | do | do | do do | do |
| 990 | Hannah Turnbull | do | do | do do | do |
| 991 | Ann O'Brien | do | do | do do | do |
| 992 | James Burns | do | Félonie | do do | Cinq ans. |
| 993 | Thomas Reynolds | Midland | Offense militaire | 24 do | Six mois. |
| 994 | Alexander M'Leich | do | do | do do | Douze mois. |
| 995 | John Henderson | Home | Félonie | 26 Janvier, | Trois ans. |
| 996 | Augustus Bloomfield | do | Larcin | do do | do |
| 997 | Peter Williams | do | do | do do | Six mois. |
| 998 | Benjamin Crandell | do | do | do do | do |
| 999 | Peter Sephens | do | do | do do | do |
| 1000 | William Davis | do | do | do do | Sept ans. |
| 1001 | Samuel Benson | do | do | do do | Neuf ans. |
| 1002 | James Munns | do | Vol de mouton | 20 Avril, | Trois ans. |
| 1003 | James Campbell | Québec | Larcin | 19 Janvier, | do |
| 1004 | Anron Roberts | do | do | do do | do |
| 1005 | Antoine Delagreve | do | do | 30 Avril, | do |
| 1006 | Harrison Cochrane | Prince Edouard | do | 2 Mai, | do |
| 1010 | Philip Mechan | Montréal | Offense militaire | 29 Avril, | 168 jours. |
| 1011 | Patrick Henry | do | do | 4 Mai, | do |
| 1012 | Henry Long | do | do | 24 Avril, | do |
| 1013 | Lewis Whelan | do | do | do do | Six mois. |

Appendice
(M.)

ÉTAT DES PRISONNIERS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice
(M.)

19 Décembre.

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|------|---------------------|----------------|---|----------------------|----------------------------|
| 1014 | William Lakey | Montréal | Offense militaire, | 2 Mai, 1844 | Six mois, |
| 1015 | Philip Dunn | do | do | 23 Janvier, do | Vingt mois, |
| 1016 | James Henlon | do | do | 2 Avril, do | Deux ans, |
| 1017 | James Deveny | do | do | 22 Mars, do | 730 jours, |
| 1021 | John Brophy | Est | Larcin, | 10 Mai, do | Trois ans, |
| 1022 | D. McDonald | Johnstown | Crime de faux, | 14 do, do | Sept ans, |
| 1023 | Patrick Westcote | do | Parjure, | do do, do | Deux ans, |
| 1025 | Patrick Hall | Midland | Offense militaire, | do do, do | Jusqu'an 17 Octobre. |
| 1026 | Louis Boncaire | Montréal | Homicide sans préméditation, | 9 Mars, do | Trois ans. |
| 1027 | James Walsh | do | Larcin, | do do, do | do |
| 1028 | Joseph Thompson | do | do | 27 Avril, do | do |
| 1029 | Joseph Roque | do | do | do do, do | do |
| 1030 | Antoine Chouinard | do | Vol, | 9 Mars, do | Cinq ans. |
| 1031 | John Brown | do | Larcin, | 9 Mai, do | do |
| 1032 | Cyrille Aubés | do | Vol avec effraction, | 9 Mars, do | do |
| 1033 | Bénoni Lescard | do | Vol, | do do, do | do |
| 1035 | Roger Gumm | do | Offense militaire, | 15 Mai, do | Six mois. |
| 1036 | Joseph Weeks | Midland | Vol de mouton, | 29 do, do | Trois ans. |
| 1037 | Peter Crow | do | Obtenir de l'argent sous de faux prétext. | do do, do | do |
| 1038 | Mary Donovan | do | Larcin, | do do, do | do |
| 1039 | William Montgomery | do | do | do do, do | do |
| 1040 | John Bradshaw | do | do | do do, do | do |
| 1041 | William M'Gee | London | do | 23 do, do | do |
| 1042 | Daniel Lewis | do | do | do do, do | Neuf ans. |
| 1043 | John Abrams | do | do | do do, do | Trois ans. |
| 1044 | Isaac Everett | do | do | do do, do | do |
| 1045 | Henry Keenan | do | do | do do, do | do |
| 1046 | N. Nickerson | do | Bigamie, | do do, do | do |
| 1048 | John Knight | Dalhousie | Larcin, | 25 do, do | do |
| 1049 | John Freeland | Bathurst | Crime d'arson, | 30 do, do | Cinq ans. |
| 1050 | Thomas Riddle | Montréal | Offense militaire, | 25 do, do | Douze mois. |
| 1051 | John Murphy | Newcastle | Homicide sans préméditation, | do do, do | Cinq ans. |
| 1052 | John Bennett | Montréal | Offense militaire, | 28 do, do | Douze mois. |
| 1057 | Henry Newall | Newcastle | Viol, | 4 Juin, do | Trois ans. |
| 1060 | William Nixon | Montréal | Offense militaire, | 6 do, do | Six mois. |
| 1061 | Robert Garbutt | do | do | do do, do | do |
| 1062 | James Hutchinson | do | do | do do, do | do |
| 1063 | Daniel Cullen | do | do | do do, do | do |
| 1064 | George Steel | do | do | 30 Mai, do | Un an. |
| 1065 | Alexander Donaldson | do | do | 4 Juin, do | Six mois. |
| 1066 | John Halliday | do | do | 6 do, do | do |
| 1067 | Edward Jackson | do | do | 17 Mai, do | Seize mois. |
| 1068 | William Rodie | do | do | do do, do | Deux ans. |
| 1069 | J. Cooney | do | do | 7 Juin, do | do |
| 1070 | John Harding | do | do | 13 do, do | Six mois, |
| 1075 | John Charey | Niagara | do | 12 do, do | do |
| 1076 | George Daniel | Midland | do | do do, do | Quatre mois. |
| 1078 | John Johnson | do | do | 24 do, do | 168 jours. |
| 1079 | Patrick M'Glooin | Montréal | do | 18 do, do | Six mois, |
| 1080 | W. Renolds | Midland | do | do do, do | do |
| 1081 | John Johnson | do | Larcin, | do do, do | Jusqu'an 20 Octobre. |
| 1082 | Ann O'Brien | Niagara | do | 4 Juillet, do | Trois ans. |
| 1083 | William Wells | do | do | 8 do, do | do |
| 1084 | John Hogle | do | do | do do, do | do |
| 1085 | James Shilston | Simcoe | Viol, | do do, do | Quatre ans. |
| 1087 | Hugh Howley | Midland | Offense militaire, | 2 do, do | Quatorze ans. |
| 1088 | James Cassidy | Home | Larcin, | 13 do, do | 168 jours. |
| 1089 | Joseph Baudret | do | do | 5 Juin, do | Trois ans. |
| 1090 | Stewart Dawson | do | do | do do, do | do |
| 1092 | William Hodds | Midland | Offense militaire, | do do, do | do |
| 1093 | David Jenkins | do | do | 15 Juillet, do | Quatre-vingt quatre jours. |
| 1094 | Thomas Hogg | do | do | do do, do | 112 jours. |
| 1095 | William Moore | do | do | do do, do | Jusqu'au 6 Janvier. |
| 1096 | Michael Dunn | do | do | 29 Juillet, do | Quatre-vingt quatre jours. |
| 1098 | Matthew Glavien | do | do | 1 Août, do | 112 jours. |
| 1099 | Charles Monroe | Newcastle | Larcin, | do do, do | Jusqu'au 21 Novembre. |
| 1101 | George Paterson | Montréal | Offense militaire, | 5 do, do | Trois ans. |
| 1102 | Henry Parker | Midland | do | do do, do | Jusqu'au 30 Juillet 1845. |
| 1103 | Thomas Enst | Niagara | do | do do, do | do 23 Janvier do. |
| 1104 | Anthony Paschal | Québec | Assaut sur une femme, | 9 do, do | Quatre mois. |
| 1105 | James O'Neil | do | Vol, | 10 do, do | Trois ans. |
| 1106 | Léon Derome | do | do | 19 Juillet, do | Sept ans. |
| 1107 | Thomas Patton | do | do | do do, do | do |
| 1107 | Thomas Patton | Montréal | Larcin, | 15 Août, do | Trois ans. |
| 1108 | Paul Primean | do | do | do do, do | do |
| 1109 | David Caldwell | do | do | do do, do | do |
| 1110 | Joseph Charters | do | do | do do, do | do |
| 1111 | Benjamin See | do | Vol avec effraction, | do do, do | do |
| 1112 | Robert Stephenson | do | Pour avoir poignardé, | do do, do | do |
| 1113 | William Dawes | Midland | Offense militaire, | do do, do | do |
| 1114 | William White | Québec | do | do do, do | Jusqu'au 10 Novembre. |
| 1115 | John Harrison | do | do | 19 do, do | Douze mois. |
| 1116 | Nicholas Rogers | Montréal | do | do do, do | do |
| 1117 | James Thomson | do | do | 17 do, do | Six mois. |
| 1117 | James Thomson | do | do | 22 do, do | do |
| 1118 | Jared F. Blanchard | Saint François | Félonie et crime d'arson, | 29 do, do | Quatorze ans. |
| 1119 | Michael Tyburn | Niagara | Offense militaire, | 2 Septembre, do | Six mois. |
| 1120 | John Himmins | do | do | 4 do, do | do |
| 1121 | James Lawless | Midland | do | 7 do, do | Quarante jours. |
| 1122 | James Flinn | do | do | do do, do | do |
| 1123 | George Ramsden | Montréal | Larcin, | 9 do, do | Cinq ans. |
| 1124 | William Deveraux | Home | Offense militaire, | 14 do, do | 168 jours. |
| 1125 | Charles Livers | Wellington | Félonie, | 10 do, do | Trois ans. |
| 1126 | Henry Wilson | do | do | do do, do | do |
| 1127 | Peter Macks | Midland | Offense militaire, | 18 do, do | Quarante jours. |

Appendice
(M.)

ÉTAT DES PRISONNIERS détenus, etc.—(Continué.)

Appendice
(M.)

19 Décembre.

| No. | Noms. | District. | Crime. | Date de la sentence. | Durée de la sentence. |
|------|-------------------|-----------|--|----------------------|----------------------------|
| 1128 | William Frecknell | Montréal | Offense militaire | 5 Septembre, 1844 | |
| 1129 | Nicholas M-Cabe | do | do | 9 do do | |
| 1130 | E. H. Loosemore | Gore | Crime de faux | 19 do do | |
| 1131 | John Grant | do | Pour avoir déchargé une arme à feu avec intention de meurtre | do do do | |
| 1132 | John H. Robinson | do | Larcin | do do do | |
| 1133 | Joseph Neil | do | do | do do do | |
| 1134 | Isaac John | do | Vol de cheval | do do do | |
| 1135 | Jacob Dunkin | do | do, et tentative de viol | do do do | |
| 1136 | James Murphy | Midland | Offense militaire | do | Jusqu'au 17 Déc. prochain. |
| 1137 | Thomas Pass | do | do | do | do do do |
| 1138 | Pierce M'Numara | London | do | do | do 26 Fév. do |
| 1139 | Daniel Anderson | Midland | do | 26 Septembre, 1844 | Quatre-vingt quatre jours. |
| 1140 | John Canavan | Montréal | do | 20 do do | Dix-huit mois lunaires. |

19 Décembre.

H. SMITH,

Préfet.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

1^{er} Octobre, 1844.

ÉTAT indiquant la valeur du travail des prisonniers dans le PÉNITENCIER PROVINCIAL, depuis le 1^{er} Octobre, 1843, jusqu'au 1^{er} Octobre, 1844.

| | Travaux faits pour l'édifice et le soutien des prisonniers. | | | Gain des prisonniers pour travail à gages. | | | |
|--------------------------------------|---|-------|------------|--|-------|---------|-----------|
| | Jours. | Taux. | | Jours. | Taux. | | |
| | | s. d. | £ s. d. | | s. d. | £ s. d. | |
| Taillieurs de pierre et maçons | 25724 | 2 10 | 13739 | 69 | 5 10 | 57 | 20 7 3 |
| Forgerons et ferblantiers | 5951 | 7 11 | 5318 | 98 | 5 2 | 57 | 25 6 9 |
| Charpentiers, peintres et tonneliers | 6678 | 2 10 | 5483 | 611 | 4 2 | 399 | 128 19 1 |
| Taillieurs | 3463 | 3 5 | 790 | 242 | 3 3 | 79 | 39 13 1 |
| Cordonniers | 2818 | 2 10 | 450 | 750 | 3 11 | 326 | 149 4 8 |
| Employés à la corderie | 2412 | 3 0 | | 827 | 2 7 | 90 | 107 3 11 |
| Carriers | 44924 | 2 6 | | | | | |
| Journaliers | 4325 | 1 0 | | | | | |
| Lingères | 366 | 2 6 | | | | | |
| Cuisiniers | 313 | 2 6 | | | | | |
| Barbiers | | | | | | | |
| Total | | | £14287 6 4 | | | | £470 14 9 |

H. SMITH,

Préfet.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

1^{er} Octobre, 1844.

INVENTAIRE des biens et effets appartenant à la Province, et trouvés dans le PÉNITENCIER PROVINCIAL, le 1^{er} Octobre, 1844.

| | Articles achetés. | Articles fabriqués au Pénitencier. |
|-------------------------|-------------------|------------------------------------|
| | £ s. d. | £ s. d. |
| Montant total | £3134 15 4 | £3289 6 0 |

(Pour les détails de l'inventaire, voir l'anglais.)

F.

ÉTAT indiquant de quelle manière les PRISONNIERS étaient employés au PÉNITENCIER PROVINCIAL, le 30 Septembre, 1844.

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Tailleurs de pierre et maçons | 115 | Tonneleurs | 2 |
| Charpentiers | 17 | Barbier | 1 |
| Cordonniers | 14 | Cuisinier | 1 |
| Tailleurs | 13 | Journaliers | 182 |
| Lingères | 18 | Comdamné à la réclusion solitaire | 1 |
| Peintre | 1 | Malades | 19 |
| | | En tout | 384 |

H. SMITH,

Préfet.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,
1^{er} Octobre, 1844.

Appendice
(M.)
19 Décembre.

G.

Appendice
(M.)
19 Décembre.

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS faits au PÉNITENCIER PROVINCIAL, pendant l'année expirée le 1^{er} Octobre, 1844.

| Date. | No. | Noms des personnes. | Pour quel objet. | Montant. |
|-----------------|--------|----------------------|-----------------------------------|------------|
| | | | | £ s. d. |
| Octobre 2, 1843 | 1 | James Burns | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do do do | 2 | William Henry | do | 0 15 0 |
| do do do | 3 | Jno. H. Greer | Frêt | 14 11 8 |
| do do do | 4 | Maison de Douane | Droits | 34 16 5 |
| do do do | 5 | A. Macpherson | Bois de construction | 34 11 9 |
| do do do | 6 | Jno. Newman | Chariage | 1 1 0 |
| do do do | 7 | Jno. H. Greer | Frêt | 1 15 9 |
| do do do | 8 | Thos. Kervey | Frais de voyage | 0 10 0 |
| do do do | 9 | Geo. Carmichael | do | 0 15 0 |
| do do do | 10 | Jno. Walker | do | 0 17 6 |
| do do do | 11 | Adam Main | Bois de construction | 6 6 8 |
| do do do | 12 | Masson et Cie. | Fonte | 8 13 7 |
| do 11, do | 13 | M. Bulmer | Frais de voyage | 0 10 0 |
| do do do | 14 | George Campbell | do | 0 10 0 |
| do do do | 15 | Michael M'Evoy | do | 0 10 0 |
| do do do | 16 | William Maxwell | do | 0 10 0 |
| do 12, do | 17 | W. Wilkinson | Collier de cheval | 0 12 6 |
| do do do | 18 | Morgan Dunn | Frais de voyage | 0 12 6 |
| do do do | 19 | Thomas Bootle | do | 0 12 6 |
| do do do | 20 | William Leck | do | 0 12 6 |
| do do do | 21 | P. Spooner | do | 0 12 6 |
| do do do | 22 | James Cary | Hôpital | 0 4 0 |
| do do do | 23 | P. Blanchette | Frais de voyage | 1 0 0 |
| Novembre 3 do | 24 | P. Léonard | Pour extraire de la pierre | 48 3 3 |
| do do do | 25 | Thomas Overend | Bois de construction | 22 12 3 |
| do do do | 26 | Thomas M'Carthy | Gages | 12 3 9 |
| do do do | 27 | Peter Whaling | Frais de voyage | 0 12 6 |
| do do do | 28 | William M'Laughlin | Bois blanc | 1 5 0 |
| do do do | 29 | Jno. Breden | Rations | 377 14 2 |
| Decembre 1 do | 30 | William Templeton | Cuir | 12 1 8 |
| do do do | 31 | E. H. Hardy | Chaussons | 0 17 6 |
| do do do | 32 | H. Harris | Frais de voyage | 1 0 0 |
| do do do | 33 | Kennedy et Cie. | Cotonnades | 3 8 6 |
| do do do | 34 | M. M'Carthy | Hôpital | 2 15 10 |
| do do do | 35 | James Morton | Loyer | 25 0 0 |
| do do do | 36 | William Whetter | Frais de voyage | 0 12 6 |
| do do do | 37 | D. M'Carthy | Pour prendre soin du four à chaux | 4 16 0 |
| do do do | 38 | C. H. Linter | Pour creuser une fosse | 0 7 6 |
| do do do | 38 1/2 | William M'Laughlin | Bois de corde | 98 0 9 |
| do do do | 39 | Jos. H. Townsend | Pour avoir réparé les pompes | 7 8 5 |
| do do do | 40 | L. Yeckley | Bois blanc | 0 8 3 |
| do do do | 41 | L. Palmer | Frais de voyage | 0 12 6 |
| do do do | 42 | Jno. Watkins et Cie. | Quincailleries | 148 4 3 |
| Janvier 3, 1844 | 43 | William Wilson | Vêtements | 164 9 11 |
| do do do | 44 | William Ford | Cuir | 105 2 1 |
| do do do | 45 | Burley et Cie. | Bois de construction | 87 0 9 |
| do do do | 46 | Jno. Fraser | Quincailleries | 22 6 6 |
| do do do | 47 | James Fraser | Huile, etc. | 30 14 2 |
| do do do | 48 | William Wilkinson | Harnais | 7 0 0 |
| do do do | 49 | R. et J. Fisher | Bois de construction | 35 12 6 |
| do do do | 50 | James Brown | Chandelles | 14 19 9 |
| do do do | 51 | Morley et Cie. | Quincailleries | 34 4 0 |
| do do do | 52 | N. Palmer | Huile, etc. | 9 12 4 |
| do do do | 53 | Jno. M'Donald | Frais de voyage | 0 10 0 |
| do do do | 54 | J. W. Brent | Médecine | 26 9 7 |
| do do do | 55 | James Powell | Vieux plomb | 14 16 6 |
| do do do | 56 | S. Rowlands | Encre à imprimer | 0 10 6 |
| do do do | 57 | Adam Main | Bois de construction | 7 5 7 |
| do do do | 58 | Jno. Delaney | Frais de voyage | 1 0 0 |
| do do do | 59 | J. D. Bryce et Cie. | Cotons | 42 8 3 |
| do do do | 60 | Armour et Cie. | Papeterie | 4 13 5 |
| do do do | 61 | Richard White | Frais de voyage | 0 10 0 |
| do do do | 62 | Helen Wilox | do | 0 10 0 |
| do do do | 63 | Catherine Slater | do | 0 10 0 |
| do do do | 64 | Alice Boyle | do | 0 10 0 |
| do do do | 65 | William Templeton | Cuir | 12 15 0 |
| do do do | 66 | Chronicle et Gazette | Annonces | 23 7 5 |
| Febvier 5, do | 67 | Haines et Cie. | Flannelle | 1 19 0 |
| do do do | 68 | Dépôt Religieux | Bibles | 3 15 0 |
| do do do | 69 | Geo. Hardy | do | 20 18 0 |
| do do do | 70 | M. M'Carthy | Hôpital | 2 3 0 |
| do do do | 71 | Jno. Burley et Cie. | Bois de construction | 45 0 0 |
| do do do | 72 | D. Christie | Huile, etc. | 25 1 8 |
| do do do | 73 | Geo. Graham | Sable | 110 9 10 |
| do do do | 74 | D. M'Alley | Pour extraire de la pierre | 63 7 3 |
| Mars 2, do | 75 | R. Forsyth | Maillets de bois | 24 0 0 |
| do do do | 76 | C. Linter | Pour creuser une fosse | 0 7 6 |
| do do do | 77 | William Templeton | Cuir | 11 19 7 |
| do do do | 78 | Jesse Serrault | Frais de voyage | 0 12 6 |
| do do do | 79 | C. Willard | Quincaillerie | 59 6 7 |
| do do do | 80 | James Morton | Loyer | 25 0 0 |
| | | | Porté en l'autre part | £1899 18 2 |

Appendice (M.)

19 Décembre.

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS, ETC.—(Continué.)

Appendice (M.)

19 Décembre.

| Date. | No. | Noms des personnes. | Pour quel objet. | Montant. |
|-------------------------------|----------|--------------------------|------------------------------------|-------------|
| | | | | £ s. d. |
| Mars | 25, 1844 | 81 R. Chown | Bois de corde | 1899 18 2 |
| do | 27, do | 82 E. Boyle | do | 2 2 6 |
| do | do | 83 James Gardener | Briques | 34 10 0 |
| Avril | 6, do | 84 E. Smith | Hôpital | 4 0 0 |
| do | 8, do | 85 James Patterson | Frais de voyage | 1 12 9 |
| do | do | 86 L. Green | do | 0 15 0 |
| do | 9, do | 87 W. Wilson | Vêtements | 0 15 0 |
| do | 11, do | 88 W. Jackson | Frais de voyage | 350 11 6 |
| do | 13, do | 89 M. Maloney | do | 0 10 0 |
| do | 15, do | 90 James Fraser | do | 0 12 6 |
| do | 17, do | 91 Edward Boyle | Huile, etc., | 23 14 2 |
| do | 23, do | 92 John Yourex | Chandelles, etc. | 22 1 10 |
| do | do | 93 William Stewart | Bois de pin | 52 6 10 |
| do | do | 94 Deykes & Co. | Bois de corde | 40 1 0 |
| do | 24, do | 95 Dépôt | Vêtements, etc. | 12 3 4 |
| do | do | 96 S. Tuttle | Bibles | 1 5 0 |
| do | do | 97 Benjamin Dayton | Frais de voyage | 0 17 9 |
| do | do | 98 W. V. Hill | do | 0 17 6 |
| do | 20, do | 99 Mary Mitchel | do | 0 15 0 |
| do | 30, do | 100 Michael M'Donnell | do | 0 12 6 |
| Mai | 1, do | 101 W. M'Leod | Livres | 9 13 4 |
| do | 2, do | 102 John Parker | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | 4, do | 103 C. H. Linter | do | 0 10 0 |
| do | do | 104 Thomas Allport | Pour avoir creusé une fosse | 0 7 6 |
| do | 9, do | 105 John Watkins et Cie. | Charbon de bois | 3 18 0 |
| do | 10, do | 106 D. O'Connell | Quincailleries | 58 16 1 |
| do | 11, do | 107 R. Robinson | Charbon de bois | 0 12 9 |
| do | 15, do | 108 Seth Robinson | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | 16, do | 109 F. J. O'Connor | do | 0 17 6 |
| do | 20, do | 110 Alexander Hover | do | 0 15 0 |
| do | 25, do | 111 James Ray | do | 0 10 0 |
| do | 28, do | 112 Jacob Keller | Charbon de bois | 0 10 0 |
| do | do | 113 Major Blake | do | 0 14 6 |
| do | do | 114 A. Gordon | do | 1 3 6 |
| do | do | 115 William Templeton | Poil de bœuf | 3 15 6 |
| do | 30, do | 116 John Kane | Cuir | 13 9 2 |
| do | do | 117 S. P. Hart | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | 25, do | 118 Edmund Boyle | do | 1 0 0 |
| do | 30, do | 119 W. Baker | Bois de corde | 110 0 0 |
| do | do | 120 W. P. Wilkins | Frais de voyage | 1 0 0 |
| Juin | 1, do | 121 D. M'Carthy | do | 1 0 0 |
| do | 3, do | 122 M. Leary | Pour prendre soin du four à chaux | 3 8 0 |
| do | 4, do | 123 E. Smith | Charbon de bois | 1 18 9 |
| do | 7, do | 124 C. Green | Hôpital | 1 6 8 |
| do | do | 125 D. M'Aulay | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | 8, do | 126 J. M. Higginson | Pour extraire de la pierre | 72 15 9 |
| do | do | 127 Major Blake | Anthracite | 39 7 6 |
| do | 11, do | 128 J. S. Brownrigg | Charbon de bois | 2 15 6 |
| do | 13, do | 129 L. A. Radford | Une bâtisse à charpente | 35 0 0 |
| do | 21, do | 130 H. Howard | Service | 1 2 6 |
| do | 24, do | 131 J. S. Brownrigg | do | 0 10 0 |
| do | do | 132 Ar. Balfour | Bois de corde | 4 6 0 |
| do | 29, do | 133 Rev. A. M'Donell | do | 2 14 0 |
| Juillet | 3, do | 134 J. Kirkwood | Effets pour la Chapelle | 18 10 0 |
| do | 5, do | 135 Ramsay & Cie. | Pour avoir posé des tuyaux à l'eau | 1 0 0 |
| do | 8, do | 136 James Smith | Papeterie | 3 9 3 |
| do | 12, do | 137 F. H. Lawrence | Bois de construction | 1 6 9 |
| do | do | 138 Adam Main | Poil | 2 6 6 |
| do | 13, do | 139 C. W. Brennan & Cie. | Noyer | 6 16 6 |
| do | 15, do | 140 J. B. Riviers | Chaussons | 3 5 8 |
| do | 17, do | 141 Johnson Day | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | do | 142 P. Davy | Briques | 23 10 0 |
| do | 29, do | 143 D. J. Knapp | Lin | 1 10 0 |
| Août | 1, do | 144 E. Christie | Bois de construction | 9 0 0 |
| do | do | 145 E. Smith | Chandelles | 3 5 2 |
| do | 9, do | 146 Al. M'Pherson | Hôpital | 1 18 0 |
| do | do | 147 J. Morton | Bois de construction | 76 14 0 |
| do | 10, do | 148 D. J. Knapp | Rentes | 25 0 0 |
| do | 12, do | 149 G. M'Mahon | Bois de construction | 3 6 6 |
| do | 14, do | 150 J. Kirkwood | Étauçons | 28 12 0 |
| do | 23, do | 151 J. Miller | Plomber | 1 7 5 |
| do | 28, do | 152 R. Gaskin | Papier | 1 7 6 |
| do | 29, do | 153 W. Scott | Charbon d'Ohio | 173 6 2 |
| Septembre | 4, do | 154 D. M'Carthy | Fourage | 265 0 0 |
| do | 5, do | 155 D. M'Aulay | Pour prendre soin du four à chaux | 3 12 0 |
| do | 8, do | 156 James Lindsay | Pour extraire de la pierre | 99 17 3 |
| do | 11, do | 157 George Graham | Frais de voyage | 0 15 0 |
| do | 12, do | 158 Simpson & Cie. | Sable | 108 18 1 |
| do | 14, do | 159 R. Mills | Rations | 1300 0 0 |
| do | 16, do | 160 M. Asselstine | Frais de voyage | 0 10 0 |
| do | 18, do | 161 Ellen M'Garvey | Lainage | 34 7 6 |
| do | do | James Morton | Gardes-malades | 8 0 0 |
| | | | Rentes | 25 0 0 |
| <i>Porté en l'autre part.</i> | | | | £ 5059 5 10 |

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉBOURSÉS, ETC.—(Continué.)

19 Décembre.

| Date. | No. | Noms des personnes. | Pour quel objet. | Montant. |
|--------------------|-----|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| | | | <i>Montant de l'autre part</i> | £ 5059 s. 5 d. 10 |
| Septembre 21, 1844 | 162 | Richard Howard, | Four à chaux | 1 8 0 |
| do 24, do | 163 | J. Williamson | Poudre | 20 16 0 |
| do do do | 164 | Thomas Overard | Plomb | 22 17 3 |
| do 30, do | 165 | E. Smith | Hôpital | 2 13 5 |
| do do do | 166 | Thomas Smith | Son | 0 9 0 |
| do do do | 167 | Compte contingent | Frais de port | 4 11 7 |
| do do do | 168 | H. Smith | Salaires | 300 0 0 |
| do do do | 169 | R. Bickerton | do | 175 0 0 |
| do do do | 170 | E. Utting | do | 150 0 0 |
| do do do | 171 | R. V. Rogers | do | 150 0 0 |
| do do do | 172 | James Sampson | do | 200 0 0 |
| do do do | 173 | W. Coverdale | do | 156 5 0 |
| do do do | 174 | Madame Parsons | do | 59 11 7 |
| do do do | 175 | Madame Martin | do | 20 17 1 |
| do do do | 176 | C. Julian | do | 102 3 9 |
| do do do | 177 | Thomas Costen | do | 101 16 2 |
| do do do | 178 | Thomas Early | do | 95 16 8 |
| do do do | 179 | Ter. McGarvey | do | 100 15 0 |
| do do do | 180 | John Matthews | do | 100 5 0 |
| do do do | 181 | John Swift | Gages | 99 10 0 |
| do do do | 182 | M. Keely | do | 100 11 6 |
| do do do | 183 | John Richardson | do | 102 17 6 |
| do do do | 184 | An. Ballentine | do | 99 0 0 |
| do do do | 185 | C. Reid | do | 100 13 1 |
| do do do | 186 | W. Smith | do | 101 10 0 |
| do do do | 187 | James McCarthy | do | 96 10 2 |
| do do do | 188 | Edward Crawford | do | 63 5 3 |
| do do do | 189 | Richard Tyner | do | 64 1 0 |
| do do do | 190 | Richard Nursey | do | 63 3 0 |
| do do do | 191 | Law. O'Neil | do | 63 14 0 |
| do do do | 192 | W. Johnson | do | 63 3 6 |
| do do do | 193 | Thomas Fitzgerald | do | 63 14 0 |
| do do do | 194 | W. Waldren | do | 64 1 0 |
| do do do | 195 | Richard Robinson | do | 63 7 0 |
| do do do | 196 | John Watt | do | 63 0 11 |
| do do do | 197 | John Wood | do | 49 5 3 |
| do do do | 198 | Samuel Henry | do | 63 15 9 |
| do do do | 199 | D. Lawson | do | 62 11 3 |
| do do do | 200 | James Mills | do | 63 8 9 |
| do do do | 201 | Thomas Smith | do | 64 1 0 |
| do do do | 202 | John Smith | do | 30 14 0 |
| do do do | 203 | Robert Angus | do | 31 4 0 |
| do do do | 204 | John Cooper | do | 10 13 6 |
| do do do | 205 | Edward Bannister | do | 4 18 0 |
| do do do | 206 | Hugh Manuel | do | 49 3 4 |
| do do do | 207 | W. Martin | do | 6 9 0 |
| Total | | | | £8532 16 1 |

PÉNITENCIER PROVINCIAL,
1^o Octobre, 1844.

H. SMITH,
Préfet.

Henry Smith, Préfet, et Francis Bickerton, Secrétaire du Pénitencier Provincial, déposent sous serment, que ce qui précède, contient un état vrai et fidèle des "déboursés du Pénitencier Provincial pendant l'année expirée le 1^o Octobre, 1844,"—au meilleur de leur connaissance et croyance.

Assermentés devant moi, a Kingston,
1^o 8 Novembre, 1844.

H. SMITH,
F. BICKERTON.

JAS. SAMPSON, J. P.

H.

ÉTAT GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS du PÉNITENCIER PROVINCIAL, pendant l'année expirée le 1^o Octobre, 1844.

| 1843. | | £ s. d. | 1844. | | £ s. d. |
|--------------|---|-----------|--------------|--|-----------|
| Octobre 1 | Balance de deniers en caisse | 486 4 1 | Septembre 30 | Montant payé pour matériaux, salaires, gages, etc. ainsi qu'il appert par les pièces justificatives, dans l'état marqué G. | 8532 16 1 |
| 1844. | Octroi du gouvernement | 7166 13 5 | do | Balance des deniers en caisse | 273 10 1 |
| Septembre 30 | Reçu des prisonniers militaires | 299 3 11 | | | |
| do | do de la remise de pierre | £178 4 8 | | | |
| do | do de la boutique de char- | | | | |
| do | pentiers | 193 6 10 | | | |
| do | do do forgerons | 68 14 9 | | | |
| do | do do do tailleurs | 45 3 10 | | | |
| do | do do do cordonniers | 241 4 4 | | | |
| do | do de la filorie | 69 10 1 | | | |
| do | do du four à chaux | 1 2 6 | | | |
| do | do de la chambre de la matrone | 10 7 6 | | | |
| do | do divers | 2 9 7 | | | |
| | | 810 4 1 | | | |
| do | do loyer de maison | 3 0 0 | | | |
| do | do vente de bœufs | 34 5 8 | | | |
| do | do do d'un cheval | 1 15 0 | | | |
| do | do do de la charpente d'une maison de [campagne | 5 0 0 | | | |
| | | £8806 6 2 | | | £8806 6 2 |

PÉNITENCIER PROVINCIAL,
1^o Octobre, 1844.

H. SMITH,
Préfet.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de la CHAMBRE D'ASSEMBLÉE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, en date du 12 Décembre, 1844, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les comptes détaillés de toutes les sommes de deniers reçues et employées par les Syndics des chemins à barrières de Montréal, en vertu de l'Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains Chemins dans le voisinage de la Cité de Montréal; et aussi des états détaillés de toutes les transactions des dits Syndics, en vertu de la même autorité, depuis la date des états et des comptes soumis à cette Chambre, à la dernière Session du dernier Parlement.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 10 Janvier, 1845.

BILAN ET COMPTES EN DUPLICATA

DE LA

COMMISSION DES CHEMINS À BARRIÈRES,

Pour l'année expirée le 31 Décembre, 1843.

Originaux transmis au Secrétaire Provincial, le 27 Février, 1844, avec les pièces justificatives.

- | | |
|--------------------------------------|--|
| No. 1.—Bilan. | No. 12.—Chemin de L'abord-à-Plouffe. |
| " 2.—Compte de dépenses. | " 13.—Chemin St. Laurent. |
| " 3.—Menus comptes. | " 14.—Alexander M'Intosh. |
| " 4.—Compte d'intérêt. | " 15.—John R. M'Leish. |
| " 5.—Chemin Ste. Catherine. | " 16.—Chemins d'hiver. |
| " 6.—Chemin du Haut de Lachine. | " 17.—Chemins d'hiver et d'été. |
| " 7.—Chemin du Bas de Lachine. | " 18.—Pièces justificatives pour salaires. |
| " 8.—Chemin macadamisé de Québec. | " 19.—Acte général des péages. |
| " 9.—Chemin de madriers de Québec. | " 20.—Récapitulation indiquant l'excédant. |
| " 10.—Chemin Victoria. | " 21.—Compte hebdomadaire des péages. |
| " 11.—Chemin St. Antoine et St. Luc. | |

(Certifié)

JAMES HOLMES,
Secrétaire de la Commission des chemins à barrières de Montréal.

7 Janvier, 1845.

Appendice
(N.)
10 Janvier.

No. 1.—BILAN des Syndics des CHEMINS À BARRIÈRES, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| Dr. | | Cr. | |
|---------------------------|------------|-----------------------------|-------------|
| | £ s. d. | | £ s. d. |
| Argent..... | 80 3 11 | Débitures des chemins | 47000 0 0 |
| do | 1076 1 5 | P. Casey | 5 0 0 |
| Pierre Beaubien | 7 1 0 | Thomas Heaven | 6 1 7 |
| William Kerr | 5 16 5 | Sutherland et Burnett | 57 7 8 |
| Hugh Brodie | 105 0 0 | Receveur Général | 4950 7 11 |
| Chemins à barrières | 50975 5 10 | Peter Rutherford | 14 17 11 |
| William Yule | 0 10 1 | James Quinn | 6 15 0 |
| | | Joseph Simmons | 4 10 0 |
| | | William Donaldson | 10 10 6 |
| | | M. Murphy | 6 5 0 |
| | | G. Grant | 10 0 0 |
| | | John McDonald | 7 10 0 |
| | | Olivier Lacroix | 5 10 1 |
| | | J. B. Forsyth | 90 0 0 |
| | | Billets payables | 66 3 0 |
| | | | £52249 18 8 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

Appendice
(N.)

10 Janvier.

No. 2.—COMPTE DES DÉPENSES pour 1843.

Appendice
(N.)

10 Janvier.

| | | | |
|-----------------|-----|--|----------|
| Juillet 1, 1843 | ... | Salaire de James M. Ferres, comme Secrétaire, depuis le 1er. Janvier jusqu'au 1er. Juillet (six mois.) | 150 0 0 |
| Décembre 31, do | ... | " J. Holmes, comme Secrétaire, depuis le 1er. Juillet jusqu'au 31 Décembre (six mois.) | 100 0 0 |
| do do | ... | " William Youle, comme Inspecteur (une année) | 125 0 0 |
| do do | ... | A James Somerville, pour services comme arbitre, etc. | 30 1 3 |
| <i>Avoir,</i> | | | 405 1 3 |
| do do | ... | Remise d'autant payé par erreur par le Secrétaire à George Grant, gardien de barrières. | 1 17 6 |
| | | | £403 3 9 |

MEMORANDUM.—Pièces justificatives pour les salaires ci-dessus mentionnés :—

Ferres, 40, 227.

Holmes, 259, 323, 366, 437, 476.

Youle, 24, 38, 83, 121, 151, 182, 212, 221, 251, 317, 334, 379, 436, 473.

Somerville, 145, 328.

No. 3.—MENUS COMPTES.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|------------------|-----|---|------------------------|---------|
| Janvier 14, 1843 | ... | Payé à M. Decelles, comme Notaire | 2 | 8 5 0 |
| do do do | ... | " pour frais de voyage du Secrétaire, se rendant à Chambly conclure avec les Syndics des chemins à barrières de Chambly pour boucher la ruelle Dufresne | 10 | 1 1 9 |
| do do do | ... | " pour huile à lampes pour les barrières | 10 | 5 5 0 |
| do do do | ... | " pour louage de calèche | 27 | 0 12 6 |
| do do do | ... | " pour une voiture pour charrier le métal | 27 | 2 17 6 |
| Février 11, do | ... | " pour assurances effectuées sur les maisons de péages | 41 | 4 1 3 |
| Mars 11, do | ... | " à Scott et Shaw, pour des outils | 52 | 19 16 3 |
| do do do | ... | " pour les frais de voyage du Secrétaire se rendant à Kingston avec livres et papiers | 52½ | 11 18 0 |
| do do do | ... | " à Graham, pour papeterie | 61 | 6 9 0 |
| do do do | ... | " à Armour et Ramsay, pour papeterie | 68 | 1 12 6 |
| do do do | ... | " à John Keller, pour divers | 69 | 3 14 9 |
| do do do | ... | " à J. M. Ferres, pour le loyer | 70 | 6 5 0 |
| do do do | ... | " à A. C. Decelles, comme Notaire | 82 | 0 12 6 |
| do do do | ... | " à Debreuil pour avoir affiché les annonces aux portes d'Eglises | 83 | 0 5 6 |
| Avril 22, do | ... | " pour cotisations de la Cité | 131 | 1 5 0 |
| do do do | ... | " à J. B. Asselin ferblantier, pour divers | 156 | 0 11 9 |
| Mai 13, do | ... | " pour assurances additionnelles effectuées sur les maisons de péages | 180 | 3 4 0 |
| do do do | ... | " à Henry Griffin, comme notaire | 180 | 15 0 0 |
| Juin 24, do | ... | " l'escompte sur argent et louage de calèche | 236 | 2 1 3 |
| do do do | ... | " pour frais de port, blanchissage à la chaux et louage de calèche | 243 | 0 18 9 |
| Juillet 8, do | ... | " la différence sur un dépôt à la Banque de Montréal | 244 | 0 0 4 |
| Août 29, do | ... | " le charriage d'un coffre de fer au nouveau bureau du Secrétaire | 244 | 0 0 11 |
| do do do | ... | " pour un carnet couvert en ivoire | 244 | 0 5 0 |
| do do do | ... | " pour annonces dans le Herald | 244 | 2 9 4 |
| do do do | ... | " pour pertes sur de l'argent effacé reçu par le ci-devant Secrétaire | 244 | 0 7 3 |
| do do do | ... | " autant demandé par le ci-devant Secrétaire pour louage de calèche | 244 | 0 10 0 |
| do do do | ... | " pour achat de sacs pour mettre la monnaie | 244 | 0 2 9 |
| do do do | ... | " aux témoins qui ont comparu dans la cause pour assaut sur un gardien de barrières | 244 | 0 8 0 |
| do do do | ... | " le compte de Casey, gardien de barrières, dans une cause pour assaut | 244 | 3 0 0 |
| do do do | ... | " à M. Sabrevois de Bleury, pour retenue dans la cause Bourbonnière | 244 | 5 0 0 |
| do do do | ... | " à D. Cameron, contrôleur des gardiens de barrières | 244 | 2 15 0 |
| do do do | ... | " pour louage de calèche et galons rouges pour l'Inspecteur des chemins | 288 | 0 1 8 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets des banques du Haut-Canada, et un petit livre d'entrée | 288 | 0 10 3 |
| do do do | ... | " à D. Steele, caisse pour les livres du Bureau | 307 | 2 5 0 |
| do do do | ... | " pour une paire de ciseaux | 307 | 0 2 3 |
| Septembre 7, do | ... | " à Lovell et Gibson, pour impressions | 312 | 10 14 9 |
| do do do | ... | " pour louage d'un cab et d'une calèche pour l'Inspecteur et les Syndics | 312 | 0 12 6 |
| do do do | ... | " à Graham, pour papeterie | 325 | 1 16 3 |
| do do do | ... | " à D. Cameron, son second compte comme contrôleur de collecteurs | 325 | 3 4 9 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets de banque du Haut-Canada | 433 | 0 0 5 |
| do do do | ... | " do do | 434 | 0 0 3 |
| do do do | ... | " pour louage d'une voiture pour les magistrats se rendant à Lachine assermenter les gardiens de barrières | 444 | 0 12 6 |
| Octobre 9, do | ... | " pour louage de calèche pour les syndics, pour affaires | 450 | 0 2 9 |
| do do do | ... | " pour louage de calèches pour les magistrats, pour aller faire prêter les sermens | 453 | 0 8 3 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada et pour de la ficelle | 454 | 0 0 10 |
| do do do | ... | " pour louage de cab pour les Syndics, l'Arbitre, le Magistrat et le Notaire, se rendant à la Pointe-aux-Trembles | 455 | 1 8 6 |
| Novembre 1, do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada | 462 | 0 0 2 |
| do do do | ... | " pour gomme arabique | 462 | 0 0 3 |
| do do do | ... | " à Whitlaw, pour réparation d'outils | 462 | 4 7 6 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada, et frais de port | 462 | 0 0 6 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada | 462 | 0 0 2 |
| do do do | ... | " pour avoir fait lire les annonces à la Pointe-Claire | 466 | 0 17 0 |
| do do do | ... | " pour cab pour un magistrat pour aller à la barrière St. Laurent | 466 | 0 1 3 |
| do do do | ... | " pour annonces dans le Transcript | 466 | 0 5 0 |
| do do do | ... | " do do | 466 | 0 5 5 |
| do do do | ... | " do do | 466 | 12 10 0 |
| Décembre 7, do | ... | " à Lovell, pour impressions | 450 | 0 5 6 |
| do do do | ... | " à Carter et Cie., pour 2 gallons d'huile | 453 | 0 17 6 |
| do do do | ... | " à Torrance et Cie., pour une rame de papier | 454 | 0 11 3 |
| do do do | ... | " à Steel, pour mesures de sleighs | 455 | 0 6 0 |
| do do do | ... | " au crieur-public à St. Laurent | 465 | 0 5 3 |
| do do do | ... | " pour 3 cabs pour le Syndic R. D. Handyside | 465 | 0 0 2 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada | 466 | 9 17 6 |
| do do do | ... | " à J. Somerville, son compte comme arbitre | 466 | 2 14 4 |
| do do do | ... | " pour annonces dans le Herald | 469 | 0 1 1 |
| do do do | ... | " pour balai de mil et almanac | 469 | 2 11 8 |
| do do do | ... | " à Sutherland et Barnet, forgerons | 470 | 0 0 8 |
| do do do | ... | " pour escompte sur les billets du Haut-Canada, et galons rouges | 470 | 6 1 2 |
| do do do | ... | " pour annonces dans la Minerve | 477 | 3 15 0 |
| do do do | ... | " à John N. Ogilvy, pour services | 478 | 8 14 1 |
| do do do | ... | " pour compte de cabs et calèches depuis le 1er. Juillet jusqu'à ce jour | 478 | 186 5 2 |
| <i>Avoir</i> | | | | 0 10 0 |
| Août 29, do | ... | Amendes reçues du Greffier de la Paix | | 0 10 0 |
| | | | £185 15 2 | |

Appendice (N.)

No. 4.—COMPTE D'INTÉRÊT.

Appendice (N.)

10 Janvier.

10 Janvier.

| | |
|---|------------|
| Montant de l'intérêt payé sur les Démentures pour les chemins— | £ s. d. |
| Le 5 Janvier, } voir l'intérêt porté aux pièces justificatives | 38 18 8 |
| " 5 Juillet, } | |
| " 1 Septembre, } | |
| Intérêt exigé par la Banque de Montréal, sur les deniers avancés à la commission depuis le 13 Mai, jusqu'au 31 Décembre, 1843 | £64 9 5 |
| Avoir. | |
| Intérêts payés par la Banque de Montréal sur les deniers déposés avant le 19 Mai, 1843 | 41 10 8 |
| | 22 18 9 |
| | £3871 18 5 |

No. 5.—DÉPENSES ENCOURUES pour le CHEMIN DE STE. CATHERINE, depuis le 31 Décembre 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|-----------|----------|--|-----------------------------------|-----------|
| Février | 18, 1843 | Argent payé à Regnier pour place de dépôt | 48 | 1 5 0 |
| Mai | 6, do | Gages depuis le 21 Avril, jusqu'au 4 courant | 139 | 1 0 0 |
| do | 20, do | do do 18 do | 161 | 1 12 6 |
| Juin | 24, do | do do 8 Juin | 205 | 2 9 4 |
| do | do | do do 22 do | 206 | 1 6 3 |
| Juillet | 19, do | Pour 1298 voyages et trois pieds de pierre concassée ls. 10d. contrat de M'Leish | Voir le compte de M'Leish No. 15. | 110 0 0 |
| do | do | Pour gages jusqu'au 6 courant | | |
| do | 20, do | do a cette date | 232 | 1 9 0 |
| do | do | do do | 247 | 2 19 0 |
| Août | 3, do | do do | 269 | 1 16 0 |
| do | 17, do | do do | 296 | 0 9 3 |
| Septembre | 15, do | do du 31 Août | 321 | 0 5 3 |
| Octobre | 2, do | do 2 semaines jusqu'au 28 Septembre | 352 | 3 16 3 |
| do | 14, do | do do 12 Octobre | 370 | 1 19 4 |
| Novembre | 1, do | A G. Smith pour dépôt de pierre | 391 | 0 15 0 |
| do | do | Pour gages jusqu'au 26 Octobre | 390 | 2 3 3 |
| do | 11, do | do 9 Novembre | 414 | 3 16 9 |
| Décembre | 7, do | do 30 do | 447 | 0 12 6 |
| do | 15, do | Pour charrier la pierre concassée | 458 | 3 14 8 |
| do | 31, do | Pour gages jusqu'au 28 Décembre | 474 | 5 16 7 |
| | | | | £156 5 11 |

No. 6.—DÉPENSES ENCOURUES pour le CHEMIN DU HAUT DE LACHINE, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|-----------|----------|--|------------------------|----------|
| Février | 11, 1843 | Pour gages | 42 | 2 0 3 |
| Mai | 6, do | do | 136 | 11 12 1 |
| do | 20, do | do | 163 | 13 13 2 |
| Juin | 27, do | do | 200 | 10 14 7 |
| do | do | do | 201 | 6 14 8 |
| do | 30, do | do | 223 | 4 19 9 |
| Juillet | 13, do | do | 239 | 4 1 3 |
| do | 27, do | do | 264 | 7 5 9 |
| Août | 3, do | do | 277 et 8 | 5 0 0 |
| do | do | Pour charrier du gravois et de la pierre | 274 et 5 | 5 15 3 |
| do | do | A M'Rae pour charrier de la pierre | 284 | 0 18 0 |
| Septembre | 7, do | Pour salaires | 301 | 4 8 0 |
| do | 15, do | A Gamelin, pour un garde-de-corps, à la côte des Tanneries | 306 | 7 0 0 |
| do | 20, do | Pour gages | 314 | |
| do | do | A Gauclan, entièrement pour un garde-de-corps | 322 | 7 14 3 |
| do | do | do | 326 | |
| do | 28, do | A Carmichael, pour de la pierre concassée | 331 | 7 3 3 |
| do | do | do | 59 | |
| do | do | Pour charrier du gravois et de la pierre | 66 | 31 10 0 |
| do | do | do | 343 | |
| do | do | do | 241 | 10 16 4 |
| do | do | do | 291 | |
| Octobre | 2, do | Pour gages | 318 | 6 11 4 |
| do | 9, do | do | 347 | |
| do | 21, do | do | 357 | 6 12 6 |
| do | do | do | 372 | |
| Novembre | 1, do | do | 383 | 13 5 4 |
| do | 11, do | do | 403 | |
| do | do | A E. Desève, pour nettoyer un cours d'eau | 404 | 9 3 1 |
| do | 29, do | Pour gages | 404 | |
| do | do | A Gamelin, pour une clôture | 424 | 2 0 2 |
| do | do | do | 429 | |
| Décembre | 15, do | Pour gages | 429 | 0 11 0 |
| do | 27, do | do | 452 | |
| do | 31, do | do | 464 | 4 18 6 |
| do | do | do | 467 | |
| | | | | £197 1 7 |

Appendice (N.)

No. 7.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

Appendice (N.)

10 Janvier.

10 Janvier.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------|----------|---|-----------------------|-----------|
| Avril | 29, 1843 | Pour gages | 126 | 2 13 6 |
| Mai | 13, do | do | 153 | 1 10 0 |
| do | 27, do | do | 171 | 3 0 0 |
| Juin | 24, do | do | 198 et 9 | 1 11 7 |
| do | 30, do | do | 224 | 0 13 9 |
| Juillet | 13, do | do | 237 | 1 13 0 |
| do | 27, do | do | 260 | 1 4 9 |
| do | do do | Pour huile et clous pour les barrières | ... | 0 2 2 |
| do | do do | do des balustrades pour réparer les barrières | ... | 0 5 0 |
| do | do do | Pour gages | 282 | 1 16 2 |
| do | 24, do | do | 300 | 1 13 0 |
| Septembre | 7, do | do | 327 | 0 8 3 |
| do | 21, do | do | 348 | 0 11 0 |
| Octobre | 5, do | do | 356 | 1 0 7 |
| do | 20, do | do | 384 | 1 4 9 |
| Novembre | 2, do | do | 407 | 1 10 3 |
| do | 16, do | do | 426 | 0 13 9 |
| do | 30, do | do | 440 | 0 5 6 |
| | | | | £ 21 17 0 |

No. 8.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN de QUÉBEC, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------|----------|--|---------------------------------|-----------|
| Janvier | 19, 1843 | Argent payé pour compensation | 9 | 8 5 0 |
| do | 28, do | do à John Drummond | 20 | 10 0 0 |
| Avril | 6, do | do à John Mustard, pour un garde-de-corps | 91 | 1 5 0 |
| Mai | 8, do | Pour gages jusqu'au 4 Mai | 137 | 8 7 6 |
| do | 20, do | do 18 do | 164 | 2 0 6 |
| do | 27, do | do 25 do | 174 | 1 4 6 |
| do | 31, do | James Robb pour des poteaux | 179 | 0 6 3 |
| do | do do | James Jackson, pour divers | 148 | 3 8 8 |
| do | do do | F. Macnamee, balance de compte (partie) | 105 | 17 11 9 |
| Juin | 24, do | William Kerr, pour des égouts | 186 | 2 4 6 |
| do | do do | Pour gages jusqu'au 8 Juin | 187 | 1 14 1 |
| do | do do | H. M. Gilbert, expert de la commission | 188 | 0 15 0 |
| do | do do | William Kerr, pour des égouts près de la barrière | 189 | 2 13 9 |
| do | do do | Les gages pour le quai | 190 | 4 19 0 |
| do | do do | do le chemin..... | 191 | 1 13 0 |
| do | do do | Henry Richard, pour réparer les dommages causés au quai par la glace | 216 | 3 0 0 |
| Juillet | 8, do | Pour 946 voyages de pierre cassée, à M'Intosh | } Voir le compte de M'Intosh. } | 94 12 0 |
| do | do do | Pour gages jusqu'au 6 courant | 229 | 1 14 3 |
| do | 21, do | do 21 do | 252 | 3 19 0 |
| do | do do | do 3 Août | 272 | 1 13 0 |
| do | do do | do 17 do | 289 | 2 12 11 |
| Septembre | 7, do | Starke, pour les billets de barrières | 303 | 1 0 0 |
| do | 15, do | Pour gages, jusqu'au 31 Août | 311 | 2 1 0 |
| do | 28, do | John Hautson, pour du bois de construction | 271 | 18 9 5 |
| Octobre | 9, do | Dorion, pour un relevé et une carte | 355 | 4 13 0 |
| do | do do | Pour gages jusqu'au 28 Septembre | 362 | 0 16 6 |
| Novembre | 1, do | do 19 Octobre | 385 | 1 17 3 |
| do | 11, do | do 6 Novembre | 405 | 2 13 5 |
| Décembre | 15, do | do 1 Décembre | 451 | 1 13 0 |
| do | 21, do | Jos. M'Nider, pour dommages occasionnés sur son emplacement et partie du terrain. | 459 | 36 0 0 |
| | | | | £ 243 3 3 |

No. 9.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN de MADRIERS, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------|---------|--|-----------------------|-----------|
| Février | 4, 1843 | Carter et Cowan | 34 | 1 11 1 |
| Mai | 6, do | Pour gages, jusqu'au 4 Mai | 138 | 7 18 2 |
| do | 20, do | do 18 do | 165 | 12 19 9 |
| do | do do | C. Colburn | 168 | 8 5 9 |
| do | do do | John Mustard | 167 | 6 1 3 |
| do | 31, do | Pour gages jusqu'au 25 Mai | 181 | 5 15 10 |
| Juin | 24, do | do 8 Juin | 192 | 13 4 1 |
| do | do do | do 22 do | 193 | 7 1 1 |
| do | do do | do 3 Août | 265 | 2 4 6 |
| do | do do | John Daly, pour guet | 266 | 5 1 9 |
| do | do do | Foley, pour avoir plâtré la maison de péages | 276 | 6 19 9 |
| do | do do | Liste de paiemens faits pour ouvrages de charpentier | 279 | 10 13 4 |
| do | do do | Pour gages, jusqu'au 17 Août | 280 | 25 15 9 |
| Septembre | 7, do | do 31 do | 305 | 39 1 4 |
| do | 15, do | do 9 Septembre | 315 | 21 9 2 |
| do | do do | Joseph Ross, pour du bois de pin | 324 | 0 18 4 |
| do | 20, do | John Mustard, son compte | 335 | 8 18 7 |
| do | 28, do | Pour gages, jusqu'au 21 Septembre | 338 | 5 15 9 |
| Octobre | 9, do | do 5 Octobre | 361 | 4 10 10 |
| do | 21, do | do 19 do | 373 | 3 15 0 |
| Novembre | 6, do | Compensation pour une terre à la Pointe aux Trembles | 423 | 119 2 7 |
| do | 11, do | Pour gages jusqu'au 4 Novembre..... | 411 | 3 1 6 |
| do | do do | J. Ferguson, forgeron | 412 | 0 5 9 |
| do | 29, do | J. E. Campbell, comme artiste | 430 | 3 10 0 |
| Décembre | 30, do | Liste des paiemens jusqu'au 1 courant | 472 | 2 1 9 |
| | | | | £ 327 2 8 |

Appendice (N.)

No. 10.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN VICTORIA, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

Appendice (N.)

10 Janvier.

10 Janvier.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------|----------|--|-----------------------|-----------|
| Avril | 29, 1843 | Pour gages | 128 | 6 16 3 |
| Mai | 6, do | do | 135 | 10 6 5 |
| do | 20, do | do | 162 | 1 18 9 |
| do | 27, do | do | 170 | 0 5 3 |
| Juin | 24, do | do | 203 | 0 10 6 |
| do | do do | do | 204 | 1 16 9 |
| Juillet | 16, do | M ^r Leish, pour 531 11-15 voyages de pierre cassée..... | Voir son compte. | 53 6 6 |
| Août | 1, do | Pour faire des égouts | 297 | 29 7 1 |
| do | do do | Pour gages | 331 | 1 11 6 |
| do | do do | do | 248 | 2 5 0 |
| do | 3, do | do | 263 | 1 11 6 |
| do | 27, do | do | 295 | 2 13 6 |
| do | 31, do | do | 319 | 3 10 0 |
| Septembre | 14, do | do | 332 | 11 12 10 |
| do | 28, do | Pour enlever la maison de péages | 340 | 5 0 0 |
| do | do do | Le compte de Rutherford, pour de la pierre | 341 | 5 8 1 |
| do | do do | Pour faire un égout | 342 | 3 17 0 |
| do | do do | Pour gages | 365 | 5 7 6 |
| Octobre | 12, do | do | 371 | 7 16 0 |
| do | 26, do | do | 391 | 2 15 6 |
| Novembre | 9, do | do | 415 | 0 11 0 |
| do | 30, do | do | 448 | 2 15 9 |
| | | | | £ 161 2 8 |

No. 11.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN ST. ANTOINE ET ST. LUC, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------|----------|--|-----------------------|-----------|
| Mars | 15, 1843 | J. Ross, pour divers | 63 | 1 15 2 |
| Mai | 27, do | Pour gages jusqu'au 25 | 173 | 1 7 0 |
| Juin | 24, do | do 15 | 214 | 1 10 0 |
| do | do do | Paterson, pour avoir couvert la maison de péages | 215 | 4 0 0 |
| do | 30, do | Pour gages jusqu'au 29 courant | 125 | 1 10 6 |
| do | do do | Donaldson | 226 | 5 6 11 |
| Août | 2, do | R. Paterson | 257 | 2 5 0 |
| do | 11, do | W. Clough | 258 | 2 17 6 |
| do | do do | Pour gages jusqu'au 27 Juillet | 263 | 0 5 6 |
| Septembre | 7, do | do 24 Août | 302 | 0 7 6 |
| do | do do | Macrae, pour charrier de la pierre cassée | 309 | 2 4 11 |
| do | do do | Macdonald, do do | 310 | 2 3 0 |
| do | 28, do | Pour gages jusqu'au 21 courant | 337 | 7 13 9 |
| do | do do | Pour gages jusqu'au 21 courant (second compte) | 329 | 6 5 0 |
| do | do do | Pour gages payés jusqu'au 24 courant | 378 | 0 8 6 |
| Novembre | 2, do | Pour gages jusqu'à cette date | 406 | 0 18 1 |
| do | 6, do | do | 425 | 0 15 6 |
| do | 25, do | do | 441 | 0 7 9 |
| Décembre | 7, do | William Snowden pour avoir fait un fossé | 445 | 2 10 0 |
| | | | | £ 44 11 7 |

RECAPITULATION.

| | £ s. d. |
|-------------------------------------|------------|
| Chemin d'en haut de Lachine | 197 1 7 |
| Chemin de Québec..... | 243 3 3 |
| Chemin Ste. Catherine | 156 5 11 |
| Chemin d'en bas de Lachine | 21 17 0 |
| Chemin de madriers | 327 2 8 |
| Chemin Victoria | 161 2 8 |
| Chemin St. Antoine et St. Luc | 44 11 7 |
| Chemin de l'Abord-a-Plouffe | 429 10 11 |
| Chemin St. Laurent | 306 9 1 |
| | £ 1887 4 8 |

No. 12.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN DE L'ABORD-A-PLOUFFE, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificatives | £ s. d. |
|-----------------------------|----------|---|---|-----------|
| Janvier | 21, 1843 | Payé a Pesant, pour du métal | 13 | 3 15 6 |
| Mars | 25, do | do St. Ruisin do | 79 | 0 15 0 |
| Avril | 29, do | Gages depuis le 14 jusqu'au 27 | 127 | 4 8 6 |
| Mai | 6, do | John Bon, pour travail de voiture..... | 144 | 1 0 0 |
| do | 13, do | Gages jusqu'au 11 du courant | 155 | 7 8 0 |
| do | 27, do | do 25 do | 172 | 3 4 4 |
| Juin | 24, do | do 1 Juin | 194 | 1 7 6 |
| do | do do | do 15 do | 195 | 3 9 6 |
| do | do do | A. Neil pour travail | 196 | 0 6 10 |
| do | do do | Drake et Gibbon, pour 6 toise de pierre | 197 | 1 10 0 |
| do | 30, do | Pour gages | 222 | 3 3 3 |
| Juillet | 8, do | Pour 279-1 14-15 voyages de pierre cassée | Voir le compte de M ^r Leish. | 302 15 8 |
| Porté en l'autre part | | | | £ 333 3 7 |

Appendice (N.)

Appendice (N.)

No. 12.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN DE L'ABORD-À-PLOUFFE etc., (Continué.)

| | | | Montant de l'autre part | | Pièces justificative. | £ s. d. |
|-----------|-----|------|--|--|-----------------------|------------|
| | | | | | | 333 3 7 |
| Août | 29, | 1843 | Pour gages jusqu'au 13 Juillet | | 238 | 3 6 0 |
| do | do | do | do do 27 do | | 249 | 4 9 0 |
| do | do | do | Pour charrier de la pierre cassée | | 267 | 2 9 0 |
| do | do | do | Pour gages jusqu'au 10 Août | | 273 | 3 11 0 |
| do | do | do | Décary pour un terrain suivant acte de vente | | 285 | 6 15 0 |
| do | do | do | Decelles, Notaire, pour avoir fait l'acte | | 286 | 0 7 6 |
| do | do | do | Pour gages jusqu'au 24 Août | | 290 | 5 3 0 |
| do | do | do | Carsons, pour charrier de la pierre | | 329 | 0 17 8 |
| Septembre | 20 | do | Pour gages jusqu'au 7 Septembre | | 336 | 4 9 10 |
| do | do | do | do do 5 Octobre | | 359 | 8 9 0 |
| Octobre | 9, | do | do do 20 do | | 380 | 3 6 0 |
| Novembre | 1, | do | Pour réparer une brouette | | | 0 2 6 |
| do | do | do | Pour gages jusqu'au 2 du courant | | 409 | 5 17 2 |
| do | 11, | do | do do 16 do | | 418 | 0 18 5 |
| do | 23, | do | do do do | | 427 | 1 14 3 |
| do | 29, | do | do do do | | 435 | 41 0 6 |
| do | do | do | Pour de la pierre cassée et non cassée | | 442 | 2 19 2 |
| Décembre | 7 | do | Pour gages jusqu'au 30 Novembre | | 460 | 0 12 4 |
| do | 21, | do | do do 14 Décembre | | | |
| | | | | | | £429 10 11 |

No. 13.—DÉPENSES encourues pour le CHEMIN SAINT-LAURENT, depuis le 31 Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1843.

| | | | Pièces justificative. | | £ s. d. | |
|-----------|-----|------|--|-----|--------------------------------------|----------|
| Janvier | 14, | 1843 | Payé pour clôture | 5 | 0 12 0 | |
| Avril | 29, | do | Pour gages depuis le 14 jusqu'au 27 | 125 | 8 13 9 | |
| May | 13, | do | do 2 semaines jusqu'au 11 du courant | 154 | 6 18 1 | |
| do | 27, | do | do do do 25 do | 169 | 6 16 6 | |
| Juin | 24, | do | do do do 8 Juin | 207 | 4 16 0 | |
| do | do | do | do do do 22 do | 208 | 5 14 6 | |
| Juillet | 19, | do | Pour 1825 2-15 voyages de pierre cassée à 1s. 10d., payé à M'Leish suivant contrat | | Voir le compte de M'Leish. } 167 6 0 | |
| do | do | do | Pour gages jusqu'au 6 Juillet | 233 | 5 9 6 | |
| do | 20, | do | do do 20 do | 246 | 6 1 0 | |
| Août | 3, | do | do do cette date | 270 | 12 1 3 | |
| do | 17, | do | do do do | 294 | 7 8 7 | |
| do | 31, | do | do do do | 320 | 6 2 9 | |
| Septembre | 20, | do | do do 14 courant | 333 | 3 19 8 | |
| Octobre | 2, | do | do do 28 Septembre | 351 | 3 7 6 | |
| do | 9, | do | Mangan, pour deux dépôts de pierre | 363 | 1 0 0 | |
| do | 14, | do | Pour gages jusqu'au 12 Octobre | 369 | 1 12 6 | |
| do | 21, | do | do do do (second compte) | 376 | 2 15 6 | |
| Novembre | 1, | do | do do 26 do | 392 | 10 17 9 | |
| do | 11, | do | do do 11 du courant | 413 | 5 2 10 | |
| do | do | do | Pour 323 voyages de pierre cassée | | Voir le compte de M'Leish. } 28 11 6 | |
| do | 23, | do | Pour gages jusqu'au 16 Novembre | 420 | 1 3 0 | |
| Décembre | 7, | do | do do 30 do | 449 | 4 16 11 | |
| do | 14, | do | do do 14 Décembre | 462 | 5 2 0 | |
| | | | | | | £306 9 1 |

No. 14.—ALEXANDER M'INTOSH en compte avec la COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

| | | | Doit | | Pièces justificative. | £ s. d. |
|-----------|-----|------|---|--|-----------------------|----------|
| Janvier | 9, | 1843 | Argent à lui payé | | 16 | 6 0 0 |
| do | 31, | do | do à Dezery | | 23 | 1 17 6 |
| Février | 4, | do | do à lui payé | | 31 | 12 10 0 |
| do | 18, | do | do do | | 45 | 6 0 0 |
| do | 18, | do | do do | | 55 | 20 0 0 |
| Mars | 11, | do | do do | | 75 | 32 0 0 |
| do | 25, | do | do do | | 108 | 10 0 0 |
| Avril | 22, | do | do do | | 168 | 35 15 0 |
| Mai, | 27, | do | do do | | 250 | 8 5 0 |
| Août | 29, | do | do do | | 292 | 24 17 0 |
| do | do | do | do do | | 297 | 29 7 1 |
| do | do | do | do do | | 298 | 14 12 0 |
| do | do | do | do do | | 344 | 20 0 0 |
| Septembre | 28 | do | do do | | | |
| | | | | | | £221 3 7 |
| | | | Avoir. | | | |
| Juin | 30, | 1843 | Montant du crédit de J. Sutherland, transporté dans ce compte | | £97 4 6 | |
| Juillet | 8, | do | Pour 946 voyages de pierre cassée | | 25 13 0 | |
| Août | 29, | do | Pour des égouts dans le chemin Victoria | | 29 7 1 | |
| | | | | | | £221 3 7 |

Appendice (N.)

No. 15.—JOHN R. M-LEISH en compte avec la COMMISSION DES CHEMINS A BARRIERES DE MONTREAL.

Appendice (N.)

10 Janvier.

10 Janvier.

| | | <i>Doit</i> | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|--------------|------------|--|-------------------------|------------------------|----------|
| Décembre | 31, 1842.. | Montant à lui payé suivant bilan, ce jour | | | 62 10 0 |
| Janvier | 14, 1843.. | Pour labourer la neige dans une partie du chemin, partie de | | 1 | 0 5 0 |
| Février | 4, do .. | Argent payé à compte | | 30 | 24 10 0 |
| do | 18, do .. | do | do | 44 | 60 0 0 |
| Mars | 11, do .. | do | do | 56 | 14 0 0 |
| do | 18, do .. | do | do | 67 | 5 0 0 |
| do | 25, do .. | do | do | 74 | 20 0 0 |
| Avril | 1, do .. | do | do | 99 | 10 0 0 |
| do | 22, do .. | do | do | 107 | 9 6 0 |
| do | 29, do .. | do | do | 124 | 40 0 0 |
| Mai | 6, do .. | do | do | 140 | 10 0 0 |
| do | 13, do .. | do | do | 150 | 30 0 0 |
| do | 20, do .. | do | do | 160 | 17 10 0 |
| do | 31, do .. | do | do | 175 | 12 10 0 |
| Juin | 24, do .. | do | do | 209 | 33 0 0 |
| Août | 29, do .. | do | en différens tems | 253 | 79 17 3 |
| do | do .. | do | do | | 26 19 6 |
| Septembre | 28, do .. | do | do | | 32 10 0 |
| do | do .. | do | do | 417 | 59 8 11 |
| do | do .. | do | do | | 103 10 6 |
| Novembre | 23, do .. | Pour 223 voyages de pierre cassée à 1s. 10d. £29 12 2 | | | 435 |
| do | do .. | Déduction pour avoir été mal cassée £1 0 8 | | 25 0 6 | |
| do | do .. | Pour autant payé en trop, ci-devant 3 9 0 | | 16 0 0 | |
| do | 29, do .. | Pour 286 voyages de pierre cassée, chemin de l'Abord-à-Plouffe 4 9 8 | | } | £717 0 2 |
| | | Pour 64 toise de pierre non cassée do | | | |
| <i>Avoir</i> | | | | | |
| Mai | 31, 1843.. | Par le chemin d'hiver du Saint-Laurent, suivant contrat | | £ 5 0 0 | |
| do | do .. | do 6500 voyages de pierre cassée, suivant contrat | | 642 8 2 | |
| Novembre | 11, do .. | do 323 voyages de pierre cassée | | 28 11 6 | |
| do | 29, do .. | do 286 do do do | | 41 0 6 | £717 0 2 |
| | | do 64 toises de pierre non cassée } | | | |

No. 16.—CHEMINS D'HIVER.

| | | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---|---------|------------|---|----------------------------|----------|
| Chemin Victoria... | Mars | 25, 1843.. | Pour gages depuis le 22 jusqu'au 24 courant | 73 | 4 10 0 |
| | Avril | 1, do .. | do do 27 do 31 dernier | 85 | 2 10 6 |
| | do | 8, do .. | do do 6 courant | 95 | 3 12 6 |
| | do | 15, do .. | do do 7 do 15 do | 102 | 2 15 0 |
| | do | 22, do .. | do do 15 do 19 do | 113 | 1 13 0 |
| | | | | | £15 1 0 |
| Chemin du Pavillon et des Tanneries | Avril | 22, do .. | à Amable Paré | 118 | 3 0 0 |
| | do | 29, do .. | à Daniel Hadley | 119 | 5 0 0 |
| | Mai | 6, do .. | do do | 147 | 7 0 0 |
| | | | | | £15 0 0 |
| Chemin Sainte-Catherine... | Janvier | 14, do .. | Pour gages, partie de | 1 | 1 5 0 |
| | Avril | 1, do .. | do depuis le 27 jusqu'au 31 dernier | 85 | 2 10 6 |
| | do | 8, do .. | do do 8 courant | 97 | 2 17 6 |
| | do | 15, do .. | do do 7 do 15 do | 100 | 2 4 7 |
| | do | 20, do .. | à R. Patterson, en différens tems suivant les pièces justificatives | 1 14 57 90 123 | 9 14 0 |
| | | | | | £18 11 7 |
| Chemin Saint-Antoine et Saint-Luc | Janvier | 24, do .. | Pour gages | 4 | 12 13 9½ |
| | Avril | 29, do .. | do | 133 | 31 16 10 |
| | | | | | £44 10 7 |

Appendice (N.)

N° 16.—CHEMINS D'HIVER.—(Continué.)

Appendice (N.)

10 Janvier.

10 Janvier.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---------------------------|-------------------------------|---|------------------------|----------|
| Chemin de St. Laurent.... | Janvier 14, 1843 | Pour gages, partie de | 5 | 2 7 6 |
| | " 21, " | " | 12 | 0 5 6 |
| | Mars 11, " | " | 51 | 1 5 0 |
| | " 25, " | " | 71 | 1 1 6 |
| | " " " | " | 72 | 4 10 0 |
| | " " " | " | 76 | 6 10 6 |
| | " " " | " | 81 | 9 14 6 |
| | Avril 1, " | " | 85 | 1 12 1 |
| | " 8, " | " | 96 | 7 5 9 |
| | " 15, " | " | 101 | 2 7 6 |
| | " 22, " | " | 114 | 5 5 0 |
| | Mai 31, " | William Muir | 98 | 5 0 0 |
| | " " " | " | 157 | 1 10 0 |
| | " " " | J. R. McLeish (voir son compte pour les pièces justificatives) | | 5 0 0 |
| " " " | Le compte de Alexander Hannah | 33 | 0 5 0 | |
| " " " | " | 80 | 1 5 0 | |
| " " " | " | 120 | 5 0 0 | |
| " " " | " | 146 | 0 6 3 | |
| " " " | Henry Mangan | 122 | 5 0 0 | |
| | | | | £65 11 1 |
| L'Abord-à-Plouffe | Janvier 14, 1843 | Pour gages | 7 | 1 0 0 |
| | " " " | " | 8 | 1 7 9 |
| | Avril 22, " | " | 111 | 12 0 0 |
| | " " " | Olivier Crevier, pour ouvrages, tel qu'il appert aux pièces justificatives | 19 | 22 2 6 |
| | " " " | | 37 | |
| | | 58 | | |
| | | 89 | | |
| | | 110 | | |
| | | | | £36 10 3 |
| Chemin de Québec | Janvier 14, 1843 | Pour gages | 3 | 10 9 0 |
| | " 21, " | " | 6 | 2 1 0 |
| | " 31, " | " | 11 | 5 19 0 |
| | Février 11, " | " | 25 | 1 16 0 |
| | " " " | John Mustard, pour des charrues | 39 | 3 10 6 |
| | " " " | " | 26 | 1 5 0 |
| | Mars 11, " | Pour gages | 49 | 5 18 6 |
| | " " " | " | 50 | 4 10 6 |
| | " 25, " | Dowling, pour travail | 77 | 2 0 0 |
| | " " " | Pour gages | 78 | 5 3 0 |
| | Avril 1, " | " | 84 | 4 18 0 |
| | " " " | " pour avoir fait des clôtures | 129 | 1 13 1 |
| | " " " | " | 130 | 24 6 9 |
| " " " | " | 132 | 21 9 6 | |
| | | | | £94 19 4 |
| Chemin du Haut de Lachine | Avril 22, 1843 | Pour gages | 113 | 11 16 2 |
| | Janvier 31, " | R. Brodie, suivant contrat £30 0 0 Moins le montant porté en 1842, et mis à son crédit, tel qu'il appert par la balance 18 5 9 | | |
| | | | 22 | 1 15 0 |
| | Mai 6, " | R. Brodie | 142 | 15 0 0 |
| | Juin 24, " | " | 184 | 7 0 0 |
| Novembre 1, " | " | 395 | 10 0 0 | |
| | | | | £45 11 2 |
| Chemin de Lachine | Décembre 21, 1843. | C. Penner | 461 | £3 15 0 |
| | Décembre 15, 1843. | Keely, pour des charrues à neige | 457 | £3 10 0 |

RÉCAPITULATION.

| | £ s. d. |
|----------------------------------|-----------|
| Chemin d'hiver de Victoria | 15 1 0 |
| " " du Pavillon et des Tanneries | 15 0 0 |
| " " de Ste. Catherine | 18 11 7 |
| " " de St. Antoine et St. Luc | 44 10 7 |
| " " de St. Laurent | 65 11 1 |
| " " de l'Abord-à-Plouffe | 36 10 3 |
| " " de Québec | 94 19 4 |
| " " du Haut de Lachine | 45 11 2 |
| " " du Bas de Lachine | 3 15 0 |
| Charrues à neige | 3 10 0 |
| | £ 343 0 0 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

N° 17.—RÉCAPITULATION des DÉPENSES encourues pour les CHEMINS d'ÉTÉ et d'HIVER par la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1843.

Appendice
(N.)
10 Janvier.

| | | Été | Hiver | £ s. d. | £ s. d. |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-----------|-----------|
| Chemin du Haut de Lachine | | | | 197 1 7 | 242 12 9 |
| do do | | | | 45 11 2 | |
| Chemin de Québec | | | | 243 3 3 | 665 5 3 |
| Chemin de madriers | | | | 327 2 8 | |
| | | | | 94 19 4 | |
| Chemin de Ste. Catherine | | | | 156 5 11 | 174 17 6 |
| do do | | | | 18 11 7 | |
| Chemin du Bas de Lachine | | | | 21 17 0 | 25 12 0 |
| do do | | | | 3 15 0 | |
| Chemin de Victoria | | | | 161 2 8 | 176 3 8 |
| do do | | | | 15 1 0 | |
| Chemin de St. Antoine et St. Luc | | | | 44 11 7 | 89 2 2 |
| do do do | | | | 44 10 7 | |
| Chemin de l'Abord-à-Plouffe | | | | 429 10 11 | 466 1 2 |
| do do | | | | 36 10 3 | |
| Chemin du St. Laurent | | | | 306 9 1 | 372 0 2 |
| do do | | | | 65 11 1 | |
| Chemin du Pavillon et des Tanneries | | | | | 15 0 0 |
| do do do | | | | | |
| Charrues à neige | | | | | 2226 14 8 |
| | | | | | 3 10 0 |
| | | | | | £2230 4 8 |

N° 18.—PIÈCES JUSTIFICATIVES des SALAIRES des GARDIENS de BARRIÈRES. Voir le compte général des péages.

| | | |
|---|-------|--|
| M. Murphy, barrière de St. Laurent | | Nos. 46, 87, 109, 159, 240, 293, 316, 364, 401, 446. |
| John McDonald, barrière de Québec | | " 93, 217, 287, 374, 462½. |
| James Quinn, barrière du Haut de Lachine | | " 47, 54, 103, 141, 202, 230, 262, 299, 358, 396, 439. |
| P. Fitzpatrick, barrière de la Côte des Neiges | | " 60, 152, 281, 398, 471. |
| George Grant, barrière de Victoria | | " 94, 235, 346, 349, 353, 354, 394, 431. |
| Thomas Henderson, et William Donaldson, barrières de Lachine et St. Antoine | | } Montant payé en trop l'année dernière et déduit £16 17s. 6d. |
| Joseph Simmons, barrière du Bas de Lachine | | Nos. 53, 116, 143, 158, 177, 210, 242, 245, 21, 29, 218, 255, 330, 400, 475. |
| Peter Casey, barrière de la Longue-Pointe | | " 28, 64, 176, 213, 228, 256, 283, 304, 350, 397, 443. |
| | | " 220, 261, 308, 313, 360, 410, 428. |

Les pièces justificatives ci-dessous sont pour l'érection de la maison de péages sur le chemin Victoria, N° 368. 382. 386, 399, 408, 419, 428. Coût total £116 5s. 0d.

On trouvera parmi ces pièces justificatives, celles des paiemens faits en total ou en partie des dettes de la Commission, tel qu'il appert au bilan du 31 Décembre, 1842.

N° 19.—COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL.—COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, pour l'année 1843.

| | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
|-------------------------|---|-----------|-----------|-----------|
| Barrière de St. Laurent | Montant des péages prélevés en 1843 | | 1846 17 6 | |
| | <i>Moins—</i> | | | |
| | Le salaire du gardien des barrières, tel qu'il appert aux pièces justificatives et au bilan | 75 0 0 | | |
| | Les barrières de réserve—payé aux gardiens pendant l'hiver de 42 et 43—tel qu'il appert aux pièces justificatives 117 | 12 8 0 | | |
| | Pour avoir creusé un puit près de la maison de péages—suivant les pièces justificatives 389 | 7 16 3 | | |
| | La Compagnie du chemin St. Michel, pour une moitié de la part de la Compagnie dans les deniers prélevés à la barrière St. Michel—partie des pièces justificatives 463 | 6 8 7 | | |
| | | 101 12 10 | | |
| | Péages dus par le Dr. Beaubien, tel qu'il appert à son bilan | 7 1 0 | | |
| | | | 94 11 10 | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | | | £1752 5 8 |

Appendice (N.)

No. 19.—COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES ETC.—(Continué.)

Appendice (N.)

| | Montant de l'autre part | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
|------------------------------------|--|---------|-----------|-------------|
| 10 Janvier. Barrière de Québec ... | Montant des péages prélevés en 1843 | ... | 1058 16 7 | 1752 5 8 |
| | <i>A déduire—</i> | | | |
| | Le salaire du gardien de barrière, tel qu'il appert aux pièces justificatives et au bilan | 75 0 0 | | |
| | Le coût d'une maison de péages au crédit de Forsyth | 90 0 0 | | |
| | | | 165 0 0 | 893 16 7 |
| Barrière du Haut de Lachine | Montant des péages prélevés en 1843 | ... | 1250 1 2 | |
| | <i>A déduire—</i> | | | |
| | Le salaire du gardien de barrière, tel qu'il appert aux pièces justificatives et au bilan | 75 0 0 | | |
| | Payé à Thomas M'Laughlin, tel qu'il appert aux pièces justificatives No. 104 | 3 0 0 | | |
| | | | 78 0 0 | 1172 1 2 |
| Barrière de la Côte des Neiges ... | <i>A déduire—</i> | | 932 6 10 | |
| | Le salaire du gardien de barrière, tel qu'il appert aux pièces justificatives | 60 0 0 | | |
| | Pour autant additionné deux fois par erreur, en Novembre, 1842 | 10 19 7 | | |
| | Pour chandelles et ficelles, en différens tems | 0 15 2 | | |
| | | | 71 14 9 | 860 12 1 |
| Barrière de Lachine ... | <i>A déduire—</i> | | 474 19 10 | |
| | Le salaire du gardien de barrière | 55 5 7 | | |
| | Pour huile en différens tems | 0 11 6 | | |
| | Le compte des lampes et du fer, tel qu'il appert aux pièces justificatives 421 | 1 14 0 | | |
| | | | 57 11 1 | 417 8 9 |
| Barrière de St. Antoine ... | <i>A déduire—</i> | | 117 4 10 | |
| | Le salaire du gardien de barrière | | 41 5 0 | 75 19 10 |
| Barrière du Bas de Lachine | <i>A déduire—</i> | | 239 18 2 | |
| | Le salaire du gardien de barrière, tel qu'il appert aux pièces justificatives et au bilan | 50 0 0 | | |
| | Pour réparations faites à une barrière, pièces justificatives 282½ | 0 10 0 | | |
| | Pour réparations faites à une lampe | 0 0 8 | | |
| | Tableau des péages pour l'hiver, partie des pièces justificatives 416 | 0 18 10 | | |
| | Huile pour la barrière en divers tems | 0 10 1 | | |
| | | | 51 19 7 | 187 19 7 |
| Barrière Victoria ... | <i>A déduire—</i> | | 221 13 11 | |
| | Le salaire du gardien de barrière, tel qu'il appert aux pièces justificatives et au bilan | 60 0 0 | | |
| | Le coût d'une maison de péages, tel qu'il appert aux pièces justificatives | 116 5 0 | | |
| | 3 gallons d'huile en différens tems | 0 12 0 | | |
| | Divers pour les lampes, tel qu'il appert aux pièces justificatives 421 | 1 8 0 | | |
| | La moitié des péages due à la Compagnie de St. Michel, prélevés par la commission, tel qu'il appert à partie des pièces justificatives 463 | 6 8 7 | | |
| | | | 184 13 7 | 37 0 4 |
| Compagnie du chemin St. Michel ... | Reçu de John Dods, Ecr. Président de la Compagnie du chemin, la part revenant à la Commission dans les péages prélevés jusqu'au 3 Septembre, époque où expiraient les engagements pris pour percevoir conjointement les péages | | 135 13 3 | |
| | Reçu de do. la valeur d'une maison de péages | | 12 10 0 | 148 3 3 |
| Barrière de la Longue-Pointe | <i>A déduire—</i> | | 298 19 0 | |
| | Payé à Beaubien pour transporter la maison de péages, tel qu'il appert aux pièces justificatives 185 | 3 5 0 | | |
| | Pour travail et matériaux 219 | 5 2 10 | | |
| | Pour ouvrages de charpentier, etc. 234 | 7 15 5 | | |
| | Le compte de Jackson, pour des clous, 367 | 0 6 6 | | |
| | Moss, pour avoir imprimé le tarif des péages, 377 | 4 9 0 | | |
| | Le compte de Casey, 388 | 0 17 6 | | |
| | Le tarif des péages d'hiver, partie de 416 | 0 18 10 | | |
| | Speirs, pour des lampes et du fer, partie de 421 | 1 8 0 | | |
| | Le compte de Desrochers, 432 | 2 15 6 | | |
| | Pour huile 10s. transport de la planche des tarifs jusqu'à la barrière 2s. 6d. | 0 12 6 | | |
| | Un paquet de bardeau, pour la maison de péages | 0 3 4 | | |
| | Le salaire du gardien de la barrière, depuis le 1 Juin jusqu'au 31 Décembre, (pour les pièces justificatives, voir la liste et le bilan | 35 0 0 | | |
| | | | 62 14 5 | 236 4 7 |
| | Produit net des péages pour 1843 | | | 25781 10 10 |

No. 20.—RÉCAPITULATION indiquant l'EXCÉDANT des DÉPENSES sur le REVENU NET des PÉAGES, pour l'année 1843.

| | £ s. d. | £ s. d. |
|---|-----------|------------|
| Compte des chemins, tel qu'il appert à l'état | 1887 4 8 | |
| Dépenses | 403 3 9 | |
| Menus comptes | 185 15 2 | |
| Compte d'intérêt | 3871 18 5 | |
| Chemins d'hiver | 343 0 0 | |
| Montant net des péages prélevés | | 6691 2 0 |
| Excédant | | 5781 10 10 |
| | | £909 11 2 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

No. 21.—COMPTE HEBDOMADAIRE DES PÉAGES pour l'année 1843.

| SEMAINE EXPIRÉE. | | Barrière de St. Laurent. Maurice Murphy, Gardienn. | Barrière de Québec. John McDonald, Gardienn. | Barrière de la Côte des Neiges. F. Fitzpatrick, Gardienn. | Barrière du Haut de Lachine. James Quinn, Gardienn. | Barrière de Lachine. W. Donaldson, Gardienn. | Barrière de St. Antoine. Mme. Donaldson, Gardienn. | Barrière du Bas de Lachine. Joseph Simmons, Gardienn. | Barrière Victoria. George Grant, Gardienn. | Barrière de la Longue-Pointe. P. Casey, Gardienn. |
|------------------|---------|--|--|---|---|--|--|---|--|---|
| Janvier | 7, 1343 | £ 10 5 4 | £ 19 12 11 | £ 9 5 9 | £ 10 16 6 | £ 3 7 3 | £ 0 11 9 | £ 0 14 8 | £ 0 14 1 | £ 8 15 8 |
| do | 14 | 21 3 5 | 10 12 6 | 14 4 3 | 15 6 0 | 5 18 9 | 0 17 6 | 1 11 11 | 0 18 10 | 9 11 0 |
| do | 21 | 28 19 0 | 8 13 11 | 17 2 6 | 18 13 5 | 8 8 3 | 2 12 2 | 1 17 9 | 0 18 10 | 8 4 11 |
| Février | 4 | 26 11 8 | 7 15 2 | 10 4 1 | 16 5 5 | 4 19 4 | 2 14 6 | 1 11 8 | 2 1 8 | 15 19 7 |
| do | 11 | 31 14 5 | 3 13 1 | 11 10 2 | 17 4 6 | 7 9 5 | 3 18 10 | 1 10 8 | 1 13 1 | 7 8 0 |
| do | 18 | 22 15 9 | 2 13 1 | 11 10 2 | 15 6 3 | 6 16 4 | 1 16 9 | 0 11 1 | 1 5 3 | 11 5 8 |
| do | 25 | 14 14 10 | 2 4 6 | 14 11 11 | 14 4 4 | 6 17 3 | 1 13 7 | 0 15 7 | 1 5 8 | 15 12 8 |
| Mars | 4 | 36 4 0 | 2 12 0 | 17 18 9 | 13 18 6 | 8 5 0 | 1 7 1 | 0 12 7 | 1 15 6 | 11 7 8 |
| do | 11 | 30 7 10 | 2 5 0 | 15 11 6 | 14 5 10 | 7 15 0 | 1 1 6 | 0 9 6 | 4 4 2 | 14 12 8 |
| do | 18 | 54 2 4 | 2 7 3 | 19 4 5 | 11 13 1 | 6 8 6 | 1 7 1 | 0 9 6 | 3 11 0 | 15 12 8 |
| do | 25 | 18 7 0 | 1 19 6 | 11 1 6 | 14 7 0 | 6 6 6 | 1 14 7 | 0 12 0 | 4 18 0 | 7 8 0 |
| Avril | 1 | 26 6 3 | 1 14 9 | 15 3 0 | 55 19 0 | 8 9 1 | 0 14 7 | 0 19 8 | 6 10 0 | 14 17 10 |
| do | 8 | 20 14 6 | 2 19 6 | 15 3 0 | 15 9 3 | 8 9 1 | 1 5 8 | 1 5 11 | 2 0 9 | 8 6 6 |
| do | 15 | 28 2 9 | 0 9 3 | 15 13 5 | 16 0 2 | 6 14 11 | 1 9 1 | 0 15 8 | 2 0 9 | 15 12 8 |
| do | 22 | 16 4 10 | 16 14 1 | 9 12 3 | 12 16 3 | 2 12 10 | 1 16 8 | 1 13 6 | 2 14 8 | 7 8 0 |
| do | 29 | 23 9 2 | 14 5 1 | 12 5 5 | 17 15 6 | 5 18 11 | 0 12 10 | 1 15 1 | 2 6 9 | 14 17 10 |
| Mai | 6 | 27 11 6 | 22 17 3 | 12 16 10 | 16 11 7 | 6 2 7 | 1 10 3 | 2 2 6 | 1 17 8 | 8 6 6 |
| do | 13 | 28 15 0 | 24 6 5 | 14 15 0 | 23 3 4 | 8 19 5 | 1 16 11 | 3 5 6 | 1 13 8 | 15 12 8 |
| do | 20 | 31 18 1 | 19 1 9 | 15 19 0 | 27 14 3 | 9 15 11 | 1 16 11 | 3 5 6 | 1 12 9 | 7 8 0 |
| do | 27 | 33 11 7 | 29 14 9 | 15 0 1 | 21 12 2 | 8 10 2 | 2 12 5 | 3 1 9 | 3 4 0 | 14 17 10 |
| Jun | 3 | 30 10 2 | 18 18 7 | 13 8 3 | 21 12 2 | 8 10 2 | 2 12 5 | 3 18 6 | 4 2 2 | 8 6 6 |
| do | 10 | 30 1 11 | 22 14 5 | 16 1 0 | 53 11 11 | 9 8 5 | 1 11 6 | 2 18 4 | 2 12 2 | 15 12 8 |
| do | 17 | 41 16 0 | 25 6 10 | 16 1 9 | 23 14 11 | 8 9 0 | 2 11 10 | 3 15 9 | 2 12 10 | 7 8 0 |
| do | 24 | 48 11 0 | 28 13 2 | 16 5 3 | 23 4 4 | 8 14 11 | 2 11 10 | 3 15 9 | 2 12 10 | 14 17 10 |
| do | 31 | 39 15 9 | 29 9 2 | 20 14 9 | 23 9 4 | 10 1 10 | 2 2 2 | 3 13 0 | 3 6 4 | 15 12 8 |
| Juillet | 7 | 41 0 7 | 29 9 2 | 18 19 4 | 26 6 7 | 8 17 3 | 3 7 11 | 3 18 0 | 2 12 0 | 7 8 0 |
| do | 14 | 42 16 7 | 27 15 1 | 18 1 2 | 23 15 7 | 8 18 1 | 4 13 4 | 3 15 8 | 4 16 3 | 15 12 8 |
| do | 21 | 45 1 10 | 29 11 10 | 20 4 7 | 54 10 3 | 8 11 11 | 3 4 6 | 5 11 4 | 6 12 8 | 14 17 10 |
| do | 28 | 43 17 9 | 24 0 0 | 20 4 7 | 35 0 7 | 9 6 10 | 3 2 2 | 4 5 0 | 4 11 5 | 8 6 6 |
| Août | 5 | 47 17 4 | 24 0 0 | 25 15 8 | 28 15 9 | 8 8 0 | 3 14 9 | 4 14 5 | 4 14 5 | 15 12 8 |
| do | 12 | 43 15 8 | 27 17 10 | 21 14 6 | 27 18 6 | 8 8 0 | 3 1 1 | 6 10 10 | 3 19 9 | 7 8 0 |
| do | 19 | 34 15 0 | 34 0 9 | 28 10 4 | 28 10 4 | 7 10 4 | 2 10 0 | 8 11 11 | 4 4 7 | 14 17 10 |
| do | 26 | 49 10 5 | 29 13 5 | 26 0 11 | 26 0 11 | 8 11 6 | 2 16 7 | 71 6 6 | 3 6 2 | 8 6 6 |
| Septembre | 2 | 45 11 9 | 31 5 7 | 21 2 11 | 26 14 10 | 7 18 7 | 4 1 8 | 4 17 7 | 2 10 7 | 15 12 8 |
| do | 9 | 50 7 8 | 28 16 4 | 20 7 0 | 32 0 9 | 8 18 6 | 2 16 6 | 4 17 7 | 5 19 6 | 14 17 10 |
| do | 16 | 48 12 7 | 25 5 7 | 19 3 1 | 24 10 3 | 8 14 0 | 3 12 10 | 5 5 0 | 8 14 0 | 7 8 0 |

COMPTES ET BILAN EN DUPLICATA

DE LA

COMMISSION DES CHEMINS À BARRIÈRES DE MONTRÉAL,

Pour sept mois expirés le 31 Juillet, 1844.

Les originaux transmis au Secrétaire Provincial, le 17 Août, 1844, avec les pièces justificatives.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| No. 1.—Chemin Ste. Catherine, | No. 10.—Récapitulation des déboursés, |
| " 2.—Chemin St. Laurent. | " 11.—Compte des dépenses, |
| " 3.—Chemin de madiers, | " 12.—Menus comptes, |
| " 4.—Chemin du Haut de Lachine, | " 13.—Comptes d'intérêts, |
| " 5.—Chemin du Bas de Lachine | " 14.—Compte général des péages, |
| " 6.—Chemin Victoria, | " 15.—Chemins à barrières, |
| " 7.—Chemin St. Antoine, et St. Luc. | " 16.—Compte hebdomadaire des péages, |
| " 8.—Chemin macadamisé de Québec, | " 17.—Bilan. |
| " 9.—Chemin de l'Abord-à-Plouffe, | |

(Certifié.)

JAMES HOLMES,

Secrétaire de la Commission des chemins à barrières de Montréal.

7 Janvier. 1845.

No. 1.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN STE. CATHERINE, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pièces justificatives | £ | s. | d. |
|---------|----------|--|--------------------------|-----------|----|----|
| Janvier | 13, 1844 | Liste des paiemens faits jusqu'au 11 courant | 22 | 13 | 0 | 4 |
| do | 27, do | do do 25 do | 36 | 12 | 8 | 7 |
| Février | 10, do | do do 8 Février | 51 | 6 | 0 | 9 |
| do | 24, do | do do 22 do | 59 | 8 | 9 | 7 |
| Mars | 14, do | do do 7 Mars | 84 | 10 | 8 | 3 |
| do | 16, do | Pour quatre toises de pierre de Rutherford | 89 | 2 | 8 | 0 |
| do | 22, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 21 Mars | 98 | 7 | 10 | 1 |
| Avril | 10, do | do do 4 Avril | 110 | 11 | 1 | 4 |
| do | 18, do | do do 11 do | 120 | 1 | 16 | 3 |
| do | 25, do | C. Egan, pour son travail sur le chemin | 132 | 1 | 10 | 0 |
| Mai | 9, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 4 Mai | 159 | 2 | 17 | 0 |
| do | do | do | 364 | | | |
| do | do | Payé à J. Lamer, suivant contrat pour les chemins d'hiver | 118 | 11 | 19 | 6 |
| do | 21, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 16 Mai | 129 | | | |
| do | 5, do | do do 30 do | 176 | 1 | 10 | 0 |
| do | do | Payé à Smith, pour dépôt de pierre | 199 | 1 | 10 | 0 |
| do | 22, do | do pour conduire la charrue à neige | 200 | 3 | 0 | 0 |
| do | 28, do | do do | 233 | 0 | 7 | 6 |
| Juillet | 3, do | Liste des paiemens jusqu'au 28 Juin | 244 | 2 | 2 | 0 |
| do | 9, do | do do 4 Juillet | 257 | 0 | 8 | 0 |
| do | do | do | 209 | | | |
| do | do | D. Cameron, partie de son compte pour travail, partie des pièces justificatives 150, 166, 186 | 227 | 8 | 5 | 0 |
| do | do | do | 256 | | | |
| do | 27, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 11 Juillet | 268 | 1 | 17 | 1 |
| do | do | Pour dix toises de pierre | 263 | 5 | 0 | 0 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 18 Juillet | 276 | 1 | 3 | 3 |
| do | 31, do | do do 25 do | 282 | 1 | 16 | 3 |
| do | do | Pour 2-5 de la part du contrat de Cameron pour réparer les chemins, partie de | 273 | 1 | 8 | 0 |
| | | | | £ 118 7 9 | | |
| Mai | 9, 1844 | Partie des dépenses pour entretenir le chemin d'hiver, y compris le montant porté à Dt. appartenant aux chemins Victoria et St. Laurent, | | 25 | 10 | 0 |
| | | | | £ 92 17 9 | | |

Appendice (N.)

Appendice (N.)

No. 2.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN ST. LAURENT, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pieces justifi- catives. | £ s. d. |
|---------|----------|--|--|-----------|
| Janvier | 13, 1844 | Payé à Ransom, pour garder la barrière Regnier | 23 | 1 0 0 |
| Mars | 16, do | do à Macintosh pour 160 voyages de pierre | 90 | 14 13 4 |
| Avril | 18, do | do liste des paiemens faits jusqu'au 11 courant | 121 | 1 15 0 |
| Mai | 9, do | do à William Muir, pour entretenir le chemin d'hiver | 92 | 33 15 0 |
| | | do partie des dépenses encourues au chemin d'hiver, depuis la maison de péages jusqu'à "Mile End," voir les pièces justificatives du chemin Ste. Catherine | { 122 } { 138 } | 8 10 0 |
| do | 14, do | do liste des paiemens faits jusqu'au 11 Mai | 169 | 2 12 4 |
| do | 24, do | do à Hannah, pour charrier de la pierre | 171 | 4 7 0 |
| do | 29, do | do do pour charrier de la pierre | 187 | 0 16 0 |
| Juin | 5, do | do liste des paiemens faits jusqu'au 30 Mai | 199 | 2 16 0 |
| do | 17, do | do pour charrier de la pierre | 205 | 0 11 3 |
| do | do | do liste des paiemens faits jusqu'au 8 Mai | 210 | 2 9 1 |
| do | 22, do | do do do 13 Juin | 218 | 4 9 6 |
| do | do | do à L. Blenier, pour une voiture et un cheval pour 1 journée | ... | 0 4 0 |
| do | 28, do | do à J. Welsh, pour travail | 224 | 0 13 9 |
| do | do | do liste des paiemens faits jusqu'au 21 Juin | 232 | 1 15 0 |
| Juillet | 3, do | do do do 28 do | 244 | 3 8 10 |
| do | 9, do | do do do 6 Juillet | 257 | 0 8 0 |
| do | do | do do do 16 Mai, omis ci-dessus | 176 | 2 3 0 |
| do | do | do à D. Cameron, pour partie de son entreprise relativement à ce chemin, tel qu'il appert aux pièces justificatives, voir chemin Ste. Catherine | ... | 8 5 0 |
| do | do | do à S. Donaldson, contrat des chemins, payé à compte des pièces justificatives | { 136 } { 162 } { 180 } { 204 } { 220 } { 248 } | 6 0 0 |
| do | 27, do | do Liste des paiemens faits jusqu'au 11 Juillet | 268 | 3 7 6 |
| do | do | do pour dix toises de pierre | 269 | 5 0 0 |
| do | do | do à Latour pour charrier de la pierre une journée | ... | 0 4 0 |
| do | do | do liste des paiemens faits jusqu'au 18 Juillet | 276 | 1 3 3 |
| do | 31, do | do do do 25 do | 282 | 3 11 0 |
| do | do | do à S. Donaldson, à compte de son contrat pour les réparations | 270 | 1 18 0 |
| do | do | do à D. Cameron, à compte do do partie de | 273 | 1 8 0 |
| | | | | £117 3 10 |

No. 3.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN de MADRIERS, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pieces justifi- catives. | £ s. d. |
|---------|---------|--|-----------------------------|----------|
| Janvier | 6, 1844 | Liste des paiemens faits jusqu'au 28 Décembre | 6 | 1 12 11 |
| do | 13, do | do do do 11 Janvier | 18 | 7 11 3 |
| do | do | Partie du compte de John Hautson, partie de | 21 | 3 10 5 |
| do | 27, do | A. Tifféau, pour avoir pris soin des madriers | 34 | 2 0 0 |
| do | do | Liste des paiemens jusqu'au 25 courant | 35 | 4 0 10 |
| Février | 17, do | Payé à Jobin, N. P. comme notaire | 54 | 2 0 0 |
| do | 24, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 24 Février | 57 | 2 6 6 |
| do | do | Payé à Bricotte, pour trente pieds de terre | 61 | 0 8 0 |
| Mars | 28, do | Liste des paiemens faits jusqu'à cette date | 103 | 2 15 4 |
| Avril | 18, do | do do jusqu'au 11 courant | 116 | 5 10 6 |
| Mai | 9, do | do do do 27 Avril | 153 | 5 9 9 |
| do | do | Payé à J. Allen, frais pour le chemin d'hiver depuis la barrière de la Longue Pointe en descendant | { 17 } { 78 } | 42 9 1 |
| do | 14, do | do à Tifféau pour avoir pris soin des madriers | 165 | 4 0 0 |
| do | do | do à Archambeau, pour défaire des clôtures | 167 | 0 6 7 |
| do | 29, do | do do do do do | 188 | 0 10 0 |
| Juin | 5, do | Liste de paiemens faits jusqu'au 25 Mai | 194 | 0 14 6 |
| do | 28, do | do do do 20 Juin | 223 | 14 5 2 |
| do | do | Payé à Desrochers, charpentier, pour réparer les quais | 226 | 6 0 0 |
| Juillet | 3, do | do charriage de madriers jusque sur le quai | 238 | 4 0 0 |
| do | 9, do | Liste de paiemens faits jusqu'au 4 Juillet | 252 | 10 3 10 |
| do | 27, do | Payé charriage de bois d'échantillon | 263 | 4 9 0 |
| do | do | do à Desrochers pour réparations faites au quai | { 266 } { 267 } | 14 0 0 |
| do | do | Liste de paiemens faits jusqu'au 6 Juillet | 272 | 0 19 4 |
| do | do | Compensation accordée pour un terrain non cultivé pris pour la ligne du chemin | 277 | 20 9 6 |
| do | 31, do | Pour de l'huile et des fenêtres à la barrière, et un cadenas, partie de | { 7 } { 21 } { 287 } | 1 12 0 |
| | | | | £161 4 6 |

No. 4.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN du HAUT de LACHINE, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pieces justifi- catives. | £ s. d. |
|------------------------------|----------|--|-----------------------------|---------|
| Janvier | 11, 1844 | Liste de paiemens faits pour travail sur le chemin | 15 | 14 16 3 |
| Février | 24, do | do do do jusqu'au 22 courant | 56 | 5 5 0 |
| do | do | Le compte de J. Hautson, partie de | 21 | 3 10 0 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 25 Janvier | 32 | 7 18 5 |
| do | do | do do do 8 Février | 46 | 6 8 9 |
| do | 29, do | do do do 29 do | 71 | 1 10 0 |
| Mars | 14, do | do do do 7 Mars | 82 | 2 4 4 |
| do | do | Payé à Kercher, un no. de gages | 87 | 2 18 0 |
| do | 28, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 21 Mars | 96 | 7 10 0 |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | | | £52 0 9 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

No. 4.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN du HAUT de LACHINE, etc.—(Continué.)

Appendice
(N.)
10 Janvier.

| | | Montant de l'autre part | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---------|----------|--|------------------------|-----------|
| Avril | 10, 1844 | Liste de paiemens faits jusqu'au 4 Avril | 112 | 52 0 9 |
| do | 18, do | Pour avoir percé un chemin de voiture à travers la neige | 114 | 8 16 3 |
| do | 25, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 11 Avril | 124 | 20 7 6 |
| Mai | 2, do | do do 23 do | 143 | 3 16 10 |
| do | 24, do | Payé à Aimond, pour un terrain suivant acte | 175 | 1 14 11 |
| do | do do | " pour charrier de la pierre | 177 | 7 10 0 |
| do | do do | " à Doré pour conduire la charrue à neige | 197 | 1 8 0 |
| Juin | 5, do | Liste de paiemens jusqu'au 1 Juin | 229 | 5 10 0 |
| do | 28, do | do do 24 do | 236 | 1 0 6 |
| Juillet | 3, do | Payé pour charrier la pierre | 254 | 1 3 9 |
| do | 9, do | " H. Cleary, à compte de son entreprise | 228 | 8 14 9 |
| do | do do | " G. M'Donald do do | 168 | 5 0 0 |
| do | do do | " 2 gallons d'huile pour la barrière | 211 | 8 0 9 |
| do | 31, do | " do do do do | 236 | 0 8 6 |
| do | do do | " pour huile, ficelle, lanternes et avoir peinturé la barrière, voir les piéces justificatives | 81 | 3 4 3 |
| do | do do | " do do do do do | 172 | |
| do | do do | " do do do do do | 182 | |
| do | do do | " do do do do do | 237 | |
| do | do do | " do do do do do | 258 | |
| do | do do | " à G. M'Donald pour réparer les chemins | 262 | 4 0 0 |
| | | | | £132 16 0 |

No. 5.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN du BAS de LACHINE, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---|----------|---|------------------------|----------|
| Janvier | 27, 1844 | Payé pour charriage de pierre | 47 | 6 8 9 |
| Février | 17, do | " demi journée de travail à J. Fitzgibbon | ... | 0 1 3 |
| Mars | 1, do | " M'Donald, pour extraire de la pierre | 62 | 3 3 9 |
| Avril | 25, do | " pour péger des chemins dans la neige pour les voitures | 125 | 1 15 0 |
| do | do do | " D. et J. Hadley, contrat pour les chemins d'hiver | 134 | 18 0 0 |
| Mai | 29, do | " trois journées de travail sur le chemin | 184 | 0 7 6 |
| Juillet | 9, do | " à compte du contrat pour entretenir le chemin, partie des piéces justificatives | 144 | 4 11 3 |
| do | 27, do | Liste des paiemens faits pour l'exécution des travaux sur le chemin Pavillion | 161 | |
| do | do do | Payé charriage de gravois do do do | 179 | |
| do | 31, do | " pour de l'huile pour les barrières et réparations au bureau et une clef | 179½ | 8 3 0 |
| do | do do | " à Fitzgibbon, la moitié des frais de réparations du chemin, partie de | 203 | 26 14 1 |
| | | | | 1 2 11 |
| | | | | 0 15 0 |
| | | | | 71 2 6 |
| Avoir. | | | | |
| Le montant de l'entrée du 29 Mai, y compris le montant de l'entrée du 9 Juillet | | | | 0 7 6 |
| | | | | £70 15 0 |

No. 6.—DÉBOURSÉS faits sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---------|----------|--|------------------------|---------|
| Janvier | 13, 1844 | Payé à Andrews, pour des barrières, partie de | 24 | 3 15 0 |
| Février | 10, do | " pour 20 toises de pierre et charriage | 48 | 12 0 0 |
| do | do do | " Pour casser de la pierre | 52 | 4 9 0 |
| Mai | 9 do | " la proportion des déboursés faits pour entretenir les chemins d'hiver, le montant entier compris dans les piéces justificatives, pour le chemin de Ste. Catherine : voir le compte | 53 | 17 0 0 |
| Juillet | 9, do | Partie des paiemens à D. Cameron, pour son contrat des chemins, compris dans les piéces justificatives. Voir chemin de Ste. Catherine | ... | 4 2 6 |
| do | 31, do | Payé pour une barrière neuve et de l'huile, partie des piéces justificatives | 24 | 1 4 0 |
| do | do do | Partie du montant payé à Cameron pour travail etc., partie de | 239 | 0 14 0 |
| | | | | 273 |
| | | | | £43 4 6 |

No. 7.—DÉBOURSÉS faits sur les CHEMINS ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|---------|---------|---|------------------------|----------|
| Mai | 2, 1844 | Liste des paiemens faits jusqu'au 27 Avril | 147 | 3 4 6 |
| do | do do | Payé à Snowden et Gougeon, leur contrat pour entretenir le chemin d'hiver | 151 | 39 12 10 |
| do | 14, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 11 Mai | 151½ | 3 15 9 |
| do | do do | do do 14 Juin | 170 | 0 15 6 |
| Juin | 22, do | do do 25 do | 215 | 1 5 6 |
| Juillet | 3, do | do do 12 Juillet | 241 | 2 3 3 |
| do | 27, do | do do 20 do | 264 | 1 0 0 |
| do | 31, do | | 279 | |
| do | do do | Pour avoir peinturé la barrière, transporté la maison de péages, bâti une cheminée, etc. tel qu'il appert aux piéces justificatives | 157 | 17 0 9 |
| | | | | 193 |
| | | | | 225 |
| | | | | 242 |
| | | | | £68 18 1 |

Appendice
(N.)No. 8.—DÉBOURSÉS faits pour le CHEMIN MACADAMISÉ DE QUÉBEC, depuis le 1er Janvier
jusqu'au 31 Juillet, 1844.Appendice
(N.)

10 Janvier.

| | | | | | Pièces jus- | £ s. d. |
|---------|-----|------|---|-------|--------------|----------|
| | | | | | tificatives. | |
| Janvier | 2, | 1844 | Liste de paiemens faits depuis le 18 jusqu'au 28 Décembre | | 4 | 0 17 6 |
| do | 12, | do | do do do 11 courant | | 25 | 2 12 6 |
| do | 26, | do | do do do 25 do | | 33 | 5 13 7 |
| Février | 17, | do | A. J. Fitzgibbon, une journée de travail | | .. | 0 2 6 |
| do | 23, | do | Liste de paiemens faits jusqu'au 23 Février | | 55 | 0 15 0 |
| | | | Payé à J. Valois, le 18 Janvier, comme compensation pour un terrain et dom- | | | |
| | | | magés causés à ses propriétés | | 66 | 90 0 0 |
| | | | do à J. B. Bourbonnier, le 9 courant, comme compensation pour un terrain | | | |
| | | | et dommages causés à ses propriétés | | 69 | 160 0 0 |
| Mars | 28, | do | Liste de paiemens faits jusqu'au 14 Mars | | 95 | 2 0 2 |
| Avril | 10, | do | Payé le compte de Lillies, pour avoir conduit la charue à neige | | 107 | 4 17 6 |
| do | do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 28 Mars | | 108 | 1 2 6 |
| do | 25, | do | do do do 13 Avril | | 123 | 1 6 3 |
| Mai | 9, | do | Payé à Hunter, comparution comme témoin dans la cause Bourbonnier | | 156 | 0 11 3 |
| do | do | do | Kerr, pour avoir comblé un fossé | | 163 | 11 14 4 |
| Juin | 23, | do | do pour extraire de la pierre | | 212 | 1 13 9 |
| Juillet | 9, | do | do Lyons, pour charriage de pierre | | 253 | 1 2 11 |
| do | do | do | Fitzgibbon, une moitié du montant qui lui a été payé étant pour ce | | | |
| | | | chemin, et l'autre moitié pour le chemin du Bas de Lachine | | .. | 4 11 3 |
| do | 27, | do | do Lyons pour charriage dont l'entrée a été omise | | 253 | 0 3 9 |
| do | 31, | do | Pour chandelles etc., employées à cette barrière | | 142 | 0 6 11 |
| do | do | do | A Fitzgibbon pour réparer le chemin, la moitié de | | 274 | 0 15 0 |
| | | | | | | £290 6 8 |

No. 9.—DÉBOURSÉS faits sur le CHEMIN de l'ABORD-A-PLOUFFE, depuis le 1er Janvier jusqu'au
31 Juillet, 1844.

| | | | | | Pièces jus- | £ s. d. |
|---------|-----|------|---|-------|--------------|-----------|
| | | | | | tificatives. | |
| Janvier | 13, | 1844 | Payé à John Boa, pour dépôt de pierre | | 11 | 0 12 6 |
| do | do | do | do R. Boa do do | | 19 | 0 10 0 |
| do | do | do | do J. Hautson, son compte pour le chemin, partie de | | 21 | 9 8 6 |
| Février | 24, | do | do R. et J. Boa, pour extraire de la pierre | | 58 | 25 0 0 |
| do | do | do | do Tracey, Surintendant des personnes qui cassaient la pierre | | 60 | 1 5 0 |
| Mars | 14, | do | do 2 Mars, pour pierre cassée | | 77 | 3 1 8 |
| | | | do 9 do do | | 85 | 4 13 4 |
| | | | do 15 do gages de P. Tracey | | 86 | 1 10 0 |
| do | 28, | do | do pour casser la pierre | | 97 | 5 18 4 |
| do | do | do | do Olivier Crevier, pour de la clôture | | 99 | 1 0 0 |
| do | do | do | do Tracey, ses gages | | 100 | 1 7 6 |
| Avril | 10, | do | do pour 155 voyages de pierre cassée | | 109 | 6 9 2 |
| do | 18, | do | do Tracey pour travail | | 115 | 1 7 6 |
| do | 25, | do | do pour 455 voyages de pierre cassée | | 133 | 18 19 3 |
| Mai | 2, | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 25 Avril | | 145 | 3 12 0 |
| do | 9, | do | Payé à Olivier Crevier pour dommages faits aux clôtures | | 160 | 0 10 0 |
| | | | | | 364 | |
| | | | | | 79 | |
| do | do | do | do F. Crevier, montant de son contrat pour l'entretien des chemins d'hiver. | | 128 | 50 17 3 |
| | | | | | 117 | |
| | | | | | 1284 | |
| do | 24, | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 9 Mai | | 173 | 5 13 6 |
| do | do | do | Payé à Noble pour travail | | 178 | 0 10 0 |
| do | 29, | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 23 Mai | | 183 | 2 11 1 |
| do | do | do | Payé à Riley pour pierre cassée | | 185 | 2 0 0 |
| Juin | 17, | do | do do son compte d'ouvrages etc., | | 206 | 2 4 0 |
| do | 22, | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 20 Juin | | 216 | 2 4 0 |
| Juillet | 3, | do | Payé à Riley pour pierre cassée | | 243 | 2 0 0 |
| do | 27, | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 4 Juillet | | 260 | 2 0 0 |
| do | 31, | do | do do 18 do | | 280 | 2 5 0 |
| do | do | do | Pour l'éclairage, de la ficelle, réparations des barrières et peinture etc. | | 173 | 3 4 10 |
| | | | | | 290 | |
| | | | | | | £160 14 5 |

No. 10.—RÉCAPITULATION des DÉBOURSÉS faits sur les divers CHEMINS de la COMMISSION
des CHEMINS à BARRIERES de MONTRÉAL, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | £ s. d. |
|---------------------------|-------|-----------|
| Chemin Ste. Catherine | | 92 17 9 |
| do St. Laurent | | 117 3 10 |
| do de madriers | | 161 4 6 |
| do du Haut de Lachine | | 132 16 0 |
| do du Bas de Lachine | | 70 15 0 |
| do Victoria | | 43 4 6 |
| do St. Antoine et St. Luc | | 68 18 1 |
| do de Québec | | 290 6 8 |
| do de l'Abord-à-Plouffe | | 160 14 5 |
| | | £1138 0 9 |

Appendice
(N.)

No. 11.—COMPTE des DÉPENSES de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONT-
RÉAL, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

Append
(N.)

10 Janvier.

10 Janvier

| | | | | £ | s. | d. |
|---------|---------|---|-------|------|----|----|
| Juillet | 9, 1844 | Payé au Secrétaire, six mois de salaire | | 100 | 0 | 0 |
| do | do do | do au Surintendant des chemins | | 62 | 10 | 0 |
| do | do do | do au Messager, ses gages | | 10 | 0 | 0 |
| do | do do | do 6 mois de salaire au percepteur de péages de la barrière de Québec | | 37 | 10 | 0 |
| do | do do | do do do St. Laurent | | 37 | 10 | 0 |
| do | do do | do do do du Haut de Lachine | | 37 | 10 | 0 |
| do | do do | do do do de la Côte des Neiges | | 30 | 0 | 0 |
| do | do do | do do do de la Longue Pointe | | 30 | 0 | 0 |
| do | do do | do do do Victoria | | 30 | 0 | 0 |
| do | do do | do do do Lachine | | 30 | 0 | 0 |
| do | do do | do do do St. Antoine | | 15 | 0 | 0 |
| do | do do | do do do du Bas de Lachine | | 25 | 0 | 0 |
| do | 31, do | au Secrétaire, 1 mois de salaire jusqu'à cette date. | | 16 | 13 | 4 |
| | | | | £461 | 13 | 4 |

Pièces justificatives du Secrétaire 37, 64, 139, 235, 278.
do du Surintendant, 41, 76, 105, 141, 191, 231.
do du Messager, 247½.
Percepteur des péages à la barrière de Québec, 39, 152, 213.
do do do St. Laurent, 93, 119, 158, 245, 208.
do do do Haut de Lachine 5, 38, 72, 131, 154, 207, 249.
do do do Côte des Neiges, 75, 155, 251.
do do do Longue Pointe, 8, 42, 73, 131, 164, 195, 240.
do do do Victoria, 10, 40, 83, 83, 140, 196, 246.
do do do Lachine, 50, 130, 255. }
do do do St. Antoine, 91, 174. }
do do do Bas de Lachine, 12, 31, 49, 74, 104, 146, 192, 250.

No. 12.—MENS COMPTES de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTREAL,
depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| | | | | Pièces jus- tificatives. | £ | s. | d. |
|-------------------------------|---------|--|-------|-----------------------------|------|----|----|
| Janvier | 6, 1844 | Payé à Keller, son compte pour de grands clous | | 2 | 29 | 1 | 1 |
| do | do do | do pour trois charrues à neige | | 9 | 7 | 2 | 6 |
| do | do do | do pour des pelles de bois, partie de | | 13 | 2 | 10 | 6 |
| do | do do | do Asselin, pour ferrer des pelles de bois | | 13 | 1 | 11 | 10 |
| do | do do | do frais de port, escompte sur les billets, etc | | 16 | 0 | 4 | 6 |
| do | do do | do Bourdon, comme dénonciateur | | 20 | 3 | 2 | 9 |
| do | 13, do | do pour une peau de mouton pour le bureau | | 26 | 0 | 5 | 6 |
| do | 20, do | do pour divers, voir les pièces justificatives | | 27 | } 23 | 17 | 10 |
| do | 27, do | do Gervais, comme dénonciateur | | 28 | | | |
| do | do do | do Keely pour des charrues à neige | | 29 | | | |
| do | do do | do au Surintendant pour louage d'une voiture pour se rendre à Lachenay | | 30 | | | |
| do | do do | do plumes d'acier, escompte sur des billets du Haut-Canada | | 43 | 3 | 15 | 0 |
| Février | 19, do | do Gervais, comme dénonciateur | | 44 | 9 | 13 | 1 |
| do | do do | do louage de voiture pour le percepteur des péages, barrière de Québec | | .. | 0 | 7 | 6 |
| do | do do | do do au Surintendant, en différens tems et différens voyages | | .. | 0 | 4 | 5 |
| Mars | 2, do | do pour du galon rouge | | .. | 0 | 5 | 0 |
| do | do do | do dépenses d'un messager à Ste. Thérèse | | 65 | 0 | 15 | 0 |
| do | do do | do Loiselle comme huissier | | 63 | 0 | 11 | 8 |
| do | do do | do Starke, pour impressions | | 67 | 39 | 16 | 0 |
| do | 14, do | do D. Thompson, comme dénonciateur | | 80 | 2 | 16 | 3 |
| do | do do | do escompte sur les billets du Haut-Canada | | .. | 0 | 0 | 8 |
| do | 16, do | do Henry Griffin N. P., son compte | | 68 | } 46 | 12 | 0 |
| do | 28, do | do papier à enveloppe 17s. 6d.; huile, 4s. escompte 2d. | | 94 | | | |
| do | 10, do | do Crawford, Notaire | | 101 | 1 | 1 | 8 |
| do | do do | do escompte sur les billets du Haut-Canada | | 102 | } 10 | 7 | 8 |
| do | 25, do | do Herald, pour annonces | | 111 | | | |
| do | do do | do Loiselle, pour honoraires comme huissier | | 126 | 0 | 0 | 3 |
| do | do do | do James M. Ferres, balance de compte | | 127 | 4 | 9 | 0 |
| Mai | 29, do | do renouvellement d'assurances sur les maison de péage | | 137 | 3 | 9 | 7 |
| do | do do | do cab pour un magistrat 7s. 6d. escompte 3s. 4d. | | 190 | 6 | 2 | 9 |
| Juin | 5, do | do avocat dans une cause d'assaut contre un gardien de barrière | | .. | 0 | 10 | 10 |
| do | 17, do | do encre 1s. 6d., escompte sur des billets du Haut-Canada 3d. | | 201 | 1 | 5 | 0 |
| do | do do | do Crawford, Notaire, son compte | | .. | 0 | 1 | 9 |
| do | 22, do | do témoins dans une affaire d'assaut | | 202 | 1 | 15 | 0 |
| do | do do | do R. D. Handyside, pour ses services | | 214 | 0 | 8 | 7 |
| do | do do | do Debreuil, crieur d'annonces | | 221 | 12 | 10 | 0 |
| do | 28, do | do pour impressions dans le "Times" | | 222 | 0 | 7 | 0 |
| do | do do | do escompte sur les billets du Haut-Canada | | 231 | 7 | 10 | 0 |
| do | do do | do avocat, dans une cause de refus de payer les péages | | .. | 0 | 0 | 5 |
| do | do do | do escompte sur les billets de banque | | 230 | 2 | 0 | 0 |
| Juillet | 3, do | do Stark, pour impression de billets. | | 258 | 0 | 0 | 9 |
| do | 9, do | do Stark, pour impression de billets. | | .. | 8 | 0 | 0 |
| <i>Porté en l'autre part,</i> | | | | .. | £236 | 14 | 0 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

Appendice
(N.)
10 Janvier.

N° 16.—COMPTE HEBDOMADAIRE des PÉAGES, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Juillet, 1844.

| SEMAINE EXPIRÉE. | Barrière St. Laurent. M. Murphy, Collecteur. | Barrière de Québec. John McDonald, Collecteur. | Barrière de la Côte des Neiges. P. Fitzpatrick, Collecteur. | Barrière du Haut de Lachine. James Quinn, Collecteur. | Barrière de Lachine. W. Donaldson, Collecteur. | Barrière du Bas de Lachine. J. Simmons Collecteur. | Barrière Victoria. George Grant, Collecteur. | Barrière de la Longue-Pointe. Peter Casey, Collecteur. | Barrière St. Antoine. Mad. Donaldson, Collecteur. | Barrière temporaire. | Total. |
|------------------|---|---|--|--|---|---|---|---|--|-------------------------|-----------|
| Janvier 6, 1844 | £ s. d. 23 17 8 | £ s. d. 23 10 1 | £ s. d. 13 16 4 | £ s. d. 15 1 3 | £ s. d. 5 11 0 | £ s. d. 2 8 6 | £ s. d. 4 15 10 | £ s. d. 8 8 3 | £ s. d. 1 7 4 | £ s. d. | £ s. d. |
| do 13, do | 23 12 0 | 19 0 3 | 16 13 6 | 13 8 10 | 4 8 10 | 2 17 6 | 4 19 7 | 1 16 10 | 1 7 6 | | |
| do 20, do | 27 10 4 | 23 9 6 | 14 3 6 | 14 18 1 | 5 17 4 | 1 12 9 | 5 13 11 | 0 5 0 | 1 8 6 | | |
| do 27, do | 31 16 8 | 7 18 3 | 17 0 0 | 14 10 7 | 9 7 10 | 1 19 5 | 5 13 7 | .. | 1 10 6 | | |
| Février 3, do | 34 17 6 | 4 15 0 | 15 17 1 | 17 2 3 | 10 0 0 | 1 1 2 | 6 2 6 | .. | 1 14 6 | | |
| do 10, do | 36 13 10 | 6 18 6 | 16 18 9 | 17 7 9 | 9 5 8 | 3 10 7 | 7 13 4 | .. | 1 10 6 | | |
| do 17, do | 28 2 1 | 4 4 3 | 18 0 7 | 17 12 7 | 9 0 11 | 1 7 10 | 6 10 6 | .. | 1 11 3 | | |
| do 24, do | 30 7 6 | 5 6 6 | 17 15 0 | 18 16 4 | 8 2 5 | 1 3 5 | 6 1 8 | .. | 1 12 6 | | |
| do 31, do | 31 10 2 | 4 0 0 | 22 12 10 | 21 4 2 | 9 0 0 | 1 1 3 | 9 3 4 | .. | 1 17 0 | | |
| Mars 9, do | 28 7 9 | 5 0 0 | 19 14 7 | 15 12 1 | 9 0 0 | 0 19 5 | 8 0 3 | .. | 2 2 6 | | |
| do 16, do | 21 17 7 | 13 12 0 | 14 15 0 | 39 18 10 | 9 2 9 | 1 9 6 | 4 8 4 | .. | 4 4 0 | | |
| do 23, do | 27 15 3 | 16 11 0 | 20 8 3 | 15 16 2 | 7 10 0 | 1 8 6 | 5 14 0 | .. | 5 15 0 | | |
| do 30, do | 26 12 2 | 7 2 4 | 11 0 4 | 12 6 9 | 3 12 9 | 1 7 2 | 4 1 6 | .. | 6 6 6 | | |
| Avril 6, do | 32 17 6 | 8 15 0 | 10 5 7 | 14 9 6 | 3 4 1 | 1 19 9 | 5 3 3 | .. | 6 10 4 | | |
| do 13, do | 36 12 4 | 18 16 8 | 15 10 0 | 18 11 0 | 4 13 6 | 2 7 3 | 6 5 3 | .. | 5 0 0 | | |
| do 20, do | 45 19 8 | 20 13 6 | 13 18 7 | 23 7 10 | 6 4 4 | 3 10 7 | 5 6 6 | .. | 5 19 5 | | |
| do 27, do | 46 0 8 | 20 0 7 | 23 10 0 | 26 7 7 | 7 12 0 | 3 17 5 | 6 14 9 | .. | 6 2 6 | | |
| do 4, do | 53 9 9 | 23 4 4 | 17 7 8 | 24 2 1 | 7 13 9 | 4 14 4 | 4 6 5 | .. | 5 1 6 | | |
| do 11, do | 43 19 0 | 22 5 0 | 15 4 4 | 23 0 9 | 7 10 11 | 4 11 1 | 4 8 7 | .. | 4 0 3 | | |
| do 18, do | 47 19 7 | 20 0 0 | 16 7 8 | 21 1 1 | 7 8 6 | 4 1 8 | 4 8 7 | .. | 4 7 3 | | |
| do 25, do | 62 0 1 | 31 6 7 | 15 16 6 | 60 1 6 | 6 13 9 | 4 1 2 | 3 18 0 | .. | 3 3 9 | | |
| do 1, do | 61 2 10 | 23 8 0 | 19 0 9 | 20 11 8 | 7 0 0 | 4 2 4 | 5 3 9 | .. | 4 2 6 | | |
| do 8, do | 60 15 5 | 24 5 0 | 20 14 0 | 27 15 9 | 7 3 9 | 4 19 1 | 9 9 7 | .. | 4 14 0 | | |
| do 15, do | 63 18 7 | 25 10 0 | 23 0 0 | 25 12 0 | 8 2 6 | 4 17 3 | 5 11 9 | .. | 9 1 0 | | |
| do 22, do | 53 9 4 | 27 3 6 | 23 0 0 | 27 3 2 | 8 10 6 | 6 16 9 | 5 19 0 | .. | 9 10 0 | | |
| do 29, do | 65 17 9 | 26 18 0 | 25 0 0 | 25 10 8 | 8 13 4 | 8 4 1 | 6 0 0 | .. | 9 15 0 | | |
| do 6, do | 69 4 4 | 28 2 6 | 25 0 0 | 28 0 11 | 8 17 6 | 7 10 2 | 7 2 9 | .. | 6 6 3 | | |
| do 13, do | 61 7 8 | 25 14 0 | 20 14 6 | 25 19 6 | 8 7 4 | 7 7 11 | 6 4 0 | .. | 4 16 0 | | |
| do 20, do | 71 6 3 | 26 16 1 | 25 13 0 | 31 7 9 | 8 4 11 | 10 10 6 | 8 2 2 | .. | 4 6 6 | | |
| do 27, do | 76 4 10 | 30 13 10 | 24 12 8 | 36 13 6 | 9 0 0 | 10 3 1 | 8 6 1 | .. | 7 5 0 | | |
| | £1319 5 1 | 533 9 3 | 543 6 0 | 691 11 11 | 225 0 2 | 116 1 3 | 183 13 1 * 14 15 3 | 142 6 4 | 128 9 10 | 29 15 0 | £3897 2 8 |
| | | | | | | | £167 17 10 | | | Montant total.. | |

* Étant la part des péages prélevés à cette barrière, revenant à la Compagnie du chemin St. Michel.

No. 17.—BILAN des LIVRES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, 31 Juillet, 1844.

| <i>Doit.</i> | | <i>Avoir.</i> | |
|------------------------------------|------------|---|------------|
| | £ s. d. | | £ s. d. |
| Chemins à barrières .. | | Émises pour les emprunts .. | £47000 0 0 |
| Argent .. | 51195 14 2 | Avances faites en différens tems pour payer l'intérêt des débentures .. | 4959 7 11 |
| Coût des chemins et réparations .. | | Balance sur contrats .. | 0 1 7 |
| Dans le bureau .. | £106 10 7 | Balance do .. | 57 7 8 |
| Déposé dans la Banque de Montréal | 482 17 0 | Balance do .. | 14 17 11 |
| Bureau des Travaux .. | 589 7 7 | Balance do .. | 5 10 1 |
| Pierre Beaubien .. | 165 4 8 | Pour un lot de terre pour y ériger une maison de péages .. | 90 0 0 |
| Pierre Beaubien .. | 7 1 0 | | |
| William Kerr .. | 30 16 5 | | |
| Hugh Brodie .. | 133 0 0 | | |
| William Youle .. | 12 1 4 | | |
| | £52133 5 2 | | £52133 5 2 |

COMPTES ET BILAN

DE LA

COMMISSION DES CHEMINS À BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

Pour cinq mois expirés le 31 Décembre. 1844.

Transmis au Secrétaire Provincial, 9 Janvier, 1845, avec les pièces justificatives.

- | | |
|--|--|
| <p>No. 1.—Chemin Ste. Catherine. " 2.—Chemin St. Laurent. " 3.—Chemin de madriers de Québec. " 4.—Chemin macadamisé de Québec. " 5.—Chemin du Haut de Lachine. " 6.—Chemin du Bas de Lachine. " 7.—Chemin Victoria. " 8.—Chemin St. Antoine et St. Luc.</p> | <p>No. 9.—Chemin de L'Abord-à-Plouffe. " 10.—Menus comptes. " 11.—Compte des dépenses. " 12.—Compte d'intérêts. " 13.—Compte général des péages. " 14.—Compte hebdomadaire des péages. " 15.—Compte des chemins à barrières. " 16.—Bilan.</p> |
|--|--|

(Certifié.)

JAMES HOLMES,

Secrétaire de la Commission des chemins à barrières de Montréal.

7 Janvier, 1845.

No. 1.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX sur le CHEMIN STE. CATHERINE, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | | Pièces justi- ficatives. | £ s. d. |
|-----------|----------|-----|--|-----------------------------------|------------|
| Août | 20, 1844 | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 8 Août | 20 | 1 16 3 |
| do | 31, do | ... | do do 22 do | 32 | 1 16 3 |
| Septembre | 14, do | ... | do do 5 Septembre | 55 | 1 15 0 |
| do | 19, do | ... | Pour tirer de la pierre, partie de | 63 | 1 16 2 |
| do | 25, do | ... | do 13½ toises de pierre do | 71 | 6 15 0 |
| do | do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 19 Septembre, partie de | 72 | 1 15 0 |
| Octobre | 7, do | ... | do do 3 Octobre do | 95 | 1 19 4 |
| do | 16, do | ... | Pour tirer de la pierre do | 105 | 0 12 5 |
| do | 25, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 17 Octobre do | 112 | 2 5 0 |
| Novembre | 7, do | ... | do do 31 do do | 132 | 1 16 3 |
| do | 21, do | ... | do do 14 Novembre do | 161 | 1 15 0 |
| do | do | do | Payé à D. Cameron, pour réparations, 2-èmes des pièces justificatives... | 10 24 43 59 99 158 | 18 2 0 |
| Décembre | 16, do | ... | Partie de la liste des paiemens faits jusqu'au 28 Novembre, partie de | 189 | 2 8 3 |
| do | 21, do | ... | do do 12 Décembre, do | 205 | 4 19 2 |
| do | 28, do | ... | William Kerr, pour 1519 voyages de pierre cassée qu'il a fournis en 1843 et 1844, à 2s. | ... | 151 18 0 |
| do | 31, do | ... | Liste des paiemens faits, et pour 18½ toises de pierre, partie des pièces justificatives | 236 237 | 12 10 9 |
| | | | | | £213 19 10 |

No. 2.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX sur le CHEMIN ST. LAURENT, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|-----------|----------|--|--|-----------|
| Août | 20, 1844 | Payé à Woodhouse, pour de la pierre | 2 | 10 1 7 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 8 Août | 20 | 5 18 0 |
| do | do | Payé pour extraire de la pierre | 22 | 4 16 0 |
| do | 21, do | do do | 30 | 1 8 0 |
| do | 31, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 22 Août | 32 | 3 11 0 |
| Septembre | 14, do | do do do 5 Septembre | 55 | 5 13 10 |
| do | 19, do | Payé pour charriage de pierre cassée, partie de | 63 | 0 14 7 |
| do | 25, do | do pour 10 toises de pierre | 70 | 5 0 0 |
| do | do | do pour 13½ do partie de | 71 | 6 15 0 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 19 Septembre, do | 72 | 5 8 0 |
| Octobre | 2, do | Pour 20 voyages et 13 pieds de pierre | 81 | 1 11 3 |
| do | 7, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 3 Octobre, partie de | 95 | 5 15 6 |
| do | 16, do | Payé pour extraire de la pierre, do | 105 | 1 4 11 |
| do | 25, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 17 Octobre do | 112 | 5 19 0 |
| Novembre | 7, do | do do 31 do do | 132 | 5 10 3 |
| do | 14, do | Payé pour 5½ toises de pierre | 143 | 2 15 0 |
| do | 21, do | do à Mangan, pour 20 toises de pierre et 2 dépôts | 159 | 10 15 0 |
| do | do | do à Burns, pour 10 toises de pierre | 160 | 5 0 0 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 14 Novembre, partie de | 161 | 3 18 0 |
| do | do | Payé à Scott pour extraire de la pierre | 162 | 2 16 0 |
| do | do | do Samuel Donaldson, réparations aux chemins, voir les pièces justificatives | 13 21 34 56 80 104 121 146 157 | 19 17 0 |
| do | do | do D. Cameron, réparations des chemins, 2-5èmes des pièces justificatives | 10 24 43 59 99 158 | 18 2 0 |
| do | 30, do | do Thimmins, pour 10 toises de pierre | 174 | 5 0 0 |
| Décembre | 16, do | do pour une barrière neuve et partie des paiemens faits | 188 | 11 11 9 |
| do | 21, do | do partie des paiemens faits jusqu'au 12 Décembre | 189 205 | 8 15 4 |
| do | 31, do | do pour 18½ toises de pierre et liste des paiemens faits, partie de | 236 237 | 13 1 0 |
| | | | | £170 13 0 |

No. 3.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX etc. sur le CHEMIN de MADRIERS, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|-----------|----------|---|---------------------------------------|-----------|
| Août | 20, 1844 | Payé à Dubreuil, comparation comme témoin | 7 | 0 5 0 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 8 Août | 16 | 2 8 1 |
| do | 31, do | Payé à Tiffieu, pour charriage de bois | 31 | 1 6 3 |
| Septembre | 7, do | do à la Banque de Montréal, le compte de Hautson | 49 | 146 19 0 |
| do | 14, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 5 Septembre | 53 | 4 6 10 |
| Octobre | 2, do | do do do 19 do | 77 | 4 6 5 |
| do | do | Payé à Marion, pour bâtir un pont | 78 | 21 3 3 |
| do | 7, do | do pour de l'huile, peinture, etc. | 91 | 2 1 0 |
| do | 16, do | do Deschamps, compensation pour dommages | 96 | 19 10 0 |
| do | do | do Laporte do do | 103 | 23 0 5 |
| do | 21, do | do charriage de planche et surveillance, pour une place de dépôt | 202 | 14 17 6 |
| do | 25, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 9 Octobre | 203 | 5 3 10 |
| do | 26, do | Payé les gages de Tracey, 12 journées | 108 214 | 1 10 0 |
| do | 28, do | Payé à R. Patterson employé de tems à autre à faire le chemin de madriers, tel qu'il appartient aux pièces justificatives | 69 94 111 116 130 130½ | 157 10 0 |
| do | 31, do | Payé pour compensation pour une nouvelle ligne de chemin | 113 | 76 19 4 |
| do | do | do Hautson pour du bois de construction | 118 | 28 13 10 |
| Novembre | 7, do | do Jannotte, pour de la terre à terrassement | 134 | 1 5 0 |
| do | 21, do | do Tiffieu charriage de madriers | 154 | 4 19 9 |
| do | do | Liste des paiemens faits jusqu'au 1er Novembre | 155 | 5 19 10 |
| do | do | Payé à Deschamps, compensation pour terrain employé | 156 | 2 0 0 |
| do | 30, do | do Dubreuil pour services | 164 | 0 5 0 |
| Décembre | 16, do | Liste des paiemens faits jusqu'au 23 Novembre | 194 | 1 0 0 |
| | | | | £525 10 4 |

Appendice
(N.)N° 7.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 31 Juillet
jusqu'au 31 Décembre, 1844.Appendice
(N.)

10 Janvier.

| | | | Pièces justi- ficatives. | £ s. d. |
|--------------------|-----|---|-----------------------------------|----------|
| Septembre 25, 1844 | ... | Payé pour l'érection d'une cheminée à la maison de péages | 73 | 3 0 0 |
| Octobre 7, do | ... | do pour un gallon d'huile pour la barrière | 93½ | 0 4 0 |
| Novembre 14, do | ... | do pour tirer 507 voyages de pierre | 147 | 9 10 1 |
| do 21, do | ... | do à D. Cameron, pour réparer les chemins, les deux tiers des pièces justificatives..... | 10 24 43 59 99 158 | 9 1 0 |
| do 30, do | ... | do à Lindsay, pour réparer la maison de péages | 172 | 3 9 10 |
| Décembre 28, do | ... | do à William Kerr, pour 261 voyages de pierre cassée qu'il a fournis en 1843 et 1844, voir les pièces justificatives | ... | 26 2 0 |
| do do do | ... | do pour un gallon d'huile pour la barrière | ... | 0 4 0 |
| | | | | £52 0 11 |

N° 8.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN ST. ANTOINE et ST. LUC.
depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | Pièces justi- ficatives. | £ s. d. |
|------------------|-----|--|-----------------------------|-----------|
| Août 20, 1844 | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 10 Août | 17 | 0 15 6 |
| do do do | ... | Payé pour des perches à clôtures | 25 | 1 5 0 |
| do 31, do | ... | do pour extraire 12 toises de pierre de la carrière | 33 | 3 12 0 |
| Septembre 19, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 31 Août | 60 | 2 4 6 |
| do 25, do | ... | Payé pour extraire et casser de la pierre | 65 | 5 0 0 |
| Octobre 16, do | ... | do do do | 97 | 5 0 0 |
| do 31, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 17 Octobre | 114 | 3 15 0 |
| Novembre 7, do | ... | Payé pour extraire et casser de la pierre | 126 | 8 5 6 |
| do 14, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 31 Octobre | 139 | 4 11 6 |
| Décembre 28, do | ... | Payé à William Kerr, 851 voyages de pierre cassée, qu'il a fournis en 1843 et 1844 | ... | 85 2 0 |
| | | | | £119 11 0 |

N° 9.—DÉBOURSÉS faits pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de L'ABORD-À-PLOUFFE, de-
puis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | Pièces justi- ficatives. | £ s. d. |
|-----------------|-----|--|-----------------------------|----------|
| Août 20, 1844 | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 1er Août | 6 | 2 6 0 |
| do 21, do | ... | do do 15 do | 27 | 1 16 0 |
| do do do | ... | Payé pour réparer le pont à la Côte des Neiges | 28 | 6 12 11 |
| do 31, do | ... | do pour 92 voyages de pierre cassée | 38 | 3 17 0 |
| Septembre 7, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 29 Août | 45 | 2 9 0 |
| do do do | ... | Payé à Charlton pour 22 voyages de pierre | 48 | 2 1 3 |
| do 25, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 12 Septembre | 68 | 3 10 0 |
| Octobre 7, do | ... | do do 26 do | 93 | 4 5 0 |
| do 25, do | ... | do do 9 Octobre | 109 | 4 11 0 |
| do 31, do | ... | do do 24 do | 115 | 4 4 6 |
| do do do | ... | Payé à Hautson pour du bois de construction | 117 | 8 10 2 |
| Novembre 14, do | ... | Liste des paiemens jusqu'au 7 Novembre | 141 | 5 7 3 |
| do 21, do | ... | Payé à L. Crevier, pour faire un pont | 163 | 1 2 6 |
| do 30, do | ... | Liste des paiemens faits jusqu'au 21 Novembre | 169 | 4 12 6 |
| Décembre 16, do | ... | Payé pour travaux sur le chemin | 192 | 0 12 0 |
| do 28, do | ... | do à la barrière de la Côte des Neiges pour éclairage et ficelle | 232 | 0 9 8 |
| do 31, do | ... | do 2 journées de travail | 235 | 0 5 0 |
| | | | | 56 11 9 |
| <i>Avoir.</i> | | | | |
| Mars 7, 1844 | ... | Par la banque de Montréal, le billet de P. Brennan, par collection | £9 3 4 | |
| Décembre 31, do | ... | Par P. Rutherford, pour un lot de pierre cassée qu'il a pris | 14 14 2 | |
| | | | | 23 17 6 |
| | | | | £32 14 3 |

N° 10.—MENUS COMPTES de la COMMISSION des CHEMINS À BARRIÈRES, depuis le 31
Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | Pièces justi- ficatives. | £ s. d. |
|------------------------------|-----|---|-----------------------------|----------|
| Août 20, 1844 | ... | Payé à Hall, armurier, pour une serrure de coffre-fort. | 9 | 1 10 0 |
| do do do | ... | do escompte sur les billets de banque | ... | 0 0 11 |
| do do do | ... | do pour du galon de soie 8d, escompte 1s. 1d. | ... | 0 1 9 |
| do 21, do | ... | do pour allumettes 3d, escompte 3d.; un morceau de toile, 9d. | ... | 0 1 3 |
| do 31, do | ... | do escompte sur billets | ... | 0 0 8 |
| Septembre 7, do | ... | do do | ... | 0 0 5 |
| do 14, do | ... | do à Somerville, comme arbitre | 51 | 6 0 0 |
| do do do | ... | do à Lovell et Gibson, pour impressions | 52 | 21 17 6 |
| do do do | ... | do escompte sur les billets du Haut-Canada | ... | 0 0 2 |
| do 19, do | ... | do do | ... | 0 1 0 |
| do 25, do | ... | do à Armour et Ramsey, leurs comptes, 43s. 3d.; escompte 2d. | 64 | 2 3 5 |
| | | | | £31 17 1 |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | | | |

Appendice
(N.)

N° 10.—MÉNUS COMPTES.—(Continué.)

Appendice
(N.)

10 Janvier.

| | | Montant de l'autre part | Pièces justificatives. | £ s. d. |
|----------|----------|---|------------------------|------------|
| | | | | 31 17 1 |
| Octobre | 2, 1844 | Payé pour une rame de papier 15s.; avocat pour poursuites, 40s. | { 75 } { 76 } | 2 15 0 |
| do | do do | do à Meredith et Bethune, avocats | 83 | 25 17 10 |
| do | 7, do | do pour une bouteille d'encre | | 0 1 6 |
| do | 31, do | do escompte sur billets | | 0 0 3 |
| Novembre | 7, do | do à Jobin, notaire | 131 | 1 10 0 |
| do | 14, do | do escompte sur des billets de banque | | 0 0 4 |
| do | 30, do | do do do | | 0 0 8 |
| Décembre | 16, do | do pour avoir fait des charrues à neige, pour louage de cab, et le Greffier de la Paix pour diverses poursuites | { 181 } { 183 } | 13 10 3 |
| do | 24, do | do pour 24 pelles de bois, 16s.; encre rouge, et galon ciré, 1s. 11d. | 199 | 0 17 11 |
| do | 26, do | do Fitzpatrick, pour amende et frais | { 212 } { 213 } | 12 3 6 |
| do | do | do Crawford, N. P. | 228 | 30 0 6 |
| do | 30, do | do Keller, son compte pour grands clous | | |
| | | | | £118 14 10 |
| Avoir. | | | | |
| Décembre | 16, 1844 | Par argent reçu du Greffier de la Paix, pour autant reçu par William Youle, dénonciateur, | £2 5 0 | |
| do | 28, do | Par argent reçu du Greffier de la Paix, pour amendes | 2 0 0 | |
| | | | | 4 5 0 |
| | | | | £114 9 10 |

N° 11.—COMPTE des DÉPENSES de la COMMISSION des CHEMINS À BARRIÈRES de MONT-RÉAL, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | | £ s. d. |
|----------|----------|--|----------|
| Décembre | 31, 1844 | Payé à James Holmes, Secrétaire, 5 mois de salaire jusqu'à cette date | £33 6 8 |
| do | do do | do do do allocation extra | 50 0 0 |
| | | | 133 6 8 |
| do | do do | do à William Youle, 6 mois de salaire jusqu'à cette date | 67 10 0 |
| do | do do | do à G. N. Ogilvy, allocation comme messenger | 5 0 0 |
| do | do do | do à John McDonald, gardien de la barrière de Québec, jusqu'à cette date | 37 10 0 |
| do | do do | do à Maurice Murphy, do do St. Laurent, do | 37 10 0 |
| do | do do | do à J. Quinn, do do du Haut de Lachine, do | 37 10 0 |
| do | do do | do à P. Fitzpatrick, do do de la Côte des Neige, do | 30 0 0 |
| do | do do | do à Peter Casey, do do de la Longue Pointe, do | 30 0 0 |
| do | do do | do à W. Donaldson, do do de Lachine, do | 30 0 0 |
| do | do do | do à J. Donaldson, do do de St. Antoine, do | 15 0 0 |
| do | do do | do à George Grant, do do Victoria, do | 30 0 0 |
| do | do do | do à J. Simmons, do do du Bas de Lachine do | 25 0 0 |
| | | | £178 6 8 |

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Secrétaire Nos. 39, 82, 125, 175, 206, 213.
William Youle, Nos. 46, 79, 129, 209, 216, 227.
John N. Ogilvy, 207.
John McDonald, 107, 220.
Maurice Murphy, 12, 47, 90, 133, 191, 238.
James Quinn, 5, 50, 86, 131, 193, 222.

P. Fitzpatrick, 44, 140, 226.
Peter Casey, 15, 37, 88, 138, 185, 224.
Wm. Donaldson, 85, 148, 215.
George Grant, 14, 36, 89, 142, 158, 225.
Joseph Simmons, 11, 58, 87, 145, 190, 240.

N° 12.—COMPTE D'INTÉRÊTS, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | £ s. d. | £ s. d. |
|---|-------------|----------|----------|
| Intérêt sur les Débentures des chemins, No. 82, depuis le 1er Septembre, 1843, jusqu'au 5 Juillet, 1844, tel qu'il appert aux pièces justificatives | | 25 6 8 | |
| Intérêt sur les Débentures des chemins, depuis le 5 Juillet, 1844, jusqu'au 5 Janvier, 1845, montant total | £17,000 0 0 | 1410 0 0 | 1435 6 8 |

N° 13.—COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | £ s. d. |
|--|-----------|------------|
| Montant porté par erreur au crédit de Olivier Lacroix, en 1842 | | 5 10 1 |
| Montant des péages prélevés depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, à la barrière St. Laurent | | 1287 19 0 |
| do do do do do de Québec | | 557 12 5 |
| do do do do do de la Côte des Neiges | | 465 7 7 |
| do do do do do du Haut de Lachine | | 669 14 4 |
| do do do do do de Lachine | | 320 5 2 |
| do do do do do St. Antoine | | 68 5 2 |
| do do do do do du Bas de Lachine | | 242 18 7 |
| do do do do do Victoria | | 178 16 8 |
| do do do do do de la Longue Pointe | | 241 15 5 |
| do do do do do temporaire | | 22 8 9 |
| | | 4080 13 2 |
| A déduire— | | |
| Le montant de l'intérêt sur les Débentures | £1435 6 8 | |
| do du compte des dépenses | 478 6 8 | |
| do des menus comptes | 114 9 10 | |
| do du louage de cab et calèche | 5 13 3 | |
| | | 2033 16 5 |
| | | £2046 16 9 |

Appendice
(N.)
10 Janvier.

Appendice
(N.)
10 Janvier.

N° 14.—COMPTE HEBDOMADAIRE des PÉAGES, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| SEMAINE EXPIRÉE. | Barrière St. Laurent. M. Murphy, Collecteur. | Barrière de Québec. John McDonald, Collecteur. | Barrière de la Côte des Neiges. P. Fitzpatrick, Collecteur. | Barrière du Haut de Lachine James Quinn, Collecteur. | Barrière Lachine. W. Donaldson, Collecteur. | Barrière St. Antoine. J. Donaldson, Collecteur. | Barrière du Bas de Lachine. J. Simmons, Collecteur. | Barrière Victoria. George Grant, Collecteur. | Barrière de la Longue-Pointe. P. Casey, Collecteur. | Collection aux barrières temporaires. | Total. |
|----------------------|---|---|--|---|--|--|--|---|--|---|-------------------|
| Août 3, 1844..... | £ s. d. 64 18 1 | £ s. d. 27 2 4 | £ s. d. 20 7 4 | £ s. d. 28 11 9 | £ s. d. 8 0 0 | £ s. d. 6 10 0 | £ s. d. 11 9 0 | £ s. d. 9 14 2 | £ s. d. 8 11 0 | £ s. d. 1 1 3 | £ s. d. 8 11 0 |
| do 10, do..... | 73 14 1 | 23 18 0 | 18 11 4 | 29 5 3 | 7 18 2 | 5 13 0 | 9 14 9 | 6 16 0 | 8 8 6 | 1 3 0 | 8 8 6 |
| do 17, do..... | 80 8 7 | 26 3 5 | 20 10 2 | 28 18 9 | 9 0 0 | 8 2 3 | 12 16 8 | 9 12 7 | 10 12 6 | 1 2 6 | 10 12 6 |
| do 24, do..... | 59 0 7 | 24 16 1 | 17 11 8 | 60 9 11 | 7 10 3 | 3 13 6 | 55 3 6 | 7 13 10 | 9 11 3 | 0 17 9 | 9 11 3 |
| do 31, do..... | 71 2 3 | 25 17 7 | 20 14 8 | 25 12 10 | 8 0 0 | 6 2 8 | 36 3 8 | 8 12 1 | 9 11 3 | 0 17 6 | 9 11 3 |
| Septembre 7, do..... | 71 17 3 | 21 14 1 | 19 17 10 | 27 16 5 | 9 0 0 | 5 10 6 | 7 9 8 | 9 5 9 | 8 9 6 | 0 19 0 | 8 9 6 |
| do 14, do..... | 71 15 1 | 23 10 0 | 20 1 7 | 32 5 5 | 9 0 0 | 9 1 3 | 9 8 4 | 13 19 9 | 9 15 6 | 1 1 3 | 9 15 6 |
| do 21, do..... | 72 10 5 | 27 8 0 | 26 15 10 | 30 7 5 | 10 0 10 | 5 12 0 | 13 10 3 | 13 6 5 | 12 12 0 | 1 1 3 | 12 12 0 |
| do 28, do..... | 68 13 5 | 32 0 2 | 25 19 4 | 28 3 0 | 10 19 9 | 4 10 0 | 9 4 1 | 14 6 10 | 17 13 0 | 1 1 6 | 17 13 0 |
| Octobre 5, do..... | 58 7 7 | 28 8 10 | 23 10 2 | 28 19 3 | 10 10 0 | 3 15 0 | 6 6 1 | 7 0 6 | 15 11 6 | 0 19 6 | 15 11 6 |
| do 12, do..... | 81 11 5 | 32 3 2 | 28 5 9 | 31 7 9 | 11 0 0 | 3 12 6 | 8 5 6 | 13 1 9 | 17 17 9 | 0 19 0 | 17 17 9 |
| do 19, do..... | 80 6 5 | 26 3 0 | 24 6 0 | 33 13 1 | 11 0 0 | 2 9 6 | 11 4 9 | 8 10 3 | 14 14 9 | 0 19 0 | 14 14 9 |
| do 26, do..... | 67 15 0 | 26 17 7 | 21 3 7 | 26 2 9 | 10 4 3 | 3 5 0 | 5 13 2 | 13 3 8 | 15 2 6 | 1 0 9 | 15 2 6 |
| Novembre 2, do..... | 40 4 8 | 15 18 8 | 13 8 5 | 19 13 10 | 6 1 9 | 1 15 6 | 2 16 7 | 5 12 7 | 5 1 3 | 0 8 9 | 5 1 3 |
| do 9, do..... | 54 1 11 | 18 5 10 | 18 15 9 | 23 9 3 | 8 10 9 | 2 16 0 | 10 7 5 | 6 17 0 | 5 4 3 | 0 18 9 | 5 4 3 |
| do 16, do..... | 54 3 5 | 18 7 9 | 17 4 7 | 29 2 0 | 10 10 0 | 1 11 3 | 6 15 1 | 4 19 2 | 4 11 5 | 1 2 6 | 4 11 5 |
| do 23, do..... | 55 0 4 | 16 15 4 | 20 0 0 | 22 4 4 | 31 17 4 | 2 5 0 | 5 6 9 | 7 5 7 | 5 5 6 | 1 4 0 | 5 5 6 |
| do 30, do..... | 38 16 7 | 17 17 10 | 17 13 5 | 22 1 8 | 39 1 1 | 2 3 9 | 4 18 3 | 5 17 1 | 3 6 0 | 1 5 0 | 3 6 0 |
| Décembre 7, do..... | 37 19 4 | 23 13 3 | 23 2 3 | 20 17 2 | 33 10 0 | 1 10 0 | 3 10 4 | 4 9 9 | 9 12 6 | 1 2 6 | 9 12 6 |
| do 14, do..... | 29 7 1 | 30 0 2 | 21 18 9 | 14 2 3 | 37 13 5 | 2 13 9 | 4 18 3 | 4 19 11 | 14 0 0 | 1 5 0 | 14 0 0 |
| do 21, do..... | 39 15 7 | 32 5 0 | 19 16 3 | 18 6 3 | 22 2 3 | 4 1 3 | 4 8 9 | 12 4 3 | 17 2 0 | 0 16 6 | 17 2 0 |
| do 28, do..... | 31 17 3 | 39 6 4 | 25 12 11 | 19 4 0 | 9 15 4 | 2 11 6 | 3 7 9 | 7 15 2 | 19 0 0 | 1 0 0 | 19 0 0 |
| | £1303 6 4 | 557 12 5 | 465 7 7 | 669 14 4 | 320 5 2 | 88 5 2 | 243 18 7 | 194 4 0 | 241 15 5 | 22 8 9 | 241 15 5 |
| | * 15 7 .4 | | | | | | | † 15 7 4 | | | |
| | £1287 19 0 | | | | | | | £178 16 8 | | Total | £4075 3 1 |

* Par argent payé à M. Dods, Président de la Compagnie du chemin St. Michel, étant la moitié des péages prélevés aux barrières de la Commission revenant à la dite Compagnie. Voir la moitié de la pièce justificative N° 198.

† Par argent payé à la Compagnie du chemin St. Michel, la part à elle revenant des péages prélevés aux barrières St. Laurent et Victoria.

Appendice
(N.)
10 Janvier.

N° 15.—COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

Appendice
(N.)
10 Janvier

| | | | | £ | s. | d. |
|--|------|--|------|---------|----|----|
| Décembre 31, 1844 | | Montant porté au Dt. de ce compte, suivant le bilan du 3 Juillet, 1844 | | 51195 | 14 | 2 |
| do do do | | do du chemin Ste. Catherine suivant les comptes des déboursés | | 213 | 19 | 10 |
| do do do | | do do du St. Laurent do | do | 170 | 18 | 0 |
| do do do | | do do de Madriers do | do | 525 | 10 | 4 |
| do do do | | do do de Québec do | do | 46 | 5 | 10 |
| do do do | | do do du Haut de Lachine do | do | 340 | 19 | 9 |
| do do do | | do do du Bas de Lachine do | do | 183 | 19 | 2 |
| do do do | | do do Victoria do | do | 52 | 0 | 11 |
| do do do | | do do St. Antoine et St. Luc do | do | 119 | 11 | 0 |
| do do do | | do do l'Abord-à-Plouffe do | do | 32 | 14 | 3 |
| | | | | 52881 | 13 | 3 |
| <i>Avoir.</i> | | | | | | |
| Par balance du compte général des péages | | | | 2046 | 16 | 9 |
| Coût actuel des chemins | | | | £ 50834 | 16 | 6 |

N° 16.—BILAN des LIVRES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, depuis le 31 Juillet jusqu'au 31 Décembre, 1844.

| | | <i>Di.</i> | | £ | s. | d. |
|-----------------------|------|--|-------------|--------|----|----|
| Chemins à barrières | | Coût des chemins et réparations | | 50834 | 16 | 6 |
| Argent | | Dans le Bureau | £94 16 7 | | | |
| | | Déposé à la banque de Montréal | 870 15 0 | | | |
| | | | | 965 | 12 | 1 |
| Bureau des Travaux | | Qu'il doit pour autant payé pour les plans des ponts et le relevé de la rivière, au Bout de l'Isle | | 165 | 4 | 8 |
| | | | | £51965 | 13 | 3 |
| <i>Avoir.</i> | | | | | | |
| Débitures des chemins | | Émises pour les emprunts | £17,000 0 0 | | | |
| Receveur Général | | Avances, etc., pour payer l'intérêt sur les débiteures | 4909 7 11 | | | |
| | | | | 51959 | 7 | 11 |
| Thomas Heaven | | Balance sur les contrats | | 6 | 1 | 7 |
| P. Rutherford | | Balance sur son contrat | | 0 | 3 | 9 |
| | | | | £51965 | 13 | 3 |

REPONSE

A une ADRESSE de L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GENERAL, datée le 9e ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'officier respectif, de mettre devant la Chambre, une copie du bail, en vertu duquel sont possédées les Terres connues sous le nom de Forges de St. Maurice, si tel bail est en écrit, aussi une copie de tous tels papiers et documents que Son Excellence jugera à propos de communiquer à la Chambre, relatifs à la disposition future des dites terres connues comme les Forges.

Par ordre,



D. DALY,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, }
13 Janvier, 1845. }

(Copie.)

TROIS-RIVIERES,
25 Février, 1843.

MONSIEUR,

Je vous prie de saisir l'occasion la plus prochaine de soumettre à Sir Charles Bagot, la lettre ci-incluse, car l'indisposition dont souffre depuis quelque tems Son Excellence, m'a empêché de vous écrire plutôt au sujet du bail des Forges.

L'on a donné à entendre ici aux habitans que les terres qui sont attachées aux travaux des Forges allaient être octroyées, et je crois que cette attente provient d'assertions faites par le Dr. Kimber.

Vous pouvez vous rappeler que le Dr. Kimber et le Juge Vallières, firent croire à Sir James Kempt, (c'est ce que lui-même m'a fait entendre), que les habitans voisins avaient un grand besoin de Terres, particulièrement d'une partie de celles qui appartiennent aux Forges; et donnèrent une liste de ceux qui en demandaient.

Pour rencontrer les vues de Sir James, je voulus bien céder environ 5000 arpents, joignant en arrière la Seigneurie de la Pointe du Lac et de Machiche; ils furent en conséquence arpentés et divisés en lots de 50 à 70 acres, pour former une augmentation au Township de Caxton, et il y eut pendant plusieurs mois un avertissement qu'une vente de ces lots aurait lieu à la porte de l'Eglise de Machiche.

J'assistai à la vente et achetai presque le tout, au prix de départ. Il n'y parut aucun de ceux dont les noms se trouvaient sur la liste de Sir James, et je suis certain qu'on leur avait donné à entendre qu'ils obtiendraient des octrois gratuits. La même chose arriverait encore si l'on mettait ces Terres en vente. D'ailleurs, si l'on a intention d'octroyer les Terres aux gens des Forges, je n'hésite pas à dire d'après la connaissance que j'ai du Pays, que, sur le morceau de Terre loué avec les Forges, il y a une si petite proportion qui soit propre à l'agriculture, que le sol ne pourra jamais alimenter la population qui vit maintenant avec tant d'aisance aux travaux des Forges. Il y a beaucoup de Terres inoccupées dans les Seigneuries voisines, et elles sont prêtes à établir des deux côtés du terrain des Forges, particulièrement celles qui appartiennent au ci-devant Ordre des Jésuites.

Je suis, etc.

(Signé,)

M. BELL.

Hon. D. DALY,
etc. etc. etc.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

MONSIEUR,

TROIS-RIVIERES,

25 Février, 1843.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Je prends la liberté de vous prier de bien vouloir faire connaître à Son Excellence le Gouverneur-Général, que le bail actuel des Forges de St. Maurice expirera le 31 Décembre prochain, et qu'un nouveau locataire a le droit d'entrer cette année pour collecter les matériaux nécessaires à faire marcher les dites Forges. Je vous transmets ci-inclus, pour l'information de Son Excellence, une copie des conditions auxquelles, en l'année 1806, fut mis en vente par encan, le bail dont je devins l'acquéreur, à raison d'un loyer annuel de £60. Le Gouvernement ne confirma pas cependant cette vente, et après quatre années de négociations, je vis que je devais me soumettre aux conditions qui m'étaient offertes, et (après avoir payé seulement soixante livres pendant quatre ans), j'acceptai un bail du Gouverneur d'alors, Sir J. H. Craig, pour l'espace de vingt-un ans, à raison de £500 par année.

Les circonstances ayant rapport à la négociation du nouveau bail, etc. furent, dans le tems, si amplement détaillées dans ma correspondance avec le Secrétaire Civil d'alors, que je crois inutile d'importuner maintenant Son Excellence avec de nouveaux détails.

J'ai continué, sous la sanction du Gouvernement, à posséder les Forges à raison du même loyer, jusqu'au 5 Janvier, 1834, acceptant alors une extension du bail des Forges, y inclus un morceau de Terre dans la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, au même prix pour les deux, ce bail devant expirer à la fin de la présente année.

Comme je pense pouvoir continuer les travaux jusqu'au dernier jour du bail, je désire soumettre à Son Excellence la nécessité où je suis d'obtenir un délai suffisant pour transporter les effets considérables qui pourront alors me rester en mains, je désire aussi appeler l'attention de Son Excellence sur l'état de destitution où se trouveront les ouvriers et leurs familles (dont j'inclus une liste) résidant aux Forges, si les travaux sont discontinués. Ces gens, au nombre de 425 ames, presque tous Canadiens, nés et élevés au Poste, ainsi que plusieurs des familles, sont descendants des ouvriers qui y furent trouvés lors de la conquête, et n'ont jamais quitté l'établissement; 300 personnes sont en outre nourries aux Travaux, à diverses saisons de l'année, et les fermiers voisins y ont toujours trouvé un marché prêt pour le foin et l'avoine, etc. etc. ce qui montre de quelle grande importance ont été jusqu'à présent ces Travaux pour la Ville et le District, et la perte qui s'ensuivrait immédiatement s'ils étaient discontinués, comme l'on dit généralement que c'est l'intention du Gouvernement Exécutif de le faire.

Je suis, etc.

(Signé,)

M. BELL.

Hon. D. DALY,
etc. etc. etc.PROVINCE DU }
BAS-CANADA. }

ATTENDU que le bail ci-devant accordé à *David Munro* et à *Mathew Bell*, Ecuyers, pour toutes les Terres en domaine de Sa Majesté, Travaux en fer et Forges, situées près de la Ville des Trois-Rivières, en la dite Province du Bas-Canada, communément connus comme et appelés les Forges de St. Maurice, expirera et finira Mardi, le premier jour d'Avril, mil huit cent sept; Avis public est en conséquence donné par les présentes, que les dites Terres, Travaux et Forges, avec les Isles non concédées dans la Rivière St. Maurice, situées près des dites Forges, et une plus grande étendue des Terres Incultes de la Couronne, sur la dite Rivière St. Maurice, en remontant, depuis les terres possédées par les dits locataires, n'excédant pas trois lieues de front, sur deux de profondeur, et toute et chacune les circonstances et dépendances, seront mis à l'enchère par Messrs. Burns et Woolsey, à leurs Chambres d'Encan, en la Cité de Québec, dans la dite Province, Mercredi, le onzième jour de Juin, mil huit cent six, et il sera adjugé à la personne offrant le plus haut loyer annuel pour iceux, un bail qui commencera depuis et après le premier jour d'Avril, mil huit cent sept, pour l'espace de vingt ans, aux conditions ci-après énoncées.

Par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

(Signé,)

HERMAN W. RYLAND.

Conditions du Bail des Forges de St. Maurice, auxquelles l'avis précédent réfère.

1ère.—Que les locataires auront droit d'exploiter à leur profit, les mines de fer actuelles ainsi que toute autre qu'ils pourraient découvrir sur les lieux (excepté les mines d'or et d'argent); de couper sur les lieux tout le bois qui leur sera nécessaire pour faire ces travaux, et toutes manufactures d'articles qui seront faits de ces mines; de construire toutes bâtisses et de cultiver le terrain, tel qu'ils le jugeront à propos.

2ème.—Que le bail sera pour vingt ans.

3ème.—Que les locataires paieront annuellement, en quatre paiements égaux, le loyer pour lequel le tout leur aura été adjugé.

4ème.—Que les locataires continueront leurs travaux des Forges pendant la durée de leur bail, à moins d'en être empêchés par le manque de bois ou de minerai. Que les nouveaux locataires auront droit aux mêmes privilèges que ceux accordés aux locataires actuels par leur bail.

5ème.—Qu'ils seront obligés de faire toutes les réparations nécessaires aux bâtisses qui se trouvent maintenant sur les lieux, et de les remettre à l'expiration de leur bail en aussi bonne condition qu'ils les auront reçues, de même que toutes les bâtisses qu'ils pourront y construire, et ils n'auront droit de recevoir de Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, aucune compensation ou indemnité pour telles réparations, ni pour aucunes bâtisses ou changements qu'ils auront pu juger nécessaire de faire sur les lieux.

6ème.—Que les locataires paieront aux locataires actuels, pour la propriété mobilière liée aux Forges, qui s'y trouvera à l'échéance du présent bail (sauf la manufacture des Forges et tous articles appartenant à Sa Majesté,) une somme n'excédant pas quatre mille livres, à telles conditions, quant à leur valeur et aux termes de paiement, qu'ils pourront arrêter, ou qui seront réglées par des arbitres que choisiront les parties, et les arbitres établiront telle valeur d'après l'utilité qu'auront par la suite les divers articles pour les affaires et les Manufactures des Forges. Les nouveaux locataires auront la liberté d'entrer sur les lieux loués, les cinq mois précédant l'échéance du bail actuel, à savoir: depuis et après le premier jour de Novembre, mil huit cent six, afin de couper la quantité de bois qu'ils jugeront nécessaire.

7ème.—Que les nouveaux locataires recevront des locataires actuels, la provision de minerai, qu'en vertu de leur présent engagement, ils doivent procurer en l'année mil huit cent six, pour l'usage des Forges en l'année mil huit cent sept, et leur paieront la somme qu'aura coûté la collection du minerai ainsi procuré.

Par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

(Signé,)

HERMAN W. RYLAND.

Clause additionnelle à ajouter aux conditions de vente des Forges de St. Maurice.

Et dernièrement.—Les locataires actuels ayant le droit de faire un Chemin, et de bâtir tels Ponts qu'ils croiront nécessaires, pour faciliter la communication entre les dites Forges de St. Maurice et le lieu où est coupé le bois dur nécessaire à l'usage et consommation des dites Forges, à condition qu'ils payeront toutes les dépenses qui sont ou seront encourues pour faire le dit Chemin, et bâtir les dits Ponts; c'est une condition de plus à la dite vente, que les nouveaux locataires paieront aux locataires actuels, pour les dits Chemin et Ponts, telle somme qui sera adjugée (par arbitres choisis par les parties) comme étant la valeur des dits Chemin et Ponts, pour le nouveau locataire et pour les Forges; pourvu toujours que la somme qui sera adjugée et payée n'excédera pas deux cent cinquante louis courant.

Par ordre de Son Honneur le Président en Conseil.

(Signé,)

HERMAN W. RYLAND.

15 Juillet 1806.

Avis public est donné par les présentes, que la vente du Bail des Forges de St. Maurice, aux conditions susmentionnées, attendu que les plans et descriptions nécessaires ne sont pas encore complétés, est remise jusqu'à Mercredi, le premier jour d'Octobre prochain; et avant ce tems, les plans et descriptions des lieux seront déposés chez les Courtiers, pour l'information de tous ceux y concernés.

Par ordre de Son Honneur le Président en Conseil,

(Signé)

HERMAN W. RYLAND.

(Copie.)

TROIS-RIVIERES,

31 Décembre, 1832.

MONSIEUR,

C'est avec le plus grand regret que je me vois forcé aujourd'hui d'occuper le tems de Son Excellence Lord Aylmer, au sujet des Forges de St. Maurice, mais je crois qu'il est de mon devoir, comme locataire de ces Forges, de faire remarquer à Sa Seigneurie les assertions extraordinaires faites, il y a quelques jours, dans la Chambre d'Assemblée par Mr. Kimber, le nouveau Représentant de ce Bourg, à l'égard des terres qui sont annexées et réservées à l'usage des Forges, assertions que Son Excellence pourrait peut-être regarder comme fondées sur la vérité, si elles n'étaient immédiatement contredites.

La *Gazette de Neilson*, du 24 et 25 courant, dit que Mr. Kimber, en proposant, le 22, certaines résolutions au sujet du bail des Forges, déclara qu'il n'y a ni bois ni minerai sur cette partie des terres réservées, appelées le St. Maurice, et qu'elles ne sont d'aucun usage au locataire; que la ville des Trois-Rivières est privée et dépouillée des avantages qu'elle retirerait de l'établissement de ces terres, et qu'il y a un grand nombre de familles prêtes à s'y établir.

Maintenant, Monsieur, quant à la première de ces assertions, elle doit recevoir la plus forte contradiction, et je ne puis me persuader ni croire que Mr. Kimber, lorsqu'il l'a faite, ignorât qu'elle était entièrement dénuée de vérité; et ce qui me surprend encore d'avantage, c'est que le Représentant intelligent du Comté de Nicolet, ait pu dire qu'à sa connaissance, il n'y a pas de bois sur le morceau de terre en question. Au contraire, il est un fait notoire qu'une proportion considérable du bois pour les deux Forges a toujours été coupé sur la Seigneurie de St. Maurice, et que du minerai a été retiré du même lieu, particulièrement depuis quelques années; et dans le tems que ces assertions extraordinaires étaient faites avec tant de gravité, il y était employé un grand nombre de bûcherons qui continuent encore à l'être.—Si Mr. Kimber eut pris la peine de s'assurer des faits, en visitant les Forges cet automne, il lui aurait fallu fermer les yeux et faire la sourde oreille le long d'une grande partie du chemin qui conduit de la Ville aux Forges, pour ne pas avoir vu les piles de bois récemment coupé, et pour ne pas avoir entendu le retentissement d'un grand nombre de haches, car les bûcherons travaillaient sur le bord même du chemin.

Quant à la Ville des Trois-Rivières, qui se trouve dépouillée par la réserve des terres en question, l'on devrait se souvenir que la ligne du St. Maurice en est éloignée de près de cinq milles, qu'une Seigneurie intervient entre elles, et que dans toute cette distance, en dépit du grand nombre de familles si empressées à vouloir s'établir en arrière de la ville, "l'on ne voit pas un seul habitant de chaque côté du chemin". Pourquoi le Seigneur de ce terrain ne le concède-t-il pas? Il est aisé de répondre à la question, c'est qu'ainsi que la plupart des terres de la Seigneurie de St. Maurice, ces terres ne valent pas la peine qu'on les possède. La seconde question alors, est celle-ci: pourquoi tant de désir apparent de posséder les terres de St. Maurice, et il est aussi aisé d'y répondre. Plusieurs habitants avaient depuis longtemps l'habitude de prendre le bois et de se servir librement de tout ce qui tombait sous leurs mains, sur les terres voisines, et cette ressource étant maintenant presque épuisée, il leur faut avoir recours au St. Maurice pour ce même bois qu'il convenait si bien aux fins de leur Représentant de dire qu'il n'en existait point, ou il leur faudra, les pauvres gens, travailler fort et payer avec leur gain pour leur bois de chauffage, comme d'autres le font. C'était de plus une excellente

Appendice
(O.)

14 Janvier.

raison pour un nouveau Membre, échauffé par une élection contestée, de jeter les hauts cris en faveur des prétendus griefs de ses constituans, tout en satisfaisant une pique personnelle contre moi, parce que mes amis et mes employés avaient préféré voter pour un autre candidat. Je dirai sans craindre aucune contradiction, qu'à l'exception de quelques petits points isolés ça et là, les terres dans la Seigneurie de St. Maurice, ne pourront, quel qu'en soit la culture, alimenter qu'une population pauvre ; et tout homme de bon sens, et libre de préjugés, ne pourra prétendre qu'une telle population puisse ajouter à la prospérité de cette ville, ou d'aucune autre ville. Il faut aussi considérer que les Forges de St. Maurice font vivre actuellement une population de quatre cents âmes, tout en procurant de l'emploi en certaines saisons de l'année, à depuis cent jusqu'à cent cinquante hommes de plus, nombre qui excède de beaucoup celui de ceux qui pourraient subsister sur la Seigneurie. Il faut aussi remarquer qu'indépendamment de l'importation d'effets, liqueurs, provisions, venant d'autres districts, il se dépense aux Forges, et circule dans le District, au-delà de dix à douze mille livres par année, somme plus qu'égale à la valeur de toute la Seigneurie, même si elle était cultivée avec la plus grande extension que les terres sont susceptibles de l'être. La question maintenant n'est pas seulement quel effet cela produirait sur la ville des Trois-Rivières, supposant pour un instant que la prospérité du lieu en a beaucoup souffert, mais quelle perte souffrirait la Province, si une manufacture aussi utile était abandonnée ; car il ne faut pas perdre de vue qu'il y est maintenant manufacturé des articles en fonte au montant d'environ trente mille livres par année l'une dans l'autre, ce qui autrement devrait être importé, et plusieurs des articles ne sont pas seulement de la description la plus utile, mais sont aussi adaptés aux besoins particuliers et même aux *préjugés* des habitans du pays.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Lorsque le ci-devant Membre dont le siège est maintenant occupé par M. Kimber, mû par des motifs aussi faciles à reconnaître que ceux de son successeur, amena d'abord le sujet devant la Chambre d'Assemblée, je désirais beaucoup qu'elle fit faire une investigation, et j'aurais bien volontairement donné toute information demandée par la Chambre, mais assuré par ceux à qui je m'adressai sur le sujet, que cela n'aurait aucun bon effet, je mis l'affaire devant Sir James Kempt, qui, après avoir fait faire une investigation, s'assura à son entière satisfaction qu'il était impossible de prendre une seule concession de la Seigneurie de St. Maurice, sans faire dommage aux Forges ; Son Excellence avait cependant tant d'envie de rencontrer les désirs de ceux qui demandaient des terres, et qu'on lui avait fait croire vouloir s'y fixer si on leur donnait occasion de se les procurer, qu'afin de rencontrer les vues de Son Excellence, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire sans causer de dommage aux ouvrages de valeur confiés à mes soins, en vertu du bail que je tenais du Gouvernement de Sa Majesté, je proposai d'abandonner toutes les terres sur la ligne sud-ouest sise entre la Rivière Machiche et la Seigneurie de Gatineau. Son Excellence fit donc arpenter ce terrain, et diviser en petits lots, contenant en tout au-delà de onze mille acres ; et après l'avis ordinaire, de quatre rangs seulement, il n'y en eut que trois vendus à la porte de l'Eglise d'Ymachiche, aux conditions ordinaires et si faciles qu'offre le Commissaire des Terres de la Couronne. Cependant, il est assez surprenant que l'on n'y vit aucun de ces gens qui faisaient tant de bruit pour avoir ces terres, il n'y vint pas même un seul des grands promoteurs pour l'établissement des terres des Forges, les seuls acheteurs étaient des personnes possédant des terres dans le voisinage, et quelques habitans qui avaient commencé quelques établissemens sans avoir de titres, et j'achetai moi-même quatre mille cinq cents acres au prix de départ ou à peu de chose de plus. Cette mesure de Sir James Kempt, adoptée pour rencontrer les besoins immédiats de ces chercheurs de terres, et à laquelle, comme locataire, j'accédai si promptement, en abandonnant un si grand terrain, ne fut aucunement remarquée dans la Chambre d'Assemblée, par le savant Docteur maintenant l'honorable Membre pour ce Bourg, et il n'aurait pas convenu à ses vues de le faire, quoiqu'il leur convint très bien de comparer l'étendue des réserves des Forges à une principauté en Europe. Il a été entretenu une opinion bien erronée de la grande étendue originairement réservée par le Gouvernement Français à l'usage de ces Forges, dont je sais que le maintien a été confirmé par des instructions aux Gouverneurs de la Province, de bonne heure après la conquête. Tout l'octroi originaire n'égalait pas en étendue la plupart des Seigneuries ; et se trouvant diminué comme je viens de le prouver, s'il était accordé un nouveau bail, ce ne serait qu'une petite étendue contenant, comme je l'ai établi d'abord un terrain bien méchant et entouré de toutes parts par des terres incultes offertes pour être établies. Mais pour revenir encore une fois sur l'étendue de terres réservée aux Forges, ce n'était pas seulement pour assurer la quantité nécessaire de minerai, et du bois, immédiatement requis pour charbon, mais aussi pour se protéger contre les accidents par le feu que l'on doit craindre tous les jours lorsque les terres du voisinage sont essouchées, et qui, s'il avait lieu, serait d'une bien plus grande conséquence que la valeur du bois détruit. Je suis même exposé maintenant chaque été, attendu la négligence et les transgressions sur les terres des Forges, et j'ai déjà perdu plusieurs centaines de cordes de bois à la fois. Et si la destruction était telle qu'elle arrêterait les ouvrages pendant une saison, tous les ouvriers ainsi que leurs familles se trouveraient hors d'emploi pendant un an, et obligés de

Appendice
(O.)
14 Janvier.

dépendre presque entièrement de la charité de leurs voisins, car le locataire dont la perte serait assurément énorme, ne pourrait pas donner de soulagement pécuniaire suffisant dans de telles circonstances.

Quant au chemin Cha-oui-nigam, je remarquerai seulement que par ce qu'a dit M. Kimber par rapport à son ouverture, à son début dans la Chambre d'Assemblée, il paraît même ignorer de quel côté de la rivière il est tracé; je n'ai pas seulement donné toutes les facilités à cette entreprise, mais j'ai même permis que l'on se servit de mes propres chemins et que l'on en ouvrit d'autres, et si j'ai manqué sous quelque rapport, ça été de ne pas informer Son Excellence le Gouverneur, de l'ouverture de tel chemin sur les Terres de la Couronne.

En vous priant de saisir une occasion favorable de soumettre cette lettre à Son Excellence Lord Aylmer, je ne puis m'empêcher d'exprimer de nouveau le regret que j'éprouve en attirant l'attention de Son Excellence sur son contenu, dans le moment actuel, craignant principalement qu'il la trouve une simple répétition de ce qui lui a déjà été communiqué sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé,)

M. BELL.

Colonel CRAIG, etc. etc. etc.

Appendice
(O.)
14 Janvier.

POPULATION DES FORGES ST. MAURICE, PRISE LE 27 DECEMBRE, 1842.

| | MALES. | | FEMELLES. | | | MALES. | | FEMELLES. | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | Audes- sus de 14 ans. | Audes- sous de 14 ans. | Audes- sus de 14 ans. | Audes- sous de 14 ans. | | Audes- sus de 14 ans. | Audes- sous de 14 ans. | Audes- sus de 14 ans. | Audes- sous de 14 ans. |
| H. Macauley, | 1 | | | | Rapporté de l'autre part, | 63 | 60 | 52 | 47 |
| T. Lamb, | 1 | 1 | 2 | | John Maillou, | 1 | 1 | 1 | |
| P. Denoncour, | 1 | 3 | 1 | 1 | N. Terrault, père, | 2 | 1 | 2 | 2 |
| P. Gilbert, | 1 | 2 | 2 | 1 | Jac. Aulny, | 1 | | 3 | |
| Ant. Leclerc, | 1 | 4 | 1 | | Ant. Maillou, | 1 | 3 | 1 | |
| J. B. Terrault, | 1 | 2 | 1 | 1 | Lou. Maillou, père, | 1 | | 1 | |
| P. Terrault, | 1 | 3 | 2 | | Jos. Laliberté, | 1 | 1 | 2 | |
| Jos. Boisvert, | 1 | 1 | 1 | 4 | O. Laliberté, | 1 | | | 2 |
| J. Pleau, | 2 | 1 | 1 | 1 | N. V. Precour, | 2 | 4 | 1 | |
| Ant. Pleau, | 1 | | | | P. Chaurette, | 1 | 2 | 1 | 3 |
| D. Noël, | 2 | 1 | 2 | 1 | R. Hembleau, | 1 | 1 | 1 | 1 |
| J. B. Gilbert, | 2 | | 1 | | C. Hembleau, | 3 | 1 | 1 | |
| C. Surazin, | 2 | 2 | 1 | 3 | St. Luc Hembleau, | 1 | | | |
| Ant. Lesseur, | 1 | 2 | | 1 | P. Mallou, | 1 | | 1 | |
| Etn. Ruane, | 1 | 1 | 2 | 1 | Lou. Mallou, fils, | 2 | 1 | 2 | 1 |
| H. Barchard, | 1 | | | | Widow Hembleau, | | | 5 | |
| D. Chamette, | 1 | | | | Jos. Maillou, | 2 | | 2 | 2 |
| Thos. Boisvert, | 1 | | | | André Mallou, | 1 | | | |
| C. Dugre, | 1 | | | | Lou. Michelin, | 1 | | 1 | |
| Jean Micheline, | 1 | 2 | 2 | | Jos. Lanouette, | 3 | 2 | 3 | 3 |
| Edward Tassée, | 1 | | 1 | 1 | Eloi Terrault, | 1 | 2 | 4 | 2 |
| Bte. Micheline, | 1 | | | | Ant. Beaulac, | 1 | 1 | 1 | 2 |
| H. Raymond, | 1 | 1 | 1 | 2 | Jos. Chaurette, | 2 | 1 | | 1 |
| Jos. Rohchon, | 1 | 3 | 1 | | N. Rohchon, | 1 | | 2 | |
| P. Leurs, | 2 | | 1 | 1 | Aug. Gilbert, | 3 | 1 | 2 | 4 |
| Ant. Micheline, | 1 | | 1 | | Lou. Hembleau, | 1 | | 1 | 1 |
| Lou. Chamette, | 1 | 4 | 1 | 3 | Ant. Lewis, | 2 | 3 | 1 | 3 |
| D. Lesarre, | 1 | 1 | 1 | 2 | J. P. Pelerine, | 2 | 2 | 4 | |
| P. Bourganville, | 1 | 2 | 1 | 3 | Jos. Micheline, père, | 2 | | 2 | |
| Frs. Pelerine, | 1 | | 3 | 1 | Benj. Micheline, | 1 | | | |
| Lauren. Isabelle, | 1 | | 1 | | A. J. Micheline, | 1 | | 1 | |
| Lou. Pelerine, | 1 | 1 | 2 | 5 | F. J. Claude, | 1 | | | |
| L. Gauthier, père, | 4 | 2 | 1 | 2 | Ant. Gilbert, | 1 | 1 | 1 | 3 |
| B. Sawyer, père, | 2 | 2 | 1 | 2 | Alx. Precour, | 1 | 1 | 1 | 2 |
| Jean Terrault, | 1 | | 1 | | G. Precour, père, | 3 | 2 | 2 | 3 |
| F. Chaurette, | 2 | 4 | 2 | 1 | F. Bouchard, | 1 | 1 | 1 | |
| F. X. Chaurette, | 1 | | 1 | | E. Bouchard, | 1 | | | |
| Jacob Collins, | 1 | 3 | 1 | 2 | Ant. Pelerine, | 1 | | 1 | |
| Jul. Rivane, | 1 | | 1 | | G. Precour, fils, | 1 | | | |
| L. C. Hembleau, | 1 | | 1 | 1 | Edouard Huot, | 1 | | 1 | 1 |
| Jos. Terrault, | 3 | 2 | 1 | 1 | Aug. Poullin, | 1 | | 2 | |
| Frs. Laroche, | 2 | | 1 | | Catherine Harris, | | | 1 | |
| P. Rivane, | 1 | 2 | 1 | 1 | Jas. Cunningham, | 1 | | | |
| B. Chaurette, | 1 | 4 | 1 | 1 | H. Winniburgh, | 1 | | 1 | |
| Jos. Boisverd, | 1 | 2 | 3 | | B. Sawyer, fils, | 1 | | 1 | |
| Jean Boisverd, | 1 | | | | Jos. Michelin, fils, | 1 | 1 | 1 | |
| M. Boisverd, | 1 | | | | Jos. Gilbert, | 1 | | | |
| E. Terrault, | 1 | | 1 | | L. Gauthier, fils, | 1 | 1 | 1 | 1 |
| N. Terrault, fils, | 1 | | 1 | 1 | J. Tomlinson, | 1 | 1 | 1 | 2 |
| P. P. Hembleau, | 1 | 2 | 1 | 3 | Jas. Gordon, | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Porté à l'autre part, | 63 | 60 | 52 | 47 | TOTAL, | 126 | 97 | 114 | 88 |
| | | | | | | | | | 425 |

FORGES ST. MAURICE,
27 Décembre, 1842.

(Signé,)

H. MACAULEY.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence a pris en considération vos lettres du 25 Février et 22* Mars derniers, relatives à la disposition future des Forges de St. Maurice et de la Réserve y attachées.

Son Excellence m'ordonne, dans la vue d'empêcher tout dommage qui pourrait être causé par la suspension des travaux, à l'échéance du bail actuel, de vous offrir de continuer votre occupation des Forges et de la Réserve, pour une année de plus, à raison du loyer actuel: mais sujet à la condition que cette occupation n'empêchera pas, ou n'interférera pas avec aucune exploration, concession, bail ou disposition par le Gouvernement, de toutes ou de quelque une des Terres possédées conjointement avec les Forges, ni avec aucun des droits ou privilèges qui pourront être accordés, donnés à bail, ou concédés à toute personne ou personnes quelconques, qui auront effet après l'expiration de tel bail.

J'ai, etc.

(Signé,)

D. DALY,
Secrétaire.Hon. M. Bell, etc. etc. etc.
Trois-Rivières.

TROIS-RIVIERES,

31 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre communication du 21 courant, par laquelle je suis porté à comprendre qu'il a plu au Gouverneur-Général, de vous autoriser à m'offrir la continuation du bail des Forges de St. Maurice, pour une année à compter de l'échéance du bail actuel, à certaines conditions contenues dans votre dite lettre. En réponse, je désire vous apprendre, pour l'information de Son Excellence, que je suis prêt à accepter l'offre, et que j'essaierai de continuer les ouvrages en pleine activité pendant l'hiver, afin de maintenir dans l'aisance les gens liés avec ces ouvrages.

Je dois croire que le fourneau actuel, sera brisé de bonne heure dans l'été, et l'on ne peut s'attendre que, comme locataire pour un si court espace de tems, j'entreprene d'en bâtir un nouveau, ce sera alors qu'il devrait être permis à un nouveau locataire de faire une entrée partielle. Je ferai cependant couper et préparer un nouveau fourneau, je me repose sur la justice du Gouvernement, m'attendant à recevoir, dans les conditions de rente ou de bail des dépendances, la même protection que j'ai déjà reçue dans une occasion précédente. Si, à l'avenir, j'apprenais quelles peuvent être les intentions du Gouverneur-Général au sujet de ces Forges, je crois qu'il serait de mon devoir, comme ancien locataire, d'offrir quelques remarques sur le sujet.

Je suis, etc.

(Signé,)

M. BELL.

Hon. D. Daly, etc. etc. etc.

(Copie).

En ce jour, le neuvième d'Avril, mil huit cent quarante-quatre, pardevant nous soussignés, Notaires publics pour cette partie de la Province du Canada qui constituait ci-devant la Province du Bas-Canada, résidants en la Cité de Québec, dans la dite Province, sont comparus en personne, l'Honorable John Stewart, Commissaire pour régir et administrer les Biens qui appartenaient auparavant au ci-devant Ordre de Jésuites; lequel, en sa qualité susmentionnée, a loué et donné à bail, et par les présentes donne à bail et loue à l'Honorable Matthew

(*Note.—La lettre du 22 Mars, à laquelle il est ici référé, n'était qu'un petit billet transmettant au Lieut.-Col. Craig, la lettre de M. Bell, du 31 Décembre, 1832, ci-avant donnée.)

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Bell, Ecuier, locataire des Forges St. Maurice, acceptant les présentes par son procureur, Alexander Davison Bell, Ecuyer, de la dite Cité de Québec, marchand, par lui le dit Matthew Bell duement appointé pour toutes fins et effets d'icelles, sous et en vertu de sa procuration datée le 1er. courant, déposée dans le bureau de J. M. Badeaux, Notaire public, des Trois-Rivières, et dont une copie est ci-annexée; c'est à savoir: toute cette étendue de terre sise et située au côté Nord-Est du Fleuve St. Laurent, dans le District des Trois-Rivières, contenant vingt-cinq mille neuf cent quarante arpents en superficie, et faisant partie de la Seigneurie du Cap Magdeleine, laquelle dite étendue de terre est désignée sur un plan de la dite Seigneurie, tiré par Joseph Hamel, Arpenteur, par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, et est plus particulièrement décrite dans un Procès-verbal daté le huitième jour de Janvier, mil huit cent trente-quatre, et déposé dans le Bureau du Commissaire pour la régie des Biens des Jésuites, en la Cité de Québec. Le dit Matthew Bell et ses héritiers auront et posséderont la dite étendue de terre et dépendances présentement désignées, depuis le premier jour du mois de Janvier maintenant passé, jusqu'à l'expiration entière et terme d'une année complètement finie. Le présent bail est ainsi fait et accordé pour et en considération d'une rente annuelle ou somme de soixante-quinze livres, cours d'Halifax, que le dit Matthew Bell par son dit procureur s'oblige par les présentes, lui et ses héritiers, à payer au Commissaire ou Commissaires des Biens des Jésuites, ou à la personne ou personnes ayant la régie des dits Biens pour le tems d'alors, à son ou à leur bureau, dans la Cité de Québec, ou là où sera tenu le dit bureau pour le tems d'alors, en et par deux paiements égaux semi-annuels de trente-sept livres dix chelins courant, le premier paiement à être fait le premier jour de Juillet ensuivant. Et le dit John Stewart déclare que le dit bail est accordé au dit Matthew Bell, et à ses héritiers, pour l'usage des Forges St. Maurice, et plus particulièrement pour extraire le minerai et couper le bois sur la dite étendue de terre, et pouvoir est par les présentes donné au dit Matthew Bell, et à ses héritiers, de s'en procurer et d'en prendre sur la dite étendue de terre, en tout tems pendant la continuation du présent bail, en toute quantité qui sera requise et nécessaire pour l'usage des dites Forges.—Et le dit John Stewart fait avec le dit Matthew Bell et ses héritiers les conventions et arrangements suivants, c'est à savoir: Que pendant la continuation du présent bail, le dit Matthew Bell et ses héritiers ne seront en aucune manière dérangés dans leur possession de la dite étendue de terre aux fins susdites, mais qu'en tout tems pendant la dite période ils auront la jouissance entière et exclusive de la dite étendue de terre et dépendances. Et il est entendu que toutes les bâtisses, défrichements et améliorations qui pourront être faites pendant le présent bail par le dit locataire ou ses héritiers, sur les dites dépendances louées, seront abandonnées à l'échéance du bail sans qu'il en soit accordé aucune rémunération ou allocation.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Ainsi fait et passé en la dite Cité de Québec, en l'étude d'Archibald Campbell, l'un des Notaires soussignés, les jour et an précités. En foi et témoignage de quoi, les dites parties ont signé, lecture faite, Nous les dits Notaires signant aussi en foi et témoignage des présentes.

(Signé,)

J. STEWART,
A. D. BELL.
A. CAMPBELL, N. P.

O. F. CAMPEAU, N. P.

Vraie copie de l'original, resté de record en mon étude.

(Signé,)

ARCHD. CAMPBELL, N. P.

Certifié vraie copie,

D. DALY, *Secrétaire.*

C. T. METCALFE.

PROVINCE }
DU CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande,
Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui verront les présentes, ou qu'icelles pourront concerner, SALUT :—

ATTENDU, qu'il a plu à feu notre *Oncle Guillaume Quatre*, d'heureuse mémoire, en son vivant Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Défenseur de la Foi, par ses Lettres-Patentes Royales, datées à Québec, le vingt-cinquième jour de Novembre, en l'année

Appendice
(O.)

14 Janvier.

de Notre Seigneur mil huit cent trente-quatre, et dans la cinquième année de Son Règne, de louer et donner à bail, à *Matthew Bell*, de la Cité de Québec, Ecuyer, pour l'espace de dix ans, les dépendances ci-après nommées et désignées, à raison du loyer, et aux termes et conditions, et sujettes aux clauses, dispositions, réserves et traités, contenus dans les dites Lettres Patentes. *Et attendu* que le dit bail est échu le premier jour de Janvier dernier, *Et attendu* que le dit *Matthew Bell* nous a supplié de lui accorder une extension du terme du dit bail pour et pendant une année : *Sachez donc maintenant* que de Notre Grâce Spéciale, Connaissance certaine et propre Mouvement, nous avons loué et donné à bail, et qu'en vertu des Présentes, nos Lettres Patentes Royales, Nous louons et donnons à bail, pour nous, nos Héritiers et Successeurs, au dit *Matthew Bell*, toute cette étendue de terre, sise, située et étant près la ville des Trois-Rivières, en Notre dite Province, renfermant le lieu dans lequel sont situées les Mines de Fer, ordinairement connues sous le nom de Forges de Saint Maurice, et comprenant dans ses limites le fief et seigneurie de St. Maurice, et autres terres y adjacentes, et qu'il convient de posséder conjointement avec les dites Mines de Fer, et bornée par les limites suivantes, c'est à savoir : *commençant* à la ligne frontière Nord-ouest de la Seigneurie de St. Maurice où elle joint la rive Ouest de la rivière St. Maurice, tel qu'au point A sur le plan accompagnant les présentes, courant de là le long de la dite ligne frontière, astronomiquement Sud quarante-cinq degrés Ouest deux cent quatre-vingt chaînes où elle joint la ligne d'arrière de la Seigneurie de Tonnancour ou Pointe du Lac, tel qu'au point B, de là le long de la dite ligne d'arrière de la Seigneurie de la Pointe du Lac, astronomiquement Sud quatre-vingt-cinq degrés Ouest, trois cent quarante huit chaînes où elle est alors coupée par la ligne frontière Nord-Est de l'augmentation de Caxton, tel qu'au point C, de là le long de la dite ligne frontière, astronomiquement trente degrés Ouest jusqu'à la seconde sinuosité de la Rivière Machiche, tel qu'au point D sur sa rive Ouest, de là le long de la dite rivière et la renfermant, jusqu'à la ligne d'arrière du troisième rang de la dite augmentation de Caxton, tel qu'au point E, de là le long de la ligne Nord-Ouest du dit rang, jusqu'au point où elle est coupée par la ligne Nord-ouest du fief St. Etienne, tel qu'au point F, de là le long de la dite ligne astronomiquement Nord, quarante-cinq degrés Est jusqu'à la rive Sud-Ouest de la dite Rivière St. Maurice, au point G, de là en descendant le long de la dite rivière sur le même côté, en suivant ses différentes sinuosités et détours jusqu'au point de départ; ayant trois lieues de front sur la dite rivière, sur la profondeur qui peut se trouver en dedans des limites sus-mentionnées. Aussi une autre étendue de Nos Terres Incultes, située sur la rive Ouest de la dite Rivière St. Maurice, ayant sur la dite rivière un front de quatre milles cinquante quatre chaînes, tel que représenté au dit plan par les lettres G H, sur une profondeur de deux lieues, s'étendant à l'Ouest depuis la dite rivière vers l'intérieur qui se trouve être la ligne divergente G F, et au Sud-Ouest, par la ligne frontière de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, tel que représenté par les lettres H I de manière à ne pas empiéter sur le troisième rang de l'augmentation de Caxton, tel qu'il appert plus clairement dans et sur un certain plan des dites étendues de terre présentement accordées (auquel il a été référé) fait par Notre Arpenteur-Général de Notre ci-devant Province du Bas-Canada. Le dit *Matthew Bell*, ses Exécuteurs, Administrateurs, et Ayans-cause auront, posséderont, occuperont les dites dépendances qui lui sont présentement louées et données à bail, et en jouiront, pour et pendant le dit espace d'une année, à commencer et à compter depuis le premier jour de Janvier maintenant dernier, et à finir le premier jour de Janvier, qui se trouvera en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, donnant et payant à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, annuellement et chaque année, la somme de cinq cents livres, argent courant de Notre dite Province, en quatre paiements trimestriels égaux qui seront faits au Receveur-Général de Nos Revenus dans Notre dite Province du Canada, ou à son Député légal, on en sa ou en leur absence, au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou à la personne administrant le Gouvernement de Notre dite Province pour le tems d'alors, moins la somme de soixante-quinze livres argent courant susdit, qui doivent être payés annuellement et chaque année au Commissaire pour la régie des biens des Jésuites, comme loyer d'une certaine étendue de terre faisant maintenant partie de la Seigneurie du Cap Magdeleine, et ci-devant possédée par le dit *Matthew Bell* avec les terres qui lui avaient été louées et données à bail par feu Sa dite Majesté le Roi Guillaume Quatre, tel que l'on peut le voir plus clairement en référant à un certain bail de la dite étendue de terre dans la dite Seigneurie du Cap Magdeleine, fait et passé par-devant *Archibald Campbell*, Notre Notaire Public, et daté à Québec, le neuvième jour d'Avril courant. *Pourvu toujours* que si le dit loyer ou quelque partie d'icelui, reste en arrière et n'est pas payé dans l'espace de trente jours après qu'il deviendra dû, il sera loisible à Nous, Nos Héritiers et Successeurs de reprendre les dites dépendances, et d'en expulser Notre dit locataire, ses Exécuteurs et Administrateurs et Ayans-cause, et aussi de saisir entre Nos mains les dites dépendances, pour Notre propre usage, disposition, et profits immédiats, et aussi de saisir tous les ustensiles, outils, fonds de fer, bois et autres biens, marchandises et effets de toutes sortes, froment et foin sur le champ ou abattu qui pourront s'y trouver, et de les vendre ou faire vendre, et de retenir sur le produit de ces ventes, à Notre usage, le loyer ainsi dû ainsi que toutes les dépenses encourues pour faire telle saisie et vente. *Pourvu aussi* que le dit *Matthew Bell*, Notre dit locataire, conservera et

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

tiendra en réparations pendant la durée de ce bail, les bâtisses et travaux maintenant érigés et étant sur les dites dépendances maintenant louées et données à bail, ou que le dit *Matthew Bell*, Notre dit locataire y érigera et bâtira, ou y fera ériger et bâtir; et conservera de même, les ustensiles et outils ou toute partie d'iceux qui se trouvent sur les dites dépendances, ou les remplacera par d'autres de même valeur, et à l'échéance du dit bail, il remettra tranquillement et paisiblement les dites dépendances et les dites bâtisses et travaux, ainsi que les divers ustensiles, et outils en aussi bonne condition quant au nombre et à la qualité où ils se trouvaient le jour que nous louâmes et donnâmes à bail les dites dépendances à *Conrad Gogy*, savoir, le troisième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil sept cent quatre-vingt-trois, d'après inventaire d'iceux fait alors et signé par le dit *Conrad Gogy* de et particulièrement spécifiés et désignés dans le bail susdit au dit *Conrad Gogy*. Et afin de faciliter d'avantage au dit *Matthew Bell*, Notre dit locataire, le travail des dites Mines de Fer et de toute autre qu'il pourrait trouver sur les dites dépendances (les Mines d'or et d'Argent seules exceptées) à son propre avantage, Nous donnons et accordons par les présentes, pour Nous, Nos Héritiers et Successeurs, à Notre dit Locataire, ses Exécuteurs, Administrateurs, et Ayans-cause, plein pouvoir et autorité pendant la durée du présent bail, de couper tous les arbres ou toute quantité de bois qui poussent sur les dites dépendances et qui pourront être nécessaires pour faire tels travaux et manufacturer les articles qui seront faits des dites mines ou d'aucune d'elles; et de bâtir sur les dites dépendances toutes bâtisses que lui le dit *Matthew Bell*, ou ses Exécuteurs, Administrateurs, ou Ayans-cause, jugeront le plus à leur avantage; d'y pacager des animaux, ou d'y semer du froment de toute qualité ou d'autres graines ou plantes utiles, ou autres choses quelconques; aussi d'exploiter les mines de fer susdites connues sous le nom de Forges de Saint Maurice, et de disposer du produit d'icelles à leur propre avantage; aussi d'ouvrir et d'exploiter toutes autres mines que lui ou ses Exécuteurs, Administrateurs, ou Ayans-causes pourront trouver sur les dites dépendances, et toutes et chacune les autres mines de plomb, d'étain, de cuivre, ou de charbon, ou tout autre métal, minéral, ou fossile quelconques qui pourront être trouvés sur les dites dépendances, ou sur quelque partie d'icelles (les mines d'or et d'argent seules exceptées); et de disposer du produit d'icelles au seul bénéfice et avantage du dit *Matthew Bell*, ses Exécuteurs, Administrateurs et Ayans-cause, sans payer à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, aucune part de tel produit, ou aucun loyer ou profit au lieu d'icelui, ou aucune rémunération quelconque, pour les divers avantages que Notre dit locataire, ses Exécuteurs, Administrateurs et Ayans-cause pourront retirer du bail actuel des dites dépendances, sauf seulement et excepté, le loyer susdit de cinq cents louis argent courant susdit, moins la somme susdite de soixante-quinze louis argent courant susdit, qui sera payée annuellement et chaque année au Commissaire des Biens des Jésuites comme susdit. *Pourvu toujours* et il est par les présentes déclaré, qu'il sera loisible à Nous, Nos Héritiers, et Successeurs, à Notre Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou à la personne administrant le Gouvernement de Notre dite Province, au locataire ou locataires des dépendances maintenant données à bail, pour aucun espace de tems après l'échéance de ce bail, ou à telle autre personne ou personnes que Nous, ou eux, ou quelqu'un d'eux, pourrons nommer depuis et après le premier jour de Janvier, maintenant prochain, jusqu'à l'échéance du bail actuel, de venir et d'entrer sur les dites dépendances maintenant données à bail, ou sur aucune partie d'icelles, avec les ouvriers ou autres personnes qui seront en leur compagnie ou à leur emploi, aussi souvent que Nous, lui, elle, ou eux, pourrons le juger à propos, et d'y examiner, chercher et collecter le minerai à l'usage des Forges sur les dites dépendances louées, ou à la manufacture du fer, et aussi depuis et après le premier jour de Janvier, maintenant prochain et jusqu'à l'échéance du bail actuel, de venir et d'entrer sur les dites dépendances maintenant données à bail, ou sur aucune partie d'icelles, avec les ouvriers ou autres personnes à Notre, à son, ou à leur emploi, aussi souvent que Nous, lui, elle, ou eux, pourrons le juger à propos, pour y examiner, chercher, couper, et amasser le bois nécessaire à l'usage des Forges sur les dites dépendances louées, ou à la manufacture de fer, et d'y tenir et conserver depuis le tems susdit, les dits minerai et bois, jusqu'à l'échéance du bail actuel, ces entrées devant cependant être faites d'une manière à ne déranger, ni troubler ou incommoder en aucune façon, le dit *Matthew Bell* Notre dit locataire, dans la jouissance et l'usage des dites dépendances louées. *Pourvu néanmoins*, et Nous déclarons par les présentes que c'est Notre plaisir que rien de contenu en icelles ne s'étendra, ou ne sera considéré s'étendre à ôter le droit à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, d'entrer de tems en tems et en tous tems pendant la durée de ce bail, sur les dites dépendances, de les arpenter, de prendre possession, accorder, concéder, louer, transporter, et disposer de toute ou de quelque partie de la dite étendue de terre maintenant donnée à bail, comme Nous, Nos Héritiers et Successeurs, le jugerons expédient, et comme le requerra l'avantage de Notre dite Province et de Nos Bien-aimés Sujets, aux fins d'établissement et de culture, mais pour aucun autre sujet quelconque, ni à aucun autre titre. *Et pourvu* de plus, qu'aucun octroi de la terre sus-désignée et maintenant donnée à bail, n'aura lieu qu'après l'échéance du dit bail, et Nous ordonnons de plus qu'il soit fait une copie des présentes, Nos Lettres Patentes, et que le dit *Matthew Bell* écrive et fasse sous ses seing et sceau, son acceptation de l'octroi et du bail actuel qui lui sont faits, et son consentement et

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Appendice
(O.)

accord à remplir les conditions y contenues, et que la dite copie soit gardée par Notre Secrétaire de Notre dite Province.

14 Janvier.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre ces Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada. Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, l'un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c., en Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, le dix-huitième jour d'Avril, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-quatre, et dans la septième année de Notre Règne.

C. T. M.

D. DALY,
Secrétaire,BUREAU DU REGISTRATEUR PROVINCIAL, }
Montréal, 17 Décembre, 1844. }

Certifié être une copie vraie et correcte du Record.

R. A. TUCKER,
Registrateur.PROVINCE DU }
CANADA. }

QUE tous sachent par les présentes, que l'Honorable Matthew Bell, de la Ville des Trois-Rivières, dans la Province du Canada, Ecuyer, a accepté, et par les présentes accepte l'octroi et le bail qui lui sont faits par Notre Souveraine Dame la Reine, en vertu des présentes Lettres Patentes, aux et en vertu de tous et chacun les termes, conditions, réserves et provisos y portés et contenus, et s'oblige et se lie par les présentes, à observer, faire, et remplir toutes et chacune les obligations, objets et choses qu'il doit observer, faire, et remplir suivant les teneur et effet des dites Lettres Patentes.

Fait en la Cité de Québec, dans la Province du Canada, le septième jour de Juin, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre.

(Signé,)

M. BELL.

Signé et scellé en présence de

(Signé,)

FRANCIS WARD PRIMROSE, Q. C.

(Signé,)

THOMAS ROLLO, de Québec, Gentilhomme.

Certifié vraie copie,

D. DALY,
Secrétaire.

(Copie).

FORGES ST. MAURICE,
7 Septembre, 1844.

L'Honorable DOMINICK DALY.

MONSIEUR,

Le terme du Bail de ces Forges tire maintenant vite à sa fin, si l'on se décide sous peu à le faire cesser. Je pourrais faire des arrangements pour continuer les ouvrages, de manière à soutenir une forte proportion des ouvriers et leurs familles pendant l'hiver prochain, disons jusqu'au mois de Mai ou de Juin. Il est maintenant trop tard pour faire une provision de bois et de minerai pour toute l'année, et Mai ou Juin est une période à laquelle pourraient commencer de nouvelles opérations. Je prends la liberté de vous prier de soumettre cette affaire à la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général; je désire aussi, pour l'information de Son Excellence, vous dire qu'il y a quelques jours, un avis ou protêt, dont je vous inclus une copie, m'a été servi par le Notaire Officiel de la Reine, à la réquisition d'un nommé Turcotte et de sa femme, relatif aux terres qui m'ont été louées avec

Appendice

(O.)

14 Janvier.

les Forges, et me prévenant de ne payer aucune rente au Gouvernement. Je ne fis aucune attention à ce Protêt au moment où il me fut servi, croyant que le pauvre homme, à la réquisition de qui il était fait, étant presque réduit à la mendicité, pouvait avoir l'esprit dérangé. J'ai cependant, depuis ce tems, été informé qu'il avait été encouragé à faire cette démarche, par le ci-devant Commissaire des Terres de la Couronne, et qu'il avait dernièrement donné avis, au son de cloche dans les Trois-Rivières, qu'il était prêt à faire des concessions, informant en même tems toutes les personnes qui voudraient en avoir, de donner leurs noms au Notaire de la Reine, et comme l'on pouvait s'y attendre, je comprends que tous les pauvres du voisinage, ainsi que plusieurs des habitants qui possèdent des terres joignant les Terres de la Couronne, l'ont fait, et que plusieurs des ouvriers ont aussi ajouté leurs noms à la liste. Turcotte appelle son étendue de terre, St. Etienne, et je comprends qu'il le réclame comme ayant le front sur le St. Laurent, un peu au-dessous des Trois-Rivières, et courant en arrière de manière à renfermer toutes les terres louées avec les Forges. Je crois qu'un petit Fief, appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, a son front sur le St. Laurent, que les Seigneuries de Ste. Marguerite et de St. Maurice sont en arrière et interviennent avant que d'arriver à ce qui était alors appelé St. Etienne, sur lequel sont érigées les Forges de St. Maurice, et qui prend aussi son front sur le St. Maurice, au-dessus de ce qui était appelé le Fief St. Maurice, lequel, par les publications de Bouchette, paraît avoir été réuni au Domaine Royal en 1740, et donné avec les terres en remontant le St. Maurice, aux personnes qui exploitaient alors les Forges érigées à St. Etienne, lesquelles étaient en opération sous la même autorité, dès 1737.

Je suis avec respect, etc., etc.

(Signé,)

Mw. BELL.

L'an mil huit cent quarante-quatre, le quinzième jour du mois de Mai, après midi, à la réquisition du Sieur Antoine Turcot, citoyen bourgeois, demeurant en cette ville des Trois-Rivières, et de Dame Rosalie Rivard, son épouse, qu'il autorise bien et dûment à l'effet du présent Acte, Seigneurs et propriétaires du Fief et Seigneurie de St. Etienne, situés en la banlieue de cette Ville des Trois-Rivières, Nous, Notaires Publics pour cette partie du Canada formant ci-devant la Province du Bas-Canada, résidans aux Trois-Rivières, soussignés, nous sommes exprès transportés en l'office et maison de l'Honorable Mathieu Bell, Ecuier, demeurant en cette ville des Trois-Rivières, rue Notre Dame, locataire des Forges St. Maurice et terrain environnant, où étant et parlant à Edouard Grieves, Ecuier, son gendre et agent, nous lui avons, à la susdite réquisition, fait défense et expresse inhibition de payer et acquitter à l'avenir aucun droit ou redevances, pour et en raison de la jouissance ou occupation qu'il peut avoir d'aucune partie du dit Fief St. Etienne, qu'à eux dits Sieur et Dame requérans, en leur dite qualité de Seigneurs du dit Fief et Seigneurie de St. Etienne, comme susdit, à peine de payer deux fois, et protestant d'ailleurs contre le dit Sieur Bell de tous dépens, dommages et intérêts dans le cas où il contreviendrait aux présentes, et à ce qu'il ne puisse prétendre cause d'ignorance du présent, nous lui en avons laissé copie, en parlant comme dit est.

Fait et signifié aux Trois-Rivières, les jour et an susdits, et avons les dits Notaires, signé après lecture faite. Signé en la minute demeurée en l'étude susdite, Wm. Burn, N. P., et du soussigné.

(Signé,)

J. E. DUMOULIN, N. P.

Copie d'un Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 16 Septembre 1844, et approuvé.

Sur une lettre de l'Honorable Mathew Bell, proposant de rester en possession des Forges de St. Maurice, jusqu'au mois de Juin prochain :—

Les nouveaux arrangements en contemplation au sujet des Forges de St. Maurice et de la terre incluse dans le Bail d'icelles, n'étant pas complétés, il est de l'avantage, et du Gouvernement et des personnes employées aux Forges, qui par là trouveront de l'emploi pendant l'hiver prochain, que la proposition de Mr. Bell soit acceptée. En conséquence, le Comité recommande respectueusement qu'il soit continué en possession des Forges jusqu'au premier Juin prochain, aux mêmes termes et conditions que celles énoncées dans l'Ordre en Conseil du 26 Septembre 1843.

Certifié,

(Signé,)

E. PARENT.

Au Secrétaire Provincial.

Appendice

(O.)

14 Janvier.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Montréal, 19 Septembre, 1844.

14 Janvier. MONSIEUR,

14 Janvier.

Ayant eu l'honneur de soumettre à la considération du Gouverneur-Général, votre communication du 7 courant, j'ai reçu ordre de Son Excellence de vous informer en réponse à la partie qui regarde le sujet, qu'il lui a plu, sous les circonstances actuelles, de vous accorder une extension du bail des Forges de St. Maurice et des terres y attachées, jusqu'au premier Juin prochain, aux mêmes termes et conditions que celles que je vous ai données dans ma lettre du 21 Octobre dernier.

Je dois ajouter que les documents nécessaires pour mettre à exécution la décision de Son Excellence, sont en voie de préparation.

J'ai, etc.

(Signé)

D. DALY,
Secrétaire.Hon. M. BELL,
etc., etc., etc.,
Trois-Rivières.BUREAU DU SECRETAIRE,
Montréal, 19 Septembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre par ordre du Gouverneur-Général, la lettre ci-incluse de l'Honorable M. Bell, ainsi que les documents qui ont rapport à cette affaire, et de vous prier de bien vouloir préparer les projets des contrats qui seront nécessaires, pour mettre à effet les dispositions de l'Ordre ci-inclus de Son Excellence en Conseil du 16 courant, accordant à Mr. Bell une extension du bail des Terres et Forges de St. Maurice, jusqu'au 1er. Juin 1845.

J'ai, etc.

(Signé)

D. DALY,
Secrétaire.Hon. JAMES SMITH,
Procureur-Général,
etc., etc., etc.ST. MAURICE,
26 Septembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 19 courant, me communiquant par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que je puis continuer à faire marcher les Forges du St. Maurice jusqu'au premier jour de Juin prochain, sous les mêmes termes et conditions que ceux exprimés dans votre lettre à moi adressée, en date du 21me jour d'Octobre dernier. Je vous prie d'assurer Son Excellence que je ferai tous mes efforts pour conserver les Forges en bon ordre et en complète opération jusqu'à cette période.

Je dois encore exprimer l'espoir que, quelle que puisse être la décision au sujet de ces Forges pour l'avenir, les ouvriers qui ont été élevés dans l'établissement, recevront cette protection qu'ils méritent si justement, et que moi-même (en remettant ces Forges), je recevrai la même protection et la même justice qui me furent accordées lorsque le Bail fut offert en vente publique dans l'année 1806.

Les Forges du St. Maurice, je le conçois humblement, devraient plutôt être considérées comme un Etablissement Provincial que comme un Etablissement local et de District, et je ne puis que remarquer ici que des rapports bien erronés, qui ont été et qui sont encore en circulation touchant la grande étendue de terrain qui a été accordée avec les Forges, pour être refutés, ne demandent qu'une référence au Plan* qui accompagne le Bail; les Seigneuries voisines ont, plusieurs d'elles, une plus grande étendue de terres inhabitées et non concédées.

J'ai, etc.

(Signé)

M. BELL.

Hon. D. DALY,
Secrétaire.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par l'ordre du Gouverneur-Général, de vous transmettre, ci-incluse, la forme grossoyée d'un Bail que vous devrez exécuter devant le Notaire de Sa Majesté, à Québec, en faveur de l'Honorable Mathew Bell, d'un lot de terre dans la Seigneurie du Cap la Magdeleine, renfermé dans les Baux précédemment consentis à ce Monsieur.

Vous aurez la bonté de communiquer avec Mr. Bell sur le sujet, et d'en obtenir l'acceptation du Bail; et, l'instrument complété, en transmettre une copie certifiée à ce Département.

J'ai, etc.

(Signé,)

CHRISTOPHER DUNKIN,
Assistant-Secrétaire.

HON. J. STEWART,
Commissaire des Biens des Jésuites,
etc., etc., etc.
Québec.

REMARQUE :—L'exécution du nouveau Bail des terres en réserve de la Couronne, d'après les Ordres en Conseil du 16 Septembre dernier, en faveur de l'Honorable Mathew Bell, est différée en raison du non-achèvement du Bail du lot de terre appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites.

Bureau du Secrétaire,
11 Janvier 1845.

(Copie.)

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 14 Septembre, 1844.

MONSIEUR,

Le Bail des Forges St. Maurice étant sur le point d'expirer, il a été cru nécessaire, comme démarche préliminaire, pour mettre le Gouvernement en état de juger du meilleur mode de disposer de cette propriété, d'ordonner un arpentage régulier de ce terrain.

J'ai, en conséquence, d'après un Ordre en Conseil, à vous requérir d'émaner les instructions nécessaires pour l'arpentage désiré.

Il est proposé d'établir un village aux Forges, et de subdiviser généralement ce terrain, de manière que les lots de ferme aient leurs fronts sur les rivières, quand cela sera praticable.

Je communiquerai de nouveau avec vous sur ces deux sujets.

J'ai l'honneur d'être, &c., &c., &c.,

(Signé,)

D. B. PAPINEAU.

THOS. PARKE, Ec.,
Arpenteur Général.

(Copie.)

Instructions à Mr. Pierre Bureau, D. P. S., pour subdiviser en lots de ferme certaine étendue de terre connue comme les Terres des Forges, comprenant les Fiefs St. Maurice et St. Etienne, situés du côté Ouest de la Rivière St. Maurice, dans le District des Trois-Rivières, et d'employer une certaine réserve pour un village sur le site actuel des Forges St. Maurice, dans le Fief St. Etienne.

MONSIEUR,

Ayant reçu les Ordres de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, transmis dans la lettre de l'Honorable D. B. Papineau, Commissaire des terres de la Couronne, en date du 14 Septembre dernier, aux fins de faire faire l'arpentage ci-dessus mentionné du terrain des Forges St. Maurice, par le mesurement effectif dans les champs de la manière en contemplation par le Rapport du Conseil, approuvé en date du 26 Septembre 1843, comme démarche préliminaire pour disposer de l'étendue des Terres des Forges St. Maurice, je vous ai nommé comme l'arpenteur propre à faire cet arpentage important, comme jouissant de ma

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Appendice
(O.)

14 Janvier.]

confiance pour votre habileté et votre expérience, et j'ai en conséquence à requérir, pour votre conduite, votre attention particulière aux instructions qui suivent.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Quoique les limites de l'étendue de terre ci-dessus mentionnée, nommée Fief St. Maurice et St. Etienne, formant partie du Bail expirant des Forges du St. Maurice, fait par le Gouvernement à l'Honorable Mr. Bell, aient été arpentées sur le champ, conformément au Rapport de Mr. Benjamin Ecuyer, D. P. S., en l'année 1805, cependant depuis en fixant les bornes de l'augmentation de Caxton, sous les opérations faites par Mr. Louis Legendre, on a découvert, sur le champ, des différences considérables qui paraissent essentiellement nécessiter la détermination exacte et les limites des lignes de division entre la dite étendue de terre respectivement, et les Seigneuries adjacentes de Ste. Marguerite et de la Pointe du Lac, comme démarche préliminaire pour subdiviser la dite étendue de terre en lots de ferme. En conséquence, vous aurez donc à déterminer sur le champ : 1°. la position et la direction de la ligne de division entre le dit Fief Ste. Marguerite et St. Maurice, et la ligne de division entre le dernier fief ou terrain des Forges—et la Seigneurie de la Pointe du Lac, et 2°. la ligne de division entre le dit Fief St. Etienne ou terrain des Forges, et la dite Seigneurie de la Pointe du Lac.

A cette fin vous notifierez les propriétaires des dits Fiefs Ste. Marguerite et Pointe du Lac, dans la vue d'établir avec leur co-opération ces lignes frontières d'une manière permanente et légale. Vous tirerez ensuite la ligne de division entre les dits Fiefs St. Maurice et St. Etienne, au Nord-Est, de l'angle Nord-Est de la Seigneurie de la Pointe du Lac jusqu'au bord de la Rivière St. Maurice, où vous planterez un piquet dûment inscrit, au pied duquel une pierre de borne, avec les témoins requis: et vous procéderez alors à partager par rangs et par lots les susdits Fiefs ou étendue de terre du St. Maurice et St. Etienne, aux fins d'un établissement réel, en lots de 100 acres chaque et les allocations pour les grands chemins, de la manière représentée dans le Plan Figuratif ci-annexé, autant que les circonstances et la nature du cas l'admettront, sauf et excepté les abouts; commençant à l'angle Sud du Fief St. Maurice, sur la ligne frontière Nord-Est de la Seigneurie de la Pointe du Lac, où vous planterez un gros piquet carré sur lequel sera dûment inscrit: St. Maurice, Ste. Marguerite, Pointe du Lac, 1844; de là, mesurant la ligne de profondeur du Fief Ste. Marguerite, vous y tracerez les quatrième, troisième et second rangs, chacun de la profondeur de 80 chaînes 80 chaînons, et l'espace restant pour aller à la Rivière St. Maurice composera le premier rang que vous mesurerez;—et au point d'intersection de la ligne Nord-Ouest du Fief Ste. Marguerite avec la Rivière St. Maurice, vous planterez un piquet dûment inscrit pour le coin Sud-Est du dit Fief St. Maurice, et de là, vous mesurerez par l'arpentage à angles droits et par perpendiculaires, les bancs de la Rivière St. Maurice, plantant, à mesure que vous procéderez, des piquets au bout de chaque 13 chaînes, sur la largeur perpendiculaire depuis la ligne de Ste. Marguerite, pour la largeur des lots à être divisés dans le dit terrain, numérotés depuis le Sud-Est vers le Nord-Ouest, jusqu'à ce que vous coupiez la ligne Nord-Ouest du Fief St. Maurice. Vous tirerez alors les lignes du 2d., 3me. et 4me. rangs, depuis le piquet planté sur la ligne de Ste. Marguerite, astronomiquement Nord-Ouest, et tracerez dans chacun des dits rangs, des lots de 13 chaînes de large, correspondant par leur largeur et leurs numéros à la subdivision des lots sur la Rivière St. Maurice jusqu'à ce que vous coupiez la susdite ligne N°. 10 du Fief St. Maurice. Les piquets dans la dite subdivision devront être numérotés et plantés avec soin sur la ligne des rangs, et les piquets des perpendiculaires plantés aussi sur le côté Sud-Ouest de la ligne du rang, montrant la direction et le cours des lignes de côté des lots.

Vous procéderez alors à la subdivision du Fief St. Etienne en lots de ferme de la dite dimension de 13 chaînes de front en largeur perpendiculaire, sur 80 chaînes 80 chaînons de profondeur: le premier rang étant à la rivière St. Maurice, et de là comptant du côté Sud Ouest, la dite ligne du rang étant la continuation des lignes tirées dans le Fief St. Maurice, telles que représentées sur le plan, courant astronomiquement Nord-Ouest.

Afin de déterminer les bornes Nord-Ouest et Sud-Ouest du dit Fief St. Etienne, vous tirerez et mesurerez la ligne entre le 3ème et 4ème rangs d'icelui depuis l'angle Nord de la Seigneurie de la Pointe du Lac, au Nord-Ouest, tel que ci-dessus établi, jusqu'au point d'intersection de la Rivière Machiche, plantant des piquets à chaque 13 chaînes, pour la largeur des lots jusqu'à la profondeur d'un rang de lots, plus ou moins, depuis la dite rivière, comme à la ligne de division entre les lots Nos. 39 et 40, de là vous irez, Sud-Ouest en suivant la dite ligne de division, et à la profondeur de 80 chaînes 80 chaînons, établirez la ligne de rang entre les 4ème et 5ème rangs, de là vous continuerez, Sud-Ouest, au point d'intersection de la dite Rivière Machiche que vous mesurerez jusqu'au point d'intersection de la ligne Sud-Ouest du dit Fief et la ligne Nord-Est de l'augmentation de Caxton, arpentée par Mr. Legendre dans l'année 1830, et formant le Sud-Ouest ou la profondeur du dit 5ème rang. Vous tracerez alors et bornerez les lots dans le dit cinquième rang depuis le point sur la rivière coupée par la susdite ligne de division jusqu'au lot No. 45, inclusivement, si ce nombre de lots peut se trouver dans le measurement actuel, comme le cas écherra. Alors vous mesurerez la dite rivière au point d'intersection de la ligne entre le 4ème et 5ème rangs. De là tracez et bornez les susdits lots qui ont leur front sur la Rivière Machiche, numérotés en considération du nombre des lots dans le dit 4ème rang, tel

Appendice
(O.)

14 Janvier.

qu'indiqué sur le plan jusqu'à la ligne entre le 4ème et 3ème rangs, de là tracez les lots dans le 3ème rang, ayant leur front sur la rivière jusqu'à la ligne qui est entre le 3ème et 2ème rangs, conduite à la Rivière Machiche depuis le point d'intersection duquel vous tirerez une ligne Nord-Est jusqu'à la Rivière St. Maurice, où vous planterez un gros piquet carré de cèdre ou d'autre bois durable portant inscription pour le coin le plus au Nord du dit Fief St. Etienne. Vous compterez alors la subdivision du dit Fief St. Etienne comme ci-devant ordonné. Vos lignes des rangs devront être bien ouvertes et bien visibles; et afin d'assurer une plus grande exactitude dans votre arpentage, vous tirerez une ligne depuis le piquet divisant les lots Nos. 24 et 25 sur la ligne entre le 1er et le 2ème rang à angles droits avec la ligne du dit rang, premièrement à la Rivière St. Maurice et d'en mesurer la distance, secondement depuis le dit piquet Sud-Ouest à la ligne de l'augmentation de Caxton susdit, établissant sur la dite ligne comme une ligne centrale, la profondeur du 2ème, 3ème et 4ème rangs de 80 chaînes 80 chaînons chaque, et l'espace restant jusqu'à la ligne de Caxton constituera le 5ème rang susdit.

Vous ferez un arpentage spécial de tout cet espace de terre située entre la Rivière St. Maurice et la ligne du premier rang sur le Fief St. Etienne, colorée et bordée en rouge dans le plan annexé, sur lequel espace de terrain se trouve l'Etablissement des Forges St. Maurice, le site du village en contemplation devant être divisé en emplacements de Village conformément aux instructions nouvelles que vous recevrez à ce sujet.

Comme mesure préliminaire, vous tracerez sur le champ, les lignes extérieures de la réserve pour le village, laquelle comprendra la largeur de quatre lots s'étendant depuis la ligne du premier rang à aller au St. Maurice, renfermant les habitations et les améliorations faites aux Forges de St. Maurice dont vous ferez un relevé soigneux mais rapide, montrant la position des maisons, et des autres bâtisses, le terrain occupé et amélioré, et le nom des occupants, la position des bâtisses et du terrain occupé par les Forges, la direction des chemins conduisant dans l'intérieur. Vous étendrez votre relevé des améliorations au-delà des limites de la réserve s'il est connu, qu'il en existe en dedans des limites de la partie marquée rouge dans le plan. Ce relevé de la réserve peut avec avantage, en raison de la saison avancée de l'année, précéder la subdivision des Townships de St. Maurice et St. Etienne, et après que vous aurez établi les limites Seigneuriales, et tiré la ligne entre les dits Fiefs; sur laquelle dernière ligne vous pourrez tracer la profondeur des rangs et tirer la ligne du front du premier rang qui formera la limite Sud-Ouest du dit Village et des lots de terre (park lots) comme susdit, jusqu'au point d'intersection de la Rivière St. Maurice ou la ligne de division entre les lots Nos. 9 et 10 dans le dit premier rang.

Vous transmettez aussitôt que fini, un plan du village réservé, montrant les améliorations et établissemens aux dites Forges St. Maurice, accompagné d'un rapport explicatif donnant toutes les informations que vous pourrez croire utiles au service public.

L'Arpentage et subdivision des dits Fiefs ci-dessus ordonné, doit être exécuté avec le plus grand soin possible, joint à une diligence et une économie convenables dans l'exécution d'iceux.

Vous transmettez à ce Bureau un retour ample et détaillé de toutes vos opérations d'arpentage, accompagné d'un plan de la dite étendue de terre ou Fiefs exécuté sur une échelle de 40 chaînes au pouce, montrant les lignes que vous aurez tirées et bornées sur le champ, leur direction véritable et magnétique, déterminée par des observations sur le méridien, la longueur des dites lignes en chaînes et chaînons, la nature du terrain que vous aurez traversé, s'il est montueux, montagneux, ou uni; quels Lacs ou Rivières vous aurez rencontrés, leurs dimensions générales et leur direction; toutes choses qui seront spécialement mentionnées et décrites dans vos remarques territoriales, transmettant les informations de la manière exigée et ordonnée dans les instructions imprimées ci-annexées auxquelles je requiers votre attention particulière.

Vous tiendrez aussi un journal de vos opérations de tous les jours, depuis le jour où vous recevrez ces instructions jusqu'à celui où vous transmettez le Rapport d'Arpentage ci-dessus exigé, établissant une distinction entre le temps que vous aurez été employé à l'arpentage du terrain, et celui pendant lequel vous aurez été employé à dresser vos plans et faire les rapports susdits, aux fins requises par les dites instructions imprimées.

Pour le temps que vous serez employé dans l'exécution de votre devoir, il vous sera alloué 20s. par jour, et 2s. 6d. pour vos provisions; et aussi un parti d'explorateurs qui sera de sept personnes. Il sera alloué 5s. par jour au principal porteur de chaînes, 3s. par jour au bûcheur, et 2s. 6d. aux journaliers, avec une allocation d'un chelin et trois pence chacun pour leurs rations, et un temps raisonnable leur sera accordé pour aller sur le terrain de leurs opérations et pour en revenir.

Votre salaire et vos allocations pour rations, seront continués pendant le temps que vous serez engagé à préparer votre Rapport d'Arpentage, et vos comptes pour l'exécution de l'emploi qui vous est confié, lesquels comptes et rapports dûment attestés par vous, et accompagnés des pièces justificatives de vos déboursés et de la liste des gages de votre parti d'hommes, seront le sujet d'un examen strict et attentif dans ce Bureau, conformément au troisième article des

Appendice
(O.)

14 Janvier.

instructions imprimées et aux réglemens contenus dans le Rapport du Conseil approuvé en date du 11 Avril 1840, déposé parmi les Archives de ce Bureau.

Donné sous mon seing, au Bureau de l'Arpenteur-Général, Montréal, ce 15ème jour d'Octobre 1844.

(Signé,)

THOMAS PARKE,
Arpenteur-Général.

BUREAU DE L'ARPENTEUR-GÉNÉRAL, }
Montréal, 11 Janvier, 1845. }

Vraie copie certifiée,

(Signé,)

JOSEPH BOUCHETTE,

Dans l'absence de l'Arpenteur-Général.

I. Afin d'éviter toutes disputes qui pourraient s'élever par la suite, à l'occasion de la ligne qui ne serait pas suffisamment tracée, vous marquerez la dite ligne de la manière la plus visible en *plaquant* (blazing) les arbres sur chaque côté d'iceux, de trois *plaques* (blazes) savoir : une *plaque* de chaque côté dans la direction de la ligne, et une *plaque* sur le côté où passera la ligne. Et afin d'éviter toute erreur qui pourrait être occasionnée par la déviation de votre aiguille, causée par quelque matière attractive, vous aurez à faire avec soin des observations reculées sur votre ligne, pour corriger toute déviation qui pourrait avoir lieu en aucun temps, et à cette fin vous aurez à couper les arbres et taillis qui obstrueront votre vue et qui pourront être facilement ôtés.

Vous devrez pareillement planter des poteaux de cèdre (ou de tout autre bois durable qui sera sous votre main), au coin de chaque Rang et Lot, et aussi des piquets de direction pour faire voir le cours de la ligne, marquant sur icelui le Numéro pour servir de guide à l'Arpenteur qui par la suite pourra être employé à diviser le dit Township en lots ou fermes. Et aux divers coins du dit Township, vous aurez à planter un poteau quarré de cèdre ou de tout autre bois durable, marquant sur icelui le nom du Township, et aussi les noms des Townships voisins, où il y en a eu de nommés, avec ensemble la date de l'année qu'ils ont été arpentés, et vous placerez un amas de pierre autour de ce poteau, s'il y a des pierres auprès ; *plaquant* pareillement tous les arbres dans le voisinage pour rendre la place plus visible.

II. Comme les erreurs qui ont lieu dans l'arpentage, sont souvent occasionnées par le mauvais chaînage, vous aurez un soin particulier dans le choix de vos porteurs de chaînes et une attention constante à leur conduite ; vous les ferez pareillement assermenter pour l'exécution fidèle de leur devoir avant de commencer leur ouvrage. Vous aurez aussi soin de leur ordonner de porter leurs chaînes aussi de niveau que possible en montant et descendant les montagnes ; le dernier homme tenant le bout de la chaîne élevé perpendiculairement au-dessus de la baguette en montant la montagne, et le premier tenant le bout de sa chaîne élevé en descendant la dite montagne, et plaçant la baguette à l'endroit du terrain où elle touchera d'abord la terre, en la laissant tomber perpendiculairement de l'extrémité de la chaîne, afin que la distance horizontale puisse toujours être notée dans le livre que vous tenez des observations sur le terrain ; et dans le cas où les montagnes seraient trop escarpées pour que la chaîne pût être tenue de niveau dans toute sa longueur, vous ordonnerez que les hommes qui portent les chaînes mesurent avec la moitié d'icelle chaîne, mettant une baguette à chaque seconde mesure de ces demi-longueurs.

III. Vous aurez à tenir dans votre livre d'observation sur le terrain, un état des directions de vos différentes lignes, remarquant avec soin les variations du compas et les distances (en chaînes et chaînons anglais) ; la qualité du sol où vous passerez, s'il est composé de sable, de marne, d'argile, etc., et les différentes espèces de bois qui y poussent, s'il y a quelque partie du terrain ou quelle partie d'icelui sera propre à la culture du chanvre ou du lin ; ou de quels autres produits vous le jugerez le plus propre ; comme aussi les différentes rivières, ruisseaux et cours d'eau propres à des moulins ; les carrières de pierre, les minéraux, les déclivités générales et la nature du terrain, et (en un mot) toutes les autres observations qui pourront conduire à l'utilité et au bien public ; mentionnant dans votre livre d'observation, la largeur des différentes rivières ou cours d'eau et le cours qu'ils suivent, aussi bien que la distance mesurée sur la ligne où ces rivières ou cours d'eau ont été coupés, et où ces carrières, minéraux, etc., ont été trouvés. Vous mentionnerez pareillement dans votre livre d'observation chaque jour du mois, afin que l'ouvrage de chaque jour puisse être distingué ; et vous ferez toutes vos entrées avec assez de soin et d'exactitude pour pouvoir vous mettre en état de répondre sous serment à toutes questions, si l'on vous en soumet ; vous fournirez à ce Bureau une copie certifiée de votre livre d'observation sur le terrain, avec un plan du dit Township, tracé sur une échelle de quarante

Appendice

(O.)

14 Janvier.

chaines ou pouce, désignant les montagnes, les marais, les lacs, les rivières et les cours d'eau que vous aurez remarqués; distinguant les cours d'eau qui ont cinquante chainons et plus de laye par une double ligne, et ceux d'une moindre largeur par une simple ligne avec pareillement une flèche pour faire voir la direction du cours d'eaux.

Donné sous mon seing, au Bureau de l'Arpenteur Général, dans la Cité de Montréal, ce quinzième jour d'Octobre, A. D. 1844.

(Signé,)

THOMAS PARKE,
Arpenteur-Général.

Appendice

(O.)

14 Janvier.

Copie d'un Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, au sujet des Forges de St. Maurice, daté le 15 Septembre 1843, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 26 du même mois.

L'Honorable Mathew Bell a représenté au Prédécesseur de Votre Excellence, dans le Gouvernement de la Province, " que le Bail actuel des Forges de St. Maurice expirera le 31 Décembre prochain, et qu'un nouveau Locataire a le droit d'entrer cette année pour collecter les Matériaux nécessaires à faire marcher les dits Ouvrages ou Forges comme ils sont " ordinairement appelés."

Après le récit des circonstances sous lesquelles M. Bell est devenu Locataire des Forges et de l'Etendue de Terre dans la Seigneurie du Cap de la Magdeleine y adjacente, ce Monsieur a montré " la nécessité où il est d'obtenir un délai suffisant pour transporter les effets " considérables qui (à l'échéance du bail) pourront rester en mains " et aussi il a appelé " l'attention du gouvernement sur l'état de destitution où se trouveront les ouvriers et leurs familles, résidant aux Forges, si les travaux sont discontinués.

" Ces gens, au nombre de 425 âmes, (ajoute M. Bell,) sont presque tous Canadiens, nés et élevés au Poste, ainsi que plusieurs des familles, ce sont des descendants des ouvriers qui y furent trouvés lors de la conquête, et ils n'ont jamais quitté l'établissement; 300 personnes sont en outre nourries aux Travaux, à diverses saisons de l'année, et les fermiers voisins y ont toujours trouvé un marché prêt pour le foin et l'avoine, etc., etc., ce qui montre de quelle grande importance ont été jusqu'à présent ces Travaux pour la Ville et le District, et la perte qui s'ensuivrait immédiatement s'ils étaient discontinués, comme l'on dit généralement que c'est " l'intention du Gouvernement Exécutif de le faire."

M. Bell, dans une lettre portant la même date que la représentation à laquelle il vient d'être fait allusion, savoir le 25 Février dernier, a transmis copie d'une lettre qu'il adressa le 31 Décembre 1832, au Col. Craig, Secrétaire de Lord Aylmer, alors Gouverneur du Bas-Canada, au sujet des Forges, et il observe de plus: " L'on a donné à entendre ici aux habitants que les terres qui sont attachées aux Travaux des Forges allaient être octroyées, et je crois que cette " attente " dit M. Bell " provient d'assertions faites par le Dr. Kimber (Dr. Kimber, M. P. P., pour le Comté de Champlain); et le Dr. Kimber et le Juge Vallières, (M. le Juge-en-Chief de Montréal) firent croire à Sir James Kempt (c'est ce que lui-même m'a fait entendre) " que les habitants voisins avaient un grand besoin de terres, particulièrement d'une partie de celles qui appartiennent aux Forges; et donnèrent une liste de ceux qui en demandaient.

" Pour rencontrer les vues de Sir James, je voulus bien céder environ 5000 arpents joignant " en arrière la Seigneurie de la Pointe du Lac et de Machiche, ils furent en conséquence arpentés et divisés en lots de cinquante à soixante-dix acres, pour former une augmentation " au Township de Caxton, et il y eut pendant plusieurs mois un avertissement qu'une vente de ces lots aurait lieu à la porte de l'Eglise de Machiche.

" J'assistai à la vente et achetai presque le tout au prix de départ, (2s. 6d. l'acre). Il n'y " parut aucun de ceux dont les noms se trouvaient sur la liste de Sir James, et je suis certain " qu'on leur avait donné à entendre qu'ils obtiendraient des octrois gratuits.

" La même chose arriverait encore si l'on mettait ces terres en vente. D'ailleurs, si l'on a " intention d'octroyer les terres aux gens des Forges, je n'hésite pas à dire d'après la connaissance que j'ai du pays, que, sur le morceau de terre loué avec les Forges, il y a une si petite " proportion qui soit propre à l'agriculture, que le sol ne pourra jamais alimenter la population " qui vit maintenant avec tant d'aisance aux travaux des Forges. Il y a beaucoup de terres " inoccupées dans les Seigneuries voisines, et elles sont prêtes à établir des deux côtés du " terrain des Forges, particulièrement celles qui appartiennent au ci-devant ordre des Jésuites."

La lettre à M. le Secrétaire Craig renferme une réponse à quelques observations publiées dans la *Gazette de Neilson*, des 24 et 25 Décembre, 1831, que le Dr. Kimber, comme Membre, et à son siège dans la Chambre du Bas-Canada, a faites en proposant certaines Résolutions au sujet du Bail des Forges.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

En contradiction au Dr. Kimber, M. Bell, affirme dans cette lettre " qu'il est un fait notoire qu'une proportion considérable du bois pour les deux Forges a toujours été coupé sur la Seigneurie de St. Maurice, et que du minerai a été retiré du même lieu, particulièrement depuis quelques années, et dans le tems que ces assertions extraordinaires étaient faites avec tant de gravité," (viz, premièrement qu'il n'y a ni bois ni minerai sur cette partie des Terres réservées appelée le St. Maurice, et qu'elles sont inutiles au Locataire; secondement, que la Ville des Trois-Rivières est privée et dépouillée des avantages qu'elle retirerait de l'établissement de ces Terres, et qu'il y a un grand nombre de familles prêtes à s'y établir), " il y était employé un grand nombre de bûcherons qui continuent encore à l'être. Que si le Dr. Kimber eut pris la peine de s'assurer des faits, en visitant les Forges cet automne, il lui aurait fallu fermer les yeux et faire la sourde oreille, le long d'une grande partie du chemin qui conduit de la Ville aux Forges, pour ne pas avoir vu les piles de bois récemment coupé, et pour ne pas avoir entendu le retentissement d'un grand nombre de haches, car les bûcherons travaillaient au bord même du chemin;" que " quant à la Ville des Trois-Rivières qui se trouve dépouillée par la réserve des Terres en question, l'on devrait se souvenir que la ligne du St. Maurice en est éloignée de près de cinq milles, qu'une Seigneurie intervient entre elles, et que dans toute cette distance, en dépit du grand nombre de familles si empressées à vouloir s'établir en arrière de la Ville, l'on ne voit pas un seul habitant de chaque côté du chemin."

Appendice
(O.)

14 Janvier.

" Pourquoi (dit M. Bell) le Seigneur de ce terrain ne le concède-t-il pas? Il est aisé de répondre à la question, c'est qu'ainsi que la plupart des terres de la Seigneurie de St. Maurice, ces terres ne valent pas la peine qu'on les possède. La seconde question alors, est celle-ci, pourquoi tant de désir apparent de posséder les Terres de St. Maurice, et il est aussi aisé d'y répondre. Plusieurs habitants, avaient depuis longtems l'habitude de prendre le bois et de se servir librement de tout ce qui tombait sous leurs mains, sur les terres voisines, et cette ressource étant maintenant presque épuisée, il leur faut avoir recours au St. Maurice, pour ce même bois qu'il convenait si bien aux fins de leur Représentant de dire qu'il n'en existait point, ou il leur faudra, les pauvres gens, travailler fort, et payer avec leur gain pour leur bois de chauffage, comme d'autres le font. C'était de plus une excellente raison pour un nouveau Membre, échauffé par une élection contestée, de jeter les hauts cris en faveur des prétendus griefs de ses constituants, tout en satisfaisant une pique personnelle contre moi, parce que mes amis et mes employés avaient préféré voter pour un autre Candidat."

" Je dirai, sans craindre aucune contradiction, qu'à l'exception de quelques petits points isolés çà et là, les Terres dans la Seigneurie de St. Maurice, ne pourront, quelqu'en soit la culture, alimenter qu'une population pauvre; et tout homme de bon sens, et libre de préjugés, ne pourra prétendre qu'une telle population puisse ajouter à la prospérité de cette Ville, ou d'aucune autre Ville. Il faut aussi considérer que les Forges de St. Maurice font vivre actuellement une population de quatre cents âmes, tout en procurant de l'emploi en certaines saisons de l'année, à depuis cent jusqu'à cent-cinquante hommes de plus, nombre qui excède de beaucoup celui de ceux qui pourraient subsister sur la Seigneurie. Il faut aussi remarquer qu'indépendamment de l'importation d'effets, liqueurs, provisions, venant d'autres Districts, il se dépense aux Forges, et circule dans le District au-delà de dix à douze mille livres par année, somme plus qu'égale à la valeur de toute la Seigneurie, même si elle était cultivée avec la plus grande extension que les terres sont susceptibles de l'être. La question maintenant n'est pas seulement quel effet cela produirait sur la Ville des Trois-Rivières, supposant pour un instant que la prospérité du lieu en a beaucoup souffert, mais quelle perte souffrirait la Province, si une manufacture aussi utile était abandonnée; car il ne faut pas perdre de vue qu'il y est maintenant manufacturé des articles en fonte au montant d'environ trente mille livres par année, l'une dans l'autre, ce qui autrement devrait être importé, et plusieurs des articles ne sont pas seulement de la description la plus utile, mais sont aussi adaptés aux besoins particuliers et même aux *préjugés* des habitans du pays."

" Lorsque le ci-devant Membre dont le siège est maintenant occupé par Mr. Kimber, mû par des motifs aussi faciles à reconnaître que ceux de son successeur, amena d'abord le sujet devant la Chambre d'Assemblée, je désirais beaucoup qu'elle fit faire une investigation et j'aurais bien volontairement donné toute information demandée par la Chambre, mais assuré par ceux à qui je m'adressai sur le sujet, que cela n'aurait aucun bon effet, je mis l'affaire devant Sir James Kempt, qui après avoir fait faire une investigation, s'assura à son entière satisfaction qu'il était impossible de prendre une seule concession de la Seigneurie de St. Maurice, sans faire dommage aux Forges. Il a été entretenu une opinion bien erronée de la grande étendue originairement réservée par le Gouvernement Français à l'usage de ces Forges, dont je sais que le maintien a été confirmé par des instructions aux Gouverneurs de la Province, de bonne heure après la conquête. Tout l'octroi originaire n'égalait pas en étendue la plupart des Seigneuries; et se trouvant diminué comme je viens de le prouver, s'il était accordé un nouveau bail, ce ne serait qu'une petite étendue contenant, comme je l'ai établi d'abord, un terrain bien méchant, et entouré de toutes parts par des terres incultes offertes pour être établies. Mais pour revenir encore une fois sur l'étendue de terres réservées

Appendice
(O.)

14 Janvier.

“ vées aux Forges, ce n'était pas seulement pour assurer la quantité nécessaire de minerai et
 “ de bois immédiatement requis pour charbon, mais aussi pour protéger contre les accidents
 “ par le feu que l'on doit craindre tous les jours lorsque les terres du voisinage sont essou-
 “ chées, et qui, s'il avait lieu, serait d'une bien plus grande conséquence que la valeur
 “ du bois détruit. Je suis même exposé maintenant chaque été, attendu la négligence et les
 “ transgressions sur les terres des Forges, et j'ai déjà perdu plusieurs centaines de cordes de
 “ bois à la fois. Et si la destruction était telle qu'elle arrêterait les ouvrages pendant une
 “ saison, tous les ouvriers ainsi que leurs familles se trouveraient hors d'emploi pendant un an,
 “ et obligés de dépendre presque entièrement de la charité de leurs voisins, car le locataire dont
 “ la perte serait assurément énorme, ne pourrait pas donner de soulagement pécuniaire
 “ suffisant dans de telles circonstances.

“ Quant au chemin Cha-oui-nigam, je remarquerai seulement que par ce qu'a dit Mr.
 “ Kimber par rapport à son ouverture, à son début dans la Chambre d'Assemblée, il paraît
 “ même ignorer de quel côté de la Rivière il est tracé ; je n'ai pas seulement donné toutes les
 “ facilités à cette entreprise, mais j'ai même permis que l'on se servit de mes propres chemins
 “ et que l'on en ouvrit d'autres ; et si j'ai manqué sous quelque rapport, ça été de ne pas in-
 “ former Son Excellence le Gouverneur, de l'ouverture de tel chemin sur les terres de la
 “ Couronne.”

Après avoir ainsi établi les réclamations de Mr. Bell, et les arguments sur lesquels il se
 fonde pour les appuyer, et ce, dans ses propres termes, le Comité du Conseil désire soumettre
 à Votre Excellence un abrégé de l'histoire des Forges, et des procédés du Gouvernement
 Exécutif de la Province à leur égard, en autant que les archives du Conseil peuvent jeter de
 lumière sur le sujet.

Le 12 Mai 1767, le Gouvernement loua les Forges, pour l'espace de seize années, à
 Christopher Alexander Dumas, Thomas Dunn, Benjamin Price, Colin Drummond, Dumas St.
 Martin, George Allsopp, James Johnston, et Brooke Watson, pour qu'ils en jouissent et s'en
 servent de la même manière qu'avant la conquête, sous le Gouvernement Français, à raison
 d'un loyer annuel de £25 courant.

Le 12 Décembre 1782, le Gouverneur d'alors, communiqua au Conseil Exécutif, les arti-
 cles suivants des Instructions Royales qu'il avait reçues de Sa Majesté :

“ Et attendu qu'il appert par les représentations de notre ci-devant Gouverneur du Dis-
 “ trict des Trois-Rivières, que les Forges de St. Maurice, dans ce District, sont d'une grande
 “ conséquence à Notre Service ; C'est donc Notre Volonté et Notre Plaisir, qu'il ne soit
 “ accordé à aucun particulier quelconque, aucune partie des Terres sur lesquelles étaient faits
 “ les dits travaux des Forges, ou dont on extrayait le minerai à l'usage de ces travaux, ou qui
 “ paraîtront nécessaires et convenables pour cet établissement, soit pour avoir un passage libre
 “ au Fleuve St. Laurent, ou pour y faire produire la provision nécessaire de bois, froment, et
 “ foin, ou pour le pâturage des animaux : et aussi qu'il soit réservé à Notre Usage une aussi
 “ grande étendue de terre, joignant s'il est possible, et entourant les dites Forges, en sus et
 “ en outre de ce qui peut être nécessaire pour les fins susdites, et dont il sera disposé de la
 “ manière dont Nous le voudrons et ordonnerons par la suite.”

A l'expiration du bail sus-mentionné, le 12 Décembre 1782, les Forges furent louées par le
 Général Haldimand, alors Gouverneur, à M. Conrad Guky, sur sa demande, pour seize autres
 années, depuis le 9 Juin 1783 “ aux mêmes conditions, et à raison du même loyer annuel que
 “ les locataires actuels le possèdent et en jouissent.”

Il appert par les livres du Conseil que M. Allsopp, l'un des anciens locataires, et qui était
 alors membre du Conseil, s'opposa fortement au bail à Mr. Guky, et prétendit, comme raison
 de son opposition, que le Gouvernement n'avait donné aucun avis ou avertissement de son in-
 tention de donner ce bail, et que l'on n'avait pas adopté les moyens d'en obtenir le plus haut prix.

Cette opposition fut néanmoins infructueuse.

Il appert que M. Guky ne retint pas le bail pendant toute sa durée, car le 17 Février 1798,
 George Davidson, David Monro, et Mr. Bell, représentèrent au Gouvernement que le bail était
 en leurs mains : qu'ils avaient fait de grandes améliorations aux Forges, et que le bail écher-
 rait le 10 Juin 1799. — Ils demandaient en conséquence, qu'il fut renouvelé en leur faveur, ou
 que le montant de leurs améliorations leur fut remboursé par le locataire qui leur succéderait.

Sur cette demande, le Conseil fit rapport le 1er Mai suivant, que les Forges formaient l'un
 des plus grands objets du Revenu Territorial de la Couronne, que sous une régie convenable,
 la Seigneurie pouvait devenir le siège d'une grande population et de beaucoup d'industrie, et
 serait alors une source de revenus considérables pour la Province ; que la valeur de la terre
 augmentait en proportion du nombre d'ouvriers établis près des Forges, et que dans le cours
 du tems, la propriété fournirait un fonds très-productif pour aider aux dépenses civiles de la
 Province. — Le Conseil, après avoir suggéré l'extension du terme du bail, jusqu'à 99 années
 au lieu de 16, recommanda l'extension du bail alors existant jusqu'au 1er Avril 1810, afin de
 mettre le Gouvernement en état d'annoncer la vente dans les papiers-nouvelles, et de donner
 tels autres avis nécessaires pour assurer la compétition.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Le Comité du Conseil va maintenant se prévaloir d'un Rapport du Conseil du Bas-Canada, fait le 25 Juillet 1807, pour expliquer le sujet des références de Votre Excellence.

“ Il appert par des entrées dans les livres du Conseil, qu'il exista en l'année 1800 une “ compétition pour un bail de ces Forges, entre Messrs. Monro et Bell et le propriétaire des “ Forges de Batiscan. Après quelques avances faites par ces parties, Messrs. Monro et “ Bell obtinrent un bail pour cinq années, à commencer du 1er jour d'Avril 1801, à un loyer “ annuel de £850 ; le Comité a aussi fait préparer une copie de ce bail, et il demande qu'elle “ soit considérée comme faisant partie de ce Rapport.”

“ Messrs. Monro et Bell ont possédé les Forges, en vertu de ce bail, pendant les cinq “ années, et ont dûment payé le loyer ; et le 1er Mai, 1805, il plut à Son Excellence Sir “ Robert Shore Milnes, le Lieutenant-Gouverneur, de référer à la considération d'un Comité “ de tout le Conseil d'alors, certains points au sujet de ces Forges. A cette occasion, le Co- “ mité recommanda de continuer Messrs. Monro et Bell, dans la possession des Forges, pour “ une année après l'échéance de leur bail, afin de procurer le tems d'arpenter les terres que “ l'on se proposait de louer, et de donner avis au Public que ces Forges étaient offertes au “ plus haut enchérisseur, pour un certain espace de tems ; le Comité étant alors d'opinion “ que c'était là les moyens les plus probables de produire la concurrence la plus avantageuse “ au Gouvernement ; le Comité recommanda aussi qu'il fut loué avec les Forges un circuit “ additionnel des Terres incultes de la Couronne, consistant d'environ 34,000 acres de terre, “ dans la vue de mettre les locataires en état de conduire les Forges avec le meilleur avan- “ tage pour eux-mêmes, et conséquemment dans la vue d'obtenir un plus haut loyer: il re- “ commanda encore que si les Forges étaient louées à d'autres personnes que Messrs. Monro “ et Bell, il fut payé à ces Messieurs par les nouveaux locataires, une somme n'excédant “ pas £4000, pour la propriété mobilière liée avec les Forges, qui s'y trouverait lorsqu'ils y “ entreraient. Aussi, d'adopter certaines autres mesures, pour mettre tout nouveau locataire “ qui entrerait sur ces dépendances, en état de faire les préparatifs nécessaires avant l'éché- “ ance du bail de Messrs. Monro et Bell, et ce fut l'opinion du Comité, que les Forges et “ leurs dépendances devraient être louées pour l'espace de vingt années, ce bail devant être “ accordé au plus haut enchérisseur ; et de donner avis en conséquence, non seulement dans les “ Papiers de la Province, mais aussi dans deux des Papiers de Londres, de New-York et de “ Boston.”

“ Ce Rapport fut dans la suite confirmé en Conseil, et en conséquence, avis public fut “ donné que les Forges et leurs Dépendances seraient mises à l'encan et adjudgées au plus “ haut enchérisseur, pour l'espace de vingt ans, depuis le premier jour d'Avril, 1807. Et le “ Comité demande la permission d'ajouter à son présent Rapport, une copie des conditions de “ vente publiées dans le tems.”

“ Il ne paraît être arrivé rien de plus jusqu'au 10 Juin, 1806. Ce fut alors que Son “ Honneur M. le Président Dunn, (l'un des locataires en vertu du bail du 12 Mai, 1767,) par “ communication écrite de cette date, informa le Comité qu'il avait jugé à propos de remettre “ la vente qui devait avoir lieu le lendemain, du bail des Forges de St. Maurice, à un tems “ indéfini, disant qu'il avait été induit à en agir ainsi, à cause de la position particulière où il “ se trouvait placé. Il déclarait aussi qu'ayant acheté pour ses fils une part dans les Forges “ de Batiscan, si pour le bénéfice du Revenu, il donnait ordre à l'encanteur de disposer du “ bail des Forges du Roi, pour un loyer moindre que celui alors payé, on pourrait croire qu'il “ agissait d'après des motifs intéressés, et que d'un autre côté, s'il ne donnait aucunes instruc- “ tions à l'encanteur, et que le bail serait adjudgé à un moindre loyer, il pourrait être accusé “ de souffrir que l'on en disposât à un prix bien au-dessous de sa valeur, particulièrement, “ lorsque dans la vue d'obtenir un plus fort loyer, l'on avait considérablement augmenté l'é- “ tendue de terre attachée à ces Forges. Et Son Honneur demandait l'opinion du Comité, “ savoir s'il ne serait pas expédient de remettre la vente du bail jusqu'à l'arrivée du Gouver- “ neur, Lieutenant-Gouverneur, ou pour douze mois, et que les locataires d'alors, Messrs. “ Monro et Bell, fussent continués pour une année de plus, si cela leur convenait.”

“ Le Comité prit cette référence en considération, le 13 Juin 1806, et trouvant, par l'in- “ formation de l'Arpenteur-Général, que les arpentages nécessaires des dépendances n'avaient “ pu avoir lieu à cause du mauvais tems de la saison, et qu'à cette cause l'arpentage n'avait “ été commencé que dans le mois de Juin d'alors, fit rapport, comme étant son opinion, qu'il “ était expédient de remettre la dite vente à un jour ultérieur, pour cette raison seule, que les “ plans et arpentages pour l'information de nouveaux locataires, n'étaient pas encore prêts. “ Il déclarait aussi que l'ordre d'arpenter, émané le 7 Mars précédent, n'embrassait pas tous “ les objets qu'avait eus en vue l'Ordre du Conseil, du 22 Mai 1805, à ce sujet. Que l'Ar- “ penteur-Général avait aussi informé le Comité qu'il pouvait s'engager à terminer les arpen- “ tages en contemplation et les plans, dans l'espace de trois mois. Pour ces raisons, le Comité “ recommanda humblement que l'avertissement pour la vente du dit bail, devrait être conti- “ nuée comme ci-devant, pour avoir lieu le 1er Octobre en suivant, avec toutes les conditions “ y exprimées, et avec l'information additionnelle que les arpentages et plans des dépendances “ seraient dans le tems convenable, mis entre les mains des courtiers pour l'information de

Appendice
(O.)

14 Janvier.

“ tous ceux y concernés. Ce Rapport fut par la suite confirmé en Conseil, et des avis publics dans la Gazette furent en conséquence donnés.”

“ Le 1er Octobre les Forges furent donc, suivant ces conditions, mises à l'enchère, pour être louées au plus haut enchérisseur, et l'encanteur n'ayant aucune instruction de les mettre à un prix de départ, la première offre faite, tel qu'appert par le Rapport de l'Encanteur et Courtier du Roi, fut de £16, la seconde de £50 par Mr. Bell; la troisième £55, et la quatrième et dernière, par Mr. Bell, de £60, et il fut déclaré le plus haut enchérisseur, à raison d'un loyer annuel de £60, pour l'espace de vingt ans. Quelque tems après cela, Son Honneur le Président ordonna au Procureur-Général de préparer le projet d'un bail pour vingt ans, d'après ces conditions. Ce projet ayant été référé au Conseil Exécutif pour être approuvé, le Conseil considérant que la différence de loyer entre £50 et £60 pour un terme de vingt années, était si excessive, hésita beaucoup à donner son opinion que ce bail devrait être accordé, et après délibération, recommanda de prendre l'opinion du Procureur et du Solliciteur-Général, savoir si, dans les circonstances du cas, la Couronne serait obligée par l'institution de quelque poursuite d'accorder le bail, et le Comité demande la permission de soumettre une copie du cas et de l'opinion reçue, comme formant partie de son Rapport.

“ Le Procureur et le Solliciteur-Général ayant déclaré comme leur opinion, que la Couronne ne pouvait être obligée, par l'institution de quelque poursuite dans quelque une des Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province, à accorder le bail en question, le Comité sur le Rapport du Projet du Bail, a soumis à Son Honneur le Président qu'il serait *expédient et nécessaire* de référer toute cette affaire à la considération des Ministres de Sa Majesté et d'attendre leurs instructions. Ce Rapport fut fait et approuvé en Conseil avant la réception de la Dépêche du Très-Honorable Lord Castlereagh qui demandait l'état actuel des faits et circonstances.

“ Le Comité désire de plus faire cette représentation additionnelle, que quoique la question ait été soumise au Procureur et au Solliciteur-Général, quant à l'effet d'une combinaison déterminée de la part de Messrs. Munro et Bell, avec les autres enchérisseurs, afin d'obtenir le bail en question pour moins que la valeur, il ne paraît pas qu'il aurait été possible de prouver l'existence d'un tel arrangement, et qu'en autant que le Comité a pu être informé, le cas entier peut être considéré comme reposant sur les faits et circonstances établis dans ce Rapport.

“ Le 24 Juillet, mil huit cent-six, un avertissement avait paru dans la Gazette de Québec, donnant les conditions du bail des Forges. Il paraîtrait qu'il ne fut rien fait de plus, relativement à cette affaire, jusqu'au 9 Janvier 1810, que le Gouverneur communiqua au Conseil l'extrait d'une Dépêche de Lord Castlereagh; et en obéissance à cette Dépêche, il fut accordé à Messrs. Munro et Bell un bail à partir du 1er Janvier 1810 jusqu'au 31 Mars 1831, aux termes et conditions portées dans l'avertissement publié dans la Gazette de Québec, et à raison d'un loyer de £500 par année.”

Le 7 Juillet 1830, la proposition faite au Gouvernement par Mr. Bell, de continuer son bail des Forges pour une année, fut acceptée: mais la considération de sa proposition pour un bail de cinq années fut suspendue jusqu'à ce qu'elle aurait été soumise au Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial.”

Il appert par une communication faite par Lord Aylmer, le Gouverneur d'alors, à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, le 28 Décembre 1835, que plusieurs Dépêches relatives au renouvellement du bail de Mr. Bell, furent échangées entre Sa Seigneurie et le Secrétaire Colonial.

Le 9 Avril 1831, Sa Seigneurie transmit au Lord Vicomte Goderich, qui avait alors les Sceaux du Bureau Colonial, la copie d'une Adresse que la Chambre d'Assemblée lui avait présentée pendant la Session du Parlement alors dernière, et il remarqua que l'objet de cette Adresse est d'obtenir l'établissement des Terres appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et que l'acquiescement à la demande qu'elle contient, affecterait les intérêts de l'Honorable Mr. Bell, qui a un bail (maintenant sur le point d'expirer) des Forges de St. Maurice.

Sa Seigneurie continue ensuite: “ Je demanderai la permission de suggérer que la considération du sujet de cette Adresse devrait être déferée, jusqu'à ce que le Gouvernement de Sa Majesté ait pris une décision finale au sujet de la disposition des Biens des Jésuites. Dans l'intervalle, j'ai pris sur moi de donner à Mr. Bell, une extension, de son occupation des Forges de St. Maurice, pour une année de plus, à dater du 10 Avril 1832.”

Le 23 Mars 1832, Lord Aylmer transmit au Noble Vicomte le Secrétaire Colonial, la copie d'une lettre de Mr. Bell, proposant le renouvellement (pour 10 ou 15 ans) de son bail à raison du même loyer de £500 par année, et Sa Seigneurie ajoutait: “ Quant aux bénéfices qui résultent aux habitans des Forges et du voisinage, en vertu de leur régie actuelle, je puis certifier qu'ayant visité les Forges en plus d'une occasion, je suis décidément d'opinion que le renouvellement du bail de Mr. Bell produira un avantage général à tout le pays avoisinant les Forges de St. Maurice, par l'emploi certain et régulier d'un grand nombre de personnes qui autrement se trouveraient sans moyens d'existence.”

Appendice
(O.)

14 Janvier.

“ Le loyer que paie Mr. Bell pour les Forges monte à £500 par année, et il est invariablement payé avec beaucoup de ponctualité :—et quoiqu’il soit possible que dans le cas où le bail serait mis à la concurrence publique, un plus haut loyer nominal pourrait être offert, j’ai raison de croire d’après les informations que j’ai prises sur le sujet, qu’il y a peu de personnes possédant un capital proportionné au montant à déboursier en entreprenant le travail des Forges, qui voudraient venir en avant ; et que les enchérisseurs seraient des personnes qui, après quelque tems, se trouveraient incapables de continuer les ouvrages sur une grande échelle.

“ Il me paraît que donner de l’emploi à quatre cents individus, comme c’est maintenant le cas sous la régie de Mr. Bell, est un objet bien plus intéressant pour le Gouvernement, que l’augmentation nominale du bail actuel des Forges que l’on pourrait espérer en en mettant le bail à une concurrence générale, accompagné qu’il le serait, du risque de banqueroute de la part du nouveau locataire.

“ Sur ce principe, je prends la liberté de recommander à la considération favorable de Vos Seigneuries, le renouvellement du bail à Mr. Bell des Forges de St. Maurice, pour dix ans à dater de Mars 1834, tems jusqu’auquel j’ai accordé une extension de bail en attendant la décision du Gouvernement de Sa Majesté sur la proposition maintenant soumise.”

Le Comité du Conseil croit qu’il est à propos de soumettre à Votre Excellence. un extrait de la lettre à laquelle fait allusion le Lord Aylmer, afin d’expliquer quelles étaient les vues de Sa Seigneurie, et les raisonnements sur lesquels Mr. Bell appuyait sa demande.

“ En proposant un bail de la durée ci-dessus, je demande permission de dire, comme étant mon opinion bien décidée et fondée sur l’expérience que j’ai acquise dans la régie des Forges pour plus de quarante années, que ce serait une mesure qui avancerait autant les intérêts de la Province et ceux du locataire, que l’aisance et le profit des personnes qui y sont employées.

“ Je dois dire à l’appui de cet allégué, qu’un bail pour un certain terme donnerait naturellement de la stabilité à l’entreprise, encouragerait la dépense d’argent pour améliorer les dépendances, et assurerait de l’emploi aux ouvriers et à leurs familles dont le nombre est de quatre cents âmes, presque tous Canadiens, nés au Poste, et dépendant entièrement sur le locataire pour leur maintien. Je puis ajouter que les retours annuels, l’un dans l’autre, de la quincaillerie, se sont élevés à £24,000, et qu’à part des personnes qui résident sur les lieux, il est constamment employé un grand nombre des habitans du voisinage, pour couper le bois, charroyer le minerai, ou pour fournir les provisions de Foin, Avoine, &c., ce qui démontre la grande utilité publique de faire marcher les Forges avec vigueur et sans interruption. Ayant ainsi donné ouvertement mon opinion quant aux avantages qui dériveraient d’un bail des Forges qui serait donné pour un certain nombre d’années, je désire maintenant dire que dans le cas où Son Excellence refuserait d’accéder à ma proposition précédente, je consentirai à continuer les Travaux en opération, pour une année de plus, savoir : jusqu’à Mars 1834, dans la vue de maintenir l’établissement entier et de protéger les ouvriers, et dans l’attente qu’il sera bientôt pris des arrangements pour louer à l’avenir les Forges pour un certain nombre d’années.

“ Afin de s’assurer que le bois et le minerai ne manqueront point, je désirerais suggérer la nécessité d’établir de nouvelles bornes aux terres des Forges, dont l’étendue a été si diminuée en conséquence de l’abandon que j’ai fait, à la demande de Son Excellence, Sir James Kempt, d’une partie de ce Territoire qui a été vendue, et d’annexer une partie de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, d’où l’on retire maintenant ces matériaux en grande partie.”

Le 2 Juin, 1832, Lord Goderich écrivit en réponse à la Dépêche de Lord Aylmer à laquelle il vient d’être référé :—

“ J’approuve entièrement que vous ayez donné à Mr. Bell, un bail de cette propriété pour une année à aller jusqu’à Mars 1834, et je concours dans votre opinion qu’il ne serait pas expédient de louer seulement au plus haut enchérisseur, une propriété de cette description et demandant le déboursement d’un capital considérable. Avant cependant de donner à Mr. Bell, un bail pour un certain nombre d’années, l’on devrait faire des enquêtes plus particulières sur la valeur actuelle, et celle probable à l’avenir, de cette propriété, car quoiqu’il ne serait pas prudent de louer au plus haut enchérisseur, il ne s’ensuit aucunement qu’il ne serait pas raisonnable et juste d’attendre de Mr. Bell une augmentation de son loyer, en considération du renouvellement du bail en sa faveur sans l’avoir mis à la concurrence publique.

“ L’augmentation de la population et des besoins de la Colonie, devraient faire espérer que le loyer fixé à £500 par année en 1806, et sous des circonstances bien moins favorables, pourrait être haussé, sans diminuer les profits raisonnables du locataire. Je prie donc Votre Excellence de bien vouloir me procurer de nouvelles informations sur ce sujet.

“ A cette Dépêche, Lord Aylmer fit réponse, le 13 Avril 1833, que le résultat des enquêtes que j’ai fait faire depuis, à ce sujet, n’a eu en aucune manière l’effet de faire changer

Appendice
(O.)

14 Janvier.

“ la manière dont je l'avais d'abord envisagé dans ma Dépêche à laquelle je viens de référer,
 “ je prends donc encore la liberté de soumettre à la considération de Vos Seigneuries, qu'il
 “ est expédient de renouveler pour dix ou quinze ans, à dater de Mars 1834, en faveur de Mr.
 “ Bell, le bail des Forges de St. Maurice, à raison du loyer qu'il paie maintenant, savoir:
 “ cinq cents louis par année.

“ J'ai l'honneur de transmettre avec la présente, copie d'une lettre que Mr. Bell adressa à
 “ mon Secrétaire Civil, et d'après le montant considérable de la propriété maintenant sur les
 “ dépendances, tel qu'appert par le Tableau annexé à cette lettre, l'on peut se faire une idée
 “ de l'étendue du capital qu'il serait nécessaire d'avancer, si ce Bail passait en d'autres
 “ mains.

“ Cette circonstance me paraît être d'un grand poids, pour recommander le renouvelle-
 “ ment du Bail en faveur de Mr. Bell, lorsque dans un pays aussi nouveau que celui-ci, il s'y
 “ trouve bien peu de personnes qui possèdent un capital suffisant pour leur permettre de s'en-
 “ gager dans une aussi vaste entreprise.”

Le Comité du Conseil croit qu'il est juste de faire l'extrait suivant, de la lettre à laquelle
 il est fait allusion ci-dessus :

“ D'après les circonstances particulières en vertu desquelles sont conduits ces Travaux,
 “ je me trouve obligé de vous prier de bien vouloir encore attirer l'attention de Son Excel-
 “ lence, sur le sujet. Vous savez que le Bail actuel écherra en Mars 1834, et comme approche
 “ la saison où il est nécessaire de préparer les matériaux à employer en l'année 1835, il est
 “ essentiel, tant pour mes intérêts que pour ceux des gens employés au Poste, que la conti-
 “ nuation du Bail soit assurée, car situé comme je l'ai été depuis trois ans, je me suis trouvé
 “ très-gêné dans mes opérations, et ai été empêché de faire ces améliorations, qu'avec un plus
 “ long Bail, j'aurais aimé à faire, et qui deviennent maintenant nécessaires pour continuer les
 “ travaux d'une manière régulière et profitable.”

“ Quant au loyer annuel de £500, je n'hésite pas à dire qu'il est aussi élevé que possible,
 “ et je puis vous assurer que j'abandonnerais avec beaucoup de plaisir l'entreprise à tout
 “ homme ayant des capitaux, qui voudrait l'acquérir et me garantir la valeur du fonds et des
 “ matériaux qui ne sont pas encore employés.”

“ Pour l'information de Son Excellence, je prends la liberté de joindre à la présente, un
 “ état des inventaires faits jusqu'au premier Mai prochain, afin de démontrer le montant dé-
 “ boursé pour ces travaux.”

*Inventaires de toute description appartenant aux Forges de St. Maurice, le 1er Janvier 1833,
 à St. Maurice.*

| | |
|---|-------------|
| Charbon de Bois, Mines de Fer, Modèles, et Outils de toutes sortes, Gueuses, Marchandises, Boissons, Provisions, Chevaux, voitures, et tous autres ustensiles | £7852 12 2 |
| Aux Trois-Rivières, les mêmes effets, attachés aux Forges de St. Maurice | 4667 3 5 |
| | 12,519 15 7 |

*Quincaillerie en mains, la plus grande partie étant des Poêles Canadiens
 et du fer en barre, à vendre.*

| | |
|---|--------------|
| En Poêles, à St. Maurice, | £6310 14 10 |
| “ Trois-Rivières, | 8278 4 7 |
| “ Québec, | 6567 1 3 |
| “ Montréal, | 4950 5 10 |
| “ Kingston et York, H. C. | 1274 8 6 |
| | 27,380 15 0 |
| Poêles, etc. manufacturés dans le mois de Janvier 1833, | 2095 5 10 |
| “ “ “ Février, “ | 1907 10 0 |
| “ “ “ Mars, “ | 2169 4 1 |
| Probable en Avril, “ | 2000 0 0 |
| | 8,171 19 11 |
| Total, | £48,072 10 6 |

Québec, 8 Avril, 1835.

(Signé.)

Le 25 Mai, 1833, le Très-Honorable Edward Geoffrey Stanley, le Secrétaire Colonial d'alors, informa Lord Aylmer, " qu'il n'avait aucune objection, en considération des fortes raisons qui avaient été données par Sa Seigneurie pour continuer les arrangemens existans " alors, à vous autoriser de renouveler le bail de la propriété à Mr. Bell, pour un espace de " dix années, à une rente annuelle de £500."

Le 31 Mars, 1834, un plan de certaines terres dans la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, contenant 25,940 arpens en superficie, requis pour l'usage des Forges, fut mis devant le Conseil Exécutif du Bas-Canada, et un Rapport de ce Corps fut confirmé par le Gouverneur d'alors, recommandant " qu'un bail des dites terres fut accordé à Mr. Bell, pour le même espace de tems que celui pour lequel il pouvait avoir obtenu le bail des Forges, à un loyer " annuel de soixante et quinze louis."

Conformément à ce Rapport, le Commissaire nommé à la régie des Biens des Jésuites, consentit à Mr. Bell un bail de ces 25,943 arpens de terre, le 24 Avril, 1834, pour le terme de dix années à compter depuis le 1er Janvier précédent, à raison d'un loyer de £75, mais ce loyer n'est que nominal, en autant que les Lettres Patentes qui accordent le bail des Forges pour le même espace de tems, et qui, issues le 23 Novembre, 1834, contiennent une clause par laquelle la somme de £75 est déduite des £500, loyer nominal des Forges. Par ce moyen, M. Bell obtint et les Forges et les 25,943 arpens, pour la somme de £500. Le Comité a été incapable de découvrir par quelle autorité cette déduction a été faite.

Votre Excellence aura observé par l'Etat qui précède, que Mr. Bell, le locataire actuel des Forges, en était en possession avant le 17 Février, 1798, et que depuis ce tems jusqu'à aujourd'hui, ses relations avec les Forges n'ont pas été interrompues.

Il est évident que malgré la grande importance que les Forges ont gardée dans l'estime du Gouvernement, et Métropolitain et Colonial, dans l'opinion de Sa Majesté le Roi George Trois, dans un tems qui succédait immédiatement la Conquête du Canada par la Grande-Bretagne, importance qu'elles ont conservée longtems avant sous le Gouvernement Français, lorsque la Colonie appartenait à la Couronne de France, le bail n'a jamais été ouvert à la concurrence publique, à moins qu'en vérité cette vente par encan faite à Messrs. Munro et Bell pour un loyer de £60, au lieu de £850, ne soit considéré comme une vente faite à concurrence et après avis. Cependant la sagesse et même la nécessité des avertissemens et avis préalables de la vente du bail, ont été reconnues par le Gouvernement, dès le 12 Décembre, 1782.

Il serait également désagréable et inutile pour le Comité, de discuter la vérité des accusations de partialité et favoritisme, formulées à différentes reprises, contre les différentes Administrations Provinciales, au sujet de la direction de cette partie des Biens de la Couronne. Il est cependant nécessaire d'observer ce fait, que le bail accordé à Mr. Bell, en 1834, comme tous les autres baux, produisit un mécontentement universel, et que ce dernier était en opposition directe aux représentations de la branche populaire de la Législature.

On a fait des recherches dans les Bureaux Publics pour cet inventaire auquel il est fait référence dans le bail de Mr. Bell, comme ayant été annexé aux Patentes accordées à Conrad Guky, et à moins qu'on ne le découvre parmi les documens publics, à Québec, la recherche en serait infructueuse.

Dans le fait, le Gouverneur paraît avoir de bien faibles informations sur le sujet des Forges, et le Comité a cherché en vain pour trouver quelque rapport ou état et document officiel, relativement à la qualité du minerai, à la nature du sol, à la quantité de bois consumé aux Forges, à l'étendue des ressources nécessaires à leur opération efficace pour l'avenir, à la quantité du fer manufacturé, au coût de la manufacture, ou aux prix et marchés des articles manufacturés.

Les Etats de Mr. Bell, dans ses différentes lettres au Gouvernement; contiennent seuls des informations sur le sujet.

Le Comité du Conseil est généralement informé, que le minerai est de la description connue comme minerai limoneux, que le moyen de l'obtenir ne rencontre pas de difficulté, que la mine le fournit assez abondamment, et qu'une fois manufacturé, il est de la meilleure qualité, et il est beaucoup estimé particulièrement pour les articles pesans qui sont généralement employés dans toutes les parties de la Province.

Depuis l'abandon des Forges à Batiscan, celles du St. Maurice sont les seuls travaux de ce genre dans le Bas-Canada, qui soient en opération réelle. Au point de vue commercial, il est important à la Province que le commerce de fer des Etats voisins, du Vermont et de New-York, ne cause aucun préjudice aux intérêts Coloniaux.

Pour le présent cependant, les articles en fer Américain, de la dénomination légère, y compris les poêles, font une grande concurrence au fer manufacturé en Angleterre et en Canada.

Appendice

(O.)

14 Janvier.

Relativement au commerce du Pays, le Comité du Conseil est porté à attacher une importance beaucoup plus grande aux Forges St. Maurice, que celle de n'être considérées que comme une source de revenu ou comme une propriété de la Couronne.

Appendice

(O.)

14 Janvier.

Le Comité recommanderait en conséquence à Votre Excellence d'adopter des moyens d'obtenir une exploration minéralogique et topographique de l'étendue de terre connue sous le nom des Forges, et de recueillir ces informations sur sa condition actuelle et sur ses ressources agricoles, manufacturières et commerciales, dont le Comité a déjà mentionné le défaut et qui paraissent avoir été demandées par la Dépêche de Lord Goderich, en date du deux Juin, 1832. Après le long espace de 45 ans et plus, que Mr. Bell a tenu les Forges, il est naturel qu'il ait cru avoir des titres particuliers aux égards du propriétaire de qui il les tient; le Comité du Conseil avec tous les désirs qu'il a d'accorder à ces égards une extension honnête, ne peut cependant reconnaître en faveur de ce Monsieur, quelque chose qui approche d'un droit de réclamer l'indulgence ou la préférence sur le reste des sujets de Sa Majesté, pour le bail des Forges en ce moment.

La longue jouissance de la propriété, on peut le présumer honnêtement, a dû rapporter des bénéfices au locataire; mais quand ce serait le contraire, la justice envers les intérêts publics, et l'honneur du Gouvernement, exigent que Mr. Bell soit maintenant soumis à une concurrence publique dont il a été jusqu'à ce jour et depuis si longtems exempt.

Comme d'un côté les argumens avancés par Mr. Bell sont d'un caractère purement personnel et privé, et comme le point de vue sous lequel le Comité du Conseil a considéré le sujet est, d'un autre côté, public et général, Votre Excellence pourrait ne pas exiger que ces argumens fussent discutés: Votre Comité croit cependant qu'il n'est pas convenable de les omettre. Quoique la demande de Mr. Bell, maintenant sous considération, doive être restreinte, en autant qu'il est intéressé individuellement, par les mots dans lesquels elle est conçue, à sa seule réclamation, "d'obtenir un temps suffisant pour enlever les propriétés précieuses qui pourront, à l'expiration du bail, lui rester en main," il est du devoir du Comité du Conseil, en conséquence de la seconde lettre de Mr. Bell, et de la transmission au Gouvernement de ses communications précédentes avec Lord Aylmer, du trente-et-un Décembre, 1832, de soumettre respectueusement à Votre Excellence le point de vue sous lequel il considère le sujet, relativement aux intérêts des ouvriers aux Forges, aussi bien que relativement à ceux des habitans des Trois-Rivières, qui sont opposés à un octroi exclusif au locataire des Forges, de cette étendue de terre d'où provient le bois nécessaire à l'opération des Forges.

Quant à Mr. Bell individuellement, son contrat avec le Gouvernement est la loi qui doit régler ses réclamations; ce contrat donne expressément au Gouvernement le droit d'entrer sur le terrain des Forges durant la dernière année de la continuation du bail, aux fins de faciliter les vues d'un nouveau locataire; sous ce rapport il n'y a pas de convention correspondante, et il ne pouvait pas y en avoir en faveur de Mr. Bell, d'une manière consistante avec les intérêts publics. Naturellement et comme matière de droit, Mr. Bell doit enlever ses propriétés des Forges, si un autre locataire les obtient; et aussi comme matière de droit, la Couronne peut exiger en conformité au bail, qu'au 1er Janvier les Forges seront mises à la disposition d'un nouveau locataire.

Le Comité remarquant la difficulté probable d'un tel déplacement dans l'événement d'un nouveau bail, recommanderait respectueusement qu'un tems raisonnable, à être fixé par Votre Excellence, fut accordé à Mr. Bell à cette fin, mais à condition que ce délai n'occasionne aucun dommage au nouveau locataire, et qu'une allocation lui soit faite par Mr. Bell pour les pertes que ce délai aura occasionnées, Votre Excellence devant en fixer le montant avec égard au montant de la présente rente, et à celui de la rente à laquelle le nouveau locataire prendra les prémisses.

Ayant ainsi exprimé son opinion au sujet des réclamations personnelles de Mr. Bell, le Comité en procédant à examiner la question telle qu'établie par ce Monsieur en faveur des ouvriers employés aux Forges, observerait à Votre Excellence, qu'il n'existe aucun contrat quelconque entre le Gouvernement et ces individus, qu'ils ont été les serviteurs de Mr. Bell, sujets à son contrôle, et ayant des titres à sa protection et à son appui, en autant que cette protection et cet appui leur sont assurés par leurs conventions avec ce Monsieur. Le Comité du Conseil ignore entièrement ces conventions, mais si ces individus ont constamment été employés par Mr. Bell, il est à présumer que leurs services méritaient la rémunération qui leur a été accordée, ils ont dû connaître que M. Bell est le locataire des Forges et non le propriétaire, et qu'à l'expiration du terme leur emploi pouvait cesser, et dans ce cas, les événemens auxquels est exposé celui qui les emploie, agissent nécessairement sur eux.

Le Comité du Conseil ne peut reconnaître aucune réclamation de la part des serviteurs de Mr. Bell, que ce Monsieur a lui-même choisis pour son propre bénéfice comme locataire,

contre la Couronne, propriétaire des Forges, en conséquence de la cessation des travaux ou de leur cession à un nouveau locataire.

Les réclamations individuelles de Mr. Bell et des ouvriers, ayant ainsi été considérées, le seul point qui reste à examiner, est l'opposition des habitans des Trois-Rivières à la réserve des terres faites jusqu'ici, pour l'usage exclusif des Forges.

Il a souvent été dit, et non pas sans fondement, que la Ville des Trois-Rivières est restée comparativement stationnaire, tandis que presque partout ailleurs en Canada, la marche des améliorations a été visible.

On a assigné généralement pour cause de ce mal, le monopole de la propriété des Forges; les Forges ne sont éloignées que de neuf milles de la Ville; pour leur avantage on a maintenu dans leur état primitif et sauvage toutes les terres avoisinantes. Au-delà la civilisation a été entièrement arrêtée, et ce n'est que depuis peu d'années, que l'existence des Grandes Chûtes de Cha-oui-nagan est devenue généralement connue. Le Comité a compris que les ouvriers qui sont employés n'ont que bien peu de communication avec la ville, et que leurs transactions sont renfermées dans la localité des Forges. On aurait dû s'attendre que le commerce des Mines, aurait créé dans 45 ans, au moins un Village manufacturier, sinon une Ville: mais le Comité apprend que tel n'est pas le cas. On dit que les seuls résidans du St. Maurice, sont les ouvriers ordinaires, qui vivent dans des cabanes dont la construction n'est point destinée à une résidence permanente.

Le Comité apprend qu'un ou deux commis du locataire résident sur les lieux, et sont convenablement logés dans les seules bâtisses que l'on peut appeler maison.

Les mâles au-dessus de 14 ans sont comptés au nombre de 120. Aucune vente ne se fait au St. Maurice; en conséquence il n'y a aucun magasin ni boutique, et la vente des articles en fer, même dans la Ville des Trois-Rivières, est sur une bien petite échelle, la plus grande partie des affaires étant faite par agence, dans les différentes parties de la Province. D'après ce que le Comité peut apprendre, la manière dont les affaires sont conduites aux Forges est telle, qu'il en résulte le moins d'avantage possible à la Ville et au District des Trois-Rivières.

Le Comité n'est point prêt à dire si l'étendue de terre en question est particulièrement propre ou non à l'agriculture, mais la valeur de ces terres ne peut pas être prouvée comme Mr. Bell le prétend, par la vente des Terres de la Couronne dans l'augmentation de Caxton; quand cette vente eut lieu, le système de disposer des Terres de la Couronne par vente publique ne venait que d'être introduit, et même à présent, les Canadiens-Français ne sont pas accoutumés à prendre des terres d'autre manière que par concession à raison d'une rente annuelle.

Le Comité n'a aucune raison de douter que des familles seraient portées à s'établir sur les terres en question, si elles étaient accordées de cette manière qui, à la vérité, est la seule manière dont elles peuvent être accordées, étant *en Seigneurie*, et n'y ayant sous ce rapport aucune analogie entre elles et celles de Caxton, qui comme Township sont tenues en franc et commun socage.

Après une pleine considération de tout le sujet, le Comité n'est pas disposé à considérer l'octroi des Forges à des individus pour l'exploitation des Mines, comme nécessairement injurieux à la Ville et District des Trois-Rivières, ou aux intérêts de l'agriculture. En même temps que l'on peut accorder à un locataire le privilège de prendre du bois de chauffage pour le besoin des Forges, on peut y joindre le pouvoir pour la Couronne, d'accorder les lots qui peuvent être propres à la culture, et à promouvoir l'établissement des terres en question, sans dommages aux Forges. La Couronne dans l'exercice d'une discrétion raisonnable, pourrait rencontrer les désirs des habitans des Trois-Rivières, sans que la provision du bois de chauffage pour les Forges soit diminuée; tout concourrait à encourager le concessionnaire lui-même à vendre le bois de sa terre au locataire des Forges, et il est assez probable que le prix qui en serait obtenu de cette manière, excéderait bien peu le prix qu'il coûte actuellement pour le faire bûcher.

Il paraît au Comité qu'il serait à propos de réserver dans le voisinage immédiat des Forges, le circuit nécessaire pour établir un Village ou une Ville, et de diviser ce circuit en lots de ville (*Town Lots*), qui seront accordés à des requérans convenables, mais jamais aux locataires des Forges.

Le Comité ne peut croire qu'il soit expédient de continuer le monopole des Forges, et il ne l'est certainement pas, si ce n'est que pour assurer au Revenu, une augmentation aussi faible que le loyer actuel. L'on peut même douter s'il ne serait pas plus avantageux au Public de vendre ou de concéder les Forges et les Terres, que de les louer.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

Quoiqu'il en soit, bien loin de louer la terre en question et les Forges à un seul locataire, le Comité est porté à croire qu'il serait mieux de diviser le terrain qui contient le minerai, et de créer de la concurrence parmi ceux qui voudraient avoir ces divisions. Le Comité ne voit aucune raison de douter que ce mode de régie ne soit celui qui procurera le plus de bénéfices au Revenu de la Province, à ceux qui sont en possession des Forges, aux habitans des Trois-Rivières, et au commerce et aux manufacturiers de la Province.

Le Comité croit qu'il ne devrait être adopté aucun système de disposer des Forges pour plus d'une année, jusqu'à ce qu'il ait reçu les informations demandées, et que l'arpentage et l'exploration qu'il a respectueusement suggéré à Votre Excellence, soient terminés.

Afin de pourvoir à ce que les dépendances soient occupées dans l'intervalle, et afin d'empêcher les dommages qui résulteraient par l'interruption des travaux et leur abandon temporaire, le Comité désire recommander :

Premièrement—Qu'il soit proposé à Mr. Bell, de continuer à occuper les bâtisses et travaux qui constituent les Forges de St. Maurice, et à jouir de ses privilèges actuels de prendre le minerai et le bois de chauffage, à raison du loyer qu'il paie actuellement, et pour une année au-delà de son bail actuel.

Secondement—Pourvu toujours, que cette occupation n'empêchera ni n'arrêtera aucun arpentage, concession, bail, ou disposition de toutes ou de quelqu'une des terres possédées conjointement avec les Forges, ni aucun des droits ou privilèges qui pourront être accordés, loués ou concédés à quelque personne ou personnes quelconques, et devront être mis à effet à l'échéance de telle année.

Certifié vraie copie.

E. PARENT.

Appendice
(O.)

14 Janvier.

REPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état détaillé des transactions qui ont eu lieu dans le Bureau des Bois de la Couronne à Bytown pour les années 1843 et 1844, séparément ; indiquant le nombre de Radeaux qui ont passé,—le nom du Propriétaire,—le montant des droits perçus sur chaque radeau,—le montant en gros du revenu par chaque année,—le nom de l'Agent, du Collecteur, des Clercs et des Domestiques, et leurs salaires respectifs,—et toutes les autres dépenses du Bureau ; aussi le montant qui a été payé à l'Arpenteur du Gouvernement pour les arpentages ; le montant payé par le Gouvernement à d'autres arpenteurs ; le montant payé par chaque marchand de bois pour tels services ; et aussi la quantité de pièces de bois et de billots dans d'autres parties de la Province, la quantité qui a été coupée par chaque personne, et le montant des revenus provenant des dites coupes.

Par ordre

(Signé,)

D. DALY,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
17 Janvier, 1845.

ETAT

Indiquant le montant des droits perçus sur les bois durant l'année 1843 ; donnant le détail des transactions qui ont eu lieu dans le Bureau des Bois de la Couronne à Bytown, et de toutes les Agences des Bois de la Couronne qui sont en rapport avec le Département des Terres de la Couronne, transmis conformément à une Résolution de l'Honorable Assemblée Législative, le 6 Décembre, 1844.

(Signé,)

T. BOUTHILLIER.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
17 Janvier, 1845.

Appendice
(P.)

17 Janvier.

ETAT DES DROITS

Perçus sur les Bois, à Bytown, par JAMES STEVENSON, Ecuyer, dans l'année 1843.

Appendice
(P.)

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Billots. | Chêne et Orme. | | Montant. | | |
|-------|------------------|------------|--------|------------|--------|----------|----------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 4/1 | Colton, ... | — | — | 884 | 33592 | — | — | — | 189 | 19 | 4 |
| " | Ditto, ... | 33 | 2310 | — | — | — | — | — | 4 | 16 | 3 |
| 18/4 | Wright, ... | 1175 | 82250 | — | — | — | — | — | 171 | 7 | 1 |
| " | Ditto, ... | — | — | 136 | 5168 | — | — | — | 21 | 10 | 8 |
| 5/7 | Price & Co, ... | — | — | 1755 | 66690 | — | — | — | 277 | 17 | 6 |
| 11/11 | Grierson, ... | 450 | 31500 | — | — | — | — | — | 65 | 12 | 6 |
| " | Ditto, ... | — | — | 9 | 342 | — | — | — | 1 | 8 | 6 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | — | 1 | 34 | 0 | 4 | 3 |
| 7/12 | Hilliard, ... | 229 | 16030 | — | — | — | — | — | 33 | 7 | 11 |
| 8/15 | Hubble, ... | 36 | 2520 | — | — | — | — | — | 5 | 5 | 0 |
| " | Ditto, ... | — | — | 560 | 21280 | — | — | — | 88 | 13 | 4 |
| 13/16 | A. Graham, ... | 8 | 560 | — | — | — | — | — | 1 | 3 | 4 |
| 12/17 | M'Lean, ... | 77 | 5390 | — | — | — | — | — | 11 | 4 | 7 |
| " | Ditto, ... | — | — | 125 | 4750 | — | — | — | 19 | 15 | 10 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | — | 11 | 374 | 2 | 6 | 9 |
| 14/20 | Yuill, ... | 463 | 32410 | — | — | — | — | — | 67 | 10 | 5 |
| " | Ditto, ... | — | — | 277 | 10526 | — | — | — | 43 | 17 | 2 |
| 16/24 | M'Laughlin, ... | 244 | 17080 | — | — | — | — | — | 35 | 11 | 8 |
| 88/34 | Dickson, ... | 76 | 5340 | — | — | — | — | — | 11 | 12 | 6 |
| 16/24 | M'Laughlin, ... | — | — | — | — | 274 | — | — | 5 | 14 | 2 |
| 19/25 | Wright, ... | 676 | 47320 | — | — | — | — | — | 98 | 11 | 8 |
| " | Ditto, ... | — | — | 179 | 6802 | — | — | — | 28 | 6 | 10 |
| 20/26 | Ditto, ... | — | — | 1406 | 53428 | — | — | — | 222 | 12 | 4 |
| " | Ditto, ... | 30 | 2100 | — | — | — | — | — | 4 | 7 | 6 |
| 17/27 | Montmarquet, ... | 414 | 28980 | — | — | — | — | — | 60 | 7 | 6 |
| " | Ditto, ... | — | — | 115 | 4370 | — | — | — | 18 | 4 | 2 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | — | 17 | 578 | 3 | 12 | 3 |
| 15/28 | M'Laughlin, ... | 202 | 14140 | — | — | — | — | — | 29 | 9 | 2 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | 194 | — | — | 4 | 0 | 10 |
| 25/31 | Martins, ... | — | — | 525 | 19950 | — | — | — | 83 | 2 | 6 |
| 34/32 | Julians, ... | — | — | 70 | 2660 | — | — | — | 11 | 1 | 8 |
| 28/33 | O'Neill, ... | 548 | 38360 | — | — | — | — | — | 79 | 18 | 4 |
| " | Ditto, ... | — | — | 218 | 8284 | — | — | — | 34 | 10 | 4 |
| 83/34 | Dickson, ... | 310 | 21700 | — | — | — | — | — | 45 | 4 | 2 |
| 23/35 | Aumond, ... | 433 | 30310 | — | — | — | — | — | 63 | 2 | 11 |
| " | Ditto, ... | — | — | 361 | 13718 | — | — | — | 57 | 3 | 2 |
| 26/36 | Perrault, ... | — | — | 1209 | 45942 | — | — | — | 191 | 8 | 6 |
| 27/37 | Moore, ... | — | — | 522 | 19836 | — | — | — | 82 | 13 | 0 |
| " | Ditto, ... | 3 | 210 | — | — | — | — | — | 0 | 8 | 9 |
| 39/38 | Wilson, ... | — | — | 1053 | 40014 | — | — | — | 166 | 14 | 6 |
| " | Ditto, ... | 86 | 6020 | — | — | — | — | — | 12 | 10 | 10 |
| 31/40 | Stevenson, ... | — | — | 1043 | 39634 | — | — | — | 165 | 2 | 10 |
| 35/41 | Brierson, ... | — | — | 374 | 14212 | — | — | — | 59 | 4 | 4 |
| " | Ditto, ... | 250 | 17500 | — | — | — | — | — | 36 | 9 | 2 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | — | 11 | 374 | 2 | 6 | 9 |
| 52/43 | Stewart, ... | 252 | 17640 | — | — | — | — | — | 36 | 15 | 0 |
| " | Ditto, ... | — | — | 5 | 190 | — | — | — | 0 | 15 | 10 |
| 66/44 | Halliday, ... | — | — | 398 | 15124 | — | — | — | 63 | 0 | 4 |
| 22/45 | Maxwell, ... | — | — | 298 | 11324 | — | — | — | 47 | 3 | 8 |
| " | Ditto, ... | 19 | 1330 | — | — | — | — | — | 2 | 15 | 5 |
| 53/48 | Carmichael, ... | 100 | 7000 | — | — | — | — | — | 14 | 11 | 8 |
| 45/42 | Brennan, ... | 896 | 62720 | — | — | — | — | — | 130 | 13 | 4 |
| " | Ditto, ... | — | — | 151 | 5738 | — | — | — | 23 | 18 | 2 |
| 24/44 | Wright, ... | — | — | 378 | 14364 | — | — | — | 59 | 17 | 0 |
| " | Ditto, ... | 26 | 1820 | — | — | — | — | — | 3 | 15 | 10 |
| 49/50 | Brezar, ... | — | — | 1414 | 53732 | — | — | — | 223 | 17 | 8 |
| 51/51 | Stubbs, ... | 326 | 22820 | — | — | — | — | — | 47 | 10 | 10 |
| " | Ditto, ... | — | — | 17 | 646 | — | — | — | 2 | 13 | 10 |
| 39/53 | M'Donald, ... | — | — | 995 | 37810 | — | — | — | 157 | 10 | 10 |
| 53/54 | M'Donell, ... | 243 | 17010 | — | — | — | — | — | 35 | 8 | 9 |
| " | Ditto, ... | — | — | 160 | 6080 | — | — | — | 25 | 6 | 8 |
| 30/55 | M'Connell, ... | 111 | 7770 | — | — | — | — | — | 16 | 3 | 9 |
| " | Ditto, ... | — | — | 47 | 1786 | — | — | — | 7 | 8 | 10 |
| 36/57 | Brigham, ... | 330 | 23100 | — | — | — | — | — | 48 | 2 | 6 |
| 46/58 | Craig, ... | — | — | 310 | 11780 | — | — | — | 49 | 1 | 8 |
| " | Ditto, ... | 45 | 3150 | — | — | — | — | — | 6 | 11 | 3 |
| 42/59 | Gregory, ... | 63 | 4410 | — | — | — | — | — | 9 | 3 | 9 |
| 43/60 | M'Donell, ... | 305 | 21350 | — | — | — | — | — | 44 | 9 | 7 |
| " | Ditto, ... | — | — | 1119 | 42522 | — | — | — | 177 | 3 | 6 |
| 47/61 | Wright, ... | 427 | 29890 | — | — | — | — | — | 62 | 5 | 5 |
| " | Ditto, ... | — | — | 390 | 14820 | — | — | — | 61 | 15 | 0 |

PERCEPTION DES DROITS SUR LES BOIS A BYTOWN—Continuation.

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Billots. | Chêne et Orme | | Montant. | | |
|---------|--|------------|--------|------------|--------|----------|---------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 37/62 | Wright, | — | — | 990 | 37620 | — | — | — | 156 | 15 | 0 |
| " | Ditto, | 28 | 1960 | — | — | — | — | — | 4 | 1 | 8 |
| 32/63 | Aylwin, | 9 | 630 | — | — | — | — | — | 1 | 6 | 3 |
| " | Ditto, | — | — | 50 | 1900 | — | — | — | 7 | 18 | 4 |
| 41/64 | Burke, | — | — | 1665 | 63270 | — | — | — | 263 | 12 | 6 |
| " | Ditto, | 15 | 1050 | — | — | — | — | — | 2 | 3 | 9 |
| 65/66 | Yuill, | — | — | 373 | 14174 | — | — | — | 59 | 1 | 2 |
| " | Ditto, | 470 | 32900 | — | — | — | — | — | 68 | 10 | 10 |
| 38/68 | Stoughton, | — | — | 368 | 13984 | — | — | — | 58 | 5 | 4 |
| " | Ditto, | 138 | 9660 | — | — | — | — | — | 20 | 2 | 6 |
| 119/69 | Yuill, | — | — | 122 | 4636 | — | — | — | 19 | 6 | 4 |
| 75/70 | Hyde, | — | — | 952 | 36176 | — | — | — | 150 | 14 | 8 |
| 50/71 | Brown, | 309 | 21630 | — | — | — | — | — | 45 | 1 | 3 |
| 40/72 | M'Donell, | — | — | 1092 | 41496 | — | — | — | 172 | 18 | 0 |
| 61/73 | Forbes, | — | — | 189 | 7182 | — | — | — | 29 | 18 | 6 |
| " | Ditto, | 576 | 40320 | — | — | — | — | — | 84 | 0 | 0 |
| 44/74 | M'Donell, | — | — | 761 | 28918 | — | — | — | 120 | 9 | 10 |
| 77/77 | Johnston, | — | — | 1403 | 53314 | — | — | — | 222 | 2 | 10 |
| 54/78 | Poupare, | 578 | 40460 | — | — | — | — | — | 84 | 5 | 10 |
| 48/79 | J. Egan & Co., | 544 | 38080 | — | — | — | — | — | 79 | 6 | 8 |
| " | Ditto, | — | — | 49 | 1862 | — | — | — | 7 | 15 | 2 |
| " | Ditto, | — | — | — | — | — | 8 | 272 | 1 | 14 | 0 |
| 57/80 | M'Donell, | 628 | 43960 | — | — | — | — | — | 91 | 11 | 8 |
| " | Ditto, | — | — | 161 | 6118 | — | — | — | 25 | 9 | 10 |
| 58/81 | Wadsworth, | — | — | 1095 | 41610 | — | — | — | 173 | 7 | 6 |
| 59/82 | Stubbs, | 861 | 60270 | — | — | — | — | — | 125 | 11 | 3 |
| " | Ditto, | — | — | 50 | 1900 | — | — | — | 7 | 18 | 4 |
| 56/83 | Jardine, | — | — | 721 | 27398 | — | — | — | 114 | 3 | 2 |
| 55/84 | Dunlop, | — | — | 1031 | 39178 | — | — | — | 163 | 4 | 10 |
| " | Ditto, | 231 | 16170 | — | — | — | — | — | 33 | 13 | 9 |
| 64/88 | Wm. Yuill, | 428 | 29960 | — | — | — | — | — | 62 | 8 | 4 |
| " | Ditto, | — | — | 418 | 15884 | — | — | — | 66 | 3 | 8 |
| 69/89 | M'Gregor, | 50 | 3500 | — | — | — | — | — | 7 | 5 | 10 |
| " | Ditto, | — | — | 4 | 152 | — | — | — | 0 | 12 | 8 |
| " | Ditto, | — | — | — | — | — | — | — | 52 | 10 | 0 |
| 67/90 | J. Egan & Co., | 542 | 37940 | — | — | — | — | — | 79 | 0 | 10 |
| " | Ditto, | — | — | 621 | 23598 | — | — | — | 98 | 6 | 6 |
| 71/91 | Ditto, | 628 | 43960 | — | — | — | — | — | 91 | 11 | 8 |
| " | Ditto, | — | — | 45 | 1710 | — | — | — | 7 | 2 | 6 |
| 73/92 | Armstrong, | — | — | 1110 | 42180 | — | — | — | 175 | 15 | 0 |
| 70/93 | Conroy, | — | — | 1058 | 40204 | — | — | — | 167 | 10 | 4 |
| 60/59 | Adams, | 108 | 7560 | — | — | — | — | — | 75 | 15 | 0 |
| 62/96 | Colton, | — | — | 526 | 19988 | — | — | — | 83 | 5 | 8 |
| 68/99 | M'Arthur, | 895 | 62650 | — | — | — | — | — | 130 | 10 | 5 |
| " | Ditto, | — | — | 60 | 2280 | — | — | — | 9 | 10 | 0 |
| 71/100 | Burke, | 665 | 46550 | — | — | — | — | — | 96 | 19 | 7 |
| " | Ditto, | — | — | 49 | 1862 | — | — | — | 7 | 15 | 3 |
| 81/102 | Poupare, | 104 | 7280 | — | — | — | — | — | 15 | 3 | 4 |
| " | Ditto, | — | — | 384 | 14592 | — | — | — | 60 | 16 | 0 |
| " | Ditto, | — | — | 9 | 306 | — | — | — | 1 | 8 | 6 |
| 9/103 | Moore, | — | — | 1287 | 48906 | — | — | — | 203 | 15 | 6 |
| 80/104 | W. L. Read, (£188 5 2) Overcharge 14 11 8 | — | — | 1189 | 45182 | — | — | — | — | — | — |
| | | | | | | | | | 173 | 13 | 6 |
| 79/105 | M'Kinnon & Co., | — | — | 1272 | 48336 | — | — | — | 201 | 18 | 0 |
| 87/106 | M'Crea, | — | — | 1212 | 46056 | — | — | — | 191 | 18 | 0 |
| 74/107 | Armstrong, | — | — | 818 | 31084 | — | — | — | 129 | 10 | 4 |
| 76/108 | Hyde, | — | — | 835 | 31730 | — | — | — | 132 | 4 | 2 |
| 82/110 | Skrend, | — | — | 882 | 33516 | — | — | — | 139 | 13 | 0 |
| 124/111 | Moore, | 94 | 6580 | — | — | — | — | — | 13 | 14 | 2 |
| " | Ditto, | — | — | 1063 | 40394 | — | — | — | 168 | 6 | 2 |
| 78/112 | Egan & Co., | — | — | 603 | 22914 | — | — | — | 95 | 9 | 6 |
| 111/113 | Ditto, | — | — | 387 | 14706 | — | — | — | 61 | 5 | 6 |
| " | Ditto, | 5 | 350 | — | — | — | — | — | 0 | 14 | 7 |
| 99/117 | Ditto, | — | — | 1214 | 46132 | — | — | — | 192 | 4 | 4 |
| " | Ditto, | 36 | 2520 | — | — | — | — | — | 5 | 5 | 0 |
| 84/118 | A. Sparkes, | — | — | 1138 | 43244 | — | — | — | 180 | 3 | 8 |
| " | Ditto, | — | — | 1044 | 39672 | — | — | — | 165 | 6 | 0 |
| 88/120 | Forbes, | — | — | 1253 | 47614 | — | — | — | 198 | 7 | 10 |
| 80/121 | Payne, | — | — | 967 | 36746 | — | — | — | 153 | 2 | 2 |
| 101/122 | Kerr, | 521 | 36470 | — | — | — | — | — | 75 | 19 | 7 |
| " | Ditto, | — | — | 17 | 646 | — | — | — | 2 | 13 | 10 |
| 93/123 | Thomson, | — | — | 965 | 36670 | — | — | — | 152 | 15 | 10 |
| 100/124 | Supple, | — | — | 1397 | 53086 | — | — | — | 221 | 3 | 10 |

Appendice (P.)

PERCEPTION DES DROITS SUR LES BOIS A BYTOWN—Continuation.

Appendice (P.)

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Billots. | Chêne et Orme | | Montant. | | |
|--|------------------------------|------------|---------|------------|---------|----------|---------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 110/125 | Colton, ... | — | — | 1224 | 46512 | — | — | — | 193 | 16 | 0 |
| 89/126 | Wadsworth, ... | — | — | 958 | 36404 | — | — | — | 151 | 13 | 8 |
| 96/127 | Cameron, ... | — | — | 1216 | 46208 | — | — | — | 192 | 10 | 8 |
| 97/128 | Ditto, ... | — | — | 1234 | 46892 | — | — | — | 195 | 7 | 8 |
| 103/130 | Flintoff, ... | — | — | 980 | 37240 | — | — | — | 155 | 3 | 4 |
| 92/113 | M'Connells, ... | — | — | 994 | 37772 | — | — | — | 157 | 7 | 8 |
| 1 2/132 | Wilson, ... | — | — | 904 | 34352 | — | — | — | 143 | 2 | 8 |
| 105/133 | Jardine, ... | — | — | 1369 | 52022 | — | — | — | 216 | 15 | 2 |
| 116/134 | J. Egan & Co., ... | — | — | 1255 | 47690 | — | — | — | 199 | 2 | 6 |
| 94/135 | Thomson, ... | — | — | 979 | 37202 | — | — | — | 155 | 0 | 2 |
| 109/136 | Dickson, ... | — | — | 897 | 34056 | — | — | — | 142 | 0 | 6 |
| " | Ditto, ... | 68 | 4760 | — | — | — | — | — | 9 | 18 | 4 |
| 95/137 | Thomson, ... | — | — | 962 | 36556 | — | — | — | 152 | 6 | 4 |
| 91/138 | M'Connells, ... | — | — | 367 | 13946 | — | — | — | 58 | 2 | 2 |
| " | Ditto, ... | 19 | 1330 | — | — | — | — | — | 2 | 15 | 5 |
| 101/139 | Loan, ... | — | — | 1142 | 43396 | — | — | — | 180 | 16 | 4 |
| 107/140 | J. Egan & Co., ... | — | — | 1388 | 52744 | — | — | — | 219 | 15 | 4 |
| 108/141 | Ditto, ... | — | — | 1608 | 61104 | — | — | — | 254 | 12 | 0 |
| 120/142 | Ditto, ... | — | — | 826 | 31388 | — | — | — | 130 | 15 | 8 |
| 102/145 | W. Price & Co., ... | — | — | 904 | 34352 | — | — | — | 143 | 2 | 8 |
| 104/147 | Houston, ... | 100 | 7000 | — | — | — | — | — | 14 | 11 | 8 |
| 113/148 | M'Donell, ... | — | — | 1553 | 59014 | — | — | — | 245 | 17 | 10 |
| 117/149 | Atkinson & Co., ... | — | — | 1444 | 54872 | — | — | — | 228 | 12 | 8 |
| 112 1/2/150 | M'Donell, ... | — | — | 1630 | 61940 | — | — | — | 258 | 1 | 8 |
| " | Ditto, ... | 18 | 1260 | — | — | — | — | — | 2 | 12 | 6 |
| 116/151 | Pemberton, ... | — | — | 836 | 31768 | — | — | — | 132 | 7 | 4 |
| 114/152 | Ditto, ... | — | — | 1245 | 47310 | — | — | — | 192 | 2 | 6 |
| 115/153 | Thomson, ... | — | — | 1065 | 40470 | — | — | — | 168 | 12 | 6 |
| 120 1/2/154 | Colton, ... | 644 | 45080 | — | — | — | — | — | 93 | 18 | 4 |
| " | Ditto, ... | — | — | 162 | 6156 | — | — | — | 25 | 13 | 0 |
| 118/155 | Roddy, ... | 187 | 13090 | — | — | — | — | — | 27 | 5 | 5 |
| 129/156 | Atkinson & Co., ... | — | — | 1261 | 47918 | — | — | — | 199 | 13 | 2 |
| 130/157 | Ditto, ... | — | — | 1218 | 46284 | — | — | — | 192 | 17 | 0 |
| 142/158 | J. Egan & Co., ... | — | — | 760 | 28580 | — | — | — | 120 | 6 | 8 |
| " | Ditto, ... | 169 | 11830 | — | — | — | — | — | 24 | 12 | 11 |
| " | Ditto, ... | — | — | — | — | — | 16 | 544 | 3 | 8 | 0 |
| 129/159 | Adams, ... | — | — | 1037 | 39406 | — | — | — | 164 | 3 | 10 |
| 127/160 | Perault, ... | — | — | 1303 | 49514 | — | — | — | 206 | 6 | 2 |
| 128/162 | Ditto, ... | — | — | 750 | 28500 | — | — | — | 118 | 15 | 0 |
| 140/163 | Yuill, add to 64 and 65, ... | — | — | — | — | — | — | — | 29 | 9 | 3 |
| 138/164 | Hill, ... | — | — | 1074 | 40812 | — | — | — | 170 | 1 | 0 |
| 125/165 | Flintoff, ... | — | — | 514 | 19532 | — | — | — | 81 | 7 | 8 |
| 122/167 | Centenier, ... | — | — | 706 | 26828 | — | — | — | 111 | 15 | 8 |
| 123/168 | Foran, ... | — | — | 710 | 26980 | — | — | — | 112 | 8 | 4 |
| " | Ditto, ... | 172 | 12040 | — | — | — | — | — | 25 | 1 | 8 |
| 134/171 | Cunningham, ... | — | — | 923 | 35074 | — | — | — | 146 | 2 | 10 |
| 133/172 | W. Stewart, ... | — | — | 1275 | 48450 | — | — | — | 201 | 17 | 6 |
| 143/173 | Cunningham, ... | — | — | 1090 | 41420 | — | — | — | 172 | 11 | 8 |
| 135/174 | M'Geoy, ... | — | — | 1364 | 51832 | — | — | — | 215 | 19 | 4 |
| " | Ditto, ... | 157 | 10990 | — | — | — | — | — | 22 | 17 | 11 |
| 136/175 | Ditto, ... | — | — | 1619 | 61522 | — | — | — | 256 | 6 | 10 |
| 131/170 | Foran, ... | — | — | 496 | 18848 | — | — | — | 78 | 10 | 8 |
| 137/176 | M'Geoy, ... | — | — | 1561 | 59318 | — | — | — | 247 | 3 | 2 |
| 139/178 | J. Bennett, ... | — | — | 1328 | 50460 | — | — | — | 210 | 5 | 4 |
| 118/155 | Roddy, ... | — | — | 144 | 5472 | — | — | — | 22 | 16 | 0 |
| Bois déposé à Bytown en 1842, et qui n'a passé qu'en 1843, ainsi qu'il appert par l'état suivant | | 18883 | 1321820 | 95677 | 3635690 | 468 | 64 | 2176 | £17993 | 16 | 5 |
| | | 26 | 1820 | 7322 | 278236 | — | — | — | 1163 | 2 | 2 |
| Total, ... | | 18909 | 1323650 | 102999 | 3913926 | 468 | 64 | 2176 | £19156 | 18 | 7 |

ÉTAT DES BOIS QUI SONT RESTÉS A BYTOWN EN 1842,
ET QUE L'ON N'A DESCENDU QU'EN 1843.

Appendice
(P.)Appendice
(P.)

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Bil- lots. | Chêne et Orme | | Montant. | | |
|--------|-------------------------|------------|--------|------------|--------|---------------|---------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | | Pièces. | Pieds. | | | |
| 3/575 | R. Wright, Jun., | ... | ... | 476 | 18088 | ... | ... | ... | £ | s. | d. |
| 1/573 | Thomson, | ... | ... | 2024 | 76912 | ... | ... | ... | 75 | 7 | 7 |
| 2/551 | N. Sparks, | ... | ... | 966 | 36708 | ... | ... | ... | 320 | 9 | 4 |
| 3/550 | Dito, | ... | ... | 959 | 36442 | ... | ... | ... | 152 | 19 | 0 |
| 6/576 | C. Symes, | ... | ... | 654 | 24852 | ... | ... | ... | 151 | 16 | 10 |
| " | Dito, | 26 | 1820 | ... | ... | ... | ... | ... | 103 | 11 | 0 |
| 9/535 | J. Egan & Cie., | ... | ... | 1413 | 53694 | ... | ... | ... | 3 | 15 | 10 |
| 10/536 | Dito, | ... | ... | 830 | 31540 | ... | ... | ... | 223 | 14 | 6 |
| | | 26 | 1820 | 7322 | 278236 | | | | 131 | 8 | 4 |
| | | | | | | | | | £1163 | 2 | 2 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS PAR JAMES STEVENSON,

SUR LES BOIS COUPÉS SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, AU-DESSOUS DE BYTOWN.

| Cau- tionne- ment. | NOMS. | Montant. | | | Cau- tionne- ment. | NOMS. | Montant. | | | | |
|--------------------------|------------------------------|----------|------|----|--------------------------|-------------------|------------------------|-------|-----|----|---|
| | | £ | s. | d. | | | £ | s. | d. | | |
| 1 | Douglas, | 18000 | 37 | 10 | 0 | Montant rapporté, | 62028 | 129 | 4 | 6 | |
| 2 | Hughes, | 4004 | 8 | 6 | 10 | 9 | Cullen, | 2000 | 4 | 3 | 4 |
| 3 | M'Bean, | 15020 | 31 | 5 | 10 | 10 | M'Dougall, | 57000 | 118 | 15 | 0 |
| 4 | Prouse & Cie., | 3824 | 7 | 19 | 4 | 11 | Perkins & Cie., | 30000 | 62 | 10 | 0 |
| 3½ | Lang, | 7880 | 16 | 8 | 4 | 12 | Cameron, | 12000 | 25 | 0 | 0 |
| 5 | Whitcomb, | 7000 | 14 | 11 | 8 | | | | | | |
| 6 | M'Donelly, | 2800 | 5 | 16 | 8 | | | | | | |
| 7 | Fleming, | 2000 | 4 | 3 | 4 | | | | | | |
| 8 | M'Donald, | 1500 | 3 | 2 | 6 | | | | | | |
| | Mont. porté en l'autre part, | 62028 | £129 | 4 | 6 | | | | | | |
| | | | | | | | 163028 | £339 | 12 | 10 | |

ÉTAT DES DROITS SUR LES BILLOTS

PRIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE, SUR LES RIVIÈRES GATTINEAU, ROUGE ET LEVIR, EN L'ANNÉE 1843.

| NOMS. | Pris sur les Terres. | No. de Billets. | Prix. | Montant. | | |
|------------------------------|---------------------------------|-----------------|-------|----------|----|----|
| | | | | £ | s. | d. |
| Levi Bigelow et Fils, | Sur la Rivière Le Levir, | 26000 | d. | 541 | 13 | 4 |
| Baxter Bowman, | " | 14500 | " | 291 | 13 | 4 |
| Hamilton Low, | Gattineau et Rouge, | 60751 | " | 1265 | 12 | 11 |
| | | 101251 | | £2098 | 19 | 7 |

Appendice
(P.)

MONTANT TOTAL DES DROITS PERÇUS A BYTOWN EN 1843.

Appendice
(P.)

17 Janvier.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|---|-------|----|----|-------|----|----|--------|----|----|
| Montant des droits perçus à Bytown en 1843, tel qu'il appert par l'Etat p. 9. | 19156 | 18 | 7 | | | | | | |
| Dito dito sur la rivière des Outaouais, au-dessous de Bytown, dito p. 10, | 339 | 12 | 10 | | | | | | |
| Dito dito pour Bilots pris sur les Terres de la Couronne, sur les Rivières Gattineau, Rouge et Le Levir, dito p. 10, | 2093 | 19 | 7 | | | | | | |
| | | | | 21595 | 11 | 0 | | | |
| A déduire les Obligations non encore payées, | | | | 1318 | 7 | 5 | | | |
| | | | | | | | 20277 | 3 | 7 |
| Montant des sommes déposées à compte des droits de 1844, dans les limites mises en vente publique, | | | | | | | 281 | 5 | 0 |
| | | | | | | | £20558 | 8 | 7 |

17 Janvier.

ÉTAT DES DENIERS DÉBOURSÉS PAR JAMES STEVENSON,
A COMPTE DES DROITS PAYÉS SUR LES BOIS SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|-----|----|----|------|----|----|
| REMBOURSEMENTS. | | | | | | |
| Montant remboursé à W. Chapman et Cie. sur ce qu'ils ont prouvé avoir donné une Obligation pour une plus grande quantité de Bois qu'ils n'en ont réellement coupé sur les Terres du Gouvernement, savoir : | | | | | | |
| Obligation de D. Ross, | 14 | 11 | 8 | | | |
| Dito Casewell, | 11 | 17 | 6 | | | |
| Montant remboursé à Lewis Centre pour la somme qu'il a déposée à Québec en 1840, sur la Licence No. 134, et pour laquelle il n'a jamais été crédité, | 20 | 16 | 8 | | | |
| Montant remboursé à McGillivray pour argent déposé à Québec, sur la Licence No. 52, en 1839, | 15 | 12 | 6 | | | |
| Dito dito No. 111, en 1840, | 20 | 16 | 8 | | | |
| | 83 | 15 | 0 | 68 | 4 | 2 |
| Moins reçu de D. McNaughton à compte de son Obligation qui n'a pas été honorée, | 15 | 10 | 10 | | | |
| | | | | | | |
| ARPEMENTAGES. | | | | | | |
| Payé à W. Robinson pour avoir divisé la Rivière Coulogne en Chantiers pour recevoir le Bois, | 72 | 14 | 6 | | | |
| Dito à M. Falls, dito dito Madawaska, dito, | 121 | 5 | 0 | | | |
| Dito à M. Robinson, la moitié des frais, pour avoir tiré des lignes en dispute, | 4 | 2 | 0 | | | |
| Dito à D. P. S. Falls pour avoir tiré des lignes pour les Marchands de Bois, | 2 | 5 | 0 | | | |
| Dito à McNaughton dito dito, | 8 | 13 | 9 | | | |
| Dito à Falls, dito dito, | 4 | 19 | 0 | | | |
| Dito à McNaughton dito dito, | 9 | 1 | 6 | | | |
| Dito à Falls dito dito, | 3 | 6 | 0 | | | |
| Dito dito dito dito, | 13 | 4 | 0 | | | |
| | | | | 239 | 11 | 3 |
| SALAIRES. | | | | | | |
| Payé à D. P. S. McNaughton pour une année de salaire jusqu'au mois de Décembre, 1843, | 200 | 0 | 0 | | | |
| Dito à W. M. Dawson, son Assistant, pour une année de salaire, | 90 | 0 | 0 | | | |
| Dito à W. Patterson, Compteur du Bois, dito dito, | 80 | 0 | 0 | | | |
| Dito à J. Cameron, dito dito, | 80 | 0 | 0 | | | |
| Dito à W. Chapman, Officier de Contrôle à Chatham, | 65 | 0 | 0 | | | |
| Salaire du Commis et Teneur de Livres depuis le 1er Sept. jusqu'au 1er Mars, | 75 | 0 | 0 | | | |
| Dito de Louis Petit, Batelier pour la saison, | 54 | 12 | 0 | | | |
| Dito de John Gregor, dito dito, | 54 | 12 | 0 | | | |
| Dito d'un Commis et Teneur de Livres depuis le 1er Mars jusqu'au 1er Septembre, | 75 | 0 | 0 | | | |
| Dito de James Stevenson, pour une année, de Septembre à Septembre, | 300 | 0 | 0 | | | |
| | | | | 1074 | 9 | 0 |
| INSPECTION DES FORÊTS. | | | | | | |
| Payé à W. Cameron, à North Nation et dans le voisinage, | 15 | 10 | 0 | | | |
| Dito à J. Cameron, à dito, et pour louage de cheval, | 19 | 7 | 6 | | | |
| Dito à W. Cameron, à dito, et South Nation, | 16 | 14 | 0 | | | |
| Dito à J. Cameron, a dito, et dito, | 6 | 9 | 3 | | | |
| | | | | 58 | 0 | 9 |
| SERVICES. | | | | | | |
| Payé à W. Cameron pour services rendus dans les Districts supérieurs où l'on fait du bois, | 16 | 12 | 6 | | | |
| Dito à J. Cameron, dito et pour louage de cheval, | 20 | 17 | 6 | | | |
| Dito à l'Encanteur pour la vente des Licences, | 8 | 0 | 0 | | | |
| Dito pour réparer un bateau, ferblanc et posage de lettres, | 2 | 15 | 1 | | | |

ÉTAT—Continué.

DÉBOURSÉS A BYTOWN.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|---|------|----|----|-------|----|----|
| Montant payé à Caldwell pour trouver un bateau, | 0 | 5 | 0 | | | |
| Dito dito à Cameron pour réparer une traine pour les inspecteurs des forêts, | 0 | 16 | 6 | | | |
| Dito dito pour la perception des obligations dans le District, au-dessous de Bytown, | 50 | 0 | 0 | | | |
| | | | | 99 | 6 | 7 |
| DIVERS. | | | | | | |
| Montant payé à Christie pour impressions, | 2 | 4 | 0 | | | |
| Dito dito pour frais de voyage aux Chats, afin de constater les réclamations des personnes qui ont pris possession des terres sur les îles, Squatters et en faire rapport, | 1 | 11 | 3 | | | |
| Dito dito à M. McNaughton, son compte de dépenses jusqu'au mois de Juin, 1843, | 20 | 19 | 6 | | | |
| Dito dito à A. Gray pour papeterie, | 11 | 14 | 0 | | | |
| Dito dito à A. Christie pour annonces et impressions, | 12 | 15 | 0 | | | |
| Dito dito pour loyer d'un Bureau et d'une Chambre d'Arpenteur, | 25 | 0 | 0 | | | |
| | 17 | 7 | 11 | | | |
| | 14 | 13 | 0 | | | |
| Dito dito à J. Stevenson, frais de voyage à l'Original et à Montréal, | 7 | 10 | 0 | | | |
| Dito dito pour cheval loué pour aller à Kingston, omis dans le dernier compte, | 1 | 7 | 6 | | | |
| Dito dito à J. Stevenson, ses frais de voyage à Montréal et à Hawksbury, | 5 | | 0 | | | |
| Dito dito pour chandelles et divers petits items pour le Bureau, Traverse, etc., | 2 | 11 | 9 | | | |
| | | | | 123 | 3 | 11 |
| <i>Déboursés de M^cLean Stuart à Québec, savoir :</i> | | | | | | |
| POUR SERVICES. | | | | | | |
| Payé à M ^c Lean Stuart pour avoir perçu durant la saison, les obligations données à la Couronne, 245 jours en 8 mois, à 12s. 6d. par jour, | £153 | 2 | 6 | | | |
| Dito à dito pour services qu'il a rendus l'année dernière, après le règlement de ses comptes avec M. Stevenson, 37 jours à 12s. 6d., | 23 | 2 | 6 | | | |
| Dito à un Messenger, 7 mois à 10s., | 3 | 10 | 0 | | | |
| Dito à Miller pour charrier et enlever la neige du Bureau pendant cet hiver, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | 180 | 5 | 0 | | | |
| DIVERS. | | | | | | |
| Payé pour port de lettres pendant l'année, | 10 | 19 | 3 | | | |
| Dito pour louage d'une calèche cette année, | 30 | 0 | 0 | | | |
| Dito pour le loyer d'un Bureau payé à J. Burtran, | 15 | 0 | 0 | | | |
| Dito pour papeterie, | 3 | 0 | 9 | | | |
| Dito à A. W. Cochrane, pour frais de Cours, | 7 | 11 | 8 | | | |
| | 66 | 11 | 8 | | | |
| | | | | 246 | 16 | 8 |
| <i>Déboursés de M^cLean Stuart à Québec en 1842, portés dans les Comptes de 1843, savoir :</i> | | | | | | |
| POUR SERVICES. | | | | | | |
| Montant payé à M ^c Lean Stuart pour services rendus depuis le 1er Mai jusqu'au 4 Mars, 1843, 308 jours à 12s. 6d. par jour, | £192 | 10 | 0 | | | |
| Montant payé à son frère pour services rendus pendant l'été, | 25 | 0 | 0 | | | |
| | 217 | 10 | 0 | | | |
| DIVERS. | | | | | | |
| Montant payé à Neilson, pour annonces, | 4 | 1 | 0 | | | |
| Dito dito à Cary, dito dito, | 3 | 10 | 10 | | | |
| Dito dito pour port de lettres jusqu'à cette date, (Février 22, 1843,) | 15 | 10 | 3 | | | |
| Dito dito pour louage de calèche, bateau, péage, etc., | 44 | 13 | 8 | | | |
| Dito dito pour dépenses à Bytown et Kingston dans le mois d'Août dernier, | 8 | 12 | 3 | | | |
| Dito dito à Montréal, etc. pour constater les radeaux qui y ont été mis, | 4 | 5 | 9 | | | |
| Dito dito pension de M. Stewart à l'Anse-des-Mères pendant le printemps et l'automne, 3 mois, | 22 | 10 | 0 | | | |
| Dito dito pour loyer de Bureau et papeterie, | 15 | 0 | 0 | | | |
| | 118 | 3 | 9 | | | |
| | | | | 335 | 13 | 9 |
| | | | | 2245 | 6 | 1 |
| | | | | 335 | 13 | 9 |
| A déduire les déboursés de M ^c Lean Stuart à Québec en 1842, | — | — | — | £1909 | 12 | 4 |

PERCEPTION DES DROITS PAR DIVERS AGENS, ETC.

| NOMS. | Description des Articles. | Montant. | | | | | |
|---|---|----------|-----|-----|--------|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| PERCUS PAR WM. MORRISON. | | | | | | | |
| Wm. Price & Cie., ... | 30000 P. B., 10000 P. R. Billots,... | 234 | 7 | 6 | | | |
| Leodell & Cie., ... | 6000 Douves, ... | 6 | 5 | 0 | | | |
| C. R. Hood, ... | 500 P. B. Billots, ... | 2 | 12 | 1 | | | |
| P. C. Leodeil, ... | 6000 Pin " ... | 31 | 5 | 0 | | | |
| J. H. Dorwin, ... | 2789 " " ... | 58 | 2 | 1 | | | |
| W. Price & Cie., ... | 6000 P. B., 6000 Epinette do., ... | 46 | 17 | 6 | | | |
| Dito dito, ... | 1545 " Extra, ... | 16 | 1 | 10 | | | |
| C. R. Hood, ... | P. B. Billots, ... | 1 | 2 | 11 | | | |
| Truman Kempton, ... | 919 P. B. Billots, 1936 Epinette do., ... | 39 | 6 | 3 | | | |
| Ph. Dugas, ... | 600 " " ... | 3 | 2 | 6 | | | |
| W. Phillips, ... | 10000 Epinette, ... | 26 | 0 | 10 | | | |
| T. Kempton, ... | 2000 P. B., 2000 Epinette, ... | 15 | 12 | 6 | | | |
| R. H. Hood, ... | 800 " " ... | 4 | 3 | 4 | | | |
| PERCUS PAR WM. M'DONALD. | | | | | | | |
| W. Cuthbert & Cie., ... | 3000 P. B. Billots, 67200 P. B. Bois équarri, | 36 | 11 | 3 | | | |
| A. Ritchie & Cie., ... | 500 " " 163000 " " ... | 90 | 2 | 1 | | | |
| W. Cuthbert & Cie., ... | 12300 " " ... | 6 | 13 | 4 | | | |
| | | | | | 618 | 6 | 0 |
| PERCUS PAR C. F. FOURNIER. | | | | | | | |
| W. Price & Cie., ... | 6060 P. B., 7765 pieds Epinette et 800 16 pieds Billots, ... | 219 | 12 | 8 | | | |
| W. Patton, ... | 15000 Billots d'Epinette, ... | 156 | 5 | 0 | | | |
| M. Casgrain & Cie., ... | 3625 P. B. 9621 Epinette, ... | 206 | 19 | 0 | | | |
| Dito dito, ... | 8000 P. B., ... | 41 | 13 | 4 | | | |
| Sir H. J. Caldwell, ... | 2000 P. R., 10000 P. B., 2000 Epinette, ... | 72 | 18 | 4 | | | |
| M. M. Bertrand, ... | 8000 P. B., ... | 41 | 13 | 4 | | | |
| W. Patton, ... | 15000 Epinette, ... | 39 | 1 | 3 | | | |
| W. Price & Cie., ... | 6000 P. B., 14000 Epinette, ... | 67 | 14 | 2 | | | |
| | | | | | 845 | 17 | 1 |
| PERCUS PAR F. M'ANNANY. | | | | | | | |
| John Sinclair, ... | Douves coupées illégalement et saisies, ... | ... | ... | ... | 59 | 7 | 6 |
| PERCUS PAR G. L. MARLER. | | | | | | | |
| Jos. Yule, ... | 10000 pieds P. B. ... | 5 | 4 | 4 | | | |
| P. Patterson, ... | 6000 Pin, 2000 Epinette, ... | 26 | 0 | 10 | | | |
| Dito, ... | Balance, ... | 146 | 14 | 0 | | | |
| Dito, ... | 2000 Epinette, 500 Pin, ... | 7 | 16 | 3 | | | |
| R. Caughlin, ... | 8000 pieds P. B., ... | 4 | 3 | 4 | | | |
| H. Lemesurier, ... | 6000 Epinette, 3200 Pin, ... | 31 | 15 | 6 | | | |
| | | | | | 221 | 14 | 3 |
| PERCUS PAR T. STEERS. | | | | | | | |
| Messrs. Erberts, ... | Bois coupé sur les Terres de la Couronne, | ... | ... | ... | 9 | 10 | 0 |
| PERCUS PAR THOS. BAINES. | | | | | | | |
| Thos. Barwick, ... | 800 Billots, ... | 33 | 6 | 8 | | | |
| Joel Rogers, ... | 1300 pieds Pin B., ... | 3 | 1 | 8 | | | |
| Dito, ... | 348 Bois équarri, ... | 0 | 13 | 10 | | | |
| | | | | | 37 | 2 | 2 |
| PERCUS PAR J. STEVENSON. | | | | | | | |
| Diverses personnes, ... | Suivant compte, page 11, ... | 20277 | 3 | 7 | | | |
| Dépôts au compte des droits de 1844, sur les limites qui ont été mises à l'encan public, ... | | 281 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 20558 | 8 | 7 |
| | | | | | £22350 | 5 | 7 |
| Montant payé à compte des licences prises pour couper le Bois sur le territoire en dispute, savoir : | | | | | | | |
| Barker & Glazier, ... | ... | 208 | 6 | 8 | | | |
| James Tibbetts, ... | ... | 168 | 15 | 0 | | | |
| John Glazier, ... | ... | 100 | 0 | 0 | | | |
| James Tibbetts, ... | ... | 268 | 8 | 4 | | | |
| John Emerson, ... | ... | 20 | 16 | 8 | | | |
| Charles Connell, ... | ... | 31 | 5 | 0 | | | |
| John Vénzie, ... | ... | 312 | 10 | 0 | | | |
| A. Gilmour, ... | ... | 317 | 14 | 2 | | | |
| J. H. Kerr pour Thomas Jones, ... | ... | 31 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1451 | 0 | 10 |
| | | | | | £23801 | 6 | 5 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS EN VERTU DES LICENCES

POUR LA COUPE DES BOIS, ACCORDÉES EN 1842, ET MIS EN COMPTE POUR L'ANNÉE 1843.

| | £ | s. | d. |
|---|--------|----|----|
| Payé par William Price et Cie., | 850 | 0 | 0 |
| Perçu par William Morrison, | 190 | 8 | 9 |
| Dito William M'Donald, | 663 | 18 | 2 |
| Dito F. M'Annany, | 14 | 7 | 6 |
| Dito C. F. Fournier, | 889 | 9 | 2 |
| Dito G. L. Marler, | 49 | 1 | 11 |
| Dito James Stevenson, de Bytown; Balance des Droits qui n'ont pas été perçus, le 31 Décembre, 1842, | £21669 | 5 | 7 |
| Balance qui n'a pas été perçue, le 31 Décembre, 1843, | 1510 | 17 | 2 |
| | 20158 | 8 | 5 |
| | £22815 | 13 | 11 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS EN VERTU DES LICENCES

POUR LA COUPE DES BOIS, ACCORDÉES EN 1841, ET MIS EN COMPTE POUR L'ANNÉE 1843.

| | £ | s. | d. |
|-----------------------------|------|----|----|
| Perçu par William Morrison, | 140 | 12 | 6 |
| Dito Francis M'Annany, | 56 | 14 | 6 |
| | £197 | 7 | 0 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS EN VERTU DES LICENCES

POUR LA COUPE DES BOIS, ACCORDÉES EN 1840, ET MIS EN COMPTE POUR L'ANNÉE 1843.

| | £ | s. | d. |
|----------------------------|------|----|----|
| Perçu par A. Manahan, | 72 | 2 | 9 |
| Payé par W. Price et Cie., | 255 | 9 | 0 |
| | £327 | 11 | 9 |

ÉTAT DES DÉBOURSÉS DE WM. MORRISON.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|---|----|----|----|----|----|-----|----|----|
| Montant payé à P. Giroux, pour empêcher les déprédations, 18 milles, 2 jours, | 1 | 5 | 0 | | | | | | |
| Dito dito ditto à Brandon, 1 jour, 18 milles, | 1 | 10 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto voyage à St. Paul à la recherche des Billots, 1 jour, 18 milles, | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto pour voyage à St. Paul et à Kildare, pour arranger des difficultés sur le lot 11 dans le 2d rang de l'Augmentation, 24 milles, 2 jours, | 2 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto voyage à Rawdon pour affaires avec Bagnol et Dorwin au sujet des Billots, 30 milles, 2 jours, | 2 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto voyage à Brandon, pour arrêter les déprédations sur les lots du 3e rang, 18 milles, 1 jour, | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto voyage à Hunterstown au sujet des Billots coupés par Kempton, 1½ jours, 36 milles, | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto Leonard Reed, pour arrêter les déprédations et compter les Billots, 8 jours, | 1 | 4 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto Victor Richards pour compter les Billots sur la Rivière L'Assomption pendant l'hiver dernier, 23 jours à 5s., | 5 | 15 | 0 | 16 | 9 | 0 | | | |
| DIVERS. | | | | | | | | | |
| Montant payé pour louage de cheval pour aller à Brandon, 2 jours, 18 milles, | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto ditto à St. Paul, 1 jour, 18 milles, | 0 | 5 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto frais de poursuites contre Lavillie pour dommages causés par Valient, | 8 | 11 | 0 | 9 | 6 | 0 | 25 | 15 | 0 |
| Déboursés d'Office. | | | | | | | | | |
| ARPENTAGES. | | | | | | | | | |
| Montant payé à James Dignan pour arpenter la Rivière Lacquareau, et tracer et limiter les Chantiers, | — | — | — | 28 | 17 | 4 | | | |
| DIVERS. | | | | | | | | | |
| Montant payé à F. M'Annany, pour frais de saisie du Radeau de Sinclair, | 3 | 5 | 0 | | | | | | |
| Dito ditto Commission chargée par la Banque de Montréal pour faire payer les Traités de Sinclair, | 0 | 6 | 0 | 3 | 11 | 0 | | | |
| | | | | | | | 32 | 8 | 4 |
| | | | | | | | £58 | 3 | 4 |

Appendice
(P.)

17 Janvier.

RÉCAPITULATION DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS EN 1843.

| | | | | £ | s. | d. |
|--|--|--|--|--------|----|----|
| Montant perçu pour les Licences accordées en 1840, comme il appert par l'état page 19, ... | | | | 327 | 11 | 9 |
| Dito dito dito 1841, " " " 19, ... | | | | 197 | 7 | 0 |
| Dito dito dito 1842, " " " 18, ... | | | | 22815 | 13 | 11 |
| Dito dito dito 1843, " " " 18, ... | | | | 23801 | 6 | 5 |
| Total, ... | | | | £47141 | 19 | 1 |

Appendice
(P.)

17 Janvier.

RÉCAPITULATION DES DÉBOURSÉS,
PORTÉS AU COMPTE DES BOIS ET FORÊTS, EN 1843.

| | | | | £ | s. | d. |
|---|--|--|-----------|-------|----|----|
| Montant des déboursés faits par James Stevenson, à Bytown, comme il appert par l'état page 16, ... | | | £2245 6 1 | | | |
| Moins les déboursés faits à Québec par M'Lean Stuart, en 1842, et portés sur les comptes de 1843, comme il appert par l'état page 15, ... | | | 335 13 9 | | | |
| | | | | 1909 | 12 | 4 |
| Montant des déboursés faits par Wm. Morrison, comme il appert par l'état page 20, ... | | | | 25 | 15 | 0 |
| Montant des déboursés du Bureau, comme il appert par l'état page 20, ... | | | | 32 | 8 | 4 |
| | | | | £1967 | 15 | 4 |

ÉTAT du montant des droits perçus sur les Bois dans l'année 1844, indiquant en détail les transactions du Bureau des Bois de la Couronne à Bytown, et de toutes les Agences des Bois de la Couronne qui sont en rapport avec le Département des Terres de la Couronne, transmis conformément à une Résolution de l'Honorable Assemblée Législative, passée le 6 Décembre, 1844.

T. BOUTHILLIER.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Janvier 17, 1845.

ÉTAT DES DROITS SUR LES BOIS,
PERCUS A BYTOWN PAR JAMES STEVENSON, ÉCR., POUR L'ANNÉE 1844.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne et Orme. | | Montant. | | |
|-------|----------------------------|------------|--------|------------|--------|----------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | | | |
| 2/2 | W. McLaughlan, ... | 238 | 16660 | — | — | — | — | 34 | 14 | 2 |
| 3/3 | J. Baines, ... | 60 | 4200 | — | — | — | — | 8 | 15 | 0 |
| 1/1 | D. B. McCallum, ... | 244 | 17080 | — | — | — | — | 35 | 11 | 8 |
| 4/4 | John Porter, ... | — | — | 1004 | 31528 | — | — | 158 | 19 | 8 |
| 12/5 | J. Smith, bois trouvé, ... | — | 4180 | — | — | — | — | 8 | 14 | 2 |
| 16/6 | A. Graham, ... | 90 | 6300 | — | — | — | — | 13 | 2 | 6 |
| 17/7 | R. Wright, ... | 1234 | 86380 | — | — | — | — | 179 | 19 | 2 |
| 30/8 | Dito, ... | 1076 | 75320 | — | — | — | — | 156 | 18 | 4 |
| 24/9 | T. Corcoran, ... | 539 | 37730 | — | — | — | — | 78 | 12 | 1 |
| 39/10 | J. Bell, ... | 511 | 35770 | — | — | — | — | 74 | 10 | 5 |
| " | A. McBean, ... | 283 | 19810 | — | — | — | — | 41 | 5 | 5 |
| " | Dito, ... | — | — | 69 | 2622 | — | — | 10 | 18 | 6 |
| 18/19 | J. Grierson, jun., ... | 816 | 57120 | — | — | — | — | 119 | 0 | 0 |
| " | Dito, ... | — | — | 18 | 684 | — | — | 2 | 17 | 0 |
| 11/23 | Craig & McQuaig, ... | 101 | 7070 | — | — | — | — | 14 | 14 | 7 |
| " | Dito, ... | — | — | 106 | 684 | — | — | 16 | 15 | 8 |
| 6/20 | C. Symes, ... | 387 | 27090 | — | — | — | — | 56 | 8 | 9 |
| 13/24 | James Ingal, ... | 971 | 67970 | — | — | — | — | 141 | 12 | 1 |
| " | Dito, ... | — | — | 40 | 1520 | — | — | 6 | 6 | 8 |
| 7/25 | Alonzo Wright, ... | 759 | 53130 | — | — | — | — | 110 | 13 | 9 |
| 10/26 | M'Nab & Street, ... | 24 | 1680 | — | — | — | — | 3 | 10 | 0 |
| " | Dito, ... | — | — | 5 | 190 | — | — | 0 | 15 | 0 |
| 19/33 | James Hubble, ... | 200 | 14000 | — | — | — | — | 29 | 3 | 4 |
| 95/34 | J. McFarlane, ... | 50 | 3500 | — | — | — | — | 7 | 5 | 10 |
| 26/35 | John Hegan, ... | 270 | 18900 | — | — | — | — | 39 | 7 | 6 |
| 28/36 | R. McLeod, ... | 125 | 8750 | — | — | — | — | 18 | 4 | 7 |
| " | Dito, ... | — | — | 26 | 988 | — | — | 4 | 2 | 4 |
| 38/37 | R. McPhee, ... | 54 | 3780 | — | — | — | — | 7 | 17 | 6 |
| 22/40 | D. McFarlane, ... | 462 | 32340 | — | — | — | — | 67 | 7 | 6 |
| " | Dito, ... | — | — | 81 | 3078 | — | — | 12 | 16 | 6 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS, A BYTOWN—Continuation.

Appendice (P.)

Appendice (P.)

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne et Orme. | | Montant. | | |
|---------|--------------------------------|------------|--------|------------|--------|----------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 22/40 | D. McFarlane, | — | — | — | — | 34 | 1156 | 7 | 4 | 6 |
| 23/41 | Curtis, | 227 | 15890 | — | — | — | — | 33 | 2 | 1 |
| 25/42 | A. M'Nab, | 169 | 11830 | — | — | — | — | 24 | 12 | 11 |
| 33/43 | J. et P. Robertson, | 153 | 10710 | — | — | — | — | 22 | 6 | 3 |
| 29/47 | Alonzo Wright, | 476 | 33320 | — | — | — | — | 69 | 8 | 4 |
| " | Dito, | — | — | 92 | 3496 | — | — | 14 | 11 | 4 |
| 27/48 | Thos. McGeoy, | 844 | 59080 | — | — | — | — | 123 | 1 | 8 |
| 31/49 | D. McLellan, | — | — | 75 | 2850 | — | — | 11 | 17 | 6 |
| " | Dito, | 128 | 8960 | — | — | — | — | 18 | 13 | 4 |
| 31/51 | John Perrault, | — | — | 570 | 21660 | — | — | 90 | 5 | 0 |
| " | Dito, | 265 | 18550 | — | — | — | — | 38 | 12 | 11 |
| 34/52 | G. Bryson, | 529 | 37030 | — | — | — | — | 77 | 2 | 11 |
| " | Dito, | — | — | 17 | 646 | — | — | 2 | 13 | 10 |
| 56/53 | R. Wright, | 794 | 55580 | — | — | — | — | 115 | 15 | 10 |
| " | Dito, | — | — | 109 | 4142 | — | — | 17 | 5 | 2 |
| 37/44 | Dito, | 899 | 62930 | — | — | — | — | 131 | 2 | 1 |
| " | Dito, | — | — | 11 | 418 | — | — | 1 | 14 | 10 |
| 40/58 | A. Wilson, | 766 | 53620 | — | — | — | — | 111 | 14 | 2 |
| " | Dito, | — | — | 236 | 8930 | — | — | 37 | 4 | 2 |
| 35/59 | G. Bryson, | 509 | 35630 | — | — | — | — | 74 | 4 | 7 |
| " | Dito, | — | — | — | — | 11 | 374 | 2 | 6 | 9 |
| 53/60 | W. Forbes, | 675 | 47250 | — | — | — | — | 98 | 8 | 9 |
| 44/61 | A. M'Donald, | 1000 | 70000 | — | — | — | — | 145 | 16 | 8 |
| 43/64 | M. Hilliards, | 752 | 52640 | — | — | — | — | 109 | 3 | 8 |
| " | Dito, | — | — | 76 | 2888 | — | — | 12 | 0 | 8 |
| 52/66 | Jno. Perrault, | 345 | 24150 | — | — | — | — | 50 | 6 | 3 |
| " | Dito, | — | — | 409 | 15542 | — | — | 64 | 15 | 2 |
| 41/68 | J. A. Martin, | — | — | 521 | 19798 | — | — | 82 | 9 | 10 |
| " | Dito, | 136 | 9520 | — | — | — | — | 19 | 16 | 8 |
| 68/69 | G. M'Crea, | — | — | 963 | 36594 | — | — | 152 | 9 | 6 |
| " | Dito, | 91 | 6370 | — | — | — | — | 13 | 5 | 3 |
| 58/70 | Coons & Maxwell, | 396 | 27720 | — | — | — | — | 57 | 15 | 0 |
| " | Dito, | — | — | 110 | 4180 | — | — | 17 | 8 | 4 |
| 78/71 | John Egan & Cie, | — | — | 1152 | 43776 | — | — | 182 | 8 | 0 |
| 79/72 | Dito, | 1112 | 77840 | — | — | — | — | 162 | 3 | 4 |
| 55/73 | John Moor, | 125 | 8750 | — | — | — | — | 18 | 4 | 7 |
| 43/76 | A. M'Donell, | 391 | 27370 | — | — | — | — | 57 | 0 | 5 |
| " | Dito, | — | — | 515 | 19570 | — | — | 81 | 10 | 10 |
| 42/79 | John Foran, | — | — | 489 | 18582 | — | — | 77 | 8 | 6 |
| 45/82 | A. M'Donell, | 960 | 67200 | — | — | — | — | 140 | 0 | 0 |
| 50/83 | E. Houston, | 42 | 2940 | — | — | — | — | 6 | 2 | 6 |
| 48/85 | D. McLachlan, | 1037 | 72590 | — | — | — | — | 151 | 4 | 7 |
| " | Dito, | — | — | 18 | 638 | — | — | 2 | 17 | 0 |
| 47/80 | J. M'Gregor, | 639 | 41730 | — | — | — | — | 93 | 3 | 9 |
| 56/87 | R. & D. Munro, | 227 | 15890 | — | — | — | — | 33 | 2 | 1 |
| 49/88 | A. M'Lean, | 70 | 4900 | — | — | — | — | 10 | 4 | 2 |
| 51/89 | D. Moor, | 808 | 56560 | — | — | — | — | 117 | 16 | 8 |
| " | Dito, | — | — | 8 | 304 | — | — | 1 | 5 | 4 |
| 54/90 | C. Hallingar, | — | — | 344 | 13072 | — | — | 54 | 9 | 4 |
| " | Dito, | 91 | 6370 | — | — | — | — | 13 | 5 | 5 |
| 67/91 | W. Houston, | 144 | 10080 | — | — | — | — | 21 | 0 | 0 |
| 46/95 | J. McGeoy, | — | — | 1007 | 38266 | — | — | 159 | 8 | 10 |
| 89/96 | J. Brown, | 238 | 16660 | — | — | — | — | 34 | 14 | 2 |
| 59/99 | F. LeClair, | 1131 | 79170 | — | — | — | — | 164 | 18 | 9 |
| " | Dito, | — | — | 25 | 950 | — | — | 3 | 19 | 2 |
| " | Dito, | — | — | — | — | 31 | 1054 | 6 | 11 | 9 |
| 69/100 | J. B. Poupare, | 72 | 5040 | — | — | — | — | 10 | 10 | 0 |
| 62/101 | A. M'Arthur, | 790 | 55300 | — | — | — | — | 115 | 4 | 2 |
| 61/102 | Dito, | 773 | 54110 | — | — | — | — | 112 | 14 | 7 |
| 58/103 | Isaac Coon, | 188 | 13160 | — | — | — | — | 27 | 8 | 4 |
| " | Dito, | — | — | 239 | 9082 | — | — | 37 | 16 | 10 |
| 94/105 | J. B. Poupare, | 448 | 31360 | — | — | — | — | 65 | 6 | 8 |
| 82/106 | Carmichael & Stevenson, | 178 | 12460 | — | — | — | — | 25 | 19 | 2 |
| 71/108 | C. & J. M'Donald, | 709 | 49630 | — | — | — | — | 103 | 7 | 11 |
| 63/109 | J. Supple, | 359 | 25130 | — | — | — | — | 52 | 7 | 1 |
| " | Dito, | — | — | 463 | 17594 | — | — | 73 | 6 | 2 |
| 64/110 | A. M'Arthur, | — | — | 918 | 34884 | — | — | 145 | 7 | 0 |
| " | Dito, | 12 | 840 | — | — | — | — | 1 | 15 | 0 |
| 125/111 | E. Bourke, | 315 | 22050 | — | — | — | — | 45 | 18 | 9 |
| " | Dito, | — | — | 58 | 2204 | — | — | 9 | 3 | 8 |
| 74/112 | Jas. Jardine, | 210 | 14700 | — | — | — | — | 30 | 12 | 6 |
| " | Dito, | — | — | 521 | 19798 | — | — | 82 | 9 | 10 |
| 60/113 | Armagh Dunlop, | 609 | 42630 | — | — | — | — | 88 | 16 | 3 |
| " | Dito, | — | — | 103 | 3914 | — | — | 16 | 6 | 2 |

Appendice (P.)

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS, A BYTOWN—Continuation.

Appendice (P.)

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne et Orme. | | Montant. | | |
|---------|------------------------|------------|--------|------------|--------|----------------|--------|----------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 83/114 | Carmichael & Cie, ... | 754 | 52780 | — | — | — | — | 109 | 19 | 2 |
| " | Dito, ... | — | — | 83 | 3154 | — | — | 13 | 2 | 10 |
| 85/116 | Robt. Skead, ... | — | — | 1281 | 48678 | — | — | 202 | 16 | 6 |
| " | Dito, ... | 13 | 910 | — | — | — | — | 1 | 17 | 6 |
| 77/117 | W. Stubbs, ... | 652 | 45640 | — | — | — | — | 95 | 1 | 8 |
| 65/118 | E. Johnston, ... | 165 | 11550 | — | — | — | — | 24 | 1 | 3 |
| " | Dito, ... | — | — | 778 | 29564 | — | — | 123 | 3 | 8 |
| 66/119 | Dito, ... | — | — | 946 | 35948 | — | — | 149 | 15 | 8 |
| 90/122 | J. S. Read, ... | — | — | 1228 | 46664 | — | — | 194 | 8 | 8 |
| 122/123 | E. Bourke, ... | — | — | 1105 | 41990 | — | — | 174 | 19 | 2 |
| 100/124 | R. Conroy, ... | — | — | 722 | 27436 | — | — | 114 | 6 | 4 |
| " | Dito, ... | 20 | 1400 | — | — | — | — | 2 | 18 | 4 |
| 111/125 | R. M'Connell, ... | — | — | 1073 | 40774 | — | — | 169 | 17 | 10 |
| 118/126 | J. Aumond, ... | — | — | 1070 | 40660 | — | — | 169 | 8 | 4 |
| " | Dito, ... | 37 | 2590 | — | — | — | — | 5 | 7 | 11 |
| 102/127 | Dito, ... | — | — | 973 | 36974 | — | — | 154 | 1 | 2 |
| 102/127 | W. Dickson, ... | 686 | 48020 | — | — | — | — | 100 | 0 | 10 |
| 98/128 | Dito, ... | — | — | 13 | 494 | — | — | 2 | 1 | 2 |
| 97/129 | J. Egan & Cie, ... | 100 | 7000 | — | — | — | — | 14 | 11 | 8 |
| " | Dito, ... | 185 | 12950 | — | — | — | — | 26 | 19 | 7 |
| " | Dito, ... | — | — | — | — | 7 | 238 | 1 | 9 | 9 |
| 148/131 | L. Centiner, ... | 269 | 18830 | — | — | — | — | 39 | 4 | 7 |
| 106/132 | J. Egan & Cie, ... | — | — | 400 | 15200 | — | — | 63 | 6 | 8 |
| " | Dito, ... | 180 | 12600 | — | — | — | — | 26 | 5 | 0 |
| 108/133 | R. Conroy, ... | — | — | 55 | 2090 | — | — | 8 | 14 | 2 |
| 107/137 | A. Dunlop, ... | 539 | 37730 | — | — | — | — | 78 | 12 | 1 |
| " | Dito, ... | — | — | 251 | 9538 | — | — | 39 | 14 | 10 |
| 109/138 | R. Wright, ... | — | — | 654 | 24852 | — | — | 103 | 11 | 0 |
| 176/135 | J. Egan & Cie, ... | 100 | 7000 | — | — | — | — | 14 | 11 | 8 |
| 108/133 | R. Conroy, ... | — | — | 739 | 28082 | — | — | 117 | 0 | 2 |
| 109/138 | R. Wright, ... | 24 | 1680 | — | — | — | — | 3 | 10 | 0 |
| 105/139 | W. Stubbs, ... | 127 | 8890 | — | — | — | — | 18 | 10 | 5 |
| 84/140 | A. R. M'Donell, ... | 664 | 46480 | — | — | — | — | 96 | 16 | 8 |
| 127/141 | J. Egan & Cie, ... | 160 | 11200 | — | — | — | — | 23 | 6 | 8 |
| " | Dito, ... | — | — | 34 | 1294 | — | — | 5 | 7 | 8 |
| " | Dito, ... | — | — | — | — | 15 | 510 | 3 | 3 | 9 |
| 158/142 | J. Aumond, ... | — | — | 1633 | 62954 | — | — | 258 | 11 | 2 |
| " | Dito, ... | 28 | 1960 | — | — | — | — | 4 | 1 | 8 |
| 99/143 | Thomson Moor, ... | — | — | 601 | 22838 | — | — | 95 | 3 | 2 |
| 76/144 | Benjamin Moor, ... | 487 | 34090 | — | — | — | — | 71 | 0 | 5 |
| " | Dito, ... | — | — | 5 | 190 | — | — | 0 | 15 | 10 |
| 169/145 | W. Stewart, ... | — | — | 1707 | 64866 | — | — | 270 | 5 | 6 |
| 140/147 | Atkinson & Cie, ... | — | — | 1147 | 43586 | — | — | 181 | 12 | 2 |
| 91/148 | N. Sparks, ... | — | — | 1483 | 56354 | — | — | 234 | 16 | 2 |
| 92/149 | Dito, ... | — | — | 1389 | 52782 | — | — | 219 | 18 | 6 |
| 73/150 | G. Bryson, ... | 364 | 25480 | — | — | — | — | 53 | 1 | 8 |
| " | Dito, ... | — | — | 47 | 1786 | — | — | 7 | 8 | 10 |
| " | Dito, ... | — | — | — | — | 4 | 136 | 0 | 17 | 0 |
| 72/151 | R. M'Donell, ... | — | — | 1101 | 41838 | — | — | 174 | 6 | 6 |
| " | Dito, ... | — | — | 1093 | 41534 | — | — | 173 | 1 | 2 |
| 98/153 | John Yuill, ... | 369 | 25830 | — | — | — | — | 53 | 16 | 3 |
| " | Dito, ... | — | — | 41 | 1558 | — | — | 6 | 9 | 10 |
| 87/154 | Poupare & Parault, ... | 435 | 30450 | — | — | — | — | 63 | 8 | 9 |
| " | Dito, ... | — | — | 559 | 21242 | — | — | 88 | 10 | 2 |
| 75/186 | Jas. Jardine, ... | 512 | 35840 | — | — | — | — | 74 | 13 | 4 |
| " | Dito, ... | — | — | 185 | 7030 | — | — | 29 | 5 | 10 |
| 80/158 | James M'Geoy, ... | 912 | 63840 | — | — | — | — | 133 | 0 | 0 |
| 81/159 | Dito, ... | — | — | 1021 | 38798 | — | — | 161 | 13 | 2 |
| " | Dito, ... | 263 | 18410 | — | — | — | — | 38 | 7 | 1 |
| 85/160 | A. R. M'Donell, ... | 657 | 45990 | — | — | — | — | 95 | 16 | 3 |
| 103/175 | T. Colton, ... | 27 | 1890 | — | — | — | — | 3 | 18 | 9 |
| " | Dito, ... | — | — | 830 | 31540 | — | — | 131 | 8 | 4 |
| 112/177 | Jno. Thomson, ... | — | — | 1039 | 39482 | — | — | 164 | 10 | 2 |
| 117/179 | Dito, ... | — | — | 1007 | 38266 | — | — | 159 | 8 | 10 |
| 155/180 | Martin & Morris, ... | — | — | 1022 | 38836 | — | — | 161 | 16 | 4 |
| 159/181 | Dito, ... | — | — | 1024 | 38912 | — | — | 162 | 2 | 8 |
| 173/182 | Peter White, ... | — | — | 1119 | 42522 | — | — | 177 | 3 | 6 |
| 175/183 | W. Brendrue, ... | — | — | 630 | 23940 | — | — | 99 | 15 | 0 |
| 160/184 | Jno. Foran, ... | — | — | 1211 | 46018 | — | — | 191 | 14 | 10 |
| 134/185 | Chas. Symes, ... | — | — | 1059 | 40242 | — | — | 167 | 13 | 6 |
| 114/186 | A. M'Donald, ... | — | — | 1199 | 45562 | — | — | 189 | 16 | 10 |
| 115/187 | Dito, ... | — | — | 1196 | 45448 | — | — | 189 | 7 | 4 |
| 111/188 | Robt. Conroy, ... | — | — | 636 | 24168 | — | — | 100 | 14 | 0 |
| 116/189 | R. M'Connell, ... | 302 | 21140 | — | — | — | — | 44 | 0 | 10 |

ÉTAT DES DROITS PERÇUS SUR LES BOIS, A BYTOWN—Continuation.

Appendice (P.)

Appendice (P.)

17 Janvier.

17 Janvier.

| No. | NOMS. | Pin Blanc. | | Pin Rouge. | | Chêne et Orme. | | Montant. | | |
|---------|---|------------|---------|------------|---------|----------------|--------|--------------------|----|----|
| | | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | £ | s. | d. |
| 116/189 | R. M'Connell, | — | — | 290 | 11020 | — | — | 45 | 18 | 4 |
| 120/191 | Carmichael & Stevenson, ... | 900 | 63000 | — | — | — | — | 131 | 5 | 0 |
| 121/192 | A. Caldwell, | — | — | 70 | 2660 | — | — | 11 | 1 | 8 |
| 113/178 | Jno. Thomson, | — | — | 1039 | 39482 | — | — | 164 | 10 | 2 |
| 86/161 | A. R. M'Donell, | 666 | 46620 | — | — | — | — | 97 | 2 | 6 |
| 84/162 | Saml. Adams, | 1484 | 103880 | — | — | — | — | 216 | 8 | 4 |
| " | Dito, | — | — | 28 | 1064 | — | — | 4 | 8 | 8 |
| 86/163 | Mason & Chamberlin, | 266 | 18620 | — | — | — | — | 38 | 15 | 10 |
| 127/166 | S. & C. M'Donald, | — | — | 735 | 27930 | — | — | 116 | 7 | 6 |
| 83/167 | John Egan & Cie, | — | — | 927 | 35226 | — | — | 146 | 15 | 6 |
| 101/168 | D. & J. Grant, | 639 | 44730 | — | — | — | — | 93 | 3 | 9 |
| " | Dito, | — | — | 90 | 3420 | — | — | 14 | 5 | 0 |
| 104/169 | T. Colton, | — | — | 701 | 26638 | — | — | 110 | 19 | 10 |
| " | Dito, | 42 | 2940 | — | — | — | — | 6 | 2 | 6 |
| 132/170 | George Stubbs, | 83 | 5810 | — | — | — | — | 12 | 2 | 1 |
| " | Dito, | — | — | 2 | 76 | — | — | 0 | 6 | 4 |
| " | Dito, | — | — | — | — | 8 | 272 | 1 | 14 | 0 |
| 96/171 | Dito, | 1545 | 108150 | — | — | — | — | 225 | 6 | 3 |
| " | Dito, | — | — | 45 | 1710 | — | — | 7 | 2 | 6 |
| 145/172 | John Porter, | — | — | 1471 | 55898 | — | — | 232 | 18 | 2 |
| 153/173 | Alex. Dunlop, | 885 | 61950 | — | — | — | — | 129 | 1 | 3 |
| 152/174 | J. & S. Johnston, | 249 | 17430 | — | — | — | — | 36 | 6 | 3 |
| 152/174 | Dito, | — | — | 571 | 21698 | — | — | 90 | 8 | 2 |
| 119/193 | J. Aumond, | — | — | 937 | 35606 | — | — | 148 | 7 | 2 |
| 128/194 | J. Robertson, | — | — | 1360 | 51680 | — | — | 215 | 6 | 8 |
| 141/196 | R. M'Connell, | — | — | 883 | 33554 | — | — | 139 | 16 | 2 |
| 126/197 | J. Egan & Cie, | — | — | 751 | 28538 | — | — | 118 | 18 | 2 |
| 123/198 | E. Bourke, | 761 | 53270 | — | — | — | — | 110 | 19 | 7 |
| 129/199 | A. Cameron, | — | — | 2057 | 78166 | — | — | 325 | 13 | 10 |
| 139/200 | T. C. Brigham, | — | — | 1102 | 41876 | — | — | 174 | 9 | 8 |
| 140/201 | C. Colton, | — | — | 1377 | 52326 | — | — | 218 | 0 | 6 |
| 146/202 | Atkinson & Cie, | — | — | 1464 | 55632 | — | — | 231 | 16 | 0 |
| 147/203 | Dito, | — | — | 1373 | 52174 | — | — | 217 | 7 | 10 |
| 151/204 | Dito, | — | — | 1528 | 58064 | — | — | 241 | 18 | 8 |
| 136/205 | John Supple, | — | — | 1222 | 46436 | — | — | 193 | 9 | 8 |
| 135/206 | A. Wilson, | — | — | 1116 | 42408 | — | — | 176 | 14 | 0 |
| 139/207 | Louis Brezar, | 615 | 43050 | — | — | — | — | 89 | 13 | 9 |
| " | Dito, | — | — | 45 | 1710 | — | — | 7 | 2 | 6 |
| " | Dito, | — | — | — | — | 50 | 1700 | 10 | 12 | 6 |
| 130/208 | A. R. M'Donald, | — | — | 845 | 32110 | — | — | 133 | 15 | 10 |
| 144/209 | Dito, | — | — | 852 | 32376 | — | — | 134 | 18 | 0 |
| 137/210 | B. Moore, | — | — | 576 | 21888 | — | — | 91 | 4 | 0 |
| 138/211 | S. & C. M'Donell, | — | — | 825 | 31350 | — | — | 130 | 12 | 6 |
| 143/212 | Louis Brezar, | 601 | 42070 | — | — | — | — | 87 | 12 | 11 |
| " | Dito, | — | — | 8 | 304 | — | — | 1 | 5 | 4 |
| 144/213 | A. M'Auley, | — | — | 1259 | 47842 | — | — | 199 | 6 | 10 |
| 150/214 | W. Byers,—Droits..£142 19 6 Moins déposé sur la Licence No. 1, 81 5 0 | — | — | 903 | 34314 | — | — | 61 | 14 | 6 |
| 156/215 | John Egan & Cie, | — | — | 1426 | 54188 | — | — | 225 | 15 | 8 |
| 152/216 | Dito, | — | — | 1400 | 53200 | — | — | 221 | 13 | 4 |
| 154/217 | J. B. Paupare, | — | — | 1063 | 40394 | — | — | 168 | 6 | 2 |
| " | Dito, | 18 | 1260 | — | — | — | — | 2 | 12 | 6 |
| 161/218 | Jno. Egan & Cie, | — | — | 920 | 34960 | — | — | 145 | 13 | 4 |
| 162/219 | Martin & Morris, | — | — | 958 | 36404 | — | — | 151 | 13 | 8 |
| 163/221 | Pousear & Perault, | — | — | 794 | 30172 | — | — | 125 | 14 | 4 |
| 164/222 | Cunningham & Ryan, | — | — | 1682 | 63916 | — | — | 266 | 6 | 4 |
| 174/223 | Peter White, | — | — | 1116 | 42408 | — | — | 176 | 14 | 0 |
| 165/224 | J. Robertson, Droits, £222 2 10 Moins déposé No.1, 220 0 0 | — | — | 1403 | 53314 | — | — | 22 | 2 | 13 |
| 166/225 | J. S. Johnston, | — | — | 1311 | 49818 | — | — | 207 | 11 | 6 |
| 167/226 | Dito, | — | — | 1296 | 49248 | — | — | 205 | 4 | 0 |
| 170/228 | W. Stewart, | — | — | 695 | 26410 | — | — | 110 | 0 | 10 |
| 171/229 | Alex. Dunlop, | — | — | 1013 | 38494 | — | — | 160 | 7 | 10 |
| 172/230 | Dito, | — | — | 1166 | 44308 | — | — | 184 | 12 | 4 |
| 168/231 | Martin Morris, | — | — | 1023 | 38874 | — | — | 161 | 19 | 6 |
| 169/232 | John Egan & Cie, £114 15 10 Ms.95 ps.dans le ra- deau, 13 17 1 | — | — | 725 | 27550 | — | — | 100 18 9 19 6 3 | — | — |
| 177/233 | M'Callister & Cie, | — | — | — | — | — | — | 81 | 12 | 6 |
| " | S. Adams, | — | — | 1491 | 56658 | — | — | 236 | 1 | 6 |
| " | W. Wadsworth, | — | — | 135 | 5130 | — | — | 21 | 7 | 6 |
| | | 47111 | 3301950 | 91855 | 3490392 | 160 | 5440 | £21141 | 16 | 6 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS,

EN BAS DE BYTOWN, PAR JAMES STEVENSON, ÉCUYER.

| No. | Cautionnement. | NOMS. | Montant. | | |
|-----|----------------|---|----------|----|----|
| | | | £ | s. | d. |
| 1 | — | Douglas, | 39 | 11 | 8 |
| 2 | — | Martin & Way, | 16 | 13 | 4 |
| 3 | — | M'Donald, | 16 | 0 | 0 |
| 4 | — | M'Callum, | 33 | 6 | 8 |
| 5 | — | J. Tompkins, | 10 | 8 | 4 |
| 6 | — | A. Cullen, | 81 | 5 | 0 |
| 7 | — | M'Laughlan & Cie, | 17 | 17 | 6 |
| 8 | — | M'Caul, | 6 | 11 | 6 |
| 9 | — | T. Kennedy, | 12 | 10 | 0 |
| 10 | — | J. M'Bean, Non payé, ... £30 0 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | — | Keizer, | 25 | 0 | 0 |
| 12 | — | M'Donald, | 12 | 10 | 0 |
| 13 | — | Castleman, | 8 | 6 | 8 |
| 14 | — | C. Lang, Non payé, ... £12 10 0 | 12 | 10 | 0 |
| 15 | — | M'Martin, | 15 | 0 | 0 |
| 16 | — | M'Donell, | 2 | 1 | 8 |
| 17 | — | Perkins & Cie, | 72 | 18 | 4 |
| | | | £382 | 10 | 8 |

ÉTAT DES DROITS PERCUS PAR DIVERS AGENS.

| NOMS. | Description du Bois. | Montant. | | | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|----------|------|-----|----|----|----|
| | | £ | s. | d. | | | |
| W. Stewart, | 75 Billots, | ... | ... | ... | 1 | 5 | 0 |
| PERCUS PAR WM. MORRISON. | | | | | | | |
| Edw. Armstrong, | 2250 Billots P., 250 Epinette, | 12 | 7 | 5 | | | |
| John Short, | 900 Billots P. B., | 4 | 3 | 4 | | | |
| W. Price & Cie, | 6000 P. B., 6000 Epinette, | 46 | 17 | 6 | | | |
| W. Demers, | 6000 Epinette, | 15 | 12 | 6 | | | |
| E. Armstrong, | 1750 P. B., 1000 Epinette, | 11 | 14 | 4 | | | |
| J. S. Rood, | 500 P. B., | 4 | 3 | 4 | | | |
| P. Dugas, | 600 P. B., | 3 | 2 | 6 | | | |
| | | | | | 98 | 0 | 11 |
| PERCUS PAR G. L. MARLER. | | | | | | | |
| P. Patterson, | 8000 Epinette, 2500 Pin, | 33 | 17 | 1 | | | |
| A. Stein, | 3000 Epinette, 100 Pin, | 8 | 6 | 8 | | | |
| R. Caughlin, | 12000 pds. Pin B. équarri, | 6 | 5 | 0 | | | |
| H. LeMesurier, | 1000 Epinette, 1000 Pin, | 7 | 16 | 3 | | | |
| | | | | | 56 | 5 | 0 |
| PERCUS PAR OWEN QUINN. | | | | | | | |
| | | | | | 4 | 0 | 0 |
| DO. A. LESLIE. | | | | | | | |
| 1/4 | 8470 pds. P. B. équarri, | ... | ... | ... | 4 | 8 | 2 |
| PERCUS PAR A. ROSS. | | | | | | | |
| | | | | | 31 | 15 | 2 |
| | | | £195 | 14 | 3 | | |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS, EN 1843,

ET MIS EN COMPTE POUR L'ANNÉE 1844.

| | | | | | | | |
|--|-----|-----|-------|-----|-----|----|----|
| Montant perçu par W. Morrison, | ... | ... | ... | ... | 261 | 9 | 0 |
| Dito M'Lean Stuart, | ... | ... | ... | ... | 114 | 15 | 11 |
| Dito G. L. Marler, | ... | ... | ... | ... | 573 | 9 | 1 |
| Dito W. J. Scott, | ... | ... | ... | ... | 0 | 7 | 0 |
| Dito F. M'Annany, | ... | ... | ... | ... | 108 | 7 | 8 |
| Dito E. Martel, | ... | ... | ... | ... | 6 | 13 | 4 |
| Par James Tibbetts, à son Bureau, | ... | ... | ... | ... | 56 | 5 | 0 |
| | | | £1121 | 7 | 0 | | |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BOIS, EN 1839, 1840 et 1841,

ET MIS EN COMPTE POUR L'ANNÉE 1844.

| | | | | | | | |
|--|-----|-----|------|-----|-----|----|----|
| Montant perçu par Messrs. Draper et Brough, droits de 1839, | ... | ... | ... | ... | 47 | 6 | 2 |
| Dito dito F. M'Annany, droits de 1840, | ... | ... | ... | ... | 291 | 9 | 10 |
| Dito dito dito ditto 1841, | ... | ... | ... | ... | 10 | 18 | 6 |
| | | | £249 | 14 | 6 | | |

ÉTAT DES DROITS PERCUS SUR LES BILLOTS,

PAR JAMES STEVENSON, ÉCUYER.

| NOMS. | No. de Billets. | Taux. | Montant. | | |
|--|-----------------|-------|----------|----|----|
| | | | £ | s. | d. |
| Baxter Bowman, excédant, | 2873 | d. 5 | 59 | 17 | 1 |
| Dito pendant cette saison, | 17648 | " | 367 | 13 | 4 |
| Hamilton & Low, | 34132 | " | 711 | 1 | 8 |
| Levi Bigelow & Fils, | 12000 | " | 250 | 0 | 0 |
| J. C. Blasdell, | 3000 | " | 62 | 10 | 0 |
| Dito | 9000 | " | 187 | 10 | 0 |
| Thomas M'Kay, pour A. M'Intosh, | 1200 | " | 25 | 0 | 0 |
| Billots | 79853 | | £1663 | 12 | 1 |

ÉTAT DES DÉBOURSÈS PAR JAMES STEVENSON, ÉCUYER,
POUR PERCEVOIR LES DROITS SUR LES BOIS, SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS.

| SALAIRES ET SERVICES. | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|------|----|---|--|--|-----|----|----|-------|----|----|
| Montant payé à James Stevenson, Collecteur, | | | | | | 300 | 0 | 0 | | | |
| Dito ditto M. S. Stevenson, Commis et Teneur de Livres, | | | | | | 150 | 0 | 0 | | | |
| Dito ditto Jno. Patterson, Compteur de Bois, | | | | | | 80 | 0 | 0 | | | |
| Dito ditto Jno. Cameron, do. do. | | | | | | 80 | 0 | 0 | | | |
| Dito ditto W. Cameron, pour le temps qu'il a été employé comme Contrôleur à Chatham, | | | | | | 68 | 18 | 7 | | | |
| Dito ditto Louis Petit, Batelier pour la saison, | | | | | | 54 | 12 | 0 | | | |
| Dito ditto John Gregois, do. do. | | | | | | 54 | 12 | 0 | | | |
| INSPECTEUR DES FORÊTS. | | | | | | | | | 788 | 2 | 7 |
| H. Cameron, dans les Districts d'en haut, où se fait la coupe du bois, | | | | | | 11 | 16 | 0 | | | |
| J. Cameron, pour lui-même et pour louage d'un cheval, | | | | | | 37 | 10 | 0 | | | |
| Wm. Cameron, North Nation et le voisinage, | | | | | | 7 | 5 | 0 | | | |
| Wm. Cameron, South Nation et sur la Rivière des Outaouais, | | | | | | 33 | 15 | 0 | | | |
| PERCEPTIONS. | | | | | | | | | 90 | 6 | 0 |
| Perception sur la Rivière des Outaouais, en bas de Bytown, | | | | | | 50 | 0 | 0 | | | |
| Jno. Cameron, pour avoir perçu le montant des Obligations à South Nation, | | | | | | 8 | 2 | 0 | | | |
| Jno. Cameron, do. do. do. à North Nation, | | | | | | 6 | 9 | 3 | | | |
| FRAIS DE PORT. | | | | | | | | | 64 | 11 | 3 |
| Montant payé à G. W. Baker, | | | | | | — | — | — | 18 | 2 | 10 |
| PAPETERIE. | | | | | | | | | | | |
| Montant payé à Gray, | | | | | | 10 | 15 | 3 | | | |
| Dito ditto pour un Livre de Rapport, | | | | | | 0 | 10 | 0 | | | |
| IMPRESSION. | | | | | | | | | 11 | 5 | 3 |
| Montant payé à J. Christie, | | | | | | — | — | — | 13 | 16 | 3 |
| DIVERS. | | | | | | | | | | | |
| Montant payé pour le loyer du Bureau et de la Chambre de l'Arpenteur, 1 année, | | | | | | 25 | 0 | 0 | | | |
| Dito ditto pour le Bois pour le Bureau du Percepteur et de l'Arpenteur, | | | | | | 12 | 1 | 6 | | | |
| Dito ditto pour Chandelles et autres menus articles pour le Bureau, | | | | | | 2 | 1 | 0 | | | |
| Dito ditto J. Stevenson, ses frais de voyage pour aller à Montréal, deux fois, | | | | | | 10 | 15 | 0 | | | |
| Dito ditto McDonell, pour vente de limites, | | | | | | 5 | 10 | 0 | | | |
| Dito ditto J. Cameron, pour réparer la Traîne du Gouvernement, | | | | | | 1 | 5 | 0 | | | |
| Dito ditto pour de l'Huile à peindre et pour Rames de Chaloupe, | | | | | | 0 | 19 | 0 | | | |
| Dito ditto pour Taxes de Bureau, | | | | | | 0 | 7 | 1 | | | |
| Dito ditto pour les Chemins, | | | | | | 0 | 7 | 6 | | | |
| Déboursés pour l'Inspecteur-Général des Bois et Forêts, savoir : | | | | | | | | | 58 | 6 | 1 |
| SALAIRES. | | | | | | | | | 1044 | 10 | 3 |
| Montant payé à M'Naughton, D. Arpenteur P., | £200 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| Dito ditto W. McDawson, commis Assistant, son salaire, | 90 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| ARPENTAGE. | | | | | | 290 | 0 | 0 | | | |
| Montant payé à Falls, D. A. P., moitié d'honoraires pour les lignes tirées pour les marchands de bois, | 47 | 7 | 6 | | | | | | | | |
| Dito ditto à Robinson, D. A. P., do. do. do. do. | 28 | 10 | 6 | | | | | | | | |
| Dito ditto à Falls, D. A. P., pour avoir compté les arbres dans l'affaire d'Aylin, | 34 | 13 | 0 | | | | | | | | |
| Dito ditto Swalwell, D. A. P., moitié d'honoraires sur la Rivière Gattineau, | 15 | 13 | 6 | | | | | | | | |
| Dito ditto Swalwell, D. A. P., moitié d'honoraires payés à Gilmour et Cie., | 4 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| DIVERS. | | | | | | 130 | 14 | 6 | | | |
| Montant payé à J. M'Naughton, pour dépenses contingentes, | 49 | 7 | 6 | | | | | | | | |
| Dito ditto Gilmour et Cie., pour provisions et hommes dans l'affaire d'Aylin, | 13 | 19 | 5 | | | | | | | | |
| Dito ditto W. McDawson, dépenses à Québec pour l'af- faire des Mâts, | 22 | 7 | 6 | | | | | | | | |
| | | | | | | 85 | 14 | 5 | | | |
| | | | | | | | | | 506 | 8 | 11 |
| | | | | | | | | | £1550 | 19 | 2 |

ÉTAT DES BANQUES.

ÉTAT du montant moyen de l'Actif et du Passif de la BANQUE de QUÉBEC, pendant la période écoulée depuis le 1er Mars, jusqu'au 31 Décembre, 1844, publié conformément à l'Acte 4 et 5 Vict. chap. 94.

MOIS EXPIRÉ.

| | 31 Mars, 1844. | 30 Avril, 1844. | 31 Mai, 1844. | 30 Juin, 1844. | 31 Juillet, 1844. | 31 Août, 1844. | 30 Septembre, 1844. | 31 Octobre, 1844. | 30 Novembre, 1844. | 31 Décembre, 1844. |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Passif. | | | | | | | | | | |
| Billets Promissoires en circulation, ne portant pas intérêt | £ s. d. 31488 5 0 | £ s. d. 34564 5 0 | £ s. d. 37429 15 0 | £ s. d. 37605 10 0 | £ s. d. 41776 10 0 | £ s. d. 44473 5 0 | £ s. d. 46767 5 0 | £ s. d. 43702 0 0 | £ s. d. 45143 5 0 | £ s. d. 40354 5 0 |
| Lettres de change ne portant pas intérêt | 6274 17 3 | 10313 18 0 | 1699 11 8 | 388 5 11 | 829 18 11 | 9756 6 10 | 6649 2 6 | 6459 8 11 | 653 8 3 | 9511 1 8 |
| Billets et Lettres de change en circulation portant intérêt | 42110 13 11 | 37175 16 1 | 49285 15 4 | 52430 3 7 | 48290 2 6 | 51425 0 1 | 34744 3 10 | 37471 11 1 | 45434 6 2 | 41142 14 2 |
| Balances dues aux autres Banques | 20690 0 0 | 20350 0 0 | 19850 0 0 | 20650 0 0 | 19880 0 0 | 21700 0 0 | 21650 0 0 | 20600 0 0 | 20050 0 0 | 22850 0 0 |
| Dépôts, ne portant pas intérêt | | | | | | | | | | |
| Dépôts, portant intérêt | | | | | | | | | | |
| Total moyen du Passif | £ 100563 16 2 | £ 102403 19 1 | £ 108265 2 0 | £ 111073 19 6 | £ 110776 11 5 | £ 127354 11 11 | £ 109810 11 4 | £ 108233 0 0 | £ 111280 19 5 | £ 113858 0 10 |
| ACTIF. | | | | | | | | | | |
| Argent monnayé et en lingots | 51236 16 7 | 54174 12 8 | 56344 0 0 | 59943 15 3 | 56506 2 5 | 42488 19 4 | 23840 1 7 | 26431 4 5 | 25129 4 8 | 26439 17 8 |
| Propriétés foncières et autres de la Banque | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 | 6500 0 0 |
| Fonds du Gouvernement | 1750 0 0 | 1750 0 0 | 1750 0 0 | 1750 0 0 | 4840 0 0 | 4840 0 0 | 24840 0 0 | 24840 0 0 | 24840 0 0 | 24840 0 0 |
| Billets Promissoires ou Billets d'autres Banques | 1737 15 0 | 921 10 0 | 1384 5 0 | 1052 15 0 | 2001 0 0 | 3232 10 0 | 1786 10 0 | 1324 10 0 | 1620 0 0 | 1967 15 0 |
| Balances dues par les autres Banques | 3581 9 4 | 3233 14 8 | 11215 6 5 | 5550 2 6 | 12563 7 11 | 35447 12 10 | 2183 16 0 | 1273 9 7 | 2415 18 9 | 2206 14 9 |
| Billets et Lettres de Change escomptées ou autres sommes dues à la Banque, non compris sous les chapitres ci-dessus | 138604 19 4 | 138208 4 0 | 132442 5 3 | 138680 9 9 | 132262 1 2 | 139046 12 8 | 156907 5 10 | 154501 7 9 | 154609 5 2 | 157759 8 5 |
| Total moyen de l'Actif | £ 203411 0 3 | £ 205088 1 4 | £ 209635 16 8 | £ 213477 2 6 | £ 215672 11 6 | £ 232445 14 10 | £ 216057 13 5 | £ 214870 11 9 | £ 215114 8 7 | £ 219713 15 10 |

NOAH FREER,
Caisier.

BANQUE DE QUÉBEC,
31 Décembre, 1844.

Appendice
(Q.)
20 Janvier.

Appendice
(Q.)
20 Janvier.

ÉTAT du montant moyen du Passif et de l'Actif de la BANQUE DE MONTREAL, pendant la période écoulée depuis le 31 Mars, 1844, jusqu'au 31 Août, 1844, conformément à l'Acte 4 et 5 Vic: Chap. 98.

| | MOIS EXPIRÉ. | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--|--|
| | 31 Mars, 1844. | 30 Avril, 1844. | 31 Mai, 1844. | 30 Juin, 1844. | 31 Juillet, 1844. | 31 Août, 1844. | 30 Septembre, 1844. | 31 Octobre, 1844. | 30 Novembre, 1844. | 31 Décembre, 1844. | | |
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| PASSIF. | | | | | | | | | | | | |
| Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt | 383808 6 0 | 372056 5 0 | 367096 10 0 | 363388 10 0 | 358517 5 0 | 320254 0 0 | 395583 5 0 | 414194 15 0 | 432200 5 0 | 398059 10 0 | | |
| Lettres de Change en circulation, ne portant pas intérêt | | | | | | | | | | | | |
| Billets et lettres de change en circulation, portant intérêt | 10348 5 0 | 22027 7 7 | 21681 9 11 | 38448 9 6 | 43264 7 9 | 34561 0 5 | 9393 13 6 | 5299 13 7 | 10707 6 11 | 10478 11 6 | | |
| Balances dues aux autres Banques | 248259 19 2 | 251048 2 11 | 267327 15 4 | 279955 18 3 | 357208 1 9 | 284983 3 1 | 251370 12 2 | 240188 19 2 | 272509 5 10 | 208399 15 8 | | |
| Dépôts ne portant pas intérêt | 47040 13 1 | 42357 4 9 | 35711 0 10 | 34120 17 1 | 33324 7 0 | 33187 4 0 | 115068 14 2 | 198611 9 8 | 183725 0 3 | 183664 15 5 | | |
| Dépôts portant intérêt | | | | | | | | | | | | |
| Total moyen du Passif | £ 689457 2 3 | £ 687489 0 3 | £ 691816 10 1 | £ 713913 14 10 | £ 792314 1 6 | £ 672985 7 0 | £ 774416 4 10 | £ 809294 17 5 | £ 899201 18 0 | £ 800502 13 7 | | |
| ACTIF. | | | | | | | | | | | | |
| Argent monnayé et en lingots | 196534 16 8 | 208264 1 4 | 199174 11 11 | 209588 5 6 | 205725 13 8 | 187127 6 11 | 171835 16 3 | 159702 11 8 | 138137 3 0 | 122544 5 4 | | |
| Propriétés foncières et autres de la Banque | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 10500 0 0 | 13600 0 0 | 20718 14 0 | 20768 14 0 | | |
| Fonds du Gouvernement | 33202 0 6 | 33202 0 6 | 33202 0 6 | 33202 0 6 | 33202 0 6 | 34202 10 6 | 33150 10 6 | 33100 10 6 | 33660 10 6 | 23360 10 6 | | |
| Billets promissaires ou Billets d'autres Banques | 30007 12 10 | 22800 13 9 | 23335 16 7 | 28067 5 8 | 34651 14 9 | 48631 0 9 | 45417 17 2 | 31214 9 2 | 34205 14 6 | 37899 9 4 | | |
| Balances dues par d'autres Banques et Banquiers | 125818 15 0 | 110304 6 2 | 104160 17 2 | 81047 13 3 | 151652 14 1 | 131588 0 2 | 166035 6 10 | 209734 19 2 | 163343 2 0 | 77790 1 10 | | |
| Billets et lettres de change escomptés et autres sommes dues à la Banque, non compris sous les chapitres ci-dessus | 993589 8 3 | 1009134 14 3 | 1086594 3 3 | 1083913 2 6 | 1073360 17 6 | 1044318 9 4 | 1104516 5 4 | 1156271 3 2 | 1287859 0 8 | 1293298 15 2 | | |
| Total moyen de l'Actif | £ 1399703 3 3 | £ 1394206 6 0 | £ 1406967 19 5 | £ 1446318 17 5 | £ 1509093 10 6 | £ 1456367 7 8 | £ 1531455 16 1 | £ 1603623 13 8 | £ 1677924 5 2 | £ 1575661 16 2 | | |

(Signé) BENJAMIN HOLMES, Caissier.

BANQUE DE MONTREAL,
Montréal, 14 Janvier, 1845.

Appendice
(Q.)
20 Janvier.

Appendice
(Q.)
20 Janvier.

ÉTAT Général des Affaires de la BANQUE COMMERCIALE, dans le District de Midland, Lundi le 13c. jour de Janvier, 1845.

| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
|--|-------------|--------------|--------------|
| Anciennes actions | 200000 0 0 | | |
| Nouvelles actions | 91775 0 0 | 291775 0 0 | |
| Montant des Billets de Banque en circulation ne portant pas intérêt, de cinq piastres et au-dessus | 115488 10 0 | | |
| Ditto au-dessous de cinq piastres | 49920 10 0 | | |
| Balances dues à des agens dans la Grande Bretagne et à l'étranger | | 165109 0 0 | |
| Balances dues à d'autres Banques | | 115648 2 10 | |
| Dividendes et bonus non réclamés | | 8842 0 0 | |
| Fonds contingent | | 760 0 8 | |
| Dépôts ne portant pas intérêt, y compris toutes les sommes qui sont dues par la Banque; ses billets en circulation et autres sommes ci-dessus mentionnées exceptés | 73207 0 0 | 14818 7 10 | |
| Dépôts portant intérêt | 22398 0 0 | | |
| | | 95665 0 0 | |
| | | £692617 11 4 | |
| | | | £692617 11 4 |
| | | | 8391 8 3 |
| | | | 28438 10 0 |
| | | | 50666 12 6 |
| | | | 13042 0 0 |
| | | | 4525 0 0 |
| | | | 18935 12 1 |
| | | | 599448 6 9 |

Nous soussignés, faisons serment qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, le tableau ci-dessus est correct.

W. LOGIE, *Vice-Président.*
F. A. HARPER,
Caisier.

Assermenté devant moi à Kingston, Canada Ouest,
ce 15 Janvier, 1845.

JAS. MACFARLANE, J. P.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

ÉTAT indiquant le montant du Passif et de l'Actif des Succursales Canadiennes de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 31 Décembre, 1844, y compris le montant des Billets en circulation et des espèces en main, transmis conformément aux ordres de la Chambre d'Assemblée, savoir :—

| | £ | s. | d. | | £ | s. | d. |
|-----------------|---------|----|----|----------------|--------|----|----|
| En circulation | 91854 | 10 | 0 | Espèces | 74037 | 18 | 10 |
| Dettes passives | 136713 | 15 | 7 | Dettes actives | 791419 | 6 | 0 |
| | £228568 | 5 | 7 | | 865457 | 4 | 10 |

TH. PATON.

Inspecteur.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Québec, 20 Janvier, 1845.

ÉTAT indiquant le montant du Passif et de l'Actif de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à l'expiration de l'année 1843, indiquant aussi le montant de ses Billets payables à demande, qui ont été en circulation pendant tous les mois de l'année ; avec le montant respectif des espèces et autres valeurs à la disposition de la Banque, pendant chaque mois, pour le rachat de ces Billets ; publié conformément à la Charte Royale d'Incorporation.

| PASSIF. | Sterling. | ACTIF. | Sterling. | | | | |
|-----------------|-----------|--------|-----------|----------------|----------|----|----|
| | £ | s. | d. | | £ | s. | d. |
| En circulation | 117379 | 18 | 2 | Espèces | 121005 | 5 | 6 |
| Dettes passives | 565877 | 15 | 5 | Dettes actives | 1593675 | 6 | 1 |
| Total | £683257 | 13 | 7 | Total | £1714680 | 11 | 7 |

| 1843. | Billets en circulation, argent courant d'Halifax. | Espèces, argent courant d'Halifax. | Billets des autres Banques, argent courant d'Halifax. | | | | | | |
|-----------|---|------------------------------------|---|--------|----|----|-------|----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Janvier | 145615 | 15 | 0 | 146928 | 12 | 11 | 27787 | 3 | 9 |
| Février | 135552 | 15 | 0 | 147656 | 12 | 10 | 28392 | 1 | 3 |
| Mars | 127126 | 10 | 0 | 172642 | 7 | 2 | 32037 | 1 | 5 |
| Avril | 130905 | 5 | 0 | 153150 | 16 | 10 | 32118 | 9 | 3 |
| Mai | 135781 | 15 | 0 | 125228 | 3 | 8 | 30476 | 1 | 2 |
| Juin | 141047 | 0 | 0 | 146502 | 10 | 3 | 34965 | 18 | 8 |
| Juillet | 136291 | 5 | 0 | 157596 | 11 | 2 | 28564 | 12 | 6 |
| Août | 143065 | 15 | 0 | 153204 | 4 | 8 | 21603 | 19 | 11 |
| Septembre | 143132 | 0 | 0 | 162839 | 1 | 5 | 26415 | 3 | 5 |
| Octobre | 152146 | 0 | 0 | 136862 | 18 | 0 | 28281 | 5 | 11 |
| Novembre | 157201 | 10 | 0 | 129887 | 2 | 6 | 25781 | 11 | 10 |
| Décembre | 154636 | 5 | 0 | 136567 | 18 | 4 | 37094 | 9 | 9 |

Par ordre de la Cour,

(Signé) G. DE B. ATTWOOD,

Secrétaire

Appendice
(Q.)
27 Janvier.

Appendice
(Q.)
27 Janvier.

ÉTAT Général des affaires de la Banque du HAUT-CANADA, le 14e Janvier, 1845, fourni par ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|---|---------|----|----|---|---------|------|
| Montant des actions payées | | | | | | |
| Montant des Billets en circulation, ne portant pas intérêt ; valeur en cinq piastres et au-dessus | 246076 | 5 | 0 | Or, Argent et autres métaux monnayés dans les voitures de la Banque | 52265 | 14 3 |
| Ditto au-dessous de cinq piastres | 142582 | 10 | 0 | Propriétés foncières et ameublement | 18217 | 12 2 |
| Billets en circulation, portant intérêt | 30717 | 5 | 0 | Billets d'autres Banques | 20358 | 0 0 |
| Balances dues à d'autres Banques | Aucun. | | | Balances dues par d'autres Banques et agences étrangères, à New-York et à Londres | 12291 | 15 4 |
| Dépôts, y compris toutes les sommes dues par la Banque, ne portant pas intérêt ; ses billets en circulation et balances dues à d'autres Banques, exceptés | 35019 | 9 | 8 | Montant des dettes dues à la Banque, y compris les billets, lettres de change et tous fonds et dettes consolidés quelconques ; les balances dues par d'autres Banques, exceptées. | 516796 | 4 4 |
| Dépôts portant intérêt | 134545 | 13 | 4 | | | |
| | 30988 | 3 | 1 | | | |
| | £619929 | 6 | 1 | | £619929 | 0 1 |

DIVERS.—Taux et montant du dernier dividende, étant pour les six mois expirés le 31 Décembre, 1844, de trois et demi pour cent sur £244051 5s. courant, montant des actions payées jusqu'à ce jour, £8337 8 10 courant.

Montant des profits en réserve après avoir déclaré le dernier dividende, £9094, 9 8 courant.

Montant des dettes dues à la Banque qui ne sont pas payées, considérées comme douteuses, £7500 courant.

Nous, les soussignés, faisons serment que les états qui précèdent sont corrects, au meilleur de notre connaissance et croyance.

WM. PROUDFOOT,
Président.
THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

Assermenté devant moi, à Toronto,
ce 21 Janvier, 1845.
J. JONES, J.

ÉTAT Général des affaires de la BANQUE DE GORE, Jeudi le 10 Janvier, 1845, fourni conformément à l'ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

| PASSIF. | | ACTIF DE LA BANQUE. | |
|--|-------------|--|-------------|
| £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| Montant des actions payées | | Or, Argent et autres métaux monnayés dans les voûtes de la Banque | 25207 18 7 |
| Montant des Billets en circulation, ne portant pas intérêt | 30660 0 0 | Billets des autres Banques | 9167 0 0 |
| Valeur en cinq piastres | 58156 0 0 | Balances dues par les autres Banques | 34434 18 7 |
| Au-dessous de cinq piastres | | Propriétés foncières et ameublement | 14189 10 5 |
| Dividendes non réclamés | | Montant des dettes dues à la Banque, y compris les billets, lettres de change et tous fonds et dettes consolidés quelconques, les balances dues par d'autres Banques exceptées | 4083 10 7 |
| Balances dues aux autres Banques | 660 0 0 | | |
| Dépôts ne portant pas intérêt | 1273 4 11 | | |
| portant intérêt | 14153 9 7 | | |
| Profits accrus jusqu'à ce jour | 10354 6 7 | | |
| | 8883 5 11 | | 170982 7 5 |
| | £224140 7 0 | | £224140 7 0 |

Taux et montant du dernier dividende, étant pour les six mois expirés le 31 Octobre, 1844, à huit pour cent par année, £4000 courant.
 Montant des profits en réserve, après avoir déclaré le dernier dividende, £7269 8 2 courant.
 Montant des dettes dues à la Banque qui ne sont pas payées, dont on peut considérer £250 comme douteux, £8616 14 1 courant.

Nous, les soussignés, COLIN C. FERRIE, Président, et ANDREW STEVEN, Caissier de la BANQUE DE GORE, déclarons, chacun de nous, que l'état des affaires de la BANQUE DE GORE est, au meilleur de notre connaissance et croyance, vrai et correct.

Assermenté devant moi, à Hamilton,
 ce 23e. Janvier, 1845.

JAS. CROOKS, J. P.

COLIN C. FERRIE,
 A. STEVEN.

LISTE DES COTISATIONS.

Pour cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut Canada, pour l'année 1844, mis devant l'Assemblée Législative, le 17 Janvier, 1845, conformément au Statut Provincial (du Haut Canada,) 59e. Geo. III., Chap. 7.

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. DISTRICT DE L'EST | 11. DISTRICT DE SIMCOE. |
| 2. DISTRICT DE L'OUTAOUAIS. | 12. DISTRICT DE GORE. |
| 3. DISTRICT DE JOHNSTOWN. | 13. DISTRICT DE NIAGARA. |
| 4. DISTRICT DE BATHURST. | 14. DISTRICT DE WELLINGTON. |
| 5. DISTRICT DE MIDLAND. | 15. DISTRICT DE BROCK. |
| 6. DISTRICT DU PRINCE ÉDOUARD. | 16. DISTRICT DE TALBOT. |
| 7. DISTRICT DE VICTORIA. | 17. DISTRICT DE LONDON. |
| 8. DISTRICT DE NEWCASTLE. | 18. DISTRICT DE HURON. |
| 9. DISTRICT DE COLBORNE. | 19. DISTRICT DE L'OUEST. |
| 10. DISTRICT DE HOME. | |
-

Appendice (R.)
20 Janvier.

Appendice (R.)
20 Janvier.

No.5.—MONTANT collectif des propriétés imposables dans le DISTRICT DE MIDLAND, pour l'année 1844.

| TOWNSHIPS, Etc. | TERRES. | | LOTS DE VILLE. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | | VOITURES. | | | | EVALUATION. | Cotisation d'un denier et demi pour le District, de trois deniers pour les écoles, et d'un huitième pour l'Asile des Lunatiques. | | | | | |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|--|----------------------|--|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------|-------------------------|------------|---------|-----------------------|-------------|--|----------------------|----------------|--------|-----------------------|------------------------|
| | Inculte, à 4s. l'acre. | En culture, à 2s. l'acre. | Kingston, à 500 chaque. | Bath, à 225 chaque. | A un étage, en bois équarri. | Autres additionnels. | A deux étages, en bois équarri. | Autres additionnels. | A charpente, moins de deux étages, deux autres additionnels. | Autres additionnels. | A un étage, en briques ou en pierre, deux autres additionnels. | A deux étages, en briques ou en pierre. | Autres additionnels. | Autres additionnels. | Autres additionnels. | Mais par l'eau, une paire de moulins. | Autres de moulins additionnelles. | A arie. | Boutiques de marchands. | Magazines. | Dilans. | Chevaux de trois ans. | | | Bœufs de quatre ans. | Vaches à lait. | Bœufs. | Couvertes, à 4 roues. | Chariots ou Cais, etc. |
| Ville de Kingston ... | 35022 | ... | 1535 | ... | 7 | 1 | 825 | 18117 | 11 | 833 | 581 | ... | ... | ... | 119 | 37 | ... | ... | ... | ... | ... | 261 | 176 | 305 | 530 | 33 | 18521 | 1834 | 6 |
| Townships de ditto ... | 18600 | ... | ... | ... | 27 | 2 | 549 | 51400 | 27 | 105 | 84 | 1 | 3 | 9 | 3 | 3 | 1020 | 1802 | 176 | 382 | 1020 | 176 | 305 | 24 | 7 | 74743 | 740 | 15 | |
| Pittsburgh ... | 36233 | ... | ... | ... | 47 | 4 | 75 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 400 | 167 | 848 | 243 | 400 | 167 | 848 | 243 | 1 | 28753 | 284 | 18 | |
| Loughborough ... | 19267 | ... | ... | ... | 4 | 5 | 56 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 272 | 156 | 493 | 311 | 272 | 156 | 493 | 311 | ... | 24869 | 246 | 7 | |
| Portland ... | 16120 | ... | ... | ... | 5 | 4 | 21 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 262 | 77 | 533 | 120 | 262 | 77 | 533 | 120 | ... | 15719 | 155 | 15 | |
| Wolfe Island ... | 19213 | ... | ... | ... | 30 | 3 | 26 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 23 | 88 | 124 | 77 | 23 | 88 | 124 | 77 | ... | 16423 | 163 | 13 | |
| Bedford ... | 5555 | ... | ... | ... | 6 | 1 | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4051 | 40 | 3 | |
| Total pour Frontenac ... | 132715 | 480004 | 1535 | ... | 122 | 1 | 1553 | 73274 | 47 | 961 | 687 | 3 | 327 | 130 | 39 | 6 | 3560 | 888 | 4871 | 1316 | 557 | 26 | 107 | ... | ... | ... | 3464 | 19 | |
| Ernestown ... | 36764 | 22166 | ... | ... | 16 | 25 | 310 | 29 | 334 | 4 | 28 | 12 | 5 | 212 | 6 | 5 | 1078 | 187 | 2005 | 772 | 1078 | 187 | 2005 | 772 | 1 | 64400 | 637 | 14 | |
| Fredericksburg ... | 22148 | 17074 | ... | ... | 7 | 9 | 185 | 1 | 10 | 1 | 11 | ... | ... | ... | ... | ... | 789 | 207 | 1321 | 466 | 789 | 207 | 1321 | 466 | ... | 43368 | 429 | 8 | |
| Richmond ... | 27990 | 9577 | ... | ... | 1 | 7 | 1403 | 2 | 4 | 15 | 6 | 3 | 3 | 6 | 4 | 4 | 492 | 245 | 1076 | 339 | 492 | 245 | 1076 | 339 | ... | 32934 | 326 | 5 | |
| Adolphustown ... | 46704 | 65974 | ... | ... | 3 | ... | 69 | 10 | 2 | 8 | 9 | ... | ... | ... | ... | ... | 248 | 84 | 392 | 133 | 248 | 84 | 392 | 133 | ... | 16172 | 160 | 2 | |
| Camden ... | 50269 | 19442 | ... | ... | 2 | ... | 102 | 14 | 2 | 14 | 1 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 770 | 550 | 1728 | 722 | 770 | 550 | 1728 | 722 | ... | 53935 | 534 | 6 | |
| Sheffield ... | 17536 | 3388 | ... | ... | 1 | ... | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 112 | 177 | 342 | 177 | 112 | 177 | 342 | 177 | ... | 11126 | 110 | 4 | |
| Isle d'Aunherst ... | 8488 | 4781 | ... | ... | 7 | ... | 19 | 1 | 4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 196 | 52 | 459 | 128 | 196 | 52 | 459 | 128 | ... | 10742 | 106 | 8 | |
| Total pour Lenox et Addington ... | 1678654 | 830283 | ... | ... | 17 | 25 | 823 | 43 | 67 | 7 | 77 | 28 | 11 | 1342 | 20 | 1 | 3694 | 1502 | 6323 | 2737 | 3694 | 1502 | 6323 | 2737 | ... | 42329677 | 2304 | 12 | |
| Total pour le District ... | 3005804 | 1319284 | 1535 | ... | 147 | 1 | 2381 | 116341 | 54 | 1035 | 715 | 19 | 1669 | 156 | 4037 | 6254 | 2290 | 11194 | 4053 | 2290 | 11194 | 4053 | 669 | 36 | 187 | ... | 5769 | 11 | |

Le vrai montant en calculant à 24d. est de £5764 17 6½. Montant de la Commutation pour Corvées, Ville de Kingston, 8614 jours à 2s. 6d., £1076 15s.
Divisé comme suit:—
Pour le District £3640 19 0
Pour les Écoles 1820 9 9
Asile des Lunatiques 303 8 3¼

JAMES NICKALLS,
Greffier de la Paix, D. M.

Kingston, 20 Novembre, 1844.
En triplicata.

La différence £5764 17 6½
4 14 0½ étant des fractions.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

No. 7.—TABLEAU collectif pour le DISTRICT DE VICTORIA, en vertu de la 59^e George III, chap. 7, pour l'année 1844.

| TERRES. | | MAISONS. | | | | | | MOULINS. | | | | VOITURES. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------|-----------------------------|-----|---|-----|-----------------------|----|-------------------------------------|---|---|-----|------------------------|----|--|----|---|----|------------------------|----|---|----|---------------------------|------|------|--------------------------|------|------|---------------------------------------|---|---|---|----|----|
| Nombre d'acres incultes. | 163542 | De bois équarris, £20. | 33 | 1 | 856 | De charpente, £35. | 54 | De brique ou pierre, un étage, £40. | 6 | De charpente, brique ou pierre, deux étages, £60. | 121 | Aire additionnel, £10. | 6 | Mis par l'eau, avec une paire de meules. | 21 | 9 | 39 | Boutiques de marchand. | 24 | 3 | 16 | Chevaux de trois ans, £8. | 2910 | 2026 | Bœufs de quatre ans, £4. | 6124 | 2609 | Bêtes-à-cornes, de deux à quatre ans. | 3 | 3 | 3 | 6 | 61 |
| | | De bois équarris, £30. | 1 | 1 | 856 | Aire additionnel, £5. | 54 | Aire additionnel, £10. | 6 | Aire additionnel, £10. | 121 | Aire additionnel, £10. | 80 | | 21 | 9 | 39 | | 24 | 3 | 16 | | 2910 | 2026 | | 6124 | 2609 | | 3 | 3 | 6 | 61 | |
| | | De bois équarris, £20. | 33 | 1 | 856 | De charpente, £35. | 54 | De brique ou pierre, un étage, £40. | 6 | De charpente, brique ou pierre, deux étages, £60. | 121 | Aire additionnel, £10. | 80 | Mis par l'eau, avec une paire de meules. | 21 | 9 | 39 | Boutiques de marchand. | 24 | 3 | 16 | Chevaux de trois ans, £8. | 2910 | 2026 | Bœufs de quatre ans, £4. | 6124 | 2609 | Bêtes-à-cornes, de deux à quatre ans. | 3 | 3 | 6 | 61 | |
| | | Nombre d'acres en culture. | 383 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Lots de ville à Belleville. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Évaluation totale £225819 13s. Cotisations pour les besoins du District £943 1 7. Dettes du District £943 1 7. Asile £118 8 10¹/₂. Total des cotisations £2004 12 0¹/₂.

WILLIAM FITZGIBBON.
Greffier de la Paix, District de Victoria.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
BELLEVILLE, 16 Décembre, 1844.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N° 10. MONTANT collectif des propriétés imposables

| NOMS DES TOWNSHIPS. | NOMBRE D'ACRES DE TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|-------------|---|----------------------|--------------------------------------|-----|----------------------|--------------------------------|----------------------|---|-----|----------------------|---|----|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| | Incultes. | En culture. | Nombre de lots. Nombre de concessions. De bois équarri ou aplani sur les deux faces, un éginge. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux éginges. | | Autres additionnels. | De bois équarri, deux éginges. | Autres additionnels. | De charpente, de brique ou de pierre, un éginge et pas plus de deux à tres. | | Autres additionnels. | De charpente, de brique ou de pierre, deux éginges, et pas plus de deux à tres. | | Autres additionnels. | Mûs par l'eau, une paire de meules. | Paires de meules additionnelles. | Moulins à scie. |
| | | | | | £20 | £4 | | | | £35 | £5 | | £30 | £5 | | | | |
| 1 Albion | 31829 | 10000 | 1 | 16 | | | | | 3 | | 3 | 2 | 4 | 2 | 2 | | | |
| 2 Brock | 30701 | 7667 | 12 | 14 | 1 | 1 | | | | | | | 2 | | 3 | | | |
| 3 Caledon | 34354 | 9307 | 12 | 13 | | | | | 3 | | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | | | |
| 4 Chinguacousy | 48711 | 26266 | 28 | 3 | 77 | 1 | | | 36 | 8 | 6 | 5 | 1 | 1 | 7 | | | |
| 5 Etobicoke | 12418 | 12516 | 43 | 2 | 158 | 7 | 3 | 1 | 31 | 10 | 24 | 28 | 5 | 7 | 9 | | | |
| 6 Georgina | 9174 | 2653 | 9 | 6 | 15 | 3 | | | 1 | 1 | 4 | 7 | 2 | 1 | 3 | | | |
| 7 Gwillimbury (Est.) | 19165 | 9215 | 6 | 1 | 62 | 1 | | | 93 | 3 | 27 | 12 | 2 | 3 | 5 | | | |
| 8 Gwillimbury (Nord) | 9656 | 3424 | 11 | | 10 | | | | 2 | | 4 | | | | 2 | | | |
| 9 King | 39422 | 13818 | 24 | | 89 | 4 | 1 | | 2 | | 18 | 8 | 8 | 8 | 12 | | | |
| 10 Mara | 8715 | 799 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 Markham | 37254 | 29005 | 69 | | 355 | 2 | 14 | | 14 | 2 | 67 | 23 | 11 | 8 | 24 | | | |
| 12 Pickering | 38510 | 24551 | 16 | | 177 | 24 | | | 13 | | 23 | 9 | 4 | 6 | 21 | | | |
| 13 Rama | 546 | 70 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 Reach | 19573 | 4579 | 5 | | 25 | | | | 3 | | 1 | 1 | | | 5 | | | |
| 15 Scarborough | 22626 | 16083 | 71 | 2 | 127 | 21 | 4 | | 5 | 2 | 18 | 24 | 1 | 1 | 18 | | | |
| 16 Scott | 4628 | 450 | | | 1 | | | | | | | | | | | | | |
| 17 Thorah | 13469 | 2501 | 30 | | 8 | 1 | 3 | | | | | | 1 | | 2 | | | |
| 18 Toronto | 30799 | 28468 | 58 | | 375 | 18 | 1 | | 29 | 11 | 42 | 34 | 4 | 6 | 21 | | | |
| 19 Toronto (Gore) | 10422 | 7784 | 1 | | 21 | | | | | | | | 1 | | | | | |
| 20 Uxbridge | 10791 | 3337 | 9 | | 44 | 1 | | | | | 6 | 12 | 1 | 1 | 4 | | | |
| 21 Vaughan | 40730 | 19766 | 87 | | 158 | 24 | 1 | | 27 | 8 | 34 | 40 | 6 | 11 | 25 | | | |
| 22 Whitby | 33367 | 28474 | 8 | | 548 | 70 | 1 | | 10 | 1 | 36 | 46 | 8 | 11 | 25 | | | |
| 23 Whitchurch | 28132 | 15330 | 37 | 1 | 209 | 7 | 3 | | 12 | 2 | 74 | 30 | 4 | 6 | 13 | | | |
| 24 York | 30998 | 24238 | 113 | | 328 | 28 | 23 | 3 | 76 | 35 | 109 | 158 | 8 | 7 | 34 | | | |
| Total | 565990 | 300301 | 650 | 15 | 2830 | 188 | 76 | 8 | 360 | 83 | 497 | 441 | 76 | 80 | 237 | | | |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, D. H.

TORONTO, 6 Décembre, 1844.

dans le DISTRICT DE HOME pour l'année 1844.

Appendice
(R.)
20 Janvier

| Boutiques de marchands. | Magasins. | Étalon pour couvrir les jumens pour luxe ou profit. | | Chevaux de trois ans et plus. | | Bœufs de quatre ans et plus. | | Vaches à lait. | | Bêtes à cornes de deux à quatre ans. | | Voitures de luxe couvertes, à quatre roues. | | Phacétons ou autre voitures de luxe découvertes, à quatre roues. | | Carrosse, Gigs et autres voitures de luxe, à deux roues. | | Wagons de luxe. | | Distilleries. | | Tanneries. | | Évaluation. | Montant des cotisations, pour les fins générales du District, d'un denier et d'un sixième de denier par louis. | Pour l'Asile des Lunatiques, d'un huitième de deniers par louis. | Pour les écoles élémentaires. (la taxe variant dans chaque Township.) | Montant total à être prélevé. |
|-------------------------|-----------|---|-------|-------------------------------|-------|------------------------------|-------|----------------|-----|--------------------------------------|-------|---|---------|--|-----------|--|------------|-----------------|--|---------------|--|------------|--|-------------|--|--|---|-------------------------------|
| £200 | £300 | £199 | £8 | £4 | £3 | £1 | £100 | £25 | £20 | £15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | 1 | 306 | 355 | 737 | 211 | ... | ... | ... | ... | 2 | 1 | 26279 | 128 8 2½ | 13 13 7 | 109 9 11 | 251 11 8½ | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | 240 | 313 | 579 | 397 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 20787 | 101 2 6½ | 10 16 0½ | 75 14 3½ | 187 12 10½ | | | | | | | | | | | |
| 4 | | 2 | 259 | 444 | 828 | 461 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 25587 | 124 10 6 | 13 6 2½ | 93 6 2 | 231 2 10½ | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | 832 | 658 | 1957 | 717 | ... | 1 | ... | ... | 2 | 2 | 59952 | 292 5 7 | 31 3 11 | 187 4 2 | 510 13 8 | | | | | | | | | | | |
| 6 | 1 | 3 | 583 | 152 | 1010 | 510 | 1 | 2 | 3 | 29 | 1 | 1 | 38339 | 186 14 11 | 19 18 4½ | 106 1 4 | 312 14 7½ | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | 85 | 90 | 200 | 121 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 8419 | 40 19 4½ | 4 8 0½ | 26 6 3 | 71 13 8 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | 1 | 468 | 111 | 714 | 341 | ... | 1 | ... | 16 | ... | 4 | 30526 | 148 9 1½ | 15 16 0 | 85 0 0 | 249 5 1½ | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | 168 | 87 | 298 | 123 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 9588 | 46 13 3½ | 5 0 0½ | 29 18 4 | 81 11 8 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | 3 | 620 | 375 | 1112 | 457 | ... | ... | ... | 5 | 2 | 3 | 42064 | 204 18 8½ | 21 17 11½ | 131 8 6 | 358 5 2 | | | | | | | | | | | |
| | | | 26 | 77 | 114 | 57 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 3466 | 16 17 7 | 1 16 4 | 14 8 10 | 33 2 9 | | | | | | | | | | | |
| 20 | | 7 | 1414 | 165 | 2402 | 1033 | 1 | 2 | 5 | 31 | 2 | 3 | 86577 | 421 10 6 | 45 3 3½ | 270 7 6½ | 737 1 4 | | | | | | | | | | | |
| 11 | 1 | 3 | 858 | 622 | 1734 | 1149 | ... | 1 | ... | 6 | 1 | 5 | 62894 | 306 6 4 | 32 15 11 | 197 1 8½ | 536 3 11½ | | | | | | | | | | | |
| | | | 1 | 3 | 6 | 6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 223 | 1 1 8½ | 0 2 4 | 0 18 7 | 2 2 7½ | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | 179 | 278 | 458 | 252 | ... | ... | ... | 2 | ... | 1 | 14932 | 72 13 0½ | 7 16 3 | 46 13 1 | 127 2 4½ | | | | | | | | | | | |
| 5 | | 1 | 652 | 223 | 1333 | 370 | ... | 1 | ... | 18 | ... | 1 | 42181 | 204 15 3 | 21 19 8 | 131 12 5 | 358 7 4 | | | | | | | | | | | |
| | | 1 | 19 | 27 | 54 | 33 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 2063 | 10 1 0½ | 1 1 7 | 6 9 0½ | 17 11 8 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | 91 | 131 | 259 | 160 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 9470 | 46 1 8 | 4 18 6 | 29 11 10½ | 80 12 0½ | | | | | | | | | | | |
| 18 | 5 | 5 | 1098 | 382 | 2051 | 859 | ... | ... | 2 | 27 | 2 | 4 | 79585 | 387 11 1 | 41 8 1½ | 248 8 8½ | 677 7 11 | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | 298 | 135 | 590 | 256 | ... | ... | ... | 1 | | | 16756 | 81 8 6½ | 8 14 10½ | 34 18 2 | 125 1 7 | | | | | | | | | | | |
| 1 | 1 | | 209 | 87 | 345 | 148 | ... | ... | ... | 1 | | 1 | 11951 | 58 3 3½ | 6 4 7 | 37 6 11½ | 101 14 10 | | | | | | | | | | | |
| 4 | 6 | 5 | 819 | 383 | 1673 | 556 | ... | 4 | 1 | 2 | | | 60942 | 296 9 10½ | 31 15 1½ | 169 13 1 | 497 18 1 | | | | | | | | | | | |
| 33 | 5 | 2 | 1233 | 613 | 2154 | 1028 | 1 | 33 | 5 | 59 | 3 | 3 | 92077 | 448 14 6 | 47 19 8 | 287 12 8 | 784 6 10 | | | | | | | | | | | |
| 9 | | 7 | 799 | 173 | 1217 | 511 | | 1 | ... | 15 | | 5 | 51392 | 250 5 8 | 27 15 4 | 160 15 1 | 438 16 1 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | 5 | 1293 | 289 | 1910 | 374 | ... | 14 | 4 | 67 | 5 | 5 | 82682 | 403 9 5 | 43 0 4 | 258 4 6 | 704 14 3 | | | | | | | | | | | |
| 165 | 19 | 46 | 12550 | 6173 | 23735 | 10130 | 3 | 60 | 20 | 279 | 20 | 40 | £978732 | 4279 11 9 | 458 12 1 | 2738 11 2½ | 7476 15 0½ | | | | | | | | | | | |

GEO. GURNETT,
Greffier de la Paix, District de Home.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N^o—11. DISTRICT DE SIMCOE, 1844, montant collectif

| NOMS. | NOMBRE D'ACRES DE TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | | | |
|--------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|------------------------|---|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------|
| | Incultes. | En culture. | Nombre de lots. | Nombre de concessions. | | | | | | | | | | | Mâs par l'eau, une paire de meules | Paires additionnelles de meules. | Moulins à scie. | Boutiques de marchands. |
| | | | | | De bois équarri ou aplani sur les deux faces, un étage. | Atres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Atres additionnels. | De bois équarri, deux étages. | Atres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, un étage, et pas plus de deux Atres. | Atres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, deux étages et pas plus de deux Atres. | Atres additionnels. | | | | |
| 4s. | £1 | | | £20 | £4 | £35 | £5 | £30 | £5 | £40 | £10 | £60 | £10 | £150 | £50 | £100 | £200 | |
| 1 Gwillimbury, Ouest ... | 26429 | 14441 | | | | 58 | 13 | | | 25 | 5 | 28 | 11 | 1 | 1 | 6 | 4 | |
| 2 Tecumseth | 28468 | 11222 | | 1 | | 5 | | | | 11 | | 2 | 2 | 1 | 1 | 6 | 2 | |
| 3 Oro | 25940 | 4673 | | 12 | | 3 | | 2 | | 2 | | 1 | | | | 1 | 2 | |
| 4 Innisfil | 17981 | 4479 | | 2 | | 7 | 2 | 1 | | 2 | | 4 | | 1 | 1 | 2 | 1 | |
| 5 Meno | 23270 | 3001 | | | | 1 | | 1 | | 2 | 1 | | | 2 | 1 | | 1 | |
| 6 Vespra | 10569 | 1456 | | 1 | | 34 | 2 | | | | | 13 | 5 | 1 | 1 | 2 | 4 | |
| 7 Adjala | 17333 | 2518 | | | | 2 | | | | | | | | 1 | | 2 | | |
| 8 Medonte et Matchedash | 15251 | 2227 | | 7 | 1 | | | | | 1 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 3 | | |
| 9 Essa | 10076 | 2426 | | | | 1 | | | | | | | | | | 1 | 1 | |
| 10 Orillia, Nord et Sud | 7170 | 928 | | 5 | 4 | 12 | 8 | | | 1 | | 4 | 4 | 1 | | 2 | 3 | |
| 11 Nottawasaga | 11150 | 1304 | | | | | | | | | | | | 2 | | 1 | 1 | |
| 12 Tiny | 4751 | 559 | | 9 | 1 | 2 | 1 | | | | | 1 | 1 | 1 | | 2 | 4 | |
| 13 Mulmur | 5620 | 642 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 Flos | 4442 | 608 | | | | 2 | | | | | | | | | | | 1 | |
| 15 Tossorontio | 3518 | 540 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 Tay | 2806 | 299 | | 4 | 1 | 1 | | | | | | 1 | 3 | | | | | |
| 17 Sunnidale | 3038 | 358 | | | | | | | | | | | | | | 1 | | |
| | 217812 | 51681 | | 41 | 7 | 128 | 26 | 4 | | 44 | 7 | 55 | 26 | 12 | 6 | 29 | 24 | |

des Propriétés cotisées. montant de l'évaluation, etc.

Appendice
(R.)
20 Janvier

| Magasins. | Étalons pour couvrir les jumens, pour luxe ou profit. | Chevaux de trois ans et plus. | Beufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes de deux à quatre ans. | Voitures de luxe convertes, à quatre roues. | Plaçtons ou autres voitures de luxe découvertes, à quatre roues. | Carrosses, Cigs ou autres voitures de luxe, à deux roues. | Wagons de luxe. | Distilleries. | Tanneries. | Évaluation.— | Montant des cotisations à deux deniers et demi. | Pour les Écoles Élémentaires. | Asile des Lunatiques, un huitième par louis. | Total des cotisations pour les fins générales de District et pour l'Asile des Lunatiques. | |
|-----------|---|-------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------------------------|---|--|---|-----------------|---------------|------------|--------------|---|-------------------------------|--|---|----------|
| £200 | £199 | £8 | £4 | £3 | £1 | £100 | £25 | £20 | £15 | | | £ | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| .. | 1 | 557 | 272 | 991 | 451 | .. | 1 | .. | 8 | 1 | 1 | 35727 | 372 3 1½ | 130 4 10 | 18 12 1½ | 390 15 3 | |
| .. | 5 | 451 | 305 | 885 | 482 | .. | 1 | .. | .. | 1 | 1 | 27823 | 289 16 5½ | 130 8 3 | 14 9 9 | 304 6 3 | |
| .. | .. | 101 | 310 | 455 | 259 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 14515 | 151 3 11½ | 52 18 4 | 7 11 2 | 158 15 1 | |
| .. | .. | 144 | 215 | 357 | 168 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 12520 | 130 8 4 | 39 2 6 | 6 10 5 | 136 18 9 | |
| .. | .. | 103 | 191 | 391 | 251 | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 11315 | 117 17 3½ | 61 5 9 | 5 17 10 | 123 15 1 | |
| 2 | 1 | 82 | 93 | 180 | 59 | .. | .. | .. | .. | 1 | 2 | 9024 | 94 0 0 | 28 4 0 | 4 14 0 | 98 14 0 | |
| .. | .. | 79 | 122 | 258 | 232 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 8487 | 88 8 1½ | 35 7 3 | 4 8 5 | 92 16 6½ | |
| .. | .. | 45 | 175 | 215 | 158 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7846 | 81 14 7 | 39 4 7 | 4 1 8 | 85 16 3½ | |
| .. | .. | 70 | 123 | 202 | 106 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 6520 | 67 18 4 | 23 15 5 | 3 7 11 | 71 6 3 | |
| 1 | .. | 48 | 65 | 108 | 55 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5409 | 56 6 10½ | 14 1 8 | 2 16 4 | 59 3 2 | |
| .. | .. | 23 | 133 | 170 | 86 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5406 | 56 6 3 | 11 5 3 | 2 16 3 | 59 2 6½ | |
| .. | .. | 26 | 63 | 68 | 43 | 1 | .. | .. | .. | .. | .. | 3785 | 39 8 6½ | 15 15 5 | 1 19 5 | 41 7 1½ | |
| .. | .. | 16 | 52 | 82 | 48 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2396 | 24 19 2 | 12 9 7 | 1 4 11 | 26 4 1 | |
| .. | .. | 14 | 39 | 55 | 36 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2222 | 23 2 11 | 6 18 10 | 1 3 1 | 24 6 0 | |
| .. | .. | 16 | 29 | 57 | 23 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1673 | 17 8 6½ | 12 3 11 | 0 17 5 | 18 5 11 | |
| .. | .. | 24 | 26 | 59 | 16 | 1 | .. | .. | .. | .. | .. | 1656 | 17 5 0 | 12 18 9 | 0 17 3 | 18 2 3 | |
| .. | .. | 4 | 44 | 55 | 38 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1467 | 15 5 7½ | 11 9 2½ | 0 15 3 | 16 0 10½ | |
| 3 | 7 | 1803 | 2257 | 4588 | 2516 | 2 | 2 | .. | 8 | 3 | 5 | £157791 | 1643 13 1½ | 637 13 6½ | 82 3 2½ | 1725 16 3 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | 637 13 6 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | Total..... | 2363 9 9 |

WM. B. M'VITY,
Greffier de la Paix, District de Simcoe.

Appendice (R.)
20 Janvier.

Appendice (R.)
20 Janvier.

No. 12.—Montant collectif des Propriétés imposables dans le DISTRICT DE GORE, pour l'année 1844, d'après les Rapports des Cotisations.

| NOMS DES TOWNSHIPS. | TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | BOUTIQUES. | | BÉTAIL. | | | | | VOITURES. | | | | Montant des Propriétés imposables. £ s. d. | |
|---------------------------|--------------------|---------|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------|---|----------------------|--|----------------------|--|----------------------------------|-----------------|------------------------|-----------|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------|--|---------------|
| | £1 | £1 | De bois équarri, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De bois équarri, deux étages. | Autres additionnels. | De brique ou de pierre, à deux étages et moins. | Autres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, deux étages. | Autres additionnels. | De farine, mûs par l'eau, une paire de meules. | Autres de meules additionnelles. | Moulins à scie. | Boutiques de marchand. | Magasins. | Étallons pour couvrir les jumens. | Chevaux de trois ans et plus. | Bœufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Jeune bétail de deux à quatre ans. | Voitures couvertes, à quatre roues. | Voitures découvertes, à quatre roues. | Chariots, Cigs etc., à deux roues. | Wagons de luxe. | | Distilleries. |
| Saltdale | 12623 | 11112 | 23 | 44 | 121 | 23 | 23 | 30 | 23 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 5 | 1 | 1 | 581 | 230 | 914 | 361 | 9 | 1 | 29 | 42311 | 0 | 0 | |
| Glanford | 11463 | 73124 | 14 | 9 | 44 | 9 | 4 | 6 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 318 | 123 | 525 | 332 | 7 | 1 | 11 | 26794 | 15 | 0 | |
| Nassagawaya | 17807 | 7314 | 3 | 3 | 7 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 157 | 311 | 581 | 315 | 6 | 2 | 61 | 30795 | 0 | 0 | |
| Flamborough Ouest | 14673 | 9551 | 7 | 15 | 253 | 15 | 4 | 88 | 59 | 4 | 11 | 4 | 11 | 7 | 14 | 3 | 3 | 433 | 176 | 708 | 276 | 6 | 2 | 51 | 51272 | 0 | 0 | |
| Bimbrook | 11120 | 6357 | 14 | 4 | 28 | 4 | 2 | 4 | 3 | 3 | 3 | 7 | 9 | 16 | 21 | 2 | 2 | 188 | 171 | 431 | 214 | 5 | 5 | 1 | 23219 | 10 | 0 | |
| Dumfries | 43126 | 49238 | 39 | 14 | 336 | 14 | 19 | 84 | 56 | 7 | 9 | 7 | 9 | 5 | 6 | 6 | 6 | 1451 | 1003 | 2523 | 1281 | 6 | 6 | 43 | 145581 | 0 | 0 | |
| Puslinch | 37513 | 13140 | 2 | 5 | 17 | 5 | 4 | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 11 | 11 | 11 | 11 | 463 | 540 | 1171 | 624 | 10 | 10 | 43 | 67188 | 10 | 0 | |
| Beverly | 35827 | 16333 | 25 | 9 | 203 | 40 | 10 | 2 | 4 | 5 | 5 | 3 | 3 | 17 | 6 | 3 | 3 | 685 | 243 | 1436 | 612 | 10 | 10 | 09 | 70740 | 0 | 0 | |
| Nelson | 25079 | 18351 | 14 | 1 | 132 | 10 | 1 | 2 | 4 | 5 | 4 | 4 | 3 | 11 | 9 | 3 | 3 | 555 | 516 | 1256 | 935 | 1 | 1 | 33 | 78101 | 0 | 0 | |
| Esquesing | 37725 | 19623 | 10 | 47 | 420 | 47 | 1 | 31 | 23 | 309 | 272 | 1 | 1 | 1 | 37 | 3 | 3 | 252 | 187 | 232 | 6 | 31 | 6 | 33 | 74177 | 0 | 0 | |
| Hamilton (Ville de) | 968 lots de ville. | 2333 | 14 | 1 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 15 | 1 | 1 | 103 | 187 | 275 | 135 | 1 | 1 | 36 | 5664 | 10 | 0 | |
| Onondaga | 41935 | 28180 | 20 | 20 | 306 | 75 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 | 1 | 23 | 15 | 3 | 3 | 985 | 660 | 1837 | 1024 | 25 | 25 | 21 | 109789 | 10 | 0 | |
| Tra'alagar | 6399 | 89934 | 27 | 2 | 152 | 23 | 1 | 23 | 31 | 52 | 1 | 1 | 1 | 6 | 3 | 1 | 1 | 4 | 2 | 71 | 567 | 167 | 21 | 21 | 21 | 31873 | 10 | 0 |
| Barfou | 23900 | 17951 | 37 | 21 | 224 | 21 | 1 | 14 | 11 | 35 | 13 | 2 | 2 | 6 | 3 | 1 | 1 | 798 | 157 | 1219 | 480 | 20 | 20 | 28 | 68212 | 0 | 0 | |
| Ancaster | 167874 | 8750 | 17 | 3 | 91 | 16 | 1 | 3 | 9 | 16 | 16 | 3 | 3 | 9 | 2 | 1 | 1 | 312 | 235 | 635 | 272 | 8 | 8 | 11 | 38393 | 10 | 0 | |
| Flamborough Est | 15763 | 42273 | 31 | 6 | 389 | 51 | 1 | 11 | 11 | 184 | 200 | 6 | 6 | 6 | 27 | 7 | 7 | 1101 | 741 | 1698 | 592 | 14 | 14 | 17 | 114437 | 10 | 0 | |
| Brantford | 3517444 | 2608424 | 297 | 59 | 2826 | 351 | 24 | 2 | 173 | 100 | 871 | 756 | 38 | 38 | 139 | 23 | 23 | 25 | 9053 | 6099 | 16577 | 8097 | 3 | 3 | 336 | 1041713 | 0 | 0 |

S. B. FREEMAN,
Greffier de la Paix, District de Gore

MONTANT collectif des taxes du DISTRICT DE GORE, pour l'année 1844, et les diverses taxes qui le composent.

| NOMS DES TOWNSHIPS. | Montant des propriétés imposables. | | | Taxe générale de District. | | | Taxe pour l'Asile des Lunatiques. | | | Taxe des Écoles. | | | Taxe des Chemins et Ponts. | | | TOTAL. | | |
|---------------------|------------------------------------|----|----|----------------------------|----|-----|-----------------------------------|----|-----|------------------|----|-----|----------------------------|----|-----|--------|----|-----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Saltfleet | 42341 | 0 | 0 | 176 | 8 | 5 | 16 | 3 | 1 | 130 | 5 | 8 | 43 | 17 | 4½ | 367 | 7 | 6½ |
| Glanford | 26794 | 15 | 0 | 111 | 13 | 10 | 9 | 4 | 7½ | 65 | 17 | 8 | 27 | 18 | 2½ | 214 | 13 | 4 |
| Nassagawaya | 30759 | 0 | 0 | 128 | 5 | 3 | 8 | 13 | 8 | 100 | 0 | 0 | 33 | 0 | 10 | 268 | 17 | 9 |
| Flamborough, Ouest | 54273 | 0 | 0 | 226 | 3 | 8 | 27 | 19 | 1½ | 123 | 7 | 4 | 56 | 5 | 3½ | 433 | 14 | 5 |
| Binbrook | 23279 | 10 | 0 | 96 | 19 | 11½ | 7 | 10 | 4½ | 50 | 17 | 6½ | 24 | 3 | 1½ | 179 | 10 | 11½ |
| Dumfries | 145584 | 0 | 0 | 606 | 12 | 0 | 57 | 18 | 10 | 333 | 13 | 0½ | 151 | 13 | 3 | 1148 | 16 | 0½ |
| Puslinch | 59805 | 0 | 0 | 249 | 3 | 10 | 15 | 11 | 8½ | 81 | 8 | 0½ | 63 | 6 | 0½ | 408 | 9 | 7½ |
| Beverley | 67488 | 10 | 0 | 281 | 4 | 0½ | 20 | 3 | 3 | 169 | 0 | 6 | 70 | 6 | 10½ | 540 | 14 | 8 |
| Nelson | 70740 | 0 | 0 | 294 | 15 | 0 | 26 | 8 | 5½ | 131 | 9 | 10½ | 73 | 13 | 11 | 526 | 7 | 3½ |
| Esquesing | 78101 | 0 | 0 | 325 | 8 | 5 | 25 | 5 | 8 | 185 | 17 | 5½ | 81 | 7 | 2½ | 617 | 18 | 9 |
| Hamilton (Ville de) | 74177 | 0 | 0 | 309 | 1 | 5 | 38 | 10 | 3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 347 | 11 | 8 |
| Trafalgar | 109759 | 10 | 0 | 457 | 9 | 1½ | 41 | 3 | 10½ | 249 | 0 | 7½ | 114 | 7 | 3½ | 863 | 0 | 11 |
| Onondaga | 5664 | 10 | 0 | 23 | 12 | 0½ | 2 | 19 | 4 | 37 | 9 | 3 | 5 | 18 | 1 | 69 | 18 | 7½ |
| Brantford | 114437 | 10 | 0 | 476 | 16 | 5½ | 53 | 3 | 6 | 417 | 9 | 6 | 119 | 4 | 1½ | 1066 | 13 | 7½ |
| Barton | 31873 | 10 | 0 | 132 | 16 | 1½ | 14 | 4 | 4 | 76 | 13 | 3½ | 33 | 4 | 10½ | 256 | 18 | 7½ |
| Ancaster | 68213 | 0 | 0 | 284 | 4 | 4 | 25 | 19 | 5 | 137 | 15 | 3 | 71 | 0 | 6 | 518 | 19 | 5 |
| Flamborough, Est | 38393 | 10 | 0 | 159 | 19 | 5 | 13 | 13 | 9½ | 83 | 3 | 11½ | 39 | 16 | 4 | 295 | 11 | 6 |
| | £1041713 | 0 | 0 | 4340 | 9 | 4 | 403 | 2 | 3½ | 2371 | 6 | 11 | 1007 | 8 | 3 | 8124 | 4 | 11 |

S. B. FREEMAN,
Greffer de la Paix, District de Gore.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N° 13.—Montant collectif des cotisations du

| Noms des Townships dans les Comtés de Lincoln et Haldimand. | TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | MOULINS. | | | Boutiques de marchand. | Magasins. | Étalons. | Chevaux de trois ans et plus. | Bœufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | |
|---|---------------|---------------|--------------------------------------|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|--|----------------------|---|----------------------|------------------------|-----------|------------|-------------------------------|------------------------------|----------------|----------------------|
| | Incultes. | Cultivables. | Lois de ville, Niagara et Queenston. | De bois équari sur deux faces, un étage. | Autres additionnels. | De charpente, moins de deux étages. | Autres additionnels. | De bois équari, deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, briques ou pierre, un étage. | Autres additionnels. | De charpente, briques ou pierre, deux étages. | Autres additionnels. | | | | | | | Une paire de meules. |
| Bertie | 20822 | 12498 | 112 | 2 | 111 | 19 | 6 | 3 | 19 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 634 | 155 | 1064 | |
| Caistor | 7102 | 2636 | 11 | 2 | 26 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 172 | 102 | 331 | |
| Clinton | 12773 | 10605 | 44 | 3 | 209 | 14 | 3 | 1 | 12 | 2 | 25 | 6 | 1 | 1 | 1 | 4 | 610 | 182 | 941 | |
| Crowland | 8550 | 6670 | 20 | 1 | 73 | 5 | 1 | 1 | 4 | 4 | 9 | 12 | 1 | 1 | 1 | 1 | 324 | 77 | 434 | |
| Gainsborough | 20400 | 8447 | 3 | 1 | 92 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 411 | 182 | 793 | |
| Grantham | 9516 | 11049 | 21 | 1 | 441 | 39 | 1 | 1 | 31 | 5 | 51 | 39 | 5 | 14 | 1 | 2 | 779 | 202 | 1043 | |
| Grimsbey | 18013 | 9745 | 18 | 1 | 195 | 31 | 1 | 1 | 3 | 2 | 23 | 31 | 5 | 12 | 1 | 1 | 592 | 215 | 933 | |
| Humberstone | 13884 | 6591 | 67 | 1 | 71 | 3 | 15 | 1 | 2 | 1 | 18 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 364 | 139 | 607 | |
| Louth | 9273 | 7312 | 20 | 1 | 97 | 5 | 2 | 1 | 12 | 1 | 25 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 401 | 139 | 709 | |
| Niagara (Ville de) | 371 | 657 | 408 | 7 | 280 | 60 | 1 | 1 | 5 | 7 | 108 | 163 | 1 | 1 | 1 | 1 | 190 | 159 | 789 | |
| Niagara (Township de) | 9768 | 10553 | 43 | 1 | 173 | 53 | 1 | 1 | 16 | 2 | 36 | 69 | 3 | 1 | 1 | 1 | 572 | 159 | 789 | |
| Pelham | 15172 | 11424 | 25 | 2 | 153 | 13 | 4 | 1 | 6 | 2 | 18 | 15 | 3 | 3 | 10 | 7 | 1 | 527 | 259 | 880 |
| Stamford | 10746 | 11303 | 6 | 1 | 362 | 75 | 1 | 1 | 21 | 4 | 71 | 89 | 3 | 1 | 1 | 11 | 3 | 637 | 71 | 912 |
| Thorold | 11711 | 11678 | 10 | 1 | 309 | 36 | 1 | 1 | 12 | 6 | 43 | 32 | 6 | 1 | 1 | 1 | 772 | 109 | 923 | |
| Wainfleet | 15953 | 6104 | 46 | 1 | 49 | 6 | 3 | 1 | 1 | 1 | 9 | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 338 | 206 | 566 | |
| Willoughby | 9350 | 5686 | 38 | 1 | 54 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 174 | 11 | 1 | 1 | 1 | 1 | 280 | 82 | 475 | |
| Total | 193714 | 133277 | 451 | 470 | 152701 | 363 | 38 | 3 | 134 | 32 | 1594 | 502 | 36 | 31 | 50 | 195 | 412 | 7603 | 2297 | 11588 |
| Cayuga | 11205 | 3666 | 28 | 1 | 26 | 7 | 1 | 1 | 2 | 1 | 6 | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 175 | 215 | 373 | |
| Canboro | 11928 | 3876 | 9 | 1 | 33 | 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 155 | 65 | 279 | |
| Dunn | 5378 | 1534 | 7 | 1 | 26 | 13 | 2 | 1 | 1 | 1 | 11 | 16 | 1 | 1 | 1 | 1 | 49 | 94 | 138 | |
| Moulton | 7259 | 1716 | 5 | 1 | 50 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 18 | 15 | 2 | 2 | 5 | 6 | 98 | 114 | 234 | |
| Oneida | 1814 | 1734 | 11 | 1 | 19 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 99 | 137 | 238 | |
| Rainham | 11370 | 5354 | 24 | 1 | 40 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 216 | 115 | 447 | |
| Sherbrooke | 1973 | 1474 | 15 | 1 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 64 | 40 | 119 | |
| Seneca | 3119 | 3063 | 10 | 1 | 76 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 30 | 32 | 4 | 5 | 11 | 7 | 1 | 179 | 195 | 341 |
| Walpole | 17526 | 5637 | 10 | 1 | 54 | 3 | 4 | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 1 | 5 | 1 | 1 | 231 | 232 | 458 | |
| Total | 71575 | 28056 | 119 | 1 | 331 | 45 | 8 | 1 | 8 | 4 | 73 | 78 | 10 | 8 | 33 | 23 | 5 | 4266 | 1207 | 2632 |
| Grand total | 265289 | 161334 | 451 | 589 | 163032 | 408 | 46 | 4 | 142 | 36 | 532 | 580 | 46 | 39 | 83 | 218 | 5 | 168869 | 3504 | 14220 |

Outre ce qui précède, des Rôles supplémentaires ont été émis à chaque

| | £ | s. | d. |
|---------------------------------------|------|----|----|
| Stamford, École de District N° 3. | 15 | 0 | 0 |
| Do. do. " 4. | 137 | 10 | 0 |
| Niagara, do. " 4. | 125 | 0 | 0 |
| Do. do. 1 et 2. | 46 | 5 | 0 |
| Do. Dissident Catholique Romain. | 40 | 0 | 0 |
| Humberstone, Ecole de District, N° 2. | 35 | 0 | 0 |
| Bertie, do. " 2. | 50 | 0 | 0 |
| <i>Porté en l'autre part</i> | £448 | 15 | 0 |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.
NIAGARA, Décembre, 1844.

DISTRICT DE NIAGARA, pour l'année 1844.

Appendice (R.)
20 Janvier.

| Bêtes à cornes, de deux à quatre ans. | | Voitures couvertes, à quatre roues. | | Pluçons, à quatre roues. | | Charrions ou gigs, à deux roues. | | Wagons de fixe. | | Montant des Cotisations. | Taxe d'un demi denier par louis. | Taxe pour l'Asile des Lunatiques. | Taxe pour la dette du District. | Taxe pour les Ecoles, en vertu d'un règlement, chap. 29, promulgué, en Juillet, 1844. | Taxe sur les terres incultes, en vertu d'un règlement, chap. 9, promulgué en Septembre, 1844. | Taxe pour bâtir des maisons d'école, en vertu d'un règlement. | Montant total à être prélevé pour le District. | | | |
|---------------------------------------|----|-------------------------------------|---------|--------------------------|----|----------------------------------|----|-----------------|-------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---|---|---|--|------|--------|--------|
| £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | | |
| 423 | 1 | 0 | 36066 | 2 | 4 | 225 | 8 | 2 | 18 11 | 11 1/2 | 37 | 3 | 11 1/2 | 131 | 3 | 7 | 474 | 18 | 10 1/2 | |
| 126 | 0 | 0 | 9071 | 7 | 0 | 56 | 13 | 10 | 4 | 13 | 11 1/2 | 9 | 7 | 11 1/2 | 42 | 8 | 0 | 122 | 1 | 3 1/2 |
| 443 | 1 | 20 | 37352 | 7 | 0 | 233 | 9 | 0 1/2 | 19 | 8 | 7 1/2 | 38 | 17 | 3 | 107 | 15 | 0 1/2 | 413 | 5 | 3 |
| 243 | 0 | 0 | 18846 | 18 | 6 | 117 | 15 | 9 | 9 | 14 | 1 | 19 | 8 | 2 | 58 | 4 | 6 1/2 | 229 | 17 | 2 1/2 |
| 279 | 0 | 0 | 24207 | 3 | 0 | 151 | 6 | 1 | 12 | 9 | 11 | 24 | 19 | 10 | 87 | 18 | 0 1/2 | 297 | 17 | 8 |
| 311 | 1 | 18 | 57605 | 17 | 6 | 360 | 0 | 9 | 29 | 18 | 10 1/2 | 59 | 17 | 8 1/2 | 179 | 10 | 9 | 639 | 4 | 10 1/2 |
| 377 | 0 | 0 | 35489 | 15 | 0 | 221 | 16 | 1 1/2 | 18 | 16 | 8 | 37 | 13 | 4 | 109 | 4 | 4 1/2 | 405 | 7 | 10 1/2 |
| 277 | 0 | 2 | 23704 | 13 | 0 | 143 | 3 | 1 1/2 | 12 | 5 | 9 | 24 | 11 | 6 | 77 | 6 | 9 1/2 | 283 | 14 | 1 1/2 |
| 189 | 0 | 0 | 22464 | 12 | 0 | 140 | 8 | 2 | 11 | 13 | 1 1/2 | 23 | 6 | 3 1/2 | 69 | 10 | 2 1/2 | 254 | 15 | 2 1/2 |
| 8 | 1 | 11 | 49969 | 4 | 0 | 312 | 6 | 0 1/2 | 25 | 19 | 11 | 51 | 19 | 10 | 130 | 10 | 3 1/2 | 521 | 3 | 6 1/2 |
| 300 | 0 | 7 | 36172 | 14 | 0 | 226 | 1 | 4 | 18 | 13 | 0 1/2 | 37 | 6 | 0 1/2 | 94 | 4 | 2 | 386 | 14 | 6 1/2 |
| 399 | 0 | 1 | 34060 | 7 | 0 | 212 | 17 | 5 1/2 | 17 | 11 | 10 1/2 | 35 | 3 | 9 1/2 | 88 | 7 | 10 1/2 | 370 | 2 | 2 1/2 |
| 202 | 3 | 24 | 46071 | 3 | 0 | 287 | 14 | 10 | 23 | 17 | 2 | 47 | 14 | 4 | 130 | 3 | 2 | 500 | 19 | 10 1/2 |
| 296 | 0 | 3 | 49699 | 16 | 0 | 310 | 12 | 4 1/2 | 25 | 15 | 7 | 51 | 11 | 2 | 108 | 9 | 11 | 508 | 13 | 4 1/2 |
| 290 | 0 | 1 | 19890 | 9 | 0 | 124 | 6 | 2 1/2 | 10 | 5 | 10 | 20 | 11 | 8 | 71 | 17 | 10 1/2 | 245 | 0 | 6 1/2 |
| 151 | 0 | 0 | 17069 | 7 | 0 | 106 | 13 | 7 1/2 | 8 | 16 | 10 | 17 | 13 | 8 | 62 | 0 | 7 | 287 | 5 | 3 1/2 |
| 4319 | 8 | 88 | £517731 | 15 | 4 | 3235 | 12 | 10 1/2 | 268 | 13 | 3 | 537 | 6 | 6 | 1548 | 15 | 3 | 5941 | 1 | 8 1/2 |
| 146 | 0 | 0 | 13872 | 0 | 0 | 86 | 14 | 0 1/2 | 7 | 2 | 7 1/2 | 14 | 5 | 2 1/2 | 50 | 16 | 8 | 184 | 6 | 6 1/2 |
| 108 | 1 | 1 | 11430 | 12 | 0 | 71 | 8 | 8 1/2 | 5 | 18 | 3 1/2 | 11 | 16 | 6 1/2 | 35 | 9 | 8 1/2 | 150 | 4 | 11 1/2 |
| 49 | 0 | 1 | 6380 | 12 | 0 | 39 | 17 | 6 1/2 | 3 | 5 | 9 1/2 | 6 | 11 | 6 1/2 | 23 | 4 | 9 1/2 | 83 | 11 | 10 1/2 |
| 92 | 0 | 1 | 10915 | 13 | 0 | 68 | 4 | 4 | 5 | 12 | 7 | 11 | 5 | 2 | 45 | 9 | 5 | 215 | 17 | 6 |
| 75 | 0 | 0 | 5716 | 12 | 0 | 35 | 14 | 7 1/2 | 2 | 18 | 9 1/2 | 5 | 17 | 7 | 38 | 12 | 4 1/2 | 86 | 18 | 11 1/2 |
| 259 | 0 | 3 | 13838 | 0 | 0 | 86 | 9 | 8 1/2 | 7 | 3 | 4 1/2 | 14 | 6 | 8 1/2 | 50 | 7 | 9 | 182 | 1 | 4 1/2 |
| 58 | 0 | 0 | 3841 | 14 | 0 | 24 | 0 | 1 1/2 | 1 | 19 | 7 1/2 | 3 | 19 | 2 1/2 | 13 | 17 | 4 1/2 | 55 | 16 | 10 1/2 |
| 24 | 1 | 1 | 16316 | 12 | 0 | 101 | 19 | 6 1/2 | 8 | 7 | 7 1/2 | 16 | 15 | 2 1/2 | 50 | 19 | 9 1/2 | 184 | 12 | 1 1/2 |
| 168 | 0 | 0 | 17041 | 11 | 0 | 106 | 10 | 1 1/2 | 8 | 16 | 0 1/2 | 17 | 12 | 0 1/2 | 62 | 1 | 7 1/2 | 241 | 1 | 7 1/2 |
| 979 | 1 | 3 | £99353 | 6 | 0 | 620 | 19 | 8 1/2 | 51 | 4 | 7 1/2 | 102 | 9 | 2 1/2 | 370 | 19 | 5 1/2 | 1384 | 11 | 9 1/2 |
| 5298 | 9 | 91 | £617085 | 1 | 4 | 3856 | 12 | 7 1/2 | 319 | 17 | 10 1/2 | 639 | 15 | 8 1/2 | 1919 | 14 | 8 1/2 | 7325 | 13 | 6 1/2 |

pour les sommes en regard des places indiquées, non compris les Collecteurs, Commissaires, et les frais de perception.

| | | | | | | | | |
|--------------------------|-----------------------------------|------|------|-------------------------|------|-----|----|---|
| | | | | | £ | s. | d. | |
| | | | | Montant de l'autre part | | 448 | 15 | 0 |
| Clinton et Gainsborough, | École de l'Union, District N° 10. | | | | 32 | 10 | 0 | |
| Thorold et Pelham. | do. | | | | 75 | 0 | 0 | |
| Do. | do. | | | | 45 | 12 | 6 | |
| Willoughby, | do. | | | | 20 | 0 | 0 | |
| Do. | do. | | | | 30 | 0 | 0 | |
| | Total | | | | £651 | 17 | 6 | |

CHARLES RICHARDSON,
Greffier de la Paix, District de Niagara,

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N° 14.—MONTANT collectif des cotisations sur les propriétés imposables

| TOWNSHIPS. | TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | BOUTIQUES. | | DÉTAIL. | | | | | | | | |
|---------------|--------------------------|----------------------------|--|------|----------------------|------|-------------------------------------|------|----------------------|------|--|------|----------------------|------|---|----------------------------------|------|-----------------|------------------------|-----------|----------------------------------|--|-------------------------------|--|------------------------------|--|
| | Nombre d'acres incultes. | Nombre d'acres en culture. | De bois équarri, moins de deux étages. | | Autres additionnels. | | De charpente, moins de deux étages. | | Autres additionnels. | | De brique ou pierre, moins de deux étages. | | Autres additionnels. | | Moulins à farine, mûs par l'eau, une paire de meules. | Paires de meules additionnelles. | | Moulins à scie. | Boutiques de marchand. | Magasins. | Etalons pour couvrir les jumens. | | Chevaux de trois ans et plus. | | Bœufs de quatre ans et plus. | |
| | 4s. | 20s. | £20 | £4 | £35 | £5 | £30 | £8 | £40 | £10 | £60 | £10 | £150 | £50 | £100 | £200 | £200 | £199 | £8 | £4 | | | | | | |
| Guelph | 24473 | 12840 | 7 | 3 | 84 | 14 | 1 | 4 | 6 | 1 | 114 | 111 | 3 | 2 | 2 | 15 | | 3 | 423 | 625 | | | | | | |
| Waterloo | 52797 | 30028 | 09 | 2 | 189 | 1 | 63 | 3 | 7 | | 180 | 26 | 8 | 17 | 20 | 12 | | 6 | 1018 | 868 | | | | | | |
| Wilmot | 36153 | 15310 | 22 | | 32 | | 27 | | 2 | | 11 | | 2 | 2 | 9 | 5 | | 2 | 389 | 659 | | | | | | |
| Woolwich | 23227 | 9100 | 14 | | 6 | | 17 | | | | 14 | | 1 | 1 | 2 | | | | | 231 | 329 | | | | | |
| Queen's Bush | 50 | 1280 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | 15 | 107 | | | | | |
| Nichol | 15090 | 5392 | | | 27 | 11 | | | 2 | 6 | 1 | | 2 | 1 | 4 | 4 | | 1 | 126 | 305 | | | | | | |
| Erin.... | 24502 | 7945 | | | 33 | 1 | | | 1 | | 1 | | 1 | 2 | 2 | 4 | | 1 | 233 | 396 | | | | | | |
| Eramosa | 21416 | 7285 | 3 | | 26 | 5 | | | 6 | 4 | 4 | 3 | 1 | | 6 | | | | | 198 | 351 | | | | | |
| Garafraxa | 10257 | 1298 | 1 | | | | | | 2 | 4 | | | 1 | | 2 | | | | | 19 | 129 | | | | | |
| Amaranth | 2102 | 313 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | 20 | 16 | | | | | |
| Total | 210067 | 90791 | 118 | 5 | 397 | 32 | 108 | 7 | 26 | 15 | 325 | 140 | 19 | 25 | 47 | 40 | | 13 | 2672 | 3785 | | | | | | |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
GUELPH, 21 Octobre, 1844.

de divers Townships dans le DISTRICT de WELLINGTON, pour l'année 1844

| DÉTAIL. | | VOITURES. | | | | | MONTANT DES COTISATIONS. | | | | | | | | | |
|----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|---------------|------------------------------------|--|---|---|---|---------|---------|--|---|---------|
| Vaches à lait. | Jeune bétail, de deux à quatre ans. | Voitures couvertes, à quatre roues. | Voitures découvertes, à quatre roues. | Chariots, gigs, etc., à deux roues. | Wagons de luxe. | Distilleries. | Montant des propriétés imposables. | Fins judiciaires, un denier par louis. | Taxe pour l'Asile, d'un huitième de denier par louis. | Taxe sur les terres incultes, quatre cinquièmes de denier par acre. | Sur toutes les propriétés imposables autres que les terres, le fonds des Ecoles pour participer à l'allocation du Gouvernement. | | | Construction et réparation des ponts et chemins. | Construction et réparation des maisons d'école. | TOTAL. |
| | | | | | | | | | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | | |
| £3 | £1 | £100 | £25 | £20 | £15 | 5s. | £ | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| 943 | 582 | .. | 8 | .. | 5 | 1 | 43079 | 179 9 11 | 22 8 9 | 81 11 7 | 200 0 0 | 126 4 4 | 11 0 0 | 620 14 7 | | |
| 2172 | 1509 | .. | 1 | 2 | 69 | 6 | 90357 | 376 9 9 | 47 1 3 | 175 19 10 | 240 0 0 | 299 2 6 | 124 0 0 | 1262 13 4 | | |
| 1118 | 674 | .. | .. | .. | 3 | 2 | 38308 | 159 12 4 | 19 19 0 | 120 10 3 | 105 0 0 | 39 18 6 | .. | 435 0 1 | | |
| 680 | 433 | .. | .. | .. | 4 | .. | 21703 | 90 8 6 | 11 6 1 | 77 8 6 | 70 0 0 | 28 0 0 | 19 0 0 | 296 3 1 | | |
| 152 | 87 | .. | .. | .. | .. | .. | 2401 | 10 0 1 | 1 5 0 | 0 3 4 | .. | .. | .. | 11 8 5 | | |
| 462 | 318 | .. | .. | .. | .. | 1 | 16369 | 68 4 1 | 8 10 6 | 50 6 0 | 56 0 0 | 84 0 0 | 6 0 0 | 273 0 7 | | |
| 662 | 440 | .. | .. | .. | .. | .. | 21425 | 89 5 6 | 11 3 2 | 81 13 6 | 70 0 0 | .. | 23 0 0 | 274 2 2 | | |
| 588 | 354 | .. | .. | .. | 1 | .. | 18973 | 79 1 1 | 9 17 6 | 71 7 9 | 55 0 0 | .. | .. | 215 6 4 | | |
| 163 | 103 | .. | .. | .. | .. | .. | 5050 | 21 0 10 | 2 13 0 | 34 3 10 | .. | .. | .. | 57 17 8 | | |
| 35 | 15 | .. | .. | .. | .. | .. | 1098 | 4 11 6 | 0 11 5 | 7 0 2 | .. | .. | .. | 12 3 1 | | |
| 6975 | 4515 | .. | 9 | 2 | 81 | 10 | £258763 | 1078 3 7 | 134 15 8 | 700 4 9 | 796 0 0 | 567 5 4 | 182 0 0 | 3458 9 4 | | |

THOMAS SAUNDERS,
Greffier de la Paix.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

No. 15.—DISTRICT

| NOMS DES TOWNSHIPS. | TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOULINS. | | | | | | | | | | |
|---------------------------|-----------|-------------|---|--|---|--|--|---|---|------------------|-----------|------------------------|---|-------------------------------|--------|----------------|---|------|------|---|--|--|--|
| | Incultes. | En culture. | De pieces équarries sur deux faces, un étage. Autres additionnels. | De pieces équarries sur deux faces, deux étages. Autres additionnels. | De charpente, un étage. Autres additionnels. | De charpente, deux étages. Autres additionnels. | De pierre ou de brique, deux étages. Autres additionnels. | De pierre ou de brique, un étage. Autres additionnels. | Moulins à farine mûs par l'eau, une seule paire de meules. Paire de meules additionnelles. | Moulins à scies. | Magasins. | Boutiques de marchand. | Étalois pour couvrir les jumens pour lucre ou profit. | Chevaux de trois ans et plus. | Beufs. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes de deux à quatre ans. Quakers, Ménonistes et Tunkers. | | | | | | |
| Norwich .. | 34220½ | 14243½ | 7 | 154 | 4 | 9 | 6 | 1 | 4 | 2 | 7 | 7 | 3 | 615 | 544 | 1414 | 780 | | | | | | |
| Oxford Est | 16100 | 5836¾ | | 75 | 5 | 18 | 11 | 2 | 1 | 1 | 3 | 5 | 1 | 189 | 253 | 497 | 320 | | | | | | |
| Oxford Ouest | 12935 | 4610½ | 5 | 105 | 17 | 36 | 39 | 4 | 8 | 3 | 3 | 10 | 10 | 2 | 305 | 192 | 550 | 273 | | | | | |
| Oxford Nord | 7257 | 1950½ | | 18 | 2 | 3 | 7 | | | | 1 | | | 73 | 107 | 217 | 79 | | | | | | |
| Bleinham .. | 25103 | 10882¾ | 9 | 95 | 3 | 9 | 6 | | 1 | 1 | 14 | 1 | | 338 | 501 | 851 | 331 | | | | | | |
| Burford .. | 25572¼ | 13683½ | 5 | 148 | 14 | 24 | 11 | | 1 | | 9 | 2 | 1 | 479 | 391 | 876 | 330 | | | | | | |
| Nissouri .. | 23866½ | 5918½ | 2 | 16 | 2 | 1 | | 1 | 2 | | 2 | | | 234 | 322 | 611 | 404 | | | | | | |
| Dereham .. | 19117½ | 3951 | 1 | 22 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 183 | 254 | 560 | 303 | 3 | | | | | |
| Oakland .. | 3332 | 5850½ | | 58 | 6 | 6 | 3 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 | | 195 | 74 | 265 | 134 | | | | | | |
| Zorra .. | 49593½ | 10627 | | 73 | 9 | 5 | 3 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 | 3 | 418 | 617 | 1172 | 884 | | | | | | |
| Blandford .. | 10456 | 2653½ | 2 | 33 | 28 | 13 | 45 | | | | | 2 | 1 | 114 | 98 | 205 | 106 | | | | | | |
| Woodstock .. | 27 | 43 | | 18 | | 7 | 6 | | | | | 1 | | 17 | 4 | 30 | | | | | | | |
| | 227580½ | 80250¾ | 31 | 815 | 91 | 133 | 139 | 15 | 12 | 15 | 10 | 53 | 1 | 32 | 12 | 3160 | 3357 | 7248 | 3944 | 3 | | | |

Extrait fidèle et correct des propriétés imposables dans le District de Brock, pris des livres des cotisations pour la dite année.

Daté le 26 Novembre, 1844.

DE BROCK, 1844.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

| Phaçons ou autres voitures découvertes, de luxe seulement, à quatre roues. | | Chariots, Gigs ou autres voitures à deux roues, de luxe seulement. | | Wagons de luxe. | | Distilleries. | | Taxe d'un denier toutes les propriétés sur toutes les terres, en vertu d'un règlement du Conseil Municipal. | | Taxe d'un louis sur toutes les propriétés (les terres exceptées,) pour l'ad-ministra-tion de la justice, par ordre des Juges en Sessions. | | Un huitième de denier par louis sur toutes les propriétés, pour l'érection d'un Asile pour les Lunatiques, en vertu de la 2 ^e Victoria chap. 11. | | Taxe d'un cinquième de denier par louis, pour l'a-chèvement de la Prison et du Palais de Justice à Wood-stock. | | Taxe sur les Distilleries, en vertu de la 3 ^e Victoria chap. 10 ^e Section 10. | | Menonistes, Quakers et Tunkers, en vertu des 4 ^e et 5 ^e Victoria, chap 1. | | Taxes pour bâtir des maisons d'école dans les divisions N ^o 5. 6. 7. et 8. dans le Township de Oxford Est. | | Total à être prélevé pour l'année 1844. | | | | | | |
|--|-----|--|---------|-----------------|---|---------------|----|---|-----|---|-----|---|----|--|-----|---|-----|---|----|---|-----|---|-----|-----|----|------|---|----|
| .. | .. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | £ | s. | £ | s. | d. | | | | | |
| .. | 110 | 1 | 42962 | 10 | 0 | 252 | 8 | 5½ | 91 | 3 | 122 | 16 | 7½ | 35 | 18 | 8 | 0 | 5 | .. | .. | .. | .. | 402 | 11 | 9½ | | | |
| .. | 1 | 1 | 19050 | 15 | 0 | 114 | 5 | 1 | 41 | 12 | 10 | 10 | 1 | 9½ | 15 | 19 | 1½ | 0 | 5 | .. | 176 | 11 | .. | 358 | 14 | 10 | | |
| 23 | .. | 3 | 25396 | 4 | 0 | 100 | 15 | 4½ | 67 | 17 | 11 | 13 | 7 | 11 | 21 | 4 | 2½ | 0 | 5 | .. | .. | .. | .. | 203 | 10 | 5 | | |
| ... | 1 | .. | 6148 | 18 | 0 | 47 | 19 | 1½ | 11 | 8 | 11 | 3 | 5 | 6 | 5 | 2 | 11½ | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 67 | 16 | 5½ | | |
| 1 | 2 | 1 | 20615 | 7 | 0 | 186 | 18 | 6 | 57 | 19 | 3 | 16 | 17 | 2½ | 25 | 1 | 4½ | 0 | 5 | .. | .. | .. | .. | 287 | 1 | 4½ | | |
| 5 | .. | 2 | 35856 | 6 | 0 | 204 | 9 | 2½ | 71 | 1 | 6 | 20 | 0 | 0 | 29 | 19 | 2½ | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 325 | 9 | 10½ | | |
| ... | .. | 1 | 17298 | 16 | 0 | 156 | 3 | 2½ | 28 | 8 | 4 | 9 | 11 | 5½ | 14 | 13 | 10½ | 0 | 5 | .. | .. | .. | .. | 209 | 1 | 10½ | | |
| 1 | ... | .. | 14243 | 10 | 0 | 120 | 3 | 8½ | 26 | 18 | 6 | 7 | 12 | 5 | 11 | 17 | 5½ | .. | 1 | 10 | .. | .. | .. | 168 | 2 | 1½ | | |
| ... | 8 | .. | 12831 | 18 | 0 | 47 | 16 | 6½ | 26 | 6 | 3 | 6 | 15 | 2 | 10 | 14 | 7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 91 | 12 | 6½ | | |
| ... | 1 | 1 | 35120 | 4 | 0 | 313 | 13 | 0½ | 60 | 14 | 6 | 18 | 14 | 9½ | 29 | 8 | 2½ | 0 | 5 | .. | .. | .. | .. | 422 | 15 | 6½ | | |
| 4 | 2 | 10 | 10224 | 3 | 2 | 68 | 5 | 11½ | 22 | 19 | 6 | 5 | 8 | 10½ | 8 | 11 | 7½ | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 105 | 5 | 11½ | | |
| ... | ... | .. | 1601 | 18 | 0 | 0 | 7 | 11½ | 6 | 9 | 4 | 0 | 16 | 10½ | 1 | 6 | 3½ | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 9 | 0 | 5½ | | |
| 34 | 637 | 6 | £250350 | 9 | 8 | 1613 | 6 | 1 | 512 | 19 | 11 | 135 | 8 | 7½ | 209 | 17 | 7½ | 1 | 10 | 1 | 10 | 1 | 10 | 176 | 11 | 2051 | 3 | 2½ |

Listes pour l'année 1844, tels que déposées dans mon Bureau par les différens Cotiseurs du dit District,

W. LAPENOTIÈRE,
Greffier de la Paix pour le District de Brock.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N° 16.—MONTANT collectif des cotisations pour les Townships

| NOMS DES TOWNSHIPS. | TERRES. | | | | MOULINS. | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|-----------|-------------|---|--|--|---|--|---|--|-----------------|---------------|-----------|-------------------------|--------|--|--|
| | Incultes. | En culture. | Maisons de pièces équarries, à un étage. Aires additionnels. | Maisons de pièces équarries, à deux étages. Aires additionnels. | Maisons de charpente, à un étage. Aires additionnels. | Maisons de charpente, à deux étages. Aires additionnels. | Maisons de brique ou de pierre, à un étage. Aires additionnels. | Maisons de brique ou de pierre, à deux étages. Aires additionnels. | Moulins à farine, mûs par l'eau, avec une paire de meules. Paires de meules additionnelles. | Moulins à scie. | Distilleries. | Magasins. | Boutiques de marchands. | États. | | |
| Middleton | 11273 | 1976½ | 1 | 24 | 2 | 3 | 4 | 7 | | | | | | | | |
| Houghton | 8027 | 1803 | | 26 | 1 | | | 6 | | | | | | | | |
| Walsingham | 13313 | 5322 | 2 | 106 | 12 | 1 | | 2 | 1 | 6 | | 2 | | | | |
| Charlotteville | 21518 | 9546½ | 7 | 189 | 43 | 9 | 15 | 2 | 2 | 3 | 1 | 7 | 2 | 3 | | |
| Woodhouse | 17994½ | 10232½ | 3 | 299 | 25 | 40 | 29 | 1 | 2 | 3 | 4 | 3 | 3 | 11 | | |
| Windham | 20314 | 11396 | 6 | 131 | 8 | 4 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | | |
| Townsend | 31248½ | 16623 | 3 | 236 | 9 | 5 | 11 | 4 | 1 | | | 1 | 1 | 11 | | |
| Total | 123687½ | 56899½ | 19 | 1011 | 88 | 73 | 61 | 8 | 7 | 4 | 6 | 10 | 7 | 50 | | |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
SIMCOE, District de Talbot.

qui composent le DISTRICT de TALBOT, pour l'année 1844.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

| Chevaux de trois ans et plus. | Bœufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait. | Bêtes à cornes de deux à quatre ans. | Voitures couvertes, à quatre roues. | Chariots, Gigs, à deux roues. | Wagons de luxe. | Montant de l'évaluation des propriétés. | Montant des taxes. | Montant des taxes d'un denier et un quart par louis, pour les fins du District. | Montant des taxes de trois quarts de denier par louis, pour les Ecoles élémentaires. | Montant des taxes d'un huitième de denier par louis, pour l'Asile des Lunatiques de la Province. |
|-------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------|---|--------------------|---|--|--|
| | | | | | | | Courant. | Courant. | Courant. | Courant. | Courant. |
| | | | | | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| 110 | 115 | 209 | 119 | | | | 7673 19 0 | 67 17 6½ | 39 18 6½ | 23 19 1¾ | 3 19 10¼ |
| 97 | 97 | 201 | 87 | | | | 6491 2 0 | 57 5 9¾ | 33 14 0¼ | 20 4 4¾ | 3 17 4¾ |
| 267 | 141 | 489 | 177 | 4.. 3 | | | 18412 6 0 | 163 0 4½ | 97 17 10½ | 57 10 8¾ | 9 11 9½ |
| 481 | 251 | 760 | 287 | 2 224 | | | 36777 18 6 | 325 12 4¾ | 191 10 9¾ | 114 18 6 19 3 1 | |
| 545 | 232 | 744 | 269 | 1.. 42 | | | 41864 8 0 | 370 12 8½ | 218 0 4¾ | 130 16 2¾ | 21 16 0½ |
| 401 | 324 | 694 | 268 | ... 5 | | | 28203 1 8 | 249 15 10¼ | 146 18 8¾ | 88 3 2¾ | 14 13 10½ |
| 619 | 483 | 1089 | 442 | ... 23 | | | 46210 19 4 | 409 3 11½ | 240 14 1¼ | 144 8 5½ | 24 1 4¾ |
| 2520 | 1643 | 4186 | 1649 | 7 297 | | | £185633 14 6 | 1643 8 7½ | 966 14 5¾ | 580 0 8½ | 96 13 5¼ |

Certifié par

WM. M. WILSON,
Greffier de la Paix, District de Talbot.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

No. 17.—Montant collectif de toutes les cotisations imposées et contenues

| NOMS DES TOWNSHIPS. | ACRES DE TERRES. | | MAISONS. | | | | | | | | | | MOU- LINS. | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|------------------------|-------------|--|---|---------------------------|----------------------|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|--|------------------|---------------|-------------------------|--|-------------------------------|------------------------------|---------------|---------------------------------------|---|--|--|-----------------|---------------|--------------------------------|
| | Incultes. | En culture. | De bois équarris sur les deux faces, à un étage. Autres additionnels. | De bois équarris sur les deux faces, à deux étages. Autres additionnels. | De charpente, à un étage. | Autres additionnels. | De charpente, brique ou pierre, à deux étages. | Autres additionnels. | De brique ou de pierre, à un étage. | Autres additionnels. | Moulins à farine, mis par l'eau, avec une seule paire de meules. Paires additionnelles de meules. | Moulins à scies. | Magasin. | Boutiques de Marchands. | Etabliss pour couvrir les juments, pour luere ou profit. | Chevaux de trois ans et plus. | Beufs de quatre ans et plus. | Vaches à lait | Bêtes à cornes, de deux à quatre ans. | Voitures de luxe couvertes, à quatre roues. | Chariots, gigs ou autres voitures de luxe, à deux roues. | Pièces ou autres voitures découvertes de luxe, à quatre roues. | Wagons de luxe. | Distilleries. | Quakers, Menoniens et Tankers. |
| Westminster .. | 399 1/4 | 16751 | 23 | 175 | 23 | 18 | 20 | 6 | 1 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 518 | 613 | 1239 | 486 | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 | 2 | |
| Malahide .. | 3191 1/4 | 11806 1/2 | 1 | 168 | 9 | 2 | 1 | 3 | 1 | 17 | 1 | 6 | 1 | 566 | 485 | 1066 | 516 | 2 | 4 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| London .. | 6847 1/2 | 19210 | 32 | 115 | 11 | 10 | 2 | 6 | 3 | 3 | 2 | 6 | 3 | 811 | 589 | 1733 | 779 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| Delaware .. | 8277 1/2 | 17364 | 53 | 5 | 10 | 6 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 79 | 110 | 196 | 86 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | |
| Aldborough .. | 12074 | 3519 | 12 | 2 | 4 | 10 | 2 | 2 | 2 | 4 | 1 | 1 | 99 | 199 | 230 | 215 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Dunwich .. | 25370 | 3193 1/2 | 3 | 43 | 2 | 4 | 10 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 118 | 266 | 316 | 237 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Southwold .. | 35959 | 15394 1/2 | 23 | 5 | 2 | 2 | 1 | 3 | 4 | 5 | 547 | 553 | 1301 | 498 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Adélaïde .. | 28247 | 4025 | 2 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | 109 | 349 | 357 | 377 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Lobo .. | 28622 | 4671 1/2 | 6 | 29 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 6 | 1 | 226 | 353 | 636 | 323 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Mosa .. | 20144 1/2 | 5099 1/2 | 13 | 22 | 9 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 163 | 311 | 504 | 259 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Dorchester Nord | 11511 1/2 | 4326 1/2 | 1 | 41 | 4 | 4 | 9 | 1 | 1 | 7 | 1 | 157 | 306 | 496 | 160 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Dorchester Sud | 7407 | 1093 1/2 | 1 | 16 | 2 | 2 | 2 | 3 | 49 | 97 | 171 | 72 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Ekfrid .. | 26417 | 3655 | 9 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 121 | 333 | 417 | 336 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Yarmouth .. | 48408 | 223504 | 4 | 315 | 49 | 54 | 32 | 5 | 5 | 10 | 5 | 15 | 1 | 830 | 790 | 1750 | 857 | 1 | 13 | 24 | 2 | 19 | 2 | 19 | |
| Bayham .. | 32285 | 7907 | 2 | 192 | 12 | 11 | 6 | 1 | 3 | 1 | 25 | 1 | 8 | 1 | 419 | 405 | 828 | 498 | 1 | 3 | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| Carradoc .. | 24334 | 5065 | 9 | 22 | 11 | 2 | 4 | 1 | 1 | 115 | 322 | 453 | 219 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Ville de London .. | 452238 | 130329 1/2 | 97 | 1857 | 162 | 264 | 187 | 22 | 4 | 35 | 17 | 93 | 12 | 73 | 16 | 5123 | 6096 | 12102 | 6036 | 4 | 23 | 10 | 53 | 11 | 22 |

Dans les diverses Listes des Percepteurs des Townships du DISTRICT de LONDON, pour l'année 1844.

Appendice (R.)

20 Janvier.

| Montant de l'évaluation des propriétés cotisées, 59 George III., chap. 7. | Taxe d'un denier par louis, imposée par un règlement du Conseil de District, pour les fins générales du District de London, et pour l'administration de la Justice. | Montant de la Taxe imposée par un règlement du Conseil Municipal, les quatre cinquièmes d'un denier par acre, sur les terres incultes. | Taxe imposée par la 4e et 5e Victoria, chap. 2, sur tous les Quakers, Méthodistes ou Tunkers qui demandent à être exemptés du devoir de Miliciens. | Taxe imposée par la 3e Victoria, chap. 9, de cinq chelins sur chaque Distillerie. | Montant ajouté pour payer la construction de la Prison, tel qu'autorisé par un Acte du Parlement, 1bre Victoria, chap. 37, les fractions non comprises. | Un huitième de denier est ajouté pour l'érection d'un Asile des Lunatiques dans le Haut-Canada, ordonné par un Acte du Parlement, 2e Victoria, chap. 11, les fractions non comprises. | Taxe imposée par un Règlement du Conseil de District de London, pour achever la nouvelle Prison à London, un quart de denier par louis. | Taxe imposée par un Règlement du Conseil de District, pour bâtir un Pont à Kilworth, dans le Township de Delaware. | Taxe imposée par un Règlement du Conseil de District, pour l'établissement et le soutien des Ecoles Élémentaires dans le District de London. | Taxe imposée par un Règlement du Conseil de District, pour l'établissement et le soutien d'une Ecole Modèle de Comté, dans le District de London. | Montant Total à être prélevé pour 1844. |
|---|---|--|--|---|---|---|---|--|--|---|---|
| | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. | £ s. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| 45656 18 0 | 190 4 9 | 133 4 7½ | 0 10 | 63 8 3 | 23 15 7 | 47 12 2 | 162 0 5 | 8 18 0 | 629 13 9 | | |
| 39303 19 0 | 163 15 3 | 113 1 1 | 53 19 11 | 20 16 8 | 41 2 2 | 119 18 2 | 7 9 1 | 520 2 4 | | | |
| 56007 6 0 | 233 7 3½ | 233 2 7 | 0 10 | 77 8 9 | 29 1 5 | 56 16 0 | 186 7 10 | 10 16 3 | 828 0 2 | | |
| 9158 0 0 | 38 3 2 | 27 11 11 | 0 5 | 12 14 1 | 4 13 10 | 9 12 7 | 27 16 2 | 22 14 6 | 1 17 0 | 145 8 3 | |
| 9853 16 0 | 41 1 1½ | 40 4 11½ | 9 11 9 | 4 2 0 | 10 6 2 | 32 15 3 | 1 16 4 | 139 17 7 | | | |
| 13957 12 0 | 58 3 1½ | 84 14 8 | 19 7 7 | 7 6 3 | 14 15 11 | 35 1 5 | 2 17 4 | 222 6 4 | | | |
| 46844 16 6 | 195 3 8 | 119 14 11 | 0 10 | 65 1 3 | 24 7 11 | 49 1 4 | 147 17 4 | 9 6 8 | 611 3 1 | | |
| 15283 8 0 | 63 13 7½ | 83 9 10½ | 20 13 9 | 8 0 7 | 15 19 9 | 27 16 8 | 54 3 0 | 3 2 6 | 276 19 9 | | |
| 18595 18 0 | 77 9 7½ | 95 10 11½ | 1 0 | 25 14 10 | 9 13 11 | 19 9 4 | 43 13 11 | 76 2 1 | 3 15 10 | 352 10 6 | |
| 15557 3 0 | 64 15 11½ | 67 2 11½ | 0 5 | 21 6 5 | 7 19 8 | 16 4 5 | 71 17 8 | 3 2 5 | 252 14 6 | | |
| 15714 0 0 | 65 9 6 | 71 15 4 | 4 0 | 21 15 2 | 8 1 7 | 16 8 0 | 41 5 3 | 3 2 1 | 231 16 11 | | |
| 5106 18 0 | 21 5 7 | 24 13 7½ | 6 19 5 | 2 11 6 | 5 6 3 | 13 7 5 | 1 0 1 | 75 3 10 | | | |
| 13989 16 0 | 58 5 9½ | 88 1 1½ | 19 5 10 | 7 4 9 | 14 12 3 | 59 4 1 | 2 15 6 | 249 9 4 | | | |
| 70057 2 0 | 291 18 1½ | 146 13 9½ | 9 10 | 0 10 | 97 6 1 | 36 9 9 | 72 18 3 | 194 8 8 | 13 7 5 | 863 2 1 | |
| 34591 16 0 | 144 2 8 | 107 10 8 | 48 0 11 | 18 0 4 | 36 0 4 | 122 12 2 | 6 13 6 | 483 0 7 | | | |
| 15403 16 0 | 64 3 8 | 83 6 0 | 0 5 | 21 7 3 | 8 0 1 | 16 0 2 | 35 19 3 | 51 5 3 | 2 18 8 | 283 5 4 | |
| 30291 0 0 | 126 4 3 | 41 6 8 | 15 11 6 | 31 11 3 | 214 13 8 | | | | | | |
| £455373 4 6 | 1897 7 1½ | 1519 19 1½ | 15 0 | 2 15 | 625 7 11 | 235 17 4 | 473 16 4 | 135 6 0 | 1391 0 6 | 82 18 8 | 6379 8 0 |

JOHN R. ASKIN,
Greffier de la Paix.

Appendice
(R.)
20 Janvier.

N° 18.—MONTANT collectif des cotisations du

| TOWNSHIPS. | TERRES. | | | MAISONS. | | | | | | | MOULINS. | | | | | |
|--------------------------|-----------------|-----------|-------------|----------------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|--|----------------------|--|----------------------------------|-----------------|
| | Nombre d'acres. | Incultes. | En culture. | De bois équarri, un étage. | Autres additionnels. | De bois équarri, deux étages. | Autres additionnels. | De charpente, un étage. | Autres additionnels. | De briquo ou de pierre, un étage. | Autres additionnels. | De charpente, briquo ou pierre, deux étages. | Autres additionnels. | Moulins à farine, mus par l'eau, avec une paire de meules. | Paires de meules additionnelles. | Moulins à scie. |
| Ashtfield | 3722½ | 3494 | 228½ | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Biddulph | 23308 | 21568 | 1740 | 8 | 1 | | | | | | | | | | | |
| Blanshard | 26468 | 25848½ | 619½ | 2 | | | | 4 | | | | | | 1 | | 1 |
| Colborne | 13188½ | 11640½ | 1548 | 2 | | | | 4 | | | | | | | | 5 |
| Downie | 32082½ | 29305½ | 2777½ | 2 | | | | 5 | | | | | 2 | | | |
| Ellice | 8245½ | 6734 | 1511½ | | | | | 2 | | | | | | 1 | 1 | 2 |
| Fullarton | 8063 | 7670 | 393 | | | | | 1 | | | | | | | | |
| Goderich, Ville | | | | 7 | | 2 | 7 | 50 | 11 | 5 | 27 | 21 | | | | |
| Goderich, Township | 35118 | 29962 | 5156 | 15 | 1 | | | 7 | | 2 | 4 | | | 1 | 1 | 2 |
| Hullett | 3960 | 3636 | 324 | 1 | | 1 | | | | | | | | | | |
| Hibbert | 2100 | 1928 | 172 | | | | | | | | | | | | | |
| Hay | 3301 | 2904 | 397 | 4 | | | | 1 | | | | | | | | |
| Logan | 2101½ | 2052 | 49½ | | | | | | | | | | | | | |
| McKillop | 6790 | 6001 | 789 | | | | | 2 | | | | | | | | 1 |
| McGillivray | 11832 | 11024 | 808 | 4 | | | | | | | | | | | | |
| Easthope, Nord | 28216 | 24043½ | 4172½ | | | | | 3 | 1 | | 4 | 4 | | | | 1 |
| Easthope, Sud | 15076½ | 12007 | 3069½ | 3 | | 3 | | 5 | 1 | | 1 | | | | | 3 |
| Stanley | 16516½ | 15319½ | 1197 | 4 | 1 | | | 2 | 2 | | 1 | 1 | 1 | | | 2 |
| Stephen | 4150 | 3630 | 520 | 1 | 1 | | | 2 | | | | | | | | |
| Tuckersmith | 15892 | 13659 | 2333 | 6 | | 1 | | 2 | | 2 | 1 | | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Usborne | 5650 | 4922 | 728 | 3 | | 2 | 1 | | | | 2 | 3 | 1 | | | 1 |
| Williams | 20895 | 18599 | 2296 | | | | | | | 1 | 3 | | | 1 | | 1 |
| Wawanosh | 2050 | 1963 | 87 | | | | | | | | | | | | | |
| | 288726½ | 257910½ | 30816 | 73 | 4 | 9 | 8 | 91 | 15 | 10 | 3 | 49 | 32 | 8 | 3 | 21 |

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.

GODERICH, 18 Décembre 1844.

Appendice
(S.)LISTE DES ACTIONNAIRES de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
contre les accidens du Feu et sur la Vie, conformément à la 6. Victoria, chap. 25.Appendice
(S.)

20 Janvier.

20 Janvier.

| Noms. | Actions. | Noms. | Actions. |
|----------------------|----------|------------------------|----------|
| William Allan | 132 | J. R. Armstrong | 24 |
| J. S. Baldwin | 20 | J. Ritchey | 16 |
| William Jacks | 5 | J. T. Preston | 2 |
| Thomas Kirby | 8 | John M'Kenzie | 7 |
| George P. Ridout | 20 | Thomas Bright | 10 |
| R. G. Anderson | 20 | Charlotte Dunn | 80 |
| William Maxwell | 2 | John H. Dunn | 630 |
| Edward Ermatinger | 5 | Alexander Wood | 10 |
| F. Ermatinger | 16 | J. B. Macaulay | 20 |
| William Proudfoot | 48 | Hugh Carfrac | 9 |
| Ann Stow | 10 | John Harris | 10 |
| Ann Stow | 77 | Joseph Beckett | 4 |
| Margaret Washburn | 40 | John S. Macaulay | 85 |
| Jos. Henderson | 9 | John Kirby | 8 |
| Thomas Kirkpatrick | 11 | Zaccheus Burnham | 24 |
| Alexander Burnside | 44 | T. D. Harris | 25 |
| Clark Gamble | 30 | G. S. Jarvis | 40 |
| Andrew Mercer | 10 | John Paul | 1 |
| Alexander Hamilton | 28 | J. S. Smyth | 60 |
| William Musson | 20 | Samuel Gardiner | 1 |
| John Armstrong | 10 | Daniel M'Nabb | 1 |
| Thomas Moore | 4 | G. T. Dennison | 20 |
| Thomas Clark | 80 | L. Lleydon | 1 |
| Samuel Street | 80 | Augustus Baldwin | 123 |
| Richard Woodsworth | 11 | William Cayley | 110 |
| William Atkinson | 36 | D. B. Stevenson | 2 |
| Alexander Reunie | 2 | Scott Shields | 1 |
| D. Morrison | 1 | Cath. Purcell | 8 |
| John Ewart | 20 | R. S. Delatre | 20 |
| George M'Kay | 2 | J. S. Cartwright | 10 |
| Thomas W. Birchall | 20 | R. D. Cartwright | 40 |
| Edward Robson | 2 | Thomas Ridout | 2 |
| Corry Coulson | 12 | John Rothwell | 8 |
| John Wilson | 8 | Ellen Murray | 20 |
| William Leslie | 2 | Ann Logic | 20 |
| Thomas Stinson | 8 | Henry Temple | 30 |
| Ebenezer Stinson | 8 | John Miller | 68 |
| John Stinson | 8 | Angus Bethune | 20 |
| Samuel Evans | 4 | Isaac Buchanan et Cie. | 40 |
| H. N. Bethune | 10 | Frederick Huddleston | 133 |
| John Bishop | 20 | Charles Dade | 20 |
| J. P. Carey | 1 | John Murray | 80 |
| Thomas Platt | 4 | Thomas Talbot | 40 |
| Benjamin Thorne | 25 | J. E. Irving | 137 |
| Duncan M'Donell | 2 | Isabella Cooper | 31 |
| Thomas Helliwell | 20 | John Wilson | 8 |
| John Leys | 2 | A. M'Donell | 18 |
| George Durnington | 2 | Ann Scott | 40 |
| John Baker | 2 | William Hepburn | 249 |
| Christopher Widmer | 120 | Alfred Stow | 24 |
| John Bloor | 5 | Jesse Ketchum | 73 |
| Richard Northcote | 1 | James Richardson | 2 |
| William M'Cracken | 1 | R. James, jr. | 20 |
| Peter Diehl | 72 | William H. Boulton | 12 |
| William Woodruff | 20 | John Gilmor | 28 |
| R. Woodruff | 50 | D. E. Blake | 17 |
| F. Logan | 6 | Robert Spark | 169 |
| Henry Ruttan | 20 | A. V. Stuart | 20 |
| George O'Kill Stuart | 4 | Emily Atkinson | 77 |
| Jon. Dunn | 10 | Mary Moore | 10 |
| Jon. Scott | 10 | R. D. Cartwright | 27 |
| Jon. Rodgers | 10 | J. S. Cartwright | 13 |
| Robert Cathcart | 1 | Anson Green | 12 |
| Peter Milne | 40 | R. P. Crooks | 13 |
| J. Bishop, junior | 12 | Charles Matthews | 102 |
| P. C. Delatre | 40 | George Wilgress | 9 |
| John Macaulay | 12 | H. C. Blake | 4 |
| John Counter | 4 | George Mortimer | 28 |
| Wm. Wilson | 4 | W. & H. Blake | 11 |
| H. Guilderslieve | 4 | J. D. Birchall | 1 |
| Peter Grant | 3 | Philip Durnford | 20 |
| Jas. Weir | 8 | E. Q. Sewell | 9 |
| Geo. S. Tiffany | 8 | Thomas Clark | 18 |
| H. S. Boulton | 10 | Judith Falls | 10 |
| George Munron | 48 | Christopher Elliott | 10 |
| Thomas Bell | 2 | J. S. Junkin | 20 |
| James Leslie | 20 | Francis Kuough | 66 |
| J. L. Perrin | 27 | D. E. & W. H. Blake | 10 |
| Paul F. Whitney | 2 | Bowes & Hall | 24 |
| Robert Hawke | 8 | J. H. Hagarty | 55 |
| Cath. Hawke | 24 | E. G. O'Brien | 32 |
| George Duggan, jr | 32 | Jane Sewell | 12 |
| D'Arcy Boulton | 40 | Charles Watkins | 55 |
| Margaret Robson | 5 | John R. Dunn | 80 |

Appendice
(S.)LISTE DES ACTIONNAIRES—*Continuée.*Appendice
(S.)

20 Janvier.

20 Janvier.

| Noms. | Actions. | Noms. | Actions. |
|---|----------|----------------------------------|----------|
| Burns & Mowatt | 4 | St. George's Society | 14 |
| Peter Rutherford | 6 | Robert Bethune | 46 |
| Benjamin Slight | 13 | Lúcius O'Brien | 17 |
| Frances Doughty | 16 | Robert R. Loring | 1029 |
| Andrew Steven | 51 | James Hamilton | 2 |
| Archibald Giekie | 80 | M. A. H. Street | 3 |
| Kobert Algar | 17 | J. Armstrong | 19 |
| Charles N. B. Cosens | 50 | John Arnold | 57 |
| Chas. S. Cosens | 13 | Wm. B. Hamilton | 8 |
| William C. Cosens | 13 | Ann Hill | 12 |
| William Leeming | 20 | Alex. Gaviller | 24 |
| Adam Townley | 25 | Arch. Ward | 30 |
| Thomas Champion | 14 | Robert E. Burns | 6 |
| Thomas S. Birchall | 2 | James Gordon | 115 |
| James Duffey | 20 | Edward M'Mahon | 40 |
| Henry S. Rowsell | 3 | Manly Dixon | 250 |
| Alexander M'Nabb | 25 | Jane Musson | 12 |
| Henry Cawthra | 78 | Josh. J. Kpill Toy | 30 |
| Charles Hagerman et } J. C. Cartwright } | 20 | L. P. Sherwood | 229 |
| F. P. Stow | 11 | Finlay M'Callum | 4 |
| Church Society | 100 | Dinah George | 11 |
| F. L. Ostler | 44 | William Cawthra | 13 |
| Jane Porter | 17 | Mechanics' Institute | 6 |
| George Bourne | 12 | John Paterson | 20 |
| J. C. Moulton | 21 | John Carter | 75 |
| John Mayne | 150 | Montant total des actions | 8000 |

21 Janvier.

ÉTAT indiquant l'Actif et le Passif de l'Assurance du Canada contre les accidens du Feu, le 31 Décembre, 1844, conformément à l'Acte d'Incorporation.

21 Janvier.

| ACTIF. | | £ | s. | d. |
|--|-----|---------|----|----|
| Balance du capital dû | ... | 90000 | 0 | 0 |
| Montant de dix pour cent versé sur le capital entre les mains et à la disposition de la Corporation, | ... | 10000 | 0 | 0 |
| | | £100000 | 0 | 0 |

PASSIF.

Montant actuel des Polices d'Assurances £418,435 courant, divisées et classées comme suit :

| | Risque. |
|--|---------|
| Première Classe £500 et moins, | 1608 |
| Seconde do 1000 et plus de £500 | 146 |
| Troisième do 1500 do 1000 | 14 |
| Quatrième do 2000 do 1500 | 6 |
| Cinquième do 2500 do 2000 | 0 |
| Sixième do 3000 do 2500 | 1 |
| Total, | 1775 |

L'état qui précède a été assermenté devant moi par Edward Burroughs, Ecuyer, Vice-Président de la dite Compagnie, à Québec, ce 18 Janvier, 1845.

W. K. M'CORD, J. P.

EDWARD BURROUGHS,

Vice-Président.

Appendice
(S.)LISTE des noms de tous et chacun les ACTIONNAIRES qui possèdent actuellement des ACTIONS dans la
Compagnie de l'ASSURANCE du CANADA contre les accidens du Feu, ce 31 Décembre, 1844.Appendice
(S.)

21 Janvier.

21 Janvier.

| Noms. | Nombre d'Ac- tions. | Noms. | Nombre d'Ac- tions. |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Allard, Nicolas | 10 | Dusseault, Frs. | 5 |
| Auld, Joseph | 10 | Dusseault, J. Bte. | 5 |
| Audy, J. B. | 5 | Dorval, Ign. Arn. | 5 |
| Augé, Frédérick | 4 | Downes, William | 5 |
| Angers, F. R. | 4 | Dubeau, Joseph | 4 |
| Amiot, Abraham | 4 | Dion, David | 4 |
| Audet, François | 4 | Darveau, Grégoire | 4 |
| Auld, Veuve James | 4 | DeFoy, Etienne | 4 |
| Amiot, Louis | 2 | Denys, Augustin | 4 |
| Burroughs, Edward | 50 | Dallaire, Etienne | 4 |
| Dossé, Joseph Noël | 30 | DeBlois, Veuve Joseph | 4 |
| Bélanger, Jean | 30 | Delisle, George | 3 |
| Boisseau, Pierre | 20 | Donati, Pierre | 2 |
| Bedard, Honorable E. | 20 | Déry, Pierre | 2 |
| Rowen, Honorable E. | 20 | Déry, Antoine | 1 |
| Bilodeau, Michel | 16 | Evanturelle, Frs. | 20 |
| Brown, William | 10 | Evêque de Sidyme | 10 |
| Blais, Eugène | 10 | Fabrique de Québec | 30 |
| Balzaretti, C. D. | 10 | Fortier, Louis | 30 |
| Beaubien, Messire | 10 | Fraser, Simon | 20 |
| Brown, Robert | 7 | Fabrique de St. Michel | 20 |
| Belleau, Marie J. | 5 | Fréchette, J. Bte. | 15 |
| Belleau, Nar. F. | 5 | Fiset, Louis | 10 |
| Bégin, Michel | 5 | Freeman, Richard | 10 |
| Boissonnault, Pierre | 5 | Fabrique de Charlesbourg | 10 |
| Bradshaw, J. F. | 5 | Fortier, François | 10 |
| Blais, Olivier | 5 | Fortier, Messire L. T. | 10 |
| Baker, Joseph | 4 | Fortier, Félix | 5 |
| Bureau, J. Bte. | 4 | Fafard, Ambroise | 5 |
| Barbeau, Ignace | 4 | Fiset, Olivier | 5 |
| Bethel, John | 4 | Ferland, François | 5 |
| Bourget, Charles | 4 | Fagot, Ambroise | 2 |
| Bégin, Louis | 4 | Guenette, Pierre | 30 |
| Bégin, Etienne | 4 | Gérard, Louis | 40 |
| Bélan, père, Frs. | 3 | Gosselin, Messire A. | 40 |
| Bélan, fils, Frs. | 3 | Gosselin, Messire Ant. | 20 |
| Botterill, Thomas | 2 | Gaudry, André | 10 |
| Bickell, Mary | 2 | Gauvin, Michel | 10 |
| Banfield, William | 2 | Gingras, Edouard | 10 |
| Bedard, François | 1 | Godbout, Louis | 10 |
| Courval, J. C. Poulin de | 50 | Gingras, Messire L. | 10 |
| Caron, Honorable R. E. | 50 | Gingras, Pierre | 8 |
| Campbell, John | 50 | Garant, F. E. | 8 |
| Curé de Québec | 40 | Garneau, Gaspard | 6 |
| Chabot, Jean | 30 | Grant, jr., Donald | 5 |
| Chouinard, Julien | 20 | Gingras, jr., Pierre | 5 |
| Couture, Joseph | 20 | Gingras, père, Pierre | 5 |
| Chabot, Laurent | 20 | Grenier, J. O. | 5 |
| Chabot, Julien | 20 | Garneau, D. B. | 5 |
| Collège de Ste. Anne | 15 | Gauthier, jr., Augt. | 5 |
| Chauveau, P. J. O. | 10 | Guay, Germain | 5 |
| Colfer, Veuve Charles | 10 | Goulet, Pierre | 5 |
| Clearihue, James | 10 | Gingras, J. Bte. | 4 |
| Cary, Thomas | 10 | Ginque, Mrs. Frs. | 5 |
| Curry, Thomas | 10 | Ginque, François | 5 |
| Casgrain, Honorable E. C. | 10 | Grant, sen., Donald | 4 |
| Casgrain et Tétu | 10 | Guay, F. M. | 4 |
| Carrier, Louis | 10 | Gourdeau, François | 4 |
| Chevrette, Louis | 8 | Gagnon, Pierre | 3 |
| Côté, Ambroise | 6 | Gingras, F. X. | 2 |
| Chrétien, Frederick | 5 | Gingras, Honoré | 2 |
| Cinq-Mars, François | 5 | Holmes, Rev. John | 30 |
| Chiniquy, Jos. A. | 5 | Hamel, Veuve A. R. | 20 |
| Chiniquy, Messire | 5 | Hamilton, J. R. | 20 |
| Carrier, Joseph | 5 | Henderson, W. S., & Cie. | 20 |
| Chartre, Zephirin | 4 | Hobbs, Thomas | 10 |
| Cantin, Joseph | 4 | Huot, Pierre | 10 |
| Childs, John | 4 | Hamel, Abraham | 8 |
| Couture, Joseph | 4 | Huot, Louis | 6 |
| Caron, Augustin | 3 | Holdsworth, Veuve T. | 6 |
| Cazeau, V. Jean | 2 | Hart, Ira Craig | 5 |
| Cantin, François | 2 | Hamel, Charles Frs. | 5 |
| Dion, Frs. Xavier | 50 | Hardy, J. Bte. | 4 |
| DeFoy, François | 46 | Hamel, Jean | 4 |
| Derousselle, Alexis | 42 | Hamel, Joseph | 2 |
| Dionne, Honorable A. | 40 | Jellard, Robert | 10 |
| DeFoy, Charles M. | 20 | Jobin de St. Joseph, Bte. | 10 |
| Dinning, James | 20 | Julien, Nicolas | 4 |
| Daly, Honorable D. | 20 | Jones, Allen | 3 |
| Desbarats, George | 20 | Lacasse, Messire | 50 |
| DeBlois, Ed. Joseph | 17 | Langevin, Messire A. | 40 |
| Desbarats, Edward | 10 | Larouche, George | 30 |
| DeGuise, Charles | 10 | Langlois, Peter | 25 |
| Delège, Messire | 10 | Lepine, Olivier | 20 |
| Douglas, David | 10 | Lindsay, E. B. | 20 |
| Durand, Abraham | 9 | Leslie, William | 20 |
| Dubeau, Edouard | 7 | Lemicux, Veuve Chs. | 20 |
| Dubeau, J. Bte. | 7 | Louis, Joseph, | 20 |

Appendice
(S.)

LISTE des noms de tous et chacun les ACTIONNAIRES, &c.—(Continuée.)

Appendice
(S.)

21 Janvier.

21 Janvier.

| Noms. | Nombre d'ac- tions. | Noms. | Nombre d'ac- tions. |
|------------------------------------|---------------------------|--|---------------------------|
| Légaré, père, Joseph ... | 10 | Piton, Philippe, ... | 5 |
| Laurie, Arch. ... | 10 | Pouliot, père, Barth. ... | 5 |
| Lachance, Barth. ... | 10 | Pelletier, Amable ... | 5 |
| Lisens, L. Joseph ... | 10 | Patry, Jean ... | 4 |
| Lavolette, Marie A. ... | 10 | Poitra, Michel ... | 4 |
| Légaré, fils, Ignace ... | 10 | Parent, Pierre ... | 3 |
| Lachance, Gabriel ... | 10 | Pouliot, fils, Barth. ... | 3 |
| Larue, Nazaire ... | 10 | Pelletier, Victor ... | 2 |
| Lorenger, Messire ... | 10 | Picard, Veuve André ... | 2 |
| Lemoine, Alex. ... | 10 | Petitclair, Gabriel ... | 2 |
| Lamontagne, Michel ... | 9 | Paradis, Charles ... | 2 |
| Lapointe, Gédéon ... | 8 | Parent, Veuve Etienne ... | 1 |
| Lee, Thomas Conrad ... | 6 | Roy, Messire J. ... | 80 |
| Langlois, Pierre ... | 5 | Ruthman, George ... | 40 |
| Légaré, fils, Joseph ... | 5 | Roy, Veuve Joseph ... | 25 |
| Légaré, Antoine ... | 5 | Robitaille, Jean ... | 20 |
| Logie, David ... | 5 | Roy, Bazile ... | 20 |
| Lenfesty, John ... | 5 | Robitaille, Joseph ... | 10 |
| Lenfesty, Peter ... | 5 | Roberge, Germain ... | 10 |
| Lesueur, Philip ... | 5 | Renau, Veuve J. Bte. ... | 10 |
| Lortie, Charles ... | 4 | Roy, Guillaume ... | 6 |
| Lagneux, Pierre ... | 4 | Réaume, F. X. ... | 5 |
| Lafleur, François ... | 4 | Rousseau, Ed. ... | 5 |
| Lafrance, Charles H. ... | 4 | Reynar, George ... | 5 |
| Lamontagne, Guil. ... | 4 | Ramsay, William ... | 5 |
| Leggo, W. A. ... | 4 | Roy, Thomas Etienne ... | 4 |
| Lawler, Patrick ... | 4 | Robitaille, Edouard ... | 4 |
| Langevin, E. Charles ... | 4 | Robitaille, François ... | 4 |
| Laberge, François ... | 3 | Robitaille, Etienne ... | 4 |
| Letarte, Prisque ... | 2 | Routier, Michel ... | 1 |
| Massue, Honorable L. ... | 45 | Séminaire de Québec ... | 100 |
| M'Callum, Daniel ... | 30 | Stuart, G. O. ... | 20 |
| Motz, James ... | 30 | Sewell, Rév. E. W. ... | 20 |
| Martin, Veuve R. ... | 20 | Sewell, James A. ... | 20 |
| M'Callum, Duncan ... | 15 | Sewell, Rév. H. D. ... | 10 |
| Méthot, Frs. Xavier ... | 10 | Sewell, Veuve H. ... | 10 |
| Murray, Hugh ... | 10 | Stopelhen, Joseph ... | 10 |
| Mussor, John ... | 10 | Savard, Joseph ... | 10 |
| M'Callum, Georgiana ... | 10 | Sax, Veuve William ... | 10 |
| Matte, Grégoire ... | 10 | Scott, H. S. ... | 10 |
| Montminy, Messire A. ... | 10 | Sewell, W. Smith ... | 8 |
| Michon & Cie., Etienne ... | 10 | St. Michel, F. X. ... | 6 |
| Matte, Ant. S. ... | 7 | Société Charitable des Dames Catholiques de Québec ... | 5 |
| Mailloux, Louis ... | 5 | St. Pierre, Germain ... | 4 |
| Maheu, Joseph ... | 5 | St. Laurent, J. Bte. ... | 4 |
| Matte, Anicet ... | 5 | Suzor, Hypolite ... | 4 |
| Maguire, John ... | 5 | Samson, Ignace ... | 4 |
| Muckle, John M. ... | 5 | Samson, J. Bte. ... | 3 |
| Monier, Honoré ... | 4 | Soucy, Fabien ... | 3 |
| Marmette, Joseph ... | 4 | Temple, Henry ... | 58 |
| Martel, Olivier ... | 4 | Turgeon, Charles ... | 40 |
| Marois, Prisque ... | 4 | Tétu, Vital ... | 20 |
| Muir, G. M. ... | 4 | Tessier, N. P., Michel ... | 20 |
| Mecteault, Jos. ... | 3 | Taschereau, P. Elzéar ... | 20 |
| Matte, Alexis ... | 2 | Taschereau, J. T. ... | 10 |
| Michaud, A. T. ... | 2 | Tardif, Joseph ... | 10 |
| Maheu, Augustin ... | 2 | Turcotte, Bazile ... | 10 |
| Mecteault, Pierre ... | 2 | Tessier, père, Michel ... | 7 |
| Nault, Jean Z. ... | 12 | Tourangeau, P. G. ... | 5 |
| Octeau, Simon ... | 2 | Trudek, Flavien ... | 2 |
| Prendergast, Ed. ... | 40 | Tessier, Ulric Joseph ... | 1 |
| Paradis, F. X. ... | 40 | Voyer, Veuve Jacques ... | 16 |
| Poiré, Messire ... | 40 | Vallières, J. O. ... | 13 |
| Picard, J. Bte. ... | 40 | Vallée, François ... | 10 |
| Parant, Messire Ant. ... | 38 | Vanderheyden, John ... | 10 |
| Paquet, Jean ... | 30 | Vezina, Toussaint ... | 4 |
| Parent, Etienne ... | 20 | Verrault, Veuve Ph. ... | 4 |
| Painchaud, Joseph ... | 20 | Venner, Junior, William ... | 3 |
| Pelletier, Elizabeth ... | 20 | Vernet, Thomas ... | 2 |
| Parent, Messire Ls. Frs. ... | 20 | Voyer, Louis ... | 2 |
| Pratte, Chas. F. ... | 20 | Venner, John ... | 2 |
| Panct, Honble. Louis ... | 20 | White, Mrs. Jane ... | 20 |
| Petry, William ... | 25 | Woodbury, Elisha ... | 15 |
| Parent, Frs. Jos. ... | 14 | Woolsey, John W. ... | 10 |
| Payne, Thomas ... | 11 | Wilson, James T. ... | 5 |
| Phillips, William ... | 10 | Withall, William John, ... | 5 |
| Paquet, Joseph ... | 10 | White, Douglas L. ... | 4 |
| Perrault, héritiers, Jos. Frs. ... | 10 | Wallace, John ... | 2 |
| Parant, Ant. A. ... | 10 | Wyse, John H. et Cie. ... | 2 |
| Paquet, P. M. ... | 6 | Wyse, Frederick ... | 1 |
| Patterson William ... | 5 | Young, Susan ... | 3 |
| Paradis, Laurent ... | 5 | | |
| Pelletier, Veuve Pierre ... | 5 | | |
| | | 340 actionnaires, ... | Actions 4000 |

EDWARD BURROUGHS, *Vice-Président.*

La liste précédente a été assermentée devant moi, par Edward Burroughs, Ecuyer, Vice-Président de la dite Compagnie, à Québec, ce 18 Janvier, 1845.

WM. K. M'CORD, *J. P.*

Appendice
(S.)
20 Février.

ÉTAT général des affaires de la Compagnie d'ASSURANCE DE MONTRÉAL contre les
de cette Institution, jusqu'au

Présenté conformément à l'ordre de

Doit.

| | £ | s. | d. |
|--|--------|----|----|
| Premier versement de 10 pour cent sur £200,000, montant du capital souscrit | 20000 | 0 | 0 |
| Montant du compte des dépenses contingentes, y compris les primes reçues sur les Polices en- core en force, données pendant l'année expirée le 31 Décembre, 1844, sujettes aux pertes qui pourront arriver jusqu'au 31 Décembre, 1845 | 20657 | 0 | 0 |
| De la somme ci-dessus, il faudra déduire environ £1500, montant des pertes essuyées depuis le 31 Décembre | | | |
| Dividendes non réclamés | 70 | 0 | 0 |
| Réservé pour rencontrer le dividende payable le 10 Février, et placé au crédit du compte des réserves | 2555 | 3 | 10 |
| Dû par la Compagnie pour effets endommagés dont elle était responsable, et pour diverses autres réclamations provenant de pertes causées par le feu et les accidens de la navigation intérieure, en voie d'ajustement | 6238 | 13 | 6 |
| | £49521 | 10 | 2 |

Il n'y a aucune assurance effectuée sur la Vie—la Compagnie

Nous, soussignés, déclarons au meilleur de notre connaissance et croyance, que ce qui précède est un compte vrai

Assermenté devant moi, dans la Cité de Montréal,

ce 19^e jour de Février, 1845.

FRS. TRUDEAU, J. P.

accidens du Feu, sur la Vie et la NAVIGATION INTÉRIEURE, indiquant l'Actif et le Passif
31 Décembre, 1844.

Appendice
(S.)
20 Février.

L'Honorable Assemblée Législative:

Avoir.

| | | | £ | s. | d. |
|---|-----|-----|-------|----------|------|
| Argent déposé à la banque de Montréal | ... | ... | £405 | 3 | 2 |
| En caisse | ... | ... | 133 | 18 | 3 |
| | | | | 529 | 1 5 |
| 301 actions dans la banque de Montréal | ... | ... | 15050 | 0 | 0 |
| Ajoutez les primes sur icelles | ... | ... | 850 | 5 | 0 |
| | | | | 15900 | 5 0 |
| 416 actions dans la banque de la Cité | ... | ... | 10400 | 0 | 0 |
| Moins l'escompte sur icelles | ... | ... | 120 | 5 | 0 |
| | | | | 10279 | 15 0 |
| 260 actions dans la banque de Gore | ... | ... | 3250 | 0 | 0 |
| Moins l'escompte sur icelles | ... | ... | 47 | 0 | 0 |
| | | | | 3203 | 0 0 |
| 268 actions dans la banque du Haut-Canada | ... | ... | 3350 | 0 | 0 |
| Moins l'escompte sur icelles | ... | ... | 79 | 10 | 0 |
| | | | | 3270 | 10 0 |
| 77 actions dans la banque Commerciale, District de Midland | ... | ... | 1925 | 0 | 0 |
| Moins l'escompte sur icelles | ... | ... | 48 | 10 | 0 |
| | | | | 1876 | 10 0 |
| 18 actions dans la Compagnie du Gaz de Montréal | ... | ... | | 336 | 0 0 |
| Débitures des chemins de Montréal | ... | ... | | 2100 | 0 0 |
| Débitures de la Corporation de Montréal pour le nouveau marché | ... | ... | | 350 | 0 0 |
| Biens-fonds et meubles de Bureau | ... | ... | | 3332 | 8 4 |
| Intérêts dû à la Compagnie sur des actions dans les banques | ... | ... | | 283 | 0 4 |
| Balances dues par des agens et autres | ... | ... | | 8051 | 0 1 |
| | | | | £49521 | 10 2 |
| Montant des propriétés assurées contre les accidens du Feu, depuis le 31 Octobre, 1840, jusqu'au 31 Décembre, 1844 | ... | ... | | 3124513 | 12 3 |
| Montant des Polices expirées le 31 Décembre, 1844 | ... | ... | | 1716886 | 3 6 |
| Montant des Polices en force, le 31 Décembre, 1844 | ... | ... | | £1407627 | 8 9 |
| Montant des Assurances dans le Département de la Navigation Intérieure, depuis l'ouverture jusqu'à la cloture de la navigation, en 1844 | ... | ... | | £765880 | 16 8 |

n'ayant pas encore commencé ces sortes de transactions.

et fidèle des affaires de la Compagnie d'Assurance de Montréal contre le Feu, sur la Vie et la Navigation Intérieure.

J. FERRIER, *Président.*

WM. MURRAY, *Directeur.*

MONTREAL, 19 Février, 1845.

WM. MURRAY,
Directeur.

Appendice
(S.)

13 Mars.

Appendice
(S.)

13 Mars.

ÉTAT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME
INTÉRIEURE DU ST. LAURENT, pour l'année 1844.

Le montant du CAPITAL souscrit est de cent mille louis, argent courant d'Halifax, dont quinze pour cent ou quinze mille louis ont déjà été versés.

| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|------|----|----|--------|----|----|
| Les fonds et propriétés de la Compagnie sont comme suit, savoir : | | | | | | |
| 480 actions dans la banque de Gore, se montant au pair à | 6000 | 0 | 0 | | | |
| 200 actions dans la banque Commerciale, do do | 5000 | 0 | 0 | | | |
| 80 do dans la banque de la Cité de Montréal, do do | 2000 | 0 | 0 | | | |
| 40 do dans la banque de Montréal, do do | 2000 | 0 | 0 | | | |
| 88 do dans la banque du Haut-Canada, do do | 1100 | 0 | 0 | | | |
| | | | | 16100 | 0 | 0 |
| Billets dûs, | 5365 | 1 | 8 | | | |
| A déduire les billets payables, | 2011 | 18 | 0½ | | | |
| | | | | 3353 | 3 | 7½ |
| Argent en caisse, | | | | 254 | 19 | 2½ |
| Valeur des bateaux de la Compagnie etc. employés à recouvrer les effets endommagés | | | | 148 | 17 | 10 |
| | | | | £19857 | 0 | 8 |

| | | | |
|--|---------|----|---|
| Le montant des propriétés assurées pendant l'année dernière est de | £445176 | 0 | 5 |
| Primes en provenant, | 4857 | 11 | 2 |
| Montant des pertes éprouvées durant l'année dernière, et payées par la Compagnie | 3293 | 7 | 1 |
| Pertes additionnelles de 1844 non encore réglées mais évaluées à | 1450 | 0 | 0 |

Justus S. Merwin, Président et Alpheus Jones, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Maritime Intérieure du St. Laurent, déclarent respectivement sous serment qu'au meilleur de leur connaissance et croyance, l'état ci-dessus est fidèle et correct.

J. S. MERWIN, *Président*,
A. JONES, *Secrétaire*.

Assermenté devant moi, à Prescott,
District de Johnstown, et Province du Canada (Ouest),
ce 1er Mars, 1845,

THOS. GANFORT, J. P.

R É P O N S E

A une ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre copie du Rapport fait par Alphonso Wells, sur la Ligne Frontière entre les deux sections de cette Province ci-devant les Provinces du Haut et du Bas-Canada, avec tels informations et documens concernant la dite Ligne que Son Excellence croira devoir communiquer.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, }
22 Janvier, 1845. }

Par ordre,

D. DALY, Secrétaire.

*Lettre de M. Alphonso Wells au Secrétaire
Provincial.*

CASCADES, 10 Novembre, 1841.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que les Plans et les Rapports sur l'Arpentage que j'ai entrepris par l'ordre du Gouvernement Provincial, aux fins de déterminer la vraie position de certaines parties de la Ligne Frontière qui divisait les ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, sont achevés et prêts à être transmis, accompagnés des observations et autres matières de détail propres à expliquer mes opérations sur les lieux mêmes.

Comme les dernières instructions que j'ai reçues, relativement à ma manière de procéder, viennent à l'appui de la suggestion que j'avais déjà faite à Son Excellence, le ci-devant Gouverneur-Général, de soumettre à la considération et à l'approbation du Conseil Exécutif, avant qu'aucune ligne ne fût déterminée et fixée d'une manière permanente, le Rapport que je ferais sur l'arpentage des terrains parcourus et les conclusions qu'on en pourrait tirer par rapport à la position précise des limites, je prends en conséquence la liberté de vous transmettre l'exposé ci-joint de la question en litige et des conclusions auxquelles j'en suis venu pour arriver à un ajustement final.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant Serviteur,

A. WELLS.

A l'Honorable
DOMINICK DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Exposé mentionné dans la lettre précédente.

EXPOSÉ relatif à la Ligne Frontière des Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Les Seigneuries, qui se trouvent dans cette partie de la ci-devant Province du Bas-Canada située entre le Fleuve St. Laurent et la Rivière des Outaouais, paraissent avoir été arpentées sur le terrain même à une époque bien reculée de l'établissement du Pays; je n'ai pu cependant trouver aucun procès verbal de ces arpentages d'une date antérieure à l'année 1789.

D'après tout ce que l'on peut voir, en examinant les *Procès Verbaux* qui nous restent encore dans nos Archives Publiques sur l'arpentage de ces Seigneuries, il ne paraît pas que la Couronne y ait, dans aucun cas, agi comme partie; mais ces arpentages furent faits *ex parte* par des arpenteurs employés par les propriétaires mêmes des Seigneuries.

Par la suite, il advint que certaines parties adjacentes des terres de la Couronne furent subdivisées, sans avoir égard à ces arpentages *ex parte*; dans une occasion l'on dépassa le territoire compris dans l'une des Seigneuries, tandis que dans l'autre on s'éloigna de la ligne seigneuriale, laissant ainsi entre les deux un enclavement de terrain de forme irrégulière.

Ces terres, ainsi définies et limitées, ne pouvaient manquer, lorsque la Couronne les concéderait, de devenir la source de réclamations contradictoires; aussi trouvons-nous qu'il s'éleva des difficultés de cette nature et d'une nature sérieuse, à l'occasion de terres que l'on disait, d'un côté, appartenir à la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, dans le Bas-Canada, et de l'autre côté, au Township de Lancaster, dans le Haut-Canada. Ces difficultés (qui étaient dues en partie aux descriptions fautives que donnait la Proclamation de 1791, qui définissait les limites territoriales des deux Provinces), jointes aux plaintes que porta le Haut-Canada sur la position de la ligne frontière qui se trouvait entre le Fleuve St.-Laurent et la Rivière des Outaouais, et qui réellement était trop à l'ouest, engagèrent les autorités à nommer des Commissaires pour examiner le véritable état de la question et en faire rapport, afin d'arriver à un arrangement définitif.

Cependant, malgré l'exposé clair et détaillé que l'un des Commissaires fit de la question, cette enquête ne fit point cesser les difficultés. Cet exposé, dans lequel on examinait la question sous toutes ses faces, et la débarrassait de toutes les obscurités où l'avaient placée les prétentions et les avancés disparates et contradictoires des parties intéressées, était de la plume de Samuel Gale, Ecuyer, maintenant l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi, pour le District de Montréal. Comme il offre sur divers points importants de la question, des opinions légales qui, venant d'une source aussi élevée, ne peuvent être que bien précieuses pour nous aider à en venir à une décision sur ce sujet, et nous faire comprendre l'état où en était la question lorsque je commençai l'arpentage, je ne puis m'empêcher de le reproduire presque en entier dans ce moment:—

Appendice

(T.)

22 Janvier.

“Par la Proclamation du Lieutenant-Gouverneur Clarke, en 1791, il est déclaré que Sa Majesté, par et de l'avis de son Conseil Privé, avait jugé convenable d'ordonner que la Province de Québec fut divisée en deux Provinces distinctes qui seraient appelées la Province du Haut-Canada et la Province du Bas-Canada, séparant les dites deux Provinces conformément à la ligne de division suivante, savoir : “ à “ commencer à une borne en pierre sur le bord nord “ du Lac St. François, à la Baie Ouest de la Pointe “ au Beaudet, dans les limites entre la juridiction ou “ Township de Lancaster et la Seigneurie de la Nou- “ velle-Longueuil, courant le long de la dite limite “ dans la direction de nord trente-quatre degrés ouest, “ jusqu'à l'angle le plus ouest de la dite Seigneurie “ de Nouvelle-Longueuil ; de là le long de la borne “ nord ouest de la Seigneurie de Vaudreuil, cou- “ rant nord vingt-cinq degrés Est jusqu'à ce qu'elle “ tombe sur la Rivière des Outaouais,” etc.

“La description de la ligne de division ci-dessus citée a été faite sur des avancés et des allégués dont plusieurs sont inexacts et douteux, et d'autres parfaitement erronnés. Le premier avancé donne comme limite entre Lancaster et la Nouvelle-Longueuil, la borne en pierre qui se trouve à la Baie ouest de la Pointe au Beaudet—ceci, plusieurs le nient d'une manière positive, et devrait être au moins considéré comme douteux. Nous y reviendrons plus tard d'une manière plus particulière. Le second avancé est, que la ligne de la Nouvelle-Longueuil, en s'éloignant du Lac St. François, se trouve N. 34, ouest : Mais on sait que cela n'est pas correct ; car d'après un *Règlement* de 1674, et un autre de 1676, que l'on trouve dans le second volume des “ *Edits et Ordonnances*, page 139 et 156, les lignes seigneuriales doivent se diriger “ *nord-est et sud-ouest* ” et “ *sud-est au nord-ouest*,” savoir : conformément au vrai méridien ou méridien astronomique ; ce qui fait une différence de plusieurs degrés avec la direction donnée par la Proclamation. Le troisième avancé établit que la ligne frontière, rendue à l'angle le plus ouest de la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, court de là sans interruption le long de la borne nord ouest de Vaudreuil, (sous ce nom * on comprend Rigaud.) Aujourd'hui l'angle le plus ouest de la Nouvelle-Longueuil, loin de toucher la ligne d'aucune Seigneurie, en est éloignée de plusieurs milles. Le quatrième avancé est, que la ligne de Rigaud, située sur la rivière des Outaouais, court N. 25 est, tandis que, suivant un *Arrêt* en date du 5 Octobre, 1722, que l'on trouve dans le second volume des “ *Edits et Ordonnances* ” page, 194, les lignes latérales des Seigneuries qui sont situées sur la rivière des Outaouais, se dirigent “ *du sud quart de sud-ouest au nord quart du nord-est*.”

La description des frontières, toute succincte qu'elle soit dans la Proclamation, renferme cependant tant de contradictions et d'inconséquences, qu'il est absolument impossible de tracer cette ligne d'une manière rigoureusement conforme aux prescriptions qui y sont établies, parceque ce serait violer les unes que de suivre les autres. Comme il est impossible de suivre toutes les prescriptions de la Proclamation, et comme il faut admettre les unes et rejeter les autres, la question qui reste à résoudre est de savoir ce qu'il faudra retenir et ce qu'il faudra mettre de côté ; ce qu'on ne peut déterminer qu'en consultant l'esprit de la Proclamation, l'objet et le principe qu'elle avait en vue.

“ Une haute autorité a déjà prononcé son opinion sur ce sujet, et cela, dans un tems comparativement bien rapproché de la date de la Proclamation. C'est le rapport du Comité du Conseil Exécutif de Sa

* Voir, à ce sujet, le Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif du Bas Canada, daté le 2 Septembre, 1795 ; On y mentionne Rigaud comme le nom de la branche cadette de la famille de Vaudreuil.

Majesté pour cette Province, en date du 31 Octobre, 1796. Dans ce rapport il est établi, comme l'opinion du Comité, que la ligne frontière peut être, conformément au désir et à l'intention de l'ordre de Sa Majesté en Conseil, définie par les mots qui suivent, savoir : “ A commencer à une borne en pierre sur la rive “ nord du Lac St. François, à la Baie ouest de la “ Pointe au Baudet, autrefois placée comme la limite “ la plus élevée de la Seigneurie de la Nouvelle-Lon- “ gueuil ; et procéder de là le long de la ligne la plus “ élevée ou le plus au sud-ouest de la dite Seigneurie “ de la Nouvelle-Longueuil, jusqu'à l'angle ouest d'i- “ celle ; de là le long d'une ligne qui devra être tirée, “ depuis le dit angle ouest de la dite Seigneurie de la “ Nouvelle-Longueuil, jusqu'à l'angle sud-ouest de la “ Seigneurie de Rigaud ; de là le long de la ligne fronti- “ tière la plus élevée ou le plus à l'ouest de la dite “ Seigneurie de Rigaud jusqu'à la Rivière des Ou- “ taouais, etc., etc., etc.”* D'après cela, il paraît évi- “ demment que c'était l'opinion du Conseil, que l'esprit “ et l'intention des termes mêmes de la Proclamation “ qui définit la frontière de la Province établissant que “ la ligne frontière de la Nouvelle-Longueuil et de “ Rigaud, et une ligne droite à tirer depuis le point où “ l'angle nord-ouest de la première jusqu'à l'angle sud- “ ouest de la seconde, formeraient la ligne de division “ des deux Provinces, entre le St. Laurent et la Rivière “ des Outaouais. Rien ne pourrait être plus juste et “ plus équitable, et mieux calculé pour éviter des in- “ conveniens et protéger les droits des individus que “ cette interprétation. Et le rapport du Comité Exé- “ cutif, dernièrement mentionné, aurait été tout-à-fait “ exempt d'ambiguïté, et aurait ôté même toute possi- “ bilité de commettre les inconséquences contenues dans “ les termes de la Proclamation, si le Comité n'eût pas “ adopté comme vrai ce que l'on vient de mentionner “ comme le premier allégué de la Proclamation, sa- “ voir : que la borne en pierre, à la Baie ouest de la “ Pointe au Baudet, était *de facto* dans ou auprès des “ limites de la Nouvelle-Longueuil. Elle pouvait être dans “ les limites de la Nouvelle-Longueuil ou elle ne le pouvait “ pas. C'est un fait qui, quoique concédé ici, ne l'est point “ aujourd'hui dans le Haut-Canada, et reste encore à “ constater. On peut dire à la vérité que la Procla- “ mation l'a fixée et l'a déterminée d'une manière ex- “ presse, comme point de départ, et qu'on ne doit “ point s'en écarter ; mais elle n'a été ainsi fixée “ et déterminée d'une manière aussi expresse, “ que sur la supposition qu'elle se trouvait dans “ les limites de la Nouvelle-Longueuil. Et il est à re- “ marquer que la direction “ nord trente-quatre degrés “ ouest ” est expressément fixée comme une ligne à “ suivre ; et si l'on change cette direction, parce qu'elle “ est basée sur la supposition erronée qu'elle était “ celle de la ligne seigneuriale, il faudra aussi “ changer, ce semble, ce point de départ, si l'on peut “ constater comme erronée la supposition sur laquelle “ on s'est appuyé pour le fixer, savoir, qu'il est dans “ les limites de la Nouvelle-Longueuil.—D'ailleurs, si “ cette borne en pierre se trouve éloignée des li- “ mites de la Nouvelle-Longueuil, comment cette “ ligne pourra-t-elle, comme il est prescrit, “ continuer de “ la le long de la frontière la plus élevée ou la plus au sud ” “ de la Nouvelle-Longueuil ? On ne peut nullement pré- “ tendre que la Proclamation veuille reculer ou dimi- “ nuer les limites de la Nouvelle-Longueuil, mais seu- “ lement de séparer la ligne de la Nouvelle-Longueuil, “ de celle qui divise les deux Provinces. Ce sont les “ titres seuls de la Nouvelle-Longueuil qui peuvent en “ constater l'étendue. La ligne de la Nouvelle-Lon- “ gueuil ne doit pas dépendre de celle de la Province ; “ mais la ligne de la Province peut dépendre de celle “ de la Nouvelle-Longueuil ; car on ne prétendait pas

* Le Rapport du 31 Octobre, 1796, ci-dessus cité, coïncide parfaitement avec le Rapport déjà adressé au Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, par l'Arpenteur-Général de la Province, en date du 5 Octobre, 1795.

Appendice

(T.)

22 Janvier.

par cette ligne diviser cette Seigneurie en deux parties, et en placer une dans le Haut et le Bas-Canada. C'est peut-être ici le lieu de faire observer que l'on a fait savoir à M. Thompson, l'arpenteur nommé par le Haut-Canada, que la borne en pierre dont on a si souvent parlé, avait disparu depuis quelques années. Que cette information soit vraie ou fautive, c'est ce que j'ignore; et cela ne paraît pas d'une grande importance, pour une question où l'on ne doit consulter que l'intention et l'esprit de la Proclamation, quand malheureusement l'on voit l'impossibilité d'en suivre la lettre.

“ D'après ce qui vient d'être dit, il est évident que les matières sur lesquelles les Commissaires demandent des informations, sont :—

“ Premièrement. De savoir s'il suffirait de constater les vraies limites des Seigneuries de la Nouvelle-Longueuil et de Rigaud, et la ligne droite qui réunirait l'angle nord-ouest de la première à l'angle sud-ouest de la seconde, pour fixer dans cet endroit la ligne Provinciale, sans égard aux données de la Proclamation à ce sujet? Ét cela paraîtrait juste et conforme à l'intention et au but de la Proclamation qui divise les Provinces.

“ Secondement. En supposant que les informations obtenues établiraient que les limites ci-dessus mentionnées, une fois constatées, suffisent pour déterminer la ligne Provinciale, sans égard aux suppositions adoptées par la Proclamation, (ce qui paraît la seule manière raisonnable de procéder, vu que toutes suppositions sont déjà ou finiront par être regardées incompatibles, non seulement avec l'esprit et le but mais encore avec la lettre même de la Proclamation) la question qui nécessiterait ensuite des informations, serait de savoir quelle serait la vraie interprétation à donner aux titres relatifs à l'établissement d'un point de départ depuis la rive St. Laurent (au Lac St. François) d'où doit partir la ligne de la Nouvelle-Longueuil adjacente au Haut-Canada, et de celui qui est établi sur la Rivière des Outaouais, d'où doit partir aussi la ligne de Rigaud adjacente à la même Province; et l'on doit remarquer qu'une fois ces deux points constatés, il ne pourrait s'élever aucunes difficultés sérieuses qui nécessiteraient de nouvelles informations; parce que la direction des lignes de la Nouvelle-Longueuil et de Rigaud, doit suivre les réglemens établis pour les Seigneuries situées sur le Fleuve St. Laurent et la Rivière des Outaouais, avant que le Bas-Canada devint Colonie Britannique; et l'étendue de ces lignes seigneuriales doit se régler sur la description donnée dans les actes de concession même, de manière à accorder et non pas excéder la quantité de terre que par ces actes on accordait aux Seigneurs.

“ Tout dépendra à la fin des principes et des données suivant lesquels on fixera et déterminera ces deux points de départ, savoir: celui sur le Fleuve St. Laurent et celui sur la Rivière des Outaouais; et il n'en devient que plus nécessaire de voir à ce qu'ils ne soient point établis sur des informations incomplètes, ou dans des vues d'utilité temporaire, mais qu'ils soient strictement corrects et conformes à la raison et à la loi.

“ On alléguera peut-être de la part des propriétaires de la Nouvelle-Longueuil et de Rigaud, que ces points de départ, les lignes mêmes toutes entières ont été fixées et déterminées, il y a plusieurs années, par arpentage régulier; qu'il y a des procès-verbaux de ces arpentages, et qu'ils ont été enregistrés dans les Bureaux du Gouvernement; que l'on ne devrait pas mettre en doute l'exactitude de lignes établies et reconnues tacitement comme correctes depuis si longtemps; et que la bonne foi des propriétaires, jointe à une longue et paisible possession, devrait leur donner droit à l'étendue de terre comprise dans leurs arpentages. Il peut cependant être allégué d'autre

part, que toutes ces raisons, eussent-elles tout le poids qu'on réclame en leur faveur, ne peuvent nullement avoir force de loi. Que cela paraît évident, parce que toutes ces raisons se réduisent à réclamer une prescription qui donnerait également droit de réclamer cent lieues de terre, s'il y a raison d'en prendre une seule en dehors des limites assignées par les titres. Mais ce serait renverser les règles et les principes les plus incontestables de la loi, que de vouloir invoquer la prescription dans le cas actuel. Ici, il y a trois grandes objections à cette prescription, la première est que cette prescription est fondée sur la supposition d'un titre qui existait autrefois, mais que l'on ne peut exhiber aujourd'hui, vu qu'il a été perdu ou détruit; mais dans ce cas, on ne peut pas invoquer la prescription, car on produit les titres; et l'on ne pourrait pas l'invoquer pour aucune concession seigneuriale dans le Bas-Canada, car ces concessions forment partie des archives et des records publics de la Province, et l'on peut toujours en obtenir des copies. La seconde objection à cette prescription est cet axiome: “*Nulum tempus occurrit Regi*”, axiome que rendent indispensable les intérêts de la Couronne et la difficulté d'en protéger les propriétés. La troisième objection à cette prescription, objection qui se trouve également appuyée sur la loi, la justice et la raison, et que “*nul ne prescrit contre son titre*,” et dans le fait on ne doit présumer de la bonne foi même des Seigneurs, qu'en autant qu'ils prouvent que leurs réclamations ne contredisent pas ou n'excèdent pas les droits que leur donnent les titres qu'ils produisent à l'appui de leurs prétentions. Si ces procès-verbaux *ex parte* des arpentages qui ont été enregistrés s'accordent avec les titres de concession les propriétaires des Seigneuries situées entre le fleuve St. Laurent et la rivière des Outaouais, ont alors des prétentions fondées. Mais si ces arpentages ne s'accordent pas avec les actes de concession, les prétentions des Seigneurs sont alors absolument dénuées de fondement, du moins en autant que les procès-verbaux diffèrent des titres de concession, car les procès-verbaux ne sauraient accorder de nouveaux droits.

“ Il semblerait delà que la question à résoudre n'est pas et ne peut pas être de constater les limites qui sont tracées dans les procès-verbaux d'arpentages, antérieurs, mais celles qui existent actuellement en vertu des concessions primitives des Seigneuries, et de savoir si les anciennes délimitations s'accordent avec celles-ci?

“ Il devient ici nécessaire de considérer les limites des Seigneuries qui sont situées entre le fleuve St. Laurent et la rivière des Outaouais, en autant qu'elles fixent médiatement ou immédiatement la frontière de la Province du Haut-Canada; et l'on peut établir d'avance que partout où l'on a donné, dans les actes de concessions des Seigneuries, des points et des démarcations naturelles et invariables comme limites, on doit examiner séparément ces limites sans s'attacher aux autres concessions. (C'est là la position de la Nouvelle-Longueuil du côté du Haut-Canada.) Mais dans tous les actes de concession où l'on n'a pas établi des points ou des limites naturelles et où les bornes des Seigneuries ne sont définies que par celles d'une autre Seigneurie voisine, nous sommes obligés d'examiner les deux Seigneuries qui sont ainsi en rapport, et pour connaître les limites de celle des deux que l'on recherche, il nous faut commencer par constater celles que nous ne sommes point directement intéressés à savoir. (C'est là ce que paraît être la situation de Rigaud relativement à Vaudreuil et Soulanges.)

“ Comme on l'a déjà remarqué, l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil suffit lui-même pour indiquer, sur la rive du St. Laurent, le point d'où doit partir la ligne de la Nouvelle-Longueuil du côté du Haut-Canada, parce qu'on y trouve comme limites des dé-

marcations naturelles et invariables. La description que donne du terrain l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil est dans ces termes : "L'étendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve St.-Laurent au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la Seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Baudet inclusivement, faisant environ deux lieues de front sur trois lieues de profondeur," etc. On aurait pu croire que, du moins pour ce côté où l'on fixe des limites si naturelles et si peu variables, cette description ne pouvait prêter à aucune différence d'opinion. Cependant le sens des mots "depuis la borne de la Seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Baudet inclusivement," est devenu un sujet de discussion. Quelques-uns dans le Bas-Canada prétendent que les mots "Pointe-au-Baudet inclusivement" doivent être séparés du reste de la phrase, et que sous ces mots on entend une langue de terre ; de manière que le mot "Pointe" au lieu de désigner la fin de la Seigneurie, deviendrait un espace, (*une langue de terre*) qu'il faudrait ajouter à l'étendue de la Seigneurie. Ce pourrait être un espace. (*langue de terre*), plus ou moins grand, suivant le bon plaisir du concessionnaire : car on ne lui donne aucunes limites et il serait bien difficile de trouver quelque mesure légale de l'étendue d'une "pointe" quand ce mot est employé pour désigner un espace. Et pour obvier à cette difficulté, plusieurs ont été jusqu'à prétendre, que sous le mot "pointe" on doit comprendre la moitié de la distance qui se trouve entre la pointe nommée et celle qui vient le plus près ensuite ; mais celle-ci peut être à une distance de plusieurs lieues.

D'autres dans le Haut-Canada soutiennent une opinion contraire, et prétendent que les mots "Pointe-au-Baudet inclusivement" ne doivent point être séparés du reste de la phrase. Que si le mot "inclusivement" doit s'appliquer à quelque chose, il ne devrait pas d'après la construction de la phrase ne s'appliquer qu'aux mots "Pointe-au-Baudet," mais à toute la phrase, savoir : "L'étendue de terre, etc., depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Baudet inclusivement," et qu'en conséquence le terme "inclusivement," s'il veut dire quelque chose de plus que l'espace compris entre les deux limites, pourrait aussi bien comprendre la Seigneurie de Soulanges, que cette étendue vague et indéterminée désignée sous le nom de *Pointe-au-Baudet*. Que si l'on prétend que l'on ne peut ajouter aucune partie de Soulanges à cette "étendue de terre" parce que le sens restrictif du mot "depuis" ne peut pas plus s'y prêter ; et que si l'on doit placer une borne en pierre dans quelque partie de la Baie ouest de la *Pointe-au-Baudet*, il doit être clair, même dans les termes, que cette borne ne peut pas être placée à l'extrémité d'aucune limite "jusqu'à," mais doit être une limite "au-delà" de la "Pointe-au-Baudet." Que le mot "inclusivement" conformément au sens commun, ainsi qu'à la loi, devrait être compris de manière à ne point différer du sens des autres mots employés. Que comme la loi ne répugne pas à la redondance, (pour ne point dire aux répétitions) rien n'est plus commun dans un instrument légal que de décrire une étendue de terre comprise entre deux limites "inclusivement" quoique, rigoureusement parlant, ce dernier mot est inutile, puisqu'il n'est que la répétition d'une idée déjà exprimée, et que le sens n'en serait ni plus ni moins parlant, s'il avait été omis. Que le mot "inclusivement" doit être en conséquence considéré comme un pur pléonasme ou redondance légale.* Que lorsque les mots, employés pour désigner une chose inclusivement, doivent aussi avoir la signification de prolonger une étendue au-delà de ce que comportent les autres parties de la description, on doit alors s'exprimer d'une ma-

* Dans le mauvais Latin de la Loi Anglaise on trouve cette maxime "Surplus agium non nocet." Et dans le langage plus poli de la Loi Romaine, "Non solent que abundant mutare scripturas."

nière claire et sans équivoque. Supposons un titre dans les termes suivants : "L'étendue depuis la rivière des Outaouais jusqu'à la Rivière St.-Laurent inclusivement." On ne peut guère considérer que l'emploi du mot *inclusivement* comprenne à la fois dans l'octroi la Rivière des Outaouais et la Rivière St.-Laurent, et encore bien moins la Rivière St.-Laurent seulement,—on ne peut le considérer tout au plus que comme redondance. Et s'il voulait comprendre le St Laurent seulement, au lieu de ce simple mot "inclusivement" on aurait sans doute employé des mots moins ambigus, des expressions plus claires, une répétition même expresse, telle peut-être que celle qui est à la fin de cette phrase : "L'étendue depuis la Rivière des Outaouais jusqu'à la Rivière St.-Laurent, y comprise la dite Rivière St.-Laurent, ou la dite Rivière comprise."* En outre on doit remarquer que dans tout instrument légal, la signification du mot *Pointe*, ne doit point différer de celle qu'elle a dans l'usage ordinaire, et indiquer une mesure en superficie ou une étendue de terre à moins que cette acception toute extraordinaire ne soit positivement exprimée ; tandis que l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil ne dit rien de cela, et n'indique pas comment et où l'on doit fixer les limites de cette étendue imaginaire. Que la démarcation ne fait pas partie d'un octroi, mais n'en est que la limite, et que c'est commettre deux absurdités que de prétendre que partout où l'on établit une pointe comme limite (comme la *Pointe-au-Baudet*), l'on doit d'abord donner au mot *Pointe* la signification d'une grande étendue de terre en superficie et ensuite que cette étendue de terrain au lieu d'être la limite de l'octroi, en soit une partie intégrante. Que si les limites de la Nouvelle-Longueuil, qui s'étendent à plus de deux lieues même avant d'arriver à la *Pointe-au-Baudet*, étaient une fois reculées au-delà de cette *Pointe*, on n'aurait aucune donnée pour les fixer où elles devraient l'être ; et le terrain n'offre pas plus de raison de les fixer à un demi mille au-dessus de la *Pointe-au-Baudet* (distance où l'on prétend que la borne en pierre a été posée), qu'il n'en offre de les reculer à une demi lieue ou plus au-dessus de cette *Pointe*. Que la *Pointe-au-Baudet* proprement dite est un endroit que la nature a dessiné d'une manière bien précise, et admirablement propre à servir de démarcation. Que l'étendue du front de la Nouvelle-Longueuil, au lieu d'être indiquée d'une manière aussi vague par les mots "environ deux lieues," l'aurait été d'une manière bien précise s'il n'avait pas été évident que tout le vague qu'il pouvait y avoir dans les expressions, disparaissait devant la précision naturelle des limites désignées. Et que le but principal que l'on a eu en prenant un point pour limites, est sans aucun doute d'avoir une ligne naturelle, perpétuelle et invariable qui pût servir non seulement comme la ligne de profondeur d'une concession mais encore comme ligne de front de la concession adjacente ; ce qui évite par là la possibilité de toute dispute au sujet des lignes, et ce que, dans cette circonstance, on aurait parfaitement obtenu, si l'on eût donné au mot *Pointe* sa signification naturelle,

* Les termes employés dans un grand nombre des anciens actes de concessions Français viennent à l'appui de cette remarque. La concession qui fut faite en 1672, de la partie Nord-Est, de Maskinongé par exemple, donne "trois quarts de lieue au-dessous de la Rivière Maskinongé, et autant au-dessus ; la dite Rivière comprise." L'acte de concession de l'augmentation de Mille Isles, en 1752, dit : "jusqu'à la Rivière Duchêne, icelle comprise." Et il y a un grand nombre d'autres exemples semblables. Si dans l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil, après les mots "jusqu'à la Pointe-au-Baudet" on eût ajouté les mots "la dite Pointe comprise" le mot "comprise" ne se serait nécessairement appliqué qu'au mot "Pointe." Mais c'est tout différent avec le mot "inclusivement" employé comme adverbe à la fin de l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil ; ce mot paraît devoir s'appliquer à toute l'étendue ou espace de terre ainsi concédé. Il faut lui donner une interprétation trop forcée pour que les limites soient changées, et accorder ainsi à une des parties une étendue de terre plus grande que celle que lui accordait précédemment ses titres.

c'est-à-dire terme, et non point étendue de terre ; mais on a tout-à-fait perdu ce but de vue, en donnant au mot "*Pointe*" une acception toute différente.

Les allégués qui précèdent sont, en substance, ce qui m'a été suggéré ou ce qui a été avancé des deux côtés de la question, relativement au point de départ à la Nouvelle-Longueuil, excepté cependant les arguments qui ont été avancés au sujet de la prescription et que l'on ne reproduira pas ici puisqu'ils ont déjà été reproduits. Il ne me conviendrait pas de donner mon opinion sur le mérite respectif de ces raisons, vu que c'est un des principaux points sur lequel les Commissaires désirent acquérir des informations.

"Il me suffira de faire observer que si la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil ne s'étend point au-delà de la *Pointe-au-Baudet*, la borne en pierre placée à la Baie ouest de cette Pointe (qui se trouve à une certaine distance dans le haut de la Rivière, appelée là le lac St. François) ne peut pas être la limite de la Seigneurie. Dans ce cas, si cependant cette borne en pierre est le point de départ de la ligne provinciale, il doit nécessairement se trouver dans le Bas-Canada, entre la ligne provinciale et la Nouvelle-Longueuil, un certain lot de terre appartenant à la Couronne.

"Les observations qui restent maintenant à faire, se rattachent à l'interprétation des titres au sujet du point, sur la Rivière des Outaouais, d'où doit être tirée la ligne de Rigaud adjacente au Haut-Canada. La description territoriale de la Seigneurie de Rigaud, telle que donnée dans l'acte de concession en date du neuf Octobre, 1732, est comme suit : "*Un terrain le long de la Grande Rivière (la rivière des Outaouais) en tirant vers le Long-Sault, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles, islets et battures adjacentes ; le dit terrain joignant la Seigneurie qui leur est échue par succession de feu le Marquis de Vaudreuil, située au lieu dit la Pointe aux Tourtres.*" La Seigneurie à laquelle il est fait ici allusion est celle de Vaudreuil ; et, comme il n'est assigné aucune limite naturelle comme l'endroit où doivent commencer ou où doivent finir les trois lieues de front de Rigaud, il est évident que l'on doit considérer les Seigneuries de Rigaud et de Vaudreuil comme liées ensemble et dépendantes l'une de l'autre, et que, pour savoir où commence Rigaud il faut, comme il a déjà été remarqué, constater où finit Vaudreuil. En supposant que l'on prétendrait que (Vaudreuil ne joignant point le Haut-Canada) on doit admettre comme corrects les relevés qui en ont été faits, et commencer la ligne de Rigaud à l'endroit où ces relevés font finir celle de Vaudreuil : on peut répondre à cela que le nom de Vaudreuil est mentionné dans la Proclamation ; et que si par ce nom on veut bien entendre Rigaud, cette interprétation libérale ne peut pas nous empêcher de consulter l'acte de concession de Vaudreuil, seule source où l'on puisse constater la vraie situation de Rigaud. Que d'ailleurs les Seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud appartenant au même propriétaire, on n'a que bien peu de raisons d'en constater les lignes de division. Que les raisons alléguées ne sont en d'autres termes que la prétention de faire considérer la prescription comme un titre préférable ou plutôt en opposition directe à celui que donne l'acte de concession même. Que si l'on admet comme corrects les relevés de Vaudreuil, d'où dépendent absolument les limites de Rigaud, il aurait été bien mieux d'admettre d'abord les relevés de Rigaud, car on y assigne, comme limites à la Seigneurie de Vaudreuil des démarcations naturelles et invariables, et que ce n'est qu'à l'aide de ces limites, qui établissent d'abord l'étendue de Vaudreuil, que l'on peut constater la position réelle de Rigaud. Mais il est inutile de commencer l'une sans l'autre, et il faut les admettre ou les rejeter toutes deux.

"D'ailleurs, pourquoi objecterait-on à des procédés qui doivent faire cesser les doutes et les défiances du Haut-Canada, exprimés dans les diverses communications des Lieutenans-Gouverneurs, dans les Rapports du Conseil Exécutif et des autres autorités de la Province ?—à moins cependant qu'il ne soit constaté que ces relevés comprennent une plus grande étendue de terrain que n'en comportent les actes de concession. Mais si l'on sait que c'est le cas, où est alors la bonne foi de ces réclamations ?

"Maintenant, la Seigneurie de Vaudreuil est la moitié d'une langue de terre dont l'autre moitié compose la Seigneurie de Soulanges, et cela, suivant des actes de concession qui portent pour toutes deux la même date (le 12^e Octobre, 1702), et qui doivent être considérés ensemble afin que l'on puisse voir cette langue de terre dont chacune des deux Seigneuries forme la moitié. Soulanges est ainsi désignée dans l'acte de concession : "*la moitié d'une langue de terre sise au lieu dit les Cascades, de quatre lieues de front sur une lieue et demie de profondeur au plus large de la dite langue terre, et une demi-lieue au plus étroit ; à commencer de la Pointe des Cascades, en montant ; joignant la dite terre celle accordée aux enfans de M. Vaudreuil.*" Et voici la désignation de Vaudreuil que l'on trouve dans l'acte de concession. "*La moitié d'une langue de terre sise au lieu dit les Cascades, contenant quatre lieues de front sur une lieue et demie de profondeur au plus large de la dite langue de terre, et une demi-lieue au plus étroit ; à commencer vis-à-vis l'Isle aux Tourtres, joignant icelle pareille concession accordée au Sieur de Soulanges.*" Il paraît évident, d'après ces descriptions de Soulanges et de Vaudreuil concédées toutes deux en même tems, que le but du gouvernement était de donner la langue de terre formée par le confluent du St.-Laurent et de la Rivière des Outaouais jusqu'au point qui serait renfermé par deux lignes de front de quatre lieues de longueur chacune, commençant et courant d'un point commun (les Cascades), l'une en montant le St.-Laurent et l'autre la Rivière des Outaouais, et que toutes deux devaient être ensuite coupées par une ligne droite ou base qui devait être tirée depuis le St.-Laurent jusqu'à la Rivière des Outaouais, afin de renfermer toute cette langue de terre.* Il paraît aussi évident que ni les *Règlemens* de 1674 et 1676, relatifs à la direction des lignes Seigneuriales sur le Fleuve St.-Laurent, ni l'*Arrêt* de 1722, relatif à la direction des lignes sur la Rivière des Outaouais, ne sont applicables à l'octroi de cette langue de terre.

"Premièrement. Parce que cet octroi n'est pas un de ceux qu'avaient en vue d'atteindre les *Règlemens* qui concernaient les étendues de terres formant des quadrilatères réguliers qui devaient être renfermés par des lignes parallèles, partant d'une rivière seulement (le St.-Laurent ou la Rivière des Outaouais) ; tandis que les octrois en question sont des concessions faites en même tems d'une langue de terre spécifiée, ou d'une étendue de terre en forme de triangle, formé par deux rivières, dont le sommet (entre les deux rivières) et les deux côtés sont donnés, ce qui en détermine nécessairement la base.

"Secondement. Parce que l'*Arrêt* de 1722, qui prescrit la direction des lignes qui partent de la Rivière des Outaouais, n'existait pas lorsque ces concessions furent faites.

"Troisièmement. Parce que la direction (du S. E. au N. O.) prescrite par les *Règlemens* de 1674 et 1676 aux lignes qui partent du St.-Laurent, *règlemens* qui existaient lorsque ces concessions furent faites, ne s'accorderait nullement avec celle donnée dans la description contenue dans les actes de con-

Appendice
(T.)

22 Janvier.

cession, puisqu'une ligne tirée dans cette direction à partir du St-Laurent, au point où finissent les quatre lieues au-dessus de la *Pointe aux Cascades*, au lieu de couper la Rivière des Outaouais à l'endroit où finissent les quatre lieues de la dite *Pointe*, ne pourrait pas même toucher les Outaouais à vingt-quatre lieues au-dessus de la *Pointe aux Cascades*.

D'ailleurs, il faut considérer que tous ces *Règlemens* et *Arrêts*, eussent-ils alors été en force, ne pouvaient point ôter au gouvernement le droit de concéder toute étendue particulière de terre dans quelque direction qu'il aurait bien voulu leur assigner. Ces *Règlemens* et *Arrêts* ne pouvaient concerner que les concessions où la direction différente des lignes n'était point expressément donnée ou de toute nécessité supposée. Et ici les termes énoncés, les déductions naturelles et nécessaires et l'impossibilité parfaite de pouvoir appliquer les *Règlemens* qui existaient alors, tout concourt à faire voir que les actes de concession n'admettent qu'une seule interprétation, une interprétation, claire, raisonnable et sans équivoque, c'est-à-dire, comme il a déjà été dit, la désignation d'une langue de terre, ou d'une étendue de terre formant un triangle dont le sommet, les côtés et, par une conséquence nécessaire, la base sont donnés. Quelques-uns cependant ont supposé que les actes de concession établissant que la largeur de chacune des Seigneuries était d'une lieue et demie au plus large et une demi-lieue au plus étroit, la ligne des quatre lieues doit commencer au-dessus de la *Pointe aux Cascades*, à l'endroit qui d'abord donnera pour les Seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud une largeur d'une demi-lieue; mais cette supposition ne découle nullement des règles de l'interprétation ni des démarcations expresses des actes de concession. Les mots "une lieue et demie au plus large et une demi-lieue au plus étroit" ne peuvent être interprétés, en loi et en raison, que comme indiquant vaguement l'étendue en superficie que doivent contenir les terrains concédés, et non pas comme changeant le point où doit commencer la ligne, point naturel désigné en termes exprès comme le point de départ: "A commencer de la *Pointe aux Cascades en montant*," dit l'acte de concession de Soulanges. Et l'on doit considérer que, conformément à l'échelle de proportion donnée sur les plans, si chacune des Seigneuries se trouve n'avoir point une demi-lieue de large pour une certaine distance depuis la *Pointe aux Cascades*, elles auront chacune d'elles, d'après la même échelle, plus d'une lieue et demie avant d'arriver à la ligne de la base qui doit être tirée depuis le fleuve St-Laurent jusqu'à la Rivière des Outaouais; ce qui compenserait par la largeur de la profondeur ce qui pourrait manquer sur le front de chacune des Seigneuries. Il ne serait pas dans l'intérêt de Soulanges et de Vaudreuil de prétendre que les actes de concession ne permettent point de commencer la ligne à l'endroit qui n'a pas "une demi-lieue au plus étroit," parce que par le même raisonnement il ne serait pas permis de prolonger cette ligne à l'endroit qui aurait "une lieue et demie au plus large." Le fait est que si nous nous attachons au sens naturel des actes de concession, tout paraît clair et sans ambiguïté; mais tout est dans l'obscurité et l'incertitude, du moment que nous nous en écartons. On a supposé encore, que l'acte de concession de Vaudreuil n'employant pas précisément les mêmes mots que celui de Soulanges pour définir le point où commence la ligne des quatre lieues sur la rivière des Outaouais, on indique alors un point différent; car tandis que la concession de Soulanges dit, "à commencer à la *Pointe aux Cascades*," celle de Vaudreuil se sert des mots beaucoup plus vagues "à commencer vis-à-vis l'Isle aux Tourtres." Et l'on dit qu'il y a une *Isle aux Tourtres* à près de deux lieues plus haut en montant les Outaouais, que le point où devrait commencer Vaudreuil. J'ignore combien il

peut y avoir d'*Isles aux Tourtres*, ou si celle qui est ici mentionnée est de date bien récente. Mais ce qui est certain c'est qu'une Seigneurie qui commencerait vis-à-vis l'Isle aux Tourtres, deux lieues en montant la Rivière des Outaouais et qui s'étendrait de là en montant, ne pourrait pas être "la moitié d'une langue de terre située au lieu dit les Cascades." Le sens général et naturel des actes de concession conjoints de cette langue de terre, indique qu'elles commencent toutes deux à un point commun; et c'est un fait certain que les arpentages de chacune des Seigneuries effectués sous la direction des Seigneurs de chacune, commencent au point commun des "*Cascades*," d'où l'on doit conclure que, dans ces tems-là, les Seigneurs ou ne connaissaient pas l'existence de l'Isle aux Tourtres dans le haut de la rivière aux Outaouais, ou ne la regardaient pas comme un lieu propre à commencer une Seigneurie "située au lieu dit les Cascades."* Mais il est bien connu que la *Pointe aux Cascades* était aussi appelée *Pointe aux Tourtres*; on le voit encore dans les Procès-Verbaux d'arpentage de la Nouvelle-Longueuil, Soulanges, Vaudreuil et Rigaud, dressés par l'ordre des ci-devant Seigneurs de ces endroits, (MM. DeLongueuil et DeLotbinière,) et enregistrés à Québec, dans le mois d'Août, 1791; on y trouve les mots suivans; *Une borne par nous plantée du consentement et en présence des dits Seigneurs à la pointe vulgairement dite des Cascades anciennement aussi nommée Pointe aux Tourtres, pour fixer le point d'où doit commencer la ligne,* etc. Maintenant, vis-à-vis cette *Pointe* se trouvait une isle qui par sa situation avait pris et retenu le même nom que cette *Pointe*. Ceux qui connaissaient cette pointe comme la *Pointe aux Cascades*, connaissaient aussi l'isle comme l'Isle aux Cascades; et ceux qui connaissaient cette pointe comme la *Pointe aux Tourtres*, devaient nécessairement connaître l'isle comme l'Isle aux Tourtres. Le même point de départ serait alors indiqué par les mots "*Pointe aux Cascades*" ainsi que par les mots "*vis-à-vis l'Isle aux Tourtres*." Les mots qui terminent la description de Vaudreuil, *joignant icelle pareille concession accordée au Sieur de Soulanges,* indiquent aussi cela d'une manière bien claire, aussi bien que la description des deux Seigneuries, dont l'ensemble forme toute la langue de terre, et les mots qui terminent la concession de Rigaud: "*joignant la Seigneurie qui leur est échue par succession de feu le Marquis de Vaudreuil, située au lieu dit la Pointe aux Tourtres*" où il est évident que les mots "*Pointe aux Tourtres*" étaient employés par le Gouvernement Français comme synonymes des mots "*vis-à-vis l'Isle aux Tourtres*."

"Malgré le concours des raisons graves, pour ne point dire incontestables, que l'on vient de donner pour établir que Soulanges et Vaudreuil forment une langue de terre qui, partant d'un point commun, se trouve comprise entre les lignes latérales et une ligne droite tirée de l'extrémité de l'une et de l'autre de ces deux lignes, nous trouvons dans le Procès-Verbal ci-dessus mentionné, et enregistré en 1791, cette langue de terre, sans aucune autorisation, convertie en un trapèze de forme bien irrégulière dans lequel, et, sans remarquer qu'elles ne sont nullement applicables à cette fin, on se sert des directions mêmes prescrites par les *Arrêts* et les *Règlemens* qui étaient en vigueur avant aussi bien qu'après la concession de cette langue de terre. Et ce qui n'est pas peu singulier c'est que ce Procès-Verbal tout en mentionnant qu'il a été arpenté quatre lieues depuis la "*Pointe aux Cascades ou aux Tourtres*, en montant

* La topographie de M. Bouchette, page 96, en parlant de Vaudreuil, dit "que cette Seigneurie commence à la Pointe des Cascades" et suit le fleuve jusqu'à Rigaud, en comprenant la moitié d'une "grande langue de terre," etc. Comme de raison, ce passage n'est pas reproduit comme faisant autorité en loi, mais il sert à indiquer quelle était l'interprétation que l'on avait coutume de donner dans les premiers tems de la concession.

Appendice
(T.)

22 Janvier.

le St-Laurent, pour la Seigneurie de Soulanges, garde un silence absolu sur la distance mesurée en montant les Outaouais pour la Seigneurie de Vaudreuil, dit simplement qu'après avoir posé une "borne" à la *Pointe aux Cascades* appelée autrefois la *Pointe aux Tourtres*, comme point de départ de la ligne qui doit partager en deux parties égales la langue de terre entre le Kataracoui (le St-Laurent) et la Rivière des Outaouais, "de la dite borne nous avons commencé à relever exactement la position de la dite Seigneurie de Vaudreuil sur la Rivière des Outaouais jusqu'à l'Ance à la Raquette, par laquelle opération nous avons reconnu que la position des terres sur la dite Rivière des Outaouais gist en général presque Sud Est Nord Ouest, laquelle opération nous aurions terminée le vingt-sixième jour du même mois," nous laissant dans une complète obscurité si "par la dite opération l'Ance à la Raquette se trouve éloignée de quatre ou six lieues ou plus de la "borne" où a commencé cet arpentage, quoiqu'il est évident "qu'en déterminant exactement la position de la dite Seigneurie," il était aussi important de nous donner ces informations que toutes celles que le Procès-Verbal a bien voulu nous procurer.

Jusqu'à quel point et si vraiment la doctrine de la prescription peut être invoquée contre les actes de concession des Seigneuries que l'on a mentionnées ci-haut, et si des descriptions aussi vagues que celles que l'on vient de reproduire du *Procès-Verbal*, peuvent de bonne foi servir de base aux argumens en faveur de la prescription et empêcher toutes les recherches que l'on pourrait faire sur l'exactitude des limites qui ont été tracées, ou si l'on doit de toute nécessité avoir recours à d'autres principes pour constater les limites de ces Seigneuries, ce sont là autant de sujets que les Commissaires ne sauraient déterminer. Pour cela, il n'y a que des instructions d'une haute sagesse et venant d'autorités plus élevées qui puissent leur servir de guides.

En somme, il est évident que les concessions primitives doivent nous guider pour établir les limites de ces Seigneuries, et si l'on interprète correctement l'acte de concession de la Seigneurie de Vaudreuil, en prétendant que cette Seigneurie s'étend à quatre lieues en montant la Rivière des Outaouais à commencer depuis la *Pointe aux Cascades*, il ne peut se rencontrer aucune difficulté à établir sur la Rivière des Outaouais le point où doit commencer la ligne de Rigaud du côté du Haut-Canada; car la Seigneurie de Rigaud ayant trois lieues de front, cet espace ajouté aux quatre lieues de front de Vaudreuil donnerait les sept lieues de front qu'il y a à partir de la *Pointe aux Cascades*, comme point de départ de la ligne provinciale, qui en s'éloignant de la Rivière des Outaouais, doit prendre la direction voulue par l'*Arrêt* de 1722, Rigaud ayant été concédé dix ans après cet *Arrêt*.

Je ne puis terminer sans exprimer le regret que j'éprouve en voyant que ce rapport, que d'abord je croyais faire brièvement, se soit prolongé à un point tel que je ne l'aurais pas entrepris, si j'eusse pu le prévoir; mais ayant une fois commencé, j'ai préféré encourrir les reproches de proximité plutôt que de mériter ceux de négligence, en omettant des remarques que les informations que j'avais puisées et que mes propres réflexions me portaient à regarder de quelques mérites. Et il m'a semblé, aussi que, lorsque l'on prendrait en considération les instructions que l'on devait donner aux Commissaires, sur les deux côtés de la question, il serait avantageux et très propre à en hâter la décision, si l'on pouvait indiquer auparavant les doutes et les difficultés qui doivent se rencontrer, puisqu'alors ces instructions pourraient prévenir ou même dissiper tous jugemens erronés

avant qu'il ne s'en suivit aucun délai ou même aucunes dépenses inutiles dans le cours des procédures; car si les Commissaires s'étaient rencontrés avant qu'ils eussent prévu ou même qu'ils se fussent mis en état de rencontrer ces difficultés, ou avant de recevoir les instructions nécessaires au sujet des doutes qui pouvaient s'élever, leur différence d'opinion qui probablement en auraient résulté, les aurait peut-être engagé à se séparer afin d'obtenir de nouveaux pouvoirs avant d'en venir à aucune détermination; par là, ils auraient nécessairement causé des frais inutiles pour voyager et se rendre à leurs devoirs, et ils auraient pu retarder encore de saisons en saisons ces opérations que déjà depuis plus de vingt-cinq ans l'on veut effectuer.

L'exposé qui précède renferme tant de détails qu'au premier coup-d'œil il paraît à peine nécessaire d'y ajouter rien, si ce n'est simplement la désignation des localités, d'après les arpentages exacts qui ont été faits dans ces endroits, dont on a supposé ou même déterminé les dimensions, dans ce document, d'une manière trop incertaine et trop peu positive.

Du côté du Fleuve St-Laurent, cela est à peu près correct, vu que les détails des arpentages qui ont été faits n'ont rapport qu'à la position des lignes de profondeur de la Nouvelle-Longueuil, ou au point sur la ligne d'en haut du sud-ouest de cette seigneurie où se termine sa profondeur moyenne; ce qu'il est nécessaire de constater avec exactitude, vu que ce point se trouve dans un angle extérieur de la ligne Provinciale.

La profondeur moyenne de la Nouvelle-Longueuil dépend en grande partie de la position de la ligne supérieure de Soulanges; mais comme ces limites ne doivent être considérées que conjointement avec celles de Vaudreuil, la déviation qui peut y être faite n'est qu'une affaire de détail, n'ayant aucun rapport au principe de la question principale; et il suffira d'en parler lorsque l'on aura fixé le point de départ sur le Fleuve St-Laurent.

On peut, je crois, en toute sûreté admettre comme point préliminaire dans la considération du sujet, que les limites ouest de la Nouvelle-Longueuil et de Rigaud, et une ligne droite qui réunit leurs extrémités les plus proches, forme la vraie ligne Provinciale, conformément à l'esprit de la Proclamation de 1791, et que le but principal de cet arpentage est de constater la vraie position de ces lignes, afin de les marquer par la suite sur les lieux mêmes.

D'après cette admission qui paraît conforme aux vues de toutes les parties, intéressées ou non à la question, je vais maintenant considérer le premier point de départ, celui qui est à la *Pointe-au-Baudet* ou auprès.

En consultant ma carte qui accompagne ce Rapport on verra que la *Pointe-au-Baudet*, est véritablement "un point extrêmement bien défini" et sur lequel on ne peut se tromper en aucune manière soit sous le rapport de son identité, soit sous le rapport de ses dimensions.

Les mots de l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil qui donnent, pour front à la dite Seigneurie, "l'étendue de terre qui se trouve sur le bord du Fleuve St-Laurent au lieu appelé les Cascades depuis la borne de la Seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Baudet inclusivement," rendent absolument nécessaire d'identifier cette pointe, et il est heureux que la configuration particulière des côtes et des rivages ne laisse aucun doute au sujet de la localité qui se trouve annexée à la pointe devenue le sujet de tant de doutes et d'incertitudes.

On a beaucoup parlé et écrit sur la signification du mot "inclusivement" tel qu'il est dans l'acte de concession de la Nouvelle-Longueuil.

Appendice

(T.)

22 Janvier.

Il me semble évident que le mot "*inclusivement*," comme il est observé dans l'exposé précédent du Commissaire, n'est qu'un pléonasme ou une redondance légale : conclusion qui justifie amplement l'analogie tirée de chaque cas semblable.

Mais en admettant même, qu'il puisse y avoir des doutes raisonnables à ce sujet, et en donnant au propriétaire de la Nouvelle-Longueuil le bénéfice de ces doutes, on pourra voir, d'après la note à mon Rapport, (page 64,) que toute la différence qui existe ne va pas à un arpent et demi, en direction perpendiculaire,* la véritable largeur du terrain compris entre deux lignes droites ayant une direction nord-ouest, l'une depuis le sommet de la *Pointe-au-Baudet*, et l'autre depuis un point fixé à basse marée à l'extrémité supérieure de la dite *pointe*, n'étant que de quatorze perches et une fraction.

Ces deux lignes sont tracées sur ma carte, et on les saisira mieux en la consultant.

Personne ne peut nier que la dernière de ces deux lignes ou celle d'en haut ne renferme pas toute la *Pointe-au-Baudet* entre cette ligne même et la borne de Soulanges. Je ne crois pas aussi qu'avec une connaissance des localités, on puisse sérieusement soutenir l'idée absurde que le terrain qu'il y a entre cette ligne, depuis la limite supérieure de la *Pointe-au-Baudet* et la ligne actuelle de la Seigneurie, partant de la borne en pierre posée au fond de la Baie ouest de cette pointe, puisse réellement être considéré comme faisant partie de la Seigneurie de Longueuil, conformément à la lettre et à l'esprit de l'acte de concession ou pour d'autres raisons, si ce n'est par souffrance ou en vertu de concessions subséquentes de la part de la Couronne.

Je dois considérer ensuite l'étendue de terre qui doit appartenir à chacune des Seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil ou à toutes deux à la fois, suivant leurs actes de concession et le rapport que cette étendue peut avoir avec les arpentages qui en ont été précédemment faits.

En consultant les actes de concession de ces Seigneuries consentis par le gouvernement Français (on en trouvera, à la page 123 et *suiv.* de mon Rapport général, des extraits corrects qui comprennent toute la partie descriptive), † il paraît qu'ils sont tous deux du 12 Octobre, 1702; et qu'ensuite le 23 du même mois, on émana des actes de concessions séparés pour chacune d'elles, y désignant, comme dans les premiers titres, chaque étendue comme étant la moitié d'une langue de terre dont l'autre partie concédée formait l'ensemble.

Le second titre de Soulanges, à quelques légers changemens près dans la phraséologie, ne diffère du premier que dans ces mots qui y sont ajoutés : "*avec l'Isle des Cascades et les autres Isles, islets et battures adjacentes*" et par la réserve de six arpens, au lieu d'un seul, pour un fort.

Pour Vaudreuil, cependant, le second titre diffère du premier par la description de l'étendue de terre concédée, ainsi que par l'addition d'autres clauses, y compris les mots "*Isles, islets et battures adjacentes*" et par la réserve de six arpens pour un fort, avec le droit d'y prendre le bois de chauffage nécessaire à la garnison, toutes choses qui n'étaient pas dans le premier acte de concession. Ces clauses additionnelles n'affectent en aucune manière bien directe l'interprétation que l'on doit donner aux titres sur la question présente des limites de Vaudreuil; mais soit que cette différence, qui se trouve dans les désignations du

* Voir la carte No. 1. Renvois 11 et 12.

† Le livre d'observations faites sur le terrain, et le procès-verbal de cet arpentage, transmis à l'Arpenteur-Général de cette Province.

dernier acte de concession, n'eût été faite que pour rendre le premier plus intelligible, soit qu'elle n'eût été que l'effet fortuit d'expressions différentes pour désigner une même chose déjà décrite, elles doivent avoir une importance considérable pour la décision de la position des Seigneuries du côté de la Rivière des Outaouais. Dans les titres du 12 Octobre, la désignation du terrain concédé au Chevalier de Longueuil est comme suit : "*la moitié d'une langue de terre située au lieu dit les Cascades*," dans le second en date du 23 Octobre, on se sert des mots : "*la moitié d'une langue de terre située au lieu dit la Pointe aux Tourtres*," et dans tous deux le point de départ est "*vis-à-vis l'Isle aux Tourtres*."

Maintenant on peut avancer en toute sûreté que ces seconds actes de concession pour les mêmes terrains n'auraient point été faits sans quelques raisons considérées suffisantes pour justifier cette démarche de la part de la Couronne, qui voulait expliquer ou mettre à effet ses dispositions envers chacun des concessionnaires; une de ces raisons pouvait être que la Couronne désirait obtenir certaines réserves pour des usages militaires; une autre, sans aucun doute, était pour remédier à l'omission, qui s'était glissée dans le premier acte de concession, des mots ordinaires de "*isles, islets et battures y adjacentes*." Mais, comme il n'y avait aucun changement dans la description contenue dans le second titre donné au Chevalier de Soulanges, et qu'en même tems, il y en avait une très grande dans celui donné au Chevalier de Vaudreuil, il nous sera permis de rechercher la cause de cette différence.

En consultant les extraits de ces titres, extraits que j'ai donnés dans mon rapport et qui contiennent, comme je l'ai déjà dit, toute la partie descriptive des originaux, on verra qu'il n'est fait mention ni du Fleuve St.-Laurent ni même de la Rivière des Outaouais, et que dans les premiers octrois du 12 Octobre (en supposant que le point de départ soit à un point commun, à l'extrémité de la *Pointe-aux-Cascades*), on est dans l'obscurité la plus complète sur le fait de savoir quelle des deux Seigneuries devait s'étendre en montant l'une ou l'autre des deux Rivières. A la vérité, la conclusion la plus naturelle serait que Vaudreuil aurait dû être du côté du Fleuve St.-Laurent, si l'*Isle-aux-Tourtres* est la même que l'*Isle-aux-Cascades*, vu que cette dernière isle est entièrement située dans le St.-Laurent, justement au-dessus de sa jonction avec la Rivière des Outaouais; et la partie principale en est située vis-à-vis l'extrémité du côté supérieur de la Pointe où est située Soulanges. Mais, dans la seconde concession, l'Isle est expressément comprise dans les limites de Soulanges, comme l'une des Isles adjacentes, tandis qu'en même tems on parle de la *Pointe-aux-Tourtres* comme l'endroit où est située la concession faite au Chevalier de Vaudreuil.

Ceci nous fait nécessairement conclure que les mots "*Pointe-des-Cascades et Pointe-aux-Tourtres*, tels qu'employés dans ces documens n'étaient pas employés pour désigner un seul et même lieu; et la même remarque s'applique également à chacune des isles désignées sous les mêmes appellations.

Ainsi donc, comme il est évident que le point qui désigne la concession faite au Chevalier de Vaudreuil, aussi bien que l'isle vis-à-vis de laquelle doit commencer cette concession, doivent se trouver à un autre endroit que celui désigné pour Soulanges, nous avons maintenant à constater si aucun des endroits tels que l'Isle ou la Pointe-aux-Tourtres sont maintenant les mêmes que ceux désignés aux actes de concession.

A environ deux lieues au-dessus de la *Pointe-aux-Cascades* sur le côté des Outaouais, se trouve une

Appendice

(T.)

22 Janvier.

pointe * longue et bien marquée, qui s'étend pour plus d'un mille et demi dans le Lac des Deux-Montagnes. A l'extrémité inférieure ou du côté nord de cette Pointe, est une Isle qui se prolonge encore plus vers le nord-est, et qui, suivant les documens des dates les plus reculées que l'on puisse trouver dans cette partie du pays, a toujours porté le nom de *l'Isle-aux-Tourtres* et a toujours été connue comme telle.

† Dans les premiers tems de la colonisation du Canada par les Français, cette Isle n'était qu'un Poste Militaire, et on y distingue encore les ruines d'un fort et une partie des murs d'une petite église. La partie de l'Isle où l'on trouve ces ruines est presque vis-à-vis l'ancien Fort de *Senneville* ou *Château-Brillant*, à l'extrémité supérieure de l'Isle de Montréal, qui n'en est séparée que par une gorge ou détroit du Lac des Deux-Montagnes. La position générale de la Pointe et de l'Isle (qui ne sont séparés que par un chenal étroit) est indiquée d'une manière plus précise qu'aucun autre endroit des rivages sud de la rivière des Outaouais, et ayant été, dès une époque aussi éloignée, choisi comme Poste Militaire en rapport avec celui qui était établi sur une partie adjacente de l'Isle de Montréal, on doit présumer que, lors de la concession qui en fut faite, on le connaissait beaucoup mieux qu'aucun autre point voisin, sans excepter même les Cascades.

Cet endroit et ses dépendances ont dû nécessairement attirer l'attention du Gouverneur de Montréal d'alors, qui était le concessionnaire de l'étendue de terre désignée au second titre comme située "au lieu dit la *Pointe-aux-Tourtres*," et qui devait commencer "vis-à-vis la dite *Isle-aux-Tourtres*," ‡ et on peut bien s'imaginer qu'une pointe aussi bien connue était celle dont il est fait allusion dans les titres sous considération. ¶

* Carte No. 2. Lettre C.

† Voir *Edits et Ordonnances* du Bas-Canada, page 426, édition de Québec, 1803.

‡ Dans l'expression "la dite *Isle aux Coudres*" le mot "dite" ne paraît pas s'appliquer proprement à la phrase, vu que *l'Isle-aux-Tourtres* n'a pas encore été nommée dans le document, et en conséquence le mot "dite" ne peut strictement parlant s'appliquer qu'au mot "Tourtres" et non pas à l'Isle qui est ainsi désignée. "L'Isle-aux-Tourtres" était à la vérité mentionnée dans le premier titre où l'on ne parlait pas de la "Pointe-aux-Tourtres" et il est bien possible qu'en parlant de cette dernière et qu'en répétant la première dans le second titre on n'employait le mot "dite" qu'en confondant les deux endroits. Comme cela ne touche en rien au sens du document, je considère cette circonstance peu importante et qu'elle ne mérite nullement qu'on y fasse attention.

¶ Je n'ai pu trouver, même une seule fois, parmi les habitans de Soulanges ou de Vaudreuil qui vivent le plus près de *l'Isle-des-Cascades* une seule personne qui l'ait jamais entendu nommer *l'Isle-aux-Tourtres*, dans aucun tems éloigné ou rapproché.

D'un autre côté, presque tous les habitans de la partie nord-est de Vaudreuil connaissent très bien la véritable *Isle-aux-Tourtres* et plusieurs des anciens habitans conservent encore des souvenirs de l'Eglise et du Fort qui y étaient construits autrefois.

Ce qui a jeté le plus de lumières sur l'époque où l'Eglise et le Fort existaient, ce sont les informations que donna une femme, morte il y a environ vingt-huit ans, à l'âge avancé de 102 ans, vivant sur la rive opposée de la rivière près de Ste. Anne. Elle a répété souvent à des personnes qui vivent encore, qu'elle fit sa première communion à l'Eglise de *l'Isle-aux-Tourtres*, qui était alors la seule Eglise qu'il y eut dans le voisinage, et que la mission qui y était établie fut bientôt après abolie et transportée à l'endroit où elle existe encore aujourd'hui, le village du Lac des Deux-Montagnes. D'après cela l'Eglise aurait été abandonnée vers l'année 1721 ou 1722, environ vingt ans après la concession de Vaudreuil. Suivant toute probabilité, elle a dû, en conséquence, être occupée pendant plusieurs années avant cette époque; et comme elle a toujours porté le nom de *l'Isle-aux-Tourtres* ce serait le comble de la folie que de supposer que *l'Isle-aux-Cascades* qui n'est qu'à environ deux lieues de cet endroit, fût aussi distinguée de la même manière. De grands arbres couvrent maintenant presque toutes les bâtisses qui formaient autrefois le petit village ou le poste de *l'Isle-aux-Tourtres*; et si l'on ne voyait point dans la maçonnerie des restes de chaux, on serait porté à croire que ce sont là les ruines des édifices qu'avaient construits les indigènes, avant l'établissement des Français.

La position insulaire de cette place, les monticules et les légères ondulations, qui se trouvent en grand nombre sur tout le terrain et qui sont considérées comme les anciens tombaux des Sauvages, et les ruines des premières habitations et des anciens édifices publics, maintenant au milieu d'une épaisse forêt, rendent *l'Isle-aux-Tourtres* un endroit intéressant pour l'amateur des antiquités Canadiennes, à part toutes les considérations qui se rattachent à la question présente.

En adoptant cette interprétation comme la seule et véritable que l'on puisse donner à l'acte de concession de la Seigneurie de Vaudreuil, je sais que je diffère entièrement d'opinion avec le Commissaire nommé autrefois pour s'enquérir du sujet, tel qu'il l'a exprimée dans l'exposé qui précède: mais l'on s'apercevra que cette différence d'opinion n'est que le résultat nécessaire des données nouvelles qui m'ont été produites, et qui n'étaient nullement connues des Commissaires. Par exemple:—

1^{er} Le fait qu'il y a eu un second acte de concession de Soulanges et Vaudreuil.

2^d Les expressions employées dans ce second acte.

3^{me} La preuve de l'existence d'une Isle, qui porte le nom employé dans le titre, et qui est située dans un endroit qui en prouve l'identité.

On peut aussi remarquer que les deux principales objections que l'on pourrait faire à la justice d'une décision conforme à celle déjà connue du Commissaire et fondée sur les raisons qu'il donne, ne peuvent point avoir rapport aux conclusions auxquelles nous en sommes maintenant arrivées, conclusions qui ne sont que les conséquences des nouvelles lumières qui ont été jetées sur le sujet, comme il a été déjà dit. La première de ces objections s'adresse à la prétention qui a été avancée, savoir: que l'on avait l'intention d'indiquer un seul et même point de départ par des désignations faites dans des termes tout différens, sans qu'il fût nécessaire de constater et d'exprimer cette seule et même signification. Il aurait été plus conforme à l'usage généralement suivi, et plus conforme à certains autres parties des mêmes documens, non seulement de désigner (si l'on voulait exprimer cette identité) le même point par les mêmes expressions mais même de renvoyer d'une désignation à l'autre, comme on a fait, dans les mêmes documens relativement à l'étendue de terre de chacune des concessions.

L'autre objection est relative à l'avancé déraisonnable, prétend-on, que l'on a fait en disant que, par les mots employés dans les titres, on indiquait un point commun de départ: cette objection est manifestement absurde, puisque c'est supposer que la désignation d'un trapèze dont deux des côtés ont quatre lieues chaque, un trois lieues et l'autre une seule lieue, de longueur (ce qui est la forme et l'étendue des Seigneuries de Soulanges et Vaudreuil prises ensemble) a pu s'appliquer à un triangle isocèle, figure que représenteraient les deux Seigneuries si elles portaient d'un point commun aux Cascades. *

On peut répondre que la forme de cette *langue de terre*, vu que les deux Seigneuries ensemble renferment toute l'étendue de terre, comprise dans toutes leurs longueurs, entre le St.-Laurent et la Rivière des Outaouais, n'est nullement affectée par les termes employés dans les actes de concession, et que l'on désigne ces Seigneuries comme formant un trapèze ou un triangle, le sens des actes n'en peut point changer. Cette remarque, cependant, ne s'applique pas à ce cas.

La vraie figure que représente la *langue de terre* mentionnée dans les actes de concession, d'après ce que je puis conclure de l'interprétation des titres et en omettant les légères déviations que causent les rivières dans leurs cours, est un trapèze dont un côté est formé par une ligne qui part des Cascades et qui va jusqu'au point vis-à-vis *l'Isle-aux-Tourtres*, deux des autres côtés par des lignes qui s'étendent depuis les deux extrémités de la première, en montant le St.-Laurent et la rivière des Outaouais pour l'espace de quatre lieues, et la quatrième par une ligne droite qui rattache les extrémités des deux dernières. †

* Carte No. 2, à la fin.

† Carte No. 2. Renvoi 3.

Ceci, en apparence, est conforme à la désignation contenue dans les titres, quoique la profondeur actuelle que ces titres donnent, savoir, "une lieue et demie au plus large" et "une demi-lieue au plus étroit" excède ces dimensions d'environ une lieue à l'endroit le plus large, et de près d'une lieue et trois quarts à l'endroit le plus étroit.

Mais si l'on adopte les Cascades comme un point commun de départ, et si l'on fait partir de là jusqu'à la distance de quatre lieues chaque côté, les deux lignes de front en montant le St.-Laurent et les Outaouais, en y comprenant la pointe angulaire qui se trouve vis-à-vis l'Isle-aux-Tourtres, sur les Outaouais, il est évident que ce trapèze, tout en existant, n'a pas les deux côtés égaux de quatre lieues chaque *; et si l'on prétend que ce n'est pas le cas, parce que l'on complète ces quatre lieues du côté des Outaouais en traçant depuis les Cascades en montant une ligne droite pour cette distance, je prétends qu'alors on change la figure de l'étendue de terre telle qu'elle est désignée dans les titres, et qu'elle est alors un vrai triangle isocèle au lieu d'être un trapèze, tel que prescrit par les titres, et que la configuration du pays rend naturelle.

Avant d'indiquer le rapport qui existe entre les descriptions des Seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil et les limites qu'elles ont maintenant, je tâcherai d'établir et de considérer les objections qui ont été faites ou que l'on pourra faire aux conclusions que j'ai cru devoir adopter sur le sujet.

Quant à Soulanges, ces objections se bornent simplement à la question de savoir si les *Règlements du Conseil Supérieur* de 1674 et 1676, doivent être suivis pour constater l'étendue du front, et la position ou la direction de la ligne d'en haut de la Seigneurie.

J'ai déjà dit que, d'après l'interprétation que je crois devoir donner aux expressions employées dans les titres de ces Seigneuries, la limite supérieure des deux Seigneuries devrait être une ligne droite continuée, commençant sur le Fleuve St.-Laurent à quatre lieues depuis et au-dessus de *Pointe-aux-Cascades*.

Cette interprétation est fondée sur la supposition que les *Règlements* de 1674 et 1676, ne s'appliquent point au cas actuel, ce que je considère tout-à-fait évident:

1^{er} Parce que, tel que l'a fait remarquer le Commissaire dans le Rapport ci-dessus mentionné, ces *Règlements* ne pouvaient point priver le gouvernement du droit de concéder aucune étendue de terre dans les localités et de la figure qu'il aurait voulu spécifier.

2^d Parce que les Seigneuries de Soulanges et Vaudreuil sont concédées ensemble et ayant des rapports l'une avec l'autre, toutes deux forment un ensemble de terrain qui n'est pas exclusivement situé sur le St. Laurent, ce fleuve ne se trouvant pas même mentionné dans les titres d'aucune de ces concessions.

3^{me} Parce que la position de la limite supérieure des deux Seigneuries est nécessairement déduite des expressions de leurs titres, et ne tombe pas sous la lettre de ces *Règlements*.

4^{me} Parce qu'il est impossible d'appliquer les *Règlements* en question et de se conformer aux termes de la concession.

Les objections qui ont été ou qui pourraient être faites à cette interprétation des titres de Vaudreuil se bornent à la désignation du point de départ où doit commencer les lignes de front de la Seigneurie. On peut les réduire à deux espèces savoir:—

1^{er} Celles qui sont tirées de quelque preuve directe ou générale avancée pour constater l'identité des Cascades avec le point désigné par les termes des titres de concession, et

2^d Les preuves corroboratives au sujet de ce point, preuves déduites des actes des anciens propriétaires de la Seigneurie, relativement à la supposition du point où doit commencer son front de quatre lieues.

Quant à la preuve supposée de l'identité des Cascades avec le point de départ désigné dans les titres de Vaudreuil, je n'en connais aucune qui soit antérieure ou subséquente à celles contenues dans le Procès-Verbal de Louis Guy, Arpenteur; les détails commencent le 9 Mars, 1789, et finissent le 9 Septembre, 1791, près de quatrevingt-dix ans après la date de la concession primitive.

Dans ce document on parle de la *Pointe-aux-Cascades*, comme ayant été "anciennement nommée" *Pointe-aux-Tourtres*. Cette assertion qui n'était, autant que je puis le voir, qu'une simple supposition de la part de l'arpenteur, ne paraît pas soutenue par aucun fait ou aucune circonstance corroborative, de date plus ancienne ou plus récente que celle de son Procès-Verbal.

Sans faire aucune remarque sur le vague et la faiblesse de ce Procès-Verbal, sur lequel je reviendrai plus tard d'une manière plus particulière, j'ajouterai que sa date récente comparée à celle des titres des Seigneuries, ne doit donner aucune importance aux suppositions qui y sont faites, à moins que ces suppositions ne soient appuyées par d'autres preuves plus concluantes. Dans l'absence de ces preuves, on peut passer à la seconde considération qui résulte des premiers titres des propriétaires de la Seigneurie relativement au point où doit commencer le front de Vaudreuil.

Il paraît que l'arpentage fait par Louis Guy, tel qu'on vient de le dire, le fut à la connaissance et du plein consentement du propriétaire de Vaudreuil, qui en conséquence a dû être une des parties au Procès-Verbal, dans lequel on prétend que la *Pointe-des-Cascades* et la *Pointe-aux-Tourtres* ne sont qu'un seul et même lieu, et que le front de Vaudreuil doit commencer à ce point.

Cette admission plus que tacite faite par le propriétaire de Vaudreuil sur l'identité de la *Pointe aux Cascades* avec le point où doit commencer sa Seigneurie, a été interprétée par quelques-uns comme une preuve concluante à ce sujet, et l'on a inféré de là que c'était la seule et première intention des propriétaires jusqu'à dernièrement, lorsqu'eurent lieu les réclamations au sujet de l'Isle-aux-Tourtres du côté de la Rivière des Outaouais, réclamations faites dans le seul but de revendiquer un terrain illégalement approprié par les anciens arpentages.

Je ne puis cependant interpréter cette action du propriétaire de Vaudreuil comme n'ayant pour seul but, suivant les opérations mentionnées et détaillées au Procès-Verbal, que celui d'acquérir, par la supposition de l'identité de ces deux points, une apparence de droit à faire considérer la *Pointe-aux-Cascades* plutôt comme l'endroit où doit commencer cette ligne conventionnelle qui sépare Soulanges et Vaudreuil, que celui où doivent commencer les quatre lieues de front de cette dernière Seigneurie.

En d'autres termes, je conçois que la supposition contenue dans le Procès-Verbal, savoir que la *Pointe-aux-Cascades* était autrefois appelée la *Pointe-aux-Tourtres*, a été faite non pas pour empêcher que le front de Vaudreuil ne s'étende à quatre lieues du côté de l'ouest, au-delà de l'Isle-aux-Tourtres qui est située dans le haut de l'Outaouais, mais pour le pro-

Appendice
(T.)

22 Janvier

longer de deux lieues en arrière, du côté du sud-est, outre les quatre lieues ci-dessus mentionnées; et cela en conformité avec la ligne conventionnelle que cet arpenteur avait tracée l'année précédente, pour séparer Vaudreuil et Soulanges; et je crois, de plus que toutes les expressions qui paraissent dans le Procès-Verbal comporter une interprétation différente de celle que je viens de lui donner, n'ont été employées que d'une manière collusoire, et dans le but de cacher la vraie nature des observations qui y sont appliquées.

Quelque dur que paraisse ce langage, il n'est pas besoin de beaucoup d'autres preuves que celles que fournit le document lui-même pour en justifier l'emploi de ma part, comme je vais maintenant le faire voir.

Dans un endroit de ce document (voir page 107 de mon Rapport) se trouvent les mots: "et de la dite borne" (la limite conventionnelle entre Soulanges et Vaudreuil, aux Cascades) "nous avons commencé à relever exactement la position de la dite Seigneurie de Vaudreuil sur la dite Rivière des Outaouais jusqu'à l'Ance à la Raquette."

Maintenant, d'après cette désignation précise des Cascades comme de point de départ, et la mention non moins précise faite des titres de concession dans ce Procès-Verbal, il faut conclure que l'arpentage exact du front de Vaudreuil sur la Rivière des Outaouais en montant jusqu'à l'Ance à la Raquette a été fait conformément à ces deux autorités, le point de départ et la désignation des titres, et qu'en conséquence, l'Ance à la Raquette n'était qu'à quatre lieues au-dessus des Cascades.

Mais cette assertion est si loin d'être vraie, que cette Ance à la Raquette est à plus de six lieues au-dessus des Cascades en suivant les sinuosités du rivage et est exactement à quatre lieues en droite ligne au-dessus de la vraie Isle-aux-Tourtres sur la Rivière des Outaouais.

Comme si l'Arpenteur eut désiré confirmer d'avantage cette assertion, nous trouvons dans un Procès-Verbal subséquent (voir page 113 de mon Rapport) qu'il se rendit de nouveau à Vaudreuil pour "relever," comme il le dit, "le front de la dite Seigneurie de Vaudreuil conformément aux titres d'icelles, et qu'il procéda de nouveau à "relever exactement la position de la Seigneurie de Vaudreuil" jusqu'au même point, l'Ance à la Raquette.

Il est inutile, je présume, de faire de plus longs commentaires à ce sujet; cependant j'ai à faire remarquer que dans les observations qui précèdent, j'aimerais que l'on comprit bien que je n'ai point imputé de mauvaise foi au propriétaire de la Seigneurie de Vaudreuil, vu qu'il est tout-à-fait évident que la ligne conventionnelle entre les Seigneuries n'était qu'une affaire privée entre particuliers; et, qu'elle fût fixée à l'Isle-aux-Tourtres, aux Cascades ou à quelque place intermédiaire entre ces deux derniers endroits, cela n'affectait en rien les droits ou les propriétés de la Couronne.

De tout ce qui a été dit, et en dépouillant du voile qui en cache la véritable portée tous les détails que donnent le Procès-Verbal, que l'on vient de citer, il paraît assez évident que dès lors le propriétaire de Vaudreuil réclamait pour front de sa Seigneurie une ligne qui partirait de l'Isle-aux-Tourtres sur les Outaouais, malgré les assertions différentes du Procès-Verbal de l'Arpenteur; et si les actes ou les titres des premiers Seigneurs à une époque plus reculée peuvent fournir des preuves admissibles et même corroborer ces avancés, il existe encore des preuves plus fortes et plus concluantes qui indiquent que pour

près de soixante ans avant l'arpentage de Guy, le front de la Seigneurie de Vaudreuil avait toujours été de quatre lieues au-dessus de l'Isle-aux-Tourtres située dans la rivière des Outaouais.

Cette preuve repose sur des actes de concession notariés consentis par le propriétaire de Vaudreuil, de certains lots de terre situés à la suite les uns des autres et s'étendant jusqu'à l'Ance à la Raquette; l'un de ces actes daté le 24 Juillet, 1733, et qui donne une désignation du quatrième lot à partir de l'extrémité de Vaudreuil suivant les limites d'alors, se trouve parmi les papiers que j'ai reçus du propriétaire actuel de Vaudreuil.

On peut voir un extrait de cet acte de concession, à la page 169 de mon Rapport. *

Pour indiquer le rapport qui existe entre les descriptions de Soulanges et de Vaudreuil telles que données par ces actes de concession et les limites qu'elles ont actuellement, et telles qu'elles sont fixées sur le terrain même, j'ai encore à renvoyer au Procès-Verbal de Louis Guy, et surtout à certaines parties de ce Procès-Verbal que j'ai reproduites dans mon Rapport aux pages 108, 109, 110 et 111, où l'on donne au long les détails de l'arpentage de ces Seigneuries.

Il ne sera pas nécessaire à cette fois-ci de repasser les raisonnemens étranges qui font la base de ce Procès-Verbal, qu'autant qu'il deviendra nécessaire de le faire pour expliquer les résultats et la nature de ses opérations.

Le front de Soulanges, comme on peut le voir, fut mesuré dans une direction sud-ouest, conformément au Règlement du Conseil Supérieur de 1676.

L'espace ainsi mesuré s'étend environ 300 perches au-delà de l'extrémité d'une ligne droite de quatre lieues depuis les Cascades, mais se trouve avoir 49 perches de moins que les véritables quatre lieues mesurées dans la direction sud-ouest.

De l'extrémité de cette mesure, il commença et tira une ligne dans la direction nord-ouest pour l'espace d'une lieue et demie et prit de là une nouvelle direction d'à peu près nord onze degrés et vingt-quatre minutes est Astronomique, ne différant que d'environ neuf minutes de celle prescrite aux Seigneuries situées sur la Rivière des Outaouais par l'Arrêt du Conseil de Québec de 1722, et conserva cette dernière direction jusqu'à la rive sud de la dite Rivière des Outaouais, l'endroit où cette ligne toucha la rive des Outaouais, était d'environ 36 arpens au-dessus des quatre lieues mesurées depuis l'Isle-aux-Tourtres; en conséquence de cela, tous les lots de terre qui avaient été auparavant concédés dans Vaudreuil au-dessus de cette ligne, se trouvaient transportés par les opérations dans la Seigneurie de Rigaud. †

Comme à cette époque les deux Seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud appartenaient au même propriétaire, cette ligne de division paraît plutôt avoir été tracée pour déterminer un point de départ, afin de mesurer la largeur de Vaudreuil; que pour toutes autres fins locales; il est, en même tems, bien difficile d'imaginer une prétention moins fondée que celle de faire adopter l'extrémité de cette ligne comme le véritable point où doit commencer Rigaud, puisque la direction de cette ligne se trouve déterminée par une loi qui n'existait que vingt ans après qu'eut été faite la concession qu'elle devait régler; et que sa position a été déterminée sans qu'on ait eu recours à l'étendue de sa ligne de front, et que son extrémité tombe 130 arpens au-delà des vraies limites de l'acte de concession, conformément au point de dé-

* Carte No. 1. Renvoi, 13.

† Carte No. 1. Renvois, 1 et 13.

Appendice
(T.)

22 Janvier

part adopté par l'Arpenteur et 36 arpens en deçà des limites actuelles telles qu'il les avait établies dans deux arpentages différens, qui font partie de la série des ses opérations et qui sont mentionnés dans le Procès-Verbal avec la ligne même.

La position générale de ces lignes frontières et les rapports qu'elles ont respectivement entre elles, seront peut-être mieux compris si l'on consulte la carte qui accompagne ce Rapport ; elles y sont tracées avec toutes les localités comprises dans l'arpentage actuel.

Ayant examiné pour les Seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil les questions qui intéressent toutes celles qui se trouvent près de la ligne Provinciale, il me reste maintenant à exposer les effets immédiats qu'elles peuvent avoir sur la question principale, conjointement avec les données que fournit l'arpentage actuel.

Quant à cette partie de la ligne Provinciale qui est formée par la ligne sud-ouest de la Nouvelle-Longueuil, il ne me reste qu'à ajouter aux remarques que j'ai déjà faites au commencement de cet exposé.

En prenant cette ligne au point le plus haut que l'interprétation des titres de la Seigneurie puisse le permettre, elle passerait tout entière et bien en dedans des limites actuelles de la Seigneurie, pour toute sa profondeur. On peut connaître cet espace qui se trouve près du St.-Laurent, à la note M. page 64 de mon Rapport ; mais en supposant que la ligne soit droite dans toute sa longueur, cette distance diminuera d'environ 24 perches dans la profondeur de la Seigneurie, et cela à cause d'une erreur qui se trouve dans la direction de la première ligne.

En consultant la carte qui accompagne mon rapport on verra qu'il a été fait une autre empiétation sur les terres de la Couronne, en prenant pour point de départ de la ligne Seigneuriale, la Baie ouest de la Pointe-au-Baudet, au lieu de la Pointe elle-même.

La dernière empiétation se trouve dans la profondeur de la Nouvelle-Longueuil et provient de ce que la profondeur a été prise du fond de la Baie qui se trouve considérablement en arrière de la grande ligne de front de la Seigneurie.

L'étendue de cette empiétation, en supposant que la ligne latérale d'en bas de l'acte de concession reste telle qu'elle est tracée, serait d'environ quinze arpens, à l'extrémité nord-ouest de la ligne latérale d'en haut de la Seigneurie ; et comme cette dernière se trouve à l'angle où la ligne Provinciale doit prendre une direction différente pour rencontrer l'extrémité de la ligne supérieur de Rigaud, elle affecterait beaucoup, comme de raison, sa position dans cet endroit.

Les questions qui peuvent s'élever au sujet de la position exacte du point dont on vient de parler, renferment des considérations qui dépendent non seulement de la vraie interprétation des titres et de l'application qu'on peut en faire à quelques localités spéciales, quand il aura été fixé, mais doivent être le sujet de la décision des autorités légales.

Ces dernières considérations se rapporteront au cas d'occupation et de possession et à l'application de la loi de la prescription au cas présent.

La règle *nullum tempus occurrit Regi* ne laisse à la vérité aucun sujet de discussion en autant qu'on a illégalement empiété sur les droits de la Couronne par l'occupation préalable d'aucune partie de ses domaines ; mais il existe des cas, qui tombent sous la décision

qui sera portée sur la question présente, où des intérêts individuels sont concernés, et où, dans des arpentages de Seigneuries faits *ex parte*, on a omis des portions de terrain qui auraient dû former partie de ces Seigneuries et que la Couronne a depuis divisées par lots et concédées.

Un fait qui renferme ces deux circonstances a lieu par rapport à la ligne latérale d'en bas de la Nouvelle-Longueuil, qui, comme il a déjà été dit, commence à environ 30 arpens au-dessus de l'endroit où finissent les quatre lieues de front de la Seigneurie de Soulanges ; comme, d'après ses titres, la Nouvelle-Longueuil devrait commencer à la borne de Soulanges, la question qui se présente maintenant est celle-ci : la ligne d'en bas de la Nouvelle-Longueuil sera-t-elle admise telle qu'elle existe maintenant, ou sera-t-elle censée partir de l'extrémité de la vraie ligne de front de Soulanges, en calculant la profondeur moyenne de cette première Seigneurie depuis le front de la rivière.

Il est clair qu'il est de l'intérêt du gouvernement de ne point souffrir que la ligne d'en bas de la Nouvelle-Longueuil soit changée, vu qu'en réduisant les limites de Soulanges à ce point, conformément à la direction actuelle vers la Nouvelle-Longueuil, ce ne serait que transporter dans cette dernière Seigneurie l'excédant de la première, tandis qu'en même tems, en reculant les limites de la Nouvelle-Longueuil 30 arpens vers le nord-est, on séparerait et l'on mettrait dans cette Seigneurie presque toute la partie est du Township de Newton.*

Mais il ne paraît pas qu'aucun des droits de la Couronne s'opposent à la prescription dans ce cas-ci ; et le tems qui s'est écoulé depuis que la ligne a été fixée telle qu'elle est aujourd'hui, joint au fait que les propriétaires des terres adjacentes dans Soulanges et Newton ont toujours possédé en vertu de titres qu'ils considéraient valables, causerait, je présume, des objections légales à tout changement de cette nature, si le propriétaire de la Nouvelle-Longueuil le réclamait.

Cette question réglée, la vraie position et l'étendue du front de la Nouvelle-Longueuil se trouve déterminée ; de là, on peut constater le point où finit sa profondeur moyenne, et fixer la position du second point dans la ligne Provinciale.

La ligne frontière, doit comme de raison, s'étendre depuis le second point dans une direction convenable pour rencontrer l'extrémité supérieure de la ligne ouest de Rigaud. Il devient en conséquence nécessaire de déterminer la position de cette dernière, avant de prendre aucune détermination sur l'autre.

En parlant des limites de Vaudreuil, j'ai fait voir que la ligne d'en bas de Rigaud, telle que tracée par Louis Guy se trouvait à environ trente six arpens plus bas que le point où le front de Vaudreuil devait finir conformément à ses titres. En consultant la Note N. page 65, de mon Rapport, on peut voir qu'il manque à Rigaud suivant le même arpentage, 63 2-10 de perches sur la vraie largeur perpendiculaire de trois lieues à partir de cette ligne, de manière que sa ligne ouest actuelle est de 416 perches au-dessous de l'endroit qui est clairement fixé dans l'acte de concession.

Mais malgré cette empiétation apparente de 36 arpens dans la ligne d'en bas de Rigaud, Vaudreuil n'a perdu que bien peu ou presque rien de son étendue. On peut aisément en donner la raison. Si Vaudreuil eut été borné à l'ouest par une ligne droite qui aurait

* Carte No 1. Renvoi 9.

relié l'extrémité supérieure de sa ligne de front avec celle de Soulanges, cette ligne se serait beaucoup éloignée vers l'est de celle de Rigaud qui, quant à sa direction, tombe sous les dispositions du *Règlement* de 1722.*

Ceci laisserait entre Vaudreuil et Rigaud une étendue de terre de la Couronne, de forme triangulaire, qui, vu que les deux Seigneuries ont le même front toutes deux, doit se terminer en pointe sur la rivière des Outaouais, et excéder environ 70 arpens en largeur dans la profondeur de Vaudreuil.

Mais cette étendue de terre est maintenant comprise dans les deux Seigneuries que l'on vient de nommer, et est à peu près également partagée entre elles, en conséquence de ce que le point de départ de la ligne qui les sépare, se trouve placé à 36 arpens en arrière et que cette ligne suit à-peu-près la même direction que celle que prescrit le *Règlement* pour Rigaud, de manière que le terrain qu'une Seigneurie perd sur le front elle l'acquiert sur sa profondeur.

D'après ce qui a été dit, il est évident que la ligne conventionnelle de séparation entre Vaudreuil et Rigaud, bien loin de nuire aux intérêts de la Couronne les a promus d'une manière bien importante ; cette ligne en étendant la limite supérieure de cette dernière Seigneurie plus bas dans la rivière des Outaouais, laisse à la couronne, 36 arpens de front de plus sur cette rivière et réunit aux terres qui forment aujourd'hui partie du Township de Hawkesbury, ce qui n'aurait été autrement qu'une étendue isolée de terre non appropriée.

De cette considération nous passons à celle de la position que l'on doit assigner à la ligne ouest et d'en haut de Rigaud, qui est en rapport immédiat avec la ligne Provinciale elle-même.

Sous ce rapport, comme Rigaud a un front moins étendu que ne le comportent ses titres, la seule question qu'il s'agisse de résoudre, paraît être celle-ci : "Le gouvernement est-il tenu de compléter le front de Rigaud en le prolongeant de 63 2-10 perches dans Hawkesbury, et de faire partir de là la ligne ouest de cette Seigneurie jusqu'à sa profondeur moyenne de trois lieues, ou bien la ligne actuelle, telle que tracée par les premiers propriétaires de Rigaud, sera-t-elle vérifiée et prise alors pour la seule et invariable limite ouest de la Seigneurie."

En réduisant à l'une des deux alternatives mentionnées ci-haut les questions maintenant pendantes, je n'ai pas mis en compte les 36 arpens qui manquent au front de Vaudreuil, parce que j'ai cru que l'acte qui établissait, au tems qu'il fut fait, la ligne conventionnelle actuelle entre Rigaud et Vaudreuil, doit être considéré comme obligatoire envers les propriétaires des deux Seigneuries, surtout quand l'étendue de Vaudreuil n'en est nullement diminuée, et l'on fit le relevé de cette ligne sous la direction et en vertu de la pleine autorisation de tous ceux qui étaient intéressés ou concernés en aucune manière dans les Seigneuries voisines.

La réponse à la question énoncée ci-dessus, relativement à la détermination finale de la limite ouest de Rigaud me paraît être basée sur des faits si clairs et sur des principes si évidens qu'il n'est guère possible d'hésiter sur les conclusions que l'on doit adopter sur le sujet.

Ces conclusions sont que le gouvernement devrait confirmer la ligne actuelle comme la limite ouest de Rigaud, et (dans toute sa longueur) comme la frontière des deux Provinces du Haut et du Bas-Canada.

* Carte No. 1. Renvoi 9.

Voici les motifs sur lesquels sont fondées les conclusions ci-dessus :

1° L'on établit dans la déclaration formelle que les propriétaires de Rigaud ont faite par le protêt qu'il m'ont signifié contre cet arpentage, le troisième jour de Mars dernier, et reproduit à la page 98 et *suiv* : de mon Rapport, "que la Seigneurie de Rigaud est maintenant bornée, et qu'elle l'a été pour plus d'un siècle, par certaines limites qui sont très bien connues ;" et ailleurs, en parlant des limites de la Seigneurie de Rigaud, on assure que ces limites "sont déterminées par certaines démarcations très-bien connues comme incontestables." De tout cela il paraît évident que, quel qu'effet que ces déclarations puissent avoir par la suite sur les réclamations qui pourront être entretenues par rapport au terrain qui manque dans cette Seigneurie, et pour lequel on demanderait à être indemnisé, il est évident, dis-je, que les Seigneurs n'ont aucun droit à demander que des limites, aussi incontestables, soient changées, limites qu'ils ont déclarées eux-mêmes exister depuis plus d'un siècle.

Le Procès-Verbal de Louis Guy, Arpenteur-Provincial, en date du 29 Septembre, 1791 (voir pages 112 et suivantes de mon Rapport) contient un état détaillé de l'arpentage qui a été fait du front de Rigaud ; cet arpentage faisait finir le front de cette Seigneurie à l'endroit où il se termine aujourd'hui. Il paraît par ce document que la personne qui était alors en possession de Rigaud, assistait aux opérations, qu'elle y était partie intéressée, qu'elle signa le Procès-Verbal de l'arpentage et qu'elle y inséra une renonciation formelle de tous ses droits à aucune portion de terrain qui irait au-delà de ces limites ; et cela, quoiqu'elle connut très bien que la profondeur de Rigaud n'était pas complète en adoptant ce point de départ. Ce Procès-Verbal ainsi attesté sous sa propre signature, fut ensuite, savoir le 11^e jour d'Octobre de la même année, enregistré au Bureau Public des enregistrements à Québec, à la réquisition probablement du même propriétaire de Rigaud, vu qu'il paraissait la seule partie intéressée à l'arpentage. Le même propriétaire fit ensuite faire deux autres relevés de la même ligne, le premier par H. L. St. Germain, Arpenteur, en 1796, et l'autre par le Colonel Joseph Bouchette, Arpenteur-Général du Bas-Canada, en 1806. Ces arpentages furent tous deux commencés à la limite adoptée par Louis Guy, comme on l'a dit déjà, en 1791, et les deux lignes qu'on en tira furent tracées dans la direction de sa ligne comme on le voulait dans ce tems-là.

Ces Actes qui établissent eux-mêmes la renonciation formelle et l'abandon que fit le propriétaire de Rigaud, de toute réclamation qu'il pouvait avoir à une plus grande étendue de terre pour sa Seigneurie, ces actes passés il y a plus de cinquante ans que le propriétaire lui-même a déposés dans les Archives Publiques, et que le gouvernement a adoptés en disposant des terres situées dans le voisinage de la ligne ainsi déterminée, établissent, suivant moi, une prescription qui ne permet pas de présenter maintenant ou par la suite aucune réclamation soit en droit, soit en équité pour étendre les limites de Rigaud, pour indemniser toute lacune qui pourrait se trouver dans son pourtour en superficie.

Si l'on considère comme bien concluantes les raisons que l'on vient de donner, et si le gouvernement se décide à adopter la ligne ouest actuelle de Rigaud comme les limites permanentes de cette Seigneurie à l'avenir, il ne reste plus qu'à intéresser la Couronne dans cet arpentage en l'engageant à vérifier sur les lieux mêmes, les opérations qui ont été précédemment faites, en notifiant d'abord les propriétaires de la Seigneurie, qu'ils peuvent y prendre

part. s'ils le jugent à propos, et à défaut de leur opération, à procéder *ex parte* en la même manière que suivie ci-devant.

Le reste de la ligne provinciale n'étant qu'une ligne droite, reliant, comme on l'a déjà dit, les extrémités des lignes de la Nouvelle-Longueuil et de Vaudreuil, se trouve établie du moment que ces deux points sont fixés.

D'après tout ce qu'il a été dit, je pense qu'il est aisé de se prononcer sur l'exactitude ou l'inexactitude des conclusions que j'ai cru devoir adopter sur l'objet principal de ces opérations. Ces conclusions furent déduites en partie des faits obtenus dans le cours de l'arpentage, faits relatifs aux lieux mêmes et sur lesquels il ne peut y avoir deux opinions : ces faits sont les résultats qui ont rapport aux dimensions actuelles des Seigneuries explorées, et la désignation de la véritable position et identité de chacun des trois principaux points de départ, — *la Pointe-au-Baudet*, *la Pointe-aux-Cascades* et *les Iles-aux-Tourtres*.

Mais il reste encore à examiner d'autres questions relatives à des cas qui sont moins déterminés ; de ce nombre sont celles qui ont rapport à la limite ouest de Soulanges et de Vaudreuil quant à l'application qui a pu être faite du *Règlement* de 1676, dans le tracé de cette ligne sur les lieux mêmes.

J'ai déjà parlé assez longuement sur ce sujet ; mais j'ajouterai quelques observations à celles que j'ai déjà faites en explication des principes et des circonstances d'une nature locale, qui, dans ce cas particulier, ont été la base des conclusions que l'on a adoptées à leur égard.

Si l'on se fut attaché à l'interprétation véritable des titres de concession de Soulanges et de Vaudreuil pour établir leurs limites ouest, en rejetant comme inapplicable le *Règlement* de 1676, ces deux Seigneuries auraient perdu environ 10800 arpens de terres, tandis que la Nouvelle-Longueuil en aurait acquis environ 3700, des terres qui sont maintenant dans Newton.

Cette dernière étendue de 3700 arpens, ajoutée à celle qui manque maintenant à Rigaud, environ 2600 arpens, et déduite ensuite des 10800 arpens que les Seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil ont de plus, laisserait 4500 arpens, comme total des empiétations que ces quatre Seigneuries ont faites sur les terres de la Couronne, sans y comprendre environ 3150 arpens des terres de la Couronne, maintenant renfermés dans la ligne d'en haut et dans la profondeur de la Nouvelle-Longueuil, et que l'on n'a pas compris ici parce que l'on peut encore remédier à cette empiétation, vu que les titres de concession sont clairs et ne comportent aucune ambiguïté sur la position des limites.

Mais d'un autre côté, si l'on admettait pour ce cas le principe de l'application partielle du *Règlement* de 1676, comme on l'a cité et comme on l'a appliqué dans l'arpentage de Soulanges (étendant aussi ses effets sur la Seigneurie de Vaudreuil), alors, d'après leurs limites actuelles ces Seigneuries manqueraient dans leur contenu d'environ 6900 arpens de terre ou de 9550 arpens en y comprenant Rigaud, tandis qu'en même tems la Nouvelle-Longueuil, suivant ses limites actuelles, s'étendrait au-delà de ses vraies limites des deux côtés et sur la profondeur et comprendrait environ 4400 arpens de plus que ne comporteraient ses titres.

Ces deux points de vue sous lesquels on considère la question doivent suffire pour indiquer quelques-unes des difficultés qui s'opposent aux moyens d'établir l'harmonie entre les titres et les anciens arpentages qui ont été faits des lignes inté-

rieures de ces Seigneuries. J'ai présumé cependant que le gouvernement dans ce cas ne troublerait en aucune manière les anciens possesseurs qui, en s'appropriant ces terrains, avaient des raisons qui, au moins, paraissaient plausibles et contre lesquelles on ne pouvait alléguer aucun fait contraire. Comme la position de la ligne ouest de Soulanges et de Vaudreuil, quelque forte que fut la présomption qu'impliquent leurs titres, ne fut définie par aucun principe qui pût lui servir de base et comme l'existence d'une Ordonnance qui avait rapport aux Seigneuries situées sur le St. Laurent, donnait sous ces circonstances une apparence de droit à l'appliquer en partie à l'arpentage de Soulanges, il paraîtrait que la possession à laquelle donna lieu cet arpentage, est de la nature de celle qui vient d'être mentionnée et ne doit pas en conséquence être maintenant mise de côté ou révoquée en doute ; qu'il est évident que la loi ou le *Règlement* ne fut qu'en partie suivi dans cet arpentage, puisque la direction qu'il prescrit ne fut suivie que pendant une lieue et demie sur la ligne ouest de Soulanges tandis que si cette loi eut pu vraiment s'appliquer à ce cas, on aurait suivi cette direction deux fois plus loin, à travers la moitié de la *langue* de terre qui se trouve entre les deux Rivières, et alors l'autre moitié eut été bornée du côté ouest par une autre ligne droite qui serait partie de l'extrémité de celle-ci, de manière à toucher la rive sud de la rivière des Outaouais à une distance juste de quatre lieues au-dessus de l'Isle-aux-Tourtres ; ce qui aurait été à peu près conforme à l'ancien arpentage de Vaudreuil, quand ses limites ouest étaient formées par la ligne frontière d'en bas du Domaine à la Raquette, qui se trouve maintenant tout-à-fait dans la Seigneurie de Rigaud.*

Ces points de vue, (qui sont peut-être conformes aux principes que j'ai émis en commençant savoir, que le concessionnaire devait avoir le bénéfice de tout doute raisonnable) j'ai cherché à en faire la base des conclusions auxquelles j'en suis venu, relativement à la position que doit avoir la ligne Provinciale.

Les opérations qu'il faut faire pour suivre ces conclusions peuvent être récapitulées dans les peu de mots qui suivent :

1^{er} Commencer la ligne frontière d'en haut de la Nouvelle-Longueuil à la basse marée sur le côté supérieur de la *Pointe-au-Baudet* et de la prolonger du côté nord-ouest jusqu'à ce que la Seigneurie puisse avoir trois lieues de profondeur ; en notifiant d'abord les propriétaires de la Nouvelle-Longueuil qu'ils peuvent prendre part à ces opérations, s'ils le jugent à propos.

2nd Vérifier et retracer la ligne ouest actuelle de Rigaud, jusqu'à sa profondeur, comme on vient de le dire.

3^{me} Tirer une ligne droite qui relie les deux extrémités des dites lignes Seigneuriales. Ces trois lignes réunies formeront alors la vraie ligne de séparation des deux Provinces, tel qu'on le demande.

REMARQUES.

1^{er} En déterminant sur les lieux mêmes la vraie position de la ligne sud-ouest de la Nouvelle-Longueuil, on pourrait peut-être donner à l'Arpenteur l'instruction de désigner et constater par un arpentage précis l'étendue réelle de terre qui a été ci-devant concédée comme faisant partie du Township de Lancaster, qui sera toujours dans les vraies limites de la Nouvelle-Longueuil.

Ceci définirait l'étendue des réclamations pour indemnité que les concessionnaires des terres dans Lancaster pourraient faire contre le gouvernement, partout

* Voir la Carte No. 2.

Appendice
(T.)

22 Janvier.

où cette ligne frontière diviserait les terres ou aucunes parties de terre, cela servirait encore à établir les limites de la juridiction des autorités de chacune des Provinces, le long de cette ligne frontière.

En n'accordant à la Nouvelle-Longueuil que sa véritable profondeur de trois lieues, il est clair qu'il y aura une certaine étendue des terres de la Couronne, entre la profondeur de la Seigneurie et la concession de 1000 acres faite autrefois au Colonel de Longueuil; cette étendue de terre touche, et suit dans toute sa longueur, la ligne actuelle de profondeur de la Nouvelle-Longueuil.

Si, dans le premier arpentage de la Nouvelle-Longueuil sur la ligne latérale d'en bas de la dite Seigneurie, on avait mesuré correctement et fidèlement cette profondeur de trois lieues, ce lot intermédiaire des terres de la Couronne (qui est d'environ 1300 acres anglais) serait de forme triangulaire se terminant en pointe à son extrémité nord-est, tel qu'on le voit dans la carte ci-jointe; mais comme tous ces anciens arpentages ont été faits avec négligence, et qu'en les examinant on les a presque tous trouvés inexacts, il reste à savoir aujourd'hui s'il est convenable d'adopter sans le vérifier celui de la ligne d'en bas de la Nouvelle-Longueuil, ou s'il faudra l'examiner lorsque l'on fera et établira le reste du relevé qui y a rapport.

Si l'on me demandait mon opinion sur ce sujet je recommanderais fortement d'adopter la dernière alternative, vu que cette opération entrainera infiniment moins de frais et de délais qu'il faudrait en occasionner si l'on recommençait le tout; d'ailleurs, il n'est guère à présumer que les principes bien définis suivant lesquels un arpentage aussi important doit être fait ont été pleinement suivis, si l'exactitude des résultats n'ont pour base que cette partie des opérations que l'on admet comme correcte, tandis que l'on rejette comme inexact dans son principe et ses détails le reste des mêmes opérations.

2^o Quant à la ligne ouest de Rigaud, je remarquerai que, bien que tous les arpentages qui, à ma connaissance, ont été précédemment faits de cette limite aient été commencés à un point commun, et que les lignes ont été tirées depuis ce point dans la même direction; cependant il paraît, d'après le *Procès-Verbal* du ci-devant Arpenteur-Général du Bas-Canada, qu'il s'est trouvé des erreurs dans la continuation de plusieurs de ces lignes, à mesure qu'elles s'éloignaient du front de la Seigneurie, et que la ligne qu'il avait tirée pour corriger ces déviations divergeait des autres vers l'ouest.

Mes observations à cet égard tendant à indiquer que la ligne frontière incline dans la direction de Rigaud, et comme il ne paraît pas que la Couronne ait fait aucune concession de terre dans les limites qu'elle renferme, j'en infère qu'elle doit être considérée comme le véritable arpentage pour vérifier et établir la ligne permanente de Rigaud et la ligne frontière de parties de ces deux Provinces.

J'ai déjà dit que la Seigneurie de Rigaud manque, suivant ses limites actuelles, d'environ 2600 arpens qu'elle devrait avoir conformément aux termes de son acte de concession; les calculs qui donnent ce grand déficit sont fondés sur la véritable ligne de front, telle que je l'ai arpentée et sur la convergence des deux lignes latérales de la Seigneurie, joint à ce qui est dit dans le *Procès-Verbal* de H. L. St. Germain, (page 122 de mon Rapport,) qu'il avait accordé 28 arpens de profondeur sur les lignes latérales de la Seigneurie en compensation du terrain que faisaient perdre les irrégularités de la Rivière des Outaouais;—cette al-

louance suffisant moins deux arpens pour compenser la perte que le front de la Seigneurie a éprouvée.

Mais quand on compare les Procès-Verbaux Officiels et les autres descriptions du Township de Newton avec les limites indiquées sur ma carte, où j'ai adopté pour la profondeur de Rigaud celle donnée par le Procès-Verbal de St. Germain, on remarque tant de différence dans la direction et la longueur des lignes qui ont rapport à Rigaud, que je suis porté à croire que la ligne que l'on adopte entre Newton et Rigaud, si on la trace sur le terrain, n'est point celle que donne St. Germain ou au moins n'est pas conforme à sa description; et qu'il est très probable qu'une ligne tirée de l'angle nord-ouest de Newton parallèle à une autre ligne qui réunirait les extrémités de la ligne de front de Rigaud, donnerait à cette Seigneurie assez de terrain pour compenser ce que lui font perdre les irrégularités de la rivière.

D'après ces circonstances et les fortes raisons qu'elles donnent de croire que la ligne de profondeur de Rigaud n'a jamais été tracée sur le terrain, conformément à aucune description donnée, (ce qu'il est impossible d'avoir fait), et en même tems d'après les raisons générales qui viennent d'être données relativement au tracé de la ligne de profondeur de la Nouvelle-Longueuil, je penserais qu'il est nécessaire de vérifier les arpentages de la ligne ouest de Rigaud et Newton, dans la vue de fixer les vraies limites entre elles, avant d'en déterminer l'extrémité ouest, qui forme le second point régulier de la ligne frontière entre la première des Provinces.

Les remarques qui restent à faire sur le tracé du reste de la ligne qui relie l'angle ouest de la Nouvelle-Longueuil avec la limite sud-ouest de Rigaud, se bornent au rapport qu'elles ont avec les arpentages que l'on a déjà des mêmes lieux.

Les 1000 acres de terre concédés au Colonel de Longueuil, tel que déjà dit, se trouveront par cet arpentage séparés de la ligne de profondeur de la Nouvelle-Longueuil dont ils faisaient partie et dont ils furent séparés.

D'après les documens relatifs au Township de Newton transmis par le ci-devant Gouverneur-Général, il paraît que cette étendue de terre avait 17 chaînes de largeur et une longueur moyenne de 590 70-100 de chaînes; formant une étendue d'environ 1004 $\frac{1}{2}$ acres. Mais suivant le plan que j'ai fait de la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, la longueur moyenne de cette étendue de 1000 acres, est d'environ 623 chaînes, et la superficie en est d'environ 1060 acres, dont il ne restera qu'environ 950 acres du côté est de la nouvelle ligne provinciale.

Si le propriétaire a déjà concédé les terres qui sont comprises dans les limites de sa Seigneurie, il est bien à douter qu'il soit convenable aujourd'hui d'en changer les limites. Cependant le gouvernement peut décider toutes les questions qui peuvent s'élever à ce sujet ou prendre des arrangements avec le propriétaire, sans entrer, à mon avis, dans les considérations actuelles; et peut-être que ces remarques peuvent également s'appliquer à l'étendue des terres de la Couronne qui se trouvera entre la ligne de profondeur de la Seigneurie et cette concession.*

Le reste de cette partie de la ligne provinciale au nord de la concession faite au Colonel De Longueuil, passera, comme on peut le voir sur la carte, à travers la partie ouest de chacun des premiers lots de la concession sud de Newton, et de là à travers l'augmentation de Newton jusqu'à ce qu'elle touche l'angle de Rigaud.

* E. R. T. Carte No. 1.

Appendice
(T.)

22 Janvier.

Appendice
(T.)

22 Janvier.

Je suppose que le changement de cette ligne n'affectera pas les droits des propriétaires de terres situées dans ces parties du Township, et que toutes les concessions de terrain que la Couronne a déjà faites, quoique ces terrains, par cet arpentage, soient transférés en tout ou en partie de la juridiction d'une province dans celle d'une autre, conserveront les mêmes dimensions et les mêmes limites.

En finissant, j'ai à exprimer mon regret de ce que cet exposé soit devenu aussi long, et de ce que les opérations qui en sont la base, aient été remises à une époque plus éloignée que je n'anticipais, après celle même où j'espérais le compléter.

L'importance du sujet et le grand nombre de matières qu'il a fallu considérer pour essayer de donner l'exposé complet des mérites de la question qui y avait rapport sont des raisons qui suffiront, je l'espère, pour expliquer la longueur de cet exposé et me laver du reproche de prolixité que l'on pourrait me faire.

Mes opérations sur les lieux auxquels cette exploration a rapport, se sont bornées, après avoir complété le mesurage et la partie astronomique à la partie des Seigneuries qui bordent la rivière des Outaouais ; et cela est devenu nécessaire en raison des preuves concluantes que je n'avais pas et qu'on avait obtenu auparavant, pour décider la question principale des limites territoriales, encore pendante.

Je n'aurais pas osé émettre mon opinion sur une question aussi importante, qui concerne le droit de posséder environ 26400 acres de terre, droit soutenu par une possession de plus d'un siècle, tel qu'il est compris dans un ancien acte de concession Seigneuriale du Bas-Canada, et réclamé depuis par le Haut-Canada, comme n'étant qu'une partie des domaines non concédés de la Couronne, si cette opinion n'eût été appuyée que sur des conclusions théorétiques, ou sur des présomptions que l'on pouvait révoquer en doute ou, qui, si elles étaient correctes, pouvaient ne point paraître applicables au sujet.

Appendice
(T.)

22 Janvier.

Croyant, d'un côté, que le Gouvernement exigerait sans aucun doute des preuves complètes et positives de l'injustice des réclamations des possesseurs actuels, avant d'exercer la prérogative royale en reprenant des terres depuis si longtemps en la possession de ces Seigneurs et de leurs prédécesseurs, comme formant partie du territoire qui leur avait été concédé ; tandis que, de l'autre côté, il était peu probable que le Haut-Canada abandonnerait aisément des réclamations de la nature de celles qu'il faisait, surtout quand ces réclamations avaient été admises et approuvées par le premier Commissaire qui avait été nommé, un homme dont on reconnaissait la capacité et l'intégrité et les grandes connaissances en loi, et d'ailleurs nommé par les autorités provinciales pour examiner la question et en faire rapport ; il m'a paru absolument nécessaire de rechercher tous les documens et toutes les preuves qui pouvaient jeter de la lumière sur le sujet et constater, une fois ces preuves et ces documens trouvés, le rapport qu'ils pouvaient avoir entre eux et l'application qu'on en pouvait faire pour déterminer la vraie position des localités qu'il était de mon devoir de définir.

Ces intentions, j'ai tâché de les mettre à effet, et j'espère que le succès que j'ai obtenu en éclaircissant des points douteux qui ont créé tant de malentendus et tant de conflit d'opinions parmi ceux qui avaient déjà traité le sujet, compenseront pleinement le tems inévitablement employé à faire ces recherches.

Dans l'espérance que les divers documens qui sont ici reproduits fourniront toutes les informations qui peuvent contribuer à lever des difficultés, qui ont existé depuis près d'un demi siècle, et qui n'ont, dans plusieurs occasions, servi qu'à troubler l'ordre et l'harmonie parmi ceux qui y sont intéressés, je sou mets très respectueusement le tout à la considération et à la décision du gouvernement.

A. WELLS.

Cascades, 10 Novembre, 1841.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative pour prier Son Excellence de vouloir bien faire mettre sous les yeux de la Chambre, copie des ESTIMATIONS DES DOMMAGES soufferts par les habitans de Saint-Clément et de Saint-Timothé de Beauharnais; dans le voisinage du CANAL DE BEAUHARNAIS, tels qu'évalués par le Capitaine Wetherall et C. Manuel, Ecuyer, de même que tous les autres renseignements sur ce sujet qu'il plaira à Son Excellence communiquer.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
22 Janvier, 1845.

RAPPORT

Sur les déprédations et pertes souffertes par les habitans et autres personnes, le long du Canal de Beauharnais.

MONTREAL, 1e Février, 1844.

MONSIEUR,

En obéissance aux ordres du Gouverneur Général, transmis par votre lettre du 21 du mois dernier, nous, avons l'honneur de faire rapport, pour l'information de Son Excellence, du résultat de notre enquête sur les pertes de toutes sortes, essayées par les habitans des paroisses de Saint-Clément de Beauharnais et de Saint-Timothé, en conséquence des travaux du Canal de Beauharnais, creusé sur leurs propriétés ou dans les environs.

La cédule ci-incluse contient les noms des réclamans, la nature des pertes ou dommages qu'ils ont soufferts, avec le montant de la compensation demandée et notre décision dans chaque cas. Ce document a été dressé par nous après avoir examiné strictement et minutieusement les parties sous serment et fait corroborer leurs témoignages par celui de deux arbitres assermentés, par qui les réclamans avaient prudemment fait visiter leurs terres respectives à l'époque où les pertes et déprédations dont ils se plaignent, ont été causées.

Cette manière de procéder nous a mis en état d'arriver à la conclusion la plus satisfaisante possible. La cédule contient les noms de 162 réclamans;— et indique un total de £4,969, 5s. 5d., en accordant une compensation raisonnable pour les dommages qui ont été soufferts et en rejetant plusieurs réclamations qui nous ont paru inadmissibles.

Les pertes selon leur nature peuvent être classées sous les chefs suivans.

1o. La détérioration, et en quelques circonstances la perte entière des récoltes par l'inondation des terres, en conséquence de ce que les fossés de ligne faits sur les terres pour les égoutter ont été interceptés par le canal. Dans chacun des cas de cette nature, les propriétaires des terres déclarent qu'ils se sont plusieurs fois adressés aux Ingénieurs le long de la ligne des travaux pour des égouts, mais sans succès.

2o. Les dommages causés aux récoltes par l'abandon des animaux à cause du manque de clôtures sur la ligne du canal; clôtures que le Bureau des Travaux Publics a été sommé de faire, mais qu'il n'a pas faites à tems, ou même en certain cas, qu'il n'a pas encore faites, ainsi qu'il appert par les témoignages.

3o. La destruction des arbres et des clôtures par les ouvriers du canal pour bâtir leurs cabanes et pour brûler;

la ruine des récoltes en conséquence du passage des ouvriers et de leurs animaux dans les champs et du passage des animaux dans ces mêmes champs.

4o. Le pillage des vergers, jardins et autres propriétés, et la destruction des bestiaux par les ouvriers, actes qui furent commis dans quelques circonstances sous les yeux des surintendans des travaux.

Dans le cours de l'enquête, plusieurs propriétaires de terres nous ont présenté des réclamations pour compensation, en conséquence du dépôt de grandes quantités de pierres sur leurs terres, de l'ouverture de carrières et de l'enlèvement de parties du sol;—actes qui paraissent avoir été faits sous l'autorité des Ingénieurs. Bien que ces réclamations ne soient pas comprises, à strictement parler, sous la lettre de nos instructions, nous avons cependant cru devoir les signaler pour l'information du Gouverneur Général. Il paraîtrait que les torts dont on se plaint ont commencé vers le mois de Juin, 1842, époque à laquelle fut faite la première excavation, sous la direction immédiate du Bureau des Travaux Publics. Nous trouvons que les propriétaires se sont fréquemment plaints à ce sujet à l'Ingénieur et au Magistrat Suppléant, mais nous n'avons pas appris que des mesures aient été prises pour y porter remède. La réponse invariable (ainsi qu'on nous l'a déclaré) a toujours été que le gouvernement les indemniserait de leurs pertes.

Quant à cette partie de nos instructions qui nous prescrit de déclarer si les réclamans avaient ou ont encore un recours légal contre les contracteurs ou d'autres personnes, et les moyens de se prévaloir utilement de ce recours, nous n'hésitons pas à dire, comme notre opinion, qu'ils avaient et ont encore un droit d'action contre le Bureau des Travaux Publics, qui est la seule partie légalement connue des propriétaires des terres.

Par la 18e clause de l'acte d'incorporation du Bureau des Travaux Publics, il est seul autorisé, "par les Ingénieurs, agens, serviteurs, et ouvriers à passer sur les terres de qui que ce soit, dans le but d'accomplir tous les objets pour lesquels le Bureau a été constitué." Les entrepreneurs ne peuvent donc, selon nous, être considérés sous un autre point de vue que comme les agens du Bureau, et en cette qualité ils ne sauraient être responsables des pertes qui ont été souffertes.

Il y a cependant de grandes difficultés, sinon un empêchement légal absolu, à ce que les parties lésées puissent se prévaloir de ce droit d'action. Le Gouverneur Général, par la 8e clause du même acte, est autorisé à fixer le Bureau

| Appendice (U.) 22 Janvier. | | PAROISSE DE ST. CLÉMENT. | | Estimation des habitants. | | | Estimation des Commissaires. | | | Appendice (U.) 22 Janvier. | |
|--|--|--------------------------------|---------|---------------------------|---------|---------|------------------------------|---------|-------|-------------------------------|--|
| | | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | s. d. | s. d. | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | .. | .. | .. | .. | 232 | 2 | 9 | |
| No. 4 .. | <i>Domages causés à Louis Trudel.</i> | | | | | | | | | | |
| | 150 minots de pommes | | 2 6 | 18 0 0 | .. | 18 0 0 | | | | | |
| | 20 arpens de clôture enlevée | | 30 | 30 0 0 | 25 | 25 0 0 | | | | | |
| | 50 auges d'érable | | 6 | 1 5 0 | .. | | | | | | |
| | 500 choux | | 16 8 | 4 3 4 | .. | 4 3 4 | | | | | |
| | 700 bottes de foin | | .. | .. | 25 | 8 15 0 | | | | | |
| No. 5 .. | <i>Domages causés à Jean Marie Cuvillion, section de Crawford.</i> | | | | | | | 55 | 18 | 4 | |
| | 9 arpens de clôture enlevée | | .. | .. | 25 | 11 5 0 | | | | | |
| Bureau des Travaux | Pour dommages causés par les mines à son étable et grange | | .. | 3 15 0 | .. | 3 15 0 | | | | | |
| | 5 arpens en foin, paccage, etc., détruit | | .. | .. | 25 | 6 5 0 | | | | | |
| | 40 minots de pois enlevés | | .. | .. | 1 3 | 2 10 0 | | | | | |
| | 13 pommiers détruits | | .. | .. | 5 | 3 5 0 | | | | | |
| Déjà estimé mais non payé. | 5 do do sur la ligne du canal | | .. | .. | .. | | | | | | |
| | 2 vignes do do do | | .. | .. | .. | | | | | | |
| No. 6 .. | <i>Domages causés à Amable Jérôme Longtin, Section de Crawford.</i> | | | | | | | | 27 | 0 0 | |
| | 5 arpens de clôture enlevée | | .. | .. | 25 | 6 5 0 | | | | | |
| | 3 arpens de foin détruits | | .. | .. | 25 | 3 15 0 | | | | | |
| | 150 minots de pommes enlevées et les arbres détruits | | .. | .. | 2 6 | 18 15 0 | | | | | |
| | 103 petits érables, chênes, noyers, etc. | | .. | .. | 1 3 | 6 8 9 | | | | | |
| | 150 bottes de foin environ dans son verger, détruit | | .. | .. | 25 | 1 17 6 | | | | | |
| | Toutes les patates estimées à | | 10 0 0 | .. | .. | 10 0 0 | | | | | |
| | Tout son jardin | | .. | .. | .. | 3 0 0 | | | | | |
| No. 7 .. | <i>Domages causés à Pierre Gendron.</i> | | | | | | | | 50 | 1 3 | |
| | 3 arpens de clôture enlevée | | .. | .. | 25 | 3 15 0 | | | | | |
| | 4 noyers coupés et détruits | | .. | .. | 5 | 1 0 0 | | | | | |
| | 2 pommiers do do | | .. | .. | 5 | 0 10 0 | | | | | |
| | 150 pommes de-choux | | .. | .. | .. | 1 10 0 | | | | | |
| | 10 minots de pommes enlevées | | .. | .. | 2 6 | 1 5 0 | | | | | |
| No. 8 .. | <i>Domages causés à Louis Lemay dit Delorme.</i> | | | | | | | | 8 | 0 0 | |
| | 7 arpens de clôture moitié en pierres et moitié en perches | .. | 14 0 0 | .. | .. | 11 7 7 | | | | | |
| | 1 arpent de clôture de perche | | .. | .. | 25 | 1 5 0 | | | | | |
| | 26 pommiers cassés et mis hors de service | | 20 | 26 0 0 | 10 | 13 0 0 | | | | | |
| | 9 do do | | 10 | 4 10 0 | 5 | 2 5 0 | | | | | |
| | 1 do brûlé pour ferrer des roues | | .. | 3 0 0 | 20 | 1 0 0 | | | | | |
| Bureau des Travaux.. | Pour loyer de deux maisons inhabitables, depuis le 1er Octobre, 1843, étant noyées par les cours d'eau des terres qui sont bouchés par le canal et qui se répandent sur sa terre, par mois | | | .. | .. | 50 | | | | | |
| N. B. L'une de ces maisons devait être transportée par le Bureau des Travaux par ordre du dernier arbitrage ; mais ne l'a pas été. | | | | | | | | | | | |
| Crawford | Pour avoir bâti une forge malgré lui sur son terrain par mois, loyer du terrain depuis le 1er Janvier, 1843, 20s. par mois | | .. | .. | 20 | 12 0 0 | | | | | |
| | 3 chassis et une porte vitrés entièrement cassés par les mines | .. | 1 0 0 | .. | .. | 1 0 0 | | | | | |
| | Une pièce de la maison arrachée par malice, et aussi son bas côté découvert par malice | | .. | .. | .. | 2 0 0 | | | | | |
| | Pour tous les fruits de son jardin | | .. | .. | .. | 3 0 0 | | | | | |
| | 100 petits pommiers | | .. | 2 10 0 | .. | 2 10 0 | | | | | |
| | Domages causés dans un champ de patates, semé avec 22 minots de germes | | .. | 3 15 0 | .. | 3 15 0 | | | | | |
| | Domages dans son avoine, semée avec 22 minots | | .. | 3 15 0 | .. | 3 15 0 | | | | | |
| | Un enfant qui a été battu et qui reste estropié pour la vie | | .. | .. | .. | | | | | | |
| No. 9 .. | <i>Domages causés à Ignace Longtin.</i> | | | | | | | | 56 | 17 7 | |
| | Propriétaire d'un emplacement, 1½ arpent de clôture enlevée | 30 | 1 17 6 | 25 | .. | 1 11 3 | | | | | |
| | 3 pommiers cassés | | 10 | 1 10 0 | .. | | | | | | |
| | 1 do do | | 5 | 0 5 0 | .. | | | | | | |
| | Domages causés au jardin par l'eau provenant du canal et qui a emporté sa terre | | .. | 7 10 0 | .. | 7 10 0 | | | | | |
| | 3 grosses pierres mises sur son emplacement et point enlevées | | .. | 1 0 0 | .. | 0 10 0 | | | | | |
| | 2 noyers coupés | | 5 | 0 10 0 | .. | 0 10 0 | | | | | |
| | | | | | | | | | 10 | 1 3 | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | .. | .. | .. | £ | 440 | 1 2 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. CLÉMENT. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|-----|----|------------------------------|----|----|----|-----|----|-----|-----|---|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 440 | 1 | 2 | | | |
| No. 10 | <i>Domages causés à Etienne Monpetit dit Potville.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | 15 arpens de clôture | .. | .. | .. | .. | 25 | 18 | 15 | 0 | | | | | |
| | 150 auges de sucrerie | .. | 6d. | .. | .. | .. | 12 | 10 | 0 | | | | | |
| | 210 érables, chênes, etc., estimés | .. | .. | 12 | 10 | 0 | .. | .. | 12 | 10 | 0 | | | |
| | 30 minots de pommes | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 3 | 15 | 0 | | | | |
| | 240 têtes de choux | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | | |
| | 10 minots d'oignons | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| | 4 minots de carottes | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 38 | 0 | 0 | |
| No. 11 | <i>Domage causés à Hyacinthe Lefebvre.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Semence de 50 minots de patates péries sur le champ faute de fossés le long du canal, 200 minots | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 13 | 12 | 6 | | | | |
| Bureau des Travaux | 300 tonbrées de fumier et 10 jours de labour d'été enveloppé par l'élargissement du canal | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7 | 10 | 0 | | | | |
| | 8 arpens de clôture enlevée | .. | .. | .. | .. | 25 | 10 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | 6 minots de semence en avoine péris, n'ayant pas de fossés le long du canal | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | 10 minots de semence en avoine mangés et gaspillés | .. | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | Domages soufferts à ses bâtimens | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | Le fruit de 8 pommiers volés | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 11 | 0 | 0 | | | | |
| | | | | | | | | | | | 41 | 12 | 6 | |
| No. 12 | <i>Domages causés à J. Bte. Monpetit dit Potrin.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | 315 érables entièrement partie coupés, partie détruits par les encombrements | .. | .. | 62 | 10 | 0 | .. | 62 | 10 | 0 | | | | |
| | 17½ arpens de clôture | .. | 30 | 26 | 5 | 0 | 25 | 21 | 17 | 6 | | | | |
| | 20 minots de pommes enlevées | .. | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| | 2 pommiers détruits | .. | 15 | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | Le fruit de son jardin enlevé | .. | .. | 6 | 10 | 0 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | |
| | 200 bottes de foin volé par les hommes de M. Crawford, contracteur | .. | .. | .. | .. | 30 | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | 300 bottes de paille | .. | .. | .. | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | 2 haches volées | .. | 7 | 6 | 1 | 2 | 6 | .. | .. | .. | | | | |
| | 2 égouines do | .. | 4 | 0 | 8 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | |
| | 1 tarière do | .. | 6 | 0 | 6 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | |
| | 1 tille do | .. | .. | 0 | 3 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | |
| | 1 piochon do | .. | .. | 0 | 3 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | |
| | 350 auges de sucrerie enlevés | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | 20 minots de pois sur un champ | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | | | | |
| | 50 do de patates do | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 9 | 0 | | | | |
| | 9 petits pommiers détruits | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 103 | 9 | 0 | |
| No. 13 | <i>Domages causés à Etienne D'out, section de Crawford.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | 50 minots d'orge mangés et gaspillés | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | | | | |
| | 50 minots de patates | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | | | | |
| | 60 minots de pois mangés et gaspillés | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 7 | 10 | 0 | | | | |
| | 105 minots de sarrasin do | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 13 | 2 | 6 | | | | |
| | 250 minots d'avoine | .. | .. | .. | .. | 1 | 12 | 10 | 0 | 0 | | | | |
| | 42½ arpens de clôture de perches enlevées et brûlées | .. | .. | .. | .. | 25 | 53 | 15 | 0 | | | | | |
| | 4½ arpens en clôture de boullins | .. | .. | .. | .. | 40 | 9 | 0 | 0 | | | | | |
| Bureau des Travaux | 475 érables coupés et brûlés pour mettre des pierres | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 59 | 7 | 6 | | | | |
| Bureau des Travaux | 200 érables du côté sud du canal, coupés et détruits | .. | .. | .. | .. | 1 | 10 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | 8 pommiers | .. | .. | .. | .. | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | 40 pruniers coupés et détruits pour mettre des pierres | .. | .. | .. | .. | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | 16½ arpens de terre ont été encombrés par ces pierres | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 10 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | Le fruit de 18 pommiers | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 5 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | 100 noyers coupés et encombrés avec des matériaux du canal | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | Domages faits aux pommiers | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Devalent être transportés..... | Domages causés à deux maisons par les mines, estimés à | .. | .. | 9 | 0 | 0 | .. | 9 | 0 | 0 | | | | |
| | Perte du loyer de six maisons pendant 6 mois, ne pouvant être logeables à cause des mines | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Bureau des Travaux | Loyer des 2 maisons à £15 par année | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 20 | 0 | 0 | | | | |
| | 3 fontaines détruites par le canal | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7 | 10 | 0 | | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | £ | 234 | 2 | 6 | 623 | 2 | 8 |

Appendice (U.)
22 Janvier.

Appendice (U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. CLÉMENT. | | Estimation des Habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|----|----|------------------------------|----|-----|------|----|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | 234 | 2 | 6 |
| | | | | | | | 623 | 2 | 8 |
| | 1 grande porte de grange brisée pour voler | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 0 | 0 |
| | 2 travées de plancher de maison enlevées, 35 morceaux em- bouvetés enlevés | .. | .. | .. | .. | 10 | 1 | 9 | 2 |
| | Aussi 2 dalles | .. | .. | .. | .. | 5 | 0 | 10 | 0 |
| | Environ 60 voyages de bois pris à sa porte et au bord de l'eau, | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 3 | 15 |
| | 150 tonneaux de fumier enlevées pour entourer leurs cabanes, | .. | .. | .. | .. | 6 | 3 | 15 | 0 |
| | 1 bonne charrette brisée et brûlée par les gens du canal, | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 15 | 0 |
| | 1600 bottes de foin détruites | .. | .. | .. | .. | 25 | 18 | 0 | 0 |
| | 1200 bottes de paille | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Le fruit de 130 noyers, 800 minots | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Dommages fait à 4 grands pommiers | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | 3 vaches à lait perdues faute de clôtures, lait des dites va- ches et 15 jours à les chercher | .. | .. | 10 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Un cheval volé ou perdu | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Un puit découvert entièrement, une vache est tombée de- dans et s'est noyée | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 |
| | | | | | | | | 264 | 6 |
| No. 14.. | <i>Dommages causés à Régis Poirier.</i> | | | | | | | | 8 |
| | 2 arpens de clôture de perches | .. | .. | .. | .. | 25 | 2 | 10 | 0 |
| | 32 minots de pommes | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 4 | 0 |
| Bureau des Travaux | 1 trou fait par les ingénieurs pour sonder le terrain | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 10 |
| | 1 noyer et 1 cerisier coupés | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 0 | 5 |
| | | | | | | | | | 7 |
| | | | | | | | | | 5 |
| | | | | | | | | | 0 |
| No. 15.. | <i>Dommages causés à Antoine Boyer.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | 100 minots d'avoine noyée par les eaux du canal | .. | 1 | 5 | 0 | 0 | .. | 5 | 0 |
| | 100 bottes de paille | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | 500 perches | .. | 15 | 3 | 15 | 0 | 10 | 2 | 10 |
| | 200 bottes de foin | .. | 30 | 3 | 0 | 0 | 25 | 2 | 10 |
| | 80 minots de pommes | .. | .. | 10 | 0 | 0 | .. | 10 | 0 |
| | 30 pommiers endommagés | .. | .. | 5 | 0 | 0 | .. | 3 | 15 |
| | 30 petits pommiers détruits | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | 1 | 10 |
| | 80 arbres coupés pour faire des chantiers (trembles) | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 5 | 0 |
| | Fruits du jardin | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | 3 | 0 |
| | Un chêne 1½ pied sur souche | .. | .. | .. | .. | 10 | .. | 0 | 10 |
| | Le fruit de 30 pommiers | .. | .. | 5 | 0 | 0 | .. | 5 | 0 |
| | | | | | | | | | 38 |
| | | | | | | | | | 15 |
| | | | | | | | | | 0 |
| No. 16.. | <i>Dommages causés à Alexander McPherson.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | 150 minots de pommes | .. | 2 | 6 | 10 | 15 | 0 | 10 | 15 |
| | 50 minots d'avoine périss par l'eau du canal | .. | 1 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 |
| | 50 bottes de paille | .. | .. | .. | 0 | 10 | 0 | .. | .. |
| Bureau des Travaux | 50 minots de bled périss par les eaux du canal | .. | 6 | 15 | 0 | 0 | 5 | 12 | 10 |
| | 200 perches | .. | 15 | 1 | 10 | 0 | 10 | 1 | 0 |
| | Dommages causés aux pommiers | .. | .. | 9 | 7 | 0 | .. | 5 | 0 |
| | Le fruit du jardin | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | 2 | 0 |
| | | | | | | | | | 33 |
| | | | | | | | | | 15 |
| | | | | | | | | | 0 |
| | <i>Dommages causés à James McPherson.</i> | | | | | | | | |
| | 44 arbres de frêne, chêne et noyer, coupés et détruits | .. | .. | .. | .. | 2 | .. | 4 | 8 |
| | | | | | | | | | 4 |
| | | | | | | | | | 8 |
| | | | | | | | | | 0 |
| No. 17.. | <i>Dommages causés à Pierre Michel Leduc.</i> | | | | | | | | |
| | 372 érables coupés et enlevés | .. | .. | .. | .. | 1 | 37 | 13 | 0 |
| | 381 frènes, noyers tendres, frènes | .. | .. | .. | .. | 25 | 3 | 0 | 0 |
| | 240 bottes de foin mangées et gaspillées sur une prairie | .. | .. | .. | .. | 25 | 7 | 10 | 0 |
| | 600 do do dans une autre prairie, | .. | .. | .. | .. | 25 | .. | .. | .. |
| | 14 érables endommagés | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | 18 minots de pommes volées | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 2 | 5 |
| | 2 arpens de clôture de pierres démanchés pour passer | .. | 40 | 4 | 0 | 0 | .. | 4 | 0 |
| | 4 arpens de clôture de perches et piquets à | .. | 30 | 6 | 0 | 0 | 25 | 5 | 0 |
| | 24 pommiers endommagés et presque hors de service | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | | | | | | | | | 59 |
| | | | | | | | | | 8 |
| | | | | | | | | | 0 |
| No. 18.. | <i>Dommages causés à Joachim Brossois.</i> | | | | | | | | |
| | 6 arpens de clôture de perches enlevés | .. | .. | .. | .. | 25 | 7 | 10 | 0 |
| | 48 gros pommiers détruits | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 6 | 0 |
| | | | | | | | | | 13 |
| | | | | | | | | | 10 |
| | | | | | | | | | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | £ | 1031 | 0 |
| | | | | | | | | | 4 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. CLÉMENT. | | Estimation des habitans. | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|--|--------------------------|----|----|----|------------------------------|----|----|----|------|------|----|----|----|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | | | |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | 15 | 5 | 0 | 1197 | 4 | 1 | | | | |
| | Pour 800 bottes de foin détruites en 1843 | | | | | | 25 | 10 | 0 | | | | | | | |
| | 40 minots de pommes, 1842 | | | | | | 2 | 6 | 5 | | | | | | | |
| | Autant 1843 | | | | | | 2 | 6 | 5 | | | | | | | |
| | 6 arpens de clôture de perches enlevées | | | | | | 25 | 7 | 10 | | | | | | | |
| | Domages causés à ses bâtimens | | | 2 | 10 | 0 | | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | Pour 10 minots de blé | | | | | | 5 | 2 | 10 | | | | | | | |
| | 25 do de pois | | | | | | 2 | 6 | 3 | | | | | | | |
| | 50 do d'avoine | | | | | | 1 | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | 8 do d'orge | | | | | | 2 | 6 | 1 | | | | | | | |
| | Domage fait à ses arbres fruitiers | | | 2 | 0 | 0 | | | | | | | | | | |
| | Pour avoir malicieusement cassé et brisé le signe de traverse | | | 0 | 10 | 0 | | | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 54 | 17 | 6 | | |
| No. 21 | <i>Domages causés à Hyacinthe Brossois.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 125 planches prises à sa porte | | | | | | 40 | 2 | 10 | | | | 2 | 10 | 0 | |
| No. 22 | <i>Domage causés à Antoine St. Onge,—cession du Carcan.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pour avoir tracé chez lui un chemin à travers de 10 arpens de hauteur semés en avoine | | | | | | | | 1 | 18 | 0 | | | | | |
| | Le même chemin dans une prairie de 2½ arpens | | | | | | | | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | 125 bottes de foin en mulon détruites et mangées par les chevaux des charretiers du canal | | | | | | 20 | 1 | 11 | 3 | | | 3 | 11 | 3 | |
| No. 23 | <i>Domages causés à Félicité Degrée veuve de Guillaume Leduc, cession du Carcan,</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pour loyer et fournitures aux charretiers du canal | | | 30 | 0 | 0 | | | | | | | | | | |
| | Pour 25 minots de pommes pillés | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 arpent de clôture, réserve les piquets, enlevé | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Les mêmes ont fait manger 100 bottes de foin | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Les mêmes ont pillé et volé 40 minots de patates | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Les mêmes ont volé et mangé 18 poules | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| | On ne lui a rien alloué, vu que le dommage lui a été causé par les locataires, et d'ailleurs, elle reste hors la ligne du canal. | | | | | | | | | £ | 1258 | 2 | 10 | | | |
| PAROISSE DE ST. THIMOTÉE. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| No. 1 | <i>Domages causés à Hyacinthe Lefebvre.—Section de Laroque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pour le foin le long de ses clôtures et fossés, estimé à 150 bottes | | | | | | 40 | 3 | 0 | 0 | 20 | 1 | 10 | 0 | | |
| | Domage dans la semence de 8 minots d'avoine mangé et gaspillé, estimé à 20 minots | | | 1 | 3 | 1 | 5 | 0 | | | | 1 | 0 | 0 | | |
| | Environ 10 minots de blé, mangé et gaspillé comme ci-dessus | | | 5 | | 2 | 0 | 0 | | | | 2 | 0 | 0 | | |
| | 80 minots de pommes, volés | | | 2 | 6 | 10 | 0 | 0 | | | | 10 | 0 | 0 | | |
| | 39 bouliers de clôture, volés et brûlés par les gens de Laroque et Lyman | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | | |
| | 25 minots d'orge mangée, gaspillée et enlevée, étant coupée | | | 2 | | 2 | 10 | 0 | | | | 2 | 10 | 0 | | |
| | Une barrière cassée par les mêmes | | | | | | 0 | 5 | 0 | | | 0 | 5 | 0 | | |
| | Un pont de 12 pièces volées et brûlées | | | | | | 0 | 10 | 0 | | | 0 | 10 | 0 | | |
| | Domage causé par 2½ arpens de terre qui n'ont pas été encensencés, faute de clôture sur la ligne du canal | | | | | | 2 | 10 | 0 | 10 | 1 | 5 | 0 | | | |
| | 10 arpens de clôture à bouliers avec lunettes et pioche enlevés et brûlés | | | | | | 20 | 0 | 0 | | | 20 | 0 | 0 | | |
| | 2 arpens de clôture à perches | | | | | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | |
| | 5 cordes de bois, hêtre et mérissier, volés à sa porte | | | | | | 0 | 18 | 0 | | | 0 | 18 | 0 | | |
| | Domages causés par les charretiers par un chemin de 3 planches de largeur | | | | | | 1 | 10 | 0 | | | 1 | 10 | 0 | | |
| | 150 bottes de foin volées dans son grénier d'écurie | | | 35 | | 2 | 7 | 6 | 30 | 2 | 5 | | | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | | | | | £ | 46 | 13 | 0 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. THIMOTÉE. | | | | | | Estimation des habitants. | | | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | |
|--------------------|----|--|----|---|----|----|----|---------------------------|---|----|----|---|----|------------------------------|---|----|----|--|--|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part.</i> | | | | | | | | | | | | 46 13 0 | | | | | |
| No. 2. | .. | <i>Dommages causés à Raphaël Galarneau.—Concession de St. Raille.—Section de Donald M'Donald.</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 2 lignes que les Ingénieurs ont tirées à travers son terrain 1842. | | | | | | 1 10 0 .. | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Par 2 érables coupés | | | | | | 10 1 0 0 5 | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Par 20 frênes écorcés, bois resté | | | | | | 0 10 0 .. | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Par 6 ormes coupés et écorcés | | | | | | 7 6 2 5 0 1 3 | | | | | | 0 7 6 | | | | | |
| | | Par 2 mérisiers coupé | | | | | | 7 6 0 15 0 2 | | | | | | 0 4 0 | | | | | |
| | | Par 12 bois blanc écorcés | | | | | | 5 3 0 0 1 3 | | | | | | 0 15 0 | | | | | |
| | | Par 20 sapins écorcés | | | | | | 1 1 0 0 6 | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Par 126 pruches coupées une partie, et l'autre partie écorcée .. | | | | | | 25 4 0 1 6 | | | | | | 9 9 0 | | | | | |
| | | 6 cordes bois de pruche | | | | | | 5 1 10 0 2 6 | | | | | | 0 15 0 | | | | | |
| | | Dommage par du bois coupé | | | | | | 3 0 0 .. | | | | | | 0 0 0 | | | | | |
| | | Dommage dans les prairies,—soin mangé et gaspillé (environ 2 arpens) | | | | | | 2 0 0 .. | | | | | | 2 0 0 | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 16 5 6 | | | | | |
| No. 3. | .. | <i>Dommages causés à Amable Poirier.—Section de Laroque.</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | Pour 3 arpens de clôture neuve fait par le Canal | | | | | | 30 4 10 0 .. | | | | | | 4 10 0 | | | | | |
| Coupe du Canal. | | Pour 2 jours à 2 hommes et 1 cheval, pour démancher de la clôture à boulin pour clairer la place du Canal .. | | | | | | 0 8 6 .. | | | | | | | | | | | |
| Coupe du Canal. | | 3/4 de clôture à perche do do | | | | | | 0 3 0 .. | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | 1/2 de clôture démanchée et replantée plus loin pour l'élargissement du Canal | | | | | | 0 6 0 .. | | | | | | 0 6 0 | | | | | |
| | | Pour dommage de rechercher ses animaux, les puits, couvercle brisés, les cadenas cassés | | | | | | 2 0 0 .. | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Pour un arpent de cloture à boulines faites avec lunettes et buchettes, pris et enlevé | | | | | | 40 1 10 0 .. | | | | | | 1 10 0 | | | | | |
| Inconvénient. | | Pour un pont sur la décharge du Canal de 9 pieds | | | | | | 1 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| Inconvénient. | | Pour un pont qu'il faut faire à travers le Canal pour passer .. | | | | | | 1 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 100 perches prises sur sa clôture | | | | | | 0 12 6 .. | | | | | | 0 12 6 | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 7 8 6 | | | | | |
| No. 4. | .. | <i>Dommage causés à Joseph Boyer dit Peltier.—Section de Laroque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | Un puits qui se trouve détruit et tari par la coupe du Canal | | | | | | | | | | | | 7 10 0 | | | | | |
| | | 2 arpens de clôture à perches et à boulines enlevés et brûlés .. | | | | | | 30 3 0 0 | | | | | | | | | | | |
| | | Pour transport de la moitié de ses bâtisses de l'autre bord du Canal | | | | | | 25 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 15 jours à garder ses animaux faute de clôture sur la ligne du Canal | | | | | | 1 10 0 .. | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| Inconvénient. | | Pour faire un pont pour passer le Canal en attendant que le dit Canal soit fini | | | | | | 5 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| Coupe du Canal. | | Pour un chêne coupé dans le Canal | | | | | | 1 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 2 oies volées dans ses bâtimens | | | | | | 0 3 4 .. | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | Pour emprisonnement de 7 bêtes à cornes et 2 chevaux faute de clôture sur la ligne du Canal | | | | | | | | | | | | 11 0 0 | | | | | |
| No. 5. | .. | <i>Dommages causés à Thomas Leduc.—Section de Laroque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Environ 30 minots de pommes | | | | | | 3 0 0 2 | | | | | | 3 0 0 | | | | | |
| | | Dans la semence de 3 minots d'orge détruits et gaspillés, environ 8 minots | | | | | | 2 0 16 0 .. | | | | | | 0 16 0 | | | | | |
| | | Par 22 jeunes pommiers cassés et arrachés dont partie sont morts | | | | | | 1 8 1 16 8 .. | | | | | | 1 16 8 | | | | | |
| | | Par un arpent de cloture brisée et enlevée | | | | | | 20 1 0 0 5 | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Par deux chênes dont l'un coupé et l'autre écorcé | | | | | | 20 1 0 0 5 | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Dommage dans un champ de blé d'Inde, estimé | | | | | | 0 10 0 .. | | | | | | 0 10 0 | | | | | |
| | | Dommage dans la semence de 4 1/2 minots d'avoine 15 minots | | | | | | 1 3 0 18 9 .. | | | | | | 0 18 9 | | | | | |
| | | Dommage de 40 minots de patates arrachées et volées .. | | | | | | 1 8 3 6 8 1 3 | | | | | | 2 10 0 | | | | | |
| Inconvénient. | | Pour un pont obligé de le faire pour passer dans le Canal .. | | | | | | 0 10 0 .. | | | | | | | | | | | |
| Inconvénient. | | Pour 1 pont sur la décharge du Canal | | | | | | 0 10 0 .. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 2 1/2 cordes de bois hêtre et merisier prises et volées | | | | | | 8 1 0 0 .. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour loyer d'un homme, Joseph Brayen | | | | | | 2 7 6 .. | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 11 13 11 | | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | | | | | £ 83 0 11 | | | | | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | Estimation des Commissaires. | | | |
|---|--|--------------------------|---------|------------------------------|----------|-----|-------|
| | | s. d. | £ | s. d. | s. d. | £ | s. d. |
| <i>Montant de l'autre part</i> | | .. | .. | .. | .. | 83 | 0 11 |
| No. 6 | <i>Domage causés à Antoine Leduc dit Penon, section de Cayle.</i> | | | | | | |
| | 10½ minots d'orge | 2 | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | 5 do d'avoine | 1 3 | 0 6 3 | .. | 0 6 3 | | |
| | 30 do de pois environ | .. | 3 0 0 | .. | 3 0 0 | | |
| | 15 do de patates estimés | .. | 0 18 9 | .. | 0 18 9 | | |
| | 160 perches volées et brûlées | 25 | 1 5 0 | 276 | } 1 7 7½ | | |
| | 116 do do do | .. | 1 0 0 | a 10 | | | |
| | 9 hêtres coupés et enlevés | .. | 1 2 6 | 2 6 | 1 2 6 | | |
| | 1 noyer dur coupé | .. | 1 10 0 | 5 | 0 5 0 | | |
| | 20 minots d'avoine en son champ | 1 3 | 1 5 0 | .. | 1 5 0 | | |
| | Une vache morte pour avoir mangé du salpêtre | .. | 2 0 0 | .. | .. | | |
| | 15 cordes de bois de poêle | 2 6 | 1 17 6 | .. | 1 17 6 | | |
| No. 7 | <i>Domages causés à Stephen Hay, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | 11 | 27½ |
| | 11 acres de bonnes clôtures à raies enlevés | .. | .. | 25 | 13 15 0 | | |
| | ½ acres de clôture de pièces enlevés | .. | .. | 40 | 2 10 0 | | |
| | 1800 bottes de foin perdues en conséquence de ce que les clôtures ont été détruites | .. | .. | 25 | 22 10 0 | | |
| | Pour avoir tenu un cheval pendant 3 mois dans l'écurie, ne pouvant le faire paître faute de clôture, par jour | .. | .. | 1 | 4 10 0 | | |
| No. 8 | <i>Domages causés à Madame O'Hara.</i> | | | | | 43 | 5 0 |
| | Pour la perte de 135 cordes de bois | 10 | 67 15 0 | 5 | 33 17 6 | | |
| | Pour la perte de 600 tinnettes de beurre, à 30s. par 100 livres | .. | 9 0 0 | .. | 9 0 0 | | |
| No. 9 | <i>Domages causés à Frs. Faubert dit Maçon, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | 42 | 17 6 |
| | Pour 50 érables coupés dans sa sucrerie | .. | 4 5 0 | .. | 4 5 0 | | |
| | 2 arpens de clôture d'embaras enlevés | .. | 1 0 0 | 10 | 1 0 0 | | |
| | 3 arpens de clôture de boullins avec lunettes, brûlés | .. | 3 0 0 | .. | 3 0 0 | | |
| Larocque | Par 18 jours à garder ses animaux, les employés de Larocque et Lyman ayant détruit et brûlé sa clôture pour se chauffer sur le canal, lesquels n'ont jamais voulu la remplacer quoique souvent avertis | 5 | 4 10 0 | 2 | 1 16 0 | | |
| Inconvénient | Par un puit qu'il est obligé de faire de l'autre côté du canal | .. | 7 10 0 | .. | .. | | |
| | Plus 3 arpens de clôture d'embaras | 2 6 | 0 7 6 | .. | 0 7 6 | | |
| <i>(Sur le côté nord est du canal.)</i> | | | | | | | |
| | 2 arpens de clôture à boullin | 30 | 3 0 0 | .. | 3 0 0 | | |
| | Fruits de 20 pommiers | .. | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | 2 érables coupés à | 5 | 0 10 0 | .. | 0 10 0 | | |
| | 30 boullins enlevés sur la ligne du canal | .. | .. | .. | 0 15 0 | | |
| Embaras | Pour ½ arpent de terre embarrassé par des pierres à £1 5s. par an | .. | .. | .. | .. | | |
| Bureau des Travaux | | | | | | 15 | 13 6 |
| No. 10 | <i>Domage causés à Jean Bte. Rapin, section de Donald M'Donald.</i> | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 5 arpens de terre qui n'ont pu être ensemencés faute de clôture sur la ligne du canal | 60 | 15 0 0 | 10 | 2 10 0 | | |
| | Par 3 arpens de clôture de perches et piquets volés et brûlés | 15 | 2 5 0 | .. | 2 5 0 | | |
| | Par 9 arpens de clôture de branches enportés et volés | 10 | 4 10 0 | .. | 4 10 0 | | |
| | Par un cochon perdu par manque de clôture | .. | 1 0 0 | .. | .. | | |
| Bureau des Travaux | Par temps perdu à chercher ses animaux, faute de clôture sur le canal | .. | 1 5 0 | .. | .. | | |
| Bureau des Travaux | Pour autant payé pour emprisonnement de ses animaux | .. | 2 0 0 | .. | .. | | |
| No. 11 | <i>Domages causés à Martin Fortier, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | 9 | 5 0 |
| Bureau des Travaux | Par dommages causés par des pierres étendues à différentes places | .. | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| Bureau des Travaux | Pour avoir démanché ½ arpent de clôture et l'avoir transporté plus loin | .. | 0 3 9 | .. | 0 3 9 | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | £ 1 3 9 | 205 | 4 6½ |

Appendice
(U.)

22 Janvier.

Appendice
(U.)

22 Janvier.

| | | Estimation des habitans. | | Estimation des Commissaires. | |
|--------------------|--|--------------------------------|---------|------------------------------------|-----------|
| | | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | |
| | | .. | .. | 1 3 9 | 205 4 6½ |
| Bureau des Travaux | Par 5 arpens de terre point cultivés étant couverts d'eau faute que les fossés ont été bouchés, à 100 minots d'avoine à | 1 3 | 6 5 0 | 3 15 0 | |
| | Par fourrage | .. | 1 5 0 | 1 5 0 | |
| | Par 18 perches équarries | .. | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| | Par 5½ arpens de clôture de perches et piquets de cèdre à | 30 | 8 5 0 | 6 17 5 | |
| | Par ½ arpent de clôture à | 15 | 1 2 6 | 1 2 6 | |
| | ¼ d'arpent de clôture à boulin | .. | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| Bureau des Travaux | Pour courir après les animaux depuis Juin à Novembre faute de clôture sur la ligne du canal à 6d. par jour .. | .. | 3 15 0 | 3 15 0 | |
| | Pour ½ arpent de terre occupé par des pierres du canal dans son labourage | .. | 2 0 0 | 1 0 0 | |
| | | | | | 19 3 8 |
| Nº 12 | .. <i>Dommages causés à Olivier Bonin, section de Brown et Finlay.</i> | | | | |
| | 4 arpens de clôture à | 10 | 2 0 0 | 2 0 0 | |
| | ½ do do perches d'épinette et piquets de cèdre à | 5 | 0 5 0 | 0 5 0 | |
| | Pour avoir transporté un arpent de clôture à | .. | 0 2 6 | 0 2 6 | |
| | Pour 1½ arpent de foin faute de clôture sur la ligne du canal, .. | .. | 3 0 0 | 1 17 6 | |
| | Dommages pour le tems de chercher ses animaux faute de clôture sur le canal, frais d'emprisonnement, perte de lait etc., | .. | 3 0 0 | 0 0 0 | |
| | Pour avoir embarrassé ¼ d'arpent de terre avec terres et pierres, estimé | .. | 8 6 8 | 0 0 0 | |
| | Pour 2 arpens de clôture de perches | .. | 3 0 0 | 2 10 0 | |
| | Pour 1½ do do | 15 | 1 2 6 | 1 2 6 | |
| | Pour dommages en courant ses animaux depuis Septembre à Novembre, perte de lait etc., | .. | 1 10 0 | | |
| | | | | | 8 7 6 |
| Nº 13 | .. <i>Dommages causés à François Poirier.</i> | | | | |
| | 13 érables coupés | .. | 6 10 0 | 3 5 0 | |
| | 10 cerisiers coupés | .. | 0 10 6 | 0 10 6 | |
| | 2 noyers et un frêne coupés | .. | 2 8 0 | 0 12 6 | |
| | 30 perches de frêne | .. | 0 5 0 | 0 3 0 | |
| | 14 boulines de frêne | .. | 0 5 6 | 0 5 6 | |
| | 10 lunettes pour la clôture | .. | 0 2 6 | 0 1 6 | |
| | Par dommage dans le foin | .. | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| | Par 5 arpens de clôture à boulin | .. | 10 0 0 | 10 0 0 | |
| | Par 1 arpent de clôture à perches | .. | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| | 12 érables coupés | 10 | 6 0 0 | 3 0 0 | |
| | 3 noyers coupés | 10 | 1 10 0 | 0 15 0 | |
| | 1 orme et une plaine | 10 | 0 10 0 | 0 10 0 | |
| | Par dommages dans les pois estimés à 6 minots | 2 6 | 0 15 0 | 0 15 0 | |
| | 6 arpens de clôture faits le long de la ligne du canal, pour lesquels il n'a rien reçu du Bureau des Travaux Publics, .. | 15 | 4 10 0 | 4 10 0 | |
| | | | | | 25 19 0 |
| Nº 14 | .. <i>Dommages causés à François D'Acout, section de Coyle.</i> | | | | |
| | Par dommages causés en la semence de 18 minots d'avoine estimés à 188 minots à | 1 3 | 5 10 0 | 5 10 0 | |
| | Par 8 minots de sarrasin à | 4 | 1 12 0 | 1 4 0 | |
| | Par 3 arpens de foin, 300 bottes à | 35 | 5 5 0 | 3 15 0 | |
| | Par le fruit de 9 pommiers, estimé à 18 minots de pommes, à .. | 2 6 | 1 16 0 | 1 16 0 | |
| | Par le fruit de son jardin | .. | 4 15 10 | 3 0 0 | |
| | Par 5 cordes de bois mêlé | .. | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| | Par 80 perches enlevées | .. | 0 9 0 | 0 8 0 | |
| | Par 12 jours de perte pour avoir soin de ses animaux | .. | .. | .. | |
| | Par 5 arpens de clôture à boulines à | 30 | 7 10 0 | 7 10 0 | |
| | Par 15 minots de patates | .. | 1 15 0 | 0 18 9 | |
| | | | | | 25 1 9 |
| Nº 15 | .. <i>Dommages causés à Joseph Lefebvre, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | |
| | Par dommages dans ses clôtures | .. | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| | Par 35 minots d'avoine | 1 3 | 2 3 9 | 2 3 9 | |
| | Par 8 minots de pois | 2 6 | 1 0 0 | 1 0 0 | |
| | Par 4 minots d'orge | 2 | 0 8 0 | 0 8 0 | |
| | | | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | £ | .. | 4 11 9 | 283 16 5½ |

Appendice
(U.)
22 Janvier.Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------------|----|---------|------------------------------------|----|------|-----|-----------|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | 411 | 9 | 283 16 5½ |
| Inconvénient. | Par un pont fait sur la décharge du canal | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| Inconvénient. | Pour un pont dans le canal, entre 5 habitans, en attendant que le canal soit fini | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | 411 9 |
| No. 16 .. | <i>Domages causés à Michel LeBaruf, section de Cayle.</i> | | | | | | | | |
| | Par 30 minots de patates | 1 | 8 | 2 10 0 | 1 | 3 | 117 | 6 | |
| | Par 7½ minots d'avoine | 1 | 3 | 0 9 ½ | .. | .. | 0 | 9 ½ | |
| | Par une taure morte pour avoir mangé du salpêtre aux chan- tiers | .. | .. | 2 0 0 | .. | .. | | | 2 6 10½ |
| No. 17 .. | <i>Domages causés à Noël St. Michel, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 40 minots d'avoine à | 1 | 3 | 2 10 0 | .. | .. | 210 | 0 | |
| | Par 40 do do dans une autre pièce à | 1 | 3 | 2 10 0 | .. | .. | 210 | 0 | |
| | Par 150 bottes de foin dans sa prairie à | 30 | .. | 2 5 0 | 25 | .. | 117 | 6 | |
| | Par 3 arpens de clôture de perches à | 30 | .. | 4 10 0 | 25 | .. | 315 | 0 | |
| | Par 50 piquets de cèdre en tas | .. | .. | 0 7 6 | .. | .. | 5 | 0 | |
| | Par 6 minots de pois à | 2 | 6 | 0 15 0 | .. | .. | 15 | 0 | |
| | Pour un canot et deux avirons volés à sa grève | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| | Par une bêche volée | .. | .. | 0 3 6 | .. | .. | | | |
| | Par une hache neuve | .. | .. | 0 10 0 | .. | .. | | | |
| | Par deux chênes, l'un coupé et l'autre écorcé | 10 | .. | 1 0 0 | 5 | .. | 1 0 | 0 | |
| Coupe du canal. | Par 3 autres chênes qui ont été coupés dans le canal | .. | .. | 1 10 0 | .. | .. | | | |
| | Par 25 minots d'avoine dans un autre champ | 1 | 3 | 1 6 0 | .. | .. | 1 6 | 0 | |
| | Par 10 minots de patates | 1 | 5 | 0 16 8 | 1 | 3 | 0 12 | 6 | |
| | Par ½ corde de bois pour faire des lunettes de clôture | 10 | .. | 0 5 0 | .. | .. | 0 5 | 0 | |
| Inconvénient .. | Par un pont sur le canal, en attendant qu'il soit fini | .. | .. | 3 10 0 | .. | .. | | | |
| | Par 6 madriers volés | .. | .. | 0 5 0 | .. | .. | 0 5 | 0 | 14 11 0 |
| No. 18 .. | <i>Domages causés à Antoine Thomas Leduc (père), section de Donald M'Donald.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 2000 petits érables coupés, à la place du bassin du canal. | 7½ | .. | 62 10 0 | .. | .. | 10 0 | 0 | |
| | Par 2½ arpens de clôture de perches et piquets | 10 | .. | 1 5 0 | .. | .. | 1 5 | 0 | |
| | Par 5 arpens de terre qui n'ont pas étéensemencés faute de clôtures | .. | .. | 3 0 0 | .. | .. | 210 | 0 | 13 15 0 |
| No. 19 .. | <i>Domage causés à Pierre Leduc père (Capitaine), section de Larocque et Cie.</i> | | | | | | | | |
| | Par 5 arpens de clôture à boulins faits avec lunettes | 30 | .. | 7 10 0 | .. | .. | 7 10 | 0 | |
| | Par 2½ arpens de clôture à perches et piquets de cèdre | 20 | .. | 2 10 0 | .. | .. | 210 | 0 | |
| | Par 300 perches prises sur les clôtures. | 10 | .. | 1 10 0 | .. | .. | 110 | 0 | |
| | Par 25 minots d'avoine | 1 | 3 | 1 6 8 | .. | .. | 1 6 | 3 | 12 16 3 |
| No. 20 .. | <i>Domages causés à Hyacinthe Leduc, section de partie Larocque et Cie, partie Brown et Finlay.</i> | | | | | | | | |
| | Par 3 arpens de clôture à boulins avec lunettes | 30 | .. | 4 10 0 | .. | .. | 4 10 | 0 | |
| | Par 45 minots d'avoine | 1 | 3 | 2 16 3 | .. | .. | 216 | 3 | |
| Bureau des Travaux Embarras. | Par 16 pagées de terre embarrassées par pierres et terres du canal | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| | Par 9½ arpens de clôture à perches | 20 | .. | 6 10 0 | .. | .. | 910 | 0 | |
| Bureau des Travaux | Domages que cause une corvette dans son soin à 30s. par année, pour 1843 | .. | .. | 1 10 0 | .. | .. | | | 16 16 3 |
| No. 21 .. | <i>Domages causés à Jean-Baptiste Lavoie, section de M'Donald.</i> | | | | | | | | |
| | Par 8 arpens de clôture à perches à | 25 | .. | 10 0 0 | .. | .. | 10 0 | 0 | |
| Coupe du canal. | Par 300 érables emportés par la coupo du canal et qui n'ont jamais été estimés | .. | .. | 16 16 4 | .. | .. | | | |
| | Par 300 érables hors des lignes du canal, coupés et enle- vés | .. | .. | 25 0 0 | .. | .. | 1210 | 0 | |
| | Par 100 chênes blancs coupés à | 2 | 6 | 12 10 0 | 1 | 3 | 6 5 | 0 | |
| Bureau des Travaux | Par 300 autres arbres, frènes, ormes, cerisiers, etc. | .. | .. | 15 0 0 | 6 | .. | 710 | 0 | |
| | 500 bottes de foin dans une prairie faite de clôture sur la ligne du canal à | 40 | .. | 10 0 0 | 25 | .. | 6 5 | 0 | |
| Bureau des Travaux | Par l'abandon de ses animaux faite de clôture sur le canal | .. | .. | 5 5 0 | .. | .. | | | |
| Bureau des Travaux | Par perte du lait de ses vaches pour la même raison | .. | .. | 3 15 0 | .. | .. | | | 42 10 0 |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | £391 | 3 7 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------|----|--------|------------------------------|----|--------|-----|-------|
| | | s. d. | £ | s. d. | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. |
| <i>Montant de l'autre part.</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 391 | 14 7 |
| No. 22. | <i>.. Dommages causés à Messire Jean-Baptiste Bourassa, prêtre et curé de Chateaugay, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par le terrain point ensemené (27 minots de blé)—faute de clôture sur la ligne du canal, 21 arpens | .. | 67 | 0 0 | 10 | 10 | 10 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par une fontaine perdue par la coupe du canal qui en a détruit la veine | .. | 7 | 10 0 | .. | 7 | 10 0 | | |
| | Par 50 minots de patates à | 1 | 3 | 3 2 6 | .. | 3 | 2 6 | | |
| | Par 400 bottes de foin détruites à | 40 | 8 | 0 0 | 25 | 5 | 0 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par une fosse creusé d'une grandeur extraordinaire et le dommage qu'elle a causé | .. | 6 | 5 0 | .. | 6 | 5 0 | | |
| | Par 400 perches de frêne et cèdre à | 15 | 3 | 0 0 | 10 | 2 | 0 0 | | |
| | Par emprisonnement de ses animaux, payé par faute de clôture | .. | 1 | 5 0 | .. | | | | |
| | Par dommage de la perte du lait de ses vaches | .. | 3 | 15 0 | .. | | | | |
| | Par tems perdu pour chercher tous les jours ses animaux | .. | 3 | 15 0 | .. | | | | |
| | Par l'intérêt de l'argent sur la coupe et les inconvéniens, depuis Juin | .. | | | .. | | | | |
| | Par 16 arpens de clôture enlevés | .. | 16 | 0 0 | .. | 16 | 0 0 | | |
| No. 23. | <i>.. Dommages causés à Messire J. O. Archambault, prêtre et curé de St. Timothée, section de M. M. Donald.</i> | | | | | | | 50 | 7 6 |
| Bureau des Travaux | Par pacage de 2 chevaux pendant 6 mois, faute de clôture sur la ligne du canal | .. | 3 | 0 0 | .. | 3 | 0 0 | | |
| | Par tems perdu pour chercher les animaux pendant six mois | .. | 7 | 10 0 | .. | | | | |
| | Par 100 chênes pris par les ouvriers du canal pour bois de service, entre 8 et 10 pouces sur souche | .. | 6 | 5 0 | .. | 6 | 5 0 | | |
| | Par 2000 érables moyens et petits, pris depuis la 2e estimation pour l'élargissement du canal | .. | 25 | 0 0 | .. | 25 | 0 0 | | |
| | Par ½ arpent de clôture à perche | .. | 0 | 15 0 | 25 | 0 | 12 6 | | |
| No. 24. | <i>.. Dommages causés à Marguerite Champeau veuve de Pierre Contuan, emplacement au village St. Timothée</i> | | | | | | | 34 | 17 6 |
| | Par 60 minots de pommes à | 2 | 6 | 7 10 0 | .. | 7 | 10 0 | | |
| | Par fruits de son jardin | .. | 3 | 0 0 | .. | 2 | 0 0 | | |
| | Par dommages causés à ses pommiers | .. | 2 | 10 0 | .. | | | | |
| | Par clôture de ses jardins enlevés | .. | 1 | 10 0 | 15 | 1 | 10 0 | | |
| No. 15. | <i>.. Dommage causés à Christophe d'Aoult, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | | 12 | 0 0 |
| Bureau des Travaux | Par 25 cordes de bois de chauffage à | 3 | 9 | 4 13 9 | .. | 4 | 13 9 | | |
| | Par l'inondation d'un terrain faute de débouché d'un cours d'eau où il pouvait semer 10 minots d'avoine | .. | 10 | 0 0 | 15 | 4 | 10 0 | | |
| | Par clôture brûlée et enlevée | .. | 3 | 0 0 | .. | 3 | 0 0 | | |
| | Par 25 arbres écorcés | .. | 1 | 5 0 | .. | 1 | 5 0 | | |
| | Par le feu mis dans le bois | .. | 1 | 0 0 | .. | | | | |
| | Par 15 minots d'avoine pillée et gaspillée | .. | 12 | 10 0 | .. | 12 | 10 0 | | |
| | Par tems perdu pour courir après ses animaux | .. | 3 | 0 0 | .. | | | | |
| | Par différens emprisonnemens d'animaux payés | .. | 3 | 0 0 | .. | 3 | 0 0 | | |
| | Par dommage causé à un verger | .. | 3 | 0 0 | .. | 3 | 0 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par une fontaine tarie par le niveau du canal | .. | 7 | 0 0 | .. | 7 | 0 0 | | |
| Inconvénient. | Frais de transporter une partie de ses bâtimens au sud du canal | .. | 20 | 0 0 | .. | | | | |
| | Par 207 arbres coupés | .. | 12 | 0 0 | .. | 12 | 0 0 | | |
| | Par 22 érables coupés à | 10 | 11 | 0 0 | 5 | 5 | 10 0 | | |
| | Par 6 arpens de clôture enlevée | 30 | 9 | 0 0 | 25 | 7 | 10 0 | | |
| | Par 3 billots de pruche équarris enlevés | 5 | 0 | 15 0 | .. | 0 | 7 6 | | |
| | Par ½ arpens de clôture enlevée dans un autre tems | 20 | 4 | 0 0 | .. | 4 | 0 0 | | |
| No. 26. | <i>.. Dommages causés à Pierre Soigne, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | | 63 | 6 3 |
| | Par le fruit de 3 minots d'avoine de semence | .. | 3 | 15 0 | 1 3 | 2 | 5 0 | | |
| | Par le fruit de 8 minots de patates de semence | .. | 2 | 10 0 | .. | 2 | 10 0 | | |
| | Par 7½ arpens de clôture à | 20 | 7 | 10 0 | .. | 7 | 10 0 | | |
| | Par 4½ do do d'embarras à | 10 | 2 | 5 0 | .. | 2 | 5 0 | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | £ | 14 0 0 | 556 | 14 10 |

Appendice (U.)
22 Janvier.

Appendice (U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | Estimation des habitants. | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | |
|--------|--------------------|---|----|----|----|---------------------------|----|----|----|------------------------------|----|----|-----|-----|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | .. | .. | .. | .. | 41 | 10 | 0 | 556 | 14 | 10 | |
| | Inconvénient .. | Par le bois coupé sur 21 arpens en superficie | 15 | 15 | 15 | 0 | .. | .. | 15 | 15 | 0 | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 7 arpens de fossés neufs fait par rapport au canal | 5 | 1 | 15 | 0 | .. | .. | | | | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par six arpens de terre point ensemencés, faute de clôture sur la ligne du canal | .. | 8 | 15 | 0 | 10 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par un arpent de prairie détruit par faute de clôture sur la ligne du canal | .. | 2 | 0 | 0 | 25 | .. | 1 | 5 | 0 | | | | | |
| | | Par le fruit de 9 minots d'avoine de semence | .. | 12 | 10 | 0 | .. | .. | 12 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par le foin d'une prairie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | |
| No. 27 | .. | <i>Domages causés à Basile Leduc, section de Cayle.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 3½ minots de blé d'inde | 5 | 0 | 17 | 6 | .. | .. | 0 | 17 | 6 | | | | | |
| | | Par 18 minots d'avoine | 1 | 3 | 1 | 2 | 6 | .. | 1 | 2 | 6 | | | | | |
| | | Par 2½ arpens de clôture de perches | 20 | 2 | 10 | 0 | .. | .. | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 8 minots d'avoine dans un autre champ | 1 | 3 | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par un attelage et une traîne volés à sa porte | .. | .. | 2 | 15 | 0 | .. | | | | | | | | |
| No. 28 | .. | <i>Domages causés à François Lebœuf, fils de Bazile, section de Brown et Finloy.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 107 érables coupés et en partie détruits par le feu qui a été mis dans le bois | .. | 30 | 0 | 0 | 5 | .. | 26 | 15 | 0 | | | | | |
| | | Par 22 hêtres coupés et enlevés | .. | .. | 0 | 19 | 0 | .. | 0 | 19 | 0 | | | | | |
| | | Par 200 auges de sucrerie enlevés | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | | Par 200 perches de pin enlevées | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 1½ arpent de clôture pour l'avoire démanchée | .. | .. | 0 | 5 | 0 | .. | 0 | 5 | 0 | | | | | |
| | | Par le foin d'une prairie de trois arpens | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | | Par le fruit de 21 pommiers enlevé et pommiers cassés | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | | <i>Suite, seconde visite.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 22 érables coupés | 10 | 11 | 0 | 0 | 5 | .. | 5 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 300 auges pour sucrerie | .. | .. | 1 | 7 | 6 | .. | | | | | | | | |
| | | Par 4 arpens de clôture de perches et boulin | 10 | 2 | 0 | 0 | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | | | |
| | | Par un fossé le long de la culvert | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| No. 29 | .. | <i>Domages causés à Guillaume Lalonde, section de D. McDonald.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 11 arpens de clôture de perches | 25 | 8 | 5 | 0 | .. | .. | 8 | 5 | 0 | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 4 arpens de terre qui sont restés incultes faute de clôture sur la ligne du canal | .. | .. | 4 | 0 | 0 | 10 | 2 | 0 | 0 | | | | | |
| | Embarras .. | Par 1 arpent de terre couvert de pierres par Gibeau | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 1 arpent de terre noyé par l'eau, les fossés étant bouchés par les bancs du canal, 300 bottes | 20 | 3 | 0 | 0 | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | | | |
| | | Par 50 érables coulants | 5 | 12 | 10 | 0 | .. | .. | 12 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 100 petits érables dans la même sucrerie | .. | .. | 4 | 3 | 8 | .. | 4 | 3 | 8 | | | | | |
| | | Par 8 pruchos brûlés et enlevés | 1 | 0 | 8 | 0 | .. | .. | 0 | 8 | 0 | | | | | |
| | | Par 2 noyers tendres | .. | .. | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par dommages dans son verger | .. | .. | 0 | 5 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par une fontaine détruite par le niveau du canal | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | 7 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par le fruit de 14 pommiers environ 30 minots | 2 | 6 | 3 | 15 | 0 | .. | 3 | 15 | 0 | | | | | |
| No. 30 | .. | <i>Domages causés à la veuve Louis Julien, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Domage souffert en 1842, par une pièce de 4½ arpens d'avoine estimée à 200 minots à | 1 | 8 | 16 | 3 | 4 | 1 | 3 | 10 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par 8 minots de blé d'inde à | 5 | 2 | 0 | 0 | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | | | |
| | | Par dommage de ses animaux payé à Jean Bte. Lebœuf, faute de clôture | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | | Par 30 minots de patates à | 1 | 8 | 2 | 10 | 0 | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | | | | |
| | | Par 12 minots d'orge à | 2 | 6 | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par un autre dommage payé pour ses animaux | .. | .. | 2 | 10 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | | Par dommages causés sur 28 arpens de clôture | .. | .. | 34 | 0 | 0 | 25 | 29 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Pour gages donnés à un homme pour veiller sa propriété souvent au risque de sa vie | .. | .. | 3 | 15 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | | Par deux vaches tirées et assommées auprès du canal | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | 7 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 20 minots de pommes enlevés | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | Inconvénient .. | Pour trouble et peine pour traverser le canal et charroyer ses grains, foin, bois et n'ayant encore point de pont | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | | | | | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | .. | .. | .. | .. | £ | 54 | 17 | 6 | 695 | 15 | 6 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | | Estimation des habitants. | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | |
|--------------------|----|--|----|---|----|----|----|---------------------------|---|----|------------------------------|----|-----|-----|---|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | | | 54 | 17 | 6 | 695 | 15 | 6 | | |
| | | 1843. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Pour un homme à garder ses animaux n'ayant point encore de clôture | | | | | | | | 1 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par une ruche d'abeilles volée dans son jardin | | | | | | | | 2 | 0 | 0 | | | | | |
| No. 31 | .. | <i>Domages causés à Louis René Leduc, section Elliot.</i> | | | | | | | | | | | 54 | 17 | 6 | | |
| | | Par 50 minots de patates détruites à | | | | | | 1 | 8 | 4 | 3 | 4 | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 |
| | | Par 50 minots d'avoine | | | | | | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | | | 3 | 2 | 6 |
| | | Par 12 bottes de foin prises dans sa grange | | | | | | 6 | | 0 | 6 | 0 | | | 0 | 6 | 0 |
| | | Par 3 minots d'avoine prises dans sa grange | | | | | | | | 0 | 3 | 9 | 1 | 3 | 0 | 3 | 9 |
| | | Par 100 perches de clôture enlevées | | | | | | | | 0 | 12 | 6 | | | 0 | 10 | 0 |
| | | Par 3 semaines à garder sa grange, les travailleurs y ayant mis le feu, à 2s. par jour | | | | | | | | 1 | 16 | 0 | | | | | |
| | | Par la perte du fruit de son jardin | | | | | | | | 3 | 0 | 0 | | | 3 | 0 | 0 |
| | | Par la clôture du jardin enlevée | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 |
| | | Par la transportation de ses gadelliers | | | | | | | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par frais pour arranger un autre jardin | | | | | | | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 4 vignes perdues | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| No. 32 | .. | <i>Domages causés à Joseph Watier, section de D. M^cDonald.</i> | | | | | | | | | | | 11 | 4 | 9 | | |
| | | Par 6 cordres de bois enlevés | | | | | | 5 | | 1 | 10 | 0 | | | 1 | 10 | 0 |
| | | Par 75 pieux de frênes enlevés | | | | | | 12 | 6 | 0 | 9 | 4 | | | 0 | 9 | 4 |
| | | Par 18 boullins de frênes enlevés | | | | | | 20 | | 0 | 3 | 9 | | | 0 | 3 | 9 |
| | | Par 10 arpens de clôture de perches | | | | | | 10 | | 5 | 0 | 0 | | | 5 | 0 | 0 |
| | | Par 25 piquets de cèdre | | | | | | 12 | 6 | 0 | 3 | 1 | | | 0 | 3 | 1 |
| | | Par 1 arpent de clôture de pierre démanchée | | | | | | | | 2 | 10 | 0 | | | 2 | 10 | 0 |
| | | Par 3½ arpens de clôture de pieux déplacés et à refaire | | | | | | | | 1 | 15 | 0 | | | 1 | 15 | 0 |
| | | Par une carrière ouverte et non remplie | | | | | | | | 0 | 10 | 0 | | | 0 | 10 | 0 |
| | | Par 5 noyers tendres écorcés | | | | | | 20 | | 5 | 0 | 0 | 5 | | 1 | 5 | 0 |
| | | Par 30 érables coupés dans sa sucrerie à | | | | | | 5 | | 7 | 10 | 0 | | | 7 | 10 | 0 |
| | | Par 30 pruches écorcées à | | | | | | 1 | 3 | 0 | 17 | 6 | | | 0 | 17 | 6 |
| Bureau des Travaux | | Par le fruit d'un arpent d'avoine détruit par un cours d'eau détourné | | | | | | | | 3 | 15 | 0 | | | 3 | 0 | 0 |
| | | Par une vache assommée à coup de roches près le canal | | | | | | | | 3 | 0 | 0 | | | 3 | 0 | 0 |
| | | Par un cochon assomé do | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 |
| | | Par le temps perdu d'un homme pour mener ses animaux et refaire les clôtures. | | | | | | | | 5 | 0 | 0 | | | 5 | 0 | 0 |
| No. 33 | .. | <i>Domages causés à Joseph Sauve et Joachim Sauve, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | 26 | 18 | 9 | | |
| | | Par 85 minots d'avoine mangée et gaspillée dans la semence de 28 minots à | | | | | | 1 | 3 | 5 | 6 | 0 | | | 5 | 6 | 0 |
| | | Par un arpent de clôture à perche et piquets enlevés. | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 |
| Inconvénient | .. | Par 20 jours perdus pour garder les grains à | | | | | | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 | | | | | |
| | | Par un puits qu'ils sont obligés de faire de l'autre côté du canal | | | | | | | | 7 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Encor par un arpent de clôture à perches enlevée | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 |
| No. 34 | .. | <i>Domages causés à Antoine Poirier, section Elliot.</i> | | | | | | | | | | | 7 | 6 | 0 | | |
| | | Par la semence de 3 minots de pois entièrement détruite, estimée à 35 minots | | | | | | | | | | | 2 | 6 | 4 | 7 | 6 |
| | | Par la semence de 2½ minots d'avoine, entièrement ruinée, estimée à 25 minots d'avoine | | | | | | | | | | | 1 | 3 | 1 | 1 | 3 |
| | | Par le foin de sa prairie estimé à 150 bottes | | | | | | | | | | | 25 | | 1 | 17 | 6 |
| | | Par une autre pièce d'avoine, dommage estimé à 5 minots d'avoine | | | | | | | | | | | 1 | 3 | 0 | 6 | 3 |
| Bureau des Travaux | | Par 8 minots d'avoine perdu pour avoir reculé les clôtures du canal | | | | | | | | | | | 1 | 3 | 0 | 10 | 0 |
| Do | | Par 5 minots de pois pour avoir reculé les clôtures de l'autre côté du canal | | | | | | | | | | | 2 | 6 | 0 | 12 | 6 |
| Do | | Par 10 minots d'avoine perdue pour avoir bouché les cours d'eau | | | | | | | | | | | 2 | 6 | 1 | 5 | 0 |
| | | Par le pesas et paille que le susdit grain aurait produit:— | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 150 bottas de pesas | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 100 bottes de paille | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | £ | 10 | 10 | 0 | 796 | 2 | 6 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | | |
|--------------|----|--|----|----|----|----|----|--------------------------|----|----|------------------------------|----|-----|-----|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | | | 10 | 10 | 0 | 796 | 2 | 6 | |
| | | 20 | | 12 | 0 | 0 | | | 12 | 0 | 0 | | | | | |
| | | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | | 23 | 10 | 0 | |
| No. 35 | .. | <i>Dommages causés à Joachim Brossois, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 5 | | 10 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 60 | | | | | 35 | | 17 | 10 | 0 | | | | | |
| | | 30 | | | | | 25 | | 12 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | | | | 1 | 3 | 4 | 7 | 6 | | | | | |
| | | | | | | | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | | | |
| | | | | | | | 2 | 6 | 12 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | 6 | 0 | 0 | | | | | | | | | | |
| | | 2 | 6 | | | | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | | | |
| | | <i>Sur une terre à St. Michel.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 30 | | | | | 25 | | 3 | 15 | 0 | | | | | |
| | | 40 | | | | | 25 | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | 6 | 0 | 0 | | | 3 | 0 | 0 | | 79 | 2 | 6 | |
| No. 36 | .. | <i>Dommages causés à François Bergevin, section de Laroque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | 6 | 5 | 0 | | | | | |
| | | 1 | 8 | 0 | 16 | 8 | | 1 | 3 | 0 | 12 | 6 | | | | |
| Inconvénient | .. | | | 7 | 10 | 0 | | | | | | | | | | |
| | | 40 | | 6 | 0 | 0 | | | 6 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 20 | | 1 | 10 | 0 | | | 1 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | 16 | 7 | 6 | |
| No. 37 | .. | <i>Dommages causés à Louis d'Arôt, dernière section en haut du canal.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | 6 | 0 | 0 | 25 | | 5 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | 6 | 5 | 0 | | | | | |
| | | 3 | | 9 | 0 | 0 | 2 | 6 | 7 | 10 | 0 | | | | | |
| | | | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | | | |
| | | 20 | | 9 | 10 | 0 | | | 9 | 10 | 0 | | | | | |
| | | 5 | | 2 | 5 | 0 | | | 2 | 5 | 0 | | | | | |
| | | | | 0 | 11 | 3 | | | 0 | 11 | 3 | | | | | |
| | | | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 6 | | 1 | 5 | 0 | | | 1 | 5 | 0 | | | | | |
| | | 1 | 8 | 5 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 15 | 0 | | 38 | 1 | 3 | |
| No. 38 | .. | <i>Dommages causés à Pierre Leduc, section de Coyle.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1 | 3 | 3 | 8 | 9 | | | 3 | 8 | 9 | | | | | |
| | | 1 | 6 | 10 | 10 | 0 | 1 | 3 | 8 | 15 | 0 | | | | | |
| | | 2 | | 2 | 10 | 0 | | | 2 | 10 | 0 | | | | | |
| | | 20 | | 5 | 0 | 0 | | | 5 | 0 | 0 | | | | | |
| | | | | 1 | 10 | 0 | | | | | | | | | | |
| | | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | | 20 | 13 | 9 | |
| No. 39 | .. | <i>Dommages causés à François Bergevin, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 25 | | 8 | 15 | 0 | | | | | |
| | | | | | | | 1 | 3 | 6 | 17 | 6 | | | | | |
| | | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part,</i> | | | | | | | | £ | 16 | 12 | 6 | 973 | 17 | 6 |

| Appendice (U.) 22 Janvier. | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | | | | | | Appendice (U.) 22 Janvier. | | | | |
|-------------------------------|--|--|----|---|----|----|------------------------------|----|---|----|----|-------------------------------|----|----------|--|--|
| | | Estimation des habitans. | | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | | | |
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | 10 18 10 | | | | | 1043 3 6 | | | | |
| | | Par 4 arpens de clôture à perches | | | | | 4 10 0 | | | | | | | | | |
| | | Par un chemin fait sur sa terre, malgré lui | | | | | 2 10 0 | | | | | | | | | |
| | | Par 4 cordes de bois de poêle à | | | | | 5 1 5 0 2 6 | | | | | 0 10 0 | | | | |
| | | Par 8 minots d'orge à | | | | | 2 6 1 0 0 | | | | | 1 0 0 | | 19 8 10 | | |
| No. 45 | <i>Domages causés à Charles Lebœuf, section de Cayle.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 16 minots de sarrasin gaspillés et mangés | | | | | 2 6 | | | | | 2 0 0 | | | | |
| | | Par 2 minots de semence de patates volés entièrement, estimés à 40 minots | | | | | 1 3 | | | | | 2 10 0 | | | | |
| | | Par six minots de pois mangés et gaspillés | | | | | 2 6 | | | | | 0 15 0 | | | | |
| | | Par perte de 4 minots de semence d'avoine mangés et gaspillés entièrement, estimés à 60 minots | | | | | 1 3 | | | | | 3 15 0 | | | | |
| | | Par perte de 10 1/2 minots d'avoine dans une autre pièce, estimés à 45 minots | | | | | 1 3 | | | | | 2 15 3 | | | | |
| | | Par 6 minots d'avoine de dommage dans une autre pièce | | | | | 1 3 | | | | | 0 7 6 | | | | |
| | | Par 16 moyens érables coupés dans la sucrerie | | | | | 2 6 | | | | | 2 0 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 17 érables coupés dans la ligne du canal | | | | | | | | | | | 2 0 0 | | | | |
| | | Par dommage causé dans 12 cerisiers de France estimé à | | | | | 2 0 0 | | | | | 2 0 0 | | | | |
| | | Par 4 pommiers coupés et cassés | | | | | 5 | | | | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par 7 pagées de clôture enlevées | | | | | 0 5 0 | | | | | 0 5 0 | | | | |
| | | Par 4 1/2 arpens de clôture de perches de frêne, piquets de cèdre, | | | | | 25 5 12 0 25 | | | | | 5 12 6 | | | | |
| | | Par 1 1/2 arpent de clôture à boulin | | | | | 2 5 0 | | | | | 2 5 0 | | | | |
| | | Par un tas de pièces volées | | | | | 1 0 0 | | | | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par encore 1 arpent de clôture de perches | | | | | 1 0 0 | | | | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par terns perdu pour garder les grains | | | | | 1 0 0 | | | | | 0 1 6 | | | | |
| | | Par sa clôture d'embaras | | | | | 0 7 6 | | | | | 0 1 6 | | | | |
| | | Par 9 cordes de bois à terre volées | | | | | 0 0 0 | | | | | 0 1 6 | | | | |
| | | Par une bêche volée | | | | | 0 0 7 1/2 | | | | | 0 16 0 | | | | |
| | | Par 4 cordes de bois de pruche à | | | | | 4 0 16 0 | | | | | 0 16 0 | | 28 8 9 | | |
| No. 46 | <i>Domages de Jean-Baptiste Deschamps, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 18 arpens de clôture à perche et frêne à | | | | | 20 18 0 0 | | | | | 18 0 0 | | | | |
| | | Par 11 arpens de clôture de trembles à | | | | | 10 5 10 0 | | | | | 5 10 0 | | | | |
| | | Par 150 perches de frêne volées à | | | | | 12 6 0 18 9 | | | | | 0 18 9 | | | | |
| | | Par 50 piquets de cèdre | | | | | 0 6 3 | | | | | 0 6 3 | | | | |
| | | Par dommages dans une prairie | | | | | 1 10 0 | | | | | 1 10 0 | | | | |
| | | Par la semence de 3 minots de patates volés, estimée | | | | | 30 1 17 6 1 3 | | | | | 1 17 6 | | | | |
| | | Par un mouton tué sur le canal | | | | | 0 12 6 | | | | | 0 10 0 | | | | |
| | | <i>Mai et Juin 1843.</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par un noyer tendre | | | | | 1 0 0 | | | | | 0 5 0 | | | | |
| | | Par un do dur | | | | | 0 12 0 | | | | | 0 5 0 | | | | |
| | | Par 10 ormes coupés à | | | | | 1 3 0 12 6 | | | | | 0 12 6 | | | | |
| | | Par 3 pruches plumées à | | | | | 0 3 9 | | | | | 0 3 9 | | | | |
| | | Par 1 1/2 arpent de clôture de frêne | | | | | 30 2 5 0 25 | | | | | 1 17 6 | | | | |
| Bureau des Travaux | Par emprisonnement de ces animaux, faute de clôture sur le canal | | | | | | 0 10 0 | | | | | | | 31 6 3 | | |
| No. 47 | <i>Domages causés à Xavier Melville, section du Bureau des Travaux Publics, en 1842.</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 3 cordes de bois volées | | | | | 5 0 15 0 | | | | | 0 15 0 | | | | |
| | | Par 18 arpens de clôture de perches | | | | | 10 9 0 0 | | | | | 9 0 0 | | | | |
| | | Par 1 1/2 arpent de clôture avec piquets de cèdre | | | | | 1 17 0 | | | | | 1 17 0 | | | | |
| | | Par 1 do do à boulin de pruche | | | | | 1 0 0 | | | | | 1 0 0 | | | | |
| | | 300 picux de frêne à | | | | | 12 6 1 17 0 | | | | | 1 17 0 | | | | |
| | | 60 piquets de cèdre | | | | | 0 7 6 | | | | | 0 7 6 | | | | |
| Bureau des Travaux | Par dommages causés par l'eau dans une pièce de pois | | | | | | 1 0 0 | | | | | 1 0 0 | | | | |
| | | Cour d'eau du canal | | | | | 0 7 6 | | | | | 0 7 6 | | | | |
| | | Par 50 auges de sucrerie | | | | | 0 10 0 | | | | | 0 10 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 1 arpent de terre resté en friche faute de clôture | | | | | | 2 10 0 | | | | | 0 10 0 | | | | |
| | | Par un chêne coupé | | | | | 0 5 0 | | | | | 0 5 0 | | | | |
| | | Par 6 pruches écorcées | | | | | 1 3 0 7 6 | | | | | 0 7 6 | | | | |
| | | Par 8 do buchées | | | | | 1 3 0 10 0 | | | | | 0 10 0 | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | | | £ 17 9 0 | | 1122 7 4 | | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | Estimation des habitants. | | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | |
|--------------------|----|--|----|---|----|----|---------------------------|----|----|----|----|------------------------------|----|----|----|----|------|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | .. | .. | .. | .. | 17 | 9 | 0 | 11 | 22 | 7 | 4 | | |
| | | Par 1 journée pour ôter les pierres qui ont été mises sur son terrain | | | | | .. | 0 | 2 | 6 | .. | 0 | 2 | 6 | | | | | |
| | | Par dommages des animaux jusqu'à ce que les clôtures fussent faites | | | | | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | | Par tems perdu pour veiller les animaux et les clôtures..... | | | | | .. | 5 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | | Par encore 50 pieux de frêne | | | | | .. | 0 | 6 | 6 | .. | 0 | 6 | 6 | | | | | |
| No. 48 | .. | <i>Dommages causés à Joseph Bergevin (fils de Pierre), section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | 17 | 18 | 0 |
| | | Par 80 minots de patates volées dans son champ | | | | | 1 | 8 | 6 | 18 | 8 | 1 | 3 | 5 | 0 | 0 | | | |
| | | Par dommages dans la semence de 45 minots d'avoine gaspillés et mangés, estimés à 200 minots | | | | | 1 | 3 | 12 | 10 | 0 | .. | 12 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par dommages dans la semence de 1½ minot de blé sarrasin gaspillé et mangé, estimé à 35 minots à | | | | | 2 | 6 | 4 | 7 | 6 | .. | 4 | 7 | 6 | | | | |
| | | Par dommages dans un autre champ, estimé à 18 minots à | | | | | 2 | 6 | 2 | 5 | 0 | .. | 2 | 5 | 0 | | | | |
| | | Par 6 érables coupés dans une sucrerie | | | | | .. | .. | .. | .. | 5 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 1 terrière cassé | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | | Par 1½ arpent clôture à boulines enlevée et brûlée | | | | | 30 | .. | 2 | 5 | 0 | .. | 2 | 5 | 0 | | | | |
| Inconvénient | .. | Par un puit qu'il est obligé de faire sur l'autre côté du canal .. | | | | | .. | 7 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | | Par encore 1½ arpent de clôture à boulines | | | | | 20 | .. | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 2 noyers durs coupés et enlevés à | | | | | 10 | .. | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 | 10 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | .. | Par 1 source détruite par le canal | | | | | .. | 5 | 0 | 0 | .. | .. | 5 | 0 | 0 | | | | |
| No. 49 | .. | <i>Dommages causés à Joachim Lefebvre, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | | | | | | | 34 | 17 | 6 |
| | | Par la semence de 10 minots de patates pillées et emportées, estimée à 50 minots à | | | | | 1 | 8 | 4 | 3 | 4 | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | | | |
| | | Par une pièce d'avoine entièrement détruite, mangée et gaspillée, estimée à 30 minots à | | | | | 1 | 8 | 2 | 10 | 0 | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | | | |
| No. 50 | .. | <i>Dommages causés à Pierre Bergevin, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | 5 | 0 | 0 |
| | | Par dommage dans une pièce de blé froment, mangée et gaspillée, estimée à 35 minots à | | | | | 5 | .. | 8 | 15 | 0 | .. | 8 | 15 | 0 | | | | |
| | | Par dommages dans une pièce d'avoine mangée et gaspillée et estimée à 40 minots à | | | | | 1 | 3 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par dommage dans une pièce de pois gaspillé, mangée, volée, estimée à 20 minots | | | | | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 200 bottes de foin mangées et gaspillées dans une prairie à | | | | | 25 | .. | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par dommage causé dans une pièce de patates, volées et mangées, estimé à 100 minots à | | | | | 1 | 8 | 8 | 6 | 3 | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | | | |
| | | Par 2 arpens de clôture à boulines volée et brûlée à | | | | | 25 | .. | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 250 pommes de choux volées à | | | | | 30 | .. | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par encore 3 arpens de clôture à boulin avec lunettes à .. | | | | | 40 | .. | 6 | 0 | 0 | .. | 6 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par ¼ arpent de clôture à perches à | | | | | 10 | .. | 0 | 5 | 0 | .. | 0 | 5 | 0 | | | | |
| No. 51 | .. | <i>Dommages de Jean-Bte. Lebœuf, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | | | | | | | 32 | 15 | 0 |
| | | Par 21½ arpens de clôture à perches, piquet à chevilles, volés et brûlés à | | | | | 20 | .. | 21 | 10 | 0 | .. | 21 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 250 perches de frêne et 100 piquets de cèdre qui étaient en tas, volés, à | | | | | 12 | 6 | 1 | 11 | 3 | .. | 1 | 11 | 3 | | | | |
| | | Par dommages dans une prairie, mangée et gaspillée et écrasée, estimée à 100 bottes à | | | | | 30 | .. | 1 | 10 | 0 | 25 | .. | 1 | 5 | 0 | | | |
| | | 1843. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par dommage dans une prairie pour avoir été embarrassée par des pierres, des clôtures du contracteur Ross | | | | | .. | 0 | 10 | 0 | .. | .. | 0 | 10 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | .. | Par 3 arpens de terre restés incultes faute des clôtures sur la ligne du canal, estimés à | | | | | 50 | .. | 7 | 10 | 0 | 10 | .. | 1 | 10 | 0 | | | |
| | | Par un dommage causé en un champ de pois, par les animaux, pour avoir laissé les barrières ouvertes par les allant et venant du contracteur Ross, estimé à 10 minots à | | | | | 2 | 6 | 1 | 5 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | | | | |
| No. 52 | .. | <i>Dommages causés à Eustache Bergevin, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | | | 27 | 11 | 3 |
| | | Par dommage dans une pièce d'avoine mangée et gaspillée, estimée à 140 minots à | | | | | 1 | 3 | 8 | 15 | 0 | .. | 8 | 5 | 0 | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | £ | 8 | 15 | 0 | 1240 | 9 | 1 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans | | Estimation des Commissaires | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------|----|-----------------------------------|------|----|---------|-------|-----|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Montant de l'autre part</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | 8 15 0 | 1240 | 9 1 |
| | Par dommage dans une pièce de blé aussi mangée et gaspillée, estimée à 10 minots à | 5 | .. | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par dommage dans une pièce de sarrasin estimé à 10 minots à | 2 6 | .. | 1 5 0 | .. | .. | 1 5 0 | | |
| | Par 2 arpens de clôture à boulines enlevée et brûlée | 30 | .. | 3 0 0 | .. | .. | 3 0 0 | | |
| | Par 50 piquets de cèdre volés. | .. | .. | 0 7 6 | .. | .. | 0 7 6 | | |
| | Par dommage dans une pièce de patates ensemencée par 6 minots, dommage estimé à 150 à | 1 3 | .. | 9 7 6 | 70 à | .. | | | |
| Inconvénient .. | Par un puits qu'il est obligé de faire sur l'autre côté du canal .. | .. | .. | 7 10 0 | 1 3 | .. | 4 7 6 | | |
| | Par 4 cordes de bois d'érable qui ont été volées à | 7 6 | .. | 1 10 0 | 5 | .. | 1 0 0 | | |
| | Par tems perdu pour veiller ses clôtures et grains 30 jours .. | .. | .. | 4 10 0 | .. | .. | | | |
| | Par encore 3 arpens de clôture à boulines enlevée à | 40 | .. | 6 0 0 | .. | .. | 6 0 0 | | |
| | Par 2 ½ arpens de clôture à perches | 20 | .. | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| No 53 .. | <i>Dommages causés à Louis Bergevin.</i> | | | | | | | 29 15 | 0 |
| | Par 400 bottes de foin mangées à | 40 | .. | 8 0 0 | 25 | .. | 5 0 0 | | |
| | Par 12 minots de patates | 1 3 | .. | 1 10 0 | .. | .. | 1 10 0 | | |
| | Par semence d'une terrinée de blé d'inde | .. | .. | .. | .. | .. | | | |
| No 54 .. | <i>Dommages causés à François Julien, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | 6 10 | 0 |
| | Par la semence de 8 minots d'avoine qui a été mangée et gaspillée estimée à 40 minots | 1 3 | .. | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par la semence de 2 minots de pois mangée et gaspillée, estimée à 12 minots à | 2 6 | .. | 1 10 0 | .. | .. | 1 10 0 | | |
| | Par la semence d'un ¼ minots de sarrasin, mangée et gaspillée estimée à 15 minots à | 3 | .. | 2 5 0 | 2 6 | .. | 1 17 6 | | |
| | Par 12 pièces de pruches de 18 pieds équarries, prises dans le champ de Joseph Bélaire, estimées | .. | .. | 1 10 0 | .. | .. | 1 10 0 | | |
| No. 55. .. | <i>Dommages causés à Joseph Janvri dit Belair, section de A. M^r Donald.</i> | | | | | | | 7 7 | 6 |
| | Par 8 arpens de clôture à perche volée | .. | .. | 8 0 0 | .. | .. | 8 0 0 | | |
| | Par 20 arpens de clôture d'embaras à | 2 6 | .. | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par 100 érables coupés | .. | .. | 12 0 0 | .. | .. | 12 0 0 | | |
| | Par 30 pruches écorcés | .. | .. | 0 12 6 | .. | .. | 0 12 6 | | |
| | Par 2 noyers tendres coupés et écorcés | .. | .. | 0 10 0 | .. | .. | 0 10 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par 6 arpens de terre restés incultes faute de clôtures sur la ligne du canal | .. | .. | 6 0 0 | 10 | .. | 3 0 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par 1 ½ arpent de terre occupé par Gibeau pour tailler la pierre | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 2 ½ arpens de clôture pleine de perches à | 25 | .. | 3 2 6 | .. | .. | 3 2 6 | | |
| | Par 3 billots de pruche et un de pin pour scier en planches à .. | 7 | .. | 0 10 0 | 2 6 | .. | 0 7 6 | | |
| | Par 100 auges de sucrerie estimés | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| No 56 .. | <i>Dommages causés à Toussaint Dandurant dit Marcheterre, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | 31 2 | 6 |
| Bureau des Travaux | Par 1 arpent de terre resté inculte, faute de clôture sur la ligne du canal | .. | .. | 3 0 0 | .. | .. | 0 10 0 | | |
| | Par dommage dans 12 minots d'avoine estimés à 24 minots .. | 1 3 | .. | 1 10 0 | .. | .. | 1 10 0 | | |
| | Par dommage dans la semence de 14 minots de pois estimés à 18 minots à | 2 6 | .. | 2 5 0 | .. | .. | 2 5 0 | | |
| | Par le foin d'une prairie mangé, estimé à 50 bottes | 30 | .. | 0 15 0 | 25 | .. | 0 12 6 | | |
| Bureau des Travaux | Par tems perdu pour courir après ses animaux faute de clôture sur le canal | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| Inconvénient .. | Par un pont fait sur la décharge du canal | .. | .. | 1 0 0 | .. | .. | | | |
| No. 57 .. | <i>Dommages causés à Augustin Miron, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | 4 17 | 6 |
| | Par 13 ½ arpens de clôture de perches de frêne, piquets à cheville à | 20 | .. | 13 10 0 | .. | .. | 13 10 0 | | |
| | Par semence de 40 minots de patates, volée, mangée, gaspillée, estimée 200 minots | 1 3 | .. | 12 10 0 | .. | .. | 12 10 0 | | |
| | Par ¾ d'arpent semé en blé d'inde volé entièrement, estimé à 15 minots | 4 | .. | 3 0 0 | .. | .. | 3 0 0 | | |
| | Par 3 noyers durs coupés et enlevés dans son champ, pour ombrage à | 20 | .. | 3 0 0 | 10 | .. | 1 10 0 | | |
| | Par 3 chênes do do do do | 10 | .. | 1 10 0 | .. | .. | 1 10 0 | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | £ 1352 | 1 7 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | Estimation des habitants. | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | |
|-------------------------------------|----|---|----|---|---------------------------|----|----|------------------------------|----|----|----|------|------|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1352 | 1 | 7 | |
| No. 58. | .. | <i>Domages causés à Pierre Poirier, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 1 mouton perdu | .. | 0 | 10 | 0 | | | | | | | | | |
| | | Par un cochon estropié à coups de bêche | .. | 0 | 7 | 6 | .. | 0 | 7 | 6 | | | | | |
| | | Par 9 poules volées | .. | 0 | 9 | 0 | | | | | | | | | |
| | | Par 10 poulets do | .. | 0 | 11 | 3 | | | | | | | | | |
| | | Par une jument estropiée dans son parc par les chevaux des charretiers | .. | | | | | | | | | | | | |
| | | Par une paire de culottes d'étoffe volées | .. | 0 | 15 | 0 | | | | | | | | | |
| | | Par un travail à sommier brûlé | .. | 0 | 2 | 6 | | | | | | | | | |
| | | Par un banc brûlé | .. | 0 | 1 | 3 | | | | | | | | | |
| | | Par une grande charrette coupée et brûlée | .. | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | | Par 15 planches de pin volées | .. | 0 | 12 | 6 | .. | 0 | 12 | 6 | | | | | |
| | | Par le fruit de son verger volé estimé à 60 minots à | 2 | 6 | 7 | 10 | 0 | .. | 7 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 2 arpens de clôture de perches enlevée à | 12 | 6 | 1 | 5 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | | | | |
| | | Par 18 jeunes pommiers | .. | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 15 | 0 | | | | | |
| | | Par domages causés dans les patates, estimé à 8 minots | 1 | 6 | 0 | 12 | 0 | 1 | 3 | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | Par domages causés dans la semence de 16 minots d'avoine estimé à 40 minots à | 1 | | 2 | 0 | 0 | .. | 2 | 0 | 0 | | | | |
| Inconvénient. | .. | Par 8 cordes de bois enlevées et volées à | 5 | | 2 | 0 | 0 | .. | 2 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par un pont qu'il est obligé de faire pour passer sur le canal en attendant les ponts | .. | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | | Par 150 bottes de foin volées sur son grenier | 35 | | 2 | 12 | 6 | 30 | 2 | 5 | 0 | | | | |
| | | Par 5 boulines de cèdre brûlés | .. | | 0 | 5 | 0 | .. | 0 | 5 | 0 | | | | |
| | | Par 5 pagées de clôture enlevées | .. | | 0 | 4 | 0 | .. | 0 | 4 | 0 | | | | |
| | | Par un seau ferré | .. | | 0 | 1 | 3 | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | Par 2 autres ponts à faire sur les décharges du canal | .. | | | | | 25 | 3 | 15 | 0 | | | | |
| | | Par 3 arpens de clôture que les ingénieurs lui ont fait faire et point payé | .. | | | | | | | | | | | | |
| | | Par dommage dans un champ de pois estimé | .. | | | | | | | | | | | | |
| | | Par temps perdu pour garder les clôtures et grains | 2 | 6 | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 25 bottes de foin de dommage dans une prairie | .. | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 23 | 16 | 6 | |
| No. 59. | .. | <i>Domages causés à Pierre Bougi et Jean Bte. Hogue, — Concession de St. Raille, section de Donald M. Donald.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | | Par 59 érables coupés par les ingénieurs lorsqu'ils ont tiré leur ligne à | 5 | | 14 | 15 | 0 | 1 | 2 | 19 | 0 | | | | |
| | | Par 19 pruches écorcées dont 7 à 5s. et 12 à 2s. 6d. | .. | | 3 | 5 | 0 | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | | | |
| | | Par 7 sapins écorcés, deux desquels coupés à | 1 | | 0 | 7 | 0 | 6 | 0 | 3 | 6 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 4 | 10 | 0 | |
| No. 60. | .. | <i>Domages causés à Noël Emond, section de Donald M. Donald.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux, — Encombrement. | | Par 3 arpens de clôture de pin, piquets de cèdre à | 30 | | 4 | 10 | 0 | 25 | 3 | 15 | 0 | | | | |
| | | Par 2 arpens de clôture, piquets à harts | 15 | | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 2 arpens de terre occupés par Gibeau pour sa pierre | .. | | 2 | 0 | 0 | .. | | | | | | | |
| | | Par 8 minots de pois gaspillés et mangés à | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par 12 minots d'avoine | 1 | 3 | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 15 | 0 | | | | |
| Inconvénient. | | Par les terres d'un cours d'eau du canal, incommodité estimée à | .. | | 2 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par un puits qu'il est obligé de faire de l'autre côté du canal | .. | | 7 | 10 | 0 | .. | | | | | | | |
| | | Par 5 arpens de clôture, piquets de cèdre à | 30 | | 7 | 10 | 0 | 25 | 6 | 5 | 0 | | | | |
| | | Par semence de 4 minots de patates gaspillée et mangée, estimée à 30 minots | 1 | 8 | 2 | 10 | 0 | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | | | |
| | | Par le fruit de 12 pommiers à 24 minots à | 2 | 6 | 3 | 0 | 0 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | |
| Bureau des Travaux | | Par domages dans le foin par une culvert du canal | .. | | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | | Par pension d'un homme blessé par les soldats, le jour de la révolte des Irlandais | .. | | 1 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| No. 61. | .. | <i>Domages causés à Thimi Galarneault.</i> | | | | | | | | | | 20 | 2 | 6 | |
| | | Emplacement en haut du Canal | .. | | | | | | | | | | | | |
| | | Par 30 minots de patates volées | .. | | 2 | 2 | 6 | .. | 2 | 2 | 6 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 6 | |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | | | | | £ | 1402 | 15 | 1 |

Appendice (U.)
23 Janvier.

Appendice (U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|---|--|--------------------------|----|--------|------------------------------|-----|--------|------|------|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Montant de l'autre part,</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | 1402 | 13 | 1 |
| No. 62 .. | <i>Domages causés à François Roy, section de Donald McDonald.</i> | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux Embarras. | Par 6 arpens de clôture de perches de frêne, piquets de cèdre à harts enlevés à | 10 | | 3 0 0 | .. | .. | 3 0 0 | | |
| | Par 8 arpens de clôture d'embarras volées à | 2 6 | | 1 0 0 | .. | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 250 érables coupés, emportés, estimés à | 1 3 | | 15 8 6 | .. | .. | 15 8 6 | | |
| | Par 2½ arpens de terre occupés par Gibeau pour tailler la pierre | 60 | | 6 0 0 | .. | .. | | | |
| | Par dommage dans un champ d'avoine, estimé 40 minots à | 1 3 | | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par 150 auges de sucrerie à | 20 | | 1 10 0 | .. | .. | | | |
| | Par un érable coupé dans sa sucrerie à | .. | | 0 10 0 | .. | .. | 0 10 0 | | |
| No. 63 .. | <i>Domages causés à Paul et François Trottier, section d'Elliot.</i> | | | | | | 22 | 8 | 6 |
| Bureau des Travaux | Par semence de 8 minots de pois noyés par l'eau pour avoir rempli ses fours avec les terres du canal, estimés à 60 minots à | 2 6 | | 7 10 0 | .. | .. | 7 10 0 | | |
| | Par 400 bottes de foin mangées et gaspillées sur une prairie | 40 | | 8 0 0 | 25 | | 5 0 0 | | |
| | Par ½ minot de sarrasin ensemencé perdu entièrement, estimé à 20 minots | 2 6 | | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par dommage dans leur verger fruits volés, arbres cassés | .. | | 2 10 0 | .. | .. | 2 10 0 | | |
| | Par 7½ arpens de clôture à perches à | 20 | | 7 10 0 | .. | .. | 7 10 0 | | |
| No. 64 .. | <i>Domages causés à Louis Gibaulcau.</i> | | | | | | 25 | 0 | 0 |
| | Par dommage d'un arpent de terre ensemencé en avoine mangée, gaspillée entièrement, estimée à 25 minots à | 1 3 | | 1 11 3 | 20 d | 1 3 | 1 5 0 | | |
| No. 65 .. | <i>Domages causés à Augustin Mailloux, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | 1 | 5 | 0 |
| | Par 5 arpens de clôture à boulines faite avec lunettes à | 25 | | 6 5 0 | .. | .. | 6 5 0 | | |
| | Pour avoir démanché 3 arpens de clôture | 2 6 | | 0 7 6 | .. | .. | 0 7 6 | | |
| | Par dommage dans son champ d'avoine, estimé à 15 minots à | 1 3 | | 0 18 6 | .. | .. | 0 18 6 | | |
| No. 66 .. | <i>Domages causés à Sylvain D'Arpentigny, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | 7 | 11 | 0 |
| | Par 4 arpens de clôture à boulines avec brochettes à | 20 | | 4 0 0 | .. | .. | 4 0 0 | | |
| | Par 1 corde de bois de pruche à | 4 | | 0 4 0 | .. | .. | 0 4 0 | | |
| | Par 25 bouliers brûlés | .. | | 0 7 6 | .. | .. | 0 7 6 | | |
| | Par dommage dans 21 minots de semence d'avoine estimé à 50 minots à | 1 3 | | 3 2 6 | .. | .. | 3 2 6 | | |
| | Par un chemin sur ses champs, et tems perdu à garder les clôtures | .. | | 1 0 0 | .. | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 100 bottes de foin mangé dans sa prairie | .. | | 1 10 0 | 25 | | 1 5 0 | | |
| No. 67 .. | <i>Domages causés à Albert Mercier, dernière section en haut du canal.</i> | | | | | | 9 | 19 | 0 |
| | Par dommage dans la semence de 20 minots d'avoine, estimé à 160 minots | 1 3 | | 10 0 0 | .. | .. | 10 0 0 | | |
| | Par dommage dans la semence de ¼ minot d'orge, estimé à 4 minots | 3 | | 0 12 0 | 2 6 | | 0 10 0 | | |
| | Par 7½ minots d'avoine et pois mêlés, estimés à 60 minots à | 2 | | 6 0 0 | .. | .. | 6 0 0 | | |
| | Par dommage de foin en ¼ d'arpent à | 37 | | 3 10 0 | 25 | | 1 5 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par dommage ¼ arpent de terre resté inculte faute de clôture sur la ligne du canal engraisé pour planter du tabac, estimé à 60 lbs (à 7½) de tabac et 20 minots de blé à | 4 | | 5 17 6 | 10 | | 0 12 6 | | |
| | Pour n'avoir point ensemencé son jardin | .. | | 2 10 0 | .. | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 4 pommiers cassés à | 20 | | 4 0 0 | .. | .. | | | |
| | Par 10 do do à | .. | | 2 0 0 | .. | .. | | | |
| | Par fruit de 10 noyers tendres, estimés à 30 minots à | 1 3 | | 1 17 6 | .. | .. | 1 17 6 | | |
| | Par 6½ arpens de clôture à piquets volés | .. | | 6 0 0 | .. | .. | 6 0 0 | | |
| | Par 100 piquets de clôture | .. | | 0 10 0 | .. | .. | 0 10 0 | | |
| | Par 100 gerbes d'avoine volée | .. | | .. | 1 3 | | 1 11 3 | | |
| | Par un collier, un sèeau et un potager volés | .. | | 0 7 6 | .. | .. | | | |
| | Par tems perdu pour veiller à ses clôtures, etc. | .. | | .. | .. | .. | | | |
| | Par dommage, ¼ arpent de foin, estimé à 50 bottes | 40 | | 1 0 0 | 25 | | 0 12 6 | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | | .. | .. | .. | 29 | 18 | 9 |
| | | | | | | | £ | 1498 | 17 4 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | |
|---------------------------|--|--------------------------|----|----|----|------------------------------|-----|----|------|----|------------|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | | | 14 | 98 | 17 4 |
| No. 68 | <i>.. Dommages causés à Amable Brunette, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par dommage dans la semence de 7 minots d'avoine mangée et gaspillée suite de clôture dans chaque ligne du canal, estimé à 50 minots à | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | .. | 3 | 2 | 6 | |
| | Par 4½ arpens de clôture à boulines, lunettes et broquets volés et brûlés | .. | 6 | 0 | 0 | .. | 6 | 0 | 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par 3 arpens de clôture faite que les Ingénieurs n'ont pas voulu lui payer | .. | 1 | 5 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| Bureau des Travaux | Par l'embaras de souches que les contracteurs ont mis sur une pièce de terre | .. | 0 | 5 | 0 | .. | 0 | 5 | 0 | | |
| | Par 30 voyages de bois de chauffage volés..... | .. | 1 | 5 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | Par 40 érables coupés et volés à | 1 | 3 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | |
| | Par 10 noyers do do | 1 | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | | |
| | Par 8 frênes do do | 1 | 0 | 8 | 0 | .. | 0 | 8 | 0 | | |
| Inconvénient | Par un puits qu'il faut faire de l'autre côté du canal | .. | 6 | 0 | 0 | .. | | | | | |
| | Par 3½ arpens de clôture à boulines y compris 1 arpent de clôture à perches | .. | 3 | 10 | 0 | .. | 3 | 10 | 0 | | |
| | Par 3 noyers durs coupés et volés | 2 | 6 | 0 | 7 | 6 | .. | 0 | 7 | 6 | |
| | | | | | | | | | | 19 | 3 0 |
| No. 69 | <i>.. Dommages causés à Gabriel Hurtubise, section de Brown et Finlay.</i> | | | | | | | | | | |
| Coupe du canal. | Par dommage 4½ arpens de foin, causé par la coupe du canal | .. | 8 | 0 | 0 | .. | | | | | |
| | Par 1½ arpent de foin | .. | 2 | 0 | 0 | 25 | 117 | 6 | | | |
| Bureau des Travaux | Par avoir démanché 4 arpens de clôture | .. | 0 | 11 | 3 | .. | 0 | 11 | 3 | | |
| | Par un arpent de clôture volé..... | .. | 0 | 18 | 5 | .. | 0 | 18 | 5 | | |
| | Par dommages de ses barrières et tems perdu pour chercher ses animaux..... | .. | 1 | 10 | 0 | .. | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 5 arpens noyés restés incultes, les fossés ayant été bouchés | .. | 9 | 7 | 6 | .. | 5 | 0 | 0 | | |
| | Par encore 6 arpens de clôture volée | 15 | 4 | 10 | 0 | .. | 4 | 10 | 0 | | |
| | Par fruit de son verger volé et pommiers cassés et brisés | .. | 2 | 0 | 0 | .. | 2 | 0 | 0 | | |
| | | | | | | | | | | 14 | 17 2 |
| No. 70 | <i>.. Dommages causés à Alexis Jean Veau.</i> | | | | | | | | | | |
| | Par 5 arpens de clôture à perches | .. | 6 | 5 | 0 | 25 | 6 | 5 | 0 | | |
| | Par 200 cordes de bois volées | .. | 20 | 0 | 0 | .. | 20 | 0 | 0 | | |
| | Par 1 arpent de clôture à boulines | .. | 1 | 11 | 0 | .. | 1 | 11 | 0 | | |
| | Par 4 arpens de clôture de ce côté du canal | .. | 5 | 0 | 0 | .. | 5 | 0 | 0 | | |
| | 9 arpens sur l'autre côté | .. | 11 | 5 | 0 | .. | 11 | 5 | 0 | | |
| | Par 5 arpens derrière sa sucrerie | .. | 6 | 7 | 6 | .. | 6 | 5 | 0 | | |
| | Per 600 noyers de 6 à 12 pieds | .. | .. | .. | .. | 1 3 | 12 | 10 | 0 | | |
| | Par 250 érables tous grands à | 5 | .. | .. | .. | 1 3 | 15 | 12 | 6 | | |
| | Par 25 minots de patates perdues | 1 | 3 | 1 | 11 | 3 | .. | 1 | 11 | 3 | |
| | 20 do d'avoine | 1 | 3 | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | 15 do de pois | 2 | 6 | .. | .. | .. | 1 | 17 | 6 | | |
| | 50 bottes de paille | 20 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | 50 do de pesas | 20 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | Par 20 minots de patates, à côté de sa grange | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | 10 minots d'orge | 2 | 6 | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | 25 bottes de paille | 20 | .. | .. | .. | .. | | | | | |
| | Par 2 haches volées à | 7 | 6 | 0 | 15 | 0 | .. | | | | |
| | Par 1 collier et guides volés dans son écurie | .. | 0 | 15 | 0 | .. | | | | | |
| | | | | | | | | | | 85 | 12 3 |
| No. 71 | <i>.. Dommages causés à François Brisebois.</i> | | | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par dommage causé par l'embaras du canal qui embarrasse son emplacement entièrement | 1 | 4 | 0 | 0 | .. | | | | | |
| No. 72 | <i>.. Dommages causés à François LeBaruf, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | | |
| | Par 2½ arpens de clôture à perches volée à | 25 | 3 | 2 | 6 | .. | 3 | 2 | 6 | | |
| | Par 70 gerbes d'avoine volées dans la nuit dans son champ estimées à 20 minots à | 1 | 3 | 1 | 5 | 0 | 17½ | 1 | 110½ | | |
| | Par 15 minots de pois volés dans sa grange à | 2 | 6 | 1 | 17 | 6 | .. | 1 | 17 | 6 | |
| | Par tems perdu pour courir après ses animaux et fermer les barrières..... | .. | 7 | 10 | 0 | .. | | | | | |
| | Par une sleigh brûlée | .. | 0 | 17 | 6 | .. | 0 | 17 | 6 | | |
| | Par 25 érables coupés à | 5 | 6 | 5 | 0 | .. | 3 | 2 | 6 | | |
| | | | | | | | | | | 10 | 110½ |
| | <i>Porté en l'autre part,</i> | | | | | | | | | £ | 1628 11 7½ |

Appendice (U.)
22 Janvier.

Appendice (U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. THIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation - des Commissaires. | | |
|---------------------------------|---|--------------------------|--------|-------|--------------------------------|------|----------|
| | | s. d. | £ | s. d. | s. d. | £ | s. d. |
| <i>Montant de l'autre part.</i> | | .. | .. | .. | .. | 1628 | 11 7 1/2 |
| No. 73 | <i>.. Dommages causés à André Brunette, Concession de St. Ruille, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | |
| | Par semence 1 1/2 minots de blé sarrasin, estimée à 26 minots à | 3 | 3 18 0 | 2 6 | 3 5 0 | | |
| | Par gaspillage et destruction dans 20 minots de semence d'avoine, estimé à 10 minots à | 1 3 | 0 12 6 | .. | 0 12 6 | | |
| | Par gaspillage et destruction dans 4 minots de semence de pois, estimée à 6 minots à | 2 6 | 0 15 0 | .. | 0 15 0 | | |
| | Par gaspillage dans 16 minots de semence de patates, estimé, à 6 minots à | 1 8 | 0 10 0 | 1 3 | 0 7 6 | | |
| | Par foin détruit, estimé à 100 bottes | .. | 1 10 0 | 25 | 1 5 0 | | |
| | Par temps perdu à courir après ses animaux | .. | 0 15 0 | .. | .. | | 6 15 0 |
| No. 74 | <i>.. Dommages causés à Pierre Marcotte, journalier, section Elliot.</i> | | | | | | |
| | Par patates volées et détruites, 50 minots à | 2 | 5 0 0 | 1 3 | 3 2 6 | | |
| | Par perte des fruits de son jardin | .. | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | Par déménagement | .. | 0 10 0 | .. | .. | | |
| | Par loyer de sa maison pour 5 mois, ayant été chassé par force et menacé de la perte de sa vie s'il ne la livrait point | .. | 2 10 0 | .. | 2 10 0 | | 6 12 6 |
| No. 75 | <i>.. Dommages causés à Louis Juillien, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | |
| | Par 5 arpens et 3 perches de clôture volée à | 22 6 | 6 0 0 | .. | 6 0 0 | | 6 0 0 |
| No. 76 | <i>.. Dommages causés à Amable Bourdon, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | |
| | 7 cordes de bois franc volées | .. | 2 12 6 | 5 | 1 15 0 | | |
| | Par 30 poules | .. | 1 10 0 | .. | .. | | |
| | Par dommage fait à une calèche | .. | 1 0 0 | .. | .. | | |
| | Par 20 doz. d'œufs | 5 | 0 8 4 | .. | .. | | |
| | Par 12 arpens de clôture de perches | 20 | 12 0 0 | .. | 12 0 0 | | |
| | Par dommage dans ses pois, 20 minots à | 3 | 3 0 0 | 2 6 | 2 10 0 | | |
| | Par la semence de 6 minots d'avoine perdue, gaspillée, 80 minots à | 1 8 | 6 13 4 | 1 3 | 5 0 0 | | |
| | Par un chemin de 20 arpens de long sur sa terre | .. | 3 0 0 | .. | 3 0 0 | | |
| | Par dommage à son puits pour l'avoir tarri et cassé le cadenas | .. | 2 0 0 | .. | .. | | |
| | Par 3 cérisiers cassant les branches pour avoir le fruit | .. | 1 0 0 | .. | .. | | |
| | Par fruit de son jardin | .. | 1 10 0 | .. | 1 10 0 | | |
| | Par un mouton volé | .. | 0 12 6 | .. | .. | | |
| | Par 100 bottes de foin prises | .. | 2 0 0 | 30 | 1 10 0 | | |
| | Par 100 bottes de foin prises dans sa grange | .. | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 1 potager et un séau plat | .. | 0 4 0 | .. | .. | | |
| 1843. | | | | | | | |
| | Par une taure d'un an tuée à coups de bêche | .. | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | Par 350 perches volées | 12 6 | 3 5 0 | .. | .. | | |
| Bureau des Travaux | Par dommage d'une pièce de sarrasin noyée à cause que le canal bouchait le cours d'eau, estimé 50 minots | 2 | 5 0 0 | .. | 5 0 0 | | |
| Encombrement.. | Par terres du canal étendues sur sa terre | .. | 10 0 0 | .. | .. | | |
| Bureau des Travaux | Pour 7 mois (13 Juin, 1843) de loyer d'un emplacement loué au Bureau des Travaux Publics à 15s. par mois | .. | 5 5 0 | .. | .. | | 37 10 0 |
| No. 77 | <i>.. Dommages causés à Pierre Lebauf, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | |
| | Par 13 arpens de clôture à perches à | 20 | 13 0 0 | .. | 13 0 0 | | |
| | Par 4 1/2 minots d'avoine (semence) gaspillés et mangés, 30 minots à | 1 3 | 1 17 6 | .. | 1 17 6 | | |
| | Par semence de 2 minots de patates volées et mangées 20 minots | 1 3 | 1 5 0 | .. | 1 5 0 | | 16 2 6 |
| No. 78 | <i>.. Dommages causés à Antoine LeBauf, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | |
| | Par 7 1/2 arpens de clôture à perches volées à | 20 | 7 10 0 | .. | 7 10 0 | | |
| | Par 7 arpens de clôture à perches piquets liés avec harres volés à | 10 | 3 10 0 | .. | 3 10 0 | | |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | .. | .. | .. | £ 11 0 0 | 1701 | 11 7 1/2 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | Estimation des habitants. | | Estimation des Commissaires. | | | |
|--------|--------------------|---|---------|--------|---------|---------------------------|---------|------------------------------|------------|--|--|
| | | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | 11 10 0 | 1701 11 7½ | | |
| | Bureau des Travaux | Par semence de 2 minots de pois gaspillée et volée, estimée à 12 minots à | 2 6 | 1 10 0 | .. | | 1 10 0 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 5 chênes blancs coupés et enlevés à | 2 6 | 0 12 6 | .. | | 0 12 6 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 5 chantiers bâtis sur sa terre par ordre des ingénieurs | 20 | 7 0 0 | .. | | 7 0 0 | | 20 2 6 | | |
| No. 79 | .. | <i>Domages causés à Augustin Lefebvre, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | |
| | | Par semence ¼ minot de sarrasin abimé, estimé 10 minots à | 4 | 2 0 0 | 2 6 | | 1 5 0 | | | | |
| | | Par 1½ arpent de foin estimé à 200 bottes à | 35 | 3 10 0 | 150a | 25 | 1 17 6 | | | | |
| | | Par 2 pièces de pois mangés et enlevés, estimés 20 minots à | 2 6 | 2 10 0 | .. | | 2 10 0 | | | | |
| | | Par un pont boisé de 6 pièces chaque côté | .. | 2 0 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par une pièce de blé abimé, et estimée à 7 minots | 5 | 2 0 0 | .. | | 2 0 0 | | | | |
| | | Par 7 arpens semés en avoine, estimés à 40 minots | 1 3 | 2 10 0 | .. | | 2 10 0 | | | | |
| | | Par 3 arbres coupés dans son champ | 20 | 3 0 0 | 10 | | 1 10 0 | | | | |
| | | Par 18 arpens de clôture à perches enlevées | 22 6 | 17 6 0 | .. | | 17 6 0 | | | | |
| | | Par une corde de cèdre enlevée | .. | 1 10 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par 100 bottes de paille longue | .. | 0 15 0 | .. | | 0 15 0 | | | | |
| | | Par 4 haches et 2 bêches volées | .. | 1 10 6 | .. | | | | | | |
| | | Par 150 perches sur la clôture du jardin enlevées | .. | 1 0 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par fruit de son verger 60 minots de pommes | .. | 6 5 0 | .. | | 6 5 0 | | | | |
| | | Par 3 grands pommiers cassés et morts | 40 | 6 0 0 | .. | | 3 0 0 | | | | |
| | | Par dommages dans ses autres pommiers estimés | .. | 2 0 0 | .. | | | | | | |
| | | Par fruit de son jardin volé | .. | 1 0 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par une vache assommée | .. | 3 15 0 | .. | | 3 15 0 | | | | |
| | | Par encore un arpent et neuf pieds de clôture enlevée, estimé à | .. | 1 10 0 | .. | | 1 10 0 | | 48 3 6 | | |
| No. 80 | .. | <i>Domages causés à Olive Heneaut, veuve de Charles Soignier.</i> | | | | | | | | | |
| | | Par 2 arpens de clôture enlevés à | 20 | 2 0 0 | .. | | 2 0 0 | | | | |
| | | Par 4 pommiers cassés à | 10 | 1 0 0 | .. | | | | 2 0 0 | | |
| No. 81 | .. | <i>Domages causés à Antoine Muthicu, section de M. Donald.</i> | | | | | | | | | |
| | | Par 8 arpens de clôture à perches à | 20 | 8 0 0 | .. | | 8 0 0 | | | | |
| | | Par semence 1 minot de pois, perdue, estimée 10 minots | 2 6 | 1 5 0 | .. | | 1 5 0 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par une prairie noyée par la culvert estimée 300 bottes | 20 | 3 0 0 | .. | | 3 0 0 | | | | |
| | | Par semence 1 minot d'orge mangé estimée à 8 minots | 2 6 | 1 0 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par semence 1½ minots de patates perdues estimée à 13 minots | 1 8 | 1 0 0 | 1 3 | | 0 15 0 | | | | |
| | | Par le fruit de 10 pommiers estimé à 12 minots à | 2 6 | 1 10 0 | .. | | 1 10 0 | | | | |
| | | Par 1 orme coupé dans son champ à | .. | 0 10 0 | .. | | 0 10 0 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 1 arpent de terre embarrassée par des pierres | .. | 1 0 0 | .. | | | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par un autre arpent de terre occupé par des plançons | .. | 0 10 0 | .. | | | | | | |
| | | Par encore 3 arpens de clôture à | 20 | 3 0 0 | .. | | 3 0 0 | | 19 0 0 | | |
| No. 82 | .. | <i>Domages causés à Joseph Laderoute, section de Donald M. Donald.</i> | | | | | | | | | |
| | | Par 100 érables coupés dans sa sucrerie | .. | 6 5 0 | .. | | 6 5 0 | | | | |
| | | Par 50 érables coupés et enlevés à part sa sucrerie | .. | 1 12 6 | .. | | 1 12 6 | | | | |
| | | Par 3 chênes blancs | 5 | 0 15 0 | 2 6 | | 0 7 6 | | | | |
| | | Par 2 noyers tendres | 5 | 0 10 0 | .. | | 0 10 0 | | | | |
| | | Par 1 noyer de noix douces coupé | .. | 0 5 0 | .. | | 0 5 0 | | | | |
| | | Par 24 pruches écorcées | .. | 1 0 0 | .. | | 1 0 0 | | | | |
| | | Par 1 orme écorcé dans son champ | .. | 0 5 0 | .. | | 0 5 0 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par 7½ arpens restés incultes faute de clôture sur la ligne du canal | .. | 7 0 0 | 10 | | 3 15 0 | | | | |
| | | Par 4½ arpens de clôture à perches enlevées et brûlées | .. | 3 15 0 | .. | | 3 15 0 | | | | |
| | | Par 17 arpens de clôture d'embaras qui ont été aussi enlevés et brûlés | .. | 1 15 0 | .. | | 1 15 0 | | | | |
| | Bureau des Travaux | Par ½ d'arpent de terre embarrassés par les pierres du canal | .. | 0 15 0 | .. | | | | | | |
| | | Par 200 auges de sucrerie | 20 | 2 10 0 | .. | | 2 10 0 | | 22 0 0 | | |
| | | Par 2 arpens de clôture à perches piquets à chevilles à | 25 | 2 10 0 | .. | | | | | | |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | £ 1810 17 7½ | | | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | |
|---|--|--------------------------|---------|-------|------------------------------|---------|---------|
| | | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. | £ s. d. | s. d. |
| <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | 1810 | 17 |
| No. 83 | <i>Dommages causés à François Meloché, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | |
| | Par 2 arpens de clôture à perche et piquets à cheville, enlevés et brûlés | 30 | 3 0 0 | 25 | 2 10 0 | | |
| | Par environ 200 minots de rabioles mangés et gaspillés..... | | 10 0 0 | | 10 0 0 | | |
| | Par une vache assommée | | 3 15 0 | | 3 15 0 | | |
| | Par 20 cordes bois de pruche volées | 5 | 5 0 0 | | 5 0 0 | | |
| No. 84 | <i>Dommages causés à Pierre Boyer.</i> | | | | | | 21 5 0 |
| | Par dommage dans la semence de 10 minots de patates ; estimé à 25 minots | 1 8 | 2 1 8 | 1 3 | 1 11 3 | | |
| | Par une hache volée à sa porte | | 0 10 0 | | | | |
| | Par une juppe volée | | 0 10 0 | | | | |
| No. 85 | <i>Dommages causés à François Pitre.</i> | | | | | | 1 11 3 |
| | Par dommage dans une prairie, foin mangé et gaspillé, estimé à 300 bottes | 25 | 3 15 0 | | 3 15 0 | | |
| No. 86 | <i>Dommages causés à Joseph St. Michel, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | 3 15 0 |
| Bureau des Travaux | Par semence de trois minots d'avoine, péric parceque les banques du canal ont bouché les fossés, estimé à 30 minots à | 1 3 | 1 17 6 | | 1 17 6 | | |
| Bureau des Travaux | Par semence de 2 minots de pois noyée, estimée à 25 minots à | 2 6 | 3 2 6 | | 3 2 6 | | |
| Bureau des Travaux | Par semence de 14 minots patates noyée comme ci-dessus, et partie volée et mangée, estimée à 250 minots à | 1 3 | 15 12 6 | 1 3 | 7 0 0 | | |
| | Par semence d'un minot de blé-d'inde, volée, estimée à 20 minots à | 4 | 4 0 0 | | 4 0 0 | | |
| | Par 1½ arpent de clôture à perches et piquets de cèdre à | 30 | 1 10 0 | 25 | 1 5 0 | | |
| | Par 2 cochons assommés par les gens du canal | | 1 2 6 | | 1 2 6 | | |
| | Par un mouton volé | | 0 10 0 | | | | |
| | Par 4 poules et 1 mère dinde | | 0 6 8 | | | | |
| | Par 20 morceaux de cèdre de 5 pieds de longueur brûlés .. | | 0 16 8 | | 0 16 8 | | |
| | Par 100 planches sèches | | 2 10 0 | | 2 0 0 | | |
| | Par fruit du verger estimé à 24 minots à .. | 2 6 | 3 0 0 | | 3 0 0 | | |
| | Par 2 pommiers cassés | 60 | 6 0 0 | | | | |
| | Par une grande boîte pour metre du grain, volée | | 0 4 0 | | | | |
| | Par 2 haches volées à | 10 | 1 0 0 | | | | |
| | Par une bêche volée à | 3 | 0 3 0 | | | | |
| No. 87 | <i>Dommages causés à Pierre Lemieux, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | 24 4 2 |
| | Par 150 érables de 6 pouces à un pied à | 7 6 | 56 5 0 | 2 6 | 18 15 0 | | |
| | Par 250 érables plus petits à | 2 6 | 31 15 0 | 1 3 | 15 12 6 | | |
| | Par 50 plaines mêlées aux érables propres à sucrerie coupées et volées | | 6 5 0 | 2 6 | 6 5 0 | | |
| | Par 16 arbres coupés dans son champ | | 16 0 0 | 10 | 8 0 0 | | |
| | Par 30 cordes de bois de chauffage volées.. .. | 5 | 7 10 0 | | 7 10 0 | | |
| | Par 3 cordes de hêtre do à .. | 10 | 1 10 0 | 5 | 0 15 0 | | |
| | Par 87 arpens 8 perches de bonne clôture à piquets de cèdre | 20 | 87 16 0 | | 87 16 0 | | |
| | Par dommage causé dans les grains estimé à | | 25 0 0 | | 25 0 0 | | |
| | Par dommage causé sur une autre terre estimé à | | 6 0 0 | | 6 0 0 | | |
| | Par une pièce d'avoine détruite, dommage estimé à | | 1 17 6 | | 1 17 6 | | |
| 1843. | | | | | | | |
| | Par une pièce d'avoine mangée, estimée à 90 minots | 1 3 | 5 12 6 | | 5 12 6 | | |
| | Par environ 20 arpens de terres restés incultes faute de clôtures, volées et pillées par les employés du Bureau des Travaux, estimés à | | 6 5 0 | | 6 5 0 | | |
| | Par nombre d'arbres coupés, estimés à | | 10 0 0 | | | | |
| <i>Remarques.</i> —C. M. Tate, Ecuyer, Ingénieur, en considération de la jouissance donnée gratuitement par le dit Lemieux au Bureau des Travaux Publics, d'un emplacement sur sa terre le long du dit canal, sur lequel le dit Bureau a fait construire plusieurs maisons pour y loger son monde, à promis de la part du dit Bureau, pour lequel il agissait alors, d'indemniser le dit Lemieux de tous dommages qu'il souffrirait sur ses terres. | | | | | | | 189 8 6 |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | £ 2069 | 19 5 1 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | | Estimation des habitans. | | | | | | Estimation des Commissaires. | | | | | |
|--------------------|---|--------------------------------------|----|----|----|----|----|-----------------------------|---|----|-----|----|----|---------------------------------|------|----|---|--|--|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | | | | | | | | | 2069 | 19 | 5½ | | | |
| No. 88 | .. Dommages causés à Paul Vieou, fermier sur une terre de Pierre Lemieux. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moitié de 35 minots d'avoine détruite, 17 minots à | | | | | | 1 | 3 | 1 | 1 | 10½ | | | | | | | | |
| | Moitié de 12 minots de pois, 6 minots à | | | | | | 2 | 6 | 0 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | Moitié de 2 arpens en foin détruite et mangée, 100 bottes à | | | | | | 25 | | 1 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | Moitié de 5 minots de blé, 2½ minots à | | | | | | 5 | | 0 | 12 | 6 | | | | | | | | |
| No. 89 | .. Dommages causés à Pierre Leduc, de St. Clément, maintenant Paroisse de St. Timothée. | | | | | | | | | | | | | 3 | 4 | 4½ | | | |
| | Par 8 cordes de bois volés à | 5 | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 3 moutons volés | | | 1 | 15 | 0 | | | | | | | | | | | | | |
| | Par 40 minots de pommes | 2 | 6 | 5 | 0 | 0 | | | 5 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 6 tresses d'oignons | | | 0 | 5 | 0 | | | | | | | | | | | | | |
| | Par 10 minots de patates | | | 0 | 16 | 8 | | | 0 | 16 | 8 | | | | | | | | |
| | Par 10 tresses de blé d'inde | | | 0 | 12 | 6 | | | | | | | | | | | | | |
| | Par 2 arpens de clôture | 30 | | 3 | 0 | 0 | 25 | | 2 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 6 arbres buchés dans son champ | | | 1 | 10 | 0 | | | 1 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par dommages causés dans ses grains | | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 60 pommes de choux | | | 0 | 15 | 0 | | | 0 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 14 | 6 | 8 | | | |
| No. 90 | .. Dommages causés à Ignace Tessier, dernière section du haut du canal. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coupe du canal. | Par 4½ arpens de clôture à perches, volés, estimés à | 20 | | 4 | 10 | 0 | | | 4 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par un tas de fumier enlevé par la coupe du canal | | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | |
| | Par dommage dans un champ de blé d'inde | | | 0 | 7 | 6 | | | 0 | 7 | 6 | | | | | | | | |
| | Par 2 arpens de clôture d'embaras enlevés à | 10 | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 5 | 17 | 6 | | | |
| No. 91 | .. Dommages causés à Félix Grenier, section du Bureau des Travaux Publics, en 1842. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Par 3 arpens de clôture à perches, enlevés et brûlés estimés | | | 2 | 0 | 0 | | | 2 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 1½ arpent de foin, mangé et gaspillé estimé à 130 bottes | 40 | | 2 | 0 | 0 | 25 | | 1 | 12 | 6 | | | | | | | | |
| | Par semence de 10 minots d'avoine détruite, dommage estimé à 40 minots | 1 | 3 | 2 | 10 | 0 | | | 2 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par semence de deux terrinées de blé d'inde, dommage 12 minots à | 5 | | 3 | 0 | 0 | | | 3 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | Par semence de 5 minots de patates, mangée et pillée, 60 minots à | 2 | | 6 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | Par fruits de verger, estimé à 40 minots de pommes | 2 | | 4 | 4 | 0 | | | 4 | 4 | 0 | | | | | | | | |
| | Par fruit de son jardin | | | 1 | 0 | 0 | | | 1 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Par 1½ minot d'avoine noyé par le terrein du canal qui a bouché les fossés, 15 minots à | 1 | 3 | 0 | 18 | 9 | | | 0 | 18 | 9 | | | | | | | | |
| | | | | | | | 20 | a | | | | | | | | | | | |
| | Par semence de 1½ minot d'orge, estimée à 30 minots | 2 | 6 | 3 | 15 | 0 | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par une pruche perdue de 3 cordes de bois à | 5 | | 0 | 15 | 0 | | | 0 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | Par dommage causé dans son sarrasin | | | 0 | 5 | 0 | | | 0 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 10 arbres, 5 dans la coupe du canal et 5 hors du canal, buchés et enlevés à | 20 | | 10 | 0 | 0 | 5 | | 1 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | Par une pièce d'avoine gaspillée, estimée à 12 minots à | 1 | 3 | 0 | 15 | 0 | | | 0 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 25 pommes de choux | | | 0 | 4 | 6 | | | 0 | 4 | 6 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 24 | 4 | 9 | | | |
| No. 92 | .. Dommages causés à Laurent Fortier, section du Bureau des Travaux Publics, 1842. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Par semence de 36 minots d'avoine gaspillée, estimée à 60 minots | | | | | | 1 | 3 | 3 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | Par semence de 15 minots de pois mangée, estimée à 15 minots | | | | | | 2 | 6 | 1 | 17 | 6 | | | | | | | | |
| | Par semence de 13 minots d'orge gaspillée, estimée 6 minots | | | | | | 2 | 6 | 0 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | Par semence de 2 minots de blé sarrasin mangée, estimée à 20 minots | | | | | | 2 | 6 | 2 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par dommage causé en 8 arpens de prairie, estimé à 200 bottes | | | | | | 25 | | 2 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par 2 corde de bois volées | | | | | | 5 | | 0 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | Par tems perdu pour garder ses champs et clôtures, estimé, | | | 3 | 15 | 0 | | | | | | | | | | | | | |
| | Par dommage causé dans une autre pièce d'avoine 37 minots | | | | | | 2 | 6 | 4 | 12 | 6 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 17 | 5 | 0 | | | |
| | <i>Porté en l'autre part,</i> | | | | | | | | | | | | | £ | 2134 | 17 | 9 | | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | |
|--------------------|----|--|----|-------|--------------------------|----|-------|------------------------------|-------|---|
| | | s. d. | £ | s. d. | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | .. | .. | .. | 2134 | 17 | 9 |
| No. 93 | .. | <i>Dommages causés à Louis Bergevin, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | |
| | | Par 2½ minots d'avoine (semence) abîmée, estimée à 25 minots | .. | .. | 1 | 3 | 1 | 11 | 3 | |
| | | Par dommage dans une autre pièce d'avoine, estimé à 5 minots | .. | .. | 1 | 3 | 0 | 6 | 3 | |
| | | Par semence de 8 minots de pois gaspillés, estimée 6 minots | .. | .. | 2 | 6 | 0 | 15 | 0 | |
| | | Par dommage dans son jardin | .. | 0 | 12 | 6 | 0 | 12 | 6 | |
| | | Par 1½ arpent de clôture déplacée par élargissement du canal | .. | 0 | 15 | 0 | 0 | 7 | 6 | |
| | | Par 8 pommiers perdus dans la coupe du bassin | .. | 4 | 5 | 0 | 10 | 4 | 0 | |
| | | Par dommage dans la semence de 20 minots de patates, estimé à 60 minots | 1 | 8 | 5 | 0 | 1 | 3 | 3 | |
| | | Pour un pont sur la décharge du canal | .. | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par un câble de 8 brasses de long volé, estimé à | .. | 0 | 8 | 0 | | | | |
| | | Par 12 bottes de foin volées dans sa grange à | 6 | 0 | 6 | 0 | 0 | 6 | 0 | |
| | | Par 15 boulines pris sur la clôture de son jardin | 5 | 0 | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 | |
| No. 94 | .. | <i>Dommages causés à Antoine Hénault, fils de Joseph, section, partie Lurocque et Lyman, partie Elliot.</i> | | | | | | | | |
| | | Par fruit de son jardin | .. | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | |
| Déjà estimé | .. | Par fruit de son verger, estimé à 24 minots de pommes, à | 2 | 6 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | |
| | | Par avoir transporté sa maison de l'autre côté du canal | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | | Par 4 cordes de bois de chauffage à | 4 | 0 | 16 | 0 | 0 | 16 | 0 | |
| | | Par 3 érables et 1 noyer coupés | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | |
| | | Par dommage de 40 minots d'avoine | .. | .. | .. | 1 | 3 | 2 | 10 | |
| | | Par do de 10 minots de pois | .. | .. | .. | 2 | 6 | 1 | 5 | |
| | | Par do de 20 minots de patates | .. | .. | .. | 1 | 3 | 1 | 5 | |
| | | Par 4 arpens de clôtures enlevés à | 25 | .. | .. | 25 | 5 | 0 | 0 | |
| No. 95 | .. | <i>Dommages causés à Etienne Hénault, fils de Joseph, section</i> | | | | | | | | |
| | | Par 2 arpens de clôture à boulines | 35 | 3 | 10 | 0 | 3 | 10 | 0 | |
| | | Par 2 arpens de clôture à perches | 25 | 2 | 10 | 0 | 2 | 10 | 0 | |
| | | Par 4 arpens de clôture à vaches | 15 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | |
| | | Par semence de 20 minots de patates | .. | 12 | 10 | 0 | 1 | 3 | 10 | |
| | | Par 20 cordes de bois enlevées | .. | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | |
| | | Par un canot volé | .. | 0 | 12 | 0 | | | | |
| | | Par dommage dans une pièce de pois | .. | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | |
| | | Par dommage dans une pièce d'avoine | .. | 2 | 2 | 6 | 2 | 2 | 6 | |
| | | Par dommage ½ arpent d'avoine | .. | 1 | 1 | 3 | 0 | 7 | 6 | |
| | | Par 3 bûches volées | .. | 0 | 7 | 6 | | | | |
| | | Par 4 gros pommiers | .. | 4 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | |
| Bureau des Travaux | .. | Par 3 arpens de clôture faite sur la ligne du canal, point payés | .. | 2 | 15 | 0 | 2 | 15 | 0 | |
| | | Par un pont sur la décharge du canal | .. | 0 | 7 | 6 | | | | |
| No. 96 | .. | <i>Dommages causés à Etienne Hénault, fils d'Etienne, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | |
| | | Par une grange brûlée par le feu de la pipe des ouvriers du canal, vus par 4 témoins, de 40 pieds sur 26 | .. | .. | .. | .. | 30 | 0 | 0 | |
| | | Avec une écurie et une étable | .. | .. | .. | .. | 6 | 0 | 0 | |
| | | La dite-grange contenant sa récolte | .. | .. | .. | .. | 10 | 0 | 0 | |
| | | 1842. | | | | | | | | |
| | | Par dommage souffert dans ses grains estimées à 65 minots de bled à | .. | .. | .. | .. | 5 | 16 | 5 | |
| | | 190 minots de pois | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 23 | |
| | | 76 minots d'orge à | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 9 | |
| | | 40 do de sarrasin à | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 5 | |
| | | 450 do d'avoine à | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 28 | |
| | | 200 bottes de foin à | .. | .. | .. | .. | 25 | 2 | 10 | |
| | | 60 minots de patates à | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 3 | |
| | | 24 do de sarrasin | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 3 | |
| | | <i>Porté en l'autre part,</i> | | | .. | .. | .. | £138 | 5 | 0 |
| | | | | | | | | 2198 | 17 | 3 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|----------|--|---------------------------|----|----|----|----|--------------------------|----|-----|------------------------------|----|-----|----|----|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 138 | 5 | 0 | 219 | 17 | 3 |
| | Le fruit de son jardin | .. | .. | 4 | 0 | 0 | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | |
| | Pour tems perdu pour courir après ses animaux | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | | | | | | |
| | 600 bottes de paille | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | | | | | | |
| | 200 bottes de pesas | .. | .. | 1 | 10 | 0 | .. | .. | | | | | | |
| | 1843. | | | | | | | | | | | | | |
| | Par 25 minots d'avoine | .. | .. | 1 | 11 | 3 | 1 | 3 | 1 | 11 | 3 | | | |
| | 6 do d'orge | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 0 | 15 | 0 | |
| | 30 do de sarrasin | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 6 | 3 | 15 | 0 | |
| | 100 bottes de paille | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | |
| | 12 arpens de clôture brûlés | .. | .. | 18 | 0 | 0 | 25 | .. | 15 | 0 | 0 | | | |
| | Une vache tirée et mangée | .. | .. | 2 | 10 | 0 | .. | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| | Six moutons | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | |
| No. 97. | <i>Dommages causés à Nicholas Gagner, section de Donald A. McDonald.</i> | | | | | | | | | | | 167 | 16 | 3 |
| | Par une prairie de 3 arpens gaspillée, estimée à 300 bottes de foin à | 40 | .. | 6 | 0 | 0 | 25 | .. | 3 | 15 | 0 | | | |
| | Par 2 lignes que les Ingénieurs ont tirées sur sa terre | .. | .. | 1 | 10 | 0 | .. | .. | | | | | | |
| No. 98. | <i>Dommages causés à Julien Sauve, section Larocque et Lyman.</i> | | | | | | | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | Par dommage fait dans ses grains | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | |
| | Par 1 arpent de clôture à boulines | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | | |
| | Par le fruit de 60 pommiers, estimé à 40 minots | 2 | 6 | 5 | 0 | 0 | .. | .. | 5 | 0 | 0 | | | |
| | Par une corde de bois d'érable volée | .. | .. | 0 | 7 | 6 | .. | .. | 0 | 7 | 6 | | | |
| | Par deux chênes l'un coupé, l'autre écorcé | .. | .. | 5 | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | | | |
| No. 99. | <i>Dommages causés à Pierre St. Michel, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | 9 | 2 | 6 |
| | Par 14 arpens de clôture à cheville à | 22 | 6 | 15 | 15 | 0 | .. | .. | 15 | 15 | 0 | | | |
| | Par semence de 4 minots de blé détruite, estimée à 45 minots à | .. | .. | 5 | 11 | 5 | 0 | .. | 11 | 5 | 0 | | | |
| | Par semence 2 minots d'orge estimée à 40 minots à | .. | .. | 2 | 6 | 5 | 0 | .. | 5 | 0 | 0 | | | |
| | Par semence de 4 minots d'avoine estimée à 60 minots | 1 | 3 | 3 | 15 | 0 | .. | .. | 3 | 15 | 0 | | | |
| | Par 30 poules volées | .. | .. | 1 | 1 | 10 | 0 | .. | | | | | | |
| | 2 mères dindes | .. | .. | 2 | 6 | 0 | 5 | 0 | | | | | | |
| | 1843. | | | | | | | | | | | | | |
| | Semence de 20 minots d'avoine, mangée, estimée à 80 minots | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 5 | 0 | 0 | | | |
| | Semence de 10 minots d'avoine, gaspillée, estimée à 30 minots | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | | | |
| | Par 3 dindes volés | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | |
| | 1 mère moutonne volée | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5 | 0 | 0 | | | |
| | 1 vache et génisse tirées | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | |
| | 16 minots de pommes dans son verger | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | |
| | Par 25 bottes de foin | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 7 | 6 | | | |
| No. 100. | <i>Dommages causés à Jean Et. Benoit, fermier sur la terre d'Hyacinthe Leduc, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | | | 49 | 19 | 6 |
| | Par dommages soufferts, la somme de | .. | .. | 7 | 0 | 0 | .. | .. | 7 | 0 | 0 | | | |
| | 60 minots d'avoine | 1 | 3 | 3 | 17 | 6 | .. | .. | 3 | 17 | 6 | | | |
| | Une pièce de terre de l'autre côté du canal, point ensemencée faute de chemin. | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | 1 | 0 | 0 | | | |
| No. 101. | <i>Dommages causés à Antoine Hénaull, fils d'Antoine.</i> | | | | | | | | | | | 11 | 17 | 6 |
| | Par une prairie de 10 arpens gaspillée, estimée à 600 bottes | .. | .. | 15 | 0 | 0 | 25 | .. | 7 | 10 | 0 | | | |
| | Par fruit de jardin | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | 1 | 0 | 0 | | | |
| No. 102. | <i>Dommages causés à Charles Larocque, Ecuyer.</i> | | | | | | | | | | | 8 | 10 | 0 |
| | Sur une terre qu'il a louée dans la Paroisse de St. Timothée | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | |
| | Par 100 perches de frêne et 200 piquets à | 15 | .. | 11 | 5 | 0 | .. | .. | 11 | 5 | 0 | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 246 | 1 | 3 |
| | | | | | | | | | £ | 246 | 1 | 3 | 0 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitants | | | Estimation des Commissaires | | | | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|----|------|-----------------------------|-----|-----|----|----|----|----|----|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Montant de l'autre part</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 24 | 30 | 0 |
| No. 103 | <i>Domages causés à Paschal Mercier, Concession sud de St. Raille.</i> | .. | .. | 2 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Par semence 7 minots patates, 25 minots,.... | .. | .. | 0 | 3 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Par semence 1 terrinée de fèves | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| No. 104 | <i>Domages causés à Michel Beutron, fils, section Elliot.</i> | .. | .. | .. | .. | 2 6 | 0 | 12 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans la semence de 5 minots de pois, estimé à 5 minots | .. | .. | .. | .. | 1 3 | 0 | 5 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans la semence de 5 minots d'avoine, estimé à 4 minots | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Bureau des Travaux | Par dommage de 2½ arpens noyés pour avoir bouché les fossés par les banques du canal, estimé 15 minots de pois | .. | .. | .. | .. | 2 6 | 1 | 17 | 6 | .. | .. | .. |
| Bureau des Travaux | Par dommage de 2½ arpens noyés comme ci-dessus, estimé, 25 minots de pois | .. | .. | .. | .. | 2 6 | 3 | 2 | 6 | .. | .. | .. |
| | 10 minots d'avoine | .. | .. | .. | .. | 1 3 | 0 | 12 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans une pièce d'avoine, estimé 40 minots à | 1 3 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans un champ de sarrasin, estimé 10 minots à | 2 6 | 1 | 5 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 233 érables coupés et brûlés à | 5 | 5 | 8 | 5 | 0 | 1 3 | 14 | 11 | 3 | .. | .. |
| | Par 91 noyers tendres coupés. | 10 | 4 | 15 | 0 | 1 3 | 5 | 13 | 9 | .. | .. | .. |
| | Par 2 cerisiers coupés et enlevés à | 2 6 | 0 | 5 | 0 | 1 3 | 0 | 2 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par 5 arpens de clôture d'embaras à | 10 | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 9 arpens de clôture de perches à | 25 | 10 | 5 | 0 | .. | 10 | 5 | 0 | .. | .. | .. |
| | Domage du lait d'une vache, perdu pendant 3 mois | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Par 100 bottes de paille | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Par 30 minots de patates dans la semence de 18 minots | 1 8 | 2 | 10 | 0 | 1 3 | 1 | 17 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par 12 gros érables coupés | .. | .. | 3 | 0 | 5 | 3 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par fruit de son jardin | .. | .. | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 30 cordes de bois buché, volées | 2 6 | 3 | 15 | 0 | .. | 3 | 15 | 0 | .. | .. | .. |
| No. 105 | <i>Domages causés à Jacques Hébert, en haut du canal.</i> | .. | .. | 8 | 0 | 0 | 25 | 5 | 0 | 0 | 53 | 0 |
| | Par 400 bottes de foin gaspillées | .. | .. | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 15 | 0 | .. | .. |
| | Par 6 minots d'orge à | 2 6 | 0 | 15 | 0 | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 20 minots de patates | .. | .. | 1 | 5 | 0 | 1 3 | 1 | 5 | 0 | 7 | 0 |
| No. 106 | <i>Domages causés à Xavier Rapin, section de Brown et Finlay.</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| | Par 10 arpens de clôture brûlés à | 20 | 10 | 0 | 0 | .. | 10 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 7 arbres coupés à | 2 6 | 0 | 17 | 6 | .. | 0 | 17 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par 2 pins écorcés dans le champ | 10 | 1 | 0 | 0 | 1 3 | 0 | 2 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par 35 érables coupés à | 2 6 | 4 | 7 | 6 | .. | 4 | 7 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par 3 arbres fruitiers | 10 | 1 | 10 | 0 | 5 | 0 | 15 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par perte du lait de ses vaches, faute de clôture sur le canal | .. | .. | 2 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| No. 107 | <i>Domages causés à Pierre Leduc, (fils de Pierre,) section de Larocque et Lyman.</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 16 | 2 | 6 |
| | Par 5 arpens de clôture à boulin, biochets et lunettes à | 25 | 6 | 5 | 0 | .. | 6 | 5 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par 1½ arpent de clôture de pieux | .. | .. | 0 | 10 | 0 | .. | 0 | 10 | 0 | .. | .. |
| | Par dommage dans sa semence de 35 minots d'avoine, estimé à 120 minots à | 1 3 | 7 | 10 | 0 | .. | 7 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans une pièce de pois, estimé 6 minots à | 2 6 | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 15 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans une pièce de blé estimé à 3 minots à | 4 | 0 | 12 | 0 | .. | 0 | 12 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans une pièce d'orge, estimé 4 minots | 2 | 0 | 8 | 0 | .. | 0 | 8 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans la semence de 20 minots de patates, 30 minots | 1 8 | 2 | 10 | 0 | 1 3 | 1 | 17 | 6 | .. | .. | .. |
| | Par dommage dans une prairie estimé 200 bottes de foin | 30 | 3 | 0 | 0 | 25 | 2 | 10 | 0 | .. | .. | .. |
| | Pour fruit de son verger | 20 | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| No. 108 | <i>Domages causés à Xavier Sauve, Concession de St. Raille.</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 21 | 7 | 6 |
| | Par 80 voyages de bois volés. | 1 3 | 5 | 0 | 0 | .. | 5 | 0 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par dommage causé dans un champ de sarrasin, estimé 6 minots à | 2 6 | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 15 | 0 | .. | .. | .. |
| | Par ¼ arpent de clôture à perches | .. | .. | 0 | 15 | 0 | .. | 0 | 12 | 6 | .. | .. |
| <i>Porté en l'autre part</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 6 | 7 | 6 | 25 | 13 |
| | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. THIMOTHÉE. | | | | Estimation des habitans. | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | | | |
|---------|----|---|----|---|----|--------------------------|----|------------------------------|----|----|----|----|-----|------|----|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | .. | .. | .. | .. | 6 | 7 | 6 | 255 | 13 | 0 | | |
| No. 109 | .. | <i>Domages causés à Jean Bte. Filiatreau, Concession de St. Raille.</i> | | | | 10 | .. | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par 2 arpens de clôture d'embaras | | | | .. | .. | .. | .. | 0 | 7 | 6 | .. | .. | .. | | |
| | | Par 150 perches brûlées | | | | .. | .. | .. | .. | 0 | 7 | 6 | .. | .. | .. | | |
| | | Par dommage dans son avoine, estimé à 6 minots | | | | 1 | S | 0 | 10 | 0 | 1 | 3 | .. | .. | .. | | |
| | | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 8 | 12 | 6 | | |
| No. 110 | .. | <i>Domages causés à Paschal Boyer.</i> | | | | 1 | 3 | 1 | 17 | 6 | .. | .. | 1 | 17 | 6 | | |
| | | Par la semence de 6 minots d'avoine ruinée et mangée, estimée à 30 minots | | | | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par 200 bottes de foin à | | | | 20 | .. | .. | .. | 0 | 1 | 3 | .. | .. | .. | | |
| | | Par 1 pruche coupée et brûlée | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 3 | 18 | 9 |
| No. 111 | .. | <i>Domages causés à Pierre Faubert.</i> | | | | 1 | 6 | 2 | 14 | 0 | 1 | 3 | 2 | 5 | 0 | | |
| | | Par dommage dans la semence de 12 minots d'avoine, estimé à 36 minots | | | | .. | .. | .. | .. | 0 | 12 | 6 | .. | .. | .. | | |
| | | Par dommage dans la semence de 6 minots de pois, estimé 5 minots | | | | 2 | 6 | 0 | 12 | 6 | .. | .. | 0 | 12 | 6 | | |
| | | Par temps perdu pour garder son grain la nuit | | | | .. | .. | 1 | 10 | 0 | .. | .. | .. | .. | .. | | |
| | | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 17 | 6 | | |
| No. 112 | .. | <i>Domages causés à Joseph Rivet, Concession de St. Raille.</i> | | | | 1 | 3 | 1 | 11 | 3 | .. | .. | 1 | 11 | 3 | | |
| | | Par semence de 5 minots d'avoine mangée et gaspillée, estimée 20 minots | | | | .. | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par semence de 1½ minots de pois mangé et gaspillé, estimée à 10 minots | | | | 2 | 6 | 1 | 5 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | | Par encore en la semence de 2 minots d'avoine, dommage estimé | | | | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 4 | 1 | 3 | | |
| No. 113 | .. | <i>Domages causés à Eustache Lefebvre, Village de St. Timothée.</i> | | | | 1 | 3 | 1 | 11 | 3 | 1 | 3 | 0 | 12 | 6 | | |
| | | Par semence d'un minot d'avoine à 25 minots | | | | .. | .. | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par dommage dans la semence de 2 minots de pois, estimé 8 minots à | | | | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 | .. | .. | 1 | 0 | 0 | | |
| | | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 12 | 6 | | |
| No. 114 | .. | <i>Domages causés à Ambroise Pitre.</i> | | | | 20 | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | | Par 1½ arpent de clôture à perches brûlées | | | | .. | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par dommage du lait de sa vache pendant 4 mois à | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 5 | 0 |
| No. 115 | .. | <i>Domages causés à Joseph Myer, Concession de St. Raille, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | 40 | .. | 6 | 0 | 0 | 25 | .. | 3 | 15 | 0 | | |
| | | Par 300 bottes de foin à | | | | .. | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par une vache morte pour avoir mangé du salpêtre | | | | .. | .. | 1 | 5 | 0 | 1 | 3 | 1 | 5 | 0 | | |
| | | Par dommage de 20 minots de patates mangées | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5 | 0 | 0 |
| No. 116 | .. | <i>Domages causés à Veuve Étienne Lefebvre.</i> | | | | 22 | 6 | 5 | 12 | 6 | .. | .. | 5 | 12 | 6 | | |
| | | Par 5 arpens de clôture à cheville à | | | | 7 | 6 | 0 | 15 | 0 | .. | .. | 0 | 15 | 0 | | |
| | | Par 2 chênes blancs servant d'ombrage dans son champ | | | | .. | .. | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par une pièce de 4 arpens de terre restés incultes faute de clôture sur les lignes du canal | | | | 20 | .. | 4 | 0 | 0 | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | |
| | | 20 arbres, noyers, érables estimés à | | | | 5 | .. | 5 | 0 | 0 | 2 | .. | 2 | 0 | 0 | | |
| | | | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 10 | 7 | 6 | | |
| No. 117 | .. | <i>Domages causés à Félix Vinette.</i> | | | | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 | .. | .. | 6 | 5 | 0 | | |
| | | Par semence de 7 minots de patates entièrement détruite, estimé à 100 minots à | | | | .. | .. | 1 | 10 | 0 | .. | .. | 1 | 10 | 0 | | |
| | | Par 1 arpent de clôture | | | | .. | .. | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | .. | | |
| | | Par un cochon gras (3 ans) | | | | .. | .. | .. | .. | 0 | 7 | 6 | .. | .. | 0 | 7 | 6 |
| | | Par une fenêtre brisée | | | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 8 | 2 | 6 |
| No. 117 | .. | <i>Domages causés à Félix Vinette.</i> | | | | 12 | 6 | 3 | 15 | 0 | .. | .. | 3 | 15 | 0 | | |
| | | Par 6 arpens de clôture à perches à | | | | 5 | .. | 0 | 10 | 0 | .. | .. | 0 | 10 | 0 | | |
| | | Par 2 cordes de bois à | | | | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | |
| | | Par dommage dans son champ d'avoine, estimé à | | | | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 9 | | |
| | | Par dommage dans un champ de rabishes estimé à | | | | .. | .. | .. | .. | 3 | 15 | 0 | .. | .. | 3 | 15 | 0 |
| | | Par dommage dans la semence de 4 minots de pois, estimé 30 minots à | | | | 2 | 6 | 3 | 15 | 0 | .. | .. | 3 | 15 | 0 | | |
| | | Par dommage dans son blé d'inde, estimé | | | | .. | .. | 1 | 5 | 0 | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | |
| | | <i>Porté en l'autre part,</i> | | | | .. | .. | .. | .. | £ | 13 | 10 | 0 | 2604 | 10 | 6 | |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|--------------------------|----|----|------------------------------|----|----|----|----|------|----|------|----|---|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | | | | |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | 13 | 10 | 0 | 2604 | 10 | 6 | | |
| | Par 200 piquets de cèdre, estimés | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | Par 200 perches prises à part de celles déjà mentionnées à, | 10 | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | Par dommage dans une prairie, estimé 150 bottes de foin. | 20 | .. | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | Par fruit de son jardin | .. | .. | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | Par tems perdu à garder ses clôtures et animaux | .. | .. | 2 | 10 | 0 | .. | | | | | | | |
| No. 118 | <i>Domages causés à Guillaume McPherson.</i> | | | | | | | | | | 18 | 0 | 0 | |
| | Par un poulin perdu, vu qu'il n'avait pas de clôture | .. | .. | 6 | 5 | 0 | .. | | | | | | | |
| No. 119 | <i>Domages causés à Venant Lefebvre, terre de François Tessier achetée à la vente du Shérif, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | Domage dans la semence de 8 minots d'avoine, estimé à 50 minots à | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | .. | 3 | 2 | 6 | | | | |
| | Domage dans la semence de 3½ minots de pois, estimé à 12 minots à | 2 | 6 | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | Domage dans son verger, estimé à 8 minots de pommes à, | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 | .. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | Domage de 21 arpens de clôtures à piquets | 20 | .. | 21 | 0 | 0 | .. | 21 | 0 | 0 | | | | |
| | N. B.—Réclamés par François Tessier (No. 122). La terre étant saisie par le Shérif et adjugée au dit Venant Lefebvre, nous avons pensé que le dommages des clôtures faisant partie de la dite terre lui appartenait de droit. | | | | | | | | | | | | | |
| No. 120 | <i>Domages causés à Joseph Bergerin, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | | 26 | 12 | 6 | |
| | Par 15 érables dans la coupe du canal à | 2 | 6 | 1 | 17 | 6 | .. | | | | | | | |
| | Par 7 do dans une sucrerie | 10 | .. | 3 | 10 | 0 | .. | 3 | 10 | 0 | | | | |
| | Par 5 noyers coupés à | 10 | .. | 2 | 10 | 0 | 5 | 1 | 5 | 0 | | | | |
| | Par 2 cerisiers d'automne | .. | .. | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | Par dommage dans son champ de blé d'inde, 6 minots, à | 5 | .. | 1 | 10 | 0 | .. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| | Par dommage dans une prairie, estimé à 150 bottes de foin à | 30 | .. | 2 | 5 | 0 | 25 | 1 | 17 | 6 | | | | |
| | Pour tems perdu à courir après ses animaux et fermer les barrières | .. | .. | 2 | 12 | 0 | .. | | | | | | | |
| | Par 16½ arpens de clôture à perches à | 20 | .. | 16 | 10 | 0 | .. | 16 | 10 | 0 | | | | |
| | <i>Domages dans les grains en 1842 :—</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | Dans la semence de 30 minots de blé estimé à 30 minots | 5 | .. | .. | .. | .. | .. | 7 | 10 | 0 | | | | |
| | Dans la semence de 60 minots d'avoine, estimé à 160 minots | 1 | 3 | .. | .. | .. | .. | 10 | 0 | 0 | | | | |
| | Dans la semence de 40 minots de pois, à 100 minots à | 3 | 9 | .. | .. | .. | 2 | 6 | 12 | 10 | 0 | | | |
| | Pour paille et pesas des grains ci-dessus | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | | | | | | | |
| | <i>Domages dans les grains en 1843 :—</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | Domage dans un champ d'avoine, estimé à 60 minots | 1 | 3 | .. | .. | .. | .. | 3 | 15 | 0 | | | | |
| | Par 25 planches volées | 10 | .. | .. | .. | .. | .. | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | Par 2 chassis et vitres cassés | 7 | 6 | .. | .. | .. | .. | 0 | 7 | 6 | | | | |
| | Pour paille et fourrage du grain de cette année | .. | .. | 3 | 0 | 0 | .. | | | | | | | |
| | Domage pour le jardin | .. | .. | 6 | 5 | 0 | .. | 3 | 0 | 0 | | | | |
| | Domage de l'autre côté du canal, dans son avoine et ses pois | .. | .. | 7 | 10 | 0 | .. | 7 | 10 | 0 | | | | |
| No. 121 | <i>Domages causés à François Mercier.</i> | | | | | | | | | | 70 | 5 | 0 | |
| | Par 80 voyages de bois de chauffage pris, estimé à | 1 | .. | 4 | 0 | 0 | .. | 4 | 0 | 0 | | | | |
| | Par dommage dans un champ de blé d'inde 10 minots | 5 | .. | 2 | 10 | 0 | .. | 2 | 10 | 0 | | | | |
| | Par un fusil ôté des mains de son garçon | .. | .. | 2 | 10 | 0 | .. | | | | | | | |
| | Par dommage dans ses patates, semence de 5 minots, estimé | .. | .. | 1 | 17 | 6 | .. | 1 | 17 | 6 | | | | |
| No. 123 | <i>Domages causés à François Tessier, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | | 8 | 7 | 6 | |
| | Domage dans la semence de 30 minots d'avoine, estimé à 200 minots à | 1 | 3 | 16 | 3 | 0 | .. | 12 | 10 | 0 | | | | |
| | Domage dans la semence de 18 minots de pois, estimé à 100 minots à | 2 | 6 | 15 | 12 | 0 | .. | 12 | 10 | 0 | | | | |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | .. | .. | .. | £ | 25 | 0 | 0 | 2727 | 15 | 6 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.

Appendice
(U.)
22 Janvier.

| | | PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | | | Estimation des habitans. | | Estimation des Commissaires. | | | | |
|--------------------------------------|--|--|---|-------|-------|--------------------------|-------|------------------------------|-------|-----|-------|------|
| | | s. d. | £ | s. d. | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. | £ | s. d. | |
| | | <i>Montant de l'autre part</i> | | | | 25 | 0 | 0 | 27 | 27 | 15 | 6 |
| | | Dommage dans la semence de 26 minots de blé, estimé à 33 minots à | | | | 5 | 8 | 5 | 0 | 8 | 5 | 0 |
| | | Dommage dans la semence de 8 minots d'orge, estimé à 55 minots à | | | | 2 | 6 | 6 | 17 | 6 | 6 | 6 |
| | | Dommage dans un champ de blé d'inde, estimé à 10 minots à | | | | 5 | 2 | 10 | 0 | 2 | 10 | 0 |
| | | Dommage dans la semence de 1½ minot blé sarrasin, estimé à 24 minots à | | | | 4 | 4 | 16 | 0 | 2 | 6 | 3 |
| | | Dommage dans la semence de 12½ minots patates, estimé à 142 minots à | | | | 2 | 14 | 4 | 0 | 120 | 3 | 7 |
| | | Dommage de 21 arpens de clôture à piquets à | | | | 20 | 21 | 0 | 0 | 1 | 3 | 7 |
| | | N. B.—Portés aux dommages à réclamer par Venant Lefebvre. (No. 119). | | | | | | | | | | |
| | | 12 poules et 2 oies volés | | | | | 0 | 15 | 0 | | | |
| | | 1 mère moutonne | | | | | 0 | 12 | 0 | | | |
| | | 1843. | | | | | | | | | | |
| La terre était saisie par le Shérif. | | Dommage de 40 minots de grain qui n'ont pas été semés faute de clôture sur le canal | | | | | 20 | 0 | 0 | | | |
| | | Dommage dans 3 minots de pois de semence, estimé à 12 minots à | | | | 2 | 6 | 1 | 10 | 0 | 1 | 10 |
| | | Dommage dans la semence de 8 minots d'orge, estimé à 25 minots à | | | | 2 | 6 | 3 | 2 | 6 | 3 | 2 |
| Do. | | Pour deux chênes coupés dans le champ | | | | 5 | 0 | 10 | 0 | 0 | 10 | 0 |
| No. 123. | | <i>Dommages causés à Etienne Payment, Concession de St. Raille, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | | 58 | 5 |
| | | Dommage dans la semence de 10 minots de patates, estimé à 80 minots à | | | | 1 | 3 | 5 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| | | Dommage dans la semence d'une terrinée de fèves | | | | | 0 | 10 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| | | Dommage de 8 planches de pois, estimé à 12 minots | | | | 3 | 9 | 2 | 5 | 0 | 2 | 6 |
| | | 100 bottes de foin volées | | | | | 1 | 10 | 0 | 1 | 10 | 0 |
| | | Par 13 voyages de blé fauché mis en mulon, volés | | | | | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 |
| | | Par 20 arpens de chemin dans son champ, abîmés | | | | | 20 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| | | Par fossé fait le long du dit chemin | | | | | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Pour un autre chemin qu'il est obligé de faire pour passer son grain | | | | | 2 | 10 | 0 | | | |
| | | Par perte de tems causé par les mauvais chemin dans son champ | | | | | 4 | 0 | 0 | | | |
| | | Par perte de tems pour veiller les clôtures et fermer les barrières | | | | | 1 | 0 | 0 | | | |
| Bureau des Travaux | | Dommage dans une pièce d'avoine faite que les fossés ont été remplis | | | | | 3 | 15 | 0 | 3 | 15 | 0 |
| | | Par 5 arbres pour ombrage dans le champ, coupés | | | | | 5 | 0 | 0 | 2 | 10 | 0 |
| | | Par 4 petits pins et 4 petits sapins plantés devant sa porte... .. | | | | | 4 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 |
| | | Par 3 barrières cassées et un pont enfoncé | | | | | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| | | Par 1½ arpent de clôture à bouliis volé et brûlé | | | | | 2 | 5 | 0 | 2 | 5 | 0 |
| No. 124 | | <i>Dommages causés à Michel Tessier dit Lavigne, forgeron, section de Donald M'Donald.</i> | | | | | | | | | 26 | 5 |
| | | Le dommage de 50 perches de frêne et 10 piquets de cèdre brûlés | | | | | 0 | 7 | 6 | 0 | 7 | 6 |
| | | Dommage dans un champ de pois, estimé à 12 minots | | | | 2 | 6 | 1 | 10 | 0 | 1 | 10 |
| | | Dommage causé dans un champ d'avoine, estimé à 6 minots | | | | 1 | 3 | 0 | 7 | 6 | 0 | 7 |
| | | Dommage par le fruit de 20 pommiers, estimé à 40 minots de pommes à | | | | 2 | 6 | 5 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| | | Par 2 cerisiers de France entièrement cassés | | | | | 0 | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| | | Par encore 15 pagées de clôture enlevées | | | | | 0 | 15 | 0 | 0 | 15 | 0 |
| | | Par un arbre coupé donnant ombrage dans son champ | | | | | 1 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 |
| No. 125 | | <i>Dommages causés à feu Amable Bourdon, sur sa terre à St. Raille, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | 15 | 13 |
| | | Pour 150 hêtres coupés, enlevés à | | | | 2 | 15 | 0 | 0 | 1 | 3 | 9 |
| | | Par 50 érables do do | | | | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 6 | 5 |
| | | Par 4 pruches do do | | | | 2 | 0 | 8 | 0 | 1 | 3 | 0 |
| | | Pour 20 frênes gris | | | | 1 | 8 | 1 | 13 | 4 | 1 | 3 |
| No. 126 | | <i>Dommages causés à Antoine LeBoeuf, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | | | | 17 | 2 |
| | | Dommage par frênes, noyers, érables, hêtres, coupés | | | | | 7 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| | | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | | | £ | 2350 |
| | | | | | | | | | | | 1 | 6 |

Appendice (U.)
22 Janvier.

Appendice (U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | | Estimation des Commissaires. | | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------|----|-----|------|------------------------------|----|-------|---------|
| | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Montant de l'autre part,</i> | | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2850 | 1 6 |
| No. 127 | <i>Domages causés à Louis Augé, emplacement chez St. Michel.</i> | | | | | | | | |
| | Domage dans la semence de 2 minots de patates, volée, estimé 20 minots à | 1 | 8 | 113 | 4 | 1 | 3 | 1 | 5 0 |
| | | | | | | | | | 1 5 0 |
| No. 128 | <i>Domages causés à Joachim D'Arpentigny, emplacement au Village de St. Timothee.</i> | | | | | | | | |
| | Domage causés par le lait de ses vaches, faute de clôture .. | | | 1 | 6 0 | | | | |
| No. 129 | <i>Domages causés à Raphaël Payment dit Larivière, section du Bureau des Travaux Publics, 1842.</i> | | | | | | | | |
| | Une belle talle d'arbres, 44 plaines et un mérisier formant bocage, coupés par le canal | | | 45 | 0 0 | 44 à 5 | | 11 | 0 0 |
| | Une autre belle talle de 15 arbres pour ombrage dans son champ | | | 15 | 0 0 | | | | |
| Déjà estimée | Une autre talle au nord-ouest du canal de seize arbres portant ombrage à ses animaux | | | 17 | 0 0 | | | | |
| | Domage 11½ arpens de clôture à boulines et lunettes | 40 | | 23 | 0 0 | .. | | 23 | 0 0 |
| | Domage dans la semence de 21 minots de patates, entièrement détruite | | | 15 | 0 0 | 167 à 1 3 | | 10 | 10 0 |
| | Un arpent et demi en prairie mangés et gaspillés, 250 bottes à | 35 | | 6 | 11 3 | 25 | | 1 | 17 6 |
| | Le foin le long de ses lignes, 150 bottes à | 35 | | 2 | 12 6 | 20 | | 1 | 10 0 |
| | La semence de 14 minots d'avoine, gaspillée, estimée 14 minots à | 1 | 3 | 1 | 1 0 | .. | | 0 | 17 6 |
| | Domages dans son verger, estimé à 24 minots de pommes | 2 | 6 | 3 | 0 0 | .. | | 3 | 0 0 |
| | Domage dans la semence de 7 minots de pois, mangée et gaspillée, estimé à 55 minots | 2 | 6 | 6 | 17 6 | .. | | 6 | 17 6 |
| | 5 oies pillés et tirés à | 2 | 6 | 0 | 12 6 | .. | | 0 | 10 0 |
| | Un mât de bois de pin à | | | 0 | 15 0 | .. | | 0 | 10 0 |
| | Domage dans la semence de 3 minots de sarrasin, estimé à 60 minots à | 2 | 6 | 7 | 10 0 | .. | | 7 | 10 0 |
| Bureau des Travaux | Par une pièce de terre restée inculte par rapport à un cours d'eau fait au dit canal (environ 2 arpens) | | | | | 10 | | 1 | 0 0 |
| | Pour temps perdu pour garantir plus grands dommages. | | | | | | | | |
| | Par un chemin détruit par les charretiers | | | 5 | 0 0 | .. | | 5 | 0 0 |
| | | | | | | | | | 72 12 6 |
| No. 130 | <i>Domages causés à Joseph Latour, terrain ensemencé chez Chs. LeBœuf.</i> | | | | | | | | |
| | Pour 15 minots de patates mangés | | | 1 | 1 3 | 1 3 | | 0 | 18 9 |
| | 20 minots de blé sarrasin à | 2 | 6 | 2 | 10 0 | | | | |
| | Ces 20 minots de sarrasin sont sur le compte de Charles LeBœuf, (No. 45). | | | | | | | | |
| | 6 voyages de bois à | 1 | 3 | 0 | 7 6 | .. | | 0 | 7 6 |
| | | | | | | | | | 1 6 3 |
| No. 131 | <i>Domages causés à Louis Leduc, emplacement, terre d'Ant. Hénaull, section, partie Larocque partie Elliot.</i> | | | | | | | | |
| | Domage de ce que les travailleurs l'ont forcé par menace d'abandonner sa maison pendant cinq mois | | | 3 | 0 0 | .. | | 3 | 0 0 |
| | La semence de 7 minots de patates entièrement perdue, estimée, 50 minots | 1 | 8 | 4 | 3 4 | 1 3 | | 3 | 2 6 |
| | Pour 1 bêche volée dans son écurie | | | 0 | 3 6 | | | | |
| | | | | | | | | | 6 2 6 |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | | | | | | | £2931 | 7 9 |

Appendice
(U.)
22 Janvier.Appendice
(U.)
22 Janvier.

| PAROISSE DE ST. TIMOTHÉE. | | Estimation des habitans. | | | Estimation des Commissaires. | | |
|---------------------------|---|--------------------------------|---------|-------|------------------------------------|---------|---------|
| | | s. d. | £ s. d. | s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | .. | | .. | | 2931 | 7 9 |
| No. 132 | <i>.. Dommages causés à Louis De Coigne, dernière section du haut du Canal.</i> | | | | | | |
| | Dommage dans la semence de 9 minots d'avoine, estimé 60 minots | 1 3 | 3 15 0 | .. | 3 15 0 | | |
| | Dommage dans son champ de patates, estimé 25 minots | 1 8 | 2 1 8 | 1 3 | 1 11 3 | | |
| | Par 60 perches de frêne brûlées et enlevées | .. | 0 7 6 | .. | 0 7 6 | | |
| | 1 veau volé | .. | 0 5 0 | .. | .. | | |
| | 6 érables coupés à | 10 | 3 0 0 | 2 6 | 1 10 0 | | |
| | Par 6 voyages de bois buché | 1 3 | 0 7 6 | .. | 0 7 6 | | |
| | Par dommage dans ses pois estimé à 8 minots | 2 6 | 1 0 0 | .. | 1 0 0 | | |
| | Dommage dans son sarrasin, estimé à 10 minots | 2 6 | 1 5 0 | .. | 1 5 0 | | |
| | Dommage dans une prairie estimé à 100 boîtes à 5 minots de pommes volées | 35 | 1 15 0 | 25 | 1 5 0 | | |
| | | 2 6 | 0 12 6 | .. | 0 12 6 | | |
| | | | | | | 11 13 | 9 |
| No. 133 | <i>.. Dommages causés à Augustin Poirier, section de Cayle.</i> | | | | | | |
| Ligne du Canal | 5 noyers tendres coupés dans la ligne du canal | .. | 5 0 0 | .. | .. | | |
| | 150 perches de frêne enlevées | 15 | 1 2 6 | .. | 1 2 6 | | |
| | 2 cordes de bois de pruche | .. | 0 12 6 | .. | 0 12 6 | | |
| | Par tems perdu pour prévenir de plus grands dommages | .. | 1 10 0 | .. | .. | | |
| | 106 perches encore enlevées | .. | 0 15 0 | .. | 0 15 0 | | |
| | 1½ corde de bois mêlé, prise dans son champ | 6 | 0 9 0 | 5 | 0 7 6 | | |
| | | | | | | 2 17 | 6 |
| No. 134 | <i>.. Dommages causés à François Charbonneault, maître maçon.</i> | | | | | | |
| Bureau des Travaux | Pour un solage de 5 pieds de haut, grandeur 30 pieds sur 20 pieds, mur de refente entrepris pour Louis Bergevin, enterré par l'élargissement du canal | .. | 4 7 6 | .. | 4 7 6 | | |
| | Pour avoir été retardé dans son entreprise, lui avec quatre hommes pour transporter les matériaux du solage plus loin | .. | .. | .. | 0 18 0 | | |
| | | | | | | 5 5 | 6 |
| No. 135 | <i>.. Dommages causés à Antoine Poirier dit Lafleur, section de Larocque et Lyman.</i> | | | | | | |
| | Pour un pont fait sur la culvert | .. | 0 5 0 | .. | 0 5 0 | | |
| | Dommages par 2 arpens de clôture à boulines enlevées | 30 | 3 0 0 | .. | 3 0 0 | | |
| | Par dommage dans ses grains | .. | 0 10 0 | .. | 0 10 0 | | |
| | Par un frêne portant ombrage dans son champ | .. | 0 5 0 | .. | 0 5 0 | | |
| | Par 25 perches volées | .. | 0 5 0 | .. | 0 5 0 | | |
| | | | | | | 4 5 | 0 |
| No. 136 | <i>.. Dommages causés à Honoré Laurin, section du Bureau des Travaux Publics.</i> | | | | | | |
| | 16 arpens de clôture moitié boulin et moitié en perches, 8 arpens boulines | .. | 16 0 0 | .. | .. | | |
| | 8 arpens de perches | .. | 8 0 0 | .. | 24 0 0 | | |
| | | | | | | 24 0 | 0 |
| | | | | | | £ 2991 | 3 3 |

RÉCLAMATIONS.

22 Janvier. Pour dommages causés par l'attaque notoire des journaliers sur le canal de Beauharnois, le 22 Janvier. 12 Juin, 1843.

| <i>Par Andrew Elliott, Entrepreneur</i> | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|---|--|----|----|-----|----|----|-----|-----|----|
| Assault personnel, l'ayant obligé à rester dans la maison dans un état dangereux, soins médicaux, et perte de tems,..... | | .. | .. | 45 | 0 | 0 | 45 | 0 | 0 |
| <i>Par Duncan Grant</i> | | | | | | | | | |
| Pour réparations à sa maison,..... | | .. | .. | 18 | 15 | 0 | | | |
| 14 chaises de Windsor,..... | | 7 | 6 | 5 | 5 | 0 | | | |
| 1 table pliante de merisier,..... | | 50 | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| 6 assiettes,..... | | 10 | .. | 3 | 0 | 0 | | | |
| Serviettes, draps de lits, etc.,..... | | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | | |
| Vaisselle,..... | | .. | .. | 2 | 5 | 0 | | | |
| 2 douzaines de gobelets coupés,..... | | 20 | .. | 2 | 0 | 0 | | | |
| 2 douzaines de verres à vin,..... | | 15 | .. | 1 | 10 | 0 | | | |
| 2 carafes d'une pinte,..... | | 25 | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| Réparations à une montre d'or,..... | | .. | .. | 1 | 10 | 0 | | | |
| 1 lave-main d'érable ondé,..... | | .. | .. | 1 | 10 | 0 | | | |
| Pour avoir fait évaluer et examiner les dommages faits, et payer pour transporter sa famille, roues, réparations à sa maison, perte de tems, .. | | .. | .. | 25 | 0 | 0 | | | |
| <i>Par Duncan A. McDonald, Entrepreneur.</i> | | | | | | | 69 | 10 | 0 |
| Pour la destruction entière des marchandises sèches dans le magasin, évaluées, et plein un coffre de hardes,..... | | .. | .. | 110 | 0 | 0 | | | |
| Fleur et farine d'avoine,..... | | .. | .. | 31 | 0 | 0 | | | |
| Epiceries,..... | | .. | .. | 40 | 0 | 0 | | | |
| Réparations du magasin, estimées par les ouvriers à..... | | .. | .. | 25 | 0 | 0 | | | |
| Sa maison d'habitation enfoncée et pillée..... | | .. | .. | 7 | 10 | 0 | | | |
| Montant des dommages soufferts en conséquence,..... | | .. | .. | 95 | 0 | 0 | | | |
| Pour vaisselle et articles en fer-blanc,..... | | .. | .. | 10 | 0 | 0 | | | |
| 1 baril de poudre,..... | | .. | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| Quincailleries,..... | | .. | .. | 5 | 0 | 0 | | | |
| | | | | | | | 326 | 10 | 0 |
| | | | | | | | £ | 441 | 0 |

N. B.—Nous n'avons pas estimé les réclamations faites par MM. Andrew Elliott, entrepreneur, Duncan Grant, hôtelier, et Duncan A. McDonald, entrepreneur et marchand, car elles sont sujettes à une considération spéciale.

OUVRIERS POINT PAYÉS.

| 1.—Par le Bureau des Travaux. | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|---|--|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1.— <i>Joachim Primeau</i> , de Chateauguay s'est engagé par contrat devant Notaire en 1842, pour 34 jours avec 2 voitures à..... | | 1 | 3 | 22 | 3 | 0 | | | |
| Reçu en acompte,..... | | .. | .. | 1 | 5 | 0 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 20 | 17 | 0 | | | |
| que M. Begly, paye-maître dit avoir payé, par erreur à un autre. | | | | | | | 20 | 17 | 0 |
| 2.— <i>Joachim Jasmin</i> , de St. Clément; pour 31 jours de travail en 1842, Reçu en acompte,..... | | 6 | 6 | 10 | 1 | 6 | | | |
| Reçu en acompte,..... | | .. | .. | 6 | 10 | 0 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 3 | 11 | 6 | | | |
| que M. Begly dit avoir payé par erreur à un autre. | | | | | | | 3 | 11 | 6 |
| 3.— <i>Pierre Boyer</i> , de St. Timothée; pour 12½ jours de travail avec une voiture en 1842, à 6s. 6d. suivant contrat par devant Notaire. (Sous Brown, contre-maître mort.)..... | | .. | .. | 4 | 1 | 6 | | | |
| | | | | | | | 4 | 1 | 6 |
| 4.— <i>Jacques D'Aout</i> , de St. Timothée, 1842; pour 17½ journées avec voiture, à 6s. 6d., marché devant Notaire. (Laytel, contre-maître.) .. | | .. | .. | 5 | 13 | 9 | | | |
| | | | | | | | 5 | 13 | 9 |
| 5.— <i>François D'Aout</i> , de St. Timothée, pour 7 jours avec voiture à 6s. 6d., marché passé devant Notaires,..... | | .. | .. | 2 | 5 | 8 | | | |
| | | | | | | | 2 | 5 | 8 |
| Porté en l'autre part,..... | | .. | .. | .. | .. | £ | 36 | 9 | 5 |

OUVRIERS POINT PAYÉS.

22 Janvier.

22 Janvier.

| 1.—Par le Bureau des Travaux.—(Continué.) | | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
|--|------------------------|----|----|----|----|----|-----|----|----|
| Montant de l'autre part,..... | | .. | .. | .. | .. | .. | 36 | 9 | 5 |
| 6.—Guillaume Laberge, de St. Clément, 1842; pour 27 jours avec 2 voitures l'une à 6s. 6d., l'autre à..... | Reçu,..... | 4 | 6 | 15 | 2 | 6 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 3 | 19 | 0 | 3 | 19 | 0 |
| Par H. Denault, entrepreneur. (Mis en ouvrage par Cameron Frank Cowan sous-entrepreneur.) | | | | | | | 40 | 8 | 5 |
| 1.—Paul Faubert a produit aux Commissaires un billet signé par Stanley Clerck, 4 Septembre, 1843, pour..... | do do,..... | .. | .. | 8 | 1 | 3 | | | |
| 2.—Jean Bte. Tibert do do,..... | do do,..... | .. | .. | 8 | 1 | 3 | | | |
| 3.—Charles Gress do do,..... | do do,..... | .. | .. | 8 | 6 | 1½ | | | |
| 4.—Joseph Longtin do do,..... | do do,..... | .. | .. | 4 | 0 | 7½ | | | |
| 5.—Michel Longtin par un billet do do,..... | do do,..... | .. | .. | 6 | 9 | 4½ | | | |
| 6.—Casimir D'Aout do do,..... | do do,..... | .. | .. | 5 | 12 | 6 | | | |
| 7.—François Peltier do do,..... | do do,..... | .. | .. | 3 | 4 | 3 | | | |
| 8.—Charles Faubert do do,..... | do do,..... | .. | .. | 11 | 5 | 0 | | | |
| 9.—Joseph Haineault do do,..... | do do,..... | .. | .. | 7 | 2 | 6 | | | |
| 10.—Alexander Scott do do,..... | do do,..... | .. | .. | 24 | 8 | 0 | | | |
| 11.—John Stenson do do,..... | do do,..... | .. | .. | 26 | 10 | 7½ | | | |
| 3.—Par John Squire sous-entrepreneur, et payable par Charles Laroque, Ecr. suivant contrat du 1er Juin, 1843, devant O. Leblanc, Not. Pub. | | | | | | | 113 | 1 | 6 |
| 1.—Etienne Monpetit, par billet,..... | do do,..... | .. | .. | 2 | 0 | 0 | | | |
| 2.—Louis René Leduc,..... | do do,..... | .. | .. | 3 | 12 | 6 | | | |
| 3.—J. Bte. Chatigny,..... | do do,..... | .. | .. | 6 | 5 | 0 | | | |
| 4.—Louis Chatigny,..... | do do,..... | .. | .. | 0 | 12 | 6 | | | |
| 5.—Louis Julien,..... | do do,..... | .. | .. | 1 | 2 | 6 | | | |
| 6.—Jean Bte. Cleroux,..... | do do,..... | .. | .. | 1 | 13 | 9 | | | |
| 7.—Henry Leduc, pour 43 jours avec 2 voitures,..... | 42 do à bêcher,..... | 2 | 6 | 5 | 11 | 0 | | | |
| 4.—Par Dunn, sous-entrepreneur, Section de Crawford. | | | | | | | 28 | 18 | 6 |
| 1.—François D'Aout, pour 16 jours avec sa voiture à..... | Reçu en accompte,..... | 3 | 9 | 3 | 0 | 0 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 1 | 15 | 0 | | | |
| Plus pour 9 jours à la bêche,..... | | .. | .. | 1 | 2 | 6 | | | |
| 2.—Jacques D'Aout, St. Timothée, 11 jours avec voiture à..... | | 3 | 9 | 2 | 1 | 3 | | | |
| 22 do do à..... | | 4 | | 4 | 8 | 0 | | | |
| 3.—Joseph Latour, de St. Timothée, pour 12 jours avec sa voiture à.. | | 3 | 9 | 2 | 5 | 0 | | | |
| 7½ do de bêchage à.... | | 2 | 6 | 0 | 18 | 9 | | | |
| 4.—Jacques Hébert, de St. Timothée,..... | | .. | .. | 4 | 16 | 0 | | | |
| 5.—Louis D'Aout, de St. Timothée, pour 28 jours avec sa voiture,.. | | .. | .. | 5 | 10 | 6 | | | |
| Par un bon annexé,..... | | .. | .. | 2 | 16 | 0 | | | |
| 6.—Louis Lecours, 7 jours à..... | | 2 | 6 | 0 | 17 | 6 | | | |
| 18 jours avec voiture,..... | | 4 | | 3 | 12 | 0 | | | |
| 7.—Louis Lavigne, 13 jours avec voiture,..... | | 4 | | 2 | 12 | 0 | | | |
| 8.—Albert Mercier, 21 jours à 2 voitures,..... | | 7 | 6 | 12 | 5 | 0 | | | |
| 25 do à la bêche,..... | | 2 | 6 | | | | | | |
| 5.—Par Brown et Finlay. | | | | | | | 12 | 5 | 0 |
| Grégoire d'Aout, 1843, Décembre 4,..... | | .. | .. | 9 | 9 | 1 | | | |
| Reçu en accompte,..... | | .. | .. | 3 | 0 | 0 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 6 | 9 | 1 | | | |
| Pierre Souanier, 1843, 17 Octobre,..... | | .. | .. | 7 | 11 | 5 | | | |
| Reçu en accompte,..... | | .. | .. | 2 | 10 | 0 | | | |
| Balance due,..... | | .. | .. | 5 | 1 | 5 | | | |
| Auguste Mailloux, 1843, Octobre 19,..... | | .. | .. | 5 | 13 | 11 | | | |
| Pierre Leduc, 1843, Octobre 7,..... | | .. | .. | 8 | 7 | 6 | | | |
| Charles Rapin, 1843, Août 3,..... | | .. | .. | 15 | 19 | 6 | | | |
| N. B. Gabriel Urtubise, et autres, n'ont point produit leurs réclamations | | | | | | | 268 | 19 | 4 |

Appendice
(U.)

22 Janvier.

RÉCAPITULATION.

Appendice
(U.)

22 Janvier.

| | £ | s. | d. |
|---|--------|----|----|
| 1. Réclamations des habitans de St. Clément, | 1258 | 2 | 10 |
| 2. Réclamations des habitans de St. Timothéc, | 2991 | 3 | 3 |
| 3. Réclamations de trois individus pour pertes essayées pendant l'émeute, | 441 | 0 | 0 |
| 4. Réclamations des ouvriers pour leurs salaires. | 268 | 19 | 4 |
| Total, | £ 4959 | 5 | 5 |

(Signé.)

C. WETHERALL, *Magistrat Stip.*
CHARLES MANUEL.

MONTRÉAL, 31 Janvier, 1844.

Appendice
(V.)

27 Janvier.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Appendice
(V.)

27 Janvier.

RAPPORTS des Sociétés d'Agriculture présentés à l'Assemblée Législative, le 27 Janvier, 1845.

| | | | |
|--|----|-----------|--------------------|
| No. 1.—Rapport de la Société d'Agriculture du Comté du Lac des Deux-Montagnes pour l'année 1841. | | | |
| No. 2.—Rapport | do | do | pour l'année 1842. |
| No. 3.—Rapport | do | do | pour l'année 1844. |
| No. 4.—Rapport | do | Drummond, | pour l'année 1843. |
| No. 5.—Rapport | do | do | pour l'année 1844. |
| No. 6.—Rapport | do | Chambly, | pour l'année 1844. |

No. 1.—Rapport de la Société d'Agriculture du Comté du Lac des Deux-Montagnes, pour l'année 1841, conformément à l'Acte de la 4^{me} Guillaume IV, chapitre sept.

| | £ | s. | d. |
|--|-------|----|----|
| Par argent resté entre les mains du Trésorier, | 2 | 2 | 8 |
| Par argent reçu du Receveur-Général, | 80 | 0 | 0 |
| Par argent reçu des Membres de la Société, | 47 | 12 | 6 |
| Par argent reçu de la Société du District de Montréal, | 35 | 4 | 6½ |
| Total, | £ 164 | 19 | 8½ |

No. 1.—RAPPORT de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ du LAC DES DEUX-MONTAGNES, etc.—(Continué.)

Sommes d'argent payées aux personnes dont les noms suivent, pour prix comme ci-dessous :—

| PRIN. | PERSONNES A QUI DES SOMMES ONT ÉTÉ PAYÉES. | MONTANT. | | | | | |
|--------------------------------------|--|----------|----|----|---|----|------|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| <i>Pour l'Orge.</i> | | | | | | | |
| 1. | C. J. Forbes, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Augustin Rochon. | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | John Earle, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | John Inglis, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | William LeRoy, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour les Fourrages.</i> | | | | | | | |
| 1. | William M'Geoch, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | John Earle, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | James Marshall, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | James M'Ewit, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Daniel Case, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour le Seigle.</i> | | | | | | | |
| 1. | Robert M'Clure, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | C. J. Forbes, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Paul Doig, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | John Doig, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | William M'Farlane, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour le Blé.</i> | | | | | | | |
| 1. | John M'Martin, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Heman Nichols, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Stephen Burwash, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | William Godmare, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Thomas Morrison, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour l'Avoine.</i> | | | | | | | |
| 1. | John Fraser, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | John Jackson, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | John Wainwright, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | James Clarke, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Peter Murdoch, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour les Pois.</i> | | | | | | | |
| 1. | Martin Albright, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | John Wainwright, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | William M'Geoch, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | William LeRoy, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Thomas Patton, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour le Blé Seiglé, (Maslin.)</i> | | | | | | | |
| 1. | John M'Phec, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | James M'Laren, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | William Morrison, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Madame Mary Thompson, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | William Drew, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour les Patates.</i> | | | | | | | |
| 1. | C. J. Forbes, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | John M'Martin, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | John Jackson, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | James Wilson, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | George Reinboth, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| <i>Pour les Navets.</i> | | | | | | | |
| 1. | Rév. Wm. Abbott, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | John Wainwright, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | Sidney Cochren, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part.</i> | | | | £ | 31 | 10 0 |

Appendice
(V.)

No. 1.—RAPPORT de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ du LAC des DEUX-MONTAGNES, etc.—(Continué.)

Appendice
(V.)

27 Janvier.

| PRIX. | PERSONNES A QUI DES SOMMES ONT ÉTÉ PAYÉES. | MONTANT. | | | | | |
|-------|--|----------|----|----|----|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montaat de l'autre part,</i> | .. | .. | .. | 31 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Jachères.</i> | | | | | | |
| 1. | James Clarke, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | James Gordon, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Heman Nichols, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour le Blé-d'inde.</i> | | | | | | |
| 1. | Jacob Schagel, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Moses Davis, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | John Harrington, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Madame Théodore Davis, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Stephen Burwash, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Fermes les mieux cultivées.</i> | | | | | | |
| 1. | James Gordon, | 2 | 0 | 0 | | | |
| 2. | John Harrington, | 1 | 10 | 0 | | | |
| 3. | Peter Murdoch, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 4. | James Clarke, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 5. | Levi Levit, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 6. | Peter M'Martin, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 7 | 0 | 0 |
| | Pour la ferme la mieux cultivée qui avait précédemment remporté le premier prix, la médaille de la Société a été accordée à M. John M'Phec—valeur. | .. | .. | .. | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Étalons.</i> | | | | | | |
| 1. | John M'Martin, | 2 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Milo Lanc, | 1 | 10 | 0 | | | |
| 3. | John Earle, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 4. | Edouard Dorion, | 0 | 15 | 0 | | | |
| | | | | | 5 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Jumens avec leurs poulains.</i> | | | | | | |
| 1. | John M'Phec, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Archibald Graham, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | John M'Martin, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Sidney Cochrane, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | John Harrington, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Poulains de 2 ans.</i> | | | | | | |
| 1. | John M'Martin, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | John Noyes, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | William LeRoy, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Pouliches de 2 ans.</i> | | | | | | |
| 1. | Levi Levit, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | John M'Cruc, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Stephen Burwash, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Poulains de l'année.</i> | | | | | | |
| 1. | Walter M'Ewit, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | Levi Levit, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | John M'Martin, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Taureaux.</i> | | | | | | |
| 1. | Colin Dewar, | 1 | 10 | 0 | | | |
| 2. | James Marshall, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Peter Dewar, | 0 | 15 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Taureaux de 2 ans.</i> | | | | | | |
| 1. | Edward Jones, junior, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Rév. Wm. Abbott, | 0 | 15 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 15 | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | £ | .. | .. | 66 | 15 | 0 |

27 Janvier.

Appendice (V.)

No. 1.—RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, etc.—(Continué.)

Appendice (V.)

27 Janvier.

| PRIN. | PERSONNES A QUI DES SOMMES ONT ÉTÉ PAYÉES. | MONTANT. | | | | | |
|-------|--|----------|----|----|----|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part,</i> | .. | .. | .. | 66 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Vaches.</i> | | | | | | |
| 1. | Andrew McGregor | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Duncan M'Martin | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Colin Dewar | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | John Gordon | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Donald Dewar | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Bouvillons de 2 ans.</i> | | | | | | |
| 1. | Colin Dewar | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Orlando Powers | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | John M'Phee | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Taures ou Génisses de 2 ans.</i> | | | | | | |
| 1. | Sidney Cochrane | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | John Gordon | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Robert Thomson | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | John M'Connell | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Bouvillons de 1 an.</i> | | | | | | |
| 1. | John Jackson | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Donald Dewar | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Edward Jones, junior | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | Phineas Hutchins | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Taures ou Génisses de 1 an.</i> | | | | | | |
| 1. | Robert Thomson | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Andrew M'Gregor | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Duncan Dewar | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | Thomas Lett | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Veaux mâles</i> | | | | | | |
| 1. | Martin Albright. | 0 | 10 | 0 | | | |
| 2. | John Fraser | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 0 | 15 | 0 |
| | <i>Pour la meilleure paire de Bœufs</i> | | | | | | |
| 1. | John Jackson | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | William Douglass. | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | James Veitch | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Leyi Levit | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour le meilleur Bélièr.</i> | | | | | | |
| 1. | James Gordon | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | William M'Geoch | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | Archibald Scott | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Bélièrs de 1 an.</i> | | | | | | |
| 1. | John Inglis | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | William M'Geoch | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | James Clarke | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les trois meilleures Brebis, (vieilles.)</i> | | | | | | |
| 1. | William M'Geoch | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | James Clarke | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | William Scott | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les meilleures Brebis de 1 an.</i> | | | | | | |
| 1. | William M'Geoch | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | James Clarke | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | John Grant | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Truies.</i> | | | | | | |
| 1. | Donald C. M'Lean | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | Abner Rice | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | Joseph Lennin | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part</i> | .. | .. | .. | 92 | 0 | 0 |

27 Janvier.

Appendice
(V.)

No. 1.—RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du Comté du LAC des DEUX-MONTAGNES, etc.—(Continué.)

Appendice
(V.)

27 Janvier.

27 Janvier.

| PRIX. | PERSONNES A QUI DES SOMMES ONT ÉTÉ PAYÉES. | MONTANT. | | | | | |
|-------|--|----------|----|----|-----|----|----|
| | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part,</i> | .. | .. | .. | 92 | 0 | 0 |
| | <i>Pour les Verrats.</i> | | | | | | |
| 1. | Moses Davis | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | Donald C. M'Lean, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | Rinaldo Fuler, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour le Beurre.</i> | | | | | | |
| 1. | Robert M'Lure, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Gustavus A. Hooker | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Numéro huit | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Numéros vingt-quatre | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | George Glines, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | <i>Pour le Fromage.</i> | | | | | | |
| 1. | George Glines, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Clarke Davis, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Numéro cinq, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | James M'Ewit, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Stephen Bond, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 3 | 15 | 0 |
| | <i>Pour le Drap.</i> | | | | | | |
| 1. | John Burwash | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Numéro dix, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | John Noyes, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | G. A. Hooker, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour l'Étoffe.</i> | | | | | | |
| 1. | William M'Goch, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Walter M'Ewit, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Numéro un, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | Donald C. M'Lean, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour la Flanelle.</i> | | | | | | |
| 1. | William M'Ewit, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | Paul Doig, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | William Drew, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 4. | Walter M'Ewit, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Labourage.</i> | | | | | | |
| | • Première Classe. | | | | | | |
| | A. James Gallaway, la Médaille de la Société, valeur | 1 | 10 | 0 | | | |
| | Seconde Classe, hommes faits. | | | | | | |
| 1. | William M'Clure, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | James M'Ewit, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | Edward Jones, Junior, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | Archibald Graham, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5. | Stephen Burwash, Junior, | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | 5 | 5 | 0 |
| | Troisième Classe, jeunes gens. | | | | | | |
| 1. | William M'Ewit, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | Charles Albright, | 1 | 2 | 6 | | | |
| 3. | Peter Benedict, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 4. | William Coolins, | 0 | 17 | 6 | | | 0 |
| 5. | Erastus Reinboth, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 6. | Peter M'Martin, | 0 | 12 | 6 | | | |
| 7. | George Hooker, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 6 | 2 | 6 |
| | <i>Pour la meilleure paire de Chevaux attelés.</i> | | | | | | |
| 1. | William Coolins, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | John Cameron, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | Stephen Burwash, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ. | | | | | | |
| | 3 Inspecteurs, 21 jours chacun, à 5s. par jour | 15 | 15 | 0 | | | |
| | Salaires du Secrétaire | 2 | 10 | 0 | | | |
| | Impression, papeterie, port de lettres | 2 | 17 | 6 | | | |
| | Balance, en argent, entre les mains du Trésorier | | | | 21 | 2 | 6 |
| | | | | | 21 | 14 | 8½ |
| | | £ | | | 164 | 19 | 8½ |

Appendice
(V.)

No. 2.—ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ d'AGRICULTURE du Comté du Lac des DEUX MONTAGNES, pour l'année 1842.

Appendice
(V.)

27 Janvier.

27 Janvier.

| PRIN. | NOMS DES PERSONNES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ DONNÉS. | RÉSIDENCE. | MONTANT. | | | | | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|----------|----|----|---|----|----|---|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| <i>Pour les Étalons.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À John M ^c Martin. | Rivière Rouge,.... | 2 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " Donald C. M ^c Lean, | Côteau des Hêtres,. | 1 | 10 | 0 | | | | |
| 3. | " William LeRoy, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | | |
| | | | | | | 4 | 10 | 0 | |
| <i>Pour les Jumens poulinière.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À James M ^c Couet. | Lachute, | 1 | 5 | 0 | | | | |
| 2. | " Ronald M ^c Phee, | Chatham, | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 3. | " Martin Albright, | Argenteuil, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 4. | " William Drew, | Lachute, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 | |
| <i>Pour les Etalons de deux ans.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À James M ^c Couet, | Lachute, | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " Hugh Frazer, | Argenteuil, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 3. | " John M ^c Gregor, | Lachute, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 | |
| <i>Pour les Pouliches de 2 ans.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À John M ^c Couet, | Lachute, | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " John M ^c Martin, | Rivière Rouge, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 3. | " Thomas Dodd, | St. André, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 | |
| <i>Pour les Poulains de 1 an.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À John M ^c Martin, | Rivière Rouge, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 2. | " John M ^c Phee, | Côteau des Hêtres,. | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 1 | 5 | 0 | |
| MANUFACTURES DOMESTIQUES. | | | | | | | | | |
| <i>Pour le Beurre.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À James M ^c Couet, | Lachute, | 1 | 5 | 0 | | | | |
| 2. | " John M ^c Phee, | Côteau des Hêtres,. | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 3. | " John Frazer, | Lachute, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 4. | " Walter Gallaway, | Chemin Lachute,... | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 | |
| <i>Pour le Fromage.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À Clark Davis, | Jérusalem, | 1 | 5 | 0 | | | | |
| 2. | " James M ^c Couet, | Lachute, | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 3. | " Stephen Bond, | Côteau des Hêtres,. | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 4. | " Phineas Hutchins, | Lachute, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 | |
| <i>Pour l'Étoffe.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À John Burwash, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " Martin Albright, | Argenteuil, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 3. | " John M ^c Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 | |
| <i>Pour le Drap.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À John M ^c Martin, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " Steppen Burwash, | Do, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 3. | " Duncan M ^c Martin, | Do, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 | |
| <i>Pour la Flanelle.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | À Judah Center, | Chatham, | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 2. | " Paul Doig, | Lachute, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 3. | " Levi Levit, | Chatham, | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 | |
| <i>Pour les Cochons-verrats.</i> | | | | | | | | | |
| 1. | A Edward Jones, | Argenteuil, | 0 | 15 | 0 | | | | |
| 2. | " William LeRoy, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | | |
| | | | | | | | | | |
| <i>Porté en l'autre part,</i> | | | £ | 1 | 5 | 0 | 27 | 10 | 0 |

Appendice
(V.)

No. 2.—ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES, etc.—(Continué.)

Appendice
(V.)

27 Janvier.

27 Janvier.

| PRIX. | NOMS DES PERSONNES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ DONNÉS. | RÉSIDENCE. | MONTANT. | | | | | | | | |
|-------|--|---------------------|----------|----|----|----|----|----|---|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part,</i> | | 1 | 5 | 0 | 27 | 10 | 0 | | | |
| | <i>Pour les Truies.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À Charles Benedict, | St. André,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Stephen Burwash, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| 3. | " Donald C. M'Lean, | Côteau des Hétres, | 0 | 5 | 0 | | | | 2 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Moutons—Béliers, vieux.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À William M'Geoch, | St. Augustin,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 2. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| 3. | " Thomas Dodd, | St. André,..... | 0 | 5 | 0 | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Béliers de 1 an.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À Archibald M'Callum, | Côte Medc,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Alexander Paul, | Bethany,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| 3. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 5 | 0 | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Brebis, vieilles.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À John Clarke, | St. Hermas,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 2. | " William M'Geoch, | St. Augustin,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| 3. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 5 | 0 | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Brebis de 1 an.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À William M'Geoch, | St. Augustin,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 2. | " James Clarke, | St. Hermas,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | | |
| 3. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 5 | 0 | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Bœufs.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 1 | 5 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Jacob Schagel, | Chatham,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 3. | " Levi Levit, | Do,..... | 0 | 15 | 0 | | | | 3 | 0 | 0 |
| | <i>Pour les Bouvillons de 2 ans.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À C. J. Forbes, | Carillon,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 2. | " John Jackson, | Isle au Chat,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 3. | " Phineas Hutchins, | Lachute,..... | 0 | 10 | 0 | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Bouvillons de 1 an.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À Donald Stewart, | Lachute,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Donald Dewar, | Chatham,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 3. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Taureaux.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À James Marshall, | St. Eustache,..... | 1 | 10 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Colin Dewar, | Chatham,..... | 1 | 0 | 0 | | | | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Taureaux de 2 ans.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À John Collins, | Lachute,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Mosses Davis, | St. André,..... | 0 | 15 | 0 | | | | 1 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Taureaux de 1 an.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À Martin Albright, | Argenteuil,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Andrew M'Gregor, | Chemin de Lachute,. | 0 | 15 | 0 | | | | 1 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les Vaches à lait.</i> | | | | | | | | | | |
| 1. | À Colin Dewar, | Chatham,..... | 1 | 5 | 0 | | | | | | |
| 2. | " Duncan M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| 3. | " David Beattie, | St. André,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | | |
| 4. | " Robert Turnbull, | Chatham,..... | 0 | 10 | 0 | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part,</i> | | .. | .. | £ | 58 | 5 | 0 | | | |

Appendice
(V.)
27 Janvier.

No. 2.—État des RECETTES et DÉPENSES, etc.—(Continué.)

Appendice
(V.)
27 Janvier.

| PRIX. | NOMS DES PERSONNES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ DONNÉS. | RÉSIDENCE. | MONTANT. | | | | | |
|-------|--|-------------------------|----------|----|----|----|----|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part.</i> | | .. | .. | .. | 53 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Génisses de 2 ans.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Levi Levit, | Chatham,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2. | " Donald Dewar, | Do,..... | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3. | " Duncan Dewar, | Chemin de Lachute, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 2 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Génisses de 1 an.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Duncan Dewar, | Chemin de Lachute, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2. | " Walter Gallaway, | Do,..... | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3. | " Duncan M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 5 | 0 | | | |
| | | | | | | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Fourrages.</i> | | | | | | | |
| 1. | À John Wainwright, | Silver Heights,.... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " William Godmare, | St. Augustin,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " Alexander Paul, | Bethany,..... | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " Stephen Burwash, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour l'Orge.</i> | | | | | | | |
| 1. | Au Rév. Wm. Abbott, | St. André,..... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " John Burwash, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " John M'Phee, | Coteau des Hêtres,. | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " Martin Albright, | Argenteuil,..... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour le Seigle.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Robert McClure, | Ste. Scholastique,.. | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " John Fraser, | Lachute,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " William M'Alister, | Etablissement de l'Est, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " Thomas Buchanan, | Lachute,..... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour le Blé.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Heman Nichols, | Coteau des Hêtres, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " Benjamin Birch, | Lachute,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " Mr. Dixon, | Do,..... | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour l'Avoine.</i> | | | | | | | |
| 1. | À John Oswald, | St. Augustin,..... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " John-Christie, | Etablissement de l'Est, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " John M'Phee, | Coteau des Hêtres,. | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " John Harrington, | St. André,..... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Grains mêlés.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Charles Davis, | Jérusalem,..... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " Duncan M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " John Earle, | St. Scholastique,.. | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " William Morin, | St. Augustin,..... | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Pois.</i> | | | | | | | |
| 1. | À John Noyes, | Chatham,..... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " James Marshall, | St. Eustache,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " William M'Geoch, | St. Augustin,..... | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " William M'Alister, | Etablissement de l'Est, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Patates.</i> | | | | | | | |
| 1. | À Sthepen Burwash, | Rivière Rouge,.... | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2. | " Judah Center, | Chatham,..... | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3. | " John M'Martin, | Rivière Rouge,.... | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4. | " Heman Nichols, | Coteau des Hêtres, | 0 | 10 | 0 | | | |
| | | | | | | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Porté en l'autre part.</i> | | .. | .. | .. | £ | 85 | 0 |

| PRIX. | PERSONNES A QUI DES SOMMES ONT ÉTÉ PAYÉES. | RÉSIDENCE. | MONTANT. | | | | | |
|-------|---|------------------------|----------|------|-----|-----|------|----|
| | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part</i> | | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| | <i>Pour le Blé d'Inde.</i> | | .. | .. | .. | 85 | 0 | 0 |
| 1 | À Jacob Schagel, | Chatham, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2 | " Edward Jones, | Argenteuil, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3 | " John Noyes, | Chatham, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4 | " John Harrington, | St. André, | 0 | 10 | 0 | 3 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Navets.</i> | | | | | | | |
| 1 | À C. J. Forbes, | Carillon, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 2 | " John Wainwright, | Silver Heights, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 3 | " Révd. Wm. Abbott, | St. André, | 0 | 5 | 0 | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Fermes le mieux cultivées.</i> | | | | | | | |
| | La médaille de la Société à Stephen Burwash, .. | Rivière Rouge, | 2 | 5 | 0 | | | |
| 1 | À John Harrington, | St. André, | 2 | 0 | 0 | | | |
| 2 | " James Clarke, | St. Hermas, | 1 | 10 | 0 | | | |
| 3 | " William LeRoy, | Rivière Rouge, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 4 | " Peter M'Martin, | Do, | 1 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 |
| | <i>Labourage.</i> | | | | | | | |
| | La médaille de la Société à James M'Colloch, .. | Isle au Chat, | 1 | 10 | 0 | 1 | 10 | 0 |
| | <i>2me Classe de Laboureurs.</i> | | | | | | | |
| 1 | À John Coolins, | Lachute, | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2 | " James M'Couet, | Do, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 3 | " Archibald LeRoy, | Rivière Rouge, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 4 | " Edward Jones, | Argenteuil, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 5 | " James M'Couet, | Lachute, | 0 | 5 | 0 | 3 | 15 | 0 |
| | <i>2°. Jeunes gens âgés de moins de 21 ans.</i> | | | | | | | |
| 1 | À Charles Albright, | Baie de Carillon, .. | 1 | 5 | 0 | | | |
| 2 | " James M'Couet, junior, | Lachute, | 1 | 2 | 6 | | | |
| 3 | " Peter M'Martin, | Carillon, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 4 | " Gustavus Hooker, | Chemin de la Chute, .. | 0 | 17 | 6 | | | |
| 5 | " Judah Center, junior, | Chatham, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 6 | " Erastus Reinboth, | Chemin de la Chute, .. | 0 | 12 | 6 | | | |
| 7 | " Henry Jefferson, | Do, | 0 | 10 | 0 | | | |
| 8 | " John M'Lean, | Côteau des Hêtres, .. | 0 | 7 | 6 | | | |
| 9 | " George Albright, | St. André, | 0 | 5 | 0 | 6 | 15 | 0 |
| | <i>Pour les meilleurs Chevaux, Harnais et Charrues.</i> | | | | | | | |
| 1 | À John Coolins, | Lachute, | 1 | 0 | 0 | | | |
| 2 | " Walter M'Couet, | Do, | 0 | 15 | 0 | | | |
| 3 | " George Reinboth, | Chemin de la Chute, .. | 0 | 10 | 10 | 2 | 5 | 0 |
| | Argent reçu du Gouvernement, | | 80 | 0 | 0 | 112 | 5 | 0 |
| | Argent provenant de la Souscription des Membres, | | 40 | 5 | 0 | | | |
| | Argent entre les mains du Trésorier | | 16 | 16 | 10½ | | | |
| | Payé aux juges des récoltes et des Fermes, | | | | | 13 | 10 | 0 |
| | " Impressions, | | | | | 1 | 17 | 6 |
| | " Salaire du Secrétaire, | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | " Dépenses Contingentes, | | | | | 2 | 10 | 0 |
| | Balance entre les mains du Trésorier, | | | | | 4 | 9 | 4½ |
| | | | 137 | 110½ | | 137 | 110½ | |

Appendice
(V.)
27 Janvier.

No. 3.—État des procédés de la Société d'Agriculture du Comté du Lac des Deux-Montagnes, pour 1844 ; et liste des prix accordés à l'exposition du Comté, le 26 Septembre ; et des personnes à qui ces prix ont été payés.

Appendice
(V.)
27 Janvier.

| PRIN. | NOMS DES MEMBRES. | MONTANT. | | | PRIN. | NOMS DES MEMBRES. | MONTANT. | | |
|-------|----------------------------|----------|----|----|-------|--|----------|----|----|
| | | £ | s. | d. | | | £ | s. | d. |
| | <i>Pour l'Orge.</i> | | | | | <i>Montant de l'autre part,.....</i> | 33 | 0 | 0 |
| 1 | Martin Albright,..... | 1 | 5 | 0 | | <i>Pour les Femmes le mieux cultivées.</i> | | | |
| 2 | John Noyes,..... | 1 | 0 | 0 | 1 | Martin Albright,..... | 2 | 0 | 0 |
| 3 | F. E. Globensky,..... | 0 | 15 | 0 | 2 | William LeRoy,..... | 1 | 15 | 0 |
| 4 | John M'Phec,..... | 0 | 10 | 0 | 3 | William Inglis,..... | 1 | 5 | 0 |
| | <i>Pour le Foin.</i> | | | | 4 | Donald Stewart,..... | 1 | 0 | 0 |
| 1 | Moses Davis,..... | 1 | 5 | 0 | 5 | Stephen Burwash,..... | 0 | 15 | 0 |
| 2 | James Marshall,..... | 1 | 0 | 0 | | <i>Pour les Etalons.</i> | | | |
| 3 | John Noyes,..... | 0 | 15 | 0 | 1 | Robert Morrison,..... | 1 | 10 | 0 |
| 4 | Levy Levitt,..... | 0 | 10 | 0 | 2 | Thomas Barron,..... | 1 | 5 | 0 |
| | <i>Pour l'Avoine.</i> | | | | 3 | John M'Martin,..... | 0 | 15 | 0 |
| 1 | David Lowe,..... | 1 | 5 | 0 | | <i>Pour les Jumens poulinières,</i> | | | |
| 2 | Colin Dewar,..... | 1 | 0 | 0 | 1 | John M'Laren,..... | 1 | 5 | 0 |
| 3 | William Drew,..... | 0 | 15 | 0 | 2 | Matthew Burwash,..... | 1 | 0 | 0 |
| 4 | Michael Dean,..... | 0 | 10 | 0 | 3 | John Wainwright,..... | 0 | 15 | 0 |
| | <i>Pour le Blé d'Inde.</i> | | | | | <i>Pour les Poulains entiers.</i> | | | |
| 1 | Moses Davis,..... | 1 | 5 | 0 | 1 | Martin Albright,..... | 1 | 0 | 0 |
| 2 | John Harrington,..... | 1 | 0 | 0 | 2 | John M'Martin,..... | 0 | 15 | 0 |
| 3 | Matthew Burwash,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | Edward Jones,..... | 0 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Pois.</i> | | | | | <i>Pour les Pouliches.</i> | | | |
| 1 | Joseph Lalande,..... | 1 | 5 | 0 | 1 | John Cass,..... | 1 | 0 | 0 |
| 2 | William Godmare,..... | 1 | 0 | 0 | 2 | Stephen Burwash,..... | 0 | 15 | 0 |
| 3 | Joseph Dobbie,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | Donald C. M'Lean,..... | 0 | 10 | 0 |
| 4 | John Cass,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Pour les Poulains de l'année.</i> | | | |
| | <i>Pour les Navets.</i> | | | | 1 | James Paul,..... | 0 | 15 | 0 |
| 1 | John Wainwright,..... | 0 | 15 | 0 | 2 | Stephen Bond,..... | 0 | 10 | 0 |
| 2 | James Paul,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Pour les Taureaux—vieux.</i> | | | |
| 3 | Thomas Dodd,..... | 0 | 5 | 0 | 1 | Charles Poulins,..... | 1 | 10 | 0 |
| | <i>Pour l'Orge.</i> | | | | 2 | Mr. Whitney,..... | 1 | 0 | 0 |
| 1 | C. J. Forbes,..... | 1 | 5 | 0 | | <i>Pour les Tauraux de 2 ans.</i> | | | |
| 2 | William M'Farlane,..... | 1 | 0 | 0 | 1 | John M'Martin,..... | 1 | 0 | 0 |
| 3 | Robert Morrison,..... | 0 | 15 | 0 | 2 | James Marshall,..... | 0 | 15 | 0 |
| 4 | Thomas Buchanan,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Pour les Bœufs—vieux.</i> | | | |
| | <i>Pour le Blé.</i> | | | | 1 | Jacob Schagel,..... | 0 | 15 | 0 |
| 1 | William Morrin,..... | 1 | 5 | 0 | 2 | C. J. Forbes,..... | 0 | 10 | 0 |
| 2 | John Noyes,..... | 1 | 0 | 0 | 3 | Allan Cameron,..... | 0 | 5 | 0 |
| 3 | William Inglis,..... | 0 | 15 | 0 | | <i>Pour les Bouvillons de 3 ans.</i> | | | |
| 4 | Levy Levitt,..... | 0 | 10 | 0 | 1 | C. J. Forbes,..... | 0 | 15 | 0 |
| | <i>Pour le Blé Seiglé.</i> | | | | 2 | Duncan Dewar,..... | 0 | 10 | 0 |
| 1 | James Paul,..... | 1 | 5 | 0 | 3 | William Drew,..... | 0 | 5 | 0 |
| 2 | John M'Phec,..... | 1 | 0 | 0 | | <i>Pour les Bouvillons de l'année.</i> | | | |
| 3 | John Gordon,..... | 0 | 15 | 0 | 1 | C. J. Forbes,..... | 0 | 15 | 0 |
| 4 | William M'Farlane,..... | 0 | 10 | 0 | 2 | John Noyes,..... | 0 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Patates.</i> | | | | 3 | Donald Dewar,..... | 0 | 5 | 0 |
| 1 | Stephen Burwash,..... | 1 | 5 | 0 | | <i>Porté en l'autre part,.....</i> | 33 | 0 | 0 |
| 2 | Révd. Jos. Abbott,..... | 1 | 0 | 0 | | <i>Porté en l'autre part,.....</i> | 60 | 15 | 0 |
| 3 | James Cowan,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | |
| 4 | Samuel Burwash,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | |

Appendice
(V.)

27 Janvier.

No. 3.—Société d'Agriculture du Comté du Lac des Deux-Montagnes, etc.—Conclusion.

Appendice
(V.)

27 Janvier.

| PRIX. | NOMS DES MEMBRES. | MONTANT. | | | PRIX. | NOMS DES MEMBRES. | MONTANT. | | |
|-------|------------------------------------|----------|----|----|-------|--|----------|-----|----|
| | | £ | s. | d. | | | £ | s. | d. |
| | <i>Montant de l'autre part.</i> | 60 | 15 | 0 | | <i>Montant de l'autre part.</i> | 84 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Vaches à lait.</i> | | | | | <i>Pour le Drap.</i> | | | |
| 1 | Donald Dewar,..... | 1 | 5 | 0 | 1 | Peter M'Martin,..... | 1 | 0 | 0 |
| 2 | Robert Turnbull,..... | 1 | 0 | 0 | 2 | Stephen Burwash,..... | 0 | 15 | 0 |
| 3 | John Noyes,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | John M'Martin,..... | 0 | 10 | 0 |
| 4 | Thomas Morrison,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Étoffe du Pays.</i> | | | |
| | <i>Pour les Génisses de 2 ans.</i> | | | | 1 | William Drew,..... | 1 | 0 | 0 |
| 1 | C. J. Forbes,..... | 1 | 0 | 0 | 2 | Martin Albright,..... | 0 | 15 | 0 |
| 2 | John M'Martin,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | John Fraser,..... | 0 | 10 | 0 |
| 3 | John Noyes,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Pour la Flanelle.</i> | | | |
| | <i>Pour les Génisses de 1 an.</i> | | | | 1 | Paul Doig,..... | 1 | 0 | 0 |
| 1 | George Glines,..... | 1 | 0 | 0 | 2 | Mathew Burwash,..... | 0 | 15 | 0 |
| 2 | John M'Martin,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | William LeRoy,..... | 0 | 10 | 0 |
| 3 | Duncan Dewar,..... | 0 | 10 | 0 | | LABOURAGE. | | | |
| | <i>Pour les Béliers, vieux.</i> | | | | | <i>Hommes faits concourant pour la médaille.</i> | | | |
| 1 | James Clarke,..... | 0 | 15 | 0 | 1 | Francis Morrison,..... | 1 | 5 | 0 |
| 2 | John M'Martin,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Jeunes gens de moins de 21 ans.</i> | | | |
| 3 | William Davidson,..... | 0 | 5 | 0 | 1 | William M'Ouat,..... | 1 | 5 | 0 |
| | <i>Pour les Béliers de 1 an.</i> | | | | 2 | Peter M'Martin,..... | 1 | 0 | 0 |
| 1 | John M'Martin,..... | 0 | 15 | 0 | 3 | Ewen Cameron,..... | 0 | 15 | 0 |
| 2 | William M'Geoch,..... | 0 | 10 | 0 | 4 | Finlay M'Martin,..... | 0 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Brebis, vieilles.</i> | | | | 5 | Samuel Burwash,..... | 0 | 5 | 0 |
| 1 | William M'Geoch,..... | 0 | 15 | 0 | | <i>Montant payé pour prix,.....</i> | £ | 104 | 0 |
| 2 | Madame Scott,..... | 0 | 10 | 0 | | 3 Juges des récoltes 18 jours à 5s. | £ | 13 | 10 |
| 3 | William Davidson,..... | 0 | 5 | 0 | | Impressions et dépenses contingentes . . . | 2 | 10 | 0 |
| | <i>Pour les Brebis de l'année.</i> | | | | | Salaire du Secrétaire..... | 2 | 10 | 0 |
| 1 | James Paul,..... | 0 | 15 | 0 | | Dépenses totales pour une année. | 18 | 10 | 0 |
| 2 | John M'Martin,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Argent entre les mains du Trésorier.</i> | 0 | 14 | 4 |
| 3 | William Davidson,..... | 0 | 5 | 0 | | £ | 123 | 4 | 4 |
| | <i>Pour les Verrats.</i> | | | | | Recette de la Société pour l'année courante. | | | |
| 1 | John Oswald,..... | 0 | 15 | 0 | | Balance entre les mains du Trésorier. | 1 | 14 | 4 |
| 2 | John Harrington,..... | 0 | 10 | 0 | | Octroi de la Législature,..... | 80 | 0 | 0 |
| | <i>Pour les Truics.</i> | | | | | Souscription des Membres,..... | 41 | 10 | 0 |
| 1 | John Oswald,..... | 0 | 15 | 0 | | £ | 123 | 4 | 4 |
| 2 | Donald C. M'Lean,..... | 0 | 10 | 0 | | <i>Porté en l'autre part,.....</i> | £ | 84 | 5 |
| 3 | Thomas Dodd,..... | 0 | 5 | 0 | | | | | |
| | <i>Pour le Beurre.</i> | | | | | | | | |
| 1 | James M'Ouat,..... | 1 | 5 | 0 | | | | | |
| 2 | Edward Jones,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| 3 | John M'Phec,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | |
| 4 | Donald Dewar,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | <i>Pour le Fromage.</i> | | | | | | | | |
| 1 | Stephen Bond,..... | 1 | 5 | 0 | | | | | |
| 2 | Jacob Schagel,..... | 1 | 0 | 0 | | | | | |
| 3 | James M'Ouat,..... | 0 | 15 | 0 | | | | | |
| 4 | George Glines,..... | 0 | 10 | 0 | | | | | |
| | <i>Porté en l'autre part,.....</i> | £ | 84 | 5 | | | | | |

Je certifie par les présentes que l'état ci-dessus est exact.

WM. BEATON, Secrétaire.

Appendice
(V.)
27 Janvier.

No. 4.—Etat des recettes et dépenses de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, pour l'année qui s'est terminée le 1^{er} Octobre 1843.

Appendice
(V.)
27 Janvier.

| | £ | s. | d. | | £ | s. | d. |
|---|-------|----|----|---------------------------------|-------|----|----|
| Montant resté en main depuis l'année dernière,..... | 39 | 11 | 8 | Payé pour prix..... | 71 | 7 | 9 |
| Souscriptions reçues pour l'année courante, | 37 | 10 | 0 | Payé pour le taureau Cherub.... | 15 | 10 | 0 |
| Animaux mâles vendus..... | 6 | 16 | 3 | Dépenses incidentes..... | 13 | 16 | 6 |
| Reçu pour l'usage de la salle des séances..... | 1 | 0 | 0 | | | | |
| Octroi du Gouvernement..... | 71 | 10 | 0 | | | | |
| | £ 158 | 7 | 11 | | £ 100 | 14 | 3 |

R. WATTS,
Président.

Drummondville. 1^{er} Octobre. 1843.

No. 5.—Société d'Agriculture de Drummond, 1844.

| | £ | s. | d. | | £ | s. | d. |
|--|----|----|----|-------------------------------|------|----|----|
| Balance restée de l'année dernière, | 69 | 13 | 8 | Oct. 28.—Payé pour prix,..... | 41 | 0 | 0 |
| Souscriptions,..... | 16 | 17 | 6 | Dépenses diverses..... | 14 | 17 | 6 |
| Argent reçu pour l'usage des animaux, etc.,..... | 8 | 0 | 0 | | | | |
| Montant, £ | 94 | 11 | 2 | | £ 55 | 17 | 6 |

Extrait du livre du Trésorier.

(Signé)

GEORGE MANBEY,
Trésorier,

Assermenté devant moi, ce 15 Décembre, 1844.

(Signé) JAS. DUNCAN, J. P.

R. N. WATTS,
Président.

No. 6.—RAPPORT de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ DE CHAMBLY, pour 1844.

" Document Original."

DISTRICT DE MONTRÉAL, }
Comté de Chambly. }

A une assemblée des habitans du comté de Chambly, tenue dans la maison de ville, de la ville de Dorchester, communément nommée St.-Jean, samedi le 29^e Juin courant par ordre du plus ancien officier de milice présent, d'après des annonces publiques aux portes des églises du dit comté, les deux Dimanches précédens, et à l'issue du service divin du matin, aux fins d'établir une Société d'Agriculture dans le dit comté et pour le tems de deux années de la présente date.

Charles Roy, écuyer, comme plus ancien Officier de milice présent, fût prié d'agir comme président, et P. P. Demaray, écuyer, secrétaire.

Le président et le secrétaire ayant expliqué le but de cette assemblée, l'on commença par recevoir les souscriptions des personnes présentes, ainsi que requis par l'Acte de la 4^e Guillaume 4. chap. 7 en force en cette Province; après quoi l'élection des officiers et du comité de l'association eût lieu, comme suit: lesquels serviront durant deux années de ce jour.

Gabriel Marchand, écuyer.....Président.
Charles Roy,.....Vice-Président.
P. P. Demaray,.....Secrétaire.
P. M. Morcau,.....Assistant-Secrétaire.
Joseph Poirier fils..... Do do
Edouard Bourgeois,.....Trésorier.

Les membres du comité sont:—

Noël Larcau, écuyer,.....de Chambly.
Pierre Roy,.....de Lacadie.
Benjamin Holmes,.....St. Luc.
Augustin Gauthier,.....Do
Amable Demers,.....de Chambly.
Isaac Piédaluc,.....de Lacadie.
Laurent Roy,.....Do
John Yule,.....de Chambly.
John Clouney,.....Do
Hilaire Lafeuille,.....de St. Jean.
Fabien Lefebvre,.....Do
James Bisset,.....Do
J. Bte. Simard,.....de Lacadie.
Alexis Riel,.....de St. Jean.
Edouard Lord,.....Do
Raphaël Spooner,.....Do

Après l'élection des personnes ci-dessus, les résolutions suivantes furent adoptées unanimement.

Résolu,—Que le comité s'assemble lundi le 8 Juillet prochain à 10 heures A. M. en la maison de ville, en la dite ville de Dorchester, pour délibérer sur la manière de procéder à l'inspection des produits d'agriculture, animaux, etc.

Résolu,—Que le lieu d'inspection des animaux sera sur le terrain sur lequel est située la dite maison de ville dans la dite ville de Dorchester, dite St. Jean.

Résolu.—Qu'une copie des procédés soit envoyée aux membres du comité, c'est-à-dire, une copie dans chaque paroisse du comté, et que chacun composant ce comité soit autorisé à recevoir des souscriptions.

Résolu.—Que les personnes qui veulent encourager un objet si louable et tendant à l'avancement de l'Agriculture dans ce comté, ou qui désirent soumettre à l'inspection quelques-uns de leurs produits soient tenues de donner d'ici à la fin d'Août prochain, la somme de pas moins de 10s. pour ses grains et animaux, et 5s. pour ses grains ou ses animaux seulement.

Résolu.—Que personne autre qu'un associé souscripteur au tems dit n'aura le droit de faire inspecter ses animaux ou grains et de recevoir le prix accordé.

Résolu.—Que le comité aura le droit de faire tels réglemens qu'il trouvera nécessaires suivant les circonstances.

(Signé.) C. ROY,
Président.
" P. P. DEMARAY,
Secrétaire.

St. Jean, ville Dorchester,
le 29 Juin, 1844.

DISTRICT DE MONTRÉAL, } St. Jean Dorchester,
Comté de Chambly. } le 8 Juillet, 1844.

A une assemblée du Comité de l'Association d'Agriculture, tenue ce jourd'hui en conformité des résolutions ci-dessus du 29 Juin dernier, en la maison de ville de St. Jean, ville Dorchester, à 10 h. A. M.

PRÉSENTS :

Gabriel Marchand, Ecuyer, Président.
Charles Roy, Ecuyer, Vice-Président.
François Roy, Membre du Comité.
Isaac Piédaluc, " "
Hilaire Lafeuille, " "
Gédéon Roy, " "
Pierre Roy, " "
Fabien Lefebvre, " "
J. Bte. Simard, " "
Noël Lareau, " "
Laurent Roy, " "
James Bissette, " "
J. Bte. Simard, " "
Alexis Riel, " "
Edouard Lord, " "
Raphaël Spooner, " "
Edouard Bourgeois, Trésorier.
P. P. Demaray, Ecuyer, Secrétaire.

Il fut proposé par M. Pierre Roy, à la décision du comité savoir, si un propriétaire de plusieurs terres, et qui fait partie de la présente association, aurait droit de produire à l'inspection les animaux et grains de ses terres affermées et en recevoir la récompense, sans que les fermiers soient des souscripteurs et membres de la présente association.

M. le Président ayant mis la question aux voix elle fut négative. Pour, MM. Pierre Roy, Charles Roy, Laurent Roy et François Roy (4). Contre, MM. J. B. Simard, Fabien Lefebvre, Alexis Riel, Edouard Bourgeois, Hilaire Lafeuille, Raphaël Spooner, James Bissette, Isaac Piédaluc, Edouard Lord, (9) ; majorité contre, 5.

Le comité a ensuite passé à l'unanimité les résolutions suivantes, savoir :—

Résolu.—Que le propriétaire qui cultivera lui-même ses terres aura droit de soumettre à l'inspection, les produits de ces animaux et grains, provenant de et sur chacune de ces terres et d'en recevoir la récompense ; mais, si au contraire ses terres sont affermées les produits de ses terres affermées ne pourront être soumis à l'inspection, sans que le fermier ou le propriétaire ait souscrit et payé pour chacune de ces terres la somme de 5s. pour l'inspection des grains ou foins, et 10s. pour les grains, foins et animaux et autres produits.

Résolu.—Qu'il n'y aura que les animaux nés et élevés dans ce comté qui pourront être soumis à l'inspection, à moins que les animaux ainsi présentés pour l'inspection, quoiqu'étrangers, aient été, durant six mois, immédiatement avant l'inspection, la propriété du Membre de la présente association qui le soumet à l'inspection, auquel cas le Président et Vice-Président sont autorisés d'exiger le serment du propriétaire.

Résolu.—Que l'âge des animaux qui auront le droit d'être admis à l'inspection, soit fixé comme ci-après :—

Pour un étalon de 3 à 7 ans.
Pour un cheval hongre ou jument de 3 à 7 ans.
Pour les jumens poulinières avec leurs poulins ou sans poulins de 3 à 15 ans.

Pour les vaches de 3 à 10 ans avec veau ou sans veau.

Pour les veaux ou génisses, d'un an à 2 ans.
Pour les taureaux de 2 à 5 do
Pour les béliers de 1 à 6 do
Pour les moutonnes ou moutons d'un an à 6 ans.
Pour les agneaux de l'année.
Pour les cochons mâles ou verrats d'un an à 3 ans.

Pour les truies de 1 à 3 ans.

Résolu.—Que les inspecteurs n'examineront ou n'entreront dans leur rapport pour moins de 3 arpens en superficie de terre ensemencée en grains ou foin, et pas moins d'un arpent en superficie de terre plantée en patates ou blé d'inde.

Résolu.—Que le Secrétaire pourra s'adresser à trois des personnes ci-après nommées pour inspecter les foins et grains et patates, lesquelles le comité autorise de faire un rapport du meilleur de leur connaissance, serment dûment prêté devant le Président ou le Secrétaire, et classer la qualité de chaque grain, foin et patates, depuis un jusqu'à 3, savoir : Benj. Vaughan, de St. Jean, J. Bte. Bissonnette, et J. A. Breau, de Lacadie, George Laplante, de St. Luc, Joseph Poirier, père, de St. Jean, Guillaume Demers, et Léon Lafontaine, de Chambly, lesquels feront par écrit leur rapport au Secrétaire, afin de soumettre le tout au Comité qui doit s'assembler le 9 Septembre prochain, aussi aux personnes suivantes pour l'inspection des chevaux et autres animaux, savoir : James Bissette, de St. Jean, Guillaume Demers, de Chambly, Vital Lefebvre, de Lacadie, François Paradis, de Lacadie, George Laplante, de St. Luc, Honoré Demers et Léon Lafontaine, de Chambly.

Résolu.—Que l'inspection des grains, foins et patates se fera du 15 au 25 du présent mois de Juillet, chez les différens souscripteurs qui auront donné notice de leur intention de soumettre quelques-uns des produits de leurs terres.

Résolu.—Que l'inspection des animaux se fera le 23 de Septembre prochain à dix heures du matin.

Appendice

(V.)

27 Janvier.

Résolu.—Que le Président ou le Secrétaire donnera notice à trois des inspecteurs qui voudront agir dans leur qualité respective.

Résolu.—Que l'honorable C. W. Grant, Baron de Longueuil, soit Membre honoraire du comité.

Résolu.—Que les personnes qui désireront s'associer pourront le faire en donnant leurs noms et souscriptions lorsque les inspecteurs feront leur visite.

Résolu.—Que notice soit donnée aux portes des Eglises du comté, du jour et tems des inspections.

Résolu.—Que la qualité d'animaux propres à l'inspection sera publiée à la porte des Eglises de chaque paroisse du comté, deux dimanches avant le jour de l'inspection.

Résolu.—Qu'une copie des présentes soit transmise au représentant de ce comté.

Résolu.—Que le Secrétaire soit autorisé à se pourvoir d'un écrivain, et le comité lui remboursera ses dépenses ainsi que les frais de papeterie, etc.

Résolu.—Que copie des présentes soit transmise à un des Membres du comité dans chaque paroisse, laquelle il communiquera aux autres Membres de la même paroisse.

Résolu.—Que chaque Membre aura droit de recevoir des souscripteurs et collecter le montant des souscriptions qu'il transmettra aussitôt au Trésorier.

Résolu.—Que le comité s'assemblera au même lieu lundi, le 9 Septembre prochain.

Résolu.—Que la majorité des Membres présents à chaque assemblée décidera sur la manière d'agir dans les affaires qui pourront se présenter et les dresser par écrit, comme réglemens à suivre, jusqu'à ce que le comité en décide autrement par la suite.

Résolu.—Qu'un animal qui aura une fois remporté un premier prix ne pourra être admis de nouveau à l'inspection.

L'assemblée fut ensuite close et ajournée à Lundi, le 9 Septembre, 1844.

(Signé.) GABRIEL MARCHAND,

Président.

P. P. DEMARAY,

Secrétaire.

Aujourd'hui le 15 Juillet, 1844, sont comparus les Sieurs Benj. Vaughan, de St. Jean, George Laplante, de St. Luc et Jean Anselme Breau, de Lacadie, Inspecteurs choisis pour l'inspection des grains, lesquels ont prêté serment de visiter les grains, foin et patates des souscripteurs qui le désireront, et de les rapporter suivant leurs qualités et mérite, et en faire un rapport fidèle, sans partialité, et le tout au meilleur de leur connaissance; Jean Bte. Bissonnette, ici présent, a aussi prêté le serment ci-dessus.

Par-devant moi,

(Signé.) P. P. DEMARAY,

Secrétaire.

Aujourd'hui le 9^e Septembre, 1844, à une assemblée du comité de l'Association de l'Agriculture pour le Comté de Chambly, tenue en la place ordinaire, suivant l'ajournement du 8 Juillet, 1844. Présens Gab. Marchand, Président, MM. Pierre Roy, Géd. Roy, Benj. Holmes, Laurent Roy, Antoine Bissonnette, Fabien Lefebvre, Isaac Piédaluc, Jean Bte Simard, il a été

Résolu.—Que les grains hors du comté ne peuvent être admis aux bénéfices des primes de cette société, mais que les animaux nés et élevés par les souscripteurs du comté, quoique sur leurs terres hors du comté, peuvent être admis à l'inspection, Isaac Piédaluc, seul contre la résolution, et le reste de l'assemblée au nombre de 8 pour.

Résolu.—Que P. Roy, Benj. Holmes, Jean Bte Simard, J. Yule, J. Bisset, le Président, le Secrétaire, le Trésorier, Noël Lareau, A. Demers, Isaac Piédaluc, Charles Roy, s'assembleront aussitôt que le Président aura reçu l'allocation du Gouvernement (dont il leur donnera notice, fixant le jour de l'assemblée,) afin de faire la répartition du montant souscrit ainsi que de l'allocation ci-haut mentionnée, pour les prix à être accordés et régler les comptes, et la majorité des Membres présents décidera sur ce qu'il conviendra de faire.

(Signé.) GAB. MARCHAND,

Président.

P. P. DEMARAY, Secrétaire.

DÉPENSES.

| | £ | s. | d. |
|--|----|----|----|
| Pour Papoterie, dépenses, etc..... | 1 | 10 | 0 |
| " Annonces et copie à un clerc..... | 1 | 0 | 0 |
| " Maçon—port de lettres..... | 0 | 3 | 9 |
| " Crieur..... | 0 | 2 | 0 |
| " Frais des Inspecteurs de grains..... | 5 | 0 | 0 |
| " Frais de clôture..... | 0 | 11 | 3 |
| " Trois copies à la Législature..... | 1 | 5 | 0 |
| | £9 | 12 | 0 |

Aujourd'hui le vingt de Septembre de l'an mil-huit-cent quarante-quatre, à dix heures du matin, conformément aux résolutions ci-dessus, passées par le comité, le neuf du présent mois, les messieurs suivans se sont assemblés au lieu accoutumé, en la dite ville de Dorchester, savoir: les sieurs Noël Lareau, Jean Bte. Simard, M. Yule, James Bisset, Amable Demers, Isaac Piédaluc, Pierre Roy, MM. le Président, Secrétaire et Trésorier. Après que le Président eut annoncé que le Gouvernement avait accordé la somme de £74 7s. 6d. pour doubler celle de £37 3s. 9d. montant des souscriptions qui ont été payées entre les mains du Trésorier, fesant un montant total £111 11s. 3d. à être partagé par prix. Le présent comité a décidé le quantum de chaque prix, comme ci-après:

Pour le Foin.

| | £ | s. | d. |
|---------------------------|---|----|----|
| Le 1er. prix sera de..... | 2 | 10 | 0 |
| 2d. do..... | 1 | 15 | 0 |
| 3e. do..... | 1 | 0 | 0 |

Pour les Patates.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 | 15 | 0 |
| 2d. do..... | 1 | 7 | 6 |
| 3e. do..... | 1 | 0 | 0 |

Pour l'Orge.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 3 | 5 | 0 |
| 2d. do..... | 2 | 10 | 0 |
| 3e. do..... | 1 | 15 | 0 |

Pour le Blé.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 4 | 15 | 0 |
| 2d. do..... | 3 | 5 | 0 |
| 3e. do..... | 1 | 15 | 0 |

Pour l'Avoine.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 2 | 10 | 0 |
| 2d. do..... | 1 | 15 | 0 |
| 3e. do..... | 1 | 0 | 0 |

Pour les Pois.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 2 | 10 | 0 |
| 2d. do..... | 1 | 15 | 0 |
| 3e. do..... | 1 | 0 | 0 |

Pour le Blé d'inde.

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 | 5 | 0 |
| 2d. do..... | 0 | 15 | 0 |

Appendice

(V.)

27 Janvier.

Appendice (V.)

27 Janvier.

PRIX DES ANIMAUX.

Pour le Cheval Étalon.

| | |
|---------------------------|---------|
| Le 1er. prix sera de..... | £ s. d. |
| 2d. do | 1 5 0 |
| 3e. do | 2 15 0 |
| | 1 15 0 |

Pour le Cheval ou Jument.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 2 5 0 |
| 2d. do | 1 15 0 |
| 3e. do | 1 5 0 |

Pour Jument poulinière.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 4 0 0 |
| 2d. do | 2 15 0 |
| 3e. do | 2 0 0 |

Pour les Vaches avec Veau de 1 ou 2 ans.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 2 15 0 |
| 2d. do | 2 5 0 |
| 3e. do | 1 10 0 |

Pour les Génisses ou Veaux de 1 ans ou 2 ans.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 5 0 |
| 2d. do | 1 0 0 |
| 3e. do | 0 15 0 |

Pour les Taureaux.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 3 15 0 |
| 2d. do | 2 5 0 |
| 3e. do | 1 15 0 |

Pour les Bétiers.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 15 0 |
| 2d. do | 1 5 0 |
| 3e. do | 0 15 0 |

Pour les Moutons ou Moutonnes.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 5 0 |
| 2d. do | 1 0 0 |
| 3e. do | 0 15 0 |

Pour les Vérats.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 15 0 |
| 2d. do | 1 5 0 |
| 3e. do | 0 15 0 |

Pour la plus belle Truite.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 15 0 |
| 2d. do | 1 5 0 |
| 3e. do | 0 15 0 |

Pour les Agneaux.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 0 0 |
| 2d. do | 0 15 0 |
| 3e. do | 0 10 0 |

Pour le Beurre.

| | |
|---------------------------|-------|
| Le 1er. prix sera de..... | 1 0 0 |
|---------------------------|-------|

Pour l'Étoffe.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 0 15 0 |
|---------------------------|--------|

Pour la Toile.

| | |
|---------------------------|--------|
| Le 1er. prix sera de..... | 0 10 0 |
|---------------------------|--------|

Le Président aura droit de refuser les animaux qu'il ne croira pas mériter l'attention des Inspecteurs.

Le Président est aussi autorisé à accordé des petites récompenses à ceux des souscripteurs qui produiront des étoffes, toile, beurre et fromage manufacturés par eux.

(Signé) GABRIEL MARCHAND,

Président.

(Signé) P. P. DEMARAY,

Secrétaire.

Aujourd'hui le vingt-troisième de Septembre de l'an mil-huit-cent quarante-quatre, à neuf heures du matin, conformément aux résolutions de l'assemblée du 8 Juillet dernier, les personnes suivantes furent présentes, savoir: le Président, Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier et MM. Noël Larcau, Pierre Roy, Benjamin Holmes, Amable Demers, Isaac Piédaluc, Laurent Roy, John Yule, Hilaire Lafeuille, Fabien Lefebvre, James Bisset, Jean Bte Simard, Alexis Riel, Edouard Lord, Raphaël Spooner. Il a été résolu que l'inspection des animaux aurait lieu comme ci-dessus pourvu.

Appendice (V.)

27 Janvier.

M. le Président a à l'instant nommé pour inspecteurs des animaux, savoir: Pour les chevaux, Léon Lafontaine, Joseph Poirier, père, Fabien Lefebvre. Pour les bêtes à cornes, James Bisset, Honoré Demers et François Roy, fils. Pour les moutons et cochons, Benj. Vaughan, Alexis Riel et Jean Anselme Breau. Pour le beurre, étoffe etc., Benj. Vaughan, Alexis Riel et Jean Anselme Breau, lesquels après serment prêté ont fait leur rapport comme ci-après.

Rapport des Inspecteurs, pour les grains, foins et patates, par Benj. Vaughan, Jean Bte. Bisset et Jean Anselme Breau, comme suit:—

Pour le Foin.

| | |
|--|---------|
| Le 1er. prix a été donné à Amable Demers, de Chambly | £ s. d. |
| 2d. do do C. M ^r Farlan de St. Jean.. | 2 10 0 |
| 3e. do do Fabien Lefebvre..... | 1 15 0 |
| | 1 0 0 |

Pour les Patates.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Hugh Managhan, de St. Jean..... | 1 15 0 |
| 2d. do do Alexis Riel,..... | 1 7 6 |
| 3e. do do Henri Poirier, de Lacadie.. | 1 0 0 |

Pour l'Orge.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à René Lord, de Lacadie.... | 3 5 0 |
| 2d. do do Paul Piédaluc,..... | 2 10 0 |
| 3e. do do Guillaume Demers..... | 1 15 0 |

Pour le Blé.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Laurent Roy, de Lacadie.. | 4 15 0 |
| 2d. do do Eloi Roi,..... | 3 5 0 |
| 3e. do do Noël Larcau, de Chambly.. | 1 15 0 |

Pour l'Avoine.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à François Roy, de St. Jean.. | 2 10 0 |
| 2d. do do Pierre Roy..... | 1 15 0 |
| 3e. do do Hilaire Lafeuille..... | 1 0 0 |

Pour les Pois.

| | |
|---|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Isaac Piédaluc, de Lacadie | 2 10 0 |
| 2d. do do Pierre Roy..... | 1 15 0 |
| 3e. do do Edouard Lord..... | 1 0 0 |

Pour le Blé d'Inde.

| | |
|---|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Benj. Holmes, de St. Luc.. | 1 5 0 |
| 2d. do do Antoine Dehais, de Lacadie | 0 15 0 |

£39 2 6

Rapport des Inspecteurs sur les animaux par Léon Lafontaine, Joseph Poirier, père, Fabien Lefebvre, James Bisset, Honoré Demers, François Roy, fils, Benj. Vaughan, Alexis Riel et Jean Anselme Breau, ainsi que ci-haut nommé.

Pour les Étalons.

| | |
|---|---------|
| Le 1er. prix a été donné à David Larocque, de Chambly | £ s. d. |
| 2d. do do Théophile Roy, de Lacadie | 4 5 0 |
| 3e. do do Joseph Langlois..... | 2 15 0 |
| | 1 15 0 |

Pour le plus beau Cheval ou Jument.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Jean Breau, de Lacadie... | 2 5 0 |
| 2d. do do C. M ^r Farlan, de St. Jean.. | 1 15 0 |
| 3e. do do Jean Bte. Simard, de Lacadie | 1 5 0 |

Pour les Jumens poulinières.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Paul Piédaluc, de Lacadie.. | 4 0 0 |
| 2d. do do Jean Bte. Surprenant..... | 2 15 0 |
| 3e. do do Ambroise Bourgeois..... | 2 0 0 |

Pour les Vaches avec Veaux ou sans Veaux.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Jean Anselme Breau, de Lacadie..... | 2 15 0 |
| 2d. do do Charles Roy..... | 2 5 0 |
| 3e. do do Laurent Roy..... | 1 10 0 |

Pour les Génisses ou Veaux.

| | |
|--|--------|
| Le 1er. prix a été donné à Laurent Roy, de Lacadie.. | 1 5 0 |
| 2d. do do Charles Roy..... | 1 0 0 |
| 3e. do do Benj. Holmes, de St. Luc.. | 0 15 0 |

Appendice

(V.)

27 Janvier.

Pour les Taureaux.

| | | | |
|--|---|----|----|
| | £ | s. | d. |
| Le 1er. prix a été donné à David Roy, de Lacadie.... | 3 | 15 | 0 |
| 2d. do do Pierre Cartier, de St. Jean | 2 | 5 | 0 |
| 3e. do do C. M'Farlan..... | 1 | 15 | 0 |

Pour les Béliers.

| | | | |
|--|---|----|---|
| Le 1er. prix a été donné à Noël Lareau, de Chambly.. | 1 | 15 | 0 |
| 2d. do do Benj. Holmes, de St. Luc.. | 1 | 5 | 0 |
| 3e. il ne s'en trouvait pas..... | | | |

Pour les Moutons ou Moutonnes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le 1er. prix a été donné à C. M'Farlan, de St. Jean.. | 1 | 5 | 0 |
| 2d. do do Amable Demers, de Chambly | 1 | 0 | 0 |
| 3e. il ne s'en trouvait pas..... | | | |

Pour les Agneaux.

| | | | |
|--|---|----|---|
| Le 1er. prix a été donné à Amable Demers, de Chambly | 1 | 0 | 0 |
| 2d. do do Jean Bte. Simard, de Lacadie | 0 | 15 | 0 |
| 3e. il ne s'en trouvait pas..... | | | |

Pour les Vérats.

| | | | |
|--|---|----|---|
| Le 1er. prix a été donné à Paul Piédaluc, de Lacadie | 1 | 15 | 0 |
| 2d. do do Charles Roy..... | 1 | 5 | 0 |
| 3e. il ne s'en trouvait pas..... | | | |

Pour les Truies.

| | | | |
|--|----|----|---|
| Le 1er. prix a été donné à Modeste Dufresne, de St. Jean | 1 | 15 | 0 |
| 2d. do do Abraham Thompson..... | 1 | 5 | 0 |
| 3e. do do Charles Roy, de Lacadie... 0 | 15 | 0 | |

£53 15 0

| | | | |
|--|---|----|---|
| Les MM. Benj. Vaughan, Alexis Riel, Jean Anselme Breau ont donné à Pierre Roy, de Lacadie, pour le meilleure beurre..... | 1 | 0 | 0 |
| A Edouard Lord, de St. Jean, pour la meilleure étoffe | 0 | 15 | 0 |
| A do do do do toile | 0 | 10 | 0 |

RÉCAPITULATION DES DENIERS PAYÉS COMME CI-HAUT.

| | | | |
|--|----|----|----|
| | £ | s. | d. |
| Prix des Grains. Foins et Patates..... | 39 | 2 | 6 |
| " des Animaux..... | 53 | 15 | 0 |
| " du Beurre, Étoffe, etc..... | 2 | 5 | 0 |
| Dépenses..... | 9 | 12 | 0 |

£104 14 6

Après l'inspection faite, les prix payé comme ci-haut, le tout a été terminé, et la première assemblée pour la prochaine inspection en 1845. aura lieu au même endroit le premier lundi de Juin, 1845, à moins que le Président trouve convenable de convoquer le Comité un autre jour.

(Signé.) GAB. MARCHAND,
Président.

P. P. DEMARAY,
Secrétaire.

| | | | |
|--|------|----|---|
| Montant des argens à distribuer..... | £111 | 11 | 3 |
| Montant distribué et payé comme ci-haut..... | 104 | 14 | 6 |
| | £6 | 17 | 9 |

Cette balance est restée entre les mains du Trésorier, pour être ajoutée au fonds de la prochaine inspection.

(Signé.) GAB. MARCHAND,
Président.

P. P. DEMARAY,
Secrétaire.

Je soussigné certifie que le ci-dessus est une vraie copie du journal des procédés de l'association pour l'encouragement de l'Agriculture du comté de Chambly.

GAB. MARCHAND,
Président.

Saint Jean, 28 Nov. 1844.

DISTRICT DE MONTRÉAL, }
Comté de Chambly. }

Nous les soussignés habitans du comté de Chambly promettons payer pour l'encouragement de l'Agriculture les sommes portées à chacun de nos noms, nous constituant par cela, Membres de l'Association d'Agriculture que nous voulons établir dans le comté de Chambly.

Madame la Baronne de Longueil souscrit, pour chaque année, en faveur de la présente association, et pour être donné à distribuer entre ceux qui auront les premiers prix pour la meilleure récolte de grains la somme de £1 5 0

Ensuite les Messieurs suivans ont voulu souscrire les sommes suivantes :

| | | | |
|---------------------------|---|----|---|
| Le Baron de Longueil..... | 2 | 10 | 0 |
| Gabriel Marchand..... | 1 | 0 | 0 |
| Charles Roy..... | 1 | 0 | 0 |
| Laurent Roy..... | 1 | 0 | 0 |
| David Roy..... | 1 | 0 | 0 |
| J. Bte. Simard..... | 1 | 0 | 0 |
| J. Bte. Surprenant..... | 1 | 0 | 0 |
| Flavien Lefebvre..... | 0 | 10 | 0 |
| Ambroise Bourgeois..... | 0 | 15 | 0 |
| Edouard Bourgeois..... | 0 | 10 | 0 |
| Jean Eloi Breau..... | 0 | 10 | 0 |
| Antoine Bissonnette..... | 0 | 5 | 0 |
| Raphael Spooner..... | 0 | 5 | 0 |
| Alexis Riel..... | 0 | 5 | 0 |
| François Roy..... | 0 | 10 | 0 |
| Isaac Piédaluc..... | 0 | 10 | 0 |
| P. P. Demaray..... | 0 | 10 | 0 |
| Hilaire Lafeuille..... | 0 | 5 | 0 |
| Kasmes Bisset..... | 0 | 10 | 0 |
| Edouard Lord..... | 0 | 5 | 0 |
| Hugh Managhan..... | 0 | 10 | 0 |
| C. Macfarlane..... | 0 | 10 | 0 |
| Pierre Harbee..... | 0 | 5 | 0 |
| Eloi Roy..... | 0 | 10 | 0 |
| François Roy, fils..... | 0 | 5 | 0 |
| L. A. Moreau..... | 0 | 10 | 0 |
| Henry Poirier..... | 0 | 5 | 0 |
| Pierre Cartier..... | 0 | 10 | 0 |
| Gédéon Roy..... | 0 | 10 | 0 |
| Louis Marchand..... | 0 | 10 | 0 |
| William Macrae..... | 0 | 10 | 0 |
| E. G. D. McDonald..... | 0 | 10 | 0 |
| J. Thompson..... | 0 | 10 | 0 |
| Pierre Roy..... | 0 | 10 | 0 |
| Benj. Holmes..... | 0 | 10 | 0 |
| Antoine Dehan..... | 0 | 5 | 0 |
| Alexis Perrault..... | 0 | 5 | 0 |
| Paul Piédaluc..... | 0 | 5 | 0 |
| John Cufins..... | 0 | 5 | 0 |
| Modeste Dufresne..... | 0 | 5 | 0 |
| Augustin Cartier..... | 0 | 5 | 0 |
| René Lord..... | 0 | 5 | 0 |
| Joseph Poirier, fils..... | 0 | 10 | 0 |
| Joseph Langlois..... | 0 | 5 | 0 |
| Pierre L. Roy..... | 0 | 10 | 0 |
| John Glen..... | 1 | 0 | 0 |
| John Yule, Jr..... | 2 | 10 | 0 |
| M. Willett..... | 0 | 10 | 0 |
| R. B. Hatt..... | 1 | 5 | 0 |
| André Souprette..... | 0 | 5 | 0 |
| — Draper..... | 0 | 5 | 0 |
| Amable Demers..... | 0 | 10 | 0 |
| M. Bourdeau..... | 0 | 5 | 0 |
| Honoré Demers..... | 0 | 5 | 0 |
| Gill Demers..... | 0 | 5 | 0 |
| Noël Lareau..... | 0 | 10 | 0 |
| Xavier Larocque..... | 0 | 1 | 3 |
| Narcisso Beausoleil..... | 0 | 2 | 6 |
| J. Bunker..... | 0 | 5 | 0 |
| C. B. Degrosbois..... | 0 | 5 | 0 |
| C. G. Schefler..... | 0 | 2 | 6 |
| Al. Polier..... | 0 | 2 | 6 |
| John Dunn..... | 0 | 5 | 0 |
| F. F. Allard..... | 1 | 10 | 0 |
| Sem. Lafontaine..... | 0 | 5 | 0 |
| John Bucker..... | 0 | 10 | 0 |
| Joseph Braithwaite..... | 0 | 5 | 0 |
| F. Marchand..... | 0 | 10 | 0 |
| Joseph Fréchette..... | 0 | 10 | 0 |

£37 3 9

Appendice

(V.)

27 Janvier.

M E S S A G E

DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

AVEC

RAPPORTS SUR UNE EXPLORATION GÉOLOGIQUE,

Présenté à l'Assemblée Législative, le 27 Janvier, 1845.

C. T. METCALFE.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, les copies ci-jointes de Rapports qui ont été reçus de Mr. W. E. LOGAN, qui est employé à faire une Exploration Géologique de la Province.

LES investigations géologiques faites dans le cours de ces dernières années, dans la Pensylvanie, la Nouvelle-York, et autres Etats de l'Union Américaine, aux frais de leurs gouvernements respectifs, ont jeté beaucoup de jour sur la structure d'une partie considérable de la région située entre les montagnes Rocheuses et l'Océan Atlantique; et il paraît qu'un immense bassin de dépôts conformes ou concordants, à commencer par la houille ou le charbon de terre, s'étend en longueur, depuis l'Alabama jusqu'à quel que point au-dessous de Québec, sur le Saint-Laurent, et en largeur depuis les bords du lac Huron jusqu'à ceux de l'Atlantique.

Pour ne parler que des régions qui peuvent servir à donner une idée de la structure probable du Canada, il paraît qu'un nœud ou noyau de couches de charbon, venant du sud-ouest, existe dans la Pensylvanie, et qu'à partir de l'angle sud-ouest de cet Etat, ces couches s'étendent plus de 200 milles dans la direction du nord-est, tandis que leur plus grande largeur, de quelques milles du lac Erié à la chaîne des monts Apalaches, peut être d'environ 120 milles.

De dessous cette énorme houillère se présente successivement une variété de dépôts concordants, qui en suivent brusquement le pourtour, en bandes parallèles; et parmi ces dépôts, à la profondeur de plus de 20,000 pieds (Anglais) au-dessous du charbon, telle que mesurée sur le bord sud-est du bassin, est une formation ou roche calcaire bien marquée, que d'après les fossiles qu'elle contient, on suppose être de la même antiquité que les roches siluriennes inférieures de la Grande-Bretagne. Dans son développement partant du sud-est, cette formation passe de l'Etat de Pensylvanie dans celui de New-York, et après avoir atteint les rives de la rivière d'Hudson et du lac Champlain, s'introduit en Canada, et, dans la partie orientale de cette Province, constitue le bassin du Saint-Laurent, et forme les berges ou bords de ce fleuve, jusqu'à quelque distance au-dessous de Québec. Repartant de là, elle va, dans son affleurement du nord-ouest, toucher le rivage septentrional du lac Ontario, et passant au sud du lac Simcoe, se dirige sur le lac Huron.

Ce roc ou terrain calcaire repose sur un dépôt de grès d'une épaisseur considérable, et je suis porté à croire que, dans la partie occidentale de la Province, et sur la rive septentrionale du Saint-Laurent, dans sa partie orientale, ces deux formations ont généralement au-dessous d'elles des terrains primitifs et grani-

tiques, qui s'étendent à une grande distance au nord, tandis que dans les *townships* de l'Est de la partie orientale, c'est sur une ardoise argileuse qu'elles reposent. Il est probable que dans la partie du pays située entre le lac Ontario et le lac Sainte-Claire, on trouvera plusieurs des formations qui occupent ordinairement l'espace entre le calcaire sus-mentionné et le charbon de terre, et parmi ces formations celle que, dans l'Etat de New-York, on dit consister en couches précieuses de gypse ou plâtre.

Si cet aperçu général de la structure du pays pouvait être confirmé par une reconnaissance aussi hâtive que celle qui peut être faite durant la présente saison, il me paraît qu'un moyen judicieux pour parvenir à la connaissance détaillée de sa géologie serait de prendre, dans les directions du nord et du sud, des coupes ou sections parallèles, dont le nombre et la localité seraient déterminés par les circonstances. Ces sections fixeraient avec exactitude les limites des divers dépôts ou terrains à certains points, et au moyen d'inspections faites intermédiairement, on pourrait constater la direction continue des lignes d'affleurement, ou d'exposition.

C'est, je pense, sur les roches, ou terrains secondaires, que se trouve principalement la partie habitée du pays; il est pourtant probable que les terrains primordiaux, encore, pour la plus part, couverts de forêts, constituent la portion métallifère du Canada. Jusqu'à quelle distance il serait judicieux de porter sur ces derniers terrains les sections et les investigations, c'est un sujet qui naturellement demande réflexion. Il sera probablement de la prudence de restreindre d'abord les recherches à une petite distance en dehors des présents établissemens, jusqu'à ce que l'exploration générale soit assez avancée pour permettre de tracer avec vérité les principaux traits géologiques du pays, et de les lier entre eux de manière à former subséquemment la base d'une investigation plus étendue, ou plus minutieuse, si la Législature jugeait à propos de permettre que la présente exploration fût continuée, assez longtemps pour parvenir à cette fin, ou en instituait une semblable, à une époque future.

Le mode proposé de procéder à l'examen de la structure géologique du pays, ne pourra manquer de conduire efficacement à la connaissance générale et certaine de ses richesses minérales; ce qui est sans doute le premier et le principal objet qu'on doit avoir en vue dans l'investigation. Il sera essentiel que

Appendice
(W.)

27 Janvier.

les produits minéralogiques des sections réelles soient décrits avec soin; ce qui se pourra faire, à mesure que l'examen avancera, et dans le détail que pourra permettre une attention convenable à l'économie du temps et des moyens. Il n'est aucun des objets de l'exploration qui ne puisse être mené à bien par le plan en question, soit qu'il s'agisse de constater l'existence de roches qui puissent fournir des matériaux pour la construction, les décorations architectoniques, le pavage des rues, ou le remplissage des chemins; de sources minérales; de substances propres aux manufactures ou à l'engrais des terres; ou de nouveaux minéraux; soit qu'on se propose de faire des collections d'échantillons qui puissent être placés dans les institutions publiques, pour l'éclaircissement du sujet dans sa totalité.

Une reconnaissance rapide deviendrait beaucoup plus aisée, si des réponses aux questions suivantes étaient obtenues de ceux des habitans du pays qui doivent avoir observé les faits auxquels elles se rapportent.

QUESTIONS.

Y-a-t-il de la pierre calcaire dans votre voisinage, ou autre endroit que vous connaissiez?

Quelle en est la localité, eu égard à quelque rivière, ou lot de terre connu, et sur quel espace de pays s'étend-elle?

Est-elle divisée en lits ou couches?

Les couches sont-elles horizontales, ou vers quel point du compas inclinent-elles, et quel angle forment-elles avec le plan de l'horizon?

S'y trouve-t-il des restes organiques, ou des coquillages?

Quelles en sont la couleur et la texture?

Fait-elle de bonne chaux?

Cette chaux acquiert-elle de la consistance dans l'eau?

Où y-a-t-il du grès dans votre voisinage, ou ailleurs que vous sachiez?

Les couches sont-elles parallèles à l'horizon, ou quel angle forment-elles avec l'horizon, et quelle est leur direction?

Est-ce de la pierre grise, ou de la pierre de taille?

Est-elle à grains fins ou à gros grains; s'y trouve-t-il des orbicules, ou petits cailloux, et quelle en est la grosseur?

Pourriez-vous dire exactement dans quelle localité il y a des couches de plâtre ou gypse, et des sources salines ou minérales?

Quelles espèces de roches se trouvent auprès, et à quelle distance?

Pourriez-vous faire connaître la localité de quelque mine de fer?

Le minéral est-il de montagne ou de marais?

Connaissez-vous la localité de quelques veines ou filons de mines de plomb ou de cuivre?

Quelle en est l'épaisseur, et en quel sens courent-elles?

Connaissez-vous la localité de quelque houillère ou mine de charbon dans le pays?

Y-a-t-il de grandes masses de rochers dans votre voisinage, et quelles en sont la localité et la qualité?

Pourriez-vous faire tenir des échantillons de minéraux, roches ou fossiles, et spécifier la localité d'où ils viennent?

RAPPORT PRELIMINAIRE,

Adressé à RAWSON W. RAWSON, Ecuyer, Secrétaire Civil de Son Excellence, le Gouverneur Général.

MONTREAL, 6 Décembre, 1842.

MONSIEUR,

Des engagements professionnels, contractés dans la Grande-Bretagne, avant que je me fusse chargé d'une Exploration Géologique de cette Province, et encore à remplir, me mettant dans la nécessité de me prévaloir de la permission que m'a accordée Son Excellence, le Gouverneur Général, de passer l'hiver de l'autre côté de l'Atlantique, je désire exposer, avant mon départ, pour l'information de Son Excellence, jusqu'à quel point ma présente visite au Canada peut être considérée comme ayant avancé l'exploration en question.

Je ne puis guère regarder cette visite que comme simplement préliminaire, ou comme me préparant à entreprendre vigoureusement, et à remplir systématiquement les devoirs attachés à ma tâche, l'été prochain, lorsqu'un mûr examen des renseignements et des matériaux déjà recueillis m'auront mis en état de

recommander l'adoption du plan d'investigation qui promettra de conduire au développement le plus prompt et le plus économique des richesses minérales du pays; et si l'on fait attention à la vaste étendue de surface à examiner, laquelle, allant du rivage du nord-ouest du lac Supérieur jusqu'à l'embouchure du grand Fleuve qui reçoit les eaux de toute l'aire, s'étend par vingt-cinq degrés de longitude, et dix de latitude; et comprend, dans la seule bande étroite, ou lisière en partie habitée, le long de ce fleuve et de ses lacs, plus de 20,000 lieues carrées, on comprendra sans peine, je ne dirai pas l'avantage, mais la nécessité absolue d'un plan d'opérations judicieux et systématique, capable de conduire à un résultat satisfaisant en un temps raisonnable. Avec cet objet en vue, ma présence en Angleterre tendra essentiellement, j'en suis persuadé, à avancer et faciliter l'exploration, puisqu'elle me fournira l'occasion de connaître les opinions de quelques uns des plus éminents géologues Anglais sur le sujet. J'aurai le plaisir de consulter, entre autres, Sir Henry T. de la Bèche, qui dirige si habilement, pour le département de l'Ordonnance,

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

L'exploration géologique de ce pays, et qui, prenant un vif intérêt à l'investigation instituée en Canada, a offert, de la manière la plus obligeante, l'aide et la coopération scientifique de son état-major, pour l'analyse des minéraux et la classification des fossiles du Canada, dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté dans l'examen qui en serait fait ici. Je me flatte d'obtenir aussi les suggestions de M. Lyell, qui, dans son voyage récent au Nouveau-Monde, a eu l'occasion d'étudier de près les résultats obtenus des explorations géologiques instituées par les législatures de plusieurs des États de l'Union Américaine, et de les comparer avec les recherches du Dr. Gesner et d'autres, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse; circonstance qui donnera une valeur particulière à ses opinions sur la structure des deux extrémités de cette Province; et cette valeur est encore rehaussée par l'examen personnel qu'il a pu faire de divers points du Canada même, en le traversant, quoiqu'avec rapidité.

Dans la vue de former un plan systématique d'opérations, en arrivant ici, je me suis moins appliqué à faire personnellement des investigations, qu'à recueillir les renseignements qui pouvaient exister dans le pays, dans les documens et rapports publics, dans les transactions des sociétés scientifiques, ou en la possession de ceux des habitans qui pouvaient avoir donné quelque attention aux faits géologiques ou géognostiques, dans les districts où ils résidaient; et considérant que la réunion de la Législature, au commencement de Septembre, en mettant un si grand nombre de personnes instruites à même de donner des renseignements de localités différentes et éloignées, fournirait une occasion favorable de concentrer, ou consolider, le savoir, pour ainsi dire, épars ou flottant sur le sujet, je me déterminai à rester quelque temps au siège du gouvernement, afin de me prévaloir de la circonstance. Je pus, en même temps, former une collection de celles des cartes du pays dont les différents départemens du gouvernement pouvaient disposer, et de les faire monter et préparer pour usage sur le terrain; et j'en dois remercier particulièrement les Secrétaires provinciaux, l'Arpenteur-général, le Commissaire des terres de la couronne, le Président du bureau des Travaux Publics, et autres. Parmi les documens venus entre mes mains, il en est dont j'ai particulièrement obligation, et dont je dois témoigner ma reconnaissance au Gouverneur-Général: ce sont les Rapports publiés sur la géologie de quelques uns des États Américains limitrophes du Canada, que Son Excellence a eu l'obligeance de me faire obtenir.

On ne saurait mettre un trop haut prix à ces rapports, dont l'étude tendra à épargner beaucoup de temps et de difficulté dans l'exploration géologique de cette Colonie. Les derniers rapports de ces explorations, accompagnés de cartes géologiquement coloriées, n'ont pas encore été publiés; et quoique le manque de telles cartes rende parfois longue et difficile la tâche de tracer, ou suivre avec exactitude, le cours ou la direction des roches ou formations décrites, il en a déjà paru assez pour apprendre au Géologue quelle succession de terrains ou dépôts il a à chercher dans cette partie de l'Amérique Septentrionale, et quels contenus minéralogiques subordonnés il peut s'attendre à y trouver. Leur direction est aussi indiquée généralement d'une manière assez satisfaisante, quand ils aboutissent aux rivages des lacs et des rivières qui séparent les deux pays, pour le mettre en état de conjecturer à quel point ils peuvent pénétrer en Canada; et si quelque membre, ou portion individuelle des séries de dépôts, remarquable par ses produits organiques, éait reconnu et suivi avec exactitude à travers la Province, quelques sections générales transversales feraient connaître, en aussi peu de temps que possible, les principaux traits de la Géologie Canadienne.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

D'après les travaux des géologues Américains, tels que détaillés dans leurs rapports, il paraîtrait qu'un immense bassin de dépôts ou terrains de transition, en stratification concordante, depuis l'ère carbonifère, en descendant, s'étend longitudinalement, du cap Tourmente, au-dessous de Québec, à quelque point au-delà de l'Alabama, dans les États du Sud, et transversalement, depuis les rives septentrionales du lac Huron jusqu'à quelque distance des rivages de l'océan Atlantique.

Pour ne nous arrêter qu'aux régions qui servent plus immédiatement à donner une idée plausible de la structure probable du Canada, il paraît qu'un nœud ou noyau de houillères, ou couches de charbon, venant de sud-ouest, s'étend considérablement en longueur et en largeur dans l'Ohio et la Pensylvanie. La partie du dépôt qui appartient à la Pensylvanie seule s'étend en un corps solide ou continu, à partir de l'angle sud-ouest de cet État, l'espace de 200 milles dans la direction du nord-est, sur une largeur de 120 milles, de la distance de douze lieues du lac Erié à la chaîne des monts Apalaches. Sa ligne de contour offre, au nord-est, un nombre de saillies, s'élevant en forme de doigts ou d'aiguilles, dans cette direction, et séparées l'une de l'autre par l'effet d'une série d'axes *anticlinaux* (ou de soulèvement) parallèles, le long desquels ont été excavées de profondes vallées dans les divers dépôts inférieurs de matières molles. Ces parties saillantes, dans l'affleurement ou le développement carbonifère, sont donc autant de bassins mineurs subordonnés au grand bassin houiller, et quoique comme parties du grand corps continu du dépôt, ils n'aillent pas au-delà du chemin entre Buffalo et Philadelphie, de l'extrémité de chacun d'eux se continue une suite de lambeaux ou morceaux isolés, gisant sur des sommets de montagnes *synclinaux* (ou d'enfoncement), qui, en quelques cas, courent directement à travers cet État, et entrent dans celui de New-York. Le lambeau le plus oriental est la région au charbon anthracite de Wyoming, dont la position est à 20 milles de la rivière Delaware, où elle forme la ligne de division des deux États, à l'angle nord-est de la Pensylvanie.

De dessous cette vallée carbonifère immense avec ses pièces détachées, se produit successivement une variété de dépôts concordants, qui suivent brusquement le contour de leur noyau carbonifère central, en zones ou ceintures d'inégale largeur, et s'accroissent à toutes les sinuosités occasionnées par les ondulations géologiques et géographiques.

Ces zones s'éloignent de plus en plus de leur centre commun, à mesure qu'elles s'affaissent dans la série, et la direction qu'elles prennent, à la base, démontre que l'épaisseur accumulée du tout doit être très considérable, quelque plat que soit le bassin. Telle que mesurée sur le côté méridional du bassin, cette épaisseur ou cette puissance, s'est trouvée égale à 30,000 pieds; et bien qu'il soit possible que plusieurs des membres de la série s'amincissent vers le nord, il faut qu'elle soit encore très considérable de ce côté.

Le plus bas de ces dépôts concordants consiste en un grès siliceux et calcaire d'une qualité variable, sur lequel repose une formation puissante et remarquable de calcaire bleu, associé avec un schiste bien caractérisé par ses restes organiques. Dans son développement méridional, ce calcaire a été reconnu et suivi à travers l'État de Pensylvanie jusque dans celui de New-York, où après avoir atteint la rivière d'Hudson, il gagne le lac Champlain, et de là passe au Canada.

Ayant fait, lorsque j'étais dans ce pays, il y a plus d'un an, une collection considérable des fossiles de cette

Appendice
(W.)

27 Janvier.

formation, et les ayant soumis subséquemment à l'examen de géologues Anglais, ils les ont examinés avec beaucoup d'intérêt, et ont prononcé, avec le degré d'hésitation recommandé par la prudence, qu'ils appartenaient aux roches siluriennes inférieures de Murchison. La collection est maintenant entre les mains de M. John Phillips, d'York, Paléontologue de l'exploration géologique de l'Ordonnance, qui est en même temps occupé à faire un examen étendu des fossiles de l'époque silurienne généralement, et l'occasion qui lui est ainsi offerte d'en faire une comparaison exacte, le mettra, comme on s'en flatte, en état de donner une opinion décidée sur la question. Mais quelque soit l'équivalent, ou l'analogue précis de cette roche dans la Grande Bretagne, elle est fortement caractérisée dans ce pays par ses restes organiques, et la formation est d'une nature très persistente. La surface sur laquelle elle s'étend en Canada est très considérable; commençant au lac Champlain, sa marge ou bordure méridionale, se poursuit considérablement au sud du Saint-Laurent. Je ne suis pourtant pas encore certain de la distance qu'il y a entre le fleuve et le point où on la voit affleurer ou paraître au jour, n'en ayant pas constaté l'existence, soit par examen personnel, soit par rapport d'autrui, plus bas qu'Yamaska, où j'apprends qu'une roche calcaire stratifiée, et paraissant avoir les mêmes caractères, est exploitée comme pierre à bâtir ou comme pierre à chaux. C'est à environ vingt-cinq milles du rivage du Saint-Laurent, et quelque soit l'éloignement où elle parvient au delà, la base de la formation atteint finalement le voisinage du cap Tourmente, au-dessous de Québec.

Tournant à ce point, et suivant son affleurement septentrional, en remontant le Saint-Laurent, on la trouve courant au bas d'une chaîne de collines siénitiques gneissoïdes, qui continuent à courir au sud-ouest, en ligne directe sur la rive du nord-ouest, et de dessus lesquelles divers affluents du grand fleuve se précipitent en rapides et en cascades, qui, creusant et ravissant un large et puissant dépôt de terrain argileux, que d'après les débris de coquilles qui y abondent, on suppose être de l'âge tertiaire le plus récent, mettent à nud, en différents endroits, les couches rocheuses solides qu'il recouvre ordinairement. Sur le Maskinongé, la chaîne siénitique est à environ douze milles du Saint-Laurent, et sur l'Achigan, à environ vingt milles; et elle atteint la rivière du Nord à environ un demi-mille au sud du village de Saint-Jérôme. Suivant la rivière en descendant, les roches primitives, qui en bordent la berge septentrionale, devient graduellement de la direction au sud, jusqu'à ce qu'elles atteignent les moulins de la Chûte, où leur direction devient à peu près vrai ouest.

Le long de cette ligne, depuis le cap Tourmente jusqu'à la Chûte, la roche calcaire, dans son déploiement extérieur, ne repose pas toujours sur le roc ou terrain primitif: il y a accidentellement un espace intermédiaire occupé par le grès calcaire, auquel elle est ordinairement superposée; et le long de la rivière du Nord, ce grès paraît recouvert par la roche calcaire en différents endroits, dans un escarpement bien défini, à environ un demi-mille du banc siénitique, inclinant au sud, sous un angle de six degrés; ce qui fait un ou deux degrés de plus que l'inclinaison ordinaire, le long de toute la ligne de direction, depuis les environs de Québec.

La distance de la Chûte à la sortie du lac Champlain, en une ligne droite, tirant au sud-est, et traversant le bout d'en haut de l'île de Montréal, est d'environ cinquante milles; et, d'après ce qui a été dit, il paraîtrait que le calcaire examiné, en suivant cette ligne au nord-est, constitue un vaste bassin plat, qui, dans le voisinage de Montréal, est de la largeur spécifiée,

mais qui, allant en se rétrécissant graduellement, se termine en pointe au cap Tourmente, distance de 180 milles, en descendant le Saint-Laurent, qui, dans tout ce cours, en arrose le milieu. Si quelque roche supérieure repose sur cette formation, dans le district désigné, c'est ce que je ne saurais dire; mais d'après l'abondance de la pierre calcaire dans l'île de Montréal, qui occupe le centre même du bassin, si une telle roche existe, (comme le gisement d'un agglomérat sur l'île de Sainte-Hélène tendrait à le faire conjecturer,) il est probable que l'étendue n'en est pas considérable.

En suivant le terrain calcaire vers l'ouest, le bassin dont il a été fait mention, après avoir passé la ligne où il a été amené, est partagé en deux rameaux par un espace étendu de terrain primitif, qui s'élève, dans l'Etat de New-York, entre le lac Champlain et l'extrémité inférieure du lac Ontario, et passe en Canada, aux Mille Isles. L'une de ces divisions comprend le calcaire dont il a déjà été parlé comme existant le long du lac Champlain, et l'autre constitue un bassin, à quelques milles du bord méridional duquel coule le St.-Laurent, depuis les Mille Isles jusqu'au lac Saint-François; tandis que, dans son affleurement septentrional, qui range l'Outaouais, on le voit assis sur la chaîne de roches siénitiques, dont on vient de parler, laquelle, à partir de la chute, touche d'abord la Grande-Rivière à Grenville, et se prolonge continûment jusqu'au township de Hull, à l'exception d'un seul point, dans le township d'Alfred, où la rivière, faisant un coude au nord, a le roc primitif sur ces deux rives. Remontant l'Outaouais contre le courant, on trouve que la rivière fait comme un grand arc de cercle au sud, au-dessus du point où elle forme, à Bytown, le Sault des Chaudières, qui ne le cède en grandeur qu'à celui de Niagara; de sorte que, dans le township de Hull, la roche calcaire a une largeur d'environ cinq milles, au nord de la rivière. Mais je n'ai pu encore m'assurer jusqu'où la formation s'étend, en remontant, bien qu'il soit connu, à ce que je crois, qu'elle atteint le voisinage du lac des Chats. Du rapide des Chats à Brockville, la distance en droite ligne est d'environ soixante-dix milles, et à environ dix milles à l'ouest de cette ligne, le bord affleurant ou exposé de l'extrémité occidentale du bassin décrit, s'élève en pente douce, pour s'appuyer sur le flanc oriental d'un grand promontoire de roche siénitique venant du nord, pour lier les vastes régions primaires du Canada avec celle qui s'étend dans la Nouvelle-York, sous la forme d'une grande presqu'île.

Entre ces terrains primitifs et l'affleurement méridional de la roche calcaire, le grès calcaire se développe immensément, en prenant un caractère très siliceux; mais sur le bord méridional du bassin, je ne l'ai vu nulle part paraître à la surface, bien que nulle part aussi on n'ait vu le calcaire s'approcher assez du roc primordial, pour nécessiter l'absence d'une formation intermédiaire, et les dernières couches du calcaire étaient toujours assez mêlées de sable, ou sol sablonneux, pour devenir peu propre à faire de la chaux. Sur le bord occidental du bassin, le grès, avec le calcaire qu'il supporte, est visible aux *Narrows* supérieurs, entre autres lieux, sur le lac au Rideau, où il incline au nord-est à un angle de quatre degrés.

Sur le flanc occidental du promontoire siénitique dont on vient de parler, le terrain sableux semble s'amincir et disparaître entièrement, et la roche calcaire, après avoir tourné de la rivière d'Hudson par la vallée de la Mohawk et la chute de Trenton, entre en Canada par les îles de Howe et de Wolfe, et se voit à l'île aux Cèdres, dans le voisinage de Kingston, gisant immédiatement sur la siénite.

Continuant à suivre cette formation à l'ouest, on trouve que sa limite septentrionale, à partir de l'ex-

Appendice
(W.)

27 Janvier.

trémité inférieure de l'île de Howe, prend une direction vers l'O. N. O., qui la porte aux forges, dans les townships de Madoc et de Marmora, ou coupée en promontoires, presque îles et îlots, elle est comme embossée sur les roches primitives inférieures, sur lesquelles elle git irrégulièrement, en formant un angle si petit, qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer quel est le terme moyen de l'inclinaison; mais elle remplit horizontalement les ondulations et les cavités qui se rencontrent à leur surface. Après un examen plus minutieux, on trouvera probablement qu'une frange, ou bordure semblable, garnit l'affleurement du dépôt par tout l'espace, depuis les Mille Isles, non seulement dans la direction de Marmora, mais aussi dans celle du lac des Chats. On dit que le faite de la formation se porte en Canada à New-Castle, sur le lac Ontario: si c'est le cas, sa largeur, à aller à Marmora, peut être estimée à plus de trente milles.

Je n'ai pas de renseignement précis, quant au développement de ce banc calcaire, en gagnant plus à l'ouest; mais il est connu qu'en s'avancant dans cette direction, il atteint les bords du lac Simcoe, et ceux du lac Huron, dans la baie de Nottawasaga. Prenant delà une direction plus septentrionale, il constitue la borne sud-ouest de la baie de Georges, en formant le cap Cabot. De là, il gagne les îles Manitouline et Drummond, où il a été reconnu par le Dr. Bigsby; parvient ensuite à l'île Saint-Joseph, et vient se terminer en Canada.

On pourra se faire une idée de la figure remarquable que présentera cette formation ainsi suivie, sur la carte géologique du Canada, quand on apprendra que, dans cette Province, elle constitue probablement le terrain solide supérieur sous pas moins de 30,000 milles carrés de sa surface, formant ainsi près de la moitié de celle qui occupera probablement en premier lieu l'attention des explorateurs. Elle peut fournir abondamment d'excellents matériaux de construction, et elle est, en quelques endroits, assez compacte et assez dure pour prendre un beau poli et devenir un bon marbre. A la vérité, les investigations de l'Etat de New-York ne prouvent pas qu'il s'y trouve des minéraux d'un grand prix; mais elle abonde en excellentes sources minérales de qualités et propriétés diverses, et elle supporte généralement un sol végétal d'une grande fertilité.

On comprendra facilement que, vu le peu de temps que j'ai passé dans le pays, je n'ai pu examiner personnellement qu'une petite partie de la vaste région dont je viens de parler; le but principal de mes excursions a été de déterminer, autant que possible, les limites de la pierre calcaire qui la parcourt; et, bien que plusieurs faits intéressants, liés à d'autres branches du sujet, aient été constatés, et qu'il ait été recueilli une quantité de fossiles et d'échantillons minéralogiques, l'occasion n'a pas encore été fournie d'examiner les uns et d'arranger les autres, avec l'attention requise pour obtenir des résultats certains, et je crois devoir remettre à en parler en détail à une occasion future: mon présent objet est de présenter, comme probabilité dans la structure du pays, un trait marquant et propre à suggérer un plan systématique d'opérations dans l'exploration; et cette zone bien marquée de roche calcaire, à la base des terrains de transition, est tellement dans ce cas, que, ses assises bien constatées, elle déterminera la direction dans laquelle on pourra chercher des métaux, et celle dans laquelle on pourra s'attendre à trouver du charbon de terre. L'expérience géologique et géognostique apprend que les terrains métallifères gisent au-dessous de cette formation, et les terrains carbonifères au-dessus.

Le Dr. Buckland remarque "qu'avant que l'on eût acquis par l'expérience une connaissance étendue du contenu de chaque série de formations, que le géologue peut facilement identifier, on n'avait nulle raison *à priori* de s'attendre à trouver du charbon de terre dans une série de couches plutôt que dans une autre. Des recherches faites comme au hasard, dans les couches d'une formation quelconque, pour trouver du charbon, étaient donc désirables et convenables, dans un temps où le nom même de géologie était inconnu; mais la continuation de ces recherches, ou de ces expériences, dans des terrains qui ont été reconnus comme n'étant pas composés de couches carbonifères des séries secondaires et tertiaires, ne peut plus être justifiable, depuis que l'expérience accumulée de plusieurs années a prouvé que ce n'est que dans les couches des séries de transition qui ont été désignées comme étant de l'ordre carbonifère, qu'on a découvert des mines de charbon productives sur une grande échelle." Cette observation, où est contenue la règle qui doit guider les recherches géologiques pour trouver de la houille, dans les pays dont les dépôts ont donné naissance à cette règle, et applicable aux formations tant inférieures que supérieures à la vraie position, est un avis judicieux et prudent pour les explorateurs même de localités éloignées, où quelques uns pourraient s'attendre à rencontrer les plus grandes chances d'une différence dans la condition. Mais on doit la regarder comme particulièrement applicable au Canada, quand on considère que, dans son voisinage immédiat, la position géologique du terrain carbonifère productif a été clairement reconnue, et que les rapports qu'il y a entre cette position et les roches qui traversent cette Province ont été exactement déterminés. Les explorations géologiques de la Nouvelle-York et de la Pensylvanie démontrent que les houillères profitables existent à un certain point au-dessus de la formation calcaire, qui a une si grande étendue dans cette Province; et la position géographique en étant une fois fixée, ce sera par des coupes transversales dans la direction de son inclinaison, qu'on approchera graduellement du charbon de terre; mais en conséquence du peu de déviation au plan de l'horizon qu'offre en plusieurs endroits le terrain calcaire, la distance superficielle linéale entre les deux formations se trouvera probablement très considérable. Jugant de la nature des dépôts qui occupent l'intervalle, par leur développement dans la contrée limitrophe, ils fourniront du grès propre à la construction, de la pierre calcaire hydraulique, de la marne gypseuse et du gypse pur, des sources salines ou minérales, des mines de fer fossilifère, et divers autres matériaux de grande importance en agriculture et utiles dans les arts. Dans les terrains primaires, gisant sous la vaste enveloppe calcaire ci-dessus décrite, on peut s'attendre à rencontrer de l'oxide de fer magnétique en grande abondance, du carbure de fer, et du minéral de cuivre, de plomb et de zinc.

Les travaux du capitaine Bayfield, du Dr. Bigsby, du capitaine Baddely, du Dr. Wilson, de M. Green et autres, démontrent que les roches primitives forment une ligne continue, de l'une à l'autre extrémité du Canada septentrional. Elles constituent le rivage septentrional du lac Supérieur et celui du lac Huron, et longeant le bord septentrional du grand bassin de transition ci-dessus décrit elles atteignent le cap Tourmente, forment, à partir de là la berge septentrionale du Saint-Laurent, et courent le long de la côte de Labrador.

De dessous le bord méridional du bassin de transition s'élève une importante formation d'ardoise argileuse pyritifère, où les plans du clivage et de la

Appendice
(W.)

27 Janvier.

stratification sont, pour ainsi dire, indépendants, l'un de l'autre, et qui acquiert une grande étendue dans les townships de l'Est, au sud du Saint-Laurent. Mais, sur cette formation, au sud de la rivière de la Famine, affluent de la rivière Chaudière, qui se jette dans le Saint-Laurent, près de Québec, repose un calcaire fossilifère dont les restes organiques, en autant qu'ils sont connus, peuvent laisser croire, sinon prouver, qu'il est identique avec le grand dépôt calcaire du Canada : et je suis informé qu'une continuation probable de ce terrain fossilifère peut se voir, inclinant légèrement au sud, sur la berge septentrionale de la rivière Saint-François, et s'élevant encore, du côté du sud, dans toute la distance du lac Aylmer au voisinage de Sherbrooke. Si c'est le cas, nous pouvons trouver ici l'extrémité d'un autre grand bassin de transition, qui, s'élargissant en allant à l'ouest, peut finalement renfermer la grande plaine carbonifère du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

L'extrémité occidentale de ce bassin, comme l'extrémité du nord-est du bassin Pennsylvanien, se partage probablement en un nombre de rameaux, ou bassins subordonnés, formés par des axes parallèles de soulèvement; mais la grande chaîne géologique de division entre les deux grandes aires carbonifères, serait, (si cette manière de voir est correcte) une continuation des montagnes Vertes de Vermont. Et, bien que ces montagnes ne paraissent avoir aucun trait géologique décidé pour les représenter comme traversant la ligne entre le Saint-Laurent et la rivière de la Famine, elles se prolongent évidemment dans les townships de l'Est, jusqu'au mont Orford et jusqu'à une colline appelée le Carboncle, sur le bord oriental de l'étang de Brompton; ce qui est assez au nord pour porter un axe anticlinal entre les deux bassins de transition supposés.

Je n'ai aucune notion précise de l'antiquité relative des rochers contournés de la Pointe Lévy, vis-à-vis de Québec, bien que je sois porté à croire qu'ils sont sortis de dessous les couches plates de calcaire du Saint-Laurent; et d'après la description donnée par le capitaine Bayfield du rivage méridional du fleuve, depuis le voisinage de ce point jusqu'au cap Rosière, il paraît probable que la stratification de la côte, dans tout cet espace, date de la même époque.

Au cap Gaspé, repose sur ces couches un dépôt de calcaire très important, qui forme des escarpements et des précipices de plus de six cents pieds de hauteur; et comme le capitaine Bayfield parle de la direction des roches stratifiées, du côté méridional du Saint-Laurent, comme suivant à peu près le rivage, le dépôt calcaire en question doit se trouver à un éloignement variable du bord méridional du fleuve, à une distance considérable, en amont. Il ne me paraît pas impossible que, s'éloignant graduellement du Saint-Laurent, ce dépôt ne se découvre finalement, à une jonction avec le calcaire de la rivière de la Famine et de la rivière Saint-François, et qu'il ne se trouve ainsi occuper, à l'égard du charbon du Nouveau-Brunswick, la même position relative qu'occupe le calcaire de l'ouest à l'égard de celui de la Pennsylvanie.

On a dit, je crois, du bassin houiller du Nouveau-Brunswick, qu'il atteint le Canada sur le rivage

de la Baie des Chaleurs: quelle est la distance de sa base au cap Gaspé, c'est ce qui n'est pas constaté; mais quand même cette distance n'excéderait pas vingt milles, il y aurait assez d'espace, avec une inclinaison beaucoup moindre que celle de 25 degrés, qui est donnée par le capitaine Bayfield à la roche calcaire de l'endroit, pour contenir toute l'épaisseur des diverses formations qui peuvent occuper l'intervalle, quand même elles seraient aussi puissantes que les formations correspondantes de la Pennsylvanie.

L'île d'Anticosti et les îlots de Mingan et des Esquimaux, au nord de cette île, ainsi que quelques étroites lisières du continent voisin, sont composés d'une roche calcaire qu'il serait nécessaire de lier avec les couches calcaires de Gaspé. La situation géographique de ces dernières semblerait, au premier coup-d'œil, leur donner une place inférieure dans l'ordre de superposition, la pente ou inclinaison générale du district de Gaspé étant au sud; mais un pli sur la prolongation curviligne de l'axe anticlinal des townships de l'Est pourrait rendre raison de la position géographique en question.

L'aspect conjectural de la structure probable de la partie orientale du Canada, n'est pas présenté avec une entière confiance, les faits n'étant pas encore assez nombreux ou liés entre eux pour l'établir sûrement; mais il acquerrait d'un coup un haut degré de probabilité, si les fossiles de la roche calcaire du cap Gaspé se trouvaient, après une stricte comparaison, correspondre avec ceux du dépôt du Saint-Laurent; et c'est principalement pour exposer cette circonstance que j'ai été induit à le donner, afin de faire voir la grande importance des restes organiques dans les investigations géologiques.

On comprendra ainsi que, quoique le vaste dépôt calcaire du Canada puisse être dépourvu de contenus minéraux subordonnés d'une nature à tenter de faire des recherches beaucoup au-dessous de sa surface, l'importance en est cependant considérable, comme conduisant à la connaissance de la structure générale du pays, et facilitant par là la découverte de richesses minérales dans d'autres formations.

En vous priant de mettre cette communication sous les yeux de Son Excellence, le Gouverneur-Général, je dois dire que la présente condition du sujet dont elle traite rend presque impossible qu'elle soit exempte d'erreur.

Mon but a été de donner une ébauche probable de quelque trait marquant de la géologie du Canada, et si je réussis à rendre plus intelligible l'avantage d'un plan d'opérations futures tel que le pourra suggérer finalement une considération moins superficielle des faits recueillis, je demeurerai convaincu que mon temps n'a pas été mal employé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

RAPPORT DE PROGRES POUR L'ANNEE 1843.

MONTREAL, 27 Novembre 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prier de mettre devant Son Excellence, le Gouverneur-Général, le Rapport ci-joint sur le progrès fait dans l'exploration géologique du Canada, en 1843. J'ai différé jusqu'à présent de le présenter, dans l'espoir qu'il me parviendrait d'Angleterre, à l'égard de l'usage fait en Europe de la pierre lithographique, des renseignements que j'ai à regretter de n'avoir pas reçus.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) W. E. LOGAN,
Géologue Provincial.A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc. etc. etc.A Son Excellence le Très-Honorable Sir CHARLES
THEOPHILUS METCALFE, Baronet, C. G. C. B.,
Gouverneur-Général, etc. etc. etc.

MONTREAL, 28 Avril 1844.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Avant d'entrer, pour la saison prochaine, dans le champ des travaux de l'exploration géologique confiée à mes soins, il convient que je fasse rapport à Votre Excellence du progrès fait dans l'investigation jusqu'à la présente époque, et afin de rendre les détails qui peuvent être donnés en cette occasion, ou qui pourront l'être à l'avenir, plus liés entre eux et plus intelligibles, il me paraît expédient de mettre sous vos yeux un court aperçu de la structure générale d'une aire étendue du continent de l'Amérique du Nord, dont les traits géologiques du Canada ne forment qu'une partie. Ayant présenté à l'esprit une ébauche générale du sujet, on se rappellera plus facilement les faits isolés, constatés de temps à autre; on en comprendra plus promptement la valeur et la portée, et l'on verra plus distinctement le rapport harmonieux des parties entre elles, rapport qui autrement aurait pu n'être aperçu que d'une manière confuse.

La manière libérale d'envisager leurs propres intérêts, qui, durant ces dix dernières années, a induit une vingtaine des Législatures d'Etat de l'Union Américaine, à instituer des investigations sur les ressources minérales de leurs territoires respectifs, et le zèle ardent et la grande habileté avec lesquels les différents géologues employés se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée, ont répandu de grandes lumières sur une vaste étendue de la partie de ce continent voisine de l'Atlantique; et les importants résultats économiques et scientifiques de ces recherches, qui se sont étendues sur une aire de plus d'un demi-million de milles carrés, sont maintenant mis gra-

duellement devant le public. Ils excitent un haut degré d'intérêt en Europe; ils deviennent, de plus en plus fréquemment, des objets de comparaison, et l'on ne pourra désormais explorer géologiquement, d'une manière satisfaisante, aucun pays situé de ce côté-ci de l'Atlantique, sans emprunter à ces documents l'explication de divers phénomènes, qui autrement seraient presque inexplicables. Les Etats en question avoisinent le Canada dans presque toute sa longueur; la connaissance de leur structure est indispensable pour comprendre la géologie de cette Province; et ce m'est un grand plaisir de reconnaître non seulement les lumières que les explorations Américaines jettent sur la science en général, mais encore le secours qu'on en peut tirer dans l'examen du Canada en particulier. En me prévalant des labours des géologues Américains pour faire connaître les rapports généraux des formations rocheuses de la Province, il conviendra de diviser le sujet en deux parties; et tirant une ligne le long de la rivière d'Hudson et du lac Champlain, à la baie de Missiskoui, et de là à Québec, de considérer la région située à l'ouest de cette ligne séparément de celle qui se trouve au sud du fleuve, à l'Est, y ayant dans l'une des conditions qui ne se rencontrent pas dans l'autre.

DIVISION DE L'OUEST.

La division de l'Ouest, en tant que liée à la géologie du Canada, peut être définie comme un bassin gigantesque de couches ou strates fossilifères concordantes, depuis le sommet de la houille jusqu'au fond des plus basses formations contenant des produits organiques, avec un axe transversal, allant de l'Ouisconsin et de la baie Verte du lac Michigan au voisinage de Washington, distance de près de 700 milles, et un axe longitudinal, s'étendant de Québec, dans la direction du sud-ouest, à quelque point inconnu au-delà de la rivière de Tennessé, dans l'Alabama. Trois importants bassins subordonnés, du centre de chacun desquels s'étend un vaste plateau carbonifère, sont contenus dans cet énorme bassin, résultant de légères ondulations dans les couches, et donnant naissance à de larges formes ou arches anticlinales. Un de ces bassins subordonnés s'étend en longueur, dans la direction du nord-ouest, du comté de Logan, sur les frontières méridionales du Kentucky, à la rivière de la Roche, dans l'Etat de l'Illinois, où cette rivière tombe dans le Mississippi, distance de trois cent soixante milles, et en largeur, du comté de Tippecanoe, sur l'Ouabache, dans l'Indiana, deux cents milles. Présentant une forme ovale, coupée par l'Illinois, l'Ouabache et l'Ohio, et bornée par le Mississippi, qui en baigne, dans son cours, presque tout le bord occidental, cette immense vallée carbonifère couvre un espace de 55,000 milles carrés. Le second occupe le centre de l'Etat de Michigan, et parcourant cent milles dans la direction de l'est et de l'ouest, de la distance de treize lieues du lac de ce nom à la baie de Sagouin, du lac Huron, et 150 milles, sur une ligne nord et sud, des environs des rivières Manisté et au Sable, à la source de la Grande-Rivière, près Jackson, sur le chemin du Détroit à Saint-Joseph, il se présente sous une forme pentagonale, irrégulière, et comprend une superficie de 12,000 milles carrés. Le troisième espace carbonifère, ou bassin houiller, s'étend en longueur

Appendice
(W.)

27 Janvier.

environ 600 milles dans la direction du nord-est, de l'Etat de Tennessee à l'angle nord-est de la Pensylvanie, où se trouvent plusieurs morceaux détachés qui y appartiennent, et 170 milles en largeur, de la branche septentrionale du Potomac, dans le Maryland, à l'angle sud-est du comté de Summit, dans l'Ohio, justement douze lieues au sud de Cleveland, sur le lac Erié. Il est d'une forme sinueuse, que j'appellerai sub-rhomboidale, et s'étendant sur une surface un peu plus spacieuse que celle que couvre le bassin mentionné en premier lieu, il peut comprendre environ 60,000 milles carrés. L'Ohio et ses affluens en reçoivent à peu près toutes les eaux, et le tronc, ou canal principal de cette grande rivière serpente par le centre de la région, l'espace d'environ 400 milles de la partie supérieure de son cours. La Susquehanna et ses affluens coupent l'extrémité nord-est du dépôt, et les vallées de dénudation où coulent ces eaux, renforçant l'effet d'une série d'ondulations à peu près équidistantes dans les couches, en détruisent la continuité, et forment les espaces ou lambeaux détachés dont il a été parlé plus haut, lesquels reposent généralement sur des sommets synclinaux de montagnes, dans la prolongation interrompue d'un nombre de bassins subsidiaires étroits résultant des ondulations en question, et donnant un contour irrégulier et profondément dentelé à l'affleurement du corps principal du charbon. La plus grande portion des morceaux isolés, ainsi que le corps principal du dépôt, et les deux autres grands bassins houillers décrits, fournissent un combustible d'une qualité bitumineuse; mais à l'Est de la Susquehanna, il y a trois grands lambeaux presque assez importants pour mériter d'être désignés comme un autre bassin houiller, dont le charbon est de l'espèce dite anthracite.

Les ondulations ou inégalités, dont je viens de parler, constituent un trait important dans la structure de la région située entre le Saint-Laurent et l'Océan Atlantique. Leurs faîtes, ou axes anticlinaux, conservant un degré remarquable de parallélisme, ont été reconnus à de grandes distances, suivant un cours sinueux au sud-ouest, depuis le Bas-Canada jusqu'à l'Alabama. Si on les traverse du nord-ouest au sud-est, on trouve celles qui sont le plus éloignées de l'Océan larges et à pente douce; mais elles deviennent successivement plus raides et plus élevées, et en même temps l'inclinaison du côté du nord-ouest des axes croît dans une proportion plus rapide que du côté du sud-ouest, donnant aux ondulations la forme de vagues poussées par une tempête, jusqu'à ce qu'enfin elle prenne une attitude perpendiculaire et même présente les couches renversées.

C'est au point où les flexures atteignent la chaîne des monts Apalaches que se présente le phénomène de ces renversements; et là, s'identifiant avec les crêtes et les vallées de la chaîne, les ondulations fournissent l'explication de la structure de cette grande suite ou rangée de hauteurs. Ces bouleversements géologiques, qui ont donné naissance aux montagnes en question, affectant les couches de houille, doivent être d'une date subséquente à l'ère carbonifère; mais, comme on le peut conclure de ce qui a été dit précédemment, ce n'est que sur le côté méridional du troisième bassin houiller, que les couches ont été profondément sillonnées et violemment fracturées. A l'endroit où elles paraissent au jour, au nord-ouest, elles ont été beaucoup moins tourmentées, et il paraît, d'après le contour régulier des dépôts de l'Illinois et du Michigan, que les forces perturbatrices s'étaient entièrement éteintes avant de les atteindre. Il ne paraît pourtant pas probable que la plate et large forme anticlinale qui sépare ces deux bassins de l'autre ait eu quelque rapport avec l'effet expirant de ces forces, car quoiqu'on ne puisse pas dire que son axe soit précisément parallèle aux ondulations des

Apalaches, il s'y trouve des courbures qui semblent correspondre avec quelques unes de celles de cette chaîne de montagnes. A partir du comté de Monroe, dans le Kentucky, cet axe prend un cours légèrement sinueux, courant sous Cincinnati, sur l'Ohio, jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Erié: de là, il se courbe pour gagner l'extrémité supérieure du lac Ontario, où M. Murray, mon assistant, a remarqué son influence dans la déflexion, ou le changement de direction des couches, près de la baie de Burlington. Il entre alors dans le lac, sous les eaux duquel il se perd, probablement vers le rivage septentrional.

De dessous les trois grands bassins houillers qui ont été mentionnés, se produisent successivement au dehors les formations inférieures, entourrant leurs noyaux carbonifères de zones irrégulièrement concentriques d'une plus ou moins grande largeur, suivant la puissance ou l'inclinaison du dépôt, et prenant une étendue de plus en plus grande, à mesure qu'elles descendent dans l'ordre de superposition, se conformant en même temps, dans leur distribution superficielle, à toutes les sinuosités et irrégularités occasionnées par les ondulations géologiques et géographiques. Les produits organiques de ces roches les proclament contemporains des roches siluriennes et devoniennes de l'Europe, y compris le grès rouge ancien, et les géologues de Pensylvanie calculent que dans leur développement du sud-est, ces formations atteignent l'épaisseur commune de 30,000 pieds. Mais dans la Nouvelle-York, où l'état quiescent de l'affleurement septentrional fournit une admirable occasion de déterminer avec certitude tous les rapports qu'ont entre eux les différents dépôts, on ne peut trouver plus d'un tiers de cette puissance. Il semblerait donc, si les nombreux replis compliqués qui se trouvent du côté du sud-est, n'ont occasionné aucune erreur, que les formations doivent s'amincir considérablement en gagnant le nord.

Ces terrains fossilifères, partout où ils ont été trouvés en contact immédiat avec les roches inférieures, paraissent reposer sur des masses de l'ordre primordial. Mais les géologues de New-York croient avoir la preuve de l'existence d'une série de couches de terrain de sédiment non fossilifères, d'une nature plus ou moins cristalline et d'une époque intermédiaire. Mais comme la question est accompagnée de beaucoup de difficultés, il suffira au but de la présente description d'unir toutes les roches inférieures, soit primaires, soit secondaires, ou *métamorphiques*, et de les classer sous la première dénomination.

La plus basse des couches fossilifères est un grès de qualité variable, plus purement siliceux vers le fond, et calcaire vers le sommet, lequel supporte un dépôt de calcaire puissant, remarquablement constant et fortement caractérisé par ses restes organiques. Ce calcaire devient un moyen admirable de reconnaître le périmètre de la grande aire occidentale sous considération. A partir de la frontière du nord-ouest de la Caroline septentrionale, il traverse comme une large ceinture la Virginie jusqu'au confluent de la Shenandoa et du Potomac. Traversant de là le Maryland, il passe par la Pensylvanie, à Harrisburg, sur la Susquehanna, et à Belvidere, sur la Delaware, accompagné jusqu'à ce point, par le grès sur lequel il s'appuie. Diminué d'épaisseur, il traverse de là la Nouvelle-Jersey, et atteignant Poughkeepsie, il entre dans la vallée de la rivière d'Hudson et du lac Champlain, passant à l'est de la rivière et du lac, et atteint le voisinage de la baie de Missiskoui. Entrant de là en Canada, il s'avance vers Québec et parvient au voisinage de cette forteresse; mais je ne connais pas encore les points particuliers où il paraît au jour, dans cette route, si ce n'est qu'on m'informe qu'une roche

Appendice
(W.)

27 Janvier.

calcaire, assise par lits, est exploitée comme pierre à chaux et à bâtir, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, à l'est de la rivière d'Yamaska. Comme Québec ne repose pas sur cette formation, il est probable qu'elle traverse le fleuve plus haut; mais on la peut voir dans les carrières de Beauport, et plus bas sur le fleuve, disparaissant, dans cette direction, vers le cap Tourmente, où les roches primitives sous-jacentes arrivent au bord de l'eau. Tournant, à ce point, et suivant l'affleurement septentrional du dépôt, en remontant par la vallée du Saint-Laurent, on la trouve courant au pied d'une chaîne ou ride de collines siénitiques d'un ordre gneissoïde, qui suivent sans dévier la direction du sud-ouest, et du flanc desquelles les divers affluens du grand fleuve se précipitent en rapides et en cascades. Sur le Maskinongé, la chaîne siénitique est à environ douze milles, en ligne directe, du Saint-Laurent, à environ vingt milles sur l'Achigan, et elle atteint la rivière du Nord à environ un demi-mille au sud du village de Saint-Jérôme. Suivant la rivière en descendant, le roc primitif, qui en forme la berge septentrionale, dévie graduellement de la direction au sud, jusqu'à ce qu'il soit parvenu aux moulins de la Châte, où sa direction devient à peu près vrai ouest. Le long de cette ligne, depuis le cap Tourmente, l'affleurement de la roche calcaire ne touche pas partout la roche primaire; parfois un espace est laissé entre elles deux pour le grès inférieur, et le long de la rivière du Nord, la partie calcaire de cette dernière roche, couronnée par la roche calcaire, se voit en différents endroits, dans un escarpement bien défini, à environ un demi-mille du banc siénitique, inclinant au sud, sous un angle de six degrés, ce qui fait un ou deux degrés de plus que l'inclinaison ordinaire dans la direction de l'affleurement septentrional suivi jusqu'à ce point.

Laissant la rivière du Nord, aux moulins de la Châte, le bord des couches fossilifères, encore bien marqué par l'exhaussement des roches primaires d'au-dessous d'elles, traverse le township de Chatham, gagnant en droite ligne Grenville, sur l'Outaouais, où le dépôt calcaire se montre, à l'extrémité supérieure du canal. Un peu au-dessus du village, le banc primitif arrive sur la rivière, qui peut être à bon droit regardée comme formant la ligne de division entre les deux formations jusqu'au township de Hull. Là l'Outaouais formant au sud un coude, ou arc de cercle, qui sillonne profondément la roche calcaire, lui laisse quatre ou cinq milles de largeur sur la rive gauche, et la formation, déployée en grands précipices dans le voisinage de Bytown, offre le magnifique spectacle de la chute des Chaudières. Je ne puis parler d'après examen personnel de sa direction plus haut sur l'Outaouais; mais on m'apprend qu'elle atteint l'île aux Allumettes, et que tournant de là au sud, elle court par les townships de Pakenham, Ramsay et Drummond, traverse le canal du Rideau dans le lac de ce nom, dans Elmsley, où avec le grès inférieur, ou sub-posé, elle se montre dans une section ou coupure, aux *Narrows* Supérieurs, plongeant au nord-est sous un angle de quatre degrés, et courant autour de l'angle adjacent de Bastard et Young, traverse Elisabethtown, et atteint le Saint-Laurent, dans les environs de Brockville. Le dépôt calcaire, suivant le Saint-Laurent de là à Saint-Régis, est accompagné d'un vaste lambeau de grès sortant de dessous lui, sur le côté Américain du fleuve, et dont le bord inférieur passe par Canton, Hopkin et Malone, dans la direction du nord-est, jusqu'à Châteauguay. Il tourne ici soudainement au sud-est, et la roche calcaire, parcourant le circuit à sa distance proportionnée, arrive sur le bord oriental du lac Champlain, à l'embouchure de la rivière de Chazy, et à environ cinq milles plus haut se montre sa base. Courant le long du rivage du lac, elle atteint Péru, où se rapprochent les affleurements des deux dépôts de sédiment. Suivant le lac en

amont, ces dépôts atteignent Whitehall. Ils se courbent alors autour de la vallée de la Mohawk, et en la remontant, arrivent dans le voisinage de Trenton, où le grand déploiement de la roche calcaire qui a lieu dans la chute de ce nom, a donné naissance à la désignation de la partie supérieure du dépôt adoptée dans l'Etat de New-York. De là, la roche calcaire gagne la rivière Noire, et la suit constamment dans sa descente jusqu'au lac Ontario, dont elle forme la côte, depuis Ellisburg jusqu'à une pointe située au-dessous du cap Saint-Vincent. Entrant de nouveau en Canada, elle forme l'île de Wolfe et la partie supérieure de l'île de Howe, et se voit dans l'île aux Cèdres, s'appuyant, sans l'interposition du grès, sur le roc primitif. Kingston repose sur la formation, dont la base se découvrant, plusieurs milles au nord de la ville, se dirige sur les townships de Madoc, et de Marmora, dans chacun desquels, près de leurs forges respectives, on la voit appuyée sur le roc primitif. Elle court de là vers Rama, sur le lac Simcoe, et va se perdre sous les eaux du lac Huron, dans la baie de Georges. Entre Kingston et le lac Huron, l'inclinaison générale est si petite, qu'il est presque impossible de la mesurer. La largeur du banc qu'elle présente est par conséquent considérable, y ayant trente-cinq milles de distance de sa base, dans Marmora, à son sommet, à New-Castle, sur le lac Ontario. Les rivages nord-est et nord du lac Huron sont décrits par le Dr. Bigsby, comme présentant un pays ou terrain primitif, et on peut les considérer comme la limite du terrain de sédiment, que nous suivons, depuis le point où il se perd sous les eaux de la baie de Georges, jusqu'à ce qu'il reparaisse au Sault Sainte-Marie, à la décharge du lac Supérieur, où les géologues du Michigan ont trouvé un calcaire qui paraît offrir les mêmes traits caractéristiques. De là, le dépôt gagne la baie Verte du lac Michigan, atteint l'Ouisconsin, et lo suit jusqu'à son embouchure dans le Mississipi.

SÉRIES DE DÉPÔTS FOSSILIFÈRES.

En traçant ainsi, autant qu'il était nécessaire, le circuit des dépôts les plus inférieurs de la série fossilifère décrite, et en donnant la position et la superficie des grands bassins houillers, qui se montrent au sommet des séries, je crois avoir fait entendre que la totalité de l'espace compris entre le périmètre des derniers et les bornes des premiers est occupée par les diverses ceintures ou zones résultant des affleurements des formations successives.

Le plus bas de ces dépôts fossilifères de sédiment est le grès dont il a déjà été fait mention. Il prend différents aspects lithologiques, en différents endroits, et dans différentes parties de son épaisseur verticale. A sa base, c'est quelquefois une roche quartzreuse assez dure et assez vitreuse pour pouvoir à peine être distinguée des roches primaires sur lesquelles il repose, et il offre fréquemment l'aspect d'un agglomérat, comme à Ganankoui, avec des petits cailloux de quartz dans une matrice de sable fin. C'est souvent une roche sablonneuse à lits ou strates égaux et à grains similaires, compacte, d'un brun jaunâtre, ou blanche, saccharoïde et friable. Il est parfois de couleur rouge foncé dans la partie inférieure, et à Montmorency, près de Québec, piqueté, dans certaines parties, au dire du professeur Emmons de l'exploration de New-York, par le carbonate vert de cuivre. La partie la plus élevée de la formation offre quelquefois le caractère d'une brèche, avec des fragmens d'une roche calcaire de couleur obscure agglutinés par un ciment arénacé. Mais la qualité typique de la masse entière, telle qu'on la peut voir à Potzdam, dans l'Etat de New-

York, où elle est exploitée sur une grande échelle pour des fins économiques, est un grès d'un brun jaunâtre, se élevant en parallépipèdes rectangles de presque toutes les dimensions qu'on peut désirer. On dit qu'elle contient peu de fossiles : une coquille bivalve (*lingula ovata*) est regardée comme caractéristique, et au sommet du dépôt se trouvent des fucoides. L'épaisseur totale de la formation dépasse 300 pieds.

Ce dépôt siliceux passe à un grès d'une qualité calcaire, que les géologues de la Pensylvanie classent avec le premier ; mais ceux de New-York le regardent comme suffisamment caractérisé pour constituer une formation distincte. C'est en général un grès arénaé, à grains fins, avec quelques lits d'une qualité purement calcaire. Vers la partie inférieure, il est quelquefois d'une couleur grisâtre, fournissant accidentellement des couches propres à la fabrication du ciment hydraulique, et un peu plus haut, il est géodifère, les géodes contenant du spath calcaire, du sulfate de strontiane, du sulfate de baryte et du sulfure de zinc. Les fossiles du dépôt paraissent être caractéristiques, et consistent en coquilles univalves et bivalves, coraux et fucoides. Sa puissance est d'environ 250 pieds.

A cette formation succède l'important dépôt calcaire dont le cours ou circuit a été si amplement décrit. Dans la Pensylvanie, il est pris pour une seule formation, mais dans la Nouvelle-York il a été divisé en deux. La partie inférieure consiste en un calcaire à couches épaisses et irrégulières, d'une couleur sombre, contenant des bancs fréquents et irréguliers de *chert*, ou quartz-agate grossier, qui remplace des produits organiques de la nature du corail. Son épaisseur est d'environ 130 pieds, et il supporte un calcaire régulièrement stratifié, pur, fragile, compacte, de couleur bleu foncé, fournissant parfois un marbre susceptible d'un beau poli, mais sujet à se casser dans l'opération. Il a quelques lits de couleur blanchâtre ou grisâtre, donnant de la chaux hydraulique, et dans quelques unes de ses couches, à Kingston, qui probablement repose dessus, des géodes contenant du sulfure de zinc, du sulfure de cuivre, et du baryto-sulfate de strontiane, nouveau minéral, obtenu pour la première fois par l'Honorable William Morris, et analysé par le Dr. Thompson, de Glasgow, à qui il avait été envoyé par le Dr. Holmes, de Montréal, au zèle duquel il attribue beaucoup de progrès dans la géologie du Canada. L'épaisseur de cette portion du dépôt peut être de 140 pieds. On croit qu'elle contient des fossiles particuliers, de même que la partie précédente, avec laquelle elle constitue la formation calcaire inférieure de New-York. La formation supérieure est basée, dans quelques parties, sur une couche précieuse d'excellent marbre noir, de l'épaisseur de dix pieds, exploitée en grand, à Pile Lamotte, du lac Champlain, et au-dessus se présentent différents lits d'un calcaire noir, alternant plus ou moins avec un schiste noir bitumineux, et associé, en quelques endroits, avec un ou deux bancs importants de couleur grise et d'une texture plus cristalline. La pierre grise est exploitée sur une grande échelle à Montréal, où l'église paroissiale catholique et les plus belles maisons en sont construites. Au sommet du dépôt général, le schiste bitumineux prédomine sur le calcaire, et fait le passage à la formation suivante. Pour quiconque veut étudier la géologie de l'Amérique du Nord, nulle formation ne mérite une attention plus particulière que celle qui vient d'être mentionnée. C'est une des plus constantes de toute la série, sous les rapports géographique et lithologique, et elle abonde en fossiles particuliers et caractéristiques, crustacées, molusques, coraux, etc. Dans l'exploration de New-York, elle est appelée calcaire de Trenton, prenant ce nom de la localité de

sa plus grande épaisseur observée, qui est d'environ 400 pieds.

Le dépôt suivant, dans l'ordre de superposition, est un schiste noir bitumineux, différant très peu de la partie argileuse de la formation précédente, si ce n'est qu'on le dit un peu plus pur, et qu'on lui donne un double système de jointures naturelles. Il se désagrège aisément sous les influences générales du temps, qui en changent la couleur en celle d'un gris cendré. On en peut voir des échantillons dans le Haut-Canada, à Whitby, d'où il gagne la baie de Nottawasaga, et dans la Province inférieure, à l'une des échuses du canal de Lachine, ainsi que sur la rive septentrionale du Saint-Laurent, depuis les rapides de Lachine jusqu'à la pointe Saint-Charles, où il est accidentellement altéré par l'intrusion de minces lits intercalaires de roche trappéenne, qui sont étrangères au caractère naturel du dépôt. Ce dépôt renferme des fossiles distincts, crustacées, molusques et graptolites, et une espèce de trilobite à laquelle a été donné le nom de *Triarthrus Beckii*, et qui est regardée comme caractéristique. La plus grande puissance de ce dépôt, telle qu'observée dans l'Etat de New-York, n'exécède pas cent pieds.

Sur ce dépôt sont assis des lits minces de calcaire gris, alternant avec des couches de schiste argileux à grain fin, de couleur verdâtre et de facile désagrégation. C'est là ce qui paraît en constituer le caractère lithologique, dans quelques localités, mais dans d'autres, il y a variation. A quelque distance du fond se trouve accidentellement un banc de schiste argileux rouge, ou arénaé pourpre, et au-dessus, un nombre de strates argileuses, composées de pièces ovoïdes en lamelles plates, d'un noir lustré à l'extérieur ; et le sommet de la formation est, en quelques endroits, une brèche calcaire étendue, composée de fragmens angulaires de calcaire, et de grès ardoisé dans un ciment calcaire, et contient parfois assez peu de matière aréneuse pour fournir un bon marbre : on l'exploite comme tel à Swanton, dans l'Etat de Vermont, d'où il se dirige vers le Canada. On attribue à cette formation des fossiles distincts, mais les géologues Pensylvaniens l'unissent avec les schistes argileux qu'elle recouvre. On lui donne une épaisseur de 1,400 pieds.

Le dépôt superposé qui suit est un calcaire gris, à grains fins, dur et durable, gisant en lits égaux, et employé pour construction, et parfois pour pavés de trottoirs et meules de moulins. Des strates minces d'un schiste verdâtre, semblable à celui de la formation précédente, s'y trouvent interposés. Quelquefois le dépôt est un agglomérat siliceux, et quelquefois une partie consiste en un calcaire de la couleur du chocolat, avec des schistes de la même couleur. Il offre accidentellement des lits de calcaire blanc, gris et rougeâtre, ou se présente sous la forme d'une brèche verdâtre. On n'y trouve que peu de fossiles, et son épaisseur est d'environ cent pieds.

L'épaisseur totale des roches énumérées n'atteint pas 2,500 pieds, et le sommet de la formation dernièrement mentionnée, après avoir remonté par le versant méridional de la vallée de la Mohawk, laisse l'Etat de New-York à Oswego. De là, dans un cours parallèle à l'affleurement des formations décrites, il atteint Oakville, près de l'extrémité supérieure du Lac Ontario, où sa position a été déterminée par mon assistant, M. Murray, qui a aussi constaté que de ce point, il fait un coude, ou arc de cercle, jusqu'à Collingwood, sur la baie de Nottawasaga du Lac Huron. Si donc on tire une ligne entre ces deux points sur les deux lacs, il est probable, vu l'inclinaison extrêmement modérée et la régularité des couches et la surface généralement plane de la contrée, qu'on

ne trouvera dans nulle partie du Canada, entre cette ligno et Québec, aucun dépôt plus élevé dans la série que le calcaire gris. Il y a encore à interposer entre le calcaire gris et les vraies houillères une masse de couches de 4,000 et 5,000 pieds, d'après l'estimation la plus modérée; on ne peut donc pas s'attendre à trouver des portions de ces vraies mines de charbon, dans la contrée en question. Déçus pourtant par la couleur noire et par le caractère minéralogique du dépôt de schiste bitumineux assis sur la grande formation calcaire, et ignorant les conséquences vraies à tirer des faits géologiques, des aventuriers prêts à dépenser leur argent, en faisant creuser dans le dépôt, à la recherche du charbon, n'ont pas manqué en Canada: avant qu'une exploration publique eût été instituée, des tentatives semblables furent faites dans l'Etat de New-York, et il a été constaté que dans ce dépôt et autres semblables, il n'a pas été dépensé, ou plutôt perdu, moins d'un demi-million de piastres, dans de vains efforts pour obtenir ce qu'une investigation géologique régulière de la structure du pays aurait démontré impossible à trouver, d'après l'expérience, dans les couches choisies pour la recherche.

Pour continuer l'énumération des formations dans un ordre ascendant de superposition, celle qui succède immédiatement au calcaire gris est un grès marneux et schisteux, bigarré des couleurs rouge et verte, se décomposant facilement, avec lequel s'associent quelques banes d'un calcaire gris quartzeux, fournissant, en quelques endroits, de bonnes pierres à paver, et en d'autres, une bonne pierre à bâtir. De la formation sourdent des sources salines en assez grand nombre, mais d'une force à peine suffisante pour pouvoir être mises à profit dans la manufacture du sel. Il se trouve de ces sources à Sainte Catherine, dans le Haut-Canada. Les fossiles de la formation sont caractéristiques: ils consistent en coquilles bivalves et univalves et fucoides. L'une de ces dernières (*Fucoides Harlanii*) est regardée comme un guide infallible pour faire reconnaître le dépôt, dont l'épaisseur peut être estimée de 600 pieds.

Le précédent dépôt est recouvert par une suite de couches consistant en schistes verts et brillants, associés avec un lit partiel de minerai de fer oolitique fossilifère, dont la plus grande épaisseur observée n'est jamais de plus de deux pieds, où se trouve intermédiairement deux banes de calcaire plus ou moins impur contenant des restes organiques silicifiés. Ces restes sont quelquefois remplacés par de la calcédoine et du quartz-agate, et il se rencontre des géodes contenant un nombre de beaux minéraux siliceux, avec du sulphate de baryte, du sulphate et du carbonate de chaux, et, en petite quantité, du sulphure jaune et du carbonate vert de cuivre. Les fossiles sont nombreux, et consistent en trilobites, coquilles univalves et bivalves, graptolites et fucoides. Parmi les coquillages, le *pantamerus oblongus* est abondant et caractéristique. L'épaisseur du dépôt est variable, mais peut être estimée de quatre-vingt pieds.

La formation suivante consiste en un schiste calcaire-argileux, de couleur bleuâtre, abondamment fossilifère, sur lequel quelques lits d'un calcaire siliceo-argileux, fournissant, mêlé d'eau, un bon ciment, font supérieurement le passage à une puissante assise calcaire. La partie inférieure de cette roche consiste en une masse cimentée de colonnes d'encrines brisées, souvent joliment bigarrées de rouge, auxquelles succède un calcaire gris et spalteux, en couches épaisses, suivi d'un autre, de couleur sombre, sur lequel repose un calcaire bitumineux de couleur brunâtre, spalteux au-dessous, et marqué au-dessus par la présence de sulphures de zinc et de plomb, et le tout est couronné par une suite de couches calcaires, d'un gris foncé

d'ardoise, à surfaces mamelonnées, séparées par de minces lamelles de schiste bitumineux. C'est par une pente et un précipice qui présente toute l'épaisseur de cette roche calcaire, que tombe la chute ou cataracte de Niagara; aussi les géologues de New-York ont-ils donné à l'agrégat de roches dont elle se compose, ainsi qu'aux assises calcaires qui sont au-dessous, le nom convenable de groupe de Niagara.

On dit que c'est dans le développement du nord-ouest du calcaire de ce groupe qu'existent les précieuses mines de plomb de l'Oniscois. Le groupe est fortament caractérisé par ses fossiles, qui sont abondants, variés et d'une nature particulière, consistant en trilobites, coquilles univalves et bivalves, encrinites et coraux, et sa puissance totale, lorsqu'elle entre en Canada, n'est pas de moins de 260 pieds.

Nous arrivons maintenant à un dépôt qui, comme contenant des matériaux de valeur, utiles dans l'agriculture et les arts, et donnant lieu à une application de capitaux aux travaux industriels, est un des plus importants de toute la série. Dans la partie inférieure, il consiste en schistes rouges mouchetés de vert, supportant des couches de calcaire ardoisé, de couleur verdâtre ou blanchâtre, alternant avec des schistes rouges, qui sont suivis par des schistes calcaires et argileux de couleur brunâtre, renfermant des masses blanches et noirâtres de gypse, dont il paraît y avoir deux bandes susceptibles d'être exploitées avec profit, et séparées l'une de l'autre par un banc de calcaire poreux. Il existe, dans la partie gypsifère du dépôt, des vacuoles ou cavités percées en forme de trémie, de différentes dimensions, qu'on suppose avoir contenu des cristaux de sel, et le tout est couronné par une stratification calcaire propre à faire du ciment hydraulique. Cette formation est le siège d'un nombre de sources salines précieuses, et dans le comté d'Onondaga, dans l'Etat de New-York, il n'en a pas été manufacturé profitablement moins de 3,134,317 minots de sel, en 1841. Les fossiles de la formation ne sont pas nombreux, et l'épaisseur du dépôt total, là où il est le plus vastement développé, est d'environ 700 pieds.

Ce dépôt, si précieux par son plâtre, son sel et sa chaux hydraulique, occupe, au sud du Lac Ontario, une zone qui court parallèlement à son rivage, et aux formations sous-jacentes, jusqu'au grès bigarré rouge et vert inclusivement; passe en Canada à travers la rivière de Niagara, et occupe presque toute la langue de terre qui sépare le lac Ontario du Lac Erié. Tout cet assemblage de dépôts borde le rivage du premier de ces lacs, à travers le comté de Niagara, et après en avoir atteint l'extrémité, sa direction, détournée de la ligne droite par la large arche anticlinale qui a été mentionnée comme existant dans cette localité, tourne au nord, vers le cap Cabot, sur le lac Huron. Ce promontoire doit probablement sa formation à un développement extraordinaire du calcaire de Niagara. Du côté de l'est de ce promontoire est le grès rouge et vert, et du côté de l'ouest se trouvent les terrains gypsifères et sulfifères. On les peut voir lorsqu'ils atteignent les rives de la Grande-Rivière, y étant déjà exploités comme plâtrières, et il est assez probable qu'à mesure qu'ils s'approchent de l'axe anticlinale, et se courbent légèrement sur son arche, perdant graduellement quelque chose de leur petite inclinaison, ils prennent une plus grande étendue, et occupent une plus large zone, en arrivant sur le lac Huron. A moins que le district sous lequel la formation est assise ne soit couvert d'un épais terrain d'alluvion, le contenu minéral du sous-sol ne peut manquer de le rendre, avec le temps, une des parties de la province de la plus grande valeur.

Dans la classification générale du système de forma-

tions de l'Etat de New-York, les terrains gypsifères sont suivis de cinq dépôts successifs de roches calcaires, chacun desquels est regardé comme distingué par ses fossiles particuliers. Les géologues de la Pensylvanie associent tous ces dépôts, et les unissant avec les dépôts inférieurs, y compris le groupe de Niagara, ne font du tout qu'une seule formation. La puissance de ces cinq roches ou terrains calcaires n'est pas déterminée clairement par les géologues de New-York. Ils existent dans la partie orientale de l'Etat et s'amincissent vers l'ouest, avant d'atteindre le Canada; mais l'on ne s'écarterait probablement pas beaucoup de la vérité, en portant à 200 pieds leur épaisseur ordinaire ou moyenne, au sud du lac Ontario.

A ces roches calcaires succèdent trois dépôts d'un caractère siliceux, étant des grès de différentes qualités, et fournissant des matériaux au maçon, au paveur et au chaufournier. Ils se distinguent par leurs fossiles, le supérieur et l'inférieur par des coquilles bivalves et univalves, et celui du milieu par une espèce de fucioïde (*Fucoides cauda galli*) qui a donné à la roche le nom qu'elle porte. Le groupe n'est connu que dans la partie orientale de New-York, et de même que le calcaire sur lequel il repose immédiatement, s'amincit avant d'atteindre les frontières du Canada, à l'ouest. Bien que le plus inférieur de ces dépôts passe pour avoir seul 700 pieds d'épaisseur, là où il est connu dans la Pensylvanie, il suffira probablement de lui donner en total, dans l'Etat de New-York, une puissance moyenne de cent pieds.

Sur les grès de la partie orientale de New-York, et sur le calcaire hydraulique de la formation gypsifère de l'ouest, repose immédiatement, dans l'ordre ascendant, un dépôt calcaire. Il consiste en couches calcaires de couleur gris clair, parfois presque entièrement composées de colonnes encrinées brisées, ressemblant beaucoup aux couches de base du calcaire de Niagara, particulièrement lorsque, comme dans ce dernier, les restes organiques ont une teinte rougeâtre. Il fournit alors un marbre joliment bigarré et généralement une pierre à bâtir et à chaux d'une bonne qualité. Dans plusieurs localités, les couches sont séparées l'une de l'autre par des feuillets de schiste vert. On y trouve communément des rognons ou nodules de chert, et en quelques endroits, vers le sommet, des lits de ce minéral siliceux alternent avec ceux du calcaire, et le font passer au dépôt supérieur suivant. On regarde le dépôt comme contenant des fossiles distinctifs, et je crois que c'est le plus bas de ceux dans lesquels on a trouvé des restes de poissons. L'épaisseur de la masse est de vingt pieds. Les explorateurs Pensylvaniciens ont joint ce dépôt au grès inférieur et au calcaire supérieur, ne faisant du tout qu'une seule et même formation. Le calcaire supérieur est d'une texture compacte et varie en couleurs, passant du gris clair, ou du blanchâtre au noir, par différentes nuances de bleu. Le chert, qui fait le passage du dépôt inférieur, est souvent vastement développé dans celui-ci, et quelquefois s'empare de la presque totalité des couches. La roche est bien distinguée par ses fossiles, et son épaisseur est d'environ soixante-dix pieds.

Ces bancs unis de roche calcaire laissent l'Etat de New-York, à Black-Rock, et se dirigent sur le Canada, à Waterloo, sur la rivière de Niagara, d'où ils courent à l'ouest, une certaine distance, le long du rivage du lac Érié. Il paraît qu'on les rencontre de nouveau dans l'Ohio et le Michigan, au haut du lac, et ils forment une ceinture à travers l'extrémité de la presqu'île méridionale de Michigan, depuis l'Anse du Tonnerre, du côté du lac Huron, jusqu'à la baie de la Petite Traverse, de l'autre côté. Il est en conséquence possible qu'ils aient en Canada une étendue

plus grande que ne semblerait le comporter leur épaisseur réunie, qui n'est pas de cent pieds, et il paraîtrait probable que ce sont les roches les plus élevées dont les analogues supportent la totalité des trois grands bassins houillers encore à l'état d'intégrité, ou de continuité compacte, leurs affleurements ou apparitions de dessous ces bassins, ayant leur confluent au centre du grand espace fossilifère qui les contient toutes, autour d'une aire ovale et légèrement bombée de roches inférieures, avec un noyau d'environ 4,000 milles carrés du dépôt calcaire le plus inférieur, qui y paraît au jour, dans les environs de Cincinnati. Il est pourtant probable que quelques lambeaux détachés des dépôts qui suivent immédiatement se trouvent dans quelques parties du district de l'Ouest du Haut-Canada.

Le plus inférieur de ces bancs rocheux est un schiste noir bitumineux, ressemblant beaucoup à celui qui a été décrit comme existant encore plus inférieurement dans la série. Il est parfois assez chargé de bitume pour produire de la flamme lorsqu'il est mis sur du feu, et cette circonstance, jointe à sa couleur noire, a souvent donné lieu à l'attente vaine de trouver du charbon, accompagnée de recherches dispendieuses dans le dépôt de New-York, avant l'institution de l'exploration géologique. L'épaisseur de ce dépôt est d'environ cinquante pieds, et il passe à un schiste noir d'un caractère plus approchant de l'ardoise, lequel est lui-même séparé par une mince assise de schiste bleu, calcaire et compacte d'une suite de schistes fissiles, de couleur olive, passant graduellement à une roche durcie par une surabondance de matière arénacée. Cette roche redevient un schiste gris-bleuâtre au sommet, et est suivie par un banc peu épais de calcaire à encrines, auquel succède un terrain marneux persistant d'un bleu grisâtre. Tout ce groupe de couches abonde en septaria. Les fossiles y sont nombreux, variés et caractéristiques, et l'on en peut estimer à 500 pieds, terme moyen, l'épaisseur, qui, de l'est à l'ouest, diminue de 1000 à 300 pieds. Sur le sommet de ce groupe repose partiellement un banc de calcaire qui s'amincit pareillement, en allant vers l'ouest. Sa plus grande puissance, du côté sud du lac Ontario, est de vingt pieds, et elle se réduit à rien, en approchant du lac Érié, mais ses fossiles sont regardés comme caractéristiques.

Sur le calcaire précédent repose un dépôt de schistes fissiles très noirs, constants et d'une qualité uniforme. Il contient quelques fossiles suffisamment caractéristiques, et son épaisseur, qui varie de 150 à vingt-cinq pieds, s'amincissant en gagnant l'ouest, comme les roches qu'il recouvre immédiatement, peut être estimée de cinquante pieds, terme moyen.

La formation qui suit, dans la série, est un groupe de roches d'une texture plus ou moins arénacée. La plus inférieure de ces roches est un schiste argilo-arénacé verdâtre, et il est suivi par des schistes arénacés verts et noirs, entre lesquels sont interposées des couches minces de grès, fournissant d'excellentes pièces plates pour pavés, et faisant le passage à une masse de grès posée supérieurement en couches épaisses. Des coulisses, ou zones cavées d'ondulation, et les formes des fissures causées par la contraction des parties, sont communes sur la surface de quelques unes des couches, mais les fossiles sont rares dans le groupe. On y rencontre néanmoins assez fréquemment des fucioïdes, dont une espèce pénètre verticalement dans les couches. Quelques coquillages caractéristiques se présentent dans les schistes inférieurs, et d'autres dans le centre du groupe. On estime de 1000 pieds l'épaisseur totale de la formation.

A cette formation succède une masse de grès gris-vertâtre et olive, qui se divise facilement en pierres

pendice
W.)

Janvier.

plates, avec alternances de schistes argileux et arénacés, noirs, verts et olive, accompagnées de couches fréquentes assez remplies de restes organiques pour acquérir la qualité d'un calcaire impur. Vers le sommet, le grès offre accidentellement le caractère d'un agglomérat: les fossiles y sont nombreux, et il y en a du règne végétal. Les plantes sont quelquefois couvertes d'une écorce ou croute de charbon cristallisé, et assez souvent, les surfaces des couches sont tellement saupoudrées de restes végétaux carbonisés, à l'état pulvérulent, qu'elles offrent l'aspect de couches de houille, de manière à pouvoir tromper même les mineurs de profession, mais il n'y a pas de couches de charbon même minces exploitables associées au dépôt, et ses produits organiques, en harmonie avec sa position stratigraphique, indiquent qu'il est d'une époque antérieure à l'ère carbonifère. On estime la formation épaisse de 1,500 pieds.

Les affleurements de ces deux importantes formations de grès, et du groupe inférieur de schistes, environnent entièrement les trois grands nids ou noyaux du charbon, à l'exception de l'extrémité nord-ouest du dépôt de l'Illinois, où le tout, devenu de plus en plus mince, se termine avant d'avoir complété la circonférence. L'égalité de niveau du grand bassin général, et la grande épaisseur des grès, leur font prendre une figure vaste et remarquable.

La formation qui suit supérieurement consiste, là où elle est pleinement développée, en grès, schistes argileux et arénacés, calcaires arénacés et impurs et conglomérats. Les grès sont quelquefois propres à faire des meules, et le dépôt est généralement de couleur rouge ou rose. Dans la partie orientale de l'Etat de New-York, parmi les montagnes de Catskill, le dépôt acquiert, dit-on, une puissance de près de 2,500 pieds; mais il diminue d'épaisseur, en gagnant l'ouest, et se réduit à rien, au sud du lac Erie, dans la Pensylvanie. Les restes organiques qu'on y a reconnus ne sont pas nombreux; mais parmi ces restes se trouvent des poissons appartenant au grès rouge ancien de l'Europe, et dont l'un est *Pholoptichius nobilissimus*.

Cette roche n'apparaît pas, que l'on sache, de dessous les bassins houillers de l'Illinois et du Michigan, non plus que de dessous aucune partie de la bordure du nord-ouest de la grande aire carbonifère. Cependant son affleurement constitue une zone, du côté Atlantique de cette dernière plaine carbonifère, partant de l'Etat de New-York, et traversant la Pensylvanie, le Maryland et la Virginie. Mais dans la Virginie, il y a entre cette roche et un conglomérat constant, qui est à la base des couches exploitables de charbon, une bande étroite de calcaire de la même antiquité que le calcaire carbonifère d'Europe. Cette bande est à peine reconnaissable dans la Pensylvanie, et elle ne l'est pas du tout dans la Nouvelle York, mais elle range ou suit, au sud, les bordures des houillères dans le Tennessee et le Kentucky. Sous le bassin houiller de l'Illinois, elle devient une importante formation, formant tout à l'entour un large anneau, comme elle en forme un étroit autour de celui du Michigan. Mais dans le Michigan, le conglomérat mentionné comme supportant ailleurs le charbon exploitable n'existe pas; mais il borne la moitié sud-est du bassin houiller de l'Illinois, et entoure complètement la grande aire carbonifère, à l'Est, son plus grand développement étant sur le côté sud-est de la Pensylvanie.

Dans l'Etat de New-York, ce conglomérat repose sur la formation de grès rouge, et c'est une roche arénacée, forte et solide, pétrie de petits cailloux de quartz. Elle contient quelques fossiles, et vers le sommet, dans la Pensylvanie, elle alterne avec les couches de charbon exploitables, et passe graduelle-

ment dans la masse générale des couches supérieures de charbon. Tel est le caractère général des divers dépôts qui remplissent le grand espace fossilifère dont nous nous sommes occupés.

ROCS OU TERRAINS INFÉRIEURS.

Sans déterminer si les roches non fossilifères, sur lesquelles repose la série organique sont de sédiment au sommet, et primitives au fond, ou si elles appartiennent exclusivement à la dernière classe, la figure générale qu'elles présentent sur la carte peut être inférée du circuit fossilifère déjà décrit. En autant que le Canada y est concerné, elles constituent la totalité des parties septentrionales de la Province, s'étendant d'une de ses extrémités à l'autre. Elles composent les bords septentrionaux du Saint-Laurent et de l'Outaouais, à l'exception d'une lisière de dépôts fossilifères entre le cap Tourmente et Grenville. Elles forment les rivages du nord et de l'est du lac Supérieur et la côte septentrionale du lac Huron, et entre la baie de Matchadache, dans ce dernier lac, et l'île aux Allumettes, dans l'Outaouais, elles courent au sud-est, et vont se terminer en une énorme masse montagneuse, en forme de péninsule, sise entre le lac Champlain et le lac Ontario, et jointe au principal corps primitif par l'isthme étroit des Mille Isles.

Ces roches consistent en talcschistes et autres espèces d'ardoises, roches quartzieuses, gneiss, calcaire, serpentine, granite, siénite, et leurs masses subordonnées. Les roches calcaires et serpentineuses fournissent des marbres de qualités belles et variées; les roches feldspathiques donnent, dans leur décomposition, une bonne argile ou glaise à porcelaine: on trouve du minerai de cuivre dans plusieurs localités: des veines ou filons de plomb ont été exploités; la plombagine est abondamment développée; on sait que le chromate de fer existe, et tout le système paraît associé à de vastes et précieux amas d'oxyde de fer oxydulé et oligiste.

Ces deux minerais de fer se trouvent en une telle abondance qu'ils peuvent devenir d'une grande importance sous le point de vue économique. Dans le district de Champlain de l'Etat de New-York, les opérations de fonte, faites avec le charbon de bois, donnent lieu à l'emploi de capitaux considérables, et le fer qui en provient, est d'une qualité à pouvoir rivaliser avec le meilleur fer de Suède ou de Russie. Le professeur Emmons, dans son rapport final, sur la géologie de New-York, parle de l'existence, dans cette partie de son district qui borde le lac Champlain et le Saint-Laurent, de plus de soixante-dix veines ou couches de ces minerais, variant en épaisseur, de deux et cinq pieds jusqu'à 160 pieds, et de deux en particulier, dont l'une est une masse de 514 pieds, et l'autre de 700 pieds d'épaisseur; et en même temps qu'il est impossible de mettre des bornes certaines à la profondeur à laquelle ces masses énormes peuvent s'étendre, leur cours, à la surface, a été reconnu à des distances considérables. La couche de 514 pieds a été suivie l'espace de deux milles et demi, et l'on pourra concevoir quelle énorme quantité de métal y est contenue, quand on considérera que, dans l'étendue d'un mille seulement, cinq pieds de profondeur produiraient un million de tonneaux de fer pur. On n'a pas encore opéré dans cette couche, mais on pourra se former une idée de sa valeur, quand on saura que quatre veines, appelées les veines d'Arnold, dont la puissance moyenne est d'environ vingt-deux pieds, mais dans quelques-unes desquelles on travaille à la profondeur de 260 pieds, l'espace d'un quart de mille seulement, sont louées au taux de 6,000 piastres par année. On doit supposer que des masses aussi considérables de minerai de fer ne peuvent manquer de devenir d'une importance nationale, et lorsqu'on con-

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

sidère que des dépôts précieux du même minerai sont déjà connus en Canada, dans les townships de Marmora, Madoc, Bedford, Bastard, Hull, et autres lieux, et qu'on envisage la grande étendue des régions primaires, où en tant d'endroits, l'aimant a été détourné de son méridien, très probablement par la proximité de l'oxyde magnétique, il serait assez raisonnable d'attendre d'une recherche diligente la découverte, dans la Province, de mines également importantes.

C'est au sommet des rocs ou terrains décrits, dans la péninsule située entre le lac supérieur et le lac Michigan, dans un grand banc de roche trappéenne interposé entre la série de transition et un groupe métamorphique stratifié, qui repose sur le granite, que M. Douglas Houghton, le géologue d'état de Michigan, a fait la découverte d'un nombre considérable de veines de minerai de cuivre qui promettent de devenir d'une grande valeur, et il reste à constater si une condition analogue de circonstances n'existerait pas aussi en Canada.

DÉPÔTS TERTIAIRES ET D'ALLUVION.

Sur plusieurs parties de la grande aire, soit primitive, soit secondaire ou de transition, qui a été décrite, repose un sol de sédiment plus récent, qui est encore dans un état de mollesse, et consiste en plusieurs lits de glaise ou argile, sable et gravier. Ces lits sont caractérisés jusqu'à la hauteur de 500 pieds au-dessus du niveau de l'océan, par la présence fréquente de coquillages marins des mêmes espèces que ceux que l'on trouve maintenant dans le golfe Saint-Laurent et dans les mers du nord. A Portneuf, près de Québec, il en a été trouvé quinze espèces à la hauteur de 300 pieds, et cinq de ces mêmes espèces sur la montagne de Montréal, à environ 400 pieds au-dessus du niveau de l'océan, tandis que dans les vallées du Saint-Laurent et du lac Champlain, ces restes seraient à de moindres élévations. La distribution géographique de ces dépôts, qui ont été dénommés tertiaires de l'âge le plus récent, ou *post-pliocène*, n'a pas encore été pleinement décrite; mais les matériaux de valeur dans l'économie domestique qui y sont contenus sont des terres argileuses pour la manufacture de la brique et de la poterie commune, et des sables pour moules ou matrices et mortiers.

Plus récent encore que les dépôts tertiaires est le sol alluvial de transport, où se trouvent des cailloux roulés de granite et autres roches quelquefois propres à faire des meules de moulins, souvent accompagnés de dépôts étendus de tourbe combustible et de marnes coquillères d'eau douce, que les agriculteurs intelligents connaissent comme étant d'une grande importance pour engrais, lorsqu'on les emploie convenablement: l'on y trouve fréquemment aussi du minerai de fer de marais assez abondant pour donner aux capitaux un emploi profitable dans la manufacture de fer de la meilleure qualité.

Je viens de donner une esquisse générale des principaux traits de la structure physique de l'aire à laquelle se lie la géologie de cette partie de la Province située à l'ouest de Québec, établie principalement par les diverses explorations des Etats voisins. Que dans les matériaux qui remplissent le grand bassin de sédiment, et dans ceux qui composent les roches qu'il recouvre, il existe, dans leur développement en Canada, diverses modifications, quant à la qualité et à la quantité, c'est ce qu'il n'est pas difficile de croire. Mais déterminer quelles sont précisément ces modifications ou ces différences, ainsi que les limites exactement assignables à la distribution de chaque formation, avec les localités des portions de leurs contenus qui ont quelque valeur économique, c'est ce qui ne pourra se faire qu'après une investigation patiente et laborieuse de plusieurs années.

Le progrès fait, durant l'été dernier, dans l'exploration géologique de la division occidentale de la Province, sera indiqué par le Rapport ci-joint, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence. C'est l'œuvre de mon assistant, Mr. Alexander Murray, qui avait eu instruction d'examiner la contrée située généralement sur la ligne entre la baie de Georges du lac Huron et l'extrémité inférieure du lac Erié.

PIERRE LITHOGRAPHIQUE.

Dans le rapport de M. Murray, Votre Excellence observera qu'il est fait mention de la découverte faite à Rama, d'une ou deux couches de calcaire qu'on suppose propre aux fins de la lithographie. La position géologique de ces couches est au fond du dépôt de calcaire décrit comme occupant une place près de la base de la grande aire fossilifère qui, à Rama, repose sur les roches primitives, sans l'interposition du grès qui se trouve généralement au-dessous. Mr. Murray a été induit à chercher cette pierre par le fait qu'une pierre d'une nature ou apparence semblable avait été trouvée dans une position précisément analogue, dans le township de Marmora; circonstances qui rendent probable que les deux couches continuent à courir entre ces deux points, éloignés l'un de l'autre de soixante milles. Lors d'une visite à Marmora, faite en décembre 1842, à l'effet de constater les limites des terrains fossilifères, j'obtins de M. Wm. Fidler, de Rawdon, un échantillon, ou spécimen de la pierre; je l'emportai en Angleterre, et la mis entre les mains d'un des principaux lithographes de la capitale, dont le rapport, après épreuve, est comme suit:

77 CORNHILL,
17 Mai, 1843.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous informer que les épreuves que j'ai faites de la pierre du Canada, No. 547, que vous m'avez renvoyée pour être éprouvée, ont très bien réussi. Je vous envoie quelques impressions des dessins faits sur cette pierre, prouvant qu'elle est applicable aux fins de la lithographie. Je crois que la découverte est importante, d'autant plus qu'il m'a été envoyé, de différentes parties du monde, des pierres pour être éprouvées, et qu'aucune n'a réussi jusqu'à présent.

Je me ferai un plaisir de vous donner toute l'assistance possible, en mettant ces pierres sous les yeux du public.

L'échantillon de la pierre No. 210, n'est pas applicable à la lithographie. Elle est trop cassante, et ne retient pas les dessins. Je vous envoie quelques échantillons des empreintes faites par son moyen.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) Wm. STANDIDGE.

A Wm. E. LOGAN, Ecr.

La pierre qui n'a pas réussi avait été tirée d'un lit courant sous la ville de Kingston. Quelques essais grossiers, faits dans le pays, avaient induit quelques personnes à la regarder comme méritant d'être éprouvée par des mains plus habiles. L'autre est le spécimen de Marmora, et la pierre de Rama lui ressemble si exactement, sous tous les rapports, qu'il est à peine possible de les distinguer l'une de l'autre; et qu'elle soit applicable aux mêmes fins, c'est ce qui me paraît très probable, bien que sans doute il soit prudent d'en soumettre des échantillons au creuset d'une expérience pratique, avant d'assurer le fait positivement. La grande étendue probable de ces couches, et la facilité avec laquelle la pierre peut être obtenue abondamment à Rama, sont des circonstances qui rendraient la découverte d'une importance indubitable pour les arts.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Il a été ordonné des recherches à l'effet de constater quelle en peut être la valeur pour la Province, mais je ne suis pas encore en possession des détails nécessaires pour m'autoriser à émettre une opinion sur le sujet.

La lithographie est un art d'une date comparative-ment récente : il n'y a pas encore onze ans que Senefelder, son inventeur, est mort, et à peine s'en est-il écoulé quarante, depuis qu'il a été introduit pour la première fois dans la Grande-Bretagne. Mais depuis les dernières vingt années, elle a été pratiquée avec tant de soin et d'assiduité, qu'elle est devenue une branche d'industrie presque aussi importante que la gravure sur cuivre. L'art est même plus cultivé en Allemagne, en Belgique et en France, qu'il ne l'est en Angleterre, et aujourd'hui, à peine y a-t-il en Europe ou dans l'Amérique du Nord, dans les Indes Orientales et Occidentales, une petite ville où il ne soit pratiqué sur un grand plan. On y fait de temps à autre des améliorations, et l'application en devient d'année en année plus étendue. On l'emploie pour l'impression des indiennes, et on dit que dernièrement, on l'a éprouvée avec succès pour multiplier les résultats obtenus par le daguerréotype. La pierre propre aux fins de la lithographie est ainsi devenue un article de commerce ; dans plusieurs pays, on a fait des recherches pour la trouver, et il y a quelques années, le gouvernement Français a offert un prix pour sa découverte dans les limites du royaume de France. Mais, bien qu'on y ait trouvé, près de Châteauroux (Département de l'Indre,) des pierres partiellement lithographiques, elles sont si défectueuses qu'il est difficile d'en obtenir des échantillons parfaits de plus de douze pouces en carré. En Angleterre, quelques uns des lits du lias blanc ont été éprouvés, mais ils n'ont été trouvés propres qu'à des ouvrages communs, et les seules bonnes pierres jusqu'à présent connues, sont celles auxquelles on a eu recours, lors de la découverte de l'art. On les obtient en grande abondance des carrières de Solenhofen, sur le Danube, en Bavière, et c'est de là que le monde entier en est maintenant pourvu.

La valeur de ces pierres, convenablement préparées, dans la capitale de l'Angleterre, est de quatre sous et demi, la livre, et à New-York, de cinq à sept sous, ou *car's*. Après un choix soigneux, qui consiste à rejeter les échantillons qui ont des taches molles et des cristaux durs, la préparation nécessaire pour en faire des pierres vendables, est de leur donner une face polie, parfaitement plane et douce, et un dos et des côtés travaillés grossièrement, ayant soin que la face et le dos (le dessus et le dessous) soient parfaitement parallèles. Les dimensions les plus propres à obtenir des acheteurs en Angleterre, aucune ne devant avoir moins de trois pouces d'épaisseur, sont les suivantes, les chiffres de la dernière colonne indiquant les proportions dans lesquelles les dimensions doivent s'assortir :

| | |
|-----------------|------|
| 6 sur 9 pouces. | } 3. |
| 8 " 12 " | |
| 10 " 12 " | |
| 11 " 15 " | } 2. |
| 12 " 18 " | |
| 12 " 20 " | |
| 13 " 16 " | } 1. |
| 13 " 17 " | |
| 15 " 19 " | |
| 17 " 21 " | } |
| 18 " 24 " | |
| 22 " 30 " | |
| 24 " 32 " | } |
| 26 " 36 " | |
| 32 " 48 " | |
| 36 " 36 " | } |

Les pierres des deux dernières dimensions, dont il ne faudrait pas un grand nombre, sont destinées pour impression sur toile ou coton,

DIVISION DE L'EST.

Les rapports des masses rocheuses qui composent la partie du Canada située à l'Est de Québec et du lac Champlain et au sud du St.-Laurent, constituent une question bien plus compliquée que celle que présente la section de l'Ouest, et j'ignore s'il a été fait assez de recherches dans les contrées qui l'avoisinent, pour établir un ordre précis de superposition, ou pour suivre les formations dans leur distribution géographique. L'Etat de Vermont n'a pas encore été exploré, non plus que celui de New-Hampshire, et je crois qu'une exploration commencée dans le Maine, il y a quelques années, n'a pas encore été complétée. Les travaux du Dr. Gesner, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ont beaucoup contribué à faire connaître les principaux traits de la structure des provinces inférieures ; mais il manque encore beaucoup, particulièrement dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick, pour jeter un jour parfait sur le sujet, ou mettre en état de tirer des conclusions qui avanceraient et faciliteraient l'examen du Canada Oriental. Il me serait ainsi impossible de donner une ébauche générale de l'aire géologique dont il constitue une portion, qui fût exempte d'être beaucoup sujette à erreur, avant qu'il ait été recueilli des faits plus nombreux et mieux avérés ; et quand même la disette de faits serait moins grande, il existe des circonstances liées aux conditions particulières de l'aire en question, qui exigeraient l'exercice de beaucoup de prudence dans la combinaison de ceux qui sont constatés. Ce sont ces conditions qui distinguent la partie orientale de la partie occidentale de la Province, et elles consistent dans les contorsions, ou les contournemens violents des couches, la nature altérée de quelques unes des roches, et le manque de conformité, ou de concordance, dans probablement plus d'un membre de la série de formations.

L'aire à laquelle appartient le Canada Oriental peut, à la vérité, être décrite en termes généraux, comme un grand bassin de sédiment reposant sur des roches primitives, suivant un axe transversal, allant, dans la direction du sud-est, de Labrador à la côte Atlantique de la Nouvelle-Ecosse, et un axe longitudinal, s'étendant probablement du centre de l'île de Terre-Neuve à quelque point inconnu dans les Etats Américains de la Nouvelle-Angleterre. Le centre en est occupé par le grand espace carbonifère qui couvre presque entier le Nouveau-Brunswick, une partie considérable de la Nouvelle-Ecosse, l'île du Cap-Breton et l'angle sud-ouest de Terre-Neuve, et dont une grande portion se perd sous le golfe Saint-Laurent. Il serait hasardeux d'affirmer ou de nier que des roches d'un âge secondaire plus récent reposent sur cette grande aire, mais il paraît y avoir dans la partie inférieure d'importants dépôts de gypse. Les terrains carbonifères ont été affectés, sur la bordure méridionale du bassin de la Nouvelle-Ecosse, par des perturbations qui ont donné naissance à des ondulations subordonnées à son axe longitudinal, tandis qu'ils paraissent avoir moins souffert de ces perturbations dans le centre et au nord, où les couches de charbon, depuis Chédiac jusqu'à Miscou, sont dans une position très peu inclinée. Tant au sud qu'au nord, la formation carbonifère semble reposer, en stratification discordante, sur les roches inférieures, et dans celles-ci, les déflexions produites avant que cette formation ait été déposée, sont si violentes, qu'en quelques endroits, la stratification est presque à angle droit avec la base : d'où il résulte que les couches de charbon sont quelquefois assises sur les bords découverts des plus hauts dépôts sous-jacents de sédiment, et quelquefois sur le granite, et le périmètre carbonifère n'est nullement un guide sûr quant à la direction géographique de quoique ce soit venant d'au-dessous.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

La limite de ces formations inférieures en Canada est la berge septentrionale du Saint-Laurent, depuis Labrador jusqu'au cap Tourmente, près de Québec; mais quelle en peut être la succession, et jusqu'où elles concordent, quant aux résultats fossile, lithologique ou économique, avec la superposition de la série de New-York, c'est ce qui ne peut être déterminé qu'après un examen prolongé.

Le but de mes recherches, l'été dernier, a été d'obtenir des connaissances sur ces points, et particulièrement de reconnaître la limite septentrionale du dépôt de charbon. Dans la vue de me mieux préparer à l'investigation, il me parut expédient, lors de mon arrivée d'Angleterre à Halifax, le 31 Mai, de me rendre au Canada par terre, à travers la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et d'en prendre occasion de visiter le fameux déploiement de couches de charbon, aux *Joggins*, sur la baie de Fundy, dans l'espoir d'en pouvoir tirer avantage en étudiant les parties plus septentrionales du dépôt. La coupe ci-jointe des couches qui s'y voient à nu, réduite à la hauteur verticale, fera voir le résultat de mon inspection. Après avoir vu comme en passant les environs de Dorchester, de Richibouctou, de Miramichi, et autres lieux sur la route, en arrivant à Bathurst, je passai quelque temps à examiner environ cinquante milles de côte, au sud de la baie des Chaleurs, depuis la rivière Jacket jusqu'à Pokeshaw, et alors je commençai mes opérations en Canada, me dévouant à un examen soigneux et détaillé de la côte, entre le cap Rosière et Paspébiac, y compris de courtes distances, en remontant les rivières ou les ruisseaux. Pour mieux faire connaître cette section du pays, j'ai fait recueillir des échantillons de fossiles et de minéraux pour remplir soixante grandes boîtes, qui ont été envoyées par eau à Montréal.

Durant l'hiver, j'ai eu l'occasion de comparer quelques uns des fossiles avec ceux des terrains de New-York, dans la collection d'Etat, à Albany et j'ai à exprimer mes remerciemens à M. Hall et au professeur Emmons de l'exploration géologique de New-York, pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu faciliter mon examen.

N'ayant pas encore complété l'arrangement des faits constatés, dans la section de Gaspé, il me paraît préférable d'attendre, pour les exposer, l'occasion d'un rapport subséquent, lorsque les travaux d'une autre saison, dans la même partie de la Province, n'auront mis en état de combiner un plus grand concours de circonstances, et de rendre le sujet plus intelligible. Je me bornerai donc présentement à ajouter que les matériaux observés qui ont quelque valeur, sous le point de vue économique, sont des grès siliceux et calcaires, propres à l'édification et au pavage, et quelquefois probablement à faire des meules; des agglomérats siliceux, dont on pourrait probablement faire des meules de moulins; de la pierre à chaux, du minerai de plomb et de fer, qui peut-être ne pourrait pas être exploité, et une marne à coquilles d'eau douce.

SUCCESSION DE DÉPÔTS.

La succession des roches, développée dans la section, dans un ordre ascendant de superposition, est comme suit :

1. Calcaire gris en couches minces, avec accidentellement quelques assises plus épaisses de calcaire aggloméré, composé de petits cailloux de calcaire gris, dans une matrice ou pâte calcaire, suivies de schistes gris et noirs (tantôt l'une et tantôt l'autre couleur prédominant), avec des couches minces de calcaire gris, sur lesquelles repose une suite de schistes rouges, pourpres et noirs, ayant quelques lits d'un calcaire noir bitumineux, et intermédiairement un grès dur, d'un gris clair, quelquefois à gros grains, formant comme un agglomérat à menus élémens, terminé par des schistes noirs, avec couches minces de calcaire, dont quelques unes, au sommet, sont arénacées. L'épaisseur totale de ces dépôts est considérable, mais incertaine. Ils ne sont pas bien déployés, étant recouverts de sable et de petits galets sur une côte basse. Ils sont aussi fort contournés, et il n'est pas constaté s'ils sont en concordance avec les dépôts qui les suivent dans la série.

2. Calcaire gris, avec coraux, encrines, coquilles et trilobites, suivi de schistes verdâtres ou olive, avec des lisières parfois rouges, sur lesquels s'appuie de nouveau un calcaire gris, auquel succède une épaisseur considérable de schistes verdâtres, surmontée d'une grande masse de schiste calcaire et de bonne pierre calcaire. La puissance de la formation totale, qui est bien pourvue de fossiles, est de 1,500 à 1,800 pieds.

3. Grès gris, gris-verdâtre et rouge, grenu, avec plusieurs strates de schistes ordinairement rouges, et quelquefois gris. Les grès sont souvent pétris ou chargés de différentes sortes de petits cailloux, ou orbicules siliceux, et du jaspe de couleur de sang s'y rencontre en quantité considérable, quelquefois accompagné d'agate. Les orbicules sont parfois assez nombreux pour former un agglomérat. Quand les couches de grès se divisent en plaques minces, les parois en sont souvent couvertes de plantes déliées, à l'état de charbon. Dans quelques uns des grès et des schistes, on trouve du minerai de fer argileux carbonaté. La puissance totale de la formation, qui renferme quelques fossiles, est d'environ 4,000 pieds.

Les agglomérats, dont la matrice est un grès rouge, et les petits cailloux qui y sont contenus, consistent en calcaires de différentes couleurs, mais plus ordinairement gris, avec du quartz et autres matières siliceuses, contenant du jaspe de couleur rouge de sang. A ces couches agglomérées s'associent des grès et des schistes rouges, les derniers en moindre quantité. L'épaisseur de la formation n'est pas connue, et elle repose, en stratification discordante, sur celles qui sont au-dessous. Elle constitue probablement un membre inférieur de la série carbonifère, mais elle semble être assise trop inférieurement pour contenir des couches de charbon exploitables.

J'ai l'honneur d'être,

Le très obéissant serviteur de Votre Excellence,

(Signé,)

W. E. LOGAN,

Géologue Provincial.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

RAPPORT

D'ALEXANDRE MURRAY, Ecr., Assistant Géologue Provincial, adressé à W. E. LOGAN, Ecr. Géologue Provincial.

WOODSTOCK, le 14 Mars 1844.

MONSIEUR,

Conformément aux instructions reçues de vous, avant mon départ d'Angleterre, à mon arrivée dans ce pays, dans le mois de Mai dernier, je procédai, après le délai requis pour obtenir des bureaux du gouvernement, à Kingston, les cartes et autres documens nécessaires, à explorer géologiquement la contrée située généralement sur la ligne entre la baie de Georges du lac Huron et l'extrémité inférieure du lac Erié, et j'ai maintenant à vous soumettre le Rapport suivant de mon progrès dans l'investigation.

Comme Toronto occupe une position dans la ligne de section adoptée, mes opérations y furent commencées; et tandis que j'étais dans les environs, j'examinai le pays situé entre les rivières Credit et Don. Je me rendis ensuite au lac Simcoe, dont j'examinai soigneusement les bords, dans leur pourtour; et remontant les rivières et ruisseaux qui s'y jettent, je ne perdais aucune occasion d'obtenir des renseignemens propres à conduire à la connaissance du caractère général de la contrée. Du lac Simcoe je descendis la rivière Severn jusqu'au lac Huron, et y examinai la côte, depuis la rivière Coldwater, autour de la baie de Matchadache, jusqu'à Penetanguishine. Ensuite, traversant par terre jusqu'au Détroit ou rétrécissement du lac Simcoe, et gagnant Barrie, je me portai à l'ouest, afin d'examiner certains rochers calcaires qu'on m'avait dit se trouver à Nottawasaga. En ayant déterminé la position, j'en suivis le cours par les townships de Mulmer, Melancton, Amaranth, Mono et partie d'Albion, et retournai à Toronto.

M'étant convaincu par une comparaison attentive des fossiles caractéristiques, et par la ressemblance frappante observée dans l'apparence lithologique, que les schistes bleus qui occupent les environs de Toronto, et les schistes de Lorraine des géologues de New-York, étaient identiques, je visitai les townships de Scarborough, Pickering et Whitby, dans la vue de constater la jonction de ces schistes bleus avec les schistes noirs bitumineux sous-jacents, qu'on pouvait voir, m'avait-on dit, près du village de Windsor dans Whitby.

Je partis pour ma seconde excursion, du village d'Oakville, sur le rivage du lac Ontario. Je traversai la rivière Credit, et la suivis par les townships de Toronto, Chinguacousy et Esquesing, et retournai par Nassagaweya, Nelson et Trafalgar. Mon objet, en cette occasion, était de reconnaître la direction et les limites du groupe de roches qui reposent sur les schistes bleus de Toronto. Ce groupe consiste en schistes rouges et verts, et en grès à grains fins, avec des grès rouges à gros grains, et une marne rouge tachetée de vert, et leur plus bas affleurement se trouve sur le bord du lac, à Oakville. Je désirais aussi déterminer le caractère de la chaîne de collines calcaires si vastement déployée à travers les townships de Nelson, Nassagaweya, Esquesing et Chinguacousy, ayant eu lieu de soupçonner que les rocs de Nottawasaga et ceux de la chaîne de hauteurs entre Hamilton et Queenston se trouveraient être de la même formation, et qu'un axe anticlinal se trouverait exister quelque part entre Ancaster et Dundas, fait de la vérité duquel je crois avoir maintenant recueilli des preuves suffisantes. Plus

tard, j'examinai successivement les diverses formations qui traversent la contrée comprise entre la Grande-Rivière, en remontant jusqu'à Paris, et le lac Ontario, jusqu'à la rivière de Niagara, à l'Est.

Dans la vue d'obtenir un profil correct pour une ligne générale de section transversale, je commençai une série de mesurages barométriques, que je me proposais d'étendre à chaque endroit que je visiterais; mais après avoir constaté la hauteur de quelques uns des points les plus remarquables, mon instrument fut malheureusement cassé par accident, et attendu l'impossibilité de le faire réparer convenablement, je me vis dans la nécessité de renoncer à mon dessein. Je serai pourtant en état de remédier à l'inconvénient résultant de la circonstance, en me prévalant des élévations de surface d'une section présentée à la Législature Provinciale par feu M. Thos. Roy, ingénieur civil, qui avait, il paraît, consacré beaucoup de temps et d'attention au sujet de la géologie, et qui avait, dit-on, nivelé la ligne de pays sur laquelle court sa section.

Avec une telle section ou coupe transversale, pour montrer l'attitude des couches inclinant l'une au-dessous de l'autre, et une autre coupe verticale pour représenter l'épaisseur de chacune et toutes les formations qui composent la contrée, depuis les roches primitives, sur les berges de la Severn, jusqu'au calcaire supérieur, sur le rivage du lac Erié, accompagnées d'une carte de la surface réduite à une seule échelle, d'après les cartes particulières des différents districts présentement en ma possession, et coloriées de diverses nuances pour représenter la distribution géographique des dépôts, je me flâte d'être, par la suite, en état de représenter d'une manière satisfaisante la structure physique de l'aire qui a occupé mon attention.

Une collection de fossiles et minéraux particuliers à chaque formation a été envoyée, dans l'automne, à Montréal, pour être soumis à votre examen. Elle n'est pas aussi étendue que je l'aurais désiré; mais les difficultés qui accompagnent le transport par terre, souvent au milieu des forêts, et le peu de secours qu'il était en mon pouvoir d'obtenir, ne m'ont pas permis de la rendre plus considérable.

En examinant chaque groupe de couches, j'ai presque toujours tâché d'en reconnaître l'analogue dans l'exploration géologique de l'Etat de New-York, m'en rapportant à la classification des roches établie par cette exploration, comme à un guide propre à épargner en Canada beaucoup de temps et de travail. Je l'ai fait avec d'autant moins d'hésitation, qu'en même temps qu'il est bien connu que l'état de régularité du côté méridional du lac Ontario a offert un véritable ordre naturel de superposition, plusieurs des roches de cet Etat se portent immédiatement et visiblement dans la Province, le long de la ligne frontière. Et, bien qu'il puisse y avoir accidentellement quelque disparité dans l'épaisseur, et conséquemment dans l'étendue superficielle des terrains communs aux deux pays, leurs conditions minérale et fossile, en général, mettent hors de doute le rapport qu'ils ont l'un à l'autre. J'ai donc, dans la liste suivante des roches Canadiennes que j'ai eu occasion d'examiner, donné à chaque formation le nom de ce qui me paraît être son équivalent dans la classification Américaine, et cela dans la vue de rendre le sujet plus intelligible.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Dans le district que j'ai pu explorer, l'arrangement de superposition, dans l'ordre ascendant, est comme suit :

| <i>Roches Canadiennes.</i> | <i>Dénomination de New-York.</i> |
|---|---|
| 1. Roches primitives ou métamorphiques. | |
| 2. Calcaire gris, jaunâtre ou bleu,..... | Calcaire de Trenton, y compris le calcaire de la rivière Noire, et de la rivière Chazy. |
| 3. Schiste noir bitumineux | |
| 4. Schiste bleuâtre, et grès,..... | Ardoise d'Utica. |
| 5. Grès, schiste et marne, rouges et verts, y compris un banc remarquable de grès blanc, au sommet,.... | |
| 6. Calcaire et schiste vert | Groupe de la rivière d'Hudson. |
| 7. Ardoise et schiste noirs et de couleur obscure,..... | |
| 8. Calcaire bitumineux et magnésien,.... | Grès de Médina. |
| 9. Schiste rouge,..... | Groupe de Clinton. |
| 10. Schiste gypseux et calcaire hydraulique,.... | Groupe de Niagara. |
| 11. Calcaire supérieur,.... | Groupe salin d'Onondaga |
| | Calcaire cornifère. |

Assigner à chacun des dépôts de sédiment son épaisseur avec exactitude et certitude, est chose à peu près impossible; car en conséquence de la position à peu près parallèle à l'horizon dans laquelle les couches se présentent presque partout, il est très difficile d'estimer avec quelque chance de succès quelle en peut être l'inclinaison. La largeur que présente une formation quelconque peut à peine être de quelque usage dans le calcul; et ce n'est que quand une section accidentelle est mise à nu, comme dans le cas de la chaîne de hauteurs d'Hamilton, qu'on peut s'assurer de rencontrer vrai. Mais, supposant que le degré d'inclinaison que possèdent les couches ne soit pas de plus de trente pieds par mille, la hauteur ou épaisseur verticale serait approximativement comme suit :

| | | | |
|---------|------|-------|---------------|
| No. 2 — | 540 | pieds | |
| “ 3 — | 510 | “ | |
| “ 4 — | 1110 | “ | |
| “ 5 — | 614 | “ | |
| “ 6 — | 24 | “ | |
| “ 7 — | 63 | “ | |
| “ 8 — | 120 | “ | |
| “ 9 — | 300 | “ | |
| “ 10 — | | | |
| “ 11 — | 60 | “ | au fort Erié. |

3341 Pieds.

1. ROCHES PRIMITIVES ET METAMORPHIQUES.

Ces roches comprennent toute la contrée située au nord du lac Simcoe et les rivages du nord-est du lac Huron; et leur caractère, dans les localités que j'ai visitées, peut être décrit comme absolument le même, quant à l'apparence, que celui des masses qui composent les Mille Isles, dans le Saint-Laurent, au-dessous de Kingston. La ligne de division entre ces roches et les couches les plus inférieures du calcaire stratifié se voit distinctement à la tête d'une nappe d'eau appelée le lac Saint-Jean, dans le township de Rama, à un mille de distance du lac Couchiching, et on la peut suivre aisément d'un lac à l'autre. La rivière Severn, qui joint les eaux du lac Simcoe à celles du lac Huron, coule, dans tout son cours, sur les roches primaires, et leur jonction avec les dépôts de sédiment fossilifères peut encore être reconnue sur le rivage méridional de la baie de Matchadache, et à l'embouchure de la ri-

vière Coldwater. La ligne de jonction peut être considérée comme courant à peu près dans la direction d'O. N. O. et d'E. S. E., la totalité du township de Matchadache et la moitié septentrionale d'Orillia reposant sur le terrain primitif.

Considérant que mon objet devait être d'abord de déterminer les limites des différentes formations, à mesure qu'elles se présenteraient, dans la vue d'entrer dans de plus longs détails, à une époque future, je n'ai pas pénétré dans la région primaire pour y chercher des métaux ou des minéraux. Le caractère général de la région est pourtant de nature à en rendre une recherche soigneuse et vigilante, justifiable ou convenable, quand la géologie du pays sera mieux connue. J'ai trouvé parmi ces roches quelques échantillons de grenat noble, et il est très-probable qu'un bel échantillon de sulphure d'antimoine, ramassé dans le sable désagrégé sur les bords du lac Simcoe, en provenait originairement. On dit qu'une forte attraction locale de l'aimant a été observée en différents endroits, dans le township de Matchadache, par M. Hamilton, qui a arpenté ce township, et il est probable qu'il s'y trouve du minerai de fer de l'espèce magnétique.

Les masses rocheuses observées dans la contrée primitive participent généralement de la nature du granite, de la sienite et du gneiss, et sur les rives de la Severn, en un lieu situé entre ce qu'on appelle le Quatrième Sault et le Cinquième ou Grand Sault, elles m'ont paru offrir des marques évidentes de stratification. Les couches s'y élèvent verticalement du bord de la rivière à la hauteur de cinquante à soixante pieds, et ont toute l'apparence d'un grès micacé, à très gros grains; elles sont, en quelques endroits, fort contournées, et fréquemment sillonnées par des veines de quartz. Ces surfaces ou plans de division, offrant toute la régularité de la stratification, me portent à regarder le terme *métamorphique* comme convenablement applicable à quelques-unes des roches qui sont assises sous les formations fossilifères, et qui ne concordent pas avec elles.

Sous le rapport de l'agriculture, la région primaire des bords de la Severn peut être considérée comme à peu près sans valeur. A l'exception de l'accumulation de matières végétales dans les lieux bas, où il y a des marais ou savanes, la contrée offre une surface de rochers nus, dont l'unique production est un pin nain. Il y a pourtant de bon bois mou dans les savanes, et si le sol pouvait être desséché, ces savanes pourraient être utilement converties en prairies. Mais elles sont en général tellement de niveau avec la rivière, que le dessèchement serait impossible.

2. CALCAIRE STRATIFIÉ.

Comme il a déjà été mentionné, la limite de ce calcaire s'aperçoit distinctement dans le township de Rama, entre les lacs St.-Jean et Couchiching, et il y a peu à douter qu'il ne puisse être suivi depuis le cinquième lot de la 9ème concession d'Orillia, sur le bord du dernier de ces lacs, jusqu'à la rive méridionale de la rivière Coldwater, dans la baie de Matchadache, et de là jusqu'au bout de la pointe occidentale de la baie de Hog. C'est le dernier point à l'ouest où la stratification est visible, toute la péninsule de Penetanguishine, en allant plus loin dans cette direction, étant couverte d'un sol d'alluvion ou de sable transporté. Il est abondamment pourvu aux présents besoins de Penetanguishine par de grands amas détachés de calcaire, avec lesquels des cailloux roulés de granite sont étendus sur trois terrasses distinctes, de chacune desquelles il y a une côte ou pente pour monter à la suivante; elles sont coupées par la baie, et elles indiquent très clairement trois époques séparées de récession dans le grand

Appendice
(W.)

27 Janvier.

lac. Les lits de calcaire du promontoire occidental de la baie de Hog, ainsi que tous ses points saillants, et ceux de Rama sont probablement identiques. Ils sont abondamment fossilifères. La condition minéralogique des fossiles est remarquable, en ce qu'ils sont revêtus d'une légère croute de couleur verte, probablement du carbonate de cuivre. Parmi les lambeaux détachés de calcaire qui se trouvent sur la grève, il y a des fragmens de couleur gris-blanchâtre, d'une texture compacte, et ayant l'apparence d'une pierre propre aux fins de la lithographie. Mais je ne pus apercevoir aucune couche en place qui leur correspondit. Il est pourtant possible qu'il y en ait une telle sous le niveau de l'eau. A l'embouchure de la rivière Coldwater, le membre le plus inférieur du dépôt est un grès de couleur verte, à grain fin, en lits de huit à douze pouces d'épaisseur, contenant intermédiairement du schiste argileux vert. Les Sauvages estiment et recherchent beaucoup ce grès pour en faire des calumets. Il est tendre et poreux lorsqu'il est tiré de son lit, mais il devient dur et compacte, après être resté quelque temps exposé à l'air. La pierre se taille aisément avec un couteau ordinaire. C'est avec cet instrument que les Sauvages en façonnent leurs pipes, et il est assez probable qu'on pourrait en faire aussi aisément des vaisseaux plus grands et d'une plus grande utilité, tels que des auges, &c., adaptés aux besoins d'une ferme. Ces lits inférieurs n'excèdent pas huit à dix pieds en épaisseur totale, et ils paraissent dépourvus de fossiles.

Les couches étant, à très peu de chose près, horizontales, il est extrêmement difficile d'en déterminer, soit la direction, soit l'inclinaison. La direction des couches de Matchadache semble être au sud, tandis que les couches plus occidentales paraissent suivre la direction du sud-ouest. Dans les deux cas, l'inclinaison ne paraît pas excéder trente à trente-deux pieds par mille.

Voici un tableau des sections des calcaires inférieurs exactement mesurées, en différents endroits, dans le township de Rama, et prises dans un ordre ascendant :

Au lac Saint-Jean, au sud de la Jonction.

| | Pds. | Pees. |
|--|-----------|----------|
| 1. Calcaire gris compacte avec cristaux de spath calcaire | 0 | 8 |
| 2. Calcaire gris compacte moins cristallin, | 1 | 4 |
| 3. Calcaire gris compacte avec fossiles couverts d'une croute mince ou pellicule de couleur verte, | 0 | 7 |
| 4. Calcaire de couleur plus claire, à grains très fins, à cassure inégale, probablement propre aux fins de la lithographie, | 0 | 10 |
| 5. Calcaire d'une teinte brunâtre, légèrement arénacé, à fracture inégale, | 1 | 3 |
| 6. Calcaire gris compacte, avec cristaux de spath calcaire, | 1 | 8 |
| 7. Calcaire gris, à gros grains, se fendant en lames très minces, | 1 | 3 |
| 8. Calcaire compacte d'un gris foncé, | 0 | 10 |
| 9. Schiste calcaire ardoisé, d'un gris foncé, | 0 | 4 |
| 10. Calcaire de couleur sombre, très dur et très compacte, | 0 | 10 |
| 11. Calcaire de couleur sombre, très dur et compacte, nuancé d'oxyde de fer, | 0 | 1 |
| 12. Calcaire de couleur bleuâtre très dur et compacte, | 0 | 4 |
| 13. Calcaire gris, à gros grains, légèrement arénacé et déposé inégalement, | 1 | 10 |
| 14. Calcaire d'une teinte rougeâtre, très dur et compacte, | 0 | 11 |
| 15. Calcaire rougeâtre, très dur et compacte, | 2 | 0 |
| 16. Calcaire noirâtre, contenant plus de fossiles qu'il ne s'en trouve dans les couches inférieures, | 4 | 0 |
| Épaisseur totale au-dessus de la surface du lac, | 18 | 9 |

Carrière au bord du lac Couchiching.

| | Pds. | Pees. |
|---|------|-------|
| 1. Couches au-dessus de la ligne du lac cachées | | |

| | | |
|--|-----------|----------|
| par des fragmens brisés, | 3 | 0 |
| 2. Calcaire gris, très compacte, | 1 | 0 |
| 3. Schiste d'un gris noirâtre, | 0 | 6 |
| 4. Calcaire d'un brun foncé, | 1 | 0 |
| 5. Calcaire d'un brun foncé, | 0 | 6 |
| 6. Calcaire gris blanchâtre, très compacte, à cassure conchoïdale douce. Ce serait probablement une bonne pierre lithographique, | 0 | 6 |
| 7. Calcaire de couleur grisâtre, d'une texture semblable à celle du No. 6, mais un peu moins fine, | 0 | 8 |
| 8. Calcaire de couleur grisâtre, d'une texture semblable à celle No. 6, mais un peu moins fine, | 1 | 0 |
| 9. Calcaire de couleur grisâtre, d'une texture semblable à celle No. 6, mais un peu moins fine, | 1 | 3 |
| 10. Calcaire de couleur grisâtre, semblable à celui No. 6, mais contenant peut-être plus de cristaux. Si on pouvait se le procurer suffisamment dégagé de cristaux de spath calcaire, on en pourrait probablement faire une excellente pierre lithographique, | 0 | 8 |
| 11. Calcaire bleu, compacte, à grains clairs, | 1 | 6 |
| 12. Calcaire bleu, | 1 | 0 |
| 13. Calcaire compacte d'un gris bleuâtre, | 1 | 9 |
| 14. Calcaire gris spatheux, légèrement arénacé, | 1 | 5 |
| 15. Calcaire gris spatheux, | 1 | 10 |
| Épaisseur totale au-dessus de l'eau du lac, | 17 | 7 |

Les couches étant assises parfaitement à plat, la pierre se tire facilement de la carrière. Elles fournissent de la pierre à chaux de la meilleure qualité, et l'on tire de quelques unes une belle pierre à bâtir. Il en est expédié tous les ans par bateaux en grande quantité pour ces usages aux différentes localités sur le lac Simcoe, et il y en a une carrière inépuisable et facile à exploiter, entre la Jonction et le village Sauvage.

Si les deux bancs mentionnés dans les sections précédentes, comme probablement propres à des usages lithographiques, se trouvaient parfaitement tels en réalité, après une soigneuse expérience, les carrières des environs deviendraient d'une grande importance, et pourraient être exploitées très avantageusement. On trouverait une quantité inépuisable de pierre, en apparence sur le bord du lac, d'où on la pourrait transporter à Holland Landing, et de là à la ville de Toronto, distance de moins de trente milles.

Dans le calcaire de Rama, les restes organiques ne sont pas nombreux, et fréquemment il paraît que l'intérieur de la coquille, et quelquefois le fossile entier, ont été remplacés par du spath calcaire. Comme dans le cas des fossiles de la baie de Hog, une pellicule verte en enveloppe quelquefois l'extérieur, et c'est une des particularités de cette roche, que des veines ou bandes étroites de la même couleur y sont communes, particulièrement là où elles sont développées sur le rivage du lac Saint-Jean. Le palais de justice et la prison de Barrie prouvent que le calcaire de Rama est une bonne pierre à bâtir.

Au sud de la pointe qui est immédiatement au nord du village Sauvage, les couches sont recouvertes par le sable de transport, mais tous les environs sont comme jonchés de gros fragmens de roche calcaire de la qualité décrite ci-dessus. Sur le bord occidental du lac Couchiching, comme sur le rivage occidental du lac Simcoe, on ne trouve pas une seule section mise à découvert. Les rives des petites rivières, non plus que les bords des étangs ou petits lacs, ne déploient rien d'inférieur au sol d'alluvion, qui doit être accidentellement d'une grande épaisseur, car en plusieurs endroits, le limon qui en est composé s'élève à une hauteur considérable, et je donnerais le district situé entre les *Narrows* et la baie de Matchadache comme un exemple de la plus grande accumulation.

En s'avancant au sud des *Narrows*, les couches, après un intervalle de disparition, se montrent de nouveau, en plusieurs endroits du township de Mara. On les voit sur les bords de la rivière Talbot, mais les cou-

pes y ont rarement plus de cinq pieds d'épaisseur, et il y a un plus grand déploiement à l'extrémité septentrionale de l'île Canise, vis-à-vis de l'embouchure de la Talbot, où les couches présentent une hauteur moyenne de dix pieds au-dessus du bord de l'eau. Les strates supérieures sont minces, grossières et irrégulièrement déposées, mais les inférieures sont plus épaisses, et fournissent de bonne pierre à chaux. Cette localité abonde en fossiles, et souvent les restes organiques sont remplacés par du carbonate de chaux cristallisé.

Sur l'île de Graves, qui est au sud de Canise, se voient quelques roches calcaires, qui probablement constituent le développement de la partie la plus élevée de tout le dépôt. De là, en allant au sud-est, elles atteignent le rivage principal, sur la terre du capitaine Turner, lot No. 22, de la première concession du township de Thorah, non loin de l'angle du township de Brock, sur le lac; et comme j'apprends que la même roche se remontre encore sur le 23ème lot de la 5ème concession du même township de Brock, propriété de M. Henry Edward, je crois probable qu'une ligne passant par ces divers points représenterait correctement la direction générale du banc, qui serait alors à peu près N. O. et S. E.

Sur la terre du capitaine Turner, les lits ont de trois à huit pouces d'épaisseur, et forment un agrégat de dix à douze pieds au-dessus de la surface du lac Simcoe. Ils fournissent une excellente pierre à chaux, et quelquefois une bonne pierre à bâtir ou à paver. On a en cet endroit le moyen de déterminer la direction et l'inclinaison. La direction semblerait être à l'ouest, et comme les couches qui se voient sur le bord du lac se montrent à un demi-mille à l'Est, où elles sont à une élévation d'environ trente pieds au-dessus du niveau de l'eau, la différence entre cette hauteur et celle des couches du bord du lac donnerait une crue d'un peu plus de quinze pieds pour la distance, ce qui, comme dans l'autre cas, ferait environ trente pieds par mille.

Un autre indice de la direction de la pente se trouverait dans le sondage du lac. Les eaux du rivage oriental sont basses sur un fond dur et solide de roche calcaire, tandis que celles des parties du sud-ouest sont profondes, sur un fond vaseux ou couvert de gros cailloux roulés. L'eau est profonde partout dans la baie de Kempenfelt, et à l'entrée de la baie de Cooke, les îles au Serpent et Markago offrent l'exemple de grandes accumulations de gros cailloux roulés, mêlés avec du sable et du gravier reposant sur des couches profondément ensevelies. Je crois que ceci est démontré par un récif partant de la dernière île et composé de grands blocs de granite arrondis, qui, lorsque les eaux sont basses dans le lac, ne sont couverts que de quelques pouces d'eau, tandis que, des deux côtés, la profondeur augmente rapidement jusqu'aux couches solides qui supportent la masse culminante de débris.

La contrée qui entoure immédiatement le lac Simcoe est couverte de gros cailloux roulés de roche primitive, entremêlés avec des fragmens de calcaire stratifié. Ces cailloux abondent particulièrement sur les rivages de l'ouest. A partir de la pointe d'Eight Mile, près de l'entrée des *Narrows*, dans toute la distance jusqu'à la baie de Kempenfelt, d'énormes blocs de granite jonchent le rivage, mais les masses détachées de calcaire ne sont pas aussi abondantes; quand elles se présentent, c'est ordinairement sans offrir les marques du travail de l'eau, mais sous la forme de grandes pierres tabulaires, à bords anguleux et à surfaces plates, comme si elles n'avaient été transportées qu'à une petite distance de la couche-mère, et les fossiles qui y sont contenus semblent être les mêmes que ceux de Rama: quant au caractère minéralogique, les fragmens sont identiques. Le

plus gros cailloux primitif roulé qui ait été observé pouvait peser environ 100 tonneaux; mais, en plusieurs endroits, la quantité de cailloux roulés de moindres dimensions est si considérable, qu'il n'est pas possible d'y cultiver la terre.

A partir du 27ème lot de la 6ème concession d'Oro, sur le rivage du lac, en remontant la baie de Kempenfelt, jusqu'à la résidence du colonel O'Brien, sur le 1er lot du 2ème rang, à l'Est du chemin de Penetanguishine, la terre du bord de l'eau est basse et sablonneuse, ne produisant guère que des cèdres et des sapinettes; mais, au dernier endroit, elle s'élève considérablement, et devient argileuse. L'élévation ainsi formée suit la direction du nord, laissant les terres basses déjà décrites comme jonchées de cailloux roulés, entre elle et le lac, et il y a peu à douter, qu'à une époque reculée, elle ne formât la limite de l'eau. Mais comme la baie de Kempenfelt est tout à l'entour bornée par cette pente hardie, il est probable que c'était une baie, comme à présent, quand la surface du lac avait un niveau plus élevé et couvrait un espace plus étendu.

L'existence de marne coquillière en différentes parties des terrains bas, semble être une nouvelle preuve que l'eau couvrait plusieurs espaces de terre maintenant à sec. Elle se trouve généralement dans les lieux bas et marécageux, et immédiatement au-dessous du sol végétal. Il y en a un lit près de l'extrémité orientale de la baie de Cooke, sur la terre de M. Haynes, qui l'ayant découverte en creusant un fossé, crut avoir donné sur une couche de gypse. Là où il avait pénétré de part en part, l'épaisseur n'excédait pas six ou sept pouces, et d'après l'aspect général de la localité, il me paraît que l'étendue n'en est pas considérable. Elle est formée de coquilles brisées, parmi lesquelles sont le planorbis et autres espèces d'eau douce, et quant à l'apparence et à la consistance, elle ressemble au blanc de céruse, et le propriétaire s'en était servi pour blanchir. Ces dépôts étant un carbonate de chaux à peu près pur, il est bien connu qu'ils peuvent être employés utilement comme engrais.

Les rivages méridionaux du lac Simcoe sont de grandes plaines sableuses qui, en plusieurs endroits, sont jonchées de cailloux roulés, et portent la preuve qu'elles étaient jadis le fond du lac. Partout où il y a du gravier, ses petits cailloux ou galets sont de pierre calcaire, et de même que les fragmens plus considérables de cette formation, ils contiennent les fossiles des couches calcaires qui ont été décrites, mais le sable est siliceux et légèrement ferrugineux. Celui de Holland Landing se compose presque entièrement de petits grains de quartz; mais la couleur qu'il présente en masse indique la présence du fer.

L'embouchure de la rivière de Holland, à l'entrée de la baie de Cooke, passe par un grand marais, qui est borné par les plaines sableuses en question; et comme dans ce marais, ainsi que dans presque tous les terrains bas et marécageux du district, il paraît se présenter du minerai de fer en plus ou moins grande quantité, ce pourrait être une question de savoir si les sources du minerai ne se trouveraient pas dans le sable. La rivière Noire, qui tombe dans le lac, à la pointe Jackson, dans le township de Georgina, tire son nom de la couleur de ses eaux, dont la teinte noirâtre, constamment retenue par le courant jusqu'à ce qu'il soit parvenu à une grande distance dans le lac, pourrait provenir de ce qu'elles auraient passé sur quelque dépôt du minéral. Le capitaine Bouchier de la M. R., et son frère, qui résident près des bords de la rivière Noire, et à qui j'ai obligation de beaucoup de politesse et d'aide, m'ont informé que toutes les fois qu'il se faisait une excavation dans le voisinage de leur moulin, ou autour des sources adjacentes, on trouvait une grande quantité de pyrites de fer. Ils me montrèrent

rent les endroits où, à différentes fois, ils en avaient fait des collections; mais alors on n'en apercevait que quelques particules luisant dans la vase. La décomposition des pyrites serait un autre moyen d'obtenir du minerai de fer de marais.

Les arbres qui croissent dans les marais ou savanes contenant le minerai de fer sont, ordinairement le cèdre, et souvent le frêne noir; et la vigoureuse végétation qu'on observe généralement dans ces lieux, est probablement due à la présence du sulfate de fer, provenant de la décomposition des pyrites, qui faciliterait la nutrition des plantes, en agissant comme le fait le sulfate de chaux.

S. SCHISTE NOIR BITUMINEUX.

Je n'ai vu jusqu'à présent cette roche que dans le township de Whitby. Quelques-unes de ses couches se montrent découvertes sur les bords du ruisseau, à la brasserie de Nash, dans le village de Windsor; et aux moulins de Bowerman, sur le 32^{ème} lot de la 3^{ème} concession, il a été creusé dans la formation un puits de plus de cinquante pieds de profondeur. Il m'en a été présenté par M. Ross, qui a arpenté le township de Barrie, un échantillon trouvé dans la 2^{ème} concession du township de Collingwood, au nord des montagnes Bleues, sur les bords du lac Huron; et comme quant au caractère fossile et minéralogique, cet échantillon et ceux des couches de Windsor sont identiques, on a tout lieu de conclure qu'il y a continuité dans la formation, d'un lac à l'autre, et que sa jonction avec le calcaire inférieur est dans quelque position peu éloignée des strates calcaires vues dans l'île de Graves et dans le township de Thorah.

Je n'ai vu nulle part la limite supérieure de la formation, et il peut se faire qu'elle ne se trouve exposée dans aucune section. Mais les schistes bleus supérieurs se déploient sur les bords de la rivière Rouge, près de la ligne de division des townships de Markham et de Pickering; de sorte que la jonction des deux dépôts, sur le rivage du lac Ontario, doit se faire à quelque point situé entre cette rivière et la baie Big, au haut de laquelle se trouve le village de Windsor.

Cette roche est dans ses assises un schiste d'un noir de jais: elle est dure, cassante et se fend en lames minces, qui enclavent entre leurs surfaces une pellicule délicate d'une apparence bitumineuse. Devenue sèche, après avoir été tirée de son lit, si elle est mouillée de nouveau, elle se fendille et tombe en pièces: lorsqu'elle est exposée à l'action de l'atmosphère, elle se décompose rapidement et passe finalement à une argile noirâtre qui forme un bon sol. Les fossiles décrits par les géologues Américains comme caractérisant l'ardoise d'Utica, dans l'Etat de New-York, se trouvent dans cette roche en grande abondance. J'ai obtenu dans Whitby des échantillons de la trilobite nommée *Triarthrus Beckii*, avec les genres conchologiques *avicula* et *orthocérès*, et le schiste de Collingwood contenait des restes organiques semblables.

Le caractère minéralogique et la couleur noire de ce dépôt ont souvent porté à croire qu'il devait être associé à du charbon, et la roche même m'a souvent été représentée comme du véritable charbon de terre qu'on avait exploité et brûlé. Quand un morceau de ce schiste est jeté dans un brasier ardent, aidé de la pellicule bitumineuse qui se trouve entre ses feuillets, il s'enflamme et flambe pendant quelques instans, et après une courte incandescence, il laisse comme résidu une cendre blanchâtre feuilletée ou laminée comme l'ardoise, et d'à peu près le même volume dont il était. Cette propriété a confirmé ou raffermi l'opinion de quelques personnes qui, à la couleur de la roche, avaient jugé que c'était du charbon de terre. Ces

personnes ne réfléchissent pas que pour faire flamber le schiste il faut une quantité de bois plus considérable que les matériaux avec lesquels elles font leurs expériences; que la flamme s'éteindra quand il n'y aura plus de bois; que la matière combustible contenue dans le schiste est si minime, qu'elle laisse un résidu dont la diminution est à peine perceptible. Elles ne savent pas qu'il a été constaté que c'est au sommet de toute la série de dépôts dont ce schiste est un membre très inférieur, que se trouve le vrai charbon cristallin exploitable, avec tous ses fossiles et autres minéraux caractéristiques, et que ce serait conséquemment agir contrairement à l'expérience que de le chercher plus bas.

Les pyrites de fer abondent dans toutes les parties de la formation que j'ai examinées, et quelquefois en couvrent ou revêtent les fossiles. C'est probablement à la décomposition de ces pyrites qu'il faut attribuer les eaux minérales trouvées dans le district assis sur le dépôt. Un puits qu'on creusa, à la brasserie sur le ruisseau de Windsor, pour avoir de l'eau douce pour la distillerie, donna une eau si fortement sulfurée, que la trouvant absolument impropre à l'usage qu'on avait eu en vue, on eut quelque idée d'en pouvoir tirer parti comme eau minérale et médicinale. Un autre puits creusé à Windsor au bord du lac, par M. Cording, sur une pièce de terre où il avait bâti une maison neuve et commode pour en faire une auberge, donna une eau semblable. Lors de ma visite, M. Cording était occupé à faire miner le roc, opération qui doit lui avoir occasionné une grande dépense; car d'abord la dureté de la roche la rend difficile à percer, et à cause de sa qualité esquilleuse, ou de sa friabilité, elle est brisée en petits morceaux, ce qui nécessite un déblayage aussi long que fréquent, et M. Cording paraissait déjà disposé à renoncer à l'entreprise, quand on lui donna à entendre que probablement, plus il creuserait, plus l'eau se trouverait mauvaise. Je ferai observer ici comme un fait remarquable, que je n'ai pas encore une fois trouvé bonne, douce et potable l'eau dont j'ai pu suivre la source jusqu'aux roches stratifiées inférieures du pays, dans tout l'espace que j'ai exploré, tandis que celle des dépôts tertiaires, ou d'alluvion, est de la meilleure qualité et très agréable au goût, bien que je l'aie trouvée plus ou moins imprégnée de carbonate de chaux.

Près des moulins de Bowerman, mentionnés ci-dessus, sur le 32^{ème} lot de la 3^{ème} concession de Whitby, il y a, sur la branche occidentale de la crique de Lynd, un puits qui a été creusé à la profondeur de soixante-dix pieds. Il pénètre dans

| | Pieds. |
|--|--------|
| Du gravier accumulé par le courant, | 5 |
| De l'argile contenant des petits cailloux principalement calcaires, | 15 |
| Du schiste noir bitumineux, | 50 |
| | 70 |

L'eau qu'il donne est fortement saline, et l'on en a obtenu du sel, mais d'une mauvaise qualité, ayant un goût amer et une couleur noire, occasionnés par quelques ingrédients étrangers, dont le fabricant n'a pas su se débarrasser. On a en conséquence renoncé à ce travail et laissé le puits se remplir. Je me procurai de cette eau, prise à la profondeur de cinquante pieds de la surface, ou vingt pieds du fond, et l'envoyai à Montréal pour y être analysée; mais je crois qu'elle fut perdue conséquemment par l'effet du froid, qui fit éclater le vaisseau qui la contenait.

Le township de Whitby me paraît être, sous le rapport de l'agriculture, un des meilleurs districts de la province. On le dit très-propre à la culture du bled, et son sol consiste principalement en argile, acciden-

tellement couverte d'une mince couche de sable ou de gravier, dont les gros élémens sont une roche calcaire. Dans le voisinage de Windsor, le terrain s'élève graduellement, à partir du lac, et forme deux terrasses distinctes, l'une de 160 pieds, et l'autre de 320 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Elles s'approchent graduellement l'une de l'autre, en allant vers l'ouest, et se réunissent dans le township de Scarborough, près de la taverne de Gates, sur la route de Kingston et de Toronto. Sur la terrasse supérieure la terre est légère, et sous tous les rapports, moins bonne que celle de la terrasse inférieure. Les hauteurs de Scarborough sont composées d'argile, de sable et de gravier, et leur élévation au-dessus du niveau de l'océan est comme suit :

| | Pieds. |
|---|--------|
| Première terrasse, au-dessus du lac, | 161 |
| Seconde terrasse, au-dessus de la première, | 159 |
| Seconde terrasse, au-dessus du lac, | 320 |
| — | |
| Surface du lac Ontario au-dessus de l'océan, | 234 |
| | 554 |

4. SCHISTES BLEUS ET GRÈS.

Ces roches composent les couches inférieures, ou le sous-sol stratifié de toute la contrée située sur le rivage du lac Ontario, entre la rivière Rouge, dans le township de Pickering, à l'Est, et la rivière Credit, dans celui de Toronto, à l'Ouest, et l'on en voit des coupures dans presque tous les courans qui se trouvent entre ces deux points. L'estimation que j'ai faite de leur puissance la porte à 1,100 pieds. Jusqu'à quel point cette estimation approche de l'exactitude, c'est ce qu'il n'est pas aisé de dire; mais d'après les observations qu'il a été en mon pouvoir de faire, ayant toujours lieu de supposer que l'inclinaison est de trente pieds par mille, il est probable que le chiffre que je pose est passablement approximatif.

La formation consiste en une série de schistes argileux de couleur bleuâtre, encaissant des bancs de grès calcaire se rapprochant parfois de la roche calcaire, irrégulièrement assis, et d'une épaisseur variable. Dans quelques cas, les bancs sont d'une structure ardoisée, se clivant en lames minces dans le sens des couches; dans d'autres, ils ont une épaisseur solide d'un pied; mais rarement conservent-ils l'un ou l'autre caractère sur une grande étendue. Les grès sont durs, solides et compactes dans la couche, se montrent de couleur grise à l'intérieur, après cassure, et tiennent beaucoup de la roche calcaire, mais l'exposition au grand air les fait passer au brun foncé, et sous l'influence de l'atmosphère ils se désagrègent et deviennent pulvérulents. Les restes organiques y sont généralement abondants; d'où il résulte qu'ils participent de la nature calcaire, tirant la chaux des coquilles qu'ils ont empâtées, et quand les fossiles y surabondent, les couches peuvent devenir accidentellement purement calcaires. Les couches de calcaire ne sont pourtant pas communes. Si une pareille stratification se trouvait largement développée quelque part dans les environs de Toronto, elle serait d'une grande valeur, attendu qu'il se fait une grande consommation de chaux dans cette ville, et que la pierre qui la fournit en est un peu éloignée. La variété ardoisée du grès fournit de bonnes pierres à paver, et l'on en fait un grand usage dans les rues de Toronto. On trouvera, en choisissant bien, dans ces couches arénacées, de bonne pierre à bâtir; mais il faut faire ce choix, car la roche n'est pas toute indistinctement propre à cet usage.

Les bords des rivières Credit, Etobicoke, Minaco, Humber et Don, à quelques distances du rivage du lac, laissent voir des tranches ou escarpemens de ces

roches de soixante pieds ou plus; mais comme la terre s'élève graduellement en gagnant le nord, la formation s'y trouve recouverte par la grande accumulation des dépôts tertiaires et d'alluvion, dont l'intérieur du pays est composé. A Weston sur l'Humber, entre les townships d'Etobicoke et d'York, il se présente quelque bonne pierre calcaire; la même pierre se trouve encore, et plus abondamment, au moulin de Fisher, au-dessous de la rue Dundas, sur la même rivière. A ce dernier endroit, les bords du courant s'élèvent à plus de cent pieds, dont cinquante ou soixante sont composés de ces schistes bleus et de grès, tandis que la partie supérieure consiste principalement en sable et gravier.

Plusieurs des habitans de la contrée qui est assise sur cette formation semblent être fortement imbus de l'opinion qu'elle contient du charbon de terre; je les ai quelquefois trouvés sourds à tout ce qui pouvait être allégué pour les en dissuader; et tandis que quelques-uns d'eux, possesseurs d'indices qui les convainquent, se gardent de donner aucun renseignement sur les localités où ils présumant que leur trésor caché est enseveli, dans la crainte, m'a-t-il été dit, que le gouvernement ne réclamât la propriété de tous les minéraux découverts, d'autres, plus hardis, se sont mis à l'œuvre, et ont creusé à une profondeur considérable, à la recherche du charbon. A Weston, sur l'Humber, je trouvai qu'une compagnie d'aventuriers avait commencé à se former; qu'on s'était procuré des drilles (ou gros forets); qu'on avait engagé un ancien mineur, qui était, je crois, un spéculateur dans l'entreprise, et qu'on avait pénétré dans le roc, à la profondeur de 150 pieds. Ayant, aux deux tiers de cette profondeur, passé par un banc de schiste d'une couleur plus foncée que d'ordinaire, on le prit pour du charbon, et le travail fut continué, dans l'attente confiante de trouver plus bas, en plus grande abondance, la précieuse matière, jusqu'à ce que le manque de fonds, plutôt que la perte de tout espoir, eut fait suspendre les opérations. M. Tewel, la personne employée pour faire l'excavation, a eu la complaisance de me fournir le compte suivant des couches et strates par lesquelles on avait pénétré, lesquelles sont données dans l'ordre descendant:—

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| <i>Exposées sur le rivage.</i> | | |
| Argile | 6 | 0 |
| Schiste bleu, | 12 | 0 |
| Grès gris, dur, calcaire, | 4 | 0 |
| Schiste bleu | 6 | 0 |
| Calcaire bleuâtre, | 1 | 0 |
| Schiste bleu, | 11 | 0 |
| <i>Percées par la sonde.</i> | | |
| Calcaire, | 1 | 0 |
| Grès calcaire dur, | 3 | 0 |
| Schiste noirâtre, | 6 | 0 |
| Strates minces alternatives de calcaire arénacé ardoisé et schiste noirâtre, | 40 | 0 |
| Grès de couleur obscure, | 1 | 2 |
| Calcaire, | 1 | 4 |
| Calcaire impur, | 2 | 1 |
| Calcaire, | 1 | 8 |
| Schiste noirâtre, | 0 | 10 |
| Schiste noir (pris pour du charbon,) | 0 | 2 |
| Schiste noirâtre, | 0 | 10 |
| Minéral de fer (improbable) | 0 | 8 |
| Alternats de calcaire impur dur et de schiste, | 28 | 0 |
| Minéral de fer (très improbable,) | 1 | 0 |
| Lits alternatifs de calcaire et de schiste, | 14 | 4 |
| Total, | 142 | 1 |

M. Tewel m'a dit qu'à la profondeur de soixante pieds au-dessous du niveau de la rivière, les déblais faits par la mine étaient très imprégnés de matière saline et exhalaient une forte odeur de soufre. Il est

assez probable que les bancs donnés comme minéral de fer étaient chargés de pyrites, dont la décomposition donnait lieu à l'odeur en question; mais il est plus difficile de dire d'où provenait le sel.

Les sources salines se rencontrent dans différentes localités parmi les schistes; mais il ne me paraît pas qu'on les ait fait servir à des fins utiles. M. Jones, résident Indien au village Sauvage, sur la rivière Credit, m'a appris qu'à environ trente milles plus haut sur la rivière, dans le township de Chinguacousy, il y a une source fortement saline, et qu'on en a tiré du sel; mais il n'a pu me dire quelle est la proportion du sel dans l'eau, ou s'il était accompagné de quelque autre ingrédient.

Les produits organiques des schistes bleus sont très abondants: les plus caractéristiques sont une espèce de *ptéridée*, une *cypricardia*, une *orthis*, une *strophomène*, et une grande orthocères, de chacun desquels le professeur Emmons a donné la figure, dans son rapport final sur la géologie du second district de l'Exploration de New-York, comme étant particuliers au groupe de la rivière d'Hudson, ou schistes de Lorraine.

Dans la contrée qui couvre cette formation, on rencontre souvent du tuf calcaire dans les couches de terrain tertiaire. Dans le township d'York, sur les rives d'un petit affluent du Don, traversant Yonge Street, près de la poterie de Wilmsley, à quelques milles de Toronto, on le tire de la carrière pour en faire de la chaux. Des empreintes de feuilles de hêtre et d'autres arbres ou plantes y sont nombreuses, et les bords de la rivière, à la hauteur de douze à quinze pieds, sont entièrement composés de ce dépôt calcaire, qui est de nouveau recouvert par de l'argile et du sable.

L'argile de cet endroit est plastique; on s'en sert pour faire de la vaisselle de terre, et le sable qui la recouvre est employé à la vernir. Elle est aussi très propre à faire de la brique, et l'on en emploie beaucoup à cet usage.

5. GRÈS ET MARNES IRISÉS OU BIGARÉS DE ROUGE ET DE VERT.

Un examen prolongé de ce groupe de roches pourra peut-être conduire à une division plus particulière que celle qui est donnée ici; mais quant à présent, comme elles n'ont été examinées que partiellement, que la couleur et le caractère minéralogique du tout sont essentiellement les mêmes, et qu'elles ne contiennent qu'une très petite quantité de fossiles, dont aucun n'est, à ce que j'ai pu voir, bien défini, j'ai cru pouvoir me contenter de les classer toutes dans la même catégorie.

Admettant que le degré d'inclinaison continue d'être le même qu'on l'a déjà supposé, la puissance moyenne probable de la formation sera de 614 pieds, et elle constitue tout le rivage de l'extrémité supérieure du lac Ontario, depuis la rivière Credit, en tournant par Hamilton, jusqu'à la rivière de Niagara. Sa jonction avec les schistes inférieurs, ou sous-jacents, est à Oakville, sur le rivage du lac, et l'on y peut voir la partie inférieure de la série de roches dont elle est composée, comme aussi à trois milles au-dessous de Norwell, sur la Credit, au centre du 12^{ème} lot de la 11^{ème} concession du township d'Esquesing. Elle consiste en grès ardoisés et marnes de couleur rouge et verte; et les couleurs sont distribuées de manière à donner à ces roches une apparence irisée ou rubanée. Quelques fucoïdes obscurs sont les seuls fossiles que j'aie vus jusqu'à présent, près de la base de la formation; et à son sommet, elles sont

remarquablement rares, ou manquent absolument, car je n'en ai pas encore trouvé, à cette hauteur. A Wellington Square, un de ses membres paraît au jour sous la forme d'un grès rouge, épais et à gros grains, que l'influence de l'atmosphère détériore, dès qu'il y est exposé, et qui devient conséquemment une mauvaise pierre à bâtir. Le reste de la série, jusqu'au banc gris, à son sommet, se compose de marne rouge durcie, à macules et raies vertes, où sont interposées irrégulièrement des bandes minces de grès rouge. Le développement le plus remarquable de la série se trouve sur la rivière de Niagara, où on la voit exposée dans une épaisseur de plus de 200 pieds. De la rivière de Niagara à Hamilton, on en peut voir des coupes dans presque tous les ruisseaux qui se sont creusés un canal depuis la Ride ou hauteur jusqu'au lac; et sur le côté nord de la baie de Burlington, elle se déploie également bien, l'espace de plusieurs milles.

Les sources salines abondent par toute cette série de roches, et en plusieurs endroits, on en a fabriqué beaucoup de sel d'une bonne qualité. Mais la rivalité causée par les sources salines du comté d'Onondaga, dans l'Etat de New-York, qui ont leur origine dans un terrain plus élevé et sont plus efficaces qu'aucune de celles qui ont été trouvées dans les grès et marnes rouges, n'a pas permis jusqu'à présent aux manufacturiers Canadiens de l'exploiter avec profit, ne pouvant le vendre au prix que se donnait le sel Américain, importé dans la province en quantité considérable, avant que le droit sur le sel de Liverpool et autres sels marins ait été aboli.

A Sainte-Catherine, sur le canal de Welland, le Dr. Chase, à qui je suis redevable de beaucoup de politesse et d'égards, se donna beaucoup de soins et fit de grandes dépenses, il y a quelques années, pour établir une manufacture de sel sur un plan étendu. Mais les profits ne se trouvèrent pas suffisants pour le rémunérer, et il se vit contraint d'abandonner les ouvrages, dont une partie a été convertie en une distillerie, et le seul usage auquel la source est maintenant appliquée est de fournir de l'eau à un petit établissement érigé auprès, dans le but d'y avoir des bains chauds et froids. Le Dr. Chase m'a informé qu'il n'avait pas creusé à moins de 507 pieds au-dessous de la surface du sol, ou de 484 au-dessous du niveau du lac Ontario, toujours à travers des alternats de marnes et de grès rouges; et qu'il avait été introduit un tube dans le puits, à la profondeur de 396 pieds. Lorsqu'on eut laissé monter l'eau, elle donna, après qu'on eut pompé les premiers 40 pieds, de 6 à 10 par cent de sel, et les parties inférieures en contenaient jusqu'à 24 ou 25 par cent. Mais lorsque la première venue eut été épuisée, la salure de la source diminua graduellement, jusqu'à ce qu'on eut eu cessé de pomper et laissé remonter l'eau. La raison de cette variation dans la salure est aisée à apercevoir: tandis que l'accumulation avait lieu, les particules salines amenées au fond du tube devaient, en conséquence de leur plus grande gravité spécifique, demeurer dans la partie la plus basse du puits, et déplacer ou repousser tout ce qu'il y arrivait en même temps d'eau douce; tandis que l'action non interrompue de la pompe, lorsque cette accumulation fut épuisée, devait amener un mélange d'une force exactement proportionnée aux quantités de sel et d'eau douce sortant simultanément des strates.

Il paraît y avoir une grande différence d'opinion, quant à la profondeur à laquelle il faudrait creuser pour obtenir l'eau saline la plus forte et la plus copieuse, mais l'on semble être généralement persuadé que, plus la profondeur serait grande, plus le sel serait abondant. Il est bien vrai que les particules salines peuvent être plus ou moins disséminées, non seulement dans la profondeur de cette série de couches,

Appendice
(W.)

27 Janvier.

mais encore dans celle de tous les terrains de sédiment, jusqu'aux lits les plus inférieurs du calcaire stratifié, voisins des roches primaires, comme l'indiquent les sources salines de Kingston et d'autres localités; d'où conséquemment l'on pourrait inférer que, plus serait grand le nombre des couches que l'on aurait percées, plus serait considérable la quantité de sel qui entrerait dans le puits. Mais il est probable que les particules qui produisent la saumure sont plus abondantes, ou peut-être exclusivement renfermées dans certaines couches, assises à des intervalles perpendiculaires considérablement éloignés l'un de l'autre, et que conséquemment si une profondeur de 100 pieds ne donnait pas autant de sel qu'une profondeur de 510 pieds, la chose dépendrait absolument de cet intervalle. Il ne faut pas non plus oublier que chaque couche de roche, dans toute la profondeur traversée, donnera une certaine quantité d'eau, salée ou non, et que quelques unes d'elles pourront fournir de l'eau douce en abondance. Il peut donc arriver, lorsqu'on pénètre par le même sondage dans deux suites de couches salifères verticalement éloignées l'une de l'autre, que quoique la quantité de sel qui sera amenée dans le puits doive être plus grande, la saumure qui en proviendra sera plus délayée que si l'on n'avait percé que la couche salifère supérieure. On verra aussi par là que si l'on pénètre dans le même banc de sel par deux différents forages, l'un dans l'inclinaison ou le plongement de l'autre, et passant conséquemment par un plus grand nombre de strates, on devra s'attendre que le puits le plus profond donnera l'eau la moins saline, à moins qu'on ait soin d'exclure du tuyau l'eau venant des lits supérieurs; et il en serait de même, s'il y avait relèvement, ou si l'inclinaison qui a causé l'accumulation des couches allait en montant à la surface, au lieu d'aller en descendant dans l'intérieur. Une autre circonstance à prendre en considération, c'est que plus est grand le nombre des strates percées, plus on court les risques de rencontrer quelque ingrédient préjudiciable au goût du sel. C'est sans doute en conséquence de quelque accident semblable, qu'à l'établissement de Kent, près de Stoney Creek, la plus forte saumure a été obtenue à 136 pieds de la surface. La profondeur totale à laquelle on a pénétré, à cet établissement, est à 400 pieds de la surface, ou de 394 audessous du niveau du lac Ontario, et il fallait 150 gallons d'eau salée pour produire, règle commune, 56 lbs. de sel. A la manufacture du Dr. Chase, on a retiré la même quantité de sel de 130 gallons d'eau.

On fabrique encore du sel dans le township de Saltfleet, et je crois, à Wellington Square, et les sources salines se rencontrent fréquemment dans les townships de Nelson et de Trafalgar. Si à une époque future, il se trouve que ces roches donnent les mêmes matériaux plus au nord, dans les espaces incultes du Huron, comme il est très raisonnable de le supposer, il en pourra résulter un grand avantage pour ce beau pays, lorsqu'il sera établi.

Les sources sulphureuses sont communes, particulièrement dans les parties supérieures de cette série. Sur le 1er lot du 6ème rang de Barton, il y a une source d'où s'échappe de l'hydrogène carburé ou sulphuré, qui étant capable de combustion, l'a fait dénommer la *Source-Brulante*. On en a pris les eaux comme médeцинаles pour différentes maladies, et depuis qu'elle est découverte, un grand nombre de malades y ont eu recours, et se sont très bien trouvés, dit-on, d'en avoir fait usage.

Près de Beamsville, il y a une source remarquable, qui gèle, dit-on, durant les mois d'été, mais jamais durant l'hiver. Je l'ai vu le 11 Septembre, par un temps très chaud, et je puis certifier qu'elle était alors couverte de glace, bien qu'à trois verges de distance la tempé-

rature de l'atmosphère fût à 80° de Farenheit. Elle est cachée et mise à l'abri des rayons du soleil par de grandes masses de rocher, éboulées en cet endroit. Je ne l'ai pas encore vue en hiver, mais je puis m'en rapporter à ce qui m'en a été dit, vu que M. Murchison parle de sources semblables comme existant en Russie, dans quelques terrains gypsifères rouges de ce pays; mais ce phénomène n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante.

Le membre le plus élevé de cette série de roches, très convenablement nommé le "banc gris" par les géologues Américains, est d'une constance remarquable, tant par l'étendue que par le caractère lithologique, et fournit un admirable moyen de reconnaître et suivre la direction de la formation par la partie occidentale de la Province, depuis la rivière de Niagara jusqu'à Nottawasaga, sur le lac Huron. Il varie en épaisseur, autant que j'ai pu jusqu'à présent l'observer, de huit à dix-huit pieds. C'est généralement un grès blanc siliceux, à grains fins; mais d'autres fois, il est extrêmement dur et compacte, et quelque peu calcaire. Dans le premier cas, il fournit une belle pierre à bâtir dans le dernier, il peut encore être employé utilement, mais il est alors généralement trop dur et trop cassant, et sa teinte bleuâtre lui donne une moins belle apparence. La pierre dont on se sert actuellement pour l'édification du nouveau collège de Toronto a été tirée de ce banc, et fournit un bel échantillon de celle qui est la mieux conditionnée.

Sur le canal de Welland, près de Thorold, le banc gris est dur, compacte et siliceux, mais très irrégulièrement assis. Cette circonstance lui fait beaucoup perdre de sa valeur, en cet endroit, comme pierre à bâtir, bien qu'elle puisse encore être employée comme telle, quand on peut se la procurer d'une épaisseur suffisante.

J'ai observé la roche, ou des indices de sa présence, dans la plupart des lieux situés le long de la ride ou chaîne allant de Sainte-Catherine à Hamilton, dans le township de Flamborough West, et dans ceux de Nelson, Nassagaweya et Esquesing.

Dans Esquesing, elle prend un caractère plus marqué qu'ailleurs, à ce que j'ai pu voir. Sortant de dessous le calcaire superposé, son déploiement extérieur s'étend au-delà de cette dernière roche, à une distance considérable à l'Est, et peut être aisément tirée de la carrière, en plusieurs endroits, à la surface du sol. Sur le 17ème lot de la 5ème concession du township, c'est une pierre blanche, à grains fins, en couches épaisses, avec taches ferrugineuses, et minces feuilletés de marne rouge, dans les divisions ou séparations des strates les plus inférieures. Elle est là de dix-huit pieds d'épaisseur et donne une très belle pierre à bâtir. Dans la 6ème concession, elle pourrait être tirée de la carrière avec beaucoup de facilité, n'étant recouverte, sur un grand espace, que par de la terre végétale de peu d'épaisseur. Je l'ai suivie de là jusqu'à Mono et Nottawasaga, et d'après ce que me disent des personnes qui connaissent bien les townships de Collingwood et de Saint-Vincent, je suis disposé à croire qu'elle les traverse, et qu'elle constitue les plus inférieurs des terrains durs dont sont formées les montagnes Bleues.

Dans certains townships on a tiré de quelques-unes de ses couches des pierres dont on a fait des meules, étant accidentellement propres à cet usage.

Le cours du banc gris à travers la partie occidentale du Canada fera observer que les formations qui entrent dans cette Province, à la rivière de Niagara, suivent la direction Est et ouest jusqu'à ce qu'elles atteignent l'extrémité supérieure du lac Ontario, et

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Appendice
(W.)
27 Janvier.

Appendice
(W.)
27 Janvier.

qu'à partir de là elles tournent pour prendre une direction générale à peu près vrai nord. Ce fait doit être le résultat naturel d'un axe anticlinal qui rencontre les couches au point de détour, et il constitue un trait important dans la structure physique du pays.

6. SCHISTES VERTS ET CALCAIRE GRIS.

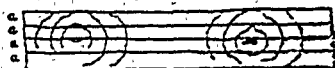
Au point où j'ai porté ma section à travers ces roches, leur épaisseur est peu considérable, et il sera besoin d'un examen prolongé pour décider si elles méritent d'être classées séparément, ou si elles doivent être comprises sous un titre général, avec les schistes et roches calcaires qu'elles supportent. Elles sont néanmoins riches en produits organiques, dont plusieurs paraissent leur être particuliers, et à Hamilton, à l'ouest, il semble y avoir des indices qui autorisent à supposer qu'elles acquièrent une plus grande importance, y ayant, en cet endroit, une épaisseur de 136 pieds entre le banc gris au-dessous, et un banc de schistes noirs au-dessus. La comparaison entre une coupe verticale, en cet endroit, et une coupe semblable, à Thorold, offrirait le tableau suivant :

| THOROLD. | | ANCASTER. | |
|--|------------|--|------------------|
| | Pds. Pces. | | Pds. Pces. |
| | | Calcaire gréodifère et bituminifère, | 5 0 |
| | | | 3 0 |
| | | | 3 0 |
| | | | 3 0 |
| | | | 3 0 |
| | | | 3 0 |
| | | | 5 0 |
| | | | 5 0 |
| | | | 6 0 |
| | | Schistes noirs..... | 60 0 |
| | | Calcaire d'Hamilton et schistes) | 13 0 |
| | | | pétris de chert. |
| | | | 3 6 |
| | | | 5 7 |
| Argile,..... | | | 1 0 |
| Calcaire à encrines,..... | 7 0 | | 35 0 |
| | | | 7 0 |
| Calcaire gréodifère et bituminifère,..... | 26 0 | | 4 3 |
| | | | 5 0 |
| Calcaire,..... | 8 0 | Banc à pentamères: le lit est complètement rempli par les coquilles..... | 1 6 |
| Calcaire hydraulique, | 8 0 | | 2 6 |
| | | Schistes,..... | 18 0 |
| Schistes noirs,..... | 55 0 | | 19 0 |
| | | | 3 6 |
| Calcaire d'Hamilton, | 10 0 | | 9 0 |
| Schistes avec fucoides, | 10 0 | | |
| | | | 12 0 |
| | | Banc gris,..... | |
| | | | |
| | | Schistes et marnes rouges, au niveau du lac Ontario,..... | 250 0 |
| Calcaire et marnes rouges au niveau du lac Ontario,..... | 224 0 | | |

Les schistes verts qui reposent sur le banc gris abondent en une espèce de fossiles que jusqu'à présent je n'ai observée dans aucune autre position. C'est une plante marine ou fucoide, qui consiste en un nombre de branches articulées partant en groupes de diverses ramifications d'un tronc pareillement articulé, recourbées et tordues en différentes formes et façons. Quelques beaux échantillons de ce fossile ont été obtenus, à la section sur le canal de Welland, près de Thorold, et dans le même lit, près de Beamsville, plus à l'ouest. Une couche contenant beaucoup de pyrites de fer est associée aux schistes verts.

Sur ces schistes s'appuient un nombre de couches de calcaire impur, séparées par des lamelles ou feuillets de schiste bleu. Elles occupent un espace vertical de dix pieds, contiennent un mélange de matière argileuse, ont un aspect compacte, et sont d'une couleur bleuâtre. Une particularité remarquable dans cette roche, c'est la fréquente rencontre d'anneaux concentriques de décoloration, formés autour d'une petite cavité sur la surface des jointures, qui coupent la stratification à angles droits. Les cercles traversent généralement les lignes de division de plusieurs des couches, comme on le peut voir par le diagramme suivant, où elles sont représentées par a a a ;

Fig. 1.



Ce calcaire est caractérisé par une grande coquille bivalve, que je n'ai pas encore observée ni au-dessous ni au-dessus de la roche ; c'est une pentamère qui ressemble beaucoup au *Pantamerus oblongus* de Murchison.

Au-dessus de ces couches se présente un autre calcaire bien différent dans son aspect minéralogique, et autant que j'ai pu le remarquer, dans ses produits organiques. La grande coquille bivalve, particulière à la roche sous-jacente, disparaît entièrement, et est remplacée par des encrines et une multitude de petites coquilles, parmi lesquelles on rencontre fréquemment une espèce d'*atrypa*. Cette roche est de couleur grise ; elle est à gros grains et cristalline, et des particules de pyrites de fer et de cuivre y sont disséminées. A Thorold, la partie supérieure des couches n'est pas exposée, mais il n'est pas probable qu'elles aient plus de dix pieds d'épaisseur.

A moins d'une investigation prolongée, il me serait impossible de dire si ces lits sont les seuls représentants de la chaîne qui se voit à Hamilton, ou si les roches immédiatement supérieures doivent être regardés et classés comme leur appartenant ; mais la conclusion à tirer naturellement, d'après la comparaison des coupes, est que les schistes noirs qui se trouvent parmi le calcaire qui vient d'être décrit, sont une continuation des schistes noirs qui se montrent près d'Ancaster, et qui peuvent être vus en différents endroits, entre Ancaster et le ruisseau Forty-Mile, appuyés sur les couches cherteuses qui constituent le rang ou lit supérieur des roches d'Hamilton. S'il en était autrement, il faudrait supposer que ces lits de schistes s'amincissent à chacun de ces deux endroits, dans des directions contraires ; phénomène qui n'est rien moins qu'impossible. On aura l'explication de la chose en recourant à la coupe verticale donnée.

On peut s'attendre à trouver dans les schistes verts de cette série du minerai de fer fossilifère. On sait qu'il y en a, quoique non pas constamment, dans les schistes de New-York, et l'on en trouve des fragmens, en plusieurs endroits, le long de la Ride d'Hamilton ; mais les couches solides y sont généralement recouvertes d'une matière désagrégée, provenant des schistes qui empâtent le minerai. J'ai trouvé des fragmens ferrugineux dans toute la distance de la ligne de division des townships de Barton et de Saltfleet au township de Nottawasaga ; mais j'ai rarement vu le minerai en place. Dans un ruisseau, près de la ligne de division de Barton et Saltfleet, il y a deux bancs de grès rouge qui occupent une position parmi les schistes, et qui peuvent, dans ce cas, représenter les bancs de minerai de fer ; et dans un autre ruisseau, qui traverse la route empierrée, près d'Ancaster, se voit un affleurement fossilifère argileux, de couleur rouge, et généralement

Appendice
(W.)

27 Janvier.

semblable au minerai argileux décrit par M. Hall, de l'exploration de New-York. Le minerai est-il assez riche pour mériter d'être exploité, si on l'obtenait en quantité suffisante? C'est une question à laquelle on ne pourra répondre affirmativement qu'après une analyse satisfaisante.

7. SCHISTES NOIRS.

Cette roche succède, dans l'ordre ascendant, à la dernière série de dépôts, et est bien développée, en plusieurs endroits, le long de la Ride, près de Sainte-Catherine, là où elle est coupée par des ruisseaux et des rivières, et au saut de Niagara, où l'on en voit une épaisseur de près de quarante pieds. Au point où traverse la ligne de section, j'en ai estimé de soixante-trois pieds la puissance totale, et cette estimation ne peut pas s'éloigner beaucoup de la vérité, car elle est d'accord avec les élévations nivelées par les ingénieurs du canal de Welland, qui ont coupé tout le terrain pour la construction des écluses. Ce que j'ai appris d'eux m'a mis en état de faire la comparaison, et j'ai à remercier M. Barrett et M. Power, les principaux ingénieurs, et autres messieurs en rapport avec les travaux du canal, de l'obligeance avec laquelle ils m'ont aidé, autant qu'il était en eux, lorsque j'étais employé dans leur voisinage.

Ces schistes noirs prennent un caractère bitumineux, qui, joint à leur couleur, (comme dans le cas des schistes assis plus bas) a souvent porté à croire erronément qu'ils devaient être associés à du charbon. Des lits d'un calcaire pétri de fossiles sont quelquefois enclavés dans les schistes, et l'assise supérieure étant un calcaire dont se peut faire un ciment hydraulique, devient en conséquence d'une importante valeur. On l'exploite en grand à Thorold, et elle est employée pour la construction des écluses du canal. En quelques endroits, comme au ruisseau de Beaver-Dam, près de Sainte Catherine, il se présente des bandes minces de gypse à demi cristallisé, qui donnent aux schistes une apparence rubanée; et dans d'autres localités, comme à la chute de Niagara, on rencontre du gypse blanc en nodules ou petits rognons, avec des pyrites de fer et autres substances étrangères. Ces schistes contiennent beaucoup de fossiles, et parmi les plus communs est une petite trilobite à longue queue.

En revenant aux sections comparatives données ci-dessus, on verra la position et la puissance de ces roches, aux extrémités orientale et occidentale de la Ride d'Hamilton. Je ne les ai pas vues en place au nord de l'axe anticlinal, bien que je ne doute pas qu'elles n'y existent; mais il faudra que l'investigation soit menée plus loin, avant qu'on puisse déterminer jusqu'où elles peuvent s'étendre.

Dans les townships de Nottawasaga et d'Esquesing, la charrue soulève ou tourne souvent des fragments de schiste noir, que là comme ailleurs on a regardés erronément comme indiquant avec certitude la proximité du charbon. Ils proviennent très probablement de la continuation de ces roches. Aucun des échantillons qui me sont tombés sous les yeux ne contenait des fossiles; mais quant à l'apparence et au caractère minéralogique, ils ressemblent parfaitement à ceux d'Ancaster.

CALCAIRE BITUMINIFÈRE ET MAGNÉSIE.

Ces roches forment la partie supérieure de la chaîne qui s'étend entre le saut de Niagara et le village d'Ancaster; et là où la ligne de section traverse leur affleurement, j'ai estimé qu'elles étaient de la même épaisseur qu'elles présentent à la chute, où il y a soi-

xante-dix pieds de calcaire géodifère entre le sommet du calcaire hydraulique et le bord du précipice; et cinquante pieds de calcaire bitumineux, partant de ce bord en remontant la rivière, et sur lesquels court le rapide au-dessus de la cascade. La coupe suivante présente le mesurage exact; tel que pris à Clifton-House sur le chemin de traverse.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Calcaire bituminifère d'un gris foncé, ... | 50 | 0 |
| Calcaire gris contenant des géodes de gypse blanc, du sulphate de strontiane, du sulphure de zinc et du sulphure de plomb, ... | 10 | 6 |
| Calcaire gris, avec géodes plus grandes, mais en moindre quantité, ... | 6 | 0 |
| Calcaire bleu, d'une texture plus compacte, ... | 4 | 6 |
| Calcaire spalteux, gris, compacte, en une seule masse ou couche massive, contenant accidentellement de grandes géodes, ... | 13 | 0 |
| Calcaire bleu foncé, en lits variant de 2 à 4 pouces, avec restes confus d'encrinites, ... | 4 | 0 |
| Bancs gris et compactes de calcaire, à jonction dentelée, généralement couverts d'une mince pellicule de matière bitumineuse, ... | 10 | 6 |
| Calcaire bleu ou grisâtre, provenant de colonnes encrinites brisées, ... | 8 | 0 |
| Strates recouvertes de détritits, ... | 13 | 6 |
| | 120 | 0 |

A Thorold, il y a sur le calcaire hydraulique une épaisseur de quarante pieds de calcaire recouverte par des roches géodifères. Aux ouvertures de la carrière de M. Hutt, où l'on prend la pierre pour les travaux du canal de Welland, le dernier lit est un calcaire bituminifère d'un bleu noirâtre, qui fait une bonne pierre de construction. Une carrière de cette pierre bleue est exploitée sur la propriété de M. Keefer, près du village. Il s'y trouve du gypse en petits amas, et une feuille de matière bitumineuse couvre les fossiles et les parois des couches. Sur cette roche bleue reposent vingt-six pieds de calcaire à encrines, en couches massives de six à dix pieds d'épaisseur. Ce calcaire fournit les meilleurs matériaux de construction, et il est exclusivement employé pour les faces ou parois des écluses du canal de Welland. On le tire de la carrière de M. Hutt, à une petite distance à l'Est de Thorold. Sur ce calcaire à encrines il y a une assise de sept pieds d'épaisseur, qui fournit une pierre à bâtir inférieure à la précédente, quoique d'une bonne qualité. Ces deux dernières roches contiennent beaucoup de fossiles, et l'on y rencontre accidentellement des géodes remplies de gypse blanc, particulièrement dans le banc de sept pieds. On y trouve aussi parfois des cristaux de galène. A Ancaster, les mêmes roches n'ont pas plus de trente-cinq à quarante pieds d'épaisseur.

La série entière de ces roches calcaires est très bitumineuse, et elle abonde en jolis échantillons de sélénite, de sulphate de strontiane, de spalt perlé, et d'autres variétés de carbonate de chaux, avec sulphate de zinc et galène.

Il existe des cristaux de galène, en plus ou moins grande quantité, dans tous les calcaires, depuis ceux qui reposent immédiatement sur le banc gris, jusqu'au sommet de ceux qui viennent d'être décrits comme calcaires bituminifères; mais ils sont en plus grande abondance dans ces derniers, et prédominent dans le township de Clinton, près du village de Beamsville, où M. Lee a tenté d'ouvrir une mine de plomb, dans ce qu'on supposait être un nid, ou gîte, sur la terre de M. Robert Comfort, dans la 8ème concession. La position du gîte supposé est dans l'une des nombreuses jointures ou fissures par lesquelles ces roches sont coupées dans toute la rangée qu'elles forment depuis Queenston jusqu'à Nottawasaga. Dans la localité en question, l'ouverture est de nouveau traversée par des crevasses ou fentes plus petites, dont les parois sont couvertes de cristaux de spalt perlé et de galène. Les

Appendice
(W.)

27 Janvier.

cristaux de galène y sont sans doute en très grande abondance. Dans le fait, à peine y a-t-il une petite portion de la roche qui n'en contienne point, et je ne crois pas qu'ils se soient trouvés manquer dans aucun des fragmens qui sont tombés sous mon marteau, dans les environs. Il me paraît pourtant douteux qu'il y ait des indices de la présence du gîte d'un minéral. Les gîtes métallifères, suivant l'opinion généralement reçue, se trouvent dans les failles, ou grandes fentes évasées, résultant de la fracture ou de la dislocation des couches, causée par l'influence des forces perturbatrices, qui ont occasionné un glissement de la masse du rocher d'un côté du plan de fracture sur l'autre côté. Le mouvement a amené l'une contre l'autre des parties qui ne pouvaient se joindre, et de là est résulté un espace ouvert qui a donné lieu au dépôt subséquent des matières terreuses et métallifères qui constituent un gîte. C'est particulièrement dans les districts où des mouvemens sont indiqués par des couches très inclinées, ou par une irrégularité dans l'inclinaison, que de telles failles existent; et quand le gîte ne se présente pas immédiatement à la vue, un indice de sa position probable serait une interruption observée dans la continuité des couches. Or ici, les roches sont parfaitement horizontales, et rien n'indique qu'elles aient été tourmentées depuis l'époque où elles ont été déposées. Il n'y a point glissement ou solution de continuité dans les couches, et là où l'espace entre les parois des jointures est rempli, c'est de sable ou terrain meuble, et non de spath calcaire, ou de telle autre matière minérale qui pourrait remplir une faille, mais dont on ne trouve pas même des veinules. De sorte qu'il faut que l'évasement des jointures doive son origine à quelque autre cause, et ce n'est que dans les parois que la galène se rencontre.

Les sources minérales ne sont pas rares dans les roches du dépôt: les eaux de l'une d'elles, située dans le voisinage d'Ancaster, analysées qualitativement, ont donné une grande proportion de sulfate de magnésie.

9. SCHISTES ROUGES.

Ces schistes sont les mêmes que ceux d'un dépôt décrit par M. Hall, dans le quatrième district géologique de New-York. Je n'en puis dire que peu de chose présentement, ne les ayant encore jamais vus en place; mais il n'y a aucune raison de douter de leur existence, bien qu'ils aient probablement peu d'épaisseur et soient de peu d'importance. Leur présence est indiquée par la couleur du sol de transport, entre le saut de Niagara et Waterloo, et entre Allensburg et la Jonction sur le canal de Welland, et leur gisement est rendu certain par la place qu'ils occupent dans l'Etat de New-York, par le travers immédiat de la rivière de Niagara.

10. SCHISTES GYPSIFERES.

Commençant à la rivière de Niagara, les couches supérieures de cette série se voient près du village de Waterloo, entre lequel et Chippewa, toute la contrée est recouverte d'argile transportée; mais il est probable que les couches les plus inférieures se voient quelque part dans le voisinage de ce dernier lieu. Le dépôt court de cet endroit dans la direction de l'ouest, jusqu'à la Grande-Rivière, et la ligne de direction paraît coïncider avec le cours de cette rivière, à une distance considérable, en remontant vers sa source.

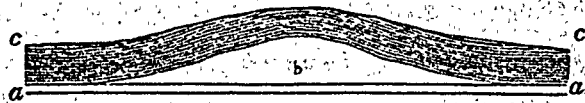
Y compris les schistes rouges inférieurs, j'ai estimé à 300 pieds la puissance de ces roches. Elles se composent partout de calcaires et schistes calcaireux, contenant dans une, et peut-être dans deux parties de leur étendue verticale, des amas, ou masses détachées, de gypse, qui sont parfois d'une grandeur considérable.

Partout où l'on sait que ces amas existent, on s'empresse de les exploiter en grand, et les matériaux sont achetés promptement pour l'amélioration des terres cultivées.

Le calcaire est fréquemment de couleur blanchâtre ou grisâtre et est déposé par lits qui excèdent rarement un pied d'épaisseur. Il est dur et compacte, et remarquable par le nombre de vacuoles, ou petites cavités qui s'y rencontrent. Souvent une matière bitumineuse remplit ces vacuoles et divise les couches en strates minces. Quelquefois la roche est de couleur bleue, et dans ce cas, on n'y rencontre pas les particularités qui viennent d'être mentionnées. La variété grisâtre est la mieux adaptée à toutes les fins économiques et fait d'excellente chaux. Lorsque les schistes sont exposés à l'effet du temps, ils sont généralement d'une couleur verdâtre, mais lorsque l'action de l'atmosphère ne les a pas atteints, ils sont ordinairement d'un brun foncé. Ils sont argileux, et presque toujours, lorsqu'il s'y rencontre du gypse en certaine quantité, il en est recouvert. Parmi le calcaire et le schiste se rencontrent parfois, en stratification intermédiaire, des lits propres à faire du ciment hydraulique; et particulièrement dans un lieu situé à environ trois milles et demi plus bas que Cayuga, sur la Grande-Rivière, il existe un banc dur et solide de calcaire hydraulique, qui acquiert probablement une puissance de trente pieds.

Le gypse gît en amas, jamais en couches continues; et soit en conséquence de quelque particularité dans le mode d'après lequel il a été déposé originairement, soit par l'effet de quelque grand mouvement subséquent, il se présente invariablement sous une forme plus ou moins conique, les strates par lesquelles il est recouvert étant arquées ou courbées ainsi:

Fig. 2.



- a. Calcaire.
- b. Gypse.
- c. Schistes verts.

Ces amas varient, dans le diamètre de leurs bases, de quelques pouces à plusieurs verges. Il arrive quelquefois qu'un amas a une si grande étendue horizontale, qu'à la première vue, on peut être porté à croire qu'il est aussi continu que les couches qui le recouvrent; mais on est toujours détrompé par un examen soigneux. Partout où les dépôts ont été beaucoup travaillés, on a trouvé que la surface supérieure plongeait à la fin rapidement, suivie par les couches superposées, et partout où je les ai pu voir jusqu'à présent, leur partie la plus puissante se trouvait toujours près du point où l'on pouvait supposer que gisait leur centre. Les collines ou buttes à figure conique, remarquables sur les terrains gypseux, doivent leur origine au mode particulier d'après lequel le gypse a été déposé, et elles sont regardées généralement comme un indice certain de la présence souterraine du minéral. Le dérangement que les parties les plus élevées de la formation paraissent quelquefois avoir éprouvé, doit probablement être attribué à la même cause. Dans le township de Dunn, près du petit village de Haldimand, on voit, en plusieurs endroits, des exemples d'un dérangement considérable: les diagrammes qui suivent feront probablement mieux comprendre que ne le pourrait faire une plus longue description, le rapport qu'il y a, quant à la forme, entre ces parties et les dépôts de gypse. On doit pourtant se rappeler que, nonobstant les contorsions comparativement légères que l'on rencontre accidentellement, la formation considérée dans sa totalité est aussi horizontale que celle sur lesquelles elle s'appuie.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Le diagramme suivant représente une carrière qu'on a ouverte dans le lieu en question, pour en tirer de la pierre à chaux.

Fig. 3.



a Calcaire plongeant sous 32° E.
 à Calcaire plongeant sous 10° O.
 b Grès superposé, avec défaut apparent, mais probablement non réel de conformité ou concordance, et appartenant à la série suivante.

M. Keefer, un des ingénieurs du canal de Welland, m'a parlé d'une excavation faite à la branche de Broad-Creek, comme ayant passé à travers des roches dont l'attitude ressemblait assez à celle des masses représentées par le croquis suivant :

Fig. 4.



a Roches cherteuses. c Calcaire gypsifère.
 b Calcaire hydraulique. d Argilet

Les roches cherteuses indiquées appartiennent à la série immédiatement supérieure, et à la même que le grès dans le diagramme précédent.

M. Keefer a eu la bonté de me présenter une autre coupe d'une localité sur le canal de jonction entre le port Colborne et le détour de Rama, qui marque également bien ces ondulations; et dans ce cas, comme dans les autres, une plus haute série de roches a été affectée, probablement par la même cause.

Les lits de gypse qui ont été jusqu'à présent exploités, et que j'ai pu observer, sont ceux de M. Case, à environ trois milles et demi au-dessous de Cayuga, sur la Grande-Rivière; de M. Donaldson, presque vis-à-vis du village d'York, sur la même rivière, et deux lits exploités près de Paris, l'un par MM. Curtis et Coleman, et l'autre par M. Tennant.

Il n'y a pas encore longtemps qu'on opère dans le banc qui se trouve sur la terre de M. Case; mais il paraît être d'une grande étendue et d'une immense valeur. Il paraît y avoir des indices certains qu'il occupe une aire de près de soixante acres, et se trouvant sur une partie navigable de la Grande-Rivière, il offre l'avantage de pouvoir exporter les matériaux facilement à des endroits éloignés, sans parler de l'accroissement journalier de la demande sur les lieux mêmes. L'épaisseur du banc, là où il est exploité, est de quatre ou cinq pieds, et dans un puits excavé près de la maison du propriétaire, on a passé par une épaisseur de vingt pieds de calcaire hydraulique, avec intermixture d'une quantité considérable de gypse, au-dessous du lit principal, qui, en cet endroit, mesure environ six pieds, et entre ce lit et le fond du puits, il y a encore un banc de trois ou quatre pieds de calcaire hydraulique. Le gypse supérieur est d'un blanc sans mélange et de la meilleure qualité, et s'il se trouve qu'il occupe un espace aussi étendu que l'indiquent les apparences, il ne peut manquer d'être pour son propriétaire la source d'un revenu considérable. Si, à une époque future, les travaux publics comprennent la construction d'un canal sur la Grande-Rivière, la pierre à chaux hydraulique du voisinage de M. Case et d'ailleurs, associé aux lits de gypse, acquerra de l'importance, comme pouvant être employée à la construction des digues et écluses de l'ouvrage.

Le banc important qui vient ensuite est près d'York. Il est exploité en partie par M. Donaldson, et en partie par M. Cook, le propriétaire. A l'endroit où il se montre sur la rive de la Grande-Rivière, son épaisseur est de trois pieds et demi, et elle augmente en avançant le long du niveau. On en a tiré de la pierre abondamment et d'une excellente qualité, bien qu'on la dise inférieure à celle de M. Case. Un calcaire argileux, passant presque au schiste, couvre le gypse: il pourrait être employé à faire du ciment hydraulique, mais il n'est pas assez épais pour acquérir une grande importance.

Les bancs de Paris sont également étendus, et ceux qui appartiennent à MM. Coleman et Curtis sont exploités sur une grande échelle. La carrière de M. Tennant n'est ouverte que depuis peu de temps, mais lors de ma visite, le propriétaire avait tout lieu de s'attendre à voir réussir son entreprise.

La valeur du gypse, comme applicable à l'agriculture, est bien connue. Il devient de jour en jour d'un usage plus général, et comme le pays est entièrement agricole, il est d'une importance majeure de savoir jusqu'à quel point nous pouvons compter sur nos propres ressources pour subvenir à la demande croissante de l'article. Les amas mentionnés ci-dessus seraient probablement restés inconnus jusqu'à ce jour, si la Grande-Rivière, en coupant leur affleurement, ne les eût laissés voir en partie, et ce n'est que dans les lieux où ils paraissent ainsi au jour, qu'on les a exploités, et qu'on a pu juger de leur étendue probable. La Grande-Rivière court probablement presque depuis sa source jusqu'à son embouchure, dans la direction de la formation, et partout conséquemment sur la même série de roches; de sorte qu'il peut y avoir plusieurs amas de gypse sur ses rives, tant au-dessus qu'au-dessous de Paris. Il ne faut pourtant pas conclure de là que l'existence du minéral est exclusivement restreinte aux bords immédiats de cette rivière, et il pourrait devenir d'une grande utilité d'adopter un système judicieux de forage, là où le plâtre est supposé exister, et où se montrent les indices ordinaires de sa présence. M. Jackson, l'ingénieur de la compagnie de navigation de la Grande-Rivière, m'a informé qu'on avait creusé sans succès, en différents endroits, des deux côtés de la rivière. Il est probable pourtant qu'en quelques cas, le site du forage n'a pas été choisi judicieusement, et qu'en d'autres, on n'a pas pénétré à une assez grande profondeur. Il est possible aussi que la sonde ait quelquefois passé à quelques pouces du minéral, et n'ait percé que le schiste et le calcaire dont est recouvert le flanc recourbé de la masse; et tandis que le travail était en conséquence abandonné, un nouveau sondage, pratiqué à quelques pieds du premier, aurait pu faire rencontrer le gypse à une moindre profondeur. Comme exemple de la forme d'un amas qui pourrait conduire à de tels résultats, je puis mentionner celui de Caledonia: sur la terre de Ronald McKinnear, écuyer, (à qui je suis redevable de beaucoup d'attention et de bon accueil), il y a une masse de gypse qui, quoique de quelques pieds seulement de diamètre, est néanmoins d'une épaisseur considérable, et est surmontée de la butte conique accoutumée. Or, il n'est pas difficile de concevoir que si cette masse avait été entièrement cachée, et qu'on eût tenté de l'atteindre par sondage, les verges auraient pu pénétrer tout à l'entour sans toucher une fois le minéral, vu que ce n'est qu'un petit tertre central, et comme le noyau du cône qui le contient. Comme cette masse se trouvait à découvert sur les bords de la rivière, le forage devenait inutile, et il se trouva que l'amas était de peu d'étendue; mais il sert à faire voir comment on pourrait manquer les bords d'une masse plus importante, tout en s'en approchant de près par le forage. Pour faire avec succès de telles tentatives, rien n'est plus nécessaire, de la part de l'individu chargé de l'ou-

Appendice
(W.)

27 Janvier.

vrage, qu'une connaissance approfondie de toutes les couches de schiste et de calcaire, tant supérieures qu'inférieures à la position ordinaire du gîte des amas de gypse, et il doit être parfaitement au fait des lits les plus remarquables, quant à leur qualité et à la distance qu'ils gardent entre eux, afin qu'à mesure que la sonde descend, il puisse être d'un coup, d'après la nature des matières traversées, en état de prononcer quelle partie de la série associée au gypse a été touchée, et il ne pourra parvenir à cette connaissance que par une étude préliminaire sérieuse de toute la formation, partout où elle peut avoir été mise à nu par des coupures naturelles ou par le travail du mineur.

Il y a plusieurs sources minérales sur cette formation. La plus remarquable de celles qui sont connues est la "Source Sûre," sur les terres des Sauvages, à la distance de dix à douze milles au sud de la ville de Brantford, à l'ouest de la Grande-Rivière. On s'est procuré un échantillon de cette eau, mais elle n'a pas encore été analysée. Les habitans disent qu'elle possède plusieurs qualités médicinales, et que ceux des environs y ont eu recours à leur grand avantage. Il paraît qu'elle est douée de propriétés antiseptiques. La matière végétale, qui est de plusieurs pieds d'épaisseur sur la surface qui entoure la fontaine, a l'apparence d'écorce à tan, comme si elle avait été arrêtée dans son progrès de décomposition, et préservée par les effets chimiques de l'eau ou des gaz qui s'en échappaient.

On a découvert des sources salines et sulfureuses dans plusieurs localités, et il est assez probable que, dans quelques cas, les premières pourront acquérir de l'importance; car on suppose généralement que le sel et le gypse vont de compagnie, et il est connu que les importantes manufactures de sel d'Onondaga, dans l'État de New-York, sont assises sur les roches associées à la formation.

Dans toute l'étendue de ces roches ou terrains, autant que je les ai pu voir jusqu'à présent, je n'ai pas rencontré un seul fossile: cependant, comme on rapporte qu'il a été trouvé des restes organiques dans le comté de Wayne, de l'État de New-York, dans la même série, il est probable qu'il pourra encore s'en découvrir dans quelques localités; et dans le fait, on trouve des fossiles dans un calcaire d'où l'on tire, près de Haldimand, de la pierre à bâtir commune, et qu'on voit en différents endroits sur les bords du lac Érié. Des échantillons de ce calcaire ont été envoyés à Montréal; mais je ne pourrais décider encore s'il doit être classé avec les roches gypsifères, ou avec le calcaire supérieur qui leur succède.

II. CALCAIRE SUPÉRIEUR.

C'est la plus haute série de roches que j'aie encore observée. On le peut voir au fort Érié, sur le Niagara, à Port-Colborne, et presque partout le long de la côte du lac Érié, jusqu'à l'embouchure de la Grande Rivière; et au-delà, d'après ce que m'ont appris plusieurs des habitans, jusqu'à Dover, dans le township de Woodhouse. Il est visible aussi dans le nouveau township de Cayuga, faisant ci devant partie des "Réserves Indiennes," près de la Grande-Rivière; sur la route de Talbot, et sur les bords de la Thames, dans le township de West-Oxford, dans le district de Brock.

Partout où j'ai pu voir jusqu'à présent les lits inférieurs, ils sont presque exclusivement composés de chert, encaissant fréquemment une grande quantité de pyrites de fer, et quelquefois de beaux échantillons de fluaté de chaux. Sur ces roches chertueuses est assis un grès qui, quoiqu'offrant un caractère très

différent en différentes localités, m'a paru continu, en autant que j'ai pu l'examiner. Ce grès est de nouveau recouvert par un calcaire qui est la roche la plus élevée de la présente section, et la plus haute que j'aie encore vue dans le Canada occidental.

Le grès ne se voit ni au fort Érié ni au port Colborne, mais il s'y trouve un calcaire siliceux qui est probablement son équivalent. Dans le township de Dunn, près de Haldimand, des coupes de ce grès le montrent reposant sur des lits de chert qui recouvrent le calcaire gypsifère. Il est ici fréquemment formé de grands fragmens angulaires de chert, qui avec la quantité de grandes corallines et autres fossiles qu'il contient, le rendent presque inutile comme pierre à bâtir. Le capitaine Murray, contracteur sur la Grande-Rivière, en avait fait tirer de la carrière, en différents endroits; mais le trouvant absolument impropre à l'usage qu'il en voulait faire, il l'a abandonné.

Dans le township de Cayuga, particulièrement sur les lots 45 et 46, sur la ligne de division, au nord du chemin de Talbot, ce grès se déploie largement, et peut être tiré de la carrière; à la surface du terrain, sur une immense étendue. Il est composé de petits grains de quartz, en quelques cas cimentés d'une manière assez serrée pour prendre l'apparence d'un quartzite blanc compacte. D'autres fois, il se compose d'éléments plus grossiers, et dans ce cas, l'exposition à l'influence de l'atmosphère le désagrège. Les couches sont massives, ayant d'un à trois pieds d'épaisseur: en plusieurs endroits elles paraîtraient pouvoir fournir, en quantité immense, une bonne pierre de construction, facile à exploiter. Il y a quelques années, M. de Cew, propriétaire, résidant ici, voulut établir une verrerie, croyant qu'on y pourrait employer le grès aussi bien que les roches chertueuses inférieures. Il n'est pas improbable que le grès ne pût être, en quelques endroits, propre à cette fin; mais le projet de M. de Cew, qui ne fut pas suffisamment appuyé, semble avoir été abandonné pour le présent. Les coraux et autres fossiles, qui abondent dans le calcaire supérieur, commencent à se montrer dans ce grès.

Dans Cayuga, on voit au-dessus de ce grès le vrai calcaire supérieur couronnant de petites éminences qui reposent dessus comme sur leur base. Ce calcaire, partout où il a été vu, abonde en une variété de fossiles, et particulièrement en coraux, la surface du sol où il se trouve en étant, en plusieurs endroits, littéralement couverte. J'en ai recueilli de nombreux échantillons à Port-Colborne, dans le township de Cayuga, et dans différentes parties du district de Brock. La roche est, en général, bitumineuse, et, lorsqu'on la casse, une odeur particulière, provenant de la présence du naphthé. Cette substance se rencontre fréquemment dans de petites cavités et pourrait se recueillir en assez grande quantité pour fournir un spécimen de sa nature. Ces cavités ou vacuoles se rencontrent fréquemment à la carrière de Greybrill, près de Gravelly-Bay, où la pierre est exploitée sur un grand plan pour la construction de la magnifique écluse de la branche Broad-Creek du canal de Welland.

M. Cull, l'ingénieur, m'a appris qu'au-dessous de London, on trouve le naphthé flottant à la surface des étangs, ou des eaux dormantes de la Thames, et qu'on le recueille fréquemment au moyen d'une pièce de drap.

Les sources sulfureuses se rencontrent fréquemment sur cette formation, et les pyrites de fer, de la décomposition desquelles ces sources tiennent probablement leur qualité, y sont, en quelques endroits, très abondantes. Il y a une de ces sources sur la propriété de M. Rouvière, près du village de Beechville, dans West-Oxford.

DÉPÔTS OU TERRAINS POST-TERTIAIRES ET D'ALLUVION.

Quiconque a voyagé dans la partie occidentale du Canada ne peut pas avoir manqué de remarquer qu'elle est presque entièrement recouverte et cachée par un vaste dépôt de matière molle ou meuble de transport et de comblement, et que ce n'est que dans les endroits où le pays est coupé par des rivières, ou sur les bords des lacs, ou dans cette chaîne de hauteurs qui s'étend de Queenston à Hamilton, et de là à la baie de Nottawasaga du lac Huron, qu'on peut voir exposées à la surface les roches stratifiées plus anciennes. Dans le district qui, en la présente occasion, a été plus particulièrement le sujet de mon investigation, le dépôt consiste en différentes couches d'argile, de sables et de graviers, où sont disséminés de grands cailloux roulés: l'épaisseur qu'il atteint est généralement très considérable, et va quelquefois jusqu'à 200 et 300 pieds. Les escarpements argileux de Scarborough n'ont pas moins de 320 pieds. Les Rides Centrales, comme on les appelle, qui courent parallèlement au rivage du lac Ontario, ont probablement de 200 à 300 pieds: les hauteurs d'Oxford sont souvent de 100 ou 200 pieds, et même de plus, et les berges de la Grande-Rivière laissent voir souvent une hauteur considérable.

Quant aux sources d'où les matériaux sont provenus, les parties les plus déliées, considérées en elles-mêmes, en donnent moins d'indices que les plus grossières. L'argile n'offre aucun point de repère. Il existe néanmoins dans quelques parties du sable du minerai de fer magnétique, comme, par exemple, sur le rivage du lac Ontario, à Toronto, où, sur la pointe Gibraltar, la quantité en est si considérable, que si l'on jette un aimant dans les débris arénacés dont le terrain se compose, il se trouve, quand on l'en retire, couvert de petits grains du minerai. Ce fait est probablement dû à la région primaire, où le minerai de fer magnétique abonde. Quant au gravier et aux matériaux plus grossiers, les indications sont plus directes. Les petits cailloux calcaires de la contrée située sur les rives méridionales du lac Simcoe sont identiques avec le calcaire de Rama, au nord, et leur caractère, tant fossile que minéralogique, indique d'une manière incontestable la source d'où ils proviennent. Les fossiles peuvent être, pour ainsi dire, pris et produits comme témoins, dans cette partie du pays qui sépare le lac Ontario du lac Erié; car ils prouvent clairement que le débris le plus grossier, reposant sur chaque formation successive, se compose, en outre de ce qui est d'origine primitive, de matières tirées de la formation même, ou des débris de quelque dépôt inférieur, dont l'affleurement est au nord, ou d'un mélange des unes et des autres. Les ruines d'affleurements méridionaux ne recouvrent jamais des formations septentrionales, sur une grande étendue, mais sur une petite seulement et par accident, là où l'affleurement méridional occupant une position élevée dans un escarpement, le dépôt septentrional gît à un plus bas niveau géographique. On peut voir des exemples de cette dernière condition sur le flanc et à la base de la chaîne de hauteurs qui borde le côté sud du lac, où l'on trouve fréquemment des fragmens du calcaire de Niagara, qui en compose le sommet, assis inférieurement sur les marnes rouges. Mais au contraire, à une élévation de 110 pieds au-dessus du niveau du lac, dans le flanc montagneux de cette chaîne, on rencontre souvent des débris du schiste bleu sous-jacent, dont le développement extérieur est enseveli sous les eaux du lac, ou doit être cherché sur le côté opposé du rivage; et bien que les fragmens de cette formation particulière puissent ne pas s'étendre jusqu'aux bords du lac Erié, le débris gisant sur le calcaire se compose principalement de leurs débris mêlés à ceux de la série gypseuse du nord. Les grands cailloux ou blocs erratiques qui ont été arrondis par un long trajet, sont presque tous d'origine primaire, et s'unissent aux sables et aux graviers pour prouver,

qu'à une époque reculée, la surface a été couverte d'eau ayant un courant venant du nord.

On peut mentionner comme un fait en rapport avec la direction de ce courant, qu'en différents endroits, entre Niagara et Hamilton, le long de la chaîne montagneuse dont il a été parlé, où le sol de transport a été enlevé, on a trouvé que le roc inférieur était presque poli et doux au toucher, et présentait une surface légèrement ondulée, marquée par de profondes rainures ou cannelures parallèles, dont la direction est du nord au sud. Ces rainures sont bien déployées dans la carrière de M. Küder, à Thorold.

La vallée de la rivière Nottawasaga offre un autre exemple d'une action d'une époque récente, ou post-tertiaire. L'entrée de cette vallée est dans le township d'Albion, où les Rides Centrales la séparent de la vallée de l'Humber, dont les eaux, coulant sur la même ligne, prennent un cours diamétralement opposé, la dernière rivière tombant dans le lac Ontario, tandis que la première se décharge dans le lac Huron. La vallée est large, et du côté de l'ouest, elle est bornée par un escarpement composé, dans la partie inférieure, des marnes et grès rouges, ayant au-dessus d'eux le banc gris fortement marqué, et couronné par le calcaire supérieur, dont le rocher de Niagara constitue le sommet. A partir du bord du courant, dans le centre de la vallée, une élévation douce sur une largeur de douze ou treize milles, atteint le pied de l'escarpement, et après une courte et raide montée, en talus, sur une partie des marnes rouges, le calcaire massif présente des précipices qui s'élèvent d'un coup, ou par gradins successifs. Sur ce versant de la vallée, le courant principal est grossi par plusieurs affluens, et la branche occidentale de ce courant principal y prend aussi sa source. Mais quoique le flanc ou le bord de l'escarpement offre la rangée des plus hauts points de la vallée, et que les couches plongent à l'ouest, direction opposée à celle des affluens, le bassin ou réservoir qui divise ces courans de ceux qui se déchargent dans le lac Erié, et dans la partie méridionale du lac Huron, est un terrain plus bas, de trois à neuf milles de l'escarpement, reposant sur les couches calcaires qui en forment la partie supérieure. Et c'est par d'étroites et profondes ravines coupées nettes dans le calcaire massif, et creusées dans les marnes rouges inférieures et moins dures, que les eaux du terrain intermédiaire s'ouvrent un passage dans la vallée. C'est dans le voisinage de ces ravines qu'existent les phénomènes auxquels je fais allusion. Ils offrent des scènes de confusion sauvages et pittoresques à un haut degré: de grands blocs et des masses détachées du calcaire qui, en quelques endroits, se voit élevé de 200 pieds au-dessus, gisent disséminés sur le fond de la gorge, tandis que d'autres forment un talus à la base des précipices, comme si pour la former, un énorme rocher escarpé s'était rompu en gros fragmens, parmi lesquels il y a des trous et des interstices si nombreux, si grands et si profonds, qu'il est dangereux de passer auprès. De grandes masses pendantes des crêtes perpendiculaires, comprenant parfois un acre, détachées du corps principal du rocher, plongent légèrement du côté de la ravine, et les fentes, larges de vingt à trente pieds, qui les séparent du roc solide, sont quelquefois si profondes, qu'un grand pin de 120 pieds de hauteur, qui, renversé par le vent, est tombé obliquement dans la crevasse, s'y voit pendant la tête en bas, encore attaché par une partie non rompue des racines au bord de l'abîme, dont le fond est enveloppé dans l'obscurité, au-dessous de l'autre extrémité. Les ouvertures, ou déchirures, paraissent être dans les jointures naturelles du roc: les parois en sont douces et unies, et en même temps qu'une fente principale séparera de la montagne un acre en superficie, de plus petites fentes, ou des fendillemens, courant ordinairement dans deux directions parallèles, partageront cet acre en plusieurs parties rhomboïdales. Quelques uns des affluens peuvent

Appendice (W.)

27 Janvier.

avoir dix milles de leur cours dans ces ravines, et bien que leur impétuosité et leur rapidité, dans les crues d'eau, soient telles que l'un d'eux a été nommé la rivière Enragée, la quantité d'eau qu'ils charrient ne peut être regardée comme suffisante pour avoir produit les effets observés. Cette supposition est corroborée par le fait que des masses disloquées ne manquent pas dans les parties de l'escarpement qui se trouvent entre les affluens, et en face de la vallée principale.

Les matériaux de valeur qui appartiennent à ces dépôts sont du minerai de fer de marais, du tuf calcaire, des marnes coquillères, de l'argile ou glaise à briques et à poterie, du sable propre à vernir, des terres ochreuses et à foulon.

Il a déjà été fait mention des localités dans lesquelles se trouvent la plupart de ces matériaux, dans la ligne de section qui a occupé mon attention, et il ne me reste plus qu'à ajouter qu'un grand dépôt d'argile, que l'on va employer comme terre à foulon, se voit sur le ruis-

seau Sixteen-Mile, aux moulins de M. McKann, dans le township de Nassagaweya. Provenant de la marne rouge, elle est de la même couleur, et mêlée d'huile, on l'a trouvée d'un usage avantageux comme peinture. La même matière se rencontre sur les bords de la rivière Enragée, dans Nottawasaga, et il est probable qu'on la trouverait dans plusieurs localités, le long de la partie exposée de la formation, à laquelle elle doit son origine. Il existe aussi, en quelques endroits, une terre ochreuse qu'on a trouvée de service comme peinture jaunée; mais quoique je l'ai vue employée, je ne l'ai rencontrée nulle part en place.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) ALEXANDER MURRAY,
Assistant-Géologue Provincial.

Appendice (W.)

27 Janvier.

APPENDICE.

Coupe ou Section des Couches de Charbon de la Nouvelle-Ecosse, telles que développées aux Joggins, sur la baie de Fundy, dans l'ordre descendant, depuis West Ragged Reef jusqu'à Minaudie, réduites à l'épaisseur verticale.

| | Pds. | Pces. | | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|---|------|-------|
| Grès gris-vertâtre ou blanchâtre avec quelques lits d'agglomérat, dont le grès forme la pâte, et du quartz veiné de blanc et de rouge, les galets. Généralement ces galets, ou petits cailloux, sont gros comme des pois: il y en a de la grosseur d'un œuf de pigeon, et même, mais plus rarement, d'un œuf de poule, ... | 30 | 0 | Schiste rouge foncé ou chocolat, ... | 9 | 0 |
| Grès blanchâtre à grains fins, mais un peu trop dur pour faire des meules, ... | 2 | 0 | Grès gris-vertâtre, avec lits de conglomérat et plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 14 | 0 |
| Schiste argileux de couleur rouge ou de chocolat, avec strates minces de grès de mêmes couleur et qualité que ci-dessus, ... | 15 | 0 | Schiste rouge foncé, ... | 5 | 0 |
| Grès blanchâtre, avec strates minces ou feuillets de schiste couleur de chocolat, ... | 20 | 0 | Schiste rouge foncé, avec couches de grès, ... | 15 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé, avec quelques taches vertes, ... | 10 | 0 | Grès gris-vertâtre, avec lits de conglomérat, ... | 20 | 0 |
| Grès blanchâtre en deux ou trois lits, ... | 8 | 0 | Grès gris-vertâtre, avec bancs de schiste rouge, ... | 21 | 0 |
| Grès blanchâtre à gros grains, dont l'assise a un fond inégal, ... | 20 | 0 | Grès gris-vertâtre, avec agglomérats et plantes carbonisées d'un grand diamètre, comme d'un pied, et entièrement converties en charbon. En plusieurs cas, l'action des vagues contre la base du rocher perpendiculaire y a creusé des trous profonds, où les tiges gisent couchées dans la roche. Les plantes sont des sigillaria, de même que la plupart de celles qui ont déjà été mentionnées, comme se trouvant dans les grès ou les agglomérats. On voit accidentellement des fragmens de calamites, ... | 30 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé ou chocolat, avec quelques bancs de grès, ... | 20 | 0 | Schiste rouge foncé ou chocolat, ... | 10 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé, ... | 10 | 0 | Grès gris-vertâtre du caractère d'un conglomérat, et empiétant un nombre de plantes transportées, à l'état de charbon. On y a trouvé, vers le fond, quelques lits propres à faire des meules, ... | 20 | 0 |
| Grès blanchâtre, ... | 7 | 0 | Schiste argileux de couleur rouge foncé ou chocolat, ... | 60 | 0 |
| Schiste rouge foncé et grès blanchâtre en lits irréguliers, ... | 20 | 0 | Grès gris-vertâtre tirant sur le jaune, généralement à gros grains et texture peu compacte, dont une partie peut être regardée comme un agglomérat, dont les galets composés de quartz de différentes couleurs, blanc, jaune et rouge, avec quartz-agate grossier noir et pierre lydienne, sont, quelques uns gros comme des œufs de poule, d'autres, comme des amandes, et le plus grand nombre, comme des pois. Quelques-uns des lits se sont trouvés propres à faire des meules. Ce grès constitue la pointe appelée West Ragged Reef, ... | 30 | 0 |
| Grès blanchâtre ou gris-vertâtre, ... | 3 | 0 | Couches cachées, ... | 42 | 0 |
| Schiste argileux rouge, ... | 9 | 0 | Couches cachées, avec grès au fond, ... | 23 | 0 |
| Grès gris-vertâtre ou blanchâtre, en plusieurs strates séparées par des lits de schiste argilo-arenacé de couleur de chocolat ou rouge foncé, ... | 20 | 0 | Grès gris-vertâtre ou blanchâtre à gros grains, ... | 12 | 0 |
| Grès gris-vertâtre ou blanchâtre à grains fins, ... | 4 | 0 | Schiste rouge foncé, avec bandes vertes, ... | 30 | 0 |
| Couches peu dures, cachées, probablement de schiste rouge foncé, ... | 20 | 0 | Grès gris-vertâtre à gros grains, meulière en partie, et en partie conglomérat, à petits cailloux de quartz rouges et blancs, généralement gros comme des pois, quelquefois comme des œufs de pigeon, et plus rarement comme des œufs de poule: il se trouve dans quelques parties de grandes concrétions sphériques un peu plus dures que la matière environnante, ... | 30 | 0 |
| Grès gris-vertâtre à gros élémens, ou plutôt agglomérat, avec matrice fine de sable et fragmens de plantes changées en charbon, ... | 30 | 0 | Schiste rouge foncé, avec bandes vertes, ... | 6 | 0 |
| Couches qu'on ne voit qu'imparfaitement, ... | 15 | 0 | Grès gris-vertâtre à gros grains, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec lits d'agglomérats et plantes converties en charbon, ... | 60 | 0 | Schiste rouge foncé et vert clair, avec quelques bancs de grès gris-vertâtre, ... | 50 | 0 |
| Schiste de couleur rouge foncé, ... | 18 | 0 | Grès gris-vertâtre à gros grains, ... | 30 | 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec lits d'agglomérat, ... | 10 | 0 | Schiste rouge foncé, ... | 30 | 0 |
| Schiste rouge foncé, ... | 5 | 0 | Grès gris-vertâtre à gros grains, avec quelques plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 3 | 0 |
| Grès gris-vertâtre ou blanchâtre, avec lits d'agglomérat, ... | 15 | 0 | Schiste verdâtre et rouge. Il se trouve sur le côté occidental de South Brook, Two Rivers, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge foncé, ... | 10 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec lits d'agglomérat, ... | 52 | 0 | | | |
| Schiste rouge foncé, avec bandes de grès rouge, ... | 14 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec lits de conglomérat, ... | 25 | 0 | | | |
| Schiste rouge foncé, ... | 10 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes réduites en charbon, ... | 30 | 0 | | | |
| Schiste rouge foncé, avec lits minces de grès, ... | 10 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec strates minces d'agglomérat, ... | 3 | 0 | | | |
| Schiste rouge foncé, ... | 6 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec lits d'agglomérat, ... | 55 | 0 | | | |
| Schiste rouge foncé ou chocolat, ... | 1 | 0 | | | |
| Grès gris-vertâtre, avec force conglomérats et fragmens de plantes transportées couvertes d'une couche de charbon, ... | 50 | 0 | | | |

Appendice (W.)

27 Janvier.

Table with columns 'Pds.' and 'Pees.' listing geological samples such as 'Couches qui ne se voient pas bien, étant baignées par le ruisseau...' and 'Grès gris-verdâtre, avec bandes de schiste verdâtre et de schiste rouge arénacés...'.

RECAPITULATION.

Summary table for section 1, listing 'Grès de couleur blanchâtre ou gris-verdâtre, avec lits d'agglomérat et grandes plantes carbonisées...' and 'Schistes argileux ou argilo-arénacés, de couleur rouge foncé ou de chocolat...'.

2

Table listing geological samples for section 2, including 'Schiste aréneux gris', 'Grès gris-verdâtre. C'est un banc irrégulier...', and 'Schiste argileux rouge, avec quelques bandes de schiste arénacé...'.

Table with columns 'Pds.' and 'Pees.' listing geological samples such as 'Grès gris-verdâtre', 'Schiste gris-verdâtre arénacé et grès avec schiste argileux rouge et gris...', and 'Grès gris-verdâtre, bon pour meules...'.

RECAPITULATION.

Summary table for section 2, listing 'Grès gris-verdâtre ou blanchâtre sans lits de conglomérat...', 'Grès gris-verdâtre, meulier...', and 'Schistes argileux et arénacés, rouges, verts et gris-verdâtre...'.

(Des indices de stigmaria ficoïdes existent près du sommet, et de calamites droites ou érectes, au fond.)

3.

Table listing geological samples for section 3, including 'Schiste noir charbonneux', 'Grès gris-verdâtre, avec stigmaria ficoïdes...', and '1. CHARBON d'une qualité inférieure, feuillet régulier...'.

Appendice (W.)

27 Janvier.

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, | 5 | 0 |
| 3. CHARBON, | 0 | 1 |
| Grès gris-verdâtre et schiste rougeâtre, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 5 | 0 |
| Schiste argileux gris-rougeâtre, | 1 | 0 |
| 4. CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste argileux et arénacé rougeâtre et vert, la couleur verte prédominant, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 5 | 0 |
| Schiste argileux et arénacé, rougeâtre et vert, le rouge prédominant, | 6 | 0 |
| Schiste rouge séparé par bandes minces de grès : le sommet est de la qualité tendant à se désagréger de ce que les Anglais nomment <i>underclay</i> : on n'y voit pas de stigmaria, | 24 | 0 |
| Grès et schiste gris ; le grès très peu dur : | 11 | 0 |
| Schiste d'un rouge obscur, | 0 | 6 |
| Schiste arénacé solide, avec stigmaria fcoïdes au sommet, en deux lits, l'un dur et l'autre tendre (<i>understone</i>), | 12 | 0 |
| Schiste rouge et vert de la qualité peu solide de l' <i>underclay</i> , mais sans stigmaria visibles, | 11 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en quatre divisions à lames ou feuillets minces, séparées par du schiste rouge et vert, | 30 | 0 |
| Grès gris et schiste rouge, en couches minces, | 10 | 0 |
| Schiste rouge et vert, | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec schiste rouge et vert, | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en couches régulières de trois pieds et au-dessus, | 17 | 0 |
| Schiste rouge variant de deux à sept pieds d'épaisseur, | 5 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 4 | 0 |
| Schiste verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès et schiste gris, | 4 | 0 |
| Schiste d'un rouge vert foncé, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Schiste vert foncé et rouge, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, propre à faire des meules, formant un récif, | 25 | 0 |
| Schiste rougeâtre, | 8 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en trois lits, et schiste gris, en lits d'un pied chacun, | 20 | 0 |
| Schiste gris, avec deux strates de grès gris-verdâtre d'un pied chacune, | 20 | 0 |
| (Dans l'assise ci-dessus pénètrent deux tiges érectes (calamites) de deux pouces de diamètre ; et remplacées par le grès avec un enduit de charbon, elles partent du sommet de la couche suivante.) | | |
| Schiste argileux d'un gris obscur, | 8 | 0 |
| 5. CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste gris argilo-arénacé (<i>fireclay</i>), avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 1 | 6 |
| Schiste argilo-arénacé gris, | 10 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, en deux lits égaux, | 7 | 0 |
| 6. CHARBON, | 0 | 3 |
| Schiste argilo-arénacé gris, avec stigmaria fcoïdes, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 0 |
| Grès gris argileux, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 3 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 6 |
| (Dans ce schiste, et passant dans le grès superposé, se voit une calamite à un angle de 45 degrés avec le plan du dépôt. Elle paraît partir du charbon sous-jacent.) | | |
| 7. CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 0 | 4 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste argileux gris, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 2 | 2 |
| Grès gris-verdâtre, très grenu, ou tendant à se désagréger, avec stigmaria au sommet, | 8 | 0 |
| Schiste rouge, | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 3 | 0 |
| Schiste rouge, avec quelques lits de grès, | 20 | 0 |
| Schiste rouge et grès gris-rougeâtre, en lits d'un à 3 pieds, | 12 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, en strates minces alternant avec du schiste rouge, | 12 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, | 4 | 0 |
| 8. CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 3 | 0 |
| Grès gris argileux, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé solide, avec stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 5 | 0 |
| Schiste rouge, | 20 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre formant un récif, | 20 | 0 |
| Schiste rouge, | 23 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, | 5 | 0 |
| Schiste rouge et grès gris-verdâtre, le grès en bien moins grande quantité, | 30 | 0 |
| Schiste rouge argileux, et grès gris-verdâtre ; plus de grès que précédemment, | 30 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Schiste rouge argileux, | 1 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 3 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 15 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 20 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste rouge et vert, | 8 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, | 6 | 0 |
| Schiste rouge, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 3 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier, et maintenant exploité comme tel. Il constitue ce qu'on nomme <i>North Ragged Reef</i> , | 12 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, en lits d'un à 3 ou 4 pieds, séparés par des lits de schiste rougeâtre d'un à 2 pieds, | 60 | 0 |
| Schiste rouge, | 4 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 20 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en lits de 2 à 3 pieds, avec lits de schiste rouge d'un à 2 pieds, | 30 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 6 | 0 |
| Grès rougeâtre, divisé au sommet en strates de moyenne épaisseur par du schiste rouge, | 49 | 0 |
| Schiste rouge, | 2 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 35 | 0 |
| Grès gris et schiste rouge argileux, en lits alternatifs ; le grès a une teinte rougeâtre vers le sommet, | 30 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rougeâtre, | 5 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste rougeâtre argileux, | 5 | 0 |
| Grès gris, | 2 | 0 |
| Schiste rougeâtre et gris, | 1 | 0 |
| Grès gris, | 2 | 0 |
| Schiste argileux rougeâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 3 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste argileux vert et rouge, | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé dur ou solide, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec rognons de fer carbonaté ; cette couche a quelque peu l'aspect de l' <i>underclay</i> , mais les stigmaria ne sont pas distinctes, | 7 | 0 |
| 9. CHARBON, | 0 | 3 |
| Schiste gris arénacé, avec nodules de fer carbonaté, et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 5 | 0 |
| Schiste argileux gris-rougeâtre, | 1 | 0 |
| 10. CHARBON et schiste charbonneux, | 0 | 8 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| Grès gris argileux, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé rougeâtre et vert, avec nodules de fer carbonaté. Cette couche participe beaucoup du caractère de l' <i>underclay</i> , mais les stigmaria ne sont pas bien marquées : | 12 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 4 | 0 |
| Schiste argileux gris, | 1 | 0 |
| (De la strate ou mince couche de charbon qui suit s'élève une <i>sigillaria</i> érecte. Elle a un pied et six pouces de diamètre, et pénètre dans le schiste, et le grès superposés, 5 pieds de la plante étant visibles.) | | |
| 11. CHARBON, | 0 | 3 |
| Grès gris, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 5 | 0 |
| 12. Schiste noir charbonneux, | 0 | 9 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 0 | 11 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 6 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 6 |
| 13. CHARBON, | 0 | 7 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 5 | 0 |
| 14. CHARBON, | 0 | 4 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec rognons de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 7 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre et schiste argilo-arénacé rouge et gris. Le grès n'est pas en couches épaisses. On trouve des nodules de fer carbonaté et des stigmaria fcoïdes par tout le dépôt. | 40 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, | 3 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| 15 Schiste charbonneur, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| | 1 | 3 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec trois bandes de schiste rouge et gris, chargées de nodules de fer carbonaté, | 12 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 0 |
| 16. CHARBON et schiste charbonneur, | 0 | 2 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 10 | 0 |
| Schiste rouge et vert, | 2 | 0 |
| Grès gris argileux rude ou raboteux, | 2 | 0 |
| Schiste rouge et vert, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre argileux, raboteux, | 1 | 6 |
| Schiste rouge et vert, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 5 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 7 | 0 |
| 17. CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste gris argilo-arénaé, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 4 |
| Schiste charbonneur, | 0 | 4 |
| CHARBON, | 0 | 1 0 9 |
| | 4 | 10 |
| Grès gris, avec trois pouces de schiste gris argileux tendre, au sommet, et pénétré par des stigmaria fcoïdes (<i>understone</i>), | 1 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénaé, | 1 | 0 |
| 18. CHARBON, | 0 | 3 |
| Schiste gris arénaé, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Grès gris arénaé, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste rouge et vert, | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en différentes strates, | 6 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 7 | 0 |
| Grès gris, avec stigmaria (<i>understone</i>), | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénaé rouge et vert, | 4 | 0 |
| 19. CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste rouge argileux, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre et schiste rouge alternant, le grès en sept lits de 2 à 8 pieds, le schiste en cinq lits d'un demi-pied à 3 pieds, | 60 | 0 |
| Schiste argileux rouge et gris, | 13 | 0 |
| Grès gris verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste et grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Couches cachées, | 41 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Couches cachées, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre | 2 | 0 |
| Couches cachées. Ici débouche la rivière Denis, | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 3 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste, | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, meulier. Il y en a des meuliers sur le Récif du Sud, rivière Denis, | 25 | 0 |
| Schiste rouge argilo-arénaé, | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, fournissant des pierres meulieres, qu'on tire de l'assise sur le Récif du Nord, rivière Denis; | 18 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste argileux, | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, presque propre à faire des meules, | 14 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste argileux gris foncé, | 1 | 0 |
| 20. CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste rouge et vert, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge et gris-verdâtre, avec rognons de fer carbonaté, | 6 | 0 |
| Schiste charbonneur, | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénaé très feuilleté, ou tendant beaucoup à se désagréger, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rougeâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 4 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 23 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec schiste rouge et vert empâtant en grand nombre des nodules de fer carbonaté, | 4 | 0 |
| Schiste rouge et gris-verdâtre argileux et arénaé, en couches de 5 pieds avec grès gris-verdâtre en couches d'un à 3 pieds, | 30 | 0 |
| Schiste argileux rougeâtre et gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 15 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, tendre, avec bancs de schiste arénaé rouge, | 21 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 2 | 0 |
| 21. CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste argilo-arénaé gris-verdâtre, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Couches cachées, | 35 | 0 |
| Grès gris-verdâtre d'un bon grain, | 4 | 0 |
| Couches cachées, | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre d'un bon grain, | 1 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|-------|-------|
| Couches cachées, | 15 | 0 |
| Schiste arénaé gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Couches cachées, | 43 | 0 |
| Couchées cachées, mais probablement de grès | 7 | 0 |
| Couches qui ne se voient pas parfaitement, mais composées en partie de grès gris-verdâtre, | 13 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec empreintes et moules de calamites. Cette assise offre des strates presque meulieres, mais trop peu régulières pour être exploitées avec profit: | 13 | 0 |
| Couches presque cachées, supposées de schiste rouge, | 22 | 0 |
| Schiste argilo-arénaé rouge et gris-verdâtre, le rouge prédominant, avec quelques bancs de grès gris-verdâtre de 6 à 12 pouces, | 40 | 0 |
| Grès rougeâtre et gris-verdâtre, en lits de trois à 10 pieds séparés par des strates de schiste arénaé rouge et gris-verdâtre, d'un à 2 pieds. C'est ce qui forme la Pointe de la rivière Denis: | 31 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, peu dur et scabreux, en couches agrégées d'un à 10 pieds, ces couches séparées par des lits de schiste argileux et arénaé, rouge foncé et vert d'un à 2 pieds, contenant des rognons de fer carbonaté: les empreintes de plantes, et entre autres de sigillaria et de calamites, prédominent dans le grès: | 60 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé et vert, avec six lits de grès rouge et gris-verdâtre: le schiste est chargé de nodules de fer carbonaté, | 40 | 0 |
| 22. CHARBON et schiste charbonneur, | 0 | 2 |
| Schiste gris argilo-arénaé solide, avec stigmaria (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé et vert, avec un banc de grès, | 16 | 0 |
| Schiste gris argileux et arénaé, avec nodules de fer carbonaté, et quelques strates minces de grès, | 10 | 0 |
| Grès gris, avec stigmaria (<i>understone</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris foncé, avec nodules de fer carbonaté, | 22 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 2 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste arénaé gris-verdâtre, | 6 | 0 |
| Grès gris en strates de 4 pouces chacune, | 4 | 0 |
| | 2,134 | 1 |

RECAPITULATION.

| | | |
|--|------|----|
| CHARBON, en 22 bandes ou feuillets, | 5 | 5 |
| Schiste charbonneur associé avec les bandes de charbon, et en un cas sans charbon, | 3 | 10 |
| | 9 | 3 |
| Ce qu'on appelle en anglais <i>underclay</i> ou <i>understone</i> sont des lits de matières diverses immédiatement supposés aux bandes de charbon et de schiste charbonneur, et universellement pénétrés par les branches et les feuilles radiantes de la stigmaria fcoïde. Chacune des bandes de charbon et schiste charbonneur est appuyée sur un lit de cette nature, et dans deux cas, il y a des lits à stigmaria sans charbon superposé. Les matériaux constituant les couches à stigmaria sont comme suit: grès gris, 23 3 gris-verdâtre, 43 0 66 3 | | |
| Schiste argileux et arénaé, ayant souvent le caractère de ce qu'on nomme en anglais <i>fireclay</i> , | 58 | 4 |
| Gris, | 7 | 0 |
| Gris-verdâtre, | 42 | 0 |
| Rouge et accidentellement vert, | 107 | 4 |
| | 173 | 7 |
| Grès— | | |
| Gris, | 82 | 0 |
| Gris-verdâtre, en plus grande partie meulier, | 657 | 0 |
| Rougeâtre de différentes nuances, | 204 | 0 |
| | 943 | 0 |
| Schiste—gris—argileux, | 92 | 6 |
| arénaé, | 44 | 0 |
| | 136 | 6 |
| Rouge et vert—argileux, | 564 | 0 |
| arénaé, | 104 | 9 |
| | 668 | 9 |
| | 805 | 3 |
| Couches cachées, supposées consister principalement en schiste, | 203 | 0 |
| | 2134 | 1 |
| (Parmi les restes organiques visibles sont une calamite oblique et deux enlamites érectes et une sigillaria érecte. Un des lits supérieurs du schiste contient des empreintes de fougères.) | | |
| 4. | | |
| 1. Calcaire bitumineux, avec coquilles et écailles de poissons | 4 | 0 |
| CHARBON | 1 | 0 |
| | 5 | 0 |
| Schiste gris-verdâtre argilo-arénaé, avec stigmaria fcoïdes (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |

27 Janvier.

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Grès gris en bandes de 6 et 9 pouces, avec rognons de fer carbonaté et stigmara fcoïdes (<i>understone</i>), | 2 | 6 |
| Schiste argileux gris, | 1 | 0 |
| Grès gris, | 6 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 0 |
| Grès gris à texture âpre, | 1 | 0 |
| (De la couche suivante s'élève une tige droite (<i>sigillaria</i>). Elle s'élargit vers le fond, et pénètre dans le grès supérieur), | | |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 6 | 0 |
| Grès et schiste arénacé gris, | 5 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 2 | 0 |
| Schiste gris arénacé solide, avec stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| Schiste gris argileux, | 20 | 0 |
| 2. CHARBON et schiste charbonneux, | 1 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé tendre, avec stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé solide, avec stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 1 | 0 |
| 3. CHARBON et schiste charbonneux, | 0 | 3 |
| Schiste argilo-arénacé solide, avec stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 4 | 0 |
| 4. CHARBON, | 0 | 9 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 4 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 8 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| | 2 | 7 |
| Schiste gris argileux ; point de stigmara visibles ; mais à travers la couche paraissent deux fentes ou crevasses régulières parallèles d'environ ¼ de pouce de largeur chacune, et à environ 18 pouces l'une de l'autre, remplies de charbon, dont les fibres sont à angles droits avec les crevasses. Ce peut être la section d'une tige érecte, | 1 | 7 |
| CHARBON, | 0 | 8 |
| | 4 | 10 |
| Schiste gris argilo-arénacé solide, avec stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Schiste argileux verdâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 12 | 0 |
| Grès gris en plusieurs strates, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec nodules de fer carbonaté, | 20 | 0 |
| Grès gris et schiste vert, en lits alternatifs, | 24 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, | 3 | 6 |
| (De la couche suivante s'élève une sigillaria érecte d'un pied de diamètre : on en voit 2 pieds pénétrant dans la couche superposée.) | | |
| Schiste gris argileux, | 1 | 6 |
| Grès gris en lits minces, | 8 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 8 | 0 |
| 5. Calcaire bitumineux, avec coquilles, | 2 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 0½ |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 0 | 6 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 0½ |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 1 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 2 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 6 |
| | 7 | 2 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec feuilles de stigmara (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris arénacé, avec feuilles de stigmara (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Schiste gris arénacé et grès argileux raboteux, | 9 | 0 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, | 5 | 0 |
| Grès gris, | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec rognons de fer carbonaté, | 7 | 0 |
| Grès gris raboteux, | 17 | 0 |
| Schiste argileux rouge, avec nodules de fer carbonaté ; des lits minces de schiste arénacé et de grès au milieu | 10 | 0 |
| Grès rouge, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 1 | 0 |
| Grès rouge, | 1 | 0 |
| Schiste rouge et vert, avec nodules de fer carbonaté, et quelques lits aréneux, | 18 | 0 |
| Grès gris, | 2 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 4 | 0 |
| Schiste vert et rouge, | 3 | 0 |
| Grès gris, | 3 | 0 |
| (De la partie supérieure de la couche suivante s'élève une sigillaria érecte.) | | |

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Schiste gris argileux, | 17 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec un lit de grès, | 3 | 0 |
| Grès gris, | 0 | 6 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, | 17 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et quelques lits de schiste arénacé, | 17 | 0 |
| 6. Schiste charbonneux, | 1 | 0 |
| Calcaire bitumineux avec coquilles, | 0 | 10 |
| CHARBON, | 0 | 4 |
| | 2 | 2 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Grès argilo-arénacé raboteux, avec branches et feuilles de stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 7 | 0 |
| (Une tige droite pénétrant dans la couche ci-dessus part de celle de dessous.) | | |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 1 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 2 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 10 | 0 |
| Grès gris, | 3 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 2 | 0 |
| Grès gris, | 2 | 0 |
| 7. CHARBON, | 0 | 10 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 2 |
| CHARBON, | 0 | 10 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 2 |
| CHARBON, | 2 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, | 0 | 6 |
| | 4 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Schiste gris argileux, rempli d'une multitude de nodules de fer carbonaté, | 10 | 0 |
| Schiste gris argileux, en lits d'un à 3 pieds, avec grès et schiste arénacé en lits d'un pied : les nodules de fer carbonaté sont en grand nombre dans le tout : | 20 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 9 | 0 |
| Grès gris, | 3 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 10 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 2 | 0 |
| (De la couche suivante s'élève une sigillaria érecte d'un pied de diamètre ; la partie inférieure commence à s'étendre.) | | |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et un peu de grès, | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 5 | 0 |
| 8. CHARBON, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, | 0 | 4 |
| CHARBON, | 0 | 3 |
| Schiste charbonneux et charbon, | 1 | 3 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| CHARBON, | 1 | 0 |
| | 7 | 1 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec rognons de fer carbonaté en abondance et stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Grès gris raboteux et friable ou tendant à se désagréger, | 9 | 0 |
| Schiste gris-noir, avec nodules de fer carbonaté, | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 3 | 0 |
| Grès gris, | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge (couleur de chocolat), | 10 | 0 |
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge, comme ci-dessus, | 10 | 0 |
| Grès gris, raboteux, | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge, comme ci-dessus, en lits d'un à 4 pieds, avec nodules de fer carbonaté, et séparés par des strates de grès gris d'un pied, | 20 | 0 |
| Grès gris raboteux, en lits d'un à 2 pieds, alternant avec des lits de schiste rouge ou couleur de chocolat d'un pied, | 15 | 0 |
| Grès gris tendre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge, | 1 | 0 |
| Grès gris raboteux, | 1 | 6 |
| Schiste gris arénacé, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 2 | 0 |
| Schiste gris arénacé, friable ou très feuilleté, avec nodules de fer carbonaté, | 6 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 2 | 0 |
| Grès gris friable, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 0 | 10 |
| Grès gris, avec stigmara et calamites droites (<i>understone</i>), | 1 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 1 | 10 |
| Grès gris raboteux et tendant à se désagréger, | 0 | 10 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et stigmara fcoïdes (<i>underclay</i>), | 10 | 0 |
| 9. CHARBON et schiste charbonneux, | 1 | 3 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 12 | 0 |
| Grès gris raboteux, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 3 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 2 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, avec nodules de fer carbonaté, | 5 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| Schiste argileux rouge ou couleur de chocolat et vert, | 3 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| 10. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 2 |
| Schiste charbonneur, ... | 0 | 6 |
| CHARBON, ... | 0 | 4 |
| Schiste argilo-arénacé, avec stigmara ficoïdes (underclay), Couches cachées, probablement d'underclay. Ici arrive le ruisseau de Bell, ... | 5 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 9 | 0 |
| Grès gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux et schiste gris arénacé, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 3 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 7 | 0 |
| Grès gris, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 3 | 0 |
| Grès gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou couleur de chocolat, ... | 2 | 0 |
| Grès gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 5 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou couleur de chocolat, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 14 | 0 |
| Grès gris rude et inégal, ... | 12 | 0 |
| (Du sommet de la couche suivante s'élèvent plusieurs calamites droites, 3 d'entre elles dans l'espace de 2 pieds, et 8 autres, toutes les 11 dans l'espace de 20 pieds.) | | |
| Schiste gris argileux très feuilleté, de l'aspect de l'underclay, mais sans stigmara visibles, ... | 2 | 0 |
| Grès verdâtre, ... | 0 | 6 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, ... | 3 | 0 |
| 11. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 8 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara ficoïdes (underclay), Grès raboteux et schiste arénacé, gris, en strates alternatives, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 12 | 0 |
| Schiste argileux gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 6 | 0 |
| Schiste gris arénacé solide, et grès gris raboteux, ... | 4 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 | 0 |
| 12. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara ficoïdes et nodules de fer carbonaté (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris argileux, avec stigmara (understone), ... | 3 | 0 |
| Schiste argileux d'un gris foncé, ... | 8 | 0 |
| 13. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara et nodules de fer carbonaté (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge et vert, comme ci-dessus, ... | 7 | 0 |
| Grès gris argileux, avec stigmara (understone), ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec stigmara ficoïdes (underclay), ... | 7 | 0 |
| Grès et schiste gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat et vert, ... | 3 | 0 |
| Grès schistoïde tendre, ... | 1 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées molles ou tendres, ... | 7 | 0 |
| Grès tendre gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées tendres, ... | 2 | 0 |
| Grès gris, ... | 4 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées tendres, ... | 3 | 0 |
| Grès vert-rougeâtre, ... | 3 | 0 |
| Grès et schiste gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 1 | 0 |
| Schiste vert arénacé, ... | 1 | 0 |
| Grès gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 | 0 |
| Schiste vert et rouge, ... | 3 | 0 |
| Grès gris, avec un lit de schiste argileux, ... | 2 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté, ... | 17 | 0 |
| Grès vert-rougeâtre, ... | 1 | 0 |
| (Dans cette couche sont des calamites droites, 3 d'entre elles dans l'espace d'un pied.) | | |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| Grès gris raboteux, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre; il en a été tiré des pierres à meules, mais elles sont trop dures pour être de la première qualité. C'est ce qui constitue la pointe appelée dans l'endroit Coal Mine Point, ... | 30 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 8 | 0 |
| 14. CHARBON, ... | 0 | 3 |
| Schiste charbonneur, ... | 0 | 2 |
| CHARBON, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara ficoïdes, (underclay), ... | 6 | 0 |
| Schiste charbonneur, ... | 0 | 4 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 1 | 0 |
| Schiste charbonneur, ... | 0 | 8 |
| CHARBON, ... | 0 | 2 |
| | 2 | 2 |
| | 8 | 10 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara ficoïdes (underclay), ... | 2 | 6 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé, avec bandes de grès, ... | 2 | 0 |
| (De la couche suivante s'élèvent des calamites érectes pénétrant dans la couche superposée, l'espace de 2 pieds; deux d'entre elles sont à 2 pieds l'une de l'autre, et il y en a 7 de plus dans l'espace de 8 pieds.) | | |
| 15. Schiste charbonneur, ... | 1 | 0 |
| CHARBON, ... | 0 | 4 |
| Grès et schiste gris, tendant à se désagréger, avec stigmara (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris tendant à se désagréger, ressemblant beaucoup à l'underclay, mais sans stigmara visibles, ... | 12 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 5 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge foncé, avec rognons de fer carbonaté, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 5 | 0 |
| Schiste rouge foncé, ... | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé ou chocolat, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre et schiste rouge ou couleur de chocolat, d'un caractère argilo-arénacé, ... | 12 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara et quelques lits de grès traversés par des feuilles de stigmara (underclay), ... | 12 | 0 |
| Grès gris friable, avec lits de schiste argileux et nodules de fer carbonaté, fort ressemblant à l'underclay, mais sans stigmara visibles, ... | 25 | 0 |
| 16. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 10 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 1 | 0 |
| Grès gris tendre, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 4 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 | 0 |
| 17. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris argileux, ... | 18 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 11 | 0 |
| 18. CHARBON, ... | 0 | 8 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 1 | 6 |
| Grès gris tendre et lamellaire ou tubulaire, ... | 3 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 3 | 0 |
| Schiste gris arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 4 | 0 |
| Grès gris tendre lamellaire, avec stigmara au sommet (understone), ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, à grains fins, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux d'un gris foncé, ... | 6 | 0 |
| 19. Schiste charbonneur, ... | 4 | 0 |
| Calcaire bitumineux, avec coquilles et écailles de poisson, ... | 2 | 6 |
| CHARBON, ... | 0 | 1 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (underclay), ... | 6 | 7 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 2 | 6 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 | 0 |
| 20. Schiste noir bitumineux, ... | 1 | 0 |
| Calcaire noir bitumineux, avec coquilles, ... | 1 | 6 |
| CHARBON, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara ficoïdes (underclay), ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 2 | 6 |
| Schiste gris argileux, ... | 4 | 0 |
| 1 | 0 | |
| (Du sommet de la couche suivante s'élève une sigillaria érecte de 10 pouces de diamètre: on en voit 2 pieds et 6 pouces.) | | |
| 21. CHARBON et Schiste charbonneur, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 1 | 6 |
| Grès gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 7 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 4 | 0 |
| CHARBON, ... | 0 | 8 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 13 | 5 |
| Grès gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, friable, ... | 9 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 5 | 0 |
| 22. CHARBON et schiste charbonneur, ... | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (underclay), ... | 1 | 0 |
| Grès argileux gris-verdâtre, avec stigmara (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 3 | 0 |
| (De la couche suivante s'élève une sigillaria érecte de 4 pouces de diamètre; on en voit 5 pieds. Sur la grève il y avait une tranche transversale d'une sigillaria d'un pied et 6 pouces de diamètre, avec des fragmens de plantes sur les surfaces de division.) | | |
| Schiste argileux, ... | 2 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| 23. Schiste charbonneux, avec quelques strates de schiste argileux, ... | 4 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 4 |
| Calcaire bitumineux, avec menues coquilles et stigmaries fœcoides, ... | 0 | 4 |
| CHARBON et schiste charbonneux, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries (underclay), ... | 5 | 8 |
| Schiste gris argilo-arénacé, friable, d'une qualité fort ressemblante à l'underclay, mais sans stigmaries visibles, ... | 1 | 0 |
| Grès gris, ... | 5 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, ou grès, tendant à se désagréger, avec stigmaries (underclay), ... | 3 | 0 |
| | 6 | 0 |

(Du sommet de la couche suivante s'élève une sigillaria droite. Ses racines s'étendent dans le schiste. Elle est enduite de charbon, et la matière qui constitue l'intérieur n'est pas d'une qualité homogène, étant en partie de grès et en partie de schiste. Le schiste occupe une portion transversale de l'épaisseur d'environ 6 pouces, et à un peu moins de la moitié de la distance en remontant au haut de la tige, dont on voit environ 6 pieds, courant supérieurement dans l'underclay. De la racine de la plante, comme si elle en avait été repoussée de côté, ou avait tourné à l'entour, part une branche de stigmaries. Elle court un peu d'abord horizontalement, puis s'élève verticalement. Les feuilles de la portion verticale ne sont pas à angle droit avec la branche, mais penchent, au moins en partie, une direction verticale, et lui sont parallèles; celles qui partent du côté concave (ordinairement la partie de dessous ou le ventre de la branche), allant en s'abaissant, et celles de la partie convexe ou du dos, en s'élevant. Les feuilles partant des côtés peuvent être à angle droit avec la branche, et courir horizontalement dans la couche, mais étant ainsi cachées, elles n'ont pu être suivies. A première vue, la branche de stigmaries avait fort l'apparence d'être une continuation de la racine de la sigillaria; mais en les examinant de plus près, on put reconnaître que, quoique se touchant, les deux productions étaient distinctes. La première reposait sur la seconde l'espace de près d'un huitième de cercle, mais étant alors coupée abruptement, il se peut que lorsqu'elle était entière, elle fit autour un arc beaucoup plus grand; et les enveloppes charbonneuses des deux plantes se distinguaient aisément. Voir fig. 5.)

| | | |
|--|----|---|
| Schiste gris argileux, ... | 10 | 0 |
| 24. Calcaire bitumineux, avec coquilles et cône en cône, ... | 1 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 1 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries fœcoides (underclay), ... | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 | 0 |
| 25. CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 8 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaries (underclay), ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec feuilles de stigmaries (underclay), ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 9 | 0 |
| Grès et schiste gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec quelques lits de schiste arénacé, ... | 20 | 0 |
| Schiste argileux gris, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 35 | 0 |
| Schiste argileux gris, ... | 10 | 0 |
| Grès gris, ... | 7 | 0 |

(De la couche suivante s'élève une sigillaria érecte d'un pied et 6 pouces de diamètre. Elle pénètre à travers le grès.)

| | | |
|---|----|---|
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 10 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| 26. Schiste charbonneux, ... | 0 | 4 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaries (underclay), ... | 3 | 0 |
| Grès gris tendant à se désagréger, étant probablement argileux: il contient des feuilles de stigmaries (underclay), ... | 8 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| 27. CHARBON, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec feuilles de stigmaries (underclay), ... | 5 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec schiste divisant les lits; dans la partie inférieure est une calamite droite, qui s'élève de la couche suivante, ... | 4 | 0 |
| Schiste gris argileux et arénacé, avec nodules de fer carbonaté et quelques lits de grès, ... | 14 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en 3 lits divisés par du schiste argilo-arénacé, ... | 12 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté et un banc de grès, ... | 13 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 3 | 0 |
| 28. Calcaire bitumineux et schiste charbonneux, en strates alternatives d'un à 3 pouces, avec plantes, coquilles et écailles de poissons, ... | 6 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| CHARBON et schiste charbonneux, le charbon peu abondant, ... | 3 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, le charbon en assez grande quantité, ... | 4 | 0 |
| | 7 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries (underclay), ... | 4 | 0 |
| Schiste charbonneux, ... | 1 | 0 |
| CHARBON, ... | 0 | 6 |
| | 1 | 6 |

| | | |
|---|---|---|
| Grès gris raboteux, avec feuilles de stigmaries (underclay), ... | 3 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté, ... | 6 | 0 |
| Grès gris, ... | 6 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté disséminés dans sa masse, ... | 7 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec rognons de fer carbonaté et petits feuillet de charbon, ... | 7 | 0 |

(De la couche suivante s'élève une sigillaria droite; les racines s'étendent à son sommet; le diamètre de la plante est d'un pied: on n'en voit que la longueur d'un pied.)

| | | |
|--|---|----|
| 29. CHARBON et schiste charbonneux, le charbon en un petit feuillet, au sommet du schiste charbonneux, ... | 2 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries et nodules de fer carbonaté disséminés dans sa masse (underclay), ... | 2 | 0 |
| CHARBON, ... | 1 | 8 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 3 |
| CHARBON, ... | 0 | 11 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 4 |
| CHARBON, ... | 0 | 10 |
| | 4 | 0 |

| | | |
|--|----|----|
| Schiste gris argilo-arénacé, avec feuilles de stigmaries traversant la couche (underclay), ... | 8 | 0 |
| Schiste charbonneux, schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries et petits feuillet de charbon, ... | 6 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris argileux, ... | 0 | 6 |
| CHARBON, ... | 0 | 6 |
| | 1 | 6 |
| Schiste gris argileux (underclay?), ... | 0 | 10 |
| Calcaire bitumineux, avec plantes, coquilles et écailles de poissons, ... | 0 | 3 |
| | 24 | 7 |

| | | |
|---|----|---|
| Schiste gris argilo-arénacé, avec nodules de fer carbonaté et feuilles de stigmaries (underclay), ... | 7 | 0 |
| Schiste gris arénacé et grès; le grès offre quelques feuilles de stigmaries le traversant, et le schiste contient des nodules de fer carbonaté (underclay), ... | 20 | 0 |

(De la couche suivante s'élève une tige droite flutée (sigillaria) de 10 pouces de diamètre, dont 12 pieds sont visibles; et 2 calamites érectes.)

| | | |
|---|---|---|
| Schiste gris argileux, avec rognons de fer carbonaté, ... | 6 | 0 |
| 30. CHARBON, ... | 0 | 4 |
| Schiste argileux gris-noirâtre (underclay?), ... | 2 | 0 |
| CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 2 |
| CHARBON, ... | 0 | 3 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 2 |
| CHARBON, ... | 0 | 1 |
| | 3 | 4 |

| | | |
|---|----|---|
| Argile grise molle (underclay?), ... | 2 | 0 |
| Schiste et grès gris argilo-arénacés: le schiste contient des nodules de fer carbonaté au fond; il y a des feuillet de stigmaries visibles vers le sommet; vers la partie inférieure du lit de grès, il y a une calamite érecte de 2 pouces de diamètre, et dont 18 pouces sont visibles, ... | 15 | 0 |
| Grès gris, avec empreintes de sigillaria abattues au-dessous, ... | 2 | 0 |

| | | |
|---|---|---|
| 31. CHARBON et schiste charbonneux, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaries (underclay), ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec raies de charbon, ... | 0 | 6 |
| CHARBON, ... | 0 | 2 |
| | 0 | 8 |
| | 2 | 8 |

| | | |
|---|---|---|
| Schiste gris argileux, avec rognons de fer carbonaté et feuilles de stigmaries (underclay), ... | 9 | 0 |
| Calcaire bitumineux: avec stigmaries, coquilles et écailles de poissons, ... | 0 | 2 |
| | 9 | 2 |
| Grès gris, ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 7 | 0 |
| Grès gris, ... | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 4 | 0 |
| Grès gris, ... | 6 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 4 | 0 |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| 32. CHARBON, ... | 0 | 8 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 1 |
| CHARBON, ... | 0 | 8 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 1 |

Appendice
(W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pecs. |
|--|------|-------|
| CHARBON, | 0 | 4 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 3 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 1 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| <hr/> | | |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Grès argilo-arénacé gris-verdâtre, avec stigmara fœoides (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé gris-verdâtre, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Schiste argileux verdâtre, | 6 | 0 |
| Grès rougeâtre, divisé par des bandes de schiste rouge de 3 pouces à un pied, | 20 | 0 |
| Grès rougeâtre. La couche est d'une épaisseur irrégulière, le fond se boursoufflant soudainement en plusieurs endroits. La couche contient des plantes carbonisées, | 2 | 0 |
| (Du sommet de la couche suivante s'élève une sigillaria érecte : 2 pieds de sa longueur sont visibles, mais elle est coupée net au sommet et au fond par les lits qui y passent sans être dérangés. (Voir fig. 6.) | | |
| Schiste rouge argileux, | 5 | 0 |
| Schiste rougeâtre arénacé, avec feuillet de grès, | 3 | 0 |
| Grès rougeâtre et verdâtre, | 4 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, avec nodules de fer carbonaté et quelques banes de grès, | 25 | 0 |
| Grès rouge et vert, | 12 | 0 |
| Schiste argileux rougeâtre et verdâtre, rempli de nodules de fer carbonaté, et ayant quelques lits de grès, | 10 | 0 |
| Grès rougeâtre et verdâtre, | 10 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, rempli de nodules de fer carbonaté, | 10 | 0 |
| Grès rouge et vert, | 5 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, | 15 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| (De la couche suivante s'élève une sigillaria érecte de 4 pouces de diamètre : elle y est plantée l'espace de 2 pieds, et pénètre dans le grès superposé, ayant en tout 4 pieds de longueur.) | | |
| Schiste argileux gris-verdâtre, | 6 | 0 |
| 33. Schiste charbonneux, | 1 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| <hr/> | | |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec feuilles de stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Grès rouge et gris, avec schiste arénacé, | 7 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec un lit de grès, | 4 | 0 |
| Grès rouge, avec lits de schiste rouge arénacé, | 10 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 20 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 3 | 0 |
| Grès rougeâtre, en strates d'inégale épaisseur, avec bandes rougeâtres de schiste arénacé, | 18 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 18 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 4 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, | 4 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, | 7 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec banes de grès, | 25 | 0 |
| Grès rouge, | 1 | 0 |
| Schiste rouge et vert, avec lits de grès, | 12 | 0 |
| Grès rouge et vert, | 4 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec lits de grès rougeâtre, | 15 | 0 |
| Grès et schiste rouge et vert, | 3 | 0 |
| Schiste rouge ou chocolat, avec grands rognons de fer carbonaté, ou <i>sidéroses réniformes</i> argileux rouges, | 12 | 0 |
| Grès rouges et verts, séparés par des lits de schiste argileux rouge et vert, d'environ un pied chacun, | 30 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, avec quelques nodules de fer carbonaté rouge argileux, | 12 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 4 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 1 | 6 |
| Grès rouge, | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 2 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec un banc de grès, | 12 | 0 |
| Grès gris avec nodules de fer carbonaté et feuilles de stigmara (<i>underclay</i>), | 10 | 0 |
| (De la couche suivante s'élèvent 2 sigillaria érectes. Les racines de l'une d'elles s'étendent justement au sommet de la couche, et 2 pieds de la plante sont visibles. Les racines de l'autre s'étendent pareillement, mais elles s'enfoncent de 2 pieds plus profondément dans le schiste, et la plante pénètre davantage dans le grès superposé. (Voir fig. 7.) | | |
| Schiste bigarré rouge et gris foncé, avec petits rognons de fer carbonaté et stigmara (<i>underclay</i>), | 28 | 0 |
| Grès gris | 2 | 0 |

Pds.Pecs.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pecs. |
|---|------|-------|
| Schiste verdâtre, avec nodules de fer carbonaté et stigmara fœoides, (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| 34. Schiste charbonneux et charbon, | 0 | 2 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté et branches et feuilles de stigmara : une des branches, remplacée par du minerai de fer carbonaté, est longue de 8 pieds, | 4 | 0 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 2 |
| <hr/> | | |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec raies noires et stigmara (<i>underclay</i>), | 3 | 0 |
| Grès gris, avec stigmara (<i>understone</i>), | 0 | 10 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 4 | 0 |
| Grès gris friable, | 3 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 3 | 0 |
| 35. Schiste charbonneux, | 0 | 3 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec feuilles de stigmara au sommet (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Fer carbonaté argileux, en un lit, | 0 | 6 |
| Schiste argileux rouge et vert, | 1 | 0 |
| Grès gris, avec feuilles de stigmara (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec bandes noires ; les nodules de minerai argileux de fer y abondent, et des branches et feuilles de stigmara sont visibles vers le sommet (<i>underclay</i>), | 28 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, tendant à se désagréger, | 8 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté. Dans cette couche se voit une tige droite (sigillaria) d'un pied de diamètre ; il n'y a de visible que la partie supérieure, et elle est au sommet de la couche.) | 22 | 0 |
| 36. Calcaire noir bitumineux, avec branches et feuilles de stigmara bien marquées, et des coquilles très petites, | 1 | 3 |
| Schiste charbonneux et raies de charbon, | 0 | 3 |
| <hr/> | | |
| Schiste rouge argileux, avec fer carbonaté (<i>underclay</i> ?) | 4 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmara et nodules de fer carbonaté (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 5 | 0 |
| Schiste gris arénacé, | 2 | 0 |
| Schiste gris argileux, | 5 | 0 |
| <hr/> | | |
| 37. Calcaire noirâtre bitumineux avec coquilles remplacées par des pyrites, | 0 | 3 |
| CHARBON et schiste charbonneux, | 0 | 10 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara (<i>underclay</i>), | 1 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec stigmara, (<i>underclay</i>), | 1 | 0 |
| Calcaire noirâtre bitumineux, avec branches et feuilles de stigmara, comme aussi des coquilles, | 0 | 3 |
| Schiste gris argileux, | 0 | 3 |
| CHARBON, | 1 | 0 |
| <hr/> | | |
| Schiste gris argileux, tendant à se désagréger, avec nodules de fer carbonaté et stigmara (<i>underclay</i>), | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre raboteux, | 4 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec rognons de fer carbonaté, | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec rognons de fer carbonaté, | 8 | 0 |
| Grès rouge et vert, avec bandes de schiste rouge argileux de moins de 8 pouces d'épaisseur, | 6 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec bandes de grès de moins de 8 pouces d'épaisseur, | 20 | 0 |
| Grès rougeâtre, dur, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 4 | 0 |
| Grès rougeâtre, dur, | 0 | 3 |
| Schiste vert argileux, | 9 | 6 |
| Grès gris-verdâtre, avec fragmens carbonisés de plantes transportées, | 1 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec une bande rouge près du sommet, | 10 | 0 |
| <hr/> | | |
| 38. CHARBON, | 0 | 1 |
| Calcaire noir bitumineux, avec coquillages et plantes, branches et feuilles de stigmara, | 0 | 6 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| <hr/> | | |
| Schiste rouge argileux, chargé de nodules de fer carbonaté ; les stigmara invisibles (<i>underclay</i> ?) | 10 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 2 | 0 |
| Schiste vert arénacé, avec bandes rouges argileuses, | 15 | 0 |
| Grès rouge et vert, | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 1 | 0 |
| Schiste vert arénacé, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 3 | 0 |
| Schiste vert arénacé, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 5 | 0 |
| Grès gris bitumineux avec menus coquillages, | 0 | 6 |
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, | 11 | 0 |
| Schiste argileux vert et gris foncé, avec nodules de fer carbonaté, | 14 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec quelques bandes de couleur noire, et rognons de fer carbonaté, | 25 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec une masse confuse de plantes de transport carbonisées, | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 6 |
| Schiste rouge argileux, avec une bande de grès, | 2 | 0 |
| Schiste gris et noir, | 3 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|--------|
| Schiste charbonneux, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, chargé de nodules de fer carbonaté : point de stigmaria visibles (underclay?) | 15 | 0 |
| 39. CHARBON, | 0 | 0 1/2 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria, Calcaire gris-noirâtre, avec branches et feuilles de stigmaria et petites coquilles, | 0 | 6 |
| | 0 | 4 |
| | 0 | 10 1/2 |
| Schiste argileux rouge et vert, avec feuilles de stigmaria (underclay), | 1 | 6 |
| Grès rouge et vert, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec quelques bandes vertes et grises : le tout contenant des lits minces de grès, | 18 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 8 | 0 |
| Schiste argileux rouge foncé et vert, rempli de nodules de fer carbonaté, | 15 | 0 |
| Grès gris argileux dur, | 1 | 0 |
| Schiste argileux gris foncé, avec un nombre considérable de nodules de fer carbonaté, et quelques lits argileux rouges, | 20 | 0 |
| 40. Calcaire noir bitumineux avec coquillages, | 0 | 1 1/2 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 0 1/2 |
| Calcaire noir bitumineux avec coquillages, | 0 | 1 |
| Schiste gris argileux, | 0 | 2 |
| Calcaire noir bitumineux avec coquilles, | 0 | 2 |
| Schiste gris argileux, avec nodules de fer carbonaté (underclay ?) | 1 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Schiste charbonneux, avec feuillet minces de charbon, | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec stigmaria fcoïdes (underclay), | 1 | 0 |
| Calcaire noir bitumineux avec coquilles et stigmaria, | 0 | 6 |
| Schiste charbonneux, avec minces lamelles de charbon, | 0 | 2 |
| | 3 | 7 |
| Schiste vert argileux, avec nombreux nodules grossiers de minéral de fer argileux, tous petits, et empreintes de feuilles de stigmaria traversant la couche (underclay), | 5 | 0 |
| 41. Schiste noir calcaréo-bitumineux, avec coquilles, | 0 | 8 |
| Schiste noir calcaréo-bitumineux, plus calcaire, avec coquilles, | 0 | 2 |
| Schiste noir calcaréo-bitumineux, moins calcaire, avec coquilles, | 1 | 0 |
| Schiste charbonneux, avec feuillet de charbon, | 1 | 6 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria (underclay), | 3 | 0 |
| Schiste charbonneux, | 0 | 1 |
| | 6 | 5 |
| Schiste argileux gris, avec stigmaria (underclay), | 2 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé gris-verdâtre, en strates alternatives dures et tendres, avec feuilles de stigmaria (underclay), | 2 | 6 |
| Grès gris-verdâtre, | 2 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, chargé de nodules de fer carbonaté, | 4 | 0 |
| 42. Schiste charbonneux, | 0 | 7 |
| Calcaire noir bitumineux, avec coquillages remplacés par des pyrites, | 0 | 2 |
| CHARBON, | 0 | 3 |
| Schiste charbonneux, | 1 | 0 |
| CHARBON, | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria (underclay), | 1 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 2 |
| | 4 | 2 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec stigmaria (underclay), | 5 | 0 |
| Schiste argileux rouge, avec quelques bandes vertes, et chargé de nodules de fer carbonaté, | 25 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec stigmaria (underclay), | 4 | 0 |
| | 0 | 1 |
| 43. Schiste charbonneux, | 0 | 3 |
| Schiste rouge, avec stigmaria (underclay), | 0 | 3 |
| Grès gris, très dur, (appelé ganister par les mineurs de Lancashire), avec stigmaria, | 0 | 8 |
| Schiste rouge argileux, avec stigmaria (underclay), | 3 | 0 |
| Grès gris très dur, avec stigmaria (ganister ou understone), | 0 | 10 |
| Schiste gris argileux, avec stigmaria (underclay), | 0 | 10 |
| Grès gris très dur, avec stigmaria (understone), | 1 | 0 |
| Grès gris très dur, avec feuilles de stigmaria courant à travers la couche (ganister ou understone), | 2 | 0 |
| | 8 | 7 |
| Schiste rouge argileux, vert au fond, | 15 | 0 |
| Schiste gris arénacé et argileux, avec grès gris-verdâtre contenant des plantes carbonisées abattues ou couchées, | 12 | 0 |
| (Dans cette couche pénétrèrent plusieurs calamites érectes, sortant de celle qui lui est supposée, au sommet de laquelle on voit une de ces plantes de 3 pouces de diamètre étendre ses racines, et 21 autres sont visibles le long de la face du banc, dans l'espace de 20 verges : leur diamètre varie d'un demi-pouce à 4 pouces.) | | |
| Schiste argileux gris-noirâtre, | 2 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Grès gris, | 1 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, | 15 | 0 |
| Grès gris, | 0 | 4 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec nodules de fer carbonaté et bandes de grès, | 4 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 5 | 0 |
| 44. Schiste charbonneux, | 1 | 6 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, | 2 | 0 |
| Schiste charbonneux, avec nodules de fer carbonaté, | 0 | 4 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec nodules de fer carbonaté, | 6 | 0 |
| Calcaire noir bitumineux, avec coquilles, | 0 | 1 1/2 |
| Schiste argileux vert-obscur, | 0 | 1 1/2 |
| CHARBON, | 0 | 0 1/2 |
| Calcaire noir bitumineux, avec plantes et menues coquilles, | 0 | 0 1/2 |
| CHARBON, | 0 | 5 |
| Calcaire noir bitumineux, avec stigmaria et autres plantes, | 0 | 2 |
| CHARBON, | 0 | 1 |
| Calcaire noir bitumineux, avec branches et feuilles de stigmaria, et fragmens d'autres plantes, | 0 | 2 |
| CHARBON, | 0 | 0 1/2 |
| | 11 | 0 1/2 |
| Schiste gris argilo-arénacé friable, avec feuilles indistinctes de stigmaria (underclay), | 3 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, friable (underclay), | 10 | 0 |
| Grès rouge et vert, | 5 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou couleur de chocolat, | 1 | 6 |
| Grès rougeâtre, | 1 | 0 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 9 | 0 |
| Schiste argileux rouge avec couches minces vertes, et quelques petits lambeaux de grès, | 40 | 0 |
| Schiste rouge, avec un nombre considérable de petits lits de grès, | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec calamites droites d'environ 2 pouces de diamètre, dont quelques unes peuvent être suivies l'espace de 4 pieds dans la partie supérieure de la couche : il y en a 6 de visibles ; le sommet de la couche est de couleur rougeâtre, | 10 | 0 |
| Schiste rouge argileux, plein de nodules de fer carbonaté, | 10 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé solide, avec stigmaria (underclay), | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, | 1 | 0 |
| 45. Schiste charbonneux, | 0 | 10 |
| Matière CHARBONNEUSE, | 0 | 0 1/2 |
| Pierre grise argilo-arénacée dure, avec stigmaria, (underclay), | 2 | 0 |
| Matière CHARBONNEUSE, | 0 | 0 1/2 |
| Schiste vert argileux, avec stigmaria (underclay), | 7 | 0 |
| CHARBON, | 0 | 3 |
| | 10 | 2 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, avec stigmaria (underclay), | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé et argileux avec grès, | 2 | 0 |
| Grès rouge tendre, | 0 | 6 |
| | 2539 | 1 |

RECAPITULATION.

| | | |
|--|-----|-------|
| CHARBON en 45 feuillet, | 37 | 9 1/2 |
| Schistes charbonneux, associés avec les susdits feuillet de charbon, et en un cas particulier sans charbon, | 36 | 4 |
| Schiste argileux gris stratifié intermédiairement avec les feuillet de charbon, en 8 cas, dans deux desquels le schiste est d'un pied et plus d'épaisseur, sans offrir des restes de stigmaria, | 4 | 4 1/2 |
| Calcaire noir et gris, touchant le charbon et le schiste charbonneux, souvent interstratifié, et contenant des restes de poissons, des coquillages et accidentellement des stigmaria. En un cas unique il n'y a pas de charbon associé au calcaire : en 16 cas le calcaire est associé aux feuillet de charbon, | 23 | 3 |
| | 101 | 9 |

Underclay ou understone : les Anglais entendent par là des lits ou strates de matériaux divers immédiatement sous-jacents aux feuillet de charbon, ou aux strates de schiste charbonneux ou de calcaire bituminifère, et invariablement pénétrés par les branches inclinées ou par les feuilles radiantes de la stigmaria fcoïde. Chaque feuillet de charbon ou de schiste charbonneux repose sur un lit à stigmaria, excepté en un cas particulier, où un banc de 4 pieds de schiste gris argileux, destitué de la plante, est interposé entre le lit à stigmaria et le charbon, et en un cas

Appendice
(W.)
27 Janvier.

où il y a doute quant à la présence de la stigmaria. Il y a 12 cas de lits à stigmaria sans feuillet de charbon superposés. Les matériaux qui constituent les lits à stigmaria sont les suivants :

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Ganister, roche siliceuse dure, ... | 4 | 6 |
| Grès,— | | |
| Gris et friable, quelquefois fire-clay douteux, ... | 72 | 10 |
| Gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| | 76 | 10 |
| Schiste arénacé, souvent de la nature de ce qui est appelé fireclay, | | |
| Gris, ... | 189 | 0 |
| Gris-verdâtre, ... | 25 | 6 |
| Rouge, ... | 6 | 0 |
| | 220 | 6 |
| Schiste argileux quelquefois comme fireclay, | | |
| Gris, ... | 99 | 4 |
| Gris-verdâtre, ... | 28 | 0 |
| Vert, ... | 12 | 10 |
| Rouge et vert, ... | 45 | 0 |
| Rouge, ... | 17 | 3 |
| | 202 | 5 |

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Grès,— | | |
| De couleur grise, en grande partie d'une nature friable ou tendant à se désagréger, ressemblant à la qualité où se trouvent des restes de stigmaria, ... | 259 | 2 |
| Verdâtre, ... | 4 | 6 |
| Gris-verdâtre ou blanchâtre en partie meulier, et offrant des lambeaux avec plantes transportées carbonisées, ... | 232 | 6 |
| Rouge et vert, d'une qualité moins durable que celui qui est de couleur gris-verdâtre, Rougeâtre, semblable au précédent quant à la durabilité, ... | 69 | 0 |
| Rouge ou couleur de chocolat, se décomposant promptement sous l'influence du temps, ... | 67 | 3 |
| | 15 | 6 |
| | 647 | 11 |

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Schiste—arénacé— | | |
| Gris, ... | 91 | 0 |
| Gris avec nodules de fer carbonaté, ... | 13 | 0 |
| | 104 | 0 |
| Gris-verdâtre, ... | 5 | 0 |
| Vert, ... | 18 | 6 |
| Rougeâtre, ... | 15 | 8 |
| Rouge et vert, ... | 42 | 0 |
| Rouge et vert, avec nodules de fer carbonaté, ... | 4 | 0 |
| | 46 | 0 |
| | 189 | 2 |

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Schiste—argileux | | |
| Gris, ... | 224 | 8 |
| Gris, avec nodules de fer carbonaté, ... | 199 | 4 |
| | 424 | 0 |
| Gris-verdâtre, ... | 32 | 0 |
| Gris-verdâtre, avec nodules de fer carbonaté, ... | 17 | 0 |
| | 49 | 0 |
| Vert, ... | 38 | 6 |
| Rouge et vert, ... | 153 | 6 |
| Rouge et vert, avec nodules de fer carbonaté, ... | 118 | 6 |
| | 272 | 0 |
| Rouge ou chocolat, ... | 230 | 6 |
| Rouge ou chocolat, avec nodules de fer carbonaté, ... | 82 | 0 |
| | 312 | 6 |
| | 1096 | 0 |
| | 2539 | 1 |

(Parmi les restes organiques visibles, doivent être comptées 15 sigillaria droites ou érectes, et 56 calamites droites.)

5.

| | | |
|---|----|---|
| Schiste rouge argileux, avec nodules de fer carbonaté, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec lits de schiste arénacé, ... | 16 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 22 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 7 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec un lit de grès, ... | 38 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec un lit de grès rouge, ... | 50 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste et grès rouge, ... | 19 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |

Pds. Pces.

| | | |
|--|-----|---|
| Couches cachées (schiste et grès rouges?), ... | 33 | 0 |
| Grès gris-verdâtre tendre, avec fragmens de plantes carbonisées, ... | 3 | 0 |
| Couches cachées, ... | 32 | 0 |
| Couches cachées (schiste et grès rouges?) un banc de grès au sommet, ... | 39 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 3 | 0 |
| Couches cachées (schiste et grès rouges?), ... | 19 | 0 |
| Couches cachées (schiste et grès rouges?), un lit de grès rouge au sommet, ... | 50 | 0 |
| Grès rouge, ... | 30 | 0 |
| Couches cachées (schiste rouge?), ... | 3 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Couches cachées (schiste et grès rouges?), ... | 40 | 0 |
| Schiste rouge, avec quelque grès rouge, ... | 33 | 0 |
| Couches cachées (schiste et grès rouges), ... | 30 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, ... | 5 | 0 |
| Couches cachées, ... | 3 | 0 |
| Grès rouge et gris tendre, ... | 32 | 0 |
| Schiste arénacé et grès rouges, ... | 6 | 0 |
| Grès gris rougeâtre, tendre, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 20 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 25 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 12 | 0 |
| Grès et schiste rouges, ... | 8 | 0 |
| Schiste et grès rouges, ... | 54 | 0 |
| Couches cachées (schiste rouge?), ... | 12 | 0 |
| Couches cachées (grès et schiste rouges?) ... | 3 | 0 |
| Couches cachées (schiste rouge?), ... | 28 | 0 |
| Schiste et grès rouges, ... | 11 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste rouge, ... | 6 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de grès rouge, ... | 12 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste rouge, ... | 138 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec quelques lits de grès rouge, ... | 12 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec quelques lits de grès rouge, ... | 43 | 0 |
| Grès rouge, ... | 17 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 14 | 0 |
| Couches cachées, ... | 30 | 0 |
| Grès rouge, ... | 6 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste et grès rouges, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, ... | 9 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste et grès rouges, ... | 5 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de grès rouge, ... | 44 | 0 |
| Schiste et grès rouges, ... | 12 | 0 |
| Couches cachées mais supposées de schiste et grès rouges, ... | 33 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec quelques lits de grès rouge, ... | 132 | 0 |
| Grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste arénacé et grès rouges, ... | 17 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec petits lambeaux ou amas de calcaire massif, ... | 13 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 51 | 0 |
| Grès rougeâtre, ... | 17 | 0 |
| Couches cachées, ... | 37 | 0 |
| Grès vert-rougeâtre, ... | 24 | 0 |
| Couches cachées, ... | 17 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, ... | 18 | 0 |
| Couches cachées, ... | 19 | 0 |
| Grès rougeâtre, ... | 5 | 0 |
| Couches cachées, probablement de schiste rouge, ... | 73 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, tendre, avec fragmens de plantes carbonisées, ... | 22 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de schiste rouge, ... | 37 | 0 |
| Grès rouge et vert, avec probablement quelques lambeaux de calcaire massif, ... | 37 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec banes ou lits de grès, ... | 38 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec banes de grès, ... | 18 | 0 |
| Grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 9 | 0 |
| Schiste vert argileux, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 5 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec quelques lits de grès rouge, ... | 50 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec massules ou concrétions de calcaire qui lui donnent l'aspect d'un conglomérat, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 1 | 0 |
| Grès rouge et vert, ... | 6 | 0 |
| Schiste vert, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plusieurs concrétions calcaires qui le font ressembler beaucoup à un conglomérat, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé et argileux, avec quelques lits de grès, ... | 17 | 0 |
| Schiste argileux et grès rouges, ... | 16 | 0 |
| Schiste rouge arénacé et argileux, avec un peu de grès, ... | 8 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec quelques bandes de grès, ... | 6 | 0 |
| Grès rouge, ... | 12 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 1 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec un lit de grès de deux pieds, ... | 29 | 0 |
| Grès rouge, s'amincissant et passant au schiste rouge, ... | 5 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 5 | 0 |

Appendice
(W.)
27 Janvier.

Pds. Pces.

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 3 | 0 |
| Schiste arénacé et grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 22 | 0 |
| Grès rougeâtre, ... | 7 | 0 |
| Grès rougeâtre, avec un lit d'un pied contenant des nodules de calcaire massif et ressemblant à un conglomérat, et avec plantes carbonisées au sommet, ... | 16 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 20 | 0 |
| Grès rouge, ... | 8 | 0 |
| Schiste rouge arénacé et schiste argileux, ... | 13 | 0 |
| Grès et schiste rouges, moitié de l'un et moitié de l'autre, ... | 12 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 5 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 1 | 0 |
| Grès rouge, ... | 5 | 8 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 7 | 0 |
| Grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 3 | 0 |
| Grès rouge, ... | 2 | 0 |
| Schisto rouge argileux, ... | 8 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 5 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 28 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 15 | 0 |

2082 0

RECAPITULATION.

| | |
|---|--------|
| Grès— | |
| Gris-verdâtre, contenant accidentellement des plantes transportées carbonisées, ... | 28 0 |
| Gris-verdâtre avec calcaire massif ayant l'aspect d'un conglomérat, ... | 20 0 |
| Gris-rougeâtre, avec accidentellement des plantes transportées carbonisées, ... | 104 0 |
| Gris-rougeâtre, avec calcaire massif, ... | 16 0 |
| Schiste— | |
| Rouge argileux, ... | 640 0 |
| Rouge arénacé, ... | 230 0 |
| Vert argileux, ... | 870 0 |
| Couches qui ne paraissent pas bien, mais qui sont probablement composées de schiste et grès rouges, ... | 740 0 |
| | 2082 0 |

6.

| | |
|--|-------|
| Grès gris-verdâtre, ou blanchâtre, propre à faire des meules d'une bonne qualité, et exploité comme tel sur une grande échelle. C'est ce qu'on appelle le récif du Sud, ou <i>South Reef</i> , ... | 50 0 |
| Schiste argileux rouge, ... | 14 0 |
| Grès rouge, ... | 20 0 |
| Couches cachées, probablement de schiste rouge, ... | 2 0 |
| Grès rouge, ... | 3 0 |
| Grès rouge probablement avec du schiste rouge au sommet, Couches cachées, mais qu'on dit être de schiste rouge argileux et arénacé, avec lits accidentels de grès rouge, ... | 103 0 |
| Schiste argileux, gris-noirâtre, avec une petite quantité de pierre à grains fins. C'est ce que dans quelques parties du sud de la principauté de Galles on appelle <i>ierre bleue fine</i> . Aux <i>Joggins</i> , il y en a ordinairement un lit au-dessus de la bonne pierre meulière, ... | 4 0 |
| Grès gris-verdâtre, ou blanchâtre, propre à faire des meules de la meilleure qualité. Tout le récif a été exploité jusqu'au bord de l'eau, ... | 36 0 |
| Grès gris-verdâtre, propre à faire des meules d'une bonne qualité. On en a tiré de la pierre en quantité, ... | 17 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier, et exploité comme tel, ... | 7 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier. Ce banc et le précédent constituent ce qu'on appelle le récif du Nord, <i>North Reef</i> , ... | 9 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, ... | 18 0 |
| Grès rouge tendre, ... | 6 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 14 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, avec six banes de grès rouge, ... | 27 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 7 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 0 |
| Grès rouge, ... | 4 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 4 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 10 0 |
| Schiste argileux et arénacé et grès rouge en lits alternatifs, ... | 12 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Schiste rouge argileux, avec deux petits lits de grès rouge, ... | 21 | 0 |
| Grès rouge, avec bandes de schiste rouge argileux, ... | 9 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec bandes de grès rouge, ... | 6 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argilo-arénacé, avec bandes minces de schiste rouge arénacé et grès rouge, ... | 30 | 0 |
| Lit ou feuillet de calcaire noir sans coquillages visibles, ... | 0 | 1 |
| Schiste argileux bigarré rouge et vert, ... | 6 | 0 |
| Schiste vert arénacé, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé et argileux, en lits alternatifs, ... | 4 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-rougeâtre, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge argileux et arénacé, ... | 10 | 0 |
| Schiste et grès bigarré rouge et vert, ... | 15 | 0 |
| Schiste argileux rouge et vert, ... | 4 | 0 |
| Grès bigarré rouge et vert, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 12 | 0 |
| Bande calcaire rouge et verte, ... | 0 | 6 |
| Schiste arénacé vert, mêlé par lambeaux avec du schiste arénacé rouge, ... | 9 | 0 |
| Schiste rouge arénacé très feuilleté ou friable, ... | 12 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec nodules de fer carbonaté, ... | 5 | 0 |
| 1. Schiste calcaire, ... | 1 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, ... | 3 | 0 |
| Argile charbonneuse, ... | 0 | 2 |
| | 4 | 2 |
| Schiste argileux et arénacé-rougeâtre et gris-noirâtre, traversé par des feuilles de <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 6 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| Schiste gris-noirâtre argilo-arénacé, d'une qualité fine et polie (<i>bluestone</i>), ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ou blanchâtre, meulier, ... | 10 | 0 |
| Schiste gris, d'une pâte très fine, en lits égaux ou de niveau, ... | 8 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé gris-noirâtre, d'une qualité fine et douce, comme de la pierre qui recouvre ordinairement les couches meulières, ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier. La partie supérieure contient des masses sphériques ou grandes concrétions d'un grès plus dur, comme rouillées à l'extérieur, et offrant des variations de couleur concentriques. C'est ce qu'on appelle dans l'endroit <i>Beacon Ledge</i> , ... | 54 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec un grand nombre de plantes transportées couvertes d'une enveloppe de charbon. Il s'y trouve aussi des lambeaux de calcaire massif dont l'aspect est celui d'un agglomérat, ... | 10 | 0 |
| Couche de calcaire massif vert-sale. Cette couche a tellement l'apparence d'un agglomérat de petits galets ou cailloux calcaires, qu'il y a à douter si elle n'est pas telle en effet. Elle est très irrégulière, et contient des plantes carbonisées, ... | 4 | 0 |
| Schiste argilo-arénacé vert-rougeâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste arénacé verdâtre, solide, probablement de la qualité appelée <i>fireclay</i> , traversé par des feuilles de <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 8 | 0 |
| Schiste argileux bigarré rouge et vert, avec 2 pieds de grès, ... | 8 | 0 |
| Schiste rouge arénacé avec taches vertes, ... | 5 | 0 |
| Schiste vert arénacé, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 1 | 0 |
| Schiste vert arénacé, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 2 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 1 | 0 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, ... | 3 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 3 | 0 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Argile verte, ... | 0 | 1 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 | 0 |
| Grès rougeâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 5 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 2 | 0 |
| 2. Argile charbonneuse, passant probablement au charbon plus avant sur la rive, ... | 0 | 1 |
| Schiste rouge et vert argilo-arénacé, tendre, traversé par des feuilles de <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge et vert argilo-arénacé, friable, mais un peu plus dur que le précédent, traversé par des feuilles de <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 6 | 0 |
| Grès rougeâtre, sans <i>stigmara</i> visibles, ... | 0 | 5 |
| Schiste rouge argilo-arénacé, friable, avec <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argilo-arénacé, âpre et friable, avec <i>stigmara</i> fortement empreintes, (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, avec minces bandes vertes et nodules de fer carbonaté, masse âpre et friable, ... | 6 | 0 |
| 3. Schiste charbonneux, ... | 0 | 1 |
| Schiste argileux verdâtre, ... | 0 | 6 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 1 |
| Schiste argileux verdâtre, ... | 2 | 6 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 3 |
| Schiste argileux verdâtre en mine s feuilletés, ... | 0 | 1 |
| Matière charbonneuse et schiste charbonneux, ... | 0 | 3 |
| | 3 | 9 |
| Schiste vert argilo-arénacé, tendre, traversé par des feuilles de <i>stigmara</i> (<i>underclay</i>), ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argilo-arénacé, un peu plus dur que le précédent, avec feuilles de <i>stigmara</i> et nombre de nodules | | |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| de fer carbonaté au sommet, où la couche est plus arénacé (<i>underclay</i>), ... | 4 | 0 |
| Grès gris, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 1 | 0 |
| Schiste vert argilo-arénacé, plutôt tendre que dur, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 4 | 0 |
| 4. CHARBON et schiste charbonneux, ... | 0 | 3 |
| Schiste vert argilo-arénacé, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Schiste arénacé rouge et vert, âpre et friable, avec branches et feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Argile durcie et friable, rouge et verte, avec nodules de minerai de fer argileux, et feuilles de <i>stigmaria</i> traversant la couche (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Grès gris rabbotteux et schiste arénacé âpre et friable, rouge et vert : on y voit une branche de <i>stigmaria</i> , sans feuilles, mais il y a des feuilles dans d'autres portions de la couche (<i>underclay</i>), ... | 4 | 0 |
| Argile rouge et verte, durcie et friable, dont une partie ressemble beaucoup à l' <i>underclay</i> , mais sans feuilles de <i>stigmaria</i> visibles, ... | 2 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, dont la masse est âpre et friable, sans <i>stigmaria</i> visibles, ... | 1 | 0 |
| Schiste rougeâtre argilo-arénacé, avec branches et feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Grès rouge, avec taches vertes, ... | 3 | 0 |
| Grès bigarré rouge et vert, le vert par taches, ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 | 0 |
| 5. Matière charbonneuse, ... | 0 | 0 1/2 |
| Schiste arénacé verdâtre, avec branches et feuilles de <i>stigmaria</i> , les branches inclinées se croisant et courant dans tous les sens (<i>underclay</i>), ... | 8 | 0 |
| Grès vert, ... | 2 | 0 |
| (De la couche suivante s'élève une <i>stigmaria</i> érecte d'environ un pied de diamètre : il n'y a de visible que 2 pieds de la longueur, ...) | | |
| 6. Schiste charbonneux, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argilo-arénacé, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec branches et feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argilo-arénacé, avec feuilles de <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 3 | 0 |
| (Ces 15 pieds d' <i>underclay</i> présentent un beau déploiement de <i>stigmaria</i> . Elles ne sont pas très abondantes, c'est-à-dire en profusion aussi confuse que d'ordinaire, mais chaque plante est très distincte. Une branche flotte, pour ainsi dire, justement au-dessous de la surface du lit de 2 pieds mentionné ci-dessus, et il y a 24 pieds de sa longueur bien exposés à la vue sans interruption. Les feuilles en rayonnent distinctement, et l'on en peut suivre quelques-unes l'espace de 5 pieds, en descendant, traversant les parties tant dures que molles du dépôt, et d'autres 2 pieds, en remontant. Là où la branche entre dans une partie saillante de la couche, elle mesure 2 pouces verticalement sur 3 pouces horizontalement, et là où l'autre extrémité se perd sous la grève, les dimensions sont à peu près les mêmes ; de sorte que je n'ai pu déterminer dans quelle direction la branche sort de la tige, si elle en a une. Voir fig. 8.) | | |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, en lits irréguliers, ... | 70 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec une grande quantité de plantes transportées gisant confusément et enduites de charbon. Dans l'un des lits se montre un faisceau de pas moins de 10 plantes pressées l'une contre l'autre, tel que représenté dans la fig. 8. La substance intérieure de chacune d'elles est de grès, et elles sont revêtues d'une enveloppe assez épaisse de charbon cristallisé. Elles courent à travers une saillie ou bordure saillante de 10 pieds (voir fig. 9.) et gisent un peu obliquement au plan de la couche, mais en concordance avec ses strates élémentaires : ... | 30 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec quelques massules sphériques d'une qualité plus dure et à l'extérieur rouillé, ... | 50 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 22 | 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, ... | 0 | 6 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, avec quelques empreintes fibreuses comme de feuilles de <i>stigmaria</i> traversant la couche (<i>underclay</i>), ... | 2 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 0 | 6 |
| Schiste arénacé gris-verdâtre, ... | 0 | 6 |
| Schiste rouge argileux, ... | 2 | 0 |
| Schiste vert arénacé, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec concrétions sphériques, ... | 4 | 0 |
| Grès et schiste gris-verdâtre, ... | 5 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 0 | 10 |
| Grès gris rabbotteux et friable, ... | 5 | 0 |
| Grès gris calcaire, ... | 0 | 6 |
| 7. Calcaire bitumineux, ... | 0 | 3 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 | 0 |
| Lit calcaire gris, ... | 0 | 2 |
| Schiste charbonneux, ... | 0 | 6 |
| Calcaire bitumineux : il s'y trouve des coquilles, et des feuilles et mâchoires de poissons, ... | 0 | 3 |
| Schiste charbonneux, qui est une masse de plantes aplatis, herbes en apparence, ... | 1 | 0 |
| CHARBON, ... | 0 | 1 |

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Schiste gris argilo-arénacé, avec <i>stigmaria</i> (<i>underclay</i>), ... | 5 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 5 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 7 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 2 | 6 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 0 | 6 |
| Schiste gris arénacé tendre, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre tendre, plaqué ou en strates minces, avec zones d'ondulation, ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en strates minces, ... | 4 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre tendre, en strates minces, à peine capable de résister au temps, ... | 14 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en lits réguliers, ... | 26 | 0 |
| Couches cachées, mais sans doute tendres, probablement de schiste argileux, avec un mélange de schiste arénacé, ... | 100 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 8 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier. Il a été exploité sur un grand plan et profondément dans la couche. C'est la meilleure carrière de ce récif ; mais la pierre est un peu trop dure, ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre de la qualité propre à faire des meules, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre. On l'a exploité comme meulière, mais la pierre est un peu dure, ... | 14 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, propre à faire des meules, mais un peu trop dur. On voit dans certaines parties de cette assise des sphéroïdes solides de 6 à 8 pouces de diamètre. Ces couches meulières constituent ce qu'on appelle <i>Upper Cove Reef</i> , ... | 18 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 34 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en lits minces ou pierres plates, ... | 49 | 0 |
| Grès gris-verdâtre d'une qualité plus solide, ... | 8 | 0 |
| Grès gris-verdâtre en lits minces, ... | 15 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 34 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, ... | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, formant ce qu'on appelle <i>Boss Point</i> , ... | 42 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en lits réguliers, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées enduites de charbon, ... | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 28 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en lits plus réguliers, ... | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, ... | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, traversé par une masse confuse de plantes transportées carbonisées, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 12 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 1 | 0 |
| 8. CHARBON se présentant en petits lambeaux, ... | 0 | 0 1/2 |
| Schiste gris argilo-arénacé, ayant l'aspect du <i>freeloy</i> , avec branches et feuilles de <i>stigmaria</i> très distinctement déployées (<i>underclay</i>), ... | 7 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 3 | 0 |
| Schiste argileux gris-verdâtre, avec nodules de fer argileux carbonaté disséminés en quantité considérable, ... | 5 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 18 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, en confusion, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, en confusion, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, en confusion, ... | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 15 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec concrétions sphériques d'une qualité plus dure, ... | 7 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec quelques plantes transportées carbonisées, ... | 18 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec une multitude confuse de plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec quelques plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 21 | 0 |
| Grès verdâtre, avec nodules calcaires durcis, ayant beaucoup l'aspect d'un conglomérat, avec petits galets calcaires. La couche est très inégale, ... | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 13 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, en lits de niveau, ... | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées carbonisées, ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 31 | 0 |
| Schiste argileux gris et schiste argileux rouge, ... | 23 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, meulier, mais un peu dur ; constituant ce qu'on appelle <i>Boss Quarry</i> , ... | 10 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 25 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 6 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, ... | 24 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec nodules de minerai de fer argileux carbonaté, empreintes de calamites et autres plantes, ... | 1 | 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 4 | 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 | 0 |
| Schiste gris-verdâtre arénacé, ... | 3 | 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 12 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier

Appendice (W.)
27 Janvier.

| | Pds. Pces. |
|---|------------|
| Schiste gris arénacé, ... | 3 0 |
| Grès jaune, très tendre et se décomposant sous l'influence du temps, ... | 4 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 7 0 |
| Grès jaune, très tendre et se décomposant sous l'influence du temps, ... | 21 0 |
| Grès gris-vertâtre, en lits égaux, ... | 4 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 4 0 |
| Grès gris-vertâtre, propre à faire des meules, ... | 18 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 4 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 7 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 9 0 |
| Grès gris-vertâtre, en lits réguliers, ... | 21 0 |
| Schiste arénacé et grès gris, ... | 1 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 13 0 |
| Schiste argileux gris, ... | 1 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 27 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 6 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 30 0 |
| Couche verdâtre, avec concrétions ou massules de calcaire, ressemblant beaucoup à un conglomérat calcaire, ... | 5 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 5 0 |
| Couche verdâtre de concrétions calcaires, ressemblant beaucoup à un conglomérat calcaire, ... | 9 0 |
| Schiste gris arénacé, avec quelques bancs de grès, ... | 23 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 64 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 27 0 |
| (Il paraît y avoir ici une petite faille. Elle ne dérange pas la direction; mais la dislocation, s'il y en a une, n'est pas constatée. Je ne crois pas qu'elle puisse dépasser quelques verges.) | |
| Grès gris-vertâtre, ... | 34 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plusieurs plantes transportées, à l'état de charbon, ... | 14 0 |
| Grès gris-vertâtre, plus régulièrement assis dans les couches, ... | 16 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec quelques plantes transportées carbonisées, ... | 18 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plusieurs plantes carbonisées, dans un état très confus, ... | 9 0 |
| Couche verdâtre, avec concrétions calcaires, ayant beaucoup l'aspect d'un conglomérat calcaire, ... | 1 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plusieurs plantes carbonisées, abattues ou couchées, ... | 9 0 |
| Grès gris-vertâtre, masse solide sans divisions, ... | 21 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec une collection nombreuse et confuse de plantes transportées à l'état de charbon, une desquelles, qui gisait abattue, ou renversée, avait 25 pieds de longueur et un pied de diamètre au petit bout, ... | 19 0 |
| Grès gris-vertâtre plus régulier, ... | 117 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes transportées carbonisées et contenant des petits lambeaux de calcaire nodulaire massif ressemblant beaucoup à un conglomérat, ... | 39 0 |
| Schiste gris arénacé, avec petits rognons de fer carbonaté argileux disséminés dans sa masse. Cette assise a quelque chose du caractère de l'underclay, mais les stigmaries ne sont pas distinctes, ... | 4 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 1 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 3 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 3 0 |
| Schiste gris argileux, avec quelques nodules de fer carbonaté argileux, ... | 5 0 |
| Schiste gris arénacé, ... | 1 0 |
| Schiste gris argileux, avec deux lits de schiste arénacé, ... | 8 0 |
| Grès gris-vertâtre, en lits réguliers, ... | 61 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes transportées, à l'état de charbon, et accidentellement, des lambeaux, ou petits amas de calcaire nodulaire massif, fort ressemblant à un agglomérat, ... | 63 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes transportées carbonisées, ... | 1 0 |
| Grès gris-vertâtre, propre à faire des meules, ... | 20 0 |
| Grès gris massif, ressemblant beaucoup à un conglomérat à petits galets calcaires, ... | 4 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 25 0 |
| Calcaire massif gris de plomb, avec plantes transportées, à l'état de charbon, et mêlé avec un grès calcaire, ... | 8 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 10 0 |
| Schiste argileux rouge ou couleur de chocolat, ... | 40 0 |
| Calcaire grossier gris-noirâtre, sans restes organiques visibles, ... | 1 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 1 0 |
| 9. Matière charbonneuse et schiste charbonneux. | |
| Schiste gris argilo-arénacé, ressemblant au fireclay, avec les branches et les feuilles de la stigmaria fœcoïde fortement marquées; les branches sont inclinées, et vers le sommet de la couche des nodules de fer carbonaté sont disséminés dans le dépôt (underclay), ... | 5 0 |
| Schiste argileux gris et grès gris-vertâtre, ... | 2 0 |
| Schiste argileux gris, ... | 2 0 |
| Schiste argileux rouge, ... | 5 0 |
| Schiste argileux gris-vertâtre, ... | 7 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 96 0 |
| Calcaire massif verdâtre, ... | 2 0 |
| Grès gris-vertâtre dur, avec un nombre de grosses masses sphériques encore plus dures. Quelques-unes ont un pied de diamètre, et offrent dans la cassure, vers l'extérieur, de beaux cercles concentriques, noir foncé et rouge clair. On dit que ces sphères ont accidentellement 4 pieds de diamètre. — Cette assise constitue ce qu'on appelle Dogfish Reef, ... | 20 0 |

| | Pds. Pces. |
|---|------------|
| Calcaire massif verdâtre; les massules calcaires sont logées dans une matrice argileuse, ... | 1 0 |
| Schiste gris argileux, ... | 12 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 6 0 |
| Couches cachées, mais supposées tendres, ... | 4 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec rognons épars de fer argileux carbonaté, ... | 10 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec une suite de rognons de fer argileux carbonaté, au fond: quelques-uns ont 6 pouces de diamètre, ... | 5 0 |
| Schiste noir charbonneux, avec coquilles dans quelques parties, ... | 4 0 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, ... | 0 10 |
| Schiste argileux gris-noirâtre, avec une suite ou bande de petits rognons de fer carbonaté au sommet, de l'épaisseur d'environ 1/4 pouce, ... | 8 0 |
| Grès gris-vertâtre; meulière, ... | 17 0 |
| Calcaire massif verdâtre, ayant fort l'aspect d'un conglomérat calcaire, ... | 3 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 5 0 |
| Grès gris-vertâtre, avec plantes transportées carbonisées, calamites et autres; serrées l'une contre l'autre et appliquées, ... | 3 0 |
| Schiste argileux brun, ... | 1 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 1 0 |
| Schiste gris-rougeâtre, ... | 1 0 |
| Couches cachées, probablement de schiste, ... | 77 0 |
| Grès rouge ou couleur de chocolat, ... | 8 0 |
| Schiste arénacé rouge ou chocolat, ... | 21 0 |
| Grès et schiste rouges ou couleur de chocolat, ... | 17 0 |
| Grès rouge, ... | 1 0 |
| Schiste rouge, ... | 1 0 |
| Grès rouge, ... | 6 0 |
| Schiste rouge, ... | 1 0 |
| Grès rouge, ... | 2 0 |
| Schiste rouge, ... | 1 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 10 0 |
| Grès rouge, ... | 2 0 |
| Schiste rouge, ... | 0 6 |
| Schiste rouge, ... | 0 4 |
| Schiste rouge, ... | 3 0 |
| Grès rouge, ... | 2 0 |
| Schiste rouge argileux, ... | 6 0 |
| Schiste argileux verdâtre, ... | 0 3 |
| Schiste rouge ou chocolat, ... | 1 0 |
| Grès rouge ou chocolat, ... | 1 0 |
| Schiste rouge ou chocolat, ... | 8 0 |
| Calcaire noir bitumineux, ... | 0 3 |
| Schiste rouge ou chocolat, ... | 1 0 |
| Calcaire noir bitumineux, ... | 0 6 |
| Schiste argileux rouge ou chocolat, ... | 1 6 |
| Calcaire noir bitumineux avec écailles de poissons, ... | 0 6 |
| Schiste tendre rouge-brunâtre, ... | 52 0 |
| Schiste rouge ou chocolat, ... | 18 0 |
| Grès gris-vertâtre, ... | 9 0 |
| Schiste rouge, ... | 37 0 |
| Calcaire noir bitumineux avec écailles de poissons, ... | 0 6 |

3240 9

RECAPITULATION.

| | |
|---|------|
| CHARRONS en 9 feuillets, ... | 0 10 |
| Schiste charbonneux associé avec le charbon et en un cas sans charbon et alors contenant des restes de coquillages, ... | 7 4 |
| Calcaire bitumineux avec restes de poissons et strates calcaires, associé avec les feuillets de charbon et de schiste charbonneux, en un cas, et en six cas, indépendant, ... | 4 10 |
| Schiste argileux verdâtre et gris, associé, en quelques cas, avec les feuillets de charbon et de schiste charbonneux, ... | 9 1 |
| Underclay ou understone, c'est-à-dire, couches ou lits de matières diverses immédiatement supposés aux feuillets de charbon et de schiste charbonneux, et invariablement pénétrés par les branches inclinées et les feuilles radiantes de la stigmaria fœcoïde. Chacun des feuillets de charbon est appuyé sur un lit à stigmaries, mais il se rencontre un lit à stigmaries sans charbon, superposé; les matériaux dont se composent les lits à stigmaries sont: | |
| Grès de couleur grise et tenant à se désagréger, ... | 5 0 |
| Schiste — | |
| Grès argilo-arénacé, ayant fréquemment la qualité de fireclay, ... | 50 0 |
| Vert argilo-arénacé, ... | 21 2 |
| Rouge et vert argilo-arénacé, ... | 17 0 |
| <hr/> | |
| | 88 0 |
| | 93 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Grès— | | |
| Grès-verdâtre ou blanchâtre, dont une grande partie est propre à faire des meules, et dans lequel se trouvent les principales carrières des <i>Joggins</i> . 350 pieds de cette masse sont pétris, en différentes parties, de vastes collections de plantes transportées, couvertes de charbon cristallin. Les plantes y sont dans une grande confusion et généralement abattues ou couchées. Des massules ou concrétions sphériques, à extérieur noir et rouillé, et quelquefois de 4 pieds de diamètre, se rencontrent dans 51 pieds de la masse. | 1886 | 6 |
| Verdâtre, | 2 | 0 |
| Jaune, à grains plus fins, mais moins solide que le gris-verdâtre, | 25 | 0 |
| Gris-rougeâtre (et gris 5) | 19 | 6 |
| Rouge et vert, | 15 | 0 |
| Rouge et chocolat, | 95 | 6 |
| | 2043 | 6 |
| Calcaire massif, fort ressemblant à un conglomérat, généralement de couleur verdâtre et assis très irrégulièrement, | 43 | 0 |
| Schiste— | | |
| Gris-verdâtre arénacé et argileux, | 136 | 0 |
| Gris arénacé et argileux avec quelques petits lits de fer carbonaté, | 234 | 0 |
| Bigarré rouge et vert, | 77 | 0 |
| Rouge et chocolat, | 592 | 2 |
| | 1039 | 2 |
| | 3240 | 19 |

(Parmi les restes organiques il y a à remarquer une *sigillaria* droite ou érecte.)

7

| | | |
|--|-----|---|
| Couches cachées, | 19 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, | 1 | 0 |
| Couches cachées, | 37 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, | 1 | 0 |
| Couches cachées, probablement de schiste rouge, | 139 | 0 |

(Ici se présente, dit-on, un lit ou amas de gypse. L'on m'informe qu'il a été vu de temps à autre, lorsque la grève avait été balayée par la marée. Une masse fragmentaire de gypse, de la pesanteur d'un quintal environ, gît sur la grève.)

| | | |
|---|-----|---|
| Couches cachées probablement de schiste rouge, | 85 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge, avec orbicules siliceux blancs, rouges, jaunes et noirs. Les noirs sont de pierre lydienne; les autres de quartz. Les orbicules varient de la grosseur d'un pois à celle d'un œuf de poule, | 105 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge à plus gros éléments. Les orbicules sont de la même couleur, mais il y en a de poids de deux onces, | 3 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge, un peu moins grossier, | 16 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec plusieurs banes de grès, | 21 | 0 |
| Grès rouge, | 5 | 0 |
| Schiste rouge, | 3 | 0 |
| Grès rouge, | 6 | 0 |
| Schiste rouge, | 3 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge, avec orbicules siliceux blancs, gris et noirs, comme ci-dessus, | 16 | 0 |
| Grès rouge, | 22 | 0 |
| Grès bigarré et moucheté rouge et vert, | 11 | 0 |
| Grès rouge tendre, | 3 | 0 |
| Grès bigarré et moucheté rouge et vert. La couleur verte constitue les taches qui sont circulaires avec un point noir au centre. La couche paraît être en partie calcaire, | 9 | 0 |
| Grès rouge tendre et schiste rouge arénacé, | 11 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, | 24 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge, avec orbicules ou petits cailloux de quartz blanc, rouge et jaune et de pierre lydienne noire, variant de la grosseur d'un pois à celle d'un œuf, | 17 | 0 |
| Grès rouge à très gros grains, avec raies blanches parallèles à la stratification, | 16 | 0 |
| Conglomérat de grès rouge, avec orbicules quartzeux et calcaires. La pâte est grossière, | 4 | 0 |
| Grès rouge, avec raies blanches étroites, | 35 | 0 |

(Cette assise est traversée par un filon régulier de sulfate de baryte de 3 pouces de largeur. La direction du filon est N. et S.; celle de la couche E. < 82°.)

| | | |
|---|---|---|
| Conglomérat de grès rouge. L'assise est très inégale et contient des matières calcaires, | 3 | 0 |
|---|---|---|

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|---|------|-------|
| Calcaire massif verdâtre, ressemblant beaucoup à un conglomérat à petits cailloux calcaires, | 8 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 1 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, comme ci-dessus, | 3 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 7 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, comme ci-dessus, | 5 | 0 |
| Schiste rouge ou chocolat, | 8 | 0 |
| Grès rouge, | 2 | 0 |
| Schiste rouge ou chocolat, | 1 | 0 |
| | 650 | 0 |

RECAPITULATION.

| | | |
|--|-----|---|
| Grès— | | |
| Grès-verdâtre, | 1 | 0 |
| Rougeâtre, | 7 | 0 |
| Rouge et vert, | 20 | 0 |
| Rouge, | 65 | 0 |
| | 93 | 0 |
| Rouge avec raies blanches, | 51 | 0 |
| | 144 | 0 |
| Conglomérat, à petits cailloux de quartz, rouges, blancs, gris et jaunes, et de pierre lydienne, noirs, dans une pâte ou matrice de grès rouge, | 148 | 0 |
| Calcaire en massules ou nodules, empâtés dans du grès ou du schiste rouge, et accidentellement associés avec des fragmens de plantes carbonisées, | 16 | 0 |
| Schiste— | | |
| Rouge foncé et de chocolat, arénacé, | 62 | 0 |
| Couches cachées, mais supposées de la même qualité, | 280 | 0 |
| | 342 | 0 |
| | 650 | 0 |

8.

| | | |
|--|----|---|
| Grès gris-verdâtre, rouge vers le sommet, | 12 | 0 |
| Calcaire arénacé gris-verdâtre, avec une bande de calcaire massif ressemblant à un agglomérat, | 6 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, et grès grossier, avec plantes transportées, à l'état de charbon, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 11 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec deux bandes de calcaire massif, Schiste noir-rougeâtre et brun-rougeâtre, avec lits contenant des <i>septaria</i> calcaires, | 9 | 0 |
| Grès gris-noirâtre, avec nodules ou massules calcaires, | 2 | 0 |
| Schiste argileux noir-rougeâtre, avec nodules de calcaire ferrugineux, | 9 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 30 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 21 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, avec plantes transportées, à l'état de charbon, | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 17 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre ou blanchâtre, | 4 | 0 |
| Schiste rouge, | 8 | 0 |
| Grès rouge, | 12 | 0 |
| Schiste rouge, avec quelques banes de grès rouge tendre, | 37 | 0 |
| Grès rouge tendre, | 6 | 0 |
| Schiste rouge, avec banes de grès rouge, | 40 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 30 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, | 1 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, 10 pieds; calcaire massif verdâtre, 2 pieds, | 12 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, à la base duquel il y a un lit de plantes transportées, à l'état de charbon, remplacées accidentellement par du <i>sulphure gris de cuivre</i> , recouvert d'une mince pellicule de <i>carbonate vert</i> , | 8 | 0 |
| Schiste rouge, | 8 | 0 |
| Grès rouge, | 17 | 0 |
| Schiste rouge, | 3 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, à la base duquel est un lit de plantes transportées converties en charbon, et accidentellement remplacées par du <i>sulphure gris de cuivre</i> recouvert par le <i>carbonate vert</i> , | 6 | 0 |
| Schiste rouge, | 9 | 0 |
| Schiste rouge et grès rouge, | 10 | 0 |
| Schiste rouge, | 10 | 0 |
| Grès rouge, | 7 | 0 |
| Schiste rouge, | 8 | 0 |
| Grès rouge et gris-verdâtre, | 19 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec plantes transportées converties en charbon, et accidentellement remplacées par du <i>sulphure gris de cuivre</i> avec <i>carbonate vert</i> , | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, | 37 | 0 |
| Grès rouge tendre, | 16 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé solide, | 25 | 0 |
| Grès rougeâtre, | 13 | 0 |
| Schiste rouge, | 2 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec restes de plantes carbonisées, | 6 | 0 |
| Calcaire massif verdâtre, 2 pieds; schiste rouge, un pied, | 3 | 0 |

Appendice (W.)

27 Janvier.

| | Pds. | Pces. |
|--|------|-------|
| Grès gris-verdâtre, avec calcaire massif et restes carbonisés de plantes, au fond, ... | 11 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec un pied de schiste rouge au sommet, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge, ... | 16 | 0 |
| Grès rouge en petite partie blanchâtre au fond, avec restes de plantes carbonisés et nodules de schiste argileux, ... | 12 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 3 | 0 |
| Grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 60 | 0 |
| Grès rouge d'une qualité grossière, ... | 14 | 0 |
| Grès gris-verdâtre coloré en rouge dans quelques parties, ... | 10 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 4 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec restes de plantes changées en charbon, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 30 | 0 |
| Grès rouge fournissant des pierres plates à paver de la première qualité, ... | 15 | 0 |
| Grès gris-verdâtre, avec restes nombreux de plantes converties en charbon, et remplacées accidentellement par du <i>sulphure gris de cuivre</i> entouré d'une pellicule de carbonate vert, ... | 6 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 14 | 0 |
| Grès rouge fournissant des pierres à paver, ... | 16 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 16 | 0 |
| Grès rouge donnant des pierres plates d'une médiocre qualité, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 100 | 0 |
| Grès rouge, se divisant en pierres plates, ... | 4 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 29 | 0 |
| Grès rouge, propre à paver, ... | 60 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 39 | 0 |
| Grès rouge, fournissant des pierres à paver, ... | 30 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec deux bancs de grès rouge, ... | 19 | 0 |
| Grès rouge, propre à paver, ... | 22 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 119 | 0 |
| (Ici se présente, dit-on, du gypse de couleur rouge en petits amas, mais le rivage étant en grande partie couvert de débris, on ne le pouvait voir.) | | |
| Schiste rouge arénacé, ... | 108 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec bandes de grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 79 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec bandes de grès rouge, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 43 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec veines vertes le traversant, ... | 19 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 2 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 39 | 0 |
| Grès rouge en partie gris-verdâtre, ... | 4 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 1 | 0 |
| Grès rouge tendre, ... | 3 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 12 | 0 |
| Grès rouge, ... | 1 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 14 | 0 |
| Schiste rouge arénacé d'une qualité dure, avec une bande de grès rouge au-dessus, ... | 9 | 0 |
| Grès rouge tendre, ... | 1 | 0 |
| Couches cachées, probablement de schiste rouge, ... | 4 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec une bande de grès gris-verdâtre au-dessus, ... | 14 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 10 | 0 |
| Couches qui ne se distinguent pas bien, mais qui sont probablement composées de schiste rouge arénacé, ... | 27 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, avec une bande de grès rouge, au-dessus, ... | 7 | 0 |
| Schiste rouge arénacé solide, ... | 1 | 0 |
| Couches cachées, mais probablement de schiste arénacé, ... | 15 | 0 |
| Schiste rouge arénacé, ... | 53 | 0 |
| Couches cachées, mais probablement de schiste rouge arénacé de la même qualité que ci-dessus. Ici se présente ce qu'on appelle <i>Seaman's Brook. Mill Core</i> , ... | 75 | 0 |
| | 1658 | 0 |

(Dans l'exacte direction du gypse inférieur mentionné ci-dessus, dans son cours vers la rivière Hébert, il y a, vers le milieu de la distance, une doline ou cavité en entonnoir, d'où l'on a tiré du gypse par excavation; et là où la direction atteint la rivière Hébert, on voit sur la rive un amas du minéral, apparemment en place, avec du schiste rouge de chaque côté. A la distance au nord de cette masse qui donne une épaisseur verticale de 300 pieds de schiste sous-jacent, se montre à découvert un dépôt de calcaire qui, avec quelques strates qui y sont associées, paraît avoir environ cent pieds d'épaisseur; et il peut être en conséquence considéré comme terminant la section précédente. Le calcaire contient des restes organiques, parmi lesquels se rencontre assez abondamment une coquille bivalve, que je reconnais comme identique avec la *Producta Lyelli* de Windsor, dans la Nouvelle-Ecosse.)

Appendice (W.)

27 Janvier.

RECAPITULATION.

| | |
|--|--------|
| Grès— | |
| Gris-verdâtre, enclavant accidentellement des restes de plantes carbonisés, et en quatre cas, les plantes (supportant le grès) sont remplacées par du <i>sulphure gris</i> et du carbonate vert de cuivre, ... | 206 0 |
| Rougeâtre, ... | 13 0 |
| Rouge foncé, ... | 213 0 |
| | 432 0 |
| Calcaire massif associé avec du grès gris-verdâtre. Les concrétions sont contenues dans une matrice argilo-arénacée. En un cas tout le lit est calcaire, et il y a en tout 9 lits, ... | 20 0 |
| Schiste— | |
| Rouge arénacé, tantôt plus et tantôt moins argileux, ... | 1186 0 |
| Noir-rougeâtre et gris, avec septaria et nodules calcaires, ... | 20 0 |
| | 1206 0 |
| | 1658 0 |

EPAISSEUR OU PUISSANCE TOTALE.

| | | |
|--------|-----|----------|
| No. 1. | ... | 1617 0 |
| " 2. | ... | 650 0 |
| " 3. | ... | 2134 1 |
| " 4. | ... | 2539 1 |
| " 5. | ... | 2082 0 |
| " 6. | ... | 3240 9 |
| " 7. | ... | 650 0 |
| " 8. | ... | 1658 0 |
| | | 14570 11 |

Fig. 5.

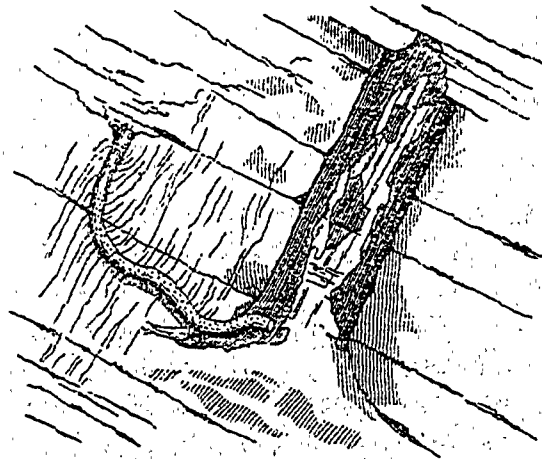
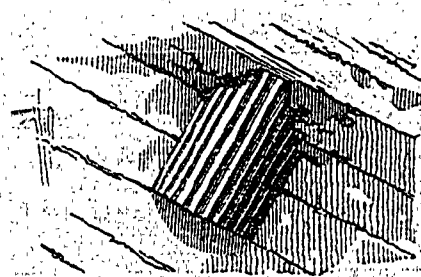


Fig. 6.



Appendice
(W.)

27 Janvier.

Fig. 7.

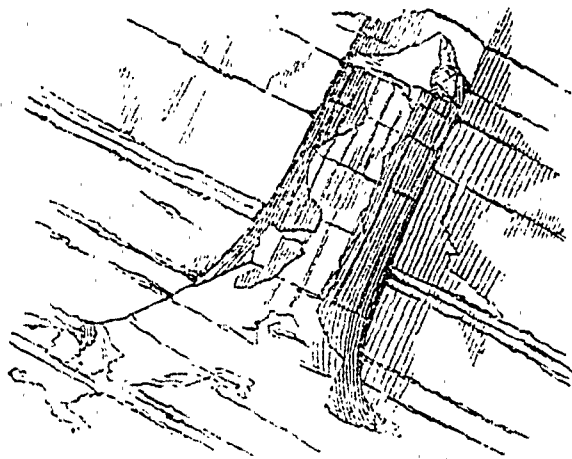


Fig. 9.

VUE DE FACE.

Appendice
(W.)

27 Janvier.

Fig. 8.

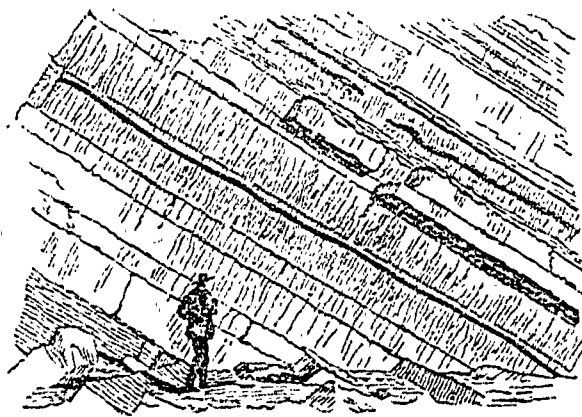
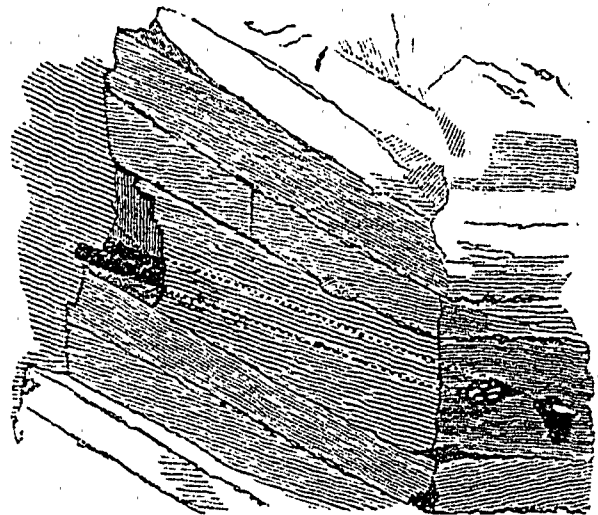


Fig. 10.

VUE DE CÔTÉ.



RÉPONSE

Appendice
(X.)

29 Janvier.

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, sous le plus court délai possible, les comptes détaillés de toutes les sommes reçues et dépensées par les Syndics des chemins à barrières de Québec en vertu de l'Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec ; et pour établir un fond pour cet objet ; et aussi des états détaillés de toutes les transactions des dits Syndics, en vertu de la même autorisation, depuis la date des états et des comptes soumis à cette Chambre à la dernière Session du dernier Parlement.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.BUREAU DU SECRÉTAIRE, }
29 Janvier 1845. }Appendice
(X.)

29 Janvier.

COMPTE GENERAL des sommes reçues et dépensées par les Syndics des chemins à barrières de Québec, depuis le 1er. Janvier, 1844 jusqu'au 22 Juillet, 1844, inclusivement.

29 Janvier.

Doit.

Avoir.

29 Janvier.

| | £ | s. | d. | 1844. | | £ | s. | d. |
|--|-------|----|----|-------------------|---|-------|----|----|
| Payé le montant de l'intérêt de l'emprunt autorisé par l'Ordonnance 4 Vic., chap. 17, tel qu'il appert par l'état (A.) avec pièces justificatives..... | 698 | 3 | 4 | Mars. 31, Juillet | Balance en caisse, tel qu'il appert par les comptes rendus ce jour, Montant du Warrant de Son Excellence le Gouverneur-Général, | 3 | 0 | 0 |
| | £ 698 | 3 | 4 | | | £ 698 | 3 | 4 |

J. PORTER,

QUEBEC, 21 DÉCEMBRE 1844.

Secrétaire des Syndics des chemins à barrières.

(A.)

ETAT des intérêts payés par les Syndics des chemins à barrières de Québec, sur l'emprunt des chemins fait en vertu de l'Ordonnance 4 Vic. chap. 17.

INTERETS PAYES JUSQU'AU 1ER. JUILLET 1844.

| Date. | No. des pièces justificatives | A qui payé. | No. des certificats. | Montant des certificats | Taux d'intérêts pour cent. | Termes. | Montant des intérêts. |
|---------|-------------------------------|-------------------|--|-------------------------|----------------------------|------------|-----------------------|
| 1844. | | | | £ | | | £ s. d. |
| Jan. 19 | 65 | S. Gerrard, | 107 à 118, | £4,000 | 6 | 9 jours, | 5 18 4 |
| Mai. 17 | 71 | J. Wattson, | 29, | 100 | 6 | 6 mois, | 3 0 0 |
| " " | 72 | Do. | 29, | 100 | 6 | 137 jours, | 2 5 0 |
| Juil. 1 | 73 | George Hall, | 54, | 100 | 6 | 6 mois, | 3 0 0 |
| " 5 | 74 | G. Larouche, | 99, | 100 | 6 | " | 3 0 0 |
| " " | 75 | Thos. M'Guire, | 39, 40, 41, | 1500 | 6 | " | 45 0 0 |
| " 17 | 76 | M. Chambers, | 30, 31, | 140 | 6 | " | 4 4 0 |
| " " | 77 | A. Simpson, | 3 à 10, | 4000 | 6 | " | 120 0 0 |
| " " | 78 | Do. | 100 à 105, 107 à 118, | 7000 | 6 | " | 210 0 0 |
| " 18 | 79 | D. M'Dougall, | 74 à 77, 80, 81, 92, 93, 94, 96, 97, 98, | 1160 | 6 | " | 34 16 0 |
| " " | 80 | A. Simpson, | 106, | 100 | 6 | " | 3 0 0 |
| " " | 81 | N. Freer, | 55 à 58, 44, 45, 66, à 70, 78, 79, 95, | 3100 | 6 | " | 93 0 0 |
| " " | 82 | C. Gethings, | 22, 27, | 1000 | 6 | " | 30 0 0 |
| " 19 | 83 | W. B. Valteau, | 13 à 18, | 3000 | 6 | " | 90 0 0 |
| " " | 84 | W. Walker, Jeune. | 43, 48, 59 à 64, | 800 | 6 | " | 24 0 0 |
| " " | 85 | O. Moffat, | 42, 49 à 52, | 500 | 6 | " | 15 0 0 |
| " 22 | 86 | E. Murphy, | 46, 47, | 200 | 6 | " | 6 0 0 |
| " " | 87 | J. Craig, | 53, | 100 | 6 | " | 3 0 0 |
| " " | 88 | J. French, | 38, | 100 | 6 | " | 3 0 0 |
| | | | | 23,000 | | | £ 698 3 4 |

J. PORTER,

QUEBEC, 21 Décembre, 1844.

Secrétaire des Syndics des chemins à carrières.

ETAT général des sommes reçues et dépensées par les Syndics des chemins à barrières de Québec, depuis le 1er Janvier jusqu'au 21 Décembre, 1844, inclusivement, en vertu de l'Ordonnance 4 Vic. chap. 17.

Doit.

| No. 1. | Payé, | | £ | s. | d. |
|--------|-------|--|-------|----|----|
| | | les gages des journaliers employés sur le chemin de Ste. Foy, tel qu'il appert par les listes depuis No. 1. jusqu'à 7. | 52 | 2 | 4 |
| 2. | " | A. Routier pour loyer d'un terrain sur le chemin de Ste. Foy pour y déposer de la pierre, 18 mois expirés le 30 Avril, 1845. | 3 | 5 | 0 |
| 3. | " | P. Poitras do do 12 mois expirés le 30 Avril, 1844, | 2 | 0 | 0 |
| 4. | " | J. Barbeau, pour la construction d'une maison de péages sur le chemin de Ste. Foy, | 152 | 0 | 0 |
| 5. | " | les gages des journaliers employés sur le chemin de Beauport, tel qu'il appert par les listes, depuis No 1 jusqu'à 25, | 178 | 2 | 9 |
| 6. | " | J. Bedard, pour loyer d'un terrain sur le chemin de Beauport, pour y déposer de la pierre, 2 années expirées le 30 Avril, 1844, | 5 | 0 | 0 |
| 7. | " | A. Godbout, do. do. do. 1 année expirée le 1er Juillet, 1844, | 1 | 10 | 0 |
| 8. | " | F. X. Lemlin, do. do. do. 1 année expirée le 9 Septembre, 1844, | 1 | 10 | 0 |
| 9. | " | D. Ross, pour frais de justice dans la cause de Maheux vs. Murray, | 10 | 0 | 0 |
| 10. | " | J. Parent, balance d'un ancien compte, | £52 | 4 | 4 |
| | " | Do. pour de la pierre pour le chemin de Beauport, | £1103 | 2 | 6 |
| | " | Moins, balance qui lui est encore due, | 350 | 15 | 10 |
| | " | Do. pour avoir entretenu pendant l'hiver une partie du Chemin de Beauport, en 1843-44, 2 1/2 milles à £15, | 33 | 15 | 0 |
| | | | 838 | 6 | 0 |
| 11. | " | P. M'Guscar, do. do. do. 2 1/2 milles à £14 7s. 6d. par mille, | 32 | 6 | 10 |
| 12. | " | les gages des journaliers employés sur le chemin du Foulon, tel qu'il appert par les listes, depuis No. 1 jusqu'à No. 29, | 224 | 15 | 8 |
| 13. | " | Pemberton et frères, pour des madriers, | 120 | 8 | 7 |
| 14. | " | J. Shaw, son compte, | 47 | 11 | 1 |
| 15. | " | M. Stevenson, pour des madriers, | 42 | 1 | 2 |
| 16. | " | J. French, pour avoir entretenu pendant l'hiver, le chemin du Foulon, en 1843-4, 3 milles, 26 chaînes, à £7 10s. | £24 | 18 | 9 |
| | " | Do. do. de Kilmarnock, do. 38 chaînes à do., | 3 | 11 | 3 |
| | | | 28 | 10 | 0 |

Appendice (X.)

ETAT GENERAL des sommes reçues, &c.—(Continuation.)

Appendice (X.)

Doit.

29 Janvier.

29 Janvier.

| | | £ | s. | d. |
|-----|--|------|------|----|
| 17. | Payé. les gages des journaliers employés sur le chemin de Kilmarnock, tel qu'il appert par la liste No. 1 | 29 | 18 | 2 |
| 18. | Do. do. St. Louis, do. depuis No. 1 jusqu'à 9, | 161 | 15 | 3 |
| 19. | M. Hamel, pour loyer d'un terrain sur le chemin St. Louis, pour y déposer de la pierre, l'année expirée le 30 Avril, 1844, | 2 | 0 | 0 |
| 20. | J. Barbeau, pour la construction d'une maison de péages sur le chemin de Kilmarnock, ... | 58 | 19 | 10 |
| 21. | B. Tremain, pour de la pierre concassée tel qu'il appert par le compte, ... | 62 | 10 | 0 |
| 22. | les gages des journaliers employés sur le chemin de la Suède, tel qu'il appert par les listes depuis No. 1 jusqu'à 24, | 546 | 1 | 4 |
| | J. West, pour un lot de terre sur le chemin de la Suède, pour y construire une maison de péages, tel qu'il appert par l'acte de vente, | 25 | 0 | 0 |
| 23. | W. Miek, pour de la pierre concassée, tel qu'il appert par son compte, | 473 | 11 | 3 |
| | M. Nowlan, pour un lot de terre sur le chemin de Kilmarnock pour y construire une maison de péage, tel qu'il appert par l'acte de vente, | 50 | 0 | 0 |
| 24. | les gages des journaliers employés sur le chemin Sud de la Rivière St. Charles, tel qu'il appert par les listes, depuis No. 1 jusqu'à No. 22, | 299 | 0 | 6 |
| 25. | O. Moffat, pour de la pierre concassée, tel qu'il appert par son compte, | 543 | 0 | 5 |
| 26. | F. Hacker, son compte, | 1 | 8 | 4 |
| 27. | les gages des journaliers employés sur le chemin Nord de la Rivière St. Charles, tel qu'il appert par les listes, depuis No. 1 jusqu'à 15, | 240 | 6 | 3 |
| 28. | T. C. Aylwin, dans la cause Ouvrard <i>vs.</i> Sampson, | 0 | 12 | 6 |
| 29. | Do do do <i>vs.</i> Julien, | 0 | 12 | 6 |
| 30. | les frais de justice dans la cause de Johnson <i>vs.</i> Julien, | 1 | 4 | 6 |
| 31. | R. J. Cooper, pour des plans et spécifications de ponts, | 6 | 10 | 0 |
| 32. | W. Ware, pour le relevé des changemens projetés sur la ligne du chemin St. Charles, ... | 3 | 0 | 0 |
| 33. | Fréchette et Cie, pour annonces, | 1 | 1 | 8 |
| 34. | au Trésorier de la Cité, les cotisations pour 1843 et 1844 | 0 | 8 | 1 |
| 35. | J. Sewell, une année de loyer pour la boîte à lettres, expirée le 30 Avril, 1845, | 0 | 7 | 6 |
| 36. | W. Fielders, réparations faites à une barrière, | 1 | 3 | 0 |
| 37. | pour construire un pont, sur le chemin St. Charles, tel qu'il appert par les listes, depuis No. 1 jusqu'à 4, | £265 | 11 | 10 |
| | moins, le coût du bois qui est porté au compte de M. Garneau, | 74 | 15 | 6 |
| | | 190 | 16 | 4 |
| 38. | G. Garneau, pour du bois de construction pour les ponts, les canaux couverts, &c. ... | 151 | 16 | 6 |
| 39. | G. O. Stuart, son compte, | 43 | 9 | 5 |
| 40. | E. Glackmeyer, son compte, | 45 | 15 | 0 |
| 41. | T. Cary et Cie, leur compte, | 6 | 19 | 0 |
| 42. | L. Gauvin, pour réparer le pont du Cap-Rouge, | 0 | 16 | 10 |
| 43. | T. Heaven, loyer d'un bureau, 6 mois expirés le 30 Avril dernier, | 8 | 15 | 0 |
| 44. | les frais dans la cause Kenny <i>vs.</i> Murray, | 2 | 4 | 10 |
| 45. | R. Reid, percepteur de péages à la barrière du Foulon, à compte de son salaire, | 47 | 10 | 0 |
| 46. | W. Munday, do. St. Louis, do. | 41 | 8 | 6 |
| 47. | J. Wilson, do. Ste. Foy, do. | 46 | 0 | 0 |
| 48. | O. Moffat, do. St. Charles, do. | 47 | 12 | 6 |
| 49. | J. Murray, do. Beauport, do. | 47 | 10 | 0 |
| 50. | J. Murphy, do. Kilmarnock, do. | 3 | 0 | 0 |
| 51. | P. Gingras, do. Pont du Cap Rouge, do. | 12 | 6 | 8 |
| 52. | J. Pagé, do. do do. | 11 | 0 | 0 |
| 53. | J. B. Boissonnault, pour assister au bureau depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Novemb. 1844 | 6 | 17 | 6 |
| 54. | au Secrétaire, | 265 | 0 | 0 |
| 55. | diverses dépenses contingentes depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Novembre, 1844, ... | 21 | 13 | 6 |
| 56. | à la Banque de la Cité, intérêt sur le certificat No. 21, retiré, | 4 | 10 | 5 |
| 57. | W. B. Valteau, do. do Nos. 13 à 18, retirés, | 16 | 5 | 6 |
| | à la Banque de la Cité, montant du certificat No. 21, | £500 | 0 | 0 |
| | J. Watters, do do No. 29, | 100 | 0 | 0 |
| | M. Chambers, balance du certificat, No. 31, | 40 | 0 | 0 |
| | W. B. Valteau, montant des certificats Nos. 13 à 18, | 3000 | 0 | 0 |
| | Argent en caisse, | 3640 | 0 | 0 |
| | | 5 | 11 | 7 |
| | | £ | 8914 | 19 |
| | | | | 7 |

Avoir.

| | | £ | s. | d. |
|-------|--|------|------|----|
| 1844. | Par balance des anciens comptes, | 923 | 0 | 9 |
| Avr. | 1 " montant emprunté du Séminaire de Montréal, rachetable le 1er Janvier, 1852, sur certificat à 6 pour cent, | 4000 | 0 | 0 |
| " | 26 " " emprunté de la Banque de Montréal, rachetable le 1er Janvier, 1848, sur certificat à 6 pour cent, | 1000 | 0 | 0 |
| Déc. | 21 " " emprunté de la Banque de la Cité, rachetable le 1er Janvier, 1847, sur certificat à 6 pour cent, | 140 | 0 | 0 |
| B No. | 1 " péages prélevés au pont du Cap Rouge, depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Novembre, 1844, | 46 | 9 | 8 |
| | 2 " " à la Barrière St. Louis, do. 8 Décembre, 1844, | 353 | 4 | 1 |
| | 3 " " Ste. Foy, do. do. | 679 | 14 | 0 |
| | 4 " " St. Charles, do. do. | 706 | 16 | 11 |
| | 5 " " du Foulon, do. do. | 682 | 17 | 6 |
| | 6 " " de Beauport, do. do. | 378 | 8 | 6 |
| | 7 " " Kilmarnock, depuis le 12 Novembre jusqu'à do. | 4 | 8 | 2 |
| | | £ | 8914 | 19 |
| | | | | 7 |

J. PORTER,

RAPPORTS

Et autres documens qui se rattachent aux actes de violence qui ont été commis dans les environs de certains Travaux Publics en voie de construction, transmis à l'Assemblée Législative le 29 Janvier, 1845, par Message de Son Excellence le Gouverneur Général, du 24 Janvier, 1845.

Lettre de G. S. Jarvis, Ecuyer, au Secrétaire Provincial.

(Copie.)

CORNWALL, 28 Octobre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité, la semaine dernière, la partie ouest de ce District, dans le but de tenir la Cour de Division. La veille de mon départ, savoir le 22, les habitans des Townships de Williamsburg et Osnabruck, résidant sur les rives du St. Laurent, furent jetés dans un état de consternation et d'alarme, par la conduite des journaliers du Canal; conduite qui réclame l'attention du Gouvernement Exécutif. Permettez-moi de transmettre, par votre voie, au Gouverneur Général, le résultat d'une investigation que j'ai cru devoir faire, comme Magistrat.

Le 22 courant, un grand nombre de travailleurs employés aux Rapides Plats, dont plusieurs avaient des armes-à-feu, descendirent à la Pointe Farran, et chassèrent, avec violence, les gens de Cork (*Corkmen*) de leur ouvrage. Sur leur route, ils entrèrent dans les maisons des habitans qui résident sur les bords de la rivière, les forcèrent de leur fournir à boire et à manger, refusèrent de payer, et s'emparèrent de toutes les armes-à-feu qu'ils purent trouver. Comme je savais qu'il y avait une Compagnie du 14^e Régiment dans l'endroit où se tenait l'élection, en arrière du Township de Williamsburg, je pris les dépositions de quelques personnes qui avaient souffert de ces violences, dans l'intention de lancer un mandat d'arrestation, et de demander l'aide de l'Officier commandant pour le mettre à exécution, s'il en était besoin; mais les parties intéressées déclarèrent qu'il leur répugnait de poursuivre, craignant pour eux et leurs propriétés, lorsqu'on retirerait les troupes.

Je crois, d'après les informations que j'ai reçues de l'ingénieur M. Mills, et de M. Carman, magistrat résidant dans le voisinage, qu'une force militaire près des travaux est absolument nécessaire; je prie donc instamment Son Excellence le Gouverneur Général, de prendre en considération l'urgence de cette mesure. MM. Mills et Carman ont corroboré quelques-uns des faits que je vais maintenant relater. J'apprends aussi de ces Messieurs, que dans quelques jours les entrepreneurs vont se trouver obligés de diminuer les gages des ouvriers, en conséquence de la courte durée des jours; ils craignent que les travailleurs ne se soulèvent, immédiatement, qu'ils n'aient recours à la violence contre les entrepreneurs, et ne commettent des déprédations sur les terres. J'apprends que l'un des entrepreneurs n'ose plus approcher des travaux, et qu'un autre a tellement peur des travailleurs qu'il emploie, que ceux-ci travaillent comme ils le veulent, et le mettent au défi.

Pendant le peu de tems que j'ai pu dérober aux occupations dont j'étais chargé spécialement, j'ai pu m'assurer que trois fusils avaient été pris dans la

distance d'un mille; et je ne doute nullement qu'un plus grand nombre aient été ainsi illégalement obtenus. J'aurais poursuivi plus loin mon investigation, si je n'avais été alors sérieusement indisposé par un rhume; indisposition qui dure encore.

Souvent des personnes sont arrêtées sur le grand chemin, et leurs voitures détenues, jusqu'à ce qu'elles donnent de l'argent aux journaliers pour acheter de la boisson. Il y a quelque tems, deux hommes entrèrent dans la boutique de M. Holden et se firent couper 13 verges de flanelle, qu'ils emportèrent sans payer; le commis ayant essayé de les arrêter, fut violemment assailli, et le lendemain ils le menacèrent de leur vengeance, s'il faisait aucune plainte. Le propriétaire, M. Holden, m'a dit que quelques personnes des plus respectables lui avaient conseillé de ne prendre aucune démarche pour faire punir les auteurs de ce vol, parcequ'il serait dangereux pour lui de le faire.

Thomas Hetherington, épicier, John Capel, sellier, et un nommé Ryan, marchand, ont été battus, et les portes et les fenêtres de leurs maisons enfoncées. Ils ont été obligés de laisser la place.

On m'a dit qu'un homme, qui se donne comme homme de police, est stationné à Mariatown, mais qu'il ne bouge en aucune manière, et qu'il dit n'être employé là que pour faire rapport. Comme je ne le reconnais pas pour un Officier de la Paix dans ce District, je ne l'ai pas envoyé chercher.

John A. Pierce, aubergiste, a eu sa maison et son comptoir enfoncés dans la nuit par deux personnes, dont l'une, armée d'un couteau, menaçait de le tuer. Il a eu peur de porter aucune plainte. Dernièrement, il a été menacé à cause de la part qu'il a prise dans la dernière élection, par une personne qui se dit Président de la Société Vigilante, et qui se vante d'avoir une garde qu'elle peut mettre sur pied au premier signal.

Un homme a vendu une demi corde de bois, et l'acheteur en a emporté quinze cordes.

Plusieurs journaliers se sont transportés dans la maison d'un nommé Rulers, qui, sur leur demande, leur servit du cidre à boire; et comme Rulers refusait d'en emplir une cruche qu'ils voulaient emporter avec eux, il fut terrassé et violemment battu. Une autre personne a eu toutes ses pommes volées dans sa cave, et elle n'ose pas demander justice.

Les gens se plaignent hautement de ce qu'ils ne sont pas protégés contre ces outrages; qu'ils craignent de demander justice; et que les Magistrats et les Officiers de la paix n'osent pas agir.

J'ai lieu de croire que ces exposés sont vrais, et j'ose espérer que Son Excellence le Gouverneur Général voudra bien prendre telle mesure en son pou-

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

voir pour aider l'autorité civile à mettre un terme à tous ces procédés illégaux. Je suis convaincu qu'on n'y pourra parvenir qu'en envoyant un détachement militaire dans le voisinage des travaux, pour intimider les journaliers : et si le Bureau des Travaux Publics pouvait prendre quelques arrangemens d'après lesquels les gens de Cork (*Corkmen*) seraient employés sur une partie des travaux de la Province, et les gens de Connaught (*Connaughtmen*) sur une autre partie, ce serait le moyen de faire disparaître une des principales cause de l'excitation qui existe.

Qu'il me soit permis d'insister sur la nécessité de prendre immédiatement quelque décision, attendu qu'il sera nécessaire de faire quelques arrangemens pour le logement des troupes ; et s'il y avait alors quelques difficultés à se procurer les services des soldats de la ligne, je suggérerais respectueusement à Son Excellence le Gouverneur Général d'employer les volontaires des régimens de milice.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

(Signé,) G. S. JARVIS,
Juge C. D.

L'HONORABLE D. DALY,
etc., etc., etc.

Lettre de M. G. S. Jarvis, Ecuyer, au Secrétaire Provincial.

(Copie.)

CORNWALL, 30 Octobre, 1844.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 28 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe de M. Holden, Maître de Poste de Williamsburg, que je vous prie de soumettre à Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé,) G. S. JARVIS.

Lettre de M. James Holden à G. S. Jarvis, Ecuyer,

(Copie.)

WEST WILLIAMSBURG, 28 Octobre, 1844.

G. S. JARVIS, Ecuyer,

CHER MONSIEUR,—Je désirerais vraiment que vous fussiez ici, ou que quelque Magistrat voulût bien prendre quelque mesure pour livrer à la justice quelques-uns des brigands dont nous sommes maintenant entourés.

Je prends la liberté de vous communiquer le récit de plusieurs outrages qui ont eu lieu depuis que vous avez laissé cette place, l'autre jour, afin que vous puissiez les ajouter à votre liste, si vous n'avez pas déjà transmis les documens que vous avez recueillis lorsque vous étiez ici. Samedi soir dernier, un parti des journaliers du Canal sont allés à la maison de Joseph Sawyer, ancien habitant de cette place, et lui ont volé ses armes-à-feu ; hier soir, un parti considérable est parti d'ici pour aller dans les diffé-

rentes concessions ; ils ont pris des fusils dans plusieurs maisons, savoir : chez Jacob Bedsted, Joseph Hutt et Lewis Hutt. Lewis Hutt refusa d'abord de donner le sien, mais il fut immédiatement maltraité, et on présenta une arme-à-feu sur sa poitrine, en le menaçant de mort s'il ne remettait son fusil aussitôt. On affirme qu'une grande partie de ces gens ont maintenant des armes-à-feu ; quelques-uns ont de longs couteaux et d'autres des armes meurtrières. De sérieuses menaces ont été faites contre quelques personnes ici ; on a dit même que le drapeau noir serait levé dans Mariatown, aussitôt que les troupes en seraient sorties ; et plusieurs de nous craignent, d'après des remarques de quelques-uns de ces hommes désespérés, qu'ils ne soient occupés à réunir des armes dans le dessein de faire une attaque sur les soldats qui sont ici, lorsqu'ils ne seront pas sur leur garde ou qu'ils seront endormis. Je crois que des mesures devraient immédiatement être prises pour ôter à ces gens toutes les armes qu'ils peuvent avoir. Nos Magistrats ici ne paraissent pas disposés à agir dans ce sens ; comme ils résident au milieu d'eux, il craignent sans doute qu'ils ne cherchent une occasion de se venger. L'état actuel de choses ici est vraiment déplorable ; et j'espère que la protection nécessaire et requise ne nous sera pas long-tems refusé, et je serai très reconnaissant de votre entremise et de vos bons offices pour nous dans cette affaire.

(Signé,) JAMES HOLDEN.

Déposition de Margaret Daily.

DISTRICT DE L'EST, }
SAVOIR :

Est personnellement comparu devant moi, G. C. Wood, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District de l'Est, Margaret Daily, épouse de Daniel Daily, de la ville de Cornwall, dans le dit District, sellier, laquelle, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—qu'il y a environ deux mois le mari de la déposante ouvrit une boutique d'épicerie, une boutique de sellier, et une gargote, à la Pointe Farran, dans le Township de Osnabruck, sur la ligne du Canal St. Laurent, qui étaient tenus par la déposante, et son fils Thomas ; que la bâtisse occupée dans ce but fut érigée par son mari ; que la déposante et son fils y faisaient leurs affaires paisiblement et tranquillement jusqu'au Mardi soir, le vingt-deux courant, lorsqu'un parti nombreux de journaliers du Canal de Williamsburg, distancé d'environ quinze milles, assaillirent sa propriété ; que durant cette soirée et les deux jours suivans, ils insistèrent que la déposante et son fils sortissent de la maison et emportassent leurs effets, avec eux, ayant intention de la brûler ; qu'ils endommagèrent et détruisirent une partie des effets qui s'y trouvaient, et que ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés que la déposante put sauver ce qui en restait ; qu'ils firent de violentes menaces à la déposante, et lui dirent que si elle, son mari ou aucun de sa famille paraissaient encore à la Pointe Farran, qu'ils useraient de violence envers eux ; et la déposante dit de plus qu'ils ont complètement détruit la maison, l'ayant rendu tout-à-fait inhabitable ; que la seule cause de cette attaque, croit la déposante, est qu'elle et son mari sont émigrés de Munster dans ce pays ; que les journaliers du Canal ont fait des menaces à tous les gens de Munster ; qu'ils ont aussi assailli M. Ryan, du Long-Sault, et plusieurs autres personnes de Munster ; que la déposante et son dit mari ont émigré de Munster dans cette Province, il a y environ vingt ans, où ils ont de-

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

puis résidé et élevé une famille; que la déposante, et sa famille ne sont jamais intervenus dans les querelles des journaliers du Canal, mais qu'ils étaient paisiblement et tranquillement occupés à faire leurs dites affaires, lorsqu'ils furent attaqués, et leur propriété endommagée et détruite comme susdit; que tant que les émigrans de Munster ne seront pas protégés, on les empêchera de travailler, ou de demeurer dans le voisinage.

(Signé,) MARGARET ^{Sa} DAILY.
marque.

Assermentée devant moi à Cornwall, }
ce 29^e Octobre, 1844. }

(Signé,) G. C. WOOD, J. P.

Déposition de Thomas Daily.

DISTRICT DE L'EST, }
SAVOIR :

Est personnellement comparu devant moi, Juge de Paix ci-dessus nommé, Thomas Daily, fils de Margaret Daily ci-dessus mentionnée, qui, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit, que la déposition de Margaret Daily, lui ayant été lue, il croit qu'elle contient la vérité.

(Signé,) THOMAS DAILY.

Assermenté devant moi à Cornwall, }
ce 29^e Octobre, 1844. }

(Signé,) G. C. WOOD.

Nous connaissons parfaitement Daniel Daily, et n'hésitons pas à dire qu'il est un homme d'une bonne conduite, d'une loyauté indubitable, et que ses affidavits sont dignes de foi; trois de ses fils ont porté les armes durant les troubles de 1837 et 38.

(Signé,)

ALEXANDER M'CLEAN,
G. C. WOOD,
GEORGE MACDONELL,
ROLLAND M'DONALD,
WILLIAM CLINE, et
WILLIAM MATTICE.

CORNWALL, }
4 Novembre, 1844. }

Lettre du Président des Travaux Publics au Secrétaire Provincial.

(Copie.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,

Montréal, 5 Novembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prévenir, pour l'information de Son Excellence, que d'après la correspondance échangée entre le Capitaine Wetherall, le quartier Maître Général, et moi; et voyant que le Gouverneur Général est déterminé à envoyer un détachement Militaire au Canal de Lachine, j'ai pris les mesures nécessaires pour faire préparer des casernes convenables, etc. Je désire en même tems appeler l'attention de Son Excellence sur le fait que des détachemens Militaires sont également, sinon plus nécessaires sur la partie supérieure des travaux, du moins près de Edwardsburg et Williamsburg. Les

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

travaux devront nécessairement être avancés cet hiver, et d'après le nombre d'ouvriers rassemblés dans le voisinage, l'état d'insubordination où ils sont, et les outrages qu'ils continuent de commettre, tel que parader avec des armes, enlever les armes des habitations, forcer les maisons, etc., je suis d'opinion que l'on ne pourra maintenir la paix dans cette partie du pays, cet hiver, sans l'aide des troupes. Je conçois qu'un parti composé d'un officier subalterne et de 25 hommes, à chaque place, serait suffisant; et il y a des Magistrats actifs dans le voisinage de chacune de ces places.

Il n'y a pas de tems à perdre, si Son Excellence se décide à y envoyer des troupes, pour faire les préparatifs nécessaires pour leur logement.

Je prends aussi la liberté de dire que je crois qu'il est grandement désirable qu'un Bill soit introduit de bonne heure dans la prochaine Session du Parlement, pour autoriser le désarmement des hommes dans certains cas.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé,) HAMILTON H. KILLALY.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial.

Lettre de G. S. Jarvis, Ecuyer, et de quatre autres Juges de Paix.

(Copie.)

CORNWALL, 25 Novembre, 1844.

MONSIEUR,—En vous transmettant les documents ci-joints, les soussignés ont l'honneur de vous prier d'appeler l'attention du Gouverneur Général sur l'état déplorable dans lequel les sujets de Sa Majesté, résidant sur la devanture des Townships de Osnabruck, Williamsburg et Matilda, se trouvent réduits par les désordres occasionnés par les travailleurs employés au Canal. Les soussignés n'hésitent pas à dire que le pouvoir civil n'a aucune autorité, et qu'il faut absolument une force armée pour préserver le bon ordre.

Les habitans se plaignent hautement et justement, que leur vie et leurs propriétés sont laissées entièrement à la merci de ces gens sans principes; et à moins qu'une partie des troupes maintenant dans ce pays, et qui ne sont pas employées, ne soit envoyée pour les protéger, ils croiront que le Gouvernement ne s'occupe guère de leur sûreté.

Qu'il soit permis aux signataires d'ajouter que le 28 Octobre il a été envoyé une lettre sur le sujet, à laquelle il n'a été fait aucune réponse.

Les Capitaines de quelques compagnies de milice ont en leur possession un bon nombre de fusils, etc., et une quantité de munition, dont les gens employés au Canal peuvent aisément se saisir. Tous les jours, ils font des efforts pour s'emparer des armes des individus, et souvent avec succès; et s'ils venaient à connaître les lieux où sont déposées les armes de la milice, il en résulterait de sérieuses conséquences.

Dernièrement, la maison du Capitaine Weager, de Williamsburg, a été fouillée dans la nuit; et les armes auraient été trouvées, si Madame Weager et ses filles ne les eussent transportées par une porte de derrière, tandis que M. Weager conversait avec les malfaiteurs devant la maison.

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

Lors même que l'on cacherait ces armes, elles ne seraient peut être pas en sûreté ; et si on les distribuait aux habitans, elle le seraient encore moins.

Les signataires doivent exprimer fortement à Son Excellence qu'ils sont convaincus de la nécessité qu'il y a pour le Gouvernement d'agir immédiatement ; le moindre retard pourrait avoir un résultat funeste.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

(Signé,) GEO. S. JARVIS, J. P.
G. C. WOOD, J. P.
P. VAN KOUGHNET, J. P.
WM. CLINE, J. P. et
WM. MATTICE, J. P.

Lettre de M. J. Brouse au Juge Jarvis.

(Copie.)

MATILDA, 20 Novembre, 1844.

MON CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer que les travailleurs sur la section No. 1, Pointe aux Iroquois, menacent de détruire et brûler les bâties de M. Chamberlin, l'entrepreneur, aussi bien que les propriétés des paisibles sujets de Sa Majesté. D'après les représentations qui m'ont été faites, je n'hésite nullement à dire, qu'à moins que le Gouvernement n'envoie des troupes pour protéger la vie et les propriétés des sujets de Sa Majesté, plusieurs personnes seront sacrifiées et des propriétés détruites. M. Chamberlin, l'entrepreneur de la Pointe aux Iroquois, section No. 1, propose de fournir un logement commode, qui servirait de caserne à une compagnie de soldats ; et une autre compagnie à Mariatown, aurait l'effet, je pense, de tenir les journaliers en respect. J'espère que vous voudrez bien employer votre influence auprès du Gouvernement pour faire venir des troupes immédiatement, si non les travaux de cette section du moins, seront suspendus.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur, etc.

(Signé,) J. BROUSE.

Juge JARVIS,
etc. etc.

Lettre de M. John Bedsted, Senior, au Juge Jarvis.

(Copie.)

WILLIAMSBURG, 28 Octobre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que pendant les derniers trois mois, les journaliers du Canal ont pris et brûlé plus de cent pagées de clôture sur le devant de mes propriétés ; ils ont bâti un grand nombre de cabanes près de mon habitation, qui sont toutes occupées par les journaliers de M. Elliott, entrepreneur. Je me suis plaint à M. Elliott, mais je n'ai eu aucune satisfaction ; je me suis plaint à M. Mills, Ingénieur, et à M. Freeland, et le tout sans aucun résultat ; je n'ose me plaindre à un Magistrat, de peur d'irriter les journaliers, car alors ma vie et mes propriétés seraient en danger. Maintenant, j'ai

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

recours à vous ; j'ai entendu dire que vous travaillez à faire venir des troupes pour nous protéger, de sorte que nous puissions en appeler aux lois, lorsque nous le jugerons nécessaire, pour la protection de nos droits.

Je suis âgé de plus de soixante-et-dix ans, et incapable de veiller moi-même à mes affaires, comme je l'étais autrefois ; mais j'espère qu'il sera adopté quelque mesure pour nous protéger. S'il est nécessaire, je donnerai mon affidavit de la véracité des faits cités plus haut. Le devant de ma ferme maintenant est une commune ; les journaliers continuent leurs déprédations.

(Signé,) JOHN BEDSTED, Senr.

Juge JARVIS.

Présentation d'un Juré.

Les Jurés de notre Souveraine Dame la Reine, représentent sous serment, que le 25 Septembre dernier, ou environ, John Capel résidant à Mariatown, dans ce District, fut assailli et expulsé de sa maison et de sa boutique par un parti de journaliers du Canal, qui le battirent avec violence et menacèrent de le tuer ; en conséquence il fut obligé, à son grand détriment, d'abandonner sa maison et sa boutique ; il connaît aussi plusieurs autres personnes paisibles qui ont été traitées de la même manière.

Les Jurés représentent aussi, que Margaret Daily, femme de Daniel Daily, tenait une boutique d'épicerie et de provisions à la Pointe Farran ; le 23 Octobre dernier, ou environ, elle fut violemment assaillie par un parti de journaliers ; sa maison et sa boutique furent enfoncées ; le jour suivant il lui fut ordonné d'abandonner sa maison, ce qu'elle fut obligée de faire ; et sa maison est présentement occupée par un des journaliers ; elle a, en conséquence essuyé de grandes pertes.

Les Jurés représentent aussi, que Edmond Ryan avait une boutique à la Pointe Farran, dans ce District ; et que le 23 Octobre dernier, ou environ, il fut contraint par les journaliers d'abandonner sa boutique et de transporter ses effets ; qu'ils lui ôtèrent un fusil et des munitions ; et qu'en conséquence de la privation de sa boutique, il a souffert de grandes pertes.

Les Jurés de Notre Souveraine Dame la Reine en conséquence représentent, qu'il soit recommandé à Son Excellence le Gouverneur Général d'envoyer, sur la ligne du Canal, une force militaire suffisante pour empêcher le renouvellement de ces actes de violence sur les paisibles habitans, et contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine.

(Signé,) FINLAY SINCLAIR,
Président.

Déclaration de Peter Whaling.

Peter Whaling, charretier, employé par la maison de John Cliff et Cie., déclare que Vendredi dernier, entre quatre et cinq heures P. M., étant en compagnie des autres voitures, (au nombre de sept) occupées à tirer des pierres de la carrière appartenant à MM. Birrie et Burke, il fut arrêté, en sortant de la

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

carrière, par deux hommes armés de pistolets, dont l'un fut dirigé sur sa poitrine; qu'ils lui ordonnèrent, au péril de ses jours, de délivrer une lettre à M. Goodwillie, et lui dirent que si lui, ou aucune des voitures ou des charretiers revenaient là ou à Lachine pour chercher de la pierre, ils en subiraient les conséquences. Qu'étant intimidé alors, il croit qu'il ne pourrait pas reconnaître ces hommes.

Cette déposition faite en présence de A. BURRET, Ecuyer, et JOHN CLIFF.

Montréal, 1 Janvier, 1845.

Déclaration de M. Richard Burke.

A la réquisition de MM. Cliff et Telfer, je donne la relation suivante de ce que j'ai entendu dire à deux hommes, près de ma carrière, contre M. Goodwillie, savoir:—

MM. Goodwillie et Cie., ayant envoyé quelques voitures à ma carrière pour prendre de la pierre, aussitôt qu'elles furent chargées, et pendant qu'elles se dirigeaient vers le chemin de la barrière, j'entendis un homme qui disait aux conducteurs des chevaux: "Pour qui travaillez-vous?" Comme l'homme à qui il s'adressait ne répondait pas, j'entendis les deux hommes ajouter aussitôt: "Ne peux-tu pas parler?" Alors le conducteur répondit: "Pour les entrepreneurs!" "Est-ce pour Goodwillie?" reprirent les hommes; "Oui," répondit le conducteur. Et les mêmes hommes demandèrent si Goodwillie était ici; à quoi le charretier répondit "Non!" Alors les mêmes hommes dirent qu'ils avaient cru pouvoir aller à Lachine aujourd'hui, mais qu'ils espéraient y aller demain; ils proférèrent un serment comportant que s'ils rencontraient les charretiers ici ou à Lachine, ils les en feraient repentir. Je demandai de quoi il s'agissait, ou qu'est ce que cela signifiait; et pour réponse, un des hommes me dit: "Voulez-vous prendre la part de Goodwillie?" Sur quoi, l'un des charretiers remarqua que je n'avais rien à faire avec Goodwillie. Le même homme reprit: "J'en veux à la vie de Goodwillie; je suis après lui écrire une lettre dans le chemin même; je ne veux maltraiter personne que Goodwillie." Puis le charretier demanda: "Est-ce que je puis m'en aller avec cette charge?" Oui, dit-il, mais nous allons veiller sur toi, ici et à Lachine." Et, en me retirant, je les entendis dire qu'ils ne voulaient maltraiter personne ici.

Voilà, autant que je puis me rappeler, ce qui s'est passé cet après-midi là.

(Signé,) RICHARD BURKE.

P. S. Ces hommes étaient armés chacun d'un pistolet, qu'ils tenaient à la main.

(Signé,) R. B.

(Copie.)

Déclaration de M. John Riley.

John Riley, surveillant les travaux pour Messieurs McGrann et Cie, dit:—Un charretier vint et menaça de détruire les bâtisses des carrières de Mile-End; il me pressa de laisser l'endroit, parce que ma

vie était en danger; cet homme n'était pas employé par M. McGrann. Nos voitures sont souvent arrêtées, et nous-mêmes menacés.

J'ai vu un de nos hommes attaquer un de nos charretiers, arrêter les chevaux, et défendre au conducteur de continuer à charroyer la pierre, et cela au péril de sa vie.

Les trois-quarts des hommes des carrières désirent travailler, mais ils en sont empêchés par l'autre quart.

Cent à deux cents hommes sont venus de Mile-End dans le but avoué d'arrêter l'ouvrage des carrières.

Dans la nuit du 31 Décembre, la porte de notre bureau fut forcée; j'ai vu l'homme, mais je n'ai pu le reconnaître; personne n'a pu le reconnaître.

Un coup de fusil fut tiré, mais évidemment, il n'était dirigé sur personne. J'ai entendu un homme qui menaçait d'engager des sleighs pour amener des gens de Lachine afin de détruire nos cabanes (*shanties*); je n'ai pu apprendre son nom.

Pas un de nos hommes n'ose aller à l'ouvrage.

Nous avons 150 hommes et 15 voitures.

(Signé,) JOHN RILEY.

1^{er} Janvier, 1845.

Lettre de M. John H. Connolly, avec une incluse.

(Copie.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 24 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai ordre de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, copie d'une lettre reçue ce jour de M. Mills, Ingénieur du bureau au canal de Prescott.

(Signé,) JOHN H. CONOLLY,
Commis.

Incluse.

(Copie.)

WILLIAMSBURG, 20 Décembre, 1844.

CHER MONSIEUR,—Un cultivateur est venu ici me dire que les journaliers du Canal brûlaient toutes ses clôtures, ce qui est vrai; dans bien des cas, les pertes s'élèvent à une forte somme.

En présence d'un tel état de choses, d'insubordination, de manque de contrôle et de protection, que peut-on dire?

Les entrepreneurs ne sont pas en défaut; les autorités civiles n'osent pas agir; et nul autre que le

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Gouvernement ne doit, selon moi, rembourser ces pertes.

(Signé)

J. B. MILLS.

Pétition au Gouverneur Général.

A Son Excellence Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, G. C. B., Gouverneur en Chef des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

La Pétition des Juges de Paix, et autres habitans du Comté de Dundas, résidant près des travaux publics, maintenant en voie de progrès,

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que d'après la conduite tenue par les travailleurs, nous avons tout lieu de craindre que les lois ne soient violées et mises au néant ; que les dits travailleurs sont entrés de force dans les maisons et se sont emparés des armes-à-feu ; qu'ils se munissent d'armes et de munitions par divers moyens et en divers endroits ; qu'ils ont résisté aux lois, et les ont mises au défi ; dans ces circonstances, vos Pétitionnaires demandent humblement qu'une force armée, d'au moins deux compagnies des troupes de Sa Majesté, soit placée sur la ligne des travaux publics dans ce Comté, pendant la continuation des dits travaux, afin de protéger les propriétés des habitans paisibles, aussi bien que pour aider à mettre en force les lois du pays ; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Datée à Matilda, Comté de Dundas,
ce 2 Novembre, 1844.

(Signé)

PETER SHAVER, J. P.
JACOB BROUSE, J. P.
Et six autres.

(Copie.)

*Plainte et information.*DISTRICT DE JOHNSTOWN, }
SAVOIR :

La plainte et information de James Uphrey, du township de Edwardsburg, dans le District de Johnstown, cultivateur, déposées sous serment, ce second jour de Novembre, 1844, devant James M'Ilmoyl, Ecuyer, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District.—Le dit déposant dépose sous serment, que Darby Riley l'a assailli et battu, lorsque le dit déposant a arrêté sur un mandat d'arrestation le dit Darby Riley pour assault contre John Easton, et qu'il l'a terrassé et battu à coup de pied ; le dit John Easton était employé par les entrepreneurs.

(Signé)

JAMES UPHREY.

Reçues, signées et assermentées devant moi à Edwardsburg, dans le dit District de Johnstown, ce second jour de Novembre, 1844.

(Signé) J. M'ILMOYL, J. P.

*Déposition du Révérend Joseph Sawyers.*DISTRICT DE L'EST, }
SAVOIR :

Est personnellement comparu devant moi, Peter Shaver, Ecuyer, un des Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit District, le Révérend Joseph Sawyers, lequel déclare sous serment, que le matin du 27 courant, entre les trois et quatre heures, trois personnes apparurent à la fenêtre du déposant, et demandèrent les armes-à-feu du dit déposant ; qu'étant refusées, elles enfoncèrent la porte et entrèrent dans la maison, puis dans la chambre à coucher, et emportèrent le fusil du déposant, quoique sollicitées de ne le pas faire.

(Signé)

JOSEPH SAWYERS.

Assermenté devant moi, à Matilda, }
ce 28 Octobre, 1844.

(Signé)

PETER SHAVER, J. P.

Rapports de M. J. B. Mills.

N° 2. CONFORMÉMENT A LA LETTRE (5370.)

LES GALOPS, 18 Janvier, 1845.

L'ouvrage de Andrew Elliott, constructeur, section N° 2, les Galops, est dans un état tellement avancé que vu sa responsabilité et dans son intérêt comme entrepreneur, il ne devrait pas remuer une seule verge de terre pendant l'hiver ou pendant que la terre est gelée. Mais il a une grande quantité de pierres à faire charroyer *immédiatement*.

Les journaliers ont en conséquence arrêté ses voitures, et l'ont informé qu'à moins qu'il ne les employât, ses voitures ne travailleraient pas ; dans ce moment, il emploie, à son grand détriment, une cinquantaine d'hommes, afin de pouvoir faire charroyer ses pierres, ce qu'il est obligé de faire, faute de cette protection que le Gouvernement doit accorder ; mais il espère que plus tard le Gouvernement l'indemniserait, sous une forme ou une autre, de tous ces fâcheux incidens.

WEST WILLIAMSBURG, 20 Janvier, 1845.

Hier soir, dix des travailleurs se transportèrent sur la terre de M. Rossiter, et prirent à plusieurs reprises, un lot de barrières de cèdre neuves ; ils ont été vus par M. Rossiter et plusieurs autres personnes. M. Rossiter alla au devant d'eux et les pria de ne pas prendre les barrières, vu qu'il était difficile de s'en procurer ; mais s'ils voulaient aller couper du bois sur sa terre, ou en prendre sur ses piles, qu'ils seraient les bien venus. Tout cela fut inutile ; ils se retirèrent avec leur larcin. Si le "Bureau des Travaux Publics" ne nous paye pas, le Gouvernement doit le faire.

WEST WILLIAMSBURG, 21 Janvier, 1845.

Un messenger vient de me dire que les voitures de MM. Chamberlin et Cie., sont arrêtées par des journaliers sans emploi.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Une bande d'environ quarante hommes sont descendus sur le grand chemin, jurant qu'ils auraient de l'ouvrage; ils poussèrent rudement M. Norvall hors du chemin, et le menacèrent personnellement s'ils n'obtenaient pas d'emploi; mais M. Norvall n'étant pas disposé à se laisser maltraiter, leur en refusa. Alors, ils arrêterent les voitures de MM. Chamberlin et Cie., et les déchargèrent dans le chemin, en menaçant de les détruire. Souvent les citoyens du Comté qui tirent du bois de construction pour MM. Chamberlin et Cie., sont arrêtés; tout cela se passe sur le *chemin de la Reine*, dans la principale rue de Mariatown, et en plein jour. Les pierres qu'on a déchargées des voitures sont là dans le *chemin de la Reine*, pour attester la vérité de ce récit.

Les MM. Chamberlin n'emploient maintenant que cent-quatre-vingt-dix hommes, par suite de la violence que l'on exerce contre eux; tous les jours ils perdent de l'argent; et leur vie est en danger nuit et jour.

Ce qui précède, est la version de M. Chamberlin de ce qui est arrivé à la date ci-dessus.

Par le vol des clôtures, un bon nombre de terres, sur la ligne des travaux et dans le voisinage du Canal sont devenues des communes. Les propriétaires de ces terres croient qu'il sera impossible de les cultiver l'année prochaine; et que le Gouvernement ne doit pas seulement les indemniser de la perte de leurs clôtures, mais encore de celle de leurs récoltes.

(Signé,) J. B. MILLS

SEYMOUR EST, 31 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'état alarmant où se trouve le Township de Seymour, par suite des désordres et des procédés tumultueux des journaliers employés par le Bureau des Travaux Publics; et je vous prie de le soumettre à Son Excellence le Gouverneur Général. La première cause des troubles provient des querelles entre deux partis d'Irlandais, l'un de Munster, et l'autre de Connaught; tant que la querelle s'est bornée entre eux, je n'ai pas cru devoir intervenir, croyant qu'ils arrangeraient à l'amiable leurs différends. Mais d'après les informations que j'ai obtenues hier et aujourd'hui,—l'incendie d'une bâtisse et d'un magasin contenant une grande quantité de marchandises qui a eu lieu hier soir; et d'après d'autres symptômes alarmans, j'ai raison de croire que l'on médite des attaques sérieuses contre les paisibles habitans de ce Township. Les officiers employés par le Bureau des Travaux Publics, ont cru qu'il était expédient d'arrêter les travaux. On a menacé d'attaquer les maisons et les bâtimens des cultivateurs. Je suis un des trois magistrats du Township, mais je suis trop malade pour pouvoir rendre aucun service, quoique bien prêt à coopérer au maintien de la paix. Avec une population dispersée comme l'est la nôtre, il est impossible de réunir un nombre suffisant de personnes, pour être assermentées comme connétables spéciaux, et agir dans un cas pressé. Les habitans de ce township sont tous loyaux et bien disposés, mais avant de pouvoir les rassembler, on pourrait causer bien des dommages, sacrifier beaucoup de personnes, et détruire un grand nombre de propriétés. En conséquence, et à la vive sollicitation des habitans les plus influens et les plus respectables du Township, je prie très respec-

tueusement Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'un nombre suffisant de troupes soit envoyé pour protéger la vie et les propriétés des habitans; et que ces troupes soient logées dans ce Township, jusqu'à ce que les travaux en progrès soient achevés. Si je prenais la liberté de suggérer le nombre de soldats requis, je dirais qu'une garde de 30 hommes serait suffisante pour aider l'autorité civile, et commander le respect.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) R. P. BOUCHER, J. P.

Lettre de Mr. John P. Gibbs au Capitaine Higginson.
(Copie.)RAENNES FALLS,
Seymour, 6 Janvier, 1845.

MONSIEUR,—Pendant les dernières émeutes qui ont eu lieu près des travaux publics, dans ce Township, mon magasin contenant des marchandises, pour un montant de plus de £200, a été incendié; tout a été la proie des flammes.

Depuis quelque tems, je craignais la vengeance des journaliers; et surtout depuis la libération de M. O'Connell. Comme ils avaient à cette occasion allumé un grand feu de joie, près de mon magasin, qui le mettait en danger, je me hasardai à leur faire remarquer qu'ils l'avaient placé dans un lieu dangereux, et les priai de vouloir le transporter dans une place où il ne pourrait faire aucun dommage. Ils prirent ces remarques pour une déclaration de mes sentimens politiques, et le même soir ils déclarèrent, d'une seule voix, "qu'ils se vengeraient." Durant les derniers troubles, j'ai pris une part active avec ceux qui étaient bien disposés à protéger la vie et les propriétés de ceux qui étaient menacés.

Il y a près de trois ans que je suis arrivé de la Mer-Patric en cette Province; et après beaucoup d'économie, j'étais parvenu à me créer un moyen d'existence qui m'induisait à m'établir pour toujours dans ce Township; mais j'ai été cruellement déçu dans mes projets par la destruction de ma propriété.

J'ai pris la liberté de vous adresser cette lettre, espérant que vous représenterez mon malheur à Son Excellence le Gouverneur Général; et voyant que j'ai tout risqué pour protéger la vie de mes concitoyens, et les propriétés publiques, j'ose espérer qu'il lui plaira de me faire indemniser de mes pertes.

Vous prie d'excuser la hardiesse, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) JOHN P. GIBBS.

CAPITAINE HIGGINSON,
etc., etc., etc.

Lettre de W. C. Meredith, Ecuyer, à M. Hopkirk, Assistant-Secrétaire.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre à votre adresse les affidavits ci-joints, d'après la demande

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

de M. John Fisher, de cette ville, et des personnes qui les ont faits.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) W. C. MEREDITH.

HOPKIRK, Ecuyer,
Assistant-Secrétaire.

Déposition de M. John Carmichael.

PROVINCE DU CANADA. }
District de Montréal. }

John Carmichael, de la Côte St. Paul, dans le District de Montréal, cultivateur, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :— Que depuis une semaine et plus, les travailleurs du Canal de Lachine se conduisent d'une manière violente, tumultueuse et illégale; que ces gens disent qu'ils sont de Cork, en Irlande, et s'appellent *Cork-men*; et qu'ils ont déclaré publiquement qu'ils étaient déterminés d'empêcher les gens de Connaught ou du nord de l'Irlande qui ont jusqu'à ce jour été employés aux travaux du canal, d'y travailler à l'avenir. Que dans la vue d'intimider les gens de Connaught et du nord de l'Irlande, les gens de Cork ont paradedé jour et nuit, avec des armes-à-feu, dans les environs des dits travaux. Que le déposant a été notifié, il y a quelques jours, de ne pas loger une certaine personne nommée Patrick Fallon, qui était alors employée au Canal, et logeait chez le déposant; et que s'il permettait au dit Fallon de demeurer dans sa maison, le déposant partagerait le sort de Sicard, qui avait été tué sur le canal par un coup de feu, et que le même fusil qui avait donné le coup de mort à Sicard serait dirigé contre lui. Que plusieurs menaces semblables ont été affichées, dans diverses places du canal. Que les gens qui se nomment *Cork-men*, ont réussi à forcer un grand nombre des gens qui se nomment *Connaught-men*, de laisser les travaux; que les dites gens de Connaught et du nord de l'Irlande, sont néanmoins, comme le croit vraiment le déposant, dans les environs des dits-travaux; qu'ils craignent d'y travailler, et ont été chassés des logemens qu'ils occupaient. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé.) JOHN CARMICHAEL.

Assermenté devant moi, ce }
vingt-et-un Octobre, 1844. }

(Signé.) WILLIAM CONNOLLY, J. P.

Déposition de M. Cornelius H. Finley.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Cornelius H. Finlay, de la Côte St. Paul, dans le District de Montréal, entrepreneur, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles dépose et dit :— Que, depuis le dix-neuf Octobre courant, jusqu'à ce jour, les travailleurs employés au Canal se sont conduits avec turbulence, de manière à mettre en dan-

ger la vie et les propriétés des paisibles habitans sur la ligne du canal. Que depuis huit ou dix jours, ces gens se sont assemblés en grand nombre dans plusieurs occasions, à l'entrée de la nuit, et ont tiré des armes-à-feu pour intimider les paisibles habitans qui résident sur les lieux où ils se rassembleraient ainsi, mais surtout pour intimider les *Connaught-men* et les gens du nord de l'Irlande qui travaillaient aussi au Canal, dont il est parlé plus bas. Qu'un grand nombre de ces gens se disent natifs du Comté de Cork, en Irlande, et d'autres de Connaught, en Irlande. Que les gens de Cork, qui s'appellent *Cork-men*, ont déclaré publiquement que leur intention était de contraindre les *Connaught-men* et les gens du nord de l'Irlande à abandonner les travaux, et que ceux d'eux qui continueraient à travailler au Canal, après la nuit du vingt-deux de ce mois, n'en sortiraient plus; et qu'après cette époque, pas un d'eux ne serait épargné. Que ces menaces d'obliger les gens de Connaught et du nord de l'Irlande de laisser les travaux, ont été faites de la manière la plus violente, et dans le but avoué de les y contraindre par la force; et qu'ils ont déclaré publiquement qu'ils empêcheraient ceux-ci de travailler au canal, et les en ont empêchés de fait, par des menaces, par l'intimidation, et, dans plusieurs occasions, par la force et la violence. Qu'un grand nombre des gens de Connaught et du nord de l'Irlande ont en conséquence abandonné les dits travaux, et que nombre d'autres sont restés dans les environs, mais sont obligés de s'y tenir cachés par suite des menaces et de la violence employées par les dites gens de Cork. Que le déposant a dans diverses circonstances, depuis huit ou dix jours, vu des attroupemens de gens qui se disent de Cork, qui paraieraient avec des armes-à-feu dans le but d'intimider les gens de Connaught, et du nord de l'Irlande. Qu'il a vu, au meilleur de sa connaissance, jusqu'à vingt-cinq fusils à la fois en la possession des dits gens de Cork, et que le déposant croit vraiment que la plupart de ces gens ont maintenant des armes-à-feu en leur possession. Que samedi dernier, dans la nuit, les dits gens de Cork tirèrent dans un bâtiment occupé par des gens de Connaught et du nord de l'Irlande, comme le croit sincèrement le déposant, et que nombre de balles entrèrent dans le dit bâtiment. Que ce jour même, le déposant a vu un grand nombre des gens de Cork armés de pioches, de piques et de pierres, qui poursuivaient un homme de Connaught parcequ'il n'avait pas abandonné les travaux dans le tems qu'ils avaient fixé; et que les gens de Cork se sont conduits sous bien d'autres rapports, avec tumulte et violence, et de la manière la plus illégale; et le déposant croit fermement que ses propriétés ne sont pas en sûreté, et que sa vie même est en danger parcequ'il est natif du nord de l'Irlande, et qu'il réside dans le voisinage du canal, aux travaux duquel les gens de Cork sont employés. Et le déposant ne dit rien de plus.

Assermenté devant moi, à Montréal, }
ce 21^e jour d'Octobre, 1844. }

(Signé.) CORNELIUS H. FINLAY.

(Signé.) WILLIAM CONNOLLY, J. P.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, à James Hop-
kirk.

BUREAU DE LA POLICE DE LACHINE,
31 Octobre, 1844.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre les dépositions de John Carmichael et Cornelius H. Finlay, de la Côte Saint-Paul, qui m'ont été sou-

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

mises par ordre du Gouverneur Général, pour en faire un rapport.

Les faits énoncés dans ces dépositions sont corrects en général. Il arrive assez souvent que ces gens affichent des placards menaçans comme ceux dont parlent les déposans; ce qu'il est impossible d'empêcher parcequ'ils sont généralement affichés pendant la nuit quelque part sur les dépendances de la personne que l'on veut ainsi intimider; mais comme les journaliers sont maintenant en dehors de tout contrôle moral, je pense qu'on devrait arrêter les corps d'hommes armés qui ont pour habitude de parcourir la nuit la ligne des travaux, et par là, d'intimider les habitans paisibles du voisinage.

Cela ne peut être fait qu'en plaçant un détachement de troupes sur la ligne des travaux, qui serait toujours prêt à aider la force civile, lorsque les partis seraient trop forts pour être contrôlés par la police.

Je suggérerais au Gouverneur Général la convenance de placer des détachemens d'infanterie dans les places suivantes sur la ligne du canal, savoir: — un détachement à Lachine, où il y a une caserne; un autre, à la Côte Saint-Paul, où un officier et vingt-cinq hommes peuvent être stationnés dans une maison de pierre qui appartient au Bureau des Travaux Publics; et un troisième, au poste entre ces deux places, où se trouvent le plus grand nombre des travailleurs; cent hommes d'infanterie ainsi stationnés, suffiraient, selon moi, pour maintenir la paix.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur;

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat.

JAMES HOPKIRK, Ecuyer,
Assistant-Secrétaire,
Montréal.

Lettre du Secrétaire Provincial au Secrétaire Militaire du Commandant des forces.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
15 Novembre, 1844.

LE SECRÉTAIRE MILITAIRE,

A SON EXCELLENCE LE COMMANDANT DES FORCES.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, copie ci-jointe d'un rapport du Magistrat Stipendiaire placé sur le canal de Lachine, et de certaines dépositions y relatives; je vous prie de vouloir bien les mettre sous les yeux de Son Excellence le Commandant des forces, et l'informer que le Gouverneur Général est d'opinion qu'il est désirable que l'on place des troupes sur la ligne des travaux du canal de Lachine sans aucun retard, afin d'offrir aux habitans une protection devenue nécessaire. Le Gouvernement Provincial a l'intention de soumettre au Parlement quelque mesure qui aura l'effet de dispenser les troupes de ce service aussitôt que la loi projetée sera devenue en vigueur. Mais en même tems, je dois vous exprimer que le Gouverneur Général désire que vous engagiez Son Excellence le Commandant des forces à donner les ordres nécessaires pour mettre à effet cet arrangement.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Le Capitaine Wetherall a reçu instruction de se mettre en correspondance avec vous à ce sujet, et d'agir de concert avec tout Officier que Son Excellence pourra détacher pour ce service.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Lettre du Secrétaire Provincial à C. Wetherall, Ecuyer.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
15 Novembre, 1844.

C. WETHERALL, Ecuyer, J. P.
etc. etc. etc.
Lachine.

MONSIEUR,—Eu égard à votre rapport du 31 du mois dernier, j'ai ordre du Gouverneur Général de vous informer que Son Excellence a demandé au Commandant des forces de stationner des troupes sur la ligne du canal de Lachine, jusqu'à ce qu'on puisse établir d'autres dispositions légales pour la conservation de la tranquillité publique. Je dois donc vous prier de ne perdre aucun tems à vous mettre en rapport avec les autorités militaires à cet égard, et de coopérer avec tout officier qui sera chargé de ce service.

Je dois aussi vous transmettre l'ordre de Son Excellence de procéder, avec le moins de retard possible, à prendre les mesures nécessaires, d'après les dispositions de la loi maintenant en vigueur, pour le désarmement des travailleurs sur toute la ligne du canal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Lettre du Secrétaire Militaire au Secrétaire Civil.

BUREAU DU SECRÉTAIRE MILITAIRE,
Montréal, 16 Novembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai soumis votre lettre d'hier au Commandant des forces, avec les incluses que je vous renvoie, demandant de stationner des troupes sur la ligne du canal de Lachine, de manière à donner la protection nécessaire aux habitans; et j'ai ordre de vous prier de vouloir bien me transmettre un état du nombre des travailleurs employés sur le dit Canal et celui de Beauharnois, pour l'information de Son Excellence, attendu qu'il est nécessaire, avant d'émaner l'ordre pour mettre à effet l'arrangement que vous avez proposé, que ce point soit constaté.

Quant au dernier paragraphe, le Commandant des forces me charge de référer le Capitaine Wetherall au Capitaine Ready, du Département du Quartier-

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

Maitre-Général. qui est chargé de l'exécution de tous les ordres que Son Excellence pourra émaner pour ce service.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé.) BROOKE TAYLOR, S. M.

AU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
etc. etc. etc.
Hôtel du Gouvernement.

Il serait très utile que Son Excellence fût informée par le Bureau des Travaux Publics du nombre de travailleurs employés sur tous les canaux en construction dans la Province.

Lettre du Secrétaire Provincial à l'Honorable H. H. Killaly, Président du Bureau des Travaux Publics.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
18 Novembre, 1844.

L'Honorable H. H. KILLALY,
Président du Bureau des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Gouverneur Général de vous prier de me donner aussitôt possible, une liste ou état approximatif du nombre des travailleurs qui sont maintenant employés sur les diverses sections des canaux de Lachine et de Beauharnois; Son Excellence le Commandant des forces ayant demandé cette information pour le guider dans les mesures qu'il est sur le point d'adopter, à la demande du Gouvernement Provincial, pour stationner des troupes sur la ligne des canaux, afin d'aider l'autorité civile, s'il est nécessaire. Je dois ajouter, que le Commandant des forces désire aussi connaître le nombre des travailleurs qui sont employés sur tous les autres travaux publics en voie de construction. En conséquence, le Gouverneur Général désire que vous lui transmettiez ces renseignements aussitôt que vous aurez pu les préparer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Lettre de M. Begley au Secrétaire Provincial.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 11 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 18 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous adresser un état indiquant le nombre d'artisans et de travailleurs employés aux principaux travaux publics sous la surveillance de ce Département.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial.

(Lettre incluse dans la lettre précédente.)

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

Etat approximatif indiquant le nombre d'hommes employés aux divers travaux publics exécutés sous la direction du Bureau des Travaux Publics.

| | |
|--|------|
| Chemin de Chatham et Amherstburg—longueur, 66 milles—218 travailleurs, etc., sur toute la ligne..... | 218 |
| Chemin de London et Chatham—longueur, 66 milles, 45 do..... | 45 |
| Chemin de Chatham et Rondeau—longueur, 10 milles, 44 do..... | 44 |
| Chemin de Coldwater—longueur, 17½ milles—1043 travailleurs—66 artisans..... | 1109 |
| Chemin et Havre de Port Dover—longueur, 37 milles—24 artisans—91 travailleurs.... | 115 |
| Baie de Burlington—36 artisans—66 travailleurs..... | 102 |
| Chemin de Scugog—longueur, 19 milles—11 artisans—93 travailleurs..... | 104 |
| Chemin du Lac Rice—longueur, 9½ milles—1 artisan—65 travailleurs..... | 66 |
| Travaux dans le District de New-castle, Eaux intérieures et Rivière Trent—139 artisans—162 travailleurs..... | 301 |
| Canal de Welland—longueur, 28 milles—environ 1400 travailleurs—391 artisans..... | 1791 |
| Canaux du St. Laurent, au-dessous de Prescott, 2½ milles, les "Galops"—161 travailleurs—18 artisans..... | 179 |
| Do. do. 3 milles—Pointe Iroquois—541 travailleurs—35 artisans..... | 576 |
| Do. do. 4 do.—Rapide Plat—438 travailleurs—107 artisans..... | 545 |
| Do. do. ¾ do.—Pointe Farran—265 travailleurs—46 artisans..... | 311 |
| Canal de Beauharnois—longueur, 11½ milles—105 travailleurs—17 artisans..... | 122 |
| Canal de Lachine—longueur, 8½ milles—754 travailleurs—56 artisans..... | 810 |

Total, 6438

(Signé.) HAMILTON H. KILLALY.

Lettre du Secrétaire Provincial au Secrétaire Militaire du Commandant des Forces.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
17 Décembre, 1844.

Le Capitaine BROOKE TAYLOR,
Secrétaire Militaire de Son Excellence le Commandant des Forces.

MONSIEUR,—Référant au dernier paragraphe de votre lettre du 16 du mois dernier, j'ai ordre du Gouverneur Général, de vous transmettre ci-joint, pour l'information de Son Excellence le Commandant des forces, une liste des artisans et travailleurs maintenant employés aux principaux travaux publics qui sont en voie de progrès, sous la surveillance du Bureau des Travaux Publics.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, Magistrat Stipendiaire, au Secrétaire Provincial.

BUREAU DE POLICE DE LACHINE,

20 Novembre, 1844.

L'Hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport, pour l'information du Gouverneur Général, qu'en obéissance aux ordres contenus dans votre lettre du 15 du courant, les dispositions de la 2^{me} Victoria, chap. 2, qui autorisent la saisie et détention pour un tems limité de la poudre, des armés etc., ont été mises en vigueur sur la ligne du canal de Lachine.

Comme les cabanes (*shanties*) occupées par les ouvriers s'étendent à la distance de sept milles, il était essentiel au succès de la mesure, que la perquisition se fit sur différens points de la ligne simultanément; cette manière de procéder exigeait la subdivision de la police en de si petits détachemens que les travailleurs auraient certainement fait de la résistance, si elle avait voulu agir seule, sans être assez forte pour rendre praticable l'exécution des warrants; et il en serait résulté pour eux un triomphe temporaire sur la loi, ce qu'il est très important d'empêcher avec de pareilles gens.

L'assistance de la force militaire fut jugée nécessaire pour aider le pouvoir civil, et elle fut accordée.

Le dix-neuf du courant, à neuf heures du matin, pendant que les travailleurs étaient à leur travail, toute la ligne du canal fut simultanément occupée par des détachemens d'infanterie; chaque détachement était accompagné d'un magistrat et d'hommes de police. Les connétables commencèrent les perquisitions et les terminèrent en trois heures; cinquante-et-un fusils, une quantité de platines de fusils et de pistolets, poudre, poires et cornes à poudre, bayonettes et fourreaux furent saisis et déposés au bureau de police à Montréal, tel que requis par la loi. J'ai connaissance qu'au moment où les troupes parurent, quelques fusils furent emportés, et sont maintenant cachés dans les bois.

J'ai cependant enjoint à la police de faire rapport des maisons et places situées sur la ligne où l'on soupçonne qu'il y a des armes cachées, dans le but d'en faire la recherche isolément.

Si l'on fait attention à la difficulté d'effectuer un désarmement général chez un peuple dont le tact pour se soustraire à l'action de la loi est proverbial, et dans une situation aussi favorable à ses desseins que l'est la localité traversée par le canal; je me flatte que Son Excellence regardera le résultat obtenu comme étant aussi satisfaisant qu'il était possible de l'espérer; en même tems qu'il a été démontré d'une manière pratique aux travailleurs que, quelles que soient les circonstances, le Gouvernement est en mesure de donner protection à la personne et aux propriétés de tous les sujets paisibles de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, Magistrat Stipendiaire, au Secrétaire Provincial, avec une autre incluse.

BUREAU DE POLICE DE LACHINE.

23 Novembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour l'information du Gouverneur Général, un rapport de M. G. L. Brown, magistrat, résidant à Beauharnois, relatif à la recherche et à la saisie d'armes faites sous sa direction, sur la ligne du Canal de Beauharnois.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire.

L'honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

(Lettre incluse dans la lettre précédente.)

BEAUHARNOIS, 21 Novembre, 1844.

CAPITAINE WETHERALL,
Lachine.

MONSIEUR,—J'ai fait la recherche des armes sur toute la ligne du canal, accompagné du détachement du 81^e régiment sous le major Wilcocks qui vint pour cette objet et arriva tard le lundi soir, et des connétables de police.

Chaque maison habitée par les travailleurs Irlandais a été visitée et bien fouillée, sans cependant y trouver d'armes, excepté dans une d'elles à la tête du canal, où nous saisimes deux fusils.

Le nombre des ouvriers ou hommes employés est maintenant tellement diminué, qu'il ne valait guère la peine de faire les frais de cette opération sur une pareille échelle, excepté dans le cas où elle se rattacherait à une mesure générale; elle n'a cependant pas été sans utilité et sans avantage.

Les Irlandais ont été grandement alarmés, et je pense que ceux qui restent, se tiendront plus tranquilles à l'avenir; les habitans Canadiens ont témoigné leur satisfaction de cette forte démonstration de la part du Gouvernement pour leur protection. Je ne doute pas que quelques armes n'aient été cachées; car on n'eut pas plutôt fouillé les premières maisons au bas du canal, qu'on vit plusieurs personnes courir, sans doute, pour donner l'alarme. Il est probable qu'on trouvera une quantité d'armes sur d'autres sections des travaux, car, depuis le mois dernier, on a vu tous les jours des gens passer dans les bateaux à vapeur avec des fusils.

Le major Wilcocks a exécuté avec jugement sa part de devoir militaire; et il est parti ce matin avec son détachement.

Le connétable Robillard remettra les fusils au dépôt, à Lachine. Je lui ai laissé un warrant entre les

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

mains, et je ne doute pas qu'il ne réussisse à se saisir d'autres armes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

(Signé.) L. G. BROWN.

(Vraie copie.)

(Signé.) C. WETHERALL.
Magistrat Stipendiaire.

Depuis la réception de cette lettre, j'ai reçu un rapport du connétable, qui dit qu'on a saisi quatre fusils pendant la recherche.

(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire.

Lettre de L. G. Brown, Ecuyer, au Secrétaire Provincial.

BEAUHARNOIS, 21 Novembre. 1844.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de faire rapport, que Mardi matin, le 19 courant, accompagné d'un détachement du 81^e Régiment, fort d'environ 120 hommes, sous les ordres du Major Wilcocks qui était arrivé le soir précédent, et de deux hommes de police de la station de St. Timothée, j'ai procédé à faire la recherche, et saisir les armes que j'ai trouvées en la possession des travailleurs Irlandais employés au canal de Beauharnois. Nous commençâmes notre fouille à l'entrée est; et suivant toute la ligne jusqu'à l'extrémité ouest, nous visitâmes avec soin toutes les maisons et cabanes des personnes, objet de notre mission, mais sans autre résultat que la saisie de deux fusils (un mousquet et une carabine sans détente) dans la maison d'un traversier, à environ un mille plus haut que l'extrémité supérieure du canal. Ce traversier, qui est Canadien, a rendu compte de la manière dont ces armes étaient en sa possession, en disant qu'ils avaient été mises chez lui le soir précédent par deux Irlandais qui se proposaient de traverser le lendemain matin. Quelque tems après, ces gens arrivèrent et réclamèrent leurs fusils, alléguant qu'ils les y avaient cachés dans la crainte qu'ils ne fussent volés par leurs propres compatriotes.

Quoique je pense que des armes puissent avoir été soustraites à notre recherche par la méthode dont je viens de parler, puisqu'on a vu plusieurs personnes au commencement de la recherche, courir pour donner l'alarme, sans doute, néanmoins le nombre n'en peut être que peu considérable, car le nombre des journaliers sur toute la ligne, n'exécède pas soixante-et-dix, ou même cinquante, au dire du principal entrepreneur. Il est probable que l'on trouvera encore une quantité considérable d'armes sur d'autres sections du Canal, attendu qu'on a vu constamment, pendant le mois dernier, des personnes avec des fusils, laisser cette partie du pays dans les bateaux-à-vapeur.

Malgré que cette dernière opération n'ait eu qu'un mince résultat, elle n'en a pas été moins utile sous d'autres rapports. Les travailleurs Irlandais sont intimidés, et ceux qui restent seront plus circonspects à l'avenir, tandis que les Canadiens ont

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

témoigné hautement leur satisfaction de cette démonstration de la part du Gouvernement, surtout depuis les déprédations nocturnes commises récemment par les maraudeurs Irlandais qui pillent les maisons des habitans, les menacent et les maltraitent même, lorsqu'ils opposent de la résistance.

On a remis des warrants entre les mains des connétables de la police; et je ne doute pas qu'ils ne réussissent à capturer des armes.

Je dois ajouter que ce qui dépend du service militaire a été exécuté par le major Wilcocks, avec jugement et efficacité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

(Signé.) L. G. BROWN, J. P.

L'Honorable DOMINICK DALY, M. P. P.
etc., etc., etc.
Montréal.

Lettre de M. Benaiah Gibb au Secrétaire Provincial avec une incluse.

MONTRÉAL, 20 Novembre, 1844.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de transmettre une pétition à Son Excellence le Très Honorable Gouverneur en Chef, et je vous prie très respectueusement de vouloir bien la soumettre, aussitôt possible, à la considération favorable de Son Excellence,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur

(Signé.) BENAIHAH GIBB.

L'Honorable DOMINICK DALY, M. P. P.
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

(Pétition jointe à la lettre précédente.)

A Son Excellence le Très Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Chevalier Grand Croix du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, l'un des Membres du Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral en icelles etc. etc.

La pétition des soussignés, propriétaires et possesseurs des terres que traverse le canal de Lachine, à l'élargissement duquel on travaille actuellement.

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que vos pétitionnaires sont propriétaires et possesseurs des fermes et des terres traversées par le canal de Lachine, à l'élargissement duquel on travaille maintenant.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Que pendant le cours de l'été dernier les travailleurs employés au dit canal, en détruisant leurs récoltes, et en prenant possession de force de leurs champs, pour y faire paître leurs chevaux et bestiaux, ont causé un dommage notable à un grand nombre de vos pétitionnaires; que, l'hiver dernier, ils leur ont causé des pertes et un dommage encore plus considérable, en enlevant, détruisant et brûlant leurs clôtures et leur bois debout; et que vos pétitionnaires ont été obligés d'être témoins de ces désordres sans oser intervenir, ou faire valoir leur autorité légitime comme propriétaires et possesseurs du sol, de crainte d'être assassinés.

Que la police stationnée sur la ligne du canal, l'hiver dernier, composée de cinq hommes (comme vos pétitionnaires le croient) sous les ordres du Capitaine Wetherall, était évidemment insuffisante pour prévenir la destruction des propriétés de vos pétitionnaires, par suite des déprédations commises par les travailleurs du canal.

Que, comme l'hiver approche rapidement et que les nuits sont froides, on a déjà commencé à détruire une quantité considérable de bois debout et de clôtures, pour servir de bois de chauffage.

Pourquoi vos pétitionnaires supplient humblement Votre Excellence de vouloir bien protéger leurs personnes et leurs propriétés, pendant le cours de l'hiver prochain, en donnant ordre d'établir, sur la ligne du canal, une police suffisante et effective, capable de les protéger le jour; et, au moyen de patrouilles la nuit, empêcher qu'on ne coupe et enlève leur bois et leurs clôtures, et que l'on commette d'autres déprédations pendant la nuit. En terminant, vos pétitionnaires prennent la liberté d'exposer, que, sans l'établissement d'une police suffisante, ils n'ont ni les moyens, ni le pouvoir d'éviter les calamités et le danger qu'ils prévoient.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

1844.

Signé par BENALIAH GIBB,
et 45 autres.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, au Secrétaire Provincial.

BUREAU DE POLICE DE LACHINE,

28 Novembre, 1844.

L'HONORABLE D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous référer à la déclaration de Edward Aikin, résidant près des Tannerics, dans la Paroisse de Montréal, et à une lettre anonyme pleine de menaces, qu'on a jetée dans sa maison.

J'ai examiné tous les faits cités par lui, et les ai trouvés corrects. Depuis cette déclaration, on a tiré dans sa maison, et la balle traversa la clôture qui l'avaisine; et un parti de travailleurs qui retournaient de Montréal, dans la nuit du 26 courant, assaillit sa maison à coup de pierres.

D'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, je suis porté à croire que les actes de violence auxquelles on se porte continuellement contre cet homme viennent de ce qu'il a été employé en Irlande, dans une troupe de cavalerie volontaire, et qu'il a été chargé dans une ou deux occasions de mettre à exécution des mandats d'arrestation; il y a maintenant quelques journaliers sur le canal qui viennent de la même localité en Irlande que lui; et il croit que ce sont ces gens qui ont fait circuler ce bruit à son préjudice.

Je reçois constamment des rapports des habitans des Tannerics et des environs, qu'il se commet des outrages: mais comme cette localité est située en dehors de la ligne du canal, je ne suis pas en état de leur accorder une protection efficace, à même la police sous mes ordres; mais j'ai suggéré qu'un certain nombre d'habitans fussent assermentés comme connétables spéciaux, pour la conservation de la paix dans le voisinage. Une douzaine d'habitans ont consenti à cet arrangement, pourvu que le Gouvernement leur fournisse des armes pour s'opposer à la violence que pourront leur offrir les travailleurs Irlandais, qui sont dans l'habitude de fréquenter ce village en grand nombre; je crois que c'est là la meilleure mesure à adopter dans les circonstances actuelles.

J'ajouterai qu'il y a un magistrat qui réside dans ce village, chargé d'interroger et de détenir ou élargir les prisonniers qui sont arrêtés par les connétables; ce magistrat pourrait surveiller leur conduite.

Je prends en conséquence la liberté de soumettre cette proposition à la considération du Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendaire.

—
Déclaration de Edward Aikin.

Edward Aikin, résidant près de la barrière du chemin de Lachine, a eu deux vaches tuées par des balles mercredi soir, le 23 octobre dernier (le soir de la clôture du pöll à l'élection de deux membres pour la cité.) L'une des deux vaches revenait du champ, où l'on suppose qu'elle a été tuée, et elle n'a survécu que peu d'heures; l'autre n'est pas revenue, et l'ayant cherchée le lendemain, on l'a trouvée morte sur sa ferme. Il lui manque une autre vache; il craint qu'elle n'ait subi le même sort que les autres, et qu'elle ne soit allée dans le bois où elle est morte. Partie de la propriété de M. Aikin est située sur la limite de la Cité, et l'autre l'avaisine. Vers le 31 du mois dernier, il a trouvé une lettre qu'une personne inconnue avait jetée dans sa maison par une vitre cassée, portant que s'il ne laissait l'endroit, sa maison serait brûlée.

On a tiré un coup de fusil, derrière sa maison, dans la nuit du 21 courant; et la balle traversa une clôture près de sa maison; cela est arrivé vers six heures, et il était lui-même dans la cour, dans le tems.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Ces faits ont été assermentés devant moi ce jour, comme étant vrais.

Bureau de Police de Lachine,
23 Novembre, 1844.

(Signé.) C. WETHERALL, J. P.

Lettre anonyme jetée dans la maison de Edward Aikin.

Au paddy orangiste—en avez-vous eu assez, héros orangiste ; si non, vous en aurez assez ; vous n'avez pas de bœuf pour cet hiver, ne soyez pas inquiet, nous vous en donnerons du vôtre tout cuit avant longtemps ; les flammes de votre habitation éclaireront notre souper ; elles brilleront sur la tannerie. Vous n'avez pas voulu être un Drummite, vous auriez voté pour le faire mettre en prison ; mais où est-il à présent, pendard d'orangiste ? vous maudirez le jour où vous avez dit non à l'appel des *Connaught Rangers* ; et hura pour les gens du canal. P. S. Cher monsieur, ne soyez pas inquiet, je vous trouverai en tems et lieu ; lorsque le tems sera venu, paddy ne vous tuera pas, mais vous enverra en enfer, où vous rencontrerez vos frères orangistes.

Déposition de M. James Austin.

DISTRICT DE }
MONTRÉAL. }

Par devant William Evans, Ecuyer, l'un des Juges de Paix pour le District de Montréal ; est personnellement comparu James Austin, cordonnier, du village de St. Henri, dans la Paroisse de Montréal. lequel, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—Que, Dimanche soir, le premier jour de Décembre, entre onze heures du soir et une heure du matin, plusieurs personnes se présentèrent au lieu de sa résidence, dans l'étage inférieur de la chape e Presbytérienne dont il est gardien ; qu'il était alors au lit, ainsi que sa famille ; que la porte du dehors était fermée ; que ces gens brisèrent les châssis, et deux d'entr'eux entrèrent par la fenêtre, armés d'un fusil et d'un pistolet ; que l'un d'eux, du dehors, présenta un fusil à la fenêtre, ordonnant d'allumer la chandelle, et demandant un homme de la maison, ou un homme qui y était entré il n'y avait pas longtemps ; que le déposant s'étant montré, ils lui demandèrent son fusil. Que tandis qu'ils étaient dans la maison, l'un d'eux déchargea son fusil, mais il ignore s'il était chargé à balle ou non. Le déposant dit de plus, qu'il craint que ces gens ne reviennent, et ne le tuent, s'ils apprennent qu'il a fait cette déposition.

(Signé.) JAMES AUSTIN.

Assermenté devant moi, à ma résidence, au village de St. Henri, }
ce 2^e Décembre, 1844. }

(Signé.) WILLIAM EVANS, J. P.

Déposition de John Ronan et Peter Fegan.

John Ronan, et Peter Fegan, cordonniers, résidant au village de St. Henri, et demeurant dans la maison

de James Austin, ont été témoins de tout ce qui s'est passé, samedi soir le premier Décembre courant, quand l'attroupement s'est transporté chez Austin ; et s'étant fait lire la déposition ci-dessus, ils déclarent sous serment que le contenu en est vrai, quant à ce qu'ils ont eu occasion de voir ; mais ils ne peuvent jurer qu'ils aient vu ces gens armés d'un pistolet.

(Signé.) JOHN RONAN.
PETER FEGAN.

Assermentés devant moi, au }
village de St. Henri, }
ce 2^e Décembre, 1844. }

(Signé.) WILLIAM EVANS, J. P.

Pétition de Mr. Hugh Brodie, fils, et de 23 autres.

VILLAGE DE ST. HENRI, 5 Décembre, 1844.

A DOMINICK DALY, Ecuyer,
Secrétaire Provincial,
etc. etc. etc.

Nous, les habitans soussignés du village de St. Henri, exposons très respectueusement que nous avons été menacés et assaillis, d'une manière affreuse, par une bande d'étrangers employés aux travaux du canal de Lachine ; que dans le cours de cette semaine, ces gens sont entrés de force, pendant la nuit, dans plusieurs maisons du village, en menaçant de tuer les habitans, et leur enlevant leurs armes ; que nous croyons notre vie dans un danger imminent au milieu de ces gens qui foulent au pied l'ordre et les lois ; que nous sommes convaincus, qu'il faudrait stationner une vingtaine de soldats au village, afin de rétablir l'ordre et prévenir le renouvellement des scènes honteuses de violences qui ont eu lieu ; que par ce moyen, nous ne vivrions plus dans la crainte où nous sommes maintenant, de voir brûler nos maisons, et de nous voir nous-mêmes exposés à perdre la vie.

(Signé.) HUGH BRODIE, FILS,
et 23 autres.

J'ai eu plusieurs fois occasion de constater la vérité des allégués de la dite pétition ; et je pense qu'il serait très nécessaire d'accorder quelque protection aux pétitionnaires, pour les mettre à l'abri des visites nocturnes des gens mal-disposés.

(Signé.) WM. EVANS, J. P.

VILLAGE DE ST. HENRI, }
6 Décembre, 1844. }

Lettre de M. Wm. Evans au Secrétaire Provincial.

MONTRÉAL, 9 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—Relativement à la pétition, que j'ai eu l'honneur d'adresser, de concert avec les autres habitans résidant dans la Paroisse de Montréal, à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet des

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

attaques nocturnes auxquelles une certaine classe des sujets de Sa Majesté est exposée, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre les affidavits ci-joints, pour montrer que le mal dont on se plaint, existe encore.

Dans ces circonstances, j'ose demander, tant en mon nom qu'au nom des autres signataires de la pétition, qu'il soit pris des mesures pour la protection de ceux qui sont en butte à ces attaques, et pour la conservation de la paix, et le maintien du bon ordre et de la tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) Wm. EVANS.

L'honorable D. DALY,
Secrétaire.

Déposition de Mr. William Jones.

MONTRÉAL.

William Jones, des Tanneries des Rollands, dans la Paroisse de Montréal, journalier, après serment dûment prêté, dépose et dit, que vers le milieu de la semaine dernière, entre neuf et dix heures du soir on a tiré une arme-à-feu à la porte de la maison du déposant; que depuis cela, l'on a entendu une voix crier à ma porte d'éteindre la lumière, ce que je fis aussitôt; que l'individu qui parlait, ajouta: Eteignez la chandelle, "ou, s...., nous l'éteignons bien vite " pour vous." Que depuis ce tems, j'ai eu connaissance que des parties de gens armés ont attaqué, pendant la nuit, les maisons de plusieurs protestans dans le village; que les familles protestantes ont été obligées de sortir de leurs maisons, et de se réfugier chez leurs voisins. Que la nuit dernière, vers onze heures, un parti d'hommes se transporta à ma porte, frappa deux fois, mais n'ayant aucune réponse, s'en alla. Depuis, j'ai entendu le rapport de plusieurs armes-à-feu tirées dans le village, et je crois, par le même parti. Je tiens de source croyable, que plusieurs personnes ont été arrêtées dans les rues par le même parti qui leur demandait quelle était leur religion et les laissait passer, lorsqu'elles se disaient catholiques.

(Signé) Wm. JONES.

Assermenté devant moi, ce 9^{me} }
jour de Décembre, 1844. }

(Signé) HENRY CORSE, J. P.

Déposition de M. Andrew Monteath.

MONTRÉAL.

Andrew Monteath, Tanneries des Rollands, dépose comme suit:—Dans le cours du mois de Novembre dernier, vers trois heures et demie du matin, j'entendis deux hommes qui juraient et blasphémaient dans la rue, demandant où étaient les protestans. Ils frappèrent à ma porte, et l'ouvrirent de force; je saisis mon fusil, et présentant la bayonnette, je m'opposai à leur entrée, en menaçant de tirer sur eux,

s'ils persistaient. Ils brisèrent néanmoins la porte, et me trouvant déterminé à leur offrir de la résistance, ils retraits dans la rue, et assaillirent ma maison avec des pierres. Je les poursuivis avec mon fusil, et les chassai. Ils me jetèrent des pierres, et m'atteignirent au genou. Depuis ce tems, les travailleurs du canal m'ont fait tant de menaces, que j'ai cru devoir transporter ma famille ailleurs, et aller moi-même coucher chez le voisin.

Je sais que plusieurs maisons ont été attaquées pendant la nuit, depuis cette époque, et qu'on en a enlevé les armes-à-feu; que les actes de violence qu'on exerce contre les protestans, dans cette localité, sont tels qu'ils sont constamment dans la crainte et la frayeur, et que leur vie et leurs propriétés ne sont pas en sûreté; que des attroupemens considérables se promènent la nuit dans les rues, armés et déchargeant leurs armes; que la même chose est encore arrivée Samedi dernier dans la nuit. Et le déposant ne dit rien de plus, et déclare ne savoir ni lire ni signer.

Assermenté devant moi, à Montréal, }
ce 9^e jour de Décembre, 1844. }

(Signé) HENRY CORSE, J. P.

Déposition de Mr. James Austin.

MONTRÉAL.

James Austin, des Tanneries des Rollands, Paroisse de Montréal, cordonnier, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit:—Que dans la nuit du 1^{er} Décembre courant, vers minuit, sa maison fut assaillie par un partie de sept ou huit hommes armés de fusils et de pistolets, qui enfoncèrent les fenêtres de sa maison, les mirent en pièces, et entrèrent; qu'ils contraignirent alors le déposant à allumer une lumière, et après être restés pendant une demi-heure à détruire les ouvertures de la maison, ils obligèrent le déposant à leur donner son fusil, et s'en allèrent; que l'un de ces gens présenta un pistolet au nommé John Ronan, qui travaillait et logeait chez le déposant et menaça de le tuer; qu'avant de pouvoir se procurer une lumière, un de ces gens tira son fusil dans la maison du déposant, et que des menaces semblables ont été faites à plusieurs reprises contre d'autres personnes dans la même localité; que les gens qui sont entrés dans la maison du déposant, étaient des journaliers employés aux travaux du canal de Lachine, près de sa demeure; que le déposant croit sincèrement que si le dit Ronan, qui est catholique, n'eût pas intercédé en sa faveur, sa vie était en danger; que ces attaques sont dirigés contre les protestans, qui sont obligés, pour leur propre sûreté, de se rassembler la nuit, afin de se protéger mutuellement.

(Signé) JAMES AUSTIN,

Assermenté devant moi, à Montréal, }
ce 9^e jour de Décembre, 1844. }

(Signé) HENRY CORSE, J. P.

Déposition de Mr. Michael McHugh.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Michael McHugh, de la Côte St. Paul, Paroisse de Montréal, journalier, est comparu devant William

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Evans, Ecuyer, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté, et après avoir volontairement prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—Qu'il réside depuis deux ans sur une petite ferme qu'il a louée à la Côte Saint-Paul; qu'il y résidait encore le 29 Décembre dernier, quand, vers minuit quatre hommes armés se transportèrent à sa maison, et tentèrent d'en briser la porte avec leurs fusils; qu'un homme qui logeait chez lui, ouvrit la porte, et que les quatre hommes entrèrent; que le déposant était au lit dans le moment; qu'ils l'appelèrent et le firent lever; qu'un de ces hommes lui présenta un pistolet, et menaça de le tuer, ce dont il fut empêché par un de son parti; qu'ils lui ordonnèrent à lui, sa femme et ses quatre enfans, de laisser sa maison avant le matin, et de n'emporter aucun de ses effets, excepté ses hardes de lit, et son argent qu'il pouvait garder; qu'après avoir laissé sa maison, ils tirèrent quatre coups de fusils à la porte. On lui dit que c'était parce qu'il était de Connaught ou du Comté de Sligo, qu'on l'avertissait de laisser sa ferme. Que le lendemain matin, le déposant et sa famille furent obligés de se transporter à Montréal avec leurs effets et bestiaux; et qu'ayant vendu son avoine le même jour, il se trouva dans la nécessité de laisser sur la place ses patates, son foin et son bois, ne pouvant les transporter avec lui, dans la crainte d'être tué, s'il y revenait; que lundi dernier, il emporta les patates qui restaient, mais laissa son foin et son bois; que son bois a été volé depuis, et partie de son foin; que la porte de son étable, et une brouette, ont été enlevées; que le déposant croirait sa vie en danger, s'il retournait dans sa maison, et qu'il continue en conséquence à résider à Montréal dans un logement qu'il a loué, tandis que sa propre maison n'est pas occupée. Le déposant déclare de plus, qu'il ne connaît aucun des gens qui sont entrés dans sa maison dans la nuit en question, et qu'il croit que ce sont des étrangers qui étaient employés à travailler sur des parties éloignées du canal. Et il déclare ne savoir signé.

(Signé,) MICHAEL M'HUGH.

Assermenté devant moi, }
à St. Henri, }
le 11 Décembre, 1844. }

(Signé,) WM. EVANS, J. P.

Michael M'Hugh a déclaré qu'il n'avait pas osé faire sa déposition avant ce jour, de crainte qu'on exerçât quelque violence contre lui, si cela était connu.

(Signé,) WM. EVANS.

Pétition de M. Michael McHugh.

A Son Excellence le Très Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, G. C. B., Gouverneur Général des possessions de Sa Majesté, sur le Continent de l'Amérique du Nord, etc. etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La pétition de Michael M'Hugh, de la Côte Saint-Paul, Paroisse de Montréal, District de Montréal, cultivateur,

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que le 23 Février, 1843, votre pétitionnaire a pris à bail, de François Desève, pour un terme de quatre an-

nées à compter du premier Mai suivant, un lot de terre ou ferme située à la Côte St. Paul, joignant par devant au canal de Lachine, et bornée en arrière par Mr. Brownby, d'un côté par Mr. Gibb, et de l'autre, par J. B. Rolland.

Que par suite de la violence exercée par les travailleurs du canal de Lachine, votre pétitionnaire a été contraint d'abandonner sa ferme, et de fixer sa résidence à Montréal, avec sa famille; que cela lui cause un dommage notable, en autant qu'il ne peut continuer les travaux de sa ferme.

Que votre pétitionnaire n'a jamais eu de relations avec ces travailleurs, comme il peut l'attester par les certificats qu'il a par devers lui, des fermiers les plus respectables et les mieux connus de l'endroit. Qu'il est maintenant réduit à un état voisin de l'indigence, provenant de ce qu'il a été chassé de sa ferme, et de ce qu'il est obligé d'en payer la rente et le loyer de sa maison en ville.

Et pour convaincre Votre Excellence que votre pétitionnaire avait de bons motifs pour abandonner sa ferme, il prend très respectueusement la liberté de lui soumettre les faits suivans :—Le 29 Novembre dernier, entre minuit et une heure, votre pétitionnaire et sa famille furent tirés d'un sommeil paisible, par un bruit en dehors de la maison, et par des coups redoublés frappés dans la porte avec la crosse d'un fusil; ce bruit était causé par quatre hommes qui demandaient à entrer, et auxquels l'une des personnes de la maison ouvrit la porte, par crainte. Après être entrés ces gens demandèrent où était le pétitionnaire; sa femme, grandement alarmée à la vue de deux de ces hommes qui étaient armés de pistolets, répondit qu'il n'y était pas; sur quoi ils se décidèrent à fouiller la maison pour le trouver. Voyant qu'il était inutile de rester caché, votre pétitionnaire crut devoir se montrer dans la chambre où ils étaient, croyant par là éviter tout trouble; en se présentant, les deux hommes qui avaient des pistolets menacèrent de le tuer; et le pétitionnaire croit fermement qu'ils auraient exécuté leur menace, s'ils n'en avaient été empêchés par les cris lamentables de sa femme et de ses enfans. Ces hommes ordonnèrent alors au pétitionnaire de quitter l'endroit, lui et sa famille, sans faute à la pointe du jour, sous peine d'encourir leur déplaisir; en lui défendant de rien emporter avec lui. Croyant sa vie en danger, après ce qui s'était passé, il s'éloigna en effet sans rien emporter. Le 30, votre pétitionnaire essaya, à l'aide d'autres personnes, et pendant son séjour en ville, de faire emporter les effets qui restaient; mais depuis le jour où il avait laissé sa maison jusqu'à celui où il a envoyé des voitures pour transporter ses effets, plusieurs échelles, une brouette, une quantité de foin, et une foule d'autres articles qu'il ne peut énumérer, ont été pris et volés; et s'il n'eût enlevé ceux qui restaient, tout serait disparu. Votre pétitionnaire ignore les motifs qui ont pu engager les journaliers du canal à exercer ces mauvais traitemens à son égard, puisqu'il ne les a jamais offensés, ni en paroles ni en actions, et qu'il s'est toujours efforcé au contraire de vivre en bonne intelligence avec tout le monde de l'endroit. Ces scènes ont eu lieu sur la partie du canal donnée à l'entreprise à Mr. Barry.

Que la ferme de votre pétitionnaire est complètement abandonnée à l'heure qu'il est, et qu'il n'ose y retourner. Qu'en portant à £20, la somme des dommages et des pertes qui lui ont été causés, il croit sincèrement ne rien exagérer.

Que votre pétitionnaire est pauvre, qu'il a une famille de quatre enfans sur les bras, dont le plus vieux est à peine âgé de sept ans, qui n'ont que lui pour soutien; et que les pertes qu'il a essayées, entraîneront sa ruine, s'il ne reçoit quelque assistance.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Que, sachant avec quelle générosité Son Excellence est portée à assister ceux qui sont vraiment dans le besoin, il ose supplier Son Excellence de vouloir bien prendre sa pétition en sa plus sérieuse considération, et lui faire don d'une somme de vingt louis courant, au moins.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

Montréal,
21 Décembre, 1844.

(Signé,) MICHAEL M'HUGH.

Je connais le pétitionnaire; il a attesté sous serment les circonstances sous lesquelles il a été forcé d'abandonner sa maison; et sa déposition est entre les mains du Secrétaire Provincial.

Côte St. Paul,
21 Décembre, 1844.

(Signé,) W.M. EVANS.

*Lettre du Secrétaire du Bureau des Travaux Publics,
au Secrétaire Provincial, avec une incluse.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 27 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai ordre de vous transmettre la lettre ci-jointe, reçue aujourd'hui de l'ingénieur du canal Lachine, au sujet de la conduite tumultueuse des travailleurs employés aux carrières de Terrebonne, et de vous prier de la soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial.

(Incluse de la lettre précédente.)

MONTREAL, 27 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser la lettre de MM. Bronsdon et Andrews, au sujet des désordres occasionnés par les travailleurs de Terrebonne; et je vous prie d'y appeler l'attention du Bureau.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) ALFRED BARRETT,
Ingénieur.

THOMAS C. BEGLEY, ECUYER,
Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.
Montréal.

(Autre incluse.)

MONTREAL, 26 Décembre, 1844.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer, que jusqu'au 16. de ce mois, les gens que nous employons à la carrière de Terrebonne, ont reçu 3s. 6d. par jour; après leur en avoir donné avis quatre semaines d'avance, nous avons alors réduit leurs gages à 3s. En conséquence, plusieurs d'entre eux ont abandonné les travaux; mais ils ne veulent ni quitter l'endroit, ni permettre aux autres de travailler; ils ont même menacé les conducteurs de nos voitures, de les empêcher de travailler.

Nous avons aussi trente-sept tailleurs de pierre qui seront bien vite arrêtés faute de pierre. Vous nous obligerez en nous indiquant la manière dont nous devons agir, dans cette circonstance.

Vos etc., etc.

(Signé,) BRONSDON ET ANDREWS.

A. BARRET, Ecuyer,
etc., etc., etc.

*Lettre du Président du Bureau des Travaux Publics
au Secrétaire Provincial.*

LUNDI, 30 Décembre, 8 P. M.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser une lettre que je viens de recevoir à l'instant. C'est la répétition de celles que je vous ai transmises la semaine dernière.

Ce n'est pas à moi à développer les conséquences qui pourront résulter pour la vie et la propriété des individus, et pour la tranquillité publique du pays, si l'on ne prend instamment des mesures énergiques pour réprimer ces désordres; mais je crois de mon devoir de déclarer quelles seront les conséquences, quant à ce qui regarde mon département.

Les travaux des carrières seront arrêtés. Les tailleurs de pierre, les artisans et les travailleurs employés au canal de Lachine, et dont le nombre se monte à 2900, d'après le dernier rapport, se trouveront, au commencement d'un hiver comme celui du Canada, sans ouvrage, sans feu et sans provisions.

Il faudra nécessairement encore une année pour achever les travaux. Les entrepreneurs ne pourront remplir leurs contrats, et seront déchargés de toute responsabilité; et il en résultera une perte en argent pour la Province de £50,000 à £100,000, indépendamment de l'intérêt, etc., sur près d'un million qui a été dépensé, et qui ne sera d'aucune utilité tant que ce dernier chaînon de la grande chaîne des travaux publics, ne sera pas achevé et complété.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé,) H. H. KILLALY.

L'Honorable Secrétaire Provincial.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

*Lettre du Président du Bureau des Travaux Publics
au Secrétaire Provincial.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
9 Janvier, 1845.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous informer que la plupart des entrepreneurs du canal ont déclaré leur intention de suspendre les travaux ; plusieurs mêmes l'ont déjà fait. Ces travaux, en général, ont été entrepris à un bas prix ; et les entrepreneurs se plaignent que les prix fixes ne couvriront pas les frais des travaux : ils désirent aussi sans doute se saisir du prétexte de la conduite de ces gens, pour essayer de mettre de côté leurs engagements.

L'objet que j'ai principalement en vue en vous faisant cette communication, est d'exprimer mes craintes, que les travailleurs qui sont maintenant généralement sans emploi, ne se portent à des actes de violence et au pillage ; et il faudrait promptement prendre des mesures énergiques pour protéger les propriétés des gens des environs du canal.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé.) H. H. KILLALY.

L'Honorable D. DALY.

*Lettre du Secrétaire Provincial à C. Wetherall,
Ecuyer.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
9 Janvier, 1845.

C. WETHERALL, J. P.
Magistrat Stipendiaire, etc.,
Lachine.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence vient de recevoir un rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, dans lequel il est dit que les entrepreneurs du canal de Lachine ont déclaré leur intention de suspendre leurs travaux, et que plusieurs mêmes l'avaient déjà fait.

Dans la crainte que cette démarche ne tende à augmenter la disposition qu'ont déjà les travailleurs à se livrer au pillage et à des actes de violence, Son Excellence croit devoir vous faire connaître le contenu de cette communication, et m'enjoint de vous dire qu'elle s'attend que vous exercerez la plus grande vigilance pour prévenir un pareil résultat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur.

(Signé.) D. DALY,
Secrétaire.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, au Secrétaire Provincial.

BUREAU DE POLICE DE LACHINE,
11 Janvier, 1845.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 9 de ce mois, dans laquelle vous me

communiquez, par ordre du Gouverneur Général, le rapport du Président du Bureau des Travaux Publics, annonçant que la plupart des entrepreneurs du canal de Lachine avaient formé le projet de discontinuer les travaux, et que plusieurs mêmes l'avaient déjà fait ; et les craintes de Son Excellence que cette démarche de leur part, ne serve encore à augmenter les dispositions des travailleurs à se livrer au pillage et à des actes de violence.

Les travailleurs sont exaspérés contre les entrepreneurs, parce que ceux-ci ont discontinué les travaux sur toute la ligne du canal, et qu'ils croient que cela est fait dans le but de diminuer le prix des gages. Il existe un sentiment d'hostilité très prononcé contre Messrs. McGrath et Hayes qui, par une annonce publique, du 18 Novembre dernier, qui se trouve encore à l'instant même sur les gazettes, ont invité un nombre considérable de travailleurs à se rendre au canal, où ils se sont établis, sous la promesse, qu'ils y seraient employés au nombre de 5 à 600 hommes, pendant tout l'hiver, et à des conditions avantageuses.

J'ai toujours remarqué que partout où il y a des rassemblements considérables, et que les gens se trouvent sans emploi, ils sont portés à commettre des déprédations sur les propriétés, et exercer des voies de fait contre la personne des voyageurs. J'ai en conséquence placé des détachements de police sur divers points, entre Montréal et Lachine, avec ordre de faire la patrouille la nuit, de prêter main forte aux voyageurs, et d'arrêter les personnes suspectes.

J'espère que cela aura un bon effet ; mais il est évident que le corps de police que j'ai sous la main est trop faible pour surveiller une ligne si étendue, surtout si les travailleurs sont encore quelque tems sans emploi.

J'ose me flatter néanmoins, que, comme on a invité ces gens en grand nombre, qu'on leur a promis de l'emploi aux travaux du canal, d'après l'annonce dont j'ai parlé plus haut, et qu'il est impossible pour eux de se procurer de l'ouvrage ailleurs, dans cette saison de l'année, que le Bureau des Travaux Publics trouvera les moyens de contraindre les entrepreneurs à remplir leurs engagements, et à maintenir la paix et la tranquillité publiques, qui seront nécessairement compromises si les travaux sont encore suspendus, malgré l'emploi le plus judicieux qu'on pourrait faire de la police sous mes ordres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire.

*Lettre du Président du Bureau des Travaux Publics
au Secrétaire Provincial, avec douze incluses.*

15 Janvier, 1845.

3½ heures, P. M.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous renvoyer le rapport ci-joint du capitaine Wetherall, qui a été soumis à mon examen. Le seul point sur lequel je crois devoir m'appesantir, c'est l'espoir exprimé par le capitaine Wetherall que le Bureau des Travaux Publics voudra bien prendre des mesures pour obliger les entrepreneurs à remplir leurs engagements, puisqu'ils ont promis de donner de l'emploi aux travailleurs à des conditions avantageuses.

Appendice
(Y.)
29 Janvier.

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Je crois qu'il serait peu judicieux de suivre une telle marche. Je crois que ce serait le moyen d'aider les travailleurs à extorquer des prix extravagans. Jusqu'à présent on a payé les journaliers à un prix très libéral, selon moi; plus même que ne le permettaient les taux des contrats, dans cette saison de l'année.

Je suis d'opinion qu'un écu est un prix raisonnable, pendant des jours aussi courts; et je crois qu'on a payé généralement 2s. 9d. et même 3s. par jour.

Je prends la liberté de transmettre les dépositions de dix personnes, que l'on n'a pu même obtenir qu'avec difficulté, à cause des craintes et de la terreur où elles étaient d'être tuées dans les vingt-quatre heures, si on divulguait leurs noms. Je suis informé par des personnes très respectables, entr'autres par Messrs. Jobin et Shuter, qu'on a fait des menaces assez générales de commettre des actes de violence cette nuit même; et je crains fort que ces menaces ne soient mises à exécution. Comme cette affaire me paraît urgente, j'ai cru devoir vous transmettre les renseignemens les plus amples.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) H. H. KILLALY.

Les outrages et les voies de fait continuent à Williamsburg; et chaque jour nous apporte le récit de nouvelles violences commises soit contre les personnes et les propriétés. J'apprends qu'une députation de magistrats doit se rendre auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour lui faire un tableau fidèle de l'état du pays: on se plaint vivement que la compagnie des carabiniers à Brockville, ou celle de Prescott, ne soit pas employée à maintenir la paix, et à protéger la vie des habitans; d'autant plus que ces mêmes troupes ont été employées dernièrement à maintenir la paix aux élections.

(Ci suivent trois des dépositions dont on a parlé plus haut; les autres sont remises par la crainte où sont les déposans de se trouver compromis, en les publiant.)

Déposition de M. Thomas McGrath.

Est personnellement comparu devant moi, Joseph Shuter, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le District de Montréal, dans la Province du Canada, M. Thomas McGrath, de Lachine, entrepreneur, lequel dépose et dit:—Que lundi le 13 du courant, vers neuf heures du matin, au moment où il allait se mettre à l'ouvrage, ou donner ses ordres pour mettre à l'œuvre deux ou trois cents hommes auxquels on avait donné des outils en partie, un grand nombre d'hommes, dont les uns étaient armés de fusils, et les autres de bâtons, arrivèrent sur le terrain; et, à force de menaces et d'intimidation, dispersèrent les partis de travailleurs employés par le déposant. Que quelque tems après, d'autres gens, qui semblaient mûs par les mêmes sentimens, dirent au déposant, qu'ils ne permettraient à personne de travailler à moins que tous fussent employés indistinctement. Le déposant dit de plus que parmi les gens armés qui ont entraîné ses travailleurs, il a vu de personnes dignes de foi, qu'il y en a trois qui se nomment Michael King, James Quin, et — Clancy; et que deux autres, qui se sont montrés sans armes

mais qui ont fait des menaces également violentes, se nomment Patrick Burke, James Pierce et Michael Gibbons; qu'il a remarqué qu'il règne depuis quelque tems parmi les travailleurs, un esprit d'insubordination, et qu'on a plusieurs fois fait des menaces contre lui, de vive voix et par écrit. Le déposant dit de plus qu'il craint pour sa vie, par suite des menaces qu'on a faites contre lui, tant en sa présence qu'en son absence; que le nommé John Henesey lui a dit qu'il lui avait fait du mal, mais ce n'était pas tout le mal qu'il pouvait et voulait lui faire; et que le nommé John Faley lui dit, lorsque le déposant le renvoya de son service, qu'il s'en repentirait, ou quelques expressions semblables. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé.) THOMAS McGRATH.

Assermenté devant moi, ce }
15^e jour de Janvier, 1845. }

(Signé.) JOSEPH SHUTER, J. P.

Déposition de M. Philip Walsh.

Est personnellement comparu devant moi, Joseph Shuter, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour la cité de Montréal, M. Philip Walsh, de la Côte St. Paul, entrepreneur, lequel dépose et dit:—Que le ou vers le 15 Septembre, entre une et deux heures du matin, quelque personne ou personnes inconnues tirèrent un coup de feu dans sa maison; la balle passa près du lit où il était couché, et mit en danger sa vie et celle de sa famille; et le déposant dit de plus que samedi, dans la nuit du 18 Janvier, vers les dix heures, et comme il allait se mettre au lit, sa fille vit quatre personnes qui tirèrent sur lui, l'une des balles entra dans sa chambre à coucher, et et effleura sa personne; qu'après cela, le déposant sortit et enleva un placard qu'on avait affiché sur sa porte, et par lequel on le menaçait que, s'il ne faisait continuer les travaux, c'était la dernière fois qu'on l'avertirait; que la prochaine fois qu'on reviendrait ce serait pour lui ôter la vie; et le déposant dit de plus qu'il est dans un danger imminent d'être tué, lui, sa femme et sa famille, si l'on ne prend immédiatement quelques mesures pour le protéger.

(Signé.) PHILIP WALSH.

Assermenté devant moi, ce }
15^e jour de Janvier, 1845. }

(Signé.) JOSEPH SHUTER, J. P.

Déposition de M. Daniel McGrath.

Par devant moi, Joseph Shuter, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le District de Montréal, dans la Province du Canada (Est), est personnellement comparu Daniel McGrath, de Lachine, dans la dite Province, contre-maitre de MM. McGrath et Hayes, entrepreneurs du canal de Lachine, lequel dépose et dit:—Que lundi matin, le 13 du courant, en sortant du bureau des dits McGrath et Hayes pour aller surveiller leurs employés qui étaient à leur ouvrage, il vit un nombre de gens oisifs, dont plusieurs étaient armés, qui faisaient des menaces aux travailleurs pou

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

les engager à quitter l'ouvrage : qu'il a reconnu parmi ces gens le nommé James Pierce, un des journaliers employés par MM. McGrath et Pierce, et qu'il a appris depuis que ceux qui étaient munis d'armes, étaient Michael King et James Quin.

(Signé.) DANIEL McGRATH.

Assermenté devant moi, ce 15^e }
jour de Janvier, 1845. }

(Signé.) JOSEPH SHUTER, J. P.

(Incluse.)

AVIS.

Je vous donne avis à vous, Magrath et Hayes, de ne pas diminuer les gages moins de deux chelins et dix-huit sols; car si vous le faites, vous tomberez sûrement sous nos coups; que Hayes se rappelle le jour où son camarade Sigker a perdu le bras; et aussi sûr qu'il a perdu le bras vous et lui, vous perdrez la vie. Nous sommes mieux préparés que vous ne le pensez, et vous le verrez aussitôt que vous changerez le prix des gages. Partez d'ici, si vous ne changez votre conduite tyrannique, nous vous ferons voir ce que nous pouvons faire. Nous vous connaissons depuis votre enfance. Quant à Magrath, tout le monde sait que c'est un traître à son pays, et que c'est lui qui est l'instigateur de ces troubles, et que les gens sont renvoyés des travaux depuis la Lachine jusqu'à Montréal. Nous en avons dit assez pour le présent. Toute personne qui ôtera ce placard, avant qu'il soit vu du public sera punie suivant les lois de la vieille Erin.

C. P. S. L.

(Incluse.)

AVIS.

Que si vous McGaw, et vos gens de *Connaught* n'arrêtez pas vos coquinerics, et ne remettez pas tout le monde à l'ouvrage comme à l'ordinaire, le fusil qui a servi à Seckers fera votre affaire; ainsi prenez cet avis du

CAPT. MOON LIGHT.

(Lettre du Président du Bureau des Travaux Publics au Secrétaire Provincial, avec deux incluses.)

15 Janvier, 1845.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre la déposition ci-jointe de P. Brennan, un des entrepreneurs du canal de Lachine, relativement à un acte de violence commis la nuit dernière.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) H. H. KILLALY.

L'Honorable D. DALY.

(Incluse dans la Lettre précédente.)

PAROISSE DE MONTRÉAL,

MONTRÉAL, 15 Janvier, 1845.

Par devant Peter Dunn, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, pour le District de Montréal, est personnellement comparu Patrick Brennan, entrepreneur du canal de Lachine, sections No. 8 et 9, lequel dépose et dit :—Que dans la nuit du quatorze Janvier, mil-huit-cent quarante-cinq, on a coupé et brisé deux charrettes, et qu'on a cloué une affiche sur un poteau, pour menacer et empêcher les gens de travailler sur les dites sections: et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé.) P. BRENNAN.

Assermenté devant moi, }
ce 15^e Janvier, 1845. }

(Signé.) PETER DUNN, J. P.

(Autre incluse.)

AVIS.

Les présentes sont pour notifier les gens qui travaillent au canal de ne plus travailler jusqu'à ce que tout le monde soit employé; si cette notification ne vous suffit pas, nous serons dans la nécessité de vous faire sentir la poudre et les balles. Et tous les entrepreneurs seront obligés d'employer les travailleurs, et de leur donner de bonnes gages. Que Brennan prenne garde de conseiller aux autres entrepreneurs de ne pas donner d'ouvrage aux hommes, afin de les dompter par la faim. Il a déjà été averti.

L. B. A.

Lettre de M. Alfred Barrett au Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.

MONTRÉAL, 16 Janvier, 1845.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous transmettre, pour l'information du Bureau des Travaux Publics, l'affidavit de M. Peter M'Kay, qui a entrepris de faire les canaux souterrains du canal de Lachine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé.) ALFRED BARRETT.

THOMAS A. BEGLEY, Ecuyer,
Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.

Déposition de M. Peter M'Kay.

COMTÉ DE MONTRÉAL, } Aujourd'hui est comparu
DISTRICT DE MONTRÉAL, } devant moi, Peter M'Kay,
SAVOIR : } entrepreneur du canal de
Lachine, lequel, après serment prêté sur les Saints
Evangiles, dépose et dit :—Que mercredi le 15 de ce
mois, entre dix heures et midi, comme il revenait de
la carrière (communément appelée *Mile End* quar-

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

ry,) qu'il a loué afin de remplir son contrat, et était accompagné de trois conducteurs de voitures qui revenaient aussi de la carrière avec leurs voitures chargées; les deux dernières voitures enfoncèrent, et il alla à la première voiture pour indiquer au conducteur qui était étranger, la place où il devait déposer la pierre; que tandis qu'il était allé au canal, les conducteurs des deux dernières voitures furent attaqués par une bande d'hommes qui les obligèrent de laisser leurs voitures et leurs voyages, et à prendre la fuite, et qu'il ne les a plus revus depuis; qu'il renvoya le conducteur qui l'accompagnait, pour aider les autres, mais qu'il revint bien vite tout hors d'haleine, en disant " que les conducteurs des dernières voitures avaient été assaillis par un parti d'hommes, et qu'il craignait fort qu'ils n'eussent été battus." Que le déposant le pria de retourner avec lui, mais que le dit conducteur refusa formellement; qu'il y alla seul, et rencontra sur son chemin six hommes qui ne lui firent aucune insulte; qu'en arrivant près des traînes, il sortit environ vingt hommes d'une maison, qui lui ordonnèrent d'arrêter; qu'ils l'environnèrent aussitôt, et lui demandèrent pourquoi il charriait de la pierre, à quoi il répondit " pour son propre usage;" qu'ils lui défendirent alors d'en charrier sur cette partie du canal, à ses risques et périls; que l'un de ces hommes ayant déclaré qu'il connaissait le déposant, et avait travaillé avec lui, ils lui permirent de se retirer sans aucune molestation, mais que sans cela, il croit qu'il aurait reçu des coups et des blessures graves; que le premier qui sortit de la maison et vint au devant du déposant, avait une hache en partie cachée sous son habit; et qu'il croit sincèrement que plusieurs autres étaient aussi armés, et que ces gens étaient de ceux qui travaillaient au canal. Ils dirent au déposant qu'ils avaient signifié qu'on ne charriera plus de pierre sur cette partie du canal; qu'ils avaient pris le déposant pour le contre-maître employé par M. M'Gann; qu'en conséquence de ce que dessus, le déposant n'osait plus y charrier de la pierre, à moins d'obtenir quelque protection; et il ne dit rien de plus.

(Signé) PETER M'KAY.

Assermenté devant moi à Montréal, }
ce 16 Janvier, 1845. }

(Signé) J. A. LABADIE, J. P.

Déposition de M. Arthur J. Robinson.

Par devant Joseph Shuter, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour la cité de Montréal, est comparu Arthur J. Robinson, de Montréal, ingénieur civil; lequel, après serment dûment prêté, dépose et dit:—Que vers le 27 Août, étant à dîner chez un ami à Montréal, un exprès vint l'avertir qu'on avait tiré deux fois dans sa maison; qu'il retourna aussitôt chez lui; et en arrivant, son épouse, Mad. Robinson, l'informa qu'on avait tiré deux fois dans sa maison; et en examinant la fenêtre derrière le salon, il trouva la marque de deux balles près du linteau de la fenêtre, assez éloignées l'une de l'autre pour le convaincre qu'on avait tiré deux coups de feu; qu'il examina le terrain derrière la maison, et trouva à environ vingt pieds de la maison, la bourre d'un fusil qu'on venait évidemment de tirer depuis peu; que depuis quelque temps, on a tiré des coups de fusil à toute heure de la nuit; qu'il croit fermement que le fait a été rap-

porté au capitaine Wetherall par un homme de police, mais qu'il ne paraît pas que l'on s'en soit occupé, et l'on n'a interrogé aucune personne de sa famille à l'égard des coups de feu tirés dans sa maison; que les ingénieurs et inspecteurs sont venus chez lui, et ont vu les marques des balles sur le linteau de la fenêtre; qu'après cet événement, le placard fut enlevé par l'homme de police nommé Conway, qui a déclaré qu'il était affiché sur quelque partie des dépendances du déposant, et qu'il comportait des menaces contre lui, Bisset et le nommé Mallan, s'ils ne laissaient immédiatement le canal; et que le placard était signé, J. M., *Oiseleur*. Que le lendemain le déposant reçut une lettre du Secrétaire du Bureau des Travaux Publics, qui lui ordonnait de laisser immédiatement sa maison, et de livrer la clef; qu'il laissa effectivement sa maison le même jour, d'après l'ordre du Secrétaire; qu'il était là, lorsque le cheval de M. M'Gann gisait à terre blessé; qu'il examina la blessure, et trouva qu'elle provenait d'une balle de carabine qui avait été tirée de si près que le poil du cheval en avait été brûlé. Que le capitaine Wetherall se transporta le même jour au pont de la Côte St. Paul, et après avoir appelé les ingénieurs, les entrepreneurs et les inspecteurs, des tyrans, il dit qu'il ne serait pas surpris si M'Gann avait un cheval tué chaque nuit.

(Signé) A. G. ROBINSON.

Assermenté devant moi, }
ce 17 Janvier, 1845. }

(Signé) JOSEPH SHUTER, J. P.

Déposition de Mr. John Carmichael.

Par devant Joseph Shuter, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour la cité de Montréal, est comparu John Carmichael, de la Côte St. Paul, cultivateur, lequel dépose et dit:—Qu'il charrie la pierre à l'entreprise pour Messrs. M'Gann et Cie. entrepreneurs du canal; et qu'il fait la même chose pour la corporation de Montréal; que dans le mois d'Octobre, ayant préparé ses voitures et chalands pour remplir ses engagements, un parti de journaliers du canal empêcha ses gens de travailler, menaçant de les tuer s'ils osaient travailler avec des Orangistes, des *Connaughtmen* et des *Far Down men*; que trois frères qui étaient à son service, furent chassés de leur maison, et la maison brûlée. Le déposant déclare de plus qu'un grand nombre de gens qu'on appelle *Canallers*, ont été les instigateurs du désordre et des plus grandes violences, et que des gens qui travaillaient pour lui depuis longtemps, ont été obligés de laisser son emploi par la seule raison qu'ils étaient protestants; qu'il a vu des placards affichés sur la maison d'écluse No. 3, présumissant l'ingénieur civil, M. Robinson, et les deux inspecteurs du bureau, Bisset et Thalan, de laisser le canal, et qu'il y allait de leur vie s'ils ne le faisaient pas; que M. Robinson partit le lendemain, et que Thalan abandonna sa maison; que l'on afficha aussi un placard pour dire que quiconque enlèverait ce placard subirait le sort de Sicard, qui a perdu un bras dans le mois de Juillet dernier; que lui, le déposant, l'enleva et le donna à un homme de police; que l'on en placarda aussitôt un autre, dans lequel on menaçait le déposant que, s'il enlevait le second placard comme il avait fait le premier, il serait lui-même traité comme Sicard, si même il n'était pas tué. Que le ou vers le 15 Octobre dernier, comme le déposant se

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

rendait à Montréal par la ferme de St. Gabriel, en suivant les bords du canal, il rencontra quatre hommes qui lui étaient étrangers, dont deux passèrent sans lui parler, et les deux autres l'arrêtèrent sans vouloir le laisser passer: ceci eut lieu vers midi. l'un de ces gens le frappa avec une garçette et le renversa; que s'étant relevé, le déposant lui demanda pourquoi il l'avait frappé d'une manière aussi brutale; qu'il ne lui dit rien autre chose. et qu'il a été obligé de se mettre entre les mains d'un docteur pendant quelque tems. Le déposant dit de plus que vers le 13 du courant, comme ses voitures étaient employées à charrier de la pierre, un parti des travailleurs du canal sortant de leurs cabanes avec des fusils, fit des démonstrations, et menaça même ses gens de les fusiller, s'ils revenaient. Le déposant dit de plus qu'il croit fermement sa vie en danger; que néanmoins il n'a jamais à sa connaissance donné aucune provocation à ces gens pour mériter ce traitement de leur part; qu'il réclame en conséquence du gouvernement la protection qu'a droit d'attendre de lui tout citoyen industriel qui désire se procurer une honnête subsistance; et, que par suite des déprédations que commettent journellement ces bandits qui ne reconnaissent aucune loi, les travaux ne peuvent avancer; et que cela entraînera des pertes et des dommages considérables pour tous les intéressés.

(Signé.) JOHN CARMICHAEL.

Assermenté devant moi. ce }
17^e jour de Janvier, 1845. }

(Signé.) JOSEPH SHUTER. J. P.

Lettre de Mr. Benajah Gibb au Capitaine Wetherall.

MONTRÉAL, 14 Janvier, 1845.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, dans laquelle vous dites qu'il est impossible d'expliquer toutes les difficultés qui existent, de manière à prévenir les déprédations dont je me plains. Je prendrai la liberté de répondre, qu'il ne peut y avoir aucune difficulté à conclure que les déprédations qui se commettent, viennent de ce que l'on n'emploie pas une police suffisante et bien dirigée, et de ce qu'on ne fait pas de patrouilles la nuit; choses que moi et d'autres intéressés avons demandé respectueusement à Son Excellence, sans recevoir de réponse. Cela aurait du moins l'effet d'empêcher la destruction en gros des propriétés, et le déplacement et le vol des effets qu'on enlève dans des traînes simples et doubles. Vous en convenez suffisamment dans votre note, quand vous dites que, "tandis que la police est employée à protéger la propriété sur une partie du canal, on prend ce moment là pour piller ailleurs." Je vous suis très obligé de l'offre que vous me faites de m'offrir toute la protection en votre pouvoir, pourvu que cela ne vous empêche pas de protéger également les autres fermes qui se trouvent sur la ligne du canal; mais je dois remarquer que si cela doit se faire au moyen du plan que vous me proposez, qui est que mes gens fassent des rapports à la police, je dois m'attendre alors à ne recevoir qu'une très mince protection, et je crains d'être obligé de m'adresser à quelque autorité plus puissante; car, mes gens sont à

plus d'un mille de distance, et toutes les dénonciations qu'ils pourraient faire, n'aboutiraient qu'à les exposer à un danger extrême. Dans ce moment même, je sais qu'on a enlevé une quantité de bois qui m'appartient, et qu'il est placé à cinq cents verges de la station de police; j'ai en ma possession tous les renseignements que je puis désirer à cet égard; néanmoins, j'aime mieux qu'il soit tout pillé, que de faire une dénonciation qui exposerait le dénonciateur (comme vous le savez aussi bien que moi) à voir ses propriétés incendiées, et sa vie menacée. La police de St. Paul a les mêmes et de meilleurs renseignements, puisqu'elle est stationnée sur le lieu même; mais elle ne désire pas, elle ne cherche pas à se les procurer, et l'on sait très bien que sans vigilance, on ne prévient pas les vols, on n'arrête pas les voleurs. On a peine à s'imaginer qu'on puisse souffrir qu'un pareil état de choses subsiste;—les propriétés des loyaux sujets abandonnées au pillage,—et l'absence de cette protection qu'ils ont droit de réclamer comme sujets britanniques. Et néanmoins, ces déprédations se commettent journellement dans les environs du canal; et pour une somme insignifiante, on pourrait réprimer ces désordres en mettant sur pied quelques hommes de police de plus pendant l'hiver; et ce qui est plus incroyable, c'est qu'on souffre un tel état de choses à neuf milles de l'endroit où se trouvent trois des régimens d'infanterie de Sa Majesté, qui ne rendent aucun service.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) BENAJAH GIBB.

Au Capitaine WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire,
etc., etc., etc.

Lachine.

Lettre de M. Wm. Evans, avec une incluse.

CÔTE ST. PAUL, 15 Janvier, 1845.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la déposition ci-jointe d'un pauvre homme qui réside près du canal, et qu'on a empêché de travailler depuis l'élection de Montréal, excepté depuis quelques jours. Il a été employé par le nommé McFeal, avec quelques autres protestans; il emploie aussi quelques catholiques romains. Le nommé Chambers m'a prié d'aller voir sa maison; et j'ai trouvé des trous de balles dans les deux portes, et la fenêtre brisée. Ces gens se plaignent hautement que je ne représente pas aux autorités les griefs qui pèsent sur eux, parce que, disent ils, si c'était le cas, ils seraient immédiatement protégés. Je conçois humblement que c'est un abus criant, d'avoir laissé un si grand nombre de travailleurs sans emploi depuis plusieurs jours. Mon fils a d'autres informations à vous donner à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) WILLIAM EVANS.

Appendice

(Y.)

29 Janvier.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

Le nommé Chambers vient de chez moi, et m'a informé qu'on avait stationné trois hommes de police dans sa maison la nuit dernière, et qu'il n'avait pas été molesté.

(Incluse.)

DISTRICT DE }
MONTREAL. }

Par devant William Evans, Ecuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté, est comparu, James Chambers, de la Côte St. Paul, cultivateur, lequel après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose comme suit :—Que lundi, le 13 du courant, plusieurs hommes se sont transportés à diverses reprises chez le déposant, et lui ont fait des menaces, parce que ses fils et ses chevaux travaillaient au canal pour le nommé McFeal; que ce matin, avant le jour, ils y sont encore venus, et ont tiré six coups de fusils dans la porte et la fenêtre de sa maison; que les balles ont passé très près de la famille du déposant qui était au lit, et d'un homme qui logeait dans la maison; qu'il craint beaucoup que ces gens ne reviennent cette nuit, s'il n'est protégé de quelque manière; et qu'il n'ose travailler de peur d'être tué.

Assermenté devant moi, dans ma maison des Tanneries, ce 14^e jour de Janvier, 1845.

(Signé,) WILLIAM EVANS.

Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, au Secrétaire Provincial, avec une incluse.

BUREAU DE POLICE DE LACHINE,
21 Janvier, 1845.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du Gouverneur Général, le rapport du nommé Robillard, connétable employé dans la police du canal, et chargé d'arrêter Patrick Connors qui s'est rendu notoire, et est accusé d'avoir, de concert avec d'autres hommes armés de fusils et de pistolets, éloigné par la violence les journaliers du canal, et d'avoir aussi commis d'autres actes de violence.

Je dois déclarer que la police actuelle n'est ni assez forte, ni assez nombreuse pour la conservation de la paix dans la partie du pays que traverse le canal; et que, comme les travailleurs ont une grande quantité d'armes-à-feu et sont bien organisés, toute tentative de mettre à effet un mandat d'arrestation dans les circonstances actuelles, serait non seulement inutile, mais accompagnée du plus grand danger pour les personnes qui tenteraient de le mettre à exécution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

(Signé,) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendaire.

A l'Hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

(Incluse dans la lettre précédente.)

CÔTE ST. PAUL, MAISON DE STATION.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous faire rapport, pour l'information du magistrat stipendaire, des événements qui ont eu lieu ce soir, savoir: Après avoir obtenu le warrant contre Connors *alias* Redbird, cet après midi, j'ai aussitôt fait toutes les perquisitions possibles pour savoir où il était; enfin, sur les huit heures, j'ai appris du connétable Maguire, qu'il était dans la maison de Carroll, au village des Tanneries. Je me transportai immédiatement avec les connétables Maguire, O'Neil, King et Conway à la demeure du dit Carroll, où nous réussîmes à l'arrêter; il y avait six personnes dans la chambre où nous le fîmes prisonnier; et tandis que nous lui expliquions (à sa propre demande) la nature du warrant, la maison se remplit de journaliers Irlandais au nombre d'une vingtaine environ, dont plusieurs étaient armés de bâtons et d'armes-à-feu; aussitôt, le prisonnier levant un poids de métal qu'il tenait à la main, jura qu'il ne partirait pas; ayant essayé de l'entraîner avec nous, les autres jurèrent tous à la fois qu'il ne partirait pas, et que nous ne l'emmènerions qu'au péril de notre vie; ils le saisirent, le firent passer au milieu d'eux d'une manière tumultueuse jusqu'à la porte où l'attendait une voiture; ils l'y firent entrer, et poussant de grands cris, ils se dirigèrent du côté du canal. Tandis que ceci se passait dans la maison, je vis une quinzaine de personnes dehors, armées de bâtons et de fusils, qui aidaient la fuite; et je crois sincèrement, n'eût-ce été de deux de la bande qui intercédèrent pour nous, que notre vie aurait été dans un danger imminent.

Nous les suivîmes aussitôt dans la direction qu'ils avaient prise, et en arrivant chez la veuve Barry, qui tient un magasin près de la station de police, à la Côte St. Paul, sur la ligne du canal, nous trouvâmes que le prisonnier était à deux milles plus loin; mais plusieurs des personnes qui avaient facilité sa fuite, nous dirent que le prisonnier était en sûreté, et que quarante hommes de police ne pourraient le prendre, attendu que ceux qui le protégeaient étaient bien armés, et prêts à repousser toute tentative qu'on pourrait faire pour l'arrêter.

J'apprends à l'instant que toute la ligne du canal est dans un état d'alarme et d'excitation, à la suite de cette affaire; et l'on m'a rapporté que si moi, ou aucun de nous, passions sur la ligne du canal ce soir, nous serions massacrés; je suis obligé de vous envoyer ce rapport par le chemin d'en haut.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur;

(Signé,) ANDRÉ ROBILLARD.

Connétable.

Au Connétable en chef MILLER,

Lachine.

Appendice
(Y.)*Lettre de l'Assistant Secrétaire, à C. Wetherall,
Ecuyer.*

29 Janvier.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
21 Janvier, 1845.C. WETHERALL, Ecuyer, J. P.
etc., etc., etc.
Lachine.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir et de mettre sous les yeux du Gouverneur Général, votre lettre de ce jour, et le rapport du connétable Robillard; et j'ai ordre de Son Excellence de vous charger de prendre tous les moyens en votre pouvoir pour vous saisir de la personne de Patrick Connors, et arrêter toutes les personnes qui pourront être identifiées comme ayant aidé ou facilité sa fuite. Si, dans cette vue, vous croyez qu'il soit nécessaire de demander l'aide de la force armée, vous n'hésitez pas, comme de raison, à le faire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

(Signé.) CHRISTOPHER DUNKIN,
*Assistant Secrétaire.**Lettre de C. Wetherall, Ecuyer, au Secrétaire Pro-
vincial.*BUREAU DE POLICE DE LACHINE,
24 Janvier, 1845.A l'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial,
Montréal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 21 de ce mois, et de vous annoncer.

Appendice
(Y.)

29 Janvier.

pour l'information du Gouverneur Général, qu'aussitôt que j'ai appris que l'on pouvait identifier plusieurs des personnes qui ont contribué à remettre en liberté Patrick Connors, j'ai immédiatement lancé des mandats d'arrestation contre elles.

J'ai entendu dire que ces personnes étaient parties pour les Etats-Unis, avec Connors. Comme ce dernier est un personnage de quelque notoriété dont il serait à propos de faire un exemple, j'ai expédié un parti de police vers les lignes, avec ordre de l'arrêter s'il est trouvé dans la Province, et j'ai transmis des mandats d'arrestation à cet effet aux divers détachemens de police stationnés sur la ligne des travaux publics.

L'arrestation des malfaiteurs au milieu même des travailleurs du canal, est toujours accompagnée de la plus grande difficulté, vu la difficulté d'obtenir des renseignements précis des entrepreneurs et des personnes qui ont porté plainte contre eux, sur leur résidence et leur identité, et aussi à cause de la facilité avec laquelle les travailleurs peuvent se rassembler en grand nombre dans un instant pour tenter un coup de main, dans le but de délivrer les prisonniers.

Si Son Excellence juge à propos d'augmenter le corps de la police, je me propose à l'avenir d'envoyer, avec chaque mandat d'arrestation, un détachement assez fort pour en assurer l'exécution, et empêcher toute tentative de résistance de la part des travailleurs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé.) C. WETHERALL,
Magistrat Stipendiaire.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant la Chambre, copie du Rapport Statistique du Surintendant de l'Education, pour l'année 1843.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
30 Janvier, 1845.

(Copie.)

RAPPORT STATISTIQUE SUR L'EDUCATION ELEMENTAIRE, indiquant le nombre des Ecoles en opération dans le Canada Est, qui ont eu une part de l'allocation du Gouvernement, pour 1843 ; le dit Rapport, et le Tableau qui suit, étant le résultat des deux Tableaux que le Surintendant a présentés à Son Excellence le Gouverneur-Général, le 20 Avril et le 5 Juillet, 1844.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

L'Acte passé par le Parlement Provincial, (le 15 Septembre, 1841,) pour l'établissement et le maintien des Ecoles Élémentaires dans la Province du Canada, affecte une somme de £50,000, courant, à partager, d'abord, entre les deux sections de la Province, Est et Ouest ; et en second lieu, à répartir annuellement entre les Districts Municipaux de chaque section, suivant le nombre d'enfants âgés de plus de cinq et de moins de seize ans, qui, d'après le dernier recensement de la Province, résident dans chaque District, respectivement.

Le même Acte pourvoit en outre à ce que le Conseil de chaque District Municipal, forme un Bureau d'Education, dont le devoir, comme tel, sera de diviser les diverses Paroisses et Townships de leur District Municipal en Arrondissemens d'Ecoles, et de transmettre au Surintendant, un rapport de cette division, ainsi qu'un rapport annuel des Ecoles en opération ; de distribuer à chacun des Districts Municipaux, sa part du fonds des Ecoles, en proportion du nombre d'enfants qui y résident ; et de faire payer aux habitans de chaque Arrondissement d'Ecole, une somme suffisante pour éгалer leur part de l'octroi sur le fonds des Ecoles.

Le même Acte pourvoit encore à l'élection des Commissaires d'Ecole dans chaque Paroisse et Township, chargés de prendre le soin et la direction de l'Ecole qui y sera établie et placée sous leur contrôle, d'après le même Acte ; leur principal devoir étant d'examiner et nommer les Instituteurs ; de leur indiquer les livres dont ils devront se servir, et prescrire les réglemens qu'ils devront suivre dans leur école ; de visiter les dites écoles plusieurs fois pendant le temps de l'instruction ; et de faire un rapport fidèle du tout, une fois l'année, aux Conseils des Districts Municipaux.

Le même Acte prescrit, qu'afin de profiter de l'allocation du Gouvernement, chaque école devra s'être conformée aux conditions suivantes, savoir :

1o. L'Ecole devra avoir été placée sous le contrôle des Commissaires d'Ecole.

2o. L'Ecole devra avoir été ouverte pendant neuf mois de l'année, et fréquentée tous les jours par quinze enfans au moins.

3o. Les Rapports devront avoir été faits régulièrement à ce Bureau.

4o. Une somme égale à la part de l'octroi du Gouvernement allouée à chaque District, respectivement, devra avoir été payée par les habitans pour le soutien des Ecoles Élémentaires placées sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles.

Néanmoins, d'après la sixième clause, il est permis au Surintendant de l'Education, sur de bonnes et valables raisons, et dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, d'exempter les Arrondissemens d'Ecole, de l'obligation de se conformer aux conditions ci-dessus.

Il est à regretter que les Conseils Municipaux n'aient pas contribué généralement, dans le Bas-Canada, à l'établissement et au maintien des Ecoles Élémentaires dans leurs Districts, et que les écoles n'aient pas toutes été tenues pendant les neuf mois de l'année ; et quoique Votre Excellence en ait été informée par mon Rapport pour 1842, néanmoins, après avoir présenté à votre attention favorable plusieurs faits saillants qui étaient de nature à prouver d'une manière satisfaisante, que les habitans avaient accepté l'Acte des Ecoles de 1841, jusqu'à ce que l'on pût passer quelque nouvelle loi au sujet de l'Education, il plut à Votre Excellence en Conseil d'approuver mon Rapport, et d'accorder les allocations demandées pour les écoles dont il y est question.

Votre Excellence voudra bien remarquer que l'Acte des Ecoles Élémentaires ayant prévu, ainsi qu'il appert par la 6ème clause citée plus haut, la possibilité d'un relâchement dans l'observation des formalités et réquisitions de l'Acte, de la part de ceux qui sont appelés à le faire fonctionner dans les diverses localités, ces formalités et réquisitions ne sont pas absolument indispensables, d'après l'Acte.—Dans le fait, le fonctionnement des Ecoles Élémentaires, le prélèvement des sommes nécessaires pour les mettre en opération, au moyen des contributions volontaires des habitans, l'envoi des rapports au Bureau d'Education, voilà les principaux objets que la loi avait en vue ; et je suis heureux de pouvoir informer Votre Excellence que les habitans se sont en général conformés aux principales dispositions de la loi à cet égard, pour l'année 1843.

Appendice
(Z.)

30 Janvier.

Les allocations qui ont été octroyées l'année dernière, pour les écoles de 1842, ont puissamment contribué à donner l'impulsion aux mesures qui étaient déjà en progrès pour l'avancement de l'éducation dans cette partie de la Province. Les écoles alors en activité, sont maintenant conduites d'après une meilleure méthode; on a partout élu des Commissaires dans les diverses localités; on s'est procuré de meilleurs instituteurs, et l'on a adopté des réglemens plus stricts; plusieurs nouvelles écoles ont été établies, dans des localités où il n'en existait pas; on a fait de plus grands sacrifices; et les écoles fonctionnent généralement avec plus de méthode et d'efficacité, pour l'avantage des enfans de toutes les origines et de toutes les croyances.

Dans les observations qui précèdent, je fais principalement allusion aux efforts que l'on a faits en 1844, pour activer l'établissement et le maintien de bonnes écoles dans cette partie de la Province; et quant aux progrès de l'éducation en 1843, surtout depuis que le Gouvernement a accordé l'allocation, je n'en puis donner de preuve plus satisfaisante, qu'en comparant le nombre total des écoles qui ont eu droit à l'allocation du Gouvernement en 1842, avec celui que contient le tableau suivant :

| | |
|--|------|
| En 1843, le nombre total des dites écoles, était de | 1298 |
| En 1842, le nombre total, y compris 30 écoles, qui ont reçu l'allocation à même les £500 accordés par un warrant spécial, était de | 661 |
| Augmentation en 1843, | 637 |

Cependant, en général, les écoles sont encore loin de ce qu'elles devraient être, et de ce qu'elles deviendraient sans doute, avec le secours d'une loi mieux adaptée à nos besoins à cet égard; et il ne faudrait rien moins, dans mon humble opinion, que les mesures législatives que le Parlement Provincial a adoptées récemment, pour donner de l'efficacité à nos procédés, et procurer à notre jeunesse les avantages d'une bonne éducation pratique.

L'absence d'une organisation convenable, bien connue de tous ceux qui sont concernés dans le Département de l'Instruction Publique, a été cause que les Rapports des Ecoles pour 1843, ont encore été faits en général d'une manière très imparfaite; plusieurs mêmes n'ont été envoyés que très tard.

L'état peu complet des Rapports des Ecoles, pour 1843, et la négligence que l'on a mise, ou l'impossibilité qu'il y avait de les transmettre à ce Bureau dans le temps voulu, ont occasionné un surcroît de travail, et du retard dans l'achèvement du présent Rapport. Il a fallu entretenir une correspondance active et étendue pendant plus de trois mois, uniquement dans le but d'obtenir les renseignemens nécessaires par rapport aux écoles de 1843.

Ce mode d'action auquel on a eu recours pendant les années 1842 et 1843, dans la vue d'obtenir des renseignemens satisfaisants pour mettre devant le Gouvernement, a aussi occasionné des frais de port considérables, que l'on éviterait, si l'on donnait un exem-

plaire de la loi à toutes les personnes qui sont appelées à la faire fonctionner. Mais, en définitive, si l'on peut obtenir des résultats heureux pour compenser le surcroît de travail et de dépenses de ce Bureau, on ne pourra certes pas compenser la vive anxiété que l'on ressent partout, et surtout dans les localités reculées, relativement aux moyens d'obtenir l'allocation du Gouvernement, ni le tort considérable qu'éprouvent les instituteurs pauvres en ne recevant pas en temps convenable leur quote part de l'allocation.

En soumettant les observations qui précèdent, j'ai eu trois objets en vue, savoir :

1o. D'exposer le préjudice notable causé aux habitans de cette section importante de la Province, à raison de l'incertitude, des délais et de l'anxiété qui existent relativement aux moyens de procurer l'instruction à leurs enfans, en l'absence d'une loi convenable, et suffisamment répandue parmi eux.

2o. De démontrer la nécessité d'adopter promptement quelque mesure Législative de nature à remédier au mal, en en faisant disparaître la cause, savoir : les défauts de l'Acte actuel des Ecoles.

3o. D'engager Votre Excellence à vouloir bien ordonner de faire payer l'allocation aux écoles comprises dans le tableau suivant, qui a été dressé et compilé d'après les mêmes principes et les mêmes conditions à peu près que ceux que Votre Excellence a bien voulu approuver en Conseil, tels qu'établis dans mon Rapport sur les Ecoles en 1842.

On a considéré qu'il était à peu près impossible, pour les habitans de cette partie de la Province, de se conformer strictement aux réquisitions de l'Acte des Ecoles Élémentaires, faute de co-opération de la part des Conseils Municipaux; néanmoins, afin d'encourager les amis de l'éducation, Votre Excellence a bien voulu accorder une allocation à ceux qui, écoutant les conseils donnés par ce Bureau, ont eu foi dans la libéralité du Gouvernement, et dans leurs propres efforts pour l'avancement de la cause de l'éducation.

Le Parlement Provincial a sanctionné, par un Acte passé à cet effet dans la dernière Session, toutes les mesures qui ont été prises au sujet des Ecoles, de 1842, et le même Acte autorise le même mode de procéder par rapport aux Ecoles, en 1843: et de fait, placés dans les mêmes circonstances, et en butte aux mêmes difficultés, les amis de l'éducation se trouvent par conséquent dans le même embarras, et ont besoin de la même indulgence et des mêmes secours pour leurs écoles en 1843, qu'ils ont obtenus l'année précédente. Mais il est à remarquer qu'en 1843, ils ont fait plus d'efforts pour se conformer aux réquisitions de la Loi des Ecoles Élémentaires, passée en 1841, suivant le vrai sens et intention de cette loi. Ils ont en conséquence plus de titre à l'allocation du Gouvernement, que je réclame humblement en faveur des Ecoles désignées dans le tableau suivant; et j'ose espérer que Votre Excellence voudra l'accorder.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

(Signé,) J. B. MEILLEUR.

Appendice
(Z.)

30 Janvier.

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Qui ont droit à l'allocation du Gouvernement, d'après le chiffre de la population, et suivant que les habitans de chaque localité se sont conformés aux réquisitions de l'Acte des Ecoles Élémentaires.

| DISTRICTS MUNICIPAUX. | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles Indépendantes. | Nombre d'Écoles Dissidentes. | Nombre d'enfans fréquentant les écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parens des enfans. | Montant total payé pour le soutien des écoles par les parens des enfans. | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | Part de £30,000 affectée à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1831. | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. |
|--------------------------|----------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|--|---|---|---|---|--|
| | | | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| 1. BEAUMARNOIS, | 1. Hinchinbrooke..... | 10 | | | 372 | 169 9 6 | 169 9 6 | Le montant total affecté au District Municipal est alloué. | | |
| | 2. Godmanchester..... | 19 | | | 518 | 550 2 2 | 581 2 2 | | | |
| | 3. St. Timothé..... | 5 | | | 151 | 90 1 2 | 103 16 2 | | | |
| | 4. Ste. Malachie, Ormstown... | 10 | | | 334 | 239 19 0 | 240 1 10 | | | |
| | 5. Hemmingford..... | 16 | | | 346 | 304 19 9 | 333 17 4 | | | |
| | 6. Beaumarnois..... | 4 | 2 | | 230 | 128 18 8 | 128 18 8 | | | |
| | 7. St. Isidore..... | 2 | | | 53 | 39 14 7 | 52 5 5 | | | |
| | 8. Châteauguay..... | 4 | | | 151 | 129 10 0 | 152 10 0 | | | |
| | 9. Ste. Philomène..... | 2 | | | 33 | 2 1 3 | 17 11 3 | | | |
| | 10. St. Jean Chrysostôme..... | 16 | | | 329 | 162 1 8 | 216 1 8 | | | |
| | 11. Ste. Martine..... | 10 | | | 399 | 119 16 11 | 119 16 11 | | | |
| | 12. Dundee..... | 3 | | | 75 | 101 0 0 | 101 0 0 | | | |
| | | Total..... | 101 | | 2 | 2991 | 2037 14 8 | | | |
| 2. BERTHIER,..... | 1. St. Ambroise de Kildare.... | 2 | | | 65 | 34 10 0 | 34 10 0 | 32 0 0 | | |
| | 2. St. Barthélemi de Dusable, | 4 | | | 108 | 44 0 0 | 60 0 0 | 30 18 0 | | |
| | 3. Berthier..... | 8 | 1 | | 312 | 179 12 6 | 183 12 6 | 165 5 0 | | |
| | 4. St. Cuthbert..... | 6 | | | 178 | 107 15 1 | 107 15 1 | 79 11 6 | | |
| | 5. Ste. Elizabeth..... | 3 | | | 90 | 33 4 0½ | 35 4 0½ | 29 19 5½ | | |
| | 6. Industrie..... | 2 | | | 76 | 60 0 0 | 73 0 0 | 26 13 4 | | |
| | 7. Lanorne..... | 3 | | | 72 | 47 15 0 | 47 15 0 | 47 15 0 | | |
| | 8. Lavaltrie..... | 3 | | | 118 | 67 5 10 | 76 5 10 | 45 11 1 | | |
| | 9. Ste. Mélanie Daillebout..... | 1 | | | 30 | 24 10 0 | 24 10 0 | 20 0 0 | | |
| | 10. St. Paul..... | 4 | | | 199 | 70 18 8 | 70 18 8 | 51 15 4 | | |
| | 11. St. Thomas..... | 1 | | | 40 | 30 0 0 | 34 0 0 | 20 0 0 | | |
| | Total..... | 37 | 1 | | 1288 | 699 11 1½ | 747 11 1½ | 549 9 6½ | 1185 0 0 | 635 10 5½ |
| 3. BONAVENTURE, | 1. Carlton..... | 1 | | | 25 | 15 0 0 | 15 0 0 | 15 0 0 | | |
| | 2. New Richmond..... | 1 | | | 27 | 25 0 0 | 25 0 0 | 17 15 7 | | |
| | 3. Pusbeciac et New Carlisle... | 1 | | | 25 | 17 5 0 | 17 5 0 | 13 6 8 | | |
| | Total..... | 3 | | | 77 | 57 5 0 | 57 5 0 | 46 2 3 | 487 0 0 | 440 17 9 |
| 4. CHAUDIERE,..... | 1. St. Joseph de la Beauce..... | 4 | | | 80 | 4 16 6 | 7 6 6 | 4 16 6 | | |
| | 2. Leeds..... | 2 | | | 44 | 62 0 0 | 67 0 0 | 35 11 2 | | |
| | 3. St. George d'Aubert Gallion, | 4 | | | 128 | 42 8 11 | 75 18 11 | 42 8 11 | | |
| | 4. Ste. Marie de la Beauce..... | 4 | | | 104 | 68 3 6 | 68 3 6 | 60 13 6 | | |
| | 5. Jersey..... | 1 | | | 20 | 15 0 0 | 20 0 0 | 15 0 0 | | |
| | 6. Somerset..... | 2 | | | 65 | 23 4 6½ | 48 10 10 | 21 5 7½ | | |
| | 7. Frampton..... | 4 | | | 98 | 63 1 3 | 64 11 3 | 53 15 8 | | |
| | 8. St. Sylvestre..... | 7 | | | 245 | 133 15 0 | 150 11 8 | 125 2 0 | | |
| | 9. Broughton..... | 1 | | | 25 | 2 10 0 | 3 5 0 | 2 10 0 | | |
| | 10. Ireland..... | 2 | | | 40 | 52 15 0 | 52 15 0 | 35 11 2 | | |
| | 11. St. François de la Beauce... | 1 | | | 24 | 7 5 0 | 16 0 0 | 7 5 0 | | |
| | Total..... | 32 | | | 628 | 474 19 8½ | 574 2 8 | 404 0 3½ | 935 0 0 | 530 19 8½ |
| 5. DORCHESTER,.... | 1. St. Jean Chrysostôme..... | 6 | | | 180 | 78 11 4 | 97 18 4 | 75 9 2½ | | |
| | 2. St. Henri de Lauzon..... | 9 | | | 272 | 117 15 0 | 170 5 0 | 115 11 1 | | |
| | 3. Ste. Croix..... | 7 | | | 169 | 55 19 5 | 73 2 11 | 55 19 5 | | |
| | 4. Lotbinière..... | 11 | | | 313 | 75 9 9½ | 98 3 0½ | 75 9 10 | | |
| | 5. Pointe Lévi..... | 13 | | | 330 | 228 15 9 | 228 15 9 | 174 4 4 | | |
| | 6. St. Nicholas..... | 8 | | | 177 | 115 9 8½ | 132 13 5½ | 92 16 9 | | |
| | 7. St. Antoine de Tilly..... | 17 | | | 361 | 143 6 3 | 143 6 3 | 143 6 3 | | |
| | 8. St. Anselme..... | 4 | 1 | | 116 | 52 17 3 | 73 5 10 | 51 19 11 | | |
| | 9. St. Isidore..... | 2 | 1 | | 93 | 52 18 0 | 52 18 0 | 48 5 0 | | |
| | 10. St. Jean Deschailions..... | 1 | | | 15 | 8 6 0 | 8 6 0 | 8 6 0 | | |
| | | Total..... | 78 | 2 | | 2026 | 929 8 6 | 1078 14 7 | 841 7 9½ | 135 0 0 |

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES—(Continuation.)

30 Janvier.

30 Janvier.

| DISTRICTS MUNICIPAUX. | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles indépendantes. | Nombre d'Écoles dissidentes. | Nombre d'enfants fréquentant les écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parens des enfans. | Montant total payé pour le soutien des écoles par les parens des enfans. | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | Part de £30,000 affectée à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1831. | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. |
|--------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|---|---|---|---|---|--|
| | | | | | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | £ s. d. | |
| 6. GASPE,..... | 1. Douglstown, | 1 | | | 23 | 24 0 0 | 30 10 0 | 16 13 4 | | |
| | 2. Grande Rivière,..... | 1 | | | 15 | | | 15 0 0 | | |
| | Total,..... | 2 | | | 38 | 24 0 0 | 30 10 0 | 31 13 4 | 293 0 0 | 261 6 8 |
| 7. KAMOURASKA, | 1. St. Denis,..... | 4 | | | 136 | 72 10 8 | 87 14 6 | 68 3 8 | | |
| | 2. Rivière Ouelle,..... | 4 | | | 155 | 84 2 6 | 98 17 6 | 69 2 6 | | |
| | 3. Islet du Portage,..... | 2 | | | 46 | 69 4 4 | 82 2 8 | 35 11 2 | | |
| | 4. Kamouraska,..... | 1 | | | 241 | 135 4 2 | 249 14 2 | 115 2 6 | | |
| | 5. Kakouana,..... | 15 | | | 336 | 137 0 0 | 160 16 9 | 132 10 5 | | |
| | 6. Ste. Anne de la Pocatière,... | 3 | | | 81 | 74 1 2 | 74 1 2 | 35 12 6 | | |
| | 7. Rivière du Loup,..... | 2 | | | 44 | 33 3 9 | 40 13 5 | 26 13 4 | | |
| | 8. St. Pascal,..... | 8 | | | 179 | 179 0 0 | 233 17 6 | 150 0 0 | | |
| | Total,..... | 43 | 2 | | 1218 | 784 7 2 | 1027 17 8 | 652 16 1 | 882 0 0 | 229 3 11 |
| 8. LEINSTER,..... | 1. Kilkenny,..... | 1 | | | 22 | 20 0 0 | 20 0 0 | 20 0 0 | | |
| | 2. St. Henri de Mascouche,..... | 1 | | | 25 | 30 0 0 | 30 0 0 | 20 0 0 | | |
| | 3. St. Jacques d'Achigan, | 3 | | | 100 | 63 10 0 | 83 15 0 | 48 10 0 | | |
| | 4. St. Roch d'Achigan,..... | 1 | | | 28 | 16 6 0 | 16 6 0 | 16 6 0 | | |
| | 5. St. Esprit,..... | 1 | | | 40 | 21 5 0 | 41 1 5 | 15 11 1 | | |
| | 6. Repentigny,..... | 3 | | | 115 | 36 8 10 | 68 3 10 | 31 7 8 | | |
| | 7. St. Lin,..... | 5 | | | 167 | 68 15 0 | 86 11 6 | 64 15 0 | | |
| | 8. Lachennie,..... | 3 | | | 86 | 39 15 6 | 56 8 0 | 39 15 6 | | |
| | 9. Rawdon,..... | 10 | | | 204 | 100 2 5 | 100 2 5 | 100 2 5 | | |
| | 10. L'Assomption,..... | 2 | | 1 | 86 | 59 16 3 | 98 3 9 | 53 10 0 | | |
| | 11. St. Sulpice,..... | 2 | | | 85 | 25 13 9 | 25 13 9 | 24 2 8 | | |
| Total,..... | 32 | | 1 | 958 | 481 12 9 | 626 5 8 | 434 0 4 | 1303 0 0 | 868 19 8 | |
| 9. MISSISQUOI,..... | 1. Dunham,..... | 13 | | | 250 | 168 16 9 | 338 2 6 | | | |
| | 2. St. Armand Est,..... | 8 | | | 165 | 180 10 10 | 203 15 10 | | | |
| | 3. St. Armand Ouest,..... | 10 | | | 219 | 266 4 0 | 266 4 0 | | | |
| | 4. Stanbridge,..... | 2 | 9 | | 280 | 196 10 0 | 228 10 0 | | | |
| | 5. Stukeley,..... | 4 | | | 73 | 56 11 1 | 56 11 1 | | | |
| | 6. Brome,..... | 9 | | | 163 | 122 13 3 | 169 7 3 | | | |
| | 7. Farnham,..... | 4 | | | 83 | 30 7 6 | 61 13 6 | | | |
| | 8. Milton,..... | 2 | | | 68 | 30 16 3 | 67 12 3 | | | |
| | 9. Bolton,..... | 7 | | | 258 | 83 13 0 | 155 14 3 | | | |
| | 10. Potton,..... | 6 | | | 488 | 164 18 4 | 204 6 3 | | | |
| | 11. Granby,..... | 9 | | | 174 | 162 13 4 | 186 8 4 | | | |
| | 12. Sutton,..... | 8 | | | 135 | 106 8 0 | 106 8 0 | | | |
| | 13. Shefford,..... | 7 | 1 | | 186 | 169 18 0 | 196 1 0 | | | |
| Total,..... | 89 | 10 | | 2522 | 1740 0 4 | 2240 14 3 | 942 0 0 | 942 0 0 | | |
| 10. MONTREAL, ... | 1. Lachine,..... | 4 | | | 175 | 141 15 0 | 179 9 6 | 80 0 0 | | |
| | 2. St. Polycarpe,..... | 11 | | | 418 | 375 0 0 | 375 0 0 | 220 0 0 | | |
| | 3. Pointe aux Trembles,..... | 3 | | | 138 | 113 15 0 | 150 15 0 | 55 11 2 | | |
| | 4. St. Laurent,..... | 6 | | | 144 | 91 10 0 | 116 19 10 | 84 12 3 | | |
| | 5. Sault au Récollet,..... | 5 | | | 193 | 128 18 4 | 169 8 4 | 92 5 10 | | |
| | 6. Pointe Claire,..... | 2 | | | 75 | 44 10 5 | 53 17 1 | 39 10 5 | | |
| | 7. Isle Perrot,..... | 2 | | | 61 | 50 0 0 | 50 0 0 | 35 11 1 | | |
| | 8. Soulanges,..... | 2 | | | 106 | 79 2 6 | 111 9 2 | 40 0 0 | | |
| | 9. Cité de Montréal,..... | 1 | 2 | | 171 | 107 10 0 | 134 0 0 | 47 15 7 | | |
| | 10. Côteau du Lac,..... | 3 | | | 101 | 61 0 0 | 67 0 0 | 43 2 2 | | |
| | 11. Vaudreuil,..... | 7 | | | 187 | 144 18 2 | 164 3 2 | 114 4 5 | | |
| | 12. Ste. Geneviève,..... | 3 | | | 81 | 59 7 6 | 105 3 4 | 48 7 6 | | |
| | 13. Rigaud,..... | 8 | | | 198 | 112 15 8 | 112 15 8 | 107 2 4 | | |
| | 14. Longue Pointe,..... | 2 | | | 47 | 63 0 0 | 80 10 0 | 40 0 0 | | |
| | 15. Rivière des Prairies,..... | 2 | | | 38 | 47 15 0 | 47 15 0 | 36 5 0 | | |
| | 16. Ste. Anne Bout de l'Isle,.... | 1 | | | 36 | 17 13 6 | 29 14 9 | 16 13 4 | | |
| | 17. Newton,..... | 2 | | | 67 | 47 0 0 | 47 0 0 | 31 2 3 | | |
| Total,..... | 64 | 2 | | 2251 | 1685 11 2 | 1997 0 10 | 1132 3 4 | 3333 0 0 | 2200 16 8 | |

Le montant total affecté au District Municipal, a été alloué.

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES—(Continuation.)

30 Janvier.

30 Janvier.

| DISTRICTS MUNICIPAUX. | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles indépendantes. | Nombre d'Écoles dissidentes. | Nombre d'enfants fréquentant les écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parens des enfans. | | | Montant total payé pour le soutien des écoles par les parens des enfans. | | | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | | | Part de £30,000 affectée à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1831. | | | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. | | |
|--------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|---|---|------|-------------------------------|---|------|-------------------------------|---|------|----|---|------|----|--|-----|----|
| | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| 11. NICOLET,..... | 1. St. Michel d'Yamaska,..... | 2 | | | 64 | 48 | 1 | 9 | 60 | 14 | 9 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 2. Acton,..... | | 1 | | 22 | 2 | 17 | 6 | 2 | 17 | 6 | 2 | 17 | 6 | | | | | | |
| | 3. Nicolet,..... | 11 | | | 340 | 112 | 15 | 2 | 143 | 19 | 1 | 107 | 15 | 2 | | | | | | |
| | 4. St. François du Lac,..... | 10 | | | 215 | 182 | 8 | 5 | 182 | 8 | 5 | 152 | 19 | 7 | | | | | | |
| | 5. Gentilly,..... | 4 | | | 178 | 90 | 16 | 0 | 95 | 2 | 6 ¹ / ₂ | 68 | 16 | 0 | | | | | | |
| | 6. Arthabaska,..... | 1 | | | 26 | 3 | 2 | 6 | 3 | 10 | 8 ¹ / ₂ | 3 | 2 | 6 | | | | | | |
| | 7. Blandford,..... | 1 | | | 20 | 12 | 0 | 0 | 22 | 0 | 0 | 12 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 8. Grantham,..... | 1 | | | 16 | 19 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 9. St. Pierre les Becquets,..... | 6 | | | 132 | 56 | 8 | 1 ¹ / ₂ | 62 | 19 | 1 ¹ / ₂ | 56 | 8 | 2 | | | | | | |
| | 10. Baie du Febvre,..... | 11 | | | 984 | 188 | 11 | 10 | 227 | 3 | 8 | 152 | 11 | 7 | | | | | | |
| | 11. Kingsey,..... | 4 | | | 81 | 69 | 3 | 6 | 77 | 16 | 0 | 53 | 16 | 4 | | | | | | |
| | 12. Stanfold,..... | 1 | | | 26 | 1 | 12 | 6 | 3 | 0 | 0 | 1 | 12 | 6 | | | | | | |
| | 13. Durham,..... | 6 | | | 148 | 138 | 10 | 0 | 174 | 6 | 9 | 119 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 14. St. Grégoire,..... | 11 | | | 402 | 169 | 10 | 0 | 169 | 10 | 0 | 154 | 10 | 0 | | | | | | |
| | 15. St. David,..... | 1 | | | 15 | 31 | 5 | 0 | 40 | 15 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 16. Bécaucour,..... | 6 | | | 212 | 75 | 8 | 9 | 91 | 11 | 1 | 66 | 18 | 9 | | | | | | |
| | | Total,..... | 76 | 1 | | 2281 | 1201 | 11 | 0 ¹ / ₂ | 1376 | 14 | 7 | 1031 | 8 | 1 | 1487 | 0 | 0 | 454 | 11 |
| 12. PORTNEUF,.... | 1. Ste. Anne la Pêrade,..... | 1 | | | 47 | 22 | 0 | 0 | 22 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 2. Cap Santé,..... | 4 | | | 191 | 67 | 5 | 10 | 67 | 5 | 10 | 51 | 4 | 2 | | | | | | |
| | 3. Grondines,..... | 2 | | | 58 | 33 | 2 | 1 | 33 | 2 | 1 | 28 | 2 | 0 | | | | | | |
| | 4. Deschambault,..... | 2 | | | 80 | 51 | 9 | 1 | 51 | 9 | 1 | 32 | 4 | 5 | | | | | | |
| | 5. St. Stanislas,..... | 1 | | | 44 | 6 | 1 | 8 | 14 | 11 | 7 | 6 | 1 | 8 | | | | | | |
| | 6. Feureuils,..... | 1 | | | 34 | 13 | 10 | 4 | 13 | 10 | 4 | 13 | 10 | 4 | | | | | | |
| | 7. Batiscan,..... | 1 | | | 25 | 10 | 0 | 0 | 10 | 15 | 0 | 10 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 8. Pointe aux Trembles,..... | 4 | 1 | | 205 | 109 | 0 | 0 | 109 | 0 | 0 | 95 | 0 | 0 | | | | | | |
| | Total,..... | 16 | 1 | | 684 | 312 | 9 | 0 | 321 | 13 | 11 | 256 | 2 | 7 | 749 | 0 | 0 | 492 | 17 | 5 |
| 13. QUEBEC,..... | 1. Beauport,..... | 8 | | | 308 | 205 | 0 | 0 | 246 | 0 | 0 | 160 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 2. Charlesbourg,..... | 4 | | | 311 | 125 | 2 | 0 | 162 | 9 | 8 | 80 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 3. Ste. Eoy,..... | 4 | | | 163 | 169 | 13 | 1 | 172 | 19 | 1 | 66 | 13 | 4 | | | | | | |
| | 4. Ste. Jean, Isle d'Orléans,.... | 3 | | | 132 | 91 | 19 | 0 | 114 | 16 | 7 | 49 | 9 | 0 | | | | | | |
| | 5. St. François, Isle d'Orléans,... | 1 | | | 15 | 16 | 2 | 6 | 28 | 17 | 6 | 16 | 2 | 6 | | | | | | |
| | 6. St. Joachim,..... | 1 | | | 27 | 18 | 15 | 6 | 18 | 15 | 6 | 18 | 15 | 6 | | | | | | |
| | 7. St. Ambroise,..... | 2 | | | 104 | 57 | 0 | 0 | 57 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 8. Ste. Famille,..... | 1 | | | 45 | 26 | 0 | 0 | 35 | 19 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 9. Ancienne Lorette,..... | 3 | | | 119 | 70 | 0 | 0 | 70 | 0 | 0 | 48 | 17 | 9 | | | | | | |
| | 10. Cité de Québec,..... | 45 | 1 | | 1945 | 2271 | 7 | 2 | 2271 | 7 | 2 | 813 | 10 | 7 | | | | | | |
| | 11. Stoneham,..... | 1 | | 1 | 67 | 44 | 17 | 6 | 48 | 11 | 6 | 31 | 2 | 3 | | | | | | |
| | 12. St. Laurent, Isle d'Orléans,... | 2 | | | 47 | 37 | 0 | 0 | 37 | 0 | 0 | 30 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 13. Château Richer,..... | 2 | | | 40 | 41 | 0 | 0 | 41 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 14. Vulcourtier,..... | 1 | | | 30 | 20 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 15. St. Augustin,..... | 2 | | | 40 | 41 | 0 | 0 | 41 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 16. L'Ange Gardien,..... | 3 | | | 111 | 99 | 0 | 0 | 153 | 10 | 5 | 58 | 6 | 0 | | | | | | |
| | Total,..... | 83 | 1 | 1 | 3504 | 3333 | 16 | 9 | 3519 | 6 | 5 | 1532 | 10 | 11 | 2877 | 0 | 0 | 1344 | 9 | 1 |
| 14. RICHELIEU,.... | 1. Verchères,..... | 4 | | | 157 | 240 | 0 | 0 | 240 | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 2. Sorel,..... | 7 | | | 211 | 247 | 17 | 6 | 247 | 17 | 6 | 120 | 0 | 2 | | | | | | |
| | 3. Contrecoeur,..... | 2 | | | 75 | 40 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | 35 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 4. Boucherville,..... | 2 | | | 108 | 63 | 0 | 0 | 63 | 0 | 0 | 27 | 13 | 4 | | | | | | |
| | 5. St. Antoine,..... | 3 | | | 80 | 75 | 0 | 0 | 75 | 0 | 0 | 51 | 15 | 0 | | | | | | |
| | 6. St. Marc,..... | 3 | | | 110 | 74 | 6 | 9 | 74 | 6 | 9 | 60 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 7. St. Barnabé,..... | 3 | | | 88 | 54 | 16 | 9 | 54 | 16 | 9 | 54 | 16 | 9 | | | | | | |
| | 8. St. Hilire de Rouville,..... | 4 | | 1 | 156 | 53 | 15 | 5 | 58 | 0 | 0 | 40 | 6 | 10 | | | | | | |
| | 9. Belœil,..... | 4 | | | 108 | 92 | 5 | 2 | 119 | 19 | 7 | 74 | 8 | 6 | | | | | | |
| | 10. Varennes,..... | 8 | | | 243 | 180 | 4 | 3 | 187 | 14 | 3 | 109 | 8 | 3 | | | | | | |
| | 11. St. Jean Baptiste,..... | 5 | | | 124 | 101 | 5 | 0 | 101 | 5 | 0 | 91 | 5 | 0 | | | | | | |
| | 12. St. Denis,..... | 5 | | | 279 | 194 | 8 | 8 | 201 | 8 | 7 | 129 | 8 | 4 | | | | | | |
| | 13. St. Jules,..... | 2 | | | 48 | 29 | 0 | 0 | 31 | 0 | 0 | 26 | 13 | 4 | | | | | | |
| | 14. St. Aimé,..... | 6 | | | 143 | 36 | 4 | 2 | 79 | 5 | 0 | 36 | 4 | 2 | | | | | | |
| | 15. St. Ours,..... | 3 | | | 136 | 94 | 10 | 0 | 106 | 5 | 0 | 60 | 0 | 5 | | | | | | |
| | 16. St. Charles,..... | 4 | | | 119 | 59 | 3 | 7 | 59 | 3 | 7 | 40 | 12 | 5 | | | | | | |
| | Total,..... | 67 | | 1 | 2185 | 1635 | 17 | 3 | 1739 | 2 | 5 | 1037 | 12 | 1 | 2033 | 0 | 0 | 995 | 7 | 11 |

Appendice
(Z.)

30 Janvier.

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES—(Continuation.)

Appendice
(Z.)

30 Janvier.

| DISTRICTS MUNICIPAUX. | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles Indépendantes. | Nombre d'Écoles Dissidentes. | Nombre d'enfants fréquentant les écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parents des enfants. | | | Montant total payé pour le soutien des écoles par les parents des enfants. | | | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | | | Part de £30,000 allouée à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1851. | | | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. | | |
|--------------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|---|---|----|------|---|----|-----|---|----|-----|--|----|-----|--|----|----|
| | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| 15. RIMOUSKI,..... | 1. Isle Verte,..... | 3 | | | 84 | 54 | 3 | 0 | 65 | 0 | 0 | 47 | 8 | 0 | | | | | | |
| | 2. St. Simon,..... | 1 | | | 25 | 30 | 11 | 3 | 35 | 13 | 9 | 20 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 3. Rimouski,..... | 4 | | | 90 | 85 | 0 | 0 | 94 | 5 | 0 | 80 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 4. Matane,..... | 2 | | | 46 | 40 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 5. Trois Pistoles,..... | 4 | | | 92 | 45 | 19 | 0 | 57 | 11 | 0 | 28 | 9 | 0 | | | | | | |
| | Total,..... | 14 | | | 337 | 255 | 13 | 3 | 292 | 9 | 9 | 215 | 17 | 0 | 560 | 0 | 0 | 344 | 3 | 0 |
| 16. SAGUENAY,..... | 1. Petite Rivière,..... | 2 | | | 36 | 21 | 0 | 0 | 34 | 10 | 0 | 21 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 2. Côte Beaupré,..... | 1 | | | 20 | 9 | 13 | 4 | 12 | 18 | 10 | 9 | 13 | 4 | | | | | | |
| | 3. Baie St. Paul,..... | 8 | | | 180 | 89 | 9 | 0 | 155 | 3 | 3 | 84 | 13 | 0 | | | | | | |
| | 4. Malbaie,..... | 12 | | | 340 | 222 | 0 | 1 | 354 | 13 | 6 | 169 | 4 | 7 | | | | | | |
| | 5. Éboulemens,..... | 3 | | | 102 | 84 | 18 | 0 | 84 | 18 | 0 | 58 | 8 | 0 | | | | | | |
| | 6. Isle aux Coudres,..... | 4 | | | 60 | | | | | | | 51 | 13 | 4 | | | | | | |
| Total,..... | 30 | | | 738 | 427 | 0 | 5 | 642 | 3 | 7 | 394 | 12 | 3 | 491 | 0 | 0 | 96 | 7 | 9 | |
| 17. SHERBROOKE, | 1. Stanstead,..... | 20 | | | 733 | 822 | 1 | 7 | 936 | 14 | 7 | Le montant total alloué aux Districts Municipaux est alloué. | | | | | | | | |
| | 2. Dudswell et Windsor,..... | 4 | | | 58 | 33 | 4 | 10 | 35 | 12 | 2 | | | | | | | | | |
| | 3. Brompton,..... | 2 | | | 50 | 45 | 0 | 0 | 49 | 0 | 0 | | | | | | | | | |
| | 4. Tingwick,..... | 1 | | | 21 | 6 | 10 | 0 | 16 | 5 | 0 | | | | | | | | | |
| | 5. Hereford,..... | 2 | | | 46 | 19 | 5 | 0 | 22 | 0 | 0 | | | | | | | | | |
| | 6. Clifton,..... | 3 | | | 50 | 19 | 0 | 0 | 21 | 12 | 6 | | | | | | | | | |
| | 7. Compton,..... | 12 | | | 285 | 267 | 2 | 6 | 289 | 7 | 6 | | | | | | | | | |
| | 8. Hatley,..... | 14 | | | 331 | 294 | 7 | 1 | 343 | 12 | 1 | | | | | | | | | |
| | 9. Ascot,..... | 5 | | | 128 | 120 | 10 | 6 | 152 | 9 | 3 | | | | | | | | | |
| | 10. Bury, Westburg et Tingwick | 2 | | | 33 | 5 | 5 | 0 | 6 | 7 | 6 | | | | | | | | | |
| | 11. Shipton,..... | 11 | | | 220 | 248 | 5 | 10 | 344 | 18 | 1 | | | | | | | | | |
| | 12. Eaton et Newport,..... | 11 | | | 253 | 166 | 10 | 0 | 186 | 10 | 0 | | | | | | | | | |
| | 13. Barnston et Barford,..... | 16 | | | 418 | 284 | 0 | 0 | 345 | 19 | 0 | | | | | | | | | |
| | 14. Melbourne,..... | 9 | | | 377 | 126 | 8 | 4 | 157 | 2 | 2 | | | | | | | | | |
| Total,..... | 121 | | | 300 | 2457 | 10 | 8 | 2907 | 9 | 10 | 905 | 0 | 0 | 905 | 0 | 0 | | | | |
| 18. St. HYACINTHE | 1. St. Hyacinthe,..... | 12 | | | 541 | 126 | 19 | 9 | 191 | 3 | 3 | 108 | 13 | 1 | | | | | | |
| | 2. La Présentation,..... | 2 | | | 87 | 23 | 0 | 0 | 27 | 10 | 0 | 22 | 15 | 0 | | | | | | |
| | 3. St. Hugues de Ramsay,..... | 2 | | | 134 | 16 | 9 | 3 | 24 | 3 | 5 | 11 | 0 | 10 | | | | | | |
| | 4. Ste. Rosalie,..... | 3 | | | 100 | 41 | 10 | 0 | 63 | 6 | 0 | 41 | 10 | 0 | | | | | | |
| | 5. St. Césaire,..... | 6 | | | 165 | 87 | 14 | 4 | 113 | 9 | 4 | 70 | 1 | 7 | | | | | | |
| | 6. St. Paul, Abbotsford,..... | 2 | | | 55 | 56 | 5 | 0 | 67 | 5 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 7. St. Dominique,..... | 2 | | | 68 | 4 | 0 | 0 | 5 | 2 | 6 | 4 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 8. St. Damase,..... | 6 | | | 121 | 99 | 5 | 7 | 137 | 14 | 10 | 95 | 19 | 10 | | | | | | |
| | 9. St. Pie,..... | 3 | 1 | | 267 | 94 | 13 | 9 | 103 | 13 | 9 | 70 | 15 | 7 | | | | | | |
| | 10. St. Simon,..... | 2 | | | 84 | 21 | 18 | 4 | 33 | 3 | 6 | 20 | 16 | 8 | | | | | | |
| Total,..... | 40 | 1 | | 1622 | 571 | 16 | 0 | 766 | 11 | 7 | 486 | 12 | 7 | 901 | 0 | 0 | 414 | 7 | 5 | |

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES—(Continuation.)

Appendice (Z.)

Appendice (Z.)

30 Janvier.

30 Janvier.

| DISTRICTS MUNICIPAUX | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles indépendantes. | Nombre d'Écoles dissidentes. | Nombre d'enfants fréquentant les écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parens des enfans. | | | Montant total payé pour le soutien des Ecoles par les parens des enfans. | | | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | | | Part de £30,000 afférente à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1831. | | | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|---|---|----|----|---|----|----|---|----|----|--|----|----|--|----|----|--|--|
| | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | | |
| 19. ST. JEAN..... | 1. Blairfinnie..... | 7 | | | 226 | 180 | 17 | 7 | 180 | 17 | 7 | 120 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 2. St. Athanase..... | 5 | | | 117 | 107 | 19 | 0 | 128 | 9 | 0 | 78 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | 3. Chambly..... | 9 | 1 | | 379 | 267 | 18 | 4 | 300 | 6 | 2 | 166 | 6 | 7 | | | | | | | | |
| | 4. St. Mathias..... | 5 | | | 159 | 58 | 15 | 10 | 72 | 0 | 0 | 45 | 11 | 5 | | | | | | | | |
| | 5. St. Philippe..... | 2 | | | 88 | 67 | 3 | 4 | 80 | 3 | 4 | 40 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 6. St. Constant..... | 2 | 1 | | 152 | 123 | 0 | 0 | 162 | 0 | 0 | 56 | 13 | 4 | | | | | | | | |
| | 7. St. Thomas de Foucault..... | 3 | | | 69 | 65 | 17 | 6 | 72 | 10 | 0 | 49 | 7 | 6 | | | | | | | | |
| | 8. St. Grégoire de Monnoir..... | 5 | | | 150 | 45 | 0 | 0 | 70 | 0 | 0 | 45 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 9. St. Jean, Dorchester..... | 1 | 1 | | 132 | 57 | 0 | 0 | 82 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 10. Longueuil..... | 6 | | | 294 | 219 | 19 | 8 | 268 | 10 | 8 | 120 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 11. St. Jacques le Mineur..... | 1 | | | 35 | 22 | 10 | 0 | 23 | 5 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 12. St. Luc..... | 1 | | | 36 | 14 | 8 | 9 | 16 | 6 | 9 | 11 | 2 | 3 | | | | | | | | |
| | 13. St. Rémi..... | 5 | | | 145 | 132 | 0 | 0 | 183 | 10 | 0 | 95 | 11 | 2 | | | | | | | | |
| | 14. Laprairie..... | 6 | | | 228 | 150 | 0 | 0 | 150 | 0 | 0 | 120 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 15. Ste. Marie de Monnoir..... | 8 | | | 265 | 122 | 10 | 7 | 195 | 1 | 2 | 85 | 7 | 10 | | | | | | | | |
| | 16. St. Edouard et Sherrington..... | 6 | | | 235 | 75 | 16 | 0 | 75 | 16 | 0 | 75 | 16 | 0 | | | | | | | | |
| | 17. Ste. Brigitte..... | 1 | | | 56 | 20 | 0 | 0 | 24 | 12 | 0 | 20 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 18. St. Valentin..... | 4 | | | 151 | 91 | 17 | 6 | 91 | 17 | 6 | 61 | 17 | 6 | | | | | | | | |
| | 19. St. George d'Henriville..... | 10 | | | 307 | 207 | 18 | 5 | 220 | 8 | 5 | 171 | 2 | 3 | | | | | | | | |
| | 20. St. George de Noyan..... | 6 | | | 126 | 90 | 7 | 6 | 102 | 7 | 6 | 77 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | 21. St. Bruno de Monteville..... | 3 | | | 61 | 11 | 5 | 0 | 11 | 5 | 0 | 11 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | 22. Lacolle..... | 7 | | 5 | 173 | 173 | 0 | 0 | 188 | 0 | 0 | 91 | 2 | 3 | | | | | | | | |
| | 23. St. Cyprien..... | 7 | | | 240 | 187 | 0 | 0 | 195 | 0 | 0 | 134 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| Total..... | | 103 | | 8 | 8824 | 2492 | 5 | 0 | 2894 | 6 | 1 | 1736 | 3 | 1 | 3084 | 0 | 0 | 1347 | 16 | 11 | | |
| 20. ST. THOMAS... | 1. St. Jean, Port Joli..... | 6 | | | 126 | 75 | 13 | 0 | 89 | 0 | 6 | 75 | 13 | 1 | | | | | | | | |
| | 2. St. Pierre, Rivière du Sud..... | 7 | | | 43 | 39 | 18 | 2 | 42 | 18 | 9 | 35 | 6 | 8 | | | | | | | | |
| | 3. St. Charles Borromée..... | 7 | | | 204 | 131 | 5 | 0 | 215 | 5 | 0 | 127 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | 4. St. Lazare..... | 1 | | | 16 | 3 | 14 | 1 | 6 | 2 | 6 | 3 | 14 | 1 | | | | | | | | |
| | 5. Isles aux Grues..... | 2 | | | 34 | 15 | 15 | 0 | 24 | 3 | 0 | 15 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| | 6. St. Roch des Aulnaies..... | 11 | | | 309 | 206 | 10 | 0 | 284 | 15 | 0 | 143 | 5 | 0 | | | | | | | | |
| | 7. St. Michel..... | 5 | | | 189 | 90 | 10 | 0 | 108 | 3 | 4 | 75 | 10 | 0 | | | | | | | | |
| | 8. Berthier..... | 1 | | | 40 | 23 | 10 | 0 | 23 | 10 | 0 | 17 | 15 | 7 | | | | | | | | |
| | 9. St. Gervais..... | 15 | | | 417 | 258 | 11 | 4 | 336 | 16 | 10 | 206 | 11 | 4 | | | | | | | | |
| | 10. Beaumont..... | 2 | | | 57 | 25 | 13 | 0 | 47 | 9 | 2 | 23 | 8 | 0 | | | | | | | | |
| | 11. St. Vallier..... | 4 | | | 105 | 42 | 17 | 0 | 82 | 17 | 11 | 42 | 1 | 6 | | | | | | | | |
| | 12. Cap-St. Ignace..... | 2 | | | 42 | 26 | 0 | 0 | 28 | 0 | 0 | 26 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 13. St. Thomas..... | 9 | | | 285 | 171 | 16 | 0 | 183 | 1 | 0 | 112 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 14. Islet..... | 5 | | | 162 | 93 | 7 | 1 | 93 | 7 | 1 | 87 | 12 | 1 | | | | | | | | |
| Total..... | | 72 | | | 2029 | 1204 | 19 | 9 | 1565 | 15 | 3 | 991 | 17 | 4 | 1585 | 0 | 0 | 593 | 2 | 8 | | |
| 21. SYDENHAM... | 1. Lochaber..... | 5 | | | 91 | 133 | 6 | 8 | 139 | 1 | 8 | Le montant total afférent au District Municipal a été al- loué. | | | | | | | | | | |
| | 2. Buckingham..... | 2 | | | 37 | 5 | 11 | 3 | 14 | 12 | 6 | | | | | | | | | | | |
| | 3. Templeton..... | 2 | | | 63 | 20 | 15 | 0 | 20 | 15 | 0 | | | | | | | | | | | |
| | 4. Hull..... | 8 | | | 229 | 379 | 4 | 0 | 418 | 0 | 6 | | | | | | | | | | | |
| | 5. Bardley..... | 1 | | | 36 | 43 | 0 | 0 | 46 | 2 | 6 | | | | | | | | | | | |
| | 6. Bristol et Onslow..... | 1 | | | 33 | 6 | 7 | 6 | 6 | 7 | 6 | | | | | | | | | | | |
| | 7. Clarendon..... | 5 | | | 91 | 47 | 0 | 0 | 47 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | |
| | 8. Petite Nation..... | 1 | | | 25 | 10 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | |
| Total..... | | 25 | | | 605 | 645 | 4 | 5 | 703 | 3 | 8 | 281 | 0 | 0 | 281 | 0 | 0 | | | | | |
| 22. TERREBONNE, | 1. Ste. Thérèse de Blainville..... | 4 | | | 186 | 188 | 11 | 4 | 227 | 15 | 4 | 60 | 17 | 7 | | | | | | | | |
| | 2. Terrebonne..... | 4 | | | 181 | 216 | 18 | 8 | 216 | 18 | 8 | 77 | 15 | 7 | | | | | | | | |
| | 3. Ste. Rose..... | 3 | | | 110 | 95 | 12 | 6 | 115 | 17 | 0 | 55 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 4. St. Vincent de Paul..... | 4 | | | 170 | 147 | 10 | 0 | 163 | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | | | | | | | | |
| | 5. New Glasgow..... | 4 | | | 153 | 59 | 18 | 4 | 71 | 5 | 4 | 55 | 18 | 4 | | | | | | | | |
| | 6. St. Martin..... | 5 | | | 166 | 105 | 2 | 0 | 118 | 19 | 1 | 75 | 13 | 5 | | | | | | | | |
| | 7. Ste. Anne des Plaines..... | 3 | | | 56 | 24 | 15 | 0 | 33 | 10 | 0 | 24 | 15 | 0 | | | | | | | | |
| Total..... | | 27 | | | 1022 | 838 | 7 | 10 | 947 | 5 | 10 | 429 | 19 | 11 | 946 | 0 | 0 | 516 | 0 | 1 | | |

TABLEAU DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES—(Continuation.)

30 Janvier.

30 Janvier.

| DISTRICTS MUNICIPAUX. | PAROISSES ou TOWNSHIPS. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Commissaires. | Nombre d'Écoles indépendantes. | Nombre d'Écoles dissidentes. | Nombre d'enfants fréquentant les Écoles. | Montant payé aux Instituteurs par les parens des enfans. | | | Montant total payé pour le soutien des Écoles par les parens des enfans. | | | Montant alloué à chaque Paroisse ou Township sur l'argent octroyé par la Législature. | | | Part de £30,000 allouée à chaque District Municipal, d'après le re- censement de 1831. | | | Somme restant au crédit de chaque District Municipal. | | |
|--------------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|---|---|----|----|---|----|----|---|----|----|--|----|----|--|----|----|
| | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| 23. TROIS RIVIERES. | 1. St. Barnabé..... | 3 | | | 112 | 8 | 12 | 0 | 9 | 1 | 05 | 8 | 12 | 0 | | | | | | |
| | 2. St. Léon le Grand..... | 3 | | | 93 | 60 | 0 | 0 | 67 | 3 | 0 | 52 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 3. Yamachiche..... | 14 | | | 675 | 104 | 12 | 11 | 106 | 12 | 11 | 95 | 13 | 11 | | | | | | |
| | 4. Rivière du Loup..... | 3 | | | 111 | 114 | 14 | 3 | 122 | 6 | 9 | 60 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 5. Pointe du Lac..... | 3 | | | 127 | 72 | 0 | 0 | 104 | 8 | 6 | 55 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 6. Champlain..... | 1 | | | 23 | 6 | 18 | 11 | 16 | 18 | 11 | 5 | 11 | 5 | | | | | | |
| | 7. Trois-Rivières (ville)..... | 3 | | | 156 | 63 | 0 | 0 | 79 | 0 | 0 | 50 | 0 | 0 | | | | | | |
| | 8. Maskinongé..... | 6 | | | 174 | 99 | 17 | 6 | 109 | 14 | 2 | 88 | 10 | 1 | | | | | | |
| | 9. Ste. Ursule..... | 4 | | | 105 | 53 | 6 | 4 | 61 | 15 | 3 | 51 | 2 | 9 | | | | | | |
| | Total..... | 40 | | | 1576 | 581 | 1 | 11 | 677 | 0 | 6½ | 466 | 9 | 11 | 1092 | 0 | 0 | 625 | 10 | 1 |
| 24. 2 MONTAGNES..... | 1. Isle Bizarre..... | 1 | | | 31 | 9 | 18 | 2 | 9 | 18 | 2 | 8 | 17 | 9 | | | | | | |
| | 2. St. Eustache..... | 6 | | | 244 | 191 | 10 | 2½ | 197 | 0 | 2½ | 136 | 17 | 6 | | | | | | |
| | 3. St. Augustin..... | 3 | | | 79 | 43 | 2 | 6 | 55 | 9 | 6 | 36 | 9 | 0 | | | | | | |
| | 4. St. Colomban..... | 4 | | | 141 | 77 | 15 | 1 | 87 | 11 | 0 | 64 | 9 | 0 | | | | | | |
| | 5. Ste. Scholastique..... | 9 | | | 319 | 132 | 4 | 6 | 132 | 4 | 6 | 97 | 15 | 6 | | | | | | |
| | 6. Grenville et Union..... | 5 | | | 137 | 117 | 0 | 0 | 170 | 0 | 0 | 87 | 11 | 1 | | | | | | |
| | 7. Chatham..... | 10 | | | 228 | 286 | 7 | 1 | 346 | 3 | 4½ | 157 | 15 | 7 | | | | | | |
| | 8. St. Hermas..... | 2 | | | 57 | 26 | 12 | 6 | 40 | 7 | 6 | 25 | 12 | 6 | | | | | | |
| | 9. St. Benoît..... | 7 | | | 228 | 128 | 10 | 11 | 132 | 10 | 11 | 123 | 19 | 3 | | | | | | |
| | 10. Argenteuil..... | 13 | | | 385 | 406 | 0 | 10 | 467 | 17 | 6½ | 252 | 4 | 6 | | | | | | |
| | 11. Gore et Wentworth..... | 5 | | | 141 | 106 | 0 | 0 | 164 | 15 | 4 | 81 | 13 | 4 | | | | | | |
| | Total..... | 67 | 2 | | 1990 | 1525 | 1 | 9½ | 1803 | 18 | 0½ | 1073 | 0 | 0 | 1254 | 0 | 0 | 181 | 0 | 0 |

SOMMAIRE TOTAL,

De la Table précédente.

| No. | DISTRICTS MUNICIPAUX. | Nombre d'Écoles sous le contrôle des Com- missaires. | Nombre d'Écoles indé- pendantes. | Nombre d'Écoles dissi- dentes. | Nombre total d'Écoles. | Nombre d'enfants fré- quentant les Écoles. | Montant payé aux In- stituteurs par les ha- bitans. | | | Montant total payé pour le soutien des Écoles. | | | Montant alloué à cha- que District sur le fonds public. | | | Part de £30,000 allouée à chaque Dis- trict. | | | Somme restant au cré- dit du District Mu- nicipal. | | |
|-----|--------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|---|---|----|----|--|----|----|---|----|----|--|----|---|--|----|----|
| | | | | | | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | £ | s. | d. | |
| 1 | BEAUMARQUIS..... | 101 | | 2 | 103 | 2991 | 2037 | 14 | 8 | 2224 | 10 | 11 | 1260 | 0 | 0 | 1260 | 0 | 0 | | | |
| 2 | BERTHEL..... | 37 | 1 | | 38 | 1288 | 699 | 11 | 1½ | 747 | 11 | 1½ | 549 | 9 | 6½ | 1185 | 0 | 0 | 635 | 10 | 5½ |
| 3 | BONAVENTURE..... | 3 | | | 3 | 77 | 57 | 5 | 0 | 57 | 5 | 0 | 46 | 2 | 3 | 487 | 0 | 0 | 440 | 17 | 9 |
| 4 | CHAUDIERE..... | 32 | | | 32 | 628 | 474 | 19 | 8½ | 574 | 2 | 2 | 404 | 0 | 3½ | 935 | 0 | 0 | 530 | 19 | 8½ |
| 5 | DORCHESTER..... | 78 | 2 | | 80 | 2026 | 929 | 8 | 6 | 1078 | 14 | 7 | 841 | 7 | 9½ | 1135 | 0 | 0 | 293 | 12 | 2½ |
| 6 | GASPE..... | 2 | | | 2 | 38 | 24 | 0 | 0 | 30 | 10 | 0 | 31 | 13 | 4 | 293 | 0 | 0 | 261 | 6 | 8 |
| 7 | KAMOURASKA..... | 43 | 2 | | 45 | 1218 | 784 | 7 | 2 | 1027 | 17 | 8 | 652 | 16 | 1 | 882 | 0 | 0 | 229 | 3 | 11 |
| 8 | LEINSTER..... | 32 | | 1 | 33 | 958 | 481 | 12 | 9 | 626 | 5 | 8 | 434 | 0 | 4 | 1303 | 0 | 0 | 868 | 19 | 8 |
| 9 | MISSISQUOI..... | 89 | 10 | | 99 | 2523 | 1740 | 0 | 4 | 2240 | 14 | 3 | 942 | 0 | 0 | 942 | 0 | 0 | | | |
| 10 | MONTREAL..... | 64 | 2 | | 66 | 2251 | 1685 | 11 | 2 | 1997 | 0 | 10 | 1132 | 3 | 4 | 3333 | 0 | 0 | 2200 | 16 | 8 |
| 11 | NICOLET..... | 76 | 1 | | 77 | 2281 | 1201 | 11 | 0½ | 1376 | 14 | 7 | 1031 | 8 | 1 | 1487 | 0 | 0 | 455 | 11 | 11 |
| 12 | PORTNEUF..... | 16 | 1 | | 17 | 684 | 312 | 9 | 0 | 321 | 13 | 11 | 256 | 2 | 7 | 749 | 0 | 0 | 492 | 17 | 5 |
| 13 | QUEBEC..... | 83 | 1 | 1 | 85 | 3504 | 3333 | 16 | 9 | 3519 | 6 | 5 | 1532 | 10 | 11 | 2877 | 0 | 0 | 1344 | 9 | 1 |
| 14 | RICHIEUX..... | 67 | | 1 | 68 | 2185 | 1635 | 17 | 3 | 1739 | 2 | 5 | 1037 | 12 | 1 | 2038 | 0 | 0 | 995 | 7 | 11 |
| 15 | RIMOUSKI..... | 14 | | | 14 | 357 | 255 | 13 | 3 | 292 | 9 | 9 | 215 | 17 | 0 | 560 | 0 | 0 | 244 | 3 | 0 |
| 16 | SAGUENAY..... | 30 | | | 30 | 738 | 427 | 0 | 5 | 642 | 3 | 7 | 394 | 12 | 3 | 491 | 0 | 0 | 96 | 7 | 9 |
| 17 | SHERBROOKE..... | 121 | | | 121 | 3003 | 2457 | 10 | 8 | 2907 | 9 | 10 | 905 | 0 | 0 | 905 | 0 | 0 | | | |
| 18 | St. HYACINTHE..... | 40 | 1 | | 41 | 1622 | 571 | 16 | 0 | 766 | 11 | 7 | 486 | 12 | 7 | 901 | 0 | 0 | 414 | 7 | 5 |
| 19 | St. JEAN..... | 103 | | 8 | 111 | 3824 | 2492 | 5 | 0 | 2894 | 6 | 1 | 1736 | 3 | 1 | 3084 | 0 | 0 | 1347 | 16 | 11 |
| 20 | St. THOMAS..... | 72 | | | 72 | 2029 | 1204 | 19 | 9½ | 1565 | 15 | 3 | 991 | 17 | 4 | 1583 | 0 | 0 | 593 | 2 | 8 |
| 21 | SYDENHAM..... | 25 | | | 25 | 605 | 645 | 4 | 5 | 703 | 3 | 8 | 281 | 0 | 0 | 281 | 0 | 0 | | | |
| 22 | TERRIBONNE..... | 27 | | | 27 | 1022 | 838 | 7 | 10 | 947 | 5 | 10 | 429 | 19 | 11 | 946 | 0 | 0 | 516 | 0 | 1 |
| 23 | TROIS RIVIERES..... | 40 | | | 40 | 1576 | 583 | 1 | 11 | 677 | 0 | 6½ | 466 | 9 | 11 | 1092 | 0 | 0 | 625 | 10 | 1 |
| 24 | DEUX MONTAGNES..... | 67 | 2 | | 69 | 1990 | 1525 | 1 | 9½ | 1803 | 18 | 0½ | 1073 | 0 | 0 | 1254 | 0 | 0 | 181 | 0 | 0 |
| | Total..... | 1262 | 23 | 13 | 1298 | 39397 | 26399 | 5 | 6½ | 30761 | 14 | 2½ | 17131 | 18 | 8½ | 30000 | 0 | 0 | 12868 | 1 | 3½ |

RAPPORT ANNUEL

DU

SURINTENDANT DE L'EDUCATION POUR LE BAS-CANADA,

SUR

L'état actuel des Ecoles dans cette partie de la Province, et de l'Education en général.

A SON EXCELLENCE SIR CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Gouverneur-Général de la Province-Unie du Canada, G. C. B. etc. etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La loi des écoles faisant au Surintendant un devoir de soumettre, chaque année, au Gouverneur-Général de la Province, "un rapport sur l'état actuel des écoles publiques, accompagné de plans pour l'amélioration des écoles, et de telles observations concernant l'éducation en général qu'il jugera utiles et convenables," j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport suivant, me flattant qu'il pourra contribuer à faire adopter ce qu'il y a de mieux à faire pour le bien de l'éducation primaire dans le Bas-Canada.

Dans les mois d'Avril et de Juillet derniers, j'eus l'honneur de présenter à Votre Excellence des rapports statistiques montrant le nombre d'écoles en opération dans le Bas-Canada, que j'avais jugées avoir des titres à une part de l'octroi du Gouvernement pour 1843, et en faveur desquelles je priais Votre Excellence d'émaner votre warrant pour une somme de £17,131 18 8½. J'ai reçu depuis cette époque, un nombre de rapports d'écoles, en faveur desquelles je n'ai pas soumis de demandes à Votre Excellence, parce que les Commissaires de ces écoles ne s'étant pas conformés à la loi, en faisant rapport dans le temps voulu, avaient perdu leurs titres à toucher leur part de l'octroi, et que d'ailleurs, sur ma représentation à Votre Excellence que ces rapports tardifs donnaient un surcroît de travail à ce bureau, et compliquaient beaucoup les comptes publics, il avait plu à Votre Excellence en Conseil, le 29 Juillet dernier, d'ordonner que de nouveaux rapports d'écoles, pour 1843, ne seraient plus pris en considération.

Il a été fait rapport cette année, à ce bureau, pour 1843, de plus de 1300 écoles dont 23 seulement sont des écoles indépendantes, et 13 des écoles dissidentes. Votre Excellence verra sans doute avec plaisir que, malgré les différences de religion en ce pays, on se soit si peu prévalu de la clause de la loi de 1841 qui permet l'établissement d'écoles dissidentes, lorsqu'une secte religieuse quelconque, formant une minorité dans une Paroisse ou Township, se trouve lésée de quelque manière, ou croit avoir à craindre de l'esprit de prosélytisme, des personnes qui ont la direction des écoles. Comme l'établissement d'écoles dissidentes ne peut que retarder les progrès de l'éducation, parce qu'elles ont l'effet de diminuer les moyens de subvention, en les divisant, j'ai tâché, autant que j'en ai eu l'occasion, de porter les Commissaires d'école et les Instituteurs, dans les localités où il y a des différences religieuses, à se garder de tout esprit de prosélytisme, et à s'abstenir même de l'enseignement religieux pendant les

heures d'école. Ces suggestions ont été généralement goûtées, même par la plupart des Membres du Clergé des diverses dénominations religieuses, et les écoles dans lesquelles on les a suivies, ont été conduites, je crois, de manière à satisfaire les habitans des diverses croyances.

Votre Excellence n'apprendra pas sans doute, avec indifférence, qu'un libraire de cette ville, se proposant de publier les nombreux ouvrages élémentaires qui sont à l'usage des écoles mixtes en Irlande, et les ayant au préalable soumis à l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques et de ce bureau, il a tenu cette approbation.

La loi de 1841 ne reconnaît pas d'écoles indépendantes; cette loi, cependant, par faute de coopération de la part des Conseils Municipaux, étant demeurée d'abord sans effet à peu près, le Gouvernement Exécutif trouva à propos, pour encourager l'éducation, de donner une part de l'octroi de 1842, tant aux écoles qui avaient négligé de se mettre sous le contrôle des Commissaires, qu'à celles qui s'étaient conformées à cette partie de la loi. La Législature, dans sa dernière session, a pleinement approuvé la conduite de l'Exécutif sur ce point, et a même permis d'user de la même indulgence pour 1843.

Cependant, les Conseils Municipaux n'ayant pas, en plusieurs lieux, divisé les paroisses et townships en arrondissemens d'école, et cette division devenant nécessaire, j'ai conseillé aux Commissaires d'école de le faire pour eux; ils ont généralement suivi cet avis, et ils ont pris tellement le contrôle des écoles que mon rapport pour 1843 ne porte plus, comme je l'ai dit plus haut, que 23 écoles indépendantes, pendant que près de la moitié des écoles dont il fut fait rapport, pour 1842, étaient des écoles indépendantes. Il est à espérer que la Législature, en passant une nouvelle loi d'éducation, voudra bien légaliser cette division, faite par les Commissaires des paroisses et townships en arrondissemens d'école.

Environ 40,000 enfans ont fréquenté les écoles dont il a été fait rapport à ce bureau pour 1843, et les sacrifices faits par les parens des enfans ont aussi été bien plus grands pour cette année, tellement que les sommes payées par les parens, des amis de l'éducation et des fabriques, tant pour subventionner les maîtres que pour le soutien des écoles en général, ont dépassé de beaucoup £30,000, somme annuelle destinée pour le soutien des écoles; le nombre des écoles sous le contrôle des Commissaires s'est beaucoup accru depuis le commencement de l'année actuelle, et je suppose que les enfans fréquentant ces nouvelles écoles ne doivent pas être beaucoup au-dessous de 6000. Comme le dernier recensement fait foi que 57,634 enfans fré-

Appendice
(Z.)

18 Février.

quentent tant nos Collèges, nos Séminaires, les Académies, les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, les écoles de l'Institution Royale, que toutes autres écoles, tant de filles que de garçons, il n'y aurait que 11,634 enfans qui fréquenteraient des institutions dont il n'aurait pas été fait rapport à ce bureau.

Ces heureux progrès, malgré les déféctuosités de la loi de 1841, et malgré surtout le manque d'action des corps qui étaient particulièrement appelés à les établir, et à pourvoir à leur soutien, montrent que la masse du peuple désire maintenant l'éducation; aussi est-il constant qu'à aucune époque les écoles n'ont été aussi nombreuses en ce pays, ni aussi fréquentées, ni généralement aussi bien tenues qu'elles le sont aujourd'hui.

Une loi passée dans la dernière session de la Législature Provinciale, appropriée, pour aider à la bâtisse de maisons d'école, la balance de l'octroi qui n'a pas été distribuée en faveur des écoles tenues en 1842 et en 1843. Cette balance, qui se monte pour le Bas-Canada à £38,232, 6 9½, sera un puissant secours, surtout dans les localités pauvres. Un grand nombre de demandes ont déjà été faites à ce bureau, de la part de Commissaires d'école, qui désirent faire partager cette somme à leurs paroisses ou townships.

La manière de distribuer cet argent entre les différentes localités, étant laissée par la loi à la disposition de Votre Excellence en Conseil, j'eus l'honneur de présenter à Votre Excellence, le 19 Décembre dernier, un mémoire dans lequel je suggérais que cet argent fût distribué d'après la population respective de chaque paroisse ou township, de manière toutefois qu'aucune localité n'eût une somme plus haute que celle qui était demeurée à son crédit, qu'une somme moindre de £25, ni dépassant £50 ne fut accordée pour aider à bâtir une maison d'école, et cela, dans tous les cas, lorsque les habitans auraient fourni une somme égale; et il plut à Votre Excellence en Conseil d'approuver mes suggestions à cet égard.

Dans une circulaire en date du mois de Mai dernier, j'ai instruit le public du contenu de ce mémoire, et cet avis a mis les habitans des diverses localités à même de connaître par avance, du moins approximativement, les sommes auxquelles ils pourraient prétendre, et de se conduire en conséquence dans leurs entreprises pour bâtisse de maisons d'école. Pour faire le partage de ces £38,232 6s. 9½d. entre les différentes localités, j'ai pris pour base le recensement qu'on vient de faire de cette partie de la Province. Mes calculs à ce sujet ne sont pas encore terminés, vu que je n'ai pu me procurer que dernièrement une copie du recensement qui vient d'être fait de cette partie de la Province; mais ils sont maintenant avancés, et je me flatte de pouvoir les terminer sous peu, et de faire connaître par circulaire, aux habitans de chaque paroisse et township, la part à laquelle ils ont respectivement droit, d'après leur population.

Quelque heureux qu'aient été les résultats obtenus l'année dernière, sous l'opération de la loi actuelle, il s'en faut pourtant de beaucoup que les écoles publiques soient sur un pied aussi florissant qu'elles devraient et pourraient l'être. Le recensement récent montre qu'il y a, en ce pays, pas moins de 185,574 enfans en âge d'aller aux écoles. Comme, d'après le dernier recensement, il n'y a que 57,634 enfans qui fréquentent les diverses maisons d'éducation dans cette partie de la Province, Votre Excellence aura la douleur de voir que 127,940 enfans croupissent encore dans une complète ignorance.

Ces quelques chiffres suffiraient pour démontrer, si la Législature et le pays n'en étaient déjà convaincus, que la loi actuelle est insuffisante sous bien des rapports. On ne peut se dissimuler que, sous l'ordre de choses

actuel, les écoles ne soient, dans beaucoup de localités, à la charge presque exclusive de quelques amis de l'éducation. La partie ignorante du peuple est peu en état d'apprécier les avantages de l'instruction, et ne penserait guère à envoyer ses enfans à l'école, même lorsqu'on promettrait de les lui instruire gratis. Ce sont les boiteux, les borgnes et les aveugles de l'évangile qu'il faut forcer d'aller s'asseoir au banquet, au banquet de la science.

J'ai conseillé les taxes pour l'objet de l'éducation, dans un rapport que j'eus l'honneur de soumettre à Son Excellence Sir Charles Bagot, en 1842. Plus de deux années se sont écoulées depuis, et ces deux années et plus n'ont fait que me convaincre plus fortement encore qu'un système d'éducation ne peut opérer d'une manière tout-à-fait satisfaisante, en ce pays, sans des moyens coercitifs. Je ne suis pas seul à partager cette conviction; un projet de loi imposant des taxes a subi sa seconde lecture en Chambre dans la dernière session presque sans opposition; la presse s'est généralement déclarée pour cette mesure; le peuple a eu depuis occasion de faire entendre sa voix dans plusieurs assemblées publiques, et surtout aux *hustings*, et il a approuvé hautement, ou du moins il n'a pas désapprouvé, la conduite de ses mandataires à cet égard. Je crois même pouvoir dire qu'une loi imposant des taxes, pour l'objet de l'éducation, est instamment demandée par le pays.

Un grand nombre d'amis de l'éducation regrettèrent vivement qu'un incident survenu pendant la dernière session, eût empêché le projet de loi présenté par l'Hon. M. Morin de devenir loi, parce qu'ils craignaient que des intrigans voulant se créer une popularité, en réveillant chez le peuple de vieux préjugés contre tout ce qui ressemble à l'impôt, ne réussissent à faire tomber cette mesure. Il n'en a rien été; et, s'il y a eu des entreprises de cette nature, elles ont été sans effets. Pour moi, je crois maintenant qu'on doit se réjouir plutôt que s'affliger de ce retard, parce qu'il a donné au Législateur le tems de mûrir d'avantage ce projet, et au peuple l'occasion de se préparer à recevoir une loi dont les bases sont d'une nature si nouvelle pour lui.

Appelé par ma charge à veiller à la direction des écoles, je suis particulièrement à portée de juger des bons ou des mauvais effets d'une loi d'éducation. J'ai signalé déjà les vices de la loi de la 4e. et 5e. Victoria, qui nous régit aujourd'hui, et je suis flatté de voir que la loi en contemplation remédie à la plupart de ces défauts. Cependant, ce projet lui-même me paraît susceptible de recevoir quelques amendemens, au moyen desquels on pourrait, sans contredit, en faire la meilleure loi d'éducation dont ait encore été doté le pays. Ce rapport sur l'état des écoles de cette partie de la Province et de l'éducation en général, que la loi m'ordonne de faire annuellement à Votre Excellence, ne peut sans doute être rempli d'une manière plus utile qu'en signalant ces quelques tâches dans ce grand tableau. Si j'entreprends cette tâche avec défiance dans mes forces, n'étant pas homme de loi, j'ai la confiance pourtant que l'expérience que je dois à la place que j'occupe, doit donner quelque poids à mes paroles. Je ne ferai que signaler succinctement les défauts qui me paraissent les plus saillans, et les amendemens que je désirerais voir apporter à ce projet de loi.

1o. *Treasurer et Greffier de Comté.* Je suis intimement persuadé que l'existence de cet Officier nuira essentiellement au bon fonctionnement de la loi, si même il ne l'empêche pas totalement. Plusieurs personnes qui ont pris une part des plus actives dans la direction des écoles sous la loi actuelle, et qui s'intéressent particulièrement au succès de l'éducation, m'ont témoigné les mêmes craintes. Je puis dire d'avantage; c'est que si l'ordonnance des Municipalités et la loi

Appendice
(Z.)

18 Février.

d'éducation passée en 1841, sont restées à peu près une lettre morte, ce malheur est dû presque exclusivement à l'existence d'un semblable Officier par chaque District Municipal. Il répugnera toujours au peuple d'une paroisse ou d'un township d'aller porter le produit de ses taxes à une distance quelquefois assez considérable, pour là le déposer entre les mains d'un homme qu'il connaît à peine, et sur lequel il n'a pas de contrôle. Ceux qui connaissent nos campagnes savent que le système municipal y existe déjà à peu près, sous un autre nom, depuis un temps immémorial. Le peuple y est habitué à faire ses affaires comme en famille, et il ne s'agirait guère que de continuer cet ordre de choses, si naturel. Je voudrais donc, dans l'intérêt de l'éducation, que chaque paroisse ou township, ou chaque union de paroisses ou townships formât une Municipalité distincte; que seulement pour des objets d'un intérêt général, comme pour l'ouverture d'une route ou d'un cours d'eau, qu'on se proposerait de faire à travers le Comté ou partie du Comté, les Conseils de paroisses ou des townships intéressés pussent se réunir en convention pour délibérer et agir en commun. Dans mon humble opinion, si quelque autre plan était plus propre que celui-ci à promouvoir le bienfait de l'éducation, ce serait lui qui affranchirait tout-à-fait les écoles du joug des Municipalités. Je suis certain qu'une loi d'éducation pourra fonctionner seule; mais je ne le suis pas également, qu'en la liant à une loi municipale, l'une n'empêchera pas l'action de l'autre. J'ai déjà fait cette suggestion dans un Rapport que j'eus l'honneur de faire à Sir Charles Bagot, en 1842.

Le Trésorier et Greffier de Comté serait pour le moins un rouage inutile, qui ne serait propre qu'à créer des délais et à entraîner des dépenses additionnelles. J'ai pu éprouver pendant ces deux dernières années, quelque chose de ce que pourrait produire un système semblable; la plupart des Conseils Municipaux n'ayant pas opéré, il ne restait d'autre alternative, pour faire parvenir l'argent octroyé par la Législature pour le soutien des écoles entre les mains des Commissaires, que d'envoyer directement l'argent à ces Commissaires mêmes, ou de nommer par chaque District Municipal ou Comté, une ou deux personnes pour le leur remettre. C'est ce dernier parti qui a été pris, et je sais aujourd'hui par expérience qu'il n'est ni le plus simple ni le plus satisfaisant pour les intéressés. Dans quelques circonstances, des Instituteurs à défaut des Commissaires qui voulaient s'éviter ce soin, ont été obligés de faire de longs et pénibles trajets pour toucher une faible part de l'octroi, et quelquefois inutilement, parce que le Commissaire spécial était absent, ou qu'il n'avait pas encore fait escompter la traite qui lui avait été envoyée de ce bureau. Dans mon humble opinion, le produit des taxes et l'argent octroyé par la Législature ne devraient passer que par les mains du Trésorier et Greffier de paroisse, Officier connu et possédant la confiance des administrés, qui peuvent d'ailleurs communiquer avec lui sans frais et sans déplacement.

On a allégué, en faveur d'un Trésorier et Greffier de Comté, la convenance de créer un Officier influent; je crois que ce but serait atteint si, comme je le proposerais, le Trésorier et Greffier de paroisse était en même temps Greffier de la Municipalité et Secrétaire des Commissaires d'écoles.

2^o. *Commissaires d'École.* La loi actuelle ne pourvoit point à ce que les Instituteurs ni leurs plus proches parens ne puissent point être Commissaires d'école; et il en est résulté bien des abus. Il est arrivé plusieurs fois que des Instituteurs, élus Commissaires, ont signé comme tels les rapports de leurs propres écoles, et d'autrefois des Commissaires ont signé ceux des écoles tenues par leurs épouses, leurs fils, leurs filles ou leurs frères. Comme les Commissaires ont par la loi le contrôle des écoles, qu'ils engagent et surveillent

les Instituteurs, qu'ils peuvent les destituer pour négligence, incapacité, ou mauvaise conduite, ces Commissaires doivent souvent, dans ces cas, être des juges fort indulgens.

J'ai aussi remarqué de graves abus résultant de l'élection, comme Commissaires, des détailliers de liqueurs spiritueuses; et je pense que ces personnes devraient être disqualifiées par une nouvelle loi, de même que les Instituteurs et leurs plus proches parens. Je regrette d'avoir à observer, à l'égard des Commissaires d'écoles, qu'un grand nombre de ceux qui ont été nommés ces années dernières, ont fait preuve dans leurs rapports avec ce bureau, d'une grande ignorance et de leur complète incapacité à remplir la haute mission dont ils étaient chargés; un grand nombre savait à peine signer leurs noms, et plusieurs ne pouvaient pas même le faire. Quoique ces nominations de personnes incompetentes n'aient été, dans bien des cas, que le résultat de mauvais choix, je crois que souvent aussi elles ont été inévitables, parce qu'on n'a pas trouvé dans une localité un nombre de sujets suffisamment instruits, ou possédant les autres qualités requises.

La loi de 1841 porte à cinq ou à sept le nombre des Commissaires d'école pour chaque paroisse ou township, suivant le chiffre de la population; le projet de loi le réduit à cinq dans tous les cas. Je suis humblement d'avis, pour les raisons alléguées ci-dessus, que ce nombre est trop considérable pour plusieurs localités, surtout si certaines personnes que je désigne plus haut, étaient disqualifiées par une nouvelle loi. Je suis persuadé que trois Commissaires, par chaque paroisse ou township, suffiraient pour mettre pleinement la loi en opération; et il m'a même semblé, dans bien des cas, que le grand nombre des Commissaires était un obstacle réel à la bonne opération de la loi. La loi pourrait pourtant permettre aux habitans de chaque paroisse ou township de porter le nombre de leurs Commissaires à cinq, s'ils le trouvaient convenable.

Pour les mêmes raisons, je crois désirable que le nombre de Syndics établis par la clause IX, ne dépasse pas trois.

3^o. *Arrondissemens d'École.* Il existe de fortes objections à diviser les paroisses et townships en arrondissemens d'école de la manière réglée par le projet de loi, clause IV, savoir: Pour une paroisse ayant une population au-dessous de cinq cents âmes un arrondissement d'école; pour une paroisse ayant une population de cinq cents âmes à mille âmes, deux arrondissemens d'école, et ainsi de suite dans la même proportion. Une semblable division serait excellente, si chaque point du pays était uniformément peuplé et même habitable; ce qui est loin d'être le cas. Souvent des circonstances locales s'opposent complètement à une semblable division; par exemple, les deux extrémités d'un township seront séparées par un espace presque infranchissable, où il n'existe pas encore et où peut-être il n'existera de longtemps de chemins praticables. Dans ce cas, si un tel township avait moins de cinq cents âmes, une partie considérable des habitans pourrait être de fait privée de l'avantage de faire instruire ses enfans, bien que la loi lui imposât des taxes pour l'objet de l'éducation.

Dans tous les cas, lorsque les habitans sont épars sur une grande étendue de terrain, une école pour une population de cinq cents âmes pourra suffire, mais les enfans des extrémités de l'arrondissement ne pourront la fréquenter. Si, au contraire, la population est dense comme dans un village, tous les enfans pourront fréquenter l'école; mais ils y seraient trop nombreux pour faire des progrès sous un seul maître, et le projet de loi ne pourvoit pas à rémunérer deux maîtres pour la même école.

Appendice
(Z.)

18 Février.

Il semble donc qu'il serait bien plus naturel de diviser les paroisses ou townships dans un très grand nombre de cas, plutôt d'après les circonstances locales que d'après le chiffre de la population ; par exemple, lorsqu'il est impossible, difficile ou incommode d'envoyer les enfans d'un rang ou d'une concession dans une autre. Les meilleurs juges en ceci sont certainement les Commissaires d'école ; et, en effet, la manière dont ils ont fait jusqu'ici cette division a généralement paru satisfaire la population qui souvent avait été consultée au préalable. On doit remarquer que les habitans ont intérêt à ce que les écoles soient assez nombreuses, et qu'ils l'ont également à ce qu'elles ne le soient pas trop, vu que leur trop grande multiplicité diminuerait trop les moyens de subvention.

40. *Instituteurs.* J'ai remarqué, sous l'opération de la loi actuelle, une grande disposition à ne rétribuer que misérablement les Instituteurs. Pourtant on ne peut s'attendre qu'un homme bien qualifié embrasse un état certainement des plus honorables, mais aussi des plus pénibles, s'il n'a la conviction, en sacrifiant ainsi son existence à l'émancipation intellectuelle des générations naissantes, qu'il s'assure, ainsi qu'à sa famille, un moyen d'existence honnête. Le projet de loi me semble ne pas leur donner assez cette assurance, en établissant que les Commissaires d'école, clause V, "affecteront la plus grande partie des sommes entre leurs mains au soutien des Instituteurs." Je me flatte que la Législature sentira la convenance d'ajouter comme proviso "qu'en aucun cas, aucun maître ne recevra une somme moindre que sa quote part du montant total provenant tant de l'octroi du Gouvernement que des cotisations l'égalant pour le soutien des écoles de la paroisse ou du township." Les Instituteurs devraient être, dans tous les cas, âgés de dix-huit ans au moins.

50. *Ecoles-Modèles.*—Comme surtout pendant les premières années de l'opération d'une loi nouvelle, il sera difficile de se procurer un nombre d'Instituteurs réunissant toutes les qualifications désirables, il serait important d'établir, par chaque paroisse et township, ou union de paroisses ou townships, au lieu le plus central ou le plus accessible, une école dont l'Instituteur posséderait une éducation suffisante pour faire faire à ses élèves un cours d'études élémentaires et pratiques complet. J'appellerais ces écoles supérieures, *Ecoles-Modèles* ; et on y enseignerait l'anglais et le français par principes, les premiers rudimens de l'histoire, la géographie, l'arithmétique dans toutes ses parties, la tenue des livres en partie simple et en partie double, et le dessin linéaire, outre ce qui fait la base de toute éducation pratique. Les enfans des autres écoles pourraient y venir compléter leur éducation, et il serait loisible aux Commissaires de donner à l'Instituteur de cette école, en sus de ce qui lui reviendrait en commun avec les autres Instituteurs, et sur les mêmes fonds, une somme, n'excédant pas £20.

L'établissement d'écoles-modèles est d'autant plus désirable, que sans elles, tous les efforts, tous les sacrifices réunis qui se feront pour procurer à la jeunesse le bienfait de l'éducation, n'auront après tout que peu de succès pour l'avantage réel de la société. Ce sont surtout les écoles-modèles qui donneront des sujets éclairés, vertueux et habiles pour tous les genres d'occupation dans la vie active. Toutes les classes de la société en profiteront, et celle des agriculteurs ne manquera pas, sans doute, de recueillir sa bonne part des avantages d'une éducation dont la douce influence et les effets salutaires régénéreront les enfans du pays. Car dans les écoles-modèles, placées comme elles le seront, sous les auspices immédiats du clergé et des hommes les plus influens et les plus instruits dans chaque localité, l'éducation qu'y recevra l'élite de notre intéressante jeunesse, sera à la fois éminemment pratique, morale et religieuse.

On admet assez généralement que la bonne éducation et l'agriculture sont les deux sources principales qui doivent faire prospérer un peuple, et partout les véritables amis du pays sentent le besoin d'avoir un système de l'une et de l'autre qui soit en harmonie avec les intérêts communs de la société ; mais les mesures les plus propres à atteindre ce double objet, sont encore à prendre.

Cependant, on a fait dans plusieurs paroisses des démarches très-louables pour établir des écoles-modèles, et il se publie dans cette ville un journal d'agriculture pour l'instruction de nos cultivateurs ; mais on ne saurait se dissimuler que, sans quelques mesures législatives qui soient spécialement favorables aux instituteurs des écoles-modèles, elles ne pourront guère être fondées de manière à être utiles ; et sans une éducation primaire plus généralement répandue parmi le peuple, le journal de notre estimable concitoyen n'aura que peu d'effet. Il est peu utile, en fait d'éducation agricole, de parler de systèmes et de préceptes à des hommes qui ne savent pas raisonner, et d'offrir pour leur usage des livres et des prescriptions écrites, lorsqu'ils ne savent pas lire.

Il serait un moyen bien facile d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse les notions d'une éducation agricole ; ce serait de lui mettre entre les mains un précis des principes de l'agriculture applicables à notre climat. Si la Législature était disposée à consacrer une certaine somme pour cette fin, le soin du choix, ou de l'exécution et de la distribution de ce précis, pourrait être laissé au Surintendant de l'Éducation qui serait chargé de le répandre, pour servir comme livre de lecture dans toutes les écoles-modèles, accompagné des instructions qu'il jugerait à propos de donner à ce sujet.

Il va se présenter une occasion d'être utile à l'établissement des écoles-modèles, dont Votre Excellence sera sans doute heureuse de profiter. Le Collège de Chambly, qui a été jusqu'ici consacré à l'usage des élèves faisant un cours d'études classiques, va être offert pour servir désormais à ceux qui voudront se livrer exclusivement à l'étude des sciences pratiques, dont l'application journalière se fait particulièrement sentir dans cette section de la Province. Les fondateurs de cette maison se proposent de l'offrir au pays pour en faire une école-modèle supérieure, ou un *Lycée* à l'instar de ceux de la France ; et si la Législature vient à leur secours, ils se proposent aussi d'y donner l'enseignement normal à ceux des élèves les plus avancés qui seraient disposés à se consacrer à l'instruction de la jeunesse. Spacieux, commode, situé dans une de nos plus belles campagnes, et à la proximité de cette ville, le Collège de Chambly est très propre à servir aux deux fins que se proposent ses fondateurs ; et il est à espérer que la Législature saisira avec empressement l'occasion de contribuer libéralement pour les atteindre.

60. *Balance non dépensée sur l'octroi pour 1844.*

Comme cette balance sera peu considérable, vu que le nombre des écoles a beaucoup augmenté, et qu'on s'est d'avantage conformé à la loi cette année, je pense qu'il ne vaudrait pas la peine de répartir cette balance entre les cités, paroisses et townships, pour aider à la bâtisse de maisons d'école, comme on a fait pour les balances de 1842 et de 1843 ; mais qu'il serait préférable de la laisser entre les mains du Receveur-Général, pour faire partie du fonds des écoles, pour être ajoutée à la somme totale qui doit être répartie, chaque année, entre les paroisses et townships, suivant la population.

70. *Clause d'indemnité.*—Une loi passée dans la dernière session de la Législature Provinciale, déclare justifiables et indemnes toutes personnes ayant conseil

Appendice
(Z.)

18 Février.

lé ou fait, pour les années 1842 et 1843, la répartition et le paiement des deniers affectés pour le soutien des écoles, en vertu d'ordres du Gouverneur en Conseil. Cette loi était devenue nécessaire, parce que la plupart des Conseils Municipaux n'ayant pas agi, la loi de 1841 n'avait pu être mise à effet qu'au moyen d'expédients. Comme les Municipalités n'ont pas agi davantage en 1844, les personnes qui ont eu le manie- ment des deniers publics, doivent désirer de voir introduire une clause d'indemnité dans la loi en contem- plation, afin d'être hors d'inquiétude à ce sujet.

Comme il est des Instituteurs qui, nonobstant la loi d'indemnité de la 7ème Victoria, chap. IX, contestent aux Commissaires d'école le pouvoir d'employer l'oc- troi du Gouvernement, pour le bien général de l'édu- cation, sous l'opération de l'Acte de la 4ème et 5ème Victoria, chap. XXIII, et prétendent que cet octroi doit être employé exclusivement pour rétribuer les In- stituteurs, je crois qu'il serait désirable qu'une loi d'in- demnité fût plus explicative à ce sujet, et que cette loi, tout en reconnaissant comme légal ce qui a été fait pour 1842, 1843, et 1844, déclarerait qu'à l'ave- nir l'octroi du Gouvernement fût employé exclusiv- ement à rétribuer les Instituteurs. Ce serait le moyen de s'en procurer de convenablement qualifiés, surtout pour les écoles-modèles.

Je me contente de soumettre à la considération de Votre Excellence ces légers amendemens, qui ne dé- raient en rien les principes du Bill, admis presque unanimement, par une des branches de la Législature, dans sa dernière session. Je n'aimerais pas à suggé- rer des amendemens plus importans, qui pourraient trouver de l'opposition, et peut-être faire perdre une mesure aussi importante pour le pays. J'aurais sug- géré entre autres, qu'il ne pût y avoir qu'une école dite Académie par Comté; et que la somme de £100 allouée à chacune des dites Académies fut réduite à £50, afin de pouvoir en gratifier un plus grand nombre de Comtés. Plusieurs de ces Académies sont très peu fréquentées, et ne sont que des écoles purement élémentaires, au lieu d'être des écoles supérieures, comme l'intention de la Législature était qu'elles le fussent.

Il serait désirable que toutes les institutions d'un ordre secondaire, qui reçoivent des secours de la Lé- gislature, en vertu d'Actes spéciaux, fussent incorpo- rées et soumises au contrôle de la surintendance de l'instruction publique, de la même manière que le sont les écoles élémentaires; et que l'octroi du Gouverne- ment n'eût lieu qu'en faveur de celles qui réuniraient ces deux conditions essentielles aux fins pour lesquelles elles sont dotées. Ce serait une garantie de la ma- nière dont l'octroi serait employé pour le soutien de ces institutions, et un moyen de leur donner à toutes un caractère d'uniformité, dans leur existence et dans leur action, qui serait plus conforme à l'intention de la Législature et à l'attente du public. Ce serait enfin le moyen de les rendre plus utiles aux fins pour les- quelles elles sont établies.

Quant aux institutions d'un ordre secondaire dans les cités de Montréal et de Québec en particulier, outre qu'elles dussent, aussi, être astreintes aux deux conditions précédentes, il semble qu'il serait plus juste de partager entre elles et les écoles élémentaires qui y sont en opération conformément à la loi, la somme afférente à chaque cité, comme part des £30,000 des- tinés au soutien des écoles élémentaires, et celle que la Législature est disposée à affecter à l'instruction de la jeunesse de ces deux localités, 1o. d'après le chiffre de leur population respective; 2o. d'après la période d'instruction pendant l'année dans chaque institution; 3o. d'après le nombre d'enfans qui y reçoivent l'in-

struction; 4o. à condition, dans tous les cas, que la somme à laquelle chaque institution pourrait prétendre, suivant les restrictions précédentes, serait égale de la manière que la Législature jugera à propos de l'indi- quer.

Si d'après ce mode administratif, il restait une partie de ce fonds commun, (provenant des deux sources mentionnées plus haut) inappropriée, elle pourrait être employée pour aider à l'établissement d'une Académie dans chaque comté, et d'une école-modèle et d'une bi- bliothèque publique dans chaque paroisse ou township, à condition que les habitans seraient toujours tenus de fournir une somme égale à celle qui pourrait ainsi leur être offerte, pour l'un ou pour l'autre de ces établisse- mens, suivant les circonstances.

Il faut convenir que de ces trois espèces d'établisse- mens différens, celui de bibliothèques publiques n'est pas le moins important, pour faciliter à la jeunesse l'ac- quisition des connaissances dont elle a besoin. Ces bibliothèques seraient, dans tous les cas, sous le con- trôle immédiat des Commissaires de chaque localité, qui feraient eux-mêmes le choix des livres les plus convenables sur des sujets qui se rattachent aux sciences usuelles, à la morale et à la religion, et les mettraient à la disposition des jeunes gens, suivant les besoins.

D'après ce mode distributif, on pourrait, sans injus- tice envers les cités, et sans surcharger le Gouverne- ment, faire des épargnes en faveur des établissemens d'éducation dans les campagnes, dont les habitans ont indubitablement un bien plus grand besoin, à raison de leur pauvreté, et de mille autres circonstances particu- lières qu'il serait trop long de détailler ici. Au reste, la loi des écoles communes les assujétit à toutes les conditions mentionnées plus haut, et à de bien plus ri- goureuses encore, pour les mettre en droit de réclamer l'octroi du Gouvernement en faveur de leurs écoles; et je ne vois pas de raisons plausibles pour lesquelles les citoyens des villes ne seraient pas soumis aux mêmes restrictions, toutes les fois qu'ils désirent obte- nir l'aide du Gouvernement en faveur des institutions, dont ils sont généralement mieux pourvus, à raison de leurs propres ressources qui sont abondantes en compa- raison de celles des habitans de la campagne.

La somme annuelle afférente à la cité de Montréal, comme part des £30,000 d'après sa population, est de £1,594 9s. 1d., et la somme que, depuis nombre d'an- nées, elle reçoit, en vertu d'Actes spéciaux, est de £671 2s. 2d.; et, en se conformant aux conditions mentionnées plus haut, la somme totale à laquelle elle pourrait prétendre en faveur de ses diverses institu- tions, annuellement, non compris le Collège M'Gill, serait de £2,265 11s. 3d. Or, en soumettant toutes ces institutions à un contrôle effectif, une conformité aux conditions susdites offrirait, dans mon humble opi- nion, le mode d'action le plus équitable et le plus propre à obtenir des résultats satisfaisans pour tous.

La somme annuelle afférente à la cité de Québec, comme part des £30,000, suivant sa population, est de £1,128 17s. 6d., et la somme que, depuis nombre d'années, elle reçoit, en vertu d'Actes spéciaux, est de £746 13s. 4d.; et, en se conformant aux mêmes con- ditions, la somme totale à laquelle elle pourrait pré- tendre, en faveur de ses diverses institutions, annuelle- ment, serait de £1,875 10s. 10d.

Dans les calculs précédens, je n'ai pas fait entrer en compte ce qui est payé, chaque année, au Secrétaire de l'Institution Royale, résident à Montréal ou ailleurs, parce que cette somme est d'une nature générale.

Appendice
(Z.)

18 Février.

Il est une classe d'hommes bien intéressante, sur laquelle j'aurais désiré attirer l'attention de Votre Excellence; c'est celle des sourds-muets, qui ne trouve plus malheureusement en ce pays ces moyens ingénieux d'instruction, par lesquels seuls ils peuvent réellement connaître ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, à la société et à leur Créateur; mais je n'ai pas encore pu me procurer les données statistiques suffisantes pour mettre Votre Excellence à même de juger de l'opportunité qu'il y aurait d'établir une école en leur faveur pour le Bas-Canada seul, ou pour la Province-Unie.

Afin que Votre Excellence puisse voir d'un coup d'œil les amendemens que le Bill d'Education, présenté

en Chambre en 1843, me paraît devoir subir, j'ai indiqué à la marge d'une copie qui accompagne le présent rapport, ceux auxquels je fais allusion ici, ainsi que nombre de petits changemens, dans les détails, qui tendent ou à abrégé, ou à rendre la loi en contemplation d'une opération plus facile.

Le tout est néanmoins humblement soumis.

(Signé,)

J. B. MEILLEUR.

BUREAU DE L'EDUCATION, }
Montréal, 18 Novembre, 1844. }

Appendice
(Z.)

18 Février.